

Gc  
929.809492  
R11s  
v.1  
1780897

REYNOLDS HISTORICAL  
GENEALOGY COLLECTION

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY



3 1833 00729 2599



# SCEAUX ARMORIÉS

DES

## PAYS-BAS ET DES PAYS AVOISINANTS

( BELGIQUE — ROYAUME DES PAYS-BAS — LUXEMBOURG  
ALLEMAGNE — FRANCE )

### RECUEIL HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE

PAR

J.-TH. DE RAADT V. L



TOME I<sup>er</sup>

BRUXELLES  
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

(Société Anonyme)

OSCAR SCHEPENS, DIRECTEUR

16, rue Treurenberg, 16

1898





Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. I.

Fig. 1. Sceau de Gilles, dit *Rigaut*, chevalier, seigneur du Reulx (1287).  
 Fig. 2. Sceau d'Othon, seigneur de Cuijk (1339).





F  
0746  
.73

Raadt, J Th de.

Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants (Belgique—Royaume des Pays-Bas—Luxembourg—Allemagne—France) recueil historique et héraldique, par J.-Th. de Raadt. Bruxelles, Société belge de librairie, O. Schepens, directeur, 1898-1904. 1898-1903.

4 v. fronts., plates. 26<sup>cm</sup>.

Vols. 2-4 have imprint: Bruxelles, Société belge de librairie, O. Schepens et c<sup>ie</sup>, éditeurs.

"Supplément": v. 4, p. 341-376.

1. Heraldry—Netherlands. 2. Heraldry—Belgium. 3. Heraldry—Luxembourg. 4. Heraldry—Germany. 5. Heraldry—France. 6. Seals (Numismatics)

Library of Congress



CR1994 R2

pt2Sc1j

7-1663



## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Table des noms de famille, de seigneuries, de localités, etc., cités dans l'Introduction.	11
Observations importantes . . . . .	27
Abréviations . . . . .	29
Sources principales . . . . .	31
INTRODUCTION . . . . .	35
BUT DE CE LIVRE . . . . .	"
MATIÈRES TRAITÉES . . . . .	37
Combattants de la guerre de Cent ans . . . . .	40
Combattants de la guerre de Flandre . . . . .	41
Combattants de la bataille de Bastweiler . . . . .	42
Combattants de diverses autres guerres . . . . .	45
DE L'IMPORTANCE DES SCEAUX . . . . .	46
OBSERVATIONS SYNTHÉTIQUES . . . . .	55
De l'origine des armoiries . . . . .	"
Personnes de la même famille portant des armoiries différentes.	
Seigneurs qui substituent à leurs armes celles de leurs terres . . . . .	59
Personnages portant deux blasons et davantage . . . . .	60
Changement d'armoiries . . . . .	61
Officiers, vassaux, etc., adoptant les armes de leurs maîtres, etc. . . . .	63
Emblèmes, sans écu, à même dans le champ du sceau . . . . .	65
Armoiries dues à des fonctions . . . . .	66
Armoiries jouant sur le prénom . . . . .	67
Des brisures . . . . .	"
Brisures empruntées aux armes d'une famille alliée . . . . .	"
Le moyen âge évite la double brisure . . . . .	68
Brisures intéressantes . . . . .	"
Brisures de bâtards . . . . .	70
Le franc-quartier d'hermine . . . . .	72
Le petit-gris ou vair au naturel . . . . .	74
Ecus chargés de trois écussons aux armes . . . . .	79
Du cimier . . . . .	80



## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Table des noms de famille, de seigneuries, de localités, etc., cités dans l'Introduction.	11
Observations importantes . . . . .	27
Abréviations . . . . .	29
Sources principales . . . . .	31
<b>INTRODUCTION</b> . . . . .	<b>35</b>
<b>BUT DE CE LIVRE.</b> . . . .	"
<b>MATIÈRES TRAITÉES</b> . . . . .	<b>37</b>
Combattants de la guerre de Cent ans . . . . .	40
Combattants de la guerre de Flandre . . . . .	41
Combattants de la bataille de Bastweiler . . . . .	42
Combattants de diverses autres guerres . . . . .	45
<b>DE L'IMPORTANCE DES SCEAUX</b> . . . . .	46
<b>OBSERVATIONS SYNTHÉTIQUES</b> . . . . .	/ 55
De l'origine des armoiries . . . . .	"
Personnes de la même famille portant des armoiries différentes.	
Seigneurs qui substituent à leurs armes celles de leurs terres . . . . .	59
Personnages portant deux blasons et davantage . . . . .	60
Changement d'armoiries . . . . .	61
Officiers, vassaux, etc., adoptant les armes de leurs maîtres, etc. . . . .	63
Emblemes, sans écu, à même dans le champ du sceau . . . . .	65
Armoiries dues à des fonctions . . . . .	66
Armoiries jouant sur le prénom . . . . .	67
Des brisures . . . . .	"
Brisures empruntées aux armes d'une famille alliée . . . . .	"
Le moyen âge évite la double brisure . . . . .	68
Brisures intéressantes . . . . .	"
Brisures de bâtards . . . . .	70
Le franc-quartier d'hermine . . . . .	72
Le petit-gris ou vair au naturel . . . . .	74
Ecus chargés de trois écussons aux armes . . . . .	79
Du cinier . . . . .	80



	Pages
Le dragon et l'écran en cimier . . . . .	80
Dragons entourant l'écu . . . . .	81
Deux fers de • Goelendag • (coutres) en cimier . . . . .	82
Familles portant des cimiers différents . . . . .	89
Tenants et supports . . . . .	"
Du cri . . . . .	94
Les sceaux des femmes . . . . .	95
Suppression d'une moitié des meubles de l'écu . . . . .	98
Personnes scellant du sceau d'un tiers . . . . .	99
Sceaux datés . . . . .	100
Des lachures et des émaux . . . . .	101
L'armorial du héraut GELRE (ms. du XIV <sup>e</sup> s.) . . . . .	104
<i>Le Miroir des nobles</i> , par HEMMICOERT . . . . .	105
L'armorial dit de Saint-Trond . . . . .	106
Les chroniques . . . . .	107
Les romans de chevalerie . . . . .	"
Familles portant les mêmes armoiries . . . . .	109
Plain, au chef plain . . . . .	"
Trois piles, ou un chef denché . . . . .	111
Coupé-enclavé, au 1 <sup>er</sup> trois maillets . . . . .	"
Parti-émancché . . . . .	"
Gironné . . . . .	112
Une fasce de cinq fusées . . . . .	"
Une bande de cinq losanges . . . . .	"
Ene fasce entée . . . . .	113
Une fasce entre deux burelles . . . . .	"
Une bande côtoyée de deux bâtons . . . . .	114
Une fasce échiquetée . . . . .	"
Une fasce fretée . . . . .	"
Une fasce bretessée et contre-bretessé . . . . .	115
Deux fasces bretessées et contre-bretessées . . . . .	"
Trois jumelles . . . . .	"
Trois tierces . . . . .	116
De vair à la fasce . . . . .	"
Une croix de vair . . . . .	"
Trois pals . . . . .	"
Trois pals et une fasce brochante . . . . .	117
Trois pals; au chef plain . . . . .	"
Plain; au chef chargé de trois pals . . . . .	118
Trois pals retraits . . . . .	"
Trois macles; au chef chargé de trois pals . . . . .	119
Trois pals de vair; au chef plain . . . . .	"
Une bande et un seme de billettes . . . . .	"
Une bande et un orle de merlettes . . . . .	120
Trois chevrons . . . . .	"
Une croix accompagnée de merlettes . . . . .	121
Une croix ancrée, recercelée, gringolée . . . . .	"
Une croix nillée . . . . .	"
Une croix engrêlée . . . . .	122
Un sautoir engrêlé . . . . .	"
Un sautoir échiqueté . . . . .	123
Une fasce et un sautoir brochant . . . . .	"





	Pages
Trois flanchis . . . . .	123
Un fretté . . . . .	124
Un fretté; au chef . . . . .	"
Un fasce au lion brochant . . . . .	"
Un lion et un semé de billettes . . . . .	125
Trois lions . . . . .	126
Trois lions naissants . . . . .	"
Trois leopards ou lions leopardés, rangés en pal . . . . .	"
Deux leopards ou lions leopardés, rangés en pal . . . . .	127
Un lion naissant . . . . .	"
Une fasce et un lion issant . . . . .	"
Trois têtes de lion . . . . .	128
Une ramure de cerf . . . . .	"
Une aigle éployée . . . . .	"
Plain; au chef chargé de trois merlettes . . . . .	129
Une fasce surmontée de trois merlettes . . . . .	"
Deux poissons adossés . . . . .	130
Cinq coquilles en croix . . . . .	"
Des roses, quintefeuilles et quartefeuilles . . . . .	"
Des fleurs de lis en nombre ou en semé . . . . .	131
Des fleurs de lis au pied coupé . . . . .	"
Trois feuilles de tilleul ou de nenuphar, cœurs . . . . .	133
Trois panelles . . . . .	"
Trois hamais . . . . .	134
Des étoiles en nombre, ou en semé . . . . .	"
Un croissant . . . . .	"
Des manches . . . . .	135
Trois lambels . . . . .	137
Trois tours, ressemblant à des herses . . . . .	"
Trois étriers . . . . .	138
Trois forces renversées . . . . .	"
Trois broyes . . . . .	"
Trois losanges . . . . .	139
Cinq losanges en croix . . . . .	"
Dix losanges (3, 3, 3, 1) . . . . .	"
De ... a un écusson plain . . . . .	140
Des be-ants en nombre, ou en semé . . . . .	"
Trois annelets . . . . .	141
Cinq annelets . . . . .	"
Deux épées en sautoir . . . . .	"
Trois fers à cheval . . . . .	142
Trois colonnes . . . . .	"
Une roue . . . . .	"
Trois fers de moulin . . . . .	143
Héraldique bruxelloise . . . . .	"
Les sept lignages de Louvain . . . . .	153
Les prétendus lignages d'Anvers . . . . .	"
RECUEIL . . . . .	157





## Table des noms de famille, de seigneuries, de localités, etc., cités dans l'Introduction.

	Pages		Pages		Pages
Aa . . . . .	43	Altena . . . . .	60, 130, 134	Arkel . . . . .	115, 119
Aarle . . . . .	117	Amandeau . . . . .	59, 129	Arken . . . . .	151
Abcele . . . . .	134	Amboise . . . . .	80, 97	Arlambe . . . . .	73
Abée . . . . .	46	Ambresin . . . . .	59, 113	Arnoises . . . . .	112
Abertijns . . . . .	140	Amelsdorp . . . . .	142	Artaise . . . . .	141
Abioulle . . . . .	134	Amersfoort . . . . .	132	Asbeck . . . . .	113
Abcoude . . . . .	42, 43, 142	Anman . . . . .	79	Asche . . . . .	150
Abraen . . . . .	122	Anmerzoden . . . . .	119	Asch . . . . .	122
Absoloen . . . . .	123	Anstel . . . . .	123, 142	Asperen . . . . .	115
Adegthem . . . . .	117	Andel . . . . .	123	Assendelft . . . . .	89
Adelijken . . . . .	117	Anderenhove . . . . .	141	Assesse . . . . .	40, 111, 140
Adriaens (sone) . . . . .	130, 139	Andrimont . . . . .	47	Assche . . . . .	123, 8, 49 et suiv.
Aelbrechts . . . . .	69, 129	Andrisse . . . . .	122, 132	Assoele . . . . .	140
Aelst . . . . .	128, 133, 144	Angeren . . . . .	110	Astenet . . . . .	130
Aerlebout . . . . .	69, 139	Angleterre . . . . .	126	Atrive . . . . .	122
Aerschot . . . . .	48, 63, 65, 132	Ann que . . . . .	141	Attenrode . . . . .	117
Afscheijde . . . . .	141	Ansial . . . . .	82	Auberchicourt . . . . .	134
Agimont . . . . .	43, 104	Ausseau . . . . .	59, 69	Aubigny . . . . .	112
Aigremont . . . . .	81	Ante . . . . .	133	Audenaerde . . . . .	60
Ays . . . . .	114	Anthoine . . . . .	139	Autel . . . . .	42
Aische . . . . .	114	Anthony . . . . .	116	Autre-Eglise . . . . .	40, 139
Acosse . . . . .	138	Anthonis . . . . .	116	Auvelais . . . . .	47
Alderoyde . . . . .	110	Anvaing . . . . .	134	Avelgem . . . . .	121
Aleijn[s] . . . . .	114, 153	Apeldoorn . . . . .	56	Averhout . . . . .	73
Alfter . . . . .	112, 125	Appeltern . . . . .	42, 123	Avernas . . . . .	40, 82
Aliche . . . . .	126	Ardemboucq . . . . .	130	Avezaath . . . . .	127
Alkemade . . . . .	125	Arenberg . . . . .	81	Avesnes . . . . .	81, 95, 139
Allemand . . . . .	43	Arenboete . . . . .	125	Avin . . . . .	111, 113
Almelo . . . . .	98	Argenteau . . . . .	40, 68, 99	Avol(p? r)hech . . . . .	48



	Pages		Pages		Pages
Awans . . . . .	125	Beheim . . . . .	128	Blabbenere . . . . .	133
Awirs . . . . .	50	Beyer . . . . .	43	Bladelin . . . . .	114
Baarle . . . . .	110, 113	Belle . . . . .	46, 120	Blamont . . . . .	130
Baarsdorp . . . . .	123	Bellinkhoven . . . . .	42, 51	Blanden . . . . .	117
Badrion . . . . .	43	Belœil . . . . .	80, 81, 89	Blancart . . . . .	49, 59, 117
Baduel[le] . . . . .	138, 138	Belzele . . . . .	114	Blanke . . . . .	128
Baaluic . . . . .	129	Bemelen . . . . .	138	Blankenheim . . . . .	89
Baeck . . . . .	46	<i>Bensure</i> . . . . .	115	Blanckert . . . . .	115
Baardleghem . . . . .	10, 111	Bensenrade . . . . .	149	Blavier . . . . .	125
Baereh . . . . .	141	Bentheim . . . . .	89	Bliehen . . . . .	46, 69, 89, 113
Baert . . . . .	59, 129	Bérenger . . . . .	128	Bleyche . . . . .	42
Bailleul . . . . .	16	Berg . . . . .	74, 81, 89	Blijde . . . . .	122
Bakaert . . . . .	139	Bergh[e]. 113, 115, 117, 125, 128, 141, 142, 150		Bleek . . . . .	69, 82
Bake . . . . .	40, 72	Berghen . . . . .	49, 118, 119	Blitterswijk 42, 51, 111, 146	
Bachenberg . . . . .	127	Bergheim . . . . .	110	Blois . . . . .	61, 119
<i>Bachusen</i> . . . . .	110	Berghes, voir Berghen		Bloc . . . . .	61
<i>Balam</i> . . . . .	14	Berchem. 40, 46, 56, 61, 79, 91, 116, 117		<i>Bloekerien</i> . . . . .	72
Balen . . . . .	114	Berkel . . . . .	82	Blondo . . . . .	42
Balct . . . . .	110	Berkelaar . . . . .	128	Blondel . . . . .	138
Banesse . . . . .	111	Berlaer . . . . .	116, 117	Boele . . . . .	114, 141, 153
<i>Banevalt</i> . . . . .	115	Berlekem . . . . .	120	Bodelschwingh . . . . .	45
Baningen . . . . .	142	Berlo . . . . .	48	Boede . . . . .	126
Banck . . . . .	77, 111	Berneau . . . . .	120	Boenen . . . . .	85
Bar . . . . .	43, 139	Bernsau . . . . .	110	Boert . . . . .	116
Baras . . . . .	50	<i>Bernsberch</i> . . . . .	42, 141	Boeseau . . . . .	138
Barbençon . . . . .	89, 126	Berthijns . . . . .	117	Boesdael . . . . .	120
Barbesalée . . . . .	113	Berthout. 76, 61, 63, 64, 73, 80, 81, 98, 116, 117, 122		Boetberg . . . . .	129
Barbial . . . . .	116	Bertinchamps . . . . .	49, 110	Boetsaert . . . . .	128
Baridoul . . . . .	116	Bertrans . . . . .	48	Boetzelaer. 67, 81, 89, 115	
Barker . . . . .	73	Bertremoul . . . . .	122	Bohème . . . . .	97
Barse . . . . .	114	Bertrix . . . . .	114	<i>Boijeghem</i> . . . . .	122
Bartholijns . . . . .	116	Berwouts . . . . .	129	Boiken . . . . .	48
Bassenheim . . . . .	128	Besainge . . . . .	141	Boins: e . . . . .	120
Batenburg . . . . .	55	<i>Besselant</i> . . . . .	99	Bois . . . . .	48, 111, 138
Batians . . . . .	114	Béthune . . . . .	110	Boys . . . . .	117
Battelo . . . . .	128	Beuzet (= <i>Bucer</i> ) . . . . .	48	Boisrouvray . . . . .	73
Bandechon . . . . .	82	Bensichem . . . . .	142	Boitberg . . . . .	111
Baudimont . . . . .	49	Bevere . . . . .	149	Boc . . . . .	42, 111
Baudreghuen . . . . .	131	Biè . . . . .	142, 143	Boelkel . . . . .	117
Bauzèle . . . . .	40, 112	<i>Bije</i> . . . . .	115	Bokial . . . . .	82
Bautersem. 13, 119, 128		<i>Biertheyn</i> . . . . .	138	Bolen . . . . .	42
Beaufaux . . . . .	110	Biest . . . . .	72, 120	Bolheim . . . . .	40
Beaufort . . . . .	70, 85, 149	Biévene . . . . .	128	Bolle . . . . .	50
Beaufremez . . . . .	140	Bièvre . . . . .	117	Bollehorne . . . . .	117
Beaujeu . . . . .	60, 81, 125	Bigard . . . . .	110, 150	Bollenbeke . . . . .	146
Beaumez . . . . .	122	Bickelere . . . . .	120	Bollis . . . . .	122
Beaumont . . . . .	55, 123, 130	Bicken . . . . .	113	Bollo . . . . .	117
Beaune . . . . .	139	Bickenbach . . . . .	113	<i>Botomgne</i> . . . . .	48, 127
Beausart . . . . .	140	Bijlandt . . . . .	69	<i>Bolzental</i> . . . . .	140
<i>Bebarwaen</i> . . . . .	133	Bilsen . . . . .	112	Bombaye. 40, 47, 114, 128 129	
Beek . . . . .	120	Binkem . . . . .	118	Bommershoven. 112, 116	
Beelaerts . . . . .	141	Bioul . . . . .	127	Bonant . . . . .	111
Beer . . . . .	139	Biourgo . . . . .	127	Bonelle . . . . .	113
Beerst . . . . .	120	Birgel . . . . .	45, 126	Bomer . . . . .	122
Beerte . . . . .	110, 128	Bjsscopdoeme . . . . .	118	Bonin . . . . .	69, 121
Beesde . . . . .	42			Bonlez . . . . .	48, 140
Beest . . . . .	119			Bonnant . . . . .	111
Befferen . . . . .	117				



	Pages		Pages		Pages
Bont[e] . . . . .	110, 140, 143	Braine-l'Alleud . . . . .	125	Buisseret . . . . .	111
Boot[e] . . . . .	40, 125, 140, 145	Brakel[e] 56, 89, 110, 120, 142		Buckele . . . . .	141
et suiv. . . . .		Branchon . . . . .	113	Bullecooven . . . . .	82
Boppard . . . . .	43, 89, 137	Brandenburg . . . . .	144	Bunde . . . . .	48
Borgher . . . . .	126	Branscheit . . . . .	45	Bureal . . . . .	50, 139
Borghet . . . . .	213	Brant . . . . .	43, 132	Buren . . . . .	115
Borgne . . . . .	50, 61, 85	Brantin[s] . . . . .	122	Bus . . . . .	140
Borch . . . . .	46, 48, 59, 72, 100, 118, 119, 120, 123	Brassart . . . . .	121	Busbois . . . . .	142
Borchgrave . . . . .	130	Brau . . . . .	119, 131, 152	Buschfeld . . . . .	111
Borehoven . . . . .	128	Bréda . . . . .	60, 63, 123	Busket . . . . .	102, 110
Borlez . . . . .	126, 132, 138	Brede . . . . .	40	Butkens . . . . .	101
Borne . . . . .	117, 120	Brederode . . . . .	43, 44, 96	Butschard . . . . .	110
Bornefeld . . . . .	129	Bremsoen . . . . .	40	Celen . . . . .	111, 113
Borneken . . . . .	134	Bre[e]mpt . . . . .	117	Celles . . . . .	42, 114, 139
Bornival . . . . .	110, 128	Brenner . . . . .	45	Champigny . . . . .	124
Borsere . . . . .	69, 129	Bretagne . . . . .	73	<i>Chanteurle</i> . . . . .	132
Borssele[n]. 51, 59, 64, 81, 89, 142		Bretex . . . . .	105	Chantraine (commun- deur de) . . . . .	44
Boseclaes . . . . .	64	Breux . . . . .	117	Charnoux . . . . .	122
<i>Boshuse[n]</i> . . . . .	49	Brialmont . . . . .	112	Chastel . . . . .	73
Bosch . . . . .	118, 138	Briey . . . . .	117	<i>Chastelecr.</i> . . . . .	73
Bof[e]smans . . . . .	112, 143	Briele . . . . .	123	Chastre . . . . .	140
Bossaert . . . . .	117	Brien (Brijn) . . . . .	43	Chateau . . . . .	138, 139
Bossimé . . . . .	51, 100, 129	Brienen . . . . .	42	Chateaulvain . . . . .	125
Bosseche. 48, 116, 116, 117, 129, 141, 146		Broekhuijzen. 42, 46, 69, 100, 110, 117, 119, 140		Châtelet . . . . .	42
<i>Bossuijt</i> . . . . .	110	Broeck[e] . . . . .	43, 51, 73, 113, 120, 122, 143, 140	Chatelneau . . . . .	129
Botlaert . . . . .	112	Brognart (Broingnart, Brougnart). 50, 122, 126, 134		Chatillon . . . . .	60, 78, 80, 81, 119, 152
Bottier . . . . .	50	Brohl . . . . .	110	Chaussée . . . . .	138
Bottlenberg . . . . .	115	Broich . . . . .	110, 110	Chauveney voir Looz	
Bouden . . . . .	110	<i>Brouberg.</i> . . . . .	50	Chaversson . . . . .	119
Boudet . . . . .	126	<i>Brulen.</i> . . . . .	49	Chaves . . . . .	140
Bouge . . . . .	111	Bruele . . . . .	111	Chavet . . . . .	140
Bouchout . . . . .	43, 45, 64, 81	Brugghen . . . . .	110	Chenac . . . . .	125
Boulaere . . . . .	46, 122, 140	Bruheze . . . . .	143	Chenard . . . . .	114
Boulay . . . . .	121	Brulant . . . . .	140	Chêne . . . . .	138
Boulange . . . . .	117	Bruyère . . . . .	40, 73, 111	Chenois . . . . .	111
Bounant . . . . .	111	Bruj[n]e] . . . . .	129	Cheron . . . . .	82
Bouquemont . . . . .	137	Brune . . . . .	120	Chier . . . . .	124
Bourbon . . . . .	43	Bruninchs . . . . .	126	Chiny . . . . .	60, 61, 130
Bourguignon . . . . .	121	<i>Brustemwe</i> . . . . .	72	Cysoung . . . . .	46, 79, 81, 95
Boursin . . . . .	124	Brusthem . . . . .	112	Dab . . . . .	124
Bourscheid . . . . .	133	Bruzelles . . . . .	90	Dadizeele . . . . .	139
Bousart . . . . .	140	<i>Bubtis</i> . . . . .	47	Daems . . . . .	115
Bouvius . . . . .	79	Budel . . . . .	42, 142	<i>Daens soen</i> . . . . .	114
Bouvignes . . . . .	124	Budeshheim . . . . .	48, 141	Daen . . . . .	129
Bouw . . . . .	119	Brekelair . . . . .	120	Dachverlies . . . . .	134
Boveaz . . . . .	126	Bueckelere . . . . .	143	Dalem . . . . .	134
Bovier . . . . .	119	Buifel . . . . .	141	Dalhem . . . . .	43, 122
Boxmeer . . . . .	125	Buijle . . . . .	117, 126	Damme . . . . .	59, 118, 121, 141
Boxtel . . . . .	48	Builemont . . . . .	110	Dammeroude . . . . .	138
Brabant. 52, 62, 65, 71, 98		Buymont . . . . .	121	Dampierre . . . . .	75, 78
Brabeek . . . . .	45	Buir . . . . .	114	Daneels . . . . .	117, 119
Braem . . . . .	97, 114, 128	Buijs . . . . .	123, 142, 143	Danneal . . . . .	138
Brafte . . . . .	112	Buijsingen. 59, 126, 129, 145		Daun . . . . .	40, 46, 51, 89, 124
Bray . . . . .	127	et suiv.		Danvin . . . . .	111
Braine . . . . .	79, 112, 121			<i>Dranchis.</i> . . . . .	77
				Dave . . . . .	111





	Pages		Pages		Pages
<i>Davels</i> . . . . .	86	Drake . . . . .	67, 68, 116, 120	Elsig . . . . .	137
Davensberg . . . . .	85	Drachenfels . . . . .	38	Elslaer . . . . .	129
Dedelaer . . . . .	49	Dréhance . . . . .	49	Elsmeer . . . . .	118
Deijnaert . . . . .	112	Dreux . . . . .	73	Elst . . . . .	110, 120, 145
Decker . . . . .	141	Driel . . . . .	129	Elverfeld . . . . .	50, 73, 89, 98
Delft . . . . .	48, 129	Dries . . . . .	133	Emines . . . . .	110
Deftinge . . . . .	126	Driessche . . . . .	50, 118, 122	Emmechoven . . . . .	130
Denis . . . . .	113	Dringham . . . . .	89	Emmerich . . . . .	110
Dens . . . . .	143	Drion . . . . .	82	Empereur . . . . .	138
Denville . . . . .	126	Drolshagen . . . . .	141	Ende . . . . .	140
Derby . . . . .	127	Drongelen . . . . .	119	<i>Endelsdorp</i> . . . . .	95, 128
Dhesius . . . . .	120	Druvart . . . . .	51	Engl. . . . .	139
<i>Destille</i> . . . . .	48	Duchewelx . . . . .	51, 110	Engbertsz . . . . .	129
Deurne . . . . .	120	Dudzeele . . . . .	122	Engelen . . . . .	143
Deurwaerdere . . . . .	126	Duffel . 73, 75, 116, 117, 132		Englien. 56, 64, 65, 79, 81, 112	
Deventer . . . . .	119	Duytzele . . . . .	110	<i>Enselthem</i> . . . . .	69
Dhuy . . . . .	111	Duiveland . . . . .	112	Ensjneek . . . . .	141
<i>Didderic Luben soen</i> . . . . .	142	Duivenvoorde . . . . .	89	<i>E[ij]utbroeck</i> . . . . .	112, 126
Diedenhoven . . . . .	130	Duren . . . . .	123, 126, 139	Eppenheim . . . . .	128
Dieghem . . . . .	40, 110, 145	Dungelen . . . . .	42	<i>Eppenart</i> . . . . .	48
Diepenbeek . . . . .	40	Dunkering . . . . .	140	Ere . . . . .	79, 117
Diepenbroek . . . . .	45, 141	Duras . . . . .	132	Erembolegem . . . . .	117
Dierckx . . . . .	129, 140	Duren . . . . .	48, 116	<i>Erkeley</i> . . . . .	114
Diest . 43, 89, 95, 96, 163, 112		Dussen . 56, 110, 115, 115, 120, 123		Erp . . . . .	46, 48, 89
Dietz . . . . .	127	Edelhere . . . . .	117, 123	Erpe . . . . .	126
Diebier . . . . .	142, 143	Ederen . . . . .	49	Erpent . . . . .	113
Dyck . . . . .	139	Ee . . . . .	93	Esbeemde . . . . .	110
Dijke 112, 115, 129, 135, 140		Eegenhoven . . . . .	139	Escamin . . . . .	89
Dilbeek . . . . .	113	<i>Eechout[e]</i> . . . . .	105, 123	Es[s]ch[e] . . . . .	42, 110, 137
Dilft . . . . .	123	Eecbove[n] . . . . .	105	Feschweiler . . . . .	130
Dinant . . . . .	113	Eemeren . . . . .	120	Escolle . . . . .	64, 112
Dinther . . . . .	131	Eerdbrugzhen . . . . .	129	Esnes . . . . .	139
<i>Dircksz.</i> . . . . .	82	<i>Eersten soen</i> . . . . .	142	<i>E[is]pets</i> . . . . .	134
Dobbe . . . . .	142	Eesbeek . . . . .	112	Espen . . . . .	122
Doedins . . . . .	129	Eggerscheidt . . . . .	139	Essars . . . . .	122
Doelvoet . . . . .	129	Eggloy . 40, 65, 123, 132, 146 et suiv.		Esselen . 40, 59, 130, 146 et suiv.	
Doenen . . . . .	113	Egmond . . . . .	73, 115, 123	<i>Esschestijn</i> . . . . .	142
Doenraad . . . . .	122	Ehren . . . . .	110	Est . . . . .	115
Doern[e]. 40, 116, 119, 120, 123, 141, 143		Eij[c]k[e] . 118, 141, 146 et suiv.		Estor . . . . .	117
<i>Dofust</i> . . . . .	49	Eijken . 42, 69, 100, 110, 112		Ethen . . . . .	142
Dole . . . . .	137	Eijeman . . . . .	116, 143	Eu . . . . .	60
Dollendorf . . . . .	62, 97	Eijl . . . . .	42, 89	Eupen . . . . .	122
<i>Domaes soen</i> . . . . .	64	Eynatten . . . . .	48, 121	Eure . . . . .	110
Domborg . . . . .	64	Ejnde . . . . .	42, 48, 143	Euskirchen . . . . .	42
Domesdach . . . . .	117	Eyneburg . . . . .	129	Eveloghe . . . . .	117
Dommartin . . . . .	105	Eijs . . . . .	50	Ever . . . . .	127
Dongerade . . . . .	128	Eisterbeke . . . . .	48	Everart . . . . .	117
Done[t] . . . . .	69, 115	Ecaussines . . . . .	126	Everaerd . . . . .	110
Doneker . . . . .	150	Eckelrade . . . . .	51, 129	Everaerts . . . . .	143
Doornik . . . . .	42, 129	Elderen . . . . .	112, 132	Evrat . . . . .	122
<i>Dopuch</i> . . . . .	48	Elen . . . . .	42	Evreux . . . . .	80, 89
Dorlrecht . . . . .	48	Elle . . . . .	42	Exaerde . . . . .	134
Dormael . 111, 129, 143		Eller . . . . .	89, 98, 112	Faeijnsen . . . . .	131
Dorneburg . . . . .	139	Elz . . . . .	110	Fait . . . . .	40
Douillet . . . . .	101, 111	Elsbroeck . . . . .	117, 125	Falze . . . . .	122, 126
Douve . . . . .	120			Falkenstein . 81, 110, 142	
Douvrin . . . . .	110				



	Pages		Pages		Pages
Falcon . . . . .	48	Francois . . . . .	90, 126	Giffarde . . . . .	100
Fallais . . . . .	120	Franceq . . . . .	114	Gilbert . . . . .	121
Famelleux. . . . .	111	Franquenée . . . . .	69	Gillemans . . . . .	133
Familieureux. . . . .	111	Frei . . . . .	116	Gilles (-ijs). . . . .	110, 114, 118
Fanson . . . . .	70	Freiheit . . . . .	110	Gilsen . . . . .	122
Fantel . . . . .	73	Frelenberg . . . . .	117	Gymnich . . . . .	42
Farchis . . . . .	126	Friesheim . . . . .	96	Ginderbuijten. . . . .	118, 119
Faucompierre . . . . .	117, 140	Froijere . . . . .	100, 128	Gindertalen . . . . .	130
Fauconnier . . . . .	98	Froighten . . . . .	110	Gijsberts . . . . .	125
Fauquemont . . . . .	42, 43, 61, 80, 97	Froitzheim . . . . .	140	Gijsbrechts . . . . .	113
Faus . . . . .	50, 126	Procourt . . . . .	50	Gijsegem . . . . .	121
Fauve . . . . .	139	Fuchs . . . . .	59	Ghiselin. . . . .	111, 120
Feix . . . . .	140	Fumal . . . . .	135	Ghisen . . . . .	142
Fecht . . . . .	110	Furnes . . . . .	113	Ghisels . . . . .	64
Feluy . . . . .	113	Fuschi . . . . .	42	Ghistelles . . . . .	89, 115
Fénétrange . . . . .	42, 43, 89	Fust . . . . .	140	<i>Glemes</i> . . . . .	48
Ferne . . . . .	134	Gaesbeek . . . . .	43, 64, 94, 98	Glimbach . . . . .	49, 128
Fernelmont . . . . .	48, 111	Gaillier . . . . .	69, 110, 120	Glimes 40, 52, 119, 120, 138	
Férooz . . . . .	48, 128	Gaillard . . . . .	126	Glisuelle . . . . .	110
Ferté . . . . .	113	Gal . . . . .	90	Goben . . . . .	116
Fevre . . . . .	129	Galamez . . . . .	73	Gocheles . . . . .	49
Fexhe . . . . .	134	Galen . . . . .	45, 67	Godlijn. . . . .	145, 149
Fiennes. . . . .	80	Galifort . . . . .	64, 120	Godenard 42, 43, 53, 89, 122	
Fierabras . . . . .	50	Gallon . . . . .	120	Godevaerts . . . . .	131, 142
Fikere . . . . .	114	Galoppe . . . . .	100, 122	Godevin . . . . .	48
Fyck . . . . .	133	Garet . . . . .	46	Godgoals . . . . .	82
Fichelmont . . . . .	117	Gargatte . . . . .	132	Godijn . . . . .	42
Fischbach . . . . .	130	Garsilles . . . . .	138	G[h]oey . . . . .	120
Flandre. 56, 60, 70, 80, 94, 126		Gastmolen. . . . .	122	Goer . . . . .	46, 18
Flecke . . . . .	115	Gavre. 46, 60, 81, 89, 94, 123		Goesnes . . . . .	114
Flémalle . . . . .	112	Geeraet . . . . .	119	Goetghebuere . . . . .	120
Fléron . . . . .	125	Geeraerts . . . . .	120, 133	Goirle . . . . .	48, 115
Flokias . . . . .	111, 139	Geerincx . . . . .	141	Gommaers. . . . .	113
Florin . . . . .	121	Gheermis . . . . .	134	Gootens . . . . .	117
Florzée . . . . .	139	Geertzin . . . . .	48, 137	Ghove . . . . .	48, 98
Foot . . . . .	118	Geest . . . . .	123	Gorins . . . . .	64, 112
Folie . . . . .	48, 100, 110	Geffen . . . . .	131	Gorjjs . . . . .	66, 71, 143
Fontaine . . . . .	104, 125	Geilenkirchen . . . . .	117	Gorsemereel . . . . .	120, 143
Fonteniers . . . . .	138	Gheijt . . . . .	122	Gorssum . . . . .	120
Fontoy . . . . .	137	Gelinden . . . . .	48, 50	Gorttere . . . . .	120
Fooz . . . . .	130	Ghellinck . . . . .	120	Gossonecourt 40, 46, 123, 125	
Fordes . . . . .	126	Gemert . . . . .	133, 143	Ghote . . . . .	72
Forst . . . . .	112	Genappe . . . . .	125	Gothem . . . . .	110
Forstbach . . . . .	61, 141	Genly . . . . .	81	Goudacker . . . . .	59, 111
Forvie . . . . .	130	Gennep . . . . .	96	Gouy. . . . .	42
Fosseroulle . . . . .	49	Gent . . . . .	114, 121, 126, 142	Goulart. . . . .	48, 121
Fosset . . . . .	69	<i>Gherensteyn</i> . . . . .	140	Gouvion . . . . .	94, 128, 130
Fosseux . . . . .	115	Gerimal . . . . .	110	Grace . . . . .	40
Fourneau . . . . .	90	Gernoet. . . . .	110	Gracht 42, 117, 119, 120, 115	
Fraijbaert. . . . .	59, 119	Gerwen. . . . .	143	<i>Gratu</i> . . . . .	123
Frambalch. . . . .	115	Gestel . . . . .	40, 42, 117, 126	Grammene . . . . .	59
Frameries . . . . .	120	Gesves . . . . .	42, 112	Grand . . . . .	72, 113
France . . . . .	65, 80	Gheten . . . . .	111	Grandpré . . . . .	125
<i>Francia</i> . . . . .	119, 129	Geude . . . . .	110	Grange . . . . .	130
Franeau . . . . .	59, 93	Gever . . . . .	112	Graux . . . . .	132, 138
Frankenberg. 59, 122, 140		Gielis . . . . .	102, 153	Gravenwesel. . . . .	120
Franchomme. . . . .	50, 53	Giesendorf. . . . .	129	Grecht . . . . .	115
		Giessen . . . . .	46, 130	Grenler . . . . .	137



	Pages		Pages		Pages
Greze . . . . .	89	Halle[n] . . . . .	48, 49, 111, 118	Heylarde . . . . .	111, 120, 139
Greve . . . . .	110, 117, 119	Hallet . . . . .	40, 90, 138	Heile . . . . .	121
Grieken . . . . .	48, 118	Halling . . . . .	126	<i>Heyleghenborre</i> . . . . .	121
Griene[n]borgø . . . . .	48	Hamaide . . . . .	134, 110	Heime . . . . .	122
Grimberg . . . . .	98	Hamal . . . . .	42, 61, 69, 112	Heymerie . . . . .	110
Grimbergen . . . . .	61, 116, 123	Hambroec . . . . .	118	Heimersheim . . . . .	110
149 et suiv.		Ham[me] . . . . .	47, 68, 113, 119, 123, 139, 140, 150	Heymstaken . . . . .	132
Grimde . . . . .	117, 122	Han . . . . .	126	Heijndael . . . . .	122
Grijmuaer . . . . .	117	Hane . . . . .	47	Heinsberg . . . . .	50, 80, 89, 96
Grimston-Hall . . . . .	73	Haneffe . . . . .	49, 59, 132	Heisselt . . . . .	112
Griusven . . . . .	126	Haneman . . . . .	47, 116, 122	Hejssen . . . . .	140
Grijpskerke . . . . .	132	Hangest . . . . .	122	Heijst . . . . .	117
Grijspierre . . . . .	120	Hannesche . . . . .	111, 138	Heijvaer[s] . . . . .	82, 94, 141
Groesbeek . . . . .	42, 113	Hannicre . . . . .	73	He'fault . . . . .	73
Gronsveld . . . . .	40, 43, 53	Hannut . . . . .	49, 138	Hellebeek 40, 67, 79, 89, 150	
Groot . . . . .	121, 121	Hanoyse . . . . .	134	Hellenmes . . . . .	89
Grootloo . . . . .	117	Hansbeke . . . . .	142	Helu[wen] . . . . .	49
Grosen . . . . .	42	Hanswijk . . . . .	128	<i>Hemaires</i> . . . . .	42
Gross . . . . .	114	Happar . . . . .	113	<i>Hemberch</i> . . . . .	48, 109, 114
<i>Gruinsselt</i> . . . . .	72	Hardeumont . . . . .	132	Hemert . . . . .	119
Grueneau . . . . .	94	Haren . . . . .	42, 47	Hemptinne . . . . .	138
Graters . . . . .	115, 117, 142	Harf . . . . .	50, 110	Heneko . . . . .	111
<i>Gruuthuse</i> . . . . .	43	Harcourt . . . . .	89, 104	Hennenberg . . . . .	140
Gruwel . . . . .	100, 117, 118	Harnes . . . . .	81, 100, 140	Henotins . . . . .	134
<i>Gudchusen</i> . . . . .	129	Harvengt . . . . .	120	Heppignies . . . . .	129
Gueldre . . . . .	61, 98, 129	Hasart . . . . .	121	<i>Herans</i> . . . . .	49
Guignies . . . . .	110	Hazebroek . . . . .	112	Herbais . . . . .	40
Guijgoven . . . . .	61	<i>Hauchery</i> . . . . .	113, 132	Herde . . . . .	120
Guillemot . . . . .	91	Haudion . . . . .	139	Herent . . . . .	122
<i>Guistelle</i> . . . . .	90	Haulchin . . . . .	110	<i>Herethem</i> . . . . .	143
Gunter[e] . . . . .	117	Haultepenne . . . . .	132	<i>Herwijnsaert</i> . . . . .	121
Guttekoven . . . . .	121	Hauroult . . . . .	73	Heriacourt . . . . .	100
Haafteu . . . . .	89, 119	Hautart . . . . .	113	Hériamont . . . . .	126
Haar . . . . .	139	Hauteroel . . . . .	132, 138	Herinex . . . . .	142
Haarlem . . . . .	121	Hautrage . . . . .	139	Hérissem . . . . .	128
Habbeke . . . . .	111, 150	Hauwaert . . . . .	111, 128	Herck . . . . .	131, 143
Habosch . . . . .	151	Hauwel . . . . .	132	Herckenrode . . . . .	116, 117
<i>Haefsdonck</i> . . . . .	139	Havaine . . . . .	134	Herlaer 40, 42, 69, 115, 128	
Ha[e]z[h]e[n] . . . . .	112, 121, 123, 129	Haverskerque . . . . .	117	Hermans . . . . .	123
Haecht . . . . .	115	flavert . . . . .	121	Hermée . . . . .	48
Haelen . . . . .	129	Havinnes . . . . .	93	Hermeis . . . . .	122
Haene . . . . .	149	<i>Haerec</i> . . . . .	138	Héron . . . . .	42
Haesbaert . . . . .	126	Hedikhuijzen . . . . .	142	Herotten . . . . .	117, 118
Haesdonck . . . . .	113, 128	Heede . . . . .	89, 126, 128	Hers . . . . .	117, 122
Hagedora . . . . .	49	Heelen . . . . .	112, 141	Herzlieb . . . . .	133
Hahn . . . . .	110	Heelt . . . . .	117	<i>Herssele</i> . . . . .	110
Haidekinck . . . . .	45	Heenkenshoet 148 et suiv.		Hert 111, 128, 141, 142, 149	
Haye . . . . .	50, 110, 140	Heer . . . . .	116, 140, 142	Herteken 121, 148 et suiv.	
Haywanne . . . . .	110	<i>He[e]rsele</i> . 68, 95, 113, 128		Hertewijje . 40, 42, 68, 133, 147 et suiv.	
Hainaut. 43, 69, 61, 61, 99		<i>Heertte</i> . . . . .	116	Hertoghe 42, 110, 124, 123, 132, 111, 145 et suiv.	
<i>Haynin</i> . . . . .	81, 122, 123	Hees . . . . .	42, 82, 119, 120, 142	Hertwig . . . . .	133
Hacfort . . . . .	56	Heesbeen . . . . .	142	Hezacker . . . . .	116
Hacke . . . . .	119, 122	Heetvelde 42, 89, 145 et suiv.		Hesse . . . . .	47
Halewijn . . . . .	50, 89, 126	Heffen . . . . .	117	<i>Hessels soen</i> . . . . .	143
Halfhuijs . 42, 128, 148 et suiv.		Heffingen . . . . .	110	Hessen . . . . .	45, 140
<i>Hallandas</i> . . . . .	132	Heijden . . . . .	40, 43, 73, 112, 118, 119, 125, 128	Hetzerath . . . . .	110, 130



	Pages		Pages		Pages
Heuke . . . . .	127	Hortbeka . . . . .	118	Jammaert . . . . .	134
Heukelum . . . . .	115	Hosden . . . . .	113, 120	Jamotteel . . . . .	138
Heule . . . . .	118	Hongaerde . . . . .	117	Jan Aerts soens soen . . . . .	142
Heurne . . . . .	140	Houcourt . . . . .	43	Jan Hugen zoon zoon . . . . .	127
Heusden . . . . .	56, 63, 71, 142	Houlz . . . . .	128	Jandraco . . . . .	48
Heusdens . . . . .	138	Houman . . . . .	129	Jans [soen] 70, 111, 117, 127	127
Hèverlè . . . . .	94, 117	Housdaing . . . . .	42, 139	Jardin . . . . .	46
Hèverline . . . . .	117	Houtain . . . . .	49, 69, 110, 119	Jaspar . . . . .	138
Hillenberghè . . . . .	42	Houtain-l'Evêque . . . . .	104	Jauche . . . . .	42, 50, 53, 85, 139
Hinckaert . . . . .	66, 103, 125, 146 et suiv.	Houte . . . . .	45, 117	Jekere . . . . .	128
Hinnisdael . . . . .	116, 129	Houthem . . . . .	148	Jemeppe . . . . .	113, 132
Hircelinus . . . . .	128	Houve . . . . .	129	Jode . . . . .	129
Iobanck . . . . .	141	Hoveles . . . . .	40, 139	Jodion . . . . .	82
Iobekon . . . . .	89, 114, 153	Hovelwijk . . . . .	42	Joloigne . . . . .	49
Hodion . . . . .	114	Huerne . . . . .	140	Joly . . . . .	128
Hoede . . . . .	100	Huffel . . . . .	123	Jonart . . . . .	69
Hoefft . . . . .	129	Hughen soen . . . . .	123, 126, 127	Jonghe . . . . .	82
Hoelijlaert . . . . .	121, 122	Huijch Wille soen . . . . .	133	Joveneau . . . . .	134
Hoelelen . . . . .	118	Huijn . . . . .	121	Judas . . . . .	141
Hoemen (Heumen) . . . . .	73, 89	Huijsman . . . . .	141	Julémont . . . . .	122
Hoesehen . . . . .	142	Huijssen . . . . .	140	Juliers . . . . .	61, 88, 99
Ho[e]ve[n]. . . . .	113, 115, 115, 118, 119, 122, 129	Hukelhem . . . . .	45	Junkerath . . . . .	42
Hoewel . . . . .	129	Huckelhoven . . . . .	140	Jupille . . . . .	50
Ho[e]fstat (— stad) . . . . .	40, 140	Huckelshoven . . . . .	119	Jupleux . . . . .	50, 85, 86, 91, 139
Hofsteden (— staden) . . . . .	110, 114	Huckleswagen . . . . .	59	Jutphaas . . . . .	140
Hoghenhuijs . . . . .	123	Huldenberg . . . . .	59, 111, 146 et suiv.	Cabelliau . . . . .	139
Hogncul . . . . .	50, 53	Hulin . . . . .	94	Cache . . . . .	42
Hohscheid . . . . .	115	Hulsberg . . . . .	48, 50	Cadzand . . . . .	121
Hoije . . . . .	112	Hulst . . . . .	134	Cayen . . . . .	121
Hoirs . . . . .	71	Humières . . . . .	124	Kaldenbury . . . . .	129
Hollain . . . . .	135, 136	Hun . . . . .	111	Cale . . . . .	59, 62, 69, 117
Hollogne . . . . .	125, 126	Hunenberg . . . . .	110	Kalenbergy . . . . .	81
Holset . . . . .	43, 120, 122	Hunolstein . . . . .	42, 97	Caleh..... . . . .	140
Holstein . . . . .	50, 69	Hurwenen . . . . .	42, 69	Calonne [Caloen] . . . . .	69
Holte . . . . .	115	Hustin . . . . .	51	Calsteren 100, 102, 122, 153	153
Holtei . . . . .	139	Huwen . . . . .	120	Camart . . . . .	48
Homière . . . . .	134	Hlias . . . . .	42	Cambeke . . . . .	42, 110
Hond . . . . .	113	Immendorf . . . . .	117	Camborne . . . . .	146
Hondelange . . . . .	121	Immerseel . . . . .	40, 52	Cambrai . . . . .	126
Hondeloose 125, 145 et suiv.	125, 145 et suiv.	Impegem . . . . .	153	Cammoussier . . . . .	135
Hongher . . . . .	42, 99, 100	Indout . . . . .	199	Camphenhout . . . . .	62, 69, 110
Honecourt . . . . .	89	Ingen . . . . .	42	Camphuijsen . . . . .	115
Honnef . . . . .	110	Ingenhave . . . . .	114	Camysor . . . . .	118 et suiv.
Honnepel . . . . .	15, 120	Irnich . . . . .	100	Canapt . . . . .	113
Honnial . . . . .	126	Isegem . . . . .	121	Canborne . . . . .	113
Hon[n]oré . . . . .	134	Iseburg . . . . .	59, 64, 89	Canyot . . . . .	62
Honselar . . . . .	129	Izendooorn . . . . .	51, 89, 119	Canis . . . . .	119
Hons[s]em 112, 116, 121, 125	112, 116, 121, 125	Ijzeren . . . . .	112, 118, 119	Canart . . . . .	112
Hooch . . . . .	115	Ijsselstein . . . . .	65, 80	Canne . . . . .	110
Horenberc . . . . .	42, 81	Ijsselt . . . . .	111	Cant . . . . .	115, 129
Horn[es] 40, 43, 49, 60, 61, 65, 75, 77, 80, 89, 99, 100, 129, 139	40, 43, 49, 60, 61, 65, 75, 77, 80, 89, 99, 100, 129, 139	Issum . . . . .	97, 105	Canteman . . . . .	69
Horst 42, 45, 821, 125, 129, 139	42, 45, 821, 125, 129, 139	Itter . . . . .	121	Canter . . . . .	145
		Itteren . . . . .	42, 120	Capellaten . . . . .	129
		Ivlein Ivloins . . . . .	119	Capel[e]n] . . . . .	121, 128
		Jadou . . . . .	112	Capelle-au-Bois . . . . .	81
		Jacobs . . . . .	64	Cappe . . . . .	139
		Jamblinie . . . . .	124	Cardinal . . . . .	117
				Careep . . . . .	139





	Pages		Pages		Pages
Karijs . . . . .	47, 122	Clerc[h] . . . . .	111, 118, 141	Corbais . . . . .	140
<i>Carlewijch</i> . . . . .	119	Clermont . . . . .	81, 122, 130	Corbaut [Corbeau] . . . . .	50
Carlier . . . . .	142	Clervaux . . . . .	129	Cordeken . . . . .	52
Carloo . . . . .	151	Clèves . . . . .	64, 69, 99, 140	Coreman . . . . .	129
Karpial . . . . .	40, 138	Clievère . . . . .	42, 148	Corf . . . . .	42, 50
Carsbergen . . . . .	142	Cloet[e]. . . . .	40, 130, 145	Coria . . . . .	114
Cassart . . . . .	132, 146 et suiv.	Cloeters . . . . .	120	Corneken . . . . .	117
Casselaer . . . . .	118	Clocman . . . . .	134	Kornhorst . . . . .	113
Castele . . . . .	138	Clutine 42, 43, 89, 100, 111, 113 et suiv.		<i>Corroit</i> . . . . .	126, 134
Katreal . . . . .	140	Knebil . . . . .	140	Corsbout . . . . .	128
Kats . . . . .	89	Knibbe . . . . .	69	Corswarem . . . . .	42
Catte[n]broeck 111, 145, 151		Cnoep . . . . .	110	Kortenhorn . . . . .	45
Catthem . . . . .	122	Coage . . . . .	73	Cortewille . . . . .	140
Caumont . . . . .	142	Cobbenbosch . . . . .	111, 133, 152	<i>Kosen</i> . . . . .	110
Cauwe . . . . .	120	Cobbere . . . . .	122	Cosselaer 40, 42, 48, 122, 129	
Cauwere . . . . .	120	Coekelberg . . . . .	146 et suiv.	Koster . . . . .	111
Cauwet . . . . .	120	Koeker . . . . .	122	Koterken . . . . .	42
Keeken 42, 45, 59, 109, 110		<i>Coehoven</i> . . . . .	133	Cothem . . . . .	89, 139, 151
<i>Keeldone</i> . . . . .	42	Coele . . . . .	111	Coucy . . . . .	95
Keerbergen . . . . .	51, 117	<i>Coelgrove</i> . . . . .	40, 122	Coudenberg 42, 59, 66, 89, 128, 143 et suiv.	
Keerle . . . . .	117	Coelputte . . . . .	113, 117	Cour[t] . . . . .	49
Keersmakere . . . . .	120, 122	Coels . . . . .	133	Courtins . . . . .	82
Keijenhoghe . . . . .	117, 122	Coeman . . . . .	117, 122	Courtois . . . . .	117
<i>Keildonck</i> . . . . .	140	Coene . . . . .	69, 129, 130	Courtrai . . . . .	120
<i>Keymdtsheyven</i> . . . . .	126	Coijghem . . . . .	130	Cousbroue . . . . .	82
Keijser . . . . .	141	Coir . . . . .	138	Cousin . . . . .	124
Keyts . . . . .	125	Coek] 42, 89, 110, 111, 119		Couture . . . . .	48
Kelbergen . . . . .	42, 51, 118	Köckelsum . . . . .	139	Coviers . . . . .	146 et suiv.
Kemmerline . . . . .	123	<i>Colar</i> ..... . . . .	116	Graecheven . . . . .	122, 129
Kenper . . . . .	116	Cole . . . . .	61, 113, 140, 149	Craije . . . . .	40, 11
<i>Kerbruc</i> . . . . .	49	Colen . . . . .	116, 143	Crainhem . . . . .	40, 43
<i>Kerbiæ</i> . . . . .	42	Colibrant . . . . .	132	Crane . . . . .	83, 111
<i>Kerk[eh]em</i> . . . . .	40, 105, 118	Co[ll]in[s] . . . . .	113, 120, 130	Cranendonck . . . . .	43, 47, 49, 123, 130
Kerchove[n] . . . . .	112, 118	Collay . . . . .	147 et suiv.	Craspournient . . . . .	59
Kerman . . . . .	117	Collart . . . . .	113, 123, 138	Kratz . . . . .	110
Kersbeek . . . . .	40	Colle . . . . .	48, 113, 138, 140	Cranwele . . . . .	110
Kerssen . . . . .	121	Collier . . . . .	130	<i>Crawynckel</i> . . . . .	100
<i>Kerstijnen</i> . . . . .	141	Colpach . . . . .	140	Creeft . . . . .	126
Kervenheim . . . . .	140	Coltereel . . . . .	128	Créhange . . . . .	47, 51
Kessel . . . . .	42, 139	Colvere . . . . .	120	Créhen . . . . .	138
Kesterbeek . . . . .	111, 128, 146 et suiv.	Coman . . . . .	64	Krieckenbeck . . . . .	42
Keteler . . . . .	143	Comognes . . . . .	69, 138	Criecsteen . . . . .	42, 117
Kets . . . . .	81, 147	Condé . . . . .	80	Crimpen . . . . .	69, 126, 134
Kiekin . . . . .	120	Conflans . . . . .	125	Croy . . . . .	93
Kint . . . . .	110, 132	Conijn . . . . .	93	Croys . . . . .	42
Kintæa . . . . .	82	Koningsloo . . . . .	48, 139	Cronme . . . . .	116
Kirskorf . . . . .	115	Conine 69, 130, 147 et suiv.		Cronenburg . . . . .	43, 128
Clabot[s] . . . . .	128	Koningxberg . . . . .	49	Cros . . . . .	120
<i>Claesz</i> . . . . .	119	Coninxheim . . . . .	116	Crotte . . . . .	111
<i>Claes Aertsz</i> . . . . .	121	Cons . . . . .	135, 136	Cruesen . . . . .	117
Claujs . . . . .	121, 123	Contich . . . . .	117	Crujje . . . . .	112, 121
Clarensone . . . . .	62	Contrecœur . . . . .	44	Crujdere . . . . .	118
Cleeburg . . . . .	61	<i>Coolhem</i> . . . . .	40, 110	Kruiningen . . . . .	117
Cl-F . . . . .	121	Capéij . . . . .	141	Cruit . . . . .	130
Clémency . . . . .	130	Copin . . . . .	138	Crummel . . . . .	48
Clément . . . . .	135	Coppijn . . . . .	110	Crumfoet . . . . .	121
Clèren . . . . .	143	Coptiten 110, 129, 131, 143			



	Pages		Pages		Pages
Crane . . . . .	121	Løppevelde . . . . .	59	Loyancourt . . . . .	140
Crupelant . . . . .	42, 131	<i>Lespaut</i> . . . . .	130	Loyers . . . . .	127
Crupet . . . . .	127	<i>Lete</i> . . . . .	48, 139	Loix . . . . .	110
Kudinghofen . . . . .	133	Letmathe . . . . .	61, 114	Lokhorst . . . . .	122
Cuene . . . . .	113	Letwerch . . . . .	120	Lombaert . . . . .	118, 128
Cugnon . . . . .	130, 138	Lous . . . . .	69	Lombeek . . . . .	121, 126
Cuijk 40, 43, 56, 75, 81, 89, 96, 119, 121, 125, 142		Leuze . . . . .	48	Lonein . . . . .	122
Cuijpere . . . . .	117	Leuth . 42, 45, 62, 64, 69, 110, 129		Londerzeel . . . . .	123
Kuijst . . . . .	142, 143	Libeck . . . . .	117	Longavesnes . . . . .	121
Cuchenheim . . . . .	42, 100	Libines . . . . .	61	Longchamps 48, 95, 111, 138	
Culen . . . . .	120	Lijbou . . . . .	47	Loo . . . . .	139
Culenborg . 45, 48, 81, 142		Libressart . . . . .	140	Loon . 112, 113, 116, 126, 143	
<i>Kunst.</i> . . . . .	44	Liedekerke 46, 60, 89, 129		Looz . 40, 42, 43, 60, 61, 81, 89, 96, 130	
<i>Curiatis</i> . . . . .	120	Liefkenrode . . . . .	131	<i>Loqueron</i> . . . . .	71
Custines . . . . .	114, 132	Liège . . . . .	110	Lor . . . . .	94, 97
Labus . . . . .	111, 149	Liernu . . . . .	139	Lorraine . . . . .	80, 89
Ladoen . . . . .	112	Lierre 52, 63, 64, 117, 120, 132		Loze . . . . .	111, 132
<i>Laer</i> . . . . .	138	Liessem . . . . .	126	Löslich . . . . .	137
<i>Laermont</i> . . . . .	113	Liesveld . . . . .	89	Loste . . . . .	122
Laethem . . . . .	40	<i>Liethen</i> . . . . .	59, 89	Louchars . . . . .	65, 132
Lake . . . . .	122	<i>Lievendail[-dale]</i> . 59, 97		Louvain . . . . .	98, 125
Lalaing . . . . .	110, 139	Ligne . . . . .	81, 89	Loveit . . . . .	48
Lambotins . . . . .	138	Ligny . . . . .	62, 70	Loven . . . . .	118, 134
Lambrecht . . . . .	135	Lichte . . . . .	62	Loverich . . . . .	114, 117
Lamens sone . . . . .	123	Lichterveelde . . . . .	110	Lowaige . . . . .	110
Lamp . . . . .	115	Limal . . . . .	140	<i>Lowar</i> . . . . .	112
Landas . . . . .	111	Limbouurg (burgrave de) . . . . .	43	Löwenburg 59, 81, 96, 115, 125	
Landenne . . . . .	48, 100	Limb[o]urg . 89, 99, 124		Lu[au][w] . . . . .	93, 143
Landres . . . . .	117	Limminghen . 42, 51, 102, 117, 122, 124, 153		Lude . . . . .	49
Landsberg . . . . .	114, 115	Limont . . . . .	82	Ludinghausen . . . . .	125
Lang[he] . . . . .	42, 130	Limpach . . . . .	121	<i>Luesdonck</i> . . . . .	115, 143
Lannoy . . . . .	126	Limpias . . . . .	114	<i>Luesvonck</i> . . . . .	115, 143
Lahnstein . . . . .	110	Linden . 40, 48, 101, 118, 122, 123, 126, 130		<i>Lugene</i> . . . . .	113
Lantmetere . . . . .	125	Linkebeek 111, 146 et suiv.		<i>Luijricke</i> . . . . .	45, 119
Lappe . . . . .	134	Linschoten . . . . .	59, 122	Lucke . . . . .	113
Lardier . . . . .	59, 127	<i>Ziorchstraten</i> 61, 117, 123		Lulsdorf . . . . .	115
Lathuy . . . . .	138	Lipp[e] . . . . .	65, 89, 90, 131	Lunens . . . . .	118
Latteur . . . . .	50	Lippeloo . . . . .	120	Luthier . . . . .	122
Launay . . . . .	152	Lips . . . . .	117	<i>Lutzinck</i> . . . . .	110
Laurent . . . . .	40, 69, 120	Liroux . . . . .	111	<i>Luttenhove</i> . . . . .	122
Lawick . . . . .	113, 119	Lijscap . . . . .	143	Luxembourg 43, 81, 97, 98, 125	
Leeu[w] . 42, 66, 90, 110, 129, 143 et suiv.		Lyskirchen . . . . .	137	Luxembourg (dros- sard de) . . . . .	44, 62
Leeden . . . . .	115	Lison . . . . .	59, 142	Maalstede . . . . .	123
Leeftael . . . . .	124, 131	Lissendorf . . . . .	128	Macluray . . . . .	113
Leeuwergem . . . . .	125	List . . . . .	42	Maechelini . . . . .	126
<i>Lefvich</i> . . . . .	42	Lit . . . . .	110	Maertens . . . . .	130
Leiden . . . . .	42	Loddere . . . . .	142	Maes . . . . .	122
Leyen . . . . .	137	Lodevoet . . . . .	139	Maestricht (écoutète de) . . . . .	43
<i>Leys</i> . . . . .	48	Lodewijcx . . . . .	122	Magherman . . . . .	40, 48
Lecke . . . . .	43	Lo[e] . . . . .	117	Magnus . . . . .	111, 149
Lecker . . . . .	64, 99	Loenijs . . . . .	40, 128, 148	<i>Magrey</i> . . . . .	42, 116
Lembeek . . . . .	69	Loeze . . . . .	146 et suiv.	Mailfer . . . . .	59, 113
Lennepe . . . . .	110	Loet . . . . .	113	Mailten . . . . .	114, 139
Lenoncourt . . . . .	122	Loets . . . . .	113		
Lons . . . . .	120, 129				
<i>Leopardo</i> . . . . .	125				



	Pages		Pages		Pages
Maini . . . . .	126	Meijlaens . . . . .	111	Molenbeek. . . . .	130
Maire . . . . .	134	<i>Meijnaertshoven.</i> . . . .	132	Molenere . . . . .	115, 143
Macler . . . . .	111	<i>Meynreghousen</i> . . . . .	50	Moliaert . . . . .	69
Malapert . . . . .	132	Meirle . . . . .	113	Molle . . . . .	120
Malassuré . . . . .	138	Meysembourg . . . . .	129	Mom . . . . .	114
Malberg . . . . .	140	Mejsse . . . . .	123	Momalle . . . . .	40, 132
Malburg 62, 89, 125, 140		Mechelen . . . . .	117	Mompelier. . . . .	126
Mallegnom . . . . .	81, 89, 121	Meldert. . . . .	40, 81, 118	Monceau[x] . . . . .	82, 113, 128
Male . . . . .	118, 118, 132	Melen . . . . .	125	Moncelle . . . . .	141
<i>Malyan.</i> . . . . .	73	<i>Melin</i> . . . . .	40, 47, 51	<i>Monchy.</i> . . . . .	51, 122
Malle . . . . .	42	<i>Mellet</i> . . . . .	99	<i>Mondeion Cutfet</i> . . . . .	118, 141
<i>Maloes</i> . . . . .	48	Melschede . . . . .	45	Monenbach . . . . .	73
Malsart . . . . .	117	Meinn . . . . .	60, 89, 90, 141	Monreal . . . . .	42, 64
Mammeren . . . . .	110	<i>Mengersruijt.</i> . . . .	89	Mons. 40, 89, 130, 140, 145	
Manderscheid . . . . .	89	Menneu . . . . .	89, 95, 110, 159	Mont. . . . .	73, 82, 130
<i>Mamy</i> . . . . .	62, 116	Merfeld . . . . .	124	Montbray . . . . .	81
Mannins . . . . .	114	Merheim . . . . .	137	<i>Montegnee.</i> . . . . .	49
Marbais . . . . .	130	Merkiel. . . . .	139	<i>Montegny</i> . . . . .	135
Marchant . . . . .	48, 138	<i>Merlants soon</i> . . . . .	119, 142	Montfo[ort] . . . . .	42, 143
<i>Marchei</i> . . . . .	140	Merle . . . . .	126	Montignies . . . . .	40, 43, 141
Marchin . . . . .	42, 114	Merode . 40, 41, 50, 51, 59,		<i>Montis regalis</i> . . . . .	129
<i>Marchinis.</i> . . . . .	100	67, 89, 97, 98, 99, 117,		Montjardin . . . . .	43
Marl . . . . .	120	118, 141		Montjoie . . . . .	122
<i>Mares</i> . . . . .	48, 139	Mersen . . . . .	40	Montmorency . . . . .	99
Maret . . . . .	135	Mersch . . . . .	51	Mopertingen . . . . .	116
Marien . . . . .	59, 82	Mertens. . . . .	138	Moranville . . . . .	130, 141
Marilles . . . . .	40, 139	<i>Merweke</i> . . . . .	118	Morel. 42, 49, 50, 85, 86, 124	
Mark. . . . .	60, 61, 69, 81, 114	<i>Merwijk</i> . . . . .	110	Morialsart. . . . .	149
<i>Markete</i> . . . . .	48, 139	Messancy . . . . .	117	Moriancourt . . . . .	110
Marneffe . . . . .	138	<i>Messencourt</i> . . . . .	127	Morsaint . . . . .	82
Marquette . . . . .	135	Metz . . . . .	128	Morshof . . . . .	114
Marscale . . . . .	142	Mettecoven . . . . .	116	Mortagne . . . . .	80, 89
Marteau[-el] . . . . .	132	Metten Penninghen . . . . .	130	Mortier. . . . .	59, 66, 128
Martin . . . . .	131	Metten Seachte . . . . .	125, 133	Mote. . . . .	49
Masen . . . . .	142	Middachten . . . . .	122	Motte 42, 65, 134, 135, 139	
Masier . . . . .	120	Middegaal. . . . .	48	<i>Moui.</i> . . . . .	48
Masijn . . . . .	135	Middelhere . . . . .	72	Moulin[s] . . . . .	94
Masmimes . . . . .	126	Miedem. . . . .	110	Mouzet . . . . .	113
Masschereel . . . . .	141	Migrode. . . . .	139	Monstier . . . . .	127
Masson . . . . .	48, 69, 113	<i>Michietsz</i> . . . . .	121	Mouwe . . . . .	42, 113
Matheus . . . . .	118	Milberg. . . . .	97, 121	Moxhe . . . . .	113, 138
Mathieu. . . . .	111, 113	Milburg. . . . .	97, 121	Muchars . . . . .	40, 139
Mathijs . . . . .	122	Milheeze . . . . .	143	Muds. . . . .	130
<i>Maucruux</i> . . . . .	126	Millery . . . . .	73	Muggenhausen . . . . .	97, 114
Mausbach . . . . .	73	Millinck . . . . .	129	Mulaert. . . . .	126
Medforden. . . . .	45	Minnemoen . . . . .	118, 123	Mule . . . . .	125
Meer . . . . .	42, 82, 125	Mijnschart. . . . .	134	Mulert . . . . .	120
Meerbeek . . . . .	130	Mirabel. . . . .	73	Mullenark. . . . .	97, 114
Meerbeke . . . . .	145	Mirlaer . . . . .	97	Munster . . . . .	45, 110
Meere[n] . . . . .	40, 47, 69, 89,	Mispelken . . . . .	131	Musen . . . . .	114
102, 118, 128, 129, 132		Mobbe . . . . .	116	Museur . . . . .	67
Meerte 59, 110, 146 et suiv.		Moers 125, 129, 146 et suiv.		Musset . . . . .	126
Meerwijk . . . . .	42	Moerzoko . . . . .	123	Nadons . . . . .	112
Meeus . . . . .	118	Mol . . . . .	139, 146 et suiv.	Naen. . . . .	134
Meeux . . . . .	122	Moleman . . . . .	130	Naes. . . . .	126
Megen . . . . .	110	Molem[bais]x]. 40, 138, 140		Naives . . . . .	117
Meijer[e] . . . . .	114, 114, 128	Molen . 40, 115, 118, 129,		Nacèche . . . . .	113
Meijgem . . . . .	131	130, 134, 143		Namelot . . . . .	118



	Pages		Pages		Pages
Namen . . . . .	151	Northampton. . . . .	101, 111	Oultremont . . . . .	124
Namur 43, 60, 71, 80, 90, 151		Nose . . . . .	120	Oupeye . 43, 47, 54, 89, 132	
Nancy . . . . .	122	Not . . . . .	133	Overbach . . . . .	42, 110, 128
Naninnes . . . . .	50	Nuijst . . . . .	40	Overbeke . . . . .	112
Nassau . . . . .	42, 45, 89, 125	Nuz . . . . .	60, 81, 149	Overbroeck . . . . .	123
Nederheim . . . . .	118	Ofe]brechts . . . . .	125	Overdijle . . . . .	70, 122
Nedermolen . . . . .	143	Ochain . . . . .	127	Overschie . . . . .	129
Nederpoorten . . . . .	110	Odihenberg . . . . .	51, 118	Oversteijn. . . . .	124
Nederveen . . . . .	115	Oeden . . . . .	120	Over-tolz . . . . .	137
Nédonchel. . . . .	99	Oem . 40, 43, 44, 115, 118		Paddenbrouck . . . . .	126
Neerlinter. . . . .	43	Oemen . 40, 69, 89, 128		Paesschen . . . . .	59
Neerson . . . . .	45, 110	Oesterbant . . . . .	113	Pagge . . . . .	121
Neheim . . . . .	45	Oyeters . . . . .	111, 138	Paheau . . . . .	138
<i>Neyveldinghen</i> . . . . .	120	Oijen. . . . .	48, 129	Paicia . . . . .	122, 138
<i>Neckertingen</i> . . . . .	48	Oijenbruggehe. . . . .	132	Paieu . . . . .	49
<i>Nekout</i> . . . . .	125	<i>Oistgeest</i> . . . . .	121	Paifve . . . . .	112
Nes . . . . .	111	<i>Oitscheit</i> . . . . .	121	Paignart . . . . .	132
Nesles . . . . .	97, 117	<i>Ocken soen</i> . . . . .	95	Paighuse . . . . .	146
Nesse . . . . .	143	Ockerzeel . . . . .	47, 128	Pajsmakere . . . . .	141
Nesselrode . . . . .	115	Okton . . . . .	73	Palefrial . . . . .	47
Néthen . . 59, 79, 128, 135		Olensberg . . . . .	51	Palfrois. . . . .	47, 71
Neuburg . . . . .	48, 133	Olgueres . . . . .	139	Pallandt . . . . .	69, 89
Neufhâteau 59, 122, 125, 132		Oliverus . . 118, 126, 135		Pallaris . . . . .	129
Neullorge . . . . .	139	<i>Olsene</i> . . . . .	121	Panau . . . . .	128
Neuhof . . . . .	45	Ommeloop. . . . .	48	Pannekoek . . . . .	59
Neuvice . . . . .	125	Ommeren . . . . .	177	Pape 89, 111, 113, 114, 118, 121, 133, 151, 153	
Nevele . . . . .	80	<i>Ongheleghe</i> . . . . .	118, 139	Papelet . . . . .	49
Nevers . . . . .	80	Onin . . . . .	120	Papendonck . . . . .	116, 143
<i>Nideghk</i> . . . . .	49	Oost . . . . .	120	Papperel . . . . .	120
Niel . . . . .	45	Oostenœ . . . . .	89	Paridaens . . . . .	48, 100, 115
Nijenbeek . . . . .	125	Oosterwijk . . . . .	119	Paris. . . . .	73
Nieubridik. . . . .	126	Oostrem . . . . .	122	Parmentier . . . . .	59
Nieuwenhove . 118, 128, 130, 145		Ophem . 89, 113, 139, 150		Pasture . . . . .	139
Nieuwenhuijze . 132, 146		Ophoven . . . . .	42	Pauw . . . . .	119
Nieuw[en]steen. 117, 141		Oploo . . . . .	42	Pauwels . . . . .	129, 142
Nieuw[er]land . 42, 48, 131		Oppendorp . . . . .	118	Pauwen . . . . .	143
Nijhuizen . . . . .	128	Orbais . . . . .	49	Peborch . . . . .	130
Nijs . . . . .	82	Ordingen . . . . .	71	<i>Pede</i> . 49, 59, 128, 145, 150	
<i>Nijsem</i> . . . . .	116	Orey . . . . .	132	Peelden . . . . .	42
Nijt . . . . .	126	Oreye . . . . .	51	Peeters . . . . .	130
<i>Nijvete</i> . . . . .	121	Orjo . . . . .	51	Pelgrom . . . . .	115
Nijversele . . . . .	143	Orley . . . . .	145	Pellaines . . . . .	49, 139
Noedlange . . . . .	121	Ornes . . . . .	141	<i>Peteymis</i> . . . . .	40, 138
Noelf. . . . .	122	Orp . . . . .	40, 139	Pels . . . . .	115
<i>Noerhout</i> . . . . .	45	Os . . . . .	40	Pelsers . . . . .	70
Noyers . . . . .	141	Oze . . . . .	116	Penaville . . . . .	90
Noirchin . . . . .	125	Osen . . . . .	42	<i>Pendre</i> . . . . .	71
Noijts . . . . .	120	Ossenheim . . . . .	42	Pensaert . . . . .	123
Nokerboom (= boom). 69		Oten . . . . .	112	Pentling . . . . .	110
Nolten . . . . .	111, 125	Otreppe. . . . .	40, 126	<i>Peregrinus</i> . . . . .	94
Noordeloos . . . . .	115	Otte . . . . .	48	Périlleux . . . . .	132
Noot . 42, 59, 117, 118, 125, 130, 146 et suiv.		Ottensz . . . . .	48	Peron . . . . .	111, 118, 135
Noppe . . . . .	122	Ouden . . . . .	47, 115	Persemart. . . . .	122
Norderwijck. . . . .	101	Oudendijk . . . . .	139	Persoen. . . . .	139
Normant . . . . .	125	Ouderogge. . . . .	118	Perwez . . . . .	43
Norrendijn . . . . .	124	Oudowater . . . . .	71	Pessor . . . . .	89
		Oud-Honsden . . . . .	119	Petersheim . . . . .	40, 125
		<i>Oucra</i> . . . . .	118		





	Pages		Pages		Pages
Petit . . . . .	82, 135	Preis . . . . .	49	Rheydt . . . . .	95, 97
Petitbon . . . . .	70, 110	Prémentaux . . . . .	143	Reiferscheid . . . . .	89, 96, 140
Petitjean . . . . .	116	Prentlagen . . . . .	72	Reigersvliet . . . . .	122
Pettange . . . . .	121	Prés . . . . .	40, 122, 124, 140	Reyesthemme . . . . .	120
Phélypeaux . . . . .	73	Presseux . . . . .	139	Reymboldi . . . . .	129
Philippeal . . . . .	49	Preupeuden . . . . .	51, 111	Reijnbouts zoon . . . . .	142
Piato . . . . .	109	Prévot . . . . .	125, 130	Reijmesdale . . . . .	122
Pierre . . . . .	121	Prineel . . . . .	110	Reimerswaal . . . . .	64, 141
Pierres . . . . .	113	Proot . . . . .	142	Reinboud . . . . .	70
Piers . . . . .	131	Proper . . . . .	71, 142	Reijnere . . . . .	111, 142
Pietrain . . . . .	138	Puelinchs . . . . .	116	Rechede . . . . .	124
Piekaert . . . . .	115, 141	Puchoic . . . . .	110	Rechteren . . . . .	120
Pijlizer . . . . .	128	Puys . . . . .	117	Recke . . . . .	120
Pijnappel . . . . .	116	Pulle . . . . .	110	Releghem . . . . .	42, 44, 48
Pijnbroek . . . . .	133	Puse . . . . .	122	Remen . . . . .	130
Pijnoc . . . . .	118, 122	Pussen . . . . .	42	Renesse . . . . .	80, 81, 89, 125
Pipenpoij 40, 42, 59, 89, 128, 132, 146 et suiv.		Puteanus . . . . .	146	Renialme . . . . .	142
Pitet . . . . .	138	Puteo . . . . .	72	Renneberg . . . . .	59
Pitteurs . . . . .	89	Putcie (?) . . . . .	49	Rencvelt . . . . .	117
Pitvelde . . . . .	123	Putmans . . . . .	114	Ressegem . . . . .	81
Plaetman . . . . .	146	Putz . . . . .	97, 98	Reutour . . . . .	139
Plahier . . . . .	117	Putzeijs . . . . .	122	Rèves . . . . .	110
Planche . . . . .	125, 129	Putte . . . . .	118, 122, 141	Richemont . . . . .	73
Planchon . . . . .	129	Puttelange . . . . .	117	Ridder . . . . .	117, 127, 138, 141
Plassche . . . . .	118, 151	Quaderrebbe 44, 89, 100, 110		Ridelet . . . . .	50
Platau . . . . .	130, 149	Quaderbrugghen . . . . .	40, 41	Riebeeck . . . . .	100
Platvoet . . . . .	122, 128	Quadt . . . . .	42, 81, 115	Riege . . . . .	115
Plettenberg . . . . .	82	Quatermart . . . . .	137	Riemsdijk . . . . .	129
Pluggers . . . . .	82	Quesne . . . . .	59, 94	Riethoven . . . . .	116
Pluckemese . . . . .	111, 149	Quétin . . . . .	121	Rien . . . . .	114
Poederrijen . . . . .	15, 115, 128	Quôivrain . . . . .	96, 110	Rillart . . . . .	113, 122
Poele . . . . .	121, 123, 141	Quintin . . . . .	82	Rignée . . . . .	140
Poelgeest . . . . .	42	Quisthoudt . . . . .	122	Rike . . . . .	44
Poellinis . . . . .	49, 138	Rabode . . . . .	42, 118, 123	Rijke 59, 118, 120, 128, 129	
Poelwijk . . . . .	50	Ra..sdonc . . . . .	48	Rjckel . . . . .	125
Poisson . . . . .	130	Raedwaerd . . . . .	117	Rillaer . . . . .	118
Polanen . . . . .	42	Raemdonck . . . . .	82	Rijnestein . . . . .	115
Pole . . . . .	129	Raes . . . . .	117	Riinswolde . . . . .	115
Poll . . . . .	129	Raesson . . . . .	115	Ringhelden . . . . .	99, 100
Pollaer . . . . .	49	Raets . . . . .	131	Rijpelbant . . . . .	112
Pontdremy . . . . .	124	Rahier . . . . .	138	Ristes . . . . .	110
Pont . . . . .	70, 113, 126, 127	Ra'tz . . . . .	42	Rijswijk . . . . .	130
Pontillas . . . . .	40, 130, 138	Racour . . . . .	40, 118, 122	Rijt . . . . .	115, 117, 120
Po[or]ten . . . . .	49, 122	Ramekeren . . . . .	142	Rittersbach . . . . .	128
Po[or]ter[e] 111, 146 et suiv.		Ramoneur . . . . .	62, 126	Rivieren . . . . .	43, 48
Porte . . . . .	120	Rampaert . . . . .	145	Riuechial (— as) 111, 141	
Porter . . . . .	73	Randerath 96, 97, 129, 143 et suiv.		Rixensart . . . . .	50, 158
Post . . . . .	114	Ranzières . . . . .	81	Robert . . . . .	115, 127
Pot . . . . .	118	Ranst 44, 46, 81, 89, 116, 117		Rocelle . . . . .	121
Potte . . . . .	130	Rape . . . . .	133	Roche fort 42, 44, 47, 49, 59 61, 132	
Pottes . . . . .	42	Rapemont . . . . .	42, 140	Rochette . . . . .	121
Pottier . . . . .	125	Ravenecker . . . . .	115	Rode 40, 42, 50, 70, 110, 112, 117, 118, 122, 129, 132, 139, 143, 153	
Pottreel . . . . .	110	Redinghen 42, 79, 128, 141 et suiv.		Rodeloo . . . . .	127
Poullet . . . . .	135	Reek . . . . .	112	Rodenbeke . . . . .	143 et suiv.
Pousset . . . . .	116	Rees . . . . .	72	Roderborch . . . . .	126
Prayles . . . . .	130, 139	Refail . . . . .	111		
Pré . . . . .	70, 111, 126				



	Pages		Pages		Pages
Rodewelle . . . . .	120	Zaamslag . . . . .	121	Sempst . . . . .	122
<i>Rodichem</i> . . . . .	133	Saarwerden . . . . .	129	Sennen . . . . .	89
Roebosch . . . . .	62	Sabell[s] . . . . .	132	Sept-Fawes . . . . .	132
Roelants . . . . .	122	Sallenberg . . . . .	89, 139	Septfontaines 42, 43, 47, 49, 121	
Roelofs . . . . .	123	<i>Sacchi</i> . . . . .	49	Seraerts (Serarnts) 89, 146 et suiv.	
<i>Roene</i> . . . . .	42	Sayu . . . . .	42, 62, 81, 89, 97	Serang 40, 44, 47, 127, 132, 138	
<i>Roer</i> . . . . .	128	Sams . . . . .	110	Serarijs . . . . .	113, 128, 141
Roeshroeck . . . . .	120	Saint-Albert . . . . .	51	Ser Hannoots . . . . .	126
Roest . . . . .	139	Saint-Fontaine . . . . .	50	Serhenrix . . . . .	71
Roux . . . . .	126	Saint-Gargulpho 112, 120, 141		Serhuyjs . . . . .	143 et suiv.
<i>Rogbroec</i> . . . . .	59, 89, 117	Saint-Genois . . . . .	129	Zerkingen . . . . .	112
Rogghe . . . . .	122	Saint-Géry 49, 53, 89, 112, 133, 140, 145 et suiv.		Serclaes 101, 125, 145 et suiv.	
Roy . . . . .	100	Saint-Germain . . . . .	138, 139	Seron . . . . .	120, 138
Rocour . . . . .	132	Saint-Gilles . . . . .	127	Serroelofs . . . . .	143 et suiv.
Roly . . . . .	142	Saint-Gor . . . . .	141	Servranx . . . . .	112
Rolibuc . . . . .	128, 147 et suiv.	Saint-Martin . . . . .	111, 113	Sestieh . . . . .	70, 126
Rollée . . . . .	132	Saint-Pol . . . . .	44	Zétrud . . . . .	130
Rollencourt . . . . .	81, 99	Saint-Quentin . . . . .	73	Setterieh . . . . .	97, 125
Rolman . . . . .	45, 89, 110	Saint-Servais . . . . .	113, 133	Zeuwart . . . . .	110
Roloux . . . . .	132, 138	Saint-Troud . . . . .	111	Zenwelgyn . . . . .	133
Rompen . . . . .	118	Sainte-Aldegonde . . . . .	99	Zevenaar . . . . .	118
Rongeman . . . . .	149	Sainte-Hermine . . . . .	73	Zevenbergen . . . . .	123
Rooden . . . . .	143	Sainte-Catherine . . . . .	141	Sgroots . . . . .	120
Rohr . . . . .	110	Zack . . . . .	50, 115	Sidenhaer . . . . .	42
Rolfsen . . . . .	40, 59, 116, 149	<i>Sulbruce</i> . . . . .	140	Zijd[e]wijn . . . . .	123
Rosenauwe . . . . .	140	Salm . . . . .	42, 44, 61, 120	<i>Zevenbeke</i> . . . . .	132
Rosenberg . . . . .	131	Salmon . . . . .	138	Zievel . . . . .	42, 52, 121
Rosières 40, 126, 133, 133		Sanan (Zaman) . . . . .	59	Sigault . . . . .	67
Rosmer . . . . .	126	Sanden . . . . .	42	Zijmaer . . . . .	114
Rosne . . . . .	113	Zandwijk . . . . .	127	Sijmons . . . . .	121
<i>Rosoy</i> . . . . .	60, 131	<i>Suisse Savereutz</i> . . . . .	120	Sijmouzen . . . . .	82
Rossum . . . . .	89	Sant . . . . .	126	Sinderen . . . . .	140
Rost . . . . .	51	Sart . . . . .	43, 113, 126, 138	Sinnich . . . . .	40
Rotselaer 43, 44, 63, 89, 132		Sartaux . . . . .	49	Zijpe[n] . . . . .	128, 129
Rouchout . . . . .	112	Sas (Zass) . . . . .	110, 119, 141	Sizejn . . . . .	71
Roulers . . . . .	131	Zasselt . . . . .	110	Sivry . . . . .	113
Rousseau . . . . .	129	Zassen . . . . .	100, 122	Six . . . . .	73
Roussy . . . . .	85, 87, 130	Sausses . . . . .	81	<i>Sebens</i> . . . . .	51
Routen . . . . .	74	Sauvaige . . . . .	110	<i>Schaetlich</i> . . . . .	139
Rover 42, 49, 50, 110, 143		Sauventère . . . . .	51	<i>Seulen</i> . . . . .	48
Rovetasche . . . . .	142	Zauwen . . . . .	119	Schaedbroeck 82, 85, 128	
Rubempré . . . . .	115	Savenial . . . . .	140	Schalhe . . . . .	110, 146
Rudeshheim . . . . .	50, 132	<i>Seines</i> . . . . .	120	Schardenberg . . . . .	42
<i>Ruekiste</i> . . . . .	140	Seken . . . . .	129	Seat . . . . .	141
Ruemswijnckel . . . . .	45	Zeebroeck 123, 144 et suiv.		Schaumburg . . . . .	102
Ruette . . . . .	142	Zeelijns . . . . .	118	Schavedries . . . . .	102, 122
Ruijsbroeck . . . . .	123	Zeghelere . . . . .	145	Seaveij . . . . .	125, 146 et suiv.
Ruijsschen . . . . .	121	Seghers . . . . .	49	Seeffken . . . . .	50
<i>Ruijsschenberg</i> . . . . .	130	Seilles . . . . .	120	Scheijvaert . . . . .	50, 97
Ruckelingen . . . . .	129	Seinnart . . . . .	49	Schelle . . . . .	115, 117
Rullingen . . . . .	126	Sechtem . . . . .	42, 114	Seelve . . . . .	111
Rumale . . . . .	141	<i>Selenchy</i> . . . . .	71	Schendelbeke . . . . .	125
Rumpst . . . . .	123	Zeliëhs . . . . .	115, 141	Schengen . . . . .	141
Runkel . . . . .	81, 89, 117	Semal . . . . .	50, 122	Schenke . . . . .	113
Rupelmonde . . . . .	117	<i>Zemtinio</i> . . . . .	94	Schenckel . . . . .	118
<i>Rusze</i> . . . . .	59	Semousies . . . . .	110		
<i>Rausvort</i> . . . . .	120				
<i>Ruoe</i> . . . . .	122				



	Pages		Pages		Pages
Seep . . . . .	116	Snackert . . . . .	131	Stegen . . . . .	128, 135
Schermer . . . . .	130	Sni Ielanth . . . . .	117	Stein . . . . .	99, 121
Scherpenzeel . . . . .	132	Snoeck[k] . . . . .	49, 114	Steinbuchel . . . . .	115
Schettere . . . . .	141	Sobbe . . . . .	42, 45, 50	Steijne . . . . .	113
Schiffelart . . . . .	50, 122	Zoelen . . . . .	142	Steke . . . . .	119
Schiller . . . . .	117, 143	Zoete . . . . .	130	Stekelink . . . . .	141
Schillinek . . . . .	110	So[e]lj . . . . .	122	Stecke . . . . .	45
Schimper . . . . .	42	Soiron . . . . .	71	Stevens . . . . .	117, 120, 128, 139
Schinman . . . . .	70	Soijs . . . . .	42	Stoise . . . . .	93
Schinne[n]. . . . .	49, 129, 133	Solms . . . . .	125	Stockham . . . . .	112, 133
Schiplaeken . . . . .	117	Sombrefte . . . . .	114, 130	Stockman[s] . . . . .	117
Schirick . . . . .	120	Somarghem . . . . .	118	Stommelin . . . . .	70
Schirp . . . . .	115	Sommeraux . . . . .	99	Stoppelere . . . . .	70
Schleiden . . . . .	89, 97, 100	Sompeke . . . . .	49, 120	Storm . . . . .	94, 130
Slye . . . . .	125	Zon . . . . .	143	Stoutenburg . . . . .	132
Schliowitz . . . . .	42	Sonmans . . . . .	129	Straten . . . . .	95, 114, 117, 128, 143, 149
Schoij . . . . .	59	Zoppenbroich . . . . .	126	Strée . . . . .	138
Schoijte . . . . .	115	Sorbon . . . . .	126	Strechels . . . . .	122
Schönan . . . . .	141	Sorey . . . . .	112, 140	Strijen . . . . .	123
Schönberg . . . . .	140	Sormonne . . . . .	117	Stromberg . . . . .	129
Schönborn . . . . .	120	Sot . . . . .	113	Struveel . . . . .	49
Schöneek . . . . .	45	Sotteghem . . . . .	81	Struver . . . . .	50
Schöneeken . . . . .	89, 97, 140	Sottenghien . . . . .	70, 124	Sudholz . . . . .	124
Schoonejans . . . . .	89, 95	Spaen . . . . .	139	Suerendoncq . . . . .	118
Schoonhoven . . . . .	49, 47, 132	Spanooghe . . . . .	93	Zuerinx . . . . .	82, 93, 111, 141
<i>Schoonnuccn</i> . . . . .	115	Spee . . . . .	66	<i>Zuarsele</i> . . . . .	118
Schoonveld . . . . .	62	Spee[c]jken . . . . .	111	Zuesdorne . . . . .	42, 141
Schoonver-t . . . . .	44, 140, 141	Speect . . . . .	118, 123	Zuetinge . . . . .	64, 123, 124
Schoor[-] . . . . .	113, 117, 118, 128, 139, 141	Speelbroec . . . . .	118	Zuijlen . . . . .	59, 108, 142
Schooten . . . . .	110	Spernagle . . . . .	112	<i>Suijtkamen</i> . . . . .	111
Schot . . . . .	101	Spes . . . . .	42	<i>Zulkem</i> . . . . .	110, 130
Schoutheete . . . . .	141	Spiegel 42, 49, 59, 112, 130, 139, 141, 141		Sulper . . . . .	116
Sereije . . . . .	118	Spiering(-inc) . . . . .	120, 142	Surlet . . . . .	59, 62, 113, 114
Schrieck . . . . .	117	Spiet . . . . .	120	<i>Surpele</i> . . . . .	116
Schrijver . . . . .	100	Spijsken . . . . .	89, 128	Zuweels . . . . .	138
<i>Schudermheim</i> . . . . .	122	Spilt . . . . .	47	Zwaan . . . . .	93
Schulen . . . . .	122	Spoennem . . . . .	137	Zwaef 52, 81, 123, 125, 145 et suiv.	
Schure . . . . .	123	Sponchim . . . . .	44, 81, 89	Zwalmen . . . . .	110
Schurmann . . . . .	45	Spontin . . . . .	85, 91, 114, 130	<i>Zwappenburch</i> . . . . .	42, 119
Schwan-bell . . . . .	138	Spreedt . . . . .	113	Zwarte . . . . .	38
Schwerte . . . . .	141	Sprolant . . . . .	121	Swertere . . . . .	122
Schlachiin . . . . .	49, 114, 130	Squade . . . . .	129	Swerts . . . . .	115
Scoels . . . . .	139	Stadeiken . . . . .	117	Zwijveke . . . . .	59
Scoive . . . . .	124	<i>Stade[n]</i> . . . . .	48, 112, 125	Tajbert . . . . .	115
Slaterbec . . . . .	139	Stael . . . . .	42, 50, 110	Taije 59, 68, 81, 82, 87, 89, 125, 128, 133, 141 et suiv.	
Slye . . . . .	125	Staes . . . . .	128	Taille . . . . .	110
Slike . . . . .	77	Stalle 67, 89, 117 et suiv.		Tacken . . . . .	121
Slirp . . . . .	141	Standart . . . . .	123	Tamson . . . . .	114
Sluc . . . . .	122	Stapel 59, 111, 116, 141, 143		Teelmaasz . . . . .	121
Sluse . . . . .	141	Starke . . . . .	110, 130	Teldere . . . . .	129
Smacht . . . . .	118	<i>Stelandt</i> . . . . .	114	Tempele r . . . . .	143
Smeeersindere 59, 111, 138, 141		Steen 102, 123, 128, 153		Tengnagel . . . . .	42
Smeets . . . . .	142	Steenbeckers . . . . .	143	<i>Thenis</i> . . . . .	138
<i>Smeyc</i> . . . . .	133	Steenbrugge . . . . .	120	Tergnies . . . . .	47
Smellinc . . . . .	128	Steenhuut . . . . .	71	Termonde . . . . .	64
Smet . . . . .	70	Steenhuys . . . . .	119, 127		
		Steenweg 129, 143 et suiv.			



	Pages		Pages		Pages
Vojo[r]de . . . . .	68, 120, 113	Warlaing . . . . .	112	Wijmael . . . . .	118
Vorenbruden . . . . .	81, 123	Warnant . . . . .	44	Wijhe . . . . .	125, 127
Vorselaer. . . . .	44	Waroux . . . . .	47, 49, 132	Wijek . . . . .	50, 112
Vorsthuys. . . . .	70	Warrenberg . . . . .	65	Wickede . . . . .	47
Vos[s] . . . . .	42, 49, 71, 93, 118, 125, 141	Warsage . . . . .	49, 128	Wijcop . . . . .	123
<i>Voscom</i> . . . . .	105	Warsberg . . . . .	120	Wiektrath . . . . .	46
<i>Vushole</i> . . . . .	71	Wartaing . . . . .	111	<i>Wicrade</i> . . . . .	97
Vranckenhoven 42, 81, 110		Was . . . . .	89, 112, 146 et suiv.	Wilde . . . . .	100, 121, 123
Vranckaerts . . . . .	82	Wassart . . . . .	59, 151	Wildenburg . . . . .	140
<i>Vredericks zoen</i> . . . . .	127	Wasseiges . . . . .	113	Wildenrath . . . . .	116
Vrij . . . . .	130	<i>Waschensteyn</i> . . . . .	40, 142	Willemaerts . . . . .	93
Vries[e]. . . . .	126, 143	Wassenhoven . . . . .	118	Willemsso[n]e  121, 128, 142	
Vroede . . . . .	118, 122	Wateringe . . . . .	71	<i>Wille[n] Nicolaes zoen</i> 119	
Vrolo . . . . .	129	Watermael . . . . .	112	<i>Wil[de]re</i> 41, 49, 68, 85, 128	
Waarderburg . . . . .	67, 119	Watoule . . . . .	49	Willich . . . . .	120
Waardhuizen . . . . .	140	Waudart . . . . .	110	Wilmaer[s] . . . . .	114, 118, 153
Waarle . . . . .	116	<i>Waudenberg</i> . . . . .	122	<i>Wybe</i> . . . . .	114, 133
Waden . . . . .	42	Wavre . . . . .	130	Witrode . . . . .	49
Waelhem . . . . .	117	Wavrin . . . . .	80, 89, 110	Wiltz . . . . .	110
Waelhoven . . . . .	120	Webbecom. . . . .	49, 141	Wijman. . . . .	42
Waelpoijt . . . . .	128	Weecels . . . . .	133	Winde . . . . .	48, 110
Waha . . . . .	42	Weeler . . . . .	113	Wijneghem 59, 120, 126	
Wayaux . . . . .	86, 130, 139	Wedergrate . . . . .	44	Wijngaerde . . . . .	112
Waijcop . . . . .		Weeders . . . . .	111	Winghe. . . . .	52, 118, 119
Wante . . . . .	101	Weerde . . . . .	145	Wijnhorst. . . . .	64, 129
Wachelgem . . . . .	113, 122	Weert 111, 122, 143 et suiv.		Winkele . . . . .	112
Wachtendonk . . . . .	89	Weidenau . . . . .	104, 126	Winnceele . . . . .	129
Waldeck . . . . .	51, 89	Weiher . . . . .	90, 139	Wurricx . . . . .	117
<i>Waltenberch</i> . . . . .	110	Wejns . . . . .	62, 113, 120	Winter[e] 83, 113, 118, 130, 143	
Waleffe . . . . .	132	Weis. . . . .	50	Winxle . . . . .	111
Walhay . . . . .	130	Weldighe . . . . .	65	Wijse . . . . .	117
Walhin 40, 64, 81, 89, 140, 146		Welin . . . . .	48, 127	Wiseppe . . . . .	127
Walincourt . . . . .	80	Wellen . . . . .	139	Wisch . . . . .	127
Walcourt . . . . .	42, 89, 97	Wellen Rovers . . . . .	50	Wissekerke . . . . .	90
Wal[e]. . . . .	49, 72, 90	Wellens . . . . .	120	Wisselere[-laer]. . . . .	47, 115 et suiv.
Walleran . . . . .	126	Wetsborne. . . . .	42	<i>Witkerinc</i> . . . . .	129
Walpode . . . . .	112, 113	Wende . . . . .	45	Wjta . . . . .	102, 118, 123, 129
Walraven . . . . .	50, 118	Wenmaer . . . . .	110	Wittem. . . . .	41, 122, 126
Walzin . . . . .	49	Werbrouc . . . . .	135	Witteman . . . . .	110
Walsehaertz . . . . .	112	Werchin . . . . .	125	Wittenhorst . . . . .	45
Walsehe . . . . .	141	Weren . . . . .	110, 112	Wijtvliet . . . . .	70, 142
Waltelmi . . . . .	125	Wérimont. . . . .	125	Wodecq . . . . .	121
Waltem . . . . .	40, 110	Werve . . . . .	89, 120, 128, 143	Woelmont . . . . .	128
Wambach . . . . .	118, 118	Wez . . . . .	52, 110	<i>Woeringen</i> . . . . .	142
Wampach . . . . .	110, 133	Wezel . . . . .	49, 89, 120	<i>Woesc</i> . . . . .	124
Wanfercée . . . . .	47, 125	Wesemael. . . . .	63, 67, 81, 89, 103, 132	Wolf . . . . .	49, 125, 128, 141
Wanis . . . . .	110, 118	Wesembeek . . . . .	132	Wolfschagen . . . . .	40
Wanneghem-Lede . . . . .	73	Wesenlaghe . . . . .	123	Woluwe . . . . .	46, 49, 53, 133, 145 et suiv.
Waniers . . . . .	128	Wezeren . . . . .	110, 136, 138	Wonder. . . . .	45
Wanniers . . . . .	110, 128	Westhofen. . . . .	45	Woude . . . . .	42
War... . . . .	48	<i>W[er]thoven</i> . . . . .	89	<i>Woufrade</i> . . . . .	48
Warét . . . . .	49	Wevelinghofen(-hoven) 59, 73		Wommen . . . . .	123
Warfusée . . . . .	49, 106, 132	Widoije . . . . .	48	Wouters . . . . .	119
<i>Waryhmoets</i> . . . . .	42	Wiele . . . . .	112, 143	Wruhoven . . . . .	114
Wargny . . . . .	135	Wijer[e]. . . . .	12, 52, 116	Wullberg . . . . .	122
Warin . . . . .	131	Wierde . . . . .	121		
Warisoulx. . . . .	111, 127				





## OBSERVATIONS IMPORTANTES

**P**our l'ordre alphabétique, nous suivons le système assez généralement adopté, de nos jours, dans les dictionnaires thiois de mots anciens — notamment le glossaire de CHARLES STALLAERT — dans les limites où ce système peut s'appliquer aux noms propres.

En conséquence, nous rangeons le *c* sous la lettre *k*, lorsqu'il se prononce comme celle-ci. Les mots commençant par un *S* et un *Z* sont entremêlés et portés à la lettre *S*.

Cette méthode offre, il est vrai, quelques inconvénients pour certains noms allemands, mais il n'est guère possible de faire une exception en leur faveur, et leur nombre est, du reste, insignifiant.

Nous assimilons *Fij* ou *Fy* à *Fi*, ces lettres s'étant employées, jadis, indifféremment, et nous considérons comme inexistante la lettre *h* après certaines lettres, comme le *g* et le *t*, de sorte que, par exemple, les noms de *Gheerts*, *Ghijs*, *Thiint*, *Thienpont*, sont classés comme s'ils étaient orthographiés *Geerts*, *Gijs*, *Tiant*, *Tienpont*, etc.

On imprimera en *italiques* les noms propres empruntés à la toponymie, lorsque nous en conservons la forme originale, d'après les textes anciens; dans ce même cas, on les représentera en CAPITALES, et non en caractères gras, en tête des articles de notre recueil.

Dans la description des sceaux, nous nous abstenons d'indiquer le type quand il s'agit du type armorial, et, dans les blasonnements, nous négligeons de dire que les meubles figurent sur un écu. Toutefois, on trouvera une mention spéciale lorsque les emblèmes sont posés dans le champ du sceau, sans écu.



Sauf indication contraire, la forme du sceau est l'ordinaire, c'est-à-dire, il est rond.

Ainsi — pour préciser davantage — lorsqu'on lira : « **Aa** (*Leonius de*), 1251 : un sautoir », cela signifie : Léon d'Aa appose à un acte de 1251 un sceau rond, du type armorial, portant un écu au sautoir.

Les sceaux médiévaux ne permettant pas de constater les émaux des armoiries, force nous est de désigner les fourrures sous le nom qui leur est attribué lorsqu'elles se présentent dans les émaux réguliers. Cela revient à dire que ce que nous sommes obligé de blasonner : *de vair*, *d'hermine*, pourrait être, parfois : *un vairé de... et de...*, *de contre-hermine*, etc.

Les armoiries qui figurent dans ce livre sont dessinées dans le style du xiv<sup>e</sup> siècle. L'ordre alphabétique ayant dû être adopté pour les planches, la reproduction des blasons dans le goût de leurs époques respectives eût, évidemment, nu à la symétrie des dessins. Ceux insérés dans le texte de l'*Introduction* sont l'œuvre de M. CHARLES DENIS, notre excellent confrère de la Société d'archéologie de Bruxelles, qui s'est inspiré du travail du héraut d'armes GELÉE, dont le précieux manuscrit, conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, est l'armorial le plus complet pour le xiv<sup>e</sup> siècle.

Nos plus vifs remerciements à M. Denis pour son obligeance.





## ABRÉVIATIONS

broch. = brochant.

C. = cimier.

c. = carton.

c. - sc. = contre - scel.

chev. = chevalier.

cour. = couronne[s]. ou couronné.

cq. = casque.

d. = dextre.

d<sup>me</sup> = damoiselle.

décl. = déclare[nt].

écuss. = écusson.

fr.-q. = franc-quartier.

h. = homme.

inf. = inférieur[e].

i. t. = indemnité totale.

iss. = issant[e].

L. = légende.

l. = liasse.

mout. = moutons [monnaie].

naiss. = naissant[e].

p. c. = au pied coupé (fleur de lis).

S. = support[s].

s. = senestre.

sauv. = sauvage.

sc. = scelle[nt], scellé.

sgr. = seigneur.

sgr<sup>me</sup> = seigneurie

T. = tenant[s].

---



## SOURCES PRINCIPALES

- Abb. de W.-B. = Abbaye de Wauthier-Braine (A. G. B.).  
*Afflig.* = abbaye d'Allighem (A. G. B.).  
A. G. B. = Archives générales du Royaume, à Bruxelles.  
Av. et dén. = Aveux et dénombrements de la Cour féodale de Brabant (A. G. B.).  
Aywières = chartes des couvents d'Aywières, Florival, Val-Duchesse et Val-Virginal (A. G. B.).  
Arlon = Archives de l'État, à Arlon.  
B. = Chartes des ducs de Brabant (A. G. B.).  
*Baudeloo* = abbaye de Baudeloo, Archives de l'État à Gand.  
B. R., C. G. = Bibliothèque royale, à Bruxelles (fonds Goethals).  
Brux. = Archives de la ville de Bruxelles.  
*Cambre* = abbaye de la Cambre (A. G. B.).  
C. C. B. = Chambre des Comptes de Brabant (A. G. B.).  
C. de B. = M. LE CHEVALIER CAMILLE DE BORMAN, *Les Echevins de la souveraine justice de Liège*. Tome 1<sup>er</sup> : *Moyen âge*. Liège, 1892.  
C. D. d. = Chartes et documents divers (A. G. B.).  
*Deijnze* = couvent de Deijnze; Archives de l'État à Gand.  
Diest = Archives de la ville de Diest, à Diest.  
Duss. = Archives de l'État à Dusseldorf:  
    *Bedbur* = chapitre et couvent de Bedbur;  
    *Clèves-Mark* = fonds du duché de Clèves et du comté de la Mark;  
    *Col.* = archevêché (électorat) de Cologne;  
    *Emmerich* = chapitre d'Emmerich;  
    *Essen* = chapitre d'Essen;  
    *Jul.-Berg* = chartes des duchés de Juliers et de Berg;  
    *Stavelot* = abbaye de Stavelot;  
    *Stav.-Malm.* = abbayes de Stavelot et de Malmédy;  
    *Werden* = abbaye de Werden.  
E. G. = Archives de l'église Ste-Gudule, à Bruxelles (à l'église même).





- Egm.* = abbaye d'Égmond; Arch. de l'État, à La Haye.  
*Els.* = Archives du château d'Elseghem.  
*Enghien* = Archives de la ville d'Enghien, à Enghien.  
*Fiefs* = Chambre des Comptes de Brabant, fonds intitulé : *Fiefs*.  
*Fl.* = Chartes des comtes de Flandre; Arch. de l'État à Gand.  
*Forest* = abbaye de Forest (A. G. B.).  
*Frise* = chartes de Frise; Arch. de l'État, à La Haye.  
*G.* = église Ste-Gudule (A. G. B.).  
*Geld.* = chartes de la Gueldre, fonds intitulé : *Gelderland*, provenant de feu le Baron van Spaen; Arch. de l'État, à La Haye.  
*Gr. scab.* = Greffes scabinaux (A. G. B.).  
*Graaft.* = fonds intitulé : *Graaftijheid*; Arch. de l'État, à La Haye.  
*Guirsch* = Arch. du château de Guirsch.  
*Helmond* = Arch. de la ville de Helmond. Voir *Noordbrabantsche Almanak voor het jaar 1890 : Zes en negentig wapens*, par M. AUG. SASSEN.  
*Heijl.* = abbaye de Heijlisse.  
*Holl.* = chartes des comtes de Hollande; Arch. de l'État, à La Haye.  
*Hôp. S. Elis.* = Hôpital Ste-Elisabeth; aux Hospices civils, à Anvers.  
*La Ramée* = abbaye de La Ramée (A. G. B.).  
*Léau* = chartes de la ville de Léau (A. G. B.).  
*Lorr.* = chartes des ducs de Lorraine (divers fonds : *Arrancy, Blâmont, Briey, Etain, Nufschâteau*); Archives départementales à Nancy.  
*Lux.* = chartes des ducs de Luxembourg (A. G. B.).  
*Mal.* = Archives de la ville de Malines, à Malines.  
*Mél.* = fonds intitulé : *Mélanges* (A. G. B.).  
*Mons* = Archives de l'État à Mons :  
     Abbaye de Soleilmont;  
     Abbaye de Bonne-Espérance;  
     Domaines de Hal;  
     Chartes des comtes de Hainaut;  
     H. de Fief = Hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons;  
     H. de fief de Beaumont;  
     H. de fief de Binche.  
*N.-D., Anvers* = Archives de l'église N.-D., à Anvers (à l'église même).  
*Nam.* = chartes des comtes de Namur (A. G. B.).  
*Nam.* = Arch. de l'État, à Namur :  
     *Salz.* = abbaye de Salzinne;  
     *Pauvres* = Table des Pauvres, à Namur.  
*Naz.* = abbaye de N.-D. de Nazareth, près de Liège (A. G. B.).  
*Ninove* = abbaye de Ninove; Arch. de l'État, à Gand.  
*Oost Eccloo* = abbaye d'Oost-Eccloo, Arch. de l'État à Gand.  
*Ord.* = archives du château d'Orlange.  
*P.* = Commanderie de Pitsembourg, à Malines (A. G. B.).  
*P. D.* = abbaye de Parc-les-Dames, près de Louvain (A. G. B.).  
*R.* = abbaye de Roosendael (A. G. B.).  
*S.-B.* = abbaye de St-Bernard-sur-l'Escaut (A. G. B.).  
*S. G.* = église Ste-Gertrude, à Louvain (A. G. B.).  
*S.-M.* = abbaye de St-Michel, à Anvers (A. G. B.).



S.-T. = abbaye de St-Trond (A. G. B.).

St-Bavon = église St-Bavon, à Gand; Arch. de l'État, à Gand.

Ste-Agnès = couvent de Ste-Agnès, Arch. de l'État, à Gand.

Ste-Pharaïde = chap. de Ste-Pharaïde; Arch. de l'État, à Gand.

Zel = chartes du comté de Zélande; Arch. de l'État, à La Haye.

Zwijveke = couvent de Zwijveke, près de Termonde (A. G. B.) (1).

Tournai = Arch. de l'État, resp. de la ville de Tournai :

Chartrier = chartes de la ville de Tournai;

Chartreux = couvent des Chartreux (2);

Croisièrs = couvent des Croisièrs (2);

Péronne = Assises de Péronne;

Quitl. = pièces à l'appui des comptes.

U. = J. H. W. UNGER, *Bronnen voor de geschiedenis van Rotterdam. De Regeering van Rotterdam* (1892), ouvrage contenant 23 planches sphragistiques, dont 4 sont consacrées aux sceaux de la ville de Rotterdam.

Utrecht = deux fonds intitulés : *Oversticht* et *Nedersticht*; Arch. de l'État, à La Haye.

Wassenaer = Archives des familles van Wassenaer et van Wijhe; Arch. de l'État à La Haye.

114 lettres scab. = carton contenant 114 actes scabinaux d'Anvers (A. G. B.) (5)

Cette liste comprend les titres de trois travaux imprimés, de MM. le CHEVALIER CAM. DE BORMAN, AUG. SASSEN et J. H. W. UNGER, contenant un certain nombre de reproductions de sceaux. Nous croyons pouvoir décrire ceux-ci pour les faire connaître à ceux de nos lecteurs qui n'auraient pas à leur disposition ces ouvrages, peut-être pas aussi répandus qu'ils devraient l'être. Vu le mérite scientifique de ces publications, nous avons, à leur égard, fait une exception à notre principe de ne puiser qu'aux documents originaux.

En renvoyant aux sources, dans le corps de notre travail, nous les indiquerons par les abréviations desquelles nous les faisons précéder dans l'énumération ci dessus.

Outre les documents conservés dans des dépôts publics, il nous a été donné de consulter quelques archives et collections particulières. Les plus importantes sont celles des châteaux d'Elseghem et d'Orlange, déjà citées.

Voici les noms de ceux qui ont eu l'extrême obligeance de nous fournir des matériaux :

M. le vicomte Albert Desmaisières (Bruxelles et château de Heers);

M. Fern. Donnet, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers, secrétaire et bibliothécaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique (Anvers);

(1) Les chartes de Zwijveke ont été publiées, en grande partie, par M. ALPH. DE VLAMINCK.

(2) Sur ces entrefaites, les fonds des Chartreux et des Croisièrs, avec les autres archives de l'État, conservées, naguère encore, au dépôt de Tournai, ont été transférés à celui de Mons.

(3) Quelques-uns des fonds consultés sont classés : pour les chartes numérotées, nous indiquons les N<sup>os</sup>; celles non numérotées peuvent se retrouver facilement à leurs dates. Quant aux fonds non classés, nous citons les layettes ou cartons, pour mettre les intéressés en mesure de recourir aux documents où nous avons puisé. Le fonds dont nous nous sommes le plus largement servi, les Chartes de Brabant, est en voie de classement. Il ne nous a été possible d'en voir qu'une partie. Peut être y reviendrons-nous, si les circonstances nous permettent de publier une suite du présent travail,



M. Léon van der Elst, chef du Cabinet de M. le Ministre des Affaires étrangères, à Bruxelles;

M. A. de Fiennes (Bruxelles-Anderlecht);

M. le comte Amaury de Ghellinek d'Elseghem (château d'Elseghem);

M. Fernand Hanon de Lonvet (Braine-le-Comte);

M. le baron Théophile de Jamblinne de Meux, capitaine au régiment des Carabiniers, à Bruxelles;

M. Amaury de Latre du Bosqueau (Laeken);

M. le baron Alfred de Loë, secrétaire général de la Société d'Archéologie de Bruxelles (Bruxelles);

Feu M. le comte Georges de Looz-Corswarem (Bruxelles et château d'Avin);

Feu M. le baron de Marches (Bruxelles et château de Guirsch);

M. Ernest Matthien, secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien;

M. Louis Paris, attaché à la Bibliothèque royale (Bruxelles);

M. le baron Léon de Pitteurs-Heegaerts (château d'Ordange);

M. le baron Hippolyte de Royer de Dour, Commissaire d'arrondissement (Bruxelles);

M. Ronffart, attaché au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (Bruxelles);

M. Schuermans (Anvers);

M. Vannerus, étudiant (Bruxelles).

Nous nous faisons un devoir de leur en exprimer ici notre plus vive reconnaissance.

Nous remercions ensuite bien cordialement MM le capitaine-commandant Gaëtan Heq, Jean van Malderghem, Edg. de Marnette, Paul Sheridan, Alfr. d'Hoop, Harless, Rellich, Kuch et Aimé Mesdagh du concours qu'ils nous ont prêté si obligeamment.





1780897

## INTRODUCTION

---

### But de ce livre.



Le livre que nous avons l'honneur de présenter au public n'est point un nobiliaire.

C'est un vaste recueil de notes historiques et héraldiques — presque toutes inédites et recueillies dans les archives des divers pays qu'il concerne — destiné à tous ceux qui s'occupent d'histoire, de généalogie et de blason.

Beaucoup d'armoriaux, quelques services qu'ils puissent rendre, ont le défaut de n'être que de simples compilations. Ils reproduisent, presque toujours, les erreurs des ouvrages, manuscrits ou imprimés qui leur ont servi de source. Autre défaut : les indications sur les familles dont ils donnent les armoiries ne sont guère précises. Elles se bornent à désigner le pays, parfois la province, plus rarement la ville, habités par les familles dont il s'agit.

De là, que de confusions et d'usurpations !

Au mérite — si mérite il y a — d'être le premier du genre publié aux Pays-Bas, dans l'acception ancienne du terme, le présent travail joint les avantages que voici :

I. A l'encontre de ce qui s'est fait généralement, nous n'avons recouru qu'aux documents d'une authenticité absolue, c'est-à-dire aux chartes et diplômes.





II. Nous désignons non la famille, mais la personne qui a porté les armoiries que nous blasonnons, en ajoutant sa qualité, sa résidence et l'année où elle figure dans les documents, ainsi que l'analyse de ces derniers, s'ils font connaître des détails intéressants pour l'histoire.

III. En indiquant soigneusement nos sources, nous mettons le lecteur à même de contrôler nos renseignements.

IV. Grâce à cette indication, les intéressés pourront se procurer, sans fastidieuses recherches, des moulages des sceaux et des copies des pièces.

Le but que nous poursuivons par cet ouvrage est essentiellement pratique. Effectivement, en arrachant à l'oubli des milliers de blasons, nous ne nous contentons pas de la satisfaction, quelque peu platonique, d'en avoir doté autant de familles dont plus d'une a regretté, peut-être, la perte des armoiries ancestrales ou caressé l'espoir d'en obtenir de toutes neuves par la grâce du souverain ; de cet amour-propre — qu'on nous en pardonne l'aveu — nous n'avons cure.

Le mobile principal qui nous a guidé est le désir de fournir à l'archéologue et à l'historien des documents nouveaux pour les aider dans leurs recherches tendant à restituer leur état civil aux œuvres d'art armoricées des temps passés ou à reconstituer le passé des communes, des seigneuries et des familles.

Longtemps abandonnées par les esprits sérieux, les études héraldiques ont fini par être appréciées à leur juste valeur et, remises en honneur par les archéologues, par être élevées au rang de science. Intéressantes par elles-mêmes, elles le deviennent davantage par les problèmes archéologiques et artistiques qu'elles contribuent à résoudre. De combien d'œuvres d'art, mentionnées, naguère, sans indication de provenance, n'a-t-on pas pu reconstituer l'histoire, grâce à l'explication des armoiries qui les décorent, véritable certificat d'origine !

Pour être l'un des auxiliaires les plus précieux de l'archéologie, la science héraldique n'en est pas moins d'un puissant concours dans les travaux d'histoire. « La connaissance du blason, a dit Gérard de Nerval, est la clef de l'histoire. » La clef, non ; mais, à coup sûr, une des clefs de l'histoire. N'est-ce pas déjà beaucoup ?

Voilà le double point de vue auquel nous avons envisagé notre tâche, force nous ayant été, pour ne pas dépasser un cadre trop vaste déjà, de renoncer aux enseignements que nous pouvons dégager de l'examen des sceaux pour l'étude de l'architecture, du costume, des armes et de l'épigraphie.

Certes, nous eussions préféré suivre le système adopté par DEMAY et donner à ce travail un caractère plus sigillographique ; mais cela eût accru beaucoup le volume de cette publication, et la reproduction des légendes en caractères identiques à ceux des sceaux en eût compliqué sensiblement la composition. Qu'on veuille donc bien ne pas nous faire un grief de présenter un ouvrage plutôt *héraldique* que *sphragistique*. D'ailleurs — nous l'avons dit — celui qui voudrait en savoir plus long sur l'un ou l'autre des sceaux décrits par nous, pourra facilement retrouver les originaux.

Mais, tout en nous confinant dans le domaine héraldique, nous nous faisons un devoir d'attirer l'attention des archéologues sur les sceaux comme la mine la plus



riche et les monuments les plus sûrs pour les études archéologiques, en ce qui concerne le moyen âge.

Est-il besoin de rappeler que c'est aux sceaux seuls que DEXV a emprunté les matériaux de son magnifique livre sur l'histoire du costume et d'insister sur leur importance capitale pour les travaux numismatiques, etc.? N'est-ce pas grâce aux documents sigillaires que M. Cu. Pior, d'abord, d'autres par la suite, ont pu attribuer, d'une façon péremptoire, à certaines villes des monnaies ornées d'emblèmes semblables à ceux dont elles avaient coutume de décorer les champs de leurs sceaux?



## Matières traitées.

Comme le dit le titre de ce livre, notre champ d'exploration est fort étendu : es Pays-Bas et les pays voisins, à savoir : le Luxembourg, la France et l'Allemagne. Par Pays-Bas, nous entendons, dans une acception vaste du mot, la Belgique et le royaume actuel des Pays-Bas. Ce sont ces deux pays qui occupent la plus large place dans notre recueil. Tout le duché de Luxembourg ayant été réuni, autrefois, à nos provinces, une part importante devait, évidemment, être réservée aux documents relatifs à ce territoire, tant morcelé, dont le noyan constitue, de nos jours, le grand-duché et dont d'autres parties appartiennent à la Belgique, à la France et à l'Allemagne.

Surpris, au cours de nos investigations, de la participation considérable prise par l'élément étranger, surtout allemand et français, dans les guerres du pays, au moyen âge, et vu les nombreuses relations de toute nature établies entre les Pays-Bas, la France et l'Allemagne, nous décidâmes de compléter, par des recherches dans les archives de nos voisins, les renseignements puisés dans les dépôts de Belgique et de Hollande.

Nos peines ont été récompensées par d'opulentes moissons de documents non seulement sur des événements, familles, seigneuries, châteaux, etc., sur lesquels nous possédions déjà des détails, mais aussi de données entièrement nouvelles. Grâce à nos longues et fréquentes pérégrinations dans les archives du pays et de l'étranger, nous avons pu recueillir et grouper des particularités qui, à plus d'un point de vue, constituent des ensembles assez importants ; et si nous avons trouvé, en ce pays-ci, de nombreuses notes sur les familles françaises et allemandes, il nous a été donné, en Allemagne et en France, de les compléter et de glaner, en outre, biens des choses intéressantes pour l'histoire de nos provinces.

Les archives de Dusseldorf, notamment, nous ont fourni une longue série de chartes concernant le Brabant, le pays de Malines, les duchés de Luxembourg, de Clèves, de Gueldre, de Berg et de Juliers, le comté de la Mark, les archevêchés



de Cologne et de Trèves, etc. La richesse de ce dépôt nous a engagé à faire à Dusseldorf des séjours d'une durée totale de plusieurs mois.

Beaucoup des documents dont nous décrivons les sceaux étant imprimés dans le chartrier publié par LACOMBLET (1), nous avons remarqué que cet auteur, qui est censé reproduire les textes d'une façon complète, en supprime, parfois, des passages entiers, et en élague, souvent, des détails essentiels, tels que titres et prédicats des personnages, etc., comme, par exemple, le *dominus* devant le prénom, prédicat cependant important, puisqu'il indique la dignité de chevalier au moyen âge, à moins qu'il ne s'agisse de prêtres, auxquels il s'attribuait également. Il convient donc de ne pas se départir de quelque circonspection en consultant cet ouvrage et de recourir, au besoin, aux originaux qu'il reproduit, tous, ou à peu près, conservés aux archives gouvernementales de Dusseldorf.

En travaillant dans ce dépôt, nous eûmes l'occasion d'examiner un grand nombre de pièces utilisées, jadis, par FAUXE, pour son livre sur les familles des pays de Cologne, de Juliers et de Berg, et de constater, par nous-même, — chose, d'ailleurs, reconnue, depuis longtemps, en Allemagne, — que cet auteur, dont les publications jouissent encore de quelque crédit aux Pays-Bas, a procédé avec une véritable précipitation. Elle lui a fait commettre tant et de si singulières erreurs, qu'il faut se servir de son ouvrage, comme, d'ailleurs, de ses autres œuvres, avec la plus extrême prudence; on peut en dire qu'il est plus dangereux qu'utile. C'est surtout dans la description des sceaux que FAUXE pêche par une grande légèreté, et il arrive ainsi à voir dans les meubles héraldiques des choses qui ne ressemblent en rien à la réalité.

Un seul exemple — on en verra d'autres au cours de notre recueil — pour démontrer la légèreté de ce célèbre généalogiste : à propos des voués de Panau, — anciennement *Panauwe*, — il dit que l'un d'eux, *Goddert* (Godefroid), aurait scellé, en 1593, un acte féodal de l'archevêché de Cologne, d'un écu à trois urnes. Aggravant l'erreur, il représente, dans le texte, un écu ainsi blasonné. Or, la vérité est que le voué de Panau s'appelle Conrad, et que, en lui donnant le prénom de *Goddert*, FAUXE lui a attribué celui d'un autre témoin, *Godart*, seigneur de Drachenfels. Quant au sceau, bien que déjà un peu fruste, on y reconnaît parfaitement, non pas l'écu à trois urnes, mais un écu à trois têtes de lion couronnées!



Voici, dans les grandes lignes, les principaux éléments de notre travail.

Disons, d'abord, que, sans exclure, en principe, aucune époque, nous avons recherché, de préférence, les documents des xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, ceux du xii<sup>e</sup> étant d'une rareté excessive.

---

(1) *Urkundenbuch zur Geschichte des Niederrheins.*



Les quittances relatives aux guerres du Brabant, au xiv<sup>e</sup> siècle, forment le premier et le plus important noyau. Elles nous ont permis d'établir la composition d'une fraction de la troupe réunie, en 1558-59, par Jean III, pour aider le roi d'Angleterre contre le roi de France, et, en très grande partie, de l'armée commandée, en 1571, par le duc Wenceslas, à Bastweiler, contre les ducs de Juliers et de Gueldre, et de signaler les noms de ses combattants dans la guerre de Flandre, en 1536.

Bon nombre de familles néerlandaises, allemandes et françaises verront, non sans surprise, qu'un des leurs a pris part à l'une et l'autre de ces sanglantes expéditions, dont l'histoire reste encore à écrire.

Nous allons revenir plus loin sur cette catégorie de sources.

A elle, sont venues se joindre des notes analogues sur d'autres chevauchées de Wenceslas et les guerres du comte de Clèves, au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, celles du duc de Juliers contre les Gueldrois au milieu du même siècle, etc.

Puis, nous avons réuni des milliers d'actes de toute nature concernant la chevalerie, tels que : inféodations, reliefs de fief, réconciliations, nominations d'officiers de justice, quittances, partages, etc.

L'élément bourgeois, lui aussi, est représenté par une foule de documents.

La description de plusieurs milliers de sceaux scabinaux complète les données sur ces deux dernières catégories.

Pour certaines villes, telles que Bruxelles, Anvers, Malines, Lierre, Rotterdam, Bois-le-Duc, Heusden, Maestricht, Cologne, etc., le nombre de sceaux de magistrats s'élève à un chiffre très considérable.

Dans un livre, resté inachevé, A. VAN DEN ELNDE (1) a reproduit une série de sceaux d'échevins malinois, sceaux dont les originaux ont presque tous passé entre nos mains. Malheureusement, ses dessins sont peu exacts. On serait tenté de prendre quelques-uns d'entre eux pour des restitutions, faites de mémoire, d'après un hâtif croquis du blason, tant les divergences sont grandes entre les reproductions et les originaux. Au point de vue héraldique, l'auteur — débutant encore — s'est trompé bien souvent. Le texte qui accompagne les planches sphragistiques ne mérite guère plus d'éloges.

Enfin, les sceaux des communes et seigneuries occupent une place importante dans notre travail; nous en décrivons plusieurs centaines. Les blasons communaux constituant l'objet d'une petite étude spéciale, présentée par nous au Congrès historique et archéologique de Bruxelles, en 1891, nous nous abstenons de commentaire à ce sujet (2).

\*  
\*\*

---

(1) *Tableau chronologique des écoutètes, etc., de Malines.*

(2) Voir les publications de ce Congrès.





## Combattants de la guerre de Cent Ans.

On a vu, plus haut, que notre recueil renferme un grand nombre de documents pour servir à l'histoire des guerres du Brabant au moyen âge et, en particulier, relativement à ceux, chevaliers, écuyers et simples hommes d'armes, qui y prirent part. La plupart de ces combattants se recrutèrent dans les domaines des ducs, mais il s'en enrôla aussi à l'étranger.

En 1558 et 1559, lorsque se préparait la guerre entre les rois de France et d'Angleterre, le duc Jean III, qui avait promis secours à ce dernier, engagea, à prix d'argent, des chevaliers et des écuyers pour le suivre dans son expédition. Pour diriger ce contingent et lui servir de maréchal, le duc désigna Jean Craije van der Hofstat, et, comme son lieutenant, Gauthier van der Quaderbrugghen, qui devaient lui amener vingt-trois écuyers.

Les quittances relatives aux indemnités payées de ce chef, pour autant qu'elles existent encore, sont munies, à quelques-unes près, des sceaux des combattants, et presque tous d'une conservation parfaite.

On trouvera de nombreux détails, à ce sujet, aux noms suivants :

Argenteau, Assesse, Autre Église, Avernas, Baerdegghem, Bake, Bauzele, Berghen, Berchem, Bolheim, Bombaye, Boot, Bremsoen, Bruyère, Daun, Dieghem, Diepenbeek, Doerne, Eggloij, Esselen, Fait, Gestel, Glines, Gossoncourt, Grace, Gronsveld, Hallet, Heijden, Hellebeek, Herbais, Herlaer, Hertewije, Hofstat, Horn, Houtain, HOVELES, Immerseel, Jodoigne, Carpial, Kerkem, Kersbeek, Cloet, Coelgrove, COOLHEM, COSSELAER, Crainhem, Cuijk, Laethem, Laurent, LINDEN, LOOZ, Magherman, Marilles, Meeren, Meldert, MELIN, Merode, Mersen, Molembais, Molen, Momalle, Mons, Montignies, Muchars, Nuijst, Oem, Oemen, Orp, Otreppe, PELEYMIS, Pellaines, Petersheim, Pipenpoij, Pontillas, Prés, Quaderbrugghen, Racour, Rode, Rosen, Rosières, Rotselaer, Seraing, Sinnich, Schoonhoven, TWENBERGEN, Vilvorde, Walhain, WALTEM, WASCHENSTEYN, Wolfshagen (1).

---

(1) Nous ne citons que ceux dont nous décrivons les sceaux. Quant aux autres et pour plus de particularités sur les circonstances qui accompagnèrent la composition de cette armée brabançonne, voir A WALTERS. *La Formation d'une armée brabançonne du temps du duc Jean III, de 1338 à 1339* (*Comm. roy. d'hist.*, T. 1, N° 4, 5<sup>e</sup> série).

Voici le texte de la promesse du maréchal et de son lieutenant; nous en respectons scrupuleusement la rédaction, avec ses fautes de latin :

- Nus Johannes dictus Craye van der Hofstat miles notum facimus universis nos pro nostro corpore solo eo quod in mariscalcum exercitus hac vice sumus ordinatus, habuisso et levasse a domino nostro karissimo duce Braban[ie]ie, a manibus domini Hermanni de Os et Johannis de Meldert, duodecim libras grossorum nec non etiam ab eisdem recipisse ad opus domini Walteri



## Combattants de la guerre de Flandre.

Ni dans les chroniques du temps, ni dans les livres d'histoire des époques postérieures, on ne rencontre quelques renseignements sur la composition de l'armée du duc Wenceslas, dans la guerre qu'il eut à soutenir contre son beau-frère, Louis de Male, comte de Flandre, et dont l'enjeu fut la succession de leur beau-père, le duc Jean III.

Nous avons eu la bonne fortune de découvrir, parmi les chartes de Brabant, un grand nombre de quittances concernant les indemnités payées, en 1537 et 1538, du chef de cette campagne, à ceux qui y avaient combattu pour la défense du duché. Dans la plupart de ces documents, très laconiques malheureusement, la participation à cette guerre est déclarée en termes très formels; dans d'autres, celui qui reçoit l'indemnité dit tout uniment qu'il se tient pour satisfait en ce qui concerne ses pertes et dommages; mais l'identité des formules dans ces quittances, toutes des mêmes années, permet d'inférer que tous ces paiements ont trait à la guerre de Flandre (1).

dicti de Quaderbrugghen militis nostri socii et coadjutoris pro suo corpore solo septem libras grossorum veterum et eciam accepisse et habuisse ab eisdem domino nostro duce et Hermanno et Johanne predictis ad opus viginti trium armigerorum in nostris societate et adjutorio exauntium pro quolibet eorundem quatuor libras grossorum veterum, de quibus armigeris summa ascendit in nonaginta duabus libris grossorum veterum, que quidem summa totalis nobis tam pro corpore nostro, quam pro domino Waltero et viginti tribus armigeris predictis soluta(\*) ascendit in centum et undecim libras grossorum veterum, de quibus dictum dominum nostrum duce[m] penitus quitamus, pro quibus vero centum et undecim libris grossorum veterum mediantibus antedictis, nos promisimus et promittimus, bona fide et juramento nostro interposito venire et manere juxta dominum nostrum duce[m] predictum cum nos super hoc per ejus litteras requisiverit tanquam marscaleus, cum duobus militibus una nobiscum (\*\*) et viginti tribus armigeris, probis viris et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis, ejusque negotio extunc ituri cum eisdem ubicumque nos habere voluerit, promittentes eciam cum predictis viris armatis adjuvare dictum dominum nostrum contra omnes eius adversarios et inimicos presento guerra jam mota inter regem Anglie ex una parte et regem Francie ex altera totaliter duratura, presentinonio testimonio litterarum nostro sigillo sigillaturum.

Datum Antverpia die Jovis ante Exaltationem Sancte Crucis, anno Domini millesimo ccc<sup>o</sup> xxxvij<sup>o</sup>. Approbamus superscriptionem soluta (\*\*).

(Original sur parchemin, muni de deux sceaux, décrits, dans notre travail, aux noms de *Hofstat* et *Quaderbrugghen*.)

(1) Dans notre travail, nous aurons, toutefois, soin d'indiquer s'il peut y avoir quelque doute sur le point de savoir si les indemnités ont été payées du chef de la guerre de Flandre.

(\*) Ce mot *soluta* a été, après coup, intercalé dans l'interligne.

(\*\*) Cette rédaction explique des passages analogues, quelque peu obscurs, dans les autres quittances du même genre lorsque, par exemple, Gérard (de Merode), sgr. de *Ringelghe* (Rimburg), et le prévôt de Saint-Georges, de Cologne, s'engagent, le 13 août 1338, à suivre le duc, avec 21 hommes, *una nobiscum umbibus*, dans la même guerre, cela signifie qu'ils lui amèneront 22 hommes, et qu'ils seront à 21, et non à 26.

(\*\*\*) Cela veut dire : Nous approuvons le mot *soluta*, intercalé dans l'interligne.



Pour les détails, on peut voir aux noms suivants :

Abcoude, Appeltern, Autel, Badrion, Bake, Beesde, Bellinkhoven, BERENTSBERCH, Bleyche, Blitterswijk, Blonde, Boc, Bolen, Brienen, Broekhuizen (*passim*), Budel, Celles, Châtelet, DOORNIK, Dungenen, Eijken, Eijl, Eijnde, Elen, Elle, Esch, Euskirchen, Fauquemont, Fénétrange, Fuschi, Gestel, Gesves, Gymnich, Godenard, Godijn, Gony, Graecht, Groesbeek, Grosen, Halbhuijs, Hamal, Haren, Hees, Heetvelde, HEMAÏRES, Herlaer, Héron, Hertewijc, Hertoghe, HILLENBERGHE, HONGHER, HORENBERG, Horst, HORWINNEN, HOUSDAING, Hovelwijk, Hunolstein, Ilias, Ingen, IITEREN, Jauche, Jünkerath, Cache, CAMBEKE, Keeken, KEELDOND, Kelbergen, KERBIX, Kessel, Chievère, Clutine, Coe, Coif van MEYNREHOUSEN, COFSWARUM, COSSELAER, Koterken, Coudenberg, Kriekenbeck, Cricsteen, Croys, Crupelant, Cuchenheim, LANG, Leeuw, LEFVICH, Leiden, Leuth, Limminghen, List, LOOZ, MAGREY, Malle, Marchin, MEER, Meerwijk, Monreal, Montfort, Morel, Motte, Mouwe, Nassau, Nieuwland, Noot, Ophoven, Oploo, Osen, Ossenheim, Overbach, Peelden, Pipenpoij, Poelgeest, Polanen, Pottes, Pussen, Quadt, Rabode, Raitz, RAPEMONT, Redinghen, Releghem, Rochefort, Rode, ROENE, Rover, SAYA, Salm, Sanden, Sechtem, Septfontaines, Sidenhaer, Zievel, Schardenberg, Schimper, Schliowitz, Sobbe, Soijs, Spes, Spiegel, Stael, Suesdorne, ZWAPPENBURCH, Tengnagel, Titz, Torre, Tutegem, Uden, Ungebunden, Vandrich, Vederman, VELAER, Verve, Vinke, Vos, Frankenhoven, Waden, Waha, Walcourt, WARGHENWETS, WELSBORNE, WIJER, Wijman, Woude.

∴

## Combattants de la bataille de Bastweiler.

Telle est l'abondance des quittances relatives aux indemnités payées par Wenceslas à ses infortunés compagnons, avec lui faits prisonniers à Bastweiler, au pays de Juliers, et aux héritiers de ceux qui y périrent, que vouloir dresser, ici, la liste de leurs noms, ainsi que nous venons de le faire pour ceux des combattants brabançons dans les guerres de Cent Ans et de Flandre, nous entraînerait trop loin.

Il n'est pas de page de notre recueil qui n'en cite.

Aussi réservons-nous à une étude spéciale sur cette célèbre bataille — dont, chose étonnante, la monographie reste à faire — la nomenclature, aussi complète que possible, subdivisée par *rottes*, des hommes qui y assistèrent. Grâce à l'indication des noms des chefs, au dos de la plupart des quittances, cette subdivision a été possible pour la presque totalité des combattants. Voici, dans l'ordre alphabétique, la liste de ces chefs :



Un de Looz d'Agimont (1);  
Jean, dit Allemand, bâtard de Hainaut;  
Pierre de Bar, écuyer, cousin du duc Wenceslas;  
Gérard van der Heijden, sire de Boutersem;  
Henri de Boutersem, sire de Berg-op-Zoom;  
Henri Beyer de Boppard;  
Jean, sire de Bouchout, burgrave de Bruxelles;  
Jacques de Bourbon;  
Jean Brant;  
Guillaume de Brederode;  
Jean Brien (Brijn) de *Crayenhem*, écoutète de Bois-le-duc;  
Franbach van den Broeke;  
Le burgrave de Dalhem;  
Henri, sire de Diest, châtelain d'Anvers;  
Le drossard de Fanquemont;  
Ulric, sire de Fénétrange;  
Guillaume d'Abcoude, sire de Gaesbeek;  
Jean Godenards, sénéchal de Brabant;  
Henri, sire de Gronsvelt;  
Jean d'Aa, sire de *Gruuthuse* et de Grimberghe;  
Thomas de Holset, drossard de Rolduc;  
Guy de Houcourt;  
Jean Clutine, bailli du Brabant wallon;  
Jean, sire de Cranendonck et de Septfontaines;  
Pierre, sire de Cronenburg et de Neuerburg;  
Henri de Cuijck;  
Jean de la *Lecke* (Lek);  
Le burgrave de Limbourg;  
Rasse van der Rivieren, sire de (Neer-) Linter;  
Le drossard de Luxembourg;  
L'écoute de Maestricht;  
*Brigoen* de Montignies;  
Baudouin de Montjardin;  
Louis de Namur, sire de Peteghem et de Bailleul;  
*Robert de Nieuw*, sire de *Boutton* et de *Beuly*;  
*Robert de Nieuw*, sire de *Boutton* et de *Beuly*;  
Henri de Hornes, sire de Perwez, Duffel et Gheel;

---

(1) Jean d'Agimont, sire de Signy-le-Petit, etc., chevalier, amena à Wenceslas une troupe pour la guerre de Juliers. A son tour, Jean de Looz, sire d'Agimont et de Walthain, chevalier, semble y avoir assisté, bien que nous n'ayons pas découvert de document formel à ce sujet. Pour la plupart de ceux que nous renseignerons comme ayant combattu sous la « bannière d'Agimont », il est impossible d'établir lequel des deux parents ils ont suivi.





Henri de Quaderebbe ;  
 Costin de Ranst, margrave de Herenthals (Pays de Rijen);  
 Jean de Releghem, amman de Bruxelles ;  
 Gilles Rike, maieur de Louvain ;  
 Gauthier de Rochefort, sire de Hanefle ;  
 Jean, sire de Rotselaer ;  
 Guy de Luxembourg, comte de Saint-Pol ;  
 Henri, comte de Salm ;  
 Thierry, sire de Seraing et de Warfusée ;  
 Renier, sire de Schoonvorst ;  
 Godefroid, comte de Sponheim et de Vianden ;  
 Simon, comte de Sponheim et de Vianden, sire de Grimberghe ;  
 Le sire de Vorsselaer ;  
 Arnould de Warnant ;  
 Othon, sire de Wedergrate (Contrecoeur) ;  
 Guillaume de *Wildere*, ou *Wilre* ;  
 Jean, sire de Wittem.

Otre les troupes placées sous les ordres des seigneurs et des officiers ducaux que nous venons d'énumérer, l'armée de Wenceslas comprenait encore un contingent envoyé par la commanderie de l'ordre de Saint-Jean à Chanteraine, sous Huppaye, la maisnie du souverain et, semble-t-il, une autre troupe spéciale. Les renseignements précis font défaut sur la composition de celle-ci ou, plutôt, sur la provenance de tous les éléments qui la constituèrent. Les quittances des combattants qui en firent partie portent, toutes, au dos, le mot *bede* ou *beede*, quelques-unes : *bede* sous Jean Oem, *bede* sous Guillaume de Brederode et *bede* sous *Iring de Kunstat*, ce qui paraît indiquer ceux-ci comme chefs de ce corps d'armée. Les contingents des sires de Berg-op-Zoom et de Wedergrate en faisaient partie également.

BUTKENS, dans ses *Trophées*, donne une liste des combattants brabançons de Bastweiler et des alliés du duc Wenceslas. Sur la foi de cet écrivain, ERNST, dans son *Histoire du Limbourg*, cite les Limbourgeois qui prirent part à cette journée.

A son tour, l'auteur anonyme (*CINISTUS*) du *S. P. Q. L. sire septem tribus patrie lovanienses* (Leide, 1672) publie une nomenclature des Louvanistes qui y assistèrent.

Mais, puisés, sans doute, dans des chroniques ou manuscrits généalogiques des temps postérieurs, ces détails sont très incomplets et même quelque peu sujets à caution, tandis que les nôtres proviennent exclusivement de documents authentiques, conservés dans le fonds des chartes de Brabant.

A propos des combattants de Bastweiler, nous aurons soin d'indiquer les indemnités totales qu'ils touchèrent — la première quote-part, un sixième, leur fut payée le 21 décembre 1574 — et la rotte dans laquelle ils figurèrent à la bataille, sauf pour ceux — environ cent cinquante — sur les quittances desquels la désignation de la rotte a été omise. En ce qui concerne ces derniers, nous nous bornerons à dire qu'ils assistèrent à cette expédition dans l'armée brabançonne.





Les archives que nous avons pu voir nous ont appris peu de chose sur les combattants de l'armée adverse. Le dépôt de Dusseldorf ne renferme qu'un petit nombre de quittances relatives aux indemnités payées, par le duc de Juliers, à ses chevaliers et hommes d'armes, du chef de leur intervention à la bataille de Bastweiler. Des recherches à Arnhem amèneraient, sans doute, des documents analogues sur l'armée du duc de Gueldre.

Aux noms suivants, on trouvera une série de personnages qui combattirent sous les ordres du duc Guillaume :

Branscheid, Brenner, NOERHOUT (Gueldrois? voir Houte), LUYNRICKE, Nassau, Neersen, Rolmann, Schöneek (*passim*), Schürmann, Wonder (Gueldrois?).



### Combattants de diverses autres guerres.

Notre recueil contient, ensuite, une série de notes :

Sur des chevaliers, écuyers et hommes d'armes qui prirent part aux guerres et chevauchées de Wenceslas à Rolduc, à Chaligny, à Chauny, à Wassenberg, etc. ;

Sur les combattants du comte Adolphe de Clèves et de la Mark, au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, d'après des quittances des années 1412-1416, voir :

Bodelschwingh, Brabeck, Diepenbroek, Galen (*passim*), Haidekinek, Hessen, Hönnepel, Horst, HUKELHEM, Keeken, Kortenhorn, Culenburg, Leuth, MEDFORDEN, Melschede, Münster, Neheim, Neuhoef, NIEL, Poederroijen, Ruemswijckel, Sobbe, Stecke, Wende, Wittenhorst ;

Sur ceux du duc de Juliers dans sa guerre contre les Gueldrois, d'après des quittances de 1446, voir :

Birgel, Bodelschwingh, Vietinghof, Westhofen, etc.





## De l'importance des sceaux.

Comment a-t-on pu traiter si longtemps avec indifférence, dans la publication des cartulaires et des inventaires d'archives, la partie la plus importante des documents, les sceaux,

leur signature,

et qui, par les détails archéologiques et épigraphiques, offrent un criterium absolument certain de l'authenticité des pièces auxquelles ils se trouvent apposés !

Si, au point de vue archéologique, les sceaux présentent la mine de renseignements la plus sérieuse, la nature et le but de notre travail nous astreignent à ne traiter ici que du rôle qui leur est assigné dans les études historiques.

Ce rôle est très considérable.

Tâchons de l'établir brièvement.

### A. Les sceaux complètent très fréquemment les données des actes au sujet des personnages.

Exemples :

Pierre *van Belle* (de Bailleul), en 1574, est caractérisé, par son sceau : comme maréchal de Flandre ;

Jean Baeck, en 1484-91 : comme fils de Jean (1) ;

Guillaume de Berchem, en 1299 : comme seigneur de Raust ;

Godefroid de Blehen, en 1574 : comme sire d'Abécé ;

Léon van der Borch (*de Castro*), 1558 : comme *Leonius de Wolve* (Woluwe ?), *miles, dictus in Castro* ;

Daniel de Bouchout, en 1515-15 : comme sire de Sterrebeek et de Saventhem ;

Jean, sire de Wickrath, 1580 : comme Jean van Broekhuizen, sgr. de Wickrath ;

Hellin de Cysoing, 1291 : comme *ber* de Flandre ;

Richard, le maréchal, 1574 : comme Richard, maréchal (de Luxembourg), chevalier, seigneur de Daun ;

Wouter *Loenij*s (= fils de Léon), 1579 : comme Gauthier d'Erp ;

Richard, le lombard, bourgeois de Sieghurg, 1508 : comme Richard Garet ;

Rasse, sire de Boulaere, fils de sire Rasse de Gavre, en 1289 : comme fils aîné du sgr. de Liedekerke ;

Une d<sup>lle</sup> van Giessen, non citée par son prénom, dans un acte de 1564 : comme *Joffer Dierck v Ghiesse* ;

Daniel de Goer, 1567 : comme seigneur de ce lieu ;

Jean de Gossoncourt, en 1574 : comme châtelain de Louvain ;

---

(1) Un très grand nombre de sceaux établissent, de façon analogue, la filiation des personnages.



- Jean van Hamme, en 1574 : comme seigneur d'Ockerzeel ;  
 Louis Hane, en 1541 : comme Hane de Wickede ;  
 Jean van den Hane, en 1555 : comme *de Gallo, dictus Vilain* ;  
 Un Haneman, sans prénom, dit le jeune (*Haneman de jonghe*), 1558 : comme Jean Haneman ;  
 Mgr. Ogier de Haren, en 1285 : comme chevalier et avoué de Maestricht ;  
 Henri, landgrave de Hesse, en 1559, se glorifie, dans la légende de son sceau, de sa descendance de la bienheureuse Elisabeth ;  
 Jean Karijs van Lomsen, en 1557 : comme *Johan Meier zu Lautzen* ;  
 Léon de Crainhem, en 1558 : comme seigneur de Wemmel ;  
 Jean de Créhange en 1574 : comme seigneur de Créhange ;  
 Feu Louis Lijbou, en 1574 : comme *Lybou de Willebringen* ;  
 Jean van der Meeren, en 1574 : comme seigneur de Sterrebeek ;  
 Arnould de Melin, en 1574 : comme burgrave de Tervueren ;  
 Guillaume van Ouden, 1576 : comme échevin de Bois-le-Duc (1) ;  
 Lambert, seigneur d'Oupeye (et de Chaumont), en 1574 : comme *major* de l'évêché de Liège ;  
 Certain *Palefrial*, tout court, en 1570 : comme *Jehan Palfrois* ;  
 Thierry de Rochefort, en 1570 : comme seigneur de Buzin ;  
 Jean, sgr. de Rochefort, en 1576 : comme seigneur de Rochefort et d'Agimont ;  
 Jean, sgr. Cranendonck, en 1574 : comme seigneur de Septfontaines et de Cranendonck ;  
 Thierry, seigneur de Seraing, en 1574 : comme seigneur de Seraing et de Warfusée ;  
 Jean, seigneur de Schoonhoven, en 1558 : comme *condominus* ;  
 Jean de Veemont, en 1578 : comme seigneur de ce lieu ;  
 Jean van der Vichte, en 1574 : comme Jean van Spilt, sgr. de la Vichte ;  
 Hellin de Villers, en 1574 : comme Hellin, fils de Guillaume ;  
 Jean de Wanfercée, en 1574 : comme sire de Wanfercée ;  
 Rasse de Waroux, en 1574 : comme voué d'Amay ;  
 Marcel de Wisselere, en 1574 : comme *Aerst soue* (*Aerts?*).

B. Les sceaux nous apprennent, parfois, des alias, quand les actes donnent les noms de famille, et le contraire se présente également.

Exemples :

Les chartes portent :

Andrimont,            les sceaux : *Bubais* (=Bombaye) ;  
 Auvélais,            »        Tergnies ;

(1) Dans quelques villes, les échevins avaient l'habitude d'indiquer leurs fonctions sur leur sceau, notamment à Aerschot, Bois-le-Duc, Landen, Léau, Louvain, St-Trond, Tirlemont, etc.





Boiken,	les sceaux : <i>de ... huse</i> ;
Bolongne,	» Welin ;
van der Borch,	» Magherman ;
Bossche,	» Oijen ;
Sar,	» <i>Bouleir</i> (Boulez) ;
Delh,	» <i>Ottenz</i> ;
Duren,	» Widoye ;
Eynatten,	» Crummel ;
Eijnde,	» Eisterbeke ;
Falcon,	» Loveit ;
Fernelmont,	» Longchamps ;
Ferooz,	» <i>Buzee</i> (= Beuzet) ;
Folie,	» <i>War...</i> (?) ;
Galoppe,	» van der Halle ;
Geertzin,	» Budesheim ;
<i>Scaden?</i> ),	» <i>Ghore</i> (voir Goer) ;
Goer,	» <i>Maloes</i> ;
<i>Woufrade</i> ,	» Goer (voir Goer) ;
Goulart,	» <i>de Moui</i> ;
Grieken,	» Griene(n)herge ;
<i>Hemberch</i> ,	» <i>. . arstorp</i> (?) ;
Hermée,	» Velroux ;
Hulsberg,	» Bunde ;
Bertrans,	» Colle (voir Colle) ;
Redelghem,	» Koningsloo ;
Rivieren,	» Aerschot ;
<i>Cosselaer</i> ,	» van <i>Ra . . sdonc</i> ;
Culenborch,	» <i>Avol(p?)rech</i> ;
Landenne,	» Berlo ;
<i>Lays</i> ,	» <i>Dopuch</i> ;
<i>Letē</i> ,	» <i>Mares</i> ;
Leuze,	» de le Couture ;
Linden,	» Winde ;
Marchant,	» de Bois ;
<i>Markete</i> ,	» <i>de Jandraco</i> ;
Masson,	» Godevin ;
Middegaal,	» Erp ;
<i>Neckertinghen</i> ,	» <i>Glennes</i> (= Gelinden) ;
<i>Neubury</i> ,	» <i>Eppenart</i> ;
Nieuwland,	» Boxel ;
Ommeloep,	» du Bois ;
Ommeloep,	» <i>Destille</i> ;
Otte,	» Camart ;
Paridaens,	» van <i>Choert</i> (= Goirle) ;



Pellaines,	les sceaux : del Cour ;
<i>Poellinis</i> ,	» <i>Heraus</i> ;
Rochefort,	» Hanelle ;
Helu[wen],	» Roiever ;
<i>Saexchi</i> ,	» <i>Verange</i> ;
Sartiaux,	» <i>Paganus</i> (= Paien) ;
Seghers,	» <i>Kerbere</i> ;
Cranendonek,	» Septfontaines ;
Seraing,	» de Jardin ;
Schinne,	» <i>Boshuse(n) (?)</i> ;
Sclachiin,	» d'Orbais ;
Snoec,	» Hagedorn ;
Sompeke,	» Wesele ;
Spiegel,	» Horne ;
Struveel,	» Seinnart van den Porten ;
Ticloy,	» de <i>Montegnee</i> ;
Torre,	» de <i>Preis</i> ;
Torre,	» de <i>Hanuto</i> ;
Trignée,	» de <i>Biertinchamp</i> (= Bertinchamps) ;
Troest,	» d' <i>Putecie</i> (?) ;
Velaines,	» Lude ;
Verken,	» de <i>Halle</i> ;
Vertelaer,	» Dedelaer ;
Philippeal,	» de <i>Viler</i> (= Villers) ;
Fosseroulle,	» de <i>Viteir</i> (= Villers) ;
Vinalmont,	» Gocheles ;
Visscher,	» Blancart ;
Vos,	» de Pollaer ;
Walle,	» Mote ;
Walzin,	» Dréhance ;
Warèt,	» <i>dofust</i> ;
Warfusée,	» <i>Tilhiers</i> ;
<i>Pede</i> ,	» Waroux ;
Warsage,	» Papelet de <i>Werst</i> ;
Watoule,	» de Court ;
Webbecom,	» <i>Bruden</i> ;
Koninxberg,	» Wiltrode ;
<i>Wildere</i> ,	» <i>Nidekgh</i> ;
<i>Morel</i> van Wilre,	» Guillaume van Wildre ;
Wolf van Glimbach,	» Wolf van Ederen ;
Woluwe,	» de <i>Saucto Gaugerico</i> .



C. Lorsque — chose très fréquente au moyen âge — les actes suppriment le prénom du personnage, du moment qu'il portait un sobriquet ou qu'il joignait au nom patronymique un nom terrien, les sceaux nous révèlent le prénom (1).

Exemples :

*Bru, ulgart de Weis* (Jean) ;  
*Scrijcken van den Driessche* (Jean) ;  
*Corbaut van Fauis* (Thomas) ;  
*Ridelet van Frocourt* (Jean) ;  
*Fuchs van Rudesheim* (Seybert) ;  
*Bolle van Gelinden* (Jean) ;  
*Baras de le Haie* (Guillaume) ;  
*Moreal van Halewijn* (Gauthier) ;  
*Rover de Harf* (Herman) ;  
*Franchomme de Hognoul* (Eustache) ;  
*Struyver van Hulsberg* (Jean) ;  
*le Borgne de Jauche* (Gérard) ;  
*Bureal de Jupieux* (Bandouin) ;  
*Corf van Meyerehousen* (Herman) ;  
*Scheyart van Merode* (Jean) ;  
*Hustin de Namines* (Jean) ;  
*Corbean de Jupille* (Hubert) (voir Polain) ;  
*Morel de Rixensart* (Arnould) ;  
*Wellen Rovers* (Gauthier) ;  
*Zack van Wijk* (Jean) ;  
*Semal van Brousbey* (Bandouin) ;  
*Ruecken (Rode) van Simnich* (Jean) ;  
*Schiffelart van Eijs* (Renier) ;  
*Zobbe van Elverreble* (Thierry) ;  
*Stael van Hilstein* (Lothaire) ;  
*Fierabras, bâtard de Vertain* (Gauthier) ;  
*Walraven van Triere* (Jean).

Voici les deux seuls exemples à citer de sceaux qui, pas plus que les chartes, ne mentionnent le prénom des personnages :

*Bottier de Centfontegues* (Saint-Fontaine), de 1574, qui porte : *S Botir de Centfonteu* ;

(1) HEMICOURT nous apprend que le chevalier Haghes d'Awirs « *fit faer Sour le Rive d'Avoir trois Molins et pour cely cas fut il appelleit le Riche Moutnier d'Acier et perdit le nom de Haacs* ». Ce fait, qui doit, d'ailleurs, n'être enregistré que sous bénéfice d'inventaire, — ce personnage ayant vécu longtemps avant Hemicourt, — établit à l'évidence que, du temps de cet auteur, la suppression du prénom, en faveur d'un sobriquet, n'offrait rien d'extraordinaire.



Scheyvart de Merode, de 1556-15, où on lit : † S. Scherardi de Royle milit dñi de Heymersbag.

D. Lorsque — chose arrivée bien souvent — dans les chartes, le nom de famille faisait place à la désignation d'une charge ou d'un métier, les sceaux nous apprennent ce nom de famille.

Exemples :

- Louis, le fauconnier, 1574, était, d'après son sceau, *van Borssele* ;  
Libert, le panetier, 1574 : un de Bossimé, famille qui exerçait les fonctions de panetier du comté de Namur ;  
Richard, le maréchal, 1574, était, d'après son sceau, chevalier et seigneur de Daun ; sa famille tenait la charge de maréchal du duché de Luxembourg ;  
Pierre, le maréchal de Marbais, 1574 : *Piret Druwart* ;  
Rost, le maréchal de *Waldegke*, 1591 : *Em... Rost de Waldeck* ;  
Thomas *die camerleuc*, 1574, jadis prisonnier à Bastweiler, sous Robert de Namur : *Toumas de Mouchy* ;  
Jean, le clerc de sire Robert de Namur, 1574 : un de Sauvenière ;  
Baudouin, Fêchevin (*li Scebens*), 1561 : *Bauduin Preupeden* ;  
Antoine (*Thonijs*), le changeur (*die wesselere*), 1574 : un membre de la famille *Tho[e]nijs*, de Bruxelles ;  
*Jaquemin*, le voué (*de vouet*), 1574 : voué de *Vizin* (Veziin?).

E. Dans bien des cas, les sceaux nous permettent de rétablir la véritable forme du nom, tronqué dans les actes.

Exemples :

Les documents transforment en :

- van *Bellof*, un van Bellinkhof ;  
van *Blic*, un van Blitterswijk ;  
van *Tseraetsbergen*, un de Saint-Albert (Sint-Aelbrecht) (voir Brock) ;  
*Duijsch ende Walsch*, un Duchewelx ;  
van *Ankelrode*, un van Eckelrade ;  
*Franchois van Holigoen*, un Eustache Franchomme de Hognoul ;  
van *Yseudale*, un van IJzendoorn ;  
van *Keerberghe*, un van Kelbergen ;  
van *Crayehem*, un de Créhange ;  
*Lieninc*, un uten Limmingen ;  
van *Moelen*, un de Melen ;  
van *Maresch*, un de Mersch ;  
van *Alsenberch*, un van Odiliënberg (forme ancienne : *Oleusberg*) ;  
van *Doralie*, un d'Oreye ;  
*Dario*, un d'Orjo ;





van *Tsevere*, un Zievel ;  
*Toelner*, un de Tolmer ;  
*Tudekem*, pour Udekem ;  
de *Voer*, un de Veer ;  
van *Wesele*, un de Wez ;  
van *Duwiere*, un van den Wijere, ou du Vivier ;  
die *Winde*, un van Winghe, etc.

F. Les sceaux, par les blasons dont ils sont décorés, donnent de précieux détails généalogiques : les armoiries indiquent la famille à laquelle appartient le personnage ; les brisures et la combinaison du blason familial avec celui d'une autre famille, ou d'une terre, la filiation du propriétaire du sceau, et même, souvent, nous disent s'il est issu de la famille dont il porte le nom, par naissance légitime ou bien par bâtardise.

Dans notre *Notice historique sur la commune d'Itegem*, après avoir reconstitué l'histoire des Immerseel, qui, pendant environ trois siècles, possédèrent la juridiction de ce village, nous avons constaté que, seuls, deux documents, copies de deux inscriptions funéraires des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, indiquent la descendance des seigneurs d'Immerseel (à Wommelgem) de l'antique maison de Lierre, que la tradition assigne, du reste, comme souche à ceux-ci.

Après la publication de notre livre, nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur un acte de *Johannes de Ymmersele*, miles, s'engageant, moyennant 59 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, avec onze cavaliers, dans la guerre entre l'Angleterre et la France. A cette pièce, datée du 50 août 1558, se trouve appendu le sceau du chevalier, portant un écu aux trois fleurs de lis, au pied coupé, et cette légende : ✠ *S'Johis de Lierre dui de Wommelghe*.

Ce sceau, à lui seul, prouve donc un fait que nous avons vainement cherché à établir par les documents.

D'après les généalogies, la famille de Glimes descendrait de Jean Cordeken, bâtard de Jean II, duc de Brabant, et qui aurait été légitimé, en 1544, par l'empereur Louis de Bavière (1). La sphragistique vient à l'appui de cette affirmation :

Jean, sire de Glimes, un des combattants brabançons dans la guerre de Cent Ans, porte, en effet, sur son sceau, appendu à un acte de 1558, l'écu de Brabant, brisé d'un bâton, chargé de trois losanges, et la légende : ✠ *S'Johannis Cordeken militis*.

Tous les cartulaires et autres ouvrages imprimés appellent Jean *Codevaerts*, chevalier, le sénéchal de Brabant, qui jouait un certain rôle au xiv<sup>e</sup> siècle et que nous voyons commander une troupe à la bataille de Bastweiler, sous le duc

---

(1) Voir BUTKENS, *Trophées*, éd. originale, p. 370 et 656



Wenceslas. Son sceau et ceux d'autres membres de sa famille prouvent que c'est *Godenaerts* qu'il faut lire.

Une véritable révélation nous est fournie par le charmant sceau de Sohier de Woluwe, des années 1568 à 1575, qui s'y appelle *Sigerus de Sancto Gaugerico*. Cette légende constate donc l'identité de souche des familles patriciennes bruxelloises de Woluwe et de Saint-Géry, portant, d'ailleurs, l'une et l'autre, trois feuilles de nœuphar.

..

A part quelques petits travaux, épars dans les revues, notre pays ne possède pas d'ouvrage sphragistique, tandis que les pays voisins en ont publié en grand nombre. La France notamment est dotée de monuments, tels que les œuvres de DOUET D'ARCO et de DEMAY, que l'on ne consulte jamais sans fruit pour notre histoire.

Dans quelques rares cartulaires parus en Belgique, il est vrai, on a donné des descriptions sommaires des sceaux attachés aux actes dont ils fournissent la reproduction ; mais, malheureusement, ces descriptions contiennent beaucoup d'inexactitudes, comme celles-ci : un écu à un chevron devient : « un écu chevronné » ; un écu à la bande : « un écu bandé » ; quand il y a timbre, cela est exprimé simplement par : « écu suspendu à un heaume », sans autres détails.

Il ne suffit donc pas de décrire les sceaux, il faut encore le faire correctement, et, au besoin, avec le concours d'une personne bien au courant de la sigillographie et de ses sciences auxiliaires, sciences, d'ailleurs, tout à fait indispensables à l'archiviste et à tout éditeur de chartes.

Nous souhaitons de voir joindre, à l'avenir, aux textes, dans tous les cartulaires et inventaires d'archives, une description aussi minutieuse que possible et, si faire se peut, une reproduction en fac-simile de tous les sceaux attachés aux chartes et diplômes qu'ils contiennent, soit *in extenso*, soit en analyse.

En effet, est-il admissible de considérer comme deux objectifs absolument distincts l'édition des documents et la description des sceaux ? On veut publier des textes : or, les sceaux constituent partie intégrante des chartes, ils leur donnaient l'authenticité ; rien n'autorise à retrancher ceux-là dans la publication de celles-ci.

En procédant de la sorte, non seulement l'éditeur se trompe bien souvent lui-même, mais, qui pis est, il induit en erreur ses lecteurs.

Nous avons cité quelques exemples typiques de mutilations de noms dans les chartes. Comment savoir et comment apprendre au lecteur, en reproduisant, sans la description du sceau, l'acte de la Saint-Thomas 1574, par lequel « *Franchois van Helligoen* » reconnaît avoir reçu, du duc et de la duchesse de Brabant, une indemnité de ses pertes causées par la bataille de Bastweiler, — comment savoir, disons-nous, que ce personnage, aussi étrangement désigné par le scribe de la chancellerie brabançonne, est Eustache Franchomme de Hognoul ? Par l'examen de son sceau, qui porte : † *S'Ystas li frans hons*, et l'étude de son blason : de vair au lambel, chacun des trois pendants chargé de trois annelets !



Des historiens très savants, belges, allemands et autres, croyant pouvoir se passer des enseignements sphragistiques, ont été victimes de pareilles fautes de scribe.

Parmi les chevaliers et écuyers qui s'engagèrent, en 1558, à suivre Jean III, duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, un auteur, très estimé à juste titre, cite Henri de *Fronsele* et Lambert, seigneur d'*Ophem*, en rendant les noms exactement tels qu'il les a trouvés dans les actes originaux. Eh bien ! le premier, appelé *Fronsele*, porte sur son seau un écu à trois tourteaux et la légende : ✠ *S'Henrici dui de Groselt*. C'est donc le seigneur de Gronsvelt ! L'autre, dit seigneur d'*Ophem*, est le sire d'Oupeye, membre de cette illustre lignée de guerroyeurs dont Hemacourt nous a conservé le souvenir. Examinons son joli seau, appendu à l'acte du 29 octobre 1558 : on y voit un écu à six (5, 2, 1) fleurs de lis, entouré de la légende : ✠ *S'Lamb'ti de Vpey milit'*.





## OBSERVATIONS SYNTHÉTIQUES

Sans avoir la prétention de faire un traité du blason, nous allons consigner — en quelque sorte en guise de synthèse de notre travail — une série d'observations basées sur nos études sigillographiques.

Ces observations comprennent, un peu au hasard, les parties principales de la science héraldique. Etayées d'exemples, avec renvoi aux sources, elles pourront, un jour, espérons-nous, venir à point pour la confection d'un traité, dont l'auteur devrait, bien entendu, avoir à sa disposition une foule d'autres recueils analogues au nôtre, et, surtout, ... s'abstenir d'utiliser, pour cette tâche, les traités parus, en ces derniers temps, en Belgique, en Hollande et en France.

\*  
\*\*

### De l'origine des armoiries.

Il est un fait incontestable, c'est que les armoiries héréditaires de la haute noblesse datent de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Un des premiers sceaux armoriés est celui de Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Ce sceau, appendu à des chartes de 1161 à 1177, porte un lion (1). En Brabant, le premier prince

---

(1) - Le comte y est représenté coiffé d'un chapeau de fer cylindrique sur lequel le lion de l'écu est également figuré. Entre la date de 1161, mentionnée par VREDIUS, et celle de 1177, le comte Philippe a encore fait usage d'un autre sceau où on le voit armé d'un casque conique à timbre arrondi, sans ornement... Une photographie de ce dernier sceau a été donnée par M. DEMAY dans son *Inventaire des sceaux de la Flandre*. - (JEAN VAN MALBERGHEM, *Les Fleurs de lis de l'ancienne monarchie française. Leur origine, leur nature, leur symbolisme*).





qui se servit d'un blason, c'est Henri 1<sup>er</sup>. Il l'appendit à un acte de 1195. Dix ans auparavant, son sceau était dépourvu du lion.

Les ducs de Brabant ont donc orné leur bouclier d'un emblème héraldique entre 1185 et 1195 (1).

Quel était le motif qui a amené l'invention des armoiries? Il paraît être d'ordre purement matériel. Le casque du chevalier, qui laissait visible la figure, fut complété, vers le xi<sup>e</sup> siècle, par des parties garantissant le nez et le front, et remplacé, au xiii<sup>e</sup> siècle, par un heaume fermé, couvrant la tête entière. Les traits disparaissent, alors, absolument. Qu'y avait-il de plus naturel, d'ailleurs, que de munir le bouclier, la partie la plus visible de l'armure, de certains signes de nature à faire mieux reconnaître le personnage, dont, déjà, le casque à nasal cachait en partie la figure, au point de le rendre presque méconnaissable? Les sceaux nous fournissent la preuve que c'est bien cette modification du casque qui a dû donner naissance aux armoiries.

Leur origine est donc exclusivement militaire et individuelle. Elles ne tardèrent pas à être adoptées comme marque caractéristique de la *gens*. Les cours de justice seigneuriales placèrent sur leurs sceaux le blason du maître. A une certaine époque, la croyance se répandit que les armoiries se rattachaient à la propriété elle-même, et il advint qu'un nouveau seigneur remplaça ses propres armoiries par celles qui étaient censées appartenir à la terre qu'il venait d'acquérir. Plus souvent, on combina les armes que l'on prenait pour celles de la seigneurie avec son blason familial, soit en écartelant, soit en les y plaçant en cœur, etc.

On peut citer quelques exemples : Berchem (Anvers), Cuijk, Dussen, Heusden, Jauche (Brabant), Apeldoorn, Batenburg, Brakel, Haefort, Voorst (Gueldre), Enghien (Hainaut) ont conservé, jusqu'à nos jours, les armes de leurs anciennes familles seigneuriales. Louvain scelle encore de la fasce de la puissante maison dynastique qui en a emprunté le nom, et, abstraction faite de son écusson en cœur, Malines a porté, à travers le moyen âge, et porte encore aujourd'hui, le glorieux bouclier des Berthout, ses seigneurs dès l'aurore du blason.

D'autres localités — et c'est là la règle générale — adoptèrent, tour à tour, les runes de leurs maîtres successifs.

Quant aux armoiries *communales* proprement dites, — nous entendons par là celles qui, au lieu de provenir d'une famille seigneuriale, sont ornées d'un emblème héraldique d'une origine purement communale, — elles sont bien plus rares et moins anciennes que celles d'origine individuelle; elles ne remontent guère au delà du milieu du xiv<sup>e</sup> siècle.

Mais, nous le répétons, dans le principe, le blason était exclusivement personnel, pour devenir, bientôt, le symbole distinctif de la race.

••

(1) DE RAM, *Notice sur les sceaux des ducs de Brabant*; Mém. de l'Académie royale de Belg. T. XXVI.





Pl. II.

Seau et contre-seal de Philippe d'Alsace, comte de Flandre  
(d'après une charte de 1162).



## Personnes de la même famille portant des armoiries différentes. Seigneurs qui substituent à leurs armes celles de leurs terres.

Il est intéressant de signaler des exemples de personnes de la même famille se servant d'armoiries tout à fait différentes et d'autres de seigneurs qui substituent à leurs emblèmes familiaux les armes qui passaient pour être celles de leurs terres.

Voici quelques cas qui méritent tous un examen attentif :

Thierry van Borssele, sgr. de Zuijlen, en 1407, scelle des armes pleines de Zuijlen ;

Henri et Francon de Hückeswagen, frères, portent, en 1260, deux blasons distincts ; le premier : quatre roses ; le second : deux chevrons ;

Anselme van Keeken, en 1567 : plain, au chef chargé de trois roses, alors que son neveu :

Georges van Keeken appose au même acte un sceau armorié d'une croix ;

André de Merode, chevalier, sgr. de Frankenberg, 1417 : porte les armes de Frankenberg (les besants) ;

Godefroid, sire du Mortier, en 1296 : d'hermine au lion ;

Henri du Mortier, fils dudit : trois étoiles à cinq rais, surmontées d'un lambel ;

Renier de Neufchâteau, le vieux, en 1574 : six fleurs de lis ;

Renier de Neufchâteau, son neveu, ou cousin : un burelé au lion couronné, l'épaule chargée d'un écusson à la croix engrelée ;

Gauthier de Rochefort, sgr. de Hanefte et d'Ochain, en 1557 : les armes de Hanefte ;

*Bernardus dictus Rusze*, en 1260 : plain, à la bordure (simple) ;

*Dominus Wilhelmus*, père dudit : un chapel, avec mentonnière ;

Gauthier de Smeersnidere, jadis prisonnier à Bastweiler, dans la troupe de Chantraine, scelle, en 1574, d'un semé de besants, ou tourteaux ; au franc-quartier plain ; au chef de quartier denché, chargé d'une coquille ;

Guillaume de Smeersnidere, ayant combattu, à Bastweiler, dans la même troupe, scelle, en 1574 : de trois étriers ; au franc-quartier brochant, chargé d'une étoile à cinq rais ;

Frédéric et *Vell van Wewelkoren* scellant, ensemble, en 1401, un acte d'Hermann *van Lievendail* portent, le premier : deux fascés, le second : un échiqueté.

On rencontrera encore des exemples analogues aux noms suivants :

Amandeau, Ambresin, Anseau, Baert, Blancart, Borch, Buijsingen, Damme, Esselen, Fraijbaert, Francan, Goudacker, Grammene, Heinsberg, Huldenberg, Isenburg, Cale (à Malines), Coudenberg, Craspournient, Lardier, Latteur, Leppelvele, Liesveld, LIETUEN, Linschoten, Lison, Löwenburg, Mailfer, Marien (à Graesen), Meerle, Nethen, Noot, Paesschen, Pannekoek, Parmentier, Pede, Pipenpoij, Quesne, Renneberg, Rijke, ROGBROEC, Rosen, Saint-Géry, Zaman, Schoij, Spiegel, Stapel, Surlet, Zwaef, Zwijveke, Taije, Thier, Transuoit (père et fils), Vivien, Wassart, Wijneghem, Woluwe.





## Personnages portant deux blasons et davantage.

Dans le même ordre d'idées, citons des exemples de seigneurs qui portent sur leurs contre-secls d'autres armoiries que sur leurs sceaux mêmes, c'est-à-dire sur ceux-ci le blason familial, et sur ceux-là les emblèmes d'une seigneurie.

Tel est le cas des suivants :

Jean d'Audenarde porte, en 1277, sur son sceau équestre, le fascé, d'Audenarde, et, au contre-scel, l'écu du *Rosoy* ;

Louis de Beaujeu, chevalier en 1293, sur son sceau équestre : un lion et un semé de billettes, et, au contre-scel : un poisson recourbé ;

Jacques de Châtillon, sgr. de Lenze et de Condé, en 1293, sur son sceau équestre, ses armes familiales et, au contre-scel : un écu à la bande ;

Raoul, comte d'Eu et de Guines, en 1352, sur son sceau équestre : un lion et un semé de billettes, et, au contre-scel : un écu plain à la bordure engrêlée ;

Rasse de Gavre, sgr. de Liedekerke et de Bréda, en 1289 : sur son sceau équestre : trois lions, et, au contre-scel parti de Gavre et de Bréda ;

Gérard, sgr. de Hornes, de Perwez, etc., en 1524 : sur son sceau équestre : les trois luchets de Hornes, et, au contre-scel : les deux poissons d'Altena ;

Arnould, comte de Looz et de Chiny, en 1257 : sur son sceau équestre : l'écu de Looz (ici : un *fascé*, de 8 pièces) et au contre-scel : l'écu de Chiny ;

Jean, vicomte de Melun, en 1548 : sur son sceau équestre : les armes de Melun, et, au contre-scel : une croix tréflée resarcelée.

Philippe, marquis de Namur, en 1212 : sur son sceau équestre : un écu à deux barres, lequel écu, vu seulement à moitié, doit représenter le chevronné, ou les trois chevrons, de Hainaut ancien ; le même prince porte sur son contre-scel : l'écu de Flandre, brisé d'un bâton, qui est de Namur ;

On peut encore citer, à ce propos, le sceau d'Everard, comte de la Mark, de 1289, qui porte, à l'avvers, simplement la fasce échiquetée, tandis que, au revers, celle-ci est sommée d'un lion issant.

Mais il ne convient évidemment pas de ranger dans cette même catégorie l'exemple de :

*Lambiers li Tonliniers* (Tollenaere), qui, en 1283, scelle d'un écu à trois châteaux, ou portes crénelées à trois tours, tandis que le contre-scel présente un écu à un seul meuble de cette espèce. Ici, c'est, sans aucun doute, l'exiguïté de cet écu du contre-scel qui a engagé le personnage à n'y faire graver qu'un seul meuble, la représentation de tous devant les rendre trop minuscules.

Relevons, enfin, le cas de *Manus Nuz, legum professor*, qui, en 1292, scelle d'un écu au lion, ledit écu surmonté d'un autre écu, plus petit, à l'écusson plain, accompagné de six macles en orle.

Les détails manquent pour résoudre le problème héraldique que présente ce curieux sceau de savant.







Les sceaux de quelques princes et seigneurs réunissent les blasons de plusieurs possessions, comme, entre autres, ceux des suivants :

Arnould, duc de Gueldre et de Juliers, porte, en 1446, affrontées, les armes de Gueldre et de Juliers ;

Renand, duc de Juliers et de Gueldre, en 1405 : les armes de Juliers et de Gueldre ;

Jean de Looz, sgr. d'Agimont et de Walhain, en 1574 : les armes de Looz et parti ; au 1<sup>er</sup>, indistinct ; au 2<sup>d</sup>, un lion ; cimier de ce second blason : un chapeau de tournoi, sommé d'un vol fascé ;

Thierry de Rochefort, en 1577 : deux blasons timbrés, le 1<sup>er</sup>, indistinct, le 2<sup>d</sup>, Rochefort ;

Philippine de Fauquemont, femme de Jean, comte de Salm, en 1564, trois écus, à savoir : Salm, Chiny et Fauquemont ; etc.

Dès le xv<sup>e</sup> siècle, cet usage se développa davantage, et nous voyons, alors, les princes grouper dans leurs sceaux, ordinairement autour de leur portrait, les écus de toutes leurs propriétés.



## Changements d'armoiries.

Puisqu'il vient d'être question de seigneurs portant plusieurs blasons et d'autres qui remplacent celui de leur famille par les emblèmes d'une terre, nous croyons pouvoir citer, ici, quelques exemples de personnages qui changent d'armoiries, sur des sceaux successifs :

Rikart de Forstbach scelle, en 1577, d'un sautoir et d'un écusson en cœur à trois annelets ; deux ans après, il écartèle d'un sautoir et de trois annelets ;

Mathilde de Gueldre porte, en 1547 : parti de Gueldre et Berthout ; en 1572 : parti de Gueldre et d'un coupé de Gueldre et de Berthout ; en 1574 : parti d'un coupé de Blois et de Hainaut (brisé d'un lambel) et de Gueldre seul ;

Arnould van Guijgoven scelle, en 1574 : d'une fasce et d'un écusson en cœur à la bande, tandis que, en 1585, il écartèle d'une fasce et d'une bande ;

Gérard le Borgne de Janche porte, en 1574 : un sautoir, chargé en chef d'un annelet et un écusson en cœur à la fasce et, en la même année, d'un écu semblable, sans l'annelet ;

Jean de Libines, en 1540, 45 : une bande, chargée en chef d'une molette, et, en 1540 (n. st.), d'une étoile à cinq rais, à la place de celle-ci ;



*Bourleus*, bâtard de Ligny, en 1574 : plain ; au franc-quartier chargé d'un lion ; en 1586 : un lion cour., à la queue fourchée et une cotice brochante ;

Godefroid de Sayn brisé, en 1558, le léopard lionné, à la queue fourchée, d'un lambel et le porte couronné et sans lambel, en 1548,

taudis que sa fille Cunegonde, femme du sgr. de Dollendorf, porte, en 1558, parti de Sayn plein et de Dollendorf, et, en 1548, parti de Dollendorf et de Sayn, brisé, cette fois, d'un lambel, au rebours des pratiques paternelles ;

Gauthier Weijns porte, en 1574 : de . . . à l'écusson plein et à la bordure engrêlée, et brise, en 1579, d'un franc-quartier chargé de trois chevrons.

Pour d'autres exemples de modification d'armoiries par les mêmes personnes, on peut consulter les articles :

Brabant, Cale, Campenhout, Canyot, Clarensonne, Lœnth, Luxembourg (*passim*), Malburg (deux cimiers différents), MANY, Ramoneur, Schoonveld, Sobbe, Surlet, etc.

Le fils aîné ou l'agnat, devenant chef de maison ou de branche, adopta naturellement les armes pleines de celle-ci, ce qui pourrait expliquer quelques-uns des changements signalés ci-dessus ; d'autres ont leur raison d'être dans de nouvelles alliances, dans l'acquisition d'une terre, ou simplement dans le caprice. A défaut de détails biographiques, on en est généralement réduit à l'hypothèse. HEMICOURT cite une série d'exemples fort curieux de substitutions d'armoiries.

Mais toute l'importance de ses témoignages ne valant pas celui d'un acte authentique, nous nous empressons de reproduire ici un document, du commencement du xv<sup>e</sup> siècle, très intéressant au point de vue héraldique. Un échevin d'Anvers y déclare, devant ses collègues, que, par suite de la suppression de la brisure dont il avait marqué son sceau jusqu'alors, il va en adopter un autre, mais que les actes munis de l'ancien resteront valables. Voici la teneur de cette pièce :

*In het jaer xiiij<sup>e</sup> ende een, xix dagen in December, soe toende Quinten Clarensonne, scepen tantwerpen op dien tyt, ter presentie van Jan Roebosch ende Wauteren den Lichten, scepenen tantwerpen in den seleen tiden, dat hi sinen zeghel, daer hi mede ghezegelt hadde, van desen tyt heeft doen veranderen en vermaken, overmits ghebreecs wille dat hire aue hadde, mids dat hine dede verminderen, behoudelic hadde hi enighe brieven daer mede bezegelt, vore desen dach, die hilt hi van weerden (1).*

La brisure dont Clarensonne annonce la disparition consiste en un écusson en cœur, chargé d'un oiseau (héron?).

---

(1) FERNAND DONNET, *Un Changement de sceau et d'armoiries, à Anvers, en 1401. La famille Clarensonne* (Bruxelles, 1894).



On trouve ci-dessous la reproduction des deux sceaux (1).



### Officiers, vassaux, etc., adoptant les armes de leurs maîtres, etc.

Au moyen âge, on ne l'ignore pas, il était permis à chacun d'adopter des armoiries, et ce droit, pour relatif qu'il fût, appartenait au roturier aussi bien qu'au patricien et au noble.

Les officiers de justice, échevins, vassaux, tenanciers adoptèrent fréquemment l'un ou l'autre meuble héraldique de leur souverain, suzerain ou seigneur, où bien encore de leur ville.

C'est ainsi qu'on retrouve les trois chevrons des anciens burgraves d'Anvers dans les armoiries d'un grand nombre de familles de cette cité et de ses environs. La ville de Lierre et l'abbaye de Tongerlo, voisines d'Anvers, scellent de trois chevrons, de même que beaucoup de familles habitant Lierre ou dépendant de Tongerlo. La fleur de lis, au pied coupé, emblème des Rotselaer, Aerschot, Wesemael, Lierre, etc., se rencontre, seule ou en nombre, sur les écus de beaucoup de leurs vassaux.

Les trois pals de bien des armoiries malinoises et brabançonnes indiquent des liens de vasselage avec la famille Berthout; on les rencontre, en franc-quartier ou sur un écusson, dans celles de plusieurs échevins de Malines.

Les trois flanchis de Bréda sont très fréquents dans les blasons de vassaux de cette baronnie et de familles de Berg-op-Zoom et des alentours. Beaucoup d'échevins de Heusden, en Brabant, scellent de la roue des puissants dynastes de Heusden.

Le chevron qui orne tant d'armoiries hennuyères ne serait-il pas une réminis-

---

(1) Comme ils n'offrent plus assez de relief pour que nous puissions espérer obtenir des clichés suffisamment nets, directement, sur des moulages, force nous est de les donner d'après des dessins, dont nous assurons la fidélité la plus absolue, sauf pour le trait abrégé au-dessus de l'y, sur le second sceau, trait que nous n'avons pas retrouvé sur l'original.



cence des trois chevrons ou du chevronné du bouclier primitif des comtes de Hainaut?

Les vassaux de Grimberghe et de Termonde se servent, avec une préférence marquée, de la fasce et du sautoir brochant de leurs seigneurs; tels, entre autres, Jean de Bloc, dit de Coman, feudataire à Opwijk, en 1450; Henri Zaetinge, homme de *Costen* de Grimberghe, sgr. d'Aa, etc., en 1429, et tant d'autres.

Voici encore quelques exemples analogues :

Nicolas Boseclaes, vassal de Monreal, 1543, porte : deux fasces, la première de quatre, la seconde de trois losanges, tout comme le seigneur de Monreal ;

Daniel van Bouchout, tenancier de Jean d'Hamal, en 1472 : une fasce de cinq fasces (Hamal); au franc-quartier chargé de deux fasces ;

*Domus Domus zoen*, scellant, en 1555, une charte de deux frères de Reimerswaal : une épée, en bande (accostée de deux étoiles), meuble qui se voit, deux fois, en sautoir, dans les armes de ceux-ci ;

Francon de Domborg, homme de Florent, sgr. de Borssele, en 1455 : un écu présentant une grande analogie avec celui de ce seigneur ;

Huart de l'Escolle, vassal d'Englebert d'Enghien, en 1456 : un écu d'Enghien, chargé en cœur d'une rose ;

Jean van Galifort, échevin du couvent de Tongerlo, en 1425 : trois chevrons (Tongerloo), accompagnés de trois étoiles ;

Jean Ghisels, dit *van Liere*, feudataire à Cranendonck, en 1497 : trois huchets (comme les Hornes, sgrs. de Cranendonck), accompagnés en cœur d'une rose, et une bordure componée ;

Jean de Gorius, à Hal, en 1508 : un gironné (Enghien) ;

Josse Jacobs, jadis prisonnier à Bastweiler, sous le sire de Gaesbeek, en 1574 : un lion (les sgrs. de Gaesbeek, issus de la maison de Brabant, scellèrent d'un lion couronné) ;

Louis de Kleeburg, vassal de Philippe d'Isenburg, en 1542 : deux fasces (comme Isenburg) ;

Jean Cole, homme du sgr. de Walhain, 1470 : de... à l'écusson plain et à la bande brochante ;

Thierry Lecker, scellant, en 1548, un acte du comte de Clèves : un écu parti ; au 1<sup>er</sup>, un demi-écusson et une demi-escarboucle, le tout mouvant du parti (qui est Clèves) ; au 2<sup>e</sup>, une fasce ;

Hunold de Letmathe, 1575 : d'hermine à la fasce échiquetée, sommée d'un lion issant, blason presque identique à celui du comte de la Mark, qui était probablement son suzerain ;

Jourdain de Leuth, échevin de Rheinberg, scelle, en 1589, un acte de Jean de Wijnhorst (son seigneur?), d'un écu plain, au chef chargé à dextre d'une merlette, tandis que d'autres membres de sa famille portaient au chef trois merlettes, comme Wijnhorst ;

Jean van der *Liorchstraten*, feudataire de Gilles de Berchem, en 1511 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce et un sautoir brochant (Berthout-Grimberghe) ; aux 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, trois pals (Berthout, Berchem), armes qui, par parenthèses, offrent un des plus anciens exemples d'écu écartelé de deux blasons ;





Lambert, curé de *Lippe* (Lipp?), en 1363 : les mêmes armes que Henri, seigneur de *Lippe* : deux fasces ;

*Jakemes* Louchars, sergent du roi de France, en 1289 (n. st.) : un semé de fleurs de lis ;

Jean de le Motte, homme du comte de Hainaut, en 1421 : plain, au chef d'Enghien ;

Guillaume die Weldighe, bourgeois d'Usselstein, en 1416 : une fasce et une bande échiquetée brochante, accompagnées au canton senestre d'une étoile (comp. Usselstein) ;

Thierry de Warrenberg, jadis prisonnier à Bastweiler, sous le sire de Perwez (un Hornes), en 1574 : l'écu de Hornes, brisé d'une bordure engrelée.

Les échevins d'Aerschot plaçaient, pour la plupart, leurs armoiries en franc-quartier sur celles de leur ville ou, mieux dit, des anciens maîtres de la terre d'Aerschot, les trois fleurs de lis, au pied coupé (1).

..

### Emblèmes, sans écu, à même dans le champ du sceaü.

Beaucoup de sceaux présentent, dans leur champ, sans bouclier, des figures emblématiques qu'il importe de ne pas confondre avec des *armoiries*. Ne l'oublions pas : il ne peut être question de blason que *lorsque l'emblème se trouve placé sur un écu*, partie essentielle des *armoiries*. Toutefois, on remarque fréquemment que les figures, qui, plus tard, devinrent les meubles héraldiques d'une famille, avaient été employées longtemps avant l'adoption définitive des armoiries. L'examen des ouvrages sigillographiques nous permet de constater plus d'un exemple de ce genre concernant des personnages dynastiques des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Nous allons signaler ici quelques personnes ou familles qui portent, d'abord dans le champ de leur sceaü, sans bouclier, des emblèmes que, peu après, nous voyons posés sur un écu comme armoiries.

Tel est le cas des suivants :

Jean de Brabant, échevin de Liège, se sert, en 1555 et 1555, de deux sceaüx, dont l'un représente, dans le champ, sans bouclier : une escarbonele, au franc-quartier chargé d'un lion ; l'autre, le plus récent : un écu parti ; au 1<sup>er</sup>, une demi-escarbonele mouvant du parti ; au 2<sup>d</sup>, un lion ;

Renier Eggloy, échevin de Bruxelles, en 1295 et 1509, place dans le champ

---

(1) On peut trouver dans notre *Armorial brabançon. Recueil d'armoiries inédites* (Bruxelles, 1890), la description d'un grand nombre d'échevins de cette ville.



du sceau : un ange tenant une fleur de lis, au naturel, fleur qui, à quelques années de là, et, sous sa forme conventionnelle, figure un meuble héraldique sur le bouclier de cette famille, d'abord seule, puis au nombre de trois ;

*Gerlmus Hinckaert*, échevin de la même ville, de 1295 à 1501, porte dans le champ du sceau : un lion et un semé de billettes, que, peu après, sa famille porte en guise d'armoiries ;

Hughes de Coudenberg, en 1280, dans le champ du sceau : un château ou porte à trois tours crénelées, qui, en 1290, sur le sceau d'un autre (?) Hughes, se trouve placée sur un bouclier ;

Boniface de Coudenberg, en 1505, dans le champ du sceau : trois meubles semblables que nous voyons devenir, vers la même époque, les armoiries du lignage de Coudenberg ou de *Frigido Monte*, à Bruxelles ;

Michel de Leeuw (*Leo*), en 1280 à 1289, porte, dans le champ du sceau : un lion léopardé, qui, simple lion rampant, tantôt couronné, tantôt sans couronne, constituera, bientôt après, les armes du lignage bruxellois de Leeuw, ou *'s Leeus* ;

Jean Veren, fils de *Diedvien*, bourgeois à Dordrecht, en 1500, dans le champ du sceau : une tête d'enfant, meuble que, trois ans après, il porte placé sur un bouclier.

Mais, bien plus tard encore, on se complaisait, parfois, à placer dans le champ du sceau, sans bouclier, les emblèmes que des aucêtres avaient adoptés comme meubles héraldiques, par exemple sur le sceau de damoiseau Elbert Spec, de 1550, où le coq figure dans le champ sans écu.

∴

## Armoiries dues à des fonctions.

Un certain nombre d'armoiries trouvent leur origine dans des fonctions ; mais, pour la plupart des familles anciennes, il est impossible de constater les raisons qui les déterminèrent dans le choix de leurs emblèmes. Il est donc intéressant de signaler ceux qui semblent symboliser les fonctions de leurs propriétaires, puisque, par le fait même, on arrive à fixer, approximativement, l'époque de leur création.

A cette catégorie appartiennent, apparemment, les armoiries de :

Maître Jean Gorijs, *molenslagher* juré de la ville de Bruxelles, en 1429, scelle d'un écu écartelé : aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un fer de moulin ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une cognée  
et celles de :

Guillaume du Mortier, *maistre carpentier* du Hainaut, en 1451 : de deux cognées.

∴



## Armoiries jouant sur le prénom.

Des armoiries jouant sur le prénom du propriétaire doivent, en bien des cas, leur origine à la fantaisie de celui-ci ; mais encore faudra-t-il se garder de trop rigoureuses conclusions, puisque ce prénom pourrait déjà avoir été porté par un ascendant du personnage en cause.

*Antoine* Museur, homme de fief de la seigneurie de Blicquy, en 1654, portant : une béquille de saint *Antoine* et un croissant, rangés en pal, et

*Hubert* Sigault, homme de fief du Hainaut, en 1592-9, scellant d'une tête et col de cerf, accompagnée en chef à dextre d'une étoile, allusion à saint *Hubert*, patron des chasseurs,

semblent, à première vue, avoir inventé eux-mêmes leurs blasons.

\*  
\*\*

## DES BRISURES.

Les brisures, dont l'emploi s'observait rigoureusement en France et dans la plupart des provinces méridionales des Pays-Bas, étaient peu en usage dans les provinces septentrionales de ceux-ci, en Allemagne et dans le Luxembourg. On les y rencontre dans quelques grandes familles, mais à titre d'exception.

Les manières de briser sont très nombreuses. Les traités les citent en partie.

Nous allons en signaler quelques-unes offrant un intérêt particulier.

### Brisures empruntées aux armes d'une famille alliée.

Empruntées aux armes d'une famille alliée, les brisures constituent, parfois, des indices très précieux quant à la filiation des personnages. En voici quelques exemples :

Guillaume Drake, brise, en 1574 : d'une bordure échiquetée de deux tires, devant probablement son origine à une alliance avec une des nombreuses familles anversoises qui portaient une fasce échiquetée ;

Guillaume de Merode, fils de Ricaud, en 1591 : de trois fleurs de lis (complètes), empruntées aux armes de sa mère, une Wesemael ;

Jean de Stalle, appelé aussi de Hellebeek, dit de Stalle, en 1574 : d'un maillet des armes de Hellebeek ;

Jean de Waardenburg, en 1419 : d'un crampon, des armes d'une famille alliée (Boetzelaer, Galen, etc.?) ;



Jean de *Wilre*, en 1574 : d'une fleur de lis, au pied coupé, qui est l'emblème d'une famille alliée, à preuve qu'un de ses proches, Arrould de *Wilre*, écartèle, en la même année, les armes de *Wilre* de trois fleurs de lis, au pied coupé (1).

Nous ne parlerons pas ici des brisures qui consistent à combiner avec le blason celui d'une autre famille, soit en écartelant, soit de quelque autre manière.

∴

### Le moyen âge évite la double brisure.

Le moyen âge avait pour principe d'éviter une double brisure. En brisant, par exemple, par un changement d'émanx, on conservait intacts les meubles de l'écu, ou bien une modification du cimier pouvait passer comme brisure suffisante. Il arriva qu'un personnage, qui marquait son état de cadet par un signe distinctif, supprimait ce signe dès qu'il écartelait des armes d'une autre famille. Les armoiries écartelées, composées de deux blasons, se brisèrent, en règle générale, soit en cœur, soit au premier quartier seul.

Exemples :

Jean Drake, 1574, écartelant de Drake et de trois chevrons, brise, au 2<sup>e</sup> quartier, seul, d'un besant, ou tourteau ;

Jean van Hamme, 1574, brise le 1<sup>er</sup> quartier, seul, d'une étoile ;

Guillaume de *Heersele*, 1411 : le 1<sup>er</sup> quartier, seul, d'une tour ou porte crénelée ;

Henri Hertewije, 1571 : le 1<sup>er</sup> quartier, seul, d'un maillet ;

Jean Taije d'Elewijt, 1409 : le 1<sup>er</sup> quartier, seul, d'un franc-quartier ;

Henri van der Vo[or]de, 1574 : le 1<sup>er</sup> quartier, seul, d'une étoile.

∴

### Brisures intéressantes.

Voici, ensuite, un choix de brisures, intéressantes à l'un ou l'autre titre :

Renaud d'Argenteau, châtelain de Limbourg, brise, en 1558-9, en ne cantonnant sa croix, chargée de cinq coquilles, que de quatre croisettes ;

---

(1) Voir des cas analogues sur les sceaux de Robert et Gérard d'Assche, de 1309 et de 1357.





Jean de Bijlandt, chev., brise, en 1597, d'un lambel, alors que son fils, Thierry, porte plein;

Deux *Karsilis* de Pallandt, père et fils, en 1571, nous fournissent un exemple analogue : le fils porte plein, le père brise d'un anneau;

Jean van Broekhuizen, en 1537, brise son champ plain de trois croisettes pattées, au pied fiché;

Jean van der Meer, en 1489, d'une façon analogue (trois croisettes recroisetées);

Thierry van Herlaer, sgr. *van der Ameijde*, en 1550 (n. st.), porte, aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> quartiers, une seule tête de lion, alors que sa famille en a trois pour emblèmes;

Les frères Gauthier et Jean de Houtain, en 1265, se servent de deux blasons, apparemment tout différents; le premier : d'une *feuille d'ortie*, chargée d'une divise; le second : plain, au chef chargé d'un lion, issant du champ. Mais, en comparant ces armes à celles du seigneur de Houtain, en 1504 : plain, au chef plain et à la bordure engrêlée, on reconnaît que la feuille d'ortie n'est autre chose que l'effet d'une bordure engrêlée gravée en creux, et que la divise constitue tout au plus la ligne de séparation du chef, ligne à laquelle le graveur a donné trop d'épaisseur; en un mot, que les écus de Gauthier, de 1265, et du seigneur de Houtain, de 1504, représentent les mêmes armoiries. La bordure étant déjà brisure, Jean, cadet, au lieu d'en introduire dans son blason une seconde, supprime la bordure et se contente du lion issant, pour marquer sa qualité de puiné (1);

Thierry de Clèves, 1592, et Gérard de Clèves, 1409, portent parti; au 1<sup>er</sup>, un demi-écusson, mouvant du parti; au 2<sup>e</sup>, la fasce de la Mark. Leurs sceaux permettent de constater que, dans les armes de Clèves, la partie essentielle est non pas l'escarboucle, mais bien cet écusson si fâcheusement dénaturé par les héraldistes des derniers siècles (2);

Henri des Comognes, vassal du comte de Namur, en 1584, et, en 1597, châtelain de Namur, porte : d'hermine à trois forces renversées, surmontées d'un lambel; son parent et homonyme, échevin du Feix, en 1584, porte ces mêmes meubles sur champ de vair.

Pour d'autres brisures intéressantes, qu'on consulte les articles :

Aelbrechts, dit de Borsere, Aerleboud, Anseau, Blehen, Blicck, Bonin, Dore(t), Eijcken, Fosset, Franquenee, Gaiffier, Horwinex, Jonart, Cale, Calonne (Caloen), Campenhout, Canteman, Knibbe, Coene, Conine, Crimpen, Laurent, li Leus (= Loup), Leuth, Masson, Moliaert, Nokerboem, Oemen,

(1) Voir, plus loin, les sceaux des Holstein, Houtain, Lembeck, etc., et le Prince de HOHENLOHE-WALDENBURG, *Das heraldische und decorative Pelzwerk im Mittelalter* (Stuttgart, 1876), p. 48 50.

(2) L'escarboucle est une pierre précieuse placée au cœur de l'écu et représentée d'une façon conventionnelle. Comp. les sceaux d'Eustache d'Hamal (1281) et de Simon d'Enselthem (1357), les armes de Vleminx, à Malines, etc.



Overdijle, Pelsers, Petitbon, Pont, Pré, Reinboud, Rode, Sestich, Schinman, Smet, Sottenghien, Stommelin, Stoppelere, Thier, Vijltere, Vorsthuijs, Wijtvliet.

Particulièrement intéressant est le cas de Henri d'Ursel (*van Nursene*), échevin de Termonde, en 1554, qui portait, d'après son sceau, l'alias Smet. Son blason représente : trois coquilles ; au chef chargé de trois merlettes. Les Ursel ayant généralement scellé d'un plain, au chef chargé de trois merlettes, il semble que des coquilles ne soient qu'une brisure de ces armes.

\*  
\*\*

### Brisures de bâtards.

Les bâtards brisèrent fréquemment les armes paternelles d'un bâton ou d'un filet, posé soit en bande, soit en barre. Cette dernière position est plus rare. Mais ces brisures s'employèrent tout aussi bien par les cadets de naissance légitime. La seule qui, à notre avis, fût réellement une marque caractéristique d'origine *naturelle*, consiste à placer en franc-quartier le blason du père, plein, sur un écu plain, d'un seul émail. Nous avons relevé un certain nombre d'exemples de cette nature.

Pour la plupart de ceux qui adoptent ce genre de brisure, la qualité de bâtard se trouve indiquée soit dans l'acte, soit dans la légende du sceau.

Les suivants portent un écu plain :

Jacques de Beaufort, en 1581 ; au franc-quartier à trois écussons ;

Hankin, *bâtard* de Fanson, en 1574 : au franc-quartier burelé, chargé d'une manche mal-taillée (1) et d'UN BATON BROCHANT ;

*Haze van Vlaenderen* et

Louis le Bâtard,

l'un et l'autre : au franc-quartier de Flandre (l'écu d'argent, c'est-à-dire non colorié) (Armorial de GELRE) ;

Jean de Hellebeek, en 1574 : au franc-quartier à la bande chargée de trois maillets et accompagnée au canton senestre d'un lion ;

*Arnt Jansoen*, échevin de Bréda, en 1580 : au franc-quartier chargé de trois pals ; au chef de quartier, chargé d'un sautoir ;

*Bourleus*, *bâtard* de Ligny, 1574 : au franc-quartier au lion, alors que, en 1586, il brise Ligny tout uniment d'une cotice ;

---

(1) Les Fanson portaient trois manches mal-taillées.



Pierre Gorijs, échevin de Tirlemont, 1444 : au franc-quartier, chargé d'une feuille de tilleul, la tige en haut ;

Alard, *bâtard du Locron (Loqueron)*, 1574 : au franc-quartier à la croix ;

Amaury de Namur, en 1572 : au franc-quartier chargé d'un lion couronné ; un bâton brochant sur l'écu. Cette double brisure constitue une superfétation et est, probablement, le résultat d'une erreur du graveur : à preuve que, sur le sceau d'Amaury, de 1574, le bâton ne broche que sur le franc-quartier, lequel franc-quartier représente les armes *pleines* de Namur, à savoir : Flandre, brisé d'un bâton ;

Sire Philippe, *bâtard de Namur*, portait : d'azur plain, audit franc-quartier ;

Henri de Oudewater, échevin de Liège, 1414 : plain, au franc-quartier à quatre lions ;

Jehan Palfrois, 1574 : plain ; au franc-quartier chargé d'une force renversée et d'un lambel brochant ;

Guillaume le *Pendre*, homme de fief d'Enghien, 1457 : plain ; au franc-quartier de Steenhault (?) ;

Jean Proper, échevin de Heusden (Brabant), 1549 : plain ; au franc-quartier de Heusden ;

*Jehan li Hoirs de Selenchy*, 1571 : plain ; au franc-quartier chargé d'une croix fleuronée ;

Guillaume t Serhenrix, 1574 : plain ; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé, et d'un autre franc-quartier brochant, à la fasce, surchargé de deux pals ;

Henri Sizcin, 1561 : plain ; au franc-quartier, chargé d'une tête humaine ;

Jean de Soiron, *bâtard de Namur*, 1420 : plain ; au franc-quartier, chargé d'un lion (!) ;

Thierry Vasterarts, dit van Ordingen, 1488 : plain ; au franc-quartier chargé d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige ;

Pierre de Vos, descendant, par *bâtardise*, de la maison de Flandre, 1574 : plain ; au franc-quartier, chargé d'un lion *couronné* et d'un bâton brochant. Ce bâton a été conservé, sans doute, comme marque d'un cadet de Flandre, auteur du personnage ;

Arnould van *Voshole*, 1574 : plain ; au franc-quartier, chargé d'une étoile et d'une bordure ;

Jean, fils de Barthélemy, *bâtard de Wateringen*, 1573, porte un écu chargé d'une cotice ; au franc-quartier chargé de l'étoile des Wateringen. Cette cotice brise l'écu comme souvenir des armes du père, qui portait Wateringen brisé d'un bâton (1).

..

(1) Comp., dans VREDIUS, *Geneal. comit. Flandr.*, I, p. 118, le sceau de Philippe (*bâtard*) de Brabant, sgr. de Cruybeke, sur lequel on peut consulter DE RAADT et STOCKMANS, *Gesch. der gem. Schelle*.



On peut se demander si les armoiries suivantes ne sont pas à ranger dans la même catégorie :

*Tade van der Biest*, échevin de Saint-Trond, en 1514 : écartelé ; au premier, un lion ; les autres quartiers plains ;

*Taije van der Blockerien*, échevin de la dite ville, en 1499 (le même personnage ?) : le même écu ;

Abraham de *Ghote*, échevin de cette ville, en 1540 : le même écu, au lambel brochant sur les deux premiers quartiers ;

Jean le Grand, vassal de Flandre, en 1529 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, trois poissons, posés en bande, rangés en barre ; les autres quartiers plains ;

*Oilart van Gruinsselt*, écuyer, en 1577 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, une merlette ; les autres plains ;

Nicolas van *Middelhere*, qui, sur son sceau, s'appelle de *Puteo*, 1574 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, un cerf passant ; les autres plains.

Il se peut, évidemment, que l'une ou l'autre de ces familles porte un écu écartelé de deux émaux plains, et que le meuble du premier quartier ne soit autre chose qu'une brisure, comme, par exemple, les van de Wall, de Gueldre, qui brisent d'une étoile au premier de leur écu, lequel fut, d'abord, simplement écartelé de sable et d'argent. Tel est le cas de Rasse de *Preuthagen*, échevin de Saint-Trond, en 1549-54, qui brise son écu écartelé (d'or et de gueules), au 1<sup>er</sup>, d'un écusson plain.

D'autre part, certaines familles avaient pour emblèmes un écu plain, au franc-quartier d'un seul émail aussi, comme, par exemple, les Rees, que GELBE mentionne parmi les vassaux du duc de Gueldre et dont nous décrivons plusieurs sceaux.

Daniel van der Borch, échevin de Saint-Trond, en 1445, et le chevalier Louis de *Brustenne*, en 1542, ornent également les leurs d'un écu plain, au franc-quartier plain.

..

## Le franc-quartier d'hermine.

A propos de brisures, il importe d'examiner un emblème curieux qui figure dans les armes de nombreuses familles, dont quelques-unes, du chef de cet emblème, sont rattachées, par la fantaisie des généalogistes, à la maison ducale de Bretagne. Nous voulons parler du franc-quartier d'hermine plain (1) si fréquent au moyen âge et rappelant, en effet, l'écu d'hermine plain de celle-ci.

(1) « **Plein** » et « **plain** ». — Les deux adjectifs *plein* et *plain*, dont nous nous sommes servi





M. le COMTE FRANÇOIS VAN DER STRATEN PONTHOZ, dans *L'Ombre de lion des Tra-segnies, leurs sceaux et contre-sceaux*, fait observer que quelques membres de cette maison, notamment Gilles, dit le Brun († en 1276), et ses descendants brisaient d'un franc-quartier d'hermine, dont l'origine et, partant, la signification lui sont restées inconnues.

Une branche des seigneurs de Malines, les Berthout de Duffel, adopta la même brisure.

Pour donner à ce franc-quartier d'hermine un fondement historique, on a voulu faire descendre les seigneurs de Duffel d'une Marguerite de Bretagne; mais ces efforts n'ont été corroborés par aucun semblant de preuve, et les généalogies des ducs de Bretagne ne révèlent aucune alliance avec les Berthout.

D'ailleurs, les Bretagne n'étaient pas seuls à porter d'hermine plain. D'Arlande-Mirabel (en Vivarais), de la Bruyère, dit van der Heijden (Belg.), Paris de Boisrouvray, de Sainte-Hermine, Coague, Fantel-Millery et de Saint-Quentin se servaient du même emblème, ainsi que la commune de Wannegem-Lede, en Flandre, pays où l'hermine jouissait d'une préférence marquée.

A en croire certain manuscrit contenant les armes des ducs, comtes, vicomtes, bannerets et chevaliers qui assistèrent à la bataille de Kuisre, en 1596, sire Albert d'Egmont aurait porté un franc-quartier d'hermine sur l'écu chevronné de sa race.

Le seul armorial de GELBE, en dehors des Berthout-Duffel, nous fait connaître cinq familles qui scellaient du même franc-quartier, savoir : sire Arnould de Hoemen (Heumen), le sire de *Matyan*, le comte de Rlichemont (un Dreux, qui brise donc de Bretagne), le sire de *Chasteleer* et sire Conrad d'Elverfeld.

Ce franc-quartier se retrouve, ensuite, dans les blasons de personnes appartenant aux familles suivantes : d'Averhoul, de Helfault, de Six (Belg.), Porter, de Vleeschauwer (Bruges), Galamez, du Mont, seigneurs d'Audignies (Hainaut), Philippeaux (France), von Monembach (Allem.), Barker de Grimston-Hall (francantou), Okton (Angl.) et Hauroult (1).

Outre des sceaux de Berthout-Duffel, d'Elverfeld et de *Hoemen*, nous allons encore en décrire d'autres : des van den Broeck, Hannière, Mausbach, *Wevelinghofen* (— *hoven*), etc., sur lesquels figure également ce franc-quartier d'hermine.

à plusieurs reprises, sont généralement confondus dans le langage héraldique, même par le *Dictionnaire de l'Académie française*.

Porter *plein*, ou les armes *pleines* d'une famille veut dire : porter le blason de celle-ci complet, intact, entier, sans brisure (*arma plena*); porter d'un émail *plain*, signifie : se servir d'un écu *uni*, d'un seul émail, sans aucun meuble (*arma plana*).

Les traités héraldiques citant un certain nombre de familles qui possèdent des armes plaines, renvoyons-y et bornons-nous à constater que — abstraction faite des écus de vair — les sceaux que nous avons rencontrés ne nous ont fait connaître qu'un seul exemple de ce genre, celui de Jean de Menin, qui scelle, en 1294, d'un écu plain, sans hachures, ni diapre.

(1) L'écu de Hauroult (fascé d'or et de sable, au franc-quartier d'hermine) figure sur la tombe de Nicolas du Chastel, vicomte d'Emmerin (*Messenger des sciences historiques*, 1857, p. 469).



Ayant ainsi constaté la présence de cet emblème dans un grand nombre de pays, nous croyons pouvoir émettre l'hypothèse que, dans la plupart des cas, sa signification est purement symbolique, c'est-à-dire qu'il constitue une allusion à la fidélité inébranlable, ou bien à l'honneur immaculé de la famille.

On employait aussi, quelquefois, le mot « hermine » pour désigner l'argent, ou le blanc, comme, par exemple, dans le *Tournoi de Nantes* (1); on remarque encore des mouchetures d'hermine sur des écus qui sont notoirement d'argent, entre autres, sur le sceau du comte Adolphe de Berg, de 1509. L'idée de brisure doit être exclue pour ce blason. Rapprocher les armes des frères de Ronten, dans les lettres d'anoblissement, données à Vienne, le 9 mars 1654, où l'écu, que le texte blasonne d'argent (*gantz weiss*), est couvert de six mouchetures d'hermine, accompagnant les deux lions léopardés, à la queue fourchée (2).

..

### Le petit-gris, ou vair au naturel.

Il existe, en héraldique, un certain nombre de choses que l'on voit figurées dans tous les traités et auxquelles on a donné des noms — souvent très savants — mais dont la signification reste encore à démontrer.

Il en est ainsi du *papelonné*, que l'on définit, d'une façon un peu vague, comme « une représentation d'écaillés ou de *demi-cercles* que l'on pose sur l'écu, en guise de plusieurs rangées de tuiles ou d'ardoises sur une couverture » (5).

Les exemples anciens que nous avons rencontrés nous permettent de conclure que le *papelonné* n'est autre chose qu'une fourrure, le petit-gris au naturel, dont le *vair* est la représentation conventionnelle : ces prétendues écaillés sont les ventres blancs de l'animal, qui se détachent du fond, gris ou noir, formé par les dessus des peaux.

La planche III ci-contre et les clichés ci-après (page 77, 1 à 6) offrent quelques types d'armoiries, où la fourrure est représentée de cette façon.

C'est le sceau du métier des fourreurs de Cologne, appendu à un acte de 1596, qui tranche la question (4). On y lit : [S FRNITATIS V]JARIH OPER[IS] FTORVM [ET P]ELLIFIEVM (*sic*), légende qui doit se lire : *Sigillum fraternitatis curii operis factorum et pellificum*.

(1) *Ann. de la Soc. d'arch. de Brux.*, 1889, p. 365.

(2) *Ibid.* et *Monatsblatt der K. K. herald. Ges. v. ADLER*, Vienne, 1892, p. 59.

(3) Voir, entre autres, le *Trétoux* (Paris, 1721).

(4) Collection sigillographique, A. G. B.





PL. III. CIMIERS ET BLASONS D'APRÈS L'ARMORIAL DE GELRE (XIV<sup>e</sup> SIÈCLE).

1. Cimier du sire Jacques de *Viane*, homme du roi de France.
2. Cimier du sire de Cuijk, homme du duc de Brabant.
3. Cimier du sire de Beaumont, homme du roi d'Angleterre.
4. Armes du comte de Dampierre, homme du roi de France.
5. Armes du sire de Hornes, homme du duc de Brabant.
6. Armes du sire Guillaume de Duffel, homme du duc de Brabant (1).

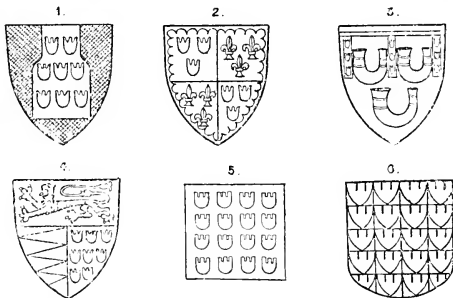
(1) Le petit-gris, qui se voit aux timbres de cinq de ces personnages, est au naturel, blanc et noir, tandis que, sur l'écu du comte de Dampierre, cette fourrure est représentée de la façon conventionnelle, blanc et bleu.



Ce sceau a été reproduit — d'une façon défectueuse — par le PRINCE DE HOHENLOHE-WALDENBURG, dans *Das heraldische und decorative Pelzwerk im Mittelalter* (p. 40). L'auteur ignorait à quelle ville appartient le métier des fourreurs en question. Un de ses correspondants, de qui il tenait une empreinte de ce sceau, avait supposé qu'il provenait des Pays-Bas.



HOHENLOHE constate, à juste titre, que nous avons ici la preuve évidente que les « clochettes » ou « fleurons » de ce curieux monument spragistique constituent une fourrure très usitée au moyen âge.



1. Ecu de Jean de *Stike*, échevin de Malines (1321, s. 36).
2. Ecu de Rodolphe Taffe, écuyer, à Bruxelles (1338).
3. Ecu de Jean de Hornes, frère de Thierry, sire de Perwez (1348, 50).
4. Ecu de Jean Banck, dit de *Davanchis* (1416).
5. Partie d'une doublure de manteau, d'après une ancienne fresque dans l'église Saint-Jacques à Botzen.
6. Ecu des *Grauwercere* de Gand.

Pour se convaincre de l'exactitude de cette conclusion, il suffira d'examiner l'écu du métier gantois des *Grauwercere*, reproduit par F. DE VIGNE (1) et

(1) *Recherches hist. sur les costumes civils et milit. des guildes et des corpor. de métiers* (Pl. 8).





L. MINARD-VAN HOOREBEKE (1), et que ce dernier blasonne : « d'argent papelonné de sable, *imitant le vair* ». Comparer à cet écu celui des *Oudeboudwerkers* de Bruxelles, que nous trouvons également dans DE VIGNE (pl. 25).

Ci-avant, nous donnons, d'après HOHENLOHE, une partie de la doublure d'un manteau qu'on aperçoit sur une fresque ancienne représentant saint Christophe, dans la tour de l'église Saint-Jacques, à Botzen. Le fond, brun, de cette doublure est garni de petites « clochettes » blanches — disposées en rangées et espacées régulièrement — de la même forme que celles contenues dans les armoiries que nous venons de décrire.

Sur une des pierres tombales du musée lapidaire de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand (xiii<sup>e</sup> s.), le personnage, en grandeur naturelle, est coiffé d'un bonnet de fourrure, caractérisée comme telle par une rangée de petites « clochettes » ou « fleurons ». On la trouve indiquée de la même façon à la bordure du chapeau pyramidal d'un chevalier, qui se tient à la droite du roi Wenceslas II de Bohême, dans une miniature du codex Manesse (1288-1528), et au bonnet de Walter von der Vogelweide, dans un manuscrit du xiv<sup>e</sup> siècle (2).

Le manuscrit n<sup>o</sup> 9961-9962 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, l'un des plus beaux de l'ancien fonds de Bourgogne, montre de très nombreux spécimens de vair au naturel. Tantôt, les miniatures, qui sont extrêmement précieuses pour l'histoire du costume, présentent cette fourrure sous l'aspect de bonnets rebrassés, de ceintures, de pèlerines ou de couvertures de lit, tantôt, sous la forme de doublures. Ce manuscrit, qui est attribué au xiii<sup>e</sup> siècle, ne remonte, en réalité, qu'à la fin du siècle suivant.

A tous ces exemples, il convient d'ajouter les armes de l'échevin malinois Jean de *Slite* (1521, 8, 56). Déjà, elles avaient frappé DE VIGNE, qui se demanda si elles n'appartenaient pas à un pelletier, et eut y voir « une peau de vair » (5).

Elles représentent, certainement, une pièce de fourrure. Mais qu'est-ce que ce meuble de forme étrange?

Dans les armoiries de l'écuyer bruxellois Rodolphe *Taij[e]* (1558), l'un des combattants de la guerre de Cent Ans, les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> quartiers, ornés de trois petits « fleurons », représentent probablement une *taie* de fourrure comme allusion au nom de ce personnage.

Le blason de sire Guillaume de Duffel, qui nous a été transmis par le héraut d'armes GELRE (xiv<sup>e</sup> s.), réunit ce genre de fourrure à l'hermine et, dans les armes du comte de Dampierre (un Châtillon), nous voyons la cuve du cimier en *petit-gris* et, sur l'écu, trois pals de *vair*, c'est-à-dire de la même fourrure, mais représentée de la façon conventionnelle.

Il est donc bien prouvé que ce que l'on a si souvent blasonné *fleurons*, *mugnets*, *clochettes*, ou *papelonné* est tout bonnement une sorte de fourrure, très recherchée au moyen âge et même encore de nos jours.

Elle a été représentée dans les émaux les plus divers.

(1) *Description de méreaux, etc., des gildes et corps de métiers, etc.*

(2) PRINCE DE HOHENLOHE, *op. cit.*, p. 17 et pl. II, fig. 30.

(3) DE VIGNE, *Mœurs et usages des corps de métiers*, p. 138, pl. II, fig. 30.



## Ecus chargés de trois écussons aux armes.

A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XIV<sup>e</sup>, on rencontre, quelquefois, sur les sceaux, des écus chargés de *trois* écussons, représentant, tous, les armoiries du personnage. Cette mode, qui coïncide avec le port des ailettes, a fourni de beaux types; mais elle n'était pas une façon de briser, à preuve que certains chefs de maison la pratiquèrent.

En voici quelques exemples :

Gilbert Amman, coseigneur de 's Gravenwesel, porte, en 1292, sur un écu, trois écussons écartelés de... et de...;

Gilles van Berchem, 1511 : un écu, à la bordure engrêlée, trois écussons de Berchem; la présence de cette bordure permet d'inférer qu'un autre Berchem, peut-être le père, de Gilles, portait cet écu aux trois écussons plein;

Jacques de Braine, 1290 : un écu à trois écussons d'Enghien (émaux?), alors que son frère, Solhier, sire de Senefle, brise Enghien (émaux?) d'un lambel;

Gauthier de Nethen, 1501, 1505, 1515 : un écu à trois écussons de Nethen (comme Redinghen), brisés, chacun, sur la fasce, de trois coquilles;

Hellin, sire de Cysoing, *ber* de Flandre, 1289 : un écu à trois écussons de Cysoing;

Jean, sire d'Ere, 1274 : un écu à trois écussons d'Ere.

Ces deux derniers, étant chefs de leur maison, avaient évidemment le droit de porter plein, comme tous les autres sires de Cysoing et ceux d'Ere.



Sceau de Jean, sire d'Ere, 1274 : de ... à trois écussons, chacun à trois pals et à la fasce d'hermine brochante.

Citons encore, dans le même ordre d'idées, l'exemple de Jean Bouvians, bourgeois de Liège, 1295, qui pose, dans le *champ* de son sceau, trois écus, chargés, chacun, d'une fasce accompagnée de trois (2, 1) macles.



∴

## Du cimier.

Le cimier n'apparaît sur les sceaux qu'au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle ; mais, à cette époque, son emploi est assez irrégulier : les uns le portent, les autres n'en ont pas ou bien en changent selon leurs caprices. Ce n'est que dans le courant du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle qu'il s'établit plus de fixité à cet égard : le cimier commence à devenir héréditaire, mais encore voit-on, quelquefois, les fils, surtout les cadets, en prendre un autre que le chef de la famille.

Dans les sceaux équestres, le cimier se retrouve souvent sur le chanfrein du cheval ; mais, parfois, celui-ci est décoré d'un autre ornement que le heaume du cavalier.

## Le dragon et l'écran en cimier.

Quant au cimier des Berthout de Malines, parmi les nombreux sceaux qui nous ont passé sous les yeux, il n'y en a que deux à cimier. Ils sont tous deux de Florent (1) : l'un de l'époque où il n'était encore que seigneur de Berlaer, l'autre de celle où il se trouvait déjà en possession de l'opulente succession de son neveu. Le premier, au franc-quartier de Brabant, est cimé d'un écran échancré, le second (de 1520), de Berthout plein, d'un dragon.

Le dragon et l'écran, ou éventail, figurent parmi les plus anciens cimiers. Ils sont tellement répandus, qu'ils constituent, en quelque sorte, partie intégrante du costume chevaleresque.

Ciment d'un dragon des membres des maisons suivantes :

Amboise, Belœil, Châtillon, Evreux, Fauquemont, Fiennes(2), Flandre(2), France (2), Heinsberg, Hornes, Jsselstein, Condé, Lorraine (2), Mortagne, Namur (2), Nevele, Nevers (voir Flandre), Renesse, Walincourt, Wavrin.

Les dues de Brabant, ceux de Luxembourg et tant d'autres princes et seigneurs cimait aussi, parfois, d'un dragon.

L'écran, ou éventail, est, entre autres, le cimier de personnes de ces noms :

---

(1) Voir notre étude : *Les Armoiries des Berthout et de Malines*.

(2) Voir VREDIUS, *Genealogia comitum Flandriae*.



Aigremont, Arenberg, Avesnes, Beaujeu, Belœil, Berg, Berthout, Borssele, Châtillon, Cysoing, Enghien, Evreux, Fauquemont, Fiennes, Flandre, Gavre, HAYNIN, Harnes, Heinsberg, HORENBERG, Hornes, Juliers, KALENBERG, Clermont, Clèves, Condé, Cuijck, Ligne, Looz, Lorraine, Luxembourg, Maldeghem, Mark, Renesse, Rollencourt, Runkel, Sayu, Sponheim, Trazegnies, Virneburg, Walhain, Wesemael.

Plusieurs familles portent même les deux : le dragon et l'écran, ou l'éventail, parfois sur le même sceau, et, alors, l'un comme cimier, l'autre comme ornement du chanfrein. Citons :

Châtillon, Condé, Fauquemont, Flandre, Heinsberg, Hornes, Renesse, etc.

La grande vogue dont jouissait le dragon s'explique facilement par la popularité qu'avaient faite à cet animal fantastique les romans de chevalerie et les chants des trouvères.

### Dragons entourant l'écu.

Mais, à part son rôle de cimier, on le rencontre, souvent, dans le champ du sceau, à deux ou trois, et même davantage, rampant autour de l'écu.

Voir des exemples de ce genre à ces noms :

Bouchout, Enghien, Falkenstein, Gavre, Genly, Capelle-au-Bois (échevins), Kets, Kulenburg, Löwenburg, Meldert (échevins), Montbray, Nuz, Ranst, Ranzières, Ressegem, Sausses, Sotteghem (échevins), Voren Bruden, VRANCKENHOVEN.

Grand est le nombre des familles qui ciment d'un dragon issant ou d'une tête et col de dragon, et beaucoup ont conservé ces cimiers jusqu'à nos jours ; citons :

Boetzelaer, Luxembourg, Quadt, Steenhuijs, Taije, etc.

Le seul armorial de GELRE, si remarquable par ses superbes cimiers, en donne une bonne moisson (1).

..

---

(1) Un Zwaef cime, en 1331, d'un dragon entier. Son sceau est d'un type armorial.





## Deux fers de - Goedendag - (coutres) en cimier.

Sur une série de sceaux, nous avons aperçu un cimier énigmatique, mais dont un travail récent nous a donné l'explication : deux coutres de charrue, adossés. Si les instruments aratoires ne sont pas précisément de grande rareté en héraldique (1), il n'en est pas moins vrai que la fréquence du contre comme ornement du casque nous a paru étrange, jusqu'au moment où M. JEAN VAN MALBERGHEM (2) nous a révélé que le *Goedendag*, cette célèbre arme des insurgés flamands, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, est simplement le contre de charrue monté en arme de guerre. C'est donc comme fer de cette arme que le contre eut l'honneur de cimier les heaumes chevaleresques. Cette constatation ne laisse pas que de constituer un puissant argument en faveur de la thèse dont nous venons de parler.

L'exemple le plus typique est le sceau de Rodolphe Taije, écuyer, qui, avec d'autres écuyers, tous Bruxellois, s'engage à suivre le duc Jean III de Brabant, dans la guerre qui venait d'éclater entre l'Angleterre et la France. A l'acte de 1558, qui stipule cette convention, se trouve apposé le sceau armorié de Taije, montrant, comme cimier, deux coutres à l'état *normal*, à longue tige recourbée, tels qu'ils étaient en usage en Brabant et tel qu'il en apparaît un, attaché à sa charrue,



Le juge Sangar, armé du contre de charrue  
(Ms. de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle; Bibl. royale de Bruxelles, n<sup>o</sup> 15001, f<sup>o</sup> 90).

(1) Citons quelques exemples de sceaux, relevés par nous, où l'on voit la charrue, le soc et le contre :

La charrue est l'emblème de personnes des noms suivants : DIRCKSZ., Godgoels, Marien, Morsaint, Nijs, Pluijghers, Schaedbroeck, Zuerinx, Toten;

Pour le soc, voir à ces noms : Ansiel, Berkel (?), Blicck, Bokial, Cheron, Hees, Jodion, Cousbrouc, Plettenberg, Zuerinx;

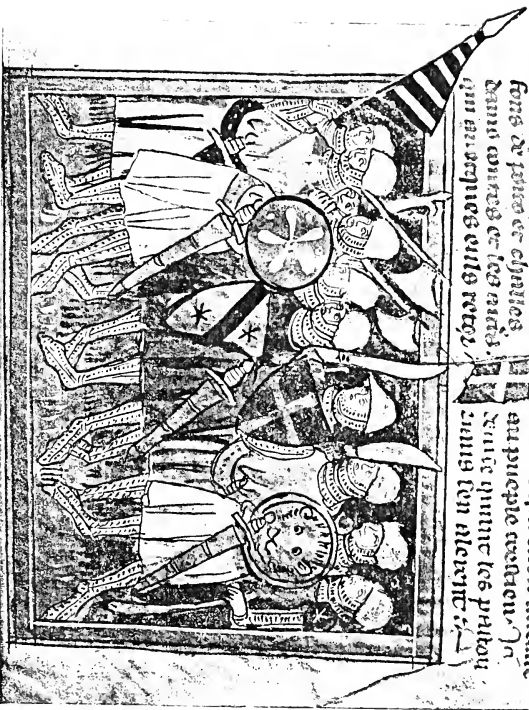
Le contre, parfois seul, parfois au nombre de deux, se rencontre sur les sceaux de personnes de ces noms : Avernas, Baudechon, Bullecoven, Drion, Heijvaerts, Jonghe, Kintea, Courtins, Limont, Mere, Monceaux, Mont, Petit, Quintin, Raemdonck, Sijmonsens, Vercauteren, Vlaminck, Vranckaerts.

(2) *La Vérité sur le « Goedendag »*. (Bruxelles, 1895.) Voir aussi J.-Th. DE RAADT, *La Chevalerie s'est-elle servie du « Goedendag »?* (Bruxelles, 1896.)



que le roi de France soit  
 loiges de ses .ij. Rois et  
 fons de jure et chuzes,  
 dans courtes et les aid.  
 qui en requies cils retoy.

me et du mechiez. Et  
 forme qui est en aume  
 au peuple ce d'au. In  
 tant que quinc les paitou  
 zans ten alevit : A



Pl. IV.

Insurrection des Pastoureaux en 1321.

Quelques-uns d'eux sont munis d'un coute fixe sur une hampe, arme appelée, plus tard, « Goedendag ». (Chroniques de Saint-Denis, ms. du XIV<sup>e</sup> siècle; Bibl. royale à Bruxelles, N<sup>o</sup> 5, fo 311.)



sur le sceau de Gérard van Schaedbroeck, échevin ducal, à Overijssche, en 1497. Sur le sceau de cet écuyer, citoyen, les coutres ne sont pas encore convertis en arme de guerre. Ils le sont sur ceux de Jean Tursias de Jauche (1551), de Louis de Juplex (1555), de Guillaume de Spontin (1555, 1574), de Gilles, sire de Roussy, de Gérard le Borgne de Jauche (1574), tous chevaliers, qui, tous, portent en cimier deux coutres, à manche droit ou *redressé*, adossés.

Guillaume, dit *Morel de Witre*, chevalier, qui fut fait prisonnier, à Bastweiler, sous la bannière du sire de Rotselaer, différencie ses armes, sur son sceau, appendu à une quittance de 1574, de celles d'un autre Guillaume de *Witre*, un des chefs de l'armée brabançonne à la même bataille, en substituant deux coutres *redressés* au vol, qui, avec une tête de lion, forme le cimier habituel de sa famille.

Les héraldistes des temps postérieurs ne comprirent pas cet étrange cimier. Aussi prirent-ils pour des *faux* les deux coutres des Spontin, et blasonne-t-on deux *faux* le cimier des Beaufort-Spontin, alors que cette famille cime de deux coutres — identiques à ceux attribués par l'armorial de GELRE (XIV<sup>e</sup> siècle) à sire Gilles de *Spontyn* — et qu'en héraldique la faux se présente d'une façon caractéristique et toute différente.



Blason de Gilles de Spontin, d'après GELRE (XIV<sup>e</sup> s.).

GELRE donne à Richard de Boenen (*Bueningen*), homme du comte de la Mark, pour cimier deux objets ressemblant fortement à des lames de coutre, sans tige, aux tranchants légèrement arrondis, posées sur un vol d'argent, et non pas les deux plumes, que nous voyons sur le sceau de Courard de Boenen, bourgeois de Hamm, en 1419.

Un autre Westphalien, le chevalier Herman de Davensberg, porte en cimier deux coutres, sur son contre-scel appendu à un acte de 1298.



— Au xvi<sup>e</sup> siècle encore, alors que la tradition du *Goedendag* était complètement effacée, nous voyons deux fers du *Goedendag* en cimier sur le seau d'un échevin



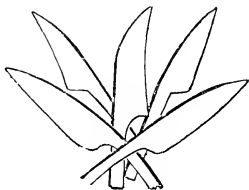
— Seau de Jean de *Davels*, écuyer, sgr. de *Ramlot*, homme de fief du château de Namur, 1513 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois losanges, accompagnées en cœur d'une étoile; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande, côtoyée de deux bâtons. Cimier : deux coutres adossés.  
L. : *S Jehan da... l. s de .....*



— Seau de Guillaume Moureau, d'après une matrice du xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècle, au musée de Tournai : parti; au 1<sup>er</sup>, un contre; au 2<sup>d</sup> une fourche. L. : *S Grillaime Moureau.*

de Namur, *Jehan des Wayaulx* (1515), parent, ainsi que nous l'apprennent les armoiries, de cet Anseil de Wayaux qui tomba au pouvoir du duc de Juliers, en 1571, à Bastweiler, où il combattit sous les ordres du fameux Robert de Namur, époque à laquelle le *Goedendag* avait brillé sur le casque de maint chevalier brahançon.

Un autre Namurois, Jean de *Davels*, sgr. de *Ramlot*, cimaît aussi, encore au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, de deux coutres adossés. Rapprochement intéressant à faire : de même qu'Anseil et Jean de Wayaux, ce dernier personnage porte dans ses armes trois losanges, si bien que nous retrouvons, dans leurs blasons, tout entier, celui de Louis de Juxpleux, reproduit sur notre planche VI.



Divers types de contre.







Sceau, au double de la grandeur, de Gilles, sire de Roussy (1374) :  
deux poissons adossés. Casque couronné. Cimier : deux coutres adossés.  
L. : † S Gyle sire de Roussy.



Pl. V. Sceau, au double de la grandeur, de Rodulfus Taij[e] armiger (1338) :  
écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois ventres de petit-gris; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois fleurs de lis,  
au pied coupé. L'écu muni d'une bordure engrêlée.  
Cimier : deux coutres, à l'état normal, adossés. L. : S Radolphi dicti Taie.



## Mêmes familles portant des cimiers différents.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, une certaine fantaisie a régné dans l'emploi du cimier. Purement individuel, d'abord, et variant selon les caprices du personnage, il devint héréditaire, par la suite, et, dans bien des familles, la diversité du cimier servait, dans les derniers siècles surtout, de seule marque distinctive entre les différentes branches.

Aux noms suivants, on trouvera des exemples de membres de la même maison portant des cimiers différents :

Assendelft, Barbençon, Belœil, Bentheim, Berg, Blankenheim, Blehen, Boetzelaer, Boppard, Borssele, Brakel, Daun, Diest, Drincam, Duivenvoorde, Eijl, Eller, Elverfeld, Enghien, Erp, Escamin. Evreux, Fauquemont, Fénétrage, Gavre (Liedekerke), Ghistelles, Godenard, Grez, Haaften, Halewijn, Harcourt, Heede, Heetvelde, Heinsberg, Hellebeek, Hellemmes, Hoboken, HOEMEN, HONCOURT, Hornes, Isenburg, IJzendoorn, Jauche, Juliers, Kats, Clèves, Clutinc, Coc, Cothem, Coudenberg, Crane, Cuijk, Liedekerke, LIETHEN, Ligne, Limburg, Lippe, Looz, Lorraine, Luxembourg, Malburg, Maldeghem, Manderscheid, Mark, Meeren, Melun, MENGERSRUIJT, Mennen, Merode, Mons, Mortagne, Namur, Nassau, Oemen, Oostende, Ophem, Oupeye, Pallandt, Pape, Pesser, Pipenpoij, Pitteurs, Quaderebbe, Ranst, Renesse, Reifferscheid, ROGBROEC, Rolman, Rossum, Rotselaer, Runkel, Saffenberg, Sayn, St-Géry, Sennen, Serarnts, Schleiden, Schönecken, Schoonejans, Spijsken, Sponheim, Stalle, Swaef, Taije, Trazegnies, Tromper, Vietinghoff, Vichte, Vilain, Virneburg, Visch, Wachtendonck, Waldeck, Walhain, Walcourt, Was, Wavrin, Werve, Wezel, Wesemael, Winter (1).

∴

## Tenañts et supports.

Les tenañts et supports remontent au XIII<sup>e</sup> siècle. En voici quelques exemples anciens :

(1) Voir, sur les cimiers, le PRINCE DE HOHENLOHE-WALDENBURG. *Über den Gebrauch der heraldischen Helm-Zierden im Mittelalter* (Stuttgart. 1868).



Gillis van den Walle, surnommé le *Long Gilles*, vassal du comte de Flandre (1283), suspend son écu, au moyen d'une lanière, aux cols de deux lévriers;

Jean Surllet, échevin de Liège, 1292, accoste son écu de deux lévriers sautillants, adossés;

*Rabodo de Piscina* (Weiher), chevalier, en 1529, porte : deux lions;

le sire de Lippe, en 1547 : deux hommes, l'un nu, l'autre vêtu;

Michel de Leeu, patricien bruxellois, en 1537 : deux hommes sauvages;

Jacques de *Guistelle*, chanoine de St-Aubain, à Namur, en 1539 : deux êtres chimériques;

Benoit du Gal, marchand de Paris, en 1585 : deux léopards (1).

..

Les tenants et supports sont dépourvus de toute signification *héraldique* jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle. Aux Pays-Bas espagnols, l'édit de 1616 leur attribua quelque importance.

Avant cette époque, on s'en servait un peu au hasard, au gré de sa fantaisie, et, en changeant de sceau, on changeait de tenants ou supports. Le fils en avait d'autres que le père, et des frères employèrent rarement les mêmes. Souvent, on semble s'en être rapporté au goût du graveur. Quoi qu'il en soit, certains supports, par exemple les deux léopards lionnés, assis, et, quelquefois, adossés, ne sont autre chose que des clichés excessivement répandus, surtout au xiv<sup>e</sup> siècle. Quelques régions avaient une préférence marquée pour l'une ou l'autre catégorie de tenants et supports, comme, par exemple, le Hainaut pour le chevalier marin qui tient les écus des Fourneau, des François, des Hallet, des Penaville, etc.

En Allemagne, encore de nos jours, la plupart des anciennes familles ont dédaigné le choix de tenants ou de supports, bien que leurs aïeux en aient placé sur leurs sceaux, tout comme dans les autres pays.

Voici quelques exemples établissant que, jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle, les tenants et supports jouèrent un rôle purement sphragistique :

Louis de Namur porte, en 1568, deux léopards lionnés, ailés, et, sur le sceau dont il se sert en 1574 et 1577, un homme sauvage et une femme, coiffée d'une sorte de béguin;

Hugues de Melun, sire d'Antoing, etc., en 1571 et 1592 : deux hommes

(1) Dans sa monographie des fourrures du moyen âge, HOHENLOHE représente le sceau de Léon, fils de Godefroid, châtelain de Bruxelles, du commencement du xiii<sup>e</sup> siècle, et estime que le lion dont l'épaule est chargée du bouclier (au sautoir) constitue une allusion au prénom de ce personnage. Il nous semble plus logique d'y voir le lion du Brabant. Des exemples d'autres feudataires posant leur écu sur un lion, emprunté aux armes de leur souverain, ne sont pas précisément rares. Tel est, entre autres, le cas de Henri, fils de sire Gilles de Wissekerke (1292), et le lion sur son sceau est celui de Hollande.





Sceau, au double de la grandeur, de Louis de Jupleux (1355) : trois losanges.  
Cimier : deux coutres adossés. L. : ✠ S<sup>r</sup> Louit de Juplev chlr<sup>r</sup>.



Pl. VI. Sceau, au double de la grandeur, de Guillaume de Spontin (1355, 74) :  
une bande, chargée de trois coquilles et côtoyée de deux bâtons.  
Casque couronné. Cimier : deux coutres adossés.  
L. : S<sup>r</sup> Williaime de Spontin chevalier (Le premier coutre est fruste).





sauvages, et son fils Henri, en cette dernière année, deux griffons, supports qui réapparaissent, en 1525, sur le sceau de Jean de Melun, chevalier, feudataire du Vieux-Bourg, de Gand ;

Antoine, sgr. de Croy, comte de Porcien, etc., en 1440 : deux léopards lionnés, et en 1442 : deux hommes sauvages ;

Antoine de Luu, en 1502 : deux lions, et Jean de Lior, son fils, en 1554 : deux griffons ;

Jean de Havinnes, homme de fief du Hainaut, en 1560-1576 : un homme sauvage, et ses deux fils, Jean et Guillaume, en 1570, l'un un ange, l'autre un griffon.

∴

Dès le xiv<sup>e</sup> siècle, les tenants et supports constituent, par-ci, par-là, ou une allusion au nom ou au meuble des armoiries ; mais, au xv<sup>e</sup> et, surtout, à partir du xvi<sup>e</sup> siècle, une certaine connexité s'établit, parfois, entre celles-ci et ceux-là. Le rôle de ces derniers est, toutefois, encore simplement symbolique.

Exemples :

*Winandus de Cigno*, échevin de Maestricht, en 1565, accoste son écu de deux cygnes et le somme d'un troisième oiseau de cette espèce ;

Guillaume Stoise, bailli de Vermandois, en 1542, 55, qui porte, dans ses armes, une licorne assise, accoste son écu de deux licornes passantes, adossées ;

Adrien van der Ee, secrétaire du duc de Brabant, ayant, en 1459, pour support dextre une licorne, cime, en 1446, d'une licorne issante ;

Chrétien Willemaerts, dit *Conijn* (Lapin), en 1480, pour support senestre : un lapin assis ;

Pierre de Vos, feudataire de Termonde, en 1514, pour support senestre : un renard ravissant un coq ;

Gossuin Spanooghe, feudataire de Termonde, en 1515, pour support : un bœuf, à dextre d'un écu à la fasce, surmontée du chiffre VII, tandis que Romain Spanooghe porte, en la même année : un écu à un poisson, posé en fasce, et à un rencontre de bœuf, rangés en pal ;

Baudouin *Zuerinx*, 1555, pour support senestre : une licorne, alors que Jean *Zuerinx* porte, en 1574, pour cimier : une tête et col de licorne ;

Claude Francan, seigneur de Gaillard, homme de fief du Hainaut, 1568-72, fait supporter son écu, au frère terrassé, à senestre, par une licorne, animal que ses fils, dont quelques-uns, en qualité d'hommes de fief, scellent des actes avec leur dit père, adoptent comme meuble de leurs armes.

∴



Au xvi<sup>e</sup>, et même encore au xvii<sup>e</sup> siècle, on choisissait quelquefois comme tenant le saint patron dont on portait le nom, et des personnages au prénom de Jacques faisaient tenir leur écu par un pèlerin, allusion aux pèlerinages à Saint-Jacques de Compostelle (1).

En voici quelques exemples :

André Gouvion, homme de fief du Hainaut, en 1570, porte pour tenant : un Saint-André ;

Jacques Grumeau, en 1570 : un pèlerin ;

Jean Guillemot, en 1620 : un Saint-Jean, suivi d'un agneau ;

Christophe Hulin, en 1561 : un Saint-Christophe ;

Michel des Moulins, en 1588 : un archevêque Michel ;

Jacques du Quesne, en 1602 : un pèlerin ;

Michel Storm, en 1502 : un Saint-Michel, terrassant le démon.



### Du cri.

Le cri se rencontre rarement sur les sceaux du moyen âge. Le seul exemple que nous ayons à citer est offert par le sceau du chevalier Jean de Lor, de 1574, qui criait : *Jaey joye*.

On peut, semble-t-il, considérer comme initiales du mot constituant le cri de guerre les lettres **G A** (*Gavere*) qui se remarquent dans le champ du sceau de Rasse, sire de Gavre, appendu à un acte de 1294-95, les deux **S** qui accostent le casque du *Frater Stephanus de Zentinio*, sur un sceau employé, en 1557, par un personnage qui se dit *Claus die Hougher* et qui était dépourvu d'un propre sceau, et le **b** dans le sceau du duc Jean de Brabant.

Parfois, le cimier est accosté d'objets allégoriques auxquels on a donné le nom de *cri de corps sans âme*. Ils symboliseraient le cri de guerre, mais il faut reconnaître que les exemples dont nous aurons à parler ne sont pas précisément d'une interprétation aisée dans cet ordre d'idées :

Jacques, sgr. de Gaesbeek, etc., accoste son heaume de deux bourrelets (1452, n. st.) ; Jean, sire d'Héverlé (1585), de deux **U** ; Roland van Berchem (1524) et Florent van Berchem (xvi<sup>e</sup> s.), échevins d'Anvers, entourent le leur : de deux paires de bésicles ; Guillaume de Flandre, comte de Namur, accompagne son timbre de cinq feuilles dentelées (houx ?) (1592) (2) ; Gilles Heijvaert, feudataire

(1) *Peregrinus*, échevin d'Aerschot, en 1323 (n. st.), et *Peregrinus, filius quondam Peregrini de Arscot*, en 1329, portent dans le champ de leurs sceaux, sans écu, une coquille (S -G.).

(2) Voir deux autres sceaux avec cri de corps sans âme, dans VREDIUS, *Geneal. comit. Flandr.*, 1, p. 85.



du château de Termonde : de six mouchetures d'hermine (1555); Gérard de *Lonchamp* : d'une fleur de lis et d'une rose (1572); Renier van *Heerzele*, échevin de Bruxelles : de deux roses tigées (1410); Godefroid Mennen, échevin de la même ville : de six marguerites (1418); le Frison *Widsel, heren Ocken soen* : de deux couronnes (1598); Simon Schoonejans, échevin de Malines : de deux annelets (1585); Jean van Straten, sgr. de Bodeghem : de deux branches (1495).

Comment faut-il expliquer cette agglomération des lettres *r a* que nous voyons, chacune cinq fois, aux côtés du timbre de Guillaume van *Heersele*, échevin de Bruxelles, en 1411?

∴

### Les sceaux des femmes.

Bien que les sceaux des femmes présentent toutes les formes et tous les types sphragistiques (1), ils affectent, en général, jusqu'au xiv<sup>e</sup> siècle, la forme ogivale. La dame debout que nous y voyons le plus fréquemment — tenant ou une fleur de lis, symbole de la puissance, ou un oiseau de chasse, reposant sur sa main — est, presque toujours, accostée de deux écus, à dextre, celui du mari, à senestre, celui de sa propre famille. Quelquefois, l'écu de la femme figure en premier lieu, soit que l'on ait voulu indiquer, de la sorte, l'origine supérieure de l'épouse, soit que cette interversion ait eu pour cause une simple erreur du graveur.

Dès le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, parallèlement au type ogival, les dames adoptèrent le type rond, petit module. Les unes continuèrent à s'y faire représenter accostées de deux écus, les autres se contentèrent de n'y faire graver que les armoiries : parfois, deux écus, parfois un seul, *parti* des emblèmes des conjoints.

Les contre-sceaux montrent souvent les armes réunies de cette dernière façon :

Félicité, dame de Beaumont, femme de Bandouin d'Avesnes, sire de Beaumont, scelle, en 1288, d'un type ogival, dame debout, à dextre un écu bandé (Avesnes), à senestre cassé. Contre-scel : un écu parti; au 1<sup>er</sup>, fascé de . . . et de vair, au bâton brochant (Coudry); au 2<sup>e</sup>, d'Avesnes;

Alice de Diest, femme d'Hellin, sire de Cysoing, en 1282 : même type, à dextre : un écu de Cysoing, à senestre : un écu de Diest. Contre-scel : un écu parti de Diest et de Cysoing;

Agnès d'*Endelsdorp*, femme de Jean, sire de Rheydt, en 1548 : sceau rond; écu parti de Rheydt et d'*Endelsdorp*;

(1) Voir le PRINCE CHARLES DE HOHENLOHE-WALDENBURG, *Sammlung interessanter mittelalterlicher Frauen-Siegel* (Stuttgart, 1861).



Agnès, femme de Herman, voué de Friesheim, en 1342 : même type ; écu parti de Friesheim et d'un lion couronné, à la queue fourchée, au lambel, à cinq pendants, brochant ;

Jeanne, dame de Gennep, femme de Renaud, sire de Brederode, en 1378 : même type ; deux écus accolés, le 1<sup>er</sup> de Brederode, le 2<sup>d</sup> de Gennep (parti de Bot?) ;

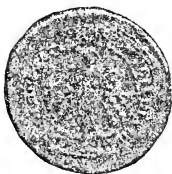
Mathilde de Looz, femme de Godefroid, sire de Heinsberg, en 1507 : même type, écu parti de LOOZ et de Heinsberg ;



Sceau de Julienne, jadis dame de Quiévrain  
(1294).



Sceau de Marguerite, fille ainée de Renaud,  
comte de Gueldre (1335).



Sceau de Mathilde de Randerath,  
femme de Jean, sire de Reifferscheid (1341).

Marie de Looz, femme de Gérard, sire de Diest, en 1507 : type ogival, dame debout, accostée des écus de LOOZ et de Diest. Contre-seel : écu parti de LOOZ et de Diest ;

Agnès, femme d'Henri, sire de Löwenburg, en 1511 : même type, à DEXTRE : Cuijck, à SENESTRE : Löwenburg ;

Agnès de Löwenburg, dame de Dollendorf, en 1575 : type rond ; écu parti ; au 1<sup>er</sup>, deux fascés bretessées et contre-bretessées ; au 2<sup>d</sup> de Löwenburg ;





Béatrice, comtesse de Luxembourg, en 1291 : type ogival, dame debout, accostée de deux écus, à dextre : Luxembourg, à senestre : un bandé. Contrescel : un écu parti de Luxembourg et du bandé ;

Béatrice, reine de Bohême, comtesse de Luxembourg, en 1331 : type rond, écu parti ; au 1<sup>er</sup>, coupé de Bohême et de Luxembourg ; au 2<sup>e</sup>, de Bourbon. L'écu suspendu à un arbre, devant lequel est couché un lévrier, et accosté de deux sirènes, jouant, l'une de la harpe, l'autre de la viole ;

Marguerite, femme de Jean Scheyvart, chevalier, seigneur de Merode, en 1338 : même type ; écu parti de Merode et de deux fascés échiquetées (Muggenhausen, Mullenark, Tomburg, Virnich?) ;

Metze de Merode, femme de Cono de Pütz, burgrave de Lipp, en 1345 : même type ; écu parti de Pütz et de deux pals, qui CONSTITUENT LA MOITIÉ DES ARMES DE MERODE ;

La même dame, remariée à Thierry de Milburg, en 1348 : type rond ; dame debout, tenant les écus de Milburg et de Merode (ici à cinq pals) ;

Mathilde de Mirlaer, femme d'Hermann de Lievendale, en 1370 : type rond ; écu parti de Lievendale et de Mirlaer ;

Marie, femme de Mgr. d'Amboise, de Neelles et de Tenremonde, en 1354 : même type ; écu parti de Nesles (ici, un palé de quatre pièces) et d'un lion (Flandre) ;

Marguerite, femme de Jean, sire de Rheydt, en 1354 : même type ; écu écartelé de Rheydt et d'une aigle ; la légende du sceau la dit : dame de Wicrode : (ce sceau présente l'exemple, rarissime au moyen âge, d'un écu écartelé des armes du mari et de celles de la femme) ;

Cunégonde de Sayn, femme de Frédéric, sire de Dollendorf, en 1358 : même type ; écu parti de SAYN, plein (!) et de Dollendorf ; en 1341, 48 : même type ; écu parti de Dollendorf et de Sayn, brisé d'un lambel (!) ;

Hedvige, dame de Setterich, veuve d'Arnould, sire de Randerath, en 1351 : même type ; les écus accolés de Randerath et de . . . (un lion et un semé de billetes, au lambel brochant) (1) ;

Jeane de Schleiden, femme de Frédéric, sire de Schleiden, en 1324 : même type ; suspendus à un arbre, deux écus aux armes de Schleiden ;

Béatrice, dame de Hunolstein, en 1377 (citée, en 1344, comme femme de Thierry de Schleiden, sire de Jünkerath) : même type, un arbre, accosté des écus de Schleiden, au lambel à cinq pendants, et de Hunolstein ;

Marguerite, femme de Hartrad, sire de Schönecken, en 1347 : même type, suspendus à un arbre, les écus de Schönecken et de Fauquemont, etc., etc. ;

Marguerite de Walcourt, dame de Brait (Brais), en 1381, 2, 6, 9 : même type ; écu en losange, parti de Lor et de Walcourt (seul exemple que nous ayons rencontré, AU MOYEN ÂGE, d'un écu de femme en losange, forme qui, plus tard, fut adoptée pour les écus des jeunes filles, et employée aussi, parfois, pour ceux des femmes) (2) ;

(1) Comp. FAHNE, *Salm-Reifferscheid*, I, 2<sup>de</sup> partie, p. 81.

(2) Mgr. Henri Braem, homme du comte de Flandre, en 1331, et Guillaume van Issum, jadis prisonnier à Bastweiler, en 1375, scellent d'un écu en losange.





Sur les sceaux des jeunes filles, on plaçait souvent les écus du père et de la mère.

C'est ainsi que l'on remarque sur le sceau, reproduit page 96, de Marguerite, fille du comte Renand de Gueldre (1553), les écus de Gueldre et de Berthout, et sur celui de Béatrice de Louvain, damoiselle de Gaesbeek, etc. (1540), les écus de Louvain et de Luxembourg, maison de laquelle était issue sa mère.

### Suppression d'une moitié des meubles de l'écu.

Dans les œuvres d'art du moyen âge, l'artiste vise, avant tout, à faire ressortir les choses essentielles, les particularités caractéristiques, et n'hésite jamais à sacrifier des détails qui, loin d'être d'un effet utile, nuiraient plutôt à la netteté du sujet à représenter. A l'instar du miniaturiste du XIV<sup>e</sup> siècle qui se contente de marquer par une unique fleur de lis, peinte sur l'ailette, le chevalier qu'il veut nous faire connaître comme roi de France, le graveur se borne, souvent, à n'indiquer sur les armoiries plus ou moins compliquées qu'une partie des meubles portés par la famille en cause, partie toujours suffisante pour désigner celle-ci. C'est en vertu de cet usage, très répandu, que sur le sceau de *Metze* de Merode, de 1545, décrit plus haut, et orné des armes de Pütz et de Merode, réunies sur un seul écu, deux des quatre pals de Merode ont été supprimés, et que, sur beaucoup d'autres sceaux, on ne représente que la moitié des armoiries combinées de la même manière.

Sur le sceau de Jean de Brabant, échevin de Liège, vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle (1), nous rencontrons un écu parti : au 1<sup>er</sup>, une *demi*-escarboucle, mouvant du parti, au 2<sup>d</sup>, un lion, et nous voyons les suivants porter des armoiries tronquées de la même façon :

*Agnes, domicella in Almelo, 1558* : parti : au 1<sup>er</sup>, un fascé de six pièces, les 1<sup>re</sup>, 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, chargées respectivement de 2 1/2, 2 et 4 1/2 losanges, les *demi*-losanges mouvant du parti ; au 2<sup>d</sup>, un lion couronné, à la queue fourchée ;

Agnès d'Eller, femme de Jean d'Elverfeld, en 1566 : parti d'Elverfeld et de *demi*-Eller ;

Jean le Fauconnier, en 1457 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion ; au 2<sup>d</sup>, une anille en chef et une *demi*-anille, mouvant du parti, en pointe ;

*Godefridus de Ghore, en 1558* : le même écu qu'Agnès d'Almelo ;

Egbert de Grimberg, en 1558 : parti ; au 1<sup>er</sup>, comme le 1<sup>er</sup> de ladite Agnès d'Almelo, sa proche parente ; au 2<sup>d</sup>, une *demi*-rose, mouvant du parti ;

---

(1) Il se servit, peu avant, d'un autre sceau, montrant, dans le champ, sans bouclier, une escarboucle entière et un franc-quartier au lion.



Jeanne de Hainaut, en 1561 : parti de Juliers et de *demi-Hainaut* (deux lions, rangés en pal);

Ermgarde de Clèves, en 1550 : parti de *demi-Hornes* (en premier lieu!) et de *demi-Clèves*;

Adolphe de Clèves, en 1592 : parti de *demi-Clèves* et de la Mark;

Thierry Leckar, en 1548 : parti de *demi-Clèves* et d'une fasce (comp. la description du sceau);

Isabelle de Mellet, comtesse de Joigny, dame de Montpensier, en 1289 : parti; au 1<sup>er</sup>, une demi-aigle, mouvante du parti; au 2<sup>d</sup>, deux fascées, accompagnées de quatre (2, 1, 1) merlettes, rangées en orle;

Aleydis d'Argenteau, dame de *Rengberch*, en 1577 : parti de Merode, brisé d'un lambel, à cinq pendants, et de *demi-Argenteau*;

Jean *Ringhelden van Besselant*, jadis un des combattants luxembourgeois à Bastweiler, en 1574 : parti; au 1<sup>er</sup>, un *demi-écusson* plain, mouvant du parti; au 2<sup>d</sup>, un *demi-sautoir*, mouvant du parti, accosté de neuf croisettes recroisetées, au pied fiché (ce sceau semble avoir été emprunté à un autre);

Adelice de Sainte-Aldegonde, en 1405 : parti de Nédonchel et de *demi-Sainte-Aldegonde*;

Avisse de Sommereux, femme de Robert, sire de Rollencourt, en 1521 : parti de *demi-Rollencourt* et de *demi-Sommereux*;

Gertrude, dame de Limbourg, en 1572 : parti de *demi-Stein* et de trois chevrons (voir *ad vocem Stein*).

∴

C'est probablement encore en vertu du principe constaté au commencement de ce chapitre que, sur les anciens sceaux des Montmorency, — dont quelques-uns ont été reproduits par VUEUX (*Geneal. comit. Fl.*) — on n'a gravé que quatre alérions, au lieu de seize, et que le contre-scel de *Lambiers li Tontiniers*, de 1285, porte un écu à un seul château, ou porte crénelée à trois tours, alors que l'écu de la face est chargé de trois de ces meubles.

### Personnes scellant du sceau d'un tiers.

En recueillant les blasons, nous avons procédé avec la plus grande circonspection. On n'ignore pas qu'à défaut d'un propre sceau, on se servait de celui d'un autre. Bien qu'en règle générale pareil emprunt se mentionnât dans les chartes, nous avons rencontré de nombreux exemples de l'omission de toute allusion à une substitution de sceau. Aussi, pour éviter de fausses attributions, n'avons-nous annoté les armoiries que lorsque la légende nous permettait de



constater l'identité de celui-ci. Une autre considération encore nous a déterminé à agir ainsi : c'est que, en scellant, les témoins intervertissaient, quelquefois, l'ordre dans lequel leurs noms sont cités dans les chartes.

L'emploi d'un sceau d'autrui qu'on dit être le sien s'explique par des raisons d'ordre intime : on adopte provisoirement le sceau d'un parent dont on a hérité ; le fils prend le sceau du père, la veuve celui de son époux, et ainsi de suite ; mais, sans considérer qu'au sens strict de la loi les actes ainsi scellés devaient être nuls et sans valeur, on se servait aussi, assez fréquemment, du sceau d'un étranger quelconque.

Voir aux noms suivants les exemples de personnes qui disent sceller de leur propre sceau, mais qui se servent de celui d'un autre membre de leur famille :

Borch, Bossimé, Broekhuizen, Folie, Froijere, Galoppe, Gruwel, Harnes, Hériacourt, Hinckaert, Hoede, CORNU (voir Horn), Landenne, Paridaens, Piato, Zassen, Schleiden, Velroux, Vlaest, Vlatten.

Voir aux noms suivants des exemples de personnes déclarant sceller de leur propre sceau, mais qui emploient celui d'une autre famille :

Eijcken, Giffarde, HEMBERCH, HONGHER, INDOUT, Irnich, Clutinc, CRAYWINCKEL, Cuchenheim (un autre?), MARCHINIS, Quaderebbe, RINGHELDEN, Schrijver, Thieusies (échevins), Troijen, Thuin, Versatnes, Wilde (voir Calsteren).

∴

### Sceaux datés.

A partir du xiii<sup>e</sup> siècle, on rencontre de rares contre-seels comprenant en légende la date de leur confection. On a aussi pris soin, pour quelques sceaux qui avaient été brisés ou annulés, puis refaits à neuf, de marquer au bas l'année de leur renouvellement ; toutefois, de pareilles précautions n'ont été prises qu'exceptionnellement. A la Renaissance, il devient un peu plus de mode de dater les matrices. Mais, comme le fait remarquer, à juste titre, M. LECOY DE LA MARCHE (*Les Sceaux*, p. 282), à une époque aussi tardive, les indications de ce genre offrent moins d'importance.

Voici quelques-uns des rares exemples de sceaux datés que nous ayons à décrire :

Jean van Riebeeck appose, à un acte de 1564, un sceau au millésime 1564 ;

Jean le Roy, homme de fief de Flobeeq, emploie, en 1583, un sceau avec cette légende : *S' Jehan le Roi. 16. aorst 157.* (le dernier chiffre est illisible) ;





Guillaume van den Velde (*de Campo*), doyen de N.-D., à Saint-Troul, surmonte son écu du millésime 1555;

Michel le Waitte, homme de fief du Hainaut, scelle, en 1575, d'un sceau sur lequel on lit : *Seel Michiel le Waicte* 1566;

Paul Schot, homme de fief de la sgr<sup>ie</sup> d'Aa, à Lembecq, etc., porte sur son sceau, appendu à des actes de 1597 et 1620, la légende : \* *S Parwels Schol* 1594;

François Douillet, homme de fief du Hainaut, etc., en 1605, a fait graver sur son sceau le chiffre 159. (1595?)

Enfin, les échevins de Houtain-l'Évêque, sur leur sceau, surmontent l'écu de Berghe du millésime 1558, et les fabriciens de l'église de Norderwijck, le blason des t Serclaes — tenu par un saint Bavon — du millésime 1662.

Toutes ces dates sont en chiffres *gobâr*, dits arabes.

∴

## DES HACHURES ET DES ÉMAUX.

L'invention des hachures *conventionnelles*, en usage encore à l'heure qu'il est, est due, dit-on, au jésuite romain SILVESTER A PETRA SANTA, qui s'en servit le premier dans son ouvrage intitulé *Tessera gentilitia*, imprimé, à Rome, en 1658; mais, contrairement à une opinion répandue, l'existence des hachures est de beaucoup antérieure aux *Annales de la Maison de Lynden*, signées par CHRISTOPHE BUTKENS (1). Elle remonte, au moins, au XIII<sup>e</sup> siècle, et, depuis lors, on s'en est servi dans tous les pays, mais non d'une façon uniforme.

---

(1) C'est à tort que BUTKENS passe pour être l'inventeur du système de hachures qui figure en tête de ce livre. Celui-ci, tout en étant signé par lui, n'est pas son œuvre. Cela résulte d'une lettre de BUTKENS, écrite, en 1642, à son ami Rietwijck, où il déclare que le véritable auteur de cet ouvrage est Ernest de Lijnden, comte de Reckhem, et que lui n'a fait que coordonner les documents recueillis par ce dernier. L'original de cette lettre fait partie de la collection de M. le comte Thierry de Limburg Stirum. BUTKENS l'a écrite pour se laver du reproche d'avoir publié des documents falsifiés. Les *Annales* sont un véritable tissu de mensonges.

BUTKENS se charge, d'ailleurs, lui-même de nous prouver qu'il n'est pour rien dans l'invention d'un système raisonné de hachures : dans ses *Trophées tant sacres que profanes de la duché de Brabant*, publiés après les *Annales*, il ne se souvient plus du tout du *schema* contenu dans son livre précédent; il continue, à la façon de ses prédécesseurs, à marquer les armoiries de hachures, au hasard; tantôt il en emploie, tantôt il n'en emploie pas. Et là où il s'en sert, il le fait sans aucun système : sur deux pages, en regard, il indique, dans quatre blasons différents, le genre d'autant de façons diverses. Cela est bien aussi une preuve de plus que BUTKENS, qui, nous l'avons dit, est en aveu formel sur ce point, n'est pas l'auteur des *Annales*. Ce livre a fait un tort immense à la réputation de BUTKENS. Ses *Trophées* sont venus le rehabiler, jusqu'à un certain point; mais ce livre aussi contient pas mal de documents faux ou arrangés.



Si les anciens graveurs se servaient des hachures et du pointillé, c'était moins pour indiquer ainsi les émaux que pour différencier les partitions, rebattements, les meubles et le champ, etc. C'est ainsi, pour nous borner à un seul exemple, que, sur le sceau de Jean van der Meeren (1574), les pals du chef, qui sont de gueules, sont hachurés de la même manière que le champ plain, qui est d'azur, à savoir : par des diagonales croisées.

Le pointillé est assez rare au moyen âge. Nous n'en avons rencontré que peu d'exemples :

Le lombard *Milonus* Busket porte sur son sceau, de 1575 : plain ; au chef plain, pointillé, à la bande brochante, chargée de trois étoiles à huit rais ;

Le chevalier Jean van den Calsteren, de Louvain, scelle, en 1574, d'un sautoir engrêlé ; au franc-quartier plain, pointillé ; au chef de quartier, chargé de trois maillets penchés. Ce franc-quartier représente les armes des Gielis, patriciens de Louvain, mais, au témoignage de GELRE, aux émaux intervertis, le champ de l'écu étant de métal, d'or : le plain est de sable, le chef d'argent, les maillets sont de gueules. Le graveur a donc indiqué la couleur noire, le *sable*, par un pointillé : *des grains de sable* ;

*Johannes dictus Albus* (de Witte), échevin de Louvain, en 1402, porte un écu de Limmingen : trois pals, au chef plain, pointillé, brisé d'un franc-quartier de Steen : un sautoir échiqueté. Cette combinaison ayant, sans aucun doute, amené une modification — probablement une interversion — des émaux, on peut se demander si, ici encore, le pointillé ne doit pas indiquer le sable, emprunté au sautoir échiqueté des Steen (1).

Le damasquiné, ou diapré, lui aussi, n'avait d'abord — la question artistique réservée — d'autre raison d'être que de différencier le champ des meubles et, parfois, ceux-ci de celui-là. On est allé trop loin en affirmant que le diapré ne s'appliquait que sur un métal. On en ornait aussi les couleurs, à preuve, entre autres, le sceau de Jean van der Meeren, chevalier, seigneur de Sterrebeek, de 1454, où le champ est diapré. Et il ne s'agit pas ici d'armoiries brisées.

Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, on commença, semble-t-il, — était-ce en tâtonnant, à titre d'essai, ou bien selon des lois, peut-être régionales, encore à déterminer? — à caractériser les émaux, sur les sceaux, par un emblème qui les symbolisait. C'est ce qui consiste de l'intéressant sceau d'Evrard de Schaumburg, de 1500, publié par le PRINCE DE HONENLOHE, dans son *Album sphragistique* et reproduit, naguère, par GUST. A. SEYLER (2) : il montre un écu coupé ; au 1<sup>er</sup>, parti ; *a*, une étoile à huit rais ; *b*, cinq roses en sautoir ; au 2<sup>e</sup>, trois fleurs de lis. A nous en rapporter à l'autorité de ces auteurs, ces meubles ne constituent pas partie intégrante du blason et n'en sont pas davantage des brisures ; ils n'auraient d'autre but que d'indiquer les émaux, l'étoile : l'argent, les roses : le guenles, et les fleurs de lis : l'azur (1).

(1) Pour étayer cette hypothèse, que nous donnons pour ce qu'elle peut valoir, nous n'invoquerons aucun autre témoignage du moyen âge que le sceau de Jean van den Calsteren, et nous abstenant de consulter, à ce sujet, DIVAKUS, souvent sujet à caution.

(2) *Geschichte der Siegel*, Leipzig, sans date (1895), p. 281.



Du temps que Jean de Wesemael fut seigneur du pays de Malines, le sceau des échevins de Schriek, un des villages de cette terre, nous montre l'écu de ce personnage, brisé au point du chef d'une étoile (1459). Comment interpréter cette brisure, Jean étant le chef de sa maison? Les seigneuries se servaient, cependant, toujours, en ce pays-ci, des armoiries pleines de leurs maîtres. Du temps des Berthout, notamment, les échevins de leurs terres, au pays de Malines, scellaient des trois pals, sans brisure.

Ne serait-on pas tenté de croire retrouver dans ce sceau de Schriek le principe dont l'application a été constatée à propos du sceau d'E. de Schaumburg? L'étoile symboliserait-elle ici les gueules? Certes, ce serait étrange.

Le sceau scalinal de Vorst, du xiv<sup>e</sup> siècle, aux armes de Diest, brisées en chef, à dextre, d'une fleur de lis, a été attribué à Thomas, seigneur de Diest (1). Mais Thomas était chef de sa maison, devait porter plein, et portait plein, sur les sceaux de 1595 et 1596 (n. st.) que nous avons rencontrés. On peut donc se demander si, sur celui de Vorst, la fleur de lis ne doit pas symboliser l'or du champ de l'écu, ce qui semblerait assez rationnel, à moins, toutefois, que la terre de Vorst n'ait été, antérieurement, l'apanage de quelque cadet de Diest, dont elle eût gardé la brisure, après retour au chef de la famille. Le sceau porte, en effet, la légende : *✠ S' scabinorum dni de Diest in villa de Worst.*

∴

Nous avons rappelé que l'on croit PETRA SANTA l'inventeur des haachures conventionnelles dont l'usage a prévalu sur les divers autres systèmes adoptés par quelques héraldistes du xvii<sup>e</sup> siècle. Cette priorité fut contestée par MARC DE WULSON, SEUR DE LA COLOMBIÈRE, qui, dans la deuxième édition de son livre intitulé : *La Science héroïque*, parue en 1669, accusant de plagiat PETRA SANTA, revendique la paternité de l'invention, qu'il dit avoir appliquée « au premier livre de blazon » qu'il fit imprimer, « pour connoître les métaux et les couleurs par la taille douce ». « Auparavant, ajoute-t-il, l'on se servoit des lettres capitales des métaux, et des couleurs pour les dénoter ; mais cela enlaidissoit l'armoire, et apportoit de la confusion (2). »

Il n'en est pas moins vrai que les sceaux, antérieurs à son temps et même beaucoup de sceaux de la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, ne nous révèlent pas les émaux des armoiries.

Pour combler cette lacune, il faut donc avoir recours à d'autres éléments : les armoriaux, miniatures, manuscrits, chroniques et romans de chevalerie du moyen âge.

(1) *Notes sur les armoiries de Diest*, par M. l'abbé P. DANIELS (Ann. de la Soc. d'arch. de Brux., T. 1, p. 97-103).

(2) Nous n'avons pas découvert d'ouvrage de WULSON, antérieur à celui de Petra Santa.



C'est ce que nous avons fait, dans une certaine mesure, car, à ce point de vue encore, il a fallu nous restreindre et ne nous en rapporter qu'à des témoignages non suspects.

∴

## L'armorial du héraut GELRE.

La source la plus précieuse et la plus riche, sinon la plus ancienne, nous a été l'armorial manuscrit du héraut d'armes GELRE, du XIV<sup>e</sup> siècle, un des joyaux de la Bibliothèque royale de Bruxelles, et dont M. V. BOUTON, à Paris, a commencé la publication. Les parties relatives aux Pays-Bas et aux pays germaniques, c'est-à-dire précisément celles qui intéressent nos investigations, sont restées inédites, à part quelques blasons, au nombre de sept, reproduites dans *La Bataille de Staveren* (26 septembre 1545), par M. JEAN VAN MALBERGHEM (Bruxelles, 1870).

Cet auteur est le premier, à notre connaissance, qui ait attiré l'attention sur ce précieux manuscrit; il en donne une description détaillée, accompagnée de fort judicieuses observations. Le plus ancien des poèmes contenus dans ce codice remonte à l'année 1554. Celui-ci fut-il commencé vers cette époque? Il est certain qu'un très grand nombre des armoiries peintes par GELRE se rapportent à des personnages vivant à la fin du même siècle. Ainsi qu'on l'a constaté, le roi d'armes BELDEREN changea et compléta dans ce manuscrit quelques dessins restés inachevés et en ajouta d'autres.

En ce qui concerne les Pays-Bas et quelques pays allemands, nous avons pu contrôler, par les sceaux, la plupart des blasons exécutés par GELRE lui-même. En décrivant ces sceaux, nous ajouterons, sous forme de notes, les émaux des armoiries, avec indication des cimiers, d'après le manuscrit, là même où les sceaux n'en sont pas décorés. On constatera avec nous, dans la plupart des cas, la concordance la plus rigoureuse entre les sceaux et les peintures. Notre héraut d'armes est donc incontestablement une autorité de tout premier rang pour le XIV<sup>e</sup> siècle. Jamais il n'*ajoute*, de son propre chef, le moindre détail aux blasons qu'il dessine; par contre — nulle œuvre humaine n'étant d'une perfection absolue — il lui arrive quelquefois d'en oublier l'un ou l'autre (1).

---

(1) Sur l'écu de Baudouin de Fontaine, qu'il donne deux fois, il oublie, dans un des dessins, le lion de gueules, couronné d'or, qui broche sur le fascé d'argent et d'azur (Luxembourg?). Ne serait-ce pas aussi par inadvertance qu'il donne au sire d'Agimont les armes pleines des Looz, et qu'il donne *plaine* la bande du comte de Northampton, qui, sur le sceau de 1339, se trouve chargée de trois étoiles? Il est évident que, sur l'écu de *her Gerrit van Weidenau* qu'il représente: burelé d'or et de gueules, il oublie les trois lions brochants, — que nous montre le sceau de Gérard van *Weidenauwe* (Weidenau), chevalier, appendu à des actes de 1391 et 1394 — et, sur la bordure du 3<sup>e</sup> quartier de Louis de Harcourt, les besants, que nous voyons sur ses sceaux de 1375.





De plus, les noms ne sont pas toujours rendus très correctement, abstraction faite, bien entendu, des corruptions qu'infligent habituellement aux noms étrangers les contemporains de la langue de notre héraut d'armes, qui, tout naturellement, adaptent l'orthographe de ces noms à celle de leur propre idiome, transformant en *Waelkuert* le nom de Walcourt, en *Waelhem*, celui de Walhain, etc. Ces changements se comprennent, et il est facile de reconnaître les véritables formes des noms qu'ils recèlent. Mais il en est d'autres qui sont le résultat de mauvaises leçons, de fautes de copiste, et on éprouve souvent de grandes difficultés à les rectifier. En voici quelques exemples :

GELRE donne :

Au Brabançon *Jean van den Eechoot* : de sable à trois croissants d'argent, qui est le blason des Eechove[n] ;

Au Gueldrois *Sander van Fossem* : de gueules au cerf d'argent ; ne serait-ce pas un Issum ? Il attribue à *Loef van Ysem* : d'or au cerf de gueules, et, à l'un et à l'autre, pour cimier : une tête et col de cerf ;

Il cite, parmi les Liégeois, *her Daem van Virken*, portant : d'argent à six fleurs de lis de gueules ; au franc-quartier brochant d'azur plain ; c'est, sans aucun doute, ce Mgr. Adam de *Kerkehem*, dont parle HEMRICOURT ;

*Her Evert van Ulst*, Gueldrois (d'or à la croix de gueules) est évidemment cet Everard van Ullt, chevalier (1567-1580), mentionné dans une étude sur cette famille, dans la *Heraldieke Bibliotheek* (La Haye, 1885, p. 54) ;

Enfin, *Her Willem van Blaeten*, vassal de Juliers, est Guillaume de Vlaten, chevalier, qui fut bailli du duc de Juliers, à Norvenich, et vivait encore en 1594 (1).

∴

## Le Miroir des nobles, par HEMRICOURT.

*Le Miroir des nobles de Hasbaye*, par JACQUES DE HEMRICOURT, nous a donné les émaux des blasons d'un grand nombre de familles, liégeoises et autres. Nous nous sommes servi de l'édition de SALMAY, de 1675. Outre les blasons décrits par l'auteur, on a publié, dans son œuvre, si importante pour l'histoire et l'archéologie du XIV<sup>e</sup> siècle. — c'est-à-dire contemporaine de l'auteur (2), — une foule d'autres écus, dont beaucoup sont apocryphes et contre lesquels il est donc bon de se mettre en garde. Inutile d'ajouter que nous n'avons tenu compte que du texte

(1) E. RICHARDSON, *Geschichte der Familie Merode* (Prague, 1877), I, p. 32.

(2) On fera, cependant, bien de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire ce qu'il dit des époques antérieures.



de HEMICOURT, et encore non sans quelque réserve, en nous abstenant d'enregistrer des renseignements de ce genre : *A cely temps estoit uns Nobles Chevaliers nommeis Rasse alle barbe Freres al Conte de Domartien en Coyelle (Goelle), quy portoit en sou escut ou confanon à trois pendans & al desoir trois aneles. Des relations de cette nature sont des écueils qu'un peu d'expérience archéologique fait tourner sans difficulté; elles ne doivent en rien diminuer notre croyance à la bonne foi du chroniqueur liégeois, qui, d'ailleurs, ne se fait pas faute, parfois, en des circonstances où sa religion ne lui semble pas suffisamment éclairée, d'en avertir le lecteur par des phrases comme celle-ci, qu'il écrit précisément à propos des armes dudit Rasse à la Barbe, VIVANT A UNE ÉPOQUE ANTIHÉRALDIQUE : mais je ne say queiles les couleurs estoyent partant que je n'en say nint bien iuformeis, nequident je ay veut en chire leuprinte del seal Mouss : Othon jadis Saingnor de Warfusées dont il fut tayons (aieul)..., en queil seal ill at ou confanon..., la queile chatre termine en la dante de l'an mil dois ceus & quarante dois.*

Ce dernier renseignement, tenons-le hardiment pour absolument certain; il est vrai que, pour le moment, nous ne pourrions, à son appui, présenter ce sceau de 1242, mais une recherche aux Archives de l'État à Liège ne tardera pas, croyons-nous, à confirmer que cet Othon, sire de Warfusée, scellait bien d'un gonfanon.

Les éditions existantes de l'œuvre de HEMICOURT n'étant pas en rapport avec les exigences de la science moderne, il serait à souhaiter qu'on en fit une nouvelle et qu'on l'annotât d'après les actes authentiques, tels que reliefs de fief, etc., etc. Notre recueil apporte un appoint assez considérable de renseignements qui pourraient être utilisés pour ce travail.

..

## L'armorial dit de Saint-Trond.

Enfin, M. le baron Léon de Pitteurs Biogaerts, d'Ordange, nous a communiqué, avec beaucoup d'obligeance, un armorial manuscrit du xviii<sup>e</sup> (?) siècle, contenant un grand nombre de blasons de familles de Saint-Trond, Léau et des environs, et presque tous d'accord avec ceux que nous avons relevés sur les sceaux de beaucoup d'entre elles. En présence de cet ensemble important de données sur une seule région, nous avons emprunté les émaux d'un certain nombre d'armoiries à ce manuscrit, auquel nous appliquons la dénomination de : *armorial manuscrit de Saint-Trond*. Cette source est, toutefois, loin d'avoir l'authenticité des autres que nous venons d'énumérer.

..



## Les chroniques.

Voici quelques chroniques où nous avons puisé des blasonnements :

JACQUES BRETEx, *Li tournois de Chaurenci* (1285);

JEAN VAN HEELU, *Rijmkronijk betreffende den slag van Woeringen* (fin du XIII<sup>e</sup> siècle);

Les œuvres de FROISSART;

*De Brabantse Heesten*, par JEAN VAN BOENDAEL (XIV<sup>e</sup> siècle) (1).



## Les romans de chevalerie.

Parmi les œuvres d'imagination, nous avons consulté :

RAMBERT DE PARIS, *La Chevalerie Ogier de Danemarche* (XII<sup>e</sup> siècle);

ADENET LE ROI, *Les Enfances Ogier* (2<sup>e</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> siècle);

*Li Romans dou Chastelain de Coucy et de la dame de Faiël.*

Ce dernier poème avait été généralement attribué au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. Il est anonyme; mais, ainsi que vient de le constater M. le capitaine-commandant GAETAN HECQ (2), l'auteur a voulu laisser trace de son nom dans la strophe finale, par un acrostiche, coupé en deux d'un nombre de vers égal au nombre de ceux qui forment l'acrostiche lui-même. Ce nom est Jacques, et ce Jacques est probablement Jacques Bretex, auteur de *Li Tournois de Chaurenci*, attendu que, « dans les deux poèmes, on remarque la même manière de présenter les personnages, de blasonner, d'intercaler des chansons. Certaines expressions — non de celles qui s'emploient partout, mais, au contraire, de tournure très caractéristique — s'y rencontrent, presque identiques... »

*Li Romans dou Chastelain de Coucy et de la dame de Faiël*, si précieux au point de vue du blason, date donc, sans doute, aussi de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, ce qui se confirme, d'ailleurs, par les détails archéologiques qu'il renferme.

*De Grimbergische oorlog*, poème thiois d'environ le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, nous a fourni pas mal de blasonnements. Ce roman, publié par les *Bibliophiles Gantois*, a été accompagné, dans chacun des deux volumes, d'un armorial où les éditeurs, MM. BLOMMAERT et SERRURE (3), ont représenté les armoiries des chevaliers cités

(1) La seconde partie de cette chronique est du XV<sup>e</sup> siècle. Elle ne nous a pas donné de détails héraldiques.

(2) *Un Poète imaginaire* (Ann. de la Soc. d'arch. de Brux., T. X, p. 156-7). M. Hecq est occupé à préparer une nouvelle édition du *Tournois de Chaurenci*.

(3) D'après nos informations, c'est M. BLOMMAERT seul qui est l'auteur des armoriaux joints à ces deux volumes.



dans le texte. L'idée, heureuse en elle-même, n'a pas été réalisée avec succès, car, au lieu d'exécuter les dessins suivant les descriptions du poème, après une étude préalable des sceaux des familles, ils ont donné des blasons parfois assez fantaisistes. C'est ainsi que l'on voit dans celui du sire de Trazegnies une ombre de lion, non mentionnée dans le roman, et dans les armes du sire de Zuïjlen, à la place des trois colonnes conventionnelles, rangées 2 et 1, trois grands piliers (*pilaren*) naturalistes, rangés en fasces, etc., etc.

De plus, quelques noms sont tronqués et d'une restitution peu aisée. On fera donc bien de ne pas recourir à ces deux armoriaux, mais de s'en tenir aux blasonnements du texte et aux observations présentées par nous à leur égard.

La guerre de Grimberghe, formant le sujet de cette œuvre, se déroule au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle; mais le poète, entremêlant à quelques faits vrais des épisodes imaginaires, fait agir des personnages fictifs qu'il dote des noms et des armoiries des grandes familles de son temps. Abstraction faite de quelques-uns qui échappent au contrôle, les blasonnements sont très exacts.

Il en est de même des autres romans de chevalerie : tous, au point de vue héraldique et, en général, au point de vue archéologique, contiennent des matériaux de grande valeur pour l'histoire de l'époque de l'auteur lui-même, celui-ci incarnant ses personnages en ses propres contemporains, sans le moindre souci de la réalité historique, de l'anachronisme, n'hésitant pas à nous décrire minutieusement les armoiries de ses héros qui vécurent à des époques *antéhéraldiques*.

Pour nous borner à un seul exemple de cette nature, voici, d'après ADEXET LE ROI, *Les Enfances Ogier* (2<sup>de</sup> moitié du xiii<sup>e</sup> siècle), les armes de Charlemagne :

*Armes parties d'or et d'azur portoit,  
Dedenz l'azur fleurs de lis d'or avoit  
Et de mi aigle noire sor l'or seoit...*

et celles de *Charles, li fiex Charlon* :

*Teles, dont j'ai fai la devisioun  
Qu'ot li rois Charles.....  
.....  
Mais il y ot, pour des comparaioun  
Ourlé de gueules endenté environ.*

L'auteur ajoute :

*L'aigle et les flours, que le cleroit ou?  
Sont aujourd'hui à grant confusion,  
Si sont les armes de maint riche baron.*





## Familles portant les mêmes armoiries.

On est assez tenté, en général, de croire issues d'une même souche les familles portant des armoiries semblables, surtout quand elles sont originaires de la même région. Cela peut être vrai dans bien des cas, mais souvent il n'en est rien.

De même que des membres d'une famille se servaient d'armoiries tout à fait distinctes, de même aussi beaucoup de familles d'une région avaient adopté des emblèmes identiques, ce qui a amené les généalogistes à les rattacher, d'une façon arbitraire, à un auteur commun, d'une existence parfois très problématique. En réalité, cette identité d'armoiries s'explique fréquemment par une préférence marquée, dans certains pays, pour l'un ou l'autre emblème figurant, peut-être, comme prototype sur le bouclier et la bannière de quelque grande famille. Au moyen âge, chacun choisissant ses armoiries à son gré, on s'inspirait souvent de celles d'un puissant voisin, et il advint ainsi que les officiers de justice, échevins, vassaux et tenanciers prirent l'un ou l'autre meuble héraldique de leur souverain, suzerain, seigneur, etc.

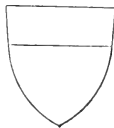
N'avons-nous pas constaté, plus haut, des exemples nombreux de ce genre? N'est-ce pas un fait acquis que presque tous les échevins d'Aerschot scellèrent des trois fleurs de lis, au pied coupé, des anciens seigneurs de cette terre? qu'un grand nombre d'échevins de Heusden et de Malines introduisirent dans leurs *écus* les meubles de leurs anciens maîtres et que beaucoup de vassaux se servirent, parfois même sans brisure apparente, des armes pleines des familles auxquelles elles obéissaient?

Avant donc de tirer une conclusion quelconque de l'identité des armoiries de deux familles, fussent-elles de la même région, il convient d'examiner de très près l'histoire de celles-ci, sous peine de commettre de graves erreurs.

Pour faciliter les recherches, nous allons grouper quelques familles portant les mêmes blasons, en énumérant, de préférence, des armoiries plus ou moins caractéristiques, ou étant considérées comme telles, dont les uns appartiennent d'une façon spéciale à des régions bien déterminées et dont d'autres, au contraire, se rencontrent un peu partout.



Plain, au chef plain. Le champ ou le chef : parfois tous deux - se trouve souvent chargé de l'un ou de l'autre meuble, qui, en bien des cas, n'est que brisure. C'est ainsi que *Cluine* de Keeken, en 1537, brise d'un lambel brochant, tandis qu'Anselme de Keeken, et son frère Jean, en 1567, chargent le chef de trois roses.





Voir aux noms suivants :

ALDEROYDE, ANGEREN, BAUDIMONT, Balet, Beerte, Bergheim, Bêthune, Bigard (1), Bont, Bornival, Bouden, Brakel, Broich, Busket, Dieghem, Douvrin, Duchewelx, Duytzeche, Dussen, Ehren, Eijcken, Elz, Elst, Enînes, Emmerich, Esbeemde, Esch, Eure, Everaerd, Falkenstein, Fecht, Folie, Freiheit, Froighen, Gaiffier, Gerimal (ou Geude?), Gil[lij]s, Glisuelle, Gotham, Greve, Guignies, Haye, Hahn, Haymanne, Harf, Hanlehin, Heflingen, Heymeric, Heimersheim, HERSSELE (échevins), Hertoghe, Hetzarath, HOFSTEDEN, Hobbes, Houtain, HUCKELSHOVEN, HUXENBERG, Cambeke, Campenhout, Canne, Keeken, Kint, Cnoep, Cock, COOLHEM, Coppijn, Coptiten, Kratz, Lahnstein, Lalaing, Leeuw, Lennep, Leuth, Liège, Lit, Loix, Lowaige, LUTZINCK, Mammeren, Meerte, Megen, Mennen, Miedem, Moriancourt, Münster, Nederpoerten, Neersen, Overbach, Pentling, Petitbon, PUELWIC (voir Poelwijk), Pottreel, Princel, Pulle, Quaderebbe, Quiévrain, Réves, Ristes, RODE, Rohr, Rover, Sains, Zass, Zasselt, Sauvage, Semousies, Seuwart, Schalie, Schillinck, Schooten, Stael, Starke, ZULEKEM, ZWAPPENBURGH, Thoenijs, Toussaint, Vaerste, VEELST, Vilain, Vilainmont, VRANKENHOVEN, WALDENBERGH, WALTEM, Wampach, Wanniers, Wanis, Waudart, Wenmar, Weren, Wez, Wezeren, Wiltz, Winde, Witteman (2).

••

Un certain nombre de familles portent plain, au chef d'hermine :

Baarle, Brede, Broekhuijzen, Butschard, Lichtervelde, MERWIJK (?), Rohmann (?), Swalmen.

\*  
••

(1) D'or, au chef échiqueté d'argent et de sable, est porté par beaucoup de familles bruxelloises

(2) Empruntés encore à l'armorial de GELRE (XIV<sup>e</sup> s.) les blasons suivants :

*die Bachusen* (comté de Berg) : d'argent, au chef de sable;

*Berēsou* (Beinsau) : d'or, au chef d'azur;

*die Kosen* (comté de Berg) : d'or; au chef d'azur; a la bande échiquetée d'argent et de gueules, brochant. Capeline d'or. C. : deux cornes de bélier d'azur;

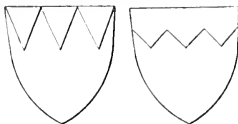
*die Crauwede* (comté de Berg) : d'or, au chef d'azur, chargé de trois boucles d'or, en losange;

*her Otte Tsenger* (Hollande) : d'argent au chef de sable, chargé d'une tenaille d'or, posée en fasce. C. : un tube d'argent, chargé d'une face de gueules.



Trois piles, ou bien aussi : plain, au chef dencché, et, parfois, émanché. Ces blasons se confondent fréquemment. Certaines familles portent tantôt l'un, tantôt l'autre. Ils sont très fréquents en Brabant, dans le pays de Namur, etc.

Voir aux noms suivants :

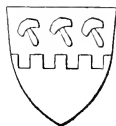


Assesse, Avin, Banesse, Blitterswijk, Boitberg, Bonant, Bonnant, Bossimé, Bouge, Bounant, Bruyère, Chenois, Dauvin, Dave, Dhuy, Dormael, Fernelmont, Flokias, Gheten, Ghiselin, Goudacker, Halle, Hannesche, Heylarde, Heneko (chef émanché). Hun, Clerch, Crotte, Liefkenrode, Liroux, Longchamps, Macler, Mathieu, Nes, Oyelers (?), Peron, Pré, PREUPEDEN, Refail, Reijnere, RIWECHIAL, S<sup>t</sup>-Martin, SCELVE, Smeersnidere, Spee[c]ken, Stapel, Zuerinckx, Tibault, Truwant, Tutegem, Tutelere, Warisoulx, Wartaing, Weeders.

..

Coupé-enclavé, au 1<sup>er</sup> chargé de trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2<sup>d</sup> plain ; parfois aussi : plain, au chef enclavé, chargé de trois maillets penchés. Plusieurs familles brabançonnnes, hennuyères, etc., ont scellé de cet écu.

Voir aux noms suivants :



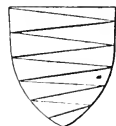
Bois, Boc, Buisseret, Famelleux, Familleureux, Huldenberg, Winxele.

..

Parti-émanché. Le nombre de pièces varie.

Blason très répandu en Brabant. Emblème, entre autres, du lignage de Weert à Bruxelles. La plupart des familles affiliées à celui-ci l'introduisirent dans leurs armes.

Voir, entre autres, aux noms suivants :



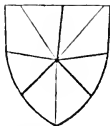
Baerdeghem, Banck, Douillet, Habbeke, Hauwaert, Hert, Huldenberg, Jans, Cattebroeck, Kesterbeek, Clutinc, Cobbenbosch, Coele, Cock, Koster, Crane, Labus, Landas, Linkebeek, Loze (parti-enté), Magnus, Meijlaen[s], Noltén, Pape,



Pluckemese, Poorter, Rijpelbant, Rode, St-Gery, Servranx, Spernagle, Spiegel, Vederman, Warlaing, Was, Watermael, Winckele (1).

∴

Gironné d'un nombre de pièces variant entre huit et douze.



En Belgique, la principale maison qui ait porté un gironné est celle des sires d'Enghien. Quelques-uns de leurs vassaux l'adoptèrent.

Voir aux noms suivants :

Armoises, Bommershoven, Braffe, Braine, Eesbeeck, Eller, Enghien, Escolle, Forst, Gorins, Hagen, de Sancto-Gangulpho, Sorey, Walpode.

∴

Une fasce de cinq fusées. Dans les Pays-Bas, la famille d'Hamal est la plus importante qui porte ces armes. Un certain nombre de ses vassaux les adoptèrent par la suite.



Voir aux noms suivants :

Alfter, Aubigny (4 fusées), Bauzele, BLIZE, Bo[e]smans, Bottaert, Brialmont, Brusthem (*ville*), Deijnaert, Diest, Dijke (comp. Dillen), Eijcken, EINTBROECK, Elderen, Flémalle, Gesves, Hamal, Hazebrouck, Heelen, Heijsselt, Hoije (3 fusées), Honsem, IJzeren, Jadou, Cannart, Kerchoven, Crujje, Ladoen (3 fusées), Loon, LOWAR (3 fusées), Nadons, Oten, Overbeke, Paifve, Reek, Rouchout, Zerkingen, Stockhem, Staden, Textor, Thienst, Vlemincx (6 fusées), Walschaertz.

∴



Une bande de cinq losanges. Blason très répandu en Brabant.

Voir aux noms suivants :

(1) Citons encore, d'après l'armorial ms. de GELRE, le blason de . . . (?) *van Duvelant* : parti-émancé de sable et d'argent. Le cq. d'or. C. : une cuve partie (!) d'argent et de sable, doublée de gueules, entourée d'un bourrelet de sable et d'argent.





Asbeck (2 bandes) (1), Berghe, Bickem, Broeck, Denis, Dilbeek, Feluy, Ferté, Haesdonck, Hamme, He[e]rzele, Heyden, Hond, Hove, Canborne, Coelputte, Cole, Colins de Villy, Kornhorst, Cuene, Mailfer (de 3 losanges), Monceau, Mouwe, Ophem, Pape, Pierres, Rifflart, Serarijs, Sivry, Schenke (barre de 3 losanges), Schoor[e], Sot, Spreedt, Steyne, Tsas, Varent, Velde, Vertain, Vertbois, Vivere, Wachelgem, Walpode, Weijns, Winter (2).

••

Une fasce entée. Appartient à un groupe de familles gueldroises.  
Voir aux noms suivants :

Baarle, DOENEN, Groesbeek, Hautart, Lawick (3).



••

Une fasce entre deux burelles, blasonné par HERRICOURT : *une fasce germelle*.  
Voir aux noms suivants :

Ambresin, Avin, Barbesalée, Blehen, Bonelle, Borghet (?), Branchon, Dinant, Erpent, Grand, Happar, HAUCHERY, Hosden, Jemeppe, Collart, Colle, Loet, LOON, LUGENE, LUCKE, Machuray, Masson, Mathieu, Moxhe, Mouzet, Namèche, Pont, Rosne, Saint-Martin, Saint-Servais, Sart, Surllet, Wasseiges.



••

(1) GELRE donne au *here van Bickenbach* (= Bickenbach), vassal de l'empereur : de gueules à deux bandes, celle de dextre formée de six losanges et demi, celle de senestre de quatre et de deux demi-losanges, le tout d'argent, les demi-losanges mouvant des bords. Cq. d'or. Capelino de gueules. C. : un vol de gueules, chargé de deux *fasces* de trois losanges d'argent.

(2) Citons encore, d'après l'armorial ms. de GELRE, les armes du burgrave de *Voorn* (Furnes) (en Flandre) : d'hermine à la bande de cinq losanges de gueules.

(3) Dans l'armorial ms. de GELRE, nous trouvons encore ces deux blasons gueldrois : 1° *Her Rutger van Laermont* (Laarman?) : d'or à la fasce entée de gueules ; 2° *Jan Oesterbant* : d'argent à la fasce entée de sable.



Une bande côtoyée de deux bâtons, ou filets. Blasonné aussi : une bande cotée et, par HEMRICOURT : une *bende germelle* et : une *bande a dois germelles*.



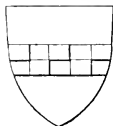
Voir aux noms suivants :

Aische (Ays), Barse (?), Bertrix, Bladelin, Celles, Chenard, ERKELEY, Goesnes, Gross, Coria, Custines, Maillen (?), MARCHIN, Northampton, Putmans, Rieu,

Spoutin, Tamison, TWEENBERGEN, Villers, Vlec.

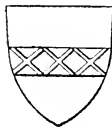


Une fasce échiquetée, généralement de deux tires, mais aussi, quelquefois, de trois tires. Sous cette première forme, elle est, entre autres applications, l'emblème de six des prétendus lignages patriciens d'Anvers (le septième lignage (?) porte une *bande* échiquetée), dits *Schaken*.



Voir aux noms suivants :

Aleijn, Balen, Belzeele, Bode, Bombye, Draem, Bruele, Daems soen, Fikere, Gilles, Hoboken, Letmathe (3 tires), Limpias, Mark (3 tires), Meijere, Mom (3 tires), Pape, Zijmaer, Straten, SUIJKAMEN, Surlet, Visseherijen, Volkaert, Wilmaer, Wruhoven (1).



Une fasce frettée.

Voir aux noms suivants :

Batiaus, Buir, Buschfeld, Francq, Gent, HEMBERCH (?), Hofstaden, Inghave, Landsberg, Loverich, Mannins, Meijere, Morshof, MUSEN, Post, Sechtem, Selachiin, Snoeck, Sombreffe, STEELANDT, Voocht, WYLRE.

(1) Portent deux fasces échiquetées : Muggenbausen, Müllenark, Tomburg, Virnich. GELRE donne ainsi les armes de *Her Claes Vijt*, homme du comte de Flandre : d'or à deux fasces échiquetées d'azur et d'argent, au lambel de gueules, brochant sur la 1<sup>re</sup>. Volet d'or. C. : un homme d'armes, la figure à découvert, lançant de la main droite une pierre et tenant de la gauche deux bâtons, ledit homme issant d'une tour d'or, chargée des deux fasces de l'écu (sans le lambel).

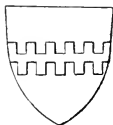


∴

Une fasce bretessée et contre-bretessée. Blason assez fréquent au Bas-Rhin (Flecke, Hugenoeth, Lülldorf, Nesselrode, etc.).

Voir aux noms suivants :

BANEWALT, BENSURE, Berge, Bijé, Blanckert, Bottlenberg, Buren, Daems, Dussen, Egmond, Flecke, Frambalch, Ghistelles, Goirle, Haecht, Herlaer, Höhscheid, Hove, Camphuijzen, Cant, Kirskorf, Lamp, Landsberg, LUIJNRICKE, Lülldorf, Moleneré, Nederveen, Nesselrode, Ouden, Paridaens, Pelgrom, Pels, Poederrijen, Raessen, Rijt, ROBERT, Schirp, Schoijte, Steinbüchel, Taijbert, Tricht, Veerze, Verhaecht.

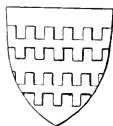


∴

Deux fasces bretessées et contre-bretessées. Quelques-unes des familles portant ces armes descendent de l'antique maison d'Arkel.

Voir aux noms suivants :

Arkel, Asperen, Boetzelaer, Dijke, Donc, Dussen, Est, Heukelum, Holte, Hooch, Leeden, Löwenburg, Noordeloos, Oem, Pickaert, Quadt, Rieghe, Rijnestein, RIINSWOLDE, RIJESWIC, Zelichs, Schelle (échevins), SCHOONOUWEN, Wisselaer.



∴

Trois jumelles.

Voir aux noms suivants :

Fosseux, Grutere, Hove, LUESDONCK ou LUESVONCK, Molen, RAVENECKER, Rubempré, Zack van Wijck, Swerts.



∴



Trois tierces. Blason qui jouissait d'une certaine préférence dans le Brabant septentrional.

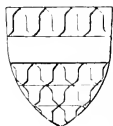


Voir aux noms suivants :

BOERT, Bossche, Doerne, Eijcman, Goben, Haneman, Hezacker, Coelen, Loon, Papendonk, Pijnappel, Riethoven, Toelinck, Tulden, Waarle.

..

De vair à la fasce. Blason assez fréquent dans le Limbourg et au pays de Liège (1).



Voir aux noms suivants :

Barbial, Bartholeijns, Bommershoven, Bossche, Duren, Frei, Grimberghen, HEERTTE, Honsem (t), Cromme, MAGREY, MANY, Mopertingen, Oze, Petitjean, Pousset, Rosen, Surpele (Zulper), Wijer, Wildenrath.

..

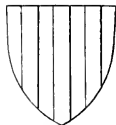
Une croix de vair (1). Blason qui se rencontre souvent dans les mêmes régions que le précédent.



Voir aux noms suivants :

Anthony, Arthonis, Bardouil, Drake, Heer, Herckenrode, Hinnisdael, Kemper, COLAR...., Coninxheim, Mettecoven, Mobbe, NIJSEM, Puelinchs, Scep, Stapel, Tiegeldeckere.

..



Trois pals. Emblème, entre autres familles, des puissants dynastes de la maison des Berthout et des familles de Berchem, Berlaer, Duffel, Ranst, qui en forment des branches, de nombreux vassaux des seigneurs de Malines et d'échevins de cette ville.

(1) Nous groupons ici comme étant de *vair* des champs, des croix, sans avoir égard aux émaux de cette fourrure, et alors que, pour certains cas, il faudrait blasonner : *vairé de ... et de ...*





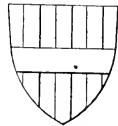
Voir aux noms suivants :

Aarle, Adegheem, Adelijen, Attenrode (Daneels), Befferen (cour), Blanden (échevins), Berchem, Berlaer, Berthout, Bièvre, Bossaert, Bossche, Boulange, Breux, Briey, Broekhuijzen, Buïjle, Duffel, Elsbroeck, Estor, Everart, Fiquelmont, Frelenberg, Gestel, Gootens, Gracht, Greve, Grijnmaer, Grootloo (échevins), Haverskerque, Heelt, Heffen, Heijst, Herotten, Héverlé, Houte, Cale, Keerbergen (échevins), Keerle, Kerman, Kets, Coelputte, Contich (échevins), Courtois, Kruiningen, CUYPERE, Landres, Lierre, LIORCHSTRATEN, Malsart, Meeren, Mechelen, Messancy, Naives, Nesles, Nieuwe[n]steen, Noot, Plahier, PUYs, Puttelange, Radewaerd, Raes, Ranst, Ridder, Rijt, Rode, ROGBROEC, Runkel, Rupelmonde, Schelle (échevins), Schiplaken, Schoor[e], Schriek (échevins), Snidelanth, Sormonne, Stadeiken, Stevens, Stockman[s], Straten, Tielot, Tubake, Tutegem, VILLENFAIGNE, Vlaest, Waelhem, Wiurix, Wyse, Wisselaer.

∴

Trois pals (un palé) et une fasce brochante.

Voir aux noms suivants :

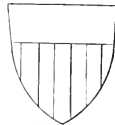


Bo[e]kel, Ere, Geilenkirchen, Lo[e], Loverich, RENCVELT, Schilder (fasce vivrée), Thiebegos.

∴

Trois pals; au chef plain. Blason appartenant, par exemple, au lignage uten Limminghen, de Louvain, et adopté par beaucoup de familles affiliées à celui-ci, et dont la plupart se trouvent énumérées par DIVAÈS et l'auteur de *S. P. Q. L. sive septem tribus patricia lovanienses*.

Voir aux noms suivants :



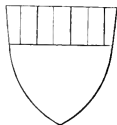
Berghe, Berthijns, Blancart, Boys, Bolleborne, Bollo, Borne, Bre[e]jmt, Domesdach, Edelhere, Erembodegem, Eveloghe, Faucompierre, Grimde, Grutere, Gruwel, Gunter[e], Herckenrode, Hers, Heverliuc, Hougaerde, Immendorf, Jans soen, Cardinal, Keijenhoghe, Coeman, Corneken, Cricsteen, Cruesen, Libeck, Limminghen, Lips,



Lombart, Loven, Merode, Minnemoen, Odilienberg, Oem, Oppendorp, Ouderogge, Pape, Peron, Pijnnoc, Pot, Rabode, Racour, Rijeke, Rillaer, Rode, Rompen, Schenckel, Schoor[e], Smacht, Speect, Zwarte, Velpe, Velthem, Vinalmont, Visscher, Vos, Vroede, Walraven, Wanis, Wassenhoven, Wijgmael, Wilmaer, Winter, Witte.

∴

Plain; au chef chargé de trois pals. Armoiries portées par beaucoup de familles brabançomes, de même que les précédentes, qui peuvent leur servir de pendants.

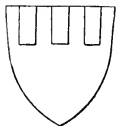


Voir aux noms suivants :

Berghen, Binkem, Bijsscopdoeme, Danme, Driessche, Foet, Ginderbuijten, Gruwel, Halle[n], Heijden, Herotten (?), Heule, Hortbeke, Kelbergen (?), KERKEM, Kerchove, Lunens, Male, Matheus, Meeren, Meldert, Molen, Nederheim, Nieuwenhove, Noot, Ongheleghe, Plassche, Putte, Zeelijns, Somerghem, SPEELBROEC, Suerendoneq, ZUERSELE, Tolmer, Troest, Wambach, Winghe.

∴

Trois pals retraits. Se trouvent aussi, parfois, dans la même famille, posées sur un chef.



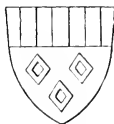
Voir aux noms suivants :

Borch, Bosch, Eijek, Elsmeer, Gillis, Grieken, Hambroec, Hoeleden, Hove, IJzeren, Casselaer, Clerc, Cruijdere, Linden, MALE (aussi sur un chef), Meeus, Merode(?), MERWEKE, MONDEION CUTFET, Namelot, Oliverus, Ouera, Zevenaer, Screije, Tongeren, Truijder, Vladeken, VOMEL, Wambach (aussi sur un chef).

∴



Trois macles; au chef chargé de trois pals. Blason assez répandu dans le Brabant méridional. Les trois macles semblent n'être, parfois, qu'une brisure. Ne serait-on pas tenté de penser à ceux du lignage louvaniste des Verusalem? La plus célèbre des familles scellant de cet écu est celle des Banterssem, qui, devenus seigneurs de Berg-op-Zoom, s'appellent, plus tard, de Berghes (1).

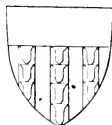


Voir aux noms suivants :

Banterssem, Berg[h]en, Borch, Ginderbuijten, Glimes, Gracht, Hooeven, Houtain, IJzeren (?), CARLEWIJCH, SCINES, Winghe.

∴

Trois pals de vair; au chef plain. Armes de la célèbre maison de Châtillon, et très répandues dans les Pays-Bas septentrionaux, notamment en Gueldre. La fréquence de ce blason en cette dernière région pourra s'expliquer, en bien des cas, par des liens de vasselage avec les Blois.



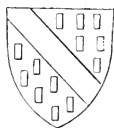
Voir à ces noms :

Ammerzoden, Arkel, Beest, Blois, Bouwe, Bovier, Brau, Broekhuijzen, Châtillon, Chaversson, Deventer, Doern, Drongelen, FRANCK, Geeraet, Greve, Haaften, Haecke, Ham, Hees, Heijden, Hemert, IJzendoorn, IJwijn IJwijns, Kanis, CLAESZ (un seul pal), Cock, Kuijck, Lawick, Merlants soon, Oosterwijk, Oud-Heusden, Pauw, Sas, Steenhuijs, Steke, Tuijl, Veen, Voecht, Waardenburg, Willem Nicolaes zoon, Wouters.

∴

Une bande (cotice, bâton) et un semé de billettes (Limbourg, Liège, Juliers, etc.).

Voir à ces noms :



(1) Henri, sire de *Berghes* (-op-Zoom), chevalier, jadis prisonnier à Bastweiler, scelle, toutefois, en 1374, de cet écu : plain; au chef chargé de trois pals.



Berneau, Boesdael, Boinsire, Eyneburg, Gallon, Glimes, Kulen, Laurent, Onin, Oost (bastogne), Porte, Schinnen, Schirick, Schönborn, Spiet, Voorde.

∴

Une bande (cotice, bâton) et un orle de merlettes (ranettes), de six ou davantage (Limbourg, Liège, Bas-Rhin, etc.).



Voir aux noms suivants :

Astenet (?), Frameries, Harvengt, Holset, Cauwet, Lens, NEYVELDINGHEN, REYCS THEMME, Seilles, Seron, Waelhoven, Willich.

∴

Trois chevrons. Emblème des anciens burgraves d'Anvers (issus de la famille van de Werve, de la ville de Lierre, de l'abbaye de Tongerlo et d'un grand nombre de familles de ces trois localités et de leurs environs.



Voir à ces noms :

Baumont, Beerst, Beke, Belle, Berlekem, Biest, Bickelere, Borch, Born, Broeke, Brune, DUESIUS, Deurne, DOERNE (Deurne), Douve, Drake, Dus-en, Eemeren, Elst, Fallais, Galifort, Geeraert[s], Ghellinck, G[h]oey, Gorsemeroel, Gorssum, Gorttere, Gracht, Gravenwesel (êchevins), Grijsperre, Hees, Heylarde, Herde, Hönnepel, Hosden, IJEUWEN, ITEREN, Cant, Cauwe, Cauwere, Keersmaker, Kickin, Cloeters, Collin, Colvere, Courtrai, Crôs, CURIALIS, Letwerch, Lierre (ville), Lippeloo, MARD, Masier, Molle, Mulert, Noijts, Nose, Oeden, Papperel, Planchou, Recke, Rijeke, Rijt, RODEWELLE, Roesbroeck, RUSVORT, Saint-Gangulphe, Zauwen, Sgroots, Sompeke, Steenbrugghe, Stevens, Teldere, Tollenaere, Tullere, Vlaesche, Warsberg, Weijns, Wellens, Werve, Wezel, Wijneghem (1).

∴

---

(1) GELRE (XIV<sup>e</sup> s.) donne à *Her Vrederic van Rechteren* : d'or à trois chevrons de gueules, au lambel de ... (non colorié).





Une croix, accompagnée de merlettes, généralement de douze — rangées, soit en orle, soit 2, 1, — mais aussi, parfois, de six, placées dans les seuls cantons supérieurs. Les familles qui en portent douze sont presque toutes issues de la grande maison de Maldegheem, en Flandre.



Voir aux noms suivants :

Bonin, Gijsegem, Groot, Haarlem, Heile, Hoeijlaert (2,1), Houssem (2,1), Isogem, Kadzand (2, 1; les 2 quartiers inf. plaines), Maldegheem, OLSENE, Poele, Zaamslag, Upscote, Wilde, etc.

∴

Une croix ancrée, recercelée, ou bien gringolée. — On rencontre aussi, exceptionnellement, des têtes de dragon, au lieu de têtes de guivre. — Blason fréquent dans le Limbourg, le Luxembourg, etc.

Voir à ces noms :



Boulay, Bourguignon, Braine, Brassart, Baymont, Damme, Eynatten, Florin, Gent, Gilbert, Groot, Guttekoven, Haegen, Hasart, Havert, HEYLEGHEMBOERRE, Herteken, Hertoghe, HEREWJNSAERT, Hondelange, Horst, Huijn, Iiter, Cayeu, Capellen, Kerssen, Claijs, Clef, Crujce, Crumfoet, Cuijck, Lûmpach, Lombeek, Longavesnes, Michielsz, Milburg, NIJELE, Noedlange, OITSCHEIT, Pagge, Pape, Pettange, Pierre, Quétin, ROCELLE, Rchette, Ruijsschen, Septfontaines, Symonis, Sprolant, Taeken, Teelmansz, Thuin, Usele, Willemsso, Wodecq (échevins) (1).

∴

Une croix nillée. Blason assez rare.

Voir aux noms suivants :



(1) Citons encore d'après l'armorial ms. de GELRE (xiv<sup>e</sup> s.) :

*Avchgem* (Flandre) : de gueules à la croix recercelée d'argent ;

*Oistgerst* (Hollande) : d'or à la croix recercelée de gueules ;

*Kolof van Vieracker* (Vierakker) (Gueldre) : de ... (le champ, non coloré, a été hachuré, probablement à une époque moderne, de lignes diagonales, en bandes) à la croix fourchetée d'or.



BOJEGHEEM, Brantin[s], Hacke, Lodewijcx, Luthyer, Noelf, So[e]ij.

Une croix engrêlée, ou échancrée. Blason assez répandu dans le Limbourg, pays de Liège, etc.



Voir aux noms suivants :

Asch, Atrive, BEAUMEZ, Bollis, Bonier, Boulaere, Broeck, Bro[in]gnart, Charneux, Dalhem, Doenraad, Driessche, Dudzeele, Eupen (?), Evrart, Falize, Franken-berg, Galoppe, Gastmolen, Ghey, Gilsen, HAYNIN, Hangest, Heijndael, Hove, Holset, Julémont, Karijs, Clermont, COELGROVE, Lenoncourt, Lindeu (?), Loncin, LUTTELNOWE, Meeux, Middachten, MÛNCHY, MONIOUWE (Montjoie), Nancy, Neufchâteau, Prés, Putzeijs, Reigersvliet, REIJMSDALE, Rode, RUWE, Zassen, Seilal, Scavedries, Schifflart, SCHUDERMHEIM, STRECHEIS, Tinterey, Voecht, Volckerich, WAUDENBERG, Wittem, Wulfberg.

Un sautoir engrêlé, ou échancré. Armoiries du lignage lonvaniste des Calsteren, et adoptées par d'innombrables familles affiliées à celui-ci, dont la plupart ont été énumérées dans DIVÆUS et dans *S. P. Q. L. sive septem tribus patricie lovanienses.*



Voir, ensuite, à ces noms :

Abraen, Andrisse, Bertremoul, Blijde, Espen, Essars, Godenard, Grimde, Haneman, Heine, Herent, Hermeis, Hers, Hoeijlaert, Hove, Calsteren, Catthem, Keersmaker, Keijenhoghe, Cobbere, Koeker, Coeman, COSSELAER, Craecheven, Lake, Limminghen, Linschoten, Loste, Maes, Mathijs, Oostrem, OVERDILE, Paicia, Persemart, Pijnnoe, Platvoet, Poorten, Puse, Putte, Quisthoudt, Racour, Riillart, Rode, Rogghe, Roelants, Sempst, Schulen, Sluc, Swertere, Tiptoft, Vagevuer, Vroede, Wachelghem, Weert (1).

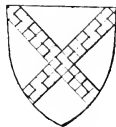
(1) GELKE (XIV<sup>e</sup> s.) donne à *diē* (ou *dye* ?) van *Lochorst* (Lokhorst) (évêché d'Utrecht) : d'or au sautoir engrêlé de sable.



∴

Un sautoir échiqueté. Emblème du lignage louvaniste de Steen et d'un grand nombre de familles admises dans ce dernier. (Voir les deux ouvrages cités à propos du blason précédent.)

Voir aussi aux noms suivants :



Absoloen, Amstel, Anel, Appeltern, Dussen, Edelhere, Egmond, Gossoncourt, GRADU, Huffel, Kemmerline, Claes Aertsz, Minnemoen, Noppe, Overbroeck, Poele, Rabode, Roelofs, SPEECT, Steen, Velpe, Vorenbruderen, Wijcop, Wilde, Witte.

∴

Une fasce et un sautoir brochant. Parfois, la fasce broche sur le sautoir. Armoiries des sires de Grimberghe, issus de la maison des Berthout, de quelques familles en descendant et de beaucoup de vassaux de Grimberghe, etc. Elles se rencontrent dans les blasons de beaucoup de patriciens bruxellois.

Voir encore aux noms suivants :



Assche, Borch, Briele, Broeck, Eechoute, Eggoij, Grimberghe, Haeghen, Hamme, Hertoghe, LIORCHSTRATEN, Londerzeel (échevins), Maalstede, Meijssse (échevins), Moerzeke, PITTEVELDE, Ruijsbroeck (échevins), Rumpst (échevins), Zeebroeck, Schure, Suetinge, Swaef, Varent, Vianden, Vilain, Visschere, Wesenhaghe, Woumen.

∴

Trois flanchis. Emblème des sires de Bréda, de beaucoup de leurs vassaux, etc., etc.

Voir à ces noms :



Bonte, Bréda, Buijs, Dilt, Doerne, Due, Geest, Hermans, Hessels soen, Hoghenhuijs, Hughen soen, Claijs sone, Collart, Cranendonck, Lamens sone, Landen,



Penssaert, Zevenbergen, Zijd[e]wijn, Standart, Strijen, Zuetinge, Uijthoock, WISSELERE, WOESIC (1).

∴

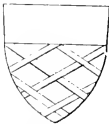


Un fretté.

Voir aux noms suivants :

AULE, Boursin, Dab, Daub, Goulart, Humières, Cousin, Crune, Leefdael, Limminghen, Morel, Norrendyn, Oversteijn, PONTREMY, Prés, Rechede, Zievel, Sottoghien, Vichte, Voet (2).

∴



Un fretté ; au chef plain, qui, parfois, pourrait n'être qu'une brisure. Blason fréquent au comté de Namur et au pays de Liège.

Voir à ces noms :

Bouvignes, Champigny, Chier, Jamblinne, Oultremont, Scoive, Stain, Thynes, Vêhir, Versaines (?), Vilain, Wierde.

\*.



Un burelé, ou fascé, au lion (5) — parfois couronné — brochant. Le burelé, ou fascé, en quelques cas, n'est qu'une brisure : Luxembourg brise Limbourg de burelles d'azur.

Voir aux noms suivants :

---

(1) *Jan van Sueteholt* (Südholz) (évêché de Munster) porte, d'après GELRE (xiv<sup>e</sup> s.) : d'argent à trois flanchis de gueules.

(2) Voici, d'après GELRE (xiv<sup>e</sup> s.), le blason de *Herman van Meervelt* (Merfeld), homme de l'évêque de Munster : de gueules fretté d'or.

(3) Nous nous conformons à l'usage de dire : un lion, tout court, quand le lion est rampant. Ce mot ne signifie pas *rapiens*, ainsi que d'aucuns le pensent, mais *grim pant* :





Alfier, ARENBOELE, Blavier, Chebac, Fléron, Fontaine, Gijsberts, Grandpré, Heyden, Hollogne, Horst, Keytz, Lantmetere, Louvain, Lüdinghausen, Luxembourg, MALBORCH, Meleu, Neufchâteau, NEUVICE, Slye, Stade[n], Wolf.

∴

Un lion, léopard lionné, etc. — parfois couronné — et un semé de billettes. Armoiries, entre autres, de l'illustre maison de Nassau. Quelques familles, portant ce blason, ont prétendu descendre d'elle. Souvent les billettes ne sont que brisure. Dans les blasons de certaines familles bruxelloises, le lion représente l'emblème du lignage de Leeuw, et les billettes sont empruntées à l'écu des Serroelofs, bien que les émaux diffèrent quelquefois de ceux de ces familles.



Voir à ces noms :

Alkemade, Awans, Beaujeu, Berghe, Boot, Boxmeer, Châteauvilain, Hinekaert, Hondeloese, Honssem, Conflans, Cuijk, Leeuwergem, LEOPARDO, Löwenberg, MEER, Metten Scachte, Moers, Mule, Nassau, NEKOUT, Nijenbeek, Noirschain, Nolten, Noot, Normant, O[e]brechts, Petersheim, Planche, Pottier, Prévôt, Renesse, Rijckel, Serclaes, Setterich, Schaveij, Schendelbeke, Solms, Swaef, Taije, TUMMEKEN, Valke, Vederman, Verkoven, Vienne, Voss, Waltelmi, Wanfercée, Werchin, Wèrimont, Wijhe.

\* \*

*Einsi s'en va Tybert devant,  
Et Renart va après corant.  
Tybert ne fu mie à aprendre,  
Bien sot monter et bien descendre;  
As ongles à la eroiz se prent,  
Si RAMPA sus moult vistement,  
Dessus un des braz s'est assis.*

(*Le Roman du Renart*; auteur des deux premières branches : PIERRE OU PERROT DE SAINT-CLOUD, vers 1200; édition Méon, Paris 1826.)

L'adjectif *rampan*t pourrait donc s'appliquer au chat et aux autres quadrupèdes aptes à grimper.



Trois lions, parfois couronnés. Armes très répandues, appartenant à quelques grandes familles féodales, comme aux Barbençon, Gavre, Halewijn, Lannoy, Vaernewijk, desquelles d'autres ont prétendu descendre, par suite de la similitude de leurs emblèmes.



On rencontre aussi des familles portant une fasce, accompagnée de trois lions.

Voir à ces noms :

Barbençon, Birgel, Boede, Borgher, Borlez, Boudet, Boveaz, Braine-Falleud, Brognart, Bruninchs, Buijle, Buijsinghen, Deftinghe, Denville, Deurwaerdere, Duc, Ecaussinnes, Elsbroeck, Entbroeck, Erpe, Fats, Fordes, Gaillard, Gavre, Genappe (?), Gent, Gestel, Gossoncourt, Grinsven, Haesbaert (?), HAYNIS, Halewijn, Han, Heede, Heriamont, Hollogne, Honnial, Cambrai, KEYNODTSHOYVEN, Corroit, Creeft, Crimpen, Lannoy, Leeu, Lens, Liedekerke, Liessem, Linden, Lombeek (?), Loon, Maehelini, Maini, Masmines, MAUCREUX, Mompelier, Mulaert, Musset, Naes van der Hulst (?), Nieubridik, Nyt, Nokerboem, Oliverus, Paddenbrouck, Pont, Ramoneur, Roderborch, Rœux, Rosières, Rosmeer, Rullingen, Zant van Merle, Sart, Ser Hannoots, Sestich, Zoppenbroich, Sorbon, Tichelen, Torre, Vaernewijk, Veemont, Verlaine, Vierve, Villerox (?), Villers, Vries, Walleran, Weidenau, Wijueghem, Wittem.

.\*



Trois lions naissants, couronnés ou non. Ces armes constituent, parfois, une brisure des précédentes.

Voir aux noms suivants :

Aliche, Falize, Farchis, François, Hallineg, Hughen soen, Crimpen, Otreppe, Pré.

∴



Trois léopards, ou lions léopardés, couronnés ou non, rangés en pal (1). Armoiries appartenant, entre autres, aux rois d'Angleterre. On a attribué à Guillaume le Conquérant un écu parti des trois léopards et de Flandre ancien (le gironné et l'écusson en cœur) (*sic!*).

On les rencontre fréquemment dans les Pays-Bas septentrionaux.

(1) Le rangés en fasce, en pal, en bande, en barre, en sautoir, indiquant d'une façon parfaite



Voir à ces noms :

Derby, Hugensoen, Jan Hugen zoon zoon, Ommeren, ROBERT, Steenhuijs, Veen, Verlaïne.

∴

Deux léopards, ou lions léopardés — parfois couronnés — rangés en pal. Armes fréquentes au comté de Namur, au pays de Liège, etc.

Voir aux noms suivants :

Bachenberg, Bioul, Biourge, BOLONGNE (Welin), Bray, Dietz, Crupet, Lardier, Loyers, MESSENCOURT, Moustier, Ochain, Pont, Rodelo, St-Gilles, Vaux, Villaine (?), Warisoulx, Wiseppe, Wisch.



∴

Un lion naissant — parfois couronné. Emblème qui se rencontre assez souvent dans les Pays-Bas septentrionaux.

Voir à ces noms :

Avezaath, Ever, Heuke, Jans soen, Ridder, Zandwijk, Seraing, Tour, Vredericks zoen, Wijhe.



∴

Une fasce et un lion issant, tantôt sommant la fasce, tantôt brochant. Blason appartenant au lignage louvaniste des Redinghen, adopté par beaucoup de familles affiliées à celui-ci, et aux Rolibuc, famille patricienne de Bruxelles. C'est sans doute comme descendants de cette dernière qu'un grand nombre de Bruxellois le choisirent à leur tour, ou le combinèrent avec leurs propres armes. Emblèmes fort répandus, notamment en Brabant.



---

la direction dans laquelle sont disposés les meubles, nous appliquons le rangés en pal aussi bien aux animaux qu'aux autres meubles quelconques.



Voir aux noms suivants :

Aelst, Assche, Battel, Bautersem, Beerte, Biévène, Blanke, Boetsaert, Bombaye, Borchoven, Bornival, Braem, ENDELSDORP, Eppeghem, Ferooz, Froijere, Haesdonck, Halfhuijs, Hanswijk, Hauwaert, Heyden, Hérissem, Hersele, Hert (?), Houلز, Capelle, Kesterbeek, Coltereel, Corsbont, Coudenberg, Loenijis, Lombart, Meeren, Monceau, Mortier, Néthen, Nieuwenhove, Oemen, Ockerzeel, Overbach, Pede, Pijlijser, Pipenpoij, Platvoet, Redinghen, Rijeke, Roës, Rolibuc, Serarijs, Zijpe[n], Schoor[e], Spijsken, Staes, Stevens, Straten, Taije, Thommen, Varent, Vilvorde, Waelpoijt, Warsage, Werve, WILRE, Woelmont, Wolf von Glimbach.

∴



Trois têtes de lion, couronnées ou non.  
Voir aux noms suivants :

Dongerade, Herlaer, Panau, Poederoijen, Smellinc, Stegen, Toelinck, Venbosch.

∴



Une ramure de cerf.  
Voir aux noms suivants :

Bassenheim, Beheim, Bemelen, Bérenger, Berkelaar, Gouvion, Heede, Hircelinus, JEKERE, Joly, Clabot[s], Cronenburg, Lissendorf, Meyer, Metz, Nijhuizen, Rittersbach, Schaedbroeck, Steen, VOEREN, Wanniers, Willems sone.

∴



Une aigle éployée.  
Voir à ces noms :



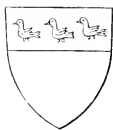


Amandeau, Baduic, Baert, Bossimé, Buijsingen, Daen, Dijke, Doedins, Doelvoet, Driel, Engbertsz, Fevre, FRANCIA, Gaiffier, Ghiselin, Goetghebuer, Haelen (échevins), Hoevel, Jode, Coptiten, Coreman, COSSELAER, Craechoven, Millinck, Moers, Molen, MONTIS REGALIS, Oijen, Overschie, Pallaris, Pauwels, Planche, Pole, Poll, Poorten, Randerath, Reyboldi, Riemsdijk, Rijke, Rode, Rousseau, Ruckelingen, Saarwerden, Saint-Genois, Slekken, Sonmans, Spiering, Squaden, Steenweg, Stevens, Tijt, Unverzagt, Verboom, WITKERINC, Witte.

∴

Plain; au chef chargé de trois — aussi de deux — merlettes. Armes assez répandues dans les Pays-Bas septentrionaux et dans les pays du Rhin.

Voir aux noms suivants :



Aelbrechts, BOETBERG (comp. Diereckx), Gueldre (GELREN), Haghen, Hinnisdael, Honselar, Ho[e]rne, Houman, Clervaux, COENE (?), Leuth, Meere, Meysembourg, Zijpe[n], Stromberg, Ursel, Vrolo (2 merl.), Wijnhorst (1).

\* \*

Une fasce, surmontée de trois — parfois de deux — merlettes. Celles-ci ne sont, en quelques cas, comme dans les armes de *Doornik*, qu'une brisure. On rencontre fréquemment ce blason dans le pays de Termonde.

Voir à ces noms :



Aelbrecht[s], dit de Borsere, Beaune, Berwouts, Bom-baye, Bossche, Bruijn[e], Chatelineau, Delft (2 merl.), DOORNIK (2 merl.), Dormael, Eerdbrugghen, Eckelrade, Elslaer, Giesendorf, Heppignies, Hoeft van der Horst, Hove, Houve, KALDENBURG, Capellaen (?),

(1) Citons encore, d'après l'armorial ms. de GELRE (XIV<sup>e</sup> s.) :

*Symon van Bernitelt* (Bornefeld), homme de l'évêque de Munster : de gueules; au chef d'or, chargé de trois merlettes de sable;

*Gudichusen* (comté de Mark) : de sable; au chef d'argent, chargé de trois merlettes de gueules.



Cappe (?), Cloet, Coene, Collier, Cruit, Cugnon, Langhe, Liuden (2 merl.), Marbaïs, Maertens, Meerbeek (fascé ondée), Metten Penninghen, Migrode, Moleman, Molen, Moranville, Muds (?), Nieuwenhove, Peborch, Pontillas, POTTE, PRAELE, Remen, Ruisenberg, Zétrud, Scelachiin, Zoete, Sombrefte, Spontin, Tollin, THOURINES, Veer (2 merl.), Vrij, Wayaux, Walhay, Wavre, Weiher, Wintere.

∴

Deux poissons adossés, parfois parlants : *saumons* dans les armes de Salm, *bars* dans celles de Bar. Armes assez répandues, appartenant aussi aux sires d'Altena, dans les Pays-Bas septentrionaux. Il n'est pas de famille, portant cet emblème, qui n'ait prétendu se rattacher à l'une de ces trois grandes maisons féodales.



Voir à ces noms :

Adriaens, Altena, Ardembourg, Bar, Beaumont, Blâmont, Borchgrave, Brakel, Buekelair, Chiny, Diedenhoven, Emmechoven, Fischbach, Giessen, Ghouvion, Grange, Hetzerath, Hornes (Altena), Cabelliau, Calch....., Clémency, Clermont, Coijghem, Colin, Cranendonck, LESPAUT, LOOZ (Chiny), Mont, Poisson, Prévôt, Rijswijk, Roussy, Salm, SANSE SAVEREULZ, Schermer, Starke, ZULIKEM, Tsulle, Uijthoek, Vauclairi, Vaux, Visch.

4  
∴



Cinq coquilles en croix. Armoiries appartenant, par exemple, au lignage bruxellois des Steenweg, ou *Via Lapidea*, et adopté par quelques familles alliées à celui-ci.

Voir aux noms suivants :

Eschweiler, Esselen, Hertoghe, Camborne, Coninc, Molenbeek, Mons, Noot, Peeters, PLATEA, Spiegel, Steenweg, Storm.

∴

On distingue généralement entre la rose et la quintefeuille, qui sont, cependant, la même fleur, ainsi que nous l'avons prouvé dans nos *Mélanges héraldiques*



(Bruxelles, 1892) (1). La quintefeuille est la forme conventionnelle de la rose. C'est ainsi que les sires du *Rosoy*, parmi lesquels les seigneurs d'Andenarde, portèrent, dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, tantôt des quintefeuilles, tantôt des roses, et que Gauthier Zas, échevin de Dordrecht, scelle, en 1573, d'une *quintefeuille*, enclose d'un chapel de roses. GELRE nous fournit les armes du sire de *Rosenberch*, vassal du roi de Bohême : une *quintefeuille*, et celle de *Roeselaer* (Roulers), en Flandre : trois *quintefeuilles*.

Ces exemples sont typiques, car il s'agit d'armoiries parlantes.

La maison souveraine de la Lippe, en Allemagne, on ne l'ignore pas, porte : d'argent à la rose de gueules, boutonnée d'or. Voyez comment GELRE représente l'emblème du sire de la Lippe, un des chevaliers qui entourent l'évêque de Munster : une *quintefeuille*.

On a toujours blasonné *quintefeuilles* les fleurs dans le blason des seigneurs de Leeftael, en Brabant : GELRE nous les donne sous une forme identique à celle des roses de *Roeselaer*, des sires de *Rosenberch* et de la Lippe.

Il n'y a aucune raison pour voir dans la quintefeuille la fleur du nêffier, — arbre rare et peu connu, qui n'a joué aucun rôle dans le symbolisme du moyen âge, — sauf quand on a affaire à des armes parlantes, comme, par exemple, celles du sceau de Renier *Mispelken*, échevin de Saint-Trond, en 1261, et dont le nom est le diminutif du mot flamand *mispel* = nêfle.

Au dire d'héraldistes modernes, on blasonne *quintefeuille* la fleur à cinq pétales dont on ignore la dénomination.

La vérité est que, sauf dans quelques armoiries parlantes, elle représente la rose, la reine des fleurs, dans le blason aussi bien que dans la nature.

Ce qui précède se rapporte aussi à la *quartefeuille*, que, sur certaines œuvres d'art du moyen âge, on voit alterner avec ces roses à cinq pétales. Elle est la rose, figurée à quatre feuilles, mais s'emploie plus rarement que la *quintefeuille*. Néanmoins, il y a lieu de remarquer que, en règle générale, les familles, l'ayant adoptée pour emblème, la conservèrent sous cette forme particulière.

Leur nombre est relativement restreint.

On peut voir aux noms suivants :

Beelaerts, Dinther, Geffen, Godevaerts, Herck, Coptiten (une seule), Crupelant, Martin, Meijgem, Nieu[w]land, Raets, Tiegheldeckere.



••

Les fleurs de lis en nombre — parfois un *semé*.

Le semé de fleurs de lis constitue des armoiries très caractéristiques pour le pays de Liège.

Voir aux noms suivants :



(1) On peut consulter aussi, à ce sujet, le beau travail de M. CHARLES JORET, *La Rose dans l'antiquité et au moyen âge* (Paris, 1892).



Amersfoort, Andries sone, Borloz, Bourbon, Brant, CHANTEMERLE, Duras, Elderen, Gargatte, Graux, Grijskerke, HALLANDAS, Harduemon, HAUCHERY, Haultepenne, Hauteroel, Heymslaken, Jemeppe, Kint de Rüdesheim, Custines, Louchars, Malapert, MALE(?), Momalle, Neufchâteau, Oijenbrugge, Orey, Oupeye, Paignart, Périlleux, Rochefort (Hanelle), Rocour, Rollée, Roloux, Sept-Fawes, Seraing, Scherpenzeel, THILLESSE, Thouars, Vachou, Valois, Villers, Waleffe, Warfusée, Waroux (1).

••

Contrairement à la croyance universelle, la fleur de lis au pied *coupé* ou *nourri*, ne se rencontre pas exceptionnellement, comme signe caractéristique, ainsi qu'on l'a dit, dans les armes des grandes maisons de Lierre, d'Aerschot, de Wesemael, de Rotselaer, etc. ; mais, en général, la fleur de lis est représentée, sous cette forme, dans les armoiries brabançonnnes, au point que la fleur de lis *complète* constitue l'exception à la règle.

Ce  *pied coupé*  — appellation d'ailleurs impropre — n'avait aucune signification spéciale, aucun symbolisme ne s'y rattachait, à preuve, entre autres, le sceau d'Henri Marteau, ou *Marteel*, chevalier brabançon, qui fut fait prisonnier à Bastweiler, dans la rotte du sire de Diest, et appartenant à la famille liégeoise bien connue, portant un semé de fleurs de lis, *complètes*, armoiries si répandues au pays de Liège. Ce sceau, exécuté, sans doute, par un graveur du Brabant, est orné d'un écu semé de fleurs de lis, *au pied coupé*.

Les sceaux mêmes des grandes familles brabançonnnes représentent les fleurs de lis, tantôt *complètes*, tantôt *au pied coupé*.

Ceux de Charles d'Aerschot, 1245, de Godefroid de Lierre, 1270, d'Arnould, sgr. de Wesemael, 1241, 1260, des échevins de l'Avonerie de Duffel, 1408 et 1615 (ancien apanage des Wesemael), nous les montrent *au pied coupé*.

Les familles suivantes :

Eggloij, Hauwel, Hertoghe, Cassart, Colibrant, Loze, Meijnartshoven, Nieuwenhuijze, Pipenpoij, RODE (à Louvain), Sabel[s], ZIERENBEKE, Schoonhovenn, Wesembeek, etc., etc.,

portaient les fleurs de lis des deux façons.

••

---

(1) Citons encore, d'après l'armorial ms. de GELRE (XIV<sup>e</sup> s.) : *Wouter van Stoutenberg* (Stoutenburg), homme de l'évêque de Munster : d'argent à six (3, 2, 1) fleurs de lis de gueules.





Trois feuilles de nénéphar, ou de tilleul, selon les circonstances. En tant que feuilles de tilleul, il est nécessaire d'indiquer qu'elles sont renversées et sans tige.

Dans une étude intitulée : *Die Linde in der Heraldik, in der Sphragistik und als Ornament (Jahrbuch des heraldisch-genealog. Vereines « Adler » in Wien, V, 1878, p. 45-54)*, ten le PRINCE F.-K. ZU HOUENLOHE-WALDENBURG constate que, dans les armoiries allemandes, les feuilles de nénéphar sont bien plus rares que les feuilles de tilleul, et que, souvent, celles-ci ont été transformées en feuilles de nénéphar. Il en est de ce meuble héraldique comme de la *quintefeuille* qui prend différents noms selon les besoins des armoiries parlantes. Blasonné tantôt feuille de tilleul, tantôt cœur — peu important les variantes sous lesquelles il se présente — il n'est autre chose que la feuille de tilleul, — arbre qui joue un si grand rôle dans les traditions, notamment chez les peuples germaniques, — sauf dans certaines armoiries parlantes constituant une allusion au nom de la famille. C'est ainsi qu'il faut blasonner : à trois feuilles de nénéphar les armes des van der *Meeren*, des Saint-Géry (île dans Bruxelles), des *Woluwe* (nom d'un cours d'eau), famille, d'ailleurs, issue des Saint-Géry, etc., tandis que l'appellation *cœur* s'impose pour les armes de familles comme *Herzlieb*, *Hertwig*, etc.



Voir aux noms suivants :

Aelst, Ante, BEDURWAEN, Blabbenere, Bourscheid, Brau, Dries, Fyck, Geeraert[s], Gemert, Gillemans, Hertewijk, Huijch Witte soen, Cobbenbosch, Coels, Küdinghofen, Metten Seachte, Neuburg, Not, Pape, Pijnbroek, Rape RODICHEM, Rosières, Saint-Géry, Saint Servais, Zeuwelgyn, SCHINNE, Snackert, Stockhem, Taije, Tollenaere, Vlodorp, Wampach, WECELS, WIJLRE (I).

∴

Trois feuilles de chêne, de houx, ou panelles, etc. La dénomination varie selon que la dentelure des feuilles est plus ou moins accentuée et suivant les besoins des armoiries parlantes.

Voir aux noms suivants :



(1) Citons encore, d'après l'armorial ms. de GELRE (xiv<sup>e</sup> s.), ces deux blasons :

*Her Smeye (sic !)*, homme du duc de Juliers : de gueules à trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, d'argent ; au chef d'or. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retourné d'or, sommé d'un grelot renversé et garni d'un vol d'argent.

*Her Sander Coechoven*, homme du duc de Gueldre : d'or à trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, de sinople (échanrées au haut, feuilles de nénéphar). C. : un buste de Midas, de carnation, les cheveux, la barbe et les oreilles d'une gris, vêtu d'argent, la tête munie de deux cornes de bœuf d'or, chargées, chacune, de trois feuilles de l'écu, en pal.



Altena, Corroir, Lappe, Mijnschart, Zobbe, Warin.

∴



Trois hamaines; armes blasonnées, souvent, à tort, une hamaine.

Voir aux noms suivants :

Abeele, Anvaing, BALAIN, Baudrenghien, Brognart, Hamaide, Cloeman, Loven, Molen, Motte, Neuville, Piers (1).

∴

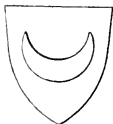


Des étoiles en nombre — parfois un semé d'étoiles (2).

Voir à ces noms :

Abeele, Borneken (6 comètes ?), Dachverlies, Dalem, Exaerde, Faeijsen, Gheermis, Crimpen, Maire, Naen, Radewaerd, Sartiaux.

∴



Un croissant. Blason assez répandu dans les parties wallonnes des Pays-Bas.

Voir aux noms suivants :

Abioulle, Douai. E[s]PEIS DE MARCQUETTES, Ferme, Fexhe, Hanoyse, Havaine, Henotins, Homière, Honoré, Huijsman, Hulst, Jammaert, Jove-

---

(1) GELRE (XIV<sup>e</sup> s.) donne aussi le blason de *Her Fransoys van Dobbiscoert* (Auberchicourt) : d'hermine à trois hamaines de gueules.

(2) Dans la plupart des régions — sauf celle à langue française — qui nous intéressent ici, les étoiles étant généralement représentées à six rais, nous n'indiquerons le nombre de ceux-ci que lorsqu'il y en a plus ou moins de six.



neau, Camoussier, Clément, Lambrecht, Maret, Marquette, Masijn, MONTÉGNY, Motte, Nethen, Oliverus, Peron, Petit, Poul[let], Steghen, Trisson, Veves, Vieux-Waleffe, Wargny, Werbrouc.



Trois manches *mal-taillées*, ou *manches*, tout court, comme HENRICOURT blasonne les meubles de Blehen.

Ce meuble, assez étrange, a été figuré, plus tard, comme capuchon, et la plupart des auteurs modernes le dénomment capuchon, dans les armes des Fumal, Blehen, etc.



Voici, fac-similés d'après GELRE, deux blasons typiques :

Le premier, de sire Pierre de *Villeers* (Villiers de l'Isle-Adam), a un senestrochère, le second, du sire de Hastings, à une manche.



Cette sorte de manche, tantôt très serrante à sa partie supérieure, tantôt large pour se rétrécir à l'avant-bras, et munie d'un large sac flottant, attaché au-dessus de la main, fut adoptée par les femmes dès le *xiii<sup>e</sup>* siècle.

Nous reproduisons à la page suivante deux sceaux représentant des senestrochères ainsi parés, l'un, de Gilles de Cons, appendu à une charte de 1202 (1), l'autre de Gauthier de Hollain, d'après un acte de 1528 (2).

Ayant souvent été offertes comme prix aux vainqueurs dans les jeux chevaleresques, les manches de dame devaient occuper un rôle important dans les armoiries; elles sont très fréquentes, notamment dans la partie romane des Pays-Bas.

(1) Dans sa monographie des fourrures (p. 34), HONENLOHE a reproduit ce sceau, d'après un acte de 1199. Son dessin nous permet d'en rétablir ainsi la légende, peu distincte sur notre exemplaire : *✠ Sigill' Egidy castellani de Cons.*

(2) Légende : *✠ Sigillum Valteri de Holan.* Sur les deux sceaux en question, la main tient une rose.



Voir aux noms suivants :

Ambresin, ANDANA, Beyne, Blehen, Fanson, Gueux, Halle, Horn (HOERNE), Thier, Vieux-Waleffe, Ville, Viron, Wezeren.



Sceau de Gilles de Cons (1202).



Sceau de Gauthier de Hollain (1328).

Ces familles portent une ou plusieurs manches.





Un senestrochère, paré d'une manche à sac et tenant une bague.

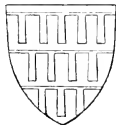
Voir à ces noms :

Boppart, Elsig, Geertzin, Grenier, Leyen, Löslich, Merheim, Spoennem.



♦♦

Trois lambels. Le lambel, soit comme brisure, soit comme meuble, pour autant qu'il n'est pas en nombre, est toujours placé en chef. Primitivement, il repose sur le bord supérieur du bouclier, et ses pendants descendent sur celui-ci. Sur les sceaux anciens, et encore sur quelques sceaux du xv<sup>e</sup> siècle, le lambel est mouvant des deux bords latéraux de l'écu (1). Plus tard, on le représente planant.



Voir aux noms suivants :

Esche, Lyskirchen, Overstolz, Quatermart.

♦♦

Quelques familles, semblant toutes appartenir à des régions comprises dans la France actuelle, portent trois meubles affectant, plus ou moins, la forme de herses renversées (les pointes en haut), consistant en deux tiges horizontales et trois tiges verticales. Le double fait que ces meubles figurent dans les armes des LA TOUR et que, par la suite, ils ont été nettement représentés comme *tours* dans le blason des La Vaulx, prouve, à notre sens, qu'ils ne sont autre chose qu'une forme conventionnelle, et sans doute régionale, de la tour.



Voir aux noms suivants :

Bouquemont (mal ordonnées), Fontoy, Tour, Vaulx, VIZIN (2).

(1) Citons, comme exception à cette règle, le sceau de Jean de Vivier, de 1352. Le lambel étant, le plus souvent, à trois pendants, nous n'indiquons, dans notre armorial, le nombre de ceux-ci que lorsqu'il est supérieur à trois.

(2) Voir aussi au nom de *Dole*.



∴

### Trois étriers.



L'étrier est un meuble très fréquent au comté de Namur et au pays de Liège.

On le rencontre, entre autres, dans les armes des familles suivantes :

Acosse, Baduele, Blondel, Bois, Borlez, Chaussée, Chêne, Dammeroude, Empereur, Garsilles, Glimes, Graux, Hannesche, Hauteroel, Havrec, Hemptinne, Heusdens, Jaspas, Coir, Collart de Ville, Colle, Copin, Cugnon, Laer, Lambotins, Lathuy, Malasuré, Marchant, Marneffe, Mertens, Molenbaix, Moxhe, OYELERS (?), Paicia, Pitet, POELLINIS, Pontillas, Rixensart, Roloux, Rosières, Schwambell (renversés), Smeersnidere, Strée, Zuweels, Textor, Thier, Troet, Velde, Ville, Villers.

∴

### Trois forces renversées. Meuble très répandu dans les parties wallonnes des



Pays-Bas, tandis que, dans leurs parties septentrionales, on rencontre, plus souvent, la force de tondeur ; mais les deux s'y voient, parfois, employées indifféremment par les mêmes familles.

Voir aux noms suivants :

Baduele, Berghe, BIERTHEYN, Boeseau, Bosch, Castele, DAMMEROUDE, Danneal, Fonteniers (les pointes en haut), Hallet, Hannut, Houthem, Jamotteel, Carpial, Comognes, Crêhen, Longchamps, Paheau, PELEYMIS, Piétrain, Rahier, Ridder, St-Germain, Salmon, Sart, Seraing, Seron, THENIS, THIENES, Thiribut, WEZEREN.

∴



Trois broyes. La broye, seule, ou au nombre de trois, figure dans un certain nombre de blasons rhénans et westphaliens.

Voir à ces noms :



Avesnes, Dorneburg, Eggerscheidt, Holtei, Horst, Köckelsum, LIETHEN, SCHADELICH.



Trois losanges. Blason fort usité dans les parties wallonnes des Pays-Bas.  
Voir à ces noms :

ADRIAENS SONE, Arelboud, Anthoine, Autre-Eglise, Bakaert, Beer, Bureal, Celles, Château, Dijk, Die, Engh, Fauve, Flokias, Florzée, Fooz, Haar, HAEFSDONCH, Ham, Heylarde, Hoveles, Jauche, Jupleux, Careep, Cothem, LETÈ, Liernu, Lodevoet, Loo, Mailen, MARES, Marilles, MARKELE, MERKIET, Motten, Muchars, Neufforge, OLGUERES, ONGHELEGHE, Orp, Pasture, Pellaines, Persoen, PRAYLES, Presseux, Reutour, Roest, Saffenberg, St-Germain, Scoels, Spaen, Ternijne, Tour d'Upigny, Troet, Valve, Villers, Wayaux, WINNEZEELE.



Une croix de cinq losanges, ou cinq losanges en croix — parfois aboutés et accolés.

Armes appartenant à la famille patricienne de Mol, à Bruxelles, et à d'autres familles brabançonnnes.

Voir aux noms suivants :

Eegenhoven, (échevins), Ghindertalen, Kessel, Coninexloo, Mol, Ophem, Rode, Schoor, Slaterbee, Spiegel, Wellen.



Dix losanges, 5, 5, 5, 1, aboutés, et, plus tard, généralement, accolés.  
Voir à ces noms :

Dadizeele, Esnes, Forvie, Haudion, Hautrage (échevins), Housdaing, Lalaing, Oudendijck.







Un écusson. Blason très répandu dans les pays rhénans et aux Pays-Bas. Les familles les plus importantes qui le portent sont les Bonlez, les Boulaere, les Reifferscheid, les Walhain, les Wavrin, etc.  
Voir à ces noms :



Aseche, Baereh, Beaufaux, Beaufort, Beaufremez, Beausart, Bensenrade, Bertinchamps, Bonlez, BOSSUYT, Boulaere, Bousart, Brandenburg, Broiech, Broekhuijzen, Bruiant, Buillemont, Bus, Chastre, Chaves, Chavet (comp Dijeke), Ende, Fauconpierre, Froitzheim, Fust, Harnes, Haye, Ham[me], Hamaide, Heer, Heijssen, Hennenberg, Hessen, Heurne, Hofstad, HUERNE (Horn), Huijssen, Hüekelhoven, Katreal, KEILDONCK, Cleves, Knebil, Cole, Colle, Colpach, Corbais, Cortewille, Libressart, Limad, Loyaucourt, Malberg, Marchei, Molenbais, Mons, MORIALSART, Nuz, Prés, Rapemont, Reifferscheid, Rignée, Rosenauwe, RUEKISTE, Saint-Géry, SALBRUCGE, SAVENIAL, Schönberg, Schönecken, Schoonvorst, Soreey, Taillefer, Trignée, Villeroux, Waardhuizen, Walhain, Wavrin, Wildenburg (1).



Des besants, ou tourteaux, en nombre, ou en semé.  
Armes fort fréquentes aux Pays-Bas méridionaux, surtout à Saint-Trond et aux alentours.  
Voir à ces noms :

Abertijns, Assæle, Bevere, BOLZENDAL, Bont, Boot, Broeck, Brohl, Bruggen, Diercks, Dijeke, Dunkering, Feix, Frankenberg, Gernoet,

(1) Voici encore quatre exemples, empruntés à l'armorial ms. de GELKE (XIV<sup>e</sup> s.) :

*Gherensteyn* (pays de Juliers) : d'argent à l'écusson de gueules. Le cq. d'or. C. : un panache de sable, iss. d'une cuve de l'écu, doublée de gueules ;

*Her Derie van Sinderen* (Gueldre) : d'argent à l'écusson de gueules, chargé d'un écusson d'argent ;

*Jan van Jutfaas* (Jutphaas) (évêché d'Utrecht) : d'or à l'écusson de gueules, accompagné de huit fleurs de lis d'azur, rangees en orle ;

*Loef van Kerwenem* (Kerwenheim) : de gueules à l'écusson d'argent et au lambel d'azur brochant.





Heelen, IJsselt, Clerch, Copeij, Masschereel, Melun, Merode, Nieuwsteen, Pickaert, Poele, Ridder, Rumale, S<sup>t</sup>-Gangulphe, S<sup>t</sup>-Trond, S<sup>te</sup>-Catherine, Zelihs, Scat, Schengen, Schönau, Schoouvorst, Schoor[e], Schoutheete, Sluse, Smeersnidere, Spiegel, Stapel, Zuerinx, VAUL, Walsche, Webbecom, Wolf.

..

Trois annelets. Blason porté par beaucoup de feudataires du château de Termonde, etc.

Voir à ces noms :



Anderenhove, Berghe, BERNTSBERCH, Bossche, Buffel, Buckele, Celen, Damme, Decker, Ensynck, Forstbach, Heijvaert, Hert, Hertoge, Judas, Keijser, MONDEION CUTFET, Montigny, dit Besaingé, Moranville, Putte, RIWECHIAS, Saint-Gor (?), Scheure, Vonderen, Vos.

..

Cinq annelets.

Voir aux noms suivants :



Artaise, Büdesheim, Moncelle, Noyers, Ornes, Serarijs, Slirp, Suesdorne.

..

Deux épées, en sautoir, parfois les pointes en haut.

Voir à ces noms :



Afscheijde, Annoque, Bode, Diepenbroek, Doerne, Drolshagen, Geerincx, HOBANCK, KEESTIJNEN, Paijsmakere, Reimerswaal, Schwerte (échevins), Spiegel, Stekelink, Thoenijs, Vigreus.

..



Trois fers à cheval.



Voir à ces noms :

Amelsdorp, Ghisen, Hansbeke, Hees, Hert, Marscale, Masen, Reijnere, Roly, Smeets, WASCHENSTEYN.



Trois colonnes. Ce meuble est porté par une série de grandes familles, dont plusieurs semblent se rattacher à la même souche.



Voir aux noms suivants :

Abcoude, Amstel, Beusichem, Borssele, Brakele, Budel (comp. EERSTEN SOIN), ESSCHESTELJN, Grutere, Culenburg, Rovetasche, Zoelen, Zuijlen, Vianen, Wijngaerde (1).



Une roue. Cet emblème, très répandu, appartient aux dynastes de Heusden et a été adopté par beaucoup d'échevins de la ville de ce nom.



Voir aux noms suivants :

Baningen, Berghe, Buijs, Busbois, Deventer, Didderic Luben soen, Diebier, Dobbe, ETEN (Éthen), Falkenstein, Gent, GEVER, Godevaerts, Hedikhuijsen, Heer, Herinex, Heusden, Hoeschon, Jan Aerts soens soen, Carlier, Caumont, Cuijck, Kuijst, Lison, Loddere, Merlants soon, Pauwels, Proet, Proper, Ramekeren, Reijmbouts zoon, Renialme, Ruette, Spierinc, Thonissen, Veen, Vendegies, Weren, Viele, Wijck, Willems zoon, Wijtvlit, WOERINGEN (2).

(1) Citons encore, d'après l'armorial de GELRE (xiv<sup>e</sup> s.) : *Her Jan van Kersberch* (Carsbergen), homme de l'évêque d'Utrecht : d'argent à trois colonnes de sable; au bâton d'or broché. Le cq. d'or. Cour. d'argent. C. : une tête et col d'âne de gueules, oreillé d'argent.

(2) *Die here van Haesbeen* (Haesbeen), homme du duc de Brabant, portait, d'après GELRE (xiv<sup>e</sup> s.) : de gueules à la roue d'or. Volet de gueules. Chapeau de tournoi de gueules, sommé d'une roue d'or.



..

Trois fers de moulin. Meuble caractéristique pour la mairie de Bois-le-Duc en particulier et le Brabant septentrional en général.

Figure dans les armoiries des familles suivantes :

Bie, Bont, Bosmans, Bossche, Bruheze, Buerkelere, Buijs, Celen, Dens, Diebier, Doerne, Dordrecht, Dormael, Eijke, Eijman, Eijnde, Engelen, Everaerts, Gemert, Gerwen, Ghijsbrechts, Gommaers, Kanapt, Keteler, Colen, Gorijs, Gorsemeroel, HERETHEM, Herck, Cleren, Coptiten, Kuijst, Lijscap, Loets, Loon. Lu, LUESDONCK (ou LUESVONCK), Meirle, Milheeze, Molen, Molenere, Montfoort, Nedermoelen, Nesse, Nijversele, Papendonk, Pauwen, PRÉMENTEAUX, Rode, Rooden, Rover, Schilder, Zon, Stapel, Steenbeckers, Straten, Tempeler, Troesselmans, Uden, Veijlaerts, VECQUER, Vestarts, Voort, Vriese, Weder, Werve, Viele, Winter.



..

## Héraldique bruxelloise.

Par une charte du 12 juin 1506 (1), le duc Jean II de Brabant, aplanissant les difficultés qui avaient surgi entre les membres des sept lignages de la ville de Bruxelles et la commune, rétablit les lignages dans les droits et privilèges dont ils avaient joui sous son père, son grand-père et ses aïeux, et décida que les sept échevins étaient, chaque année, huit jours avant la Saint-Jean-Baptiste, leurs successeurs, dans les sept lignages que l'acte désigne ainsi : *'s Huges 's Kints Geslachte* (lisez : *ser Huges 's kints?*), *des Weerts Geslachte*, *des Leus Geslachte*, *die van Rodenbeke*, *Seroloejs Geslachte*, *die uten Steenweege ende die van Coudenberge*.

Voici (2) les armoiries de ces familles patriennes :

**Ser Huges**, appelée aussi Ser Huijgs et Clufine : d'azur à trois fleurs de lis, au pied coupé, d'argent ;

**de Weert**, ou *'s Weerts* : parti-émanché d'argent et de gueules ;

(1) Imprimée dans : *Den Luyjster ende glorie van het hertogdom van Brabant*, p. 66.

(2) D'après les registres de *Rodenbeke* et de *Weert* (Arch. de la Ville).



de Leeuw, ou 's Le[c]u[w]s : de gueules au lion d'argent ;

van Rodenbeke : d'argent à la bande ondulée de gueules ;

Ser Roelofs : de gueules à un nombre indéterminé (semé) de billettes d'or ;

uten Steenweg (*ex Via Lapidea*) : de gueules à cinq coquilles d'argent, en croix ;

van Coudenberg (*de Frigido Monte*) : de gueules à trois châteaux, portes crénelées ou tours, d'argent, ouverts d'azur (1).

Les Weert auraient porté primitivement : de gueules à l'aigle d'argent. Au siège de Randerath, un membre de cette famille étant monté le premier à l'assaut et ayant planté sa bannière sur les murs de la place conquise, substitua, dit-on, à ce blason celui de Randerath : parti-émancché d'argent et de gueules, pour perpétuer la mémoire de ce fait d'armes (sous Henri II, vers 1226). Comme presque toutes les traditions héraldiques, conservées, cependant, avec tant de soin par beaucoup de familles, ce récit est évidemment une pure fable. Les sires de Randerath blasonnaient d'ailleurs : échiqueté d'or et de gueules.

Pour être admis dans un lignage, il n'était point nécessaire d'en descendre en ligne droite et masculine ; il suffisait de s'y rattacher par l'ascendance féminine, à un degré quelconque.

Les couches nouvelles qui se formèrent, grâce à cette tolérance, eurent le désir très naturel de manifester, par leurs sceaux, leur affiliation aux lignages. Les familles en possession d'emblèmes héraldiques les combinèrent, de l'une ou de l'autre façon, avec ceux de la *gens* à laquelle elles appartenaient, mais quelques-unes d'entre elles ne tardèrent pas à abandonner complètement leurs propres armoiries, pour celles d'un lignage qu'elles portaient, tantôt pleines, tantôt brisées. D'autres, auxquelles nous ne connaissons pas d'armoiries spéciales, adoptèrent tout uniment celles d'un lignage et les combinaient même, très fréquemment, avec le blason d'un ou de plusieurs autres lignages, ou familles patriciennes.



Faute de données précises sur la filiation des magistrats bruxellois et leur affiliation aux lignages, il est, dans bien des cas, très difficile, sinon impossible, de se fixer sur le lignage qu'ils représentent. Les premières listes contenues dans les registres de lignages ne sont pas de beaucoup antérieures à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, et c'est seulement à partir de cette époque que l'histoire de ceux-ci pourrait se reconstituer sans interruption notable, sauf pour la période qui précède et celle qui suit de près le bombardement de la ville (2). Mais encore les renseignements

---

(1) Le gueules, couleur de la ville de Bruxelles, prédomine dans les armoiries des lignages, sauf dans celles de Clutinc.

(2) Voici les quinze membres du lignage de Leeuw, présents à l'élection de 1482 : Jean van Seebroek, Imbrecht van Aelst, maître Gilles van Seebroek, Gauthier van Redinghen, Philippe





donnés par ces manuscrits ne fournissent-ils pas la preuve de l'authenticité des revendications généalogiques des récipiendaires. Est-il besoin d'ajouter que les généalogies nous inspirent trop de défiance, pour que nous osions les consulter? Et alors même qu'il en existerait de rigoureusement exactes, nous y trouverions tout au plus l'explication des combinaisons héraldiques présentées par les sceaux, c'est-à-dire que nous y verrions, d'une façon certaine, en souvenir de quelle alliance tel personnage brise de telle et telle façon ou porte, réunies avec les siennes, ou à la place de celles-ci, les armoiries d'une autre famille.

Les documents d'intérêt privé fournissent de précieuses indications sur la communauté de souche de familles que nous voyons posséder, ensemble, des biens dont la provenance remonte, généralement, à un ancêtre commun. C'est ainsi qu'un acte de 1546 permet de constater la proche parenté entre les Serclaes, les Swaef, les Clutinc, les Hondeloze et, peut-être aussi, les Saint-Géry (1). Or, les 1<sup>er</sup> Serclaes sont notoirement issus des Leeuw, et — détail significatif — les armes des quatre autres familles contiennent également — du moins quelquefois — l'emblème de ce lignage — la question des émaux naturellement réservée — en particulier en ce qui concerne les Hondeloze; mais nous croyons ne pas nous tromper en considérant comme blason spécial de ceux-ci l'échiqueté des 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> quartiers, et, d'autre part, les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> comme une combinaison des insignes des Leeuw et des Serroelofs. Quant aux Clutinc, l'*Histoire de Bruxelles* leur assigne, entre autres, avec les trois fleurs de lis, au pied coupé, un écusson en cœur aux armes des Leeuw, et ce sont là les armes présentées par le sceau de Renier Clutinc, dit de Zegheleere, en 1561-81, avec cette nuance que le lion y est couronné, ainsi qu'il l'est souvent dans les armes d'autres familles affiliées aux Leeuw.

À dire vrai, si l'héraldique peut servir de guide pour déterminer le lignage d'un échevin bruxellois, il convient de ne point se départir, sous ce rapport, d'une certaine circonspection, à preuve quelques exemples que nous empruntons au registre du lignage de Weert (2). Ils ont trait à des personnages appartenant à celui-ci et portant, non pas les armoiries de Weert, ni aucune allusion à ces armoiries, mais les emblèmes d'un autre des sept lignages et, qui plus est, quelques-uns de ces personnages portent même le nom d'un de ces derniers.

Jean Goddijn, 1544, porte : Clutinc, à un franc-quartier de Leeuw (le lion

van den Nieuwenhove, Louis de Hertoghe, Jean van Orley, Jean de Canter, Corneille van *Diedeghem*, Jacques Rampaert, Jean Boote, Léon van den Torre, sire Jean van Mons, Arnould van Pede et maître Philippe van Meerbeke (reg. du lignage de Leeuw, aux Arch. de la Ville de Bruxelles).

En 1485, assistèrent à l'élection du lignage de Rodenbeke, les quatorze membres de celui-ci : *stx* van den Heetvelde, Jean van Buijssegom, Arnould van Pede, Arnould van El-t, Henri van Cattenbroeck, Henri uijtten Grecht, Antoine van Weerde, Jean Cloete (reg. du lignage de Rodenbeke; *ibid.*).

(1) Il se trouve imprimé dans la *Table chronologique des chartes et diplômes*, etc., de M. A. WAUTERS, T. VIII, *Introduction*, p. XXX.

(2) Archives de la Ville de Bruxelles.



couronné); *Willelmus ex Nova Domo*, chevalier, 1545 : Clutinc, avec, à la place de la 1<sup>re</sup> fleur de lis, une feuille de nœufphar (Saint-Géry, Woluwe?); Michel de Leeuw, 1550 : trois lions couronnés; Jean van Coudenberg, dit van den Pajlhuse, 1552 : Coudenberg plein; Jean Clutinc, fils de feu Jean, 1567 : Clutinc plein; Jean van Bollenbeke, membre du Conseil des Huit, 1416 : Rodenbeke, la bande ondulée chargée de trois besants d'argent; Gilles van Eijcke, dit van den Bossche, échevin, 1452 : un sautoir, écartelé de Rodenbeke (1).

Nous le répétons : tous ces personnages étaient admis au lignage de Weert.

Lors de la réorganisation des lignages, en 1576, on obligea tous ceux qui, par leur naissance, avaient droit à faire partie du magistrat à faire un choix définitif du lignage dont eux-mêmes et leurs descendants devaient, désormais, faire partie, d'où nous pouvons conclure qu'antérieurement on se faisait inscrire tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre, étant donné que les anciennes familles étaient apparentées entre elles par de nombreuses alliances. La liste des hommes bien-nés, aptes aux fonctions d'échevin et de doyen de gilde, liste qui fut dressée à cette occasion, comprend 245 noms, dont 74 qualifiés *sire* ou suivis du titre de chevalier (2). Elle nous

(1) Damoiseau Charles-Philippe van Blitterswijk, fils du chevalier Josse, admis au lignage de *Rodenbeke*, le 20 mars 1634. écartelait les armes de sa famille : d'argent, au chef denché de gueules, de *Coudenberg* (de gueules à trois tours d'argent, ouvertes d'azur). Un damoiseau Guillaume van Blitterswijk, fils de sire Josse et, par conséquent, frère du précédent, reçu au même lignage, le 13 juin 1631, portait pile. Dans le registre du lignage (Arch. de la Ville de Bruxelles), ses armes se trouvent accompagnées de ces vers, inédits, d'Erycius Puteanus :

*Inclita purpureo gens Blitterswijckia Scuto  
Argentum triplici dente micante gerit  
Dat galae radios auro compacta Corona  
Plumea Cesarios sanguine luce fluit  
Surgit apex alis Ramun, que virentis oliva  
Erectus pedibus sustinet ore lepus  
Murtia sunt geminar qua stipant arma puellas  
Sic Pacemque vides sic quoque bella vides  
Bella vides atavumque genus prisosque Sicambros  
Gloria bis gemina est, esse, fuisse viros  
Erycius Puteanus.*

Le casque, couronné, est cimé d'un lievre au naturel, issant, tenant un rameau d'olivier de sinople, entre un vol de gueules et d'argent. Tenants : deux pucelles, vêtues, la 1<sup>re</sup> d'une robe d'argent, ornée de gueules et d'or, la 2<sup>de</sup> d'une robe de gueules, ornée d'argent et d'or, et portant, l'une et l'autre, attaché au haut de la tête, un long voile flottant, le 1<sup>er</sup> de gueules, le 2<sup>e</sup> d'argent.

Les huit quartiers du personnage, sans légende, entourent ces armoiries.

(2) Le lignage de Clutinc comprenait, entre autres, les noms suivants : Eggloy, Huldenberghe, Cassart, dit Plaetman, Clutinc, Coekelberg, Loeze, Meerte, Noot, Pijpampoy, Steenweghe, etc. :

Le lignage de Leeuw : Buijsinghen, Hertoghe, Hinckaert, Linkenbeek, Saint-Géry, Scaveij, Schlie, Taije, Woluwe, etc. :

Le lignage de Weert : Kesterbeek, Clutinc, Meerte, Pede, Poertere, Walhain, Was, Weert, etc. ;

Le lignage de Steenweg : Buijsinghen, Esselen, Coviers, Moers, Mol, Noot, Saint-Géry, Sraernts, Thoonijs, etc. ;



apprend que certaines familles étaient représentées dans plusieurs lignages, que, par exemple, les Hertoghe figurent dans ceux de Leeuw, de Serroelofs et de Coudenberg; les Buijsinghen (ou Buijseghe) dans ceux de Leeuw, de Steenweg et de Coudenberg; les Collaj dans ceux de Serroelofs et de Coudenberg; les van der Noot dans ceux de Clutinc et de Steenweg; les Clutinc dans le lignage de leur propre nom et dans ceux de Weert et de Rodenbeke; qu'un Serhuijgs était inscrit au lignage de Coudenberg, etc., etc. (1).

La conclusion des observations que l'on vient de lire, c'est qu'en nous en rapportant exclusivement aux données héraldiques des sceaux médiévaux, pour constater le lignage représenté par un personnage, nous risquerions fort de nous mettre à côté de la vérité, puisque l'exception est aussi fréquente que l'observation de la règle, ou, mieux, que l'arbitraire le plus absolu régnait en maître dans le choix des lignages, jusqu'en 1576, et, peut-être, encore plus tard. Ne voyons-nous pas, pour nous en tenir à un seul exemple, longtemps après cette époque, les membres d'un lignage demander à ceux du lignage de Weert d'inscrire parmi les siens un van der Noot, sous prétexte que celui-ci n'a pas encore obtenu son admission dans un des sept lignages!

∴

L'examen des sceaux bruxellois et des planches armoriées de l'*Histoire de la Ville de Bruxelles* nous fait connaître les principes qui régissaient, en cette ville, le port d'armoiries et les modifications qu'on y apportait à celles-ci.

Ces principes, les voici, dans leurs grandes lignes :

A. Les personnes appartenant au lignage de leur nom en portent les armoiries, pleines, s'ils sont chefs de famille, brisées, s'ils sont cadets. Les brisures sont souvent empruntées au blason d'un autre lignage, ou famille, allié, ou consistent en la combinaison des armes lignagères avec celles de cette autre famille.

C'est ainsi qu'un Clutinc brise les siennes, en cœur, d'un écusson de Leeuw; un Coudenberg : d'un franc-quartier de Leeuw, aux émaux intervertis; un autre Coudenberg écartelé de Rolibuc et de Coudenberg, semé des billettes de Serroelofs; un Leeuw porte un franc-quartier, chargé d'une tour, qui est, peut-être, empruntée aux armes de Coudenberg.

Le lignage de Serroelofs : Hertewijc, Hertoghe, Hondeloeze, Huldenberghe, Cassaert, Collaj, Coninc, Loeze, Mol, Serclae, Stalle, Wassaert, etc. ;

Le lignage de Rodenbeke : Hertewijc, Clutinc, Meerte, Woluwe;

Le lignage de Coudenberg : Buijseghe, Estor, Hertoghe, Collaj, Coudenberg, Rolibuc, Serhuijgs, Servranx, Stalle, Taije, etc.

(1) La liste complète se trouve reproduite dans l'*Histoire de Bruxelles*, T. I, p. 158-160.



B. Parmi les familles, non lignagères, possédant des armoiries à elles, les unes les conservent, du moins pendant quelque temps, en les rémissant, d'une façon quelconque, à celles du lignage.

Exemple :

Boot, portant des besants (semé), combinent avec Clutine;

Eijck porte en cœur un écusson des Weert;

Heenkenshoot (t Serarnts) écartèle de t Serroelofs;

Herteken porte de Weert, brisé d'une croisettes anérée, qui semble être son propre emblème;

Nicolas de Hertoghe scelle, en 1522 : d'un écu écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion (Leeuw?); aux 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, une croix anérée, qui est de Hertoghe; Gossuin de Hertoghe, en 1545 : de Coudenberg, brisé en cœur de cette croix anérée; au franc-quartier de Clutine. A quelque temps de là, la croix anérée disparaît des armes de la famille. Un Henri de Hertoghe porte, en 1558 : une étoile à cinq rais. Appartient-il à la même famille que celle à la croix anérée? Quoi qu'il en soit, cette dernière ne tarde pas à cimier l'écu de Coudenberg, brisé d'un franc-quartier de Clutine, d'une étoile à cinq rais, entre deux cornes de taureau, chargées, chacune, d'une étoile à cinq rais. N'y aurait-il là qu'une simple coïncidence?

Gossuin de Saint-Géry, 1524, scelle d'une feuille de nénuphar, accompagnée de dix billettes, en orle, des Serroelofs; d'autres Saint-Géry, de trois feuilles de nénuphar, à un franc-quartier de Leeuw, etc.

Les Rolibue, qui, à partir d'une certaine époque, ajoutent, au leur, le nom de Coudenberg, joignent, depuis lors, à leurs armes, celles de ces derniers.

C. Parmi les familles, non lignagères, possédant leurs propres armoiries, quelques-unes substituent à celles-ci les emblèmes d'un lignage : des Hertoghe, ainsi qu'il a déjà été dit, ceux de Coudenberg, à un franc-quartier de Clutine, etc.;

Un Meerte prend l'écu de Clutine, qu'il sème des billettes de Serroelofs;

Un Mol adopte l'écu des Steenweg (aux émaux de Noot), qu'il brise d'un maillet; un autre Mol porte de Weert.

Pareilles substitutions furent même effectuées par des membres des lignages : un Leenw scelle de l'écu des Weert plein.

D. Des familles, dépourvues, semble-t-il, de blasons, adoptent ceux d'un lignage, qu'elles brisent, parfois, de l'une ou de l'autre façon :

Eggloij porte : Clutine (aussi brisé d'un franc-quartier de Coudenberg), Half-huijs : Weert, au franc-quartier de Redinghen (Rolibue?); *Campsor* : Serroelofs; Cassart : Clutine, au lambel, chargé, quelquefois, d'un ou de plusieurs maillets; Clievère : Leeuw, brisé aussi d'un ou de plusieurs maillets; Conine : Steenweg, plein, et aussi Serroelofs, brisé, parfois, d'une ou de plusieurs coquilles de Steenweg; Loenijs : Rolibue-Coudenberg; Loose (Loze) : Serroelofs et aussi d'argent à trois fleurs de lis, au pied coupé, de gueules (Clutine? à la bordure composée d'or et de gueules, laquelle constitue évidemment, ici, une allusion aux





armes des Serroelofs (de gueules semé de billettes d'or); un autre Loze écartelé de Grimberghie-Asche et de Serroelofs; Mons : Steenweg, aux émaux intervertis; Poortere : Weert, plein et brisé; Swaef : Leeuw, plein et brisé.

Sous cette rubrique, citons les van der Noot, issus — peut-être en ligne directe et masculine — des Steenweg et portant, depuis une certaine époque, les emblèmes de ceux-ci : les cinq coquilles en croix, avec changement d'émaux, de sable sur or. L'identité de souche des Noot et des Steenweg résulte d'un acte, de 1511, auquel *Johannes ex Via Lapidea* appose son sceau, orné d'un écu à une (seule) coquille et portant cette légende : ✠ *S' Iohannis dicti de Noet*.

Les Coninc, existant parallèlement aux Steenweg et appartenant, comme eux, au magistrat de Bruxelles, dès le xii<sup>e</sup> siècle, faisaient partie du lignage de ceux-ci et scellaient, nous l'avons dit, de cinq coquilles en croix. Leur nom primitif est de *Platea*, que nous tenons pour la forme latine du nom de van der Straten; *Johannes de Platea*, 1284, 89, porte, dans le champ de son sceau, sans écu, une coquille. *Willelmus dictus Rex, junior*, 1295, brise l'écu aux cinq coquilles d'un lambel. *Gerelmus de Platea, dictus Rex*, scelle, en 1525 (comme *Arnoldus Rex*, en 1516, 7), des mêmes armes, mais pleines, sans le lambel. Les Coninc ayant latinisé leur surnom par *de Platea*, nous sommes d'avis qu'ils constituent une famille spéciale, qui a été affiliée au lignage des Steenweg ou *Via Lapidea*, par suite d'une alliance avec celui-ci.

*De Nova Domo* porte Clutinc, brisé d'une ou de plusieurs feuilles de nénuphar (Saint-Géry, Woluwe?);

Pipenpoy : Clutinc;

Rougeman : Clutinc, brisé d'un lambel, chargé de trois maillets, etc., etc.

E. Des familles, apparemment dépourvues de blason et se combinant des armoiries par la réunion de celles de plusieurs lignages auxquels elles se trouvent apparentées.

Citons, hors les exemples énumérés sous la rubrique précédente, les cas suivants :

Daneels : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois (2, 1) coquilles (Steenweg?); au franc-quartier de Serroelofs; aux 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, de Weert, au franc-quartier de Redinghen (Rolibuc?); Esselen : Steenweg (les coquilles d'or); en franc-quartier de Serroelofs; Fraijbaert : Rodenbeke, semé de billettes de *gucules* (Serroelofs) (1); Goddijn : Clutinc, au franc-quartier de Leeuw; Haene, dit Vilain : Rodenbeke, la bande ourlée chargée de trois tours d'argent (Coudenberg); Hert : Weert, au franc-quartier de Leeuw (aux émaux intervertis); Cole : Coudenberg, au franc-quartier de Weert; Collaïj : Leeuw, le lion chargé d'une tour de Coudenberg, et, aussi, Leeuw, à la bordure d'argent, chargée de billettes d'or (Serroelofs); Labus : Leeuw, avec Weert en cœur; Magnus : Weert, au chef de Clutinc; Pluckmese : écartelé de Rodenbeke et de Weert; Mours porte : Rodenbeke, au franc-quartier de Leeuw, semé de billettes (Serroelofs); Roosen et Huldberg : Clutinc (?), semé de

(1) Un autre Fraijbaert : Clutinc avec un écusson en cœur à trois maillets.



billetes d'or (Serroelofs) (1); au franc-quartier à trois maillets; Swaef sème l'écu de Leeuw de billetes (Serroelofs), ou bien écartèle de Leeuw et de Serroelofs.

∴

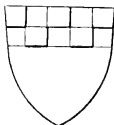
En parcourant l'armorial bruxellois, on est frappé de la grande faveur dont jouissent un certain nombre de blasons appartenant à des familles non lignagères, dont l'influence fut considérable au moyen âge. Mais constater quelles étaient les familles qui portaient ces emblèmes primitivement n'est pas toujours chose aisée.

Examinons quelques-unes de ces armoiries si répandues à Bruxelles.

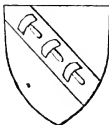


C'est, tout d'abord, *la fasce et le lion brochant, issant du bord inférieur de celle-ci*, ou : *une fasce, sommée d'un lion issant*. Le puissant lignage de Redinghen, de Louvain possédait ce blason, qui appartient aussi aux Rolibuc de Bruxelles. Ceux-ci constituent-ils une branche de ceux-là? Peut-être. Quoi qu'il en soit, les Rolibuc occupèrent à Bruxelles une haute situation.

Alliés aux Condenberg, ils joignirent, au leur, le nom de ce lignage, à moins, toutefois — chose moins probable — que ce ne soit une branche de celui-ci qui, en souvenir d'une ascendante, ait pris le nom de Rolibuc.



*Plain, au chef échiqueté*. La plus importante des familles bruxelloises qui portait ces armes est celle des seigneurs de Bigard. Les t' Serclaes, probablement par suite d'une alliance avec Bigard, chargèrent de cet écu le lion du leur. Les Doncker, Habbeke, Hertewijc, Meerte, Memmen, etc., l'avaient fait leur ou, du moins, le combinèrent avec leurs armoiries.



*Une bande, chargée de trois maillets*. Blason des Heetvelde, Hellebeek, Pede, etc.



*Une fasce et un sautoir brochant*. Emblème de Grimberghe-Asche et de beaucoup de familles brabançonnnes (voir plus haut).

(1) Un autre Huldemberg : Weort, au chef de Clutinc, semé de maillets.



*Trois feuilles de nénuphar.* Les Saint-Géry et les Woluwe, issus de ceux-ci, les portèrent de gueules sur argent. Les Plassche les écartelaient d'un lion; Pape portait : d'azur à trois feuilles de nénuphar d'or; au franc-quartier, chargé de deux faucilles dentelées; affrontées, accompagnées en cœur d'une billette; *Namen* (Namur) : de gueules à trois feuilles de nénuphar d'or; au franc-quartier d'or, chargé d'un lion de sable.



*Une bande de cinq losanges.* A Bruxelles, les van den Berghe, les Hamme et les Ophem sont les familles les plus importantes qui avaient adopté ce blason.



*De gueules à la croix de cinq losanges d'argent, ou cinq losanges, rangés en croix;* ces armes procédant, peut-être des précédentes, — à moins que celles-ci ne soient dérivées de celles-là, — appartiennent à l'antique famille de Mol, qui brisait, presque toujours, d'une, ou de plusieurs billettes d'or (Serroelofs); un semé de billettes devint, par la suite, partie intégrante du blason des Mol.



Les Wassaert et les Habosch blasonnaient : de gueules à trois losanges d'argent, en pal, armoiries rappelant, probablement, leur descendance des Mol. Comme ces derniers, les Wassaert brisaient, parfois, d'un semé de billettes, évidemment pour marquer ainsi leur affiliation au lignage de Serroelofs, à preuve qu'un autre Wassaert scelle de l'écu de Serroelofs, brisé d'un franc-quartier au lion (Leeuw?).

*Trois maillets penchés.* Ces armoiries, très répandues en Brabant, en général, l'étaient à Bruxelles, en particulier. La famille la plus importante qui les avait faites siennes est celle des Huldenberg. Elles appartenaient aux Ophem, Carloo, Cotthem, Cattenbroeck, etc.



..

Fort nombreuses sont les familles bruxelloises, lignagères et autres, qui écartelaient leur blason de l'un des huit énumérés ci-dessus, ou qui le combinaient d'une autre façon quelconque avec l'un de ces derniers.

En règle générale, les familles nouvellement établies à Bruxelles prirent à cœur de recevoir dans leurs armes celles d'un des lignages ou d'une des autres grandes familles de cette ville :



Pierre Brau, échevin, scelle, en 1483, de trois pals de vair; au chef plain. Sur son sceau de 1486, le même (?) Pierre Brau écartèle ces armes (1) de trois feuilles de nœuphar.

Henri van Cobbenbosch, jadis prisonnier à Bastweiler, sous l'ammann de Bruxelles, scelle, en 1574, d'un fascé de six pièces, la 1<sup>re</sup> chargée à dextre d'un maillet penché.

Gilles van Cobbenbosch, échevin, en 1459, porte : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un fascé; au 5<sup>e</sup>, trois feuilles de nœuphar; au 4<sup>e</sup>, un parti-émanché (Weert).

..

Ainsi qu'il résulte clairement de l'ordonnance de 1648, l'admission dans un des lignages, malgré leur caractère essentiellement aristocratique, ne suffisait pas pour conférer une situation nobiliaire. Rappelant que, suivant l'ordonnance du 10 juin 1605, nul ne peut être admis dans un lignage après avoir exécuté un métier, à moins de rehabilitation préalable par le prince, ce document constate formellement que celle-ci ne permet pas de prendre le titre de damoiseau, ou *jonkheer* (2).

A la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, les patriciens sollicitèrent du roi d'Espagne un décret ordonnant qu'à l'avenir personne ne pourrait plus entrer dans les lignages qu'il ne fût gentilhomme ou n'eût obtenu du monarque des lettres de reconnaissance de noblesse ou d'anoblissement. Ce fait, que nous croyons inédit, est puisé dans le registre du lignage de Leeuw; le 15 juin 1684, jour d'élection, ce dernier délégua deux de ses membres pour examiner les rétroactes des requêtes et des autres documents concernant cette affaire et la poursuivre avec l'intervention de sire Pierre de Launay, chevalier (5).

La solution ne fut pas favorable, puisque, jusqu'à la fin de l'ancien régime, nous voyons des noms roturiers — en petit nombre, il est vrai — figurer sur les listes des lignages.

..

---

(1) Elles permettent de le supposer originaire de la Gueldre, pays où ce blason (Châtillon) est très répandu.

(2) *Histoire de Bruxelles*, II, p. 599.

(3) Voir J. TH. DE RIAADR, *Note sur les frères Pierre-Albert et Jean de Launay, ornée des portraits de ces deux rois d'armes*.





## Les sept lignages de Louvain.

Ce qui a été dit, plus haut, sur les armoiries des patriciens bruxellois, peut se rapporter, en partie, à celles des patriciens d'autres localités dont l'administration fut l'appanage d'une oligarchie aristocratique, comme, par exemple, à Louvain.

De même que Bruxelles, Louvain avait ses lignages, et ils y étaient également au nombre de sept.

Divers, CHRISTUX et d'autres s'en sont occupés dans leurs ouvrages, non sans commettre de multiples erreurs. Pour faciliter au lecteur la compréhension des nombreux sceaux louvanistes décrits dans notre travail, nous croyons bien faire en décrivant, ici, les armes des lignages de cette ville.

Les voici :

- uten Limmingen : d'or à trois pals d'azur; au chef de gueules;
- van Calsteren : d'or au sautoir engrêlé de gueules;
- van Redingen : d'argent à la fasce de gueules et au lion brochant d'azur, ou de sable, issant du bord inférieur de la fasce;
- van Steen : d'or au sautoir échiqueté d'argent et de sable;
- Verusalem : de gueules à trois macles d'argent;
- Gielis : de gueules; au chef d'argent, chargé de trois maillets penchés de sable;
- van Rode : d'argent à trois fleurs de lis, au pied coupé, de gueules.



## Les prétendus lignages d'Anvers.

Voici les noms et les armes de sept familles anversoises, surnommées — par allusion à la fasce et à la bande échiquetées — *schakenfamilien*, ou « Schaken », tout court :

- Volkaerts : de gueules à la face échiquetée d'argent et de sable;
- Wilmaers : de sable à la bande échiquetée d'argent et de gueules, accostée de deux roses d'argent;
- van Hoboken : de sable à la fasce échiquetée d'argent et de gueules;
- Bode : d'argent à la fasce échiquetée d'or et de gueules;
- Aleijns : de gueules à la fasce échiquetée d'or et d'azur;
- de Pape : de sinople à la fasce échiquetée d'argent et de gueules;
- van Impegem : d'azur à la fasce échiquetée d'argent et de gueules.



On a voulu les faire passer pour les sept lignages d'Anvers. Il semble que cette idée n'ait pris naissance qu'au xvii<sup>e</sup> siècle. D'après les historiens anversoïis modernes, la cité de l'Escant ne posséda pas d'institution analogue aux lignages de Bruxelles et de Louvain.

A l'instar de ce qui se passa dans ces deux dernières villes, un certain nombre de familles d'Anvers adoptèrent — en les modifiant parfois — ces armes à la fasce ou à la bande échiquetée. On en trouvera des exemples au cours de notre recueil.





# RECUEIL

HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE





## RECUEIL HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE



### A

**Aa** (*Leonius de*) décl. que, devant lui et ses hommes, *Juta*, fille de Guillaume, fils de Baudouin de Bode (*Rufus*), de Machelen (pres de Vilvorde), a cédé à l'abbaye de la Cambre une terre à Machelen, entre la Seine et le lieu dit Hof-stade, 1251 ; un sautoir (*Cambre*).

GEULE donne ainsi le blason de *her Jan van Aa*, h. du duc de Brabant : de gueules au sautoir d'argent. Volé de sable. C. : deux cornes de bouc d'argent. — *De Grimberghes in Bloey* (voir *Introduction*, p. 107) blasonne les armes du sire d'Aa : *Van Aalen met eenen sautoire* [ *Van Aalere* grande dore (I, v. 1820-1).

— *Leonius de A. miles*, décl. que le convent de Zwiyeke tient un fief de lui, 1236 ; *Leonius dictus de Aa, dominus de Poller* (Pollacre), *miles, et Ymana, uxor mea*, 1267 ; le meut : un sautoir, l'écu broch. sur un lion. L. : 1236 ;  $\frac{1}{2}$  S' *Leonis de . . . .* C. - Sc., 1256 — même écu. L. :  $\frac{1}{2}$  Secretum *meum* (Zwiyeke et Ninove).

— (Gérard d'), sgr. de Grimberghes, 1208 (n. st.) : même écu, broch. sur un lion. L. : *S Gerar du sire de Grenberghes* (B., n° 133).

— (Jean van), sire de *Gruithuse* (*Grunthuse*) et de Grimberghes, sénéchal du Brabant, jadis prisonnier à Basweiler, où il fut un des chefs de l'armée de Wenecslas, 1374 ; se. les quittances de plusieurs

autres combattants, 1374, 5 ; écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un sautoir ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix. C. : une tête et col de bélier entre un vol, le tout d'hermine. S. : deux griffons accroupis. L. : *S' Johis doi d' Gruths e' d' Grèberch* (B.).

Voici comment GEULE donne les armes du *here van Gruithusen*, h. dudit duc : écartelé, aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de gueules au sautoir d'argent, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'or à la croix de sable. C. : une tête et col de bélier d'hermine, accorné d'or, formé en vol de contre-hermine, entre un vol d'hermine. Plus loin, il le cite, avec l'écu seul, parmi les vas-saux de la Flandre.

**Aa** (Jean van), chev., sire de Grimberghes et de *Gruithuse*, conseiller de la duchesse de Brabant, se., avec Nicolas *Charere*, une quittance de 2000 francs, a compte payé par la princesse à Guillaume van *Tremoullen*, chev., leur cher ami, 1392 ; même écu et C. T. d. : un chevalier, vêtu d'un tabbar de l'écu et tenant de la main droite une bannière de l'écu. L. : *S Joh . . . . de Aa domini de . . . . .* (B.).

— (Geldolphe) van den *Grunthuse*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de *Gruithuse* ; i. l. : 2069 mont., 1374 ; une croix ; écus, en cœur au sautoir. C. comme le précédent. L. : *S Ghaldolfes de Gruthuse milits* (B.).





**Aa.** *Jacop van der A et Alfer van der A.* son tbs, déel, que l'évêque d'Utrecht, pour une ériance de 2900 vieux écus de France, leur a donné en 1436 *het huys tot Vollenho, in den scoutaunte van Vollenho* (Vollenhovien) *ende van Hassell*, et l'emploi de receveur illec, 1379 : un fasce et un lambel broch. L. L., 1<sup>o</sup> : S *Jacob van der A* ; 2<sup>o</sup> : S *Alfer van der A* (Utrecht).

— (Louis de Bruges, comte de Wincester, sgr. de *Gruithause*, chev., 1481 : écartelé ; aux 1<sup>o</sup> et 4<sup>e</sup>, une croix ; aux 2<sup>o</sup> et 3<sup>e</sup>, un sautoir. C. : une tête de chevre ou de beher, sur un col allongé, entre un vol. T. d. : un h., vêtu d'un tabbar de l'écu ; la tête est cassée. C. G. B., c. 108).

— (Les échevins d'), a *Leeuw-Saint-Pierre*, 1464, 81 : un sautoir, accompagné en pointe d'une croisette pattée (C. D. d., D).

— (Guillaume van der), chev., jadis prisonnier à Basweier, sous le sire de Perwez ; i. t. : 4476 m., 1374, 8 : échuqueté ; au fr.-q. chargé d'un oiseau. L. : S *her Willem van der A* (B.).

*Her Gisen van der A*, vassal du Brabant, portait, d'après G. H. M., un collete de dr. et de gueules ; au fr.-q. d'argent chargé d'une merlette de sable.

— (*Wilhelms de*), chev., échevin de Bois-le-Duc, 1389 : même écu. L. : . . . *ni Willi de Ja* . . . . . *scabi b* . . . (M. J. A. G. Juten, a Berg-op-Zoom).

— (*Gerardus de*), échevin de Bois-le-Duc, 1412 : même écu, brisé d'un lambel (Mal.).

— (Gérard van der), échevin de Malines, 1522, 9, 34 : échuqueté ; au fr.-q. chargé d'une merlette. C. : une merlette entre deux cornes de bœuf (Mal. ; S. T., 11).

— (Nicolas van der), 1505 : trois losanges. C. cassé. Jacques (fils de Nicolas), 1520 : même écu, brisé au point du chef d'un croissant. C. cassé ; on voit, a s., un demi-vol. Adrien (fils de Nicolas), 1591 : même écu, sans brisure. C. : un chien braque assis, entre un vol. Cornelle (fils d'Adrien), 1620 : mêmes écu et C. (U.).

Ces quatre personnages seules en qualité d'échevins de Rotterdam.

— (Guillaume van der), échevin de Rotterdam 1587 : trois buquets, accompagnés en cœur d'une étoile. C. : un vol (U.) (voir **Au**(we), **Au**(e), **Bruxelles**, **Grimberghe**, **Joukman**, **Monix**, **Polet**).

### Aalberg, voir Spierinc

**Aalsvoort.** Guillaume van der *Telsfort* se, pour les héritiers de son Jean van Tuijl, jadis prisonnier de Basweier sous la bannière de Craendonck ; i. t. : 360 mont., 1379 : une tige en cœur, entre deux

fascés. Le champ est hachuré entre les fascés. L. : S' *Will* . . . *in der Alstor* (B.).

**Aalsvoort.** Vastrait van der *Aalsfort*, échevin d'Herpen, 1357 : une fasce entre deux buelles, surmontée d'un levrier élané (Duss., *Cl.-Mark*, n<sup>o</sup> 609).

**Aarle.** Jean van *Agri*, juge a Craenburg, 1360 : deux fascés ; entre celles-ci un écus, a trois pals. L. : S' *Iohannis de Arle* (Duss., chap. d'Essen, N<sup>o</sup> 42).

**Abbaye.** Charles de *L'Abeye*, dit de *Scmories*, écuyer, bailli de Flobecq et de Lessines, déel, avoir reçu un démontement de hief, de Christophe de Latteur, fils de son Jean, 1337 : un . . . (fruste) et une bordure engrelée ; au chef chargé d'une aigle. C. : . . . ; on voit une partie d'un vol (Wiefs, n<sup>o</sup> 10298) (voir **Hallet**).

**Abbeke**, voir **Habbeke**.

**Abee** (Henri van den), chevalier, reçoit une rente du Brabant, 1366, 79 : trois hamades. L. 1379 : . . . . . *iri militis de Ab* . . . *eele* (B.).

— (Henri van den), jadis prisonnier a Basweier, sous la bannière de Wedergrate ; i. t. : 260 mont. ; 1371 : trois hamades, la 1<sup>o</sup> chargée a d. d'un anneau (sans timbre) L. : S *Henric van den Abele*. Le même (*Abbele*) se, en 1386, un *œcu* relatif a une indemnité du chef de ladite bataille : même écu. C. : deux aigüeres affrontées. L. : S. *Henric van den Abele* (B.) (comp. **HAWARD**).

— (Henri van), a Anvers, on il possède une maison, 1420 : trois hamades. T. : un auge (X.-D., Anvers, *Chap.*, *capsae* 6 a 10).

— (Florent van den), chevalier, se, le contrat de mariage de Jean van Cats et de Marie van Borssele, 1430 : trois hamades, la 1<sup>o</sup> chargée a d. d'une étoile. C. : deux bouffelles. S. : deux griffons (C. G. B., 463).

— (Jean van den), h. de hief d'Englebert d'Enghien, a Tubize, 1436 : trois hamades. C. : deux aigüeres affrontées. L. : S *Ian van den Abele* (abb. de W.-B., 4907).

— (Jean van den), échevin de Léau, 1618 : six (3, 3) étoiles ; le bas de l'écu est cassé (Ord.).

Le *monstral* ms. de Saint Trond attribue à la famille van den Abele le d.azur a sept (3, 3, 1) étoiles d'or.

**Abelijn** (Philippe), écoutete, a Tronchiennes, de la dame de Tronchiennes et de Jean van Attevelde, son mari, 1547 : une fasce, surmontée d'un lambel (Ls.).

**Abels** (Ael), échevin de Malines, 1387, 92, 3, 5, 6, 9, 1400, 3, 4, 8, 12, 3, 7, 20, 1, 8 : un coq ; au chef chargé de trois annelets (Mal.).



**Abertijns** (Jean), échevin de Saint-Trond, 1433, 5 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants ou tourteaux ; au fr.-q. brochard, chargé d'un lion. G. : un écran échancré, chacune des pointes garnie d'un besant, ou tourteau (Ord. ; S.-F., IX).

— (Gisbert), échevin de Saint-Trond, 1439 : même écu. G. : un écran échancré de l'écu (Ord. ; S.-F., VI et VIII).

— (Paul), écoutele de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1486 : même écu. S. s. : un griffon assis (Ord.).

— Adam *Abertijns*, échevin de Saint-Trond, 1468 : quatorze (4, 4, 4, 2) besants ou tourteaux, et une aigle éployée, en pointe, entre les deux derniers ; au fr.-q. ch. d'un lion. T. : un h. sauv., appuyant sa masse sur l'épaule droite (S.-F.) (Fig. 1).

**Abioule** (Jean), maire de l'église St-Jean-l'Évangéliste, à Liège, dans sa cour de Merdorp, 1533 : un croissant, surmonté d'une étoile. L. : *Jehan Abioule* (*Heijl.*).

**Abcoude**, *Ghijsselbrecht van Abcoude*, *Sueder van Zulen* (Zuilen) (1<sup>re</sup> loco), tous deux chev., et d'autres, promettent de servir le comte Jean de Hollande, contre tous, sauf l'évêque d'Utrecht leur suzerain, etc., 1298 : trois colonnes (Zuilen), surmontées d'un lambel. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Ghijsselberti de . . . rde militis* (*Graafl.*).

— *Zueder*, sgr. d'*Abcoude*, chev., se un acte de l'évêque d'Utrecht, 1323 : trois colonnes et un lambel à cinq pendans broch. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Z'Zee'i de Abcoude milit' (Utrecht)*

— *Ghijsselbrecht*, sgr. d'*Apcoude*, chev., li de l'évêque d'Utrecht, 1336 : dans le champ du seau, un lion assis, entouré d'un eq. cour., cimé d'un vol. Le eq. accosté de deux lérissons affrontés. L. : *S' Ghijsselbte de Apcoude* (*Ibid.*).

— (Sweder van), chev., sire de Gaesbeek, reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357 ; sire de Gaesbeek et de Putte, 1360, 8 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois colonnes ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion cour. (B. ; *Baudeloo*).

— (Guillaume van), sire de Gaesbeek, jadis prisonnier à Basweiler, où il commenda une troupe, sous le duc Wenescles ; i. t. : 9982 moult., 1371 : se. pour son palefrenier et d'autres, prisonniers à la même bataille, 1374 : même écu. L. : *S' Willa van Apcoude rid'* (B.).

— Guillaume van *Apcoude*, sire de Gaesbeek, maréchal de Hainaut, et Zeger van den Heutvelde, chev., bailli de Gaesbeek, décl. avoir reçu de Nicolas de Froijere et de son frère (N. N.), changeurs, à Bru-

xelles, les 2012 moult. et 11 deniers que les sujets de Gaesbeek avaient déposés chez eux, 1378 : même seau (B.).

**Abcoude**, Sweder, sire de Gaesbeek, Putten et Strijen reçoit, de la duchesse de Brabant, des comptes sur 11200 francs (guerre de Gueldre ?) 1396 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, trois colonnes ; au 2<sup>e</sup>, un lion cour. ; au 3<sup>e</sup>, un fasces de six pierres, les 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> chargées de 4, 3, resp. 2 flanchis ; au 4<sup>e</sup> diapré, 4 trois flanchis. T. d. : un h. d'armes, portant à la ceinture une dague et brandissant un fleau. S. s. : un griffon au col duquel est suspendu l'écu. L. : *Sijllum Seederi domi de Gaesbeke de Putte Z de Strine* (B.).

— Le même, 1398 : dans le champ du seau, un casque cour., cimé d'un vol et accosté de deux lions léopardés, chacun assis dans une niche (B.).

— Jacques, sgr. de Gaesbeek, d'*Apcoude*, de Putten, Strijen, chev., maréchal héréditaire du Hainaut, 1118 : même écu que Sweder, 1396, le 4<sup>e</sup> non diapré. G. : un vol. T. d. : un chev.-portrait (cassé). L. : *S' Jacob . . . coude van Putte van Strijen* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 770).

— Jacques, sgr. des quatre dits pays, caution de Gisbert van *Vijanen van Beverveerde* et tuteur de d<sup>lle</sup> Elisabeth van Mezen ; 1418, La Haye ; maréchal héréditaire de Hainaut, 1431 ; il se. en 1432 (n. st.), 48 : dans le champ du seau, un eq. cour., cimé d'un vol et accosté de deux bourrelets ou meules. L., 1418 : *S' Jacob heer van Gaesbeec ende van Abcoude* ; 1431 : *S' Jacob heer van Gaesbeec en van Obcoude* (B. et P. D.) (voir *Culenburg*).

Jean, bâtard d'*Abcoude*, promet, en 1372, de ne jamais se venger du duc de Juliers, dont il fut le prisonnier ; le seau est frustré (B.).

Voici comment GENÈVE donne les armes du *here van Gaesbeke*, cité deux fois, parmi les Brabançons et les Hollandais : écartelé, au 1<sup>er</sup>, de gueules à trois colonnes d'argent ; au 2<sup>e</sup>, de sable au lion d'argent, cour. d'or (Gaesbeek-Brabant) ; au 3<sup>e</sup>, fasces d'azur et d'or de six pièces, les pièces d'azur chargées de neuf (4, 3, 2) flanchis d'argent (Putten) ; au 4<sup>e</sup>, d'or à trois flanchis de gueules (Strijen). Volet d'or, doublé d'azur. Cq. cour. de sable. C. : un vol d'or.

Le même hérald d'armes cite ainsi le blason du *here van Abcoude*, li. de l'évêque d'Utrecht : écartelé, aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de gueules à trois colonnes d'argent, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de sable au lion d'argent, lamp. de gueules, cour. d'or. Volet d'or. Cour. de sable. C. : un vol d'or. Sire Guillaume van *Apkou* de relève la terre de Gaesbeek, par la résignation de son frère, *Zueder*, sgr. de Putten (compte Pâques 1371-Pâques 1375, v. st. ; C. C. B., N° 1744, p. 47 v°).

**Ableiges**, Jacques *stablriges*, conseiller de la ville de Tournai, 1392 : une hure de sanglier ; au chef chargé de trois merlettes. G. : une hure et col de sanglier. S. : deux léopards humes, accroupis. L. : *S' Jacques dab . . . ges* (Tournai, Chartrier).

VOIR ALB. ALLARD, *Le juris-consulte Jacques d'Ableiges* (*Bull. de la Soc. hist. et sci. de Tournai*, t. XXV).



**Abolens.** Jean d'Abolyn, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 118 mont., 1374; son compagnon d'armes, Henri van *Dongelberghe*, prisonnier à la même bataille, appose le scel dudit à un reçu, 1374; un trêcheur fleuroné et contre-fleuronné et un sautoir bracliant, chargé de cinq coquilles. Cq. cour. G. : deux pieds de cerf. L. : S. *Ichan dabeleng* (B.).

**Abonnel** (Jean), membre de la Chambre des Comptes, à Lille, 1411 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) têtes de more. C. : un buste de more. T. d. : un ange. L. : Scel *Iehan Abo . . . el* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 43).

Voir sur lui *La Flandre illustrée par l'institution de la Chambre du Roi*, etc., par JEAN DE SEYN, qui l'appelle : *Jean Abonnel, à Bonnel et à Boniel*.

**Abous**, voir **Hontoir**.

**Abraen** (Pierre), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 304 1/2 mont., 1374 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écus, à trois fleurs de lis p. c. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Petri dicti Abr . en* (B.).

**Abreham** (Gérard), h. de fief de Flandre, sc. un acte du bailli d'Ypres, 1284 : un chevron, accompagné de trois lions. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Gherart Abreham* (Nam., Nos 171 et 173).

**Abris**, voir **Genappe** (?).

**Absoleo**n (Henri), 1352, 3 (n. st.) : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un macle. L. : S' *Henrici Absolonis scab lov'* (S-G.).

— Josse *Absolons*, 1401, 2 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un écus, chargé de trois fleurs de lis p. c. L. : S' *Ydoci dei Absoloe . . . . .* (Diest, l. « Echevinages et banes divers », et S.-Pierre, A. G. B.).

— (Henri), 1408 : un chevron, accompagné de trois merlettes. L. : S' *Heurici Absa . . . . . lorantien* (S.-G. et Afflig.).

— (Henri), 1419 (n. st.) : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch., chargé d'un écus, à la fasce et au lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. : S' *Heurici Absolens scabi lov'* (S.-G. et Afflig.).

— Josse *Absoloens*, 1420, 7, 36, 7, 40 (n. st.) : trois fleurs de lis p. c.; au fr.-q. broch., chargé d'un sautoir échiqueté. L. : S' *Ydoci Absolens scabi lov'* (Afflig., Heijl. et S.-G.).

Tous ces Absoloen(s) et Absolons sc. en qualité d'échevins de Louvain.

**Adam** (André), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1384 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe, à s., d'une étoile à cinq rais, le côté d. de la pointe est cassé. S s. : un griffon (Mons; H. de fief).

**Adeghem.** *Egidius* de A[e]denghem, 1312, 5, 32 : une croix, les trois bras supérieurs alésés et recroisetés. L. : S' *Egidii . . . . .* (N. et Mal.).

A. VAN DEN EYNOE l'appelle, à tort, de *Edeghem*.

— Arnould van *Aedelegem*, 1382 : six (3, 2, 1) croisettes recroisetées, au pied fiché. C. : une tête imberbe, coiffée d'un turban, entre un vol (Mal.).

— Jean van *Aedelegem*, 1379, 81, 3, 4, 7, 8, 91, 2 : même écu; au fr.-q. broch., chargé d'une tête de femme chaparronnée; l'écu muni d'une bordure (simple) (Mal.).

— Gauthier van *Aedelegem*, 1398, 9, 1401, 6, 13, 4, 5, 8 : l'écu d'Arnould, 1382, brisé, en chef, à d., d'un écus, à trois pals, broch. C. : une tête barbe entre un vol. S. : deux aigles. L. : S' *Walteri de Eedelegem* (Mal. et B.).

— Etienne van *Aedelegem*, 1404, 5 : mêmes écu, C. et S. que Gauthier (Mal.).

Tous ces A[e]denghem sc. en qualité d'échevins de Malines.

**Adelijen** (Pierre), échevin de Nimègue, 1521 : une bande, chargée de trois écus, chacun à trois pals. C. : un vol de l'écu, la bande transformée en barre sur le demi-vol visible. L. : *Peter Angelien* (Geld.).

**ADENDONC** (Arnould van) — fils de sire Godefroid — écuier, sc. un reçu de Henri van Wijnhorst, qui l'appelle *nijnen swager*, 1365 : un cœur renversé, en chef, à d., percé d'une flèche, le tout pnsé en bande, accompagné en chef, à s., d'une rose. L. : . . . *Arnoldi de Ad . . . . .* (B.).

**Adin** (Jean, bailli et semoneur du sire de *Robaeijs* (Houbaix), dans sa seigneurie de Ten-Ackere, à Courtrai, 1438 : trois roses et un trèfle en cœur (Els.).

— (Guillaume), fils de Pierre, vassal, à Rollegem, de Georges, seigneur de Halewijn, Rollegem (*Rodelghem*), etc. 1514 : même écu (Fiefs, N° 10634).

**Adornes** (damoiseau Jacques), seigneur de Ronscle, etc., tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, la seigneurie *'t Lactscip*, à Somerghe et à Ronscle, 1551 : une bande échiquetée, à trois tires. C. : une aigle iss. L. : . . . *capre Adornes signeur de Ronscle* (Fiefs, N° 3322).

**Adriaens sone** (Jean), sc., parmi les *keerslude*. une charte de Florent, sire de Borssele et de Souburg, 1135 : trois losanges (C. G. B., 113).

**Adriaens** (Antoine), échevin de Sint-Geertruidenberg, 1352 : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'un . . . (N.-D., Anvers, *capsa rerum extraord.*).



**Adriaens zone** (Henri), *kuersrepen* de Westou-  
burg, 1539 : une arbalète (C. C. B., 80).

**Adriaenssens**, voir **Puers**.

**Aecken** (Cornille van), échevin de La Haye, 1533 :  
une marque de marchand. C. : un vol (S.-T., MH  
(voir Fig. 1).

**Aelbrechs** (Jean), échevin du dur a Overijssche,  
1491 : une couronne de feuillage, fleurie de cinq  
roses. T. : un ange. Le seau porte : *Aelbrechts*  
(C. C. B., 107).

**Aelbrechts soen** (Martin), échevin de Heusden  
(Brab.), 14... (la date est déchirée) : trois poissons  
côtés et, au point du chef, une étoile à cinq rais  
(Mal.).

**Aelbrecht, dit de Borsere** (Ghisein), tient, du  
château de Termonde, un lief a Opwijk, 1430 : une  
fascé, chargée d'une étoile et accompagnée en chef  
de trois merlettes et en pointe d'une rose (Fiefs,  
N° 4148).

**Aelbrechts, dit de Bors's'ere** (Josse), échevin  
de Bruxelles, 1492, 3 : une rose ; au chef chargé de  
trois merlettes. T. : un ange. L. : *S' Ioes Aelbrechts*  
(E. G., 357, et Brux.).

**Aelman(s)** (Francon), échevin de Malines, 1361, 5,  
7, 8, 9 : une étoile (Mal.).

**Aelrixs soen** (*Gherijt*), bourgeois d'Usselsteijn,  
1416 : une fascé, chargée de deux fers à cheval et  
accompagnée en chef d'un marteau et d'une pince et  
en pointe d'un crampon. L. : *S' Gert Ael... soen*  
(Holl.).

**Aelst** (Jean van), écuyer, changeur a Louvain, 1368 :  
une étoile et une bordure (simple) (B.).

— (Engelbert van), échevin de Bruxelles, 1484, 6 :  
écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois feuilles de lilium, ren-  
versées, sans tiges (némphar) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une  
fascé sommée d'un lion iss. C. : une femme iss.,  
entre un vol. T. d. : une damoiselle ; S. s. : une  
licorne (E. G., I., 356).

— (*Egidius de*), échevin de Bruxelles, 1491 : mêmes  
écu et C., la fascé des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> abaissée et le lion  
iss. du bord inf. de la fascé. L. : *S' Gielis van Aelst*  
(E. G., I., 360 et Brux.).

**Aer** (Gauthier van der), h. du duc de Clèves, 1418 :  
une fascé. L. : *S' Wolter van de... r* (Duss., *Cléves-  
Mark*, N° 736).

CELUI donne ainsi l'écu d'un *Geraert van der Aer*, h. du  
comte de la Mark : d'argent plain, à la bordure de  
gueules, chargée de huit besants d'or.

**Aerde** (*Mauricijs de*), *canonicus ecclesie Sancti  
Martini Embricensis* (Emmerich), diocèse d'Utrecht,

1385 : une fascé, accompagnée en chef de deux têtes  
d'aigle, adossées, et en pointe d'une fleur de lis.  
L. : *S' Mauricij de Aerde canonicj* (Duss., *Emme-  
rich*, N° 75).

**Aerdjans** (Laurent et Jean), bourgeois d'Anvers,  
jurent fidélité a Louis de Male, 1358 ; tous deux :  
trois oiseaux ; au fr.-q. brochiant, chargé d'un dra-  
gon (*Dracok*). L. du premier seau : ... *igiltem  
Lavrentij di Aerdj*... (Fl.).

Pierre Aertjans prête aussi, en 1358, le serment de fidélité  
au comte de Flandre ; son seau est tombé (Fl.).

— Laurent *Aert Jans*, échevin d'Anvers, 1381, 96, 9,  
1424 : même écu ; les oiseaux aux becs recourbés  
(Hép. S.-Elis. ; *Buiteng.* II).

**Aerleboud** (Laurent) tient, du château de Furnes,  
un lief a Adinkerke, 1405 : d'hermine à la fleche  
émondée, renversée, posée en bande, accompagnée  
de trois losanges. S. s. : un aigle (Fiefs, N° 887 et  
913).

— Jean *Aerlebouds* tient, dudit château, un lief a  
Wulpen, 1405, 21 : même écu (Fiefs, Nos 1068, 75).

**Aernts sone** (Pieter), échevin de Middelbourg (Zél.),  
1451 : deux fascés ondées, haussées, et, en pointe,  
trois (2, 1) losanges. L'écu posée sur une aigle  
éployée (C. C. B., 113) (Fig. 2) (comp. les armes de  
Cats).

**Aerschot**, *Karolus de Arscot, miles*, cède à l'église  
de St Gertrude, a Louvain, le patronat de l'église  
de *Betheyeim* (Betecon), 13 août 1243 ; *Karolus,  
miles de Arscot*, se porte garant pour Arnould, fils  
ainé d'Arnould, sire de *Wesemmale* (Wesemal),  
*apud Waram* (Tervueren), mars 1245-6 : type scu-  
tiliforme ; trois fleurs de lis (complètes). L. : *S'  
Karoh militis de Arscot* (S.-G.) et abb. d'Oplinter,  
A. G. B.) (voir **Biévène, Hauwel, Rivieren,  
Stalle**).

*De Grimbergache ooring* (voir ci-dessus, p. 107) décrit  
ainsi la bannière du *herre van Aerschot* : *Van seloren  
met drie lieken diere | Van sable, daer in gescracht  
(II, v. 1960-2).*

— Jean van *Aerschot*, échevin d'Aerschot, 1387 : trois  
fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de deux  
roses, rangées en bande. L. : ..... *Aerschot  
scab*... (S.-G.).

**Aertz** (*Claes*), *heemraad* du pays d'Altena (Pays-  
Bas), 1405 : de ... au chef de ... ; au sautoir échi-  
queté, brochiant, accompagné en chef d'une étoile et  
en pointe d'une rose. S. s. : un aigle (Gand, *Baudel-  
lon*).

**Aert Rychoultz zoon** (*Henrick*) (Le seau porte :  
*Richoultz S'*), échevin de Heusden (Brab.), 1508 :  
trois écusculs. C. : un vol (Mal.).





**Aerts zoen** (*Adriaen*), échevin de Sint-Geertruidenberg, 1515 : une étoile à cinq rais et un cerf passant en chef et un hevre accroupi en pointe (N.-D., Auvers, *capra rerum extraordin.*).

**Aerts zoon** (*Henrick*), échevin de Sint-Geertruidenberg, 1519 : un coq. L'écu suspendu à une courroie, tenu par un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule gauche (N.-D., Auvers, *capra rer. extraordin.*).

**Aertrijcke**, Gilles d'*Aertrieke*, échevin de Bruges, 1330 : six (3, 2, 1) aigüères (Fl.).

— Jean van *Aertrike*, haut-rieux (*hoefl-redenaer*) du comte de Flandre, 1353 : même écu, G. : un . . . entre une ramure de cerf (Fl.).

**Afscheijde** (*Johannes de*), échevin de Malines, 1435, 6, 9, 40 : deux glaives, les pointes en bas, passés en sautoir, accompagnés en chef d'un cœur (Mal.).

**Agimont**, voir **Looz**.

**Agone** (*Raymundus de*), prior *Montis Arbetonis* (Montauberon) in *ecclesia Magaloniensi* (Maguelone), *vicarius generalis in spiritalibus et temporalibus* de l'évêque de Cambrai, relève de sa naissance illégitime Florent, fils de noble homme Florent Berthout de Malines, chevalier, 1309 : type ogival ; dans le champ du sceau, la Vierge en pied, portant l'enfant Jésus, sous un dais ; dans le bas, un prêtre agenouillé, accosté de deux ceus, chacun à trois bandes. Le même écu sur le contre-scol (Duss. ; *Jul.-Berg*, N° 189).

Ce blârd ne serait-il pas ce dominus *Fleurhinius de Me. hinea*, dont le fils, *Henricus de M.*, releva, comme héritier de feu son père, certains biens sous l'ancien compte de St-Jean 1382-1383, C. C. B., N° 17144, P 149 ; comp. de RAADT et STOCKMANN, *Gesch. der gem. S. helle* ?

**Ahaus**, *Bernardus nobilis miles dictus de Ahaus*, de l'aveu de sa mère, de sa femme, de leurs héritiers et de leurs cohéritiers, donne, au couvent de Werden, leur *curtis de Lengricke* (*Lengricke*), *dotem ecclesiam, fiberos, venationes, piscationes, iudicia*, avec prairies, terres, etc., et reçoit, en échange, *curtim, dotem, ecclesiam et mansum que vocatur Tie* (*Thir*) in *Lere* (*Lere*), 1299 : type scutiforme ; écartelé de . . . (diapré) et de . . . — L. :  $\star$  *Sigillum Berthardus(?) de Ahus* (Duss., *Werden*, N° 48) (voir **Borkelo**).

— *Dominus Bernhardus, vir nobilis dictus de Ahus*, se, un acte de *Theodericus de Lymborch, miles, dictus Saycke*, et de son fils, *Theodericus*, qui, *supra arrestatione in nos facta, nomine spectabilis viri domini Adolphi, comitis de Monte, per Gobelinum dictum Schoke, officium eiusdem comitis apud Angeremunt* (*Angeremunt*), renonce à tous leurs biens dans le pays de ce comte, 1327 : type scuti-

forme ; même écu. L. :  $\star$  *S' . . . nard*, . . . se encore : *Th. de Lymborch* et ses fils, Jean et Thierry (Duss., *Jul.-Berg*, N° 322).

**Ahaus**, *Hermanus, domicellus in Ahus*, sa femme Agnès, et Bernard, Ludolphe et Agnès, leurs enfants, renonce, en faveur de l'abbaye de Werden, à l'avouerie de la *curtis in Elverth* (*Elfter*), *dicta Monckinchof prope Aldenzele* (*Oldenzaal*), et de ses dépendances, 1338 : même écu. L. :  $\star$  *S' Hermannus de Ahus* (Duss., chap. de Werden, N° 107).

GUÉL. donne ainsi le blason de *Junker Ludolt van den Nahuus* (nom retouché par une main moderne), homme de l'évêque de Munster : écartelé d'or et de gueules.

**Ahin**, voir **Dahijn**.

**Aighechin** (Jean), sergent du roi de France, au bailliage de Tournai, Tournaisis, etc., 1397 : une merlette en cœur, accompagnée de trois (2, 1) étoiles (Tournai, Chartrier).

**Aigremont** (*Anseils et Ansias*, sire d'), avoué de Tournai, et *Sar[r]e*, sa femme, 1234 (2 chartes) ; le mari : un lion. L. :  $\star$  *Sigillum Anselmi de . . . romonte*. La dame : type ogival ; dame debout, au manteau doublé de vair, tenant de la main droite une fleur de lis Sans blasons. L. : *Sigillum Sarain de Nav.* (*Ibid.*).

Il était fils de *Gillon*, avoué de Tournai.

— *Reniers li Borgnes daigremont*, chev., avoué de Tournai, 1288 (2 actes) : type équestre ; le boucher, la housse et l'écu du c.-sc., à une fasce d'hermine G. : un éventail. L. : *S' Reneri li Borgne de Agremon advocati (!) de Tornaro* L. du c.-sc. :  $\star$  *Secretem Reneri* (*Ibid.*).

L'armorial du XIV<sup>e</sup> s., édité par DOUET DARCO, donne au sire d'Erquemont : de gueules à une fesse d'argent.

**AIJLSHOVEN** (*Stephanus de*) et *Jacobus de Huclshoven, militis* (voir celui-ci), décl. que *Stephanus de Brakele, filius Godefridi de Brakele, militis*, a vendu au sire de Heinsberg, *hereditatem apud Brakele*, 1308 : une fasce, surmontée d'un lambel à cinq pendans (Duss., *Jul.-Berg*, N° 487).

**AISCHE, AYS**, Jean *Daysche*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont ; i. t. : 458 mont., 1374 : une bande, entre deux bâtons, et un lambel brochant. L. : *S Johannes dais (?)* (B.).

— Jean d'*Ays*, châtelain de *Mirewart* (*Mirwart*), pour le comte de Namur, 1320 : même écu, sans le lambel. G. : un vol de l'écu ; sur l'aile dextre la bande est transformée en barre, les bâtons y sont posés en barre (Nam., N° 1349).

**Aivry**, Gilles d'*Aivry*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 184 mont., 1374 : un chêne non englanté. G. : une tête et col de cygne. L. : *Gillet d'ivrey* (B.).



**Aijwen**, voir **Lierre**.

**Aix** (Gérard d'), h. de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1498 : un merle (Fig. 3) (Vie Des-maisières).

— Herman (nom ?), doyen d'Aix-la-Chapelle et prévôt de Werden, se. des actes de Paul de *Hurchelhaven*, chev., 1337, et de son parent Jean d'Isenburg, sire d'Arenfels, 1343 : une croix; écusson en cœur à quatre pals (Merode ?). L'écu tenu par un Charlemagne en pied, cour., accosté des mots : *Magn' Karol*. L. : *S' Herman* . . . . . *i ecce beate Marie agrèsis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 391 et 455) (voir **Bombaye, Esch**).

**Achte** (Jean van de), échevin de Vilvorde, 1307 : trois macles, renfermant chacun un tout petit macle; un bâton brochant (*Afflig.*, I).

**Achterlinc** (Jean), tenancier du chapitre de Saint-Gommaire, à Lierre, 1428 : une marque de marchant, accostée en chef de deux roses (Mal.) (voir Fig. II).

**ACHTERNAKEN**, voir **Echternach**.

**Ackere** (Jean van den), échevin de Malines, 1369, 71 : trois oiseaux; au fr.-q. broch., chargé d'une plie, posée en bande (Mal.) (voir **Beghijns, Iseghem**).

A. VAN DEN EYNDE l'appelle de *Nachere*.

**Ackere** (Barthélemy van) tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1514 (n. st.) : un chou (Fiefs, N° 3791).

**Ackooij**, voir **Waardenburg**.

**Acosse**, Jean d'*Achoe*, h. du comte de Namur, 1331 (n. st.) : trois étrières (Nam., N° 526).

**Alaerts** (Gauthier), fils de Louis et mari de d<sup>lle</sup> Anne *Bloms* (fille de Jean), qui tient, du château de Gand, un fief à Oostwinkel, hérité de d<sup>lle</sup> Anne *Muuls*, fille de Jean, sa parente (*nichte*). 1544 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) aigles. C. : une aigle iss. L. : *Galtes Alaerts* (Fiefs, n° 3241) (voir **Luijthen**).

**Alard** (Jean), bourgeois de Biervliet, 1348 (n. st.) : un chevron, accompagné en chef de deux croisettes et en pointe d'une tête de lion. L. : *S Jan Heys sone* (Nam., N° 741).

**Albert** (Louis-Joseph, comte d'), prince de Grimberghe, chambellan, ministre et conseiller intime d'Etat de Bavière, etc., 1730 : écartelé; aux 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>, un lion cour.; aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, de gueules à neuf (3, 3, 3) macles, accolés et aboutés. Manteau et bonnet de prince (M. Carly, à Florenville).

**Aldemarct** (Albert), drossard de Griethausen, 1417 : une coupe. L. : *Syldem Alberti Aldem* . . . (Duss., *Clèves-Mark*, N° 743).

**Aldenhoven**, voir **Schinman**.

**ALDEROYDE** (*Bruno de*), armiger, vassal du comte de Louv., 1310 : plain; au chef chargé de d. d'une coquille. L. : *S Bruonis de Alderode* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 141).

— Renier van *Alderode* reçoit en fief, du duc de Juliers, *minen hoff zo Moerke* (Morken), avec 24 journaux de terre, *so binnen Moerken int dar buyssen*, 1370 : plain; au chef chargé de d. d'une étoile à huit rais. L. : . . . . *naldt de Ald* . . . . (Ibid., N° 843) (voir **Harf**).

**Aleijn** (Pierre), échevin d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce échiquetée. L. : *Seegil Petri Allein* (F).

**ALFEN**, voir **Alphen**.

**Alfter, Alfteren**. Conrad van *Altere*, maréchal héréditaire et h. de l'archevêque de Cologne, 1373 : un fascé et un lion cour., à la queue fourchée, broch. Cq. cour. C. : un pied de cerf (Duss., *Col*, N° 950) (voir **Bauwens, Belens**).

— Conrad, maréchal d'Alfter, conseiller et ami dudit prélat, 1393 : un burelé (?) et un lion cour., à la queue fourchée, brochant. Cq. cour. C. : deux pieds de cerf (Ibid., N° 1168).

— Thierry van *Alfteren*, sire de *Mousart, Moufart, Mofort*?, reçoit une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1389, 90, 3 : même écu que Conrad, 1373 (fascé), le lion chargé d'un écusson, à la fasce de cinq fuses (Hamaal). L. : *S Dideric van Alfteen* (B.).

GELRE donne ainsi les armes du maréchal d'Alfter : fascé de gueules et d'or, au lion d'argent, à la queue fourchée, broch. Le cq. d'or, cour. de gueules. Volet d'hermine. C. : une demi-jambe de cheval d'hermine, le sabot de sable. *Theodericus de Altere, dominus de Mofort* (Monfort ?) relève, du Brabant, *per mortem domini Johannis, domini de Havanede, avi eius*, une rente sur Maestricht (compte S<sup>t</sup>-Jean 1368-69; C. C. B., N° 17144, p. 214).

**Algesheim**. Pierre van *Algissem*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Sponheim; i. t. : 150 1/3 mout., 1374 : une fleur de lis. L. : . . *Peder d. . . Algeishe* . . (B.).

**Aliche** (François), échevin de Namur, 1312 (n. st.) : un lion nais, et un huchet contourné en chef et un autre lion nais, en pointe (Nam., N° 581).

**Alistoc** (Bettin), h. de fief du comte de Flandre, se. un chartre du bailli d'Amst, 1365 : une jumelle, la 1<sup>re</sup> burelle décomplée et soutenant à chacune des deux extrémités inférieures une vergette retraite, le tout accompagné en chef de deux annelets. L. : *S Benedicti Alistoc* (*Afflig.*) (Fig. 4).



**Alistoc** (Jean) tient du château d'Alost la *gruete* (1) de cette ville, 1436 : même écu, mais un 3<sup>me</sup> anneau en pointe. T. : un ange (Fiefs, N<sup>o</sup> 4650).

(1) Redevance de 6 deniers parisis sur chaque brassin de bière, et de la même somme sur la bière importée, soit un tonneau, soit davantage. Voir aussi, pour la *gruete*, au nom de *Lapeve*.

**Alkemade**. *Aleld*, dame d'*Alemade*, et Henri, son fils, donnent en annulation une terre dite *Blomeveue*. 1293 : dans le champ du petit seau ogival, dame debout, tenant deux écus : A, un lion, à la queue fourchée; B, un lion. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Aleidis* de *Alemade* (Holl.).

— Henri, ci-dessus, 1293 : un lion. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Ileerick* van *Alemade* (Ibid.).

— Florent van *Alemade*, *godshuus bewaer in Warmoude* (Warmoude), vend (avec 2 autres) une rente à l'abbé d'Émont, 1326 : un lion et un semé de billetes L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Florence* de A. . . . . (Eymond).

GELIE donne ainsi les armes de Guillaume van *Alemade*, h. du comte de Hollande : d'argent au lion de sable, armé et lamp. de gueules, cour. d'or.

**Alken** (Adan van), échevin de Saint-Trond, 1559 : coupé; au 1<sup>er</sup>, un lion; au 2<sup>d</sup>, trois oiseaux. G. cassé (Ord.).

L'armorial ms. de Saint-Trond blasonne : coupe; au 1<sup>er</sup>, d'or au lion leopardé de gueules, accompagné de quatre billetes couchées, 3 rangées en chef, une en pointe, à dextre, au 2<sup>d</sup>, d'or à trois oiseaux de sable, becqués et membres de gueules.

**Allamont**, Eugène-Albert, évêque de Gand, comte de Brandeville, Everghem, etc., 1671 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion cour; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un croissant; au chef de quartier, chargé d'un lambel. L'écu surmonté d'un chapeau d'évêque. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Eugenii Alberti d'Allamont dei et ap s g episc gaud com d'Ever* (Zwijveke).

**Allauwe**, Louis *Allaue*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mols, 1547 : trois peussées, sans tiges. S. s. : un singe assis. Le seau l'appelle *Allaue* (Fiefs, N<sup>o</sup> 10492).

**Allemands** = l'*Allemand* (Conrard), sergent de binche, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Montigny; i. t. : 62 mont., 1574 : parti; au 1<sup>er</sup>, coupé; a, deux maillets penchés; b, plain; au 2<sup>d</sup>, une demi-aigle contournée, mouvant du parti. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Conrars li Allemands* (B.).

— (Collars), h. de fief du Hainaut, 1378 : même écu. L. : S' *Collars li Allemands* (B.) (Fig. 5).

**Almelo** (*Lignes domicella in v. relicta Egberti, quondam domicelli ibidem. Arnoldus eius plus, Hade-wigis et Coneghunvis, filie eiusdem*). vendent à l'abbaye de Werden l'avouerie de la *curtis* de *Monckuchof in Elvether* (Elfter) *prope Mlenzele*

(Oldenzaal), 1338 : parti; au 1<sup>er</sup>, un fascé de six pièces, les 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> chargées de 2 1 2, 2, respectivement 1 1 2 losanges, les deux-losanges mouvant du parti; au 2<sup>d</sup>, un lion cour, à la queue fourchée (Duss., *Werden*, N<sup>o</sup> 107).

**Almelo**. *Arnoldus*, précité : un fascé de six pièces, les 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> chargées de 1, 1, respectivement 3 losanges. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Arnoldi de Almelo* (Ibid.) (voir **Bevervoorde, Grimberg**).

Comp. les armes de *Gior* et de *Wespebergh*.

**Alpen**. *Sveeter van Alphein*. 1283 : dans le champ du seau, un lion. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Seederi de Alphein* (Duss., *Col.*, N<sup>o</sup> 291).

— (Arnould van), chev., dressard de Clèves, 1363; A. van Alpen, sire de *Honepel* (Honnepel), se porte caution envers Renaud, sire de Schoonvorst, 1370 : un lion cour, et un semé de « clochettes » de vair. L. : . . . *Arnoldi, e Alpen mil* (Duss., *Clèves Mark*, N<sup>o</sup> 400).

— et *Alpen* (Gamprecht van), vavé de Cologne, chev., décl. que feu Englebert, comte de la Mark, et Adolphe, comte de Clèves, ont payé certaine somme à feu son père, sire Gamprecht, avoué de Cologne, et à feu sa mère, leur parente (*nichte*). 1376; se un acte de Roger van *Alpen*. 1389 : un burlé. L. (1376) :  $\frac{1}{2}$  S' *Gip . . di adwora . . colon* (Ibid., N<sup>o</sup> 426, et *Duss., Col.*, N<sup>o</sup> 1128).

Le roi d'armes GELIEU blasonne ainsi les armes de l'avoué de Cologne (*voecht van Cuijen*) : burlé d'or et de gueules. Vêlet de l'écu. C. : deux cornes de bouc de l'écu, garnies de plumes de paon.

— Arnould van *Alpen*, chev., sire de *Honepel*. Jean et Elbrecht, frères van Alpen, fils de sire Arnould, promettent de faire investir, par le duc de Gueldre, Jean van Wijhorst, fils de sire Henri, de l'avouerie de *Mensele* (Menzele), d'*Essem* (Issum) et *yu den Bockholte* (Bockholt), au bailliage de *Berk* (Rheinberg), 1379; Arnould : de vair au lion cour. Jean : un lion (non cour.) et un semé de « clochettes » de vair. Elbrecht : comme Jean, mais le lion cour. (Duss., *Col.*, N<sup>o</sup> 1118).

— Arnould van *Alpen* et Marguerite, sa femme, sire et dame de *Honepel*, de l'aven de leurs fils Jean, écuyer, et Arnould, et de Hessele van den Boetelaer, femme dudit Jean, pour se dégrever de nombreuses dettes, vendent à l'archevêque de Cologne l'avouerie de *Mensele*, au pays de *Berk*, dans l'archevêché de Cologne, 1388; Arnould : même écu qu'en 1379; Marguerite : parti; au 1<sup>er</sup>, les armes du mari; au 2<sup>d</sup>, une fleur de lis (Eijl?); Jean, voir ci-dessous; Arnould, le fils : un lion cour, et un semé de « clochettes » de vair (Ibid.).

Un Bernard van Eijl se, le même acte (voir *Eijl*).





Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. VII

Fig. 1. Sceau de Godefroid, châtelain de Bruxelles (1215).  
Fig. 2. Sceau d'Arnould, sire de la Rochette (1244).





**Alpen.** Jean van *Alpen*, cité, ci-dessus, en 1388; se. comme parent de Wessel van den Boetelaer, fils de sire Roger, 1397; de vair au lion cour. (Ibid. et Duss., *Clèves-Mark*, N° 336).

— Gérard van *Alpen* se. un acte de Roger van *Alpen*, 1389; Gérard, sire d'*Alpen*, chev., se. un acte du comte de Moers, 1392: un burelé et un lambel broché. G.; deux cornes de bouc burelées (Duss., *Col.*, N° 1128, et *Clèves-Mark*, N° 332).

— Roger van *Alpen* est nommé, par l'archevêque de Cologne, bailli d'Aspel, et chargé de la garde du château de cet endroit et de la ville de *Reys[s]* (Rees), 1389: un burelé, chargé en chef a d. d'une étoile broché. (Duss., *Col.*, N° 1128).

— (Jean van), sire de *Honepel*, 1414: de vair au lion cour. (Duss., *Clèves-Mark*, N° 436).

— (Arnould van), *huysmarschalk*, écuyer, conseiller et ami du duc de Juliers et de Gueldre, 1410: même cen. L.: *S. Arnolt van Alpen* (Ibid., N° 687-8).

— *Gomprecht, raijet toe Coelne, herre tot Alpen*, 1416: un burelé. L.: ..... *advocat colo* ..... (Ibid., N° 733) (voir *Boetelaer, Reifferscheid, Wijnhorst*).

Voir sur cette famille HEMMICKER, *Miroir des nobles de Heetage*.

GELRE donne à Jean van Alpen, h. de l'évêque de Cologne: de vair au lion de gueules, et au *Voort van Croelen*: burelé d'or et de gueules. Capeline fascée d'or et de gueules. C.: deux cornes de bouc d'or, chargées, chacune, de quatre boudes de gueules et garnies, chacune, de sept yeux de plume de paon. Il eut encore un *Jan van Alpen*, Gueldrois, avec cet écu: d'or au lion d'azur, arme et lamp. de gueules, et au somé de billettes d'azur.

**Alphen.** Florent van *Alphen* promet de rendre compte à la duchesse de Brabant des biens qui lui ont été déjivrés, en 1373, par le receveur de la Hollande septentrionale, pour servir de donaire à cette princesse, 1376: une étoile à huit rais, surmontée d'un lambel. L.:  $\frac{1}{2}$  *S. Flor* ..... de A . . . . n (B).

Voyez *Gysbrechts* (*Jacob*), échevin de Rotterdam, 1475.

GELRE donne à *Jerie van Alphen*, Hollandais d'argent à Pétrole à huit rais de sable. Voir *Alpen*.

**Alsace**, voir HAININ.

**Als Dorf**, voir Löwenburg, Mule.

**ALSINGHEN**, voir Heetvelde.

**Alt** (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t.: 912 mont., 1371: une tour iss., entre deux créneaux, d'un mur alésé, chargée d'un couss. à la bande ondulée (?). L.:  $\star$  *S. Iohis Heluers* (B.).

**Altena.** *Th., dominus de Onthena* (Pays-Bas), écrit, à l'évêque de Cambrai, une lettre, sans date, au sujet

des dîmes de *Haverdow* (Haasdonk), *Higen* (Hingene), *Bornehem* (Bornhem), etc.; *Theodericus, dominus de Onthena*, 1221: deux poissons accostés (*Afflig.*).

GELRE donne au *herre van Altena*, h. du « duc » de Hollande: d'or à deux poissons de gueules adossés.

**Altena.** *Zobbo, miles de Althema*, se. l'acte d'Herman de Davensberg 1298: type sentiforme; trois feuilles de houx. L.:  $\frac{1}{2}$  *S. Sobbe m de Altena* (Duss., *Col.*, N° 365).

— (Ludolph van) se. un acte de son parent (neveu) Englebert Zobbe, chev., 1372: trois panelles. L.: *S. Ludolfi de Alte* . . . (Duss., *Col.*, N° 927).

— Pélerin van *Althema*, conseiller du comte de la Mark, 1393: une chaîne, posée en pal (Ibid., N° 1163).

— (Ludolph van), chev., se. un acte de Ide van *Reese*, 1393; conseiller du comte de la Mark, 1393: trois panelles. L.: *S. Ludolphi de Altena* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 562, et *Col.*, 1165).

— (Ludolph van), chev., se. un acte relatif au mariage du duc Albert de Bavière avec Marguerite de Clèves, 1391: trois panelles, renversées (?). L.: *S. Ludolfi de Altena* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 372, 379, 580) (voir *Hegenscheid, Horn, Sobbe*).

GELRE donne ainsi l'écu de cette famille, peñ ni les Munsterois: trois feuilles de houx (non colorées).

**Altenbochum.** *Johan van Altenbochem*, dressard d'Unna (Mark), 1417: *Johan van den Grindberg, dit van Altenbochem*, h. du comte de la Mark, 1418: un anneau (Duss., *Clèves-Mark*, N° 746, 763).

**Altendorf**, voir Horst.

**Amand** (Lancelot), h. de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1565, 9, 71, 95: une bande, accostée de deux roses. C.: une rose (Mons; Sainte-Waudru, c. I, II et fonds de Hal).

**Amandeau** (Jean), h. de fief de Braine-l'Alleud, 1608, 11; échevin de ce lieu, 1621, 3, 31; se. pour Maximilien Amandeau, h. de fief, 1634: une fasce chargée de trois étoiles et accompagnée de trois (2, 1) roses. L. (1634). *S. Jehan Amandeau* (N.-D.), Anvers, arch. concern. une fam. Theijs; abb. de W.-B., 4069).

— (Henri), h. de fief de Braine-l'Alleud, 1631, 4; échevin forain de cette ville, 1650; se. en 1678: écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois croisettes croisées; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> une aigle éployée. L.: *S. He* . . . . . *andear* (Ibid., ibid.) (Fig. 6).

**Amannus** (*Egidius dictus*), échevin d'Anvers, 1303: un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais (Höp. S.-Eliis. *Buiteng.*, 1).



**Amboise.** *Monsieur Demboise, de Neelles* (Nesle) et *Tenremonde* (Termonde) et *ma dame Marie, sa femme*, font un accord avec le comte de Flandre, 1334; le mari : un palé. La dame : parti; au 1<sup>er</sup>, palé de quatre pièces; au 2<sup>d</sup>, un lion (qui est de Flandre) (Fl.).

Le prénom du mari est Enguerrand. Sa femme est Marie de Flandre, *dame de d'Artois* (ALPH. L. DE VLAMINCK, *Inv. des arch. de la ville de Termonde* (Termonde, 1866), donne les analyses d'actes de ces époux, des années 1337 à 1353.

— *Her Ingeriet, here van Ambayse ende van Denremonde*, 1345 : type équestre; le bouclier et la housse à un palé, G. : un . . . entre une ramure de cerf (?). Ornement du chanfrein : un dragon ailé. L. : ✠. *Le seel Ingerier . . . . . d Ambaize chr.* G.-sc. : écu palé. Sans L. (Ville de Gand).

L'armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par DOET DARGO, donne au sire d'Ambaize : *paellé d'or et de gueules de VI pièces*,

**Ambresin** (Henris, Bones et Jehans d'), tous trois hommes de loi « manant en le balierie de W'aiseige » (Wasseiges), se. un acte de 1331 (n. st.); Henris : une jumelle entre deux burelles, le tout surmonté de deux amulets, L. : ✠. *S' Henris dambresin*. Bones : un burelé; au fr.-q. chargé d'une manche mal-taillée. L. : *S' Bon . . . Ambresin de Ree*. Jehans : un burelé; au fr.-q. senestre, plain (Nam., N<sup>o</sup> 524).

Voir *Les hommes de loi et de lignage du comte de Namur*, par M. PAUL ROERS (Extrait du T. XX des *Annales de la Société archéologique de Namur*).

**Ambresinaux.** Jehans d'Ambresinial, échevin de la cour de Saint-Laurent, près de Liège, en la ville de Wasseiges, 1362 : trois merlettes; au fr.-q. broch., chargé d'une force renversée. L. : . . *Ioh de . . . esin . . .* (Nam., Sals.).

**Amée.** Jehan d'Ameeue, échevin de la haute cour, ville et franchise de Florefle, 1516 : un rosier, fleuri de trois pièces, posé sur une terrasse. Le sceau l'appelle *dancee* (Nam., N<sup>o</sup> 1385)

L'inventaire imprimé l'appelle *Van Eeven !*

**Ameijden** (Lambert van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Lanter; i. t. : 141 mout, 1374 : un oiscan et une billette en chef et une autre billette en pointe. L. : . . *Lambrecht van d'Ameid . .* (B.).

**Amel.** Thierry d'Amel[le], chev., 1282; chev., sire d'Auvillers, 1292 : une croix cantonnée de quatre aigles (Lorr., Briey, B. 590, N<sup>os</sup> 60 et 32).

— Hues d'Amelle, chev., sire d'Auvillers, assigne, comme caution, Henri, comte de Bar, à Jean Anceil (et Anceiz), qui lui a prêté 500 livres de petits tournois, 1294 : même écu. L. : . . *Huez damelle chev-rullier* (Ibid., N<sup>o</sup> 21) (voir *Billy*).

**Amelreex** (Jean), alleutier, se. une charte du maire de sire Englebert d'Enghien, sous la juridiction de Rogaerdou, 1438 : une hache, posée en fasce, le tranchant en bas. L. : *S' Jan Amelreex* (abb. de W.-H., 1007) (Fig. 7).

**Amelsdorp** (Guillaume van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Lambour; i. t. : 40 mout, 1374. trois (2, 1) fers à cheval et une étoile à cinq rais en cœur. L. : *S' Willem van Amelsdorp* (B.).

Dans l'acte le nom est tronqué en *van Hommetsdorp*.

**Amersfoort.** Sire Henri van Amersforte, chev., se. un acte du comte de Hollande, 1293 : six (3, 2, 1) fleurs de lis; au lambel à cinq pendants broch., chaque pendant chargé de trois . . . L. : . . . *rici de Amersforte mil . . . .* (Holl.).

**Amman** (*Gilbertus dictus*) et *Walterus de Lippenlo, domini de Wesele* (s. Gravenwesh), diel, que *Godefridus, filius domini Godefridi, patris domini ducis Brabantie, et Elizabeth, uxor dicti Godefridi*, ont transporté au couvent de Sainte-Marie-de-Nazareth un bien *apud Wuenyghem* (Wijneghem), 1292; Amman : un écu à trois écus, écartelés de . . . et de . . . (N.).

**Ammerzoden.** Arnould van Amelrociij, juge du métier de Brimmelen, 1390 : trois pals de vair; au chef chargé d'un renard élané, contourné (N.-D., Auvers; *capell., capsu rer. extraort.*).

**Amoury** (Jean), h. de lief du Hainaut et de la cour de Mons, 1420 : deux écusseils affrontés, tenant chacun une noix (deux lions, tenant chacun un besant, ou tourteau?), en chef, et une tour, couverte d'un toit aigu et accostée de deux roses, en pointe (Mons, Ste Waudru, II).

— (Gilles), pere et fils, hommes de lief du Hainaut etc., 1584 : un chevron, accompagné en chef d'une coquille et d'une étoile à cinq rais et en pointe d'une fleur de lis. S. s. : un griffon (Mons, II. de lief).

**Ampen.** *Diederich van Andoppen*, dressard de Mark, 1417 : trois losanges, rangés en fasce. L. : *S' Diderici de Andoppen* (Duss., Clèves-Mark, N<sup>o</sup> 746).

**Amstel.** *Arnoldus de Amstelle, miles*, se. un acte de l'évêque d'Utrecht, 1277 : une fasce (!) et un sautoir échiqueté broch. . L. : ✠. *S' Arnoldi de Amstelle militis* (Utrecht).

— Gisbert, sire d'Amstelle, chev., se. un acte de Florent, comte de Hollande, 1293 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc., à un fascé, de huit pièces, et au sautoir échiqueté broch. L. : . . . . . *ti militis de . . . . .* (tres endommagés) (Holl.).

CELLE donne au *herc van Amstel*, ligurant dans la suite de l'évêque d'Utrecht : fasce d'or et de sable de huit pièces, au sautoir échiqueté de gueules et d'argent, broch.



**Amstel.** Jean van *Amstel* reçoit du Brabant une indemnité pour ses frais et pertes (guerre de Flandre?). 1357 : une fleur de lis, accompagnée de trois (2, 1 besants, ou tourteaux. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Johan van Amstel* (B.).

**Amstel van Mijnden** (sire Gauthier van), commandeur de l'Ordre Teutonique, témoin d'Ernest van *Uzendoorn*, au contrat de mariage de sa fille, 1333 ; parti ; au 1<sup>er</sup>, une croix (Ordre teutonique) ; au 2<sup>d</sup>, coupé ; a, un fascé et un sautoir échiqueté, broch. ; b, trois colonnes (*zuilen*) C. : deux bras parés, soutenant, ensemble, une couronne de feuillage, ornée de roses. S. : deux lions (*Geld.*).

— (*Melis van*), sire de *Croenenborch* (Kroonenburg), se, avec ledit Gauthier, 1333 ; un fascé et un sautoir échiqueté brochant. C. : comme le précédent.

— Antoine van *Amstell van M.*, sire de *Croenenborch*, se, le compromis d'Antoine van *Uzendoorn* et de son beau-frère, 1538 ; mêmes armes que *Melis*, mais, faite de place, le graveur n'a représenté qu'une demi-couronne de feuillage, ornée de roses (Ibid.) (voir *Wisch*).

**Anceels**, voir *Heijnenman*.

**Anceil** (et *Ancelz*), voir *Amel*.

**Ancherin**, et **Aincherin** (Colette), veuve de Henri d'Argier, fuit, de concert avec Jean de Brouthières et consorts, un accord avec le gouverneur du duché de Bar, au sujet de la s<sup>gr</sup> de Moranville, 1439 ; trois pals ; au chef parti ; au 1<sup>er</sup> . . . (indistinct) ; au 2<sup>d</sup> quatre (2, 2) losanges. T. : un ange. L. : *S Colet Ancherin* (Lorr., *Étain*, N<sup>o</sup> 45).

**ANDANA** (*Gerardus de*, clericus, in curia leodiensi procurator, reçoit une pension du duc de Brabant, 1366 ; trois manches mal-taillées ; au fr.-q. broch., chargé d'un losange cantonné de quatre carreaux (B.).

**Andel** (Arnould van), échevin de Bois-le-Duc, 1362 ; de . . . au chef de . . . ; au sautoir échiqueté broch., accompagné en chef d'une faucille (B.).

**Andeghem** (Baudouin van), h, de hief des époux *Jakemart Halven van Watropet* et *Mathilde van Meijs*, d<sup>lle</sup> héritière de ten *Ackere* (à Courtrai), 1368 une croix, cantonnée de quatre mains, et un lambel broch. (Els.).

**Andels** (Jean van), h, du comte de Clèves, 1383 ; deux fascés, accompagnés en cœur d'un écusson fruste. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Johannis de Anle* (Duss., *Clèves-Mark*, 172).

**Anderen Hove** (Jean van den) se., pour des tiers (entre autres : *Marguerite van Langenhove*, fille de Henri, et *Anne van Praet*, des dénombrements de fiefs sis à *Benderbelle* et relevant du château de Termonde, 1513, 4 ; trois (2, 1) annelets et un

petit flanchis en cœur. T. s. : une damoiselle (Fiefs, N<sup>os</sup> 3635, 7, 3987, 1001, 7, 11 : 1239, 83, 1) (voir *Uffel*).

**Andoppen**, voir *Ampen*.

**Andries.** *Johannes Andree*, échevin de Lièrre, 1291 ; dans le champ du sceau, un éléphant, passant à senestre, portant sur le dos un château (donjon, entre deux tourelles). L. : *S' Joh' f' Andree scabini liern* (Els.).

— *Heinrick Andrisse*, cité parmi les marchands (*coopliede*) de la duchesse de Brabant, à Louvain, 1104, 5 ; un sautoir engrelé, accompagné en chef d'un annelet. L. :  $\frac{1}{2}$  *Stu Heinric . . . . . ies* (B.).

— *Gillis Andries sone*, échevin de Middelbourg (Zél.), 1120 ; six fleurs de lis, accompagnées en cœur d'un croissant (C. C. B., c. 180) (Fig. 8).

— *Gilles Andries sone*, échevin de Middelbourg (Zél.), 1430 ; une étoile, accompagnée en chef de deux coquilles et en pointe d'un croissant (Ibid., 465).

— *Robin Andries* et *Gilles Andries*, fils de Robert, tènement, l'un et l'autre, du château de Termonde, un hief à flamme, 1430 ; trois (2, 1) roses et une étoile à cinq rais en cœur (Fiefs, n<sup>os</sup> 3755 et 3760).

— *Henri Andries* dit *Smeets*, le jeune, échevin du banc et tribunal de Graesen, 1470, 5 ; trois carreaux (S. T., c. 10).

— *Andries Andries* (?), conseiller du roi des Romains et de l'archiduc d'Autriche, etc., et leur receveur de *Bewesterschelde* (Zél.), 1507 ; seigneur de *Wacken*, conseiller de l'empereur et son receveur de *Bewesterschelde*, tient, du château de Termonde, un hief *Grenbergen*, 1514 ; trois blanchis. C. : deux ailes de moulin à vent, en chevron renversé. S. d. : un griffon (C. C. B., c. 407, et Fiefs, N<sup>o</sup> 3740) (voir *Rivieren*).

**Andrimont.** *Henricus de Andrimont, arniger*, reçoit du Brabant une rente sur *Maestricht*, 1379 ; *Henri van Andrimont*, h, de la duchesse de Brabant et témoin, lorsqu'elle investit son mari, *Wenceslas*, de la seigneurie et du château de *Boetgenbach*, 1381 ; une bande, chargée en chef d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige, et un semé de billettes. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Henri Mathons* (B. et *Lux.*, c. I, liasse V).

— *Henri van Andrimont*, reçoit du Brabant une rente sur *Maestricht*, 1389 ; même écu. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Henris Mathon*.

— (Henri d') se, un reçu pour ladite rente, 1389 ; même écu, mais un trelle au lieu de la feuille de tilleul. L. : S. . . . . *dandrimont* (B.) (voir *Bombaye, Presseux*).

Voir sur cette famille *HEMERCOLT, op. cit.*, ad *Vocem Mathon*.



**Andrion** (Gauthier), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. l. : 870 m., 1371 : trois roses, surmontées d'un lambel. L. : ★ *S Walter Andrion* (B.).

La quittance porte : *Andrieen*.

**Androy** (maître Baudouin), prêtre, chanoine de Nivelles, h. de lief du Hainaut et de la cour de Mons, 1394 : un lion. T. : un ange (*Mffig.*).

**Ane**. Jehan l'Isne, huissier du parlement de Paris, 1389 : trois ânes passants, C. : une tête et col d'âne. L. : . . . *l Jehan lasue* (Tournai, Chartier).

**Anets** (*Avets*?), voir *Limminghen*.

**Angelien**, voir *Adelijen*.

**Anghereel**, voir *Walle*.

**ANGEREN** (Renier *vamme*), dit van *Brechtichusen*, se. un acte de *Heyne van Loibech* (Lohbach), *Vylfs broder van Loibech bi Lyschotten* (Luscheid), jurant de ne jamais rien entreprendre contre le comte Guillaume, ni sa mère Marguerite, comtesse de Berg, etc., 1368 : plain; au chef plain, L. : ★ *S Reygar* . . . . . en (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 817) (voir *Appeltern*).

**Angermund**, voir *Stromberg*.

**Angy** ou **Augy** (Guillaume d'), sire d'*Ymonville* (Immonville), en partie, tient divers fiefs du roi de Sicile, duc de Bar, du chef de la châtellenie de Briey, 1462 : une fasce, accompagnée de trois merlettes. C. fruste. S. : deux griffons. L. : *S . . . . . me da . . . . .* (Lorr., *Briey*, B. 592, N° 233).

**Anglais** (P'). Guillaume d'*Inghelsche*, d'*Ingelsche*, dit de *Clercy*, et *P. Angele*, bailli, a Tuluze, etc., d'Englebert d'Enguien, 1436, 42 : trois fascées et une aigle broch. T. d. : une dam<sup>lle</sup>. L. : *S Guillaume lany* . . . . . (abb. de W.-B., c. 4007) (Fig. 9) (voir *Tibau* 1)t).

— *Jehan Langelet*, dit *le Clerc*, 1435; *Jehan Lengelet*, 1439, 40 n. st.), échevain du duc de Brabant, dans la franchise de Genappe; 1439, 40 : trois lions cour.; au fr.-q. broch. de vair a trois pals. L. : *S Jehan le Engeliel* (C. C. B., c. 36 et 37).

**Angle**, voir *Onin*.

**Angleterre** (Eleanore d'), duchesse de Gueldre, 1339 : parti; au 1<sup>er</sup>, un lion (non cour.; queue simple) et un semé de billetes; au 2<sup>d</sup>, trois léopards, rangés en pal. L. : ★ *S Alianore filie regis Anglie* . . . . . *isse gheldren et zutphanien* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 424).

**ANGULO** (*Johannes de*) (van den **Hoecke**?), échevain de Vilvorde, 1379 : trois maclés (BRUX.) (voir **Horিকে**).

De cet écu au trois maclés, seulle, en 1311, un autre échevain de Vilvorde. *Henricus S' eccels.*, ou *S' ecels*

(*Serecols, Sarecols, Sercecols*). Son sceau porte cette L. . . . *Hone . . . n der . . .* (BRUX.).

**Anixhe** (Jean d'), échevain de Liège, 1268, 70, 9 : quatre membres de lion, deux mouvant du bord d. de l'écu, deux du bord s., accompagnés en pointe d'une fleur de lis. L. : ★ *Johāis dei de .Anis scabian leods* (C. de B.).

**Anlier**. Jean d'*Andy* et J.-F. de Mouin (voir celui-ci), écuyer, sgr. du Meuil, décl. teur, du roi de France, la sgr. du Meuil, mouvant du marquisat d'Arion, 1682 : une bande, chargée de trois fleurs de lis. C. : un chien braque iss. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713).

**Anne** (Josse) se. pour sa belle-mère, Elisabeth Dullaert (fille de Michel), veuve, en dernières nocés, de Josse Anne, fils de Josse, et vassale du comte de Flandre, a Melsele, 1618 : une marque de marchand-monogramme. L. : *Joss Anne fs Joss* (Fiefs, l. 6961-7013) (voir **Elst**, **Zele**) (voir Fig. III).

**Annen** (Gilles), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgr. de Peteghem, 1468 : deux étoiles en chef et une rose, a six feuilles, en pointe (C. C. B., Arquis de Lille, l. 159).

**Annethorn** (Herman) cède une serv. de sa terre de *Loerlich*, 1388 : trois étriers renversés. L. : ★ *S Henri . . . nethoren* (Duss., *Werden*, N° 9742).

**Anneville** (Jean d'), sgr. de *Keures* (Kœur) et d'*Esclance* (Eclance), se. un aveu de fief de Balhasar de Housse, écuyer, fondateur du duc de Lorraine, 1521 : d'hermine a la base, chargée d'une étoile a cinq rais. L. : *Seit Jehan danneville* (Lorr., *Briey*, B. 593, N° 46).

**Annoque** (Pierre), conseiller du duc de Bourgogne, etc., et son receveur de *Bewsterschelde*, en Zélande, 1448 : deux glaives, passés en sautoir, les pointes au bas, accompagnés de trois demi-vols, deux aux flancs, un en pointe. C. : un buste (?) entre un vol (C. C. B., c. N° 80).

**Anoul**. *Colar Hanoulle*, échevain de Jodoigne, 1127 : une porte crénelée, sommée d'une tour, accolée en pointe de deux roses. L. : ★ *S Colar Anoul* (M. Vanniers).

**Anouwe** (*Aonijn* van den), h. de la dame de Termonde, 1331 : une rose léguée, surmontée d'un lambel. L. : ★ *S In . . . a de Auo . . . meier* . . . . . (*Zwijreke*).

**Ans's'eau**, voir **Ansial**.

**ANSE E Johannes de Anse**, c (1), h. de Robert de Grimberghe, sgr. d'Assche, 1296 : type scutiforme; cinq cotices. L. : ★ *S Johannis de Anse* . e B. N° 131) (voir **Henricus**, **Crokegem**).

(D'c nom, non cité dans l'acte même, est *Faltas*, soit de *Johannes de tus Progenome*, soit de *Johannes de Botterhem*, s'écussu sgr. d'Assche.







Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. VIII.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel de Gilles Berthout,  
châtelain d'Oudenburg (1217).



**Anselino** (*Johannes ab*), abbé de l'église Saint-Pierre de Lobbes, de l'ordre de Saint-Benoît, diocèse de Cambrai, 1139 : type ogival ; Saint-Pierre, assis sous un dais ; a d., un prélat en oraison, contourne. Dans le bas, un écu : au chevron, accompagné de trois étoiles ; a la croise abbatiale, posé en pal, broch. sur le chevron. L. : *S Iohannis abbas monasterij sancti Petri lobbiensis* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

L'acte ne donne pas le nom de famille de cet abbé. Voir *Gallia christiana*, III, p. 88.

**Ansem**, *Henricus Ancem*, échevin de Bruxelles, 1281 : une fleur de lis fleurée. L. : *★ S' He . . . . . sem* (Brux.).

— (*Johannes dictus*), *filius Johannis dicti Ansemis*, échevin *illec*, 1333 : une fasce, chargée de trois portes crochétées (ou châteaux) et sommée d'un lion iss. L. : *★ S Iohannis dei An . em* (Ibid.).

**Ansial**, **Ansiau**, **Anseau** : Jean *Ansial*, maneur de la cour de Saint-Lambert, de Liège, jugeant à Flawinne, 1186 : un soc de charrue, accostée en chef de deux roses. L. : *S Jehan Ans . . .* (Nam., Pauvres, 1026).

— Jean *Anseau*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1193 : une gerbe. C. : un buste encapuchonné. L. : *S Jehan Anseau* (Mons, S<sup>e</sup>-Waudru, cartons ; chartes 884-980).

— Jean *Ansiau*, dit *Robau*, échevin de la haute cour de Temploux, 1195 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande, accostée de six croissants contournés, 3 (2, 1) a s., 3 (1, 2) a d. ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion naiss. C. : . . . . L. : *S' Jehan Anci . . . I* (Salz., c. 517).

— Nicolas *Anseau*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1343, 4, 5, 7, 50-58 : un chevron, accompagné de trois étoiles a cinq rais. S. d. : un griffon (Mons, S<sup>e</sup>-Waudru, c. II et I).

— Nicolas *Anseau*, même qualité, 1359, 60, 2, 3, 3, 7 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, trois arbres secs, rangés en fasce ; au 2<sup>e</sup>, une rose (Ibid., I et II).

— Jehan *Anseau*, même qualité, 1570 : même écu, la rose accostée de deux flammes (cour. à l'antique?) (Ibid., I).

— Jehan *Anseau*, même qualité, 1566 : même écu, avec cette différence qu'il est coupé-onlé de fauon a ce que la ligne du coupe forme trois élévations, dont chacune est sommée d'un arbre sec (Ibid., II) (Fig. 10).

— Michel *Anseau*, même qualité, 1570, 3 : une hure de sanglier, surmontée d'une étoile qui est accostée de deux glands. C. : une tête et col de lièvre (Ibid., I et lettre Q).

**Anseau** : Jean *Anseau*, même qualité, 1579, 80<sup>r</sup> 2, 1, 5, 7, 9, 90, 4, 5, 1601 : coupé ; au 1<sup>er</sup> une gerbe ; au 2<sup>e</sup>, une rose. C. : une gerbe. L. : *Seel Jean Anseau* (Ibid., I et II).

L'acte de 1579 est donné par les frères Jean et Michel A. ; (de secon de Michel Tombé) Par l'op. du 12 fevrier 1630 furent anoblis Jean-Bapt. et Michel A., freres, au port de ces armes : d'azur à la fosse et d'argent, accompagnée en chef d'une gerbe d'or et en pointe d'une quintefeuille du même.

— Simon *Anseau*, même qualité, sc. un acte donné à Beaumont, 1586 : un chevron accompagné de trois étoiles a cinq rais et une grande lettre S, broch. en cœur. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief de Beaumont).

**Anssen** (Cornelle), échevin de Rotterdam, 1465 : trois grappes de raisin, non pamprées. S. : un aigle (U.).

**Ante** (*Colons l*), *vittain* de Liège, 1307 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, et un semé de billettes. L. : *★ S Nicolai de Sci Sereraciu* (B., N<sup>o</sup> 169) (voir **Saint-Servais**).

**Anthises**, Lambert d'*Anthinne* et Jacques Gerlahe déel, tenir, du roi de France : *une court d'hommes jugeantes a Mave* (Malle) *en Condroz*, relevant de Durbuy, 1683 ; ils disent sceller de « leurs » armes, mais il n'y a qu'un cachet, en-dessous de la signature de J. Gerlahe : un échequer, au chef (de la largeur d'une tire) plain (C. G. B., 45713<sup>b</sup>) (voir **Baré**).

**Anthoine**, *Jehan Anthoine dit des Loges*, h. de fief du Hainaut, 1480, 1506, 12, a Braine-le-Comte : trois pourceaux passants. T. : un ange. L. : *S Jehan Anthoine* (Arch. de l'égl. de Braine-le-Comte).

— (Jean), échevin du monastère de Géronsar, a Erpent, 1529 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, parti ; a, un lion ; b, un écu, plain, surmonté d'un lambel ; au 2<sup>e</sup>, un monogramme, formé d'un A dont la barre transversale dépasse des deux côtés, et d'un I, broch., posé en barre (M.-I., c. 136).

— (Jean), h. de fief du Hainaut, 1544, 5, a Braine-le-Comte : un pourceau contourné, sur une terrasse, surmonté d'une clochette. S. d. : un griffon. L. : . . . . . *Anthoine d des Loges* (Arch. de l'égl. de Braine-le-Comte).

— (Michel), même qualité, *illec*, 1529, 45 : trois clochettes. T. : un ange. L. : *S Michel Anton* (Ibid.).

— (Michel), même qualité, *illec*, 1531 : trois clochettes, la 3<sup>e</sup> accostée de deux étoiles a cinq rais. T. s. : un ange agenouillé. L. : . . . *Michiel Anthoine* (Ibid.).

— (Maître Michel), même qualité, *illec*, 1565 : trois clochettes. T. : un saint Michel, brandissant l'épée.



L. : . . . 1<sup>re</sup> *Michel Anthoine* (Mons, II, de fief, I, *Braine-le-Comte*).

M<sup>e</sup> Michel A., fils de Vincent, devant conseiller au Grand Conseil de Malines et devola le 7 juillet 1618. Il introduisit dans les armoiries le lion d'Antoing et portait alors de gueules au lion d'or, accompagné de neuf clochettes d'argent, au lion seules se vuidants s'appelaient *Anthoan*, puis d'*Antoing de Biechebat*.

**Anthoine** (Josse), bailli de la seigneurie de Steenhault, pour noble seigneur Louis de Colles, baron de ce lieu et seigneur de Steenhault, 1590 : deux heaumes de Saint-Antoine en chef, une ancre de maçonnerie, la tige du milieu défailante a s., en cœur et une étoile en pointe. S. s. : un aigle (Engliem) (Fig. 11).

— (Philippe), h. de fief de ladite seigneurie, se. le même acte : trois heaumes de Saint-Antoine et une ancre de maçonnerie (complete) en cœur (Ibid.).

— (Jean), même qualité, 1602, 8, a Braine-le-Comte : un chevron, accompagné de trois grilots. S. s. : un griffon. L. : *S Jean . . . Joinie* (Mons, II, de fief a Braine-le-Comte, et M. Hanon de Louvet) (voir *Waitte*).

— (Jeanne), veuve de François Harlet Pasquier, sgr. d'*Amberloup* (Amberloup), décl. tenir, du roi de France, la sgr. d'*Amberloup* et de *Tilleul* (Tilleul), relevant de la prévôté de Bastogne, 1681 : (écu en losange) parti ; au 1<sup>er</sup>, trois losanges, surmontés, chacun, d'une melette ; au 2<sup>e</sup>, un cygne (cachet en cre rouge) (C. G. B., 457134).

**Anthony** (Jean), allentier de la cour allodiale de l'abbé de Saint-Trond, a Mielon-sur-Aelst, 1601 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une croix de vair ; au chef chargé d'une hequette de Saint-Antoine ; au 2<sup>e</sup>, deux crampons, passés en sautoir (Ord.) (Fig. 12).

**Antonis** (Henri), écuyer de la dame de Millen et de Nonnemillen, en ce dernier lieu, 1587 : parti ; au 1<sup>er</sup>, comme le 1<sup>er</sup> du précédent ; au 2<sup>e</sup>, un chevron (S. T., c. 11).

**Antoing** (Gilles d'), chev., h. du comte de Flandre, assiste a l'achat, par celui-ci, du château de Peteghem, 1286 : un lion et une cotise broch. L. : *S Gille d'antoing* (Nouv., N° 198).

— *Allars dantoinnez*, chevaliers, sires de *Brifuel* (Briffemil) et de *Seuech*, 1295 : type équestre ; le bouclier et la housse a un lion et au lambel, a cinq pendans, broch. L. : *S' March de . . thonn militis*, C.-sc. ; écu aux memes armes. L. : *S' coutrais' March militis* (Fl.).

Voir, sur lui, *l'Invent. antoing.*, par le Baron J. de SAINT-GENOIS, N° 775.

— (Mgr. Henri d'), sgr. dou *Bayhenot*, chev., h. du Hainaut, 1510 : un lion. Gq. cour. C. : un pluvial, en pomme de pin. L. : *S' Henri d'antoing sign de Bayhenos* (B., N° 566).

**Antoing**. Le même, 1511 : même écu. Gq. cour. C. ; une queue de paon. L. : *S' Heri d'antoiny sires de Bryghenoit* (B.).

Le sire d'*Antoing*, h. du comte de Hollande (de Hainaut, etc.), portait, d'après GUICHÉ, de gueules au lion d'argent, Capitaine de gueules, C. : deux croquis de heud de gueules, garnies, chacune, à la pointe, d'une boucle d'argent. En sire d'*Antoing* fut tue à Slaveren (1315) ; GUICHÉ dit de lui qu'il *voit sech den wert van helle* [veu leu dur in tot manijn spele] van zilver was hi . . .

Le [sire] *Dantoin* porte, d'après l'armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par BOUVER DANCO : de gueules à . I. d'argent rampant.

— Jean d'*Antoing*, h. de Jean, sire de Calonne, 1403 ; Jean d'*Antoing*, juge collier, a Calonne, pour noble h. Roland de *Leuse*, sire de *Calonne*, 1533 ; tous deux : dans le champ du sceau, un maillet accosté de deux étoiles (Tournai, Chartreux IV, et Croisiers) (voir *Anthoine*).

**Antweiler**, *Henricus de Antweire*, miles, se porte canton pour *Engelbertus dictus Nigh de Hylze*, miles, 1336 : plain ; au chef chargé de deux pals. L. : *S Henrici de An . . . militis* (Duss. Col., N° 1182).

— Thierry van *Antweire* et *Greta*, sa femme, décl. que le margrave de Juliers leur a restitué leurs fiefs dont ils avaient été déchés, par suite de l'homicide commis par Thierry sur son frere Othon, sauf le patronat de l'église, qu'il tient de l'abbé de Saint-Maxime, a Trèves, l'eau chaude, relevant de l'archevêché de Cologne, et un fief mouvant de sire Winaud de Rohr, 1345 : même écu, mais le 1<sup>er</sup> pal chargé d'une étoile. L. : *S' Theoderici de Antweire arnigi* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 181).

— Sire Gertrae van *Antweire*, *persona* (prêtre) de l'église de Geleen, 1377, 8 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (ceurs) ; au chef chargé d'un lambel. L. : *S Gerl . . . . .* (B.).

**Anvaing** (Roland van) tient d'Adrien van *Rokeghem*, sgr. de *ter-Bonel*, etc., du chef de sa sgr. de *ten-Doorne*, a *Elseghem*, le lieu de *ter-Beken*, avec ferme environ 15 bonniers, 1480 : trois hamades et un lambel brochant. C. cassé (Els.).

— Florent van), h. du comte de Flandre, dans sa sgr. de *Peteghem*, 1512 : trois hamades, surmontées d'un lambel ; au hiel broch. C. : deux aiguillettes affrontées. L. : *S Florens van Arvagay* (C. G. B., *Acquits* de Lille, I. 159).

— (Jean d'), h. de fief du Hainaut, 1560 : un contre de charrie, pose en tasse et incline en bande, le tranchant en haut, la pointe a s., accompagné de cinq étoiles a cinq rais, 3 rangées en chef, 2 en pointe. L. : un h. sans, bords-sans sa masse. S. : *Seel Heun . . vring* (Mons, II, de fief).



**Apeaux de Wispelare** (Pertin), h. du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Bergues (-Saint-Winnoe), 1135 : une fasce, accompagnée de deux coquilles en chef et d'un croissant, surmonté d'une étoile, en pointe, T. : un ange. L. : *S Pertin Apiaus de Wispelare* (C. G. B., Acquis de Lille, t. 377).

**Apeldoorn**, voir **Kessel**.

**Apostole** (Jean), tient, de Gui van *Blazersvelt*, du du chef de sa sgr<sup>e</sup> de ten-Houte, un fief à Belleghem, 1502 : trois clefs et une étoile en cœur (Fiefs, N° 1283) (voir **Lapostole**).

**Appeltern** (Henri van), chev., a usé trois chevaux sous le duc Wenceslas, dans la guerre de Flandre, 1357 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un anmelet, C. : un bonnet arrondi, chargé d'un anmelet et posé entre deux troupes, les pavillons en haut, L. : *S' Henrici dei de Appeltern militis* (B.).

— (Robert van), chev., caution du duc de Gueldre et de Juliers, 1395 : même écu, mais sans l'anmelet (Duss., *Clèves-Mark*, N° 580).

— (Henri van), chev., se. un acte du duc de Gueldre, 1395 : même écu, mais au lambel brochant, G. cour, C. : deux troupes, les pavillons en haut (Ibid., N° 610).

— *Johan van Apeltern to Peersingen* (Persingen) donne en fief à Thierry van Angeren *dat halve reerstat te Luen* (Luenen), 1410 : même écu, mais, au lieu du lambel, un crampon en chef, C. : comme Henri, 1406. Le cy. tenu par deux filles, iss. de l'encadrement du champ du secan (*Geld.*).

— (Henri van), sgr. de Persingen, investit Thierry van Angeren du même fief, 1410 : le même écu que Henri, 1406 (Ibid.).

— Charles d'*Apeltrie* (il signe : *C. d'Apeltere*) grand-bailli de Vianden, sgr. d'Autel, décl. tenir, du roi de France, cette sgr<sup>ie</sup>, avec château, etc., 1681 : un sautoir échiqueté, G. cour, C. : comme Henri (1406). S. : deux griffons, tenant, chacun, une hannièrre ; la 1<sup>re</sup>. a trois pals, la 2<sup>de</sup> cassée (chechet en croix rouge) (C. G. B., 457133).

Dans les chartes, les cinq premiers personnages de cette famille sont nommés : *van Appeltern*. D'après *GERTEL, her Riddrecht van Appeltern*, Gindehoes, pourait : être un sautoir échiqueté de grandes et d'argent Capeline de grandes, C. : deux troupes d'argent, les pavillons en haut.

**Apremont** forme ancienne, conservée par la famille :

**Aspremont** (Goberz, sire d'), tient, de Henri, comte de Bar, un fief à Briey et dans la *chastelerie*, 1235 : type equestre ; le bouclier et l'écu du c. esc., a la croix (Lorr., *Briey*, B, 590, N° 8).

Les chartes à cette fin portent *Lamprene* ou *Chastelaphe*. *Le Roman de Chartrain de l'aveugle* (du du NAT. S. 412

d'un Gobert d'Aspremont : *De gullas a la blanche crois* [ *Estoit ses escus peintures*, — *Le Tournaie de Charcey* (1285) donne à *Jutrois d'Aspremont* : *Darmes vermeilles fa putes*, ] *En lesca et vint ens ors*, ] *Et une crois d'argent assez*; et, ailleurs, *l'ave fat ditm sans vermeil*, ] *A une crois d'argent desna*.

**Apremont** (Gobert d'); Henri, comte de Bar, décl. que *je ne puis reteuir nul des hommes Gobert d'Aspremont qui suient de chastelerie de Briey, ne dou lan de Moastiers* (Moitié), qui est mes friz, ne dailens en celle chastelerie, 1239 : type scutiforme ; une croix (Ibid., B, 591, N° 267).

— (Goberz, sire d'), donne un acte avec Jean, abbé de Châtillon, 1269 ; se. une charte avec *Anriès d'Arguel*, écuyer, 1269 : type scutiforme ; une croix (Ibid., B, 590, Nos 18 et 45).

— (Noble homme *Joffroy*, sire d'), écuyer, se. un acte d'Erard de Briey, chev., et de sa femme *Aelis*, 1281 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une demi-croix, montant du parti ; au 2<sup>d</sup>, de ... a sept burelles. L. : *S' Geroi daspremont escvier* (Ibid., N° 59).

— (*Juyfrois*, chevaliers, sires d') fait savoir qu'*Mons, li fu fins Rogier desleennes* (d'Esmaes), a déclaré, devant lui et ses hommes, n'avoir rien à réclamer du chef des acquisitions faites, par l'abbé de Bonne-Espérance, envers ledit Rogier, son pere ; mai 1282 : type equestre, le bouclier et la housse : a la croix, C. : un éventail, L. : *S' ofrid. dni . . . . montis milit. C. esc.* ; écu a la croix. L. : *S' s'dni asperis (!) montis* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

— *Jehan Dappremont* (*Duppermont*), maistre du tonlieu a *Bruges de ma dame la contesse de Ligny*, etc., receveur de sa sgr<sup>ie</sup> de *Beaupré-lez-Bruges*, 1346 ; reçoit une rente sur l'espie de Bruges, pour le comte de Saint-Pol, 1433, 4, 5, 65 (n. st.) ; trois merlettes, L. : *S tan dappermont* (C. G. B., Acquis de Lille, t., 22, 51, 52, 378).

— *Beatrice daprimont*, dame de *Rollis* (Rollé), veuve de Jean de *Bollant*, reçoit une rente sur Bastogne, 1528, 30, 1 : dans le champ du secan, deux écus ; A, une croix, cantonnée de vingt croisettes ; B, une croix, L. : *S Bea . . . . daprimot* (C. G. B., Acquis de Brab., 2050<sup>rs</sup>).

**Aqua** (*antypster Jacobus dei*, clericus, *legum professor*, 1296 (n. st.) : trois lions leopardés, rangés en pal, L. : *S' S' Jacobi de Aqua le . . . . . ssor . . (E)*.

VOIR SUR CE *l'Invent. anal. p.*, par le BARON JULES DE SAINT-GENOIS, N° 802.

**Aras** (Jean d'), h. de fief du comte de Hainaut, 1393 : une bande tressée (*Nau.*, N°s 1241-2).





**Ardembourg** (Pierre), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1620 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, trois anilles; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un chevron accompagné de trois trèfles; au 4<sup>e</sup>, un bateau en chef et trois (2, 1) anilles en pointe. S. s. : un lion (Mons, H. de fief).

— (Gaspard), même qualité, 1625 : un chevron, accompagné en chef et de trois (2, 1) trèfles, à s. de deux poissons adossés, surmontés d'un croissant tourné et en pointe ... (cassé) (Ibid.).

Les d'Ardembourg de Gibecy portent : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une rose, à la bordure (simple).

**Ardeneal**, voir **Ville**.

**Ardenne** (Pierart d'), h. de fief d'Antoine d'Enghien, sgr. de Saintes et du Pont, en sa cour de Saintes, 1487 : un lion. L. : *Pier... ardennne* (abb. de W.-Br., 4007).

— (François d'), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1610, à Mons : un arbre arraché et un cerf en arrêt, broch. T. s. : un ange (saint ?) (H<sup>on</sup> de Royer de Bour).

**Ardinghen** (*Arnoltus de*), chev., échevin de Saint-Trond, 1360 : le haut de la partie d. de l'écu est cassé; on ne voit plus que quatre (1, 2, 1) fleurs de lys; il y en avait probablement six (3, 2, 1) (S.-T., c. 5<sup>bis</sup>) (voir **Rossum**).

**Arenberg**. *Johannes, Burggravius Coloniensis*, 1278 : type équestre, à senestre; le bouclier à trois roses. L. : *S' lohannus burggravi... usis*. C.-sc. : écu à trois roses. L. : *S' contras' Iohis burggravi col* (Arch. de la ville de Cologne, N<sup>o</sup> 437).

— *Goedert van Arberch*, bâtard, prête serment de fidélité au duc de Brabant qui, par l-p. données à Trèves, 21 avril 1429, l'a nommé chef du bailliage, château et pays de *Spremont* (Sprimont), à la place de sire Baudouin van *Monjardijn*, à qui feu le duc Antoine les avait engagés, moyennant 3800 fl. du Rhin, 24 avril 1429 (!) : une fasce échiquetée (de deux tires), sommée d'un lion iss.; au filet broch. L. : *S Godefridi nalis* (= *naturalis*) de *Arberghe* (B.).

— (François, par la grâce de Dieu duc d'), duc d'Aerschot et de Croy, prince de Porcéan et de Rebecque, etc., 1658 : trois roses. Cq. timbré du bonnet de prince, C. cassé. L'écu entouré du collier de la Toison d'Or (fort endommagé) (M. Paris) (voir **Chos**, **Evesque**, **Humbeek**, **Mark**).

Et non. Deux de nefler, comme on blasonne à tort, les quintefeuilles *vison Introduction*, p. 130 D. D'après GRÉGE, le sire d'*Arberch*, vassal de l'Empire, porte d'or à trois roses (quintefeuilles, de gueules, boutonées de l'écu. Capeline de gueules. C. : un oron échiqueté de gueules (?), chargé de trois roses d'or, boutonées de l'écran, les pointes de l'écran garnies, chacune, d'une boule d'argent, ornée d'une touffe de plumes de coq de sable.

**ARENBOELE** (*Gerardus et Goswinus dicti de*) *fratres Sophie*, femme de *Johannes de Waloynoy*, sc. au acte de eulm-ci, 1348; Gérard : de ... à six burelles et au lion broch. L. : *S' Gerard' d'Arnboel*. Goswin : de ... à huit burelles et au lion broch. L. : ... *Goswini de Arenbol* (Duss., *Werden*, N<sup>o</sup> 124).

**Arends**. *Pieter Arens*, receveur de Termonde, 1396 : une fasce, accompagnée de deux merlettes en chef et d'une étoile à cinq rais en pointe. C. : deux têtes et cols d'aigle, affrontés (C. G. B., *Acquits de Lille*, I, 70-71).

— (Jean) tient, du château de Termonde, un fief à Lebleke, 1430 : une rose (Fiefs, N<sup>o</sup> 3002).

— (Simon), fils de Pierre, tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : une fasce, accompagnée en chef de deux merlettes et en pointe d'une rose. C. : une fleur de lis (?) entre deux têtes d'animal (aigle ?), affrontées, sur de longs cols recourbés (Ibid., N<sup>o</sup> 3749) (voir **Beer**, **Leerman**).

— *Jan Arents zoen*, échevin de Zierikzee, 1450 : un oiseau (C. G. B., c. 465).

— *Ileijl Arndts*, veuve d'*Arndt Jacobsz*, *Jacob Arndtz*, *Willem Thoenisz*, mari d'*Evertyen*, *Rutger Arndts*, *Beell Arndtsz dochter*, *Arndt Jacobsz*, *gebrueder*, *suster ende swager*, ont, pour eux-mêmes et pour *Willem Arndtsz*, leur fils, frère et beau-frère mineur, vendu à Jean van Bronkhorst et à Marguerite van *Oije*, sa femme, une terre à Lent (Overbetuwe), 1549; *Ileijl* : trois annelets, mal ordonnés. *Willem Thoenisz* : une ancre, l'anneau en bas, *Rutger* : un poisson, posé en pal, accompagné en pointe d'une coquille (?). *Beell et Arndt*, tons deux : une rose. Le sceau d'un *Jacob Arndtsz*, témoin, est tombé (*Gebt*).

**Arendsnest**. *Petrus de Arenest*, échevin de Bois-le-Duc, 1448, 9 : trois têtes et cols d'aigle. L. : *S Petri de Arenest scabi* *Buscol* (Belmond et S.-G.).

**Arenthal**, voir **Rolman** (n).

**Arffe** (Godefroid van der), bailli héréditaire de l'archevêque de Cologne, 1371 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) panelles (Duss., *Col.*, N<sup>o</sup> 915).

**Argenteau**. *Reynaldus de Erkenteel*, miles, *castellanus Imburgensis*, s'enage, moyennant 1318 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, à quatre chevaliers (*quatuor nobiliarii*) et 98 écuyers, dans la guerre (*anno milia*) entre les rois d'Anjou, le duc de France, 16 août 1338 : *reuerabilis vir dominus Reynaldus de Erkenteel* se pour *Rigoldus de Meylem* (Melen) qui, avec *Arnoldus de Boelsbeke* (Bomlaye), tous deux *armigeri*, s'enage, moyennant une somme totale de 10 livres, à servir le duc Jean III dans ladite guerre, 12 janvier 1339 (u. 81) :





Fig. 1.

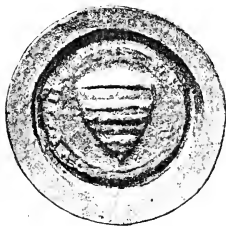


Fig. 2.

Pl. IX.

Fig. 1 et 2. Seeau et contre-seel d'Eustache de Grammene,  
chambellan de Flandre (1220).



une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de quatre croisettes tréflées, au pied fiché. L. : *S' Renardi de Argetea militis* (B., Nos 451 et 479) (Fig. 13) (voir **Merode**).

**Argenteau.** *Renardus de Argenteal, miles*, inféode à Thierry, comte de Looz, dix bonniers de terre in territorio de Wintershoven, 1347 ; une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de douze croisettes recroisettes, au pied fiché. L. : \* *S Renardi de Argeteal* (Duss., *Jul.-Berg*, No 503).

— *Renar, sire d'Argenteal*, sénéchal de Limbourg, 1348 : même écu, mais les croisettes, au pied fiché, poténées. L. : \* *S' Renardi de Argeteal mil* . . . (Duss., *Stavelot*, No 89).

— (Jean, sire d') et Renier d'Argenteau, sire de Houffalize, frères, reçoivent du Brabant un acompte (guerre de Gueldre), 1387 ; Jean : même écu, mais les croisettes, au pied fiché, pattées. L. : \* *S' Johan d'argenteal*. Renier : un peu fruste ; une croix, chargée de quatre coquilles et en cœur d'un fermail rond, ladite croix cantonnée de douze croisettes (simples). C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau. L. : *S Renar de Hoffalis* (B.).

— (Guillaume-François, comte d'), chev., etc., décl. tenir, du roi de France, la seigneurie d'Ochain (au pays de Luxembourg, comté de Chiny), *pairerie* du comté de Montaigny, avec les villages d'Ochain, de Pair et de Clavier et les hameaux de Petit-Bois, de Ponthoz et de *la Vault* (Val-Tibermont, avec château a donjon, etc., 1684 : une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de vingt croisettes recroisettes. L'écu sommé d'une cour, a 9 perles. C. : un buste, vêtu de l'écu, coiffé d'un chapeau d'abbé. T. : deux h. sauv., appuyant leurs massues sur l'épaule ext. (cachet) (C. C. B., 43713b).

D'après GEIJE, qui le cite parmi les Liégeois, le *herre van Arckentel* portait : d'azur à la croix d'or, chargée de cinq coquilles de gueules (les croisettes ont été oubliées). Le vol. d'or. C. : un buste barbu, vêtu d'azur, le dos marqué d'une croix d'or, terminé en volet et coiffé d'un chapeau, légèrement aplati, de gueules, garni de quatre boules de sable, soutenant, chacune, un petit plumeau du même, deux au bord, deux sur la coiffe du chapeau.

**Arguel**, voir **Apremont**.

**Ariaensz** (Ariaen), échevin de Rotterdam, 1530 : deux glands, tigés et feuillés, mouvant de la pointe, accompagnés au point du chef d'une étoile. C. : un gland (?) entre un vol (F.).

**Arkel.** Jean, sgr. de *Arcke*, chev., 1293 : deux fasces bretessées et contre-bretessées. L. : *S' Iohannis dni de Arkel* (Holl.).

— (Jean, sgr. d'), chev., 1299 : même écu. L. : \* *S' Iohannis militis dni de Arkel* (Mons, *Hainaut*).

**Arkel** sire Arnould van *Arcke*, chev., 1293 ; h. du comté de Hollande, se une lettre au roi d'Angleterre, 1297 : même écu, brisé en chef a d. d'une étoile a cinq rais. L., 1297 : . . . *Ar* . . . . . (Holl.).

— (Le sgr. d'), banneret, se. un acte du comte de Hollande, 1352 : même écu que Jean. L. : *Sigillum Iohanni* . . . . . *kel* (Ibid.).

— *Die here van Erkel*, 1361 : dans le champ du sceau, un lion assis, coiffé d'un casque ciné d'un vol chargé de deux fasces bretessées et contre-bretessées. L. : *Sigillum secreti mei* (Ibid.).

— Jéan, évêque de Liège, 1367, 8, 70 : sceau rond ; un évêque, tenant sa crosse de la main gauche, derrière un écu fruste, accosté de deux écus, chacun tenu par un homme (?), le 1<sup>er</sup>, a deux fasces bretessées et contre-bretessées (Arkel) ; le 2<sup>d</sup>, a sept (4, 3) losanges (non accolés) (S. T., c. 18 et 116p. S.-Eliis, *Buiteng.*, II).

— (Othon, sgr. d'), promet, a son cher sgr. et parent (neve), sire Florent van *Wavelichoven*, évêque d'Utrecht, son aide contre tous, et de ne pas faire cause commune avec le sgr. de *Vijauen*, son fils, ses frères et sire Etienne van *Nijenvelt* (Nijveld), sauf de l'aveu dudit prélat, 1379 : même écu que Jean, 1293. L. : \* *Sigillum Ottonis domini de* . . . . . (*Utrecht*).

— (*Willem, soen tot*), appelle le duc Renaud de Juliers et de Gueldre *onse lieve herre iud oeme*, 1412 : même écu, les fasces surmontées d'un lambel. L'écu soutenu par un ange, assis derrière lui. L. : *S' Wilhelmu de Arkel* (Duss., *Clèves-Mark*, No 705 1/2).

— Le même, 1412, 3. même écu. Cq. cour. C. : un vol de l'écu, mais sans le lambel. S. : un léopard houpé et un griffon. L. : *Sigillum Willem soen tt Arkel* (Ibid., Nos 706, 708 1/2).

— Damoiseau Waleran van *Arckel, brueder tot Hoecckelom* et sgr. de Waardenburg, échevin de Tuil, 1517 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux fasces bretessées et contre-bretessées ; au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois pals de vair ; au chef de quartier plain (Waardenburg) (*geld.*) (voir **Eijll**, **Oem**, **Schelle**).

Dans Faete qu'il seelle, comparaisent. d<sup>ns</sup> Thierrette van *Zimmerseel*, veuve de Jean van *Haeften*, avec ses tuteurs Waleran et Othon van *Haeften*.

Voici, d'après GEIJE, les armes du sire d'Arkel (Holl.) : d'argent à deux fasces bretessées et contre-bretessées de gueules. Vollet de sable semé de fentes de tilleul, renversées, sans tiges, d'argent (petit-gris au naturel ?). C. : un vol de l'écu.

*De Grûnderysche orlog* (voir ci-dessus, p. 107) donne au *here van Ercke* : *Van silvere mit vueschen tree* ! *Van helen, min nu aw*, [ *Ueascheert rshelyc dyn* (H., 4793 5). Sire Othon, sgr. d'*Erckel*, relève, du Brabant : *cillon de Wezele supra Renan* (Wesel) (compte S'-Jean 1384 - S'-Jean 1385, C. C. B., No 17114, P. 177 v°).



**Arcken.** *Henricus de Archa*, échevin de Bruxelles, 1304 : trois croissants, L. :  $\text{S}^{\text{r}}$  *S' Hen* . . . . .  
*Arca* (L., I, et Brux. (voir **Boetsaert**).

**Arckenbout** (Cornoille, fils de Louis), échevin de Rotterdam, 1636 : coupé; au 1<sup>er</sup>, un croissant tourné; au 2<sup>d</sup>, trois béquilles de Saint-Antoine. L'écu suspendu à une longue lanterne, tenue, par un h. sauv. imberbe, appuyant sa masse à terre, placé à s. de l'écu (U.).

**Arcolay.** voir **ERKELEY**.

**Arlon.** Arnould, prévôt d'Arlon, 1324; *Arnoldus de Arluno* sc. un acte de Henri de Kerpen, 1343 : un léopard lionné, L. :  $\text{S}^{\text{r}}$  *S' Ar* . . . . . *scabini arlunensis* (*Lux.*, c. IV, liasse XVI, N° 21) (voir **Colpach**).

**Armoises** (Philippe des), jadis prisonnier à Basweiler; i. t. : 1068 m., 1374 : un gironné de douze pièces; écus. en cœur, parti de . . . et de . . . L. : *S' P' . . . . . des Armoises* (B.).

— (Robert des), chev., jadis prisonnier *illeg*; i. t. : 1007 I mont, 1374 : même écu, mais l'écu. en cœur plain, G. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol, L. : *S' messire Robert de . . . moises* (B.).

— (Richard des), chev., jadis prisonnier *illeg*; i. t. : 766 2/3 mont., 1374 : même écu (écus. plain). Sans timbre, L. :  $\text{S}^{\text{r}}$  *Moes Richards chevair* (B.); 1377 : même écu. G. : deux plumes d'autruche. Le eq. tenu par un léopard lionné et un renard, L. : . . . *Ri* . . . . . *des Ermoise* e . . . (B.).

Les trois Armoises et Gérard de Hellesant combattirent sous la bannière du comte de Saint-Pol.

— (noble homme sire Philippe des), chev., sc. pour Gérard de Hellesant, écuyer, jadis prisonnier à ladite bataille, 1378 : même écu que Philippe, 1374 (l'écu. parti). G. : deux boules, chacune sommée d'une plume (?). L. :  $\text{S}^{\text{r}}$  *S Philippe de Ermoizes* (B.).

— Philippe des *Hermoises*, écuyer, sgr. de la « forteresse » de Guizalville (Gussainville), vassal du duc de Lorraine et de Bar, du chef de la ville, ban et sgr. d'Aufflatville (Alléville), etc., 1487 : même écu que Robert, 1374 (l'écu. plain). G. : deux boules, chacune sommée d'une plume d'autruche, L. : *S Philippe von Sarmois* (Lorr., *Briey*, B, 593, N° 12).

— (Christophe des), écuyer, sgr. de Hannoncelle, etc., tient du duc de Calabre, de Lorraine, etc., du chef de la prévôté de Briey, au nom de d<sup>ne</sup> Yde des Armoises, sa belle-mère, veuve, une partie de la sgr. d'Inffleville (Alléville), etc., 1536 : même écu que Philippe, 1374 (l'écu. parti). G. : quatre plumes d'autruche, L. : *S' Npofe des Armoises* (Ibid., N° 82).

— Claude des *Hermoises*, écuyer, sgr. de Fléville et

de Lixières, en partie, tient du duc de Calabre, etc., des fiefs dans ladite prévôté, 1551 : même écu (l'écu. parti, timbré d'un chapeau d'ecclésiastique, L. : *Clavde des Armoises* (Ibid., N° 98) (voir **Custines. Orey**).

**Arnemuiden.** Dame Marie van *Aernemuden*, femme de Nicolas van *Borselen*, chev., sgr. de Brigdamme, 1401 : parti; au 1<sup>er</sup>, une fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais (Borssele); au 2<sup>d</sup>, plain; au chef chargé de trois aigles. S. : deux lions (C. G. B. N° 113).

— Gilles d'*Ernemude*, écuyer, sgr. d'*Ingies* (Engis), feudataire du duc de Brabant, . . . comte de Hainaut et de Hollande, 1421 : plain; au chef chargé de trois aigles, G. : une tête et col de taureau (Nam., N° 1354-6) (voir **Trazegnies, Wissekerke**).

GELLE donne ainsi le blason d'un sire Gilles : d'or, au chef de gueules, charge de trois aigles d'or. Le eq. d'or. G. : une tête et col de taureau d'argent, langué et accorné de gueules, le col entouré d'un bourrelet d'argent.

**Arnhem** (*Henricus dictus van*), *judex in Duffia* (« de Duffel », en Gueldre), 1330 : dans le champ du sceau, une demi-aigle, défailante à s., et une demi-beur de lis, défailante à d. L. :  $\text{S}^{\text{r}}$  *S Henrici de Erne* (Duss., *Bedbur*, N° 21 bis).

— (La ville d'), 1371 : dans le champ du sceau, une aigle éployée (Duss., *Clèves-Mark*, N° 401).

— (Winant van) sc. un acte du comte de Gueldre, 1406 : une aigle (simple) (Ibid., N° 640).

— (Thierry van), écuyer, 1410 : même écu. L. : *Sigillum Dirick van Aernem* (Ibid., N° 670).

— (Les échevins d'), 1509 : une aigle éployée (N.-D., Auvers; *capsa rer. extraord.*).

— *Officialis reverendi domini praepositi Arnhemensis ac archidiaconi in ecclesia traictensis*, 1532 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un cheval passant (Assendelft); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix cantonnée de douze merlettes (**Haarlem**); un lambel broch. en chef sur l'écu (S. T., c. 13).

— (Zeger van), membre du corps équestre de la Veluwe, 1536 : une aigle (!). Eq. cour. G. : une aigle (entière) (*Gelt*).

**Arnoldi** (*Willelmus, filius*), échevin de Bruxelles, 1267 : dans le champ du sceau, trois coquilles, L. :  $\text{S}^{\text{r}}$  *Willelmi filii A* . . . . . (Brux.).

**Arnoldus, villicus et advocatus et scabinus apuensis** (d'Aix-la-Chapelle), qui dicatur *Parvus Arnoldus*, 1315 : un fascé de six pièces, la 1<sup>re</sup> chargée à d. d'une étoile, L. : *S Arnoldi dicti Parvi Arnuldi* (S. T., c. 5<sup>bis</sup>).

Le cartulaire de Saint-Trond blasonne « écu à trois





lascos. a Voir : *Arnoldus Parrus, der Stammvater des Geschlechts von Palant (Zeitschrift des Anheuer Geschichtsvereins, 1894).*

**Arnsberg.** *Godefridus, comes de Arnsberg* (1), au nom de son fils, HENRI, et de la femme de celui-ci, *Hildegis*, renonce aux liens de *Barme* (Barmen), vendus, par le comte Louis de Ravensberg, à Henri de Limbourg, comte de Berg, 1244; se. un acte de *Heidenricus de Thune*, 1251 : type ogival; dans le champ du seau, une aigle. L. : *Sigillum dni Godefridi comitis de Arnsberch* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 22 et 32).

(1) Et non *Arnsberg*, lecture de LACOMBIET, *Urkundenbuch*. GELÉE donne deux fois les armes du comte d'Arnsberg, parmi celles des Colonais. Les voici : de gueules à Faigle d'argent, becquée et membrée d'or, les ailes chargées, chacune, d'un bâton tréflé du même. Volet de l'écu, doublé d'azur. C. : un vol de sable, la partie inférieure semée de feuilles de tilleul d'or, renversées, et chargé d'un disque de Feuu, broch.

**Aroud** (Jean), tient le château de Furnes un fief à *Sinte Woubourgh*, 1405; un arbure, posé sur une terrasse, accompagné a s. d'un croissant (Fiefs, I N°s 983-1009).

**Arquennes.** *Remers, sires darcane, chevaliers*, arbitre entre l'abbaye de Bonne-Espérance, d'une part, et noble homme *Jehan, seigneur de Feluy* (Féloy) et la ville de Féhy, d'autre part, 1318, a Féhy; un lion. L. : *S Re . . . . . Ar. en . . . . .* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

**Arras.** B. *Arabatensis castellanus*, sc., *apud Lille*, février 1200 (n. st.) : type équestre; le bouclier : vergeté, à deux burelles broch. L. : *Sigil . . . . . astelani* C.-se. : écu aux mêmes armes (le vergeté est ici de 14 pièces). L. : *S Balduvini castlani A (!)* (Fl.).

— (Guillaume, avoué d'), se. avec le précédent, 1200 (n. st.) : type équestre; le bouclier a six cotices et a deux burelles broch. L. : . . . . . *ad . . . . .* C.-se. : écu aux mêmes armes. L. : *S Secrete Wil-l- advocati* (Fl.) (voir *Aras*).

D'après l'armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par DOUET DARQ, Mgr. Baudouin d'Aras portait : de gueules à un chef d'hermine, et Mgr. Guillaume d'Aras : semblablement.

**Arrentières** (Jean d'), chev., reçoit pour lui-même, son frère Gauthier, Renardin de Robert-Espagne, Everard de Villemorien, Hussion de Varney et d'autres une indemnité pour avoir été faits prisonniers à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg, 1374 : une cotice, accompagnée au canton s. d'un écu. fruste, muni d'une bordure componée. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux tubas, soutenant, chacune, un panache de plumes de coq. L. : *S Jehan de Arrentiere* (fl.).

**Artaise.** Thomas d'Artois, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 373 13

mont., 1374 : cinq annelets. L. : *S Thomas dart* (fl.). 1378 : même écu. L. : . . . *Thomas dairt . . .* (fl.).

**Artaise.** Jean d'Artaise, jadis prisonnier à la même bataille, i. t. : 360 mont., 1374 : cinq annelets et, entre les deux premiers, un petit lambel G. : une tête et col de lion, garnie de deux annelets, entre un vol. L. : *S Jehan dartaise* (fl.); il se. pour Nicolas de Vieime, prisonnier à la même bataille, 1378 : même seau (B.); a un reçu qu'il donne avec ledit Thomas, en 1378. il appose un autre seau : cinq annelets, surmontés d'un lambel. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S Jehan dartaise* (fl.).

Tous deux, ils avaient combattu sous la bannière du comte de Saint-Pol.

Sur les deux seaux, peu artistiques, les lambels sont plutôt des pals retraités; d'ailleurs, en règle générale, les seaux de la région en cause sont loin d'être des modèles de composition et de gravure.

**Artet.** J.-J.-J. Dartet cache une lettre, sans date, du milieu du XVII<sup>e</sup> s., d'un écu a trois fleches, posées en pal et rangées en fasce (M. G. d'Artet-Godin, a Liège).

Frère Alexis Dartet, R. P. au Val-Henoi, porte dans le champ de son cachet, fermant une lettre de 1780 : (sans écu) trois fleches, non empennées, renversées, attachées a un lien, posé en chef (Ibid.).

— J.-J.-J. Dartet cache une lettre, datée de Namur, 1792, de l'écu décrit ci-dessus. C. : un lion iss. (Ibid.).

Le héraut d'armes Constantin Bouhelier décl., dans un acte, daté de Namur, 1691, que la famille d'Artet, originaire de la province de Namur, est fort ancienne et honorable, portant : « un escusson de gueules à trois fleches d'or, posées en pal, armées et empennées d'argent » C. : « un Lyon, armé et languassé de gueules, cour. d'or ». Lambrespins : sable, argent et zueules.

Cette déclaration fut donnée à la requisiion de Jean d'Artet, sgr. de Pre-Lo-Comte (pres Floreffe) et à la Grande-Herbette (d'Enimes).

Un descendant de celui-ci, Français d'Artey, maître des postes à Namur, époux de Marie de Wetz, avait relevé ces deux hofs, le 25 avril 1699, en suite du décès de son beau-père, François de Wetz (STAN, BORMANS, *Les fiefs du comté de Namur*).

**Artevelde** (H'oitins d'), bourgeois de Gand, 1297 : dans le champ du seau, une fleur de lis, sommée de deux oiseaux adossés, regardants. L. : *S H'oiti . . . . . elde* (Fl.).

— (Guillaume van), bourgeois de Gand, doit a Henri de Jaghere, a Louvain du chef de Jean, fils de sire Philippe van Herpe (Erpe), sis écus de Flandre, et promet de lui céder un paiement dû a sa femme (a lui, Guillaume) *Zuane*, 1376 : trois chapeaux pointus, à large bord, garni de lanières, passés en sautoir. L. : *S' Wilh . . . van Ar . . . . de* (B.) (voir *Abelijn, Vos*).



**Artus** (Jean), lieutenant de l'abbesse du *Repos Notre-Dame de Marquette demplies la ville de Lille*, en toutes ses terres et sgr<sup>es</sup>, 1563; trois couronnes, rangées en pal. G. : un vol (V<sup>e</sup> Desmaisières).

— (Daniel), le jeune, h. de fief de la même, 1565; mêmes écu et G. (Ibid.).

**Arundel**, Richard, comte d'*Arundel*, caution du roi d'Angleterre, envers le duc du Brabant; Brux., 1339; un lion. L. : *S Ricardi comitis d'Arundel* (R., N<sup>o</sup> 530).

GEULE donne ainsi l'écu du comte *van Arundel* : cantonné; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de gueules au lion d'or; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, échiqueté d'azur et d'or.

**AS**, voir **Walraven**.

**Asbeck**, Thierry van *Asbecke et Blydeken*, sa femme, timent, de l'abbaye de Werden, *dat qued to Hollenbecke, horende in den hoff to Helderickhusen*, 1405; une bande de six losanges, accompagnée à s. d'une bande de quatre losanges. L. : ... *ich van Asb* . . . (Duss., *Werden*, n<sup>o</sup> 108) (Fig. 14).

— Godert van *Asbeck*, dit *Pinspraet*, fait, avec ladite abbaye, un échange de serres, 1495; même écu, mais les losanges non accolés. L. : *S' Goert van Asbich* (Ibid., N<sup>o</sup> 97 c) (Fig. 15) (voir **Stratman**).

**Asberg**, *Theodericus de Asborch, scabinus in Moerse*, 1529; dans le champ du sceau, un château. L. : *S' Th de Asbry scabi de Morse* (Duss., *Orange-Moers*, N<sup>o</sup> 11).

— *Bernt van Asborch*, caution pour Hadevige, veuve de Jean *Baerke*, chev., et ses deux enfants, Henri et Marguerite, qui vendent, devant les échevins de Moers, à Jean Clopper et à sa femme, Aleyde van *Dongherade*, leur *hof tu Embrich* (Emmerich) et leur *hof tu Vrymersheym*, « *Heynen Elzben hof ghecheyten*, 1374; h. du comte de Moers, 1384; une tour. L. : *S' Bernardi de Asborch* (Duss., *Werden*, N<sup>o</sup> 117, et Duss., *Orange-Moers*, N<sup>o</sup> 45).

*As[s]che[n]berg* (Münster, porte, d'après GEULE; d'argent; au chef de gueules chargé de trois besants d'or.

**Azewijn**, Gérard van *Azewijn*, chevalier, caution de Renaud, comte de Gueldre, 1349; cinq cotices (*Wassenaer*).

— Renaud van *Azewijn* (*Vijswijn*) a fait, avec le comte de Cleves, un accord au sujet de ses moulins près d'Emmerich, 1415; dressard d'Emmerich, 1417; h. dudit comte, 1418; cinq cotices. Sans timbre, en 1415. G., en 1417, 8; une tête et col d'ours, entre deux pattes d'ours. L. 1417, 8; *S' Reginald vā Azewijn* (Duss., *Clèves-Mark*, N<sup>os</sup> 726, 46, 76).

**Azewijn**, Guillaume van *Azewijn*, chev., *erffhaefmeister* de Gueldre, 1501; même écu. Cq. cour. G. : un renard issant (*Geld*).

— Renier van *Azewijn*, souverain investit Gishert van *Uendoorn*, pour Catherine van *Uendoorn*, femme de Hubert de *Kock*, de dunes sous *Deile* (Deil), 1537; même écu. G. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête et col d'animal (renard?) entre deux membres d'aigle, posés en chevron renversé (Ibid.) (voir **Hees**).

D'après GEULE, *Jan van Azeveijn* portait d'argent à cinq cotices de gueules.

**Asch** (en-Campine), Jean van *As*, et *Assche*, chev., jadis prisonnier à Basweijer, sous le burgrave de Limbourg; i. l., 1416 mont., 1374, 6; une croix engrelée, chargée en cœur une étoile à cinq rais. L. : *S' Her Jan van As* (R.).

**Ascheberg**, voir **Asberg**.

**Aspelaere** (Olivier van) remet, pour noble seigneur Gabriel de Jauche, chev., sgr. de Mastaing, baron d'Eijne, sgr. d'*Ajtschore*, Welden, etc., un dénouement de fief relatif à la sgr<sup>e</sup> de Welden, relevant du château d'Albst et sise à Elst, 1549; une croix pattée, alésée, cantonnée de quatre croissants. G. : un buste, coiffé d'un béret, garni d'une plume (Fiefs, N<sup>o</sup> 4860).

Dans l'acte, ce nom est tronqué en *van Haspere*; le sceau porte: *van Haspelare*.

**Asperen** (Jean van), sgr. de *Voirst* (Voorst) et de *Keppel*, 1426; parti; au 1<sup>er</sup>, trois croissants, le 1<sup>er</sup> chargé d'un besant, ou tourteau; au 2<sup>e</sup>, trois chevrons (Voorst). G. : une tête casquée (*Geld*).

— (Othon van) et van *Vueren*, échevin de *Tuijl* (Thuil), 1559; deux fasces bretessées et contre-bretessées, Cq. cour. G. : . . . T. d. : une femme sauv. S. s. : un lion (Ibid.).

GEULE donne ainsi les armes du *here van Asperen*, dans la suite du «*nieuwe*» de Hollande; d'argent à trois croissants de sable, le 1<sup>er</sup> chargé d'un annelet d'or. G. : une tête barbue de sable, aux longs cheveux, en guise de volet, et coiffée d'un chapeau arrondi d'or. Un *here van Asperen* fut tue à Stavoren, en 1315. GEULE lui donne : d'argent à deux fasces bretessées et contre-bretessées de gueules, surmontées à d. d'une merlette de sable : *van Azeer . . . van keel twe tarven getueneert* . . . *Ken naerte int hooft van den sabel* . . .

**Aspremont**, voir **Apremont**.

**Assebroeck**, *Vir nobilis Baldeuicus de Arsebroec, miles*, 1287; une cotice (chargée . . . ?), accompagnée de six roses, en orle. L. : *S' Baldeuin darssbroec chevalier* (Fl.).

— *Min here Boudene here van Arsebroec, redder*, h. du comte de Flandre, 1309; une bande, chargée





Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. X.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel d'Eustache de Grammene,  
chevalier, chambellan de Flandre,  
sire d'Oudenburg (et de Merekem) (1258).



de trois aigles. L'écu adossé de deux dragons rampants, adossés. L. : ✠ S' Baldecini de Arsebrore militis (Fl.).

Voir l'Invent. analyt., par le BARON J. de SAINT-GENOIS.

**Asselin** (Jean), prêtre, doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Bar-le-Duc, 1564 : dans le champ du seau rond, un saint Pierre, assis ; au bas, un écu : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : *Seel Jehan Asselin* (Lorr., *Briey*, B, 592, N° 249).

**Assendelft** (*Bertout, here tot*), chev., 1418 : un cheval passant. Cq. cour. G. : un bonnet pointu entre deux faucilles adossées. T. : deux h. sauv., sans massues, iss. du cadre du champ. L. : *S' Bertouts hen va Assendelft ridder* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 770).

— (Gérard van), chev., sgr. d'*Emskerk* (Hemskerk), premier conseiller du roi en Hollande, et Florent van Assendelft, chev., sgr. de Goudriaan, témoins au contrat de mariage de leur parent Gérard van Poelgeest, 1544 ; tous deux : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un cheval passant ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix cantonnée de douze merlettes (**Haarlem**). Cq. cour. G. : un cheval iss. entre un vol (*Geld.*) (voir **Arnhem**).

**Assenois**. Jean d'Asnoy, écuyer, tient, du roi de France, une « maison franche » à Prouvy et dépendant de cette sgr. (qui appartient au comte d'Assel), 1681 : une fasce, chargée de trois merlettes et accompagnée en pointe d'une étoile à cinq rais. L'écu surmonté d'une tête et col de héron et accosté de deux palmes (G. G. B., 45713<sup>e</sup>).

**Assesse**. Jehans d'Assesse, h. du comte de Namur, 1353 : trois roses ; au fr.-q. broch., chargé d'un écus, à trois piles. L. : ✠ S' Jehan dassesse (*Nam.*, N° 780) (Fig. 17).

— *Godefridus d'Asche, armiger terre Gheldoniensis* (Jodoigne), s'engage, pour 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : de . . . à l'écus, plain ; surmonté d'un lambel, chacun des trois pendants chargés d'une rose (?) broch. L. : ✠ S' Godefrin de Horbise (**Horbais**) (B. N° 507).

**Assevent**. *Nicholas dasueng* a vendu à l'église de Bonne-Espérance un fief qu'il tient, à *Asueng*, de Jean, sgr. de Barbençon, 1263 : un burelé et une fasce broch. L. : . . . . . *lou (?) Nicholai de As . . . . .* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

**Assche**. *Johannes, dominus de Molnen* (Molhem), oncle et h. de fief de Robert de Grimberghe, sgr. d'Assche, 1296 : une fasce et un sautoir broch., chargé de cinq coquilles. L. : ✠ S' Iohis de Ascha dni de Moelnen (B., N° 131).

— *Robertus, cantor ecclesie beate Guldie bruxellensis,*

1309 : une fasce, chargée de deux fleurs de lis, p. c., un sautoir broch. sur la fasce et une 3<sup>e</sup> fleur de lis, p. c., broch. en cœur sur le sautoir. L. : ✠ S' Rob'ti de Asca can' bruxell (Duss., *Jul-Berg*, N° 195) (Fig. 16).

**Assche** (Gérard van), chanoine de ladite église, 1357 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une fasce et un sautoir broch. ; au 2<sup>d</sup>, trois fleurs de lis, p. c. (B.).

— (Robert van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de *Gruuthuse* ; i. t. : 765 mont., 1373 : une fasce et un sautoir broch., chargé en cœur d'un anneau. Le eq. recouvert de la peau d'une tête de cheval. L. : *S' Rob'ti de Ascha milit' du de . . . cer . . .* (B.).

— (Jean van den), prisonnier *illeg*, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 269 mont., 1374 : une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce, ledit lion chargé au bas d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Iohannis dei ua de Asche* (B.).

— (*Egillius dictus van den*), échevin de Vilvorde, 1409 : même écu, sans l'étoile. G. : la partie sup. d'une tête d'âne, entourée d'un bourrelet. L. : *S' Egidi . . . an de Assche* (Brux.).

— (Jean van), sgr. de Mershem et de Hamme, et sa femme, Cornélie van *Beygen*, dame desdits lieux, 1423 ; le mari : une fasce, un sautoir broch. et un lambel broch. G. : . . . S. : deux chiens braques. La dame : parti ; au 1<sup>er</sup>, les armes du mari ; au 2<sup>d</sup>, fruste (Hôp. S.-Elis., *Buteug.*, c. 3).

— (Les échevins de la *poirt d'*), 1442 : un lion. S. : un h. sauv. velu. L. : *Sigillum op . . . . . Asca* (E. G., 212).

— Henri IV, abbé d'Amigem, 1451 : dans le champ du seau rond, un saint Pierre ; dans le bas, un écu : à la fasce et au sautoir broch. (*Aiffig.*).

— (Jean, sire d'), trésorier du Brabant, 1455 : même écu. G. : deux cuissards (ou greves). S. : deux chiens braques. L. : *S' Iohis de Gribery dni de Asscha militis* (B.).

— *Adrianus de Ascha, magister communitatis*, à Bruxelles, 1489 : échevin, 1490 : même écu, brisé en cœur d'un anneau. G. : un vol (?) (E. G., I, 364) (voir **Breeden, Grimberghe, Horn, Sestich, Steen**).

LEGER attribue au *here van Asch*, cité parmi les Flamands : d'or à la fasce d'azur et au sautoir de guules broch. *De Grimberysche oerlog* (voir ci-dessus, p. 107) dit, à propos du *here de Assche* : *Syn tornelieel dat was 'an gualde, | Ende van Ruelen, also hi woude, | Van . . . sturcken, nu syn behoerte* (I, v. 4638-40). Ce nom d'Assche ne serait-il pas une mauvaise lecture ?





**Assoele** (Robin), échevin de Léau, 1341 : quatorze (1, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux ; au fr.-q. broch., à trois maillets (*Léau*, N° 37 et 38).

L'inventaire imprimé blasonné : « ecu besanté, au frane canton quatre maillets. »

**Astenet**, Thibaut van *Astenheyt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Liembourg ; i. t. : 836 moult., 1374 : une bande, chargée en chef d'une étoile de cinq rais et accompagnée de six croissants (merlettes ?) en orle. L. : . . . *tie* . . . au ops . . . (B.).

**Ath** (Jean d') h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1625 : un griffon. S. s. : un lion (B. R., C. G., portef. N° 2221).

**ATHIN** (Guillaume d'), échevin de Liège, vers 1390 : un chevron, accompagné en chef d'une rose et d'une aigle (!) et en pointe d'une aigle entournée. Ecuss. en cœur, au lion. L. : . . . . . *me* . . . . . *u* . . . . . (C. de B.).

**Atrive**. *Clarembaus d'Auterive*, chev., 1294 (n. st.) : trois roses. L. : . . . *arebaldi de Alta ripa Nam.*, N° 260).

— D<sup>ne</sup> *Richarda d'Autrerie*, fille de feu *Clarembault*, sire d'*Autrerie*, chev., doit au comte de Namur, une redevance annuelle de 530 (1) muids d'épeautre, pour son assenement sur toute la pairie (2) d'*Autrerie de la terre et de Briginley* (Bergilers), 1337 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois roses ; au 2<sup>e</sup>, une croix engrelée. L. : *S' Richarda d'atrive* (ibid., N° 583).

(1) L'inventaire imprimé porte, à tort, 150 muids.

(2) Et non : « prairie, » version de l'inventaire imprimé.

— (Noble h. messire *Clarembaud*, sire d'), vend au comte de N. une rente de 200 muids d'épeautre à *Autrerie*, Avin, Huden, Bergilers, etc., 1359, et une autre rente, en 1360 : trois roses. L. : *S' Clareboldi dni de Attaripa mil'* (ibid., N° 810).

**Atzerath**. *Johan van Azenrode*, ridder, de l'aveu de son fils Jean, vend à Gérard, comte de Juliers, *unsen wilbant die gelegen is tuschen der Masen, der Scalmen ende der Netten*, 1322 : une fleur de lis (Duss., *Jul.-Berg*, N° 277).

**Attenhoven**. *Henri d'Hottencurt*, 1235 : armorial ; un chevron et un lambel, à cinq pendants, broch. L. : *Sigillum Henrici de Ottenevert (Heijt)*, N° 107 (voir *Cloet*).

Voir *Attenhoven*, par ALPH. WAUTERS (*Bull. de la Soc. roy. belge de Géographie*, 1884).

**Attenrode**. « Gillis » van *Aetrode*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Biest ; i. t. : 97 moult., 1374 ; dit sceller de son propre seau : une bande, chargée en chef d'un marteau et en cur de . . . (autre marteau ?) et accompagnée de six coquilles en orle. L. : *S' Ghiselbertus de Aetrode* (B.).

**Attenrode** (le baron d') tient, suivant partage de 1751, une rente sur la baronnie de Berwez, 1753 : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois têtes de more (de Mau). L'écu cour. S. : deux léopards lionnés, tenant chacun une bannière, la 1<sup>re</sup> fruste ; la 2<sup>e</sup>, à deux fascés et à la bande broch., chargée de trois écus. (1) (Daneels, ladite bannière munie d'une bordure (A. et deu., N° 7311).

Ces trois écus, trop petits pour en pouvoir distinguer les meubles, représentent les armes des Berthout : d'or à trois pals de gueules.

**Au[we]**. *Paevyn van Au*, écuyer, caution du sire de Schleiden, 1366 : un losangé. L. : . . . *S' Paul* . . . *Au* . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 785).

**Au[e]**. *Lodevicus de Auwe*, miles, h. du sgr. de Heinsberg, 1333 : un lion et une bande broch., chargée de trois feuilles de nimphar (besants ?). L. : *S' Lodovicus de Auwe* (ibid., N° 375).

**Aubigny** (Raoul, sire d') et Guillaume d'Aubigny, son oncle, chevalier, s'engagent à payer 1000 livres d'escalins que Gui, comte de Namur, a prêté au comte de Monref (*Mouref* ?), à Patrice, comte de la Marche, chevaliers, et à Guillaume de Douglas, écuyer, pour eux-mêmes et aucuns chevaliers et escuiers d'Angleterre, sortis du château d'Edimbourg, 1335 ; Raoul : fruste ; Guillaume : une fasce de quatre fusers et une cotice broch. L. : . . . *Grilam darvigni* le . . . (Nam., N° 506).

**Aubremont**. *Thery daubermont* reçoit, pour lui et son fils *Willemt*, une rente viagère sur les domaines de Courtrai, 1114, 7 : une fleur de lis florissante, surmontée de deux annelets. C. : une aigle iss. S. : deux léopards lionnés, accolés (C. G. B., *Acquits de Lille*, t. 391).

— (damoiseau *Adrien d'*), sgr. de Masny-Saint-Pierre, ter Donct, Rokeghem, etc., 1590 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fleur de lis épanouie ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un renouétre de barul. C. cassé. S. : deux griffons (Els.) voir *Dierijns, Rijsselinck*.)

**Aubry** (*Gerars de*), provos de Agmeries, 1326 : trois croissants. L. : *\* . . . . . art dav* . . . (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

**Audenarde**. *Jehans*, dis sire d'*Audenarde*, sires de Rosoit, donne un extrait du testament de sa chière fille Marie, jadis dame de Nineve, . . . femme mon seignor *Jehans de Neela*, chev., 1277 ; sc. en 1280, 93 : type équestre ; le bouclier et la housse, à un fascé. Dans le champ du seau, des roses (quinte-feuilles). L. : *S' Johis dei dni de Ardenarde dni d'Rosoit*. C.-sc., 1277, 93 : écu à trois roses (Rosoy). L. : *S' clavis sigilli (Nineve : Mons, Hainaut et Fl.)*.

— (*Ernous d'*), chev., 1282, 5 (n. st.), 92 : type



équestre; le bouclier et la housse à un fascé, brisé d'un lambel. L. :  $\text{S}' Aravalphé de Ardenarde$  . . . . tis. C.-sc., 1283; écu aux mêmes armes. L. :  $\text{S}' Aravalphé . . . e Ardenarde$  (Fl. et Tournai Chartrier).

**Audenarde.** *Mehaus*, femme dudit Jean, *vidamesse* d'Amiens et dame de *Pinkegni* (Piequigny), 1293; type ovaïal; dame debout, au manteau doublé de vair, tenant sur la main gauche un faucon, accostée de deux écus: A, un fascé, à la bordure (simple); B, un fascé (sans bordure). Chaque écu entre deux roses, 1 en haut, 1 en bas. L. : *S' Mathild vicecne Ambian due Pincon d'Ardenard' S' d'Ros . . . C.-sc.* : un écu parti; au 1<sup>er</sup>, une rose en chef et une demi-rose en pointe, mouvant du parti; au 2<sup>d</sup>, un fascé. L. :  $\text{S}' claris sigilli Mathild' dne d'Arv' (Fl.)$ .

Sur les écus du sceau, les fascés sont de six pièces; sur le contre-scel, le fascé en compte huit.

— (*Isabella de*), *domina de Dusseneyr (Dossemer)*, donne une obligation au sire de Heinsberg, 1315; type ovaïal, dame debout, tenant sur le poing gauche un faucon, accostée de deux écus: A, un fascé, brisé d'un lambel; B, une croix, chargée de cinq coquilles (Mortagne). L. : . . . *Isabellis de Ardenarde due de Reue . . . (= Romes) (Duss, Jul.-Berg, N° 232)*.

— *Jehan Douteuarde*, h. de fief du bourg de Bruges, 1396; une croix, chargée de cinq hures de saubier (Lieu, seul, est resté intact) (C. C. B., Acquis de Lille, l. 38) (voir *Grammene, Lummen*).

Dans le *Viel rentier* d'Audenarde (M<sup>us</sup>é. N<sup>at</sup>l. de la seigneurie est représenté : fascé de gueules et d'or (p. 16; comp. n° 158, 160 et 161). Cette armoiries attribue au bureau d'*Douteuarde* : le même écu. Le eq. d'or. C. : une tête barbue sur un col allongé, cheveux et barbe d'or, coiffée d'un chapeau pointu de gueules, terminé en une petite boule, cannelé sur le devant, penchant en arrière, retroussé d'argent.

**AUDENGYS** (Hughes van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur; i. l. : 616 mont, 1374; trois roses. L. :  $\text{S}' H . . . . . encygnis$  (B.).

**Aufsess.** *Frédéric van Opsetz*, et *Ofsets*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée du duc de Brabant; i. l. : 1016 mont., 1374; dofine au fise du duché quittance pour son frere Burchard, 1376; sc. des quittances, 1377 (n. st.). 79; une fasce, chargée d'une rose. L. : *S' Friderici d'aussez* (B.).

— Burchard van *Opsetz*, jadis prisonnier à Basweiler sous le duc Wenceslas, 1376; même écu. L. :  $\text{S}' Borgart van Ofsees$  (B.) (voir *KUNSTAT*).

**AULE** (?). *Robin Daule*, écuyer, conseiller du duc de Brabant, ayant eu à réclamer du chef de raucou payé aux Anglais qui l'avaient fait prisonnier à Vincennes, ou il combattit sous feu le père du duc, et du chef d'une créance de feu Pierre *Borreville*

(Orville), son oncle, maître d'hôtel du duc, 2304 l. 2 cour de France, sur lesquelles il a reçu 300 cour., se dév. satisfait par 1300 cour., dont 1000 sur la recette de *Pantieu* et 500 sur celle de *Mortaigne*; 8 novbr. 1426; écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un frette; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois gerbes. C. cassé (tête barbue?). L. : *S' Robin Daulle* (B.).

**Aulent** (Guillemot), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1323, 6, 7; trois roses. S. : un aigle (Mons, Ste Wandru, I et II).

**Aumosnier** (Martin I<sup>er</sup>), h. de fief du Hainaut, sc. des actes relatifs au couvent du Mont-Saint-André-lez-Tournai, 1446, 9, 50; un chêne arraché. L. : *S' Martin Laumonnier* (Tournai Chartreux, II et IX).

**AUNOIT**, voir *Daunoit*.

**Aupaix** (Pierre), habitant Mons, tient, à Binche, un fief de la s<sup>g</sup>ne de ce nom, 1357; h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1393; un soleil. S. s. : un griffon (Kiefs, N° 10480; Mons, II, de fief).

**Aupatin** (Georges), avocat de la cour de Mons, 1636; une fasce onnée, chargée de trois merlettes et accompagnée de trois (2, 1) étoiles. C. fruste (E. G., l. 368).

**Ausseloos.** *Trancke van Auseloe*, échevin de Léau, 1493; un chevron, chargé de trois maillets penchés et accompagné en pointe d'une étoile. L. : . . . . . *nis de . . . . . abi leuca (Heijl.)* (voir *Schrijmakers*).

**Autel.** *Waleran van Alf[er]en*, chev., reconnaît que Gauthier Pipenpoij et Michel de Leeuw ont payé dans son anberge *sin de Cotte*, à Bruxelles, 1365 l. 2 vieux écus, pour dépenses faites, par lui et ses compagnons, depuis son entrée au service du duc, jusqu'au 40 mai 1357 (guerre de Flandre ?); sc. d'autres reus, 1357; une croix, cantonnée de dix-huit billettes (5, 5, 4, 4); écus. en cœur, fascé de six pièces, la 1<sup>re</sup> chargée a d. d'une merlette. L. : *S' Wal . a . i de Alari* (B.).

Entre autres, pour *Huuet van Zeebornen* (Septfontaines), écuyer, qui reçoit une indemnité pour ses dépenses faites à Malines, où il avait été prisonnier (1357).

— (Hues, sire d'), se porte garant pour Gilles, sire de Rodemack, lieutenant du duché de Luxembourg, 1374; sc. un reu de *Jean Dels*, écuyer, jadis prisonnier à Basweiler, sous le duc Wenceslas, 1374; une croix, chargée en cœur d'une rose et cantonnée de quatorze billettes (4, 4, 3, 3). L. : . . . . . *de Alari* (B.) (voir *Efter, Lerzy, Rochefort*).

Hiermont ne parle d'un *Mons. Houre Saynor d'Atay et Senassalle delle Inhet de Lucenboech*.

**Autre-Église.** *Walterus d'Autreglise, armiger terre Gheloniensis* (Jodoigne), s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant,



dans la guerre échauffée entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : trois losanges et une cotice broch. L. : S' *Walter datryglise* (B., N° 507).

**Autriche** (Gérard d'), évêque de Liège, duc de Bouillon, etc., 1539 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion. Gq. cour. C : un panache de plumes d'autruche. S. : un lion et un léopard lionné (S. T., c. 13).

**Auvevais**. *Gilchon d'Ireboes*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont ; i. l. : 92 moult. 1378 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton de trois (2, 1) roses (besants, tourteaux?) et dans chacun des autres cantons d'un oiseau. L. : S' *Gille de Terqnies* (B.).

**Auvergne**. Guido, évêque de Cambrai, 1329 : type ogival ; fruste et cassé ; au bas, à s., un écusson, au gonfanon (Duss., *Jul.-Herg*, N° 339).

**Auwrijn** (Thierry), arbitre pour Huijman Tengnagel, dans un différend avec sa mère Elisabeth, veuve de Jacques Tengnagel, 1501 : trois fleurs de lis, chacune enclose d'un anneau ; un fr.-q. broch., chargé d'un oiseau. S. s. : un aigle (*Geld*).

**Avelant** (Gérard), chev., échevin d'Aix-la-Chapelle, 1315 : un fascé et un bâton broch. (S. V., c. 394).

*Le Cartulaire de Saint-Trond* blasonne : « écu à trois listers et bandé. »

**Avelin**. *Jaquemes Davelin*, échevin de Tournai, 1348 : un sautoir, chargé de cinq besants ou tourteaux. L. : ✠ *Sa el Jakemon davelin* (Tournai, Chartrier).

**AVELOES**, voir **Walhain**.

**Avennes** (*Demisselle Maigne d'*), veuve de Jean Gauwelier, reçoit de la ville de Tournai une rente pour son fils Jacques Gauwelier, 1407, 8 ; trois épis, posés en bande et rangés en barre, les pointes en bas ; au chef chargé de trois étoiles à six rais. L. : *Seel demis . . . da . . . en . . .* (Tournai ; Quitt.).

— (Jacques d'), 1404, 8 : même écu, mais, les étoiles à cinq rais. C. : une étoile à cinq rais entre deux cornes de bœuf. En léopard lionné et un h. sauv., sans massue, tiennent le eq. L. : *S' Ja . . . non dauennes* (Ibid.).

**Avernas**. *Arnoldus, dictus Verron* (1) *de Evernas*, armiger (voir **Racourt**), 1339 : une aigle, un bâton broch. et une étoile (t) en cœur, broch. sur le tout. L. : ✠ *S' Erno W'erron* (B., N° 510).

(1) Et non *Verron*.

— *Martin Devernas*, héritier de *Henri Dislevern*, son frère, tué à Basweiler, sous la bannière de Golemaerts, 1371 : un contre, posé en bande, la pointe en bas. L. : . . . *Marte dauyn* . . . (B.).

**Avesnes**. *Walterus de Arennis* se. un acte du comte de Flandre et de Hainaut, 1200 : type équestre ; le bouchier à un bandé. L. : *Sigillum W'a . . . . . ennis*, C.-se. : un écu, pyriforme, bande. L. : ✠ *S' Walteri de Avesnis* (Mons, Conseil de Hainaut).

— (*Walterus, dominus de*), vient de faire un accord avec la ville de Tournai, 1236 : type équestre ; le bouchier et l'écu du c.-se., à un bandé. L. de la face : ✠ *Sigill' Walteri d' . . . . . ennis* (Tournai, Chartrier).

— *Bauduins davesnes, sires de Beaumont, et Felicitas, dame de Beaumont, sa femme* (citént : *nostre chiere cousine et nostre chiere niece Marie, damoisele de Mortaigne*), 1288 ; le mari : type équestre, le bouchier, palette et la housse, à un bandé. C. : un éventail. L. : ✠ *S' B' . . . . . de Avesnis domini de Bellom . . . . .* La femme : type ogival ; dame debout ; à d., un écu bandé ; à s., cassé. L. : . . . . . *du Balbini de . . . . .* C.-se. : un écu parti ; au 1<sup>er</sup>, fasce de . . . et de vair (8 pièces), au bâton broch. (Gouey) ; au 2<sup>d</sup>, un bandé. L. : ✠ *Secretum meum* (Ibid.).

— (*le saual as causes de la ville d'*), Hainaut, employé par les *maubours de la maison del ostelerie d'Avesnes*, 1361, et appendu, ensuite, à une chartre de 1373 : un bandé (B.).

— Jean d'), h. de fief du comte de Namur, 1384 : trois broyes (Nam., N° 1466).

**Avezaath**. *Arnoldus de Arezoeth*, échevin de Tijl (Tiel), 1439 : un lion cour., naiss. (*Geld*).

**Avets** (*Anets* ?), voir **Limminghen**.

**Avilliers** (Gérard d'), sire de Mars-la-Tour et de Commercy, tient du roi de Sicile divers fiefs au duché de Bar, 1506 : une croix, chargée en cœur d'une croisette pattée (?) et accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une fleur de lis (l). C. : une croisette entre un vol et à s. un . . . (l). L. : S' *Girart d'Avillier*. D'après une note, au verso de la chartre, il était bailli de Saint-Mihiel (Lorr., *Briey*, B., 593, N°s 36-37).

**Avin** (*Gobins d'*), maire et échevin du Feix, 1453 : trois roses. L. : *Saël . . . bin d' . . .* (Nam., *Salz*, 516).

— *Gobien, et Gobins d'Avin, et d'Aving*, h. de fief du comte de Namur, 1362 ; receveur des mortuaires, 1362 : un losange et une rose en chef, et une autre rose en pointe. L. : . . . *obin davin* (Nam., N° 927).

— (Guillaume d'), échevin de la haute cour du Feix, 1493 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois piles ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce entre deux bouelles. C. : un vol. Nam., *Pauvres*, 1022-3).





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. XI.

Fig. 1. Sceau de Jacques d'Enghien, chevalier (1267).

Fig. 2. Sceau de Guillaume, sire d'Eltz (1268).

Fig. 3 et 4. Sceau et contre-scel de Nicolas de Condé,  
chevalier, sire de Morialmé (1278).





**Avionpuits** Thomas d'*Avilhonpuiche*, écuyer, reçoit, du Luxembourg, une rente sur Duchuy, 1386 : trois macles, le 3<sup>e</sup> sommé d'une fleur de lis, L. :  $\text{✠}$  *Tomas davelopp'* (B.).

*Henricus de Astenoir* (Esneux) et *Wilhelmus de Avilhonpuiche, fratres, armigeri*, sont cités dans un acte du 13 novbr. 1297 (BOISMAIS et SCHOOLMEESTERS, *Cart. de l'Égl. Saint-Lambert de Liège*, p. 511).

**AVRENDOREN** (*Rixro, miles dei*), échevin de Tirllemout, 1287 (n. st.) : trois pals retraités, chargés, chacun, de trois roses, ou coquilles (?), L. :  $\text{✠}$  *S' Rixronis mil* . . . . . *then* (S.-G.).

**Awan** (Everard d'), gentilhomme et h. jugeable en la salle de Sa Maj, à Bastogne, décl. tenir, du roi de France, une maison, etc., à Vaux, prévôté de Bastogne, 1681 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une aigle ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'hermine, les mouchetures posées en bande, G. : une aigle (entière) (cachet en cire rouge) (G. C. B., 45713<sup>e</sup>).

**Awans** (Guillaume Wilkar d'), écuyer, échevin de

Liège, vers 1420 : de vair ; à l'écuiss. burelé, chargé d'un lion couc. (!), broch. L. : . . . . *ilhe . m . . . . esk, de Lige* (G. de B.) (voir Hognoul, *Crisnée, Wavreils*).

GELRE donne ainsi les armes de *her Jan van den Awans* de gueules au lion d'or, armé et lamp. d'azur, et un semé de billettes. C. : une tête et col de lion de l'écu, entre un vol de gueules.

**Axel**, *Philips van Aarsele*, chev., 1309 : un chevron, L. :  $\text{✠}$  *S' Philippa de Axella mili* (Fl.).

— *Philips*, chev., fils dudit Philippe, 1309 : un chevron et un lambel broch. L. :  $\text{★}$  . . . . . *pi de Aarsele militis* (Fl.).

— *Woutre*, chev., frère du précédent, 1309 : un chevron, chargé de trois feuilles de tilleul, L. :  $\text{★}$  *S' Walteri de Axella milit* (Fl.).

Voir, sur ces personnages, *l'Invent analyt.*, par le BARON DE SAINT-GENOIS, N° 1200.

**Axpoele**, voir *Oste*.

## B

**Baal**, *Henricus de Bala, miles*, vend, avec *Franko de Berke* et d'autres, certaines juridictions au comte G. de Juliers, 1311 : une fasce, accompagnée de trois (2. 1) feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, L. : *S' Henrici de Bale militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 203).

**Baar**, Frédéric, sire de *Baere*, décl. avoir vendu à Renaud, duc de Gueldre, *dat gherichte tot Velp* (Velp) *enle dat halve gherichte tot Oijsterbeke* (Oosterbeek), etc., 1342, 18 mars ; Frédéric, sire de *Bare*, conclut, avec le comte de Moers, Gérard van Herlaer, Gisbert, sire de Bronkhorst et de Batenburg et Jean van der Kennaden, un traité d'alliance contre le duc de Gueldre, 1351 : une bande, L., 1342 : *S' Frederici domini de Baere* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 384, et *Geld.*).

— *Here Henric van Baere*, oncle du sire de Baar, 1342 : une bande, chargée en cœur d'un h. posé en barre, L. :  $\text{★}$  *S' Henrici . . . are* (Arnhem, *loc. cit.*).

— *Here Arnd van Baere*, parent (*neve*) du sire de Baar, 1342 : une bande et un lambel à cinq pendants, L. :  $\text{✠}$  *Sigil Arnolli de Bare mi . . . is* (Ibid.).

— Thierry van *Baer* se, le traité d'union des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : une bande, G. : une

tête et col de lévrier de l'écu, L. : *Sigillum Dirc de Baer* (Arnhem, *Rekenk.*).

**Baar**, Frédéric van *Bair*, écoutète de Moers, 1500 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et V, une fasce ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande (Duss., *Orange-Moers*, N°s 106-7) (voir *Moers, Vos*).

GELRE donne ainsi le blason du *here van Baer*, Guel-drois : d'or à la bande de gueules. Vollet d'or. Cour. de gueules. C. : une tête et col de chien braque d'or, langué de gueules.

**Baarle, Baerl**, etc. *Huygerus de Barle* s'inféode à Godfroid, sire de Heinsberg, 1321 : plain ; au chef d'hermine et à la bordure engrêlée, L. :  $\text{✠}$  *S' Wiere de Barle* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 273).

— *Godereert van Barle*, écuyer, se, les actes des freres *Godereert* et *Wouter van Delf*, ses parents, 1333 : une fasce ondée-entée, L. :  $\text{✠}$  *S' Godereert de Barle* (B., N°s 295 et 294).

— *Johan van Barle (eerbaer man)* se, pour les fabriciens de *Barle* (Baerl), qui le disent : *onse naberen de meekerspeltsman*, 1406 : une fasce, surmontée de trois lions (Duss., *Orange-Moers*, N° 51).

— Jean et Cornelle van *Barll* (son seau est tombé) se, la convention entre les freres van Bochoz et



leurs deux neveux, 1529; Jean : une fleur de lis. G. : une tête et col de lévrier (*Geld.*).

**Baarle, Baerl**, etc. Jean van *Barll*, oncle de Sophie van Boelhol, dont il se. le contrat de mariage, 1535 : une fasce, surmontée de . . . (trois lions ?). L. : *S' Johan van Baerle* (*Ibid.*) (Voir **Brant**).

**Baarsdorp**. *Jan Willems zoon van Baarsdorp* (voir **Poele**), 1292 : un sautoir et une fasce broché. L. :  $\text{♣ S' Jan f Willems vā Barstorbt}$  (*Fl.*).

— (Jean de), 1299 : même écu. L. :  $\text{♣ S' Jolhis de Baarsdorp}$  (Mons, *Hainaut*).

D'après *GENÈVE. H' Gēs van Baarsdorp*, h. du « Duc » de Hollande, porte : de sable à la fasce d'argent et au sautoir de gueules broché.

**Babbus** (Jean), échevin d'Arion, 1440 : un lion (Güirsch).

**Bachant**. Les échevins de la ville de *Bassehan*, 1592 et 1626 : un fasce de vair et de . . . L. : *Seel eschevinal de Baischant* (Mons, Gr. scab. de Bachant).

**Bachelier**. Jean *Bacheleer*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1538 : une rose et une bordure engrêlée (*Fl.*).

— Gillon *Bacheleir*, clerc, cation du comte de Namur, 1558 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) encriers. L. :  $\text{★ S' Egidii Bacheleir}$  (*Nam.*, N° 826. (Fig. 18).

— Jehan *Bachelor*, receveur du duc de Brabant, à Nivelles, 1446 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, de vair; au 2<sup>e</sup>, un coq; au 3<sup>e</sup>, un membre d'aigle, la serre en haut; au 4<sup>e</sup>, une étoile. G. : un vol. L. : *S' Jehan . . . cheler* (*B.*).

— Nicolas *Bachelor*, écuyer, conseiller, chambellan du roi de France et lieutenant général du bailli de Tournai, etc., 1506 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois trèfles. G. : une tête et col de licorne. S. : deux licornes. L. : . . . *las Bache* . . . (Tournai, Chartrier).

— (Jean), et *Bagelier*, échevin forain de Braine-l'Alleud, 1594 : *alloyer* de cette ville, 1607; h. de fief, 1608 : trois roses, mal ordonnées (N.-D., Anvers; pap. d'une fam. Theijs, de Braine-l'Alleud).

**Badoche**, voir **Baudoche**.

**Badrion**. Jean *Baudreon* reçoit, du Brabant, pour lui-même et son frère Baudouin, 100 écus Philippus, pour leurs frais et pertes (guerre de Flandre ?), 1458 : un frette; au chef, chargé d'une rose et d'un dais, accostés. L. : *S' Johans Badrion* (*B.*) (Fig. 19).

**Baduele** (Jean), échevin de Namur, 1427 : un écrier et une force en chef, une autre force en pointe, toutes deux renversées, et au point du chef une étoile (?) L. : . . . *Johan Bavdoele* (*Nam.*, Salz., c. 517).

— Jehan *Baduelle*, l'aîné, h. de fief du comte de Namur, 1450 : même écu, sans meuble au point du chef. G. : deux buchetts affrontés, les pavillons en haut (C. C. B., c. 108).

**BADUIC** (Guillaume de), écuyer, lieutenant du gouverneur et sénéchal de *Boulenois*, 1393 : une aigle éployée (*B.*).

**Baenst** (Jehan le), h. de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1396 : une fasce, surmontée de trois merlettes contournées. T. : un ange. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— (Jehan le), même qualité, 1396, 7, 8, 9 : même écu, les merlettes non contournées, mais surmontées d'un lambel. L. : *S' Jan de Baenst* (*Ibid.*, l. 38).

— (Jehan de) (fils de Colaert), échevin de Furnes 1435; h. de fief de la châtellenie de Furnes, 1442 : trois (2, 1) merlettes, accompagnées en cœur de . . . (étoile ?). S. s. : un griffon accroupi. L. : *S' Jan de Baenst* (*Ibid.*, l. 93-4).

— (Jehan de), reçoit une rente sur l'épier de Bruges, 1453, 4, 6; J. le Baenst, bourgeois de Bruges, 1460 : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, surmontées d'un lambel. G. : une tête et col de licorne. T. d. : une d<sup>lle</sup>. L. : *S' Jans de Baenst* (*Ibid.*, l. 378-9).

— (Jehan de), chev., sgr. de Saint-Georges et de Beernem, 1463; chev., sgr. de Saint-Georges, 1470, 1, reçoit une rente sur l'épier de Bruges : mêmes écu, C. et T. d. L. : *S' Jan de Baenst* (*Ibid.*, l. 379).

— (Anne de), veuve de messire Philippe, bâtard de Brabant, chev., sgr. de Croybeke, 1480 : même écu, sans lambel. L. : *S' Anne de Baents* (?) (*Ibid.*, l. 45).

— (Roland de), mari de Jossine 's Witten (fille d'André), qui tient du comte de Flandre un fief à Waerschoot, 1502 : une fasce, surmontée de trois merlettes. G. : une tête et col de licorne. S. s. : un griffon. Le sceau est cassé à d. (Fiefs, N° 3392).

— (Jean de), chev., sgr. de Lembeke, etc., tient de la sgr<sup>e</sup> de Wessegheem, des fiefs à Kueselaere et l'rsel, 1502 : même écu, mais la fasce chargée de trois roses. Même G. (*Ibid.*, Nos 10853-1).

— (Jean de), fils d'Adrien, tient, du château de Furnes, un fief à Bulscamp, 1514 : même écu que Roland, mais la fasce chargée d'une étoile. G. : comme Roland. S. : deux griffons (*Ibid.*, c. 887. l. 151-201).



**Baenst** (Jean de), fils de sire Roland, tient, pour sa femme, d<sup>lle</sup> Jeanne 's Bosschers, fille de Gilles, un fief à Saint-Nicolas (Waes), 1515 : même écu que Roland. Même C. (Ibid., N° 7025) (voir **Damman, Laduese**).

**Baerdegheem. Liedekinus de Bardeghem, miles**, s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, *cum tribus armigeris nobiscum, decenter armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 10 août 1338 : une bande, chargée de trois aigles. L. :  $\text{♣ S Liedeken vā Bardeghē}$  (B., N° 415).

— Randonin van **Bartengheem**, h. de fief à Bruges (ou au métier de Bruges), 1351 : dans le champ du seau, une clef, accostée de deux étoiles (Fl.).

— Jeanne van **Bardeghem, mire vrouwen naturelīke susteren van Brabant** (sœur naturelle de la duchesse Jeanne), reçoit une rente viagère par l'annan de Bruxelles, 1376 : un lion et une bande engrêlée broch. L. : . . . *Je . . . . . Bardeghē'* : 1379 : même même écu, mais la bande non engrêlée. L. : *S Jehanne van Bardeghem* (B.).

— Pierre van **Bardegeem**, échevin de Tirmont, 1396 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un parti-émanché. Sur le tout, un écus fruste. L. : *S Petri de Ba . . . . . n scab then* (B.).

— Pierre van **Bardegeem**, même qualité, 1436 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, un lion ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un parti-émanché ; au 4<sup>e</sup>, une grenouille (en pal. L. :  $\text{♣ S . . . . . Bar . . . . . thene}$  (Couv. d'Oplinter ; A. G. B.).

Bobijn van **Bardegheem**, même qualité, 1446, 9 : même écu. L. : . . . *Rob . . . . . B . . . . . scabi ten* (S.-G. et Heijl.).

— Rombaud van **Baerdegem**, échevin de Malines, 1467 : une bande, chargée de trois alérions (Mal.).

**BAERGIEN** (Jean van der) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 1 1/2 ll., à lui dû par le duc, du chef de sa *hove*, englobée dans le parc de Bruxelles, 1452 : huit (3, 3, 2) trèfles, posés en barre. L. : *S Ian Baren . . .* (B.).

*Johannes dicti s van der Baergen, corrigiarius (corroyeur) (filius naturalis Johannis dicti van der Baergen) et Aleghis de Monfort, eius uxore*, sont cités dans un acte du 2 mai 1452 (B.).

**Baerch** (Jacques de) tient, du comte de Flandre, un fief à Avecapelle, 1403 : de . . . à Pécuss, plain et à la bande échiquetée broch., accompagnée au canton s. d'une feuille de tilleul, sans tige (Fiefs, c. 887, l. 113-121).

**Baerl**, voir **Baarle**.

**Baers** (Arnoold) (voir **Clèves**), 1400 : un chevron, chargé d'une perche (poisson), posée en fasce, et accompagné de trois feuilles de nénuphar. L. : . . . *Aernt Baer* (Arnhem, *Rekenk*, N° 798).

**Baers van Melden** (Jean de), h. du comte de Flandre, 1346 : six (3, 2, 1) perches (poissons = *baers*), posés en bande. L. :  $\text{♣ S Ihan Baers-Fl.}$

**Baers van Velaer** (Thierry), échevin de Nimègue, 1435 : une perche (*baers*), posée en bande, recourbée à d. T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite (*Geld*).

— (Evrard), même qualité, 1492 : même écu. C. cassé (Ibid.).

**Baert**, Pierre **Baerd**, échevin, à Tronchiennes, de la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1347 : dans le champ du seau, une étoile (Els.).

— Pierre **Baerd**, tuteur de Jacques **Baerd** (fils de Jean), qui tient, du château de Furnes, un fief à Wulpen, 1405 : un chevron composé, accompagné de trois étoiles à cinq rais (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106).

— Jacques **Baerd**, receveur de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, pour le pays de Waes (Tamise, etc.), 1409 : une tête barbe, de face. L. : *S Jac . . . . . rt* (C. C. B., Acquets de Lille, l. 238).

— Jacques **Baerd**, au nom de sa femme, et **Morissis van Varsenaere**, bourgeois de Bruges, reçoivent une rente viagère sur la *gruit* de cette ville, 1458 : deux dolores, passées en sautoir, et une bordure endentée. T. : un auge. L. : *S Jacop . . . . .* (Ibid., l. 379).

— (Jean) (fils d'Arnoold), tuteur d'Adrien **Baert** (fils de Louis), qui tient, de la s<sup>gr</sup>e de Wessegheem, un fief à Eijne, près d'Andenarde, 1512 : une aigle éployée (Ibid., N° 10873).

— (Gilles), fils d'Adrien, tient, de la même s<sup>gr</sup>e, un fief à Eijne, 1546 : une fleur de lis. La pointe est cassé. S. s. : un griffon (Ibid., N° 10893).

— (Arnoold), docteur en droit, échevin de Bruxelles, 1504, 5 : un chevron, accompagné de trois étoiles ; un chef chargé d'un lion léopardé. C. fruste (E. G., 367, et S.-T., c. 13).

— (damoiseau Paul), sgr. de Berentode, échevin de Bruxelles, 1626 : écartelé, au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois étoiles ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande, accompagnée au canton s. d'un écus. fruste. C. cassé L. : . . . . . *ert d . . . . . entro . . .* (Mal.) (voir **Calonne, Clockman**).

**Baertier** (Jean de) reçoit des paiements pour des travaux exécutés au moulin du duc de Bourgogne à Beuinghelst, fournitures de clous, etc., 1444, 6,



21, 9 : un trefle, enclos d'un chapel de roses, fleuri de trois pièces. L. : *S Jan de Baertier* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 41, 221 et 238).

**Baertmakere** (Jean de) tient, du château de Termonde, un lief a Lebbeke, 1430 : une clef contournée (Fiefs, N° 3900).

**Baes**. *Ludovicus Baets*, échevin de Louvain, 1510 (n. st.), 11, 21 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé a d. d'un écu. au sautoir engrêlé L. : *S Ludovici Baes scabini louan* (S.-G.) (voir **Baets**).

**Baesrode**. Pierre de *Baesroe*, h. de lief, à Tubize, de Mgr. Englebert d'Enghien, sire de Ramerie, la Folie et Tubize, 1460 : un poisson, posé en bande. L. : . . . . *van Baes* . . . (abb. de W.-B., c. 4007).

— (Jérôme van), échevin de Malines, 1534 : trois colombes, tenant, chacune au bec un rameau ; au fr.-q. chargé d'une étoile (Mal.).

— Gaspar van *Baesserode*, même qualité, 1610 : trois oiseaux ; au fr.-q. chargé d'une étoile (Ibid.).

**Baest** (Nicolas de), chanoine de Liège, 1456 : deux fasces ; au chef chargé d'une étoile (coquille ?) (S.-T., c. 11).

**Baets** (Louis), h. de lief de Louis Roelants, sgr. de *Wilscele* (Wilscele) 1470 : trois pals ; au chef chargé a d. d'un écu. au sautoir engrêlé. C. : une tête et col de loup. T. d. : un h. sans., tenant sa massue de la main droite. L. : *S Ludovici Baets* (S.-G.) (voir **Baes**)

**Baexen**. Gauthier van *Baexers* et sa femme (N. N.) dotent Thierry van Malburg à son mariage avec Anne van Bronkhorst, 1544 ; G. van *Baexen*, sgr. de Leenenborgh, se le contrat de mariage de Gérard van Poelgeest avec d<sup>ne</sup> *Goyjart* van Malburg, 1544 ; G. van *Baexen* et sa femme, *Peter* (!) van Echteld, doivent 2000 cour. de France ; la dame, survivant a son mari, les remboursera, sur ses biens sis entre la Meuse et le Wahal, dont les époux se sont mutuellement donné l'usufruit, 1547 : un lion cour. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une boule, soutenant un panache de plumes de coq (*Geld.*) (voir **Malburg**).

— (Jean-Werner a) décl. tenir, du roi de France, pour lui, Marie-Anne et Marie-Françoise, filles mineures de François a *Baexen*, un lief a Noville, des rentes *illec*, a Wilrin, Tillet, Bastogne, etc.. 1681 : un lion. L'écu sommé d'une cour. a 7 perles et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 43713b).

**Bagghe**, voir **Berghen**.

**Bagheldard** (Nicolas), h. de lief du comte de Flandre, 1331 : une ancre, les becs en haut (Fl.).

**BAYL**, et **BAYLGHE** (*Ludovicus de*), échevin de Saint-Trond, 1335 : trois losanges (!). C. : un vol (S.-T., c. 11).

— *Lojck de Bailhe*, échevin *illec*, 1615, 20 : trois macles. C. : un vol (Ord.).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, de *Baylge* porte : de sable à trois macles d'or.

**Baillerie**. Jean, le bâtard van *der Bailherien*, jadis prisonnier a Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 56 2 3 moult., 1374 ; Jean van *der Baillerien*, 1381 : trois coqs et un fillet broché. L. : *Si Jean del Balere* (B.).

**Baillet** (Jean-Bapt. de), écuyer, sgr. de la Tour, décl. tenir du roi de France, ladite sgrie, mouvant de l'évêché de Verdun, 1681, et comme curateur de Marg. — Gertr. de B., sa sœur mineure, la mairie de Reckingen, dans la *land-mairie* de Bettembourg, une partie de la sgrie de Bubange (mairie de Remich), du château, des hameaux de Wies et de *Weyler*, de la sgrie d'Ausembourg, etc., 1682 : d'azur a une voile, attachée a son antenne. C. : une tête et col biche (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 43713c) (voir **Fierens**).

— Jehans de *Baillet* (Bailly ?), h. de lief du duc de Brabant, assiste a une formalité a Tournai, 1357 : deux poissons *acrostés*. L. :  $\frac{1}{2}$  *S Jehan de Barler* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

**Bailleul**. *Vir nobilis Sigerrus de Balhulo*, miles, se. a Male, 1287 : un sautoir de vair de deux tires. L. :  $\frac{1}{2}$  *S Sotr de Bai* . . . . . Ir (Fl.).

— Soher de *Bailleul*, chev., maréchal de Flandre, 1290 : même écu. L. :  $\frac{1}{2}$  *S Soucier de Bailleul chr* (*Nam*, N° 224).

— *Willaumes, sires de Bailhel et de Roinsoit* (Ronssoy), 1293 : une fasce. L. :  $\frac{1}{2}$  *S* . . . . . aillel . . . . . so. t (Fl.).

Voir, sur lui et *Sogerus*, *Vincent, analyt.*, par le Baron J. DE SAINT-GÉNOIS.

— Pierre van *Belle*, chev., jadis prisonnier a Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 2433 1/3 moult., 1371 ; se. une quittance pour son varlet Henri Hugo, du chef de la même bataille, 1374 : un sautoir de vair de deux tires. L. :  $\frac{1}{2}$  *S P de Balvel ma* . . . *al de Flandres* (R.) (voir **Belle** et **Beleil**).

Il est, sans doute, *her Peter ein Belle*, cité, par GELBE, parmi les Flamands, avec un écu de gouules au sautoir de vair, de deux tires.

GELBE donne au bourgeois Ypres : de gouules à la croix de vair, de deux tires. Le cu d'or. Volé de gouules. C. : un chapeau de tournoi de gouules, retreussé a hermine, sommé d'un grand disque de vair.

L'armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par Douet Darq donne à *M. Pieterus de Baillet* : de gouules a un sautoir eschiquete (?) d'argent et d'azur.







Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XII.

Fig. 1. Sceau de Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol (1282).  
Fig. 2 et 3. Sceau et contre-scel de Waleran de Luxembourg, chevalier,  
sire de Ligny (1285).



**Bayot**, voir **Rousseau**.

**Bais**, Nicolas *delebaïs*, procureur du roi de France, au bailliage de Tournai, 1477, 8, 80, 1, 2 : une fasce, chargée d'une croisetée, surmontée de quatre besants, ou tourteaux, rangés en fasce, et soutenue de quatre pals. C. : une femme nue iss., aux longs cheveux flottants. L. : *Nicolas de lebaïs* (Tournai, Chartrier).

**Baisy**, *Colart de Baisier* (et *Baysyer*), échevin de la franchise de Genappe, 1454 : un semé de billetes; écus, en cœur, de vair à trois pals. T. : un ange. L. : *S Colart de Bai . . . y* (B.).

**Bajenriex** (Maieur et échevins de), à Neufvilles-lez-Soignies, 1619 : un chevron, accompagné de deux têtes de léopard en chef et d'un membre d'aigle, la serre en bas, en pointe (Fourneau). L. : . . . . .  
... *Bayenry* . . . . . (Hosp. de Soignies, à Soignies).

**BAISSY**, voir **HURTEFALE**.

**Bakaert** (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 304 mout., 1374 : trois losanges; au fr.-q. broch. plain. L. :  $\frac{1}{2}$  *S Jan van Balt* (B.).

**Bachem**. *Arnolt van Bayheym*, *eyn ridder*, son *Hermans van Baghem*, a reçu en fief, de Gérard, comte de Juliers, *dat bourghuys zu Baghem*, 1326 : deux bandes. L. :  $\frac{1}{2}$  *S Arnelidi dni de Baigheim* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 316 1/2) (voir **Merode**, **Reede**, **Schavart**).

L'acte est scellé, e. a., par *Herc Godart, der kamere van Baghem*. D'après *Fauns, Gesch. der coeln., etc. Gesch.*, le sire de Bachem était chambellan de l'archevêque de Cologne.

GENRE cité, parmi les vaisseaux de l'évêque de Mayence, un *Thonis van Bachem* : d'argent à deux bandes de gueules. Cf. couronné de gueules. C. : une tête et col de chien braque d'argent, langué d'azur, oreillé de gueules.

— *Hermann* et *Arnould* van *Bayheym*, chevaliers, oncles dudit *Arnould*, 1326; *Hermann* : même écu, brisé d'un lambel à cinq pendants. L. : . . *Hermani de Bayeym militis*. *Arnould* : deux bandes (gravées en creux; changement d'émaux?) (Ibid.).

— *Arnould* van *Bachem*, chev., sc. un acte de *Godefroid Wynthler van Altenroyde*, chev., 1339 : deux bandes. C. : un chien en arrêt (Ibid., N° 418).

— *Wernicus* de *Bachem*, *camerarius* de l'archevêque de Cologne, chev., sc. des actes de son cousin *Coyntzo* de *Fischenich*, 1371, et d'autres, 1371, 2, 93 (*erfsterer*) : deux bandes (Duss., *Col.*, Nos 914, 5, 22 et 1166).

— *Neese* van *Bachheim*, dame de *Palant* (Paland), reçoit du Brabant une rente à *Herle* (Heerlen), 1382 : au 1<sup>er</sup>, un fascé; au 2<sup>d</sup>, deux bandes. L. : *S Neze van Palant* (B.).

**Bacharach**, voir **Gross**.

**Bachenberg**. *Albero de Bagginberg*, miles, h. du comte de Berg, 1276 : deux léopards, rangés en pal (Duss., *Jul.-Berg*, 70).

**BACHGRACHT** (Guillaume van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 63 2/3 mout., 1374 : une bande échiquetée, accompagnée a s. d'un lion. L. :  $\frac{1}{2}$  *S Wilhelmi de Sprinheim* (B.).

**Ba[c]k, Bake, Baeck, Baeke, Baecs**, etc. *Thierry Bake*, de l'aveu de ses fils, Jean et Guillaume, cède à l'abbaye de Werden, des revenus à Uerdingen, Remeln, etc., 1336 : trois étoiles, a cinq rais; au chef chargé d'un lion léopardé. L. :  $\frac{1}{2}$  *S .hidirie . B .hc* (Duss., *Werden*, N° 104).

— *Sire Jacques Bake*, chancelier du duc de Brabant, se. pour *Ratgherus de Mersen*, qui reçoit du fisc trois livres de vieux gros pour ses frais et pertes, 3 avril 1339 : une hure de sanglier; au chef chargé de trois faucilles. L. : . . *Iacobi dicti . ak* . (B., N° 492).

— *Jacques Bake*, curé de Wichelen, 1340 : deux faucilles, accompagnées en cœur d'une hure de sanglier. L. : *Sigillem Iacobi Bake* (*Zwijveke*.)

— *Guillaume Bake* reçoit du Brabant des indemnités pour ses frais et pertes dans la guerre de Flandre, 1357, 8 : une fleur de lis, accompagnée en chef a d. de six (3, 2, 1) petites feuilles de tilleul, renversées, sans tige. L. :  $\frac{1}{2}$  *Sigill . . Willa . . . . .* (B.) (Fig. 20).

— *Hadewich*, veuve de *Jean Baeke*, chev., et *Henri Baeke*, son fils, décl. que les sommes payées, par ledit Jean ou eux-mêmes, à *Jean Clopper*, constituent des restitutions, etc., 1371, 4; la mère : trois roses; au chef, chargé d'un lion léopardé. L. : . . . *de . . . . .* Le fils : même écu. L. :  $\star$  *S Henrici Baiké* (Duss., *Werden*, N° 147) (voir **Asberg**, **Houtappel**).

L'acte de 1374, cite une sœur de *Henri Baeke*, *Marguerite*, Comp. les armes de *Friemstheim*, alliée aux *Bake*.

— *Henri Baez, Baiz* et van *Baiz*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Cranendonck; i. t. : 84 mout., 1374, 5, 6, 9 : un lion léopardé, l'épaule chargée d'un anneau. L. :  $\frac{1}{2}$  *S Heinrich dei Baes* (B.).

— *Henri Bake* a reçu, de l'abbé de Werden, *to dyenstmansrecht ind to pachet lene, den hoeff to Ordorp . . . de gesplgeten is uyt dem haff to Embrich* (*Emmerich*) *by Werthusen* (*Wertilhausen*), 1398 : trois roses; au chef chargé d'un lion léopardé, couronné. L. : . . . . . *ake* (Duss., *Werden*, N° 147).



**Ba[c]k, Bake, Baeck, Baeke, Baecs, etc.**  
Othon *Bake*, échevin de Léau, 1403 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois roses (Léau, N° 63).

L'inventaire imprimé blasonne : *rosettes*.

— Jean *Baeck*, tenancier de la cour de *Lechene* (Lachenon), 1484, 6 ; échevin du *bijrang* de Lierre, 1491 : une flèche et une pelle, passées en sautoir, accostés de deux panelles, la 1<sup>re</sup> renversée. S. : un griffon. L. : *S Ian Baeck Ians sone* (Mal) (Fig. 21).

— Jean *Baek*, chev., écoute de Bois-le-Duc, 1502 : plain ; au chef chargé d'un lion léopardé (S.-T., c. 12).

— Arnould *Bake*, échevin de Léau, 1515 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion contourné ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois roses. L. : ★ *S Arnouldi Bake scabi leven* (Heijl.).

— Arnould *Bake*, même qualité, 1523 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion (non contourné) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois étoiles (ou roses à 6 feuilles). L. : . . . *noldi Bake scabi leuene* (Abb. d'Orient, c. 2 ; A. G. B.).

— Adam *Baex*, échevin du banc de *Velm* (Vellum), 1588 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, un lion léopardé ; au 2<sup>d</sup>, diapré. Le sceau porte : *Baek* (S.-T., c. 13).

— Adam *Back*, tenancier de la cour de la mense du Saint-Esprit, à Saint-Trond, 1590 ; échevin du haut tribunal de *Verdt*, 1596 ; même écu. Le sceau porte : *Buckr* (Ibid., c. 11).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Baex* porte : coupé ; au 1<sup>er</sup>, de gueules au lion léopardé d'or, cour. du même ; au 2<sup>d</sup>, d'argent plain, et *Baex* : parti ; au 1<sup>er</sup> coupé ; a, d'azur au lion d'argent ; b, d'argent plain ; au 2<sup>d</sup>, de vair.

— Jean *Baeck*, h. de lief d'Enghien, 1614 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, un lion léopardé ; au 2<sup>d</sup>, une demi-ramure de cerf, posée en bande. C. : un lion issant (M. E. Matthieu).

**Bakel** (Dire Tijelman van), échevin de Helmond, 1424, 9, 34 : trois flèches, les pointes en bas, les tiges dentelées, rangées en fasce (Helmond).

**Baccart** (Pierre), h. de lief du Hainaut et de la cour de Mons, 1596 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix ancrée. C. cassé (B. R., C. G., portef. 1907).

— (Philippe), bourgeois de Lessines, tuteur de Jean Suet (fils de Jean et de Françoise de Tramesure), qui tient un lief du château de Flobecq, 1610 ; h. de lief de la sgr<sup>ie</sup> de la Hamade, 1644 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, contre-écartelé, comme Pierre, 1596 ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois merlettes. C. : un panache de cinq plumes de coq. L. : *S. Philippe Baccart* (Fiefs, N° 10359 et M. A. De Meuldre, à Soignies) (Fig. 22).

**Backere** (Jean), échevin de Melines, 1340 : trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (P., c. 11).

— Philippe *le Backere*, h. du duc de Bourgogne, dans sa sgr<sup>ie</sup> *del Houtsche* (Flandre), 1401 : deux pelles de boulanger, passées en sautoir, accompagnées d'une merlette en chef et de trois étoiles, 2 aux flancs, 1 en pointe. L. : . . . . . *s de Ba* . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 233).

— (*Jehan le*), receveur de l'abbaye de Saint-Pierre, près de Gand, 1401 : un oiseau, surmonté d'une étoile à huit rais ; au fr.-q. broch., chargé d'un écu, à cinq cotices ; ledit écu, au fr.-q. chargé d'une merlette. L'écu supporté au haut par le bec d'un aigle, dont, seule, la tête est visible. L. : *S' Ians* . . . . . (Ibid., l. 177).

— *Johan le Bacquere*, receveur de ladite abbaye, pour le pays de Waes, 1403 : un oiseau ; au fr.-q. broch., chargé de cinq cotices ; ledit fr. q. au fr.-q. chargé d'une merlette. S. : un aigle. L. : *S Ian . . Backers* (Ibid., l. 238).

— (Jean de), échevin du duc de Bourgogne, dans sa sgr<sup>ie</sup> d'Haerlebecke, 1429, 34 : quatre cotices ; au fr.-q. chargé d'un corbeau. L. : *S Ihan de Backere* (Ibid., l. 391, 395).

— Guillaume *le Bacre, franc alluetier* au pays de Hainaut, 1483 : une tête et col de cerf (B. R., C. G., portef. 2220).

D'après la charte, les alluetiers sont : *hommes tenans et possessans heritaiges et revenus en francque aluet*.

— (Jean de), feudataire de Jean, sgr. de Merode, de Petersheim, etc., 1495 : une serre de labour triangulaire, accostée en chef de deux trèfles (*Affig.*).

— (Jean de) (fils d'Étienne), échevin de Cruijbeke, 1501 : une pelle de boulanger couronnée, posée en pal, accostée en pointe de deux roses. L. : . . . *an de Backere* . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 67-8).

— (Jean de), prêtre, fils de Jean, tient un lief du sgr. de Pitthem, 1502, 14 : un chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux (Fiefs, N°s 10731, 42).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, unef annle de *Baeker*, de cette ville(?) portait : d'argent plain ; au chef de gueules charge de trois étoiles d'or.

**Backhaus Adolphus dictus van dem Backhuys**, échevin de Dusseldorf, 1350 : un chêne, accompagné au flanc d. d'une étoile. L. : . . *Adolp* . . . . *de* . . . . *io* (=de *Pistrino*) (Duss., chap. de Dusseldorf, N° 28).

— *Discretus vir Adolphus dictus van deym Bachuys*, 1351 ; *discretus vir Adolphus de Pistrino*, 1353, échevin de Dusseldorf ; sc. en 1364 : une ancre



renversée, acostée de deux étoiles. L. : 1364 :  $\blacklozenge$  *Adolf de Baches* (Ibid., Nos 29, 30, 35).

Comp. F. Künz, *Die älteren Düsseldorf'schen Schiffsiegel* (Jahrb. des Düsseld. Geschichts-Ver., 1895).

**BACLEROD** (Gilles dou), h. du marquis de Namur, 1290 : une bande de vair renversé, de deux tires. L. :  $\blacklozenge$  *S' Gilon do Baclerot* (Nam., No 221).

**Bacq** (Martin le), h. de fief du Hainaut, 1647, à Soignies : un panier de brasseur, percé du trident et de la fourche, passés en sautoir. L. : *S' Mar . . . e Bacq* (Arch. des Hosp., à Soignies).

**Bachterhalle** (Gilles), reçoit une reute sur l'espier de Bruges, 1115, 21, 3, 4, 8 : une croix engrêlée. L'écu suspendu à un arbre et supporté par deux cerfs accroupis. L. : *S' Gillis Bachterhalle* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 376).

**BACHTERKISTE** (Jean van) promet au comte de Flandre de l'aider loyalement, avec sa parenté (*maghen ende vrienden*), en cas de guerre, 1318 (n. st.) : coupé ; au 1<sup>er</sup>, parti ; *a*, une aigle ; *b*, une aigle ; au 2<sup>d</sup>, une aigle (sic !). L. : *S' Jan Bachterki* (sic !) (Fl., No 1338).

**BALAIN** (*Giffroit van*), jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur, i. t. : 1300 mont., 1374 : trois hamades, enclouées d'un double trêcheur, dont la pièce extérieure, seule, est fleuronée. C. : deux cornes de bœuf, chacune ornée à l'extérieur de trois plumes. L. : . . . *offroy d lehele* (B.).

**BALDECH** (*Marquet de*), chevalier, et *Hannus de Haldech*, frères, promettent de ne rien entreprendre contre messires Erard et Philibert du *Chastellet*, frères, ayant fait prisonnier ledit *Marquet*, qui a été mis en liberté, par l'intercession du duc de Calabre, fils et lieutenant du roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, 1449 ; *Hannus* : un vol. C. cassé (Lorr., *Neufchâteau*, B, 833, No 61).

**Balen** (Guillaume van), échevin de Saint-Trond, 1312, 4, 22 : une fleur de lis. Cq. cour. C. : une tête et col de chien (S.-T., c. 11, et Ord.).

— (*Franciscus de*), échevin de Bois-le-Duc, 1538 : une fasce échiquetée, accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis (Mal.).

**Balecourt**, voir **Gibecourt**.

**Balinghem** (?). *Gerardus, dominus de Balinghem* (voir **Wavrin**), 1236 : type équestre ; le bouclier et la housse à un lion. L. : *Si . . . . . milit . . . C . . .* : un écu au lion. L. :  $\blacklozenge$  *S' Gerardus de Basinghūē* (?) *militis* (Bazinghen?) (Mons, Hainaut).

**Baliu**, voir **Kinoas**.

**Balk, Balct**. Guillaume van der *Balk*, burgrave de Wittem, 1376 (n. st.) : un lion et un bâton broch. (B.).

— Gilles van der *Balet*, sc. pour *Ghijksen Stoffreghen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de la *Lecke* ; i. t. : 18 mont., 1378 ; ledit Gilles sc. comme h. de fief de la duchesse de Brabant, 1385 ; reçoit, du Brabant, des à comptes sur 70 vieux écus (guerre de Gueldre), 1396, 7 : un lion et un bâton composé, broch. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, échevelée. L. : *Sigillum Egidii de Balk* (B.).

— *Gerardus dictus van der Balet*, échevin de Vilvorde, 1379 : plain ; au chef chargé d'un lion léopardé L. : *S' Gheraert di dicit de . . . . .* (Brux.).

— Othon van den *Balke*, h. de fief de Gérard van Houchout (il s'agit d'une terre près Tirlemont), 1410 : un lion et un bâton broch. L. :  $\blacklozenge$  *Sigi . . . . . d . . . Ba . . .* (Couv. d'Oplinter ; A. G. B.).

— Jean van der *Balet*, échevin de Bruxelles, 1513, 22, 4, 32, 7, 9 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'un oiseau ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois macles Cq. cour. C. une tête barbue cerclée (turbannée f). L. : *S' Jan van der Balet* (Brux., E. G., l. 360, et Ch. et doc. div., c. 4) (Fig. 22).

**Balligand** (Othon), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1597 : un lion (Mons, H. de fief.)

**Ballonneaux** (Georges de), écuyer, décl. tenir, du roi de France, le fief et terre de la Magdelaine, prévôté de Longwy, 1681 ; sc. le dénombrement de fief remis audit roi, par Emmanuel-Maximilien-Guillaume, comte de Schönburg, sgr. de Montigny, Mars-la-Tour, en partie, Rollé, Messancy, Bertrange, etc., gentilhomme de la Chambre de l'empereur, 1681 : une triangle, accompagnée en chef de deux hures de sanglier, rangées en pal, et en pointe d'un oiseau essorant (on le blasonne : pelican). Cq. cour. C. : un sanglier iss. S. : deux sangliers (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713<sup>e</sup> et e).

**Balveren** (*Everardus de*). *Wilhelmi filius*, échevin de Zalt-Bommel, 1434 : un lion et une bordure engrêlée. L. : *S' Eweirt van Balveren* (Geld.).

**Bambeke** (Robert de), receveur de la *ferme* du « *Wijngaert* », à Bruges, 1451, 5, 8, 60, 73 : d'hermine ; au fr.-q. chargé d'un croissant. T. : un ange. L. : *S' Ruerecht van Bambecke* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 378-9).

**Bampoelle** (Jean van den) tient, du château de Furnes, pour sa femme, Marguerite, fille de Jean Pous, un fief à Steenkerke, 1405 : d'hermine à la bande chargée de . . . (Fiefs, c. 889, l. 897-969).





**Bampoel** *Dielerije Bampoel* (?), échevin et *cuerer* du métier de Furnes, 1410 : d'hermine à la bande (non chargée), cotoyée de deux bâtons. L. : *S Dielerie van den Bampoel* (G. C. B., Acquis de Lille, 1. 89-90).

— Chrétien *Bampoel*, même qualité, 1470 : d'hermine à la bande, clair, d'une étoile et de deux merlettes. S. s. : un ancle (regardant ?). L. : ..... *Bampoel* (ibid., 1. 95-96).

— (Guillaume van den), *lanthouder* de la commune de Furnes, 1542 : d'hermine à la bande, chargée de trois losanges et cotoyée de deux bâtons. C. : un vol d'hermine. L. : *S Wille van den Bampoel* (ibid., 1. 1).

**Bampoels**, voir **Essen**.

**Bande**, voir **Harbonnières**.

**Banesse** (*Jehan*), maître de la haute cour de Saint-Denis, appartenant à l'église collégiale de Saint-Pierre, et *scituee au chastel de Namur*, 1526 : trois piles (B<sup>er</sup> de Jambhune).

**BANEWALT** (*Gotschalens de*), chev., sc. un acte de Wynema van Bollenberg, 1549 : d'hermine à la fasce trebossée et contre-trebossée. L. : *S Gotschalci de Boteloberg* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 529).

**Banghelijn** (Jacques), bourgeois d'Anvers, jure fidelité au comte de Flandre, 1558 : cinq vergettes alésés (F.).

**Baningen** (Herberen van), échevin de Heusden (Brab.), 1401 : une roue, accompagnée d'un crois-sant en chef à d. et de quatre billettes, 1 en chef à s., 3 en pointe (Mal.) (Fig. 24).

**Banck** (Jehan) se porte, avec quatorze autres (financiers), garant pour le duc de Brabant, envers le duc de Bourgogne, de 7500 et 2500 cour. de France ; Bruxelles, 10 déc. 1416 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un parti-émancé ; au 2<sup>d</sup>, de petit-gris au naturel (voir p. 77) ; au chef de l'écu, chargé d'un lion léopardé. T. : un ange. L. : *S Johis de Davanhis der Banc* (B.).

— (Olivier van der) (et *de le Banc*[?]), 1421, 4, 5, 32, 6 : trois têtes de coq et une bordure (simple). T. s. : une femme nue, iss. de l'encadrement du champ du sceau. L. : *S Olivier van der Banc* (G. C. B., Acquis de Lille, 1. 376-8).

— Simon van der et *de le Banc*, 1423, 4, 5, 33, 4, 6 : même écu, sans bordure. S. : un griffon accroupi. L. : *S Simoen van der Banc* (ibid., 1. 376-8).

— Agnès, veuve de feu Simon van der *Banc*, 1443, 6, 52, 3 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois têtes de coq, surmontées d'un lambel ; au 2<sup>d</sup>, un échiqueté. T. : un ange. L. :

*S Anes vrowve Simoen van der Banc* (ibid., 1. 43 et 378).

**Banck**, Olivier van der *Banc*, (fils de Simon), bourgeois de Bruzes, 1445, 6, 52, 3, 60, 8 : trois têtes de coq. C. : une tête et col de coq entre un vol. T. d. : une d<sup>lle</sup>. L. : *S Olivier van der Banck* (ibid., 1. 378-9) (voir **Hond**).

— Antoine de la *Banc*, fils d'Olivier, 1453, 4 : trois têtes de coq et une bordure (simple). T. d. : une d<sup>lle</sup>. L. : ..... *is van der Banc* (ibid., 1. 378). Ces sceaux sont très cassés. Il est possible qu'il y ait eu eq. et C.

— Jean, fils de Simon de la *Banc*, 1454, 6 (n. st.), 6, 59, 60, 62 : un des tuteurs d'Antoine van der *Banc*, fils d'Antoine (l'autre c'est *Ryquaert Uen-hove*, 1459 : trois têtes de coq, surmontées d'un lambel à cinq pendans. C. : un coq essouant, iss. S. d. : un léopard hémié. L. *S Jan van der Banck* (ibid., 1. 378, 9).

— D<sup>lle</sup> Jacqueline *uten Hove*, veuve d'Antoine de la *Banc*, 1460, 4, 8, 71, 3, 78, 83, 3, 9 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois têtes de coq ; au 2<sup>d</sup>, trois jumelles et un lambel broch. sur la 1<sup>re</sup>. L. : *S Jakome Hatten* ..... *ice Anthois van der Banc* (ibid., 1. 379-80).

Dans la quittance de 1471, elle cite *Thoneken*, son enfant.

— Jehan de la *Banc*, fils de Simon, 1470 : trois têtes de coq ; écus, en cœur fruste. C. : une tête et coq de coq. L. : ..... *a der Banck* (ibid., 1. 379) (voir **Broeck**).

Tous ces personnages, de 1421 à 1470, scellent des quittances relatives à des reute sur l'esper de Bruzes.

**Bannoise**, ou **Bauvoise** (Jean de), bailli de Vermandois, 1555 : deux faux adossées (Tourna) ; *Péronne* (Fig. 25).

**BANSPAG**, Conrad van *Paynawre* (Pannau), Harprecht van *Dusternaure*, *Gerlach der Inche van dem Graven*, Jean van *Banspag*, Herman van *Wechsdorp* (Widdersdorf) et *Lyse*, veuve de Gérard van *Wedirdorp*, reçoivent, par l'archevêque de Cologne, 100 ll. de Florence, de la part de Jean, comte de Nassau, sire de *Hadinneir* (Hademar), *als van den geackhynen wegin*, de *Johan Kulbay geranchin hadde*. 1361 ; *Banspag* : d'hermine à deux pals (Duss., *Col*, N° 816 1/2).

**Banthe** (Martin), h. de fief du Hainaut, 1600, à Avesnes : un chevron, accompagné de trois roses. S. s. : un griffon. L. : ..... *Martin Bant* Mons, Gr. seab. d'Avesnes).

**Bant's** (Jean), échevin de Helmond, 1430, 2 : deux fasces (f) (fruste) ; au fr.-q. charge d'un ter de moulin (Helmond).





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XIII.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel d'Enguerrand, sire de Coucy, d'Oisy et de Montmirail, châtelain de Cambrai (1278).

Fig. 3. Sceau de Geofroi, sire d'A[s]premont (1282).



**Bar** (Renard de), chev., frère de Thiébaud, comte de Bar, 1269 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à deux bars adossés, à un semé de croisettes (!), au pied fiché, et au lambel broché. (Lorr., *Brieg*, B, 591, N° 156).

— (Thiébaud, comte de), 1270 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel aux mêmes armes, mais sans lambel. L. : . . . *heobald* . . . *mitis Barri drcis* (Ibid., B, 590).

— (Robert, duc de), et *m-clu du Pont*, se. la transaction, relative au comté de Ghiny, de ses cousins, Jean, comte de Salm, et Arnould, sire de Rummen, etc., 1363 : même écu, mais les croisettes simples. C. : un coussin, soutenant une boule, entre deux bars, les têtes en bas. S. un léopard lionné et . . . (cassé) (*Lux.*, c. I, liasse I).

— (Pierre de), écuyer, reçoit du Brabant une indemnité pour les services rendus, par lui avec ses compagnons, 1372 ; jadis prisonnier à Hasweiler où il avait combattu, à la tête de sa *rotte* sous le duc Wenceslas, 1375, 6, 7 : même écu, mais les croisettes recroisetées et au pied fiché et brisé au point du chef d'une rose. Même cimier que le duc Robert, mais sans le coussin. S. du cy. : un léopard lionné et un aigle. L. :  $\text{✠}$  *Sigillum Petri de Barro* (B.) (voir **Blâmont**, **Quievrain**).

En 1373, le duc Wenceslas donne à son *ame cousin* Pierre de Bar une obligation de 1500 francs de France, pour sa rançon et autres frais, occasionnés par la bataille de Hasweiler (B.).

Voici, d'après GELBE, les armes du duc de Bar : d'azur à deux bars adossés d'or et à un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché d'or. C. : un bonnet pointu d'azur, semé de croisettes de l'écu, engoulé de deux bars d'or, les têtes en bas.

**Baras** (**Barat**), voir **Haye**.

**Barbençon**. *Egidius, dominus de Barbencon*, fait savoir que *Bernardus, miles de Melain* (Mellet ?), et ses frères ont donné à l'église Sainte-Marie de Bonne-Espérance toute leur dime à *Merbys le Castel* (Merbes-le-Château) qu'ils tenaient de lui, 1213 (sans autre date) : type équestre ; le bouclier à un (seul) lion. L. : *Sigille* . . . . . *arbencon* (Mons, abb. de Bonne-Espérance).

— *Nicholes, sires de Barbechon*, reçoit de ladite abbaye, en échange, *tos les hostes quelle a elle ville de Merbis le castial et le molin quelle a ens celle mennes ville, des rentes illec et toutes ses possessions elle ville de Bousetaignes* (Boustaine), etc., 1216 : type équestre, à dextre ; le bouclier à trois lions cour. L. : . . . . . *son*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. :  $\text{✠}$  *Sigilli clavis* (Ibid.).

— (Jehan, sire de), fait savoir qu'un de ses vassaux, *Nicholes dassueng*, a vendu au couvent mentionné un hief à *Assueng* (Assevent), 1263 ; *Jehans, cheva-*

*liers, sires de Barbenchon*, décl. que *Nicholes dassueng* a vendu un hief à *Assueng* audit couvent, 1263, en juin ; *Jehans, sires de Barbenchon, chevaliers*, décl. que *Huars de le Glisuele*, qui tenait de lui un tiers de la dime d'*Erkelines*, le lui a rendu au profit de ladite abbaye et qu'il en a investi celle-ci, 1267 (n. st.) : type équestre, à dextre ; le bouclier et la housse à trois lions cour. L. :  $\text{✠}$  *S' Joh'is de Bar . . . chon militis*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. :  $\text{✠}$  *Secretv l d' Barbenchon militis* (Ibid.).

**Barbençon** (Nicolas de), 1278 ; *Nicholes de Barbenchon, chevaliers, sires de Vilers* (= Villers-Mes-sire-Nicole) décl. que, conformément à un acte de Mgr. *Jehan de Barbenchon*, fils aîné de Mgr. son frère, il s'en est rapporté à des arbitres pour apaiser le différend surgi entre lui et l'abbaye de Bonne-Espérance, au sujet de *la justice en lor maison de Sallemaigne et des terres entours kil tiennent, et ki fu mes anchisseurs* ; 1300, le dimanche après la St Ghislain, en octobr. : de . . . a neuf burelles et a trois lions cour. broch. L. :  $\text{✠}$  *S Colart de Barbecho sires de Viler* (Ibid.).

— *Jehans, sires de Barbenchon*, h. du comte de Hainaut, 1298 : type équestre, à dextre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à trois lions (fort endommagé) (*Nam.*, N° 272).

— *Nobles hommes et discrez mon signeur Mikiel de Barbenchon*, se. un acte relatif à l'abbaye de Bonne-Espérance, 1321 (n. st.) ; *Mikiels de Barbenchon, sires dierkelines* (Erquelines), *chevaliers*, 1331 ; *Mikiels de Borbenchon, chevaliers, sires d'yerkelines*, se. des actes relatifs à ladite abbaye, 1338-39 (en février) ; *Mikiel de Barbenchon, chev.*, h. du comte de Hainaut, 1344 ; trois lions couronnés et une cotice broch., chargée de trois coquilles. L. :  $\text{✠}$  *S' Mikiel de Barbecon* (Mons, abb. de Bonne-Espérance, et B.).

— (Messire Jehan, sire de), 1368 : trois lions. C. cassé (Mons ; Sainte Waudru, c. Q., liasse Quèvy).

— Jehan, sgr. de Jeumont et *don Casteler*, conseiller du duc de Brabant, etc., 1325 ; Jehan de *Barbenchon*, sire de Jeumont et du Chasteler, et d<sup>lle</sup> Jeanne, sa sœur (son sceau tombé), se. un acte de Jeanne, dame de Werchiu, qui les appelle : *nos chiers et bien amez nepveu et niepve, . . . nos plus prochains et apparans hoirs qui a present puissent vivre et morir*, 1327 : trois lions. Cq. cour. C. : deux cuis-sards. T. d. : une d<sup>lle</sup>. L., 1425 : *Jehan de Barbencon seigr de Iemont* (B. et Tournai, Chartreux, II) (voir **Assevent**, **Villers**).

Voici, d'après GELBE, le blason du *hero van Berbencon*, h. du « duc » de Hollande : d'argent à trois lions de gueules, armés et cour. d'or. Le cq. d'or. Capelino d'argent. C. deux tiges, sommées, chacune, d'une boule, accolées, la 1<sup>re</sup> partie, de gueules et d'argent.



et sa boucle, partie d'argent et de gueules, la 2<sup>e</sup> et sa boucle, parties, inversement, des mêmes émaux.

L'Armorial du XIX<sup>e</sup> s., publié par DOUET DANEZ, donne au site de *Brulemson* d'argent a. v. l. uncheuoir de gueules rampans, et à *Mgr. Alart de Barbenchou* semblablement a baston d'azur.

**Barbesaen** (Jean), bailli et receveur du prévôt de Saint-Douat à Bruges, 1462 ; un fascé-nébulé, G. : une tête et col d'aigle (B.). L. : *Sigillum Jan Barbesaen* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 379.).

**Barbesalée** (*Godeffrors, fils Pirar*), h. du comte de Namur, 1397 ; une fasce entre deux burelles, accompagnée de six billettes, 3 rangées en chef, 3 (2, 1) en pointe (*Nam.*, N° 1281).

— (Noble homme messire Godefroid), chev., h. du comte de Namur, 1351, 5 (n. st.), 5, 8 ; même écu, mais des carreaux, au lieu de billettes. L. : \* *S Godefrid Barbsale* (Ibid., N° 774, 81, 9, 830).

**Barbet** (Jean), juge *cottier*, à Calonne, de noble Roland de *Leuse*, sgr. de Calonne, 1453 ; un crois-sant, surmonté de trois étoiles, rangées en chef. T. : un ange (Tournai, Croisiers).

**Barbail** (*Reijnen*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. l. : 131 moult, 1374 ; de vair à la fasce. L. : \* *S Renelin de Keneke* (B.).

**Barbiers** (Jean), échevin de Helmond, 1433 ; trois (2, 1) huchets, une étoile à huit rais en cœur et un filel, sur lequel brochent le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> huchets et l'étoile (Helmond).

Comp. les armes de *Santvoert*, *Snoex* et *Terline*.

**Barbieur** (Colart le), *caucheteur* (chausseteur), reçoit un paiement de la ville de Tournai, 1404 ; trois (2, 1) rasoirs contournés, accompagnés au point du chef d'une rose. L. : \* *Seel Colart le . . . ierl* (Tournai, Chartrier).

— (Jean), h. de tief du Hainaut, 1633, à Braine-le-Comte ; trois barres. S. s. un griffon (B<sup>ne</sup> de Royer de Dour).

**Barcenal[le]**, voir **Jamblinne**.

**BARCH**, voir **Barse**.

**Barchon**, voir **Sart**.

**Bardin**, voir **Chambellan**.

**Bardone** (Jean), h. du comte de Flandre, 1312 (n. st.), à Ypres ; trois haches (dolours), les 2 premières adossées. L. : \* *Saieil Jehan Bardone* (*Nam.*, N° 383) (Fig. 26).

**Bardoul** Barthélemy-Philippe de *Bardoul*, sgr. de Hodister et de Hermanne, sgr. haut-justicier de Hounat, pour les trois quart, decl. tenu, du roi

de France, la sgrie de Hodister, relevant de la sgrie de Laroche, etc., 1681 ; une croix de vair, de deux tires. L'écu sommé d'une cour, à 11 perles et accosté de deux palmes (C. G. B., 457139).

Il signe : de Bardoul de Hodister.

**Bare** (*Paulus*), échevin de Zalt-Bommel, 1341 ; une fasce, surmontée de trois maillets penchés. L. : *S Par . . . . .* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 335-8).

**Baré** (Eâstre), chev., échevin de Liège, 1332 ; dans le champ du sceau, un léopard cour. L. : \* *S' . . . . . erin de Ly* (C. de B.) voir **Pontillas**.  
*Sy portoient ul argent a Lupar de geules* (HEMICOURT, éd. SALDRAY, p. 304).

**Baré d'Anthisnes** (Jean) ; l'acte l'appelle : *Pareet d'Antines*. sans prénom ; jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. l. : 170 moult, 1374 ; de vair au sautoir, chargé en cœur d'un léopard ; au fr.-q. bascé. L. : \* *S Johan Bareit* (B.).

**Baren Pieter**, *filius Jacop Baeren*, *dijcesepen* du *Buscu polder*, 1439, 51 ; une fasce nébulée. L. : *S Pieter f Jacops Baren* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 132).

**Bärendorf**, voir **Giesendorf**.

**Barentsz** (Thierry), échevin de Rotterdam, 1539 ; une marque de marchand. S. s. : un griffon (U.).

**Barmakre** (Jean de), h. du comte de Flandre, 1346 ; trois aigles employées et une bande d'hermine broch. (Fl.).

**Barnage[s]**, **Bernage**, de **BARONNAIGE**.  
Eustache *Barnage[s]*, h. du comte de Flandre, se. 1309 et, à Ypres, 1312 (n. st.) ; un fascé de six pièces, les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> frettées, et un bâton broch. L. : \* *S' Wistasse Barnage* (Fl. et *Nam.*, N° 383).

— Jean *Barnage*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. l. : 336 2/3 moult, 1374 ; même écu, mais sans le bâton. G. : une tête barbu. iss. d'une cuve d'hermine. L. : *S' Ioh Barnage milit' dui de Morden* (B.).

— *Johannes dictus Bernage, dominus de Moude, etc . miles*, échevin de Bruxelles, 1432 ; même écu. G. : une tête barbu. iss. d'une cuve d'hermine. S. d. : un griffon accroupi. L. : *S Ioh dci Barnag milit' dui d' Morde Ze* (B.).

— Damoiseau Englebert van *Barnaige*, sgr. de *Craijnhem* (Crainhem), échevin de Bruxelles, 1530 ; même écu, la 2<sup>e</sup> pièce chargée d'une étoile à cinq rais. G. : un chapeau pyramidal, sommé d'une tête barbu. *S' Engberti Barnage* (Brux.).

— Damoiseau René de *Baronnaige*, sgr. de Crainhem, échevin de Bruxelles, 1622 ; même écu, sans l'étoile. G. casse Gh. et doc, div. c. l.





**Baron.** *Clajis Baroen*, échevin de Poperinghe, 1543 : un huchet, posé en pal, contourné, le pavillon en haut. L. : *S' Clars Baron* (C. G. B., Aequits de Lille, I, 1).

**Barosse**, voir **Pin**.

**Barre.** *Tierchelet van der Baren*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. l. : 1026 2 3 moult., 1371 : diapré à la bande de vair. C. : un faucon. L. : *S Tierchelet de la Barre chr* (B.).

*In maison de la Barre de guentes, à la beste carroule (simple), et crye : Tournuey! Tournuey! et ont este seignurs de Monsion, depuis l'an mil trois cens a cuy (L. Anchoine Noblesse de la Conté de Flandres par le roi d'Armes CORNELIE GAULIARD, édité par JEAN VAN MALDEGHEM, BRUX. 1896).*

— *Jean van der Baren*, le jeune, jadis prisonnier dler, sous le sire d'Onpeye ; i. l. : 602 moult., 1371 : deux bandes ; au fr. q. chargé d'un lion et d'un bâton broch. L. : *S Jehan de Chamont* (B.) (Fig. 27).

— (Tierchelet de la), sgr. de *Moscron*, beau-fils de Catherine, veuve de Louis de *Mourquerque*, chev., 1425 ; *Tierchelet de la Barre*, bailli de Courtrai, 1433 ; Tierchelet de la Barre, ingénieur bailli de Courtrai, donne quittance à son successeur, Gérard de Glustelles, chev., pour le solde à lui dû, suivant son compte arrêté le 9 janvier 1436 (n. st.) ; sgr. de *Moscron*, il se, une quittance semblable, 1438 : une bande de vair. C. : un faucon. S. : deux lions. L. : *S Osle de la Barre seyn de Moscron* (C. G. B., Aequits de Lille, I 35-58, 312).

— *Jean delle Bare*, écuyer, échevin de Liège, vers 1435 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion, chargé d'un écu, à trois besants, ou tourteaux ; au 2<sup>d</sup>, une bande, chargée d'un maillet. T. : un h. sauv., agenouillé à s. derrière l'écu. L. : ... *an* ... *Bare* (C. de B.).

— Jacques *Barre*, conseiller du duc de Bourgogne et receveur de ses deniers extraordinaires, à *reinas de condempnations, confiscacions, d'avoires de bastardz, drois seigneuriaux, reliefs*, etc., en Flandre, Artois, Hainaut, Namur, etc., 1438 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux. C. : une tête et col d'animal entre un vol (aigle issinte?). S. : deux griffons. L. : *S Jacques Barre* (C. G. B., Aequits de Lille, I, 70, 71, 178).

— (Hughes de la), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1526, 37 : trois chevrons abaissés, rangés en fasce, entrelacés (un frette), soutenant une fasce, surmontée de deux molettes (Mons, Sainte-Waudru, c. II).

— (François de la), même qualité, 1571, 2 : même écu, mais une étoile à six rais, au lieu des deux molettes, et la fasce chargée à d. d'un croissant. C. : trois plumes d'autruche (Mons, H. de la F. (Fig. 28).

**Barre** (Jérôme de la), h. en chef es loys, même qualité, 1624 : même écu. C. cassé ou eq. sous C. ? L. : *S Hierome . . la Barre* (M. Hamon de Louvet).

— (Jean de la), écuyer, sgr. de *Vicennaisnil*, fait dénombrement d'un hief, 1614 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) têtes de lion. C. : une tête et col de lion (J. Mons, Cour féod. de Hainaut, Av. et den.).

**Barret** (maître Jacques), h. de fief du comte de Hainaut, 1397 (n. st.) : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chateau ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, deux pals (Nam., N<sup>o</sup> 1263-4.)

**Barse** (?) *Myr Watier, ladroe de Huy*, h. du comte de Namur, 1330 : une bande entre deux filets L. : . . . . *e Barre mili* . . . (Nam., N<sup>o</sup> 517).

ALPH. WAUWLES, *Talbe chronol.*, cite Watier, sgr. de *Barre*, avoué de Huy, en 1319.

**Bart**, voir **Waldecker**.

**Bartholeijns** (Jean), teneur de l'église St-Lambert, à Liège, dans la cour dite *Vrocnhoff*, à *Groot-Geluen* (Grand-Jumme), 1608 : de vair à la fasce, chargée de trois fleurs de lis (Orléans).

L'armorial de St-Trond donne à **Bartholeijns** : de vair à la fasce d'or (plume).

— (Robert) même qualité se. le même acte, 1608 : un cœur, surmonté des lettres R et B, unies par un arcs d'amour, iss. du cœur (Ord.).

**Bartoltz** (Gisbert), *gerichtzman*, se. un acte d'Arnould van der Lawick juré d'Overhetuwe, 1497 : un lion contourné, posé en bande (?). L'écu bordé, au haut, par un hgne dentée.

C'est un sceau très mal gravé.

**Bazeilles** (Jaquenin de), chatelain de Bouillon, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Onpeye ; i. l. : 594 moult. 1374, 6 : un lion cour. C. : une tête et col de lion cour. L. : *S Jaquenin de Bazele* (B.).

La quittance de 1376, donnée à Bastogne, et qui le nomme : *de Bazeille*, constate que l'indennité fut payée par Henri de *Romouyn*, chanoine de Metz.

**Basiin** (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1349 : un échiqueté ; au chef chargé d'un tier de moulin et d'un meuble ressemblant à une tige. L. : S. . . . . *asijn scabijn ou Buscho* (Els.).

— Pierre *Basiin*, chanoine à Saint-Donat, à Bruges, 1491, 3 : deux chevrons, l'un renversé, entrelacés, accompagnés en chef à d. d'une coquille. T. : un ange (C. G. B., Aequits de Lille, I, 224).

**Bazinghen** (?), voir **Balinghem**.

**Bascot** (Baudouin), prévôt de Mons, 1344 : trois gerbes et un bâton broch. Cq. cour. C. : un coq. L. : *S' Balf' dei Bascot de Foy'i Base* . . . (B.).

**Bassenheim.** Philippe van *Bassenen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la hammière de Gronenlog ;



i. t. : 120 mont., 1374 : une ramure de cerf, accompagnée en cur d'une tête de léopard. L. :  $\spadesuit$  S *Flips van Basenheim* (B.) (voir **Juliers**, **Cronenburg**, **Walpode**).

**Bas-Silly** (Les échevins de la *tenance et seignourie* des chanoines de Soignies, à), 1310 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une croix ; au 2<sup>d</sup>, trois chevrons (Engliien).

**Bassoles** (Guart de), bailli de Comblommiers, pour le duc de Luxembourg, reçoit un salaire annuel de 20 livres tournois, 1381 : une fasce, surmontée de deux étoiles. L'écu sommé d'un oiseau et accosté de deux oiseaux affrontés. L. : S *Griion de Bassoles* (B.) (voir **Saint-Elophe**).

**Bast** (Henri), échevin de L'Écluse (Flandre zéland.), 1390, 1401, 6 : un sautoir, cantonné de quatre molettes. L'écu suspendu au col d'un griffon. L. : S *Hen*, . . . . . st (C. G. B., **Aquits de Lille**, t. 78-9, 80-1).

**Bastogne** (Ange de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 170 mont., 1374 : plain ; au chef chargé d'une rose, accostée de deux merlettes. L. : S' *Angel de [F?]osse[?]* (B.).

— (Henri de) ; les chartes disent : *van Bastenaken* ; jadis prisonnier à Basweiler, sous la même laminière ; i. t. : 276 mont., 1371 ; sc. des reçus pour plusieurs autres anciens prisonniers, de sa roture : Conrad de Moysembourg, le grand Jean de Bastogne, Nicolas de Bastogne, etc., 1374 : un coticé (10 pièces). L. : \* S' *Henri de Bastogne* (B.).

**Bastoules**, voir **Horden**.

**Bäsweiler**. *Eyn eersame man Johan van Boestweylre* (*walne was Wiarichs soen van Boestweylre*), *wopenture* (écuyer), sc. pour le magistrat de Basweiler, 1369 ; sc. un acte de *Johan van Boestweylre*, ci-dessous, 1369 : dix coquilles, rangées en croix. L. : S *Johan van Boistwre* (sic) (Duss., **Commauderie de Biesen**, N° 65).

— *Johan, walne soen Johans van Boestweylre, wopenture*, a vendu à la maison de Siersdorf, de l'Ordre Teutonique, le privilège d'abattre tous les ans 30 *hegstereu* dans la forêt de Basweiler, 1369 : dix besants, ou tonneaux, rangés en croix, accompagnés au 1<sup>er</sup> canton d'une coquille. L. : S' *Johan van Boistweil* . . (Ibid.).

**Bataille** (Gillet), *citain* de Metz, tient du roi de Sicile, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, des liefs en la prévôté de Briey, 1438 : un fascé ; au fr.-q. chargé d'une aigle. L. cassé ; on voit une partie d'un vol. L. : S *Gillet Bataille* (Lorr., **Briey**, B, 362, N° 211 et 215).

**Batel**, voir **Batiaux**.

**Baten** (Jean) — fils de Jean — tient, du château de Termonde, un lief à flamme ; sc. pour Adrien van Hiele (fils de Pierre), fondateur à Flamme, 1549 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, une coquille et un blanchis, accostés en chef ; au 2<sup>d</sup>, un blanchis et une coquille, accostés en pointe ; au 3<sup>e</sup> blanchis broché, en cour sur le coupé (Fiefs, N° 3837 et 3818) (Fig. 20).

**Batenburg** (Gérard, sire de), chev., répond, envers Gui, comte de Flandre, Isabelle, sa femme, et Marguerite, leur fille, de l'exécution des engagements pris par Renand, comte de Gueldre et duc de Limbourg, à l'occasion de son mariage avec ladite Marguerite, 1286 : un sautoir cantonné de quatre forces (4 renversées. L. : S *du Gerard de . . . . . Nam.*, N° 191).

Voici, d'après GILBE, les armes du *hére van Batenborch* : de gueules au sautoir, cantonnées de quatre forces renversées, le tout d'or. Capeline d'argent. C. : deux pattes de lion d'argent, armées d'or, tenant, chacune, une boule de gueules (romp. le C. de Bronkhorst).

— *Hermann van Batenborch*, femme de Guillaume de Juliers, dit de Wachtendonk, 1430 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion contourné ; au 2<sup>e</sup>, un sautoir, cantonné de quatre forces de tondeur, renversées. L. : S' *Herrmanne de Julia 2 Butenb. reh* (Duss., **Clèves Marck**, N° 549).

— Nicolas van Batenborch, *kokenmeester* (maître de la cuisine) du duc de Brabant, donne quittance au receveur de Diest, 1411 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chien braque assis ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion. C. : une tête et col de chien braque, iss. d'une cuve. L. : . . . . . de *Hout* (Diest ; l. *Cours diverses*) (voir **Bronkhorst**, **Hond**).

**Batenhorst** (*Adolphus de*), miles, moyennant 300 livres tournois, devient h. du duc de Brabant et lui engage ses alleux : *domum dictam Haketheim, sitam in parochia Velren* (Vellern), et *domum dictam Northolt, sitam in parochia Walstede* (Walstede), au diocèse de Munster, 1353 : type scutiforme ; un lion. L. :  $\spadesuit$  S' *A . . . . . t militis* (B., N° 296).

— (Adolphe van), chev., sc. un acte de Hermann de Ludinghausen, qui l'appelle *unsen swagher*, 1365 : type scutiforme ; un lion. L. \* S' *Adolfi de Batenhorst fa* (Duss., **Werdén**, N° 111).

Abréviation de *famult* = écuyer.

**Batiaux** (Jean), sergent du roi de France, 1303, à Compiègne : une fasce fretée, surmontée a. d. d'une molette à six rais. L. :  $\spadesuit$  S' *Jehan Bantel* (1) *escrier* (11).

1. *Inventaire analytique* l'appelle, à tort, *Batons*.

**Batrial** (Jean) (et **Batriel**), échevin d'Odumont, 1460 : une charrie contournée. L. : S *Jehan Battree* (C. G. B., c. 36).





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XIV.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel de Simon,  
comte de Spouheim (1299).

Fig. 3. Sceau de Guillaume, - oncle du comte de Flandre  
et de Hainaut - (1200).



**Batseler** (Gislebert), échevin du comte de Flandre, au méier d'Assenede, 1343 : une vergette, terminé au bas, en un étai, mouvant de la pointe, accosté en chef de deux roses. L. : S *Ghi* . . . *brec Batseler* (C. G. B., Acquits de Lille, I, 1).

**Battel** (Bombaut de), 1371, 1 : une bordure engrêlée et une fasce broch. ; au fr.-q. broch., chargé d'une fasce et d'un lion broch., iss du bord inf. de la fasce (Mal.) (Fig. 30).

— (Pierre de), 1399, 1402 : diapré, à la fasce ; au fr.-q. comme le fr.-q. du précédent ; l'écu garni d'une bordure engrêlée (Ibid.).

— (Pierre de), 1405, 6, 7 : même écu ; suspendu à un arbre. S : deux ours, colletés et bouclés. L. : S' *Petri de Battele* (Ibid.).

Les personnages du nom de Battel, dans les actes de *Battele*, se. en quatre échevins de Malines.

**Bau** (Gauthier), échevin de Malines, 1304 : une bande, chargée de trois écus., chacun à trois pals. L. : . . . *Walteres Ba* . . . (Mal.).

— (Henri et Bombaut), bourgeois de Malines, 1356 ; tous deux : une bande, chargée de trois croisettes, et un lambel broch. (Fl.).

— (Gauthier), même qualité, 1356 : même écu, sans lambel (Fl.).

Voir le N° 1733 de *l'Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*.

— (Bombaut), échevin de Malines, 1369, 71, 3, 4, 5, 9, 80, 3, 6, 7 : même écu et un lambel broch. (Mal.).

— (Gauthier), même qualité, 1375, 81, 5, 6, 8, 9 : même écu, sans lambel (Mal.).

— (Arnould), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les hommes (*beede*) du duc Wenceslas ; i. l. : 780 mont., 1374 : une bande, chargée de trois blanchis, le 2<sup>e</sup> surchargé d'un croissant. L. :  $\clubsuit$  S *Art Bav* (B.) (Fig. 31).

— (Jean), échevin de Malines, 1393, 5 : une bande, chargée de trois croisettes et accompagnée au canton s. d'une étoile à cinq rais (Mal.).

— (Arnould), même qualité ; 1102, 28, 31, 5, 6, 40 : même écu, qu'Arnould (1374). G. : une tête barbe tortillée. L. :  $\clubsuit$  S *Aert Bar* (Ibid.).

— (Bombaut), même qualité, 1411 : memes écu et G., mais sans le croissant sur la bande (Ibid.).

— (Gauthier), même qualité, 1415, 8, 28, 9, 31, 5, 40 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, comme le précédent ; aux et 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un chevron d'hermine, accompagné de trois coquilles. G. : une tête barbe entre un vol (Ibid.).

**Bau** (Jean), docteur en droit, prévôt de l'église Saint Georges, à Cologne, fils de feu Bombaut, de Malines, reçoit, du fise du Brabant, pour lui-même et les autres enfants et héritiers de son pere, le capital d'une rente, 1435 (n. st.). même écu que Henri, 1356 (avec lambel) ; même G. que Gauthier, 1415 (B.).

— (Gauthier), chev., parent (*neve*) de Henri, comte de Nassau et de Manden, 1442 : même écu, sans lambel, la 1<sup>re</sup> croisette chargée d'une étoile, ou coquille. G. : une tête et col, barbe, cravée (B.).

— (Henri), chev., 1496 : même écu, mais sans brisure. G. : une tête barbe. L. : . . . . . *Bauw ra Wedenbig ridt* (B.).

**Bau van den Eehoven** (Gauthier), mari de d<sup>lle</sup> Elisabeth van Raust, fille de Henri, se. avec son beau-frère, Henri van Raust, sgr. de Kessel, 1451 : même écu que Gauthier, 1356 (sans lambel). G. : une tête et col d'animal (B.).

**Banchigay, dit Luppard** (Jean de), h. de hef de Jean, sgr. de Calonne, 1403 : deux fasces ; au chef chargé d'un lion léopardé (2 chartes) (Tournai, Chartreux, c. IV).

**Baudechon** (Pierre), échevin de la baronnie de Jauche (non cité nominativement dans l'acte), 1514 : une fasce, accompagnée en chef d'un contre, posé en fasce, la pointe à s. et en pointe d'une rose ligée et feuillée, posée en bande (Gr. seab., *Jauche*, 1363).

— Denis *Baudechon*, allentier de l'empereur, se. un acte du receveur de Jodoigne, 1561 : même écu, mais la pointe du contre à d. et la rose posée en pal. L. : . . . *Dionistes* . . . . . (Heijl.).

**Baudet** (Jean), h. de fief du Hainaut, 1420 : un aue, passant sur une terrasse, accompagné au canton s. d'une étoile (Mous, Abb. de Bonne-Espérance).

**Baudewijns, voir Bauwens.**

**BAUDIMONT** (Jean de), chev. ; J., sire de *Baudumont*, chev., franc échevin des alleux du Tournaisis, 1291 (n. st.) : plain ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendans. L. :  $\clubsuit$  S' *Ioh* . . . . . de B . . . . . *mont militis* (Nom., N° 231, Tournai, Chartrier).

**Baudisson, voir Houffalize.**

**Baudoche** (Jean), l'aîné, *citain* de Metz, tient, pour *Jehenne*, sa femme, auparavant femme de Simon Bonneville, *citain* de Metz, et mere de Simon Bonneville, son défunt fils majeur, du roi de Jérusalem, etc., un quart de la sgr<sup>ie</sup> de *Sahy* (Saulny), etc., 1436 : un chevronne (de 8 pièces) ; au chef chargé de deux besants, ou tourteaux, surmontés d'un lambel. G. : une tête et col de chien braque. L. : . . . . . *hans Bardoché* (Lorr., *Briey*, B, 592 N° 214).





**Baudoche** (Jean), l'aîné, *citain* de Metz, tient une rente du roi de Jérusalem, 1453 : même écu, mais sans lambel. Même C., mais colleté L. : S *Jehan Baudoche* (Ibid., Nos 227).

— (Jean), chev., a fail relever, du roi de Sicile, d'Aragon, duc de Bar, etc., par son fils, Pierre B., divers fiefs au duché de Bar et en la prévôté de Briey, tant a lui qu'à sa femme, *Bietrice de Vy* (ou *By*), et par le décès de *Ponce Roucel* son cousin, a cause de feu dame Catherine Baudoche, sa mere, 1478 : même écu, mais le chef chargé de deux tours, au lieu des besants, ou tourteaux (sans lambel), C. : comme Jean, 1436 L. : S *Jehan Baudoche* (Ibid., B, 503, N° 2).

— Claude *Baudoiche*, chev., sgr. de *Mullin* (Moulin), remet au duc de Calabre, de Lorraine, etc., le dénombrement de fiefs, a Saulny, de dames Claude et Bonne, ses filles, procréées avec sa premiere femme, dame Philippine de Serrières, fille de Gonard, chev., et de Philippine d'Esch, sa femme, fille de Joffrois d'Esch, chev., 1536 : même écu, le chef chargé de deux tours (?). Même C. L. : S *Claude Bouloche* (Ibid.) (voir *Roucel*).

**Baudrenghien**. Arnould van *Baddelghem*, jadis prisonnier a Basweiler, sous Louis de Namur ; i t : 636 moult., 1374 : trois hamaines, chargées de trois, deux, respectivement un besants, ou tourteaux. L. : S *Ernois de Bavtre* . . . en (B.).

— (Henri de) reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur la vie de Marie du Mortier, sa femme (apparaissant mariée a Colart Croquevillain), et celle de *demiselle* Agnes *W'etinne*, mere de celle-ci 1402, 4, 5, 8 : trois hamaines, chargées de quatre, trois, respectivement deux besants, ou tourteaux. L'écu suspendu a un arbre. L. : S *Hen* . . . *Baudrenghien* (Tournai, Quitt.).

— (Charles de), écuyer, sgr. de *Belle*, 1546 : même écu, brisé d'un lambel. C. cassé (M. L. Paris) (Fig. 32).

— (Jean de), écuyer, tient un fief de la sgr<sup>te</sup> de Flobecq, 1546 : même écu, sans lambel. C. : un panache de plumes d'autruche (Fiefs, N° 10289).

— (Jacques de), chev., sgr. de *Ghomanpont*, etc., 1548 ; tient, des châtellenies de Flobecq et de Lessines, les fiefs de *Renartchamp* et de Baudrenghien, 1548 : même écu (sans lambel), C. : deux jambières, l'ouverture des pieds en haut (Ibid., N° 10318).

**Baudricourt** (Jean van), jadis prisonnier a Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i t : 880 moult., 1374 : un lion, C. cassé. L. : S *Jehan de Bav. ecor* (B.).

**Bauer**, voir *Waha*.

**Baugnée**. *Andrieus de Baivingnées en Condros* (voir *Loncin*), 1350 : un fascé. L. : . . *Andrier de Barque*. (Nam., N° 702).

L'Inventaire Imprimé porte à tort *Bauringnées*.

**Bauldin** (Jacques), licencié-ès-lois, lieutenant de la franche forêt de Mormal, tient, du château de Binche, une rente sur la sgr<sup>te</sup> de *Bourroît*, appartenant a Antoine de Briart, écuyer, 1545 ; écartelé : aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une tête de cerf (de profil) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une hure de sanglier. C. cassé (Fiefs, N° 10521).

**Baulme**, voir *Piers*.

**Bauls** (Guillaume de), h de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1368 : trois têtes d'animal (loup, lion?) (Mons, Sainte-Waudru, Q. liasse *Quéry*).

**Baumeister**, voir *Boymeister*.

**Baur** (Sébastien de), sgr. d'Eserlange, pour les deux tierce de la haute justice, basse et fowier dudit lieu (relevant du marquisat d'Arion), en remet au roi de France le dénombrement, 1682 : une étoile en chef et un lacs d'amour en pointe. Sans C. (ou cassé?) (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713a).

**Bauzele** (*Henricus de*), miles, s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, a servir le duc de Brabant, a quatre hommes, probes et honnêtes (*una nobiscum*), bene et honorabiliter eum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 10 avril 1339 : cinq losanges, rangés en fasce, surmontés de deux coqs. L. : S *Henrici de Bauzele milit'* (B., N° 494) (Fig. 33).

**Baut** (Jacomo, Pierre-Ignace et François-Louis), héritiers de Pedro Baul, tènement, du Brabant, une rente sur la maison de plaisance « *d'outte Donck* », a Borsbeek, 1737 ; tous les trois : une fasce ondulée, accompagnée en chef de deux têtes de more et en pointe de deux fleches émoussées, passées en sautoir. C. : deux fleches émoussées, passées en sautoir (Av. et dén., N° 7821).

**Bauterssem** (Henri, sire de), 1273 : trois macles ; au chef chargé de trois pals (*Aguvères*) (voir *Beynes, Heijden, Wittem, Lek*).

— (Henri van), sire de Berg-op-Zoom, 1362, 70 : dans le champ du sceau, un casque cimé d'une tête et col d'âne. L. : *Sigillum secretum* (B.).

— Henri van *Bouterssem*, sire de Berg-op-Zoom, reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses frais, *als ic ende gesellen in onss liefs ghenachigen heeren dienst van Brabant in den orloge van Vlanderen tot Denremonde ghehatt ende geleden hadden*, 13 . . : même écu que Henri, 1273. L. : S *Henric van Bouterssem heer van Berghe op de Soem* (B.).



**Bautersem.** Henri van *Boutershem* reçoit 3000 mout. d'or, du duc de Brabant, par la ville de Diest, 1367; Henri v. B. et Marie, sa femme, sgr. et dame de Berg-op-Zoom et de W'ezel, 1369; le mari : même écu; la femme : parti; au 1<sup>er</sup>, les armes du mari; au 2<sup>d</sup>, trois fleurs de lis (complètes) (Wescmael) (B. et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, III) (Fig. 34).

Un acte de 1373 appelle Marie : dame de Berg-op-Zoom, Schooten et Merxem (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, III).

— Jean van *Boutershem*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Cuijk; i. t. : 96 mout., 1376 : même écu que Henri, 1273, mais chacun des trois pals chargé d'une étoile à cinq rais, L. : *Sigillum Jan dei Boutersem* (!) (B.).

— Henri van *Boutershem*, chev., reçoit du Brabant pour ses services, *van dien tiden dat wij laghen tot Eijnthoven, met vijf ghelativen vijftien dayhe lane, doen de hertoghe van Gelre in Brabant reijde*, 1388 : un lion et un bâton broch. Cq. cour. C. : une tête et col d'âne. L. : *S' Heinrici de Witham* (B.).

**Bauvoise**, voir **Bannoise**.

**Bauwaert** (Colart), jadis prisonnier à Basweiler, sous le duc Wenceslas; i. t. 152 mout., 1374 : une hure et col de sanglier, mouvant du bord s. de l'écu. L. : *Colart B. . . vart* (B.).

**BAUWEGNI** (*Hienemans de*), chev., h. du comte de Namur, 1289 (n. st.) : d'hermine à trois forces de tondeur (!), renversées. L. :  $\text{✠}$  *S' Henwani d' Ba . . . eis milit* (Nam., N° 203).

— *Bauduins de Bawigney*, h. du comte de Namur, 1327 (n. st.) : trois forces de tondeur, renversées, et un bâton broch. L. : *S' Ba . . . n de . . . v . . .* (Ibid., N° 470).

— *Hinnemote de Bawigney*, même qualité, 1327 (n. st.) : trois forces (!) renversées et un lambel broch. (Ibid.).

**Bauwens, Baudewijns, Boudens**, etc. *Edecard, filius Boudens*, échevin de L'Écluse (Flandre zéland.), 1323 : le haut de l'écu est cassé; on ne voit qu'un petit chevron, ou le bas d'un sautoir, accompagné en pointe d'une coquille. L. : *S' Ede . . . erd B . . . deu . .* (Sainte-Pharalide).

— *Jan Boudijn Huuighs sone*, h. de l'église Saint-Bavon, à Gand, 1361 : deux étoiles à cinq rais en chef et une merlette en pointe (*Saint-Bavon*).

— *Loper Baudins sone*, h. du comte de Hollande, 1378 : deux glaives, posés en barre et rangés en bande, accompagnés de trois flanchis, 2 en chef à d. et un en pointe. L. : . . . . *ers Boudi . . .* (Holl.)

**Bauwens, Baudewijns, Boudens**, etc. *Didderic Baudewijns soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1400, 7 : une bordure engrelée et deux fasces broch. (Mal.).

— *Michiel Boudens soene*, échevin de St-Geertruidenberg, 1408 : une croix ancree, cantonnée de quatre merlettes, la 1<sup>re</sup> et la 3<sup>e</sup> contournées (N.-D., Anvers; *capsa rer. extraord.*).

— Pierre *Boudins* et Jean Bortoen (son sceau est tombé), tuteurs de Guy, fils de messire Guy, qui fut fils de messire Guy, bâtard de Flandre, 1402 (n. st.), 4 (n. st.), 6 : un chevron, C. : un vol. S. : deux griffons. L. : *Sigillum Petrus Boudins* (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 222).

— Jacques *Boudins*, échevin du Franc de Bruges, 1449 : un chevron; au fr.-q. chargé d'un lion. C. : un vol, chargé d'un fr.-q. au lion. L. : *Sigillum Jacob . . . . ins* (Ibid., 1. 152).

— Jacques *Boudinssone*, h. du bourg de Bruges, 1453 : un sautoir, cantonné de quatre étoiles. C. cassé (Ibid., 1. 395).

— Jean *Bauduin*, châtelain du duc de Bourgogne, pour son château de Gand, 1460, 1, 3, 6, 7 : une étoile et une bordure (simple). L. : *S' Jehan Baudugn* (Ibid., 1. 401-2).

— Hector *Boudins*, h. de l'ief dudit duc, au bourg de Bruges, 1461 : trois besants, ou tourteaux; écuss. en cœur au sautoir, cantonné de . . . (quatre étoiles ? ou champ d'hermine ?) C. : une tête et col de chien braque entre un vol. L. : *S' Hector Boudins* (Ibid., 1. 95-6).

— Pierre *Bauwin*[s], conseiller du duc de Bourgogne, comte de Flandre, 1470 (n. st.), 1 : une étoile et une bordure endentée. C. : une tête imberbe (de more), tortillée, entre deux cornes de bœuf. L. : *S' Petri Baldwinii filii Baldwinii* (Ibid., 1. 116, 157).

— *Arndt Baudijns, alias Houdijns*, de Latine (*Lattijns*), écoutete de la haute justice de Corswarem, 1475 : un tranché de . . . et d'hermine, à la bande broch., accosté de deux étrières. S. s. : un lion. (Très cassé) (Abb. d'Orient, e. 2; A. G. B.).

— Georges *Boudins*, h. de la châtellenie de Gand, 1477 : une étoile et une bordure engrelée. C. : une tête imberbe, entre deux cornes de bœuf. L. : *S' Ioris Baudins f Piet . . .* (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 116).

— *Segeer Bauwens*, feudataire, à Brusthem, de Jean van Alfteren, sgr. d'Hamal, de la moitié de Brusthem, etc., 1487 : un chevron (S.-T., e. 18).

— *Ziegher Bauwens*, teneur, à Brusthem, dans la cour censale de damoiseau Kasse van der Borch,



dans celle de *van der Biest*, etc., 1496 : un chevron. L. : *Zeyher Bauwens* (Abb. d'Orient, t. 2 ; A. G. B.).

**Bauwens, Baudewijns, Boudens**, etc. *Jan Bauwens*, mari d'Anne Samans, qui tient du comte de Flandre, un fief à Smay et Belcele, 1515 : trois roses (Fiefs, t. 915bis, liasse 7129-91).

— *Jean Bouwens*, échevin d'Aerschot, 1511 : une serpente. L. : *S lohīs Bouwens scabi arscot* (S. G.).

— *Jan Bauwens* (fils de Toussaint), prêtre, tient du château de Pettehem, un fief illec, 1523 : trois cloches (Fiefs, N° 10720).

— *Joes Boudins* tient, de damoiseau Martin Smuckaert — fils de sire Martin —, serg. de Sommerghem, du chef de sa cour d'Utkerke (tenue de Mr de Crog-sylles, du chef de sa cour de Nieuwammer) un fief à Utkerke, 1569 : une double jumelle (!) accompagnée en chef d'un besant, au tourteau, chargé d'une étoile, et en pointe d'une coquille. Gq. sans C. L. : *S Joes*, . . . . . (16<sup>m</sup> W. Smuckaert van Schaenburg, à La Haye).

**Bavay** (Les manens et échevins de), 1555 : un lion, l'épauie chargée d'un écuiss, à l'aigle éployée. L. : *S eschevi . . . de la ville de Baray* (Mons, Gr. scab. de Bavay).

— (Jean de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1461, à Gondé : un glaive, la pointe, en bas, enher dans un bouclier, et accosté de deux molettes. S. s. : un griffon. L. : *S Jehan de Bavay* (Mons, Gr. scab. de Comar).

M. Gustave de Bavay, conseiller à la cour de cassation, à Bruxelles, porte de gueules au chevron d'argent, chargé de trois molettes de sable et accompagné de trois ombes, à cinq rais, d'or. C. : une molette de sable.

**Bave**, voir **Houplines**.

**Bavendamme** (Victor de), sous-bailli de L'Écluse (Flandre néerland.), 1402 : une fasce de trois losanges et de deux demi-losanges, ceux-ci mouvant des bords, surmontée ad d'une étoile à cinq rais, l'écu suspendu au col d'un aigle (C. G. B., Acquis de Lille, I, 80-81).

— (Arnould van) tient, du château de Furnes, un fief à Wommen, 1405 : une fasce de trois losanges, surmontée ad d'une molette. Le bas de l'écu est cassé (Ibid., t. 889, liasse 1036-10).

**Bavette** (*Bertrunet del*), h. de fief du serg. de Beersel, en sa sgr<sup>m</sup> *gisant au lieu de Lynette, touchant sa signory de Braye* (Braine), 1512 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, un anneau ; au 2<sup>e</sup>, une croix ancrée ; au 3<sup>e</sup>, une fasce ; au 4<sup>e</sup>, un marteau (Gr. scab. de Nivelles, 4777).

**Bavier**, voir **Bovier**.

**Bavière** (Robert, l'aîné, et Robert le jeune, celui-ci fils de feu le duc Adolphe, par la grâce de Dieu comtes palatins du Rhin et ducs de), investissent Guillaume, margrave de Juliers, de la suzeraineté de Neuenahr, 1343 : types équestres, à dextre; tous deux ; le bouclier à un losange en bande. La housse à deux lions. C. : deux cornes de bœuf, affrontées, chacune garnie de cinq branches de tilleul. Les chevaliers tiennent une lance de la main droite. Les deux sceaux absolument identiques sauf pour la légende ; celle de l'aîné : *Repert dei gra comes palatin' Renu' dex Bawarie* ; celle du jeune : *Repert . . . . . a comes pala . . . . . i dex Bawarie* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 406) (voir **IJzen-doorn**).

RATNEURS DE PARIS, dans *La chevalerie Ogier de Danemarque* (XIV<sup>e</sup> siècle), dit, à propos de *Bertrun*, fils du duc de Bavière : *Item le comte al elme a e-quequer' Et as deux bayles q' furent d'argent chier*.

— (Le duc Albert de), comte palatin du Rhin, *ruicart* de Hainaut, de Hollande, etc., décl. que Jean van *Mirlair*, chev., a relâché tous les prisonniers que lui et les siens avaient faits *op onsen lieuen nere den herthoge van Lucenborg ende van Brabant*, et qu'ils ne lui doivent plus de rançon, 1368 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion ; au 2<sup>d</sup>, un losange en bande (B.).

— (Robert, le vieux, comte palatin du Rhin, archisé-néchal du S. E. R. et duc de), 1368 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion cour. ; aux 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, un losange en bande. C. : un lion cour., assis. L. : *Secte Dreis Renti Senior* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 818 et 820).

— (Anne de), comtesse de Berg et de Ravensberg, femme du comte Guillaume, 1368 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, un lion ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion cour., à la queue fourchée ; au 4<sup>e</sup>, un losangé en bande. L. : *S Anne de Bavarin coëtisse de Monte et Ravensberg* (Ibid., N° 820).

— (Guillaume, palatin du Rhin, duc de), comte de Hainaut, de Hollande, etc., 1400 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>, un losangé en bande ; aux 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, quatre lions. C. : une queue de paon sur un piédestal élané (X.-D., Anvers ; chap., *capsa rer. extraord.*).

— *Elizabeth von Spanheim* (Sponheim), *hertzogin in Beyeru Witze*, 1413 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un losange en bande ; au 2<sup>d</sup>, un échiqueté. L. : *S Elizabeth de Spanh' ducissa bawarie cîteva* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 717).

— (Jacqueline, duchesse de), dauphine de Vienno, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., 22 février 1511 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, trois fleurs de lis, au *piéd coupé* ; au 2<sup>e</sup>, un losangé en bande ; au 3<sup>e</sup>, un dauphin ; au 4<sup>e</sup>, quatre lions. L. : *S Jaque ducissa Bawar dalphi . . Vien coëtisse Hanonie Hollandie* ; le 2<sup>d</sup> du même mois : le même ect., entouré d'une haie (*hol-*





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XV.

Fig. 1. Sceau de Nicolas de Condé (1213).

Fig. 2. Sceau de Gauthier, sire de Fontaine (1213).

Fig. 3. Sceau de Jacques, sire de Cons (1225).





*landsche tuin*). L. : . . . . *ne chüesse bauw̄ dulphæ  
niën cōitisse hanōie hollie zellie 2 dur* . . . . .  
dans le champ du v.-se. : un eq. cime d'un lion léopardé assis, L. : *S lans f' Helweij de Dornic* (B.).

**BAWIGNEY**, voir **BAUWEGNI**.

**BEALANDE** (Servais de), échevin de la cour de Henri de *Lonchamp*, dite la cour de Breheu, a Marilles, 1 . . . : une fasce, L. : \* *S Sruag . . . iau-  
laude* (Heijl.).

**Beau**. Henri le *Beul*, chev., échevin de Liège, 1337 : d'hermine a la fasce, chargée d'un membre de lion, posé en fasce, et une bordure engrêlée (C. de B.)

Voici, d'après GIEBE, les armes de *her Jan de Beus* : d'hermine à la fasce d'azur, chargée d'un membre de lion d'or, posé en fasce. Cour. d'azur, C. deux membres lion d'or, armes de *zeuules*, adossés.

**BEAUDEGNIES** (Guillaume Hostin de) (ou *Biaudegnies* = Baugnies), sergent de la cour de Mous et h. de tief *ilice*, 1121 : trois croissants, accompagnés de treize (3, 3, 2, 1) billettes (Nam., 1351-6) (Fig., 35).

**Beaufaux**. Henri de *Biaufau*, h. du marquis de Namur, 1291 : un burelé, chargé d'un écuiss. plain, en cœur, et d'un lambel broch. L. : \* *S' Henrici de Biafau* (ibid., N° 268) (Fig. 36).

**Beaufort**. *Jehans de Bimfort*, arbitre dans un différend entre l'abbaye de Bonne-Espérance et la ville de *Levigies*, 1309, le mercredi avant la Saint-Marc-l'Évangéliste : trois écuiss. plains et une bordure engrêlée, L. : \* . . . . *de Bellou d. . . de Auyte* (Mons, Bonne-Espérance).

— Gilles de *Biaufort*, h. du comte de Hainaut, se. l'arbitrage entre ladite abbaye et Jean, sgr. de Feluy, etc., 1313 : trois écuiss. plains ; au bâton broch., chargé de trois besants, ou tourteaux (?), L. : \* *S Egidij de Belloufort* (ibid.).

— Jeanne, femme de Guillaume, sgr. de Wesemael et de Fallois, 1335 : deux écuiss. sommés d'une tête de femme, posée de face ; A, trois fleurs de lis (complots) ; B, une bande, cotoyée de deux bâtons, L. : \* *S Johanne domine de Wesemael* (Arch. judiciaires, A. G. B.).

— Haudouin de *Biaufort*, écuyer, prévôt de Binche, 1369 : de . . . a trois écuiss., le 1<sup>er</sup> chargé d'une rose, les autres plains, L. : *Seel Baydin de Biaufort* (B.).

— Gauthier van *Ryufort* reçoit du Brabant 108 vieux écuiss pour services rendus, 1373 : plain ; au chef chargé d'un lambel a trois (?) pendans, L. : \* *S Walteri de Beffort* (B.).

— *Jukenes* de *Biaufort* reçoit du Brabant un paie-

ment par le convent de N.-D. de Bonne-Espérance, 1381 (n. st.) : plain, diépié ; au tr.-q. charge de trois écuiss. plains, l'écu sommé d'un oiseau passant a s., ledit écu accosté de deux léopards assis, adossés, L. : *S lakuart de Biaufort* (B.) (Fig. 37) (voir **Celles**, **Goernes**, **Spontin**).

**Beaufremoz** (Jean de), fils de Jacques, sgr. de *Bossant-sur-Escant*, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un tief a Gand, hérité de damoiseau Gérard Damman, sgr. d'Ooudbergen, vers 1351 : de . . . a l'écuiss. plain, accompagné de trois merlettes, rangées en chef, et d'une étoile en pointe, C. : une tête et col de licorne entre un vol (Fiefs, N° 2781).

*Le seigneur de Beaufremoz* : d'argent, à six roses de gueulle, au premier canton d'azur a l'escuillon d'argent, maris à présent, il portoit, d'azur a l'escuillon d'argent, et au chief du grand escu trois merlettes d'argent, et erge : *Wacron* ! *Wacron* ! (L'ancien état noblesse de Flandre, par le roi d'Armes GUYLLAUME.)

**Beaufremont**. Gauthier van *Beffermont*, chev., jadis prisonnier a Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; l. t. : 2350 m., 1371 : vairé a la bande, C. : deux courtes de bruf, L. : *S Vateri d de . . . ni . o . . (?)* (B.).

— Jean de *Beffroyfont*, sire de Montfort, chev., fils de sire Philibert, sire de Beaufremont et d'Agnes de Jonville-sur-Saône, qui, de noble homme Jean de Blamont (Blamont), ont acquis l'avouerie de Neufchâteau, a leur vie, a acheté lui-même cette avouerie a perpétuité, 1405 : un vairé, C. cassé, S. d. : un léopard lionné acronpi. L. : . . . . . *ont sire de Mon* . . . . (Lorr., *Neufchâteau*, B., 834-5, N° 141) (voir **Blamont**, **Chalon**).

JACQUES BUREUX, dans *Le tournois de Chauvenet* (1285), blasonne les armes de *Perrars de Beffroyfont* : *Dor et de queils fu varriez* | *A un baston d'azur nouël cointe* (v. 2027).

**Beaujeu**. *Loys de Beausu, sires du Broch, chevaliers*, 1295, a Grammont : type équestre ; le bouclier et la housse a un lion et a un semé de billettes, C. : un éventail, dans le champ du sceau, a s. du bouchier, une fleur de lis, L. : \* *S' Lodovici de Bello ioco milit dui Mols* . . . . *di C.* : un écu a poisson recourbé, posé en bande, L. : \* *S' Lodovici de Belloioco milit* (Fl.).

*L'Incent. analyt.*, N° 766, l'appelle erronément : *Beauju*. La légende du sceau doit se compléter : *dni Molt'et'eraud* (comp. *DOLET* d'ANCO).

**Beaulieu** (Jean, sire de) ; son sceau se trouve appendu a une charte de 1278 (n. st.) (voir **Rœulx**) : une fasce, accompagnée de treize maels, six (3, 3) en chef, sept (3, 3, 1) en pointe, L. : \* *S' Joh'is dui de Bello Luca* (Mons, Bonne-Espérance).

**BEAUMEZ** (et *Beaumeis*) (Noble dame ma dame Marguerite de), femme de Hugues de Lorraine, sire de *Martengny*, et dame de ce lieu, 1335 : dans le



champ du seau, ogival, dame debout, portant un faucon sur la main gauche, et accostée de deux écus; A, a la croix engrelée; B., neuf (3, 3, 3) losanges, surmontés d'un lambel (Fl., N° 1691).

**BEAUMEZ** (Jacques de), fils de Godefroid, tient, du château de Termonde, un fief a *Yorst, in den Vuernewijck meersch*, provenant d'Adrien de Rudder, 1544 : une fasce ondulée, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant. C. : une sirène. Le haut est cassé. L. : . . . . . de *Beaumez* (Fiefs, N° 4508).

**Beaumont** (Baudouin, châtelain de), chev., h. du comte de Hainaut, 1295 : deux poissons accostés. L. : . . . *S Balduini castellani de Beldn* . . . (Nam., N° 272).

— *Jehans de Beaumont*, chev., garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant, se., a Bruxelles, 1339 : un lion et un semé de fleurs de lis; a la cotice componée, broch. L. : \* *S* . . . . *hamis de* . . . . *monte* (B., N° 530).

LE FIEF DONNE AU *herc van Beumont*, h. du roi d'Angleterre : d'azur au lion d'or, lamp. de gueules, cour. d'or, et un semé de fleurs de lis du même. Volé d'azur, semé de fleurs de lis d'or. C. : un chapeau de tournoi d'azur, semé de fleurs de lis d'or, retroussé de petit-gris au naturel (voir p. 74; Pl. III), sommé d'un lion léopardé d'or, lamp. de gueules.

— Sire Gérard, dit *Lanselos de Beaumont*, h. du comte du Hainaut, 1368 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce, chargée d'un anneau; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, deux poissons, accostés. C. cassé (Mons, Sainte-Waudru, Q., liasse *Quéry*).

— (Guillaume van), judas prisonnier a Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 122 mout., 1374 : un sautoir et un lambel broch. L. : \* *S Vilavne de Bmon* (B.).

— *Jukemart de Beaumont*, reçoit un paiement du Brabant (il a un frère, *Jehan de Beaumont*), 1381 : trois chevrons et un lambel brochant. L. : \* *S Jacobi de Bellomonte* (B.).

— Jean, dit *van Beaumont*, reçoit de la duchesse de Brabant, au nom de Jean *Doyroye van Dornie* et pour compte de celui-ci et de Claus Staes, son *knaep*, un paiement pour des bijoux, 1386 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut. L. : *S' Ians van Haverlant* (B.).

— (*Jaquemart de Beaumont*), h. de fief du comte de Hainaut, 1391 (u. st.) : diapré, au chevron (non chargé ?). L'écu accosté de deux lions assis, adossés (Nam., N° 1213).

— *Jaquemart de*, clerc du bailli de Hainaut, 1397 : un chevron, chargé de trois roses. T. : une femme (?). Le seau porte : *Biaumont* (Ibid., N° 1293) (voir **Broeder**).

**Beaune** (Henri de), sergent du roi de France, 1303, a Compiègne : une fasce, chargée de trois fermaux ronds et surmontée de trois merlettes; a la bordure (simple). L. : \* *S' Henri de Biarne escrie* (Fl.).

**Beausart**. *Robers de Biaussart, chevaliers*, 1293 (u. st.), a Paris : de . . . a l'écuss, plain et a la cotice broch. (Fl.).

Voir *Invent. analyt.*, N° 669.

— (Jacques de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1590, 7 : un cœur. C. : une fleur de lis (Mons, II, de fief).

**Beauvais** (Guillaume de) (« dit *Beauvais*), un des quatre sergents a masse » du duc de Bourgogne, en sa ville de Gand, 1436, 9, 40, 1, 2 : une tête et col d'aigle, posée en bande. L. : *S Willem van den Perre* (C. C. B., Acquis de Lille, I, 112-3).

**Beauvarlet**. *Jehan Beauvarlet*, h. de fief de Mgr. Corneille de Gavre, sgr. de Lens, 1412 : un chevron, accompagné en chef de deux trefles et en pointe d'une étoile. L. : *Seel Jehan Beauvarlet* (M. A. de Latre du Bosquet).

**Bebbeken**, voir **Berthout**.

**Bechet**, voir **Lamock**.

**Beddelet** (Guillaume), judas prisonnier a Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 333 13 mout., 1374 : trois têtes de léopard, surmontées d'un lambel. C. : une tête et col de léopard, entre un vol. S. : deux léopards houlés, accroupis. L. : *Gri . . . e Gied* . . . . (B.).

**Bedurwaen** (Gauthier de), bailli de Gand, 1331 : trois feuilles de tilleul, les tiges en haut (Fl.).

**Beed**. *Engelbertus de Betha*, et van der *Bethe*, et Marguerite, sa femme, vendent, devant les échevins de Cleves, une rente a Kellen, 1321 : trois (2, 1) meubles, formés, chacun, de trois (2, 1) annelets, chacun des 2 premiers annelets attache au 3<sup>e</sup> par une tige. L. : \* *S' Angelberti de Beit* (Duss., *Bedbur*, N° 19) (Fig. 38).

**Beeck**, **Beke[n]**, etc. *Baldainus de Bekta*, cité parmi les *viri discreti*, dans une charte donnée par l'hôpital d'Anvers, 1264 : trois étoiles a cinq rais (Hôp. S.-Eliis., *Buiteug.*, III).

— Jean van der *Beke*, h. de fief de la Flandre, se. un acte du bailli du pays de Waes, 1332 (u. st.) : un ours passant, attaché a une corde, terminée en nud et posée en chef en barre (Fl.).

— *Franco de Rivo*, échevin de Léau, 1342 : trois (2, 1) roses, surmontées de trois marteaux penchés, rangés en fasce (Léau, N° 37 et 38) (Fig. 39).

L'inventaire imprimé blasonne : écu a trois mailles (?) au chef et trois roses en champ.



**Beeck, Beke[n]**, etc. *Daem van Beijk*, chev., se, un acte des échevins de Beeck, déclarant que Jean van *Beijk* (fils de feu Guillaume, chev.) inféode à Thierry, comte de Loos, un alleu de 13 journaux à Moorshoven, sous Beeck, 1343 : un sautoir, accompagné en chef d'une crocette, au pied lié (*t*) L. : . . . *e de Becke mi'i* . . . (Duss., *Jur.-Berg*, N° 461).

— *Rutgerus de Beke*, *senescallus in Wassenberg*, a été rembourré, par Mathilde de Guedre, dame d'Eijck, veuve de sire Goderoit de Los (Loos), pour toutes les pertes subies à son service, 1344 : un sautoir, accompagné en chef d'un chien braque, en arret, G. : une tête et col de chien braque L. :  $\frac{1}{2}$  *S' Retgeri de Beke militis* (Ibid., N° 471).

— Jean van der *Beke*, bourgeois d'Anvers, jure fidé-  
lite au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons et un bâton broch. L. :  $\frac{1}{2}$  *S' Jan van der Beke* (F.).

— *Bele*, veuve de Barthélémy van *Beke*, tué à Basweiler, dans l'armée lorraine; i. l. : 180 mont., 1371 (son fils Luc van *Beke* reçoit les indemnités) : trois chevrons. L. : *S' Belen Mers wif va Be . .* (B.).

— Henri van der *Beek*, échevin de Heusden (Brab.), 1442, 9 : une bande, accostée de deux lions. S. s. : un aigle (Mal.).

— Jacques van der *Beek*, même qualité, 1472 : même écu. S. s. : un cygne (Mal.).

— Goderoit van *Beke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Godenaerts ; i. l. : 40 mont., 1371 : trois triangles onvés, abaissés, surmontés d'une fleur de lis. L. :  $\star$  *S' Godefri' de Be . . e* (B.). (Fig. 40).

— Pierre van den *Beken*, jadis prisonnier *illeg*, sous le sire de (Noir-)Lauter ; i. l. : 568 mont., 1371 : une bande, chargée de trois maillets et accompagnée au canton s. d'un oiseau, posé en bande. L. : *S' Petri de Rivo armig' i* (B.).

— Jean van der *Beijlke* tient un fief du château de Furnes, 1398 : une aigle et une bordure échiquetée (Fiefs, c. 887, l. 1-78 ; c. 889, l. 1018-35 ; c. 915<sup>98</sup>, N° 7138).

— *Lisbette Delbeke*, veuve de Tassard del *Borne*, reçoit, pour son fils (N. N.), une rente sur l'espier d'Ypres, 1399 : une bande (simple), accompagnée de cinq coquilles, rangées en orle. L. : *Lisbette va . . . Beike* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 188).

— *Jehan de Beque*, h. de fief du duc de Bourgogne, au métier de Furnes, 1406 : un lion et un laubé broch. en chef (*t*). L'écu sommé de . . . S. : deux léopards lionnés, assis (Ibid., l. 89-90).

**Beeck, Beke[n]**, etc. Roger van der *Beke*, reçoit, du « fermier » de Metin, un paiement pour vente de bois, 1411, 2 : un chevron, accompagné de trois croissants (Ibid., l. 13-1).

— *Moralde van Beke*, femme de Gossuin van *Rossem*, 1417 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une fasce d'hermine ; au 2<sup>e</sup>, un filet en croix, cantonné de vingt crocettes. L. :  $\frac{1}{2}$  *S' Mara de van Beke* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 748).

D'après GELKE, les *van Beke*, Gueldrois, portaient : de simple à la fasce d'hermine.

— Jean van der *Beke*, échevin de Zwijveke, 1421 : un arbre arraché. L. : . . . *van der . . .* (Ibid., l. 53-6).

— Jean van der *Beke*, échevin de Menin, 1423 : une bande engrêlée, accompagnée de cinq coquilles, rangées en orle. G. cassé. S. : deux léopards lionnés (Ibid., l. 13-4).

— *Sander van der Beken* se, pour Jean Bujs qui reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un veus de 5 lb., à lui dû par le duc, du chef de son jardin englobé dans le parc de Bruxelles, 1432 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une fleur de lis, p. e. ; au 2<sup>e</sup>, un parti-émanché et un chef, chargé de trois maillets penchés. L. : *S' . . . van der Beken* (B.).

— *Ernoul de le Beque* (et van der *Beke*), h. de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1444, 60 : d'hermine à la fasce de trois losanges et de deux demi-losanges, ceux-ci mouvant des bords. S. s. : un griffon assis. L. : *S' Iernout van der Beke* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 43 et 44).

— Jacques van der *Beke*, clerc van der *veateringhe van dhaternissen*, donne quittance au receveur du comte de Flandre, à *Oostburch*, 1451 : une fasce onnée, surmontée d'une merlette (Ibid., l. 152).

— *Jehan de le Beque*, h. de la châtellenie de Courtrai, 1456 : d'hermine à la fasce de cinq losanges, surmontée d'un lambel. S. s. : un griffon. L. : *Jan van . . . Beke* (Ibid., l. 391).

— Guillaume van der *Beke*, échevin d'Aerschot, 1467 : trois pals ; au chef chargé d'une rose. L. : *S' Wim r Beke scab arsoet* (S.-G.).

— Cornuelle van der *Beeken*, échevin de Caprijcke, 1501 : une fasce onnée, accompagnée en chef de . . . L. : *S' Cornelis van der Beke f Ingheltrās* (Ibid., l. 82-3).

— Jan van der *Beke*, même qualité, 1508 : une fasce onnée, sommée d'un cygne naissant. L. : *S' Jan van der Beke f Willems ?* (Ibid., l. 51-2).

— Maître Louis van der *Beken*, vassal du château comtal de Deijne, 1539 : un canard (Ibid., c. 77).



**Beeck, Beke[n]**, etc. Adrien van der *Beken*, li. servant de Marie van der Zwalmen, veuve, en dernier lieu, de maître Adrien Deijnaert (fils de Jacques), dont elle a hérité *'t veer* entre Wijnel (Sainte-Croix) et Mendouck, 1604 : deux mouctures d'hermine, enclousées, chacune, d'un anelet, en chef, surmontées d'un lambel. La pointe de l'écu et le C. cassés. On voit une partie d'un vol en C. (Fiefs, N° 3448) (voir **Rossum, Vertegans**).

**Beeckman** (Edouard), li. de lief du château de Termonde, à Saint-Gilles, Denderchele et Zwijske, 1596 : trois roses (non cour.), la 3<sup>e</sup>, accostée des lettres C R. L. : . . . c. ae . . . *Beekman* (Els).

Edouard *Beekman* se sert du sceau d'un de ses proches parents.

— (C.-G. de), sgr. de Corroy-le-Grand et du Viensart, lient. du Brabant, besdies sgrs, Oignies, etc.; daté du château de Viensart, 1754 : une fasce onlée, accompagnée de trois (2, 1) roses cour. Cq. cour. C. : un h. sauv. iss., appuyant sa massue sur l'épaule droite et tenant de la main gauche un bouclier, chargé d'une aigle (A. V. et dén., N° 7360).

**Beelaerts. Anthonis Belarts**, échevin de Bois-le-Duc, 1528 : trois quartefeuilles. L. : *S. Anthoni Be . . . . . i Busrud* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 45).

— *Rutger Henrick Beelaerts zoon*, 1529 : même écu (Mal.).

— *Adriaen Rutger Beelaerts zoon*, 1548 : même écu (Ibid.).

— *Goescijn Beelaerts, Rutghers zoon*, 1562 : même écu (Ibid.).

Ces derniers trois *Beelaerts* scellent en qualité d'échevins de Heusden (B. Ab. Sept.).

**Beelen, dit de Vleschouwere** (Jean), alleutier de Hainaut (acte relatif à une terre à *Haycruse* (Haute-Croix), 1459 : une croix ancrée, accompagnée au 2<sup>e</sup> canton d'une étoile. L. : *S . . . de Vleschouwere* (Abb. de W.-B., c. 4008, N° 36).

**Beels**, voir **Beils**.

**Beemde, Bemden**, etc. Gilles van den *Beemde*, échevin de Bruxelles, 1180 : trois roses, une au canton s. et deux en pointe; au fr.-q. chargé de deux merlettes (E. G., 356).

— *Piatius de Prato*, échevin de Saint-Trond, 1512 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une tour; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un massacre de taureau, accompagné en cœur d'une étoile à cinq rais S. d. : un taureau assis (Ord.).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *van der Beemph* n. porte : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'or au massacre de taureau de sable, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de zoudes à la tour d'argent, ouverte du champ.

**BEMMER** (Guillaume de) donne quittance à la

duchesse de Brabant, 1386 : parti; au 1<sup>er</sup>, un lion cour., à la queue fourchée; au 2<sup>d</sup>, un grillage, formé par des tiges horizontales et verticales (plain, diapré?) (B.) (voir **Leeuw**).

**Been** (Nicolas), supp<sup>t</sup> (*knape*) (voir **Handzaeme**), 1324 (n. st.) : dans le champ du sceau, une jambe humaine, accostée au bas de deux roses. L. :  $\clubsuit$  S *Clais B . . n* (Fl.).

**Beer**. Pierre de *Beere*, à Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : dans le champ du sceau, un ours passant (Fl.).

— *Jean de Beere*, chev., jadis prisonnier à Basweiler sous le sire de Vorselaar; à l. : 410 mont., 1374 : un lion et une cotice brochante, chargée de trois étoiles à cinq rais. L. : *S John de Vrsers militis* (B.).

— (Pierre de) et (*Beere*), échevin de Termonde, 1427; lient. du château de Termonde, un hel à Grenbergen 1540 : une triangle, sommée d'un ours iss. (C. C. R., Acquis de Lille, l. 704 : Fiefs, N° 3085).

— (Martin de), mambour de Philippote van der Zickelen (fille de Jacques), qui tient un fief du château et Viens-Bourg de Gand, 1520 : trois (2, 1) losanges, chacun chargé d'une cloche, et une hure de sanglier en cœur. C. : une hure et col de sanglier (Fiefs, N° 2732).

— (Liévin de), époux de Marie Arendts, qui tient du *Polder van Naven*, comme héritier de *Tanacken* Boogardts, fille de Gilles et femme d'Arnould Blommart un hel à Trinité, 1552 : un ours, iss. de la pointe, accosté de deux coquilles (Fiefs, N° 10697).

— (Corneille de), échevin de Mermem-Dambrugge, 1636 : dans le champ du sceau, un ours passant (Hôp. S.-Els., *Buiteng.*, II).

— (Martin de), drossard et lieutenant des fiefs de la cour de Mermem, 1638 : un ours passant. Cq. sans C. (Ibid., I) (voir **Heede, Lierre**).

— Maître François de *Beere*, sgr. de Gramme, fils de maître Jean, 1524 : voir : **Coppenole, Meersch, Meijere, Sijmaej, Tuutscavere**

*De Grindersghece wotlog* (voir ci-dessus, p. 197 de cet atlas le tableau d'un heer *Wouter de Beere* : *Van heelen rootals een blut, | Van alvere tyf ruten reur, | Daar in met enen palstene | Stuende synde van la siere*, l. v. 3700-18.)

**Beerclau** (Guillaume) (et *Be[er]clauw*) reçoit, du duc de Bourgogne, une rente sur l'espier de Furnes, 1409, 10 : une patte d'ours, contournée, accompagnée en chef de deux étoiles. L. :  $\clubsuit$  l' *Villame . . erclau* (C. C. R., Acquis de Lille, l. 394).

**Beerze. Johannes de Berze**, échevin de Bois-le-Duc, 1429 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée à d. d'un croissant (S.-E., r. 8).







Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XVI.

Fig. 1. Sceau de Léon, châtelain de Bruxelles (1234).

Fig. 2. Sceau de Jean, chevalier de Juvincourt (1243).

Fig. 3. Sceau de sire Nicolas du Bois (1247).



**Beerze** (*Nycollius de*), même qualité 1437 : même écu, sans le croissant, mais chargé en chef d'un écu, a lours en arrêt (*Ibid.*).

**Beersel**. Jean van *Bersel*, échevin d'Aerschoot, 1448 : trois fleurs de lis, p. e. ; au fr.-q. broch., chargé d'une scie de boulanger contournée, L. : . . . . . *sele scab arscot* (S.-G.).

— (Les échevins de), 1630 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix engrêlée. L'écu suspendu à un arbre (Conseil héraldique, au Ministère des Aff. Étr., a Bruxelles) (voir **Hert**).

**Beerst** (Jean van der), un des héritiers de *mie rauwen van der Heide*, vend, avec d'autres, une rente sur un bien dans la paroisse de Caprijcke-Lembeke, 1443 : trois chevrons et une bordure engrêlée ; au fr.-q. plain, broch. L. : . . . . . *s eau der B . . . . .* (*Zwijckeke*) (voir **Berghe**, **Hamme**).

D'après le roi d'armes Gailhard, le seigneur de *Le Beerst* portait : *d'azur, à trois chevrons, et orge : « Par Motiane, vaillant »*

**Beerte** (*Johannes de*), et **Bierte**, le jeune, échevin de Bruxelles, 1361 : de vair ; au chef chargé d'un écu, a la fasce et au lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. :  $\times$  *S' Iohannis des de Bert* (E. G., 344, et Brux.).

— (*Gerelmus de*), même qualité, 1388, 1425 : plain ; au chef plain ; l'écu muni d'une bordure engrêlée. C. : deux têtes et cols d'oie, adossés, liés, iss. d'une cuve, L. : *S' Gherem vā Beerte* (B. et Brux.) (Fig. 41).

— *Johannes de Beert*, échevin de Louvain, 1456 : de vair ; au chef chargé d'un écu, d'un écu, (de vair ?) a la fasce (un peu fruste). L. : . . . *Iohannis de Beert s . . . . .* (S.-G.).

— *Johannes de Beert*, même qualité, 1494 : même écu. L. :  $\times$  *S' Iohannis de Beert scab' luv* (*Ibid.*).

**Beesde, Beest**. Gérard van *Beesde* se, pour Jean *Tinghenagel* (Tengnagel), d'Hardervijk, un reçu de 36 vieux écus, pour un cheval usé au service du Brabant, 1358 ; se, pour Jean van *Uzeveije* un reçu de 75 vieux écus pour un étalon perdu au service du Brabant (tous deux guerre de Flandre ?), 1358 : un bandé de six pièces, la 4<sup>e</sup> (de dextre) chargée d'une rose. L. : *S' Gher . . t van Beesde*, (B.).

— *Johannes de Beesde*, abbé de Saint-Tromb, 1440 : sur le contre-scel, un écu a trois pals et au chef (plain ?). L'écu soutenu par un ange (S.-T., c. 6).

— Jean van *Beest*, financier de la cour censale de de Messieurs de Saint-Denis, a Liège, au village de Velm, 1475 : trois pals de vair ; au chef chargé d'une fleur de lis (S.-T., c. 9).

**Beesde, Beest**. Thiertry van *Beesdt van Renoi*, témoin de Joachim van Eichen, a son contrat de mariage, 1539 : même écu, C. : une fleur de lis, accostée de deux crénaillères affrontées (*Geld.*).

— Jean van *Beest van Renoi*, témoin de la famille van Glessen, 1564 : mêmes écu et C. (*Ibid.*).

— Adrien van *Beest van Reijnen*, échevin de Zuizlichem, 1592 : même écu, C. fruste. L. : *S' Adriaen van Beest . . . . .* (Arnhem, *Rekenk.*, N<sup>o</sup> 1392) (voir **Diepenbroek**, **Horst**, **Horwinnen**).

**Befferen** (Les échevins de la cour de), 1342, 59, 88, 1402, 1619 : trois pals (Mal.).

**Beggendorf**. *Rutgerus de Beggendorf*, et *Beggendorp*, *vir nobilis*, 1276 ; arbitre entre Guillaume, fils aîné du comte de Juliers, et Walbran de Fauquemont, 1277 : trois flanches. L. : *S' Rutgeri de . . . . . dorp* (Duss., *Jul.-Berg*, 72 et 73).

**Beghe** (Guillaume le), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1347, 50 et 68 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'une gerbe, S. s. : un griffon (Mons, Saint-Waudru, c. 1 et II) (voir **Jupeux**).

**Beghijns** (Sègher), bailli et semonceur de d<sup>lle</sup> Marie van den Aekere, dite van Groes, dans sa sgr<sup>te</sup> a Courtrai, 1354 : un buste de beguine, posé de face (Els.) (voir **Kint**).

Ce fief est appelé, dans les documents postérieurs, la sgr<sup>te</sup> de *Ten Aekere* et de *te Naeckere* (El-eghien).

**Bègue**, voir **Beghe**.

**Behault** (David de), écuyer, h. de fief de Guillaume de *Proysoy*, prévôt des églises de Mons, 1499 : un fascé ; au fr.-q. chargé de cinq fleurs de lis ; l'écu muni d'une bordure engrêlée. C. : un cygne essorant, iss. (Mons ; fonds de la prévôté) (Fig. 42).

Comp. A. de BEHAULT DE DORNON, *Not. concern. un acte passé le 5 avril 1499, devant les hommes de jef du prévôt des églises de Mons* (1885).

**BEHEIM** (Hugues, dit von), déclare avoir juré fidélité, comme vassal des pays de Berg et de Ravensberg, 1367 : une ramure de cerf. L. :  $\times$  *S' Heyonis de Behem* (Duss., *Jul.-Berg.*, N<sup>o</sup> 805).

**BEICHE** (Henri de), échevin de Fallais, 1458, 71 ; échevin de Wauze ; 1472, 73 : une bande, chargée en chef d'un écu, au lion et accostée de six fleurs de lis, rangées en orle. Cf. conc. C. : un arbre, S. : deux lions (C. G. B., c. 108).

**Beijer** (Conrad) ; l'acte l'appelle : *Chonche lo Beijer* ; chambellan, ou valet de chambre (*kamlerenc*) du duc de Brabant, reçoit, a Aumeries, 50 doubles moutons, pour un cheval que, sur un ordre du duc et de la duchesse, il avait donné a sire Jacques de



Bourbon, 1373 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut, accompagnée au point du chef d'une fleur de lis. L. : *Si Coerauet Beyer* (B.).

**Beijer** (Maître Samuel), échevin de Rotterdam, 1656 : une croix auerée, C. : une sorte de bonnet, ressemblant à celui des princes du S.-Empire (U.) (voir **Boppard**).

**Beijers**, ou **Beijersdr.** (Elisabeth), femme de Jean Spruijt, *heemraad* en Overbetuwe, échevin de Nymègue, etc., 1557 : trois bandes (*Geld.*) (voir **Vaek**).

(Comp. les armes de *Hocculum* (**Heuckelum**).

**Beils** (*Pierre*) (et *Beels*), receveur du prévôt de Saint-Donat, à Bruges, 1441, 3, 4, 5, 6 : une bande, accompagnée au canton s. d'un croissant et a d. de deux étoiles, rangées en bande. T. un ange. L. : *S' Pieter Clais Beils* (C. C. B., Aiguis de Lille, t. 43 et 378).

**BEIJMMERE**, voir **BEEEMMER**.

**Beyne**. Jean de *Bayne*, et *Bene*, chev., sire de *Villers-le-Tournaut* (-le-Tourneur), 1374 : trois mancha s mal-taillées. C. : un chapeau de tournoi, garni au haut de deux boules. L. : *Jehan . . . Bain . .* (B.).

— Godefroid de *Bayne*, chev., 1374 : mêmes écu et C., mais le chapeau pointu. L. : *S Giefroi de Baine* (B.).

Les deux Beyne avaient été faits prisonniers à Häsweiler, sous la bannière de Montjardin ; leurs indemnités furent, pour Jean : 1333 mout., pour Godefroid : 880 mout., (B.).

— (Henri de), allentier du duc de Brabant, à Hannut, 1178 : un lion. S. s. : un griffon accroupi (C. C. B., c. 36).

**Beijnen** (Jean van) (fils de Jean), échevin de Hensden (Brab.), 14 . . : un fascé, la 1<sup>re</sup> pièce chargée a d. d'une étoile a cinq rais (Mal.).

L'aete est déchiré à la place de la date.

**Beinum**. Jean van *Beijnhem* (fils de Gishert), *borghman tot Huessen* (Huissen), a juré qu'après la mort de Jean, comte de Cleves, il aidera la femme de celui-ci, Mathilde de Gueldre, a se mettre en possession du château et de la ville (*stat*) de *Huessen*, faisant partie de son douaire, 1359 : une croix, chargée en cœur d'une étoile. L. : *S' Johan van Beinum* (Huss., *Jul.-Berg*, 534) (voir **Ooij**).

— Jean van *Beijnhem* (fils d'Alard) (sceau tombé), *Jutt*, sa femme, et Gertrude *Hackfoirts*, mère de ladite, vendent a Jean van der Lawick (fils de Rodolphe) une terre a Elst, *in den Bredendale*, 1443 ; *Jutt* : une fasce accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis. Gertrude *Hackfoirts*, née N. (?) : plain ; au chef chargé d'une étoile (*Geld.*).

**Beinum**. Gérard van *Beijnhem*, *heemraad* en Nederbetuwe, 1490 : une croix. T. s. : un h. sauv. (*Wassenaar*).

— Jean en Waleran van *Beijnem*, lémoins d'Anne van Bronckhorst, a son contrat de mariage avec Thierry van Malburg, 1511 ; Jean : une croix, C. : un levrier assis. Waleran : même écu, sans timbre (*Giehl*).

GELLE donne a *Henric van Beynem* (sans indication de nationalité) . de sable a la croix d'argent. On trouve, dans le ms. du même heraut d'armes, les armes suivantes, parmi celles des Gueldrois : d'azur a la croix d'argent. Le cu. d'or. C. : une tête et col d'homme barbu d'azur, les cheveux et la barbe d'argent, couronné d'or, terminé en volut d'azur. Elles appartiennent a un *her Steven*, qui pourrait être un *Beynem*, bien que le nom de famille, retouche par une main plus moderne, soit en *Bynem*.

**Beijs**, voir **Kimpe**.

**Beysel**, voir **Brakel**.

**Beijst** (Jean), pretre et *uppercostere* de Sainte-Pharaïlle, a Gand, 1461 : trois coquilles, rangées en bande. L. : *Johes Beyst pbr* (C. C. B., Aiguis de Lille, t. 404).

**Bejar** (*Blaise de*), échevin d'Anvers, vers 1600 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une croix fleuronée ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un croissant versé. L'écu muni d'une bordure (non composée), chargée de quatre glaives et de quatre clefs, alternant. C. : une croix fleuronée. L. : *Blasirs de Bejar* (N.-D., Anvers, Chap.).

**Bec** (Jean), jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Vorsselaar ; i. t. . 76 mout., 1374 : un filet et une croix broch., accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'un corbeau broch. L. : *\* S lau Bec* (B.).

**Beck**. *Reynken Beck van Merkelbeke* (Merkelbeek) prête serment, au duc de Brabant et de Limbourg, en qualité de châtelain de Gangelz, 14 octobre 1417 : une croix gringolée, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une étoile. L. : *S Rein . . . Bieck* (B.).

**Becker**, voir **Heusden**.

**Beckere** (*Henricus dictus*), échevin de Louvain, 1362, 5 : trois anetes, les anneaux en haut ; au fr.-q broch. chargée de trois fleurs de lis, p. c. l. 1362 : *\* S' Henrici dei Becke scabini lon* : 1365 : *\* S' Henrici dei Becke scabini loranie* (S.-G.).

— (*Johannes*), échevin de Malines, 1381, 3, 5-7, 9-91, 3, 1, 7, 9 ; trois animaux (belettes?) passants, rangés en pal, surmontés d'un lambel (Mal.).

— (*Petrus*), même fonction, 1401, 5 : même écu. S. d. : un léopard honte, accroupi, surmonté d'une tête barbue, coiffée d'un turban, entourée. S. s. : un lion a la tête et a la poitrine de femme, orne d'un collier de perles (*Ibid.*).



**Beckere** (*Johannes, dictus*), même qualité, 1411, 2, 5, 7, 42, 3 : même écu (*Ibid.*).

A. VAN DEN ENDE, qui l'appelle Jean de *Beckere*, reproduit de lui un sceau de 1411, mais y oublie le lambel.

— (Henri), échevin de Louvain, 1375 ; trois anres ; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. c. (S.-G.).

— (Jean de), échevin du duc à Overijssche, 1539, 40 : une hache et un couteau pointu, fortement arrondi au bas, chargés, chacun, sur les parties en fer, d'un anmelet (C. G. B., c. 107).

— (Jean de), échevin du sgr. foucier à Overijssche, 1536 : même écu, mais le fer de la hache chargé d'une demi-fleur de lis, défaillante à s., la lame du couteau chargée d'un losange (*Ibid.*).

**Beckervoort**. Henri van *Beckerort*, échevin de Graven, 1418, 57 : trois macles ; au chef chargé de trois pals ; à la bande broch. sur le tout, chargée de deux merlettes. L. : *S Henric de Beckervoort* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— Jean van *Beckvoirt*, allentier du duc de Brabant, au métier de Tirlemont, 1478 : plain (?) ; au chef chargé de deux (?) pals ; à la cotice broch. sur le tout, chargée de deux merlettes. L. : *Sigillum Iohannis de Beckervoert* (S.-G.).

**Belart** (*Petit Jehan*), valet de chambre de sire Jacques de Bourbon, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière dudit ; i. t. : 52 moult., 1374 : trois fanelles (?). S. : deux léopards lionnés, accolés. L'écu sommé d'un buste barbu. L. : *Petit Jehan Belart* (L.) (Fig. 43).

L'écu s'appelle : *Petit Jehan, her Jacobs camerline van Bourbon*.

**Bellaerd** (Jean), échevin de L'Écluse (Flandre zélandaise), 1394, 9, 1409 : trois cloches. L'écu suspendu au col d'un aigle, posé à s. L. : *Sigillum Ian Bellaerd* (C. G. B., Acquis de Lille, 1. 78-79).

**Beisele**, voir **Scheffhout**.

**Belle** (*Alexander dictus de*), bourgeois de Cologne, sc. pour *Henricus de Buysheim* (Buschem ?) qui jure de ne plus rien entreprendre contre les bourgeois de Cologne, qui l'avaient fait prisonnier à Worringen, ni contre le duc de Brabant, les comtes de Berg, de Juliers et de la Mark, 12 juillet 1288 dans le champ du sceau rond, quatre bavelles. L. : *S. Alexanderi d' Belle* (Ville de Cologne, No 596).

— (Lambert) (sans particule), échevin d'Ypres, 1335 : six (3, 2, 1) cloches et un baton broch. (FL).

*La mayson surnome Belle . N'or à six cloes d'ozur l'au haine noblesse de la conté de Flandres, par le rol d'armes GAILLARD.*

— (Ghisbert van), échevin de Termonde, 1350 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, parti ; a, un lion ; b, une cloche ; au 2<sup>e</sup>, un

annelet. L. : *S' Ghiselbrecht v. Belle (Zwijreke)*.

Rectifier, en conséquence, le blasonnement dans ALPH.-L. DE VLAMINCX, *Cartul. de l'abb. de Zwijreke*, p. 117.

**Belle** (Josse van) donne au haut-bailli de Termonde, sire Simon Rijn, chev., déclaration relative aux biens laissés par des personnes décédées, 1397, 8 : un anmelet. L. : *S Joe . . . Belle* (C. G. B., Acquis de Lille, 1. 70-71).

— (Georges), chev., échevin d'Ypres, 1401, 3, 4, 9, 13 ; h. de la Salle d'Ypres, 1406 ; reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1416 : six (3, 2, 1) cloches, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. C. : deux têtes et cols de cerf, affrontés. Le cq. accosté de deux lettres m m. L. : *S' Ioris Belle* (*Ibid.*, 1. 189 et 117).

— (Jean), échevin d'Ypres, 1402 : six (3, 2, 1) cloches et un baton broch. C. : cassé (*Ibid.*, 1. 189).

— (Laurent), chev., échevin d'Ypres, 1410 : six (3, 2, 1) cloches et une bordure enreloie. C. : un boulet pyramidal, soutenant une boule, sommée d'un plumail, entre deux poissons, renversés, recourbés (*Ibid.*, 1. 417).

— (François), reçoit une rente sur l'espier d'Ypres, 1418, 22, 5, 6, 30, 2, 6 ; h. de la Salle d'Ypres, 1419 ; échevin de cette ville, 1425 ; bourgmestre *illeg*, 1437 : même écu et C. que Georges, le cq. accosté des mêmes lettres. L. : *S François Belle* (*Ibid.*, 1. 190-1 et 417-8).

— Pierre van *Bellen* reçoit une rente du bailli du pays de Guines, 1419, 20 : un sautoir de vair, de deux tires, accompagné en chef d'une étoile. C. : deux têtes de . . . (chien braque ?), sur de longs cols, recourbés, adossés. S. : deux lions. L. : *S Petri de Bellen* (= **Bailleul**) (*Ibid.*, 1. 190).

— (Louis), h. du comte de Flandre, dans sa sgr. de Guines, 1420 : six (3, 2, 1) cloches, brisé en chef à d. d'un croissant. C. : deux têtes et cols de cerf, affrontés. L. : *S' Lothweye Belle* (*Ibid.*, 1. 190).

— (Waleran), échevin d'Ypres, 1424 : six (3, 2, 1) cloches, accompagnées en cœur d'un écusson. fruste. Même C. L. : *S Walrave Belle* (*Ibid.*, 1. 417).

— (Jean van), prêtre, curé de Cruikboke, 1425, 6 : trois alerions contournés, accompagnés en cœur d'une rose. L. : *S domini Iohannis Belle* (sic) (*Ibid.*, 1. 65-6).

— (Jean), sgr. de Boesinghe, chev., donne quittance au duc de Bourgogne, 1427 : six (3, 2, 1) cloches. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux têtes et cols de cerf, affrontés (*Ibid.*, 1. 82-83).

— (Jean), échevin d'Ypres, 1438 : même écu. C. : deux têtes et cols de cerf affrontés. L. : *S Ian Belle* (*Ibid.*, 1. 192).





**Belle** (André van) tient, du château de Termonde, un fief a Denderbelle, 1439 : un anneau (Fiefs, N° 3587).

— (Danckaert), h. de la Salle d'Ypres, 1440 : six (3, 2, 1) cloches et un bâton broch. C. cassé. S. : deux griffons (C. C. B., Acquits de Lille, I, 192).

— (Georges) reçoit une rente sur l'espier d'Ypres, 1410, 3, 6 : six (3, 2, 1) cloches, accompagnées en cœur d'une étoile (à six rais). C. : deux têtes et cols de vert, affrontés. T. d. : une d<sup>lle</sup>. L. : . . . . . *Belle* (Ibid., I, 418).

— (Georges), chev., reçoit la moitié d'une rente sur l'espier d'Ypres, dont Marie 's Vroeden, veuve de *Vranke Belle*, tient l'autre moitié en usufruit, 1452 : même écu, sans l'étoile. C. cassé. T. s. : une d<sup>lle</sup> (Ibid., I, 418).

— (Georges), sgr. de Boesinghe, reçoit une rente sur ledit espier, rente dont sa mère (N. N.) a l'usufruit, 1455 : même écu. C. : deux têtes et col de cerf, affrontés. T. s. : une d<sup>lle</sup> (Ibid., I, 418).

— (Olivier), h. de la Salle d'Ypres, 1472 : même écu, brisé en cœur d'un écuiss. à deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas. C. : deux plumes. L. : . . *livier* . . . (Ibid., I, 494).

— (Colaert) reçoit pour l'église Saint-Jacques, à Bruges, une rente sur l'espier de cette dernière ville, 1483, 91 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'une cloche. S. : un aigle. L. : *S Colaert Belle* (Ibid., I, 580).

— (Hector van) tient, du château de Termonde, un fief a Berlaere, 1503 : trois chevrons, accompagnés en chef de deux étoiles à cinq rais. T. : un h. sans. portant de la main droite une masse (fourche?) (Ibid., N° 3530) (voir **Bailleul, Burtscheid**).

**Belledame**, voir **Bielledame**.

**Bellefroid**, voir **Saulcy**.

**Bellens** (*Stas*), feudataire, a Brusthem, de Jean van Alfteren, sgr. d'Hamal, de la moitié de Brusthem, avoué héréditaire de Russon, etc., 1487 : une navette de tisserand, posé en fasce, au fil attaché, formant de l'issand, en pointe (S.-T., c. 18) (voir **Duffel**).

**Bellinghen** (Jean van), allentier, se, une charte du manoir de sire Englebert d'Engbien, sous la juridiction de Bogaerden, 1458 : dix (4, 3, 2, 1) écussons plains. L. : . . . . . *nghen* (Abb. de W.-B., 4007).

**Bellinkhoven**. Thierry van *Bellinkhoven*, chev., se, pour Evrard van *Bingarden* qui, pour lui-même et ses compagnons, reçoit, du Brabant, une indemnité du chef de la guerre de Flandre, 1357 : il reçoit lui-même un paiement de ce chef, 1358 (l'acte l'ap-

pelle van *Bellof* : trois grelots. L. : *S He* . . . . . *erich va Bellichave* (B.).

**Bellinkhoven**. Othon van *Bellichoven* et ses compagnons reçoivent du Brabant une indemnité pour leurs services dans la guerre de Flandre, 1357 : même écu, au bâton en barre, broch. (B.).

— Othon et *Gherlac van Bellichoven*, frères, reçoivent, du Brabant, une indemnité du chef de la même guerre, 1358 ; *Gherlac* : même écu, mais, au lieu du bâton, brisé d'un filet en barre, broch. (B.).

— Etienne van *Bellinchoven*, reçoit un paiement du même chef (cheval perdu, etc.), 1358 : trois grelots et une fleur de lis en chef a d. L. : *S Steffani d* . . *ellinchave* (B.).

— Thomas van *Bellichaven*, et *Bellinchoven*, promet au comte de Cleves de restituer l'acte d'investiture relatif au bien tot *Walleke*, 1371 ; reçoit une rente du duc de Brabant, 1379 : trois grelots. L. (1379) : *S Maes van Bellinchave* (Duss., Cleves-Mark, N° 402, et B.).

— Othon van *Bellinchoven*, écuyer, et sa femme, Marguerite, vendent a Gîsbert Hacke une rente a *Baren*, *bij 't Hellencwert*, rente provenant de Thierry Pieck et de Lutgarde, sa femme, père et mère de ladite Marguerite, 1399 : trois grelots (Duss., *Cleves-Mark*, N° 337 et 392).

— *Otte van Bellinchaven* (fils de sire Othon) et *Griete*, sa femme, ont cédé au comte Adolphe de Cleves leur droit sur la *Passchehoere*, *gelegen toe der Capellen in den lande van Cleve*, 1414 : même écu, brisé en cœur d'un petit besant. L. : *S Otto de Bellinghaven* (Ibid., N° 720).

— *Derich van Bellinchaeven*, h. du duc de Cleves, 1418 : trois grelots (Ibid., N° 736) (voir **Eppinghofen**).

D'après GELBRE, *Bellinchoven* porte . de gueules A trois grelots d'argent.

**Belœil, Bailleul**. Guillaume, sire de *Balluel*, h. du comte de Hainaut, 1295 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc., a une fasce. C. : un dragon. Ornement du chanfrein : un écran échanuré. L. : *S' Willelmi de Condé ani de Bailvel* . . . de . . . *soit militis* (Nauw., N° 272).

— *Colard de Bailleul, sire de Ronsoit* (Ronsoy) et *de Boudier*, 1335 : de vair en chevron renversé, a deux chevrons et au lambel broch. L'écu dans une double rose gothique, renfermant huit lions cour., posés, chacun, sur un fond burelé. L. : *S' Colard de Bailvel sup' de Ro* . . . *chr* (Fl.) (voir **Liedekerke, Looz**).

— Robert de *Bailuel*, sire de Strépy, frère de Jean de Condé, sire de *Bailuel* et de *Moriauxmeis*, 1336 :





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

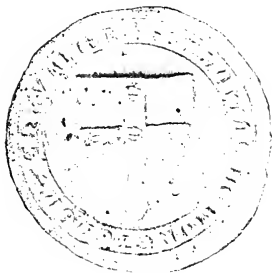


Fig. 5.



Fig. 6.

Pl. XVII.

Fig. 1. Sceau de Thierry de Schinnen (1256).

Fig. 2. Sceau d'Arnould, burgrave de Hammerstein (1268).

Fig. 3. Sceau de Guy de Châteauvillain, chevalier (1281).

Fig. 4. Sceau de sire Henri de Daun (1286).

Fig. 5. Sceau de Thomas de Mortagne, chevalier (1291, n. st.).

Fig. 6. Sceau de Jean, sire de Cons (1291).



de vair en chevron renversé à deux chevrons et à la bordure (simple). C. : une tête et col de sanglier. L. : \* *S' Robert de Bailleur sire de Herlies* (= Herlies, ou Herly) (Mons, Hainaut).

Voit LÉO. DEVELLES. *Monum. pour servir à l'hist. des prov. de Namur*, etc., III, p. 451. GRIE donne un *hete van Maerianus*, h. du «duc» de Hollande de vair en chevron renversé à deux chevrons de gueules. Cf. d'or. Volet d'hermine. C. : une tête et col de sanglier de sable défendu d'argent. L'armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par DOLET DALCQ, illustre les armes du sire de *Bailleur*, contre vair à deux chevrons de gueules.

**Belloy** (Olivier du), h. du Hainaut et de la cour de Mons, 1378 : un chevron, accompagné de trois (?) étoiles à cinq rais (moulettes?) (la 3<sup>e</sup> est douteuse). S. S. : un griffon. L. : *S Olivier de Belleüe* (M. A. de Latre du Bosqueau).

**Belpetit** (Jacques), chev., reçoit, du Brabant, une indemnité de 62 francs de France, pour les pertes de *Lambeles Belpetit*, son frère, et de Jean de *Mileng* (Méligny?), *mon devantrien*, tous deux tués à Basweiler, 1379 : une fasce frettée et une bordure engrêlée. C. : un h. barbu iss., tenant une crémaille (?). L. : *S Jacquemin Bepetit* . . . (*der?*) (B.).

**Belzezele**, Thierry van *Belsele*, bailli de Bruges, 1331, 3 ; h. de fief du comte de Flandre, 1335 : une fasce échiquetée (Fl.).

*Le seigneur de Belsezele d'or à la fasce essequetée d'or et de sable, de dix pièces, et erge : « Belsezele Belsezele » (L'ancienne noblesse de la comté de Flandres, par le roi d'armes GAILLIARD).*

**Belva** (Thierry de) ; l'acte l'appelle simplement *Thierry de kamerlic* (chambellan de qui ?), jadis prisonnier à Basweiler, dans la maison du duc Wenceslas ; i. t. : 214 mont., 1374 : une étoile, chargée de deux palmes, passées en sautoir. L. : \* *S Tiri de Belva* (B) (Fig. 44).

— (Marie-Antoinette de), veuve de Jean-Bernard de Linden, écuyer, sgr. de Berbourg, en partie, décl. tenu, du roi de France, la moitié de la sgr. de Berbourg, au comté de Chiny, 1681 : un crampon contourné, acosté de deux têtes et cols d'oiseau, affrontés (C. C. B., reg. 457134).

**Belvaux**, *Wärnyr de Belvaux*, h. de fief de Pabbé Stavelot et de Malmédy, 1118 : trois macles, chacun des deux supérieurs sommé d'une merlette et une 3<sup>e</sup> merlette en pointe. L. : . . . *arnir de* . . . (Duss., *Star.-Malm.*, No 93) (Fig. 43).

**Benden**, voir *Beemde*.

**Bemelen** (Henri van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Maestricht ; i. t. : 216 mont., 1374, 7 : un fascé (de 8 p.) et une ramure de cerf broché, accompagnée en chef, sur la 3<sup>e</sup> pièce, d'une étoile. L. : \* *Heinric van Bese* (B.).

**Bemmel** (Hille van), femme de Thierry van der La-

wick, 1461 : trois rocs d'échiquier et une étoile en cour. L. : . . . *Hille van Bemmel* (Geld.).

**Bemmel**, Gossuin van *Bemmel* et Marguerite *Valckenar*, époux, décaient Bemi, sgr. de *Dairnich* (Doornik), et Bernard Hackfort, comme cautions, 1492 : même écu, sans étoile (Ibid.).

— (Gossuin van) a emprunté de sire Jacques van Munster, curé de Bemmel, et de ses frères, Etienne et Thierry van Munster, 325 fl. sur son château (*dat huys to Bemmel*), 1494 : même écu. C. : un lévrier passant (Ibid.).

— (Evert van) et Elisabeth Rijcken, sa femme, décaient Bernard Hackfort d'une obligation, 1496 : le mari : même écu (Ibid.).

— Aleijt van Bemmel, femme de Herman van Wijhe, 1512 : même écu (Ibid.).

— (Josse van), emphytéote en Overbetuwe, 1530 : même écu. C. : un lévrier assis (Ibid.).

— (Albert van) se, un acte des époux van der Voort van Bronkhorst, 1577 : mêmes écu et C. (Ibid.) (voir *Hackfort*).

**Beneden**, voir *Maes*.

**Bengamin** (Jean), l'un des *hommes delle eyse Dieu appeleis alluens, juyant entre Sainte-Marie et Saint-Lambert, eglises de Liège*, 1373 : un chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux ; au fr.-q. broché, chargée d'une bande et d'une bordure. L. : . . . *oh . . . enygnie* . . . (Duss., *Star.-Malm.*, No 105).

**Benoit** (Jean), le père, h. de fief du Hainaut, se, un acte relatif aux Chartreux du Mont-Saint-André, près de Tournai, 1531 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un sautoir, entouré de quatre étoiles ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois coquilles. C. : . . . entre un vol. S. : deux ours (Tournai, Chartreux, iv).

**BENROIDE**, dit van *Scheven* (*Godert* van), Catherine, sa femme, et Jean van *Benroide*, dit van *Scheven*, frère dudit, font un accord avec le chapitre de Notre-Dame, à Dusseldorf, 1414 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée d'une étoile. L. : \* *Godla . . . . Benrad* (Duss., Chap. de Dusseldorf, No 114).

— (Jean van), ci-dessus, 1414 : même écu. L. : *S Johan van Benroyde* (Ibid.).

**BENSBURE** et **BAENSBUR**, etc. (**Bensberg**). Il *cinarras de Bensburc, dictus Franbalch, miles, strenuus vir*, témoin dans l'acte d'Extiart de Limburg, 1333 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *S Franbalch d' . . . bere militis* (Duss., *Jul.-Berg*, No 370).



**BENSBURE** et **BAENSBUR**, etc. (**Bensberg**). *Huykin van Beynsber*, chev., a vendu à Louis van *Haele* et *Styne*, sa femme, son *hoff*, *erwe ind guyt zo Arde* (Arder), bornis une rente, due par la dame de *Bille* (Bilk), rente qui appartiendra, sa vie durant, à sa sœur Jeanne, religieuse à *Douwvalde* (Dunwald), puis passera au lieu d'Arde, 1373 ; même écu. L. : *S' Aho[?] Hvenkin d' Bensselorgh* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 48).

— *Metza van Baensburg* vend au duc de Berg : *den hof zo Arde, gelegen up dem Ryne* (Rhin), *utgauen Nygse* (Neuss), et qui avait appartenu à feu son frère, sire *Hantgin*, chev., 1385 ; même écu. L. : *S' Meesse van Baunsberch* (Ibid., N° 35).

GELBE donne ainsi le blason de *her Iuden* (Hanold ?) *van Benslorsch*, h. du comté de Berg, d'argent à la fasce brulée et contre-brasée de gueules. Le eq. d'or. C. : un buste d'homme barbu, gris, vêtu de l'écu, terminé en volut, et coiffé d'un chapeau pyramidal d'argent, sommé d'une boucle du même, soutenant un petit plumet de sable, le bord, retroussé, du chapeau sommé également de boucles d'argent (ou en volt quatre), soutenant, chacune, un petit plumet de sable.

— *Göbel van Baensbur* se, pour Agnès van *Menden*, religieuse à *Douwvalde* (Dunwald), 1436 ; un chevron, chargé de trois coquilles C. : un buste imberbe (more ?) entre un vol. L. : *S' Gobel van Bensb* . . . (Duss., *Jal.-Berg*, N° 2363).

**BENZELE** (Gaspard a), prêtre de Gembloux, 1639 ; écartelé ; au 1<sup>er</sup>, deux fasces ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un animal (cheval ?) naissant ; au 4<sup>e</sup>, trois fasces (chartes dans la classe de Saint-Guilbert ; église d'Hegem).

**Bensem** (?), voir **Beusem**.

**Bensensrade**. Armond van *Bensensroede* reçoit une rente sur le fief de Galoppe, 1385 ; de . . . à l'écu, plain accompagné de huit coquilles, rangées en orle. C. : une tête et col de bouc (B.).

— *Gaurard van Bensensraide*, *knape van wapen*, caution de Renier van *Dalsberg*, 1445 ; même écu. L. : . . . . . *Bensensroede* (B.).

**Bentheim**. *Symon*, *comes in Bentheim*, donne un acte avec Renaud, comte de Gueldre, 1338 ; un semé de besants. Volut de l'écu. C. : huit bannières, chacune chargée de trois besants, rangées en pal. L. : *S' Symonis comitis de Bentheim*. Contre-scel : même écu. L. : *Secrete comitis de Bentheim* (Duss., *Werden*, N° 107).

— *Bernd*, *Greve to Bentheim*, 1341 ; même écu. C. : une tête et col imberbe, coiffée d'une cour, ceignant un bonnet pointu, camélé par devant et penchant en arrière. L. : *Secretum comitis de Bentheim* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 704).

— Jean van *Bentheim*, sgr. de *Spaldorp* (Spoeldrop), écuyer, se. le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 ; écartelé ; au 1<sup>er</sup>, neuf besants ; aux

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion ; au 4<sup>e</sup>, six (3, 2, 1) besants. Cq. cour. C. : une tête et col de chien braque. L. : *Sigillum Jan van Bentheim* (Arnhem, *Rekenk*).

**Bentheim**. Jean van *Bentheim*, « procureur et receveur » du comte de Saint-Pol, donne des quittances pour une rente sur *l'Espier* de Bruges, 1408 ; *quatorze* (4, 4, 3, 2, 1) besants. T. : un ange. L. : *S' Jan van Bentheim* (C. B., Acquis de Lille, I, 379-380).

GELBE donne deux fois l'écu du comte de *Bentem* : de gueules semé de besants d'or, une 1<sup>re</sup> fois, à la suite du duc de Saxe, une 2<sup>e</sup>, à la suite de l'évêque de Munster. Parmi les Gueldrois, il cite *Walraven van Bentem*, avec ses armes : écu tèle, aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de gueules semé de besants d'or, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'argent au lion de sable, langué de gueules. Le eq. d'or, cour. de gueules. C. : une tête et col de chien braque d'argent, langué de gueules. *Waltrauts de Bentem*, fils du feu chev. Jean, r. l'evêq. du Brabant, une rente de 30 livres, sur le fief de Bois-de-Duc (compte St-Jean 1381-82, C. C. B., N° 1741, p. 136).

Voici, d'après le même roi d'armes, le blason du *herc van Steynesout* (Stemfort), vassal dudit évêque : d'or au eygne de gueules, broqué et membré de sable. C. : une tête et col du eygne de Fren entre un vol d'or.

**Bentinck**. Henri *Bentingh* se, le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 ; une croix ancrée. L. : *S' Henric Bentine* (Arnhem, *Rekenk*).

**Bérart** (Alexandre), évêque de Liège, vers 1460 ; écartelé ; au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce vivrée d'hermine ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion sur le tout ; un écu, à trois fleurs de lis. C. : une tête et col de bœuf. T. d. : une sirène, tenant de la main droite une pomme. L. : *S' Alexandri Ber* . . . (C. de B.).

**Berbourg**, ou **Beauprepère**. *Johannes, dominus de Berperch*, *Warius, miles*, et *Henricus* (ne scelle pas), *coms Iheri*, possesseurs du château de Stolzenberch ; acte donné à Luxembourg, 1315 ; Jean ; une croix ancrée et un bâton broch. L. : . . . . . *his d' . . . . . Ber . . . . .* ; *Warius* ; une croix ancrée, chargée en cœur d'une tête d'animal (?). broch. L. : *S' Du Wari de . . . berech* (Lux., II, liasse VIII, N° 41-49).

— *Warius, dominus de Berperch*, *armiger*, se, un acte d'*Ordulphus, dictus Scholere, magister scabiorum brevisensium*, 1337 ; une croix ancrée (Ibid., I, liasse 3).

— *Wery van Bialrepair*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 2706 moult., 1371 ; une croix ancrée. L. : *S' Wiri de Berperch* (B.).

— *Wiry, sire de Berperch*, chev., reçoit une indemnité du chef de la bataille de Basweiler, 1376 ; même écu. C. : deux cornes de bouc, chacune garnie de six roses. L. : *S' Wiri dui de Berperch* (B.) (voir **Leyen**).

**Berch**, voir **Berg**, etc.





**Berchem, Berchgracht**, etc., voir plus loin, le c étant rangé, dans ces noms, comme k.

**Berenbroek.** *Steven van Berenbroecke*, h. du duc de Clèves, 1318 : un ours, colleté et bouclé, rampant. L. : S *Steven van . . . broek* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 736).

**Bérenger.** *Pierre Berenger* reçoit, de la ville de Tournai, une rente viagère pour son fils, *Collin*, 1309 : une ramure de cerf, accompagnée en chef à d. d'une rose (?). L. : S *Pierart Bierenghier* (Tournai, Quitt.).

— *Jaquemat Bierenghier* reçoit, de la ville de Tournai, des rentes inscrites sur la vie de *Haquiet Bierenghier* et celles de *Daniel*, son frère, et de *Marie*, sa sœur, 1404, 5, 7, 8 : une ramure de cerf. T. : un h. saux., portant sa massue sur l'épaule droite; S. : deux griffons (!). L. : S *Jaque Bierenghier* (Tournai, Quitt.) (voir **Harlebeke**).

**BERENTZHEM** (*Theusz roa*), bailli de la seigneurie de Pittange, 1333 : une escarboucle. C. : une demi-escarboucle (tres cassé) (C. G. B., 2050<sup>98</sup>, Acquets de Brabant).

**Berg** (comtes de), issus de Limbourg, *Adolphe, primogenitus* de Marguerite, comtesse de Berg, 1265; *Adolphe*, comte de Berg, fait un accord avec *Thierry*, sire de Heinsberg, 1268; se. en 1271 : un lion cour., à la queue fourchée, et un lambel à cinq pendants, broch. (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 50, 52).

— (*Adolphe*, comte de), se. un acte de *Sibodo de Dattenstorp*, qui se réconcilie avec la ville de Cologne (son sceau est tombé), 1276 : type équestre; le bouclier et la housse à un lion cour., la queue fourchée, et au lambel (à trois pendants) broch. L. :  $\frac{1}{4}$  *Sigillum Adolphi . . . . . Monte*. C.-se. : écu aux mêmes armes. L. :  $\frac{1}{4}$  *Secretum comit. . . de Monte* (Ville de Cologne, N° 425).

— *Henricus, frater noster* (du comte *Adolphe*), *dominus de Wіндеcke* (Windeck), 1286 : type équestre; le bouclier : d'ours au lion cour., la queue fourchée. C. : un écran écharné. L. : S *Henrici de Monte dom . . . de Wіндеcke*. C.-se. : écu aux mêmes armes. L. :  $\frac{1}{4}$  *Secretum Henrici dñi de Wіндеcke* (Ibid., t. 185).

— *Nobilis vir Henricus de Monte, dominus de Wіндеcke* (Windeck), 1289 : type équestre; le bouclier et l'écu du contre-scel à un lion cour., à la queue fourchée. C. : un écran écharné. L. :  $\frac{1}{4}$  S *Henrici de Monte dom . . . W . . . . . chge*. L. du c.-se. :  $\frac{1}{4}$  *Secret W . . . dñi de Wіндеcke* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 98).

— *Henricus de Monte, dominus de Wіндеcken*, fait, avec la ville de Cologne, un accord : *propter deua-*

*rios qui hominibus nostris de Eckenhave* (Eckenhagen) *ablati fuerunt* : 23 juin 1291 : même écu que *Henri*, 1286. L. : S *Henri . . . Mole* (Ville de Cologne, N° 363).

**Berg** (*Adolphe*, comte de), 1292 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, au lion cour., à la queue fourchée (Duss., *Jul.-Berg*, N° 111).

— *Dominus Adolfus de Wіндеgen, consanguineus* du comte *W [ilhelmus]* de Berg, 1303 : même écu que *Henri*, 1286. L. :  $\frac{1}{4}$  *Sigillum Adolphi de Wіндеcken* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 3).

— *Henricus, frater noster* (du comte *Adolphe*), chanoine de l'église de Cologne, 1308 : même écu. L. :  $\frac{1}{4}$  *Sigi . . . . . decken* (Ibid., N° 7).

— (*Adolphe*, comte de), 1309 : même écu (d'ours au lion cour., à la queue fourchée). L. : *Sigillum Adolphi de Wінде . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 191).

— (*Adolphe*, comte de), 1315 : un lion cour., à la queue fourchée. C. : un écran semi-circulaire de l'écu, orné de sept plumes de paon. L. :  $\frac{1}{4}$  *Secretum Adolphi comitis de Monte* (Ibid., N°s 227 1 et 231).

— (*Adolphe*, comte de), 1320, 40 : type équestre; le bouclier, l'ailette, la housse et l'écu du contre-scel aux mêmes armes. C. et ornement du chandrier : un écran semi-circulaire, chargé d'un lion (non cour.), à la queue fourchée, iss., contournée; ledit écran orné de plumes de paon. L. : *Sigillum Adolphi comitis de Monte* (Ibid., N°s 310, 331).

— (*Marguerite*, comtesse de) et de Ravensberg, 1365; mere de *Guillaume de Juliers*, comte de Berg, 1368; 1365 : parti; au 1<sup>er</sup>, un lion; au 2<sup>d</sup>, coupé; a, un lion, à la queue fourchée; b, un chevronné de six pièces (!); 1368 : même écu, mais, au 2<sup>d</sup>, b, trois chevrons. L. (1368) : S *Margarete comitisse de Monte et de Ravensberg* (Ibid., N°s 777 et 820) (voir **Bavière, Juliers, Tecklenburg**).

Voici, d'après **GIBERT**, les armes du *herzog von den Berghe* : escartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'or au lion de sable, arme et lamp. de gueules (Juliers); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'argent au lion, à la queue fourchée, de gueules, arme et cour. d'or, lamp. d'azur (Limbourg). Sur le tout : chevronné d'argent et de gueules de six pièces (Ravensberg). Volet de l'écu, double d'or. Cour. de gueules. C. : une queue de paon (Juliers). Le comte de Berg et de Ravensberg, à l'ouverture des hostilités entre le Brabant et la Flandre, donne ses feus au comte de Flandre, en 1356 (*Arch. Dreesen, Coll. dipl.*).

**Berg** (s **Heerenberg**). *Adam, here van den Berghe*, 1348, 50, 2 : un lion cour. et une bordure, chargée de seize besants, au tournaux. L. :  $\frac{1}{4}$  *Sigillum Ade de Berghe* (Duss., *Emmerich*, N°s 59, 36 et 66).

— *Willem van den Berghe, here van Wijlaet, rüder, Adam, here van den Berghe, ende Frederic van*



den *Beryhe* (ne se, pas), *broedere, knapen*, 1352 ; Guillaume : une fasce, surmontée a d. d'une étoile a cinq rais. L. :  $\text{♣ S' Wilhelmi de Ber} \dots$  (Ibid., N° 66).

**Berg (s Heerenberg)**, Guillaume, *heer van den Beryhe ende van Bilant* (Bijlandt), chev., et Sophie, dame *van den Bilandt ende van den Beryhe*, donnent des actes concernant le chapitre d'Enmerich, 1356, 7 ; il se. un acte d'Arnould, duc de Gueldre, 1371 ; le mari : un lion cour. et une bordure, chargée de onze besants, ou tourteaux. L'écu accompagné de trois écus, a la croix (Bijlandt), un au-dessus et deux, accolant, au bas. L. :  $\text{♣ S' Wilhelmi dui de Monte et de} \dots$  (Ibid., N° 63, 78, 82 ; Duss., *Clèves-Mark*, N° 401).

— Guillaume, *heer ten Berye, ten Bilant ende tot Hedel* : un mariage étant convenu entre son fils aîné, Oswald, et la noble Elisabeth, fille du comte Vincent de Moers et de Saarwerden, son parent (*neve*), suivant contrat, agréé de part et d'autre, promet d'exécuter ce contrat et de le remettre, scellé, au comte de Moers, avant la Chandeleur, sous peine d'une amende de 6000 fl. du Rhin, ainsi qu'il en a pris l'engagement, avec poignée de main, devant la duchesse de Gueldre et de Juliers ; 1456, le mardi, jour de Saint Clément-le-Pape : même écu (lion cour. et bordure chargée de onze besants). L. : *S' Willem heer ten Berrich* (Duss., *Orange-Moers*, N° 73).

— Oswald, sgr. de *Berye* et de Bijlandt, 1484 : même écu. Cq. cour. G. : un vol. T. du eq. : deux femmes sauv., portant leur mas-ne sur l'épaule. L. : *S' . . . e vande Berye en van* . . . (Ibid., N° 87).

— *Luydolf van den Beryhe, here zo Hedell*, 1484 : mêmes écu et C. Cq. cour. S. : deux griffons. L. : *S Ludolph vanden Berye heer tot Hedell*.

— Adam *van den Berye*, 1484 : mêmes écu et C. Cq. cour. T. : un h. et une femme sauvages, sans masnes, tenant, l'un deux, la main extérieure sur leur sexe. L. : *Sigillan Adams van den Baryhe* (sic).

*Luydolf* et Adam, ci-dessus, sont frères du comte Oswald, qui les appelle : *die etel oit walgheboeren onse liec broedere*.

— Oswald, comte *van den Beryhe*, sgr. de Bijlandt, 1490 : même écu. L. : *S' Oswald grece van den Beryhe* (Ibid., N° 93).

— (Guillaume, comte de), sgr. de Bijlandt, Hedel, Boxmeer, etc., 1566 : même écu. G. : un vol. T. : un h. et une femme sauv., vêtus, brandissant l'un et l'autre un . . . L. : *Willem grave van den Berye Eten Bilat* . . . (Duss., *Clèves-Mark*, N° 478).

— (Albert, comte de), marquis de Berg-op-Zoom, comte de Wallain, vicomte de Schouurg, baron de Boxmeer, Bijlandt, Perwez, Wisch, sgr. de Haeps,

Homert, Millingen, Gendringen, Ellen, Gheel, Beersel, Braine-l'Alleud, Wavre, baillié de la principauté de Gueldre et du comté de Zutphen, 1631 : même écu, mais seulement dix besants. L'écu somme d'une cour. (Duss., *Bedbur*, N° 133).

Voit, d'après GRACE, le blason du *Jouet van den Berye*, Gueldres : d'argent au lion de gueules, armé et cour. d'or ; a la bordure de sable, chargée de onze besants d'or. Le eq. d'or. Volot d'argent, double de simple. Cour. de sable. C. : un vol d'argent.

**Bergh** (— **Trips**, Renier van *Bergen*, et de *Berges*, chev., se pout fort pour le duc de Brabant, 1371 : de même, envers Gérard, sire de Heers, 1383 : un fascé de six pièces, les 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> frettes. L. : *Sigillum Rein . . . de Bery . . . mili* . . . (B.).

Voit, sur cette famille, HEMICOURT, *Le Abras des nobles de Hasbuge*, Voigt, d'après GELBE, l'écu de *ber Renier van Bergen*, fascé d'argent et de gueules, de six pièces, les pièces d'argent frettes de sable.

— *Daem van Berye* et dame Bela van der *Haigen*, sa femme, font avec Godefrid de Looz et Philippine de Juliers, sgr. et dame de Heinsberg, un accord au sujet de biens provenant de feu Thierry de Looz, chev., 1373 : même écu. L. : *S' Adhem van Berye* (Duss., *Jul-Bery*, N° 890).

— Thierry van *Beryhe* (fils de sire Renier), jadis prisonnier a Basweiler, sous la bannière de Schaanvorst, i. l. : 340 mont. 1374 : même écu. L. :  $\text{♣ S Her Diere va Berye}$  (B.).

L'acte ne lui donne, toutefois, pas le qualificatif de chevalier.

Probablement ce Thierry van *Berye*, chev., qui, en 1372, se. un acte de la famille de *Steyne*, et qui semble s'être servi, alors, du surnom de son père : même écu. L. : *Rothe* . . . (Duss., *Jul-Bery*, N° 870).

— Renier van *Berye*, chev., reçoit, du Brabant, une rente, par le drossard de Fauquemont, 1374 : même écu. L. : *S' Renieri de Ber . . . scabi licet* (= échevin de Maestricht) (B.).

— Renier van *Beryhe* (fils de sire Renier), jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. l. : 86 mont. 1374 : même écu. L. :  $\text{♣ S Reinere va Berye}$  (B.).

La quittance est datée de Louvain.

— *Daem van Berye*, avoué du pays de Millen, reçoit, du Brabant, une rente, a Fauquemont, 1373, 6. : même écu (tres fruste) (B.).

Adam van *Beryhe* donne quittance au duc de Brabant, 1379, et au drossard de Fauquemont, pour une rente constituée par le duc à feu son père, 1379 ; se. 1384 : même écu (B.).

— Renier van *Beryhe*, chev., reçoit une rente à Fauquemont, 1380 : même écu (B.).

— Renier van *Beryen*, chev., sgr. de Mertsena, pos-



sède une rente sur Dalhem, 1413 : même écu, C. : une tête et col de chien braque d'hermine, T. : deux h. (frustes) (B.).

**Berg, Bergh, Berghe, Berch.** Guillaume de *Berghes*, chev., 1247 : un échiqueté, brisé d'un lambel à cinq pendans, L. :  $\frac{1}{4}$  S' *Hilf mi de B' gis militis* (Fl.).

Voir *Invent. anatol.*, N° 69.

— *Arnoldus de Monte*, échevin de Louvain, 1292 : trois fleurs de lis (complètes), surmontées d'un lambel (Saint-Pierre, c. I, A. G. B.).

— *Godefridus de Monte*, échevin de Louvain, 1321 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss., à la queue fourchée, L. :  $\frac{1}{4}$  S' *Godef de Monte scab lor* (S.-G.).

— *Henri van den Beryge* (fils de feu sire Daniel), h. de la dame de Termonde, 1331 : fascé d'hermine et de . . . L. :  $\frac{1}{4}$  S' *Henric van der (sic) Beryge* (*Zwijreke*).

— *Johannes supra Montem*, échevin de Dusseldorf, 1333 : une ancre renversée (l'anneau en bas) et un croc de batelier, passés en sautoir, L. :  $\frac{1}{4}$  S' *Iohannis . . . Beryge* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 16).

— *Walramus de Monte*, échevin de Bruxelles, 1335, 6 : neuf (3, 3, 2, 1) billettes ; au fr.-canton broché, sur la 1<sup>re</sup>, chargé d'un lion. Sans timbre, L. : *Waltrama de Montib* . . . (Brux.).

— *Godefridus de Monte*, échevin de Louvain, 1337 : même écu que *Godefridus*, 1321, L. : . . . *Godefridi de M . . . te scab lor* (S.-G.).

— *Godefridus de Monte*, échevin iller, 1338 (n. st.) : même écu, L. :  $\frac{1}{4}$  S' *Godef. de M . . . e scabi lor* (S.-G.).

— *Walramus de Monte*, échevin de Bruxelles, 1340 : huit (3, 3, 2) billettes ; au fr.-canton, broché, sur la 1<sup>re</sup>, chargé d'un lion, Cq. cour. C. : une tête barbue, collée d'un chapeau arrondi (Brux.).

— *Gauthier et Chasis van der Beryge*, héritiers de *miere vrouwen van der Heide* (voir *Beerst*), 1343 : *Gauthier* : un sautoir, chargé de cinq annelets, accompagné en chef d'une étoile, L. : . . . r . . . . . *Beryge*. *Chasis* : même écu, mais une rose, au lieu de l'étoile, L. : . . . *cassys van den B . . . .* (*Zwijreke*).

— *Johannes de supra Montem*, échevin de Dusseldorf, 1348 : un croc de batelier, renversé, et une ancre renversée (l'anneau en bas), passés en sautoir, accompagnés au point du chef d'une étoile, L. : *S' Iohannes de . . . . .* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 23).

— *Gossuin van Bergh* doit, pour un cheval, 46 vieux écus à Jean Gyr van den *Foelne*, bourgeois de Co-

logne, 1350 : un fascé de six pièces, la 1<sup>re</sup> chargée de trois besants, ou tourteaux, L. :  $\frac{1}{4}$  S' *Gossuin de Beryge* (Duss., *Jul. Berg.* N° 537).

**Berg, Bergh, Berghe, Berch.** *Arnoldus dictus de Monte*, 1350, 1 : *Arnolt van den Beryge*, 1357, 81, échevin d'Aix-la-Chapelle : une croix engrelée ; au fr.-q. plain, L. : S' *Arnoldhe Monte scab i ayrens* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 37 et 60).

— *Thierry van den Beryge*, écuyer, fait savoir que, dans le contrat de mariage à conclure entre lui et d<sup>lle</sup> *Elizabet van Vrymershem*, sœur de sire *Bore*, s<sup>gr</sup>, de *Vrymershem* (Fricmershem), il est stipulé que ce dernier leur donnera 100 vieux écus, et *Henri van Vrymershem*, frère dudit *Bore*, 200 vieux écus ; il s'engage à placer ces sommes au *guyt erflich gylt* au pays de Cologne ou au pays de Cleves, ou bien à constituer une rente sur ses propres biens, suivant arbitrage de quatre amis ; qu'il a été convenu, ensuite, que, si *Elizabeth* meurt sans laisser de descendants, il en aura l'usufruit, ainsi que des autres biens de sa femme, au pays de Moers, d'une valeur de 850 vieux écus ; 1363 : une roue, L. : . . . . . *den Beryge* (Duss., *Ortange-Moers*, N° 26).

Scellent est acte, *Isbrant Progt, Woltan Ingeen Hare, Otto van den Gueghuse*, chevaliers, et *Harman Steche*, écuyer (le sceau de ce dernier est tombé)

— *Johannes dictus de Monte*, échevin de Louvain, 1364, 5 (n. st.), 7 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss., à la queue fourchée, l'épaulé surchargé d'un macle, L. :  $\frac{1}{4}$  S' *Iohannis de Monte scabini lovan* (S.-G.).

— *Catherine de Berygh'e*, femme de Jean de Virey, écuyer, feudataire du Luxembourg, 1367 : dans le champ du sceau rond, dame debout, accostée de deux écus ; A, casse ; B, une aigle et une bordure engrelée, L. : . . . . *ne Katrin* . . . . . (*Lux.*, c. III, liasse X, N° 10).

— *Herman up dem Beryge*, échevin de Dusseldorf, 1368, 71 : une ancre renversée (l'anneau en bas), en pal, et un croc de batelier, en fasce, légèrement inclinée à s., broché, L. : S' *Hermann de Monte* (sic) (Duss., Chap. de Dusseldorf).

— *Pierre van den Beryge*, h. de fief des époux *Jakemart Halven van Hatrepont* et d<sup>lle</sup> *Mathilde van Meijs*, d<sup>lle</sup> héritière de feu *Aekere* (à Courtrai), 1368 : un arbre sec (13.).

— *Zagher van den Beryge*, bailli et semonceur des dits époux, 1368 : un mont (13.).

— *Jean van Beryge*, bon ami de Jean van Cronenberg, dit van *Bitsche*, 1369 : un fascé de six pièces, la 1<sup>re</sup> chargée de trois besants, ou tourteaux, L. : . . *Iohis de . . rgh* (Duss., *Jul.-Berg.* N° 834).



**Berg, Bergh, Berghe, Berch.** Henri *up den Bery*, écuyer, se. un acte de Thierry van Broëcke, 1369 : une broye, posée en bande. L. : S' *Henric* . . . . *Beryhe* (Ibid., N° 822).

— *Andries de vorstmeister zo Monyoe* (Montjoie), h. du sire de Schoonvorst et cher ami de Jean Roumel, 1370 : une fasce, chargée d'une merlette et accompagnée de trois (2, 1) lions. L. : . . . *And* . . . . . en *Berge* (Ibid., N° 847).

— Francon van den *Berge* se. pour son fils, *Ghy*, jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Jean van der Lecke ; i. t. : 41 mout., 1374 : un lion, l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais, et un semé de billetes. L. : S' *Francois* de . . . . e (B.).

— *Ghy van den Beryhe*, susmentionné, se., lui-même, un reçu relatif à une indemnité du chef de ladite bataille, 1379 : un lion, a s., et un semé de billetes ; au fr.-q. chargé a d., d'une fleur de lis, p. e., et a s. de deux maillets, penchés a s., rangés en pal. L. : S' . . . . . van den B . . . . e (B.) (Fig. 46).

— Hughes van den *Beryhe* (La Roche), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 98 1/3 mout., 1374 : une cotice vivrée, accompagnée au canton s. d'une rose. L. : *Heghe van Ber* . . . (B.) (Fig. 47).

— *Colaert van den Berghe van Groot Halleer* (Grand-Hallet), jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc ; i. t. : 136 mout., 1374 : trois forces renversées. L. : . . . *Colar de Haler* . . (B.).

— Jean van den *Berghe van Halleer* (Hallet), jadis prisonnier à Basweiler, sous le même ; i. t. : 60 mout., 1374 : même écu, brisé d'un lambel et d'un bâton broch. L. : S' *Jehan de Mon* (B.) (Fig. 48).

— Arnould van den *Beryhe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Ratsclær ; i. t. : 45 mout., 1375 : un vol, accompagné en cœur d'un petit besant, ou tourteau. L. : *Sig' Arnoulds de Monte* (B.).

— Jean van den *Beryhe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest, i. t. : 230 mout., 1374 : de vair ; au chef chargé de trois pals. L. : S' *Jan van den Beryhe* (B.).

— *Godefridus dictus de Monte*, échevin de Louvain, 1379 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss., a la queue fourchée. L. : S' *Godefridi de Monte scab lou* (S.-G.).

— *Walramus de Monte*, et van den *Berye*, échevin de Bruxelles, 1381, 94, 9, 4400, 1406, 14 : une barre de cinq losanges ; au fr.-q. chargé d'un lion. Gq. cour. C. : une tête barbue, collée d'un chapeau de tournoi d'hermine. L. : S' *Walramus dei de Monte* (B. : Cambre ; Mal. ; P. H. Brux.).

**Berg, Bergh, Berghe, Berch.** Thierry van den Berge se. un acte des comtes de Muers et de Clèves, 1392 : une roue. L. : S' *Biere van den Berghe* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 352).

Vol. d'après GAZAR, l'écu de *Jan van Bergem*, h. du comte de La Mark ; d'argent à la roue de gaules.

— *Godefridus de Monte*, échevin de Louvain, 1393, 9, 1403 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss., a la queue fourchée. L. : S' *Godefridi de Monte scabi lou* (S.-G.).

— Henri van *Berge*, échevin de Tervueren, 1397 (n. st.), 8 (n. st.), 9, 1411 (n. st.) : une fasce, accompagnée de deux croix de Lorraine, les deux traverses recroisées, lesdites croix de Lorraine posées en bande, 1 en chef a d., 1 en pointe, d'un crois-saut en chef a s. et d'une jambe humaine en pointe, broch. sur la croix de Lorraine. L. : S' *Henric van Berge* (S.-G.).

— Henri van den *Berge*, échevin de Tirmont, 1398, 1400 : un lion. L. : . . . . . *ici de Monte* se . . . . . (Abb. d'Opflinter, A. G. B.).

— Jean van den *Beryhe*, bailli de Courtraï, 1404 : un sautoir, chargé de cinq annelets, et une bordure (simple). Gq. cour. C. cassé (tête et col d'animal). Le eq. acrosté des lettres p et b. L. : . . . . . *den Bery* . (G. C. B., *Acquits de Lille*, N° 55-6).

— *Ghiselbertus de Monte*, doyen de Sainte-Gudule, a Bruxelles, 1406 (n. st.) : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une merlette. S. : un griffon. L. : S' *Ghiselberti de Monte* (B.).

— *Gille du Mont*, échevin de Ninove, 1408 : un lion cour. et un semé de billetes. L. : . . . . . *Beryhe* (G. C. B., *Acquits de Lille*, l. 222).

— Guillaume de *le Berge*, sgr. d'*Orbay[s]* (Orbais), rentier général de Brabant, 1416 : même écu que *Ghiselbertus*, 1406 (n. st.). Gq. cour. C. : une tête barbue, cour. L. : S' *Walthai de Monte* (B.).

— Jean van den *Beryhe*, h. du duc de Bourgogne, dans sa sgr. de Gumes, 1420 : un chevron, accompagné d'une étoile en chef a d. et de deux monts, 1 en chef a s., 1 en pointe ; au chef rétréci, plain. L. : . . . . . *van den Ber* . . e (G. C. B., *Acquits de Lille*, l. 190).

— Jean de *le Beryhe*, h. de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1424 : un sautoir, chargé de cinq annelets, C. cassé. S. : deux lions, ou léopards boundés. L. : . . . . . *den Bery* . . (Ibid., l. 41).

— Achilles de *le Beryhe*, h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Furnes, 1424, 6, 38 ; jadis bailli de la ville de Furnes (*poortbaillou van Veurne*). 1443, 5 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un sau-





toir, chargé de cinq annelets; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un fillet en barre et une devise vivrière, broch. (comp. les armes de Veijse). G. : une tête et col de chien braque en de chèvre, d'hermine. T. d. : une d<sup>lle</sup>. L. : S *Achille*. *van den Berghe* (Ibid., I, 91-2, 93-4).

**Berg, Bergh, Berghe, Berch.** Francon van den *Berghe*, échevin de Tirléumont, 1427 : trois merlettes, accompagnées en cœur d'une coquille, et une bordure (simple). L. : \* S *Francois de Monte scabini teneci* (sic!) (S.-G.).

— Jean de *Berge*, échevin de Bois-le-Duc, 1429 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée a d. d'un croissant (S.-T., c. 6).

— Jean van den *Berghe* se, un acte de Gossuin van *Pijnboerch*, dit van Halbe, prêtre, qui reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens sur la ferme de Jean Conterman, récemment englobée dans le parc ducal, a Bruxelles, 1432 : une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. : S *Heurie van den Berge* (B.).

— Jean *op den Berch* se, pour Henri Boijdens, dit « in den Ketel », qui reçoit, dudit receveur, le prix de rachat d'un cens, dû par le duc de Brabant, du chef de sa maison « den Ketel », au Marché-au-hérial (*op de veemaret*), récemment englobée dans le parc ducal, a Bruxelles, 1432 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un maillet. L. : \* S *Ian op den Berch* (B.).

— Francon van den *Berghe*, allégué au métier de Tirléumont, 1432 : même écu que Francon, 1427. L. : \* S *Francones (?) de Monte* (S.-G.).

— Jean van den *Berghe* (fils de Simon), tuteur de *Lijskin* (et *Hijse*) van *Coijgheem*, fille de Roland, reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, inscrite au nom de Gauthier *Gilboen*. 1444, 8 : un chevron, accompagné de trois coquilles. L. : S *Ian van den Berghe* (C. C. B., Acquis de Lille, I, 391).

— Jean van den *Berghe*, tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1446 : un sautoir coupé et une fasce broch. (Gh. et doc. div., c. 1).

— Jacques *le Berch*, h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Furnes, 1448 : une bande échiquetée et une bordure (simple). Le coin sup. s. de l'en est cassé. Seul, l'en subsiste et se fragment de la L. : S *Jacob* . . . . . (C. C. B., Acquis de Lille, I, 93-4).

— Jean van den *Bergue*, h. de fief du château de Baeltert, 1453 : un arbre (chêne?) terrassé. L. : S *Ian van* . . . . . (C. C. B., Acquis de Lille, I, 116).

— Oste van den *Berghe*, bailli et receveur de d<sup>lle</sup> Réatrice de Ponques, veuve de *Wulfart van Coijgheem*,

pour ses biens et sgr<sup>ie</sup> sis dans la châtellenie de Courtrai, 1454 : Oste van den *Berghe* (fils de Jean), tuteur de d<sup>lle</sup> *Hijse van Coijgheem* (fille de Roland), reçoit une rente sur le domaine de Courtrai, 1462 : un chevron, chargé d'un annelet et accompagné de trois coquilles. S. s. : un griffon. L. : S *Oste van den Berghe* (Ibid., I, 281 et 391).

**Berg, Bergh, Berghe, Berch.** Oste van den *Berghe*, échevin de Josse van den Braude, dans sa sgr<sup>ie</sup> de Te-Nackerre (Ten Ackere) (a Courtrai), 1464 : un chevron, chargé d'un annelet et accompagné de trois coquilles. S. s. : un griffon (Els.).

— *Petrus van den Berghe*, échevin de Louvain, 1466, 80 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss. (a la queue simple), accompagné a d. d'une étoile. L. : . . . et van den *Berghe*, scab lou . . . (S.-G.).

— Pierre van den *Berghe*, échevin du duc de Bourgogne, dans sa sgr<sup>ie</sup> d'Harleboke (*van buten*), 1469, 72 : un chevron, chargé d'un . . . (?) et accompagné de trois coquilles. L. : . . . *Pieter* . . . . . (C. C. B., Acquis de Lille, I, 412).

— Mathieu van den *Berghe*, échevin de Louvain 1482, 4 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé d'un lion (a la queue simple), l'épaulé surchargée d'une rose. L. : S *Mathie van de B'ghe scab louan* (S.-G.).

— *Godefridus van den Berghe*, échevin illec, 1487 : même écu, sans rose, la queue du lion fourchée. L. : S \* *Godefridi vā de B'ghe scab louan* (S.-G.).

— Guillaume *op ten Berch*, échevin du duc a Overijsche, 1491 : une fourche, à deux fourchons, posée en bande, l'extrémité du manche fortement recourbée a s., de façon a former presque un anneau, accompagnée au canton s. d'une rose. Le sreu porte : *op de Berch* (C. C. B., c. 107).

— Félix van den *Berghe*, échevin du comte de Flandre, dans sa sgr<sup>ie</sup> d'Harleboke (*van buten*). 1499 : un chevron, accompagné de trois coquilles. T. : un ange. L. : S *Felix va . . . er . . .* (C. C. B., Acquis de Lille, I, 412).

— *Amplucius van den Berghe* se, pour *Arclin*, son fils, qui tient, du château de Courtrai, un fief a Belleghem, 1501 ; se, pour un autre, 1501 ; h. servant de Jean van den Walle, écuyer, sgr. de Walle, qui tient un fief de la cour de Coijgheem, 1502 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné en chef de deux oiseaux contournés et en pointe d'une coquille (Fiefs, c. 891, N<sup>o</sup> 1269, 70 ; 1346).

— Josse van den *Berghe*, fils de Pierre, tient, de Jean van den Walle, du chef de sa cour de Walle, pres de Courtrai, un fief a Belleghem. 1502 : un chevron, accompagné en chef d'une coquille et d'un oiseau contourné. La pointe est cassée (Ibid., N<sup>o</sup> 1270).



**Berg, Bergh, Berghe, Berch.** Denis van den *Berghe*, lieutenant de noble homme Jean Cotreau, chev., sgr. d'Assche, dans sa cour de *Rumpsdorp* (Ramsdorp), 1503 : un lion, L. : *S Dionisi van de Berghe* (S.-G.).

— Denis van den *Berge*, échevin de Tirlemont, 1506, 21 : un lion, à la queue fourchée, L. : *S Dionisi van de Berghe scabi th* (S.-G. et *Heijlissen*).

— Godefroid van den *Berge*, échevin de Louvain, 1506, 8, 10 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss., (à la queue simple), accompagné en chef à d. d'une étoile, L. : *S Godefridi vade Berghe scabi touan* (S.-G.).

— Gérard van den *Berghe*, échevin du comte de Flandre, dans sa ville et espier d'Harlebeke, 1506, 8, 9 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant, L. : *S Gheirart va d. . . Berghe* (C. C. B., Acquis de Lille, I, 412-3).

— Augustin van den *Berghe*, échevin de Louvain, 1509 (n. st.), 18, 21 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss., à la queue fourchée, L. : *S Augustini vade Berghe scabi tou* (S.-G.).

— Jacques de *le Berghe*, h. de la châtellenie de Courtrai, 1531 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois coquilles, S. s. : un griffon, L. : *S Jacop . . . . .* (C. C. B., Acquis de Lille, I, 61).

— Jean van den *Berge*, le jeune, échevin d'Overijssche, 1536 : deux fleurs de lis en chef et trois (2, 1) annelets (C. C. B., c. 107) (Fig. 39).

— *Wijchman van den Berch*, bourgmestre de Nimègue, parent de maître Guillaume van Gent (voir **Rossum**), 1563 : une fleur de lis, cantonnée de quatre billettes, S. s. : un griffon, L. : *S Wijchmā va de Berch* (S.-G.).

— Jean van den *Beryh*, échevin d'Arnhem, 1565 : une croix ancrée (N.-D., Anvers, *chap., capsu rer. extraord.*).

— Gérard van den *Berch*, échevin de Bois-le-Duc, 1606 : trois huchets (Mal.).

— Corneille van den *Bergh*, échevin de Rotterdam, 1653 : un lion, brandissant un cimeterre et entouré d'une haie circulaire, munie, au milieu, d'une barrière de prairie (*hollantsche tain*). C. : le lion de l'écu iss. (U.) (voir **Laer, Leyen, Rognée, Septfontaines**).

**Berg h'en (Berges, Bergues).** *Henricus de Berghe*, *rillicus theuensis* (de Tirlemont), s'engage, moyennant 118 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, à cinq hommes (*una nobiscum*), *probi et honesti*, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France, 11 avril 1339 : trois maillets

penchés ; au chef chargé de trois pals, L. :  $\text{♣ S}$  *Henrici de Berghe* (B., N° 509) (Fig. 50).

**Berg h'en (Berges, Bergues).** (Gérard van) se porte fort pour le duc et la duchesse de Brabant, envers Renier de Schoonvorst, le jeune, chev., ramené par Pierre van Steenberg, qui l'avait fait prisonnier à Basweiler, d'une somme de 6000 vieux écus, 1372 : trois maillets ; au chef à trois pals, celui du milieu chargé au bas d'une étoile, broch. sur le champ, L. : *. . . Gerard van Berghe* . (B.) (Fig. 51).

— Henri (*heer*) van *Bierghen*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, un des chefs des hommes (*heede*) du duc Wenceslas ; i. l. : 798 2,3 mont., 1371 : plain ; au chef chargé de trois pals, C. : une tête et col de bouc, iss. d'une cuve, L. :  $\text{♣ S}$  *Henrici dui de Berghe* (B.) (Fig. 52).

— (Gérard van), jadis prisonnier à Basweiler, dans la maison du duc Wenceslas ; i. l. : 700 mont., 1371 : trois losanges ; au chef à trois pals, celui du milieu chargé d'une étoile broch. L. :  $\text{♣ S}$  *Gheert va Berghe* (B.) (Fig. 53).

— (Gérard van) se, un acte de son parent (*neve*), Jean, sire de Gronsveld, 1376 (n. st.) : trois maillets, au chef chargé de trois pals, L. : *S Gheerts van Berghe* (B.).

— (*Een edel man Gheeraert van*), sgr. de Merxem et de Schooten, 1399 : qualité aussi *een versaem man*, 1399 : même écu (Höp., S.-Ebs., *huiteng.*, c. III).

— Messire Henri de *Berges*, sgr. de Grimbergh, h. et conseiller du duc de Brabant, 1411, à Ivroy et à Bastogne ; qualité encore chev. seigneur de *Melijn* (Melin-sur-Gohertange), 1416 : même écu C. : une tête et col d'une S. du cq. : deux griffons accouplés, L. : *S Henric va Berghe here va Gremberg* (*Luc.*, v. V, l. XVIII, Nos 43-44, et B.).

— Messire Henri van *Beryn*, sire de Grimbergh et *Melijn*, dressard de Brabant, 1415 : mêmes écu, C. et S. L. : *S Henric van Berghe here van Gremberg* (B.).

— Marguerite de *Berges*, dame de Liedokerke, reçoit une rente du bailli de Guinjeke, 1414 (n. st.) : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion cour. et une bordure engrêlée ; au 2<sup>d</sup> : trois maillets ; au chef chargé de trois pals (C. C. B., Acquis de Lille, I, 65-6).

— Jean, sire de *Beryghen opten Zoom*, de Glimes, Velp et Brecht, ratifie une quittance, de 1439, de son frère Philippe de Glimes, sgr. de Grimbergh, 9 juin 1414 : trois maillets ; au chef chargé à s. de trois pals ; au tr.-q. broch. sur le champ, chargé d'un lion Cq. cour. C. : une tête et col d'une entre deux cuissards, S. : une aile et un lion L. : *S Jolus dui de Bery . . . . a Z. ma. de Ghim* (B.).





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.



Fig. 6.

PL. XVIII.

- Fig. 1. Sceau de Sohier, sire de Bourscheid (1297).  
Fig. 2. Sceau de Herman, sire de Woerden (1297).  
Fig. 3. Sceau de Nicolas de Kats, chevalier (1298).  
Fig. 4. Sceau de Henri, burgrave de Drachenfels (1299).  
Fig. 5. Sceau de Jean de Braunschorn, chevalier (1299).  
Fig. 6. Sceau de H. de Zorpelr, chevalier (vers 1300).



**Berg[h]en (Berghes, Bergues).** Antoine (de Berghes), abbé de St-Trond, 1487 : dans la partie sup. du champ du seau, un Saint portant une église et une palme ; dans le bas : un écu coupé ; au 1<sup>er</sup>, parti ; *a*, un lion ; *b*, trois pals ; au 2<sup>d</sup>, trois macles (S.-T., c. 6).

— Cornuelle de *Berghes*, seigneur de Zavenbergen, chev. de l'Ordre (sic), conseiller, chambellan de l'archiduc d'Autriche, etc. gouverneur et capitaine des ville et château de Grave, 1503, 4 : trois macles ; au chef chargé à s. de trois pals ; au fr.-q., broch. sur le champ, chargé d'un lion. Cq. cour. C. : une tête et col d'âne entre deux euissards. Le cq. accosté de deux paires de besicles. L. : *Sigille Corneli de Bergis supra Zoma* (B.).

— Antoine van *Bergen*, par la grâce de Dieu abbé du convent de Saint-Trond, 1512 : type armorial ; coupé ; au 1<sup>er</sup>, parti ; *a*, un lion ; *b*, quatre (!) pals ; au 2<sup>d</sup>, trois macles. L'écu posé sur une crosse (S.-T., c. XI).

— Sour Elisabeth van), abbesse de N.-D. de la Cambre, 1515 : dans le champ du seau rond, une abbesse assise sous un dais ogival ; dans le bas, un écu ; parti ; au 1<sup>er</sup>, coupé ; au 1<sup>er</sup> parti ; *a*, un lion ; *b*, trois pals ; au 2<sup>d</sup>, trois macles et au point du chef un . . . ; au 1<sup>er</sup>, trois Banctis (C. C. B., c. 113).

— Alphonse de *Berghes*, archevêque de Malines, 1672 : coupé ; au 1<sup>er</sup> parti ; *a*, un lion ; *b*, trois pals ; au 2<sup>d</sup>, trois macles. L'écu posé sur la croix archiépiscopale, qui soutient le chapeau de cardinal. L. : *Alphonse de Berghes archiepiscopi mechli* (Prieuré de Terbanne, A. G. B.). (voir **Bauterssem, Brecht, Feluy, Glimes, Houtain-l'Evêque**).

Voir, d'après GELBRE, le blason du *herre van Berghen*, Basbanon : de sinople à trois macles d'argent ; au chef d'or, chargé de trois pals de gueules. C. : une tête et col d'âne de sable, langué de gueules, orillé d'argent.

— Marie-Françoise de Berghes tient, du roi de France, château et seigneurie de Septfontaines, prévôté d'Arton, 1681 : un lion. L'écu sommé d'une cour et accosté de deux palmes (Deux actes et deux cachets différents) (C. C. B., reg. 15713°).

— Jean-François, vicomte de *Berghenze*, sgr. de Renland et Bellain, pour la motte, ci-devant grand-chambellan héréditaire du Luxembourg, remet au roi de France l'aveu des dites seigneuries, avec justice tourcière à Holler, Asselborn, Watermal, des droits à Reuland, Lommersweiler, Linerlé, etc., 1683 : un lion. L'écu sommé d'une cour. (Ibid.).

D'après l'Armorial du XI<sup>e</sup> s., publié par DORET DARCY, le *chastelain de Berghes*, portant : de gueules à un lion d'or rampant. GIELE donne au vicomte de Bergues (de Saint-Winnoe, en Flandre) de gueules au lion d'or, arme et lamp. d'azur. C. : un lion de gueules (non arme et lamp.), assis sur une sorte de tube évasé de sable, garni d'un vol d'or.

Voici ce qu'en dit le roi d'armes GAULLIARD (XVI<sup>e</sup> siècle) : *Le chastelain et seigneur de Berghes-St-Wynnoez d'or, au lion de gueulle, languasé et arme d'azur, et crye Berghes Berghis de madame de Chateau-Bruan* ! D'après le même, *Berghes-Saint-Wynnoez*, ville fermée, porte : d'azur, au lion de sable, languasé et armé, tout d'or.

**Berg[h]en** (Jean van), le vieux, et Pierre van Berghe, bourgeois d'Anvers, jurent fidélité au comte de Flandre, 1338 : trois monts ; au fr.-q. broch. chargé de deux glaives, les pointes en haut, passés en sautoir. L. du seau de Pierre : *S' Petri de Berghe* (Fl.).

— (Guillaume van), échevin d'Anvers, 1373, 4 : trois tertres ; au fr.-q. broch., à deux pelles, passées en sautoir (Höp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. 1, et B.) (Fig. 51).

— (Jean van) ou *van den Berghe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bergen (-op-den-Zoom) ; i. t. : 425 mont., 1374 ; sc. pour Jean Bagghet, prisonnier sous la même bannière ; i. t. : 44 mont., 1374 : trois tertres, chacun chargé d'un flanchis, percé en rond. L. : *S' Johanni* (?) *de Monte* (B.). (Fig. 53).

— (Hughes van), fils de Gauthier, vend, devant les h. de fief de Zelande, à Adrien de Borssele, chev., sgr. de Brigdamme, Doiveland et *Galmacrde* (Gammerages ?), un tiers de la haute et basse seigneurie de Brouwershaven, 1466 : un lion, surmonté d'un lambel, et un bâton broch. C. cassé et fruste (C. C. B., c. 113).

— Gérard van *Bergen*, échevin de Rotterdam, 1612 : un mont, surmonté de quatre cors de chasse. C. : un cor de chasse (U.) (Fig. 56) (voir **Assche, Guttekoven**).

**Bergheim. Sybello, miles de Bergheym**, inféode à Adolphe, comte de Berg, son château de *Bergheym*, 1287 : type scutiforme ; plain ; au chef chargé de trois coquilles. L. : *S' Sibodoni . . . . . en militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 82).

**Berghs** (Gérard), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotslaer ; i. t. : 876 mont., 1374 : deux fascés, accompagnés de huit coquilles, rangés en orle. C. : une tête et col d'âne. L. : *Sigillum Gerardi Be . . . . .* (B.).

**Bergerotte**, voir **Haen**

**Bergman**, voir **Berchman**.

**BERGOIGNE**, voir **Bourgogne**.

**Bergues**, voir **Berg[h]en**.

**Beringhen, Beerighen.** Henri van *Beringen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière du sire de Rotslaer ; i. t. : 51 mont., 1371 : trois coqs. L'écu posé sur une aigle. L. : *S' Herici de Beryhe* (B.).





**Beringhen, Beeringhen.** Jean van *Beringhen*, jadis prisonnier *illeg.* sous labamière de Godenaerts; i. l. : 171 mont, 1374 : même écu; écuiss. en cœur à la base, accompagnée de trois (2, 1) maillets penchés, L. : \* *S' Ian van Beringhe* (B.).

— *Johannes de Beringen*, échevin de Valverde, 1409 : trois coqs, L. : *Iohis de Beringen* (Brux.).

— Jean van *Beringen* (voir **Thomas**), 1416 : trois coqs, accompagnés en pointe d'un fer de lance de tournoi (?), L. : *Iohis de Beringen* (B.).

— Henri van *Beringen*, receveur de la ville de Bruxelles, 1431 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois coqs; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, plain; au chef de quartier chargé d'une estacade à cinq estaches, T. s.; une d<sup>lle</sup>, L. : ... *nic van Ber* ... (B.).

— Henri van *Beringhen*, échevin de Malines, 1440 : trois coqs, C. : une tête et col de coq entre un vol (Mal.).

— Jean van *Beringhen*, échevin de Malines, 1449 : trois coqs, L. : *S' scabinatus Iohis de Beringhen* (Mal.).

— Arnould (*de Beeringen*), abbé de St-Trond, 1473 : sous un dais ogival, un prélat, tenant devant lui un écu à trois pals; au chef chargé d'un coq, L. : *Sigillu abbatris sei trevlonis ad carvas* (S.-T., c. 10).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une famille van *Beeringen* portait : coupé; au 1<sup>er</sup>, d'argent un coq de sable, écarté et barbé de gueules; au 2<sup>e</sup>, d'or à trois pals d'azur.

— Jean van *Beringhen*, échevin de Malines, 1541, 50 : trois coqs, C. cassé et fruste (Mal.; S.-T., c. 18) (voir **Berthout, Bruelle**).

**Berk.** *Franco de Berke et Henricus de Bala* (Baal), milites, *Johannes et Adam, filii ditorum militum, Henricus de Eckenrode, Adam de Dyle, Jacobus de Eylichoren, Henricus de Gerstop, Wilhelmus de Holsz et Hermannus dictus Broggere*, vendent au comte de Juliers leurs juridictions *in villis Kunyngshoven (Königshoven), Horermoirke (Mörken) et in Elchoren, superiores et inferiores*, 1311 : type scutiforme; trois pals; au chef plain; un bâton brochant sur l'écu, L. : \* *S' Franconis militis de Berke* (Duss., *Jul.-Berg.* N° 203).

Voir **Baal** : les autres personnages cités ne sont pas.

— Gérard van *Berka*, vicairé à la cathédrale de Cologne, 1375; recteur de l'antel des Trois-Rois, 1377; reçoit, du duc de Brabant, par le receveur de Bolduc, une rente de 10 marcs de Cologne, *van mynre vicarien wegen*, une bande accostée de deux lions léopardés, côtoyant la bande, L. : *S' Gerardii Meynar pbr* (B.).

**Berck.** *Henrich Berck*, échevin de Duisburg (sur le Rhin), 1415 : cinq feuilles de bouleau (*berck*), sans tiges, réunies en quintefeuille, garnies au haut d'un gland, accompagné d'un grand nombre de petits besants, ou tourteaux, rangés en orle, L. : ... *Hegnar* ... (Duss., *Clèves-Mark.* N° 729) (comp. **Berken**; voir **Bercx, Onchout**).

**Berkel** (Gérard van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Craendouck; i. l. : 249 mont, 1374, 6, 9 : trois étoiles, L. : 1374 et 9 : *S' Gherardi de Bel seubi i Bescho*, L., 1376 : \* *S' Gherardi de Berkel* (B.).

— (Gérard van), fils de Gérard, échevin de Bois-le-Duc, 1503 : trois étoiles, surmontées d'un lambel (S.-T., c. 11).

— (Gérard van), même qualité, 1519 : même écu (Mal.).

— (Gérard van), fils de Jean, même qualité, 1534 : trois étoiles et un soc de charrue (fer de pelle, bouteille?) en cœur (Belmond).

— (Adrien van), 1633, Jean, 1635, Embrecht, 1653, tons trois échevins de Rotterdam : trois étoiles et une rose en cœur, C. : trois plumes d'autruche (U.).

**Berkelaer.** Henri van *Bireuler, Birechor, versamen man van wapenue*, sr. pour Marie van Strucht, qui reçoit une pension sur le Ionlieu de Fauquemont, 1371, 3 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une ramure de cerf, L. : \* *S' Henrici de Birechor* (B.).

**Berken** (Arnould) sc. un acte d'Adolphe, comte de Clèves, 1387 : cinq feuilles de bouleau, sans tiges, réunies en quintefeuille, L. \* *S' Arnoldi de Berch* (Duss., *Clèves-Mark.* N° 497) (comp. **Berk**).

**Berchem.** *Mijn heer Willem van Bergheem, ridtse*, sr. l'acte de donation qu'il fait, devant les échevins d'Anvers, à l'hôpital d'Illec, d'un bois à *Mortensele* (Mortsel), *achter der beke*, 1299 : trois pals; au fr., chargé d'une étoile à cinq rais, L. : \* *Dni Wilmi de Rantst* (Höp. S.-Els., *Buiteng.*, c. 11) (voir **Jodoigne, Weesmael**).

— (Gilles van) reçoit de *Valprecht Godde*, une redevance, du chef d'une terre à Wilrijck, 1311 : de ... à trois écuiss., chacun chargé de trois pals; l'écu chargé d'une bordure engrelée (Fig. 57). Contre-seel : écu écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce et un sautoir broché; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois pals (ibid., c. III).

Le manoir du contre-seel, sans légende, a été employé, aussi, pour seeller le nom de l'acte, par Jean van *der Florenbaten* : homme dudit Gilles van Berchem.

— (*Johannes de*), miles, s'engage, moyennant 12 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, à trois hommes *jeun tribus viris, una nobiscum*, prolis



et honestis, cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France, 30 août 1338; trois pals et une bordure engrêlée, L. :  $\text{♣}$  S' *Iohis de Berche militi* (B., N° 160).

**Berchem** (*Walterus de*), miles, est institué exécuteur testamentaire par Guillaume van der *Meijnaerdshoven*, 1368; trois pals et un lambel à quatre pendans, L. :  $\text{♣}$  *Sigillum Walteri de Berchem* (S.-G.).

— (Adam van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorseleer; i. l. : 2117 mout., 1371, 8; trois pals G. : une tête et col d'homme barbu, coiffe d'un bonnet pointu palé, L. : *S' Adam van Berchem* (B.).

— *Costijn, die men heijt de groote Costijn van Berchem*, touche une indemnité pour le ou les enfants (*van der gheboorts weghen*) de feu Gauthier van Berchem, chev., son frere, tué à Basweiler; i. l. : 272 mout., 1371; même écu, G. : une tête d'aigle, engoulant le casque, L. : *Sigillum Costijn de Berchem* (B.).

— (Guillaume van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous la baninière de La Lecke; i. l. : 2139 2 3 mout., 1378; se. en 1381; trois pals, le 1<sup>er</sup> chargé en chef d'une étoile à cinq rais, broch. G. : comme Adam, 1371. L'écu posé sous un dais gothique et accosté de deux léopardsonnés, assis dans leurs niches, sommées de tours gothiques, L. : *S' Willem van Berchghē* (B.).

En 1371, ledit Guillaume se. une quittance, relative à la bataille de Basweiler, d'un autre sceau, au même écu, mais sans C. L. :  $\text{♣}$  *S' Willem van Berchghē ridt* (B.).

— (Guillaume van), chev., témoin d'un accord entre Jean de Schoonhoven et Jean de Dullel, au sujet d'une terre sous Aerschol, 1397; même écu, mais sans l'étoile, Même G. (S.-G.).

Le sceau d'Adam van *Berchem*, chev., témoin au même acte, est tombé.

— (Jean van) se. pour Gilles van *Hemclrije*, fondaire, à Opwijk, du château de Termonde, 1410; il ne reste plus que les deux quartiers supérieurs d'un écu qui semble être écartelé; au 1<sup>er</sup>, une rose; au 2<sup>e</sup>, une merlette, T. : un ange (Fiefs, N° 4212).

— (Guillaume van) et ses freres, Jean et *Costijn*, prement, avec le duc de Brabant, un arrangement au sujet d'une rente que leur pere, Jean, avait héritée de sa sœur, Elisabeth; 1411, 10 août; trois pals et un lambel G. : un buste barbu, vêtu de trois pals et coiffe d'un bonnet pointu, palé, T. d. : une d<sup>ne</sup>, L. : *S' Willem van Berchem* (B.).

— (Jean van), frere de Guillaume, ci-dessus, 1441; trois pals, le 1<sup>er</sup> chargé en chef d'une étoile à cinq rais G. et F. d. : comme ledit Guillaume, L. : *S' Ians van Berchem* (B.).

**Berchem** (*Costijn van*), frere des deux précédents, 1441; trois pals, le 3<sup>e</sup> chargé en chef d'un croissant, G. : comme ses freres, L. : *S' Costen* . . . . . (B.).

— (Jean van), chev., conseiller du duc de Bourgogne, châtelain de Saffingen, 1462, 6, 7; trois pals, G. : une tête barbu, coiffe d'un bonnet pointu, de l'écu, terminé en gland, T. d. : une d<sup>ne</sup>, L. : *S' Ians van Berch* . . . . (G. C. B., *Acquits de Lille*, I, 31-32).

— (Guillaume van), chev., écuyer d'Anvers, 1472; trois pals, G. : un buste barbu, vêtu de l'écu et coiffe d'un bonnet pointu de l'écu, T. : un h. et une femme saux., velus (Hôp. S.-Eli., *Buitem*, c. D.).

— (*Costen van*), même qualité, 1494, 1507; trois pals, le 1<sup>er</sup> chargé en chef d'un croissant, Même G., mais le bonnet garni d'un gland, (Ibid., c. III).

L'acte de 1494 le qualifie de chevalier, celui de 1507 pas, Deux personages.

— (Arnoold van), même qualité, 1502; trois pals; au fr.-q. s. chargé de trois lanchis (**Zevenbergen**), Même G. S. : deux griffons, (Ibid., c. II).

— (Henri van), bourgeois de Cologne, 1518; une bande oncée, accostée de deux feuilles de nœufpar, posées en bande, à longues tiges, celles-ci en bas, et accompagnée en pointe d'un mont, L. : *Heinrich van Berchem* (Duss., *Schrein St-Georg*, I, 12).

— (Roland van), même qualité, 1521, 5, 33 (n. st.) : trois pals; écus, en cœur à un arbre de **Block-schoemaecker**). Même G. qu'Arnoold *Cri de corps sans âme* : deux paires de besicles (Ibid., c. I et III; 114 lettres scab. d'Anvers).

Plusieurs Berchem accostent leur cimier de ces deux paires de besicles, entre autres : Florus, écuyer d'Anvers, au xvii<sup>e</sup> s., dont la matrice de sceau, en argent, est conservée au Musée communal d'Anvers.

*Costijn van Berchem*, chev., rebv., par suite du décès de Gauthier van Berchem, son oncle, le droit de celui-ci sur la *curia de Binst* à quatre Pâques 1376-Pâques 1377, v. st.; C. C. B., N° 4714, p. 55; voir plus de détails : Ibid., p. 162, 175, 176. *Costinus de Binst*, dictus de *Berchem*, miles, rebv., par la mort de *Magnus Costinus*, son oncle, la moitié de la *curia de Binst*, avec 12 hommes à compte de la S<sup>e</sup>-Jean 1384-La S<sup>e</sup>-Jean 1385, Ibid., p. 176. Marguerite van Berchem, fille de *Costen* et femme de *Berendus de Biogredis*, chev., rebv., par la mort de son frere Jean van *B. Iona de Binst*, à Sathoven compte de St-Jean 1387-88; Ibid., p. 221 v<sup>o</sup>, 230.

— (Pierre van) (et *Berchem*[b], aussi sans *van*), *der elde, ehrveste und hochgelerte Herr* . . . . chev. de Cologne, 1621, 27, 33, 1, 48; une barre (?) oncée, accostée de deux feuilles de nœufpar, posées en bande, à longues tiges, celles-ci en bas, et accompagnée en pointe d'un mont G. : un vol, chargé d'une buse oncée, L. : *Petrus Berchem I V Doctor scab.*, G.-se. : (qu'il eût eu) un mas écu et G., ce



dernier acosté des lettres : P VR D (Duss., Testaments de Cologne, Nos 17, 123, 111, 182, 359).

**Berchgracht** (Michel) se. pour Josine Paridaens, qui tient, du château de Termonde, un hief à Denderbelle, 1513 ; un cœur, surmonté d'une couronne (Fiefs, N° 3636).

**Berchman** (Gérard), échevin de Zalt-Bommel, 1342 ; un poisson, posé en bande, recourbé, accompagné au canton s. d'une coquille. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Gérard Berchman* (Amhem, *Rekenk.*, t. 335-8, N° 402 et 582).

— (Jean) tient, de Laurent van *Ghelabbeke* (Glabbeek), un hief à Glabais, 1470 ; une paire de ciseaux ouverte (V. et déu., N° 1766).

**Bercker** (Josse de), échevin de Helmond, 1686 ; un pal et une fasce broch., chargée d'un animal (castor?) passant et accompagnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>er</sup> cantons d'un arbre et aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'une ramure de cerf. C. un oiseau (Helmond).

**Berckman** (Gérard), allentier au quartier de Bruxelles, de Tervueren et de Vilvorde, 1472 ; une marque de marchand. L. : S' *Gheert Berckman* (BRUX.) (Fig. IV).

**Berct** (Jean van der), échevin de Malines, 1587 ; une bande, chargée de . . . et une bordure engrêlée. C. cassé (Mal.).

**Berex** (*Henricus*), échevin de Louvain, 1519, 33 ; une marque de marchand, formée d'un crampon entourné et d'une traverse. L. : S' *Henrici de Espe als Berx scab i lou* (S.-G.).

**Berlaer** (Gielson van) reçoit du Hainaut un paiement pour Arnould, sire de Rummen, 1364 ; trois pals et une cotice broch., chargée de trois étoiles. L. :  $\frac{1}{2}$  Si *Egidii de Berlare* (B.).

— (Jean de), sire de Helmond, reçoit une indemnité du chef de sire Henri van *Cuijct* (Cuijk), tué à Basweiler ; i. l. : 330 mont., 1471 ; trois pals. L. : . . . van *Berlar he va Helmot en va Kerb* . . . . (Keerbergen) (B.).

Voici, d'après GELRE, les armes du *herc van Helmont* : d'argent à trois pals de gueules. Le eq. d'or. C. (non coloré) : un vol iss. d'une cuve.

GELRE blasonne ainsi les armes de *her Gielis van Berlar*. Brabant : d'argent à trois pals de gueules, au bâton broch. d'azur, chargé de trois losanges d'or. Le eq. d'or Violet d'argent. C. un écran arrondi, de l'écu, garni de sept plumails de sable.

— (Les échevins de), 1325 ; trois pals. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *scabinorum de Berlar*. 1365 ; même écu. S. : un ours, placé derrière l'écu. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *scabinorum de Berlaer* (Mal.). 1<sup>re</sup> moitié du XIV<sup>e</sup> s. ; même écu. S. : deux ours. Milieu du XIV<sup>e</sup> s. ; deux écus ovales ; A, trois fasces (**Croy**) ; B, une fasce d'hermine (**Oignies**) ; manteau, sommé d'un bonnet de prince

de l'Empire. L. : *Sigillum scabinorum in Ballart*. Fin du XIV<sup>e</sup> s. ; deux écus ovales ; A, quatre pals et une bordure engrêlée (**Mérode**) ; B, une fasce d'hermine (**Oignies**). Manteau, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (3 matrices à la maison communale de Berlaer) (voir **Berthout, Héverlé**).

**Berlaere**. Jacques van *Berlaer* tient, du château de Termonde, un hief à Zele ; sans date (1140?) ; fasce d'hermine et de . . . T. : un ange (Fiefs, N° 466).

— *Willem Joncvrouwen Marie sone* = Guillaume, fils de d<sup>ne</sup> Marie (de Berlaere?), mineur et seigneur de Berlaere, 1353 ; même écu. L. : S' *Willem* . . . . *arien* (*Zwijreke*) (comp. les armes **Berghe**, 1334, et de **Rossum**).

Restituer ainsi le blasonnement dans DE VLAMINCX, *Catal. de Zwijreke*, p. 155.

**Berlaimont Jehans de Berlaimont**, allentier du Hainaut, 1278 (n. st.) ; fascé de vair et de . . . , de six pièces, les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>, chargées de cinq, respectivement de quatre et d'une coquille. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Jehan de Berlaimont* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (Gilles, sgr. de), chev., 1295 ; type équestre ; le boucher, l'ailette et la bousse à un fascé de vair et de . . . C. et ornement du chautrôin ; un écran en losange, aux armes. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Hjildu domin* . . . . *lanomo* . . . . *tits* (Mons, Hainaut).

— Gérard, sgr. de Ville et de Matagne, chev., conseiller du duc de Brabant, 1425 ; écu aux mêmes armes, la 2<sup>e</sup> pièce chargée à d. d'un écu. plain. C. : un lion iss., tenant une banderole. T. : un h. saut., sans massue, iss. du cadre, et une sirène (sans peigne, ni miroir). L. : S' *Gerar signeur de Ville Z de Mataigne* (B.).

— (Gilles de), chev., bouteiller héréditaire du Hainaut, 1479 ; un fascé de vair et de . . . Cq. cour. C. : un disque giroumé, chargé en cœur d'un autre disque. T. d. : une d<sup>ne</sup>. L. : S' *Gilles signeur de Berlei* . . . et de *Piereves* (= Peruwelz) (Arlon, Abb. de Saint-Hubert).

— (Les échevins de), 1504, 9 ; même écu. T. s. : un saint Michel terrassant le démon. L. : *Seel eschevun de Berlaimont* (Mons, Gr. scab. de Berlaimont).

— (Florent, comte de) et de Lafaing, sire du pays d'Escomaux, doyen des pairs du Hainaut, sénéchal de Flandre, baron de Herges, Lens, Beaumont, Wavrin, sgr. de Hanlepenne, Peruwelz, Saint-Albain-en-Douay, etc., chev. de la Toison d'Or, du Conseil d'Etat, colonel d'un régiment de Haut-Allemands au service des Archiducs, gouverneur et capitaine général du duché de Luxembourg et comte de Chiny, grand-bailli *portatif* du Hainaut, 1607 ; fasce de vair et de . . . L'écu, entouré du collier de la Toi-





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XIX.

Fig. 1. Sceau de Guillaume de Popuelles,  
sire de Grand-Metz (XIII<sup>e</sup> siècle).

Fig. 2. Sceau de Conon de Mussy (1228).

Fig. 3. Sceau de Charles d'Aerschot, chevalier (1243).





son d'Or, S. : deux griffons. Le haut du sceau cassé (M. E. Matthieu) (voir **Rochefort**).

L'aete est donné à « nostre chasteau de Herchiez ».

**Berlaimont** (Gérard de), chev., sgr. de **Bonnal-la-Grande**, **Rocourt**, etc., rend au roi de France le dénombrement de la sgr<sup>ie</sup> de Bonnal (prévôté de Durbuy), 1681 : fascé de vair et de . . . . L'écu sommé d'une cour, et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg., 13713<sup>b</sup>).

— Henri de **Berlaimont**, chev., sgr. de Jenneville et Petit-Avin, tient, du roi de France, la *grosse tour* au village de **Wenel** (Wenin?) (prévôté de Durbuy), etc., 1683 : même écu, sommé d'une cour, et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (Ibid., 13713<sup>e</sup>).

— Jean-Louis-Antoine-Bernard, comte de, de la Chapelle, tient, du Brabant, la sgr<sup>ie</sup> de Bonnefette, au village de **Bonnal**; donné au château de Jauche, 1734, Charles-Nicolas-Joseph de B., de la Ch. et du Saint-Empire, baron de Jauche, etc., mari de la comtesse de Berlaymont, née de Coterrean, baronne de Jauche, qui tient, du Brabant, la baronne de Jauche et la sgr<sup>ie</sup> de Fozz, 1754; tous deux : fascé de vair et de gueules. Ecu cour. C. : un lion iss., brandissant une bannière de l'écu. S. : deux léopards hommes, tenant chacun une bannière de l'écu (Av. et déu. Nos 7331, 8; 7230).

Voir, d'après GELÉE, l'écu du *herg van Berlaymont*; vassal de « due » de Hollande (de Hainaut, etc.) : fascé de vair et de gueules.

L'annuaire du XIX<sup>e</sup> s., publié par DOUET DARCY, donne au sire de **Berlaymont** : *fesse de vair et de gueules*, et au sire de **Chus** (Aise; Chîn) : *semblablement*.

**Berler**. Robert **Barlay**, et **Berters**, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de **Gruthuse**; i. l. : 192 mont., 1374, 8 : une fasce et un filet broch. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Robbrecht Berler* (B.).

**Berlicum**. Simon de **Berleken**, conseiller de la ville de Bruxelles, 1488 : parti; au 1<sup>er</sup>, trois hers de moulin, accompagnés en cœur d'une étoile; au 2<sup>e</sup>, trois chevrons (E. G., I, 336).

**Berlingen**. Gauthier van **Berelughen**, prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. l. : 700 mont., 1374 : un renard rampant, pépale chargée d'une étoile à cinq rais. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Walteri de Sci* (B.).

**Berlo** (Gauthier), échevin de l'abbé de Gembloux, dans sa cour de **Jandegnot**, 1471 : trois ériers, accompagnés au flanc s. d'une merlette; au fr.-q. broch., chargé d'une rose. S. s. : un sigle. L. : S' *Watie* . . . . . (S.-G.).

**Berlo** (= **Berloz**). **Gerardus**, dominus de **Berle**, chev., vassal du comte de **Fozz**, 1281 : deux fascés (S.-T., c. 1).

Voir sur les Berlo, HEMICOURT, *Le Marais des Noës*,

de **Hasbuge** Dame **Jeanne** de **Berloes**, femme de sire Guillaume de **Goverz**, dit de **Hermanis**, célèbre, par la mort de dame Marguerite de **Barbes**, femme de son sire **Birend de Jupphe**, seigneur de **biens**, appelé **Jacquin** (Jauché) (Compte S. de J. 1381-87; C. C. B., N. 13111, p. 176).

**Berlo** (= **Berloz**). **Rasse van Barloes**, chev., jadis prisonnier à Basweiler; i. l. : 780 mont., 1374 : deux fascés, accompagnés de mont. (3, 3, 3) fleurs de lis. L. : S' *mesire Rase de Berlo* (B.).

— Guillaume van **Berloes**, prisonnier *illec*, i. l. : 4972 mont., 1374 : deux fascés, surmontés d'un lambel. L. : S' *Willelm van Berlo*; 1379 : deux fascés et un lambel broch. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Willelm van Berlo* (B.).

Le 7 sept. 1372, Guillaume de Juhers, comte de Brég et de Ravensberg, reconnaît avoir reçu, de Guillaume de Berlo, 2000 vieux écus d'or, à titre de rançon, *dit heronse p'rangent* (n. s. B.).

— Thierry van **Barloes**, **Berloes**, prisonnier *illec*; i. l. : 326 mont., 1374, 82; échevin de Liège, 1383 : deux fascés, surmontés à d. d'une fleur de lis. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Thuri de Berlos* (B. et C. de B.).

Rasse, Guillaume et Thierry de Berlo combattirent, dans l'armée brabantonne, sous la bannière du sire d'Obapeye.

— (Thierry de), écuyer, échevin de Liège, 1385 : deux fascés, la 1<sup>re</sup> chargée à d. d'une fleur de lis. L. : . . . *codici de Ber . . . scab . . . . .* (C. de B.) (voir **Landenne**).

— (Jean-Paul de), chev., sgr. de Fontenoy, tient, du roi de France, la maison de **Preit**, sis au lieu de Havelange (Goudroz), et mouvant de la cour de Han-sur-Lesse, 1683 : deux fascés de gueules, l'écu, ovale, sommé d'une cour, à 9 perles. S. : deux léopards hommes (C. C. B., reg., 13713<sup>e</sup>).

**Bermeiren** (**Arnoldus de**), échevin de la cour de la prieure de Millen, 1361 : dans le champ du sceau, une rose à six feuilles (S.-T., c. 509).

**BERMENTVELDE**, voir **Cucke[n]**.

**Bernerain**. **Pierart de Bernerain**, clerc, h. de la comtesse de Hainaut, 1354 : trois rencontres de bœuf. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Petri de Bernerain* (Mons, Abb. d'Épouhœux).

— **Pierart de Bernerain**, h. de hef du comte de Hainaut, 1373 : même écu. L. : S' P . . . . . *ia* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— **Ysabel** de), veuve de **Willemme de Lynm'aye**, dit **Malile soae**, reçoit une rente sur les domaines de Courtrai, 1444, 5, 7, 8 (n. s.). : parti; au 1<sup>er</sup>, un cheu englanté attaché; au 2<sup>e</sup>, trois (2, 1) rencontres de bœuf, accompagnées en cœur de trois perles molées, mal ordonnées. L. : S' *Ysabel de Bernerain* (C. C. B., Acquis de Lille, I, 391).



**Bernaert** (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 74 moult., 1374 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, contre-écartelé, dans chacun des quatre quartiers : un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de . . . à l'échiss. plain, accompagné de huit étoiles à cinq rais, rangées en orle, L. : *S' Ian Bernard* (B.) (Fig. 58).

— Jacques *Bernaert*, tuteur de Pierre de Vaivre (fils de Gilles), qui tient, du comte de Flandre, un fief à Middelkerke, 1405(?) : quatre (1, 2, 1) trelles; au chef chargé à d. d'une moucheure d'hermine. Le reste du chef est cassé (Fiefs, c. 887, liasse 1407-30).

**Bernaerts** (Jean), échevin de Malines, 1580, 93 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une aigle; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un arbre et un ours rampant, C. cassé (Mal.).

— (Josse), même qualité, 1607 : un ours rampant, lié à un arbre arraché, posé à s. (Mal.).

— (Jacques), même qualité, 1609 : même écu que Jean, 1580, C. : une aigle iss. (Mal.).

**Bernage**, voir **Barnage**.

**Bernalmont**. Jean de *Bijernamont*, etc., chev., reçoit du Brabant des rentes à Maestricht et à Dalhem, 1365, 9, 78; souverain seigneur de Liège, 1379-88 : de vair plain, L. 1365 : *S' dai lohîs de Biernamont militis* (B. et C. de B.).

— Hubert, fils du chev. Jean de *Bernamont*, reçoit une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1391 : même écu, la 1<sup>re</sup> tire chargée à d. d'une étoile à cinq rais, L. : *S' Heber . . . . . mon* (B.).

En 1374, Jean de Bernamont, chevalier, reçoit pour lui-même et ses fils, *Verbele et Hombelet*, tous prisonniers à Basweiler (1371), sous la bannière du sire d'Oupeye, un premier acompte sur une indemnité de 124 moutons; le seau est tombé (B.). Voir aussi HENRICOURT, *Le Miroir des Nobles de Hainaut*.

**Bernard** (*Hughelin*), de la compagnie de Perche de Florence, appose, en 1345, à un *ridimus* de deux actes de 1306 et 1307 (ii, sl.), les deux sceaux, en cire rouge, que voici : A, dans le champ du seau, une poire, la tige en haut, fendue de deux pièces (emblème parlant de ladite compagnie). L. : *S' Sigillena Vgholino B. . . . .*; B, un écu à un pal échiqueté, L. : *S' Vgholino Bernar. .* (Fl.) (voir **Luthyer**).

Is concernent *Jehans Villains*, de la même compagnie, qui n'est autre que l'historien florentin Giovanni Villani.

Cet acte est analysé dans *l'Invent. analyt.* du B<sup>e</sup> JELLS DE SAINT-GENOIS, N<sup>o</sup> 1112, mais cet auteur se trompe en étant : *Hughelin, Bernard et S. Luthier* (lire *Luthyer*), comme étant trois personnages.

— *Pol Bernars*, fils seigneur Pol, jadis demorans à Dam (Dammé), 1329 : trois alérions, L. : . . . . . *li Bernarch* (Fl., N<sup>o</sup> 1473).

*l'Invent. analyt. des chartes des comtes de Flandre* Lappelle, à tort, tout bonnement : « Pol, fils du seigneur Pol », etc.

**Bernard** (Michel) reçoit, sur les domaines de Courtrai, une rente viagère inscrite aux noms de d<sup>lle</sup> Agnes et de maître Jacques Savari, enfants de feu Tassart S., 1447 : une épée, la pointe en bas, accolée de deux étoiles, et une bordure (simple). T. : un ange, L. : . . . *clâel . . . . .* C. C. B., Acquis de Lille, l. 391).

**Berndorf**, voir **Weidenau**.

**Berneau** Renaud de *Bernaui*, écuyer, échevin de Liège, vers 1330 : une bande, accompagnée de six billettes, rangées en orle (C. de B.).

— Renier van *Berne* reçoit une rente sur Maestricht, 1398; écuyer, dressard de Fauquemont, 1371, 8 : une bande, chargée en chef d'un fermail rond et accompagnée d'un semé de billettes, L., 1368 : *S' Reinieri de Berne scabini traicten* (échevin de Maestricht) (B.).

— Jean de *Bernaue*, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée braubourgne, 1374 : même écu, mais, au lieu du fermail, un alérion, posé dans le sens de la bande, L. : *S' Johan de Bernaue* (B.).

— Gilles *Thorel van Berne*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Holst<sup>e</sup>; i. t. : 624 moult., 1374 : même écu, mais, au lieu de l'alérion, une moquette, posée dans le sens de la bande, L. : *S' Gille Thoreil* (B.).

— Henri van *Berne*, prisonnier *illic*, sous Robert de Namur; i. t. : 52 moult., 1374 : même écu, mais la bande non chargée, L. : . . . *Hennech van Berne* (B.).

— Renier *Toreyl de Bern[e]*, sénéchal de Fauquemont, se porte caution pour le duc et la duchesse de Brabant, chievers Gérard, sire de Heers, 1383 : même écu, L. : *S' Reyneri Toreyl de B. . . . scabi hercen* (B.).

**Bernier** (Gilles), tourier du château de Gand, 1395, 6; parti; au 1<sup>er</sup>, un buste de femme nue, posé de face, au 2<sup>d</sup>, une demi-aigle éployée, défaillante à d. (non mouvante), L. : *Gillis Bernier* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 109 et 111).

— (Nicolas), h. de fief du Hainaut et de la cour de Meus, sr. des chartes données à Beaumont, 1366, 81; la dernière le dit seigneur de Vir : trois macles, C. cassé (Meus, II, de fief de Beaumont).

**Berninghausen**. *Nobtekyng van Berninghusen*, nommé sous-bailli *zu dem Eversberg* et gardien du château *illic*, par Heydenrich van Ore (Oer), dressard et bailli d'Arnsberg, jure d'obéir à l'archevêque de Cologne et de se tenir à sa disposition avec ledit



château *ind. ngt. deme Grevensteyne* (Grevenstein), 1373; appelé aussi *Noldikin*, et *Nolken van Estinc-husen* (Eisinghausen), bailli *zu dem Eversberge*, 1373; prenant le même nom et qualifié écuyer, il se, un acte dudit Oer, 1376; trois maillets L. : S. *Arnoldi de Berninchesem* (Duss., Col., Nos 948, 939 et 978).

**BERNTSBERCH** (Werner van), chev., comitant, sous le duc Wenceslas, contre le comte de Flandre, 1357; trois annelets, surmontés d'un lambel. L. : . . . *erner van Berdesberch* (B.).

**Bérot** (Jacques), h. de fief de la seigneurie de *Frasne[s]-sur-Escault*, appartenant à Jacques de Lille, chev., 1525; un chevron, accompagné en chef de deux étoiles, à cinq rais, et en pointe de . . . (cassé). S. s. : un léopard lionné (R. R., C. G., portef., 2224).

**Berresheim**. Nicolas van *Berentzheim*, échevin d'Andernach, 1395; une escarboucle. L. : . . . *ai de Bern . . . m. sc. b . . .* (Duss., Slav., No 82) (voir **BERENTZHEM**).

**Berrewyn** (Jean), bourgeois d'Aix-la-Chapelle, 1382; une étoile à cinq rais, chargé d'un petit ours rampant. L. : S. *Johan Berrewin* (B.).

**Berzéé**. *Gilon de Bersies*, h. de Gérard, sire de Thier et de Longueville, 1290 (n. st.) : une aigle et un lambel, à quatre pendants, broch. L. :  $\text{✠}$  S. *Egidii de Berzies* (Nam., No 218).

**Bersillies** (Les échevins de la ville de), 1618; une crosse de prélat, accostée de deux étoiles. L. : *Seel eschevinal de Berchill . . .* (Mons, Gr. scab. de Bersillies).

— Les mêmes, 1612 5, 6, 8; même écu, mais les étoiles surmontées, chacune d'une fleur de lis. L. : *Seel eschevinal de Beresillis* (Ibid.).

**Berth** (Godefroid), chev., se porte fort pour Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, 1286; deux bourdons, passés en sautoir, cantonnés de quatre feuilles de tilleul, renversées sans tiges L. :  $\text{✠}$  S. *Giolefridi militis Bert* (Nam., No 191).

— (Antoine), h. de fief du Hainaut, 1579; une gerbe, accompagnée au flanc d. d'une rose (le flanc s. fruste). T. : un h. sauv. L. : S. *Ant . . . ue Berthe 1579* (Mons, St-Waudru).

**Berthem**. *Johannes (dictus) de Bertheem*, 1343, 6, 60; un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écuiss. à trois pals; ledit écuiss. au chef de . . . (plain?). L. :  $\text{✠}$  S. *his de B'them scab' lov'* (S.-G.).

— (*Hubertus de*), 1407 (n. st.), 14; un maillet penché en cœur; au chef chargé de deux pals. L. : . . . *Heb . . . de Berthe . . . scabini lov'* . . . (S.-G.).

**Berthem**. *Gauthier van Beerthem*, 1469 (n. st.) : une rose; au chef chargé de deux pals. L. : S. *Wal-teri de Berthem scabini lov'* (S.-G.).

— (*Radulphus de*), 1472 (n. st.) : même écu que *Johannes*, le chef de l'écuiss. plain. L. : S. *Radulphi de Berthem scabini lou* (S.-G.).

Les quatre personnages ci-dessus seignent en qualité d'échevins de Louvain.

— Jean van *Beerthem*, le jeune, échevin de Bruxelles, 1502, 3, 7; h. de fief de Henri Estor, serg. de Bigard, 1518; écartelé; aux 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup>, une estacade; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois anneaux (bolettes?), rangés en pal. Sur le tout : un écuiss. chargé d'une tour, au porte érénelée. G. : un animal de l'écu, en arêt, entre un vol aux armes des 1<sup>er</sup> et 4<sup>es</sup> quartiers (E. G., 358 et Els.) (Fig. 59).

— Jean van *Beerthem*, échevin de Bruxelles, 1566; mêmes écu et G. (Brux.).

— (M<sup>re</sup> Jean van), lie. en droit, échevin *illeg*, 1590; mêmes écu et G., mais sans l'écuiss. en cœur. L. : . . . *van Berth . . .* (Ibid.) (voir **Maes**).

— (Jean?) van; son sceau est employé, comme « propre sceau », par Denis van der Leught, tenancier juré héréditaire de la chambre des tonlieux à Bruxelles, 1619; mêmes écu et G. que Jean 1502, l'animal du G. paraissant être un renard. L. : . . . *is van Berthem* (C. G. R., c. 47).

Un *Johannes de Beerthem, dictus de Moelenslegere*, échevin de Bruxelles, 1469, se. du même écu écartelé, mais l'écuiss. en cœur est douteux, le sceau étant fruste au milieu. Même C. L. : S. *Jans van Berthem* (Brux.).

**Berthout** (Guda, femme de Gauthier), 1202; contrescel, écu en forme de poire, à trois pals (Birmes; abb. des Dunes).

— (Gilles), châtelain d'Oudenbourg, 1217; type équestre; le bouclier à trois pals. L. :  $\text{✠}$  *Sigillum Egidii Bertout*. C.-se. : écu à trois pals. Même L. (P.).

— (Gauthier), sire de Malines, 1221 (n. st.) : type équestre; le bouclier à trois pals (P.).

— *Walterus Bertoldus et Henricus Bertoldus* vendent à l'abbaye de la Cambre six bonniers *terre combustibilibus*, près d'*Espenlo*, 1243; Gauthier : type équestre, de chasse; Henri : type équestre, le bouclier et l'écu du contrescel, à trois pals et au fr.-q. d'hermine (Cambre).

— (Gauthier), sire de Malines, 1273; type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contrescel, à trois pals (Affig.).

— *Wautiers Berthaus*, fils aîné de marg. de Malines, 1280; type équestre; le bouclier, la housse et l'écu



du contrescel, à trois pals; au fr.-q. chargé d'un lion (Brabant) (Duss., *Jul.-Berg*, No 74).

**Berthout.** *Franco dictus Bert(h)out*, évêquin de Tirlemont, 1280, 3 : de vair; au chef chargé de trois bandes. L. : ✠ *S' Fra . . . . . dei Berthoets scabi then* (Abb. d'Orient, A. G. B., et S.-G.).

— (Guillaume), *propositus locanensis et archidiaconus leodiensis*, 1286 : dans le champ du secan ogival, une chet, accolée de deux écus à trois pals (S.-T., c. 3).

— (Henri), sire de Duffel et de Gheel, 1294, 6, 1301 : type équestre; le bouchier et la housse à trois pals; au fr.-q. d'hermine. G. : un évan éblanché, les pointes garnies de plumais. L. : *S' Henrici Bertart domini de Ghele* (R., c. 4).

— (Jean), s.-t. de Necker-poel, 1295 : trois pals; au fr.-q. chargé d'un cavalier, galopant à droite, armé de son bouchier — orné d'une croix (Mortagne) — et son glaive de la main droite. L. : ✠ *S' Jehan Bertart* (Mal. et P.).

— Henri *Bebbeken*, chev., 1304 (n. st.) : type scutiforme; trois pals; au fr.-q. chargé d'une molette. L. : *S' Henrici Bertart sire dou Boshel* (Bosqueau?) (R., c. 4).

— (Florent), sire de Berlaer, 1304 (n. st.) : trois pals; au fr.-q. au lion (Brabant). G. : comme Henri, 1294. L. : *Florentia* (R., c. 4).

— (Jean), dit de Berlaer, chev., 1304 (n. st.) : type équestre; le bouchier et la housse à trois pals. L. : *S' Joannis Berthout militi domini de Grammeis* (Grammeis) (Ibid.).

— (Gilles), sire de *Honebeke*, institue héritier de tous ses biens Florent Berthout, sire de *Barlaer* (Berlaer); donne à la maison de *Pitsenborch*, à Malines, un legs de mille livres tournois, *ad omnia bona nostra de Honebeke*; des legs aux convents de Saint-Bernard, de Saint-Michel (à Anvers), de Rosendaal (à Waelhem), de *Bigardis inferiori*; au Saint-Esprit de Prégise Saint-Rombaut, à Malines, 1305 : type équestre; le bouffier et la housse à trois pals; au fr.-q. chargé d'une étoile à cinq rais (Duss., *Jul.-Berg*, No 164).

— *Jan Berthout*, *die men heet van Berlaer*, donne quittance à noble homme Florent Berthout, sire de Malines, 1312 : trois pals. L. : ✠ *S' Iohannis Berthart militis cruioris* (Ibid., No 210).

— (Florent), sire de Malines, institue exécuteur testamentaire, par sa femme, Mathilde de la Mark, 1318 : type équestre; le bouffier, la housse et l'écu du contrescel à trois pals. G. et ornement du chanfrein : un dragon (Ibid., No 251).

— (*Domicella Sophia*), institue exécuteur testamen-

taire par sa mère, Mathilde de la Mark, 1318; dans le champ du secan ogival, dame debout, tenant un faucon sur la main gauche et accolée de deux écus; A, un lion (queue ord<sup>re</sup>) et un semé de billettes (Gueldre); B, trois pals. L. : . . . *Saphie* (!) *de Mach' ror . . . . . aldi pmoq comit' ghele* (= femme de Renaud, fils aîné du comte de Gueldre (Ibid., No 251)).

**Berthout** (Jean), sire de Helmond, reçoit du sire de Malines une rente viagère, 1323 : trois pals. G. : un panache de plumes de coq (Ibid., No 288).

— (Florent), sgr. de Malines, 1328 : trois pals. L'écu surmonté d'une tête humaine, posée de face. L. : ✠ *S' Florentii domini machinensis* (Fl., No 1437).

— (Gauthier), homme de fief du comte de Flandre, se. une charte du bailli d'Alost, 1335 : trois croisettes aurées (Fl.) (Fig. 60).

— (Gauthier), dit de *Duffel*, possède une rente à charge d'un fief à *Boortmeerbeek*, tenu, du Brabant, par Guillaume van Beringen, 1340 : trois pals. G. : un vol S. : deux griffons (Av. et den., reg. No 560) (voir **Agone**, **Attenrode**, **Berlaer**, **Brabant**, **Gueldre**, **Craon**, **Looz**, **Mark**, **Rethij**, **Schelle**).

*De Grimberggache oorlog* donne les trois blasons que voici. *Heer Arnout van Groenbergen* : Van goud . . . met ere wesen in blau (I, 468) ✠ *Wouter Berthout* : *Die was van gont ende dierc*. | *Met ere wesen in blauwe* | *Mit drie eken spet tuere* | *Van sable tice blauw, een beneden* (I, 3415-20; II, 2748-9). *Gerard van Groenbergen* : *Hi droech een wauwe van helen* (boech, sur la fasce) (II, 2744).

Voici, d'après **GELBE**, les armes du sire de Duffel, Brabant; d'or à trois pals de gueules; au fr.-q. d'hermine. Vollet d'argent. G. : un vol d'argent et de gueules. Paile de gueules chargée au haut, au milieu, d'un fr.-q. reste en blanc.

**Bertijn** (Jacques) tient un fief du damoiseau Adrien van Rokeyhem, sgr. de Ter Douet, du chef de sa sgr<sup>ie</sup> de Ter Ruwen, à Berchem-lez-Audenarde, 1302 : trois bandes. T. : un h. barbu, coiffe d'un turban, assis (Els.).

**Bertinchamps.** Guillaume de *Bertinchamp*, chev., h. du comte de Namur, 1346 : de . . . à l'écuss. plain et au lambel broché. G. : deux oreilles d'âne, présentant la partie intérieure, chacune chargée d'une fasce. L. : ✠ *S' Geil . . . de iBertichap milit'* (Nam., No 725).

— Godefroid de *Bertinchamp*, écuyer, reçoit des paiements du fisc du Brabant, 1365 : même écu (B.).

— Guillaume, bâtard de *Bertinck*(*amp*) (*Berthynchamp*), reçoit, du Brabant, des comptes sur une indemnité de 200 florins de Hollande (guenre de Gueldre), 1395, 6, 8 : même écu. L. : *S' H iluc b de Bertinck* (B.).





**Berthijns** (Antoine), échevin de Louvain, 1337, 74 : trois fleurs de lis, p. c. ; au Ir.-q. chargé de trois pals et au chef de quartier plain. L. : *S. Anthonii Berthijns se lo* (S.-G. et S.-T., c. 12).

**Bertolf**, *Johannes Bertolph*, 1351 : une licorne. L. : . . . *Jo* . . . . . *pi scabi* . . . . (Duss., Commanderie de Biesen, N° 27)

— *Werner Bertolf*, 1375 : même écu. L. : *S. Werneri Ber* . . . *f scabini apu* (ibid., N° 72).

— *Johan Bertholff*, 1496 : même écu. G. : un chapeau de tournoi, sommé d'une licorne élanée. L. : . . . . *Bertolff scabi apensi* (ibid., N° 61).

Ces trois personnaux scellent en qualité d'échevins d'Aix-la-Chapelle.

**Bertram** (Pierre), au nom du maître de *Baersele* (Basel), fait savoir à la Chambre des Comptes, à Lille, que Guillaume de Winter a donné à femme, pour trois ans, à *Zegher van Raemlane*, le tonlieu de Rupelmonde, 1468 : un ours passant. L. : *S. Pieter Bertram* (C. C. B., Acquis de Lille, 1, 280).

Le fermier paiera 10 escalins pour la première année et 3 livres parisis pour chacune des deux autres.

**Bertrange**, *Henri van Bertringhen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 156 mout., 1375 : un lévrier élané, accompagné de trois (2, 1) feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. L. : ✠ *S. Henrich von Berting* (B.).

**Bertrans**, voir *Biertrans*, *Colle*.

**Bertrée**, *Gauthier van Biertheja*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Godenards ; i. t. : 66 mout., 1374 : trois forces et une étoile au point du chef. L. : ✠ *S. Watier de Haley* (B.) (voir *Hallet*).

**Bertremoul** (Jean), bailli de Braine-l'Alleud, 1621, 31 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, un sautoir engrêlé ; au 3<sup>e</sup>, trois roses ; aux 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, frustes. S. s. : un griffon (N.-D., Anvers, pap. de la fam. Theys).

**Bertrix**, Gérard de *Bertereys*, jadis prisonnier à Basweiler ; i. t. : 138 mout., 1374 : une bande, chargée en chef d'une fleur de lis et cotoyée de deux bâtons. L. : . . . *Gerart de Bert* . . . . (B.).

— *Jean de Bertereys*, jadis prisonnier illec ; i. t. : 60 mout., 1374 : même écu, mais, au lieu de la fleur de lis, une coquille, en cœur, posée dans le sens de la bande. L. : ✠ *S. Iheans de Berti* (B.).

Gérard et Jean de *Bertereys* combattirent, dans l'armée brabançonne, sous le drossard de Luxembourg.

**Berwout** (Thierry), 1394 ; *Henri Bercoats*, 1439, 40 ; tous deux échevins de Bois-le-Duc : un ours passant (Helmoud et S.-T., c. X et IX).

— *Martvins, filius Arnoldi Berwout*, échevin illec,

1455 : même écu, brisé au point du chef d'une lettre m. l. : *S. Martini Wout phi Arn* . . . . . (S.-G.).

**Berwouts** (Gossuin), échevin de Tirmont, 1467 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. L. : *S. Goesvini B. . . wouts scabi theu* (S.-G.).

— (Gossuin), même qualité, 1512 : même écu. L. : *S. Goesvini Berwouts scabi theu* (S.-G.).

— (Jean) tient, du Brabant, un cens seigneurial, dit « la cour de Raecourt », à Gest-Saint-Bonny, etc., 1530 : une fasce, surmontée de trois merlettes. G., S. ou T. ; . . . . (cassé (Av. et dën., N° 4195) (voir *Schrijnmakers*)).

**Besange**, voir *Roucel*.

**Besemer** (Adrien) (fils de Léonard), échevin de Rotterdam, 1620 : un lion. G. : un lion iss. (C.).

**Besoijen**, *Willem van Bisoen, ambachtsheer*, se., un acte relatif à la délimitation du Brabant et de la Hollande, 1388 : trois fleuchis (*Holl.*).

**BESON** (Simon de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1368 : trois (2, 1) oiseaux et une étoile à cinq rais en cœur ; bordure en sautoir (Mons, Sté-Waudru, c. Q., 1 *Quévy*).

**Besse** (de), Nicolas, cardinal-diacre du titre de *St-Marie in Via lata, ordinarius protector des Frères-Mineurs et des Sœurs de l'Ordre de Sainte-Chaire*, 1367 : dans le champ du seau oval, la Vierge, sous un dais ; au bas, un prélat priant, accosté de deux veus ; tous deux ; parti ; au 1<sup>er</sup>, une bande, accompagnée de six basants, ou tourteaux, rangés en orle ; au 2<sup>d</sup>, un chevron (B.).

Nicolas de Besse, dit de Bellefaye, évêque de Limoges, en 1369 (MORLET). L'acte ne donne pas son nom de famille.

**Best** (*Adriaen Anthonis zoon die*), échevin de Hensden (Brab.), 1538, 48 : un animal passant, tenant dans la gueule un bâton (Mal.).

**Beste** (Josse de), h. de la châtellenie de Gand, 1412 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'un oiseau (perroquet?). G. : une aigière (?) entre deux cornes de bœuf. S. : deux griffons. L. : *S. loes* . . . . . (C. C. B., Acquis de Lille, 1, 116).

**Beth** (*Jan*), *Willems soen*, échevin d'Amsterdam, 1437 : une fasce, surmontée d'une fleur de lis, p. c. S. s. : un lion accroupi. Le seau porte : *Bet* (N.-D., Anvers, fonds de *ter Saligher haven*) (voir *Doedins*).

**Béthune**, *Robertus, miles de Bethunia et dominus de Tencramunda* (Tencmoude), 1223, 7 : type équestre ; l'écu plain ; au chef chargé de quatre bandes.



L. :  $\text{✠}$  *Sig* . . . . . *Betne*, C.-se. ;  
même écu. L. :  $\text{✠}$  *Secretum Rob. ti de Betenia*  
(Zwijzeke).

**Béthune.** *Robertus, atrebatensis advocatus* (d'Ar-  
ras), *Bethunie et Tenremonde dominus*, 1229 (n.  
st.) ; type équestre ; fort endommagé ; l'écu : à la  
fascé, C.-se. ; même écu. L. :  $\text{✠}$  *S. . . . . retum* (Ibid.).

A un acte du même, de 1231, et dont le sceau est disparu,  
il a été attaché, après coup, le sceau de Robert de  
Bethune (fils aîné de Guy de Dauphérie), comte de  
Flandre de 1205 à 1322 : type équestre ; l'écu, palette  
et la housse : au lion et au lambel broché. C. : un dragon  
(fort endommagé). C.-se. : écu aux mêmes armes. L. :  
 $\text{✠}$  *S. Rob'ti p'p'enti . . . . . ndre* (Ibid.).

— *Robertus, divini providentia atrebatensis advoca-  
tatus, Bethunie et Tenremonde dominus*, 1243 ;  
type équestre ; l'écu et la housse à la fascé. L. :  
. . . . . *atr advocati Beth . . . . .* C.-se. ; même  
écu. L. : *Secretum advoc' atreba . . . . .* (Ibid.).

— *Scabini totaque communitas ville Bethunie*, 1271,  
2 : de . . . à cinq jumelles en bande. L. :  $\text{✠}$  *Sigillum  
scabinorum de Betenia*, C.-se. ; une intaille antique,  
ovale, représentant un dragon ailé, à tête de lion.  
L. :  $\text{✠}$  *S scabinis de Beten* (Fl.).

— (Robert de), vicomte de Meaux, 1382 ; écartelé ;  
aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fascé ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, fascé de vair  
et de . . . (Cocuy). C. : un héron essorant. T. :  
deux h. sauv., agenouillés, sans massues. L. : . . . . .  
. . . . . *sire de Krasps* (Tournai, Char-  
trier) (voir **Ghisteltes, Cocuy**).

GELBE donne ainsi les armes du vicomte de Meaux, h.  
du roi de France : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'argent à la  
fascé de gueules (Béthune) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, fascé de vair  
et de gueules. Volet d'argent. Cour. d'or. C. : un héron  
d'argent essorant, bequé de gueules.

**Bets** (*Pierre le*), h. de fief de la Salle d'Ypres, 1428,  
33 : un *Agnus Dei* regardant, passant, accompagné  
en pointe d'un fer à cheval. L. : *S Peter de Be . . .*  
(C. G. B., Acquis de Lille, I, 191-2).

**Betsbrugge** (Michel van), échevin de Peteghem,  
1522 : deux fourches, passées en sautoir, chacune  
aux fourchons reliés par deux tiges transversales,  
lesdites fourches accompagnées de deux étoiles, 1 en  
chef, 1 en pointe. S. s. : un griffon (Gand, *Deijnze*,  
K.).

**Bettegem**, voir **Anse** . e.

**Bettembourg.** Richard de *Bettinb*\*, chev., se. un  
acte de Ferry, sire de Bourscheid, 1317 : un griffon  
et un bâton broché. L. : . . . . . de *Prt . . . enges  
mil'us* (Lux., c. II, I, VII, No 26).

— Jean Voës (Fuss), jadis prisonnier à Basweiler,  
sous le sire de Cronenburg ; i. t. : 309 mont., 1374 ;  
un griffon. L. : *S lo Vs de Betentenberch* (?) (B.).

**Bettembourg.** Jean Vus van *Bettenberch*, prison-  
nier iller, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. :  
340 mont., 1374 ; reçoit, du chef de feu son père,  
*Tielman de Bettenberch*, chev., prisonnier iller,  
sous ledit drossard, un acompte sur une i. t. de  
929 13 mont., 1371 ; un griffon. L. : *S Jehan V'os  
filz de V'os* (B.).

— Barthélemy Vus van *Bettenberch*, fils de feu *Tiel-  
man Vus van Bettenberch*, chev., se. avec son frère  
Jean, ci-dessus, une quittance du chef de Baswiler,  
1377 : un griffon, chargé d'un trelle. L. : . . . . *S  
B . . . . . es van Betenb . . . . .* (B.).

**Betten** (Léonard), abbé et sgr. de Saut-Troud, 1588,  
90, 96 : type armorial ; trois fascés ; un chef chargé  
de trois caudées (S.-L., c. II, 42, 43).

D'après l'armorial ms. de Saint-Troud, Betten porte  
d'or à trois fascés d'azur ; au chef d'or du premier,  
chargé de trois merlettes (?) de sable.

**Bettendorf.** *Dominus Rutgerus, nobilis ri de  
Bedendorp*, se. un acte de *Gierlacus de Nuenygrehen*,  
1259 : trois blancs. L. :  $\text{✠}$  *S. rtygeri de .eden .orf*  
(Duss., Commanderie de Biesen, No 9).

**Bettgenhausen.** *Diderich van Betgenhuysen*, beau-  
frère (*suager*) de Conrad van *Rayschenberg* et  
ami du comte Guillaume de Lünburg, 1448 ; coupé ;  
au 1<sup>er</sup>, d'hermine au lambel ; au 2<sup>e</sup>, plain. L. : *S  
Derich va . . tyghesea* (Duss., St-Paulin, a Cologne,  
No 332).

**Beghem** (Jean van), tenancier juré héréditaire du  
roi dans sa chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1633,  
7, 40 : un lambel et une bordure, chargée de huit  
roses. C. : un buste imberbe, coiffé d'un chapeau  
rond. L. : *Ian van Berghem* (C. G. B., c. 17).

En 1653, Jean van Beghem, sgr. d'Ottignies, se. en la  
même qualité. Le sceau est tombé (Ibid.) (voir  
BU BDFDFGHEEM).

**Beugnies.** Elie de *Buignies*, avocat à la cour de  
Vouss et h. de fief du Hainaut, 1607 ; h. du comté de  
Berlaimont. 1627 : trois anneaux ; au fr.-q. broché,  
bandé de six pièces, la 4<sup>e</sup> chargée au haut d'une  
étoile à cinq rais, à l'ombre de lion et à la bordure  
engrêlée (Tragnies). C. : un buste (?). L. : *Seel  
Elje . . Buignies* (MM. Mathieu et de Laitre).

— Gilles de *Buignies*, h. de fief du comté de Berlai-  
mont, 1627 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, comme le pré-  
cédent, mais sans l'étoile ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande,  
chargée de trois bourses (?). C. : un buste (?). L. :  
*Seel Gilles de Buignies 1617* (M. A. de Laitre).

**Beurze.** *Jehan de le Buerse*, h. du bourg de Beuzes,  
vers 1444 : une bande, chargée de trois bourses.  
Cq. cour. C. : un vol (?). F. du cq. : casse a d. ; un  
h. sauv., sans massue, a s. (C. G. B., Acquis de  
Lille, I, 43).

**Beurthe.** voir **Waldecker**.



**BEUSEM**, ou **BENSEM** (*Jacqemin Gherart* van), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les hommes (*bede*) du duc Wenceslas; i. l. : 120 mout., 1374 : une aigle. L. : *Jaikemin Geract* . . . . . o (B.).

**Beuzet**, voir **Ferooz**.

**Beusinchem** *Sweder van*, non cité nominativement, se., parmi les *weylgebornere dienstude*, un acte de Jean, évêque d'Utrecht, 1281 (il. st.) : grand module; écu, a trois colonnes (*zulen*), accosté au bas de deux petits écus, tous deux bandés (de six pièces). L. : *S Svederi de Brosenche* . . . . . tis (Holl.).

D'après **GELBE**, un *Jan van Beusinchem* portait : bandé de gueules et d'or.

— *Hupertus de Bosinchem*, miles, figure, comme *fiduciosor*, dans un acte de Sohier de Voorst, 1295; sur la queue, portant son nom, est appendu ce sceau : type scutiforme; trois aigles, la 3<sup>e</sup> contournée (la tête de la 2<sup>e</sup> est cassée). L. : . . . . . [efe . . . . . i] de *Cocordia* (= Coevarden) (Arihem, *Rekenk.*, N° 50).

— *Splinter van Boesinghem*, chev. (voir **Abcoude**), 1298 : trois colonnes et un lambel à cinq pendants, broch., chargés, chacun, de trois . . . . . L. : *S pleut* . . . . . de *Bosinchem* (Holl.).

— *Alard van Boesinghem* se. le même acte, 1298 : même écu, mais les pendants non chargés (Ibid.).

— (Hubert de) (?); le nom ne se lit pas dans l'acte qui est fort déchiré, 1323 : parti; au 1<sup>er</sup>, une colonne en chef et une demi-colonne, défaillante à s., mouvant du parti, en pointe; au 2<sup>d</sup>, une force, les pointes en haut, posée en bande. L. : *S Heb-ti pin . mil . . . . . che* (Utrecht).

**Beutel**, voir **Wijnhorst**.

**Beveren**, voir **Dixmude**.

**BEVERE** (Renier van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest; i. l. : 224 mout., 1374 : onze (4, 4, 2, 4) besants ou tourteaux; au fr.-q. broch., a deux merlettes, rangées en barre. L. : *S Reinere de Beveren* (B.) (Fig. 61).

**Beveren**. *Jehans de Bevre*, *escoliers a Paris*, écrit une lettre à son chier frere *Grart de Beurre*, *signeur de Wallers* (dép. du Nord), et a sa chiere suer le *demisele de Wallers*, 1279 : un fascé et un sautoir broch., chargé en chef a d. d'un besant, ou tourteau. L. : *S Johis de Bevre clici* (Fl., N° 254).

— *Johannes*, *divina gratia quondam episcopus potentinus* (Potenza) et *dominus de Beverne*, 1310 : dans le champ du sceau rond, sous un dais, la Vierge avec l'Enfant; a s., un évêque agenouillé; le tout entre deux petits écus, indistincts, le 2<sup>d</sup> surmonté d'un écu fascé, au sautoir broch. L. : *S*

*Jri's Johis olim episcopi potentini dui de Beverna*. C.-sc. : un écu fascé, au sautoir broch. L. : *S secreti domini Jo de Bevra* (Fl., N° 1217).

Les légendes de ces deux sceaux ont été reproduites Inexactement par *Vincent*, *anolyt. des chartes des comtes de Flandre*.

**Beveren** (Jean van) reçoit une rente, du comte et de la comtesse de Clèves, par le receveur du pays de Malines, 1367, 8 : trois étoiles a cinq rais, surmontées d'un lambel. L. : *S Jan van Beveren* (Duss., *Jul.-Bery*, N° 808, 821).

— *Thierry van Berre*, sgr. de Dixmude, reçoit un paiement du bailli de Bruges, 1392 : un fascé et un sautoir broch. Fort cassé (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 38).

— *Thierry de Bevere*, sgr. de *Dicquac* et de *Bavelinghem*, 1405 : même écu. Cq. cour. U. : une aigle iss. S. ; deux griffons. Le C. accosté de deux dragons, la tête en bas, le 2<sup>d</sup> contourné. L. : . . . . . *tot Dicm* . . . . . (Ibid., l. 39).

**GELBE** donne à *Beveren*, en Flandre : fascé d'argent et d'azur; au sautoir de gueules broch., et au burgrave de *Darmueden* (un *Beveren*). le même écu, mais d'or au lieu d'argent, et pour C. : une tête et col de chien braqué de gueules, tenant dans la gueule un os d'argent, entre un vol d'hermine.

D'après l'*Armorial du xiv<sup>e</sup> siècle*, publié par **DOUET DARCQ**, « le sire de *Liquenne* (?) » (sic ?) (Dixmude) portait : *fesse d'or et d'azur de pièces (sic) un sautoir de sues les*.

**Beverhout** (Bandonin de), h. du duc de Bourgogne, dans sa *sgue del Houdsche*, 1402, 3 : une croix, chargée de cinq aigles et accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une étoile à cinq rais. T. : un auge. L. : . . . . . *Beverhort* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 125).

— (Bandonin de), h. du bourg de Bruges, 1404 : même écu. T. : un h. sauv., sans masse. L. : . . . . . *van B* . . . . . (Ibid., l. 39).

**Bevervoorde**. *Everhardus de Bevervoorde*, vir *honestus*, miles, *coheres de Agnes*, *domicella in Al-melo*, et de ses enfants, 1338 : un castor grimpant. L. : *S Domini Accardi (!) de Bevervoorde* (Duss., *Werden*, N° 107).

— *Johannes de Bevervoorde* se porte caution pour ladite dame, 1338 : même écu. L. : *S Iohannis d' Bervoerde (!)* (Ibid.).

**Bevervoerd**, voir **Vianen**.

**By**, voir **Baudoche**.

**Bias**, voir **Cronenburg**.

**Bibon** (Lambert), échevin de Liège, vers 1450 : parti; au 1<sup>er</sup>, un coq; au 2<sup>d</sup>, un lion, l'épaule chargée



d'un écu, à la fasce, S. s. : un griffon. L. : *S' Lambie* . . . . . (C. de B.).

Quoque le chebé de ce sceau soit gravé fort distinctement, il faut tenir compte de ce que M. DE BORMAN dit (p. 345) à ce propos : « Sceau . . . trop peu déveillé, pour permettre de rétablir avec certitude les meubles de l'écu ».

**Biche** (Roche de la), écuyer, résidant à Rossart (présent de Neufchâteau), y tient, du roi de France, une *maison plate*, avec jardins, bois, etc., 1681 : une fasce, chargée de trois oiseaux essorants et accompagnée de quatre étoiles à cinq rais, 2 en chef, 2 en pointe. Gq. sans C. (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 43713<sup>e</sup>).

**Bidart** (Dom Lambert), fondé de pouvoir de l'abbaye de Waulsort, remet, au roi de France, un dénombrement de fief, 1681 : trois grappes de raisin, l'écu, posé sur une croisse, est accosté de deux palmes (Cachet) (Ibid., reg. 43713<sup>e</sup>).

Ce cachet appartient-il à Dom L. Bidart? Voir aussi Pottelet.

**Bije** (Arnould die), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez; i, 1 : 137 mont.; 1374, 8 : une lasce bretessée et contre-bretessée. L. : *\* S. Art de Bier* (?) (B.).

— (Jean die), jadis prisonnier sous la bannière de Brjyn de Gramhem; i, 1 : 356 mont., 1374, 5 : coupé; au 1<sup>er</sup>, un lion léopardé; au 2<sup>d</sup>, une abeille. L. : *S' la die Die vā W'estilb \** (B.).

— *Jean die Bie, Rovers sone*, jadis prisonnier à Basweiler, jure de ne jamais se venger du duc de Juliers, de ses pays, de ses gens, ni de ses alliés, 1372; reçoit, à Brèda, du Brabant une indemnité de ce chef (total : 134 mont.), 1375 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une lasce bretessée et contre-bretessée; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois fers de moulin. Un lambel à cinq pendans broch. sur l'écu. L. : *\* S' Jan de Bye* (B.).

— *Emond de Bie*, bailli de la ville de Damme (Flandre), 1396 : une lasce bretessée et contre-bretessée, S. : deux léopards lionnés, accroupis (Fort cassé) (C. G. B., Acquis de Lille, 1. 38).

— (Jean die), fils d'Etienne, échevin de Gilles Butto[s], dans sa sgr<sup>e</sup> de Mvrcen et de Schooten, 1472 : même écu. C. : un vol (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

— (Jean de), échevin d'Anvers, 1480, 1, 2 : parti; au 1<sup>er</sup>, une lasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée en pointe d'un croissant; au 2<sup>d</sup>, coupé; a, un échiqueté; b, plain. S. s. : un aigle (Ibid.) (Fig. 62).

— (Gauthier de), échevin de l'empereur dans sa cour à Landen, 1529 : dit sceller de son propre sceau :

un oiseau contourné. L. : *S' Jan Snyder* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

**BIECHT** (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Muesricht; i, 1 : 520 mont., 1374 de . . . à trois fasces et à trois (2, 1) merlettes broch. L. : *\* S' Johan van Biecht* (B.) (Fig. 63).

**BIECQUE** (Jehans de le), écuyer, décl. que Catherine *Vinchawle*, fille de feu *William Vinchand* et veuve de *Jehan le Proudeant*, a vendu une terre, relevant de *me justiche et signourie que jou ay en le paroche de Manduain*, 1564 : une bande, acrostée de six étoiles, rangées en orle (Tournai, Chartrier).

**Bielledame** (*Mayne*), veuve de *Telrjry Platou*, reçoit une rente de la ville de Tournai, 1403, 5, 7, 8 : un chevron, accompagné en pointe d'un buste de femme, posé de face. L. : *S' Manque Belledame* (Tournai, Quitt.).

— (Marguerite), veuve de Gilles Thiebau[1], 1402, 7, ou G. Thiebau[1], dit Passentarte, 1408, idem : même écu. L. : *\* S' Margherite Belldame* (Ibid.).

— *Guillaume Belledame*, prêtre et chanoine de Saint-Donat, à Bruges, 1437 : une fasce vivrée (d'une pièce et de deux demi-pièces), accompagnée de trois (2, 1) têtes et cois de femme, posés de face. T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaulé gauche, assis derrière l'écu. L. : *S' Guilh Belle dame* (C. G. B., Acquis de Lille, 1. 377).

**BIEN[S]** (Pierre de), lieutenant du prévôt de Basogne, 1406, 1503 : un croissant tonné, accompagné entre les pointes d'une étoile. L'écu surmonté d'un aigle essorant (C. G. B., Acquis de Brabant, 20 B<sup>99</sup>s).

**Bien** (Pierre du) (fils de Jean), échevin de Rotterdam, 1590 : trois trelles. C. : un treffe entre un vol (L.).

**Bienaimé**, *Jehans Bin améis*, échevin de Jean Hazart, de Duant, dans sa cour de Villers-lez-Heest, 1559 : une rose. L. : *\* S' Jehan : le : Bien : amé* (*Nam.*, N<sup>o</sup> 858).

**Bienne**, *Pierre de Biève*, chev., h. du Hainaut, 1271, à Valenciennes : une fasce et un lion (entier) broch. L. : *\* S' Pierou Hapart sing . . . e Biève . . . r* (= seigneur de *Bienne*, chevalier (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Ce sceau, qui nous a été signalé par M. Poncelet, archivisté adjoint aux Arch. de l'Etat à Mons, permet donc de trancher définitivement la question, tant controversée, de l'étymologie du nom de *Bienne-lez-Hapart*, autrefois *Bienne-le-Hapart*.

— *Waltiers Happers de Biève*, chevaliers, 1271 (ii. st.) : une lasce et un lion broch., iss. du bord ml. de la fasce. L. : *\* S' Waltier Hapart . . . . . w r* (L., N<sup>o</sup> 115) (voir **BIEVENE**).





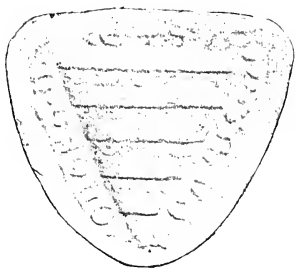


Fig. 1.

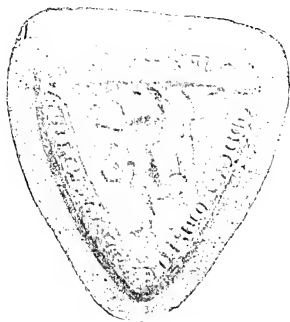


Fig. 2.

Pl. XX.

Fig. 1. Sceau de Robert d'Esch (1244).  
Fig. 2. Sceau d'Alexandre, sire de Soleuvre,  
avoué de Luxembourg (vers 1240).



**Bierbeek.** *Scabinu ville de Birbeke*, 1366, 76, 8 : parti; au 1<sup>er</sup>, un lion; au 2<sup>d</sup>, une fasce. L. : S' *scabinorem de Birbeke* (S.-G., et M. Raulbart).

*De Gremberghe oorlog este: die hers van Berbeke, a Met sere laniere van slerpyn | Met een waeschen van helen jyn* (L. v., 1828-31). D'après l'armorial ms. de Saint-Froid, une famille *van Berbeek* portait de sable au lion d'or, lampasse de gueules, l'épaule chargée d'un ours. d'arg. à la fasce de gueules.

— Thierry de *Berlais*, 1260 : type équestre; le bouclier et l'écu du contre-scel, à la fasce (*Heijl.*) (voir **Croy**).

— Hubert van *Birbeke*, chevalier d'Aerschot, 1520; un lion. L. : S' *Huberti de Berbeke scabii aerschot* (S.-G.).

— Hubert van *Berbeke*, échevin de Louvain, 1551 : un lion, l'épaule chargée d'un ours. . . . (une fasce et un lion broché, iss. du bord inf. de la fasce?). L. : S' *Hbrecht van Berbeke scabii lo* (S.-G.).

**Bierlo** (Jean), échevin de la franche ville de *Jache* (Jauche), 1441 : trois oiseaux; au fr.-q. broché, chargé d'un bâton noueux. L. : S' *Jehan* . . . . *Bierlot* (M. F. Bonnet).  
Sans portrait!

**Bierman** (Pierre), h. de la châtellenie de Gand, 1470 (n. st.) : plain; au chef chargé de trois étoiles. T. : un ange. L. : . . . . *Bie* . . . . (G. G. B., Aequits de Lille, I, 116).

**Bierset** (Jean de), échevin de Liège, vers 1385 : un burelé; au chef chargé de deux annelets entrelacés. L. : . . . *Johans de Biers* . . . . de . . . . (C. de B.).

— (Guillaume de), échevin *illec*, vers 1385 : un burelé; au chef chargé à d. d'une rose. L. : S' *Wilham de . . . . . esheria de Lige* (*Ibid.*).

— (Renier de), échevin de Liège, vers 1430 : un burelé; au chef chargé à d. d'une étoile à cinq rais. T. : un h. sans, sans man-sue, assis derrière l'écu. L. : S' *Reynkyn de . . . . . esch de Lie* (*Ibid.*) (voir **NEUVICE**).

**Biert.** *Egherrans de Bieres*, h. du comte de Flandre, marquis de Namur, 1291 (n. st.) : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'un lion naiss, et dans chacun des autres cantons d'une merlette. L. : † *S' Engram de Bieres* (Nam., N° 240).

**Biertraus** (*Jehans*), h. de fief du Hainaut, 1388, a Mons : trois hauts chapeaux, arrondis, au bord retroussé. L. : . . . . *au . . . . tra* . . . (Mons, Chap. de Saint-Vincent de Soignies).

— (*Jehans*), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1402 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois chapeaux arrondis, a bord remontant, aplati sur le devant (a

d.); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion, un chevron broché. (*Gallard?*). S. : deux aigles regardants. L. : . . . . *Biertrant* (Mons S<sup>te</sup>-Waudru, Généralité).

**Biervliet** (bourgmestre et échevins de), 1416, 33, 99 : parti; au 1<sup>er</sup>, une croix, cantonnée de vingt besants; au 2<sup>d</sup>, un lion, l'écu sommé d'une aigle et accosté de deux dragons rampants. L. : *Sogillum ad caesus ville de Biervliet* (G. G. B., Aequits de Lille, I, 1, 35 et 37).

D'après le roi d'armes GAILLIARD, voici les enlacs de cet écu; le champ du 1<sup>er</sup> : de gueules; la croix et les besants : d'or; le champ du 2<sup>d</sup> : d'or, le lion de sable. Selon le même auteur, Biervliet aurait porté, anciennement : de sable, à la fesse onlé d'argent.

**Bierwart.** Noble homme, sire Jean, sire de *Beirwart*, chev., cousin de Jean, sire de *Rodrmachern*, 1359 : un fascé de six pièces, la 1<sup>re</sup> chargée de trois étoiles. G. : deux cornes de bœuf, affrontées, chacune chargée de trois feuilles de tilleul, les tiges en haut, et garnie à l'extérieur d'une bordure plate, ornée de plumes. L. : . . . *anni* . . . . *ni de Belre* . . . . (*Namur*, N° 856).

Un Jean, sire de *Bearewart*, chev., sénéchal du comte de Luxembourg, se, un acte de Jean l'Aveugle, 1334; le seau est tombé (Lax., c. IV, basse XVI, N° 73).

— Arnould, sgr. de *Berwart*, 1392 : même écu, mais les étoiles à cinq rais. C. : deux cornes de bœuf, ornées de plumes. L. : S' *Arnoldi de Beirwart* (Arch. commun. a Lax.).

**BIJERWIJSCH**, voir **Meekeren**.

**Bièse** (Jacques), l'anné, reçoit un paiement du receveur de l'espier de Bruges, pour le doyen de N.-D. a Courtrai, 1436, 7, 8 : d'hermine a la bande de trois busages. G. : un buste barbu, tortillé, vetu d'hermine. T. d. : une d<sup>ble</sup>. L. : *Jacob Bièse* (G. G. B., Aequits de Lille, I, 12).

**Biesen.** Paul van den *Bijessen*, échevin de Maestricht, 1414 : échevin de la cour de *Leudea*, 1432 : une croix engrelée; au fr.-q. chargé d'une fasce de cinq fusées. L. : S' *Pouwels . . . den Biesen cepe* (*sic*) *Tricht* (B.).

— Guillaume van den *Biesen*, échevin de l'abbé de Corbie, dans sa cour (*vroenhoff*) a Montencaken, 1465 : même écu. S. : S' *Hillen van den Biesen* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

**Biesme.** Jehan de *Bieme*, feudataire du comte de Namur, 1410 : une bande, chargée de deux oiseaux et accompagnée au canton s. d'une étoile a cinq rais (*Nam.*, N° 1329).

L'inventaire imprimé nomme ce personnage, abusivement, Jean de *Brienne* et supprime les noms de six témoins, cités dans la charte en question.

**BYESSEN**, voir **Eyneburg**.



**Biest** (*Cristianus de*), et de *Bijest*, échevin de Saint-Trond, 1367, 8 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, cinq besants ou tourteaux (S.-T., c. 308, 7 et 18) (Comp. les armes de **Gernoet**).

— (Chrétien van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Empere; i. t. : 4 fût mont; 1374 : une aigle, accompagnée de onze besants ou tourteaux, rangés en orle. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Cristiaan van der Biyest* (B.) Fig. 61).

— (Gilles de le) reçoit, du duc de Bourgogne, une pension annuelle de 60 livres, sur le fief de Termonde, 1380, 90 : une bande, chargée de trois coquilles, accompagnée au canton s. d'une molette, et une bordure engrelée. T. : un h. sauv. sans massue. S. : deux leopards lionnés, assis. L. : S' *Gillis van der Biest* (C. C. B., Acquis de Lille, I, 70-71).

— (Gisbert van der) tient, du Brabant, un fief à Berchem, près de Bruxelles, 1410 : trois chevrons, accompagnés en chef s. d'une étoile à cinq rais, et un bâton broch. (Av. et déu., reg. 560).

— (Jean van der), échevin d'Anvers, 1480 (n. st.) : trois chevrons. S. s. : un griffon. L. : S' *Ian van der Biest* (B.).

— (Eade van der), échevin de Saint-Trond, 1514 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, un lion; les trois autres q. plains. Cap. cour. C. cassé (Ord.) (voir **Taije van der Blockerien**).

— (Etienne van der), échevin de maître François de Beere, fils de maître Jean, dans sa s<sup>g</sup>le de Gramme, 1524 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose (*Deijze*, v. L.).

**BIEVENE**. *Robiers de Biereve* (Bienne), chev., h. du comte de Namur, 1294 : une fasce d'hermine et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce, le ventre chargé d'une étoile à cinq rais (*Nam.*, 262 et 266).

— (Gilles de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1347, 53 : d'hermine au lion. S. s. : un griffon (Fiefs, N<sup>o</sup> 10510, 6).

— (Les échevins de la ville de), *a la seigneurie de Madame la duchesse douaigiere d'Arshot*, 1561 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois fascées (**Croy**); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois dolaires, les deux supérieures adossées (**Renty**) (Mons) (voir aussi **Bienne**).

— (Les maieurs et échevins de), *a la seigneurie de dame Marie de Rubempré*, 1506 : trois jumelles. C. : un . . . entre un vol. S. : deux lions (**Rubempré**) (B. R., C. G., portef. 1949).

**Biever**. Jean-Jacques de Bierre (il signe J. J. *Biever*), écuyer, sgr. de Brandembourg, remet au roi de France le dénombrement de : un tiers du château et de la s<sup>g</sup>le citée, du fief de *Neurboury*, avec

maison franche et noble, etc., le tout au comté de Chiny, 1681 : un castor rampant. C. : un castor iss. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713<sup>b</sup>).

**Bièvre** (*Perotins de*), écuyer et h. du duc de Brabant, reçoit, dudit, un paiement pour son maître, Gérard de Looz, sire de Chauweney, 1358 : trois pals; au br.-q. chargé d'un lion. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Perotins de Bièvre* (B.).

**Biffe** (David le), licencié *es droic et loic*, h. de fief du Hainaut, 1585 : une fasce, chargée de trois feuilles et accompagnée de trois (2, 1) éperons, les molettes en haut. C. cassé (un éperon?). L. : S' *David le . . . .* (Hosp. de Soignies, a Soignies).

Les feuilles sont découpées et dentelées presque comme des feuilles d'acorde.

**Bigard**. *Florentius, dominus de Bigarlis, miles*, échevin de Bruxelles, 1391, 2, 8 : plain; au chef échiqueté. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux têtes et col de paon, adossés. L. : S' *Florentii dñi de Bigarde militis* (Brux.) (voir **Berchem**).

— (Guillaume, sgr. de), échevin de Bruxelles, 1418 : plain; au chef échiqueté. L. : deux têtes de coq, adossées, aux cols allongés et fortement recourbés. T. d. : un h. sauv., sans massue. S. s. : un griffon. L. : S' *Wilhelmi dñi de Bygaerde* (C. G., 368, et Brux.).

— Guillaume, sgr. de *Bygaerden*, chev., *zweer* et et caution de Jean van Hanst, le jeune, 1410 : mêmes écu, C., T. et S., le G. iss. d'une cuve. L. : S' *Wilhelmi dñi de Bygaerde* (B.).

D'après GILNE, *Bygaerden*, en Brabant, porte : d'or, au chef échiqueté d'argent et de gueules.

**Byginchoff** (*Tayken*), bourgeois de Ham (Mark), 1491 : une fasce, chargée de trois pals. L. : . . . *Go . . . rt Bi . . . of* (Duss., Clèves-Mark, N<sup>o</sup> 775) (comme **Gemen, Recke**) (voir **Binkhof**).

**Bickelere** (Jean), échevin de Lierre, 1317 : trois chevrons; au chef chargé de trois merlettes (Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 243).

— (Jean), le jeune, même qualité, 1327 : trois chevrons, accompagnés en chef s. d'une merlette, et un bâton broch. L. : . . . *Ian Bick . . . .* (N.).

**BICKEN** (*Robyn van*), écuyer, décl. n'avoir plus rien à réclamer au comte de Berg, 1366 : une bande de trois losanges. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Rabijn* (!) d. . . *cken* (Ibid., N<sup>o</sup> 780).

Les sceaux de son père, *Atbern van Bicken*, chev., et de son parent (*neve*) *Arnould van Weroucnroyde*, ayant scellé le même acte, sont tombés.

**Bijl** (Jean) tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, 1450 : une lache (Fiefs, N<sup>o</sup> 3898).



**Bijl** (André) tient, dudit château, un fief à Denderbelle, 1513 : trois roses et une étoile (?) en cœur (Ibid., N° 3633) (voir **Vos**).

**Bijlandt**. *Th. de Bilant, miles*, 1295 : une croix. L. :  $\text{✠}$  *S Th'ni de Bilat militis* (Duss., *Emmerich*, N° 19).

— Sophie, dame de Berg (*van den Berghe*) et de *Bijlant*, femme de Guillaume, sgr. de ces lieux, 1357 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion cour. et une bordure chargée de onze besants ; au 2<sup>d</sup>, une croix. L. :  $\text{✠}$  *S Sophie dne d . . . . nt et. Monte* (Ibid., N° 78).

— Thierry van *Bijlant*, chev., se. avec Guillaume, sire de Berg et de *Bijlant*, un acte de Gérard van Rossum, 1360 : une croix, chargée en cœur d'un coq. L. :  $\text{✠}$  *S Teoderici de Bilant mis* (Ibid., N° 95) (Fig. 63).

— Thierry van *Billant*, se. un acte de Mathilde, duchesse de Gueldre, comtesse de Clèves, etc., 1371 : une croix L. : . . . . *rici de Bilant* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 103).

— Othon van *Bijlant* se. un acte de son frère Gérard, qui a pris en ferme, du comte de Clèves, *sinen Kijfverte . . op tyene ziele des Waels beneden sinen have deen Heijn van den Dike plach to bouwen*, 1373 : une croix et un lambel broch. C. : un coq. S. deux léopards lionnés cour., acroupis. L. : *S Ottonis de Bijlant* (Ibid., N° 413).

— Henri van *Bijlant*, chanoine de Cambrai, 1393 : une croix, chargée en cœur d'une fleur de lis. (Ibid., N° 581).

— Othon van *Bijlant*, chev., se porte garant, pour le duc de Gueldre et de Juliers, envers le comte de Clèves, 1395 : une croix (Ibid., N° 580).

— Jean van *Bilant*, chev., se. des actes dudit duc, 1395, et de Wessel van den Hertelaer, comme parent du côté de la mère de celui-ci, 1397 : une croix et un lambel broch. C. : un coq. S. : deux léopards lionnés, acroupis (Ibid., N° 580 et 596).

— Thierry, chev., fils dudit Jean, se. aussi l'acte de 1397 : même écu, mais sans lambel. Coq. cour. C. : un coq. Deux léopards lionnés supportent le timbre (Ibid., N° 596).

Voit *Introduction*, p. 60.

— Othon van *Bilant*, dit van Luinen, chev., Othon (sic!) van *Bilant*, écuyer, son frère (son sceau est tombé). Jean van *Bilant*, écuyer, se., comme parents maternels, ledit acte de 1397 : Othon : une croix. Jean : même écu, brisé en cœur d'une étoile (Ibid., N° 596).

— Sire Othon van *Bijlant*, chev., et dame Marguerite, sa femme, vendent à Arnould van Hessen, chev., le

*Larentol* à *Hussen* (Huissen), 1405 : une croix. L. : *S Ot van Bilant* (Ibid., N° 658).

**Bijlandt**. *Aleit, wilvere echte wijff Ott Basterts* (van *Bijlant*), Guillaume, Jean et Jean (?), le jeune, (son sceau est tombé), frères, fils desdits époux, s'arrangent avec le chapitre de *Bedbur*, au sujet d'un champ à *Nyell* (Niel), 1417 : Jean (l'aîné) : une croix. Seellent encore, pour *Aleit* et son fils Guillaume : Jean et Henri van *Bijlant*, frères, tous deux, du même sceau (emprunté) : une croix, chargée en cœur d'un huchet contourné et accompagnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> cantons d'un huchet contourné. L. : *S Johan van de Bilant Ot bast* (Duss., *Bedbur*, N° 85) (Fig. 66) (voir **Berg**, **Culenberg**).

Voit, d'après **GEUR**, les armes de her *Otte van Bilant*, Gueldrois : d'or à la croix de sable. Volot d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retournée de gueules, surmonté d'un coq d'argent, bec et membres d'or, crêté et barbe de gueules. N.B. : il y avait, d'abord une simple capeline, qui a été transformée en chapeau de tournoi, par un coup de pinceau de couleur rouge, en constituant le *retourné*.

**Bijenburch** (Cornéille) (fils de *Josse*), échevin de Rotterdam, 1555 : un seme-frochere brandissant une hache. C. : un oiseau (héron?) essorant, iss. (U.).

**Bijlewerff** (*Jan Melisz. van*), même qualité, 1572 : une hache, en barre, le tranchant posé sur une terrasse fleurie. C. : un vol (U.).

**Billen** (Guillaume van), jadis prisonnier à *Basweiler*, sous Robert de Namur ; i. t. : 437 mont., 1374 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, et un anneau en cœur. L. :  $\text{✠}$  *S Wilhelms de Blisia B.*

**Billy**, *Jehans de Billey*, chev., et Agnès, sa femme, ont pris et *amoïscnei*, des chanoines de *St-Georges*, à *Briey*, de fiefs en la ville de *Moranges*, 1311 : trois billettes. C. : un chapeau garni de deux panaches. L. : . . . *Jehan de Billi ch . . .*

— Ladite dame : parti ; au 1<sup>er</sup> une demi-croix, mouvant du parti, cantonnée de deux aigles (comme **Amel**) ; au 2<sup>d</sup>, trois billettes. L. : . . *Agnès d . . . . w . . .* (Lorr., *Briey*, B, 591, N° 133).

— (*Ury de*), jadis prisonnier à *Basweiler*, sous la bannière de *Montjardin* ; i. t. : 1120 mont., 1374 : mêmes écu et C. que *Jehan*, 1311. L. : *Oriel de Billey* (B.).

— (*Habrans de*), écuyer, jadis prisonnier à *Basweiler*, avec ses compagnons (même bannière?) : 1374, 5 ; Michel de *Saint-Michel*, demeurant à *Billey*, qui l'appelle *mon tres cher maistre*, appose le sceau d'*Habrans* à sa propre quittance, 1378 : même écu, brisé en cœur d'une étoile. L. :  $\text{✠}$  *S A . . . . de Bellei* (B.).





**Billocquier**, voir **Pouilly**.

**Bilsen** (Les échevins de), 1468 : parti ; au 1<sup>er</sup>, coupé ; a, un saint, tenant un glaive, a cheval, passant à d. ; b, un arbre terrassé ; au 2<sup>e</sup>, un burelé. L. : . . . *illem opidi sev libertatis blisienstis* (B.) (voir **Bil-len**, **Blize**, **Blisia**).

**Biltere** (Pierre de), échevin d'Ypres, 1429 : une fasce, chargée de trois chevrons accolés et accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : *S' P . . . er de Biltere* (G. C. B., Acquis de Lille, I. 418).

**Binche**. *Jehan de Binch*, clerc et homme de fief du comté de Hainaut, 1393 : drapé, à la bande, chargée de trois besants, ou fourteaux (Nam., Nos 1241-2).

— *Jehan de Binch*, h. de fief du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, 1411 : une bande, chargée de trois besants, ou fourteaux. T. : un angle. L. : . . . *n de Binch* (Mons, Sainte-Waudru, fonds : *Hal*).

— (Les échevins de l'allen de), 1638 : un lion cour. L. : *Seel eschevinal de lalluet de Binch*. 1605 (Mons, II, de fief de Binche).

**Bindere** (Jean die), suppôt (*knape*) à Bruges (voir **Handzaeme**), 1321 (n. st.) : une fasce, chargée de trois manchures d'hermine et accompagnée de trois (2, 1) étoiles à cinq rais. L. : *S Ian de Bindere* (Fl.).

**Binderen**, voir **Eerp**.

**Bingerden**, voir **Bellinkhoven**, **Budel**.

**Binkhof**. *Theodoricus de Bynchove* et *Wychmodis*, sa sœur germaine, vendent des serfs à l'abbé de Werden, 1392 : une fasce, chargée de trois pals. L. : . . . *er . . . de Bynchove* (Duss., *Werden*, No 97 1/2) (voir **Byginchoff**).

**Binckom**. *Gerardus, miles de Bincken, dominus de Lintere superiori* (Oplinter), pour cesser toute discorde avec le convent de Maegdendael (*Vallis Virginium*), le confirme dans la possession de tous les biens, fondaux, allodiaux ou censaux, qu'il tenait de feu sire Arnould, son pere, de feu sire Gérard, son grand-père, ou de ses hommes, 1272 (n. st.) : une croix, accompagnée en 1<sup>er</sup> canton d'un oiseau. L. : *S . . . tis de Lintere* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— Olivier van *Binchem*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest ; i. t. : 137 mont., 137 ; plain ; au chef charge de trois pals. L. : *S Olivier van Binke* (B.).

— Olivier van *Binckem* reçoit, du Brabant, des acomptes sur une créance de 880 vieux écus (guerre de Gueldre), 1396, 7, 8 : même écu. L. : *Sigille Oliveri de Binckem* (B.).

**Binckom**. Gauthier van *Binckem*, échevin de Tirlemont, 1444, 53 : même écu. L. : *S Walteri de B . . . scabi t* (Abb. d'Oriente, A. G. B., et S. G.).

— Olivier van *Binke[e]m*, échevin de Turenout, 1463, 70 : même écu. L. 1470 : . . . *ueri de B . . . scabi then* (Hoyl. et S. G.).

**Bijnnen** (*Johannes de*), échevin de Malines, 1413, 4, 7, 8, 23, 6, 8, 34 : trois têtes humaines ; au fr.-q. broch., chargée d'un poisson, pose en bande. S. : deux aigles regardants (B. et Mal.).

**Binsfeld**. *Jordanus, dictus Mule de Binzvelt*, miles, assigne à Godefroid, sire de Heinsberg, un cens sur une terre près de *Binzvelt*, 1313 : une crémaillère entourée. L. : . . . *Jordani M . . . Binzvelt mil . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, No 218).

— *Jordanus dictus Moul, miles*, h. de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, 1328 : un lion et une cotice broch., chargée de cinq besants, ou fourteaux. L. : *S Jordani Mele de Binzvelt mil* (Lux., c. III, liasse XI, No 18).

— *Gerhardus dictus Rosch de Binzvelt, miles, strenuus vir*, se. un acte de Chrétien de *Durffendagle*, 1339 : un lion. C. : une tête et col de lion. L. : *S Gerardi de Binze . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, 419).

— Guillaume van *Binzvelt*, chev., se. avec Gérard Rost van *Witre* (voir celui-ci), etc., 1349 : un lion (roux ?), à la queue fourchée. L. : *S Uilhelmi militis de Binsvelt* (Ibid., No 524).

— Thierry van *Binzvelt*, chev., se. un acte de Guillaume de Hanstaden, 1362 : il reçoit une rente sur Maestricht, 1363, 5 : même écu. C. : une tête et col de lion. L. : *S Ded'rici d'Besvelt* (Lux., c. III, liasse X, No 7 ; B.).

Le lion n'est pas couronné.

— Renier van *Bynsvelt*, chev., reçoit une rente sur Roduc, 1363 : dans le champ du sceau (de tout petit module), un lion cour., à la queue fourchée, accolé des lettres R et L. Sans autre légende (B.).

— Renier van *Binzvelt*, chev., et Jean van *Bodenheim, knecht van den wapen*, attendent au duc de Luxembourg, avoir examiné le bien sur lequel sire Othon de *Wachendorp* lui a assigné une rente de 20 *swair gulden* et qu'au témoignage des échevins de *Wachendorp*, ce bien est un alleu, libre d'autre charge, 1377 : un lion cour. L. : *S Reinardi de Binevelt militis*. (Lux., c. IV, liasse XVI, No 32).

Volet, d'après Gréna, les blasons de 1601 vassaux du duc de Juliers : 1<sup>o</sup>, de *beer Muul van Bynsvelt*, h. : de sable au lion d'argent, lamp. de gueules (à la queue simple). Capeline d'argent. C. : un écran semi-circulaire de feu ; 2<sup>o</sup>, de *ker Koois van Binsvelt* : de sable au lion d'or, arme de gueules et d'argent, lamp. de gueules ;





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3



Fig. 4.

Pl. XXI.

Fig. 1. Sceau de Jean, sire de Löwenburg (1268).

Fig. 2. Sceau de Frédéric, noble homme, sire de Schleiden, appendu, par Conrad, sire de Schleiden, a un acte de 1270.

Fig. 3. Sceau de Bernard Wolf de Ludinghausen, chevalier (1270).

Fig. 4. Sceau de Kraft de Greifenstem, chevalier (1299).



3°, *her Regner van Binsvelt* : de sable au lion d'or, à la queue fourchée, armé et lamp. de gueules. C. : un lion d'or iss. lamp. de gueules, cour. d'or (?), terminé en volut (sans queue).

**Bioul.** *Egidius, dominus de Biuel et de Hierges, miles*, fils de *vir uobilis Giobertus, dominus de Biuel, miles*, donne un acte concernant l'abbaye de Salzinne, 1261 (n. st.) : type équestre ; le boucher et l'écu du contre-scel : à deux léopards, rangés en pal. L. : . . . *Egidii m . . . . . mini de Hirge* (Salz.) (voir **Fischenich**).

**Biourge** (Alexandre de), écuyer, reçoit, du Brabant, pour lui-même et Jean d'Artaise, un paiement, par le recevoir d'ivoix. 1374 : deux léopards, rangés en pal. L. : S' *Alexandre d Biourge* (B.).

**Birgel** (*Nyt de*), *miles*, se. avec *Wernerus de Gasten* (voir celui-ci). 1341 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) lions (Luz., c. III, liasse XI, N° 30).

— (Frambach van), maréchal héréditaire de Juliers, chev., canton du sire de Schleiden, 1366 ; se. des actes de son duc, 1361, 74, 6 ; même écu, les lions cour. L. : S' *Fröbay van Birghil ritter marzale* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 785 ; *Col.*, N° 846 ; *Jul.-Berg*, N°s 899, 921).

— (*Wijmaer Frammel von*), maréchal héréditaire de Juliers, reçoit une rente du Brabant, 1381 : même écu, les lions non cour. L. : S' *Wyrmer vā Birgel erjmarshale zu Gulge* (B.).

— (Engelbert, chevalier de), même qualité, bon ami de Conrad, sire de Schleiden, et de Jean, sire de Neunenstein, fils aîné du sire de Schleiden, 1406 : même écu. L. : . . . *Engelbret va Birgel ritt marshalk zu G . . .* (*luc.*, c. 10, liasse XVI, N° 620).

— (Engelbert Nydt van), chev., même qualité, perd un cheval dans la guerre contre les Gueldrois, 1446 : une burelle, accompagnée de trois (2, 1) lions. C. : un lion iss. L. : . . . . . *va Birgel . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2364).

— (Damoiseau Baudouin van) fait un accord avec les chanoines réguliers d'Aix-la-Chapelle, au sujet d'une ferme : *Oirsberch*, sur laquelle Jean van *Moirssuyt* (Mouderscheidt?) lui avait cédé ses prétentions, 1418 : même écu. Cq. cour. C. cassé. L. : S' *Ila . . . . . van Birgel* (Duss., *Regulierherrn*, à Aix-la-Chapelle, N° 9).

J. v. M. tenait ces droits du chef de son beau-frère J.-u sire Jean Fyck.

— (Frambach van), maréchal héréditaire de Juliers, vend, pour 3000 plets d'or, de Louvain, au duc de Bourgogne, *mijn slot van Cheve* (Saive?), *geleyn bij Ludick over Maze, mit sinen bergen ende tynmcre, also dat bynnen sinen graven ende vesten geleyn is*, et le reçoit de lui en fief, 1431, en octobre :

même écu. Cq. cour. C. : un lion iss. (sans pattes, ni queue). L. : . . . *rābar . . . Birgel . . . . . marschal . . . . .* (B.) (voir **Buffel, Nyt**, aussi **Berghe**, 1370 ; *Andriès, de vorstmeister*, serait-il un **Birgel**?).

Voici, d'après **GELUE**, le s. armes de *monseigneur van Bir-gel* (Juliers) : d'argent à la fasce de sable, accompagnée de trois (2, 1) lions de gueules. Le eq. d'or. Volut d'argent. Cour. de sable. C. : une tote et col de lion d'argent, lamp. de gueules.

**Birkelyn et Berkelyn.** *Emundus Birkelinus, miles, civis colonienus*, se. un acte de *Bliza, relicta quondam Henrici Hiblegeri, militis, civis colonensis*, qui donne quittance à Florent Berthout de Malines, 1307 : un ours rampant, colleté et enchaîné, la chaine relevée au canton s. L. : S' *Emondi dei Bercln militis* (Hod., N° 182).

— Edmond *Berkelyn*, et *Emondus dictus Birclyn*, reçoit, du Brabant, une rente à Fauquemont, 1371, 2 : un ours rampant, colleté. L. : \* *Sigillum Edmendi d. Berkelyu* (B.).

*Die Birkelin* : d'argent à l'ours de sable, colleté et bœulé d'or (GELUE).

**BIRKELE** (*Lotovicus, dominus de*), inféode au duc de Lorraine un alleu qu'il possède, en commun avec son frère Jean, *in villa et curte de Synuoid*, 1301 : une fasce vivrée. L. : S' . . . . . *erivi . . . . . e* (Lotr., *Billehe*, B., 570, N° 7).

Au dos de la charte et sur la chemise de celle-ci, on le nomme : *sgr. de Kirchel*, il n'est impossible de lire autrement que *Birkele*, nom de lieu que je n'ai pas réussi à identifier.

**BIRSINICH** (Arnould van) (Borschemich?), chev., se. un acte de son parent Gono van Putz, burgrave de Lipp, 1343 : une fleur de lis. L. : S' *Arnoldi de Birseneych* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 463).

**Bischof.** *Wilhelm Bayschoff*, lieutenant du juge à Aix-la-Chapelle, 1371 : un fer à cheval. L'écu posé sur une crosse épiscopale. L. : S' *Wü des . . . sshopz* (Duss., *Commanderie de Bieseu*, N° 71).

**Bischofshausen.** voir **Westerberg**.

**Bischofsstab.** *Geertruyt, werdyinne in den bischops staff l'Aben* (Aix-la-Chapelle), reçoit, du Brabant, des armoies sur une errance de 124 florins du Rhin (guerre de Gueldre), 1396, 7, 8 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais ; au 2<sup>d</sup>, un anneau, surmonté d'un lambel. L. : S' *Dred van den Beschofstaf* (B.).

— Gilles van den *Busschoffstaiffe*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1406 : trois maches (?). C. : un échapen de tournoi, sommé d'un vol. L. : S' *Gillys van den Busschofstaf schyngy aq* (Duss., *Commanderie de Bieseu*, N° 61).



**Bisschop** (Florent), échevin de Rotterdam, 1495 : six besants, ou tourteaux, trois en chef, trois (2, 1 en pointe, réunis au moyen de tiges, de façon à former une sorte d'escarponcelle, accolée de deux panneaux, T. d. : un li. sav. assés, tenant sa massue de la main droite (U.) (Fig. 67).

— Simon *Bisscop*, tuteur de par l'église de Marie Steemaets, qui tient, du comte de Flandre, des fiefs à Haesdonck et à Sinaj, 1515 : une marque de marchand. S. s. : un griffon (Fiefs, N° 6174 etc., 913<sup>bis</sup>, liasse N° 7129-91) (Fig. A).

— (Henri), échevin de Rotterdam, 1611 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, un oiseau essorant, accompagné en pointe de deux oiseaux ; au 2<sup>d</sup>, un éléphant. G. : un oiseau essorant (entier) (U.).

**BIJSSCOPDOEME** (*Johannes dictus van den*), miles, échevin de Bruxelles, 1383, 4 : plain ; un chef chargé de trois pals. G. : un bonnet arrondi, garni d'un vol. L. : *S. Joanes de Biscobdoe mlt* (Brux. et B.).

**Bitere**, voir **Rechede**.

**Bitche** (Seel du tabellionage de la sgté de), 1615 : une bande, chargée de trois alérions. L'écu surmonté du millésime 1600. L. : *Seel de tabellionage de la seig de Biche* (Lorr., *Bitche*, B. 750, N° 47).

**Bivels**, voir **Salm**.

**Bijvoorde**, Gauthier van *Bivoirde*, échevin de Tirlemont, 1436 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un anneau. L. : . . . . . de *Bivoirde scabi* t. . . . (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

**Blabbenere** (Jean del), échevin d'Anvers, 1420 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, et une étoile à cinq rais en cœur (Hôp. Sainte-Elis., *Bluteng.*, III).

**Bladelin**, *Stavos Bladelins*, h. du comte de Flandre, se. un acte relatif à un fief à Hooghede, 1284 : une bande, côtoyée de deux cotices. L. : *S. . . tass. . . Bladelin* (Nam., N° 173).

— (Pierre), conseiller et gouverneur général de toutes les finances du duc de Bourgogne, reçoit une rente sur l'Espier de Bruges, 1445 : d'hermine . . . (cassé). G. : un vol. L. : *Styllum . . . Bladelin* (G. C. B., Acquis de Lille, I. 378).

— (Pierre), fils d'Antoine, tient, par succession de d<sup>me</sup> Marie, fille d'Edrop Bladelin, sa mère, un fief du château de Furnes, 1502 : d'hermine à une bande. G. : un vol (Fiefs, c. 887, liasse N° 1-77).

— (Hubert) tient, du château de Furnes, un fief à Alveringhem, t. . . : même écu (Ibid., Nos 79-112).

**Blaeu** (Georges), fils de Guillaume, échevin de Rotterdam, 1620 : un boaf en arrêt, G. cassé (L.).

**Blaesveld** (Les échevins de), 1410, 49 : petit module ; trois (2, 1) poissons. L. : *S. scabiorum de Blaesveld* ; 1447, 53, 1, 1591, 18 : petit module ; même écu, brisé au point du chef d'un petit lion. L. : *Seghel van den scepen van Blaesvelt* (Mal.) (ouu. *Wijtvliet* ; voir aussi **Apostole**).

**Blaiel** (Thomas), sergent de roi de France, écrit au bailli du Tournaisis, 1493 : une bande, accolée de deux trelles. L. : *Seel Trmas . . . . .* (Tournai, corps religieux, c. 1).

**Blaireau**, voir **Blareau**

**Blaise** (Jacques), h. de tef du Hainaut, 1661, à Mons : divisé en chevron ; au 1<sup>er</sup>, trois trelles, rangés en chevron ; au 2<sup>d</sup>, une roue. Sur l'écu, incliné à d., peche un grand aigle. L. : *S. Jaques Blaise* (M. A. de Latre du Bosqueau).

**Blâmont**, Henri, sire de *Blamont*, a promis à noble homme mon tres chier signor et cousin Henri, conte de Bar, de l'aider contre le roi de France, moyennant 2000 livres de tournois qu'il a reçues, 1295 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du e. sc. : à deux bars adossés (Lorr., *Blâmont*, B. 574, N° 29).

JACQUES BRETEN, dans *Les tournois de Chauvenci* 1285 :  
Masonne : *Parez dames armes vermeilles, | Et bien li sent a merveilles, | Les deux saluant il argent batu | A son escu sont enbus.*

— Thiebaud et Thiebaus, sire de *Blamont*, et *Blamont* reçoit par son châtelain de *Deneure* (Deneyre), un paiement du Brabant, 1261, 6 : écu aux mêmes armes. Gq. cour. G. : un chapeau pyramidal, sommé d'une boule, contenant un panache de plumes de coq, ledit chapeau accolé de deux bars, les têtes en bas (B.).

— Henri, sire de *Blamont*, reçoit une rente du Brabant, 1378 : même écu. Gq. cour. G. : un bonnet pointu, sommé d'un panache de plumes de coq et accolé de deux bars, les têtes en bas. L. : *S. Henri sire de Blamont* (B.).

— Ferry, sire de *Blamont*, reçoit une rente du Brabant, 1401 : mêmes écu et G. Gq. cour. L. : *S. Ferri sire de Blamont* (B.).

— (Jean del), ceuyer, sgr. de *Haires* et de *Villeson* (Vellexon), donne, à son frere, sire Philibert, sgr. de *Beffraymont* (Beaufremont), et à sire Jean de *Beffraymont*, son fils, chevaliers, quittance de 500 francs, solde du prix d'achat de la voverie de Neufchâteau, 1405 : même écu, brisé au point du chef d'une fleur de lis, Gq. cour. Même G. que Henri, 1378. L. : *Seel Jehan de Blamont* (Lorr., *Neufchâteau*, B., 831-5, N° 142-3).





**Blâmont.** Jehan de *Blamont*, chev., sgr. de *Veillevron*, reçoit, du duc de Brabant, en rachat d'une rente de 300 livres de petits noirs tournois, héritée de son père, la terre de *Wanferchiez* (*Wanfercée*), *empres Liégnys* (Liégnys), ou *Romans pais de Brabant*, avec juridiction, terres de culture, prés, moulins, caves, bois, rentes, etc.; en cas de vente de *Wanfercée*, il promet de réemployer les fonds en terres ou rentes en la *comté de Blamont* ou dans ses terres et seigneuries; Liège, 5 oct. 1125: deux bars adossés, accompagnés au point du chef d'une queue. Cap. cour. Même C. L.: ... *Jehan de Blamont* (R.) (voir *Beaufremont, Chalon, Looz*).

**Blanchart** (Jean-Ferdinand), écuyer, sgr. féodal de Clémency, sgr. foncier de Helva et sgr. engagéiste d'une partie de *Merenbettenfelt*, tient, du roi de France, pour lui et d<sup>lle</sup> Marie Zorne, la 2<sup>de</sup> de Clémency (comté de Chiny), 1681: écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une aigle; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un palé. G.: une aigle (entière) (cachet en cire rouge) (C. C. B., 157133).

— (Gaspard-Antoine), écuyer, tient, du roi de France, le fief de *Chatellet-les-Habay* (comté de Chiny), etc., 1682: même écu, mais trois pals, au lieu d'un palé. G.: une aigle iss. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

**Blanden.** Les échevins de *Belandene*, 1378: parti; au 1<sup>er</sup> a trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. chargé de trois pals et d'un fr.-q. de quartier a cinq billetes (terminé!); au 2<sup>d</sup>, une fasce. L.: S s . . . . . *Fr de Byal . . den Came Birbaec*. (S. G.).

**Blancars** (*Jaquemars*), bâtard de feu *Jaquemont Blancars*, bourgeois de Valenciennes, reçoit de la ville de Tournai, des rentes inscrites sur sa vie, celles de Georges de *Quarouble*, de Marguerite *Bouviere*, sa femme (a lui, *Jaquemars*, de d<sup>lle</sup> Marguerite de *Sommaing*, a présent femme de *Rikart* de *Saint-Aubin*, 1407, 8: six (3, 2, 1) lions et un bâton broch. L.: S *Jakemart Blankart . . . tart* (Tournai, Quitt.).

**Blancart** (Francon), échevin de Louvain, 1252, 3: burelé; au franc-canton chargé d'une étoile a huit rais. L.: S *Franconis scabini lovan* (S. G.).

— Jean *Blanchkart*, échevin de Malines, 1300: trois pals; au chef chargé de deux étoiles, a cinq rais. L.: S *Iohais Blanchka . . . . .* (Mal.).

— (Francon), échevin de Louvain, 1363, 6, 75: écartelé; au 1<sup>er</sup>, trois pals; au chef de quartier plain; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, plains; aux 4<sup>e</sup>, un annelet. L.: 1363-6: S *Franconis Blacart scabi lovan* (S. G.). (Fig. 68) (voir *Dour*).

— Jean *Blancaert*, échevin de West-Eerlo, 1410: une fleur de lis, accompagnée de trois étoiles. L.: . . . . . *lankart lans zo . .* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 3, 53-56).

**Blancart.** Guillaume *Blancaerd*, échevin de Wetteven, 1425: une branche de chêne, feuillée de trois pièces, mouvant de la pointe. L.: S *Willelm Blancaert* (Ibid., t. 1, 70-71).

— Renier *Blancart*, échevin de Léau, 1459: trois pals; au chef chargé de trois roses (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— Jean *Blancart*, échevin de Louvain, 1469: trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé. L.: S *Iohis Blancart scabini lovan* (S. G.).

— Jean *Blancaert*, même qualité, 1497, 1513, 8: même écu. L.: S *Iohānis Blancart scabi loū* (S. G. et St-Pierre, A. G. B.).

**Blanke** (Jean), 1382, 3, 6, 7, 90, 9, 1400: trois poings (Mal.).

— (Simon), 1372-4, 7, 8, 80, 1, 3, 4, 6, 9, 90, 1, 3, 4, 6, 7, 1400-2, 4, 5, 10, 12, 6-8: même écu, brisé en cœur d'une étoile a cinq rais (Ibid.).

— (Rombaut), 1407: trois poings; au fr.-q. broch., chargé d'une fasce abaissée et d'un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. C. cassé. T.: deux d<sup>lles</sup> (Ibid.).

— (Rombaut) 1418: trois poings, surmontés d'un lambel. S.: un aigle (Ibid.).

Ces personnages du nom de Blanke scellent en qualité d'échevins de Malines.

**Blankenberg** (?). *Rikardus, fanulus domini comitis Clevenensis* (sans nom de famille), se. pour *Henricus dictus Develen* de *Isender*, lequel jure de ne plus rien entreprendre contre ceux de Cologne, qui l'ont fait prisonnier a la bataille de Warrington, ni contre le duc de Brabant, ni les comtes de Berg, de Juliers et de la Mark, 1289, 19 janvier (n. st.); dans le champ du seau: un lion. L.: S *Ricardus de Blankenberg* [ *Isender* (Ville de Cologne, N° 534).

L'inventaire imprimé contient des détails erronés sur ce personnage.

**Blankenberghe** (Bourgmestre et échevins de), 1542: dans le champ du seau: une mer, sommée d'un mont, couvert d'herbe, accompagné en chef de deux étoiles. L.: *Sigillum scabino . . . . . Blankeberg . .* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 4).

*Blanqueberghe*: de sable, à la fesse d'argent, et au pied de l'escu une montaigne à trois montelettes d'argent (*L'ancienne noblesse de la comté de Flandres*, par CORN. GAILLARD). Sur le seau de 1542, le mont est à six « montelettes ».

**BLANKENBERCH**, voir *Rheinbach*.

**Blankenheim** (*Fredericus de*), miles, devient vassal de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, du chef de 5000 livres de petits tournois, donnant lieu a une rente de 500 l., 1314: un lion et un lambel (a trois pendans) broch. (*Act. r. IV*, liasse XVI, N° 55).



**Blankenheim.** *Fierris*, sire de *Blankienym*, reçoit un pennon du Luxembourg, 1319; même écu, le lambel à cinq pendants, G. : un écran échancré, les pointes garnies de fleurs de lis (Ibid., N° 18).

— *Nobilis vir dominus Gerardus, dominus de Blankenheym*, se. un acte des frères de Schmidheim, 1325; même écu. L. :  $\frac{1}{2}$  S' . . . rdi de *Blankenheym* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 303).

— Arnould, sire de *Blankenheim*, se. un acte de Conrad, sire de Schleden, 1326; même écu. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Arnoldi dui de Blankenhem d.u.r.*, loc. cit., N° 281.

— Gérard, sire de *Blankenheim*, se. un acte de son père, Jean d'Ensborg, sire d'Arenfels, 1343; même écu, chacun des 5 pendants du lambel chargé de trois billettes, G. : un lion, iss. entre un vol. L. : *S' secretum . . . . . i de Blankel'* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 455) (Fig. 69).

— Arnould *von Blankenheim*, sire de *Gerarsteyne* (Gerold-tem), décl. avoir reçu pleine et entière satisfaction de Wenceslas, duc de Luxembourg, 1357; un lion et un lambel, à trois pendants, broch. L. : *S' Ir de Blachehem* (*Lux.*, loc. cit., N° 37 et 41).

— Arnould, sire de *Blankenheim*, reçoit une rente du péager de Kaiserswerth, 1365; même écu, le lambel à 5 pendants, G. : un écran échancré de l'écu, chaque pointe garnie d'un rameau, feuillé de cinq pièces, ledit écran entre un vol. L. : *S' Arnoldi . . . . . Blankenheym*. Qualité chev., sire de Bl., il se. un acte de l'abbé de Prum, 1368; mêmes écu et G., mais les pointes de l'écran garnies, chacune, d'une fleur de lis (Duss., *Jul.-Berg*, N° 809 et 781).

— Gérard van *Blankenheim*, sire de *Castelberg* (Casselburg), promet de dégager son bien (*so Bredoren* (Briedern) *mit so Polsterstorp* (Pöltersdorf), fief de Juliers, qu'il avait engagé de l'aveu du duc, 1367; 68; même écu, le lambel à 3 pendants, G. : une tête et col de lion cour., entre un vol. L. : *S' . . . . . de Blankenhem* (Ibid., N° 798 et 809).

— Gérard van *Blankenheim*, sire de *Castelberch* et de *Gerarsteyne*, donne un *ridimus* d'un acte de feu son frère, Arnould, sire de Gerolstein, et de sa femme, *Jennete* (et *Johennete*) van *Rodemachern*, lequel Arnould décl. que ses châteaux de *Gerarsteyn* (et de *Kele* (Kell?)), *mit der halver stat* — que son père avait inféodés à Jean, roi de Bohême, — sont *offen huißen* du comte de Luxembourg, 1374; même écu, le lambel à cinq pendants, G. : un lion, iss. entre un vol.

Scellent les trois fils dudit Gérard :

Jean : même écu. L. : *Johs de Blanche*;

Gérard : même écu. L. : *Gerardi de Blank . . . . .*;

Arnould : même écu (*Lux.*, loc. cit., N° 51).

**Blankenheim** (Sire Arnould, sire de), se. un acte de Jean de Reifferscheid, 1377; même écu (*Lux.*, c. 1, l. IV).

— (Arnould, comte de), et sire Gérard de Bl., sire de *Castelberg* et de *Gerarsteyn*, proches parents de Renier et de Jean, sires de Reifferscheid, 1385; tous deux : même écu. Le comte eût d'un chapeau de tournoi, sommé d'un écran échancré, chacune des pointes garnie d'une fleur de lis, ledit chapeau garni d'un vol (*Lux.*, c. 1, liasse IV).

— Frédéric, évêque d'Utrecht, 1402; dans le champ du sceau rond, un buste d'évêque, sous un dais ogival, accosté de deux anges agenouillés, affrontés; dans le bas, deux écus : A, une croix (Utrecht, évêché); B, un lion et un lambel broch. (Duss., *Clèves-Mark*, N° 608) (voir **Born, Rodemack**).

Voici, d'après GELCK, le blason du comte de *Blankenheim*, h. de l'« évêque » de Trèves : d'or au lion de sable, arme et lamp. de gueules, au lambel, à cinq pendants, de gueules, broch. Volet d'or au lion de sable, C. — un chapeau de tournoi d'or, *retroussé* de gueules, *sommé* d'un écran échancré de l'écu, les pointes garnies de plumalis de sable, ledit écran entre deux touffes de plumes de paon.

**Blankenstein.** Henri van *Blankensteyn*, juge à Werden (sur la Ruhr), 1365; un girouët de huit pièces; au chef chargé d'une paire de ceps (l) L. : *S' Henrici dei (?) Bl . . . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 780) (Fig. 70) (voir **Vietinghof**).

— (Heuri van), dit *au der Heygen*, échange des serfs avec l'abbé de Werden, 1422; une fasce, surmontée à d. d'une étoile, à cinq rais, ou bien : un fascé-contre-fasé de trois pièces, chargé en chef à d. d'une étoile à cinq rais (endommagé) (Duss., *Werden*, N° 97, b).

**Blankart**, voir **Blancart**.

**Blankelaer** (Jean van), échevin des *damoisses de Mons* (chapitre de Sainte-Waudru), à Hérenthals, 1315, 7; échevin de Hérenthals, 1317, 20; un cygne, surmonté de deux fleurs de lis (Mons, Sainte-Waudru, c. II).

**Blankenberg** (Waleran), docteur en droit, échevin de Cologne, 1631; un arbre, posé sur un mont, et une triangle ondulé, broch. G. : un vol, chargé d'une triangle ondulé. L. : *Walram Blankinby licen scabi*, G. -se. : mêmes écu et G., ce dernier accosté des lettres WB — I. (Duss., *Testaments de Cologne*, N° 182).

**Blankert** (Pierre), 1617; écartelé; au 1<sup>er</sup>, une étoile; au 2<sup>e</sup>, trois fleurs de lis; au 3<sup>e</sup>, un lion; au 4<sup>e</sup>, une fasce bretessée et contre-bretessée. G. : un vol (U.).

— Thierry, 1652; même écu, mais l'étoile à huit rais, G. : l'étoile de l'écu entre un vol (U.).



**Blanckert** (Ewout), 1661 : même écu que Thierry. C. : deux cornes de bœuf (F.).

Ces trois *Blanckert* seillent en qualité d'ex-échevins de Rotterdam.

**Blancpain**, voir **Broye**.

**Blancq, dit de Naviers** (Jehan le), juge a noble h. mgr. de *Croix*, chev., bailli de Lille, 1416 : un marteau, accompagné a s. d'une étoile (Vr Desmaisières).

**Blantsoen**, voir **Rognée**.

**Blare** (Pierre de) (et *le Blare*), bailli et receveur d'Adrien de Clærhout, chev., pour sa sgrie d'Asselbronck, 1138; receveur d'Asselbronck, 1439 : un chevron, accompagné de trois merlettes. T. : un ange. L. : *S Pieter de Blare* (C. G. B., Acquis de Lille, t. 379).

**Blareau** (Etienne), allentier a Jodoigne, 1641 : un chevron, accompagné de deux étoiles, a cinq rais, en chef, et d'un blaureau, en arrêl, en pointe. L. : *Este* . . . . . (C. G. B., c. 37).

**Blaton**, voir **Loherains**.

**BLAUVILLE** (Etienne de), écuyer, résidant à Mussat-lez-Briey, tient, du duc de Calabre, de Lorraine, etc., du chef de sa femme, *Jenon* de Haut, la moitié d'un jardin, dit « le Jardin a la Chancelie », a Sauey, bailiage de Saint-Mihiel, etc., etc., 1531 : un filet en sautoir, cantonné de quatre merlettes, contournées. G. sans C. L. : *E de Blaville* (Lorr., *Briey*, B. 593, N° 46) (voir **Haut**).

**Blavier** (Henri le), échevin de Liège, 1325, 8 : une bande vivrée, accompagnée au canton s. d'une étoile. L. : . . . *Hen . e Bla . . . r scabi* . . . (C. de B.).

— Jean-Antoine Blavier, *Dei gratia episcopus diognensis*, vicair de Maximilien-Henri, duc de Bavière, évêque de Liège, 1664 : trois fascés et un lion broch. (S.-T., c. 13).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Blavier* porte l'argent à trois fascés de sinople et au loiz de gueules brochiant.

**Blé** (Huguenin du), *escuier descurier* du duc de Bourgogne 1423, 1, 5 : trois chevrons. C. : une tête et col de chèvre. L. : *S Huguenin du Ble* (C. G. B., Acquis de Lille, t. 116 et 112).

**Bleekere** (Jacques de), h. du comte de Flandre, du chef du château de Poteghem, 1542 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>es</sup>, trois merlettes; aux 2<sup>es</sup> et 3<sup>es</sup>, une fasce, chargée de trois roses, a six feuilles. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *S Jacop de Bleekere* (Ibid., t. 153).

**BLEESBEECK**, voir **Bongart**.

**Blehen**, Baudouin de *Blehaing*, chev., bailli du comte de Namur, 1352, 3, 5, 62 : une bande, chargée de trois manches mal-taillées et accompagnée au canton s. d'une merlette, posée dans le sens de la bande. C. : une tête et col de chien braque. L. :  $\frac{1}{2}$  S . . . . . *de Blehaïn* (Nam., N° 774, 781, 9, 925).

— Godefroid de *Blehaing*, fils dudit bailli Baudouin, 1351 : même écu, mais la merlette chargée d'un annelet (ou rose?). L. : . . . . *fria de Blehaïn* (Ibid., N° 784).

— Jean de *Blehaïn*, chev., jadis prisonnier a Basweiler; i. l. : 1156 mont., 1374 : une fasce, entre deux burelles, surmontée de trois manches mal-taillées; écus. en cœur, a la croix, cantonnée de quatre croisettes pattées, au pied fiché. L. : *S Iohans de Blehens* (B.) (Fig. 71).

— *Anseaul van Blehaya*, jadis prisonnier a Basweiler; i. l. : 850 mont., 1374 : même écu, mais l'écus. ne broch pas sur les burelles. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Ancio de Blehen* (B.).

— Gérard van *Blehaïn*, jadis prisonnier a Basweiler; sous Robert de Namur; i. l. : 760 mont., 1374 : une bande, chargée de trois manches mal-taillées et accompagnée au canton s. d'une merlette. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Gerat de Blehens* (B.).

— Godefroid de *Blehaïn*, et *Blehayn*, chev., prisonnier a Basweiler, sous Robert de Namur; i. l. : 1390 mont., 1374, 5, 7 : même écu, mais sans la merlette. C. : une boule, sommée d'un patache de plumes de coq, entre deux bras. L. : 1371 : *Godefroo d' Bl . . e, chr* : 1377 : *Godefroo d' Bl . . n sire d Abee* (B.).

— Gérard de *Blahain*, écuyer, reçoit le solde dû sur son indemnité du chef de ladite bataille, on il avait été fait prisonnier, le 22 août 1371, 1380 : même écu, brisé au canton s. d'une merlette, posée dans le sens de la bande. C. : une tête et col de chien braque d'hermine, colleté. L. : *Sciël Gierar de Ville* (B.).

Cette quittance de 1380 est le seul document authentique, à ma connaissance, qui mentionne la date de la bataille de Basweiler. Voir HENNICORCK, ed. citée, p. 130.

— Gérard de *Blehaïn*, écuyer, bailli du comté de Namur, 1384 : même écu, mais brisé au canton s. d'un oiseau. C. cassé (Nam., N° 1166).

— Jean de *Blehe*[in], écuyer, châtelain de Fallais, 1471; maire de la haute cour et justice de Fallais, 1471; h. de hiel de mgr. Wolfart de Borsselle, comte de *Bochtain*, sire de Hemsroet et de Fallais, 1473, 7 : une fasce, entre deux burelles, surmontée de trois manches mal-taillées. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *S Iohannis de Blehen* (C. G. B., c. 108).

L'acte de 1477 porte : comte de Grandpré et de *Bochtain*, ser. de la Vère, Fallais, etc.



**Blehen** (Adrien de), écuyer, sgr. de *Scaetbroeck* (Schaedbroeck), véné de Lens, maréchal de Louvain, tient, du Brabant, par la mort de son frère, Jean, un fief à Lens-Saint-Remy, 1531 : même écu. C. : une tête et col de lévrier, colleté (Av. et dén., N° 4236) (voir **Ville**).

Voir sur la famille de **Blehen**, HENRICOURT, *Le Miroir des nobles de Haslage*, et, en particulier, sur l'alliance avec Bolland, ou *Beuland*, Féditlon de SAUBRAY, p. 126-7.

Les **Blehen** portèrent, d'abord, au témoignage de HENRICOURT, les armes de *Harezees* : de gueules à trois manches d'or, ils les chargèrent, par la suite, d'un sionchet (écusson) de HENRICOURT : d'argent à une bande de gueules ; puis, l'un d'eux prit : d'argent à une bande de gueules de part sa mère (HENRICOURT) et brisat ly bande de trois manches d'or de part son père.

**Bleyche** (Jean) reçoit, du duc de Brabant, 30 vieux œufs, pour un cheval perdu à son service, 1357 ; Jean *Bleych van Nuerenberch* et Jacques van *Merrheim* (ne se, pas) reçoivent, du même prince, un acompte sur leur soldo, du chef de la guerre de Flandre, 1357 : trois aigles. L. :  $\text{S}^{\text{e}}$  *Johannis Bleyche* (B., N° 1158, 1190).

**BLEKE**, voir **Crupelant**.

**Bleudeman** (Pierre), échevin de la *rierschare* de Kemseke, Stekene et Saint-Paul, 1497 : une hache entourée, accompagnée en pointe d'une étoile. L. : *S Pieter Bleudeman f Pieters* (C. G. B., Acquis de Lille, I, 255).

**BLIAGIJS**, voir **Gilles**.

**Blide** (Gauthier), échevin de Saint-Trond, 1313 : un losangé (S.-T., c. 59<sup>as</sup> et 7).

**Blide** (*Walterus dictus*), échevin de Louvain, 1337, 8 (n. s.) : un sautoir engrêlé et une bordure (simple). L. :  $\text{S}^{\text{e}}$  *Walteri de Blide scabini* (S.-G.).

— (*Franco dictus*), échevin à Louvain, 1339 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un losangé, chargé de . . . (?). L. :  $\text{S}^{\text{e}}$  *Franconis . . . e scabini* (S.-G.).

— (*Walterus dictus*), échevin de Louvain, 1344 : un sautoir engrêlé ; au fr.-q. chargé de trois pals ; au chef de quartier plain. L. : *S' Wal' dei' Blide scabini lov* (M. Rouffart).

— (*Simon die*), échevin d'Aerschot, 1421 : un sautoir engrêlé et un lambel brach. L. : *Sim . . . . Blid' . . . . abi ar'* (S.-G.).

— (Simon die), échevin d'Aerschot, 1425, 30 : même écu. L., 1425 : *S Simoen die Blide scab aerscot*. 1450 :  $\text{S}^{\text{e}}$  *S Simon die Blide scab aers* (S.-G.).

**Bliden** (Herman), échevin de Dusseldorf, 1409, 12 : une marque de marchand, représentant un 4 gothique

( $\text{A}$ ), mouvant de la pointe. L. : *S' Herman Blide* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 109 et 101).

**Blidenstein**, *Adolphus de Blidenstein*, miles, se. pour *Thilmannus dictus Vos de Stumbele* (Stumueln), qui jure de ne rien entreprendre contre les bourgeois de Cologne qui l'ont fait prisonnier (à Worringen), ni contre le duc de Brabant, ni contre les comtes de Berg, de Juliers et de la Mark, 1288, 11 août : un lion. L. :  $\text{S}^{\text{e}}$  *Adolphi de Blid' . . . . . idil'* (Ville de Cologne, N° 520).

**Blicck**, etc. *Arnoldus dictus Blicc*, échevin de Malines, 1318, 22 : dans le champ du sceau, un toureau passant, accompagné de deux poissons, posés en fasce, l'un en chef, l'autre en pointe, et a d. d'une étoile à cinq rais (Mal.).

ALG. VAN DEN EYNDE, *op. cit.*, représente un *boeuf*.

— Henri *Blicc*, même qualité, 1367, 9, 71, 3-5, 7, 9 : un poisson, posé en bande, en chef a d., et deux têtes de boeuf, de profil, l en chef à s., l en pointe (ibid.).

— Jean *Blicc*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Rotsclaeur ; i. l. : 912 moult., 1374 : trois (2, 1) poissons, posés en bande. C. : une tête et col d'animal (chien) L. : *S Johannis dei Blicch* (B.).

— Jean de *Blicch*, feudataire de *Costen van Grembergen*, sgr. d'Aa, etc., 1429 : un sautoir, accompagné d'un croissant en chef et dans chacun de trois autres cantons d'une étoile (Ch. et doc. et div., c. 1).

— Adrien le *Blicc*, échevin de Furnes, 1436 : un poisson, posé en fasce. C. : une tête et col de chèvre. L. : *S Adriaen de Blicc* (C. G. B., Acquis de Lille, I, 93-94).

— *Henricus Blicck*, échevin de Malines, 1453 : trois (2, 1) poissons, posés en bande. L. : *S scabinatus Henrici Blicck* (Mal.).

— Goffart le *Blyck*, tient, du Brabant, un fief à Limelette, 1531 : un soc de charrue, posé en bande, la pointe en bas. L. : *S Gofaer le . . . . .* (Av. et dén., N° 4238).

— François *Blicck*, échevin de Malines, 1610, 4, 9, 20, 4, 34 : trois poissons, posés en bande et rangés en barre (Mal.).

**Blioff** (Gilles), bourgmestre de Neuss, 1446 : une coquille. T. : un auge. L. : *Sigille Egibii Blioff scabinus nessen* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2363).

**Blidou** (Jean du), échevin de Bruxelles, 1536 : un chevron, accompagné de trois roses (Brux.).





**BLIZE** (mgr. Daniel de), h. du comte Namur, 1330 : d'hermine à la fasce de cinq fusées. Volet d'hermine. Cq. cour. G. : un bonnet d'hermine L. : . . . . .  
*... hinc militis (Nan., N° 517.)*

Volet, d'après GELD, les armes de *her Danyel van Dilscen*, d'hermine à la fasce de cinq fusées de gueules. C. : un bonnet d'hermine, terminé en volet, entouré d'une cour d'or.

— *Jehans Espaignars de Blyse*, écuyer, fondaire namurois, 1315 (u. s. l.) : mêmes écu et C. Cq. cour. L. : *S Johannis Spaniard de Bilsen (Ibid., N° 703.)*

**Blisia** (Marie-Catherine-Isabella de), décl. tenir, du Brabant, la sgr. de Busson, 1750 : trois (2, 1) huchets et une touffe de trois fleurs en cœur. L'écu sommé d'une cour, à cinq fleurons (Av. et déu., N° 7878; voir **BILLEN**, **Halmale**).

**BLYTTERS WICH** (*Brun van*), échevin de Cologne, 1518 : un léopard cour. Cq. cour. C. cassé (une queue de paon?). L. : . . . *reyn van Blit* . . . . . (Duss., *Schrein Sanct Gereon*, l. 12).

**Blitterswijk**. Henri van *Blitterswijk* et Jean Coe (*1<sup>o</sup> loco*) se. pour Henri van Brienem qui reçoit, du Brabant, un acompte sur sa créance (guerre de Flandre?), 1357 : coupé-dentché; au 1<sup>er</sup> parti; a. plain; b. une cotice vivrée; au 2<sup>e</sup>, plain. L. : *S II de Blitterswïc* (B.).

— Henri van *Blie* (sans aucun doute corruption de *Blitterswijk-k*) et Thierry van Maneren (*1<sup>o</sup> loco*) reçoivent un acompte sur 70 mout. du chef dudit Thierry, jadis prisonnier, et de maître Herman van *Langhel*, chirurgien, tué à Hasweiler, 1374 : même écu. L. : . . . . . (B.) (Fig. 72).

— Othon van *Blitterswick* se. un acte avec Thierry et Rodolphe van der Hautart, 1436 : coupé-dentché, au 1<sup>er</sup>, charge a. d. d'une étoile; au 2<sup>e</sup>, plain (*Geld.*).

— Jean van *Blitterswijk*, échevin de Bruxelles, 1453, 60 : même écu, mais un losange, au lieu de l'étoile. Cq. cour. C. : un ours (?) iss. L. : *S Jan va Blitterswic* (Brux. et Afflig.).

— Guillaume van *Blitterswijk*, même qualité, 1490, 5 : même écu. Cq. cour. C. : une tête et col de sanglier (?). L. : *S Willem va Blitterswic* (Brux. et Mal.) (voir **Hessen**).

**Bloeme** (Jean), échevin du comte de Flandre, au métier de Somergem, 1171 : disparé, à deux roses en chef et à un pied humain, chaussé, en pointe. L. : *S Jan* . . . . . (C. C. B., Acquis de Lille, l. 157) (voir **Blomme**, **Malschaert**).

**Bloemken**, voir **Bloumkin**, **Born**.

**Bloijere** (Henri de), h. de fief de Jean de *Serclaes*, sgr. de Nederkerckel, etc., dans sa sgr. a Bode-

ghem, 1598 : trois rencontres de bruf. C. : une tête et col de chien braque. L. : *S Helias de Bloyer* (sic!) (M. de Fennes).

**Blois** (Jean de), duc de Gueldre, comte de Zutphen, 1372 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, trois pals de vair; au chef de quartier plain; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, quatre lions (Hainaut). Un lambel broch. sur l'écu (Duss., *Clèves-Mark*, N° 410).

— *Guy de Bloys*, sires de Biadmont (Beaumont) et de Chimay, 1379 : même écu, avec le lambel (*Nam.*, N° 1129) (voir **Bouchout**, **Feluy**, **Godenard**, **Gueldre**).

— (Jean de), h. de fief du Hainaut, 1593 (à Ath, Malle?) : une rose, accompagnée de trois (2, 1) étoiles; et une bordure, T. s. : un saint Jean. L. : *S Jean de le . orgnerie dit de Blois* (M. G. Hulst, a Gand).

Voit G HAGEMASS, *Histoire du pays de Chimay*, passim, e. a. p. 161. Voici, d'après GILRE, le blason du comte de Bloys, h. du roi de France : de gueules à trois pals de vair; au chef d'or. Volet d'argent. Cour. de gueules. C. : un esyze essorant. Iss., d'argent, besque de gueules.

**Bloc**, dit **Coman** (Jean de), tient, du château de Termonde, un fief à Opwijk, 1430, se. pour *Gysel van der Hofstad*, fondaire à Lebbeke, 1430 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>, une fasce et un sautoir broch., chargé en cœur d'une bague chatonnée d'une brillante; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois (2, 1) croissants et en cœur une étoile à cinq rais (Fiefs, N° 4192 et 3929) (Fig. 74) (voir **Moerzeke**).

L'étoile n'est pas à six rais, comme sur notre dessin.

**Bloke** (Guillaume van den), échevin de la ville et du *bijvang* de Liere, 1429 : un coq (Mal.).

**Blokhoven**. *Willaem van Blochore*, chev. (voir **Abcoude**), 1298 : deux fasces crénelées. L. : . . . *domini Wilhelmi de* . . . . . (Holl.).

**Block** (Louis de), échevin du duc a Overijssche, 1492 : une bache rectangulaire (doléire) (C. C. B., c. 107) (Fig. 74).

**Blockschoemaeker**, voir **Berchem**.

**Blocq** (Antoine de, fils d'André, tient, du comte de Flandre, par achat de Jean Braem, qui l'avait hérité de Cornelle Braem, son oncle, un fief a Saint-Nicolas (Waes), 1626 : dans le champ du seau, une croix potencée, alésée, cantonnée de quatre étoiles à cinq rais (Fiefs, N° 7087).

**Blocquery**. *Taije van der Blockerien*, échevin de Saint-Jond, 1499 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> plains. Cq. cour. C. : un lion iss. (S.-T., c. 10) (voir *Tale van der Biest*).



**Bloquery.** *Egidius van der Blockerijen, uiriusque juris licentiatas, canonicus et officialis leodiensis*, 1518 : un chevron, accompagné de trois merlettes contournées. T. : un prélat, tenant sa crosse de la main droite. L. : *S Egidius vater Blockerie ca... off... leod.* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. H.).

— Christophe van der *Bloquerien*, abbé et sgr. de Saint-Trond, 1579, 85 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, un lion et un semé de billettes; au 2<sup>e</sup>, un dragon, non ailé, regardant; au 3<sup>e</sup>, un dragon ailé; au 4<sup>e</sup>, un h. sauv., tenant de la main droite une rondache et de la main gauche une massue, et un semé de billettes. L'écu posé sur une crosse et surmonté des lettres S. T. sans autre légende (S. T., c. 11, et Ord.).

Le sceau du damoiseau Jan van der *Bloquerien*, écuyer de l'abbé, à Saint-Trond, qui s'était trouvé apposé au même acte, est tombé.

— Philippe van der *Bloqueryen*, juge dans la cour du prévôt de Saint-Trond, 1580; écuyer de ladite ville, 1594 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, (de gueules) au lion (d'or); au 2<sup>e</sup>, (d'argent) à un basilic regardant (d'azur); au 3<sup>e</sup>, (d'argent) à un oiseau échassier (d'azur); au 4<sup>e</sup>, (de gueules) à un homme sauv., tenant de la main droite une rondache (d'or) et de la gauche un bâton (au nat. ?). Cq. cour. G. : un lion iss. (Ord., S.-T., c. 11 et 13).

Les enaux de ce blason ont été indiqués d'après l'armorial ms. de Saint-Trond. Ce recueil contient encore ces armes attribuées à *de Bloquery* : coupé; au 1<sup>er</sup> d'or au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable; au 2<sup>e</sup>, à trois losanges d'or, accolés en fasces.

— Jean van der *Bloquerye*, écuyer de Saint-Trond, 1587-90, 1594 : mêmes armes (Ibid.).

**Blomma[er]t**, voir **Beer**.

**Blomme** (Pierre), a Menin, *revert* et gouverneur des ouvrages à exécuter, dans la sgrie de Menin, pour le duc de Bourgogne, 1421 : un sautoir engrêlé. T. d. : un h. sauv., brandissant sa massue de la main droite. L. : *S Pieter Blomme* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 13-14).

— Nicolas *Blomme*, fils de Michel, tient, du château de Termonde, un fief à Opwswijk, 1513 : trois (2, 1) fleurs de chardon, accompagnées en chef de deux merlettes et en cœur d'un besant, au tourteau. L. : *S Clavis Blomme* (Fiefs, N° 3278).

— (Jean), tuteur des orphelins de Pierre Laureijs, qui tiennent, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, 1519 : trois roses (Fiefs, N° 4055) (voir **Alaerts**, **Damme**, **Rolin**; comp. **Bloumkin**).

**Blommerstein.** *Jan van Bloemensteine*, chev., se. un acte du comte de Hollande, 1352 : trois colonnes (*zuilen*), surmontées d'un lambel. L. : *S Ia . . . . . m . . . . . ridder (Holl.)*.

**Blon** (Michel le), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1594 : un sautoir, accompagné de deux merlettes, 1 en chef, 1 en pointe. G. cassé. S. : deux animaux léviériers, lieornes ? (B<sup>o</sup> de Hoyer de Dour).

— (Jean le), même qualité, 1597 : trois trèfles. C. : un trèfle (?) (B. R., C. G., portef. 1907).

**Blonde** (Gauthier de) reçoit du Brabant un paiement (guerre de Flandre ?), 1357 : un chevron, accompagné de trois roses. L. : *Le seel Gautier le Blonde* (B.) (voir **Cole**).

**Blondel**, Henri *Blondiel* se. un acte de Baudouin de *Maynucourt*, sergent du roi de France, 1306, à Tournai : un chevron, accompagné de trois cornes, chargés, chacun, d'un croissant. L. : *S Henri Blo . . . . .* (Tournai, Chartrier).

— (Jean), bailli de Vermandois, 1329, 30, 1 : un (!) aigle contourné, essorant, et une bordure, chargée de onze fleurs de lis (Tournai, *Péronne*).

— (Guillaume), même qualité, 1357 : une (!) aigle et une bordure, chargée de onze fleurs de lis, l'écu sommé d'un lion léopardé (Ibid.).

— (Jean), sire de *Longville*, écuyer, franc homme du comte de Boulogne, 1393 : une aigle et un lambel broch. G. : une aigle iss. S. : deux léopards lions acroupis. L. : *S Jeh . . . . . et seigneur de Neri* (B.).

— (Guillaume), écuyer, conseiller et chambellan du duc de Limbourg, prête serment comme chatelain d'Anvers, 5 nov. 1405 : une aigle et un lambel broch. G. : une aigle iss. S. : deux léopards lions. L. : *Seel Gril . e Blonde* (B.).

— (Guillaume), sgr. de Grévillers, chambellan du duc de Brabant, prête serment comme chatelain et capitaine du *chastel et forteresse de Lohain* (Bohain), ayant été nommé à ce poste par le duc et son frère Philippe; 27 déc. 1415 : mêmes écu et G. S. : un lion et . . . (cassé, a s.). L. : . . . . . *doi de Greuiller* (B.).

— (Jean), écuyer de Namur, 1468 : trois étriéris; au fr.-q. broch., chargé d'une croix cantonnée de quatre merlettes. G. cassé. L. : *S Jehan Bl . . . . .* (Nam., *Pauvres*, 1026).

**Bloumkin** (Nicolas); en vertu des lettres de rémission du duc de Bourgogne, le bailli de Courtrai lui a fait grâce de 40 livres parisis sur une amende de 60 livres à laquelle l'avaient condamné les échevins de Courtrai, *a cause d'un appelle Robbekin le Keij. racheur de la lieue du moulin de Menin*, 1397 : un sautoir engrêlé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 55-56) (comp. **Blomme**).





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. XXII.

Fig. 1 et 2. Sceaux des demoiselles Jeanne et Marguerite de Someries, filles de feu Jean de Roisin, chevalier (1278).

Fig. 3 et 4. Sceau et contre-scel de Marie de Quévrain, dame de Noerville, femme de Renaud de Bar (1283).



**Blueminc** (Henri), échevin de Tirlemont, 1105, 6, 22 : parti ; au 1<sup>er</sup>, plan ; au lambel à cinq pendans ; au 2<sup>e</sup>, un lion. L. : 1105 : S' *Henrici Blueminc scabini* t . . . . (S.-G. et Abb. d'Opdinter, A. G. B.).

**Blughen** (Nicolas), bourgeois d'Aix-la-Chapelle, 1376 : une croix. L. : S' *Clais Blu* . . . . . (Duss., Commanderie de Biesen, N<sup>o</sup> 23).

**Bocheux** (*Bauduins li*) (voir **Jardin**), 1416 (n. st.) : un croissant, chacune des deux pointes sommée d'une étoile. L. : S' *Bavlorins le* . . . . . (H.).

**Bochon** (Jacques), h. de hief de Flobeeg et de Lessines, 1531 : une coquille. T. d. : un pèlerin, coiffé d'un chapeau rond et portant son bourdon de la main droite (Fiefs, N<sup>o</sup> 10160).

**Bode** (*Johannes*), senior, cité parmi des *viri discreti*, à Anvers, 1264 : dans le champ du seau, une femme, vêtue d'une courte robe et coiffée d'un bonnet pointu (casque?), tenant de la main gauche une lance et de la droite un . . . (bâton ?) et portant, à la ceinture, un objet affectant la forme d'un écusson triangulaire (carquois ?) (Hôp. S.-Élis., *Buiteng.*, III).

— (*Johannes*), senior, échevin d'Anvers, 1277 : dans le champ du seau, une fleur de lis (Ibid., II).

— (*Johannes*), junior, *anmanus antverpiensis*, 1277 (même charte) : une fasce échiquetée (Ibid., II).

— (Jean), échevin d'Anvers, 1295 : même écu. L. : *Johann* . . . . . (H.).

— (Jean), échevin *illeg*, 1328, 37, 52 ; receveur d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce échiquetée, accompagnée de trois (2, 1) croisants. L., 1337 : S' *Johannis Bo . . . fi* . . . . . (N.-D., Anvers, *Chap.*, I a V ; *Naz.*, Hôp. S.-Élis., *Buiteng.*, II ; Fl.).

Deux personnages distincts

— (Jacques), bourgeois *illeg*, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce échiquetée, accompagnée en chef de deux épées, passées en sautoir, et en pointe d'un arbre (Fl.).

— (Arnoald), le vieux, même qualité, prête le même serment, 1358 : même écu, mais sans l'arbre (Fl.).

— (*Nobiles ac discreti viri, dominus Petrus*), miles, *Willelmus et Egidius Bode, armigiri*, tous les trois frères, 1410 ; Pierre : une fasce échiquetée. G. : un sanglier iss. d'une cuve, chargée de la fasce échiquetée. S. : deux piflons. Guillaume : même écu, brisé d'une bordure engrelée. Même G. Gilles : même écu, mais sans bordure et brisé d'un lambel. Même G. (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsae* VI a X).

Pierre Bode, chev., échevin d'Anvers, 1409, 21 : même seau que Pierre ci-dessus (Hôp. S.-Élis., *Buiteng.*, I, et N.-D., *loc. cit.*, VI-A).

**Bode** (Gilles), échevin d'Anvers, 1423, 6, 30 : même écu, avec lambel. Même G. S. : un griffon et un ours (Ibid., XI-XV, et Hôp. S.-Élis., *Buiteng.*, I et II).

— (*Jehan le*), h. de la châtellenie de Courtrai, 1440 : deux merlettes en chef et une étoile en pointe. S. : un aigle (?) (très cassé) (G. G. B., Acquis de Lille, I, 57-58).

**Bodeghem**, voir **BOEDEGHEM, BOIJEGHEM**.

**Bodetschwingh**. *Ernst van Bodetswynghe* a été indemnisé, par le comte de Cleves, etc., du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1414 : une fasce, surmontée d'un fermaï en losange. L. : S' *Ernesti dei Spek* (Duss., *Cleves-Mark*, N<sup>o</sup> 722).

— Adolphe van *Bodetswynghe* a aidé Gérard, duc de Juliers et de Berg contre les Guelphois et séjourné à Tiltz, 1446 : même écu. L. : S' *Aelff van Bodetswynghe* (Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 2364) (comp. **Westhausen**).

**Bodenheim**. Jean van *Bodlinheym, knecht van den wapen*, 1577 : un demi-voel renversé. G. : une tête et col de chèvre. L. : S' *Johis de Vissenich* (Fischennich) (*Lux.*, c. IV, liasse XVI, N<sup>o</sup> 32) (voir **Binsfeld**).

**BODOIR**. *Anthonis de meier van Budoir* (le maire de Bodeus ?), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Montjardin ; i. t. : 78 mout., 1374, 85 : trois forces renversées, accompagnées au point du chef d'un macle. L. : S' *Anthone de Bodoir* (H.).

Le seau de la quittance de 1365 est tombé.

**Boebroec**, voir **Meldert**.

**Boede** (Georges van der), conseiller et secrétaire du duc de Bourgogne, comte de Flandre, se. une donation en faveur des chartreux de Liège-Saint-Martin, 1427 : d'hermine à trois lions. S. : un aigle (Els.).

**BOEDEGHEM** (Jean van), tenancier de sire Guillaume van den Heetvelde, chev., 1413 : une croix ancrée ; au fr.-q. chargé d'un sautoir (E. G., 349) (voir **BOIJEGHEM**).

**Boegge** (*Wenmar van*), *Geerlachs soen*, bourgeois de Hamm (Mark), 1419 : une chaîne, en pal. L. : S' *W'e* . . . . . (Duss., *Cleves-Mark*, N<sup>o</sup> 755).

**Boeijaert** (Michel), h. de Pierre de Gouine, dans sa cour de Melsele, 1508 : une hache, posée en fasce (P., c. III).

**Boeije**, **Boëyé**. Guy de *Boeije*, secrétaire du duc de Bourgogne, comte de Flandre, et receveur des *quipes de messigneurs du conseil de non dit seigneur le duc et autres suppoz. residens en sa chambre du conseil à Gand*, 1420, 1, 8 ; Guy *Boeije* (sans de) touche une rente sur l'é-pier de Bruges, 1421 : trois





chevrons, le 1<sup>er</sup> échine; au chef chargé de trois merlettes, T. : un ange. L. : *S' Giälonis de Boey* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222, 238, 376).

M. Josse Baby, à Alost, possède quelques documents relatifs à lui. L'un d'eux, de 1411, est: *Groot de Boey, notaris in de camere van den rade te Ghent*.

**Boeijé.** Joseph-Jean-Bernard Boeyé, membre de la Seconde Chambre des États-Généraux, chev. du Saint Sépulture, † à Gand, en 1835 (époux de Marie-Thérèse-Xavier de Pascal); Emmanuel-Ferdinand-Antoine B., bourgmestre de St-Nicolas (Waes), chev. du Lion Néerlandais, † à St-Nicolas, 1829 (marié à Marie-Jeanne-Caroline Volckerick et à Françoise-Jeanne van Goethem); et Pierre-Antoine B., échevin de St-Nicolas et bourgmestre de Becele, † 1850 (marié à Sophie-Cécile Volckerick), frères d'argent à trois fasces ondulées d'azur, surmontées d'un fer de prisonnier (ou caps = *boeije*) de sable. Cq. cour. G. : un vol (Arch. de la famille Boeyé).

Voici la filiation directe, inédite, de cette famille patriecienne: Guillaume-Boleffe époux, à Hasselt, le 14 fevr. 1621, Madeleine Smeets. Leur fils: Nicolas, baptisé, à Hasselt, le 8 dec. 1631, y épousa, le 1<sup>er</sup> nov. 1667, Marie van der Engelen. Ils eurent, e. a.: Michel, baptisé à H., le 22 mai 1676, † à Middelbourg (Z.-L.), en juin 1711, ou il avait épousé, le 15 août 1702, Marie Geluins, de Westkapelle. Leur fils: Jacques, baptisé à Wemmel (Brabant néerland.), épousa, à Middelbourg, le 1 oct. 1721, Catherine van Dorsjelaer, de Bruxelles, fille de Jean-Bapt. et de Reine van Zeebroeck. Jacques s'établit, en 1737, chirurgien, à St-Nicolas (Waes), et y mourut le 11 juin 1759. Son fils: Pierre-Antoine, père de 3 autres frères en-dessus, naquit, dans ladite ville, le 22 fevr. 1738, y fut échevin du «Beversche» et haut-échevin du pays de Waes, et s'allia, le 25 sept. 1759, à Petronille-Joséphine de Cauwer.

Cette filiation a été dressée d'après les états-civils de Hasselt, de Middelbourg, de St-Nicolas, etc.

**Boeijken** (Nicolas), et *Boeykens sone*, échevin de Bréda, 1376, 7 : une fleur de lis. L. : *S' Nicolai Boiken* (B.).

**Boeikop.** Arnould *ten Boicope*, écuyer, se porte garant pour le duc de Gueldre, envers le comte de Cleves, 1395 : une croix antée, chargée en cœur d'une étoile à cinq rais et accompagnée de neuf billetes, dont 4 dans les coins de la croix, 2 en chef et 3 (2, 1) en pointe (Duss., *Cleves-Mark*, N<sup>o</sup> 580).

**Boekel.** Georges van *Boekele*, échevin de Hérenthals, 1517 : deux fasces haussées et en pointe trois plantes, chacune fleurie de trois pièces, sur une terrasse. S. s. : un griffon (Mous, *St-Waudru*, c. II).

**BOEKENAU** (Cracht van) (Buchenauf?), le jeune, h. de fief du comte de Cleves, 1353, 4 (n. st.) : trois (2, 1) arbres; au chef plain. L. : *S' Kracht d' Bochenau* . . . (Duss., *Cleves-Mark*, N<sup>o</sup> 596 et 457).

— Herman van *Bokinotte*, et *Boghenawce*, chev., constitue à Thierry, comte de Loos, etc., moyennant

120 livres de deniers, une rente de 12 l. sur son allen zu *Meysbach* (Mansbach) int zu *Meysinbach*, 1340 : un bouc (?). L. : *S' Hmanni de Br* . . . ove (Duss., *Jul-Berg*, N<sup>o</sup> 429).

**Boekstele**, voir **Winxelo**.

**Boelaert**, voir **Veen**.

**Boele** (Jean), échevin du métier d'Assenede, 1398 (n. st.), 98 : un oiseau (échassier) posé sur une branche, recourbée au-dessus de sa tête. L. : *S' Ja* . . . oe . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 16 et 88).

— (Jean), h. servant de Marguerite Wouterliins, femme de Michel Boele, pour un fief, à Denderbelle, relevant du château de Termonde, 1430 : un manteau penché (?) en chef à d. et deux maillets, 1 en chef à s., 1 en pointe (Fiefs, N<sup>o</sup> 3602).

— (Simon) reçoit, avec Jean Papal, une rente du receveur de la sgr<sup>e</sup> d'Eijne, 1443 : un cor de chasse; au chef . . . (plain?). T. : un ange. L. : . . . . . *Boele* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57-58).

**Boelin** (Laurent), échevin du métier d'Assenede, 1361 : une rose (grand, Saint-Ravon; fonds van Lokeren).

**BOELZ**, voir **Wreden**.

**BOELSBEKE**, voir **Bombaye**.

**Boem** (Jean), échevin de Malines, 1321, 9, 30, 9 : un arbre, soutenant deux merlettes adossées, chargé en cœur d'une étoile, à cinq rais, broch., et accosté en pointe de deux autres étoiles à cinq rais. L. : *S' Iohis dicti Boem* (Mal. et P. c. III).

— (Martin), même qualité, 1367, 71, 4 : un arbre, accosté en pointe de deux étoiles; au fr.-q. chargé d'un renard rampant (Mal.).

— (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. l. : 182 mout., 1374 : une couronne de feuillage, ornée de sept roses et en cœur une fleur de lis. L. : *S' Johannes Boem* (B.).

**Boenen** (Gourard van), bourgeois de Hamu (Mark), 1419 : une chaîne, posée en pal. G. : deux plumes. L. : *S' Kō . . . t . . . van B . . . nen* (Duss., *Cleves-Mark*, N<sup>o</sup> 775).

GELFÉ donne ainsi le blason d'un *Reynd van Buënigen*, h. du comte de la Mark d'argent à une chaîne de guer. les. C. : deux courtes (?) d'argent et de saucles, posés sur un vol d'argent. RIERSRAP donne à Boenen pour C. deux plumes d'autruche de gueules et d'argent.

— *Goert Boenen*, h. de Jean Cotreau, chev., sgr. d'Assche, dans sa cour de Rumsdorp, 1505 : un chevron abaissé, accompagné en chef à d. d'une étoile à cinq rais, et un lambel à cinq pendants, broch. (S.-G.).



**Boenbeken** (Jean van der), h. de tief de Flandre, se. une charte du bailli d'Alost, 1365 : trois besants, ou tourteaux (A//fig.).

**Boendael**, voir **Daneels**.

**BOERT** (*Jordanus de*) (Boort), échevin de Bois-le-Duc, 1527 : trois tierces, surmontés de deux fers de moulin (Hehmond).

**Boeseau** (Jean), échevin de Léau, 1539 : d'hermine a trois forces renversées ; au fr.-q. broch. chargé de trois bandes. L. : S' . . . . . *leve* (Heijl.).

**Boesdael**. Jean *Sceijrart van Boesdale* reçoit une rente a Rodue, 1366 : une bande et un semé de billettes, accompagnés au canton s. d'un lambel (B.).

**Boeshoven**. *Willelmus dictus de Boenssoven*, échevin de Saint-Trond, 1336 : trois roses a six feuilles. Le secan porte : de *Bushove* (S.-T., c. 3<sup>bis</sup>).

**Boessins** (Josse), échevin de Peteghem, 1522 : d'hermine a la bande, chargée de trois rocs d'échiquier (?). C. : une fleur, tige et feuillée (*Drijnze*, c. K.).

**Boet**, voir **Boot**.

**BOETBERG**, voir **Budberg**.

**Boeter** (Pierre) (fils de Pierre), échevin de Sint-Geertvliedenberg, 1437 : un poisson, posé en fasce voûtée, accompagné de quatre flanchis, 3 rangés en chef, 1 en pointe (N.-D., Anvers, *Chap. capsa rer. extraord.*) (Comp. **Mijld**).

**Boetsaert** (Paul), jadis prisonnier a Basweiler, sous la bannière de Brant ; i. t. : 150 moult., 1374 : une fasce, un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce, et un bâton broch. L. :  $\frac{1}{2}$  S *Paucels van der Aerken* (B.).

— (Henri), jadis prisonnier a Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 1008 moult., 1374 : trois (2, 1) chiens braques en arrêt. L. : S' *Henri* . . . . *ha . . . t . .* (B.).

**Boetzelaer**. Roger van den *Butzelar*, chev., et Wessel, son fils aimé, cèdent a Gérard, comte de Juliers, leur alleu, dit *ten Rouvenhaye, dat geleyen is ten Boitzelar vor der borgh*, 1327 ; le père : trois crampons. L. : . . . . *ert de Botz* . . . *milîtis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 325) (voir **Bijlandt, Galen**).

— Wessel van den *Butsclaer* et Othon van den *Butzelar*, chevaliers, se. un acte de Jean, comte de Clèves, 1348 ; Wessel : trois crampons. L. :  $\frac{1}{2}$  S *Wesse* . . . . *Brtzelar milit.* Othon : son secan est tombé (Ibid., N° 509).

— Sweder van den *Butzelar* reçoit, du Brabant, une pension viagère, a Maestricht, 1366 : même écu. L. : S *Scederi de Bot* . . . . . (B.).

**Boetzelaer**. Roger van den *Boetseler*, chev., ayant reçu en gage, de Mathilde de Gueldre, comtesse de Blois, etc., et de Renaud de Broderode, sire de Genep, *den tolle tot Huessen* (Huissen) *ende den Sonderlanxwert*, pour une somme de 3200 vieux ecus, *ende dat huytgelt daer af*, promet de délivrer un décompte, dans le mois, si l'un des deux lui rembourserait cette somme et, éventuellement, d'établir les frais qu'il pourrait avoir faits au château de *Huessen*, 1373 ; décl. avoir assisté a la renonciation d'Élisabeth de Clèves, dame de *Borne* et de *Sittard*, a tous les biens d'Adolphe, comte de Clèves, avant le mariage de celle-ci avec sire Renaud de Fauquemout, sire desdits lieux, 1393 : trois crampons contournés. Cq. cour. C. : une tête de dragon sur un col, courbé en volute (Duss., *Jul.-Berg*, N° 889, et *Clèves-Mark*, N° 570).

— Roger van den *Boetzloe*, et *Boetsclair*, reçoit une rente du Brabant, 1379, 86 : trois crampons. L. : S' *Rtlyer van den Betzla* . . (B.).

— *Wessele van den Boitzlere*, femme de Jean van *Alpen*, écuyer, fils d'Arnould, sire de *Honapel* (Honnepel) et de Marguerite, 1388 ; parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion cour. et un semé de « clochettes » de vair (gravées sous forme de billettes) ; au 2<sup>d</sup>, trois crampons contournés. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Wessel van Alpen* (Duss., *Col.*, N° 1118).

— *Wessel van Boytstar*, fils du chev. Roger, reçoit du comte Adolphe de Clèves, sa vie durant et sous certaines conditions, le château de Boetzelaer, que ledit comte et ses aïeux avaient pris a son père, 1397 : écu cassé. Cq. cour. C. : comme Roger, 1379, 93 (Duss., *Clèves-Mark*, N° 596).

— Othon van den *Boitzlar*, h. du duc de Clèves, 1418 : trois crampons contournés, accompagnés en cœur d'une étoile (?). C. : une tête et col de loup. L. : S' *Otto va de Butseler* (Ibid., N° 756).

— Roger van den *Boitzlar* tient, du duc de Clèves, *tot enen . . . openen huys . . . die borchten Boitzlar, mit allen poirten, toirnen, hofsteden ind vestenisse . . . behellick Sweder inul Johan van den Boitzlar, synen bruederen, ilker eyn hofstede, bynnen den utersten vorborchte ten Boitzlar*, 1439 : trois crampons. Cq. cour. Même C. que Roger, 1379. L. : S *Retg . . va . den Boetseler* (Ibid., N° 596).

— *Sceder*, susmentionné, 1439 : même écu. Le eq. cour., cimé comme ci-dessus, coiffant un lion accroupi, supportant l'écu a s. (Ibid.).

— Thierry van den *Boitzlar*, se décl. vassal du comte de Clèves, 1439 : trois crampons contournés et un anneau en cœur (Ibid., N° 596).

— Jean van den *Boitzler* se dit vassal du duc Adolphe de Clèves qui, en suite du partage fait avec ses freres



et sœurs (à lui, Jean), l'a investi *myt coure hofstat in de uyterste voirborch ten Boitzler*, etc., 1439 : trois crampons, le 1<sup>er</sup> accompagné en chef à s. d'une étoile à cinq rais, L. : *S Ioha . . van den Boitzler* (Ibid., N° 536).

— (Roger), sgr d'Asperen, de Langerak, etc., 1545 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois crampons ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion et un lambel broch. Sur le tout : un écusson à deux fasces bretessées et contre-bretessées. Cq. cour. C. : comme Roger 1373, 93 (Mal.).

— Théodore, baron *de Botzeler*, tient, du roi de France, un trentième de la seigneurie de Villers-devant-Orval, avec haute, moyenne et basse juridiction, pêche, chasse, etc., la cense « au Lion », illec, etc., 1682 ; trois crampons. Ecu, en cartouche, sommé d'une cour, des barons aux Pays-Bas autrich. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713<sup>e</sup>) (voir **Alpen, Lembeck, Rees**).

Volet, d'après GELNE, les armes de *her Rutger van den Buetseler*, h. du comte de Clèves : de gueules à trois crampons d'or. Volet d'or. Cour. de gueules. C. : une tête de dragon, sur un col courbé en volute, d'or, lamp. de gueules. *Her Jan van Lanjerak*, h. du « duc » de Hollande, portait : d'or au lion de gueules, armé et lamp. d'azur, au lambel d'azur broch. Volet de gueules. C. : une tête barbe, au naturel, aux longs cheveux noirs, coiffée d'une capeline blanche.

**Boeve** (Jean), échevin d'Aersshot, 1436 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de deux roses. L. : *S Ioh- Boeve scab- arscot* (S.-G.).

— (Jean), même qualité, 1441 : même écu, mais les roses à quatre feuilles. L. : *S Io- de Boeve scab- arscot* (S.-G.).

— (Jean), même qualité, 1447 : même écu. L. : *S Io de Boeve scab arscot* (S.-G.).

**Bogaerden**, voir **Bongart**.

**Bogaerts**, voir **Bongart**.

**Boghemakere** (Daniel le), bourgeois de L'Écluse (Flandre zéland.), 1398 : une fasce, accompagnée de deux merlettes en chef et d'une rose en pointe (C. C. B., Acquis de Lille, l. 38).

**Bogghe** (Jan), *Claeijs soen*, cède une rente, devant l'écoute du métier *van der Watering*, 1391 : trois anilles (bagues ?), posées en fasce, rangées en pal. L. : *S' Jan Bogh Clais soen* (Holl.).

**Bohème**, voir **Grancey, Luxembourg**.

**Boijdens**, voir **Berghe** (1432) et **Hellebeck**.

**Boids**. Jacques *Boijds*, h. du duc de Bourgogne, dans son Franc de Bruges, 1408 : six (3, 2, 1) croissants. L. : *S Iacop Boids* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 40).

— (Fierabras), membre de la Chambre des Comptes à

Lille, 1412 : d'hermine à la bande. T. s. : un h. (moine, saint ?), tenant devant lui une ancre (?). L. : *S Fierabras Boids* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 43) (voir **Boijte**).

**BOIJEGHEM** (Jean van), h. du comte de Flandre, au bourg de Bruges, 1431, 69 : une croix niellée. S. s. : un lion assis. L. : *S Iohis de Boy . . . m* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 42-44).

— Jean van *Boijegheem*, h. du comte de Flandre, dans sa chambre de Bruges, 1469 : une croix niellée. C. : une tête et col de chevre (C. C. B., N° 80) (Fig. 75) (voir **BOEDEGHEM**).

**Boien** (Nicolas le), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 340 mont., 1371 : trois roses, deux à s., dont 1 en chef et 1 au flanc, la 3<sup>e</sup> en pointe ; au fr.-q. chargé d'un cygne. L. : *★ S' Nicolai le Boien* (B.).

La charte l'appelle *van Bouie*.

**Boijen**, voir **Overschie**.

**Boiken**. *Godefridus Bolken* (?), échevin de Bruxelles, 1286 : un chevron, accompagné de dix billettes, six en chef, trois (2, 1) dans chaque canton, et quatre (1, 2, 1) en pointe. L. : *✠ S' Godefridi de . . . huse* (Brux.).

— *Franco dictus Boijken*, échevin illec, 1300 : même écu. L. : *✠ S' Franke Boiken* (Ibid.).

**Boileau**. Jean *Boileau de Mons*, chev., échevin de Liège, vers 1340 : un sautoir, chargé de quatre (?) coquilles et accompagné d'un semé de billettes (« clochettes » de vair) (C. de B.).

— Jean *Boleuwe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 380 mont., 1374 : de vair au sautoir ; écus. en cœur fruste (plain, au chef plain ?). C. : un buste barbu, coiffé d'une sorte de turban. L. : *S Iohans . . . e. v. . .* (B.).

— Jean *Boleus*, fils de feu sire Jean, chev., reçoit, à cause de son père, un acompte sur une i. t. de 360 mont., du chef de la bataille Basweiler, ou celui-ci avait combattu sous Robert de Namur, 1374 : de vair au sautoir, chargé de cinq coquilles. L. : *✠ S' Iohans Boilaive de Mos (=Mons)* (B.) (voir **Briffœuil, Hemricourt, Herbas**)

Il semble être ce *Johans Boilaive, écuyer*, qui reçoit, en 1381, une rente du duc de Brabant, par le rentier de Jodoigne ; seau très fruste : de vair (?) au sautoir chargé de . . . (B.). D'après HEMRICOURT, *Dambas, Johane jilhe ty jovene Monss. Johan Boyleuwe de Mons Cheruelier, veuve d'Otthon de Waroux, mort sans hoir, soy remariat a tilhe fils de moy Jaqueme de Henricourt compositeur de ce Traitez . . .* (le *Miscot des Nobles*).

**BOYMBURCH** (Else, rhingravine de), vouée et dame de Hunolstein, reçoit, du Brabant, un paie-





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. XXIII.

Fig. 1. Sceau d'Helvige, dame de Schiriek (1285).

Fig. 2 et 3. Sceau et contre-scel d'Isabelle de Mellet, comtesse de Joigny, dame de Montpensier (1289).

Fig. 4. Sceau de dame Ermentrude de Kalenberch (1299).

Fig. 5. Sceau de Béatrice de Louvain, dame de Gaesbeek et de Herstal (1335).





ment à Maestricht, 1388 : dans le champ du seau, en quadrilobe, quatre écus, dont deux, au milieu, posés l'un sur l'autre, aux armes de Hunolstein ; les deux autres, les accostant : parti de . . . et de . . . L. : ★ S E . . . . . einby' vo vdy . . . hoeltstey (B.).

Dans FAHSE, *Salin-Bevoersched*, II, p. 175, un acte du 19 août 1391 l'appelle : *Else van der Naver Bomburg*.

**Boymeister** (*Arnoÿl der*), échevin de Zulpich, 1375 : trois coupes couvertes, accompagnées en cœur d'une étoile (Duss, *Col.*, N° 959).

**Boinebroque** (Jean), échevin de Douai, 1341 : d'hermine au lion, garni d'un collier fretté (Tournai, Chartrier).

**Boyneburg**, voir **Reuschenberg**.

**Boins, dis Bonnes** (*Pierars li*), bourgeois de Valenciennes, reçoit de la ville de Tournai une rente pour lui et sa femme, Jeanne de *Hargny* (Hargnies), 1402 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) coquilles. L. : S' *Pierat Bonnet* (Tournai, Quill.).

**Boinsire** (Renier) et *Goedehere*, prêtre, receveur du Brabant, 1395 ; *personne de Halle*, conseiller du duc de Brabant, 1400 ; prévôt de Mauberge, 1402 : une bande, accompagnée au canton s. d'un écrier, et un semé de billettes ; au fr.-q. chargé d'un lion et d'une cotice broch. L. : 1395 : *Sigillum Rheineri Goedehere* ; 1400, 2 : ★ *Sigillum Reneri Goedehere* (B.) (voir **Brabant**).

**BOIRLE** (Renier van) (Bourlo?), chev., tient du Brabant, une rente viagère de 30 vieux écus, que lui a donnée la duchesse Jeanne, 1406 (n. st.) : une fasce (de vair?), surmontée a d. d'un trèfle (?). L. : S *Reinardi d Br . . .* (B.).

**Bois**. *Nicholes, chevaliers, sire del Bos* (Bois-Seigneur-Jsaac), décl. que son frère, Gilles, a vendu une terre à l'abbaye de *Braine Notre Dame*, de l'ordre de Cîteaux, 1245 ; se. en 1247 ; coupé-enclavé ; au 1<sup>er</sup>, trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2<sup>d</sup>, plain. L. 1247 : ★ S' *domini Nicholai del Bos* (Abb. de W.B., chartes, et Abb. d'Aywières) (voir **Bosch, Familleureux, Huldenberg**).

VOIF TABLIER et WAUTERS, *La Bely. anc. et mod.*, vant de Nivelles, ad *reem* Borival et Ophain.

— (*Henris dou*), h. de loï, *manant en le baillerie de Wasseige* (Wasseiges) 1331 (n. st.) : une rose et un écrier en chef et un autre écrier en pointe ; un bâton broch. (*Nam.*, N° 521).

— Henri, sire *des Bos*, s'inféode à Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, moyennant 500 livres de petits tournois, 1339 : un arbre sec, mouvant de la pointe. C. : un vol de Pècn, sans légende (*Lux.*, c. III, l. IX, N° 1).

**Bois**. (Tristan du), sire de *Faumenchon* (Famechon) et de *Raincheval*, conseiller du Roy, bailli de Vermandois, 1369-73, 3 : un lion, un semé de billettes et un lambel broch. G. : une tête barbaue, tortillée. S. : un aigle et un lion, lous deux a figures homines (Tournai, Chartrier).

— *Colart Doubos*, jadis prisonnier à Basweder, sous le bailli du Brabant wallon, Clutneck ; l. l. : 86 mont., 1374 ; coupé-enclavé ; au 1<sup>er</sup>, a trois marteaux penchés, rangés en fasce ; au 2<sup>d</sup>, plain. L. : ★ S *Colars do . boe .* (B.).

— (Louis du), h. de fief du duc de Bourgogne (au bourg de Bruges?), 1404, 22, 3 : trois montons passants, derrière l'écu émerge un h. sauv., sans massue ; l'écu accosté de deux têtes et vols de léopard. L. : S *Loy . van den . . . ssche* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 39, 31).

— *Tristan du Bos*, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roi de France, 1405 : un lion et un semé de billettes, surmontés d'un lambel a cinq pendans. C. : une tête et col de . . . S. : deux griffons. L. : . . . . . *de . . .* (Tournai, Chartrier).

— Denis *Boijs*, échevin de Louvain, 1426, 29 (n. st.), 30, 2, 3 : trois pals ; au chef chargé a d. d'un poisson, posé en fasce. L. : . . . *Dyonisiÿ Bos scabun lovanien* (S.-G., C. C. B., c. 113, et *Hyl.*).

— Roland du *Bos*, maître de la Chambre des Comptes, à Lille, 1423, 4, 5, 7 : trois (2, 1) arbres. T. un h. sauv., sans massue. S. : deux léopards lionnés assis. L. : S *Roland darboz* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 91, 92, 191).

— (*Boudechon dou*), échevin de l'évêque de Liège, dans sa cour a Spy, 1428 : un chêne, sommé d'un coq. L. : . . . *odek . . . . .* (*Nam.*, Salz., 517).

— (Julien du) tient, de la châtellenie de Flobecq et de Lessines, le fief dit de *Lygauce* et un arrière-fief de la seigneurie de Lessinois, sous Flobecq, 1545 : un arbre arraché, accosté en pointe de deux trèfles. S. s. : un léopard lionné (Fiefs, N°s 10273-4).

— (Pierre du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, se. un acte a Beumont, 1586 : un arbre terrassé. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief de Beumont).

— (François du), même qualité, 1624, a Braine-le-Comte, 1624 : un arbre. L'écu suspendu au bec d'un aigle. L. : S *François de Bois* (M. Hanon de Louvet).

— (Hughes du) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1625 : un lion, accompagné a s. de trois arbres, le tout posé sur une terrasse. C. fruste (l.).



**Bois** (Vincent du), h. de fief du Hainaut, 1611, 5, 8 : a Soignies : un chevron, accompagné de trois étoiles. T. : un grand saint Vincent, tenant le sceptre, accompagné à d. d'un petit saint Dentelin, derrière l'écu, et à s. d'un petit saint Landry, avec la mitre, la chape et la croce. L. : *S Hospit de Bois 1641* (Mons, Hosp. de Soignies, et Hosp. de Soignies, a Soignies).

— (Pierre du), même qualité, 1663 : même écu que Hughes (1625). C. : un lion, iss. d'une cuse (L.).

— (Maître Francon du), même qualité, 1663 : même écu, C. cassé (L.).

— **J. Dubois**, médecin à *Dalem*, 1736 : trois arbres, posés sur une terrasse. C. : deux arbres (?) (cachet) (Conseil privé, c. 218, A. G. B.) (voir **Marchant, Ommeloop, Wotremant**).

Voici, d'après l'Armorial du xiv<sup>e</sup> s., édité par DOUET D'ARQUY, l'écu de *Mar. Boquet du Bois* : *casquette d'or et de gueules*.

**Bois-le Duc** (la ville de), 1353 : dans le champ du sceau, trois arbres, celui du milieu du double de la taille des deux autres, Contrescel : écu au lion (*Liéau*, N° 42).

**Boisot** (Adrien), échevin de Malines, 1387 : trois annelets ; au chef chargé de trois pals. C. : un arbre. L. : *Sig sca Adriani de Boiso*. (Mal.).

**Boisscot**. *Arnoldus de Boesch* [h]ot, échevin d'Aerschot, 1365 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé d'une fasce de cinq fusées. L. : *S Ar de Boesscot scab ars* (S.-G.).

— Gauthier van *Boescot*, même qualité, 1396, 7 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. c., mal ordonnées, la 1<sup>re</sup> accompagnée à d. d'une panelle (croissant tourné?). L. : *S Wouteri d . . . . ot scab ars* (S.-G.).

— Gauthier van *Boescot*, même qualité, 1430 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. chargé de trois (2, 1) fleurs de lis, p. c. L. : *S Wot van Boesrot scab arse* (S.-G.).

**BOIJST** (Jean van), maire de Graesen, 1457 : trois fleurs de lis, p. c. ; écus, en cœur fruste (trois pals ? ; au chef chargé de trois . . .) (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

**Boijstale**, voir **Veen**.

**Boijtac**. Cornille *Bucijtac*, h. du bourg de Bruges, 1463 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un . . . en chef à s. et une étoile en pointe ; au fr.-q. chargé d'un coudre, posé en bande, la pointe en bas, le tranchant à d. (?) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un échiqueté ; au chef de quartier chargé de trois merlettes. T. s. : un h. sauv. agenouillé. L. : *S Cornelis Boijtac* (C. G. B., Acquets de Lille, l. 41).

**Boijte** (Jacques), h. de fief de la Salle d'Ypres, 1408 : six (3, 2, 1) croissants. L. : . . . . . *ite* (C. G. B., Acquets de Lille, l. 189) (voir **Boids**).

**Boc, Buc, Bocq**, etc. Gilles de *Buc*, échevin, à Tronchiennes, pour la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1347 : dans le champ du sceau, un bouc passant (Els.).

— Francon de *Boc* reçoit, du Brabant, un acompte (guerre de Flandre ?), 1357 : deux fleurs de lis, l'une au canton s., l'autre en pointe, chacune surmontée de deux maillets penchés ; au fr.-q. chargé d'un bouc saillant. L. : *Sigil Franke de Boch* (B.).

— Jean de *Buc*, à Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : un bouc saillant (Fl.).

— Winand *Boc*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg ; i. l. : 214 mout., 1374, 5 : un fasce ; écus, en cœur au sautoir. L. : *S' W' nandes Bre* (B.).

— Gérard de *Boc van Heleshem* (Elixem), chev., jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*bedede*) du duc de Brabant ; i. l. : 614 1/2 mout., 1374 : coupé-enclavé ; au 1<sup>er</sup>, trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2<sup>d</sup> plain. C. : une tête et col de bouc, chargé au bas d'une fasce crénelée, surmontée de trois maillets penchés, rangés en bande. L. : *S Gerardi Boc mil d Eyllis* (B.).

*Gerardus de Boc van Heleshem*, miles, héritier de sa mère, dame Marie *'s Boks van Heleshem*, relève *quendam bonu apud Waesmont* (compte Pâques 1377-78, v. st. ; C. G. B., N° 17144, p. 63). *Arnoldus Boc de Heleschines*, héritier de son père, le chev. Gérard, est investi de trois fiefs : deux à Neerwinden, un entre Houtain-l'Évêque et *Waesmont* (compte N°-Jean 1386-87 ; *ibid.*, p. 297 v.).

— Gérard *Boc*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Holset ; i. l. : 110 mout., 1374 : une fasce, surmontée à d. d'une coquille ; la pointe de l'écu cassée. L. : *S' Gerart* . . . (B.).

— Jean de *Boc*, échevin d'Anvers, 1377 : un bouc saillant (N.-D., Anvers, Chap., *capsae* XI-XV).

— Jacques de *Boc*, tenancier de Jean van *Wesenbeke*, dans sa cour de Pulle, 1449 : une fleur de lis, accompagnée en chef de deux étoiles. L. : *S Iacop de Boc* (N.).

— Othon de *Bock*, échevin de Bruxelles, 1453 : une bande, chargée de trois alérions, et une bordure engrelée. C. : une hure et col de sanglier. L. : *S Oste de Boc* (*Afflig.*).

— Pierre de *Bock*, tuteur de Gilles van *Hoese* (fils de Gilles), qui tient deux fiefs de la cour d'Allost, 1515 : un bouc, saillant contre une branche, accompagné en chef s. d'un trelle et d'une rose (?), rangés en pal (Fiefs, N° 4722).



**Boc, Buc, Bocq, etc.** *Casim de Buc* termine un litige avec le couvent de Sainte-Marguerite, d'il de Billehem, a Dreijze, 1517 : un bonc passant, surmonté a s. d'une étoile *Beijnze, c. K* ).

— *Maître François de Bucq*, échevin de Louvain, 1570 : un lion, l'épaule chargée d'un écuiss, au sautoir échiqueté (un peu fruste; il se peut qu'il y ait eu un fr. q. sur l'écuiss. M. Delacre).

— *Jean de Bocq*, h. de fief de Termoude, se. pour Loévin van Fosselle (fils de Jean), qui tient, du château de Termoude, un fief a flamme, 1603 : parti; au 1<sup>er</sup>, un lion cour. et un semé de billetes; au 2<sup>d</sup>, coupe; a. en chef à d. un croissant, surmonté d'une billette couchée, et en pointe un autre croissant le coin sup. s. cassé; b. un écuiss, fruste, accompagné de trois (2, 1) besants ou tourteaux. G. : un bonc iss. (Fiels, N<sup>o</sup> 3860) (voir **Harf, MEER, Reel**).

**Bokel** (Florent), frère de sire Thierry, juré de la ville de Rotterdam, 1335 : une fasce et un bâton broché. (V.).

— *Gérard Boekel*, bourgeois de *Reyde*, se. pour le magistrat de *Reyde* qui reçoit du Brabant 17 mont. 4 sols, *als van den leuc ind karrygde* que la duchesse lui doit par an, 1383 : un palé de six pièces, la 2<sup>e</sup> chargée en chef d'une merlette, et une fasce broché. L. : ✠ *S Johan van [S?ristorp] (?)* (B.) (Fig. 76).

**BOCHAGEN** (Pierre van der), h. du duc de Bourgogne, dans sa se<sup>me</sup> de Cruibeke, 1412 : dans le champ du seau, un bonc élané (G. C. B., Acquis de Lille, t. 63-66).

**Bocholz, Bucholz, etc.** *Werner van Boichoiltz*, h. du sire de Malberg, 1390 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets et au point du chef d'une merlette. L. : ✠ *S Werner van Ulmbusch* (Duss., *Bolbar*, N<sup>o</sup> 23).

— *Goedart van Boichoultz*, écuyer, se. un acte de Guillaume, bâtard de Juliers, 1410 : trois têtes de léopard. L. : *S Goedart van Bocholt* (Duss., *Clèves-Mark*, N<sup>o</sup> 688).

— *Goedert van Boichholt* et *Janna van Goier* (Goer), sa femme, de Favis de leurs parents : Arnould van Wachtendonck, Henri van *Krekenbe[ic]k* (Kriekenbeck) et Henri van Wachtendonck — qu'eux et leurs enfants appellent : *onse neven, sweverling, oemen ende goede vriende* — partagent leurs biens entre leurs treize enfants, 1450; le mari : trois têtes de léopard. L. : *Stijll Gaert . . . Boc . . . helt*; la femme : trois buchetts entournés. L. : *S Johanna van Go[er]*.

Volet ces enfants :

1<sup>o</sup> *Harman*, Fainé; il reçoit : *denen hoff to Lobbroeck* (Lobberich), avec 124 journaux, etc., *denen hof tot*

*Stibbech* (Schiltbeck) (inf. gueldrois), *denen hoff ten Overenloichholt*, relevant de Silverscht van Kessel;

2<sup>o</sup> sire Guillaume, sgr. de *Glabbach* (Labbach);

3<sup>o</sup> Gérard;

4<sup>o</sup> Jeanne, 5<sup>e</sup> Marguerite, toutes deux religieuses à *Daelheim*;

6<sup>o</sup> *Dyne*, religieuse à *Hetnberg*;

7<sup>o</sup> Arnould, reçoit des biens à *Lobbroeck*, *Greveraed* (Grefrath) et *Boschem* (Büschchen);

8<sup>o</sup> Gertrude, 9<sup>e</sup> Elisabeth, toutes deux religieuses à *Duelarchen* (Dielkirchen);

9<sup>o</sup> *Gaert* (aussi *Goert*), reçoit : *enen hoff tot Idem*, mouvant du prévôt de Saint-Géron et situé à *1 vers hen* (Viersen), les teneurs (actes) *op ter Donch* (Dunk), etc.;

10<sup>o</sup> *Aelcid*, 11<sup>o</sup> Catherine, toutes deux religieuses à *Ky-selroech*;

12<sup>o</sup> Pierre et 13<sup>o</sup> *Fya*; ces deux derniers reçoivent *denen hoff to Broeck* (30 journaux), fief dont une partie écholt audit Guillaume et qui relève du duc de Gueldre et de Juliers.

Il y a aussi des biens à Maestricht.

De ces enfants, cinq ont scellé et acte, à savoir *Harman*, Guillaume, Arnould, Pierre et *Fya*. Les sceaux de Pierre et de *Fya* sont tombés.

**Bocholz, Bucholz, etc.** *Harman*, ci-dessus : trois têtes de léopard, accompagnés en cœur d'un buchet (emprunté aux armes de sa mère). L. : *Harmen van Boeckholt*.

— Guillaume, ci-dessus : trois têtes de léopard la 3<sup>e</sup> accompagnée à d. de . . . L. : . . . *m van Boichholt* (il scelle avant son aîné, *Harman*).

— Arnould, ci-dessus : trois têtes de léopard, accompagnées en cœur d'une coquille (besant?). L. : *S' Aert van Bo . . . kholt* (Collection de M. le D<sup>uc</sup> van den Corput, sénateur, à Bruxelles).

Voir FAHSE, *Bocholz*, I, p. 321.

— *Wilhelmus van Boicholtz*, abbé de St-Pantoléeon, à Cologne, 1481 : dans le champ du seau ogival, un prélat, debout, tenant de la main droite la crosse et de la gauche un livre; dans le bas, un écu à trois têtes de léopard (Duss., *Emmerich*, N<sup>o</sup> 41).

— Jean et Arnould van *Boeckholt*, oncles de Jean et Guillaume van *Horrnan*, dits Schraem, avec lesquels ils s'arrentent au sujet de la fortune de la mère de ceux-ci, 1529; tous deux : même écu. G. : une tête et col de cygne (*Geld*).

— Edouard van *Boichholt* se. le contrat de mariage de sa cousine, Sophie, avec Guillaume van *Eyll*, 1535 : mêmes écu et G. (Ibid.).

— Arnould van *Boichholt*, frère de ladite Sophie, 1535; se. un acte de ses neveux van *Eell*, 1535 : mêmes écu et G. (Ibid.) (voir **Baarle, Eyll, Hackfort, Spee, Vaek**).

**Bokial** (Johan), échevin de la haute cour et franchise de Floriboux, 1417 : un sac de charrie (*Nam*, N<sup>o</sup> 1312).

C'est à tort que l'Fluventaine Imprimerie l'appelle *kokial*.



**Bockevet** (Henri) reçoit du Brabant une rente sur les moulins de Millen, 1380 : deux bandes et une bordure eudentée (fort cassé; l'écu seul subsiste) (B.).

**BOCKHORST** (François van, Boekhorst), caution des époux *Goirt Pauwenkoek et Evert N.*, 1519 : parti; au 1<sup>er</sup>, un lion saillant, contourné; au 2<sup>d</sup>, une bande chargée de trois croisettes (*geld.*) (voir **BUCKHORST**).

**GRÈNE** donne à *Willelm van der Boechorst* : d'argent au lion de sable, armé et lamp. de gueules. Volet brun, Cour. de gueules. C. : une tête et col de lion brun, lamp. de gueules. Le même donne à *Clays van der Boechorst* : le même écu, au lambel de gueules broché, le pendant du milieu chargé d'un besant d'or. Co. d'or. Cour. de gueules. C. : le lion de Fren, 1<sup>er</sup> s. d'une cuve d'argent, terminée en volut. Tous deux heurent dans la suite du « dms » de H.-Bande.

**Bocquet** (Charles), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1573 : un écuirel. T. d. : un h., ou femme, sauv. (Mons, S<sup>rs</sup> Vaudru, r. Q. *Basse Qui requon*).

**BOCSBERGHE** (Lambert van), jadis prisonnier à Besweiler, sous la bannière de Maestricht; i. l. : 26 mont., 1374 : une croix et un lambel à cinq pendans, broch. L. :  $\text{✠}$  *Lauber de Boesberge* (B.).

**Bolen** (*Gille, de Comblin Comblain*), et *Gilkin Bolen, dou Sart*, reçoivent du Brabant une indemnité pour leurs débours, frais et dommages (guerre de Flandre ?), 1358; *Gille B.*, *de Comblin* : une croix L. :  $\text{✱}$  *S<sup>r</sup> Gielkin Bou* (B.).

**Bolgerij**, Jean van *Bolgrije*, juge à *Lexmonde* (Lexmond), se, un acte de transport de Gisbert, sgr. de Vienen, son seigneur, 1388 : trois colonnes (*zuilen*) et un filet broch. L. :  $\text{✠}$  *S<sup>r</sup> Jan van Bolgherie* (Arnhem, *Rekenk.*, N<sup>o</sup> 604).

**Bolgersteijn** (*Doe van*) (fils d'Arnould), échevin de Rotterdam, 1536 : un chevron abaissé, accompagné de trois tours et surmonté d'une étoile à cinq rais. C. : une tour entre un vol (U.).

**Bolheim**, *Godefridus de Boelhem*, miles, reçoit du Brabant 25 livres de vieux gros, pour lui et ses *aidants*, pour tous dommages du chef de captivité et de l'incendie de leurs maisons, granges et fermes, 10 avril 1339; s'engage, moyennant 24 livres, à servir ce prince, à quatre hommes, dans la guerre éclatée entre l'Angleterre et la France; même jour; *Godefridus de Boijlheyg*, miles, *strenuus vir*, se, un acte de *Christianus de Durffendayle*, 1339 : une croix, chargée en cœur d'une étoile. L. :  $\text{✠}$  *S<sup>r</sup> Godefridi de Bolheim B.*, N<sup>os</sup> 354-6; Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 419 (voir **Bongart**).

**Bollaert** (Paul), h. de la Salle d'Ypres, 1418, 20 : trois boules, sommées, chacune, d'une merlette.

L. : *S Pauwels Bollaert* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190, 191).

**Bollaert** (Roger), même qualité, 1442, 9, 52 : un chevron, accompagné en chef à d. de trois (2, 1) billettes et en pointe d'une étoile. T. : un auge agnouillé. L. : *S Roeger Bollaert* (Ibid., l. 192, 193).  
Le caanton senestre est plain.

— (Daniel), h. de fief du pays de Nevele, 1466 : un chevron, accompagné de trois (?) fleurs de lis (la 1<sup>re</sup> est douteuse). L. : *S Dan . . . . laert* (Ibid., l. 57-58).

**Bolland**, *Ernoult, seigneur de Boulant*, chev., h. du Hainaut, 1339, à Valenciennes : une croix, cantonnée de douze croisettes renversées, au pied fiché. C. : une tête et col d'aigle, entre deux plumes (?). L. : *S Arnoult de Bolant ch* (B., N<sup>o</sup> 335).

— La « dame de Bolant » reçoit un acompte du Brabant, 1372 : dans le champ du seau, rond, dame debout, accostée de deux écus; A, une croix cantonnée de douze croisettes, mal ordonnées dans les cantons sup. B, un burelé et un lambel broch. (*Looz d'Agimont*) (B.).

— *Hierouuz de Bolant* reçoit du Brabant un paiement par le rentier de Jodoigne, 1392 : une croix cantonnée de vingt croisettes. L. : *Ernoult de Boulant* (B.).

— Jacques de *Boulant*, sire de *Stolsberch* (Stoltenberg), moyennant une somme de 1000 florins du Rhin, décl. avoir été entièrement satisfait, par la duchesse de Brabant, du chef des prétentions provenant de feu *messire Jaque dayemont*, *man grant sire*, et *messire Ernoult de Boulant, men pere*, sauf quant à ses rentes sur Jodoigne et Binche, 1401 : une croix et un semé de croisettes. C. : une tête et col de lion, iss. d'une cuve de l'écu. S. : deux aigles. L. : *S Jacobus de Bo . . . . .* (B.).

— Jacques de *Boulant*, écuyer, sire de *Stolsberch*, et de *Chastel Thierry sur Meuse* (Château-Thierry) décl. que le château de *Boulant* sera « *forteresse ouverte et rendable* » aux ducs de Brabant, 28 janvier 1401 (date de l'acte) : mêmes écus, C. et S. L. : *S Jaqu . . . . . eur de Stoll . enb . . . . .* (B.).

Voici encore des détails contenus dans cet acte.

*Pour certaines offenses commises et perpétuées contre lui par feu Ernoult de Boulant, écuyer, frère dudit Jacques, le duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., avait confisqué le château et la terre de Boulant qui relevait de lui du chef du château d'Anvers. Il les avait rendus à Jacques, grâce à l'intercession du comte de Namur.*

— Camégonde, veuve de Thierry de Brandenbourg, 1406 : dans le champ du seau, rond, dame debout, tenant deux écus; A, de . . . à l'écu, plain; B, une





croix et un semé de croisettes. L. : *S' Kengent van Bolant vrowe ze Stolzenby* (H.).

**Bolland**, Jean de *Bolant*, sgr. de Rollé, prévôt de Hastogne, 1506 : une croix et un semé de croisettes, C. ; un lion iss. d'une cuve de l'écu (ou comme Jacques ?) (seau sur hostie) (C. G. B., Acquis de Brabant, N° 2049<sup>bis</sup>) (voir **Apremont**, **Blehen**, **Bongart**, **Drolshagen**, **Duijst**, **Gesves**, **Cognognes**, **Looz**, **Proost**, **Reifferscheid**).

*Bolan*, portait : *dazur a une crois d'or semé hiet l'escaut de croisettes reversettes; d'or et croiet Houffalze* (HEMICOURT, éd. de *Sidbrag*, p. 127).

**BOLLANDE** (*W'arnerus de*), sc., à Mayence, le 6 mai 1221 : type scutiforme, dans le champ du seau, une rose, accompagnée en pointe d'une fleur de lis. L. :  $\text{✠}$  *Sigille W'ernheri* . . . . . *f . . . isav . . . . . ori* (Fl., N° 14).

VOIR LE BARON DE SAINT-GENOIS, *Inv. analyt. des chartes des comtes de Flandre*.

**Bollebeek**, Pierre van *Bolenbeke* et Henri Meus (*1<sup>o</sup> loco*) recevoient, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens dû, par le duc de Brabant, du chef d'un vignoble récemment englobé dans son parc, 1432 : une doloire, le fer chargé d'une petite croisette. L. : . . . . . *van Bolbeke* (H.).

**Bolle[n]**, Jean *Bollen*, échevin du chapitre de Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liège, dans sa cour de tenanciers à Gungelom, 1401 : un lion, chargé sur l'épaule d'un écus, fruste (S.-T., c. 9).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Bollen* porte : d'argent au lion d'azur, loupassé de gueules et couronné d'or.

— Jean *Bolle de Cortiis* (Corthiis), échevin de Saint-Trond, 1412 : un lion, l'épaule chargée d'un écus, au lion (Ibid., c. 10).

— Renier *Bollen*, échevin de Léau, 1447, 8, 9 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois roses. L. : *S' Renier Bollen scabi leuen* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B., et *Heijlissen*).

— Pierre *Bolle* (fils de Simon), échevin de Kieldrecht, 1451 : une tête et col d'homme barbu ; au chef diapré, plain. L. : *S' Pieter Bolle f Symocus* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 233).

— Renier *Bollen*, échevin de Léau, 1455 : même écu qu'en 1447-9. L. : *S' Reynier Bollen scabini leuen* (Abb. d'Orient, A. G. B.).

— Jean *Bollen*, échevin d'Aiken, 1478 : deux roses en chef ; la pointe est cassée. T. : un ange (Ibid., c. 9).

— Pierre *Bolle*, échevin de Bouchaute et du métier de Bouchaute, 1494 : une ancre, l'antenné en haut (C. G. B., Acquis de Lille, l. 224).

**Bolle[n]**, Pierre de *Bolle*, fils de Pierre, tient, du château de Termonde, un fief à Opwijk, 1514 ; se. pour André van *Cousbronc*, fondateur à Lebbeke, 1549 : une rose (Fiefs, N°s 4288 et 4036) (voir **Gelinden**).

— Haudouin *Bollen*, échevin de Léau, 1589 : même écu que Renier 1447-9. L. : . . . *daeyn Bollen* (Conseil héraldique, au Ministère des Aff. Étrang., à Bruxelles).

— Libert *Bollen*, même qualité, 1650 : un chevron, accompagné de trois roses à six feuilles. Sans L. (*Heijlissen*).

— Maître Renier *Bollen*, 1563 : un chevron, accompagné de trois roses (S.-G.).

Renier *Bollen* et les deux suivants, Libert et Laurent, se, en qualité d'échevins de Léau.

— Maître Libert *Bollen*, 1594 : même écu, les roses à six feuilles (Ord.).

— Laurent *Bollen*, 1670 : même écu (Ibid.).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, ces *Bollen* portent : d'argent au chevron de sable, accompagné de trois roses à quatre feuilles, boutonnées d'or et barbées de sinople.

**Bolle[n]borne** (*Salomo dictus de*), échevin de Louvain, 1369 (n. st.), 78 : trois pals ; au chef chargé de trois billettes. L. :  $\text{✠}$  *S' Salomonis de Bolleborne scabi lov* (S.-G.).

**Bollis** (Lambert), échevin de Gorssum, 1427, 39, 48 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix engrelée, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une merlette. L. :  $\text{✠}$  *S' Lambrecht Bollis* (Abb. d'Orient, c. 2).

— (Jean), échevin des enfants de feu Rasse van Gujgoven, chev., dans leur seigneurie de Gorssum, 1493 ; échevin de Saint-Trond, 1497, 8 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix engrelée. T. : un ange (S.-T., c. 6 et 9).

— (Nicolas), vassal de l'abbé de Saint-Trond, 1581 ; alloué dudit abbé à Mielen-sur-Aelst, 1601 ; tenancier de Guillaume de Cortenbach, commandeur de Bernissem, dans sa cour censale de *Schelliff Heijde* (Schellheijde), à Gorssum, etc., 1613 : un filet en croix engrelée, accompagné aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'une croix (simple) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'un lion couronné (Ibid., c. 13 et 16).

— (Mathieu), tenancier dudit commandeur, à Schellheijde, 1613 : une croix, accompagnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'une croix et aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'un lion (Ibid., c. 16).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Bollis* porte : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'argent à la croix bretessée, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une merlette, le tout de sable ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de sable au lion d'or.



**Bollo** (Henri van), prêtre, reçoit deux rentes de la ville de Malines, 1476 : une burelle, surmontée de deux fleurs de lis et soutenue de trois pals faillis. T. s. ; un homme . . . (f) (Secau mal gravé ; probablement à interpréter ainsi : trois pals ; au chef chargé de deux fleurs de lis) (B.).

**BOLONGNE** (*Gobeles de*), h. du comte de Namur, 1354 : deux lions leopardés, rangés en pal, et une bande brochante, chargée en chef d'une billette, posée dans le sens de la bande. L. : ★ *S' Gobelet de H'clin* (Nim., N° 784).

L'inventaire imprime l'appelle, à tort, de *Falogne*.

**BOLRE**. *Stuesken van Bole*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 61 mont., 1374 : un arbre (pommier?) fruité de six pièces, accompagné en chef à d. d'une croisetée. L. : ★ *Stasse van Bolre* (B.).

**BOLSBEKE**, voir **Bombaye**.

**Bolsele** (Jean) se. pour sa fille, Elisabeth, qui tient un fief du damoiseau Jean van *Mengersreel*, sgr. de Weijns, a Haesdonck, 1523 ; se. pour son fils, Pierre qui tient, a Haesdonck, un fief de Guillaume van *Roeye*, 1527 : trois roses et une étoile en cœur (Fiefs, N° 6478 et 6304).

**BOLZENDAL** (*Arnoldus de*), échevin d'Andernach, 1337 : type sculptiforme ; six (3, 2, 1) besants, au tourteau ; au chef diapré, chargé d'un lambel. L. : ★ *S' Arnoldi* . . . *cedat* (Duss, *Stavelot*, N° 82).

**BOLSCHE** (?), voir **Ee**.

**Bombaye**. *Arnoldus de Boelsbeke*, armiger (voir **Argenteau**), 1339, reçoit une rente sur Maestricht, 1364 : une fasce échequée (?). L. : ★ *S' Arnoldi de Be* . . . s (B., N° 479 et passim).

— Jean de *Boubais*, et van *Boubay*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 223 23 mont., 1374 ; se. pour son parent (*neve*). Guillaume d'Alx, jadis prisonnier sous ledit ; i. t. : 60 mont., 1374 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais et surmontée de trois merlettes. L. : ★ *S Jols de Bubaïs* (B.).

— Renier van *Boelbeke*, jadis prisonnier sous le châtelain de Balleu ; i. t. : 46 mont., 1374 : une fasce, chargée d'une étoile et sommée d'un lion cour. iss., accosté de quatre étoiles, 2 à d. et 2 à s., rangées en pal ; la fasce accompagnée en pointe de six (3, 2, 1) étoiles. L. : ★ *S' Renechon de Bebaïs* (B.) (Fig. 77).

— Paul *Muulken van Boelsbeke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Holset ; i. t. : 222 mont., 1374 : une fasce, chargée d'une coquille et surmontée de trois merlettes. L. : ★ *S Muulkin van Boelsbek* (B.).

**Bombaye** Jean *Freyon van Boelsbeke*, jadis prisonnier sous la même bannière ; i. t. : 161 mont., 1374 : une fasce, chargée d'une rose et surmontée de trois merlettes. L. : ★ *Johan va* . . . . . a (B.).

— Gilles d'*Intrinont*, jadis prisonnier à Basweiler, sous . . . , dans l'armée brabançonne ; i. t. : 430 mont., 1374 : une fasce, surmontée d'un marteau penché. L. : ★ *S' Giles de Bebeïs* (B.) (voir **Argenteau**, **Malgherappe**, **Presseux**).

**Bommel** (Godefroid) van, échevin de Hedel (Gueldre), 1343 : trois fers de moulin. S. s. ; un griffon (*Giehl*, liasse : na 1600).

**Bommershoven** (Renier van), échevin de Saint-Trond, 1432 : gironné ; écuiss. en cœur de vair à la fasce (S.-T., e. c. 6).

— (Jean van), échevin du convent de Nonnen-Milen, 1461 ; échevin de Saint-Trond, 1469 : même écu. T. d. : un h. sauv. velu, assis, appuyant sa massue sur l'épaule droite (Ibid.).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Bommershoven* porte : gironné de sable et d'argent, de douze pièces. écuiss. en cœur vair d'argent et de gueules, à la fasce de sable.

**Bonant** (Thierry), échevin de la haute cour du Feix, 1439 : plain ; au chef d'enché, chargé à d. d'un lion naiss. G. cassé (Nam., *Satz.*, e. 347).

— Thierry *Bonnant*, h. du comté de Namur, 1450 : même écu. G. : un lion iss. d'une cuve (?). L. : *S Thiri* . . . . . (C. C. B., e. 108).

**Bone** (*Arnoldus*), échevin de Louvain, 1417, 20, 1, 34 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un arbre. L. : *S' Arnoldi Bone scabini lova* (S.-G., ad annos 1417 et 1419).

— Jean *Boene*, échevin de Tirlemont, 1430 : de menu vair ; au fr.-sq. chargée d'une fasce, surmontée de trois merlettes. L. : ★ *S Jolis Fabz scabini treuensis* (S.-G.) (comp. **Wauwelbone**).

**Boneffe**. *Gossians de Boneffe*, homme de loi, « manant en la baillerie de *Wasseige* » (Wasseiges), 1351 (n. st.) : deux losanges, posés en barre et rangés en barre. L. : ★ *S' Iv . . . anseble* . . . . . (Nam., N° 524).

— *Johans de Fons de Boneffe*, échevin de la cour d'*Erar de Juplex*, seigneur de *castel de Boneffe*, jugante a dit lieu, 1409 : une fasce, entre deux burelles, le tout surmonté d'un losange et d'un anneau (*Afflig.*) (Fig. 79) (voir **Zwarte**).

**Bonem**. *Clais de Bonnem*, h. du duc de Bourgogne, au Franc de Bruges, 1398 : un chevron et un lambel broch. S. : un aigle, à d. ; cassé, à sen. L. : *S Clais* . . . . . (C. C. B., Acquis de Lille, l. 388).



**Bonem** Jehan de *Bone[em]*, même qualité, 1104, 5 (n. st.), 7, 8 : un chevron, accompagné de deux molettes et d'une rose. L. : *S' Ian de Boncem* (Ibid., l. 39, 189, 35-37, 40).

— *Inghel van Boenem*, même qualité, 1108, 12 : un chevron, accompagné en chef à s. d'une molette et un lambel broch. E. *S' Ingletram* (sic) *van Boenem* (Ibid., l. 40).

— Jehan de *Boenem*, même qualité, 1410, 12, 20 : un chevron, accompagné de trois molettes. T. : un ange. L. : *S' Ian van Boneem* (Ibid., l. 35-37, 40, 41).

— Jehan de *Boenem*, même qualité, 1420, 6, 7 : lieutenant et receveur de Jacques de Viesville, *clantherere des Oostlunes* de Flandre, 1422, 8 : un chevron, accompagné de trois molettes à six rais. T. : un ange assis. L. : *S' Ian van Boneem* (Ibid., l. 35, 37, 41).

— Jehan de *Boenem*, h. du bourg de Bruges, 1424 : un chevron (rien de plus). C. : un chien braque, en arrêt, entre un vol. L. : *S' Ian van Boneem* (Ibid., l. 41).

— Jehan de *Boenem* (fils de Jehan), *fermier de la clergie de la vierscaerne* du Franc de Bruges, 1426, 7 : un chevron, accompagné de trois molettes (à cinq rais), et un lambel à cinq pendants, broch. T. : un ange. L. : *S' Ian van Bonem* (Ibid., l. 35, 37, 41).

— Jehan de *Boneem*, h. de fief du duc de Bourgogne à L'Écluse (Flandre zéland.), 1429, 34, 9 : un chevron. Même C. que Jehan, 1424. L. : *S' Ian van Boneem* (Ibid., l. 80-83, 192).

— Jehan de *Boenem*, h. de fief au bourg de Bruges, 1435 : un chevron, accompagné de trois molettes, et un petit lambel alésé, broch. sur la cime du chevron. T. : un ange. L. : *S' Ian van Boneem* (Ibid., l. 32).

— Jehan de *Boenem*, *fermier de la clergie de la vierscaerne* du Franc de Bruges, 1441 : qualité « le josne », 1442 : un chevron et un lambel broch. C. : deux têtes et cols de cygne, munis, chacun, d'une aile, entrelacés. L. : *S' Ian van Boneem* (Ibid., l. 42, 93-4).

— Antoine de *Boenem*, lieutenant de Jehan de *Boenem*, garde des *Oostlunes* de Flandre, 1443, 6, 53 : un chevron, chargé d'un écuiss. au sautoir, ledit écuiss. à la bordure (simple). Même C. L. : *S' Anthonis va Boneem* (Ibid., l. 13).

— Jehan de *Boneem*, *garrenvier des Oostlunes* de Flandre, 1448 : échevin du Franc de Bruges, 1449 : un chevron et une bordure (simple). Même C. L. : *S' Ian van Boneem* (Ibid., l. 93-94, 152).

**Bonem** (Adrien de), *fermier de la clergie de la vierscharre* du Franc de Bruges, 1452 : un chevron et une bordure engrêlée. Même C. L. : *S' Adruen van Boneem* (Ibid., l. 13).

— Jehan de *Boenem*, h. de fief au bourg de Bruges, 1453 : un chevron (?). C. : un chien braque, en arrêt, entre un vol. L. : *S' Ian van B . . . m* (Ibid., l. 43).

— Corneille de *Boenem*, *fermier de la clergie de la vierscharre* du Franc de Bruges, 1454 : clerc de la *vierschare*, 1460 : un chevron et une bordure composée. C. : deux têtes et cols de cygne, munis, chacun, d'une aile, entrelacés. L. : *S' Cornelis va Boneem* (Ibid., l. 43-44).

#### **Bönen, voir Boenen.**

**Bonet** (Jacques), fils de Jacques, tient de Romain van Clærhout, écuyer, sgr. de *te Ron[u?]craetsche*, un fief à Pitthem, 1502 : un chevron, accompagné de trois glands. C. : un gland (?) entre un vol (Fiefs, N° 10733).

**Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart, Boomgaerde, Boghaert, s.**, etc. *Jacobus miles, dictus de Pomerio, proventus vir*, témoin à un acte du chevalier *Wernerus Princel* et de sa femme, 1315 : une fasce, chargée d'un oiseau et accompagnée de trois (2, 1) fers à cheval. L. : . . . *Jacobi . . . Pomerio militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 225).

— *Gerardus de Pomerio, miles*, constitué, moyennant 60 marcs, à Godfroid, sire de Heinsberg, une rente de 6 marcs, sur sa *curia*, 1315 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) fers à cheval, le tout surmonté d'un lambel. L. :  $\text{✠}$  *S' Gera . . . . . omerio militis* (Ibid., N° 234).

— *Arnoldus de Bogaerden* (Bogaerden), échevin de Bruxelles, 1318, 21, 2, 32 : un bâton ondulé, accompagné de trois châteaux (portes), deux en chef et une en pointe. L. :  $\text{✠}$  *S' Arnoldi de Boegarden* (Ibid., N° 261 et Brux.).

— *Godofridus dictus Schelart de Bungarde, miles*, transporte à Godfroid de Juliers, sire de Borghheim, *bona mea allodialia* : la moitié de sa *curtis zer Balen*, achetée de *Johannes de Glyubach*, et deux journaux, près de ce bien, 1330 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) fers à cheval (Duss., *Jul.-Berg*, N° 346).

— Laurent van den *Boengarde*, h. de fief du comte de Flandre, 1330 : dans le champ du sceau, un arbre accosté de deux roses (Fl.).

— Gérard van dem *Bonghart*, chev., échange, avec la commanderie de Siersdorf, 17 journaux et 23 verges de terre dans le *Sersdorper rechte* (Siers-



dorf) contre des terres, de même étendue, sises dans le *Setterliche weelde* (Setterlich) et dans le *Loverliche weelde* (Loverich), 1311, le dimanche après le 13<sup>e</sup> jour : un chevron. L. : S Ge. . . . . (Duss., Commanderie de Biesen, N<sup>o</sup> 53).

**Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart.**

**Boomgaerde, Boghaert[s]**, etc. Jacques *van deme Bongart*, chev., se. un acte de Paul van Huchelheven, 1337 : même écu que *Godefridus*, 1330. L. : S<sup>e</sup> Jacobi de Pomerio militis (Duss., *Joh.-berg*, N<sup>o</sup> 391).

— *Reynaert et Statze van den Bonghart*, fils dudit Gérard, 1341; *Reynaert* : un chevron et un lambel broch. L. : . . . *Renardi de Pomerio, Statze*, disant se servir de son propre sceau : même écu, mais les trois pendans du lambel chargés, chacun, de trois annelets. L. : S<sup>e</sup> Rena . . . de Pomerio (Ibid.).

— Baudouin van den *Boomgaerde*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : dans le champ du sceau, une étoile, percée d'une fleche, posée en bande, la pointe en bas (Fl.).

— Gilles van den *Boengarde*, h. de fief des châtellenies de Gand et de Courtrai, 1358 : une aigle cour. (Fl.).

— Renier et Godefrid van den *Bungarden*, chevaliers, se. un acte du duc de Juliers, 1361; Renier : un chevron, Godefrid : un chevron et un lambel broch. (Sans timbres) (Duss., *Col.*, N<sup>o</sup> 816).

— Godefrid van den *Bongaert*, chev., se. un acte des frères de Schoonvorst, 1369; reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses pertes de cheval, etc., du chef de l'expédition à *Salengy*, en Alsace (Chaligny). a Nivelles et ailleurs, 1377; reçoit une rente sur Rodue, 1379 : un chevron et un lambel broch. C. : une tête barbu, tortillée (B.).

— Eustache van den *Bongarde*, chev., dressard de Bathem, 1371 : même écu que Godefrid, 1361 C. : une tête barbu, coiffée d'un turban. L. : S<sup>e</sup> *Eustacii de Pomerio militis* (B.).

*Her Staet van den Bognerd*, h. du duc de Juliers (!) portait, d'après GELRE : de gueules au chevron d'argent (sans lambel). C. : un buste barbu, la figure de carnation, cheveux et barbe de sable, torse d'argent, vêtu de gueules.

— *Arnobius de Bo(e)g(h)arden* (Bogaerden), échevin de Bruxelles, 1378, 87, 88 (n. st.) : trois tours (portes) et une aigle en cœur. C. : une porte à trois tourelles, iss. d'une enye. L. : S<sup>e</sup> *Arnt van Bogaerden* (B. et Brax.) (Fig., 78).

— Guillaume van den *Bungarde*, demeurant à *Bergheulsen*, Werner van *Boetbergh*, Arnould van *Godelshelm* (Godelsheim) (son sceau est tombé) et *Emmerich van Kessenich* (il ne reste qu'un fragment

de son sceau), *knapsen van waygeuen*, décl. que dame *Metza van Eyls*, jadis femme de *Reynar Malerben*, chev., de l'aveu de ses deux gendres, *Costyn van Merreckenich* (Merkenich) et Michel van *Boelenheym* (Bollheim), et de *Costyn van Merreckenich*, fils majeur dudit *Costyn*, a vendu la Maison Teutonike à Siersdorf, ses biens à *Sersdorp* (Siersdorf), ayant appartenu, autrefois, à Arnould van *Eyls*, et que Michel van *Boelenheym* fera ratifier cette aliénation par ses deux fils, desquels seront majeurs; 1379, *up unser vrouwen avent* (Cronique : coupé de . . . et de . . . (plain). L. : . . Willem va . . . a *Benga* . . (Duss., Commanderie de Biesen, N<sup>o</sup> 75).

Les quatre comparants agissent en qualité de parents et de tuteurs des deux mineurs.

**Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart,**

**Boomgaerde, Boghaert[s]**, etc. Godefroid van den *Bungart*, reçoit du Brabant une rente sur Rodue, 1380 : un chevron abaissé, surmonté d'un lambel. Même C. (B.).

— Jean van den *Bongard*, chev., reçoit 400 fl. de Holl. du duc de Luxembourg, etc. 1391 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais. C. : une tête et col de chien braque, aux armes de l'écu. L. : S<sup>e</sup> *Ioh vane Bunchard ritt* (B.).

Voici, d'après GELRE, le blason de *Jan van den Bogaert*, h. du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable, chargée d'une étoile à cinq rais d'or. C. : une tête et col de chien braque d'argent, langué de gueules, le col chargé de la fasce de l'écu et terminé en volet.

— Jean van den *Bungarde*, chev., h. de l'archevêque de Cologne, 1397 : une fasce. C. : une tête et col de chien braque (Duss., *Col.*, N<sup>o</sup> 1213).

— Guillaume van den *Boegaerde*, tenancier d'Arnould van *Blesbeek*, sgr. foncier de biens sis *opten Liefkenrodeberch*, sur lesquels la messe du Saint-Esprit van *drie berdrin t' Onser Vrouwen ter Cappellen van Dieste* acheté un cens, 1408 : un glaive, posé en bande, la pointe en bas, une rose broch. en cœur et une étoile à cinq rais au canton s. Diest, l. : *Cours diverses* (voir *Bonghenere*).

— *Godert van den Bongarde*, chev., Gérard et *Stus* van den *Bongarde*, tous frères, ayant à réclamer du duc de Brabant 1000 doubles montons, du chef de rançon payée par leur père, sire *Godert*, jadis fait prisonnier au service du duc Wenceslas (chiffre qui ne comprend pas ses pertes de chevaux, de harnais, etc.), et 500 florins du Rhin, prêtés par leur père à la duchesse, décl. avoir reçu du duc une obligation, pour solde, 6 decr. 1410 : un chevron. L. : . . . *evart van de' Bongart* (B.).

— Gérard, ci-dessus, 1410 : même écu. L. : . . . *van den Bongart* (B.).







Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XXIV.

Fig. 1. Sceau de Baudouin, sire d'Iseghem (1238).

Fig. 2. Sceau de Jean, dit sire d'Audenarde, sire du Rosoy (1277).



**Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart, Boomgaerde, Boghaert[s]**, etc. *Stas* (Est-tache), ci-dessus, 1110 ; même écu, G. : un buste barbu, turbanné, L. : S. . . . et van den Bongart (B.).

— *Wemmer van den Bongert*, h. du comte de Cleves, 1111 : deux pals, L. : . . . *Wim* . . . . . *Bonger*. (Huss., *Clèves-Mark*, N° 719).

— *Alard in den Bomgarde*, h. du duc de Cleves, 1118 : deux pals, L. : S. . . . . in . . . *Bongar* . . (ibid., N° 736).

— *Mathieu de Bongaerde*, receveur de l'avoir de *Zalicheu*, pour l'abbaye de Tranchimées, 1125 : trois hamades et un lambel broché, T. : un ange. L'écu acrosé de deux léopards lionnés, assis, adossés, L. : *Sigillum Mathie de Gardin* (G. C. B., *Acquits de Lille*, t. 239).

— *Jean van den Bongaerde*, dégage le duc de Brabant, le comte de Vriemburg et d'autres, de certaine promesse, 1110 ; délé., avec d'autres (voir **Broeke, Walhorn, Krieckenbeck**, etc.), que le duc de Brabant leur a fait payer, par un marchand de Cologne, 200 *saluts* d'or, pour frais et dépenses des Anglais dans le Limbourg, et ce en vertu de la convention faite, naguère, a Cologne, au sujet de la mise en liberté des sires de *Willeby* et de *Lavayre* et d'autres Anglais, faits prisonniers par Théodore de Brandenbourg, sgr. de *Stollenberg* et de *Bollant*, alors burgrave de Limbourg, et eux-mêmes, et que Jean le jeune, damoiseau de *Bollant*, fils dudit Théodore, et leurs autres compagnons les avaient autorisés à relâcher ces prisonniers ; 1110-11 (n. st.), 8 janvier : un chevron, G. : une tête et col d'homme barbu, tortillé, L. : *S tan van de Boguert* (B.).

— *Goletroid van deme Bongart*, bon ami de Bernard, sire de *Burtscheid*, chev., bailli *zu der Hart* (Haardt), 1111 : même écu (Huss., *Col.*, N° 851).

— *Jean Begaerts Becker* (houlaenger?), juge des héritiers d'Arnould van *Zelcke*, dans leur cour censale à Wilderen, 1175 ; *Jean Boguerts*, juge de Gilles Voelmuus, dans sa cour censale, sise *ouder den Oelboom*, à Balmael, 1193 : fascé de quatre pièces, la 1<sup>re</sup> chargée de trois merlettes, S. S. : un aigle (S.-T., t. 10 et 9).

— *Lambertus Bogart*, échevin de Bois-le-Duc, 1509 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, trois mouretures d'hermine, rangées en fasce ; au 2<sup>d</sup>, une lettre b. L. : . . . . . *art scab in Buscod*, (S.-G.).

— Maître Roland *Bogavert*, prêtre, se. pour Jacques van *Leetere*, procureur postulant au Grand Conseil de Malines, qui tient du château d'Alost, un fief à Erpe, 1511 : plain ; au chef chargée de trois maillets

penches, T. : un ange. Le serau porte . . . *van der Bocaer*. (12) (Fiefs, N° 1818).

**Bongart, Bogaerden, Boengarde, Bungart, Boomgaerde, Boghaert[s]**, etc. *Georges Boghaert*, fils d'André, tient, de la sgr<sup>me</sup> de Wessgheim, un fief à Ursef, 1515 : un arbre fruitier terrassé (ibid., N° 10876).

— Médard *Bogaert*, fils de Mathieu, tient, de la même sgr<sup>me</sup>, un hof à Ursef, 1515 : un oiseau ; au chef chargé de trois étoiles (ibid., N° 10877).

— Sœur *Mijdt Boguerts, vrowe des godshuys van den zickelieden buyten Antwerpen gesten*, 1520 (n. st.) : un chêne terrassé, T. : un ange, la tête sommée d'une croix (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, t. III) (voir **Beer, Coninc, Maïgherappe**).

**Bonghenere** (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; t. t. : 108 mont., 1571 : un glaive, posé en bande, la pointe en bas, accompagnée au canton s. d'un anneau, L. : ★ *Ian de Bonghare* (B.) (voir **Bongart**, 1498).

**Bonheijden**, voir **Wavre-Notre-Dame**.

**Bonier** (Pierre, Jean et Arnould), tous trois jadis prisonniers à Basweiler, sous la bannière de Maestricht, 1571 ; Pierre : t. t. : 50 mont., une croix engrelée ; au fr.-q. d'hermine à la bande ; L. : ✠ *S' Petri de Heyr*, Jean : même indomite ; même écu, la croix chargée en cœur d'un « j » ; L. : ✠ *ohannes de Heyr*, Arnould : t. t. : 500 mont. ; même écu, sans le « j » ; L. : ✠ *S Arnoldi de Heyr* (B.) (voir **Heer**).

Comme ces trois personnages donnent quit-tance séparément, l'ordre dans lequel leurs noms sont cités ici est absolument du au hasard.

**Bonin** (Gauthier), échevin de Bruges, 1510 : une gerbe, L. : ✠ *S' Wouter Bonin* (Fl.).

— *Jean Bonin van den Gaperre* promet au comte de Flandre de le servir, en cas de guerre, avec ses *mayghen ende vrienden*, 1518 (n. st.) : un fretté, dans chacun des interstices une gerbe (semé), L. : ✠ *S' Jehan Bon* . . . . . *liën* (fils de Lievin?) (Fl., N° 1517).

— *Lambrecht Bonin van Calvekette*, 1525 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une gerbe et dans chacun des autres cantons de trois merlettes, celles-ci rangées en orle, L. : *S Lambrecht Bonin* (Fl., N° 1417).

— (Jean), et *Boinin* (fils du sgr. *Walter*), échevin de Bruges, 1529, 30 : trois gerbes, L. : *S' Iohis Bonin d' Walteri* (Fl.).

— Nicolas *Boinin*, h. de fief du comte de Flandre, 1530 (n. st.) : un lion cour. et une bande broché, chargée de trois gerbes (Fl.).



**Bonin** (Lambert) (fils de Gherwin), h. de fief du comte de Flandre, 1331 : même écu que Jean, 1318. L. :  $\frac{1}{2}$  S Lambert Bonin filii Ghercicini (Fl.) (Fig. 80).

— (Jean) (fils du chev. Louis), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1413, 8, 21, 5, 8, 31, 7, 8, 9, 13-16, 53, 60, 2, 3, 8 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre gerbes. Cf. cour. C. : deux plumes, ou bien la partie sup. d'un roc d'échiquier (?). L. : S *lan Bonin* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 41, 42, 376, 378, 379).

*Le seigneur de Molenbeque (Moulenbocle), près la cille de Thiel : d'or au sautoir dentelé d'azur, et quatre boies de fèves d'azur, leur surmon fut Brwynn, très anchuch, noble et puissant (CORS. GALLIARD, L'ancienne Noblesse de la Contée de Flandres).*

**BONNYGEN** (Wyer van) (Bonningt) et Gisbert, son frere, hommes du duc de Clèves, 1418 ; lous deux : un fascé. L. L., 1<sup>o</sup> : S *Wier van Breenninen* ; 2<sup>o</sup> : . . . . *seberti* . . . *B. nighen* (Duss., Clèves-Mark, N<sup>o</sup> 736).

**Bonlez**, voir **Boulaere**, **Rivieren**, **Sart**.

**BONLEUSE** (Pierre van), jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. l. : 282 2/3 mout., 1371 : de . . . sept burelles ; au fr.-q. chargé d'une merlette. C. : un chapeau pyramidal, sommé de trois plumes de coq. L. :  $\frac{1}{2}$  *Pierre de Bonleuse* (B.).

**Bonn** (Les échevins de), 1374 : type ogival ; un léopard ; au chef chargé d'une croix. L. : *Di. is der se . . . . seijl van Benne* (Duss., Col., N<sup>o</sup> 962).

Daprès G. A. SEYLER, *Geschichte der Siegel* (p. 87), ce sceau apparaît, pour la première fois, en 1343, et porterait la légende : *Dit is der Scheffen Siegel* (C) van *Bunne* ; à moins qu'il ne s'agisse de deux matrices différentes.

— *Johan van Bonne*, bourgeois de Cologne, 1518 : une fourche à deux dents, posée en fasce, en chef, et un croissant en pointe. S. s. : un léopard lionné. L. : S *Johan v<sup>n</sup> Vleethem* (Duss., *Schrein St Gereon*, l. 12).

**Bonnant** (Thierry), h. de fief du comte de Namur, 1450 : trois piles, la 1<sup>re</sup> chargée d'un lion naiss. C. : un lion iss. d'une cave (C. C. B., c. 108).

**Bonnechose**. *Amaris, dit Amarian Bonnechouse*, h. du comte de Namur, 1356 : un croissant, chargé d'une merlette et accompagné de cinq trèfles, deux en chef et trois (2, 1) en pointe. L. :  $\star$  S *Amari* : *Bone*. *Cluse* (Nam., N<sup>o</sup> 814).

**Bonnefille**, voir **Baudoche**.

**Bonnes**, voir **Boins**.

**Bonnevaux**, voir **Sainte-Livière**.

**Bonnhaus**. *Dominus Henricus de Bünrehusen, plebanus in Gerisheun* (Gerresheim), 1367 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. T. d. : une sainte cour. L. :  $\frac{1}{2}$  S *Hen* . . . *Breheste pastor i Gerishe* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N<sup>o</sup> 47).

**Bont**. *Pierre die Bonte*, prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. l. : 324 mout. ; quittance datée de Brèda, 1375 : trois flanchis, deux en chef à s., accostés, une en pointe, au fr.-q., chargé d'une burelle abaissée, soutenue de deux pals (pont) et sommée d'un arbre. L. : S *Pe* . . . . *Bonte* (B.).

— (Jacques de) reçoit des paiements de la duchesse de Brabant, 1386 ; parti ; au 1<sup>er</sup>, une croix, cantonnée de quatre croissants ; au 2<sup>d</sup>, un semé de besants, ou tourteaux. L. : S *Coppen de Bonte* (B.) (Fig. 81).

— (*Johannes*), *utriusque iuris doctor*, chancelier du duc de Bourgogne, etc., 1132 ; *thesaurarius cameracensis ac cantor et canonius ecclesie Sancte Gudile bruxellensis*, 1431 (n. st.) : plain ; au chef chargé à d. d'un fer de moulin. T. : un ange. L. : S *Johannis Bont* (B. et E. G., dossier de la *Maison des Douze-Apôtres*).

Voie J.-TH. DE RAADT, *La Maison des Douze-Apôtres, à Bruxelles*.

**Bonvarlet**. *Jean Bonvarlet*, et *Goetknecht*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Warand ; i. l. : 26 mout., 1374, 81 (n. st.) : trois tours ; au fr.-q. broch., chargé d'une patte d'ours, mouvant du bord s. L. :  $\frac{1}{2}$  S *Johan Bonvarles* (B.).

— (Jean), écuyer, échevin de Liège, vers 1390 : cinq (2, 2, 1) lions ; au fr.-q. broch. fruste (ou voit dans sa partie sup. deux membres de lion). C. : un bourrelet (?). L. : . . . . *han* . . . . et *ccv* . . . . (C. de B.).

**BONVELRE** (Mathieu van), lieutenant et substitut de Gérard Stragiers, lequel a « commission » de Jean van *Hemste*, conseiller du roi de Castille, etc., *watergrave et moermeester* de Flandre, 1516 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois (2, 1) glands, sommés, chacun, d'une merlette contournée ; au 2<sup>d</sup>, une croix alésée, cantonnée de quatre glands. L. : S *Matis van Bonvelre* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 236).

**Boom** (Liévin le), receveur pour Jacques Cloeman, *ou lieu de damoiselle Trude del Ickere*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1418 : un arbre arraché, accosté de deux étoiles. L. : *Seyghel Liéven de Boom* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 41).

— (Hughes) (fils de Jacques), échevin de Zierikzee, 1430 : une branche d'arbre à d. et une marque de marchand à s. (C. C. B., c. 465) (Fig. VI).

Sans la ligne de partition, indiquée par erreur sur le dessin.



**Boomen** (Pierre van den), échevin de Helmond, mort le 9 septembre 1690 : un arbre, G. : un arbré (Helmond).

**Boon** (Maître Adrien), échevin de Rotterdam, 1655 : une fève, tigée et feuillée, G. : le meuble de l'écu (F.).

**Boone**, voir **Bone**.

**Boonen** (Jacques), archevêque de Malines, entre 1620 et 1655 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion, enclos d'un double trescheur fleuroné et contre-fleuronné ; au 2<sup>e</sup>, deux clefs, passées en sautoir et une épée broch., la pointe en bas. Sur le tout, un écus, au sautoir, côtoyé d'un sautoir *empreslé* (1), accompagnés en chef d'une aigle. Ecu dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange, derrière laquelle émerge une croix treflée, soutenant un chapeau de cardinal, L. :  $\text{✠}$  *Sed carcas lucchi Boonen archiepi mecl' prelati afflig* (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

(1) Comp. *Le Blason des Armes*, par le roi d'armes CORN. GAILLIARD, éditeur JEAN VAN MALDERGHEM, p. 11.

**Boort**, voir **Boert**.

**Boortmeerbeek** (Les échevins de), 1493, 1509 : un lion, accompagné en chef à s. d'une étoile. A l'écu se trouve adossé, à d., un petit écu à la fleur de lis, L. :  $\text{✠}$  *Sigillum scabinorum de Merbeke* (Mal.).

**Boos**, *Johannes*, miles, et *Philippus dicti Boeszen*, *fratres de Waltecke*, *milités*, *Theodericus Boesze de Waltecke*, *dictus Templicr*, *armiger*, *Hermannus et Wynandus Boesze de Waltecke*, *armigeri*, *Johannes Boesze junior*, *armiger*, *Johannes et Hertvynus de Wynningen*, *fratres*, *armigeri*. . . *omnes inhabitantes castrum Waltecke (sup' dem' Hundsrucke) et vulgiter dicti « greynere » ibidem*, viennent d'être, au nouveau, du chef de ce château, inféodés à l'archevêque de Cologne, 1398 ; Jean : trois fermans en losange, aboutés en bande, touchant les coins de l'écu, Philippe : les mêmes meubles, mais chargeant une bande, G. : un vol (?), Thierry : comme Jean, Hermann : même écu, G. : un vol, chargé d'un disque aux armes de l'écu, Wynand : même écu ; sans timbre, Jean, le jeune : écu et G. comme Hermann (Duss., Col., N<sup>o</sup> 1219).

— *Herman Boesse von Waltecke, uff deme Hundsrucke, edelknecht*, possède la moitié du château de *Waltecke mit allen synen turnen, byscren*, dont l'archevêque de Cologne possède l'autre moitié, 1398 ; son sceau décrit ci-dessus, Se. cet acte : Jean *Boesse von W.*, le jeune, *edelknecht*, mêmes écu et G. (Ibid.).

D'après GELICE, *Her Boes von Walteck*, h. de l'évêque de Trèves, aurait porté de gueules à trois annelets (1) d'argent, rangés en bande.

**Boot, Boet, Boete, Bote**, *Henri dit Bote*, bourgeois de Bruxelles, 1292 : dans le champ du sceau, un lion rampant, contourné, et un lion rampant à d., broch., les deux lions n'ayant ensemble que deux pattes de derrière, L. :  $\text{✠}$  *Sigillum Henrici Boete* (Fl., N<sup>o</sup> 636).

— *Godefridus dictus Borte*, échevin de Bruxelles, 1305 ; h. du duc de Brabant, 1321 (h. s.). : trois molettes, L. :  $\text{✠}$  *S' Godefruti Bote* (BRUX. et B., N<sup>o</sup> 205).

Et non des étoiles.

— *Eccardus dictus Bote*, reçoit, du Brabant, pour des marchands allemands, 51 livres de vieux gros, prix de 3 destriers et 3 chevaux (*caballi*), 1338 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois portes crénelées, au tours ; au 2<sup>e</sup>, cinq besants ; aux 3<sup>e</sup>, trois besants, 1 en chef à s., 1 au flanc d., 1 en pointe à s. L. : *S' Everardi*. . . . (B., N<sup>o</sup> 400).

— *Henricus Bote, opotanus bruxellensis*, s'engage, moyennant 12 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quatuor viris, una nobiscum, prolis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois fleurs de lis, p. e. ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, neuf besants (rangés 3, 3, 2, 1 au 1<sup>er</sup> quartier), L. :  $\text{✠}$  *Sigill' Henrici dei Boete* (B., N<sup>o</sup> 438).

— Le même reçoit du Brabant une indemnité du chef de ladite guerre, 1338 : même écu, avec cette différence qu'il n'y a que huit besants, rangés, au 2<sup>e</sup> : 3, 2, 3, et au 3<sup>e</sup> : 3, 2, 2, 1, L. : *Sigill' . . . rici dei Boet* (Ibid.).

— *Evervius Boete junior*, échevin de Bruxelles, 1342 ; sans junior, 1351 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, cinq besants ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion. Sur le tout : un petit écus, à la croix, accompagné au 1<sup>er</sup> canton d'une merlette, Gaj. cour, G. : deux cornes de bœuf, L. : *S' Everardi dicti Boete*.

— *Johannes Boete, filius quondam Johannis Boete iuxta domum bladi*, échevin illec, 1345 : un lion cour. et un semé de billettes, au lambel broch., L. :  $\text{✠}$  *Sig' Johannis dicti Boete* (BRUX.).

— *Everard Borte*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Bruxelles ; i. l. : 2101 mont, 1374 : un lion et un semé de besants ; ledit lion chargé d'un écus, à la croix, accompagné au 1<sup>er</sup> canton d'une merlette, L. : *Sigell' Everard' Boets* (B.).

— *Francois Boete* reçoit du Brabant une récompense pour un service rendu, 1378 (?) : trois fleurs de lis, p. e., au fr.-q. broch., chargé d'un maillet penché et de deux besants, en chef et de cinq autres besants, rangés 2, 3, L. : *S' Franke Boete* (B.).





L'aete est déchiré à l'endroit de la date. D'après GELÉE, *Vraie Boet*, li. d'augon, portait : d'azur à trois fleurs de lis, p. c., d'argent, au fr.-q. broch. de gueules, chargé d'un meuble pechie et de sept besants, le tout d'or et large 3, 2, 3. C. : une tête et col de chien braque d'argent, collé et de boucle d'or, tenant de la queue un grand plumet de sable.

**Boet, Boet, Boete, Bote.** Amaury *Bo[e]te* prend, avec le duc de Brabant, un arrangement au sujet d'une contribution de 10,000 mont., qui lui a été imposée, 1382; bourgeois de Bruxelles, reçoit de la duchesse un acompte sur sa créance, 1382; arbitre entre le convent de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Jean, sire d'Eleverlé, chambellan du Brabant, 1383; reçoit du duc de Brabant le remboursement de 300 francs, prêtés par lui, 1386; h. de fief de la duchesse, 1393; trois fleurs de lis p. c.; au fr.-q. broch., chargé de neuf besants. L. (1382 et 93) : *Sigillum Amelraci dicti Boete* (B. et S.-G.).

— *Everey Bote*, bourgeois et aubergiste (*weert*) à Bruxelles, atteste que les marchands anglais, descendus chez lui, lorsqu'ils poursuivaient la duchesse en paiement de 1395 1/2 nobles d'Angleterre, pour fourniture de laine, et de 200 francs, pour frais et dommages, ont été indemnisés, 1390 : un lion, l'épaule chargée d'un écu, fruste, L. : . . . *verar* . . . . . e (B.).

Voici, d'après GELÉE, le blason d'un *Her Everat Boet*, Brabantin : de gueules au lion d'argent, chargé d'un écu, d'or à l'échiquier de gueules (ste. V). Le col d'or. C. : une tête et col de coq de sauto, bequée, barbée et ercha de gueules. Forbit du même, iss. d'une cuve d'argent, terminée en volé t.

— Jean *Boet*, bourgeois de Bruxelles, reçoit du Brabant des acomptes sur 155 francs et 240 fl. du Rhin (guerre de Guedre?) 1395, 6, 7 : six (3, 2, 1) besants, L. : *Sigillum Jan Boete* (B.).

— Everard *Boete*, chev., sgr. de Pamele, 1397 : l'écu cassé à d.; on n'aperçoit plus que, au bas, six (3, 2, 1) besants, G. : une tête et col de coq (*Nouve*).

— Everard *Boete*, sire de *Savelthines* (et *Zavelthem* = *Saventhem*) et de *Sterrebeke* (Sterebeck), h. de fief de la duchesse de Brabant, 1397 (2 actes) : dix (1, 3, 2, 1) besants. Même G. L. : *Sig' Everardi Boete militis* (B.).

— Louis *Boete*, *gecommitteert ten antfange general van Brabant*, donne quittance au receveur de Hal, 1419 : trois fleurs de lis p. c.; au fr.-q. broch., chargé de sept (3, 2, 2) besants (Mois, Domaines de Hal, l.).

— Maître Jérôme *Boete*, sgr. de *Wesembek*, échevin de Bruxelles, 1488, 94 : même écu, mais huit (3, 2, 3) besants, G. fruste (E. G., t. 366-7).

**Boot, Boet, Boete, Bote.** Michel *Boot*, échevin d'Anvers, 1609 : un cerf élané; au chef chargé de trois étoiles, G. fruste (114 lettres scab. d'Anvers).

— Les tenanciers de sire Gaspard-Joseph *Boot* de *Sombek*, sgr. de la cour d'*Urseue-Oste-Asscherigen*, etc., sous *Londerzeel*, 1738 : d'or au cerf élané; au chef d'azur chargé de trois étoiles. L'écu muni d'une bordure dentée. G. : une sirène (M. van der Elst) (voir *Bouchout*, *Herwijnen*, *Schoonhoven*, *WATERLOES*).

**Boppard** (Simon dit *Beyer* de), chev., 1342 : un lion cour. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Simonis Bavri de Bopartha milit* (Duss., Col., N° 634).

— *Eyn veal geborin kucht Kolfe van Boparte*, homme du comte de Luxembourg, assiste à l'inféodation de Frédéric de *Ryulerch*, chev., au même comte, du chef de 100 écus d'or, pour lesquels il constitue à ce prince une rente de 10 écus, sur son vignoble allodial à *Brubach*, 1346 : un lion, l'épaule chargée d'un meuble. L. : . . . *ollevre de Voperde* (*Lux.*, c. III, liasse IX, N° 14).

Le sceau de *Her Johan Winant, eyn ritter van Bopart*, qui avait scellé le même acte, est tombé.

— Henri *Beyer van Bobarden*, jadis prisonnier à *Basweiler*, où il avait commandé une rMte, sous le duc *Wenceslas*; i. t. : 5639 mont., 1374; se. la quittance de Henri van *Staelhoven*, prisonnier sous la banrière de *Boppard*; i. t. : 702 mont.; 1374 : un lion cour. C. : une tête et col de lion cour. entre un vol. S. : deux cygnes. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Henrici Beyer de Bopartha militis* (B.).

— Conrad *Beyer van Bobarden*, reçoit du chef de son père (N. N.) une indemnité à cause de la bataille de *Basweiler*, 1375 : mêmes écu et C. S. : deux h. sauv. sans mannes, iss. de l'encadrement du champ rond du sceau. L. : S' *Conradi Beyer de Bopartha militis* (B.).

— Conrad et Henri *Beyer, bruder von Boparten*, chevaliers, ont assigné à *Wenceslas*, roi des Romains et de Bohême, duc de Luxembourg, 3000 petits florins *uff die halbe stat und halbe burg zu Hovirburg* qu'ils tiennent en gage de l'évêché de Metz, pour 6000 fl., et reçoivent dudit monarque 3000 fl. sur la moitié de la ville d'Alben, qu'il tient en gage de Jean, comte de Salm, pour 6000 fl.; 1386, à Luxembourg; Conrad : même sceau qu'en 1375. Henri : écartelé; aux 1<sup>re</sup> et 1<sup>e</sup>, un lion (!); aux 2<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup>, un senestrochère, mouvant du bord, pare d'une manche à sac, la main tenant une bague; le champ semé de croisettes recroisétées au pied fiche. C. : une tête et col de lion cour. entre un vol. T. : deux h. sauv. agenouillés. L. : S' *Henrici Beyer d' Bop' dia milit'* (*Lux.*, c. IV, liasse XVI, N°s 33 et 34).





Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XXV.

Fig. 1. Sceau de Henri, sire de Petersheim (1282).

Fig. 2. Sceau de Baudouin d'Avesnes, sire de Beaumont (1288).



**Boppard.** Conrad, évêque de Metz, 1433 : sceau rond; même écu (cartelé). Soutien : un saint. T. : deux anges, sous des édicules (Lorr., Neufchâteau, B., 834-5, N° 145).

GELEE donne ainsi le blason des *Heger van Doebaerd*, vassaux de Trèves : écartelé; aux 1<sup>r</sup> et 4<sup>e</sup>, d'argent au lion de sable; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de gueules au senestrochère, paré d'argent, aux broderies d'or, mouvant du bord, la main tenant une bague d'or, échatonnée d'azur, le champ semé de croisettes recroisetées, au pied fiché, d'or. Le eq. d'or. Volet d'hermine, doublé de sinople. C. : un chapeau de tourné d'hermine (?), garni de deux touffes de plumes de paon.

**Borch, Borchgrave, Borchoven**, voir plus loin, le c étant rangé, dans ces noms, comme **k**.

**Bordeau.** Gérard van *Bordeel*, héritier de sire Godefroid van *Bortel*, tué à Basweiler, sous le bailli du Brabant Wallon, Cluetinck; i. t. : 160 mont., 1371 : une croix, accompagnée au 1<sup>r</sup> canton d'une merlette; écus, en cœur au lion. L. :  $\star$  *Si Girat de Borrdal* (B.).

**Boreel** (Jacques), receveur de Peteghem-lez-Audenarde, 1480 : un chevron, chargé de deux foudres et, sur la cime, d'un besant, ou tourteau, ledit chevron accompagné de trois cors-de-chasse contournés. T. s. : un h. sauv., tenant sa masse de la main droite. L. : *S Jacob, B . . . . .* (C. C. B., Acquets de Lille, I, 459).

**Borewalle** (Jehan de le), h. du duc de Bourgogne, dans sa salle d'Ypres, 1304 : un triangle, accompagné en chef de deux roses. L. : *. . . ohan van de . . . . .* (Ibid., I, 182).

**Borgh**, voir **Borch**.

**Borgher.** Herman *Borghere*, échevin de St-Trond, vassal du château de Duras, 1367 : trois lions (S.-T., c. 5<sup>bis</sup>).

— (Henri), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 892 mont., 1374 : trois (2, 1) lions cour. et en cœur une aigle, chargée d'une étoile, ou fleur de lis. L. :  $\star$  *S Heuric Boryhes* (B.).

**Borghet** (Huwait), échevin du chapitre de Saint-Lambert, à Liège, 1474 : une tierce, accompagnée en pointe d'un écrier. T. : un ange. L. : *S Hevair . . . . .* (C. C. B., c. 108).

Cette tierce doit probablement représenter une fasce entre deux burelles.

**Borgne**, voir **Aigremont, Jauche**.

**Borgtloembeke.** Les échevins de *Burchgraven Lombeke*, 164 : de . . . à trois écus, chargés, chacun, de trois lions. L. : *. . . . . Item scabinorem de . . . beca castell . . .* (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

**Borkelo.** *Henricus, dominus de Borkelo, miles*, caution de Renand, comte de Gueldre, duc de Limbourg, 1286 : trois besants, ou tourteaux. L. :  $\star$  *S Domini Henrici mi . . . . . o* (Nam., N° 191).

— *Henricus, dominus de Borkelo*, qualifié *arunculus noster diligentulus* par les époux Hermann d'Ahaus et Agnes, 1338 : même écu. L. :  $\star$  *S Heur . . . d . . . lo militi* (!) (Düss., Werden, N° 107).

*Her Henric van Bredelwe*, tué à Wotringen, sous le comte de Gueldre, portait : *. . . ene banniere van goude, 1 Daer a areu in drie colen rood* (VAN HEELU, v. 652-3). GELEE blasonne ainsi les armes de Borkelo (Gueldre) d'or à trois tourteaux de gueules. Capeline d'or chargée, au haut, sur le devant, d'un tourteau de Feu. C. : un vol d'or, chaque aile chargée d'un tourteau de Feu.

**Borch, Borgh, Bouch, Burch.** Robert de *le Borgh*, h. du comte de Flandre, sc. un acte relatif à un fief à Hooghblede, 1281 : dans le champ du sceau, un château. L. :  $\star$  *S Robe . . . . . Beryt* (Nam., N° 173).

— *Daneaus de le Borch*, chev., 1293 : trois aigles,  $\star$  *S' Dan, el de le [M?]ote chr* (Fl.).

VOIR, SUR LUI, l'Ément. analyt., par le BARON J. DE SAINT-GEROIS.

— *Leonius de Castro, miles*, s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quatuor viris, probis et honestis, una nobiscum, bene et honeste cum galeis armatis et securum hoc decenter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 sept. 1338 : trois maillets penchés. L. :  $\star$  *S' Leonii de Wolce militis de in Castro* (sic) (H., N° 467) (comp. **Woluwe**).

— Gilles van der *Borch*, chev., échevin d'Anvers 1347; jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une bande, chargée de trois chevrons. Cq. cour. C. : une tête et col d'animal (sanglier?) (Fl. et Hôp. S.-Elis., *Buiteng*, I.).

D'après GELEE, *her tielts van der Borch*, Brabanton, portait : de sable à la bande d'argent, chargée de trois chevrons de gueules.

— Nicolas van der *Borch*, échevin d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358; échevin, 1370 : même écu. Sans timbre (Fl. et Hôp. S.-Elis., *Buiteng*, c. III).

— Jean van der *Bouch* reçoit un acompte du Brabant, 1370 : un lion cour., l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais. L. :  $\star$  *S . . . . . Jan van der Borch* (B.).

— Gérard van der *Borgh*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de *Wiltre*; i. t. : 554 mont., 1371 : trois mailles, surmontés de trois pals retraités, chacun chargé d'un marteau penché. L. : *. . . art van der Borch* (B.) (Fig. 82).

— Jean van der *Borgh*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Bruxelles; i. t. : 58 mont.,



1374 : écartelé ; aux 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup>, trois croissants ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois (2, 1) estacades, chacune à trois estaches. L. : \* *S' Jan van der Borch* (B.).

**Borch, Borch, Bouch, Burch.** Guillaume van der *Borch*, jadis prisonnier à Rasweler, sous la même bannière ; t. C. : 36 moult, 1374 : une estacade à cinq estaches, touchant les bords de l'écu. L. : \* *S' Wilhelmi dei de Borch* (B.).

— Segher et Jean van der *Bouch*, bourgeois de Bruxelles, fils de Gilles, reçoivent de la duchesse de Brabant des comptes par sixièmes, sur une indemnité de 1645 vieux écus et 20 gros de Flandre, ayant été fait prisonniers, au service de ladite princesse, par Olivier van den Dorpe et Jean van den Driessche, dit van Thienen, et détenus *tot Gulpen aen den Borch* (1). 1395, 6, 7, 8 ; Segher : une croix latine, enlacé par un serpent, a. d., et un  $\epsilon$  a s. L. : \* *S' Segher van der Borch*. Jean se, du sceau de son père : un sautoir et une fasce broché, accompagnée en chef d'une étoile et en pointe d'une fleur de lis, p. e. L. : *S' Gielis Maghermans* (B.).

(1) A moins qu'ils ne fussent faits prisonniers à cet endroit ; le texte porte : ... *van onser geevanhenisen tot Gulpen aen den Borch getan*.

— Michel van der *Borch*, caution pour le duc de Brabant (voir **Thomas**), 1416 : trois chevrons. G. : un vol. S. : deux grillons. L. : *S' Machiel van der Borch* (B.).

— Jan van der *Borch*, échevin de Tervueren, 1417 (n. st.), 19 : trois maillets penchés, accompagnés en cœur d'une fleur de lis, p. e. L. : *S' Jans van der Borch*, (S.-G.).

— Gérard van der *Borch*, bouteiller du Brabant, ayant été, par l.-p. du duc Jean et de la duchesse Jacqueline de Brabant, donnée à Bruxelles, 17 janvier 1420 (n. st.), créé châtelain de leur *huisse van Vlieringen*, sa vie durant, comme successeur de leur cousin (*neve*) et conseiller Jacques, sgr. de Gaesbeek, Abeonde, Putte, Strijen, dressard de Brabant (déchargé de ladite fonction de châtelain), prête serment de ce chef, Bruxelles, 18 janvier 1420 (n. st.) ; *Gerard de le Borch, escuyer*, prête, au duc de Brabant, serment comme *capitaine et garde de ses chastel, ville et porteresse de Hal*, 5 décembre 1423 : une bande, Cq. cour. G. : un vol. T. d. : un h. sauv., venant sa massue vers le bas. L. : *S' Ghe-rüts rü der Borch* (B.).

— *Riquart* van der *Borch*, et *Buerch*, tient, du châ-teau de Furnes, un fief à Alvertinghem, 1421 ; h. de fief du comte de Flandre, 1421 : d'hermine à trois étrilles et en cœur une étoile. L. : *S' Rique* . . . . . *r Borch* (Fiefs, N<sup>o</sup> 86 ; c. 889, N<sup>os</sup> 1041-1106).

**Borch Borch, Bouch, Burch.** Daniel van der *Borch*, échevin de Saint-Trond, 1443, 5 : plain ; au fr.-q. plain. G. : une tour à deux étages. T. d. : une dam. Le sceau porte : *de*, ou *a Castro* (S.-T., c. 6 et 9).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Goyvaet van der Borch* portait : d'argent plain ; au fr.-q. d'azur à l'étoile d'argent.

— Georges van der *Buerch*, h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Furnes, 1445 ; G. *de le Bourg* et van der *Burch*, écuyer, reçoit une rente sur l'espier de Furnes, 1460, 1 ; G. *de le Bourg*, écuyer, ancien bailli de Furnes, reçoit de son successeur, de la part dudit duc, le solde à lui dû sur son dernier compte, 4 juin 1468 : d'hermine à trois étrilles. G. : un vol. L. : *S' Joris van der Borch* (G. C. B., Acquis de Lille, l. 93-4, 395 ; l. 95-96).

— Gommaire van der *Borch*, échevin de Liège, 1467, 71 : une bande, chargée de trois chevrons, et accompagnée au canton s. d'un croissant. Cq. cour. C. : une tête et col de chien braque (Mal.) (Fig. 83).

— Georges van der *Burch*, h. du comte de Flandre, dans sa chambre de Bruges, 1469 : d'hermine à trois étrilles (G. C. B., c. 80).

— *Arrelles de le Bourg*, échevin et *cuerheer* du métier de Furnes, 1470 : d'hermine à trois étrilles. G. : . . . (cassé, Seuls, l'écu et le eq. restent visibles sur ce sceau, fort endommagé) (G. C. B., Acquis de Lille, l. 95-96).

— Jean van der *Borch*, échevin de Louvain, 1472, 3 : trois maillets penchés. L. : *S' Iohannis vander Borch scabini Iova* (S.-G.).

— Jacques van der *Burch*, h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Furnes, 1483 : trois étrilles, accompagnées en cœur d'une étoile (le champ n'est pas d'hermine). S. : un aigle. L. : *S' Jacob van der Burch* (G. C. B., Acquis de Lille, l. 95-96).

— Henri van der *Borch*, échevin de Louvain, 1495 : trois fleurs de lis, p. e. ; au fr.-q. broché, chargé d'une bande de cinq losanges. L. : *S' Hérici rad Borch scabi- louanien* (S.-G.).

— Henri van der *Borch*, même qualité, 1502 : même écu. L. : *S' He . . . va d Borch scabini Iouan . . .* (S.-Pierre, à Louvain, c. 2, A. G. B.).

— Jean van der *Borch*, même qualité, 1521, 33 : trois maillets penchés. L. : . . . . . *van de Borch scabini Iouan* (S.-G.).

— François van der *Burch*, archevêque de Cambrai, 1617 : d'hermine à trois étrilles ; au chef chargé d'une aigle (E. G., l. 268).





**Borch, Borgh, Bourch, Burch.** Bernard van der *Borch*, maieur et échevin de Wollen, 1625 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>, une tour ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion. G. ; une tour (Ord.).

*Le souter de le Bourg : d'argent, à trois estrigles de gueulle, muez depuis l'an 1200, il ont porte, d'ermepes a trois estrigles de gueulle, et erge : Le lyber vallant de le Bourg ! Le lyber vallant de le Bourg !* (Cous. VANDERBURG, *L'Ancheine Noblesse de la Contee de Flandres.*)

— Henri van der *Borch*, échevin de Malines, 1645 : trois maillets penchés ; à la bordure engrêlée. G. cassé (Mal.) (voir **Borssele, Bouchout, Herman, Loix, Waenrode, Woluwe**).

**Borchgrave.** Guillaume de *Borchgrave*, échevin de Hensden (Brab.), 1136 : deux poissons adossés (Mal.) (voir **Schooten**).

— Jean de *Borchgrave*, échevin du roi dans son espier d'Harlecheke, 1562 : deux lettres j, soutenues d'un laes d'amour. L. : . . . . . *Borghrave* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 413).

— (Jean de), même qualité, 1577 : un chevron, accompagné de trois étoiles. L. : . . . . . *chgrauve* (Ibid., l. 413).

— Damoiseau Jean de *Borghreef*, échevin de Louvain, 1639 : deux poissons en pal, accostés. G. : les deux poissons, renversés. L. : *S Ian de Borchreef scab loca 1621* (S.-G.).

**Borchoven.** *Henricus de Borchove*, échevin de Louvain, 1373 (n. st.) : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, trois maels, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois maillets penchés ; au 4<sup>e</sup>, trois maels (sans l'étoile). L. : ✠ *S' Henrici de Borchove scabini loca* (S.-G.).

— (Henri van *den*) reçoit, du chef de feu son pere, Henri, jadis prisonnier à Basweiler, sous Rike, un acompte sur une i. l. de 218 mont., 1574 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>, trois maels ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois maillets penchés. Une étoile broch. en cœur sur l'écartelure. L. : ✠ *S' Hleri . . . Borchoven Everle* (B.).

— Gauthier van den *Borghoven*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la même bannière ; i. l. : 83 mont., 1374 : même écu, mais des marteaux, au lieu des maillets, et une couronne, au lieu de l'étoile. L. : ✠ *S H alteri de Borchove* (B.) (Fig. 83).

— *Johannes dictus de Borchove*, échevin de Louvain, 1378, 79 (n. st.), 80 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>, trois maels ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois maillets penchés. Un fesset broch. sur l'écu. L. : ✠ *S' Iohis van de Borchove scabini louai* (S.-G.).

— (*Henricus de*), échevin *illec*, 1393, 1401, 2, 7, 9, 12, 1, 8, 9, 20, 21 : même écu que Henri, 1371, mais

sans l'étoile. L. : 1393 : *S' Henrici de Borchove scabini locan*. L. : 1401-21 : *S' Henrici de Borchove scabi locani* (M. Roullart, *Jfflig*, et S.-G.).

**Borchoven** (Jean van [den]), même qualité, 1401, 10, 13, 16, 22, 25 (n. st.), 29 : même écu, mais sur le tout un écus. à la fasce et au lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. : ✠ *S' Iohis de Borchove scabini locanien* (*Jfflig*, et S.-G.).

— *Johannes de Borchoven*, même qualité, 1428 : même écu, mais sur le tout : un écus. au lion. L. : . . . *Iohis de Borchoven scab loc* (S.-G.).

— *Johannes de Borchoven junior*, même qualité, 1430 (n. st.) : même écu. L. : *S Ioh' de Borchove inior' scab. loc* (Ibid.).

— *Henricus de Borchoven*, même qualité, 1436, 8 : même écu. L. : . . . . . *rici de Borchoven scab loc* (S.-G.).

— (Guillaume van den), fils de feu Henri, tient du Brabant, un hef à Pellenberg, 1440 : même écu, mais sans l'écus. sur le tout. G. : une hure et col de sanglier (Av. et déu., reg. 558).

— (*Ruso de*), échevin de Louvain, 1453, 8 (n. st.) : même écu ; mais sur le tout : un écus. au lion. L. : . . . *asonis de Borchoven scabini louan* . . . (S.-G.).

— (Jean van), *als roecht Phalps van Borchoven, mijns zoens zoene, here tot Ethen* (Ethen) *culte tot Meduven* (Meeuwen), donne en hef une terre à *Meduven, in den Oestinck*, 1467 : même écu ; mais l'écus. en cœur fruste. Même G. que Guillaume (Mal.).

**Borcht**, voir **Borch**.

**Borlant**, voir **Koterken, Malle**.

**Borlez** Jean de *Borlé*, échevin de Liège, 1396 : un losangé ; au chef plain et au fr.-q. chargé d'un semé de fleurs de lis. L. : . . . *hans Bo . . . . de L . . .* (C. de B.).

— Guillaume de *Borle*, échevin *illec*, vers 1410 : un losangé ; au chef coté en barre (hauché?) ; au fr.-q. chargé de trois lions. L. : *S H il . . . Bo . . . . r de Liege* (Ibid.).

— *Johan de Borley, le joesne*, échevin de la haute cour de Falais, 1408 : un écriet en chef à s. et quatre fleurs de lis, rangés 3 et 1, en pointe ; au fr.-q. au lion. L. : *S Iohas de Borlei* (C. C. B., c. 108) (Fig. 85).

— Jean de *Borlee*, échevin de Wanze, 1472 : parti ; au 1<sup>er</sup>, coupé ; a, un écriet ; b, une étoile ; au 2<sup>d</sup>, un lion (cour. ?). L. : . . . *lan de . . . le* . . . (Ibid.).

— Jean de *Borlee*, même qualité, 1474 : un écriet



et une rose, rangés en pal à d., et un lion, à s. L. :  
... *han* . . . . . *le* (Ibid.).

**Borluut** (*Gherom*), fils de *Gherom*, tient, du château de Gand, une dame à Ruysschele, 1502 : deux cerfs élanés en chef, surmontés d'un lambel. Le bas de l'écu et le C. cassés (Fiefs, N° 3263).

— (Simon), fils de *Gherem*, tient, de la Flandre, des dames dans le polder de Nicux- et Oud-Otene, dans le métier d'Avet, 1513, 5 : trois cerfs passants (?). Cassé à d. C. : une tête et col de cerf entre un vol (Ibid., N° 3477 et 3481).

— (*Gherem*), fils de *Gherem*, tient, du château d'Alost, un fief dit 't *Hof t' Hysche* (66 bonniers), à Erem-bodegem, 1514 : trois cerfs élanés et une bordure (simple). C. : un cerf en arrêt entre un vol (Fiefs, N° 4897).

— (Gilles), chev., h. servant de Quentine, sa fille, qui tient, du château de Termonde, une rente seigneuriale sur des biens à *Ghenolt*, *daer men 't heet over Schelde*, *bouten de Brabant poorte*, in 't *Keijserijcke*, etc., 1606 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois cerfs élanés; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une tour. C. : un cerf iss. (Fiefs, N° 3679).

**Born**, Gossuin, sire de *Borne[s]*, chev., h. de fief de Waleran, sire de Fanquembourg, 1283 (n. st.), 86 : trois chevrons. L. :  $\frac{1}{4}$  *Sigillum Gossuini* . . *Borne* (*Nam.*, N° 161 et 191).

L'acte de 1283 l'appelle tout bonnement : *Mon seigneur Gossuin de Borne*. En 1285, *Gossuinus, dominus de Burne*, se. un acte de son *consanguineus, Henricus, dominus de Schennin* : trois chevrons (Duss., *Jul.-Berg*, N° 78).

— *Oste de Burne* se. un acte de *Henricus, dominus de Schinnat*, 1285 : même écu, brisé d'un lambel (Duss., *Jul.-Berg*, N° 78).

— *Oist, here van Elsto* (Elsloo), de l'aveu de sa femme, Catherine, reçoit en fief, de Guillaume, comte de Juliers, *dat varbuige* (?) *van unser Burch zo Elsto ind dat dorp alda dar zo, so wei id uns zo behurt, oven ind unidm dat huse der wardin, dat dorp zo Bruggele* (Brugel), *dat dorp zo Erpekeim* (Laperone) *und gerechten, ho ind neder* . . . *sunder Buichholtz* (Buchholt) *ind dat wan van mere greven van Loene* (Loos) *zo lene held*, 1329 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois chevrons; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'hermine à l'écuiss. plain (**Wildenburg**). L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Oestonis de Borne dui d' Elsto et Wildebech* (Ibid., N° 341).

— Catherine, femme dudid, 1329 : parti; au 1<sup>er</sup>, trois chevrons; au 2<sup>d</sup>, d'hermine à l'écuiss. plain. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Katherine duc de Elsto et Wildebech* (Ibid.).

— Catherine de *Wildenberg* et son mari, le sire d'Elsloo et de *Wildenburg*, se. un acte de Jeanne, dame de *Wildenburg*, cédant à Guillaume de Juliers,

son oncle, une rente à *Hyllesheim*, 1332; *Oyst, here van Elsto*, et sa dite femme troquent avec Guillaume, comte de Juliers, *unse burch, unse lant van Wildenberch, Hillisheim ind Amocle ind unse goed van Oessenewing ind gerechten, ho ind widdler*, . . . *up dis siren der Mosellen*, et ce qu'ils pourront hériter d'Irmegarde, dame de *Blankenheim* (*unghie* = tante, de Catherine et de sa mere, ladite Jeanne, dame de *Wildenburg*), en deça de ce fleuve, contre *dat goid van Kesseniech ind van Bicht, also as id unse here der greve* . . . *guld widdler heren Heirigen van Kijferscheid, heren van Beidboren, ind sin elich wif*, 1333 : les deux sceaux décrits ci-dessus (Ibid., N° 381).

**Born** (Olhon de), h. du duc de Brabant, 1337 : trois chevrons. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Oyston de Borne dui d' Elsto et Kessenig* (B., N° 389).

— Arnould van *Elsto*, chev., reçoit, du comte de Berg, une rente par le piager de *Kaiserswerth*, 1363 : trois chevrons et un lambel broch. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Arnoldi de Elcto militis* (Ibid., N° 781).

— *Oste*, sire d'*Elstoe*, chev., se. un acte de la famille de *Stegue*, 1372 : trois chevrons. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Oes* . . . . . *esse* . . . (Ibid., N° 870).

— Guillaume van den *Borne* se. pour Evgard Blenken, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous la laminière de *Godenaerts*; i. t. : 270 mout., 1374 : trois pals; au chef plain (?) il est cassé à d. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Willem van d* . . . . . (B.).

GEAU, etc : *de here van Borne* (sans indication de nationalité) : ecu reste en blanc. Le eq. d'or. C. : une tête et col d'âne d'hermine, langué de gueules. *Witdenberch*, vassaux de l'évêque de Trèves d'hermine à l'écuiss. de gueules; *her Arnt van Elsto*, Brabantin de gueules à trois chevrons d'or (sans lambel). Volet de gueules. C. : deux faucilles dentelées d'argent, emmanchées d'or.

— Daniel van den *Bornae*, alias van *Carleweijch*, allient du métier de Tirlemont, 1438 : une rose à six feuilles. L. : *S' Daniele de* . . . *le* (Fonte?) (S.-G.) (voir **Beeck**).

**Borneken** (*Johannes*), *fidelis* du duc de Brabant, se. un acte d'*Oger* (van Haren), chev., avoué de Maestricht, 1291 : six (3, 2, 1) étoiles à six rais, le rais sup. subdivisé en trois rais (comètes?). L. : . . . *ohis* . . . . . (B., N° 121).

**Bornecolve** (Paul), échevin d'Anvers, 1276 : trois crosses renversées, rangées en fasce et touchant aux bords sup. et inf. de l'écu (Hôp. S.-Élis., *Buiteng.* II).

— (Paul), échevin d'Anvers, 1282, 39, 1307, 11 : (2, 1) crosses (Ibid., I, II, III) (Fig. 86).

Du jeu de croisse. *Crosses*, en flamand *Boelen*, meubles portés aussi par les *Baleeren*.



**Bornival.** Bernard, sire de *Bornyveval*, *Borgneval*, chev., se. pour Waleran van *Sejue* (Sayu), qui reçoit, du Brabant, 40 vieux écus, pour ses services et perte de chevaux dans la guerre de Flandre, 7 juillet 1357; se. le 20 du même mois (voir *Buisseret*); se. pour Renier Gache, le jeune, qui reçoit, du Brabant, 60 vieux écus, pour frais et pertes (même guerre), 22 octobre 1357; de vair; au chef plain. L. : ✠ *S' Hiernart de Bornveval chevalier*; conseiller du duc de Brabant, 1361; dressard de Brabant, 1362, 6, 72; reçoit des souverains un acompte sur 400 mont. d'or de Vilsorde, *van onsen vreden*, *als wij in haren dienste gheveeden ende gheveest hebben als haer riet*, 1363; même écu, G. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbe, coiffée d'un chapeau pyramidal L. : *S' Bernaerdt dai Bornivaal milit' (?)* (B., Nos 1189, 1272, 1483, etc.).

Voies, d'après GELBE, le blason du *here van Buergevel*, Brabant; de vair, au chef de gueules. Le cap. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau pyramidal blanc, sommé d'une tête barbe brune, coiffée d'un chapeau pyramidal blanc (voir sur Bornival C. G. B., N° 2359, *passim*, et N° 17144, fr 117, 150, et TABLETTE ET WALTERS, *La Belg. anc. et mod.*, cant. de Nivelles, *ad vocem* Bornival, p. 10).

- Jean van *Borgnevaal*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans la maison du duc de Brabant; i. l. : 388 mont., 1374; de vair; au chef chargé à d. d'un losange. Même C. L. : *S' Iohis de Borgneval milit' (B.)*.
- Roland van *Bourgnevaal*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant Wallon, Clu-tinck; i. l. : 1880 mont., 1374; de vair; au chef chargé de deux naeles. Même C. L. : *S' Rolānd de Seymau (?) mics do. ls de roch. (?)* (B.) (Fig. 87).
- Jean, sire de *Borgneval*, chev., se. un acte de la duchesse de Brabant, 1393; mêmes écu et C. que Bernard, 1362-72 (*Nam.*, N° 1248).
- Roland van *Bourgnevaal*, chev., reçoit, de ladite duchesse, des acomptes sur une indemnité de 756 1 2 vieux écus (guerre de Gueldre?), 1395; de vair; au chef chargé à d. d'un losange surchargé d'une croix? L. : *S' Rolāndi de Borgneval militis*, 1396, 7; de vair; au chef chargé d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbe, coiffée d'un chapeau pyramidal. T. : deux d'ors. L. : *S' Roelāndi de Borgneval miles (B.)*.
- Philippe, sire de *Bourgnevaal*, 1396, 8; même écu et C. que Bernard, 1362-72, T. : deux anges. L. : *S' Philips domini de Borgneval*.
- Roland de, 1396 (v. ci-dessus).
- Jean de *Bourgnevaal*, parent (*neve*) des deux précédents, 1396; fils d'Henri, d'après un acte de 1397; de vair; au chef chargé d'un fr.-q. à la fasce abaissée et au lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L'écu

sommé d'une aigle éployé. Ces trois personnages (Philippe, Roland et Jean), Francon van den Dale, époux de dame Marie de *Bourgnevaal*, et Barthélemy 't Serarits, époux d'Isabèthe de *Bourgnevaal*, donnent, en qualité de plus proches héritiers de sire Jean, sgr. de *Bourgnevaal*, à la duchesse de Brabant, des quittances pour des acomptes, par sixièmes, sur une créance de 8214 1 2 vieux écus (guerre de Gueldre?) (B.).

**Bornival.** Roland, sgr. de *Bourgevale*, chev., promet de se soumettre à la décision commune de quelques conseillers du duc de Brabant et des chevaliers de Bruxelles, au sujet de la récente confiscation, par ce prince, de ses château et biens de *Bourgevale* et de l'amende qui pourrait lui être infligée : *van al-sulken brueken als ic, mijn wijf ende kuchte mes-dien of ghebruet naeghen hebben*, 12 juin 1399; de vair, au chef plain. G. comme Bernard, 1362-72 T. : deux d'ors. L. : *S' Roelāndi dai de Borgheval (B.)* (voir *Buisseret*, *Woluwe-Saint-Lambert*).

**Borre van LAERSUM** (Nicolas), écuyer de Rotterdam, 1511; coupé-enclavé; au 1<sup>er</sup>, un croissant au canton; au 2<sup>e</sup>, plain (U.).

— Florent (fils de Nicolas), même qualité, 1511; même écu, G. : un vol (U.).

**Borreman** (Adrien), bailli et seneveur du danois-sean Gérard de Vos, sgr. de Laerne, à Laerne, 1461, 2; deux feuilles de tilleul, renversées, sans tige, en chef, et un treille en pointe (*Sainte-Pharabde*).

**Borsoi.** *Jaquemin de Boursot*, h. du comte de Namur, 1334; une aigle, L. \* *S' Jakemin de Borsot (Nam.*, N° 5460)

**Borssele.** *Florens van Bersel* promet au comte de Hollande de le rendre indemne du chef de son feu qu'il a assisné en garantie du douaire de sa femme, 1282; une fasce, L. : ✠ *S' . . . . . m Flor . . . . . rsele (Zelande)* (voir *Arnemuiden, Brabant, Brugdamme, Kruiningen, Maalstede, NIJEUWERVE Poole*).

— (Florent van), chev. (voir *Gavre*, 1299; une fasce, L. : *S' Florentii de Burs . . . . . illis (Holl.)*).

— (Sire Rasse van), chev. (voir *Gavre*), 1298, 9; une fasce (détruite), accompagnée en chef de trois molettes, surmontées d'un lambel à quatre pendans, L. : ✠ *Sigillum Rasonis de Barsalu militis (Holl. et Fl.)*.

Dans *L'Incent. analyt. des chartes des comtes de Hollande*, il est appelé, à tort, « Rasse », seigneur de Kerssele. \*

— (Wolffard de), chev., sgr. de Souburg, 1292, 98, 9; type équestre; le banquier, l'ailette et la housse à la fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais, G. et



ornement du chapeau : un éventail, les pointes garnies d'une fleur de lis. L. : *Istel sigillum est Wilfardi de Barsalia militis*. G.-se. ; écu aux mêmes armes. L. :  $\blacklozenge$  *Secret Wilfardi de Barsalia milit* (Fl. et Mons, *Hainaut*).

*Her Wilfard van Borselen, here van Zaudenborch*, chev., vassal du comte de Hollande, 1298, se ligu, en 1292, avec le comte de Flandre, contre son maître, le comte de Hollande, qui a manqué à ses serments.

**Borssele**, *Rase van Borselen* (voir **Poele**), 1292 : type scutiforme ; une fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais et d'un lambel broché, sur les épaules. L. :  $\blacklozenge$  *S' Razonis de Borselen* (Fl.).

— Jean van *Borselen* (voir **Poele**), 1292 : type scutiforme ; même écu, mais sans lambel, au bâton broché. L. :  $\blacklozenge$  *S' Johis Melart de Wissekerke* (Fl.).

— (Jean van), chev., 1298, 9 : une fasce, surmontée de trois molettes, et un bâton broché. L. :  $\blacklozenge$  *Sigillum Iohannis de Barsalia militis* (Ibid.).

Dans l'inventaire imprimé, il est appelé, abusivement : Jean de *Borsela*.

— Louis de *valkenare* (= le fauconnier), jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 100 mout., 1374, 8 ; 1374 : trois têtes de bouff, de profil. L. : *S Lodewyc van B. ; seic* ; 1378 : trois rencontres de bouff. L. : *S Louyc van Borssele* (B.).

Les deux quitances ne portent pas son nom de famille.

— (Nicolas van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabantonne (*beede*) ; i. t. : 3260 mout., 1371, 5, 9 : une fasce, surmontée d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois besants, au tourbeaux. G. : une tête et col de bouff. L. : *S' Nichl de Bsalia milit* (B.).

Un Henri van *Borsel*, ayant combattu à Basweiler, sous le sire d'Oupeye, percut, en 1374, un premier accoutre sur une t. de 692 mout. Son seau est tombé (B.).

Un Louis van *Borsela* se dit, en 1375, satisfait du chef de ses pertes faites à la bataille de Basweiler. Le seau est tombé (B.).

— Nicolas van *Borselen*, chev., sire de Brigdamme, 1395, 1401 : une fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais. Même G. S. ; deux lions (G. C. B., c. 80 et 115).

L'acte de 1395 le qualifie receveur de *Bevesterscheit*, en Zelande.

— Nicolas van *Borselen*, sire de Brigdamme, receveur de *Bevesterschelde*, en Zelande (son seau est tombé), et Thierry van Borssele décl. posséder en commun, chacun par moitié, la dime héritée de leurs parents (*oulers*) à Zanddijk, à Gapingen et dans la paroisse de Sainte-Catherine, à Borssele, et la dime à Brigdamme, qu'ils ont reçue de sire Simon de Brigdamme, 1395 ; Thierry : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois colonnes (*zuiflen*) (G. C. B., c. 80).

**Borssele** (Thierry van), sgr. de *Zulen* (Zuiflen), décl. avoir vendu à Nicolas van B., sgr. de Brigdamme, sa part dans les dîmes à Walerchen et à Borssele, qu'ils avaient hérités de leurs parents, 1407 ; trois colonnes (?). Bq. cour. G. : une colonne entre un vol, chaque demi-vol, chargé d'une colonne. L. : fasce (Ibid.).

— (Philippe van), chev., sgr. de Borssele et de *Cortkine* (Kortgene), lieu, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fiel à Vroendye, 1429 : une fasce, surmontée d'un lambel, dont le 1<sup>er</sup> pendant est chargé d'un besant, au tourbeau. G. : une tête et col de bouff. S. : deux lions (Fieis, N<sup>o</sup> 3377).

— (Francon van), sgr. de Zuiflen et de Sint-Maartensdijk, 1430, 1 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce, surmontée d'un lambel ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois colonnes. Gq. cour. Même G. T. : deux d<sup>h</sup>es (G. C. B., c. 80).

En 1431, Francon et les deux suivants, Philippe et Florent, reconnaissent devoir, conjointement, à Jean van der Borch, *houderet nye hollantse seilde*, du chef d'un argent emprunté. Francon, qui était chevalier, et Florent (sans qualification), se lient, en 1430, le contrat de mariage de Jean van Cats et de Marie de Borssele (Ibid., c. 95).

— (Philippe, sgr. de) et de *Cortkine* (Kortgene), chev., 1431 : une fasce. Gq. cour. Même G. S. : deux angles (Ibid.).

— (Florent van), gouverneur de Hollande, de Zelande et de Frise, 1431 : une fasce, surmontée à d. d'une molette. Même G. (Ibid.).

— (Henri van), sgr. de la *Vère* (Veere) et de *Zaudenborch* (Souburg), chev., se. le contrat de mariage de Jean van Cats et de Marie van Borssele, fille de Florent, 1430 : une fasce. G. : un panache de plumes de coq, soutenu par un manche (Ibid., N<sup>o</sup> 465).

— (Baudouin van) se. le même contrat, 1430 : même écu. G. : un panache de plumes de coq (Ibid.).

— (Florent, sgr. de) et de Souburg, 1432, 5 : même écu et G. que Florent, 1431 (Ibid., c. 80 et 115).

L'acte de 1432 le dit receveur de *Bevesterschelde* et de *Bevesterschelde*, en Zelande.

— (Adrien van), sgr. de Brigdamme, se. son contrat de mariage avec Marie van *Zubburg* (Souburg), fille de Jean van Cats, 1450 : une fasce. Même G., d'hermine. T. d. : une d<sup>h</sup>e. S. s. : une lieorne (G. C. B., c. 365).

Un autre acte de 1450 le qualifie sgr. de Brigdamme et de Duffelzeland (Ibid., c. 465).

— (Dame *Maectijc van*), dame de la *Vère*, tante dudit Adrien, 1450 : une fasce, surmontée à s. d'une étoile à cinq rais. S. : deux lions (Ibid.).

— (D<sup>h</sup>e Béatrice van), dame de *Hongersdijc*, cousine dudit Adrien, 1450 : une fasce, surmontée à d. d'une molette. T. : un ane (Ibid.).





**Borssele.** Adrien van *Borsellen*, chev., sgr de Brigdanne, vend au comte de Charolais deux tiers du village et de la sgr<sup>ie</sup> de Brouwerslaven, dont il avait acquis un tiers du duc de Bourgogne et un autre tiers de Hugues van Bergen, 1436 : une fasce, surmontée a d. d'une étoile a cinq rais. G., T. et S. s. comme Adrien, 1450 (Ibid., c. 113).

— (*Lede ende mogende heere, mijn heere Wolfhart van*), comte de Grandpré, et de *Bochem* (Bouchain?), sgr. de Veere, etc., 1481 : une fasce, G. : un panache de plumes d'autruche, iss. d'une cuve (ou panier), T. : deux h. marins, armés de toutes pièces, brandissant un abais de la main extérieure, posés sur une mer (Ibid., c. 108).

— (Jacques van), chev., dijkgraaf, a Duiveland, pour Adolphe de Clèves, sgr. de Ravestein, etc., et de sa femme Anne de Bourgogne, dame de Ravestein, Wywendale, Duiveland, etc., 1484 : une fasce diagonale, surmontée a d. d'une fleur de lis, et un bâton broch. G. cassé (Ibid., c. 113).

Voie, d'après GELBE, les blasons de quatre membres de cette famille, tous vassaux du « duc » de Hollande :

*Her Clays van Borsel* : de sable à la fasce d'argent. Le eq. d'or. C. : un grand plumail de sable, iss. d'une cuve, de l'écu, terminée en Volet de sable, doublé de gueules.

*Her Vrane van Borsel* : même ecu, brisé en chef de trois étoiles à cinq rais d'argent. Le eq. d'or. Volet d'hermine. Bourcelot de sable et de gueules. C. : une tête et col de taureau brun, accorné et langué de gueules, accorné d'or.

*Her ... es van Borsel* : de sable à la fasce d'argent, surmontée d'un lambel de gueules. Le eq. d'or, cour. d'h. mine. Volet brun. C. : une tête et col de taureau brun, accorné et langué de gueules.

*De hore van der Veer* (Veere) : de sable à la fasce d'argent. Le eq. d'or. Volet de sable, doublé de saopie. C. : un grand plumail de sable, iss. d'une cuve, coupée de sable et d'argent.

## Bors s'ere, voir Aelbrecht.

**Borste** (Jean) jure de ne jamais rien entreprendre contre le comte de Berg, 1371 : de ... au heaume, garni de son volet et cimé de deux cornes de taureau adossés. L. : ✠ S *Iohannis Borste* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 867).

**Bortel** (Gregoire van), échevin de Lierre, 1626 : dans le champ du sceau, une marque de marchand, accostée des lettres G B (Höp., S.-Elis., *Bateng.*, c. II) (Fig. VIII).

**Bortoen** (Jean), tuteur de Guy, fils de sire Guy, qui fut fils de sire Guy, batard de Flandre, 1404 (n. st.) (avec Pierre Boudins) : trois bassinets, T. : un h. sav., sans massue. S. : deux petits léopards lions, accornés. L. : . . . . *Bortoen* (C. C. B., Acquis de Lille, I, 222).

**Boseal [z]** (Arnould) de *Arysen*, chev., lieutenant du bailli de Namur, 1362 ; maire de Namur, 1362 :

une bande, chargée de trois . . . (aigles?). L. : S *Ernoel Boseal* (Nann., N° 926-7).

**Boseal [z]**. *Yernold Bosseal*, échevin de Jodoigne, 1435 : une bande (!). L. : S *Arnoldi Bossealle* de . . . . (B.).

— *Ernoel Bozeal*, alleutier du duc a Jodoigne, 1461 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois filets, au centre du champ ; au 2<sup>d</sup>, coupé ; a. un lion ; b. un macle. L. : S *Ernoel Boesia* . . . . (C. C. B., c. 36).

— *Ernoel Boszal*, échevin de Jodoigne, 1469, 74 : parti ; au 1<sup>er</sup>, les trois filets ; au 2<sup>d</sup>, de . . . a l'écuss. plain, accompagné en pointe d'une rose, et au lambel broch. sur l'écuss. L. : S *E* . . . . *Bosia* . . . . (Ibid.).

Ces trois filets représentent probablement une bandecotée.

**Boseclaes** (*Claes, genant*), *burehman zu Monreal* (Monreal), constitue au margrave de Juliers 10 florins *of minen halven hof zu Distilberch* (Distelberg), laquelle moitié il tiendra de lui en fief, 1345 : deux fasces, la 1<sup>re</sup> de quatre, la 2<sup>de</sup> de trois losanges. L. : ✠ S . . . . *eclay von* . . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 493) (comp. *Monreal*).

**Bosch, Bossche, Busch**. *Giselbert van den Bossche*, 1297 : un fascé (8 pièces), une cotice échiquetée et un lambel broch. L. : ✠ S *Giselb* . . . . *de Bosch*. (Mons, *Hainaut*).

— *Gerlaeus de Buscho*, miles, se. avec Roger de Leeftael, chev., etc., 1321 : trois huchets, surmontés d'un lambel, chacun des trois pendans chargé de trois billetes. L. : ✠ S *Gherl* . . . . *devis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 264) (Fig. 88).

— Henri van den *Busche*, h. de fief du comte de Flandre, 1330 : un chêne, non englanté. Le serai porte : *van den Bosche* (Fl.).

— *Guillermus de Bosco*, miles, déel, que le duc de Brabant lui a engagé, *titulo pignoris, suam villam de Erpe* (Erp), et que lui ou ses successeurs pourront en faire le retrait, moyennant 48 livres de vieux gros ; Bruxelles, 1334 : trois huchets et un lambel broch. L. : ✠ S *Willelmi de Bescho miles* (B., N° 344).

— *Henricus de Busco*, échevin de Léau, 1342 : trois forces renversées ; au fr.-q. broch., a trois pairs retraits (Léau, N°s 37 et 38).

— *Franco de Busco*, même qualité, 1359 : même ecu. L. : S *Francois de Besco scab'i leue* (Ibid., N° 39).

L'inventaire imprime blasonne ainsi les armes de ces deux échevins de Léau : a, celles de Henri : *en a deux escuier de tondeur et au franc-anton trois billetes au chef* ; b, celles de François : *en charge de deux escuier de tondeur et au franc-anton quartier billete*.



**Bosch, Bossche, Busch, Bussche.** Bernard van den *Bossche*, bailli d'*Odinghen*, 1339 : six (3, 2, 1) coquilles. L. : S *Berna* . . . *ls* . . . *de Busco* (B.).

— Jean van den *Bussche* (fils de Pierre), h. du comte de Namur (dans sa cour de Winendale?), 1373 : un chevron, chargé de trois fleurs de lis et accompagné de trois rencontres de bouc. L. :  $\text{✠}$  *Signum Ian van den Bussche* (Arch. de la fam. Morel de Bouche-Saint-Denis).

— Jean van den *Bussche*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Biest, i. t. : 220 mout., 1374 : trois coquilles et au point du chef une étoile à cinq rais. L. : S *Iannes van den How* . (B.).

Il peut y avoir eu : *How* ou *Hot*.

— Laurent van den *Bosche*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de *Wiltre*, i. t. : 30 mout., 1374 : trois pals ; au fr.-q. chargé d'une coquille. L. : . . . *gillew Laureati* (?) *de Bescu* (B.).

— Arnould van den *Bossche*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 1053 mout., 1374 : une fasce, chargée de trois étoiles, à cinq rais, et surmontée de trois merlettes. L. :  $\text{✠}$  *Arnould dov Bos* (B.).

— Guillaume van den *Bossche*, jadis prisonnier sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 111 mout., 1374 : trois aigles, accompagnés en chef à s. d'une étoile à cinq rais ; au fr.-q. broch. chargé de trois oiseaux. L. : S *Willi de Bescu* (B.) (Fig. 89).

— Herman van den *Bossche*, jadis prisonnier à Basweiler, dans la maison du duc de Brabant ; i. t. : 1020 mout., 1374 : une rose à quatre feuilles. L. :  $\text{✠}$  *S Hermann de Ogen* (B.).

— *Willemet* van den *Bossche* reçoit, du chef de la bataille de Basweiler, où il combattit sous le sire de Biest, un compte sur une i. t. de 147 mout., 1380 (n. st.) : de vair à la fasce ; chargée de trois fleurs de lis et d'une étoile à cinq rais, en haut, entre les deux 1<sup>rs</sup>. L. :  $\text{✠}$  *S Willeme de Busco* (B.) (Fig. 90).

— Gauthier van den *Bossche*, h. de fief de Rodolphe uten *Lijemingen*, bourgeois de Louvain, 1395 : trois maillets penchés, surmontés d'un lambel. L. : S *Walle* . . . *Besco* (B.).

— Gilles van den *Bussche*, h. du duc de Bourgogne, dans sa salle d'Ypres, 1421 : un chevron, chargé de trois . . . ; au chef chargé de trois . . . (treffes f.). L. : S *Gillis* . . . *e Bressche* (C. C. B., Aequits de Lille, l. 191).

— Louis van de *Bussche*, h. de fief du bourg de Bruges, 1421 : trois loup passants (hefs, N° 11173).

— Josse van den *Bossche*, échevin de Lebbeke, 1428 ; serviteur, ou h. servant (*denare*), de Guillaume van

*Montnalen*, s. r. de Graesen et Wilderen, qui tient, du château de Termonde, la *mejerie* de Lebbeke et quatre autres hefs, 1430 ; tient lui même deux hefs à Lebbeke, 1430 : trois annelets. L. : . . . *s van den Bos* . . . (*Zwijveke*, Fiefs, N°s 3935 et 3920).

**Bosch, Bossche, Busch, Bussche** Jean van den *Bussche* tient un fief *illec*, 1430 : trois annelets et un filet, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> annelets broch. (Ibid., N° 3903).

— *Colaert de dessuslebois*, sous-failli de Gand, 1429 : trois têtes de lion arrachées. C. : une tête et col de l'écu (?). Le cp. accolé de deux lettres m. L. : S *Colaert van ex den Bos* . . . (C. C. B., Aequits de Lille, l. 78, 79).

— Gilles van den *Bossche* reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens d'un demi-floren, à lui dû par le duc de Brabant, du chef de sa ferme, récemment englobé dans le parc (*van mijnen hove in de veerande geleyen*), 13 mai 1432 ; dit sceller de son propre sceau : une lettre  $\text{A}$  en cœur, surmontée d'une cour, et accompagnée de six roses, en orle. L. : S *Gerard de Gherot* (B.).

— Georges van den *Bossche*, maieur et semonneur de Denderbelle-Zwijveke, 1440 : trois annelets, celui de la pointe sommé d'une fleur de lis iss. L. : *Goerius van den Bossche* (*Zwijveke*).

— Philippe van den *Bossche*, échevin de Malines, 1442 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, un lion, iss. du coupé ; au 2<sup>e</sup>, un arbre arraché. T. d. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite (Mal.).

— Antoine van den *Bosche*, échevin de Bruxelles, 1443, 8 : une fasce, chargée de trois étoiles et surmontée de trois merlettes. C. : un plumail. T. d. : un h. sauv. Le sceau porte : *de Besco* (E. G., l. 358 et 364).

— Henri van den *Bossche*, h. du duc de Bourgogne, dans sa sgr de Crijbeke, 1451 : trois pals ; au fr.-q. chargé d'un chevron. L. : S . . . . *ra de Bosce* . . . (C. C. B., Aequits de Lille, l. 67-8).

— Arnould van den *Bossche*, écoute de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1452, 60, 62 : trois barres, chargées de deux, trois, respectivement de deux glands ; au fr.-q. chargé d'un lion. C. : un lion iss. (S. T., c. VI et IX, et Ord.) (Fig. 91).

— Gérard van den *Bossee* sc., pour un tiets, une quittance relative à une rente sur l'esper d'Alost, 1454 ; coupé ; au 1<sup>er</sup>, un lion, iss. du coupe ; au 2<sup>e</sup>, une branche de chêne. L. : S *Ghert* . . . *n Bos* . . . (C. C. B., Aequits de Lille, l. 371).





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XXVI.

Fig. 1. Sceau de Thierry de Walcourt, sire de Rochefort, voué de Dinant (1264).

Fig. 2 et 3. Sceau et contre-scel de Jean de Renesse, chevalier (1289).



**Bosch, Bossche, Busch, Bussche.** Jan van (!) *Bossche*, h. de hief du duc de Bourgogne, dans sa sgr<sup>ie</sup> de Gruilleke, 1457 : trois pals ; au fr.-q. chargé d'une rose. L. : *S Jan van Bo . . . .* (Ibid., I, 67-8).

— Gilles du Bois, receveur du duc, pour Ypres, Bailleur, Cassel, Lille, Courtrai, etc., 1408 : un chevron ; au chef chargé de trois trefles et d'un lambel broch. C. : un buste barbu. L. : *S Gilles van de Bossche* (Ibid., I, 112).

— Gilles du Bois, conseiller du duc et son receveur d'Ypres, 1469, 71 ; receveur d'Ypres et de Lille, 1470, 3 : un chevron ; au chef chargé de trois trefles. C. : un buste barbu. L. : *S Gillis van de Bossche*, (Ibid., 51, 52, 57-8).

— Willelmus de Busco, échevin de Bois-le-Duc, 1487 : trois trefles ; au chef chargé d'un fr.-q. a trois fets de moulin (Mal.).

— Jean van den *Bossche*, tuteur de d<sup>lle</sup> Jeanne van der Eecke, qui tient, du château et Viens-Bourg de Gaud, un fief a Oostwinkel, 1503 : trois coquardes (simples) et non en grappes de trois pièces, comme d'ordinaire (Fiefs, N<sup>o</sup> 3235).

— Pierre van den *Bossche*, marié d'Anne 's *Parmeniers*, qui tient du château de Termonde, trois fiefs a Opwijk, 1514 : trois annelets, S. s. : un griffon (Ibid., N<sup>o</sup> 4287).

— Gerard du *Bosch* (fils de Giselbert), tuteur de d<sup>lle</sup> Antoinette Heijmans, sa mere (*nijnder Jonver, moeder*), qui tient, du château d'Abost, trois hommes, au lieu dit *le Muelscette*, pres de ladite ville, avec des arriere-fiefs, son oncle, Adrien du Bosch, seigneur pour lui, 1515 : trois tourteaux, C. : un vol. L. d. : une d<sup>lle</sup> (Ibid., N<sup>o</sup> 4720).

— Jacques-Philippe du *Bosch* (fils de sire Adrien, chev.), tient, du dit château, le fief dit *Muelscette*, de trois hommes, avec 18 arriere-fiefs, 1603, et, du château de Termonde, par la mort du damoiseau Gislart, fils de sire Gérard, son oncle, un fief a Schellebelle ; sans date ; même ecu. Même C. (Ibid., N<sup>o</sup> 4819 et 4438).

*La famille de sire van Bosch : d'argent, a trois tourteaux de sable et d'Anchois Noblesse de la noblesse de Flandres.* — par CORN. GAULIARD.

— Pierre *Bosch* (fils de Leonard), échevin de Rotterdam, 1594 : un cerf saillant, accompagné a d. d'un aigle mouvant du bord, le tout posé sur une terrasse. C. : une tige et vol de cerf entre un vol (L.).

— Leonard *Bosch* (fils de Pierre, même qualité, 1625) : même ecu. mais, au lieu d'un arbre a d., deux arbres a s. C. : un cerf iss. entre un vol (L.).

**Bosch. Bossche, Busch, Bussche.** Anne-Barbe *Bosch*, fille majeure, dame engagiste de He-sperange, etc., tient, du roi de France, ladite sgr<sup>ie</sup>, relevant de Bodeuack, 1681 : écu en losange : deux herbes, passées en sautoir, et un arbre attaché, broch., le fût entouré d'une couronne, l'écu entouré d'une cordelette (cachet en cire rouge) (C. C. R., 6571-6).

— Ludovine-Pétronille *Bosch*, femme autorisée de Sébastien-François de Stassin, sgr. de Blandenbourg (qui, « a cause de son indisposition continuelle », ne peut vaquer a ses affaires), décl. tenir du roi de France, la moitié de la sgr<sup>ie</sup> de Mont-Saint-Jean, avec les dix villages et hameaux qui en dépendent, 1681 : le même cachet (mais en cire noire) (Ibid.) (voir Bois, Brakel, Ee, Erp, Hellebeek, Coene, Melin, Mellet, Sas[se]).

*Le sceau de la Bossche : d'argent, un léopard égraulé, languisse et arme d'or, et erge : Van den Bossche h. de la Bossche d'Argy. (L'Anchois Noblesse de la contée de Flandres, par CORN. GAULIARD).*

**Bosman** (Antoine), allier du Hamaut, 1443 : un chevron, accompagné en chef a d. d'une tête d'animal hure?, a s. de . . . (fruste ; hure?) et en pointe d'une hache, posée en fasce, le tranchant en bas (1). T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite et une femme (sauv.?) (M. E. Mathieu).

(1) Et non de trois haches, voir J. BOSMANS, *Traté d'héraldique belge*, p. 231, N<sup>o</sup> 260, figure qui semble représenter un sceau de la même matrice (1416).

**Bosmans** (Jacques), échevin du Hain de Looz, a Graven, 1518, 53 ; échevin de Bunderveld, 1532 : une anille. L. : *S Iacop van O . . . .* (Ord. et abb. d'Orient, A. G. R.).

— Henri *Bosmans*, tenancier de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, a Liège, dans sa cour censale a *Sainte-Joris-Jueck* (Goyer), 1594 : une croix, accompagnée aux 1<sup>rs</sup> et 2<sup>es</sup>, de deux oiseaux, aux 2<sup>es</sup> et 3<sup>es</sup>, de deux roses en chef et de deux fleurs de lis en pointe (Ord.).

L'armorial ms. de Saint-Trond donne ainsi le blason de *Bosmans* : « cartels, au 1<sup>er</sup>, d'or à deux merlettes ; au 2<sup>e</sup>, d'argent à dix roses à quatre feuilles, boutonnières d'or, rangées en pal, au 3<sup>e</sup>, d'argent à deux fleurs de lis de sable, au P. d'or à la fasce de cinq fusées de sable.

— (Zacharie), 1610 ; tenancier de la cour censale de *Schellijepden* (Schellherjge, a Gorssum), appartenant au commandant de Benissem, 1613 : une herse de labour triangulaire, accompagnée de trois roses (S.-T., c. 15, 16).

Ses deux figures a une chartre des tenanciers de la cour dite *des traic a h. et*, a Dures, laquelle ne mentionne, toutefois, pas l'herse. Benissem, pas plus que l'emplacement de son site au (1610).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une famille *Bosmans* porte : « cartels, au 1<sup>er</sup> et 1<sup>er</sup>, branche d'azur et de gueules, aux 2<sup>es</sup> et 2<sup>es</sup>, d'argent à deux écus, chacun muni au haut d'une feuille, l. tout de sable.





**Bosquet** (Jean), h. de hof du Hainaut, à Binche, 1174, l. 5; reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour lui et sa femme Marie Goutdor, 1174, 6; receveur des hôpitaux de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas, à Binche, 1181, 4; Jean *Bosque* (?) reçoit des rentes viagères, sur ledit domaine, pour saur *Quinte Narette*, 1193; un écuireuil (*bo[s]quet*), grimant sur un chêne englanté, le tout posé sur une terrasse, S. d.; un écuireuil, L.: *S Jehan Bosket* (C. C. B., Aequits de Lille, l. 1085, 7, 8).

— (Simon), prêtre, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1551, 62, 5; une croix de quatre noisettes (coquerelles simples) (anglais: *cross arellane*). T. s.; un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. 1).

— (Jean), h. de fief du Hainaut etc., 1386; un écuireuil contourné, accompagné a. s. d'un noisetier, l'écu, attaché à une lanterne, accompagné a. s. d'un saint Jean, portant, sur la main gauche, un agneau pascal, L.: . . . . . *Bosq* . . . (Hosp. de Soignies, a. Soignies).

**Bosquiel** (Jehan du) reçoit, sur les domaines de Courtraï, des rentes viagères au nom de *Sanderinet* et *Maiouin* du B., ses enfants, et pour Jehan *Vrediere*, d<sup>les</sup> Marguerite et Jeanne, sœurs de celui-ci, 1148; plain; au fr. q. plain. L'écu suspendu à un arbre et accoste de deux léopards fionnés, assis, adossés, L.: *Secl Jehan* . . . . . (C. C. B., Aequits de Lille, l. 391) (voir **Boudet**).

**Bossaert** (Jean), h. du duc de Bourgogne, dans la châtellenie d'Ypres, 1421; receveur de l'espier d'Ypres, 1421, 2, 6; deux chevrons, accompagnés de trois étoiles, S. s.; un grillon (aigle?). L.: *S Juhis Bossaert* (C. C. B., Aequits de Lille, l. 191).

— Charles *Bossart*, h. dudit duc, dans ladite châtellenie, 1453; un (seul) chevron, accompagné de trois étoiles, L.: . . . . . *Bossa* . . . (Ibid., l. 193).

— (Pierre) (fils d'Olivier), échevin du métier de Hinst (Pl. 761), 1451; deux renards passants, rangés en pal, T.; un ange, L.: *S Pieter Bossaert Olivaer sone* (Ibid., l. 235).

— (Jean), vassal de Jean, sgr. de Merode, de Petershem, etc., 1478; écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois pals; au fr. q. fruste. Sur le tout; un écu, a trois (2, 1) fleurs de lis, p. e., entre deux faucilles dentelées, affrontées (*Afflig.*).

— (Roland), échevin de la Salle et châtellenie d'Ypres, 1512; deux chevrons, accompagnés de trois étoiles, C.; une aigle iss. L.: *S Roelaud Bossaert* (C. C. B., Aequits de Lille, l. 1).

**Bossières**, *Halduinus*, *advocatus* de *Bossires*, se. un acte de Gilles, sire de Bioul, 1261 (n. st.); trois fleurs à quatre feuilles, L.: *S Haldrini advocat de Bossires* (Nam., *Salz.*).

**Bossimé**, *Jacquemin* de *Bossimeit*, panetier et h. du comte de Namur, 1338; une aigle éployée, chargée d'un écu, burelé, à trois piles broch. L.: *S lakemin de B.* . . . . . pa (?) (Nam., N° 591) (Fig. 32).

— Libert de *Bossimeir*, panetier du comte de Namur, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Robert de Namur; i. t.; 205 mont., 1374; même écu. L.: *S Libi . . . de Bossmeir*. En 1380, il appose à une quittance, relative à ladite bataille, le sceau d'un parent, sceau qu'il dit être le sien; même écu, L.: *S' lacmarl panet' a cote de Namur* (B.).

Les actes l'appellent tout honnêtement *Libert de panetier et le panetier*.

— Jacquemar de *Bossimey*, li *panetier*, et de *Bossimeil*, le *panetier*, 1389; echevin de Namur, 1399; même écu (Nam., N° 1211 et 1291).

L'inventaire notaire, supprimeant prénom et particule, l'appelle **ROSSINALLE; POTIERE**.

— Guillaume de *Bossimer* (frere de *Jehan de Bossimer*, nostre *panetier heretable*), vassal du comte de Namur, 1120; une aigle éployée, surmontée d'un croissant et chargée d'un écu, fruste, G. cour. C.; une tête et col d'aigle (Nam., N° 1349) (Comp. **Ghiselin**).

**Bossin** (Josse) tient deux fiefs, l'un de Roman van Claerhout, du chef de sa seigneurie de *ten Ronva?* *sewaelschen*, s'étendant à Pitthem, Coolcamp et *Heedeyghem* (Egghem), l'autre du sgr. de Wijnghe, 1502; trois besants, ou tourteaux; écu, en cœur, coupé; au 1<sup>er</sup>, deux étoiles à cinq rais; au 2<sup>d</sup>, plain, T.; un ange. Le sceau porte: **Bossins** (Fiefs, N° 10506 et 10502).

**Bosschere**, **Busschere**, *Willem de Busschere*, marguillier de l'église de Rommehelst, reçoit, du comte de Flandre, 3 livres parisis, comme gages d'une année, 1419 (n. st.); un houx arraché, L.: . . . . . de *Bussch* . . . (C. C. B., Aequits de Lille, l. 41).

— *Jean die Busschere*, échevin d'Overijsche, 1453; trois lers à cheval renversés et un cœur avec une fleur de lis, p. e. (C. C. B.).

— Jean de *Buschere*, fils de Gilles, tient un hof, d'Arnould Storm, du chef de sa sgr<sup>e</sup> dite *'t Hamerrell*, à Saint-Nicolas (Waes), 1527; dans le champ du sceau, un arbre, accoste de deux étoiles (Fiefs, N° 7054).

— Pierre de *Buschere*, hnt, du château de Termonde, un hof à Bonne, 1519; un arbre terrasse, accompagnée en pointe a. s. d'une étoile, S. s.; un aigle (Ibid., N° 5846) (voir **Baenst**, **Martins**).



**Bossut.** Jacques van *Bossuyt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Godenarts; i. t. : 269 mout., 1374; de . . . à l'écu, plain, à la bande broch., chargée de trois annelets et accompagnée au canton s. d'un lambel alésé, broch. sur l'écu, l. : ★ *S Jakemien de Bossut* (B.).

— (*Goetscale van*), jadis prisonnier, sous la même bannière; i. t. : 606 mout., 1374; même écu, mais la bande chargée de deux fermans ronds et le lambel broch. sur le tout, l. : S' *Godessa. de Borsst* (B.) (Fig. 93).

— Jean van *Bossuyt* reçoit, du duc de Brabant, des accolées, par sixième, sur une indemnité de 53 vieux écus (du chef de la guerre de Gueldre), 1393, 6, 7, 8; de . . . à un écu, plain et au bâton broch., chargé de trois besants ou tourteaux G. : deux cornes de bœuf, unies, chacune, de trois viroles, l. : *S Iohannis de Bossret* (B.).

— Jean de *Bossut* (et *Boissuyt*, chev., bailli du Roman Pays du Brabant, 1416; même écu, mais les trois besants ou tourteaux, sur une cotice, au lieu du bâton. Même G. T. d. : une d<sup>ble</sup>, l. : S' *Iohannis de Bossret militis* (B.) (voir **BOUSSUT, SAINT-PAUL**).

Ces personnages doivent leur nom à Bossut-sur-Dyle. Voir WALTERS et TABLIER, *La Belg. anc. et mod.*, l'anton de Wavre.

**Bost Moulin** (Philippe-Mévis du), écuyer, *seigneur chef de la franchise et terre d'Esch sur la Saur* (Saur), tunc, du roi de France, en qualité d'exécuteur testamentaire de la maison mortuaire d'*Echringen* (Euscherange) de Bilburg, le château de Bilburg, etc., 1683; écartelé; aux 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup>, un arbre terrassé, accompagné en pointe à d. d'une lure de sanglier (tête de loup?); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un burelé. L'écu sommé d'une cour, à 9 perles, S. : deux lions (cachet en cire rouge) (G. G. B., 63743).

**Bot** (Jean), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358; une plie (poisson), posé en pal, l. : ★ *S Iohannis dicti Bot* (Fl.) (voir **Gennep**).

— (*Willem die van der Marwede* (Merwede) décl. d'être marié à d<sup>ble</sup> *Nelle*, fille de sire Gihert, *Ku e van Nederrijen* (Nerrijen) 1358; une fasce, chargée d'une plie, posée en fasce; ladite fasce accompagnée de quinze besants, ou tourteaux, 9 (5, 4) en chef et 6 (3, 2, 1) en pointe (*Geld*).

En lui survivant, elle reprit, qu'il y ait, ou non, des enfants, son apport et ses héritages. Le mari promet de lui constituer, dans l'année, une rente de 200 livres; *zwaert vermaerde* dont elle aura l'usufruit, mais qui sera due à 50, s'il y a des enfants. Bot s'engage à ceder, à la première réquisition de son dit beau-père, les biens en Gueldre et dans le pays de Buren que *Nelle* a hérités de sa mère, dame *Uede*.

**Bot** (Jean de) (tout court), écuyer, fils de Henri, se

porte canton pour *Willem de Bot van der Marwede*, 1358; trois plies, les deux supérieures broch. sur une cotice, et au point du chef une étoile (ibid.).

L'acte s'appelle *Jan Henric Bots soon huwe*. Voir, d'après GILLET, l'écu des *Bot van der Ene* (Eene), vassaux de Hollande, de gueules à trois plies d'argent.

**Bot.** André *Böth*, échevin de Bréda et tenancier du sgr. de Bréda, 1406; un arbre arraché, l. : ★ *Sigillum Andries Bot* (Gonseil hérald., Ministère des Aff. Etrang. à Bruxelles).

**Bote**, voir **Boot**.

**Botoul** (Mathieu), écuyer, sgr. *descurmes* (Carne, à Hérennes?), reçoit, du duc de Bourgogne, une rente viagère sur les domaines de Courtrai, pour sa femme Catherine *davevaues*, l. . . . d'hermine au croissant et à la bordure engrêlée, G. : un croissant entre un vol. S. : deux lions, l. : *S. M. . . . en Bot . . . l* (G. G. B., Armes de Lille, 1. 391).

**Bottaert** (Tielman), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Witten, i. t. : 246 mout., 1374; un lion et un semé de billetes; l'épaulé du lion chargée d'un écu, à la fasce de cinq fusées, l. : ★ *S' Tilmani Bot* (?) *scabi Trgr* (échevin de Tongres?) (B.) (Fig. 94).

**Botterman** (*Beltken*), décl. avoir perçu, pour le comte Adolphe de Clèves et de la Mark, 549 muids et 2 boisseaux de seigle, qu'il reçoit à valoir sur ce que le comte lui doit, 1412; une bêche, posée en en pal; au chef chargé de deux étoiles, l. : *Sigillum Beltken otermā* (Duss., Clèves-Mark, N° 708) (voir **WAARDHUIZEN**).

**Bottier.** *Bottyer de Centfontegnes* (Saint-Fontaine) (sans prénom), jadis prisonnier à Basweiler, sous la lumière de Rochefort; i. t. : 180 mout., 1374; une bande de vair, de deux tires (*OHAY*, ou *OHEY*), accompagnée au canton s. d'un bréssé à la croix (**Bottier**), l. : *S Botir de Centfontene* (B.) (Fig. 95).

HENRICOURT cite : *Johan Botier seing. de Hour et de Centfontaines*, et son frère Olivier, marant à Ohay *guy a present est Chevalier*, ibs d'Olivier Dohay, *Saun-gnyr de Cent Fontaines, bon Escuyer et riche*, et d'une table de *Johan Botier Daaz Chevalier* (édition SAURMAY, p. 131, 285).

**Bottlenberg.** *Wynnemar van Boedelenberch* dot une redevance viagère à noble dame Agnes, dame d'Angermund, jadis comtesse de Berg, *van yrene hove uf den Berghe*, . . . *den si mir and mynen reghen even us hait verdrin*, et lui donne en 230 *mynen halven lof zu Sermede* (Serm), *de geheysen is Bevrade*, 1339; une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée à d. d'une étoile, l. : ★ *S Wilmar van Boedlenbergo* (Duss., *Jüd.-Berg*, N° 520).

Voici, d'après GILLET, l'écu des *van Boedelenberch*, vassaux des ducs de Berg; d'argent à la fasce bretessée et contre-bretessée de sable.



**Bottlenberg.** *Weymar van Bodlenberch* fait un accord avec le chapitre de Dusseldorf, 1361 : même écu, sans étoile. L. :  $\frac{1}{4}$  S' V *Vilnar van Bodelbergo* (Duss., Chap. de *Dusseldorf*, N° 33) (voir **BANEWALT**, Schirp).

**Botton** de THOURINNEZ (Tourinnee) (*Libier*), 1470; *Libert Botton de Thurine*, 1458; échevin de la haute cour de Fallais, 1458, 71; h. de fief du monastère de St-Gornelle d'Inde (Cornelis Munster), dans s<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> de *Husden*, 1470, 1 : une bande, accompagnée au canton s. d'un lion. Cp. cour. G. : un vol. L., 1458; *Seel Libier Botton*, 1470 : *Seel Libier Botton* 1471, 1 : *Seel Liber Botton* (C. G. B., t. 108).

**BOUBAIS**, voir **Bombaye**.

**Bouchart** (Martin), prévôt de Quévrain, « en ce cas » bailli des fiefs tenus du château de ce lieu, appartenant à la duchesse d'Arenberg, princesse-donataire de Chimay, 1651 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une fleur de lis. C. casse (B<sup>ne</sup> de Loo).

**Boucher** (Martin le), religieux et prévôt de l'abbaye de Saint-Gornelle-les-Nieuvre (Nimove), 1440, 4 (n. st.) : un oiseau, tenant du bec une plante, en cœur, accompagné de trois (2, 1) roses. L. : . . . t . . . . *aruifei*. (= *Carnifeis*) (C. G. B., Acquis de Lille, t. 146).

**Boudelet** (Nicaise), échevin de l'Écluse (Fl. vél.), 1399 : une église (ibid., t. 78-79).

**Bouden.** *Cholart Boddant*, jadis prisonnier à Hasweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 160 mont., 1374 : coupe; au 1<sup>er</sup>, un léopard a d.; au 2<sup>e</sup>, plain. C. : un vol. T. du cq. : deux h. sauv., sans massue, iss. de l'encadrement du champ du seau. L. : *S Colart Bouden* (B.).

— Gilles *Boddant*, jadis prisonnier, sous la même bannière; i. t. : 341 mont., 1374 : plain; au chef chargé a d. d'un léopard. Mêmes C. et T. L. : *S' Gilyrinn Bordeni* (B.).

**Boudet** (Pierre) se. un acte de sa cousine *Mehault* de Prevoist, veuve de Gilles du Bosquiel, 1437 : trois lions. C. : un cygne, essorant, iss. S. : deux lévriers collets (Tournai, Chartreux, c. X).

**Boudins**, voir **Bauwens**.

**Boudt** (Gérard den) (fils de Nicolas), échevin de Rotterdam, 1589 : un cheval effrayé. C. : un cheval iss. (U.).

**Boue**, voir **Bouwe**.

**Bouge.** *Ouriars de Burges*, échevin de Namur, 1359 : trois besants, ou boureaux; au fr.-q. broché, plain;

au chef de quartier denche. L. : . . orri de . . . ote (*Crote* — *Grotte*) (*Nam.*, N° 847).

**Bougiers** (Pierre), bourgeois de Valenciennes, reçoit de la ville de Tournai une rente pour sa femme, Agnes *Casteloize*, 1407, 8 : six (3, 2, 1) casques. L'écu est porté par un h. sauv., sans massue. L. : *S Pierart Borgier* (Tournai, Quil.) (voir **Castelois**).

**Bouchout.** *Daniel de Boechout*, h. du duc de Brabant, 1296; *Daniel dictus de Bouchant*, miles, donne des chartes avec *Tranus de Meldert*, miles (seaux tombés ou frustes), Thierry de Hornes, sire de Perwez, etc., 1303 : une croix. L., 1296 :  $\frac{1}{4}$  S' *Daiel' de Bech* (!) *dapijr braban* (B. et S.-T., c. 5 et 7).

— Mgr. Daniel de Bouchout, chev., *chier et foible* du duc de Brabant, 1313; *Daniel de Bochoit*, miles; c. une charte de Gérard, sire de Diest, châtelain d'Anvers, et de sa femme Marie de Loos, 1315 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une merlette. L'écu accosté d'un chien saillant et d'un . . . (cassé) et surmonté d'un dragon (1315). L. (1313) : . . *Daniel de Bocht dni de Stbek. Savetm* (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 211, 230 et 250; Diest, N° 20).

*Id est* : *Sterrehoek* et *Savonthem*.

— Gilles van *Boechout*, chev., décl. que, devant lui et ses hommes, Gosstijn van der Borch, de Saventhem, a rendu à Henri van *Nossenghen*, maneur du chapitre de Sainte-Gudule, à Bruxelles, une rente sur un *slipmolen* à *Neslerwolve*, 1330 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une cornille. L. : *S Eghū de Bochoert milit* . . (Brux.).

— Daniel van *Boechoute*, sire de *Hoenebeke* (Hunbeek) et de *Loenhout*, reçoit de Jean van Polanen, sire de la *Lecke* et de Bréda, 31 montons de Vilverde, pour frais faits, en 1363, avec lui dans l'expédition du duc de Brabant, en Lorraine, 1364, 1 avril; Daniel van B., sire de *Loenhout*, et Gérard Rohlicke, chevaliers, reçoivent du Brabant 320 mont., pour services rendus *ten Grave*, *lyghende acht daghe met vierthec glaricn*, 13. 4 (date déclinée) : une croix, chargée en cœur d'une étoile à cinq rans. Cp. cour. G. : un bonnet d'hermine entre un vol. L. : *S Daniel de Bou . . . militis* (B.).

— (Jean, sire de), vicomte de Bruxelles, chev., 1367, 83, 6, 8; jadis prisonnier à Hasweiler, où il commanda un corps d'armée; i. t. : 7000 mont., 1374; conseiller de la duchesse de Brabant, 1388 : une croix. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un h. barbu, iss. de flammes, tenant de la main droite une hampe de Peçu. L. : *S Jan Joh'is de Boechout militis* (B., S.-G.).

En 1367 (n. st.), le chev. Jean sire de Bouchout, Jean *voelencard*, Jean Bruin van Craumbem et Godefroid van den Torn (Torre) se portent cautions pour le duc





Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XXVII.

Fig. 1. Sceau de Guillaume de Mortagne, chevalier,  
sire de Rumes (1290).

Fig. 2. Sceau d'Arnould d'Audenarde, chevalier (1292).





de Brabant, envers le *conson* de celui-ci, Jean van *Blays*, sire de *Schoenhezen* et de la *tonde*, du chef de 3625 moutons d'or, dus pour nourriture, voyages à Bois-le-Duc, pertes de chevaux, etc. B.).

D'après l'*Armoiral* de son contemporain GELIE, Jean portait : d'argent à la croix de gueules. Le eq. d'or. Volé d'argent. C. : un h. barbu de carnation, vêtu de l'écu, brandissant des deux mains une banderole de l'écu, la hampe d'argent, ledit homme iss. de flammes au naturel. *Lucas van Boechout*, Brabanton, portait, d'après GELIE, d'argent à la croix de gueules, et au bâton de sinople, chargé au haut d'un losange d'or. Volé d'or. C. : un chapeau de tournoi d'or, retourné de gueules, sommé d'un loip de sable, laup. de gueules, en arrêt, ledit chapeau garni d'un vol d'argent.

*Magister Laurentius de Boechout*, chanoine de Sainte-Gudule, fils de feu Jean, sgr. de B., châtelaun de Bruxelles, donne à son église une rente, le 18 juin 1408 (Brax.).

**Bouchout**, Daniel van *Boechout*, jadis prisonnier à Basweiler, dans la maison du duc de Brabant ; i. t. : 1463 mout., 1374 : une croix, chargée en cœur d'un écusson, à l'aigle. L. : *S' Daniël dei de Boechout* (B.).

— Jean, le bâtard de *Boechout*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 40 mout., 1374 : une croix et un filet broch. L. : *S' Ian van Boechout* (B.).

— Henri van *Boechout*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Linter ; i. t. : 482 mout., 1371 : une fasce de cinq fusées, surmontée a d. d'une étoile. L. : *S' Henric van Boechout* (B.).

— *Lonijs van Boechout* reçoit du Brabant des paiements pour ses services, 1388 ; écuyer, h. de fief de la duchesse de Brabant, 1393, 94 (n. st.) : une croix et un bâton broch., chargé au haut d'un losange. L. : *S' Loevis (?) va Boechout* (B.).

Une des quittances de 1388 concerne aussi Guillaume van Ophem, pour services rendus au duc.

— (*Lonijs de*), écuyer, h. de fief de la duchesse de Brabant, 1396, 7 : une croix et un filet (!) broch., chargé, au 1<sup>er</sup> canton, d'un losange broch., posé en bande. C. : un h. barbu, iss. de flammes, brandissant une banderole. L. : *S' Lonijs van B. . . . .* (B.).

— (*Loenis van*), écuyer, bouteiller de la duchesse de Brabant, héritier de feu Amaury Boot, père de sa femme, donne quittance au duc de Limbourg, comte de Rethel, gouverneur du Brabant, pour 1000 francs, dus, par la duchesse Jeanne, audit Amaury, et pour lesquels elle lui avait engagé la haute, moyenne et basse justice et les revenus du village de *Rode bi Cortelke* (Rhode-St-Pierre), 1405-6 (n. st.), 3 mars : une croix et un filet broch. Même C. S. : un griffon et un lion. L. : *S' Lonijs . . . . chout* (B.).

— (*Hughes de*), dit *Lawvereis*, et *Hucars Lawvereis*, ou *Lawvereis*, tout court, h. de fief du Hai-

naut, a Hal, 1429, 31, 3, 6 ; *massart* de Hal, 1431 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>, deux losanges couchés, accolés en pal ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une aigle. L. : *S' Hylge va Boechout* (Mons, Domaines de Hal, I, Fig. 266).

**Bouchout**, Daniel van *Boechout*, sgr. de Depenstrein et de *Cucelgeem*, reçoit, pour sa femme, Marguerite van *Poete* (Pouques), une rente sur le toulain de Rupelmonde, 1431 : une croix. C. : un h. barbu, brandissant une banderole. S. : deux lions (C. G. B., Arquets de Lille, I, 377).

*Cucelgeem* semble être Cuisseron, dépendance de Bergh.

— (Jean van), seigneur de *Beversceerle* et suzerain d'un fief à Grimberghe, 1410 : une croix et un lambel broch. C. : un h. barbu, iss. de flammes, brandissant une banderole. L. : un léopard humé et un griffon (Mal.).

— (Daniel, sgr. de), de Humbeck et de Loenhout, burgrave de Bruxelles, donne pour sa femme, Marguerite van *Poete*, quittance relative à une rente de 370 livres parisis qu'elle tient, à titre de dunaire, sur les revenus de *Werveke* (Wervicq), sgr<sup>te</sup> appartenant au duc de Bourgogne, 1456 : une croix. C. : un h. barbu, iss. de flammes, brandissant une banderole. S. : deux griffons. L. : . . . . . *hē te Borchor . . . . .* (C. G. B., Arquets de Lille, I, 391).

— Gauthier van *Bouchoute*, échevin du métier de Somergem, 1470, 1 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (nymphar) (C. G. B., Arquets de Lille, I, 109, 157).

— Daniel van *Boechout*, tenancier, de Jean d'Hamel, a Mielen-sur-Aelst, chev., 1472 : une fasce de cinq fusées, au fr.-q. chargé de deux fasces. C. cassé (S. T., c. XI).

— (*Johannes de*), échevin de Louvain, 1492, 9 (n. st.), 1501 : une croix, accompagnée au 2<sup>e</sup> canton d'une étoile. L. : *S' Jolīs de Boechout scabi lonan* (*Afflij*, et S.-G.).

— (Jean) (tout court!) (fils de Jean), feudataire de Jacques de Thiennes, dit de Lambise, chev., sgr. de Caster, Humbeck, Claerhout, 1514 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une quartelure (?) (FieIs, N<sup>o</sup> 10708).

— (Balthasar van), echevin de Liège, 1635 : un sanglier effrayé, accompagné en chef a s. d'une étoile. C. : le sanglier effrayé (entier) entre un vol (Mal.) (voir *Braembosch*, *Egglöij*, *Humbeck*, *Oemen*).

**Bouconville**, voir **Briey**.

**BOUCOURT**, Jean van *Boucoert*, sgr. d'Eijne, *ber* de Flandre et souverain bailli du comte d'Alost, 1431 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un plain ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois



alériers. Une cotice engrelée, broch, sur l'écu, G. : une tête et col d'animal, S, du cu. : deux léopards lionnés, accroupis sur l'écu, L. : *S. Johan de Bovercort s[ur] d[un]e* (C. C. B., Aquils de Lille, I, 57-58).

*Le grand seigneur de Heyn, ber de Flandres : d'argent et la bordure de gueulle, et erge son non (L'Ancheve Noblesse de Flandres, par GOUR GUYLLAUME).*

**Boulaere, Bonlez.** *William de Bouleir, mamhour de le terre de Bouleir*, 1293 : de . . . a l'écuiss, et a la bande broch, (Afflig.).

— Guillaume, sire de *Boutlers*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire d'Oupeve; i. L. : 322 mont., 1374 : de . . . a l'écuiss, et un baton broch, L. : . . . *innies sire de Boule . . .* (B.).

GEHEE blasonne ainsi *Boelker* (Flandre) : d'or a l'écuiss, de gueules. Valet : d'or, double de sinople, G. : un chapeau de tournoi d'or, retroussé de gueules, garni de deux cornes de bœuf du même.

Il est à remarquer que les familles de Boulaere, en Flandre, et de Bonlez, en Brabant, portaient dans leurs armes un « cousson ». Les noms des deux terres, étaient, d'ailleurs, identiques au moyen âge : comme Boulaere, Bonlez — qui relevait de Walhain dont les seigneurs avaient le même emblème — s'appelaient, jadis, *Bouleit, Bouleir, Boulers*, etc. (A. WAULERS, *In Tuly, une, et mont., van-tin de Waere, ad evenen Bonlez*, « *Le seigneur de Boutlers (Boulaere), ber de Flandres, d'or a l'écuiss de gueulle, et erge son non (L'Ancheve Noblesse de la contrée de Flandres, par GOUR GUYLLAUME).*

— Jean van der *Sart* reçoit du Brabant des acomptes sur 250 vieux ecus et 8 florins (guerre de Gueldre? 1365, 6, 7 : de . . . a l'écuiss, plain et a la bande broch., chargée de trois étoiles, L. : *S' Johan de Bouleir* (B.).

— *Loucy*, seigneur de *Boutlers*, chev., se, la promesse faite, en 1402, par Robert le Rouc, au comte de Namur, de faire un pelerinage a Jérusalem : une croix engrelée, G. : deux crosses adossées, a chacune desquelles est suspendue une boule (Reigersvliet.) (Nam., No 1303).

Du jeu de crosses; voir *Bornecolve*.

— Isabelle van *Boelaer*, a damoiselle — a Mons, (a Sainte-Wandru), tient une rente du chateau d'Alost, 1456 : même ecu, entouré d'une couronne de feuillage (Fiefs, No 4829).

— *Pieroene van Boelaer*, damoiselle de la *Nuefrue*, tient une rente du chateau d'Alost, 1456 : parti; au 1<sup>er</sup>, un lion; au 2<sup>d</sup>, une croix engrelée (Neuverue) (Ibid., No 4830).

**Boulay.** Godefroid, sire de *Bollay*, chev., devient vassal du comte de Luxembourg, 1305 : une croix accrée et un bâton broch, L. : *S' Jofridi de Bola . militis* (Luz., c. III, liasse X, No 29).

**Boulang.** Henri de *Boulang*, écuyer, jadis prison-

nier a Basweiler, avec sire Pierre de *Monsselz* (Moncelle), sous le comte de Saint-Pol, 1377 : trois pals et une barre de cinq losanges, broch, L. : *S' Henri de B . . . angr* (B.) (Fig. 97).

**Boulang.** *Lambillus fils jadis Lambert le Bolenger*, écuyer de Waver, 1377 : une scie de boulang, contourée, accompagnée a d, de deux étoiles a cinq rais, rangées en pal, et a s, d'une rose (Afflig.).

— Adam le *Boulangier*, h. de fief de Jean, sgr. de Wancourt, du *Pont de Remy* et de *Neuvelles-sur-l'Escout*, 1416 : un corbeau contouré, perchant sur une branche, L. : *S. Adam Boulangier* (Tournai, Chartier).

— Jean *Boulangier*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1545 : compé; au 1<sup>er</sup>, un orseau (dragon?); au 2<sup>d</sup>, trois étoiles a cinq rais, G. cassé (Vie Desmaises).

**Boule.** *Robiers, fils Watier Boule*, écuyer de Jodoigne, 1367 : trois portes crénelées (ou châteaux), L. : *S. Rob'ti Wal'ti Boivth* (Heyl.).

— Jehan *Boule* de *Jouloigne* reçoit un paiement du rentier de Jodoigne, du chef de la part que *Jehan le Familieur* et lui possédaient dans un moulu, 1433 (15 mai) : écartelé, aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion et un filet broch.; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un bâton et un semé de billettes (Gumes). Une porte crénelée, ou chateau, broch en cœur sur l'écu, G. deux cuissards affrontés, T. d. : une d<sup>ble</sup>, L. : *S. Johannis Boul . . . e* (B.).

**Boulet** (Gilles), h. du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1450 : un fascé et un lambel broch, G. cassé, S. : a d. un lion; a s. : . . . (cassé), L. : . . . *Boul . . .* (C. C. B., Aquils de Lille, I, 53).

**Bouly** (Nicolas), h. de fief du Hainaut, 1593, 1617, a Gondé : un chevron, chargé d'une étoile a cinq rais et accompagné de trois boutons de roses, ou feuilles, T. s. : une d<sup>ble</sup>, L. : *S. Nicolas Borlt* (Mons, Gr. scab, de Gondé).

**Boulogny.** Thiebaut de *Boulogny* et ses deux frères, Robert de Housse et Pierre de Housse, remettent au duc d'Anjou, etc., un aven de fief, 1455 : une bande, chargée de trois étoiles a cinq rais G. fruste, S. : deux lions, L. : *S. Thiebaut de Boul . . . .* (Lorr., Blain, No 35) (voir *Housse*).

**Bounant** (Waltiers), un des plus prochains amis de Agnez, fille légitime de Robert de Heynolines, escuyer, jadis, 1380 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois piles; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois étoiles a cinq rais, L. : *S. Valtier Bor . . . t* (Nam., No 1292).

L'inscriptive s'écrit de, a tort : *de L-nnant*.

**BOUNE** (Guy de), bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur l'espier de cette ville, 1434 : une croix,



chargée de cinq coquilles et accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une étoile, S. s. : un grillon. L. : *S Guy de* . . . ne (G. C. B., Acquis de Lille, 1. 377).

**Bouquemont** (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens du duc de Brabant, 1374 : trois lions, mal ordonnés. L. : *S Jehan Bouquemont* (?) (B.). (Fig. 18).

La quittance porte *cut Boumont*. Comp. les armes de *Isle Fontoy, Tour, La Vaudi, Viels, veur Introduction*, p. 137.

**Bouquet** (sire Jean) (fils de Jean), curé à Hamme, tient, *illec*, un fief du château de Termonde, 1605 : trois épis, attachés à une seule tige (Fiefs N° 3865).

L'acte l'appelle, *Brouet*, mais il signe lui-même *Bouquet*.

**Bourbon** (Jaques de), chevalier, un des chefs de l'armée brabançonne à la bataille de Basweiler, on lui fit prisonnier ; i. C. : 9690 mont., 1374 : un semé de fleurs de lis et une bande broch., chargée de trois lions. Gq. cour. G. : une queue de paon. S. du sq. : deux léopards hennés. L. :  $\frac{1}{2}$  *Seel Jaque de Bourbon chr* (B.).

— (Jaques de), sgr. de Burgies, *Preaulx* (Préaux), Danzu et *Thuey*, donne procuration à messire *Jehan de Saint Moris*, chev., sgr. de *Neufville le Feriere* (Neuveville-Ferrière), et *Guillaume de Cuvillers*, écuyer, pour traiter avec le duc de Limbourg, gouverneur de Brabant, au sujet de la somme à lui due par la duchesse et de la rente viagère sur la ville de Nivelles, 24 mai 1465 : même écu Gq. cour. Même G. S. : deux léopards hennés. L. : *S Jacques de Bourbon* (B.).

— (Louis de), élu de Liège, 1459 : dans le champ du sceau rond, un buste d'évêque, tenant sa crosse de la main gauche ; au bas : un écu à trois fleurs de lis et une cotice (non broch.) ; 1462 : armorial ; même écu. C. : une fleur de lis. T. d. une d<sup>lle</sup> (très cassés) (S.-G.).

— (Antoine de), duc de Vendôme, pair de France, etc., tient, du château d'Alost, les terres d'*Acrene* et de *Grimmingen*, héritées de sa grand'mère, Marie de Luxembourg, 1549 : trois fleurs de lis et un bâton brochante. Ecu cour. et entouré d'un collier d'ordre (Fiefs, N° 4739) (voir **Grancey, Luxembourg, Huffleleere, Meerschaute**).

**Bourdiau** (Allart), franc-allentier du Hainaut, se. un acte en faveur du couvent des Croisiers, à Tournai, 1500 : trois fasces et un bâton broch. C. cassé (Tournai, Chartoux. N) (voir **Marchin**).

**Bourdon** (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1524 : trois bourdons, posés en bande et rangés en barre. T. : un ange (Mons, S<sup>te</sup>-Waudru, c. Q, basse Qniève, N° 41-50).

**Bourdon** (Nicolas), même qualité, se. un acte, à Binche, 1611 : trois bourdons, deux passés en sautoir, le 3<sup>e</sup> en pal, broch., et une coquille broch. en cœur. S. : deux lions (Mons ; H. de hief de Binche) (voir **Descamps**).

**Bourges** (Bertrand de), h. du comte de Namur, 1362 : un lion. L. : . . . . *rau dele Brin* . . . . (Nam., N° 927).

**Bourghelles**, Philippe de *Bourghielle*, reçoit, de la ville de Tournai, une rente pour sa femme, Marie Tustap, 1402, 5, 7, 8 : une fasce d'hermine, accompagnée de six glands, 3 en chef et 3 (2, 1) en pointe. En 1402, l'écu est somme d'un angle, regardant ; il est accosté de deux léopards hennés, assis, adossés. L. : *S Philippe de Bourghielle*. En 1405-8, l'écu est tenu par un ange, émergeant derrière lui, et il est accosté des deux dits léopards hennés. L. : *S Philippe de Bourghielle* (Tournai, Quilt.).

**Bourgeois** (Maître *Lienart*), licencié-ès-lois, reçoit de la ville de Tournai une rente viagère pour lui et dame Jeanne du Mortier, religieuse à l'abbaye de *Weulenghien* (Ghu-lenghien), 1402, 3, 4 : trois chapels de roses et une bordure engrêlée. C. : deux pattes, on ne voit pas d'aigle (de graveur n'a indiqué ni des grilles, ni des serres), tenant, ensemble, un chapel de roses. S. : deux ours. L. : *S Lienart Bourgeois* (Ibid.).

— Jeanne *Bourgoise*, veuve de Jean de Cordes, écuyer, reçoit une rente de ladite ville, 1404 : même écu, sans bordure. L. : *S Jehanne Bourgoise* (Ibid.).

— Paul *Bourgoys*, échevin d'Ypres, 1459 : une aigle. S. s. : un cerf sautoillant. L. : *Pauceels Bour* . . . . (G. C. B., Acquis de Lille, 1. 192).

— Jean *Bourgeois*, bourgeois de Binche, reçoit des rentes viagères sur le domaine de Binche, pour lui, Amelberge, sa fille, Ysabeau Rousseau, sa femme, et Amédette, sa fille, procurée avec ladite Ysabeau, 1473, 4 ; h. de hief du Hainaut, 1473 : un léopard, entouré d'une tannure de cert. T. : une d<sup>lle</sup>. L. : *S Jehan . . . urgo* . . . (Ibid., 1. 1685).

Amelberge semble être nee d'un lit antérieur.

— (Charles), conseiller de l'empereur, h. de fief de la cour de Mons, 1524 : trois roses. T. s. : une d<sup>lle</sup> (Mons, S<sup>te</sup>-Waudru, c. Q, basse *Quèry*, 41-50).

— (Pierre le), h. de fief de la cour de Mons, 1535 : cinq trelles. T. s. : une d<sup>lle</sup> (V<sup>ie</sup> Desmaisières).

— (Guillaume), laboureur à Anderlues, tient, *illec*, un fief, de la S<sup>te</sup>-Waudru de Binche, 1546 : une herse de labour à triangulaire (Fiefs, N° 40462).

— (Jean), échevin de Vilvorde, 1618 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss. L. : . . . . *Bourgeois* (Gr. seald., Mélanges, A. G. B.).



**Bourgogne.** *Yolandis, comitissa niveraensis*, femme du comte Robert de Nevers, 1275; dans le champ du secan orzaval, sous un dais, dame debout, tenant de la main droite une rose, non tigeée, une autre rose à s., dans le champ, à la même hauteur, fidèle dame accostée de quatre fleurs de lis. L. :  $\star$  S' *Yolandis comitissa niveraensis*. G. 88. ; écu bandé, à la bordure enclavée. Sans I. (Bl.).

— Jehan de *Berpoigne*, frère au comte de *Berpoigne*, se porte caution pour Henri, sire de Blamout, évêque de Liège, comte de Bar, 1293; une aigle et un lambel à cinq pendans broch. L. : . . . . . s de . . . . . (Louv., *Blamout*, B, 574, N<sup>o</sup> 29 et 31).

— (Cornelle, bâtarde de), lieutenant et gouverneur général des pays de Luxembourg et de Chiny, 1416. écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fleur de lis et une bordure componée; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, parti; a, un bandé et une bordure (simple); b, un lion (qui a la queue fourchée au 3<sup>e</sup>). Sur le tout, un écu, au lion. Un hêt broch, sur le tout. L. :  $\star$  S' *Cornille bastart de Bourque* (C. B. Aq. quils, I, 2130).

— Engelbert van *Bourgoadie*, échevin de la ville et bandière de Liège, 1636; écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un semé de fleurs de lis et une bordure componée; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, contre-écartelé; a et c, trois bandes et une bordure; b et d, un lion. Sur le tout, un écu, au lion (Mal.) (von **Brabant, Gracht, Hessen**).

**Bourguignon** (Louis le), h. de huf du Hainaut et de la cont. de Mons, 1586; 90; écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une croix ancrée; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois roses. C. ; un dragon aigle (Mons, h. de huf) (voir **Waitte**).

**BOURLARMONT** (*Reniers de*), noble homme, se. un arbalète des frères Etienne et Jean d'Ytre, 1500; chev., sire delle *Bruviere*, arbitre entre l'abbaye de Wauthier-Braine et la commune de Braine-le-Château, 1509; type équestre; petit module, le bouclier, la housse et l'écu du c. s. e.; de vair; au chef chargé d'un lion, iss. du champ. C. ; un éventail. L. : . . . *Regnier d' Bourlamon chf. L. du c. s. e.*;  $\star$  S' *Regnier de Bourlamon chf* (Abb. de W.-B., chartes).

Reuier tenant en huf du Brabant la « Tour de Bourlamont », à Wauthier-Braine-Vor-Tailin et Wauthier. *Le Belz, aux. et de h.*, cont. de Nivelles, tel qu'est Wauthier-Braine, Recteur et completor, comme ci-dessus. Le dessin d'après du seigneur de Reuier (c. contenue dans ce livre).

**Bourlon** (Jean de) prête serment comme châtelain de *chastel et forteresse delincourt* (Elincourt), naguère échu aux enfants du duc de Brabant par la mort du comte de Liège et de S-Pol; 7 juin 1415, au *chastel delincourt*. un coq L. ; *Seel Jehan de le tour* (B.).

**Bournonville** (Jean de), chev., prête serment comme châtelain des *chastel, terre et chastellanie de Bohaing* (Boham), naguère echus aux enfants du duc de Brabant, par la mort du comte de Liège et de S-Pol, pour qui il avait été auparavant châtelain dudit Boham, 6 mai 1415; un lion et un lambel broch. C. ; un lion, assis entre deux cornes de bœuf. F. d. ; un h. sauv., tenant sa massue de la main gauche. S. s. ; un griffon accroupi. L. : *S I de Bournonville* (B.).

— (Robert de), écuyer, prête serment au duc du Brabant, comme capitaine de sa forteresse de Fiennes et bailli de ses terres et seign<sup>ies</sup> de Fiennes et de Belle, 6 nov. 1429. un lion. C. ; une tête et col d'aigle (?) entre un vol. S. ; un léopard lionné et un griffon. L. : *S Robert de Bournonville* (B.).

**Bours** (Guillaume de), dit *Witart*, mari de Catherine de *Pouques* (Pouques), fille et héritière unique de l'eu messire Jean, 1402; Marguerite le *Tolvaire*, dame de *Molimont* et d'Amougies, venue de me. *Jehan de Pouques*, sgr. desdits lieux, et Guillaume, sgr. de Bours et desdits lieux, « comme héritier », et Catherine de *Pouques*, sa femme, fille dudit *messire Jehan*, reçoivent une rente du *fermier* de Menin, 1405; Guillaume; écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un fascé et un écu, fruste, broch. en chef à d. ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande de vair. C. ; un écran rond, ajouré de petites ouvertures rondes (tamis?) L. : *S Witart de Bours* (C. G. B., Acq. de Lille, I, 13-14 et 222).

— (Guillaume, sgr. de), de *Molimont* et d'Amougies, châtelain de Lille, reçoit une rente à Menin, 1404; et, non qualifié châtelain, une autre sur les *briefs* d'Assenede, 1405; écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une bande de vair; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un fascé et un écu, fruste, broch. en chef à d. C. cassé. L. : . . . . . *Bours* (Ibid.).

— (Guillaume, sgr. de), de *Molimont* et d'Amougies, reçoit lesdites rentes à Menin, 1408, 9, 10, 2, 3, 5; même écu, mais sans l'écu, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. C. ; un grand écran rond, ajouré en guise de roue (tamis?). S. ; un griffon et un lion. L. : *Galle sire de Bours dit Witart* (Ibid.).

Volet, d'après l'Armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par Doull Davoy, l'écu de me. Guillaume de Bours : *de giroules à une bande de vair*.

— Catherine de *Pouques*, dame de Bours, de *Molimont* et d'Amougies, reçoit des rentes sur Menin et sur les *briefs* d'Assenede, 1418, 9, 21, 2, 5, 7 (n. st.), 8; dans le champ du secan, deux écus; A, une bande de vair (**Bours**); B, un léopard (**Pouques**). T. ; une sainte Catherine. Les écus accostés de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *S Catherine de Pou . . . dame de Bours* (Ibid.).

— (Hotton de), écuyer, maître d'hôtel du duc de Brabant, 1408; dit seigneur de son propre seel; une





croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton de . . . C. ; une tête et col de . . . (chien?) S. ; deux griffons. L. : *S Wauter de Bours* (B.) (voir **Poucques**).

**Boursier** (Jean le), chev., sgr. de *Sternay* (Estermay?), général des finances, conseiller du roi de France, 1457 ; un fascé, la 1<sup>re</sup> pièce chargée de trois aigles. G. ; une coupe, sans couvercle (Tournai, Chartrier).

**Boursin** (Gérard), chevalier de Namur, 1571 ; écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un frette ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois maillets. G. ; un panache de plumes d'autruche. L. : *S Gerard* . . . (Nam., *Pavres*, N<sup>o</sup> 1025).

**Bourscheid** (Solier, sgr. de), justicier des nobles de Luxembourg, 1297 ; trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (ou de némphar). L. :  $\text{✠}$  *S Sôgeri domini de Burscheid* (Coll. sigillogr., A. G. B.).

— *Ferris, sires de Bourscheid*, et *Sojers*, son fils, conjointement avec Jean, roi de Bohême, etc., comte de Luxembourg, que, s'ils lui faisaient outrage, *dont nus ne verriesses venir ne a jour ne a droit*, leurs châteaux de *Bourscheid* et de *Bredenes* (Bredimus) écherraient à ce monarque, 1317, *le vendredi apres l'assumpcion Nostre Dame* ; même écu. L. : . . . *riderci de B. rse* . . . (Lut., c. II, l. VII, N<sup>o</sup> 26).

— *Marsilus*, sgr. de *Borscheid*, juge des nobles (*edeler lude*) du duché de Luxembourg, 1371, 9, 80 ; même écu. L. :  $\text{✠}$  *S Marcil . . de Borscheid* (Hül., l. VI, N<sup>o</sup> 10 et 16).

— *Merchier (Marsilius) van Bourschet*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; t. l. : 433 14 mont., 1371 ; même seau (B.) (voir **Salm**).

**Bousart** (*liuevon*) se. une charte de Solier de Braum, chev., sire de Senelle, 1290 ; de . . . a Feuss, plain, accompagné de six roses, rangées en orle (Ninove).

**Bousies**, voir **Feluy, Sauch, Vertain**.

**Bousquiel**, voir **Prévot**.

**Boussart** (Mathieu), h. de lief, a Mix-en-Pevèle, de Lyon du Chastel, chev. (voir **Havaine**), 1482 ; une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut. L. : *S Mahou Boussar* (Tournai, Chartrier) (voir **Fevre**).

**Bousse** Jean *Bous[s]e*, h. du duc de Bourgogne, au bourg de Furnes, 1400, 6, 21 ; d'hermine à la bande, chargée de trois roes d'échiquier. L. : *Seel Ich . . Bousse* (G. C. B., Acquis de Lille, 188, 9, 90, l. 2).

— (Jean), même qualité, 1425 ; même écu, mais brisé d'une étoile entre les 2 roes sup. L. : . . . *Bousse* (Hül., l. 142).

**Bousse**, Jean *Bouce* Inten de *Bevide*, fille de maître David *Bouce*, sa mère, reçoit une rente sur Pesper de Furnes, 1425 ; même écu qu'en 1400 24. L. :  $\text{✠}$  *Seel Ich . . .* (Hül., l. 394).

— (Jean), chevin et *curhier* de Furnes, 1432 ; même écu. C. casse. T. ; ad. ; un h. sauv., la masse appuyée sur le sol, a s. . . . casse. L. : *Johs . . .* (Hül., l. 433, 4) (voir **Grave, Halline**).

**BOUSSUT**, *Giel, van Bousut* deel, *dat ic overdeede geliken hebbe* au duc de Brabant, et *pire dat ic minnere doe en sal, noch ruden, noch weeren jegen hem, noch jegen syn ouer*, . . . *Stede, laude* . . . 1444 15 (n. st.), 10 mars ; trois pals lounes de petits maels, à la base broché, chargée d'une étoile ; au tr.-q., broché, sur les deux premiers pals, chargée d'un sautoir alèse, enclos d'un tréheur (simple), fleuron et contre-fleuronné. L. :  $\text{✠}$  *Gille de Borsst* (B.).

**Boutalle**, Francon *Bottalque*, 1374 ; *Franques Boutelle de Louwy* (Longwy?), écuyer, 1378 ; jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; t. l. : 72 mont. ; une fasce, accompagnée de six croisées pattes, au pied fiché, 3 rangés en chef, 3 (2, 1) en pointe. L. :  $\text{✠}$  *S Franke Bottalle* (B.).

**Boutellier** (Arnould le), jadis prisonnier à Basweiler, dans la maison du duc de Brabant ; t. l. : 253 13 mont., 1374 ; deux haches d'arme adossées. L. : *S Eir* . . . (B.) (Fig. 99).

GRAND donne à un *Hier Willem Botelger*, Français ; couronné d'or et de zables . . . au lambel d'azur broché sur l'écu.

**Boutepois** (André), bourgeois de Tournai, reçoit, de cette ville, une rente, inscrite sur sa vie et celle de sa femme, Isabelle, fille de Jean le Pliche, 1402 ; une couronne de feuillage, garnie de cinq cosses de pois, T. d. ; un h. sauv. assés, tenant sa masse de la main gauche. L. : *S Andrieu Boutep* . . . (Tournai, Quéll.).

— (Jean), bourgeois de Tournai, reçoit une rente viagère sur le domaine de Gourtra, 1447, 8 61, 2 ; une tête et col d'aigle, enclosé d'une couronne de feuillage, garnie de cosses de pois. F. ; un h. sauv., appuyant sa masse sur l'épaule droite. L. : *S Iohannis Boutepois* (G. C. B., Acquis de Lille, l. 394).

**Boutevilain** Jean *Bottevilain*, reçoit du Brabant un acompte pour son sgr. et maître, mgr. Raoul de *Hayneval*, 1369 ; une croix, chargée en cœur d'une étoile à cinq rais et cantonnée de quatre lions. L. :  $\text{✠}$  *S Ichau Boutevilain* (B.).

**Boutin** (Daniel), h. de la Salle d'Ypres, 1408 ; drapé à la fasce, surmontée des trois roses. L. : *S Daniel Bou* . . . (G. C. B., Acquis de Lille, l. 189).



**Bouveau** (Jean), prévôt de la ville et terre de Binche, 1481, 2, 5; bailli des liefs de Binche, 1481, 5; une tête d'aigle, posée de face, G.; une étoile à cinq rais, surmontée d'une boule, entre deux cornes de bœuf, L.; *See! Jehan Bouveau* (C. G. B., Aequils de Lille, I, 1687).

**Bouvias** (*Oulars con dist*), sergent du roi de France, donne un *vidimus* de lettres du bailli de Armandois, 1289; type scoutiforme; une fleur de lis, L.; \* S. *ola* . . . . . ere . . (Tournai, Chartrier).

— (*Jehaus*), bourgeois de Liège, 1293; dans le champ du sceau rond, trois œufs, posés en paire renversé, les pointes au centre, chaque œuf; à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) mailles (Hud., accompagné de trois (2, 1) mailles, L.; \* S *Johans di di* . . . . . (Fl.) (voir **Boveaz**).

— Voir *Invent. anat.*, N° 692.

**Bouvier**, voir **Blancars**, **Bovier**, **Patoul**.

**Bouvignes**. *Libiers de Bouvigne*, li, du comte de Namur, 1291; *Libiers*, châtelain de Fouson, 1291; *Libiers*, châtellains de Golestines (Golzinne), 1289; une bande ondulée, accompagnée de six roses (?), 3 (2, 1) a s., 3 a d., rangées en bande, L.; \* S *Libert castela de Golestina* (Nam., N° 266, 262, 211).

— *Jehaus de Bouvigne*, prévôt de Saint-Aubain, a Namur, 1338; une porte hersée, munie de deux tours, L.; \* . . . . . *ig*; *dyac* (D.), 1335 (n. st.), 62; même écu, L. (1335); . . . . . *de Bovig* . . . . . *li sci Alba* . . (Nam., N° 393, 6, 8; 789, 925).

— Jean de *Borigne*, li, du comte de Namur, 1362; un frette; au chef chargé à s. d'une anille, G.; une anille, L.; S *Johau* . . . . . a . . . . . (Hud., N° 927).

**Bouvigny**. Jacques de *Bouvigner*, chev., reçoit une rente de *hauts princes et pousaus messire de Bar*, 1327; quatre pals et un bâton broché, L.; . . . *ayre de Borigne* . . . . . (Loir., *Brieg*, B, 590, N° 22).

**BOUVE** (*Gobbert de le*), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Montgardin; 1, 1; 616 2/3 mont., 1374; trois pals de vair; au chef chargé d'un lambel, L.; S *Gobert de la Bore chevalier* (H.).

— *Cogert de le Boue*, chev., sgr. d'Elzé, s. l. 18. (xv) 1379, comme bailli de Valenciennes; un peu dans le lambel (ou un point) (S) (Tournai, Chartrier).

**Bouxières**. Jean de *Bouxière*, écuyer, bailli de Namur, 1386; un losange, G.; un levrier assis, L.; . . . . . *de Bouxière* (Loir., *Brieg*, B, 591, N° 126).

— Henri de *Buxiere*, sire de *Sirey* (Sirey), écuyer, aide indienne, par le Brabant, du comte de Namur, du chef de la bataille de Bressat, 1375 (n. st.); le sceau est romain (H.).

**BOVA**. *Robertus de Bova*, miles, se. un acte de reconnaissance de la commune de Tournai, 1237; type équestre; bouclier indistinct (tres casses, L.; . . . . . *Hru Roberti de Bova*, G. se.); un peu fascé de vair (1 de . . . de six pièces; au fr. eq. chargé de quatre têtes d'aigle contournées (?), enclous, chacune, d'un anneau, L.; \* S *Roberti de Bova* (Tournai, Chartrier).

**Boveaz**. Pierre, écuyer de Liège, 1268, 79; trois-houls, L.; S *Petri Bovez scabani leodiensis* (C. de B.).

— Pierre *Boveas* (*Boveal*), écuyer illec, 1312-21; une fasce, accompagnée de trois (2, 1) mailles (Hud., (voir **Bouvias**)).

**Bovekerke**, voir **Clerc**.

**Bovier** (Maître Gerard) recot, du Brabant, à Bréda, un compte sur meï, L. de 262 mont., du chef de la bataille de Basweiler, 1375; trois pals de vair; au chef chargé d'un paon, à la queue tournée. Un flet broché, sur l'écu, L.; S *Ghere* . . . *aveer* (B.).

— (Henri), recot, du duc de Brabant, 13 vœux œufs, 3 s., 10 d. et 1 esterl., *als voir dat seuen gesellen die registers van den besauche copieerden, om die bede in die stad ende dorpe vande Confignen*, 31 mai 1396; compé; au 1<sup>er</sup>, parti; a, une fougère; b, un canard; au 2<sup>e</sup>, trois triangles, L.; *Suppl' Henrici Bovier* (B.).

— Henri *Bovier*, écuyer de la cour de *Leuculeu*, 1432; une croix encrilée; au fr. eq. chargé d'une bande, L.; S *Henrici Bovier* (S) . . . . . *ple* (ou lieu; . . . *gle*) (B.).

— Des autres chevaliers de Lodève, com. *Bogron*, Chat et *Waxweiler*, recot, d'ours d'argent, a et s, comme chevaliers de Montjoie.

— (Jean), écuyer de l'abbé de Gorbie, dans son *crochenhoff* à Moutenaken, 1465; même écu, mais la bande du fr. eq. accompagnée d'un semé de ballettes, L.; S *Johan Bovier* (S) *serpen* (Abb. d'Orléans, v. 2; A. G. B.).

**Boville** (Charles de), chev., chambellan du roi et gouverneur du Dauphiné et de Viennois, 1383; une fasce, chargée de trois annelets, G.; une courbe (grand-duc — *balbo*, L.; S *Charles seign de Boville che* (Tournai, Chartrier) (Fl., 100).

— *Des Bove*, com. *Leu de*, vassal du roi de France, porteur d'après G. (Fl.), d'un zent à la fasce de gueules, chargé de trois annelets d'or.

— *L'Armoirial de France* du xiv<sup>e</sup> s., publié par D. G. Parisot, d'une souscription du sire de *Boville*. *Le sire de Boville se de grandes et de ses amours de ses* . . . . .

**Boxhoren** (Godefrid), écuyer de Louvain, 1393, 8, 9; un sautoir, accompagné en chef d'un maille et dans chacun des trois autres cantons d'un besant, ou fonteau, L., 1398-9; \* *Sigil . . . Godefridi Boxhorens scabani lothaniens* (S. G.).



**Boxhoren** (Gérard), religieux à Adlighem, 1138 : parti; au 1<sup>er</sup>, coupé de ... et de ... (plain), a la bordure en, rebre; au 2<sup>d</sup>, parti-émanché, au lambel, T. : un ange, L. : ... Gerardus Boxore mo (= *monacho*) (C. G. B., Acquis de Lille, I, 371).

— Daniel *Boxho-ren*, le jeune, échevain de Louvain, 1184 : de ... à l'écuiss. : *plain, au chef plain*; au fr.-q., broché, sur cet écuiss. et chargé d'un écuiss. plain et d'une bande broché, surchargé de trois maillets, L. : *S Danielis Box...*, *... nioris scabini lo.* (S. G.)

— Hector, échevain de 1555, 6; *magister*, 1556, 7 : même écu, L. : *S Hectoris Boxhorē scabi lō* (S. G.)

**Boxmeer** (Hubert van), échevain de *Deyll* (Deil), 1516 : un lion et un semé de billettes (q. cour. G. : une fete et col de bouc, L. : *S Hubet ru Boxmeer* (*Giebl.*)) (voir **Bruinichs**, **Loix**, **Pue-linchs**).

**Boxtel** *Myr. Willame*, sgr. de *Boestelle*, chev., *chev et faable* du duc de Brabant, 1313 : deux fasces, accompagnées de huit (3, 21, 2, 1) merlettes, L. : ✠ *Sigilum sekrete* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 214) (voir **Drongelen**, **Nieuwland**, **Steke**).

— (Guillaume, sgr. de), chev., 1318 : L. : ... *S viri W dū ... Boestele milit* ... (C. G. B.)  
= *nobilis viri*.

— Henri van *Boestelle*, chev., se porte garant pour son parent (neveu) Godefroid de Heinsberg, sire de *Balentrake*, chev., envers le duc Jean de Brabant, *als van der woumbre van Dijest der kinderen heren Thomaes*, hercu van *Dijest*, *mijns lijfs oemes wilver was*, 1351 : même écu, mais une étoupe en cœur et les merlettes rangées en orle, G. : un bouclier, chargé au bas de trois ... , rangés en fasce, L. : ✠ *S Henrici de Boestele militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 540).

— Guillaume van *Boestele*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Berwez; i. l. : 655 mont., 1371 : même écu que *Willame*, 1313, L. : ✠ *S Wilhelmi de Boestel militis* (B.).

— Jean *Praefstken van Boestele*, jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Brijn van Grainhem; i. l. : 668 mont., 1374, 5, 6 : même écu, mais les merlettes rangées en orle et un hiel broché, L. : *S Johis dei Praestit d Boestel* (B.).

— Gérard van *Boer-tele*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Buest; i. l. : 131 mont., 1371 : même écu, avec hiel (?), L. : *S Gerardi de Boestel* (B.)

Voir, à pages 1031-1032, les armes du *herc van Boestel*, en Brabant de 1205-1215, où les fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle, le font distinguer. Le coupé d'or. C. : une fete et col de bouc de sable, semé de boules de fil de fer, inverses, sans tiges, d'argent, le que du m...

**Braam**, voir **Braem**.

**Brabandere**, voir **Brabantere**.

**Brabant**, Blanche de *Brebaut*, femme de Jean de Thouars, sire de Monteton-sur-Cher, et dame de ce lieu, *jeune jadis de feu Jehan Bertaut, jadis seigneur de Malines*, tout un accord avec *Giles Bertaut, frere et her dou dit feu Jehan Bertaut*, au sujet du donaire de Blanche, 1307 : parti; au 1<sup>er</sup>, un semé de fleurs de lis; au fr.-q. au lion (**Thouars**); au 2<sup>d</sup>, un lion, l'écu surmonté d'un petit écu au lion et accosté de deux autres petits écus, chacun orné telé de ... et de ... (plain), **Vierzon**, L. : ... *ankie de Brebant dame de M. net* ... (Duss., *Jul.-Berg*, N° 178)

A la fin du XIV<sup>e</sup>, ou au commencement du siècle suivant, les descendants illégitimes des ducs de Brabant, pour réserver les lieux qui les unissaient, résolurent de conclure un traité d'alliance. Sur la convocation du sire de Rotselaer, du sire de Wittem, de sire Jean van den Yve et d'autres, une réunion des agents eut lieu à Tervueren. On y institua un conseil de six personnes ayant pour mission de défendre les intérêts communs et de faire rapport de leur gestion dans des réunions périodiques. Furent désignés membres de ce conseil : le sire de Rotselaer, le sire de Wittem, sire Jean van den Yve, le sire de *Langstomp*, sire Sijgher van den Heetvelde et sire Renier Godehere, alors receveur de Brabant.

Quatre de ces *hoetsiede* (= *hoofdlieden*) et *berichters*, à savoir : les sires de Wittem et de *Langstomp*, Jean van den Yve et Seger van den Heetvelde, étant venus à mourir avant que cette convention ne fut consacrée par une charte, une nouvelle assemblée se tint, à Tervueren, en 1403.

Outre les descendants naturels de la maison de Brabant, y assista Guillaume de *Zeyn* (Soyyn), sire de Rhode-Sainte-Agathe, parent légitime des ducs. On reconstruisit le conseil par la nomination des suivants : ledit Guillaume de Soyyn, Jean, sire de Rotselaer, sire Henri de la *Leek*, drossard de Brabant, sire Jean, sire de Wittem, le sire de *Wavre* (?), sire Renier *Godehere*, actuellement prévôt de Moubourg, sire Guillaume van den Heetvelde et Jean de Raust, en stipulant qu'en cas de décès de l'un d'eux les survivants pourvoient à son remplacement.

Le pacte rédigé, en cette circonstance, fut signé par ces huit personnalités et quatre autres, à savoir : Gauthier de Raust, prévôt de Nivelles, Henri de Wittem, sire de Hoesel, Arnould de Jolongoe et sire Gérard de Waerod. Sire de Bieleken et de Glabbeek ont la date de Tervueren, 1403, se trouve imprimé dans le *Codex diplom.*, joint, par WITTEMS, aux *Brabantische Idesten*, I, II, p. 707.

Voici comment HELLIC (SH<sup>e</sup> 8.) blasonne les armes du duc Jean P<sup>er</sup> : *W dat die herberge hadde an, [Wazens-ros, helre, ende he trosen saettes], dat hadde al trecken sin sijn banne en, [... Van sabel, metten leere e van goud, 3 dot telken eserde he al sijn P<sup>er</sup> Signifere der daer ey dat julestet, 3 Ende die bare sijn oem hantet] (p. 118-91) — D'après Les *Éruditions d'Anst*, voir les armes de Thiercy d'Ardenne : *blanc herce estant, sur d'or* ... *l'on*. *Le preux des de Bra-**

(1) Probablement Robert de Spautin, fils de Guillaume de Malzeville, dame de Wavre, à moins qu'en ne soit son père, l'édit Guillaume de Wavre, et Wavre, 1198. *La Belg. rom. et mod.*, canton de Wavre, p. 23)











Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XXVIII.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre sceel de Wolphard de Borssele, chevalier  
(1202, 1209).



arme, tenant de la main droite la lanterne de l'écu et de la gauche une épée basse. L. : . . . *he . . . Brabant* (M. Hulst, a Gand).

**Brabant** (Léon de), h. de fief des coms de Mons et du comte de Beliamont, 1630, 7; une bande, accostée de deux têtes et cols de lion. C. : une tête et col de lion. L. : *Esclave de Brabant* (M. de Laitre) voir **Amman**, **Baenst**, **Baerdegheem**, **Es-selen**, **Guillemoix**, **Haamstede**, **Juliers**, **Lerzy**, **Limburg**, **Lisy**, **Thouars**, **Veen**.

**Brabantere**, Jean de *Brabantere*, écuyer de la *chambre* de Kemske, 1554; une merlette, posée en pal. L. : *S'In de Brabantere* (C. C. B., Aquis de Lille, t. 25).

— (Jean de) (fils de Jean), tenancier juré du comte de Flandre, dans sa seigneurie de Wesseghem, 1484; trois roses, à six pétales, tigees et feuilles, les tiges recourbées à s. L. : . . . *Brabantere* (Ibid., t. 224).

— (Pierre de), écuyer du comte de Flandre, au meter de Saumergem, 1486, 7, 94; un sautoir centé, montant. L. : *S' Pieter de Brabantere f'ans* (Ibid., t. 116, 224).

— (Jean de), fils de Jacques, tient, de la sgrée de Wesseghem, un fief à Escl, 1502; trois coquilles (Fiefs, N° 10847).

La famille de Brabantere, qui obtint, en 1318, concession de noblesse et du titre de chevalier, transmissible par ordre de primogéniture, porte d'or un lion de gueules, armé et lampassé d'azur; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

**Brabeck**, *Walter van Bradbeck* a été indemnisé par le comte de Cleves, du chef de sa rançon, de pertes de chevaux, etc., 1443; h. du duc de Cleves, 1448; trois crampons. L. : *Sig' Walteri de Bradbeck* (Duss., *Cleves-Mark*, N° 719, 756).

**Brachy**, voir **Sainte-Livière**.

**Braderic** (Henri), h. de fief du comte de Flandre, 1353; trois poissons, posés en bande et rangés en barre (H., Invent, imprimé, N° 1723).

— (Georges) derf, que, en vertu de l. p. du duc de Bourgogne, Jean de *Fuencuige*, sgr. d'Yvaerde, bailli du pays de Was, lui a fait grâce du dixième denier et des droits sergenteraux dus, par lui, du chef de rentes vicaires qu'il avait vendues, à Olivier et Antoine *del Banc*, frères, bourgeois de Bruges, à Jean *le Houc* et à Pierre *le Houc*, a charge de son fief de *Beerebrauc*, montant de la cour de Vermeine, 1420, le 26 décembre; même écu, mais, en cœur, à l'écuiss, coupe de . . . et de . . . (plains); la partie sup. de cet écuiss, chargée ad. d'un autre écuiss.; d'hermine au sautoir (**Vilain**). C. : un coupeau de tonnoir, sommé d'un poisson, la tête en

bas, englant, entre un vol. L. : deux d'or. L. : *S'loris Braderic* (C. C. B., Aquis de Lille, t. 177).

**Braem** (*Moussigneur Heurt*), h. de fief du comte de Flandre, 1331; (écu en losange?) une fasce échiquetée (H.).

— *Mathys Hugen Braem* sone, écuyer de Middelbourg (Zél.), 1392; un carreau échiqueté, ou échiquier de seize cases, et une bordure englezée (C. C. B., N° 80) (voir Pl. 3, n. 101).

— *Walter Braem*, jadis *cepier* (goûter) de la Salle d'Ypres, 1355 (n. st.); un chevalier, accompagné en pointe d'un arbre dans lequel perche un oiseau couronné. L. : . . . *ter Br . . .* (C. C. B., Aquis de Lille, t. 192).

— (Godefroid), tuteur de *Coplin Braem* (fils de Baudouin), feudataire du Vieux-Bourg de Gand, 1502; coupé; au 1<sup>er</sup>, un lion, iss. du coupé, surmonté d'un lambel; au 2<sup>d</sup>, plain. C. cassé (Fiefs, N° 2716).

— (Jean), tuteur de messire Gilles de Hondt, qui tient, du comte de Flandre, un fief à Saint-Nicolas (Was), 1555; une trangle, sommée d'un lion iss. C. : une tête et col de lion (assez fruste) (Ibid., N° 7039) (voir **Bloccq**).

*La moyson surnommé Braem de sable, au chef, d'argent un dextre lion de queue, lampassé et armé d'azur, et erge Vidouin à Gand* (GARS, GAILLARD, L'Anche-noblesse de la contrée de Flandre, comp. DUCHESNE, Hist. des Viduain).

La famille *van Braem*, faisant partie de la noblesse officielle du royaume des Pays-Bas, porte ce même écu.

**Braembosch** (Gilles), chanoine de l'église de Sainte-Croix en Cambrai, reçut, de la ville de Tournai, une rente qui à sa mort, passera à son neveu, sire Jean de *Bochout*, prêtre, 1402, 6; un rameau en volute, garni de quatre trelles, 1 en cœur, 2 dans les coins supérieurs, 1 au flanc s. L. : *S' Eglise Braembosch* . . . (Tournai, Quitt.).

**Braem d't** (Jean van der), écuyer de Termonde, 1400; tient, du château de Termonde, le fief de *ter Meeren*, hors les murs de Termonde, 1430 (même personnage?); trois besants, ou tourteaux (*Zwijpbe*, Fiefs, N° 1443).

**Braffe** (*Lotars*) se, un acte de Baudouin de *Muynevaert*, sergent du roi de France, 1306, à Tournai; un surmonté de dix pièces; écuiss, en cœur à trois étoiles. L. : *S' Gallion de Braffe* (Tournai, Chartier).

*Lotars, Gallions, etc.*, diminutifs de Gilles.

**Bray** (Jean de), lieutenant du bailli de Vermandois, 1387; deux léopards, rangés en pal, et un bâton broché. L. : . . . *ban de Bra . . .* (Tournai, Chartier).



**Bray** Jean du reçoit une rente viagère sur la ville de Buiche, pour sa femme, *Amalberge* de Thiennes, 1364; h. de lief du Hamant, 1395 : une bande au compas de six merlettes, rangées en orle, G. : une touffe de plumes de coq, iss. d'une cuve, L. : *Seel Jehan du Bray* (C. C. B., Aquis de Lille, I, 1088).

**Braynart** (Melchior), h. de lief du Hamant et de la cour de Mous, 1684 : de . . . aux lettres M B (M. L. Mathieu).

**Braine** *Antoine de Braine* donne à l'église de l'église des manipules decime quaque bonariovan terre . . . in confinio divisiois doutraun parrochiarum scilicet *Galmardie* (Gammerages) et *Herne* (Hermines); sans date (fin du XI<sup>e</sup>, commencement du XII<sup>e</sup> s.); un lion cour. L. : . . . *Braine* (*Forest*) (voir **Bruxelles, Enghien, Hérou**).  
Un Antoine de Braine scelle, en 1219, un acte, apud *Stenclève* (Stenclève) (A. WAUTERS, *Table des chartes et dipl. impr.*, III, p. 514).

— *Wautier de Braine*, châtelain de Buiche, 1245 : type equestre; cassé, G. esc. : un écu au lion, L. : . . . a. evulle . . . (*Wautier-Braine*, chartes).

— *Walters, apoules de Branne*, chev., et ses frères *Soliers* et *Julemes*, vendent à l'abbaye de Wautin-Braine, leur aïeul illec, 1281 (n. st.); plusieurs autres chartes de 1281; dans l'une d'elles, il se dit sire de *Gannarege* (Gammerages) et cite : *demisele Marien, me seveur, jlle le noble home mon signeur Jehan de Gavre* : un garonne de dix pièces, les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> senées de croissettes, L. : ✠ S' *Walter de Braine* chevalier. Contre-scel : même écu, L. : ✠ *Cles de saiel* (Ibid.).  
Ces deux sceaux n'ont pas de senon.

— *Walters de Brainar*, chev., sire de Senelle, 1287 : même écu (*Navre*).

— *Soliers des Braine*, chev., sire de Senelle, 1290 : même écu brisé d'un lambel à quatre pendans (Ibid.).

— *Julemen*, que l'écrit *Soliers* appelle *nostre frere*, 1290 : de . . . à trois escus, aux armes du précédent, mais sans lambel (Ibid.) (Pl. 5, fig. 102).

Voie sur les *Braine*, *Annuaire du Cercle archéol. d'Enghien*, I, II, p. 425 etc. : *Notes historiques sur la commune de Dier-Aren, par V. J. GILLES, et F. ARTHUR et WAUTERS, La Behy, anc. et mod., ad vocem Wautin-Braine*.

— (Jean del), h. de lief du Hamant et de la cour de Mous, 1610 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, une plume; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une étoile; au 4<sup>e</sup>, une croix armée (Mous, II, de fil).

**Braine l'Alleud**. Les chevins de la franchise de *Braine l'Alleud*, 1358 : un burele et trois lions

broch. (Ch. et du, div., c. 1); 1594, 1634, 46 : même écu, L. (1646) : ✠ *S' Scubinaire de Braine Allody* (E. G., 367; N.-B., Anvers, doc. de la fam. Huys, de Braine l'Alleud, et Abb. de W.-B., 4096).

**Braine-le-Chateau** (Le maneur et les chevins de), 1315 : parti; au 1<sup>er</sup>, une aigle et un baton broch. (*Housdany*); au 2<sup>e</sup>, un bande, L. : . . . *de Braine* (Abb. de W.-B., chartes).

**Braine-le-Comte** (Les chevins de), 1609, 91 : de . . . à la tour, chargée d'un escus, à l'angle éployée, haute leur accostée des chiffres 8 et 0, L. : *S' les chevins de Braine le Comte* (M. Hannon de Louvel et B. B., C. G.), portel, 1939).

**Brakel** (*Wilhelm van*), *genant Beyzel*, chev., et Catherine, sa femme, inféodent au margrave de Juliers, *unse huys ze Bure, mit hojstat ind vurburge*, et en font son *offen hant, los ind ledich*, 1337; *Wilhelmus dictus Beysil, miles*, témoin à l'acte d'Arnould de Buschfeld, 1338 : plain; un cheil chargé à d. d'un besaut, ou tourban, surcharge d'une merlette, L. : ✠ *S' Gredicmai . . . B . . . brache* (Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 394 et 102).

— (Stas van), chev., donne en partage à sire Jean van Brakel, son oncle, *den coren tijnde ende den sualen tijnde tot Deijl* (Deil), dans le chapitre de Sainte-Marie, à Utrecht, possède l'autre moitié, et deux *heeren land*, à 's Hertoghenwalsen : *s' heeren Steelskijnshoeren* et un dot (*vercut*) sans Brakel, dit : *Keldra veert - ende s' Suerertsart*, 1369 : deux poissons adossés (sans croissettes!) (*Geld*).

Gérard, baron van Brakel, est un des hommes de net, devant lesquels est passé cet acte.

— Bernard de *Brakele*, h. du comte de Flandre, du chef du château de *Beere* (Beveren), 1421, 34 : quatre chevrons, T. : un h. saux., portant sa masse de la main droite, L. : *S' Bernaert va . . .* (C. C. B., Aquis de Lille, I, 248-9).

— (Thierry van), témoin de Guillaume van Hendorin, à son contrat de mariage, 1431 : parti; au 1<sup>er</sup>, deux poissons adossés et un semé de croissettes; au 2<sup>e</sup>, trois colonnes (*zuilen*), surmontées d'un lambel, G. : une aile iss. S. : deux lions (*Geld*).

— Randonin de *Brakele*, prévôt de l'abbaye d'Ename, 1437 : prévôt et receveur de cette abbaye, 1440, 4, 5, 6 : quatre chevrons, T. : un ange, L. : *S' Balduini de Brakele non* (= *monacho*) (C. C. B., Aquis de Lille, I, 43, 577-8).

— Jean van *Brakell*, *heerward* en *Neiderbetuwe*, 1490 : deux poissons adossés et un semé de croissettes, Même C. que Thierry (*Wassenaer*).

— Gilles van *Bracle*, dit van den Bosche, tient, du château de Contrau, *'t goet van Morslede*, à



*Judryge*, 1504 : quatre chevrons. G. : une tête d'animal (lévrier?) sur un col allongé (Fiefs, N° 1239).

**Brakel.** Josse van *Brackel*, père de *Marij*, qui fait un contrat de mariage avec Joachim van Eichen, 1539 : deux poissons adossés, accompagnés de trois croissettes, 1 au point du chef, 1 en cœur, 1 en pointe. G. : deux poissons renversés, posés en pal renversés (*Geld*).

— Josse van *Bracle*, écuyer, sgr. de Willecom, *Varenheke* (Vaerheke), etc., lieutenant du comte de Flandre, par achat des tuteurs des enfants de Jean de Rijckelke, la sgr<sup>e</sup> dite *'t Hamervelt* (18 boumiers), à Saint-Nicolas (Waes), 1620 : quatre chevrons. G. : une tête et col de chien colleté (Fiefs, N° 7085) (voir **ALIJSHOVEN, Galen, Giessen, IJzendoorn, Laer, Puijffijk**).

*Le signent de BRACKELE d'argent un coq (?) chevrons de gueulle, le premier coupé, et erge 'Contraeygen' (cartouche) s. b.* (COUS, GALLIARD, L'Anchoise Noblesse de la comté de Flandres).

**Bracquognies** (Jacques de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mous, 1611, 5, 7, à Soignies : trois cors de chasse ; au chef chargé d'une étoile à cinq rais. L'écu posé sur un cartouche. L. : *S Jacques d Bracquognies* 1622 (B. R. C. G., portef. 2229, et Mous, Hôp. de Soignies, et Hosp. de Soignies, à Soignies.)

**Bramhorn** (Thierry), écuyer, cher ami et conseiller du comte de Tecklenburg, 1371 : deux buclats adossés, les pavillons en haut. L. : S . . . . . i di . . . *anhoren* (Buss., *Jul.-Berg*, N° 836).

**Branchon** (Enguerrand de), bailli du comté de Namur, 1330 : *homme de loy, manant en le bailleirie de Hascipe* (Wassèges) 1331 (n. st.) : une fasce, entre deux burelles, surmontée de deux annelets. L. : . . . . . *de Branchon* (Nam., N° 517 et 524 (voir **PRAIELE**)).

**Brande** (Jean van den), h. du comté de Flandre, au pays de Waes, 1396 : un chien braque passant, surmonté d'une étoile à cinq rais. L. : . . . *an van den Bran* . . . (B.).

— (Jean van den) lieutenant du château de Termoude, ou fief à *Zele*; sans date (1430?) : trois (2, 1) roses et un besant, ou tourteau, en cœur (Fiefs, N° 4564).

— (Marie van den) fille d'*Oste*, béguine, reçoit une rente viagère sur les domaines de Courtrai, 1411, 5, 7, 62; dit sceller de son propre sceau : trois bandes, accompagnées au canton s. d'une étoile à cinq rais. L. : *S O ste van den Brande* (G. C. B., *Aquiers* de Lille, I, 391).

*La maison se signent de L'EBANDE d'argent a trois bandes de noir. COUS, GALLIARD, L'Anchoise Noblesse de la comté de Flandres.*

**Brande** (Pierre van), fils de Danel, tient, dudit château, un fief de *Zele*, 1519 : deux roses en chef et une fleur de lis en cœur. La pointe est cassée (Ibid., N° 4563. (voir **Berg, Iseghem, Puppe**)).

**Brandenburg.** Thierry, sire de *Brandeborch*, écuyer, se, un acte de Philippe, fils aîné du comte de Flandre, 1306 : de . . . à l'écuiss. plain et à la bande d'hermine brochante (*Lux.*, t. I, liasse V).

— Herman, sire de *Brandenberg*, chev., se, des actes de Ferry de Gronenburg, 1332; du sire de Gronenburg, 1344; de ses parents, Thierry de Milburg et de sa femme, *Metze* de Merode, 1348 : de . . . à l'écuiss. plain, accompagné en chef a d. d'une étoile. L. : *S H man in d'ui de Braulberch* (*Lux.*, t. IV, l. XVI, N° 67; Buss., *Jul.-Berg*, N° 177 et 510).

— Herman van *Brandenberch*, chev., se, un acte de Jean, sire de Reillerscheid, 1311 : de . . . à l'écuiss. plain, accompagné en chef à senestre d'une coquille, posée en barre (*Lux.*, t. I, l. IV).

— Herman van *Brandenberch* reçoit, du Brabant, 150 vieux cens, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 22 mont : de . . . à l'écuiss. plain, accompagné en chef a d. d'une coquille. L. : . . . . . *berch* (B., N° 1319).

— Jean, sire de *Brandenberch*, jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant ; i. t. : 1328 2/3 mont., 1374 : de . . . à l'écuiss. plain, accompagné en chef a d. d'une merlette (2). L. : *S Joh d. Brandenberg* (B.).

*Sire Herman van Brandenberch garantit l'authenticité du sceau.*

— Herman van *Brandenberch*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gronenburg ; i. t. : 1224 mont., 1374 : de . . . à l'écuiss. plain, accompagné en chef a d. d'une coquille. L. : *S Hmani d Brandebj mit* (B.).

— Jean van *Brandenberch*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Spohnem, i. t. : 111 2/3 mont., 1374 : d'hermine à l'écuiss., chargé d'une cotice. L. : *S J . . van Branden . . r . .* (B.).

— (Jean, sgr. des, l. . . . de . . . à l'écuiss. plain. G. : un chapeau de tournoi, garni de deux pattes d'ours, ou de lion (?). L. : *S Johis de Bra . . . b'* (Arch. commun. de Lux.).

— Ferry de *Brandeborgh*, écuyer, sgr. de *Boultant* (Boltant), donne déclaration à la duchesse de Brabant, du chef de réclamation faites en son nom, ainsi qu'à cause de feu sire Jacques d'Azimont, de Jacques de *Boultant* et de sire Arnould de *Boultant*, des *quelz je soy heritier*, 1401 : même ecu. G. : les deux pattes d'ours (?). L. : *S Frederici von Brandenb* (B.).





**Brandenbourg.** Thierry van *Brandenburch*, s.r., de *Stoltenburch* (Stolzenburg) et de *Bollant* (Bolland); le duc de Bourgogne l'ayant nommé, par l'op. du P<sup>s</sup>, du nom de nous, châtelain, burgrave et dressard de son château et pays de Limbourg et semouleur de ses vassaux *altes*, Thierry promet de lui restituer ce château, etc., à la première réquisition; 5 mai 1139; nous ven. et C. L. : *S Dederich von Brandeburg* (B.).

Thierry de *Brandeburch*, s.r., de *Bollant*, promet de payer au duc de Bourgogne 1500 ll. du Rhin, en deux années, *commençans au jour de un delivrance du chat tel de Riplemunde* (Rupelmonde), ... *saes pour chargier, ceuter, ne alieuer mesuels boves et capours, ... avant l'oliete parpage*; 9 mai 1144; il consent, par un autre acte du même jour, à ce que le duc conserve les sommes perçues sur les revenus de *Bollant* et d'autres terres, depuis que pe fu priés jusques à ma dite delivrance; même ven. C.; deux patois de lion (?), soutenant, chacune, entre les deux grilles visibles trois feuilles d'holmes (?). (Saut-ou-mau?) L. : *Siel Thierry de Brandeburg* (B.) von **Bolland. Bongart** (1140), **Kriekenbeck. Montmerney**.

Les brasses et les six dix de ces brasses sont assez mal groupés l'après les autres, les Brandenbourg ont à côté de deux mânes, ou de dix bras.

**Brandenburg** Herman van *Brandenburch*, bourgeois de Cologne, 1438; traits (2, 1) (?) roses, surmontés de trois piles, C. cassé (Duss., *Schrein St-Gereon*, 1, 12).

La rose de la pointe est trisée.

**Brandia** Jean, échevin de la ville de Lou (Fl.), 1438; d'or sur un a deux étais adhés, l'un renversé, entre lices, L. : *Jhan Brandia* (C. C. B., *Aequits de Lille*, 1, 239).

**Branscheid.** Jean van *Brantscheit*, le jeune, chev., recolt, du duc de Jéruks, 250 *seare gublen*, pour les pertes subies par lui et ses compagnons à la bataille de Basweiler, 1371; trois crampons couronnés, accompagnés en chef à d. d'une étoile. L. : *S Johan de Br...* (Duss., *Jul-Berg*, N° 865).

**Brant** (Jean), chev., sire d'Isay (Aisneau) et d'Ochans (Ochattu), recolt des paiements du Brabant, par le receveur du *Roman pays*, 1362, par Bernard, sire de *Schwarzenst*, 1364; se. aussi en 1364; un lion d'or une bande broché, chargée de ... L. : *S. Lu Brant du de Van milbis* (B.).

Les actes de 1362 et de 1364 ne le qualifient pas sire d'Ochans. De S. C. 1364 on voit son château de Brancourt, *Mesur des V. de Brancourt, les ans leant de sable au lion d'or et d'argent d'argent au lion, chargée de trois fleurs de gules*.

— *van Baerle* (Jean) et d'autres déclarent s'être infidèles au comte de Berg et de Ravensberg, 1369;

une lisse, surmontée de trois lions, L. : *Johanna, ... de Baerle* (Duss., *Jul-Berg*, N° 837).

**Brant van Baerle**, Jean le jeune, vauton, à la place de son père, du même nom, pour Hodyze, veuve du chev. Jean Ba[er]le, 1374; moure ven. L. : *Johannis Brant* (Duss., *Werden*, N° 147).

— (Catherine, veuve de Jean), chev., et Jean, son fils, reçoivent, du chef de la bataille de Basweiler, à laquelle le défunt avait commandé une *rotte*, un acomple sur une l. l. : de 254 mont., 1374; part 1; un P<sup>s</sup>, un lion et un bâton broché; au 2<sup>e</sup>, six (2, 2, 2) fleurs de lis. L. : *... arnie van Osia vroere van As...* (B.).

— (Jean) et Guillaume l'Ardennois, sire de Spoutin et de Waire (*de loco*), reçoivent, du Brabant, un acomple pour leurs services *van dien tyde dat wij laghen tot Eynhoven, donc de herloghe van Gelre in Brabant reysde*, 1388; se. pour *lindrecht van Hermael*, chev., qui reçoit, du Brabant, un paiement pour ses services; *dat wi ghesowlen hadden twee gheleucien, elc met twee perden, sesten daghe lanc tot Eipthoven*, 1388; écartele; aux P<sup>s</sup> et P, un lion et un filet broché; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois fleurs de lis. L. : *S Johis Brant...* (B.) (voir **Baerl. HERTBOSCH**).

Les Brant d'Ardenne ont pour armoir. un fils naturel de Jean III, duc de Brabant.

— *Willelaus Brant Rover*, échevin de Bois-le-Duc, 1421; trois jets de moulin, accompagnés au point du chef d'une croix-de-L. L. : *S Willi Brant...* in *Bescod...* (Duss., *Commanderie de Bussen*, N° 57).

— (Simon), échevin de la ville de Lou (Flandre occ.), 1438; un dextrochère, mouvant du bord de l'écu tenant un glaive. L. : *Br...* (C. C. B., *Aequits de Lille*, 1, 239).

— (Guillaume) van *Asay*, conseiller de Philippe le Bon, 1436; écartele; aux P<sup>s</sup> et P, un lion et une bande broché, chargée de ...; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un seme de fleurs de lis, C. un h., iss. de flammes, tenant de la main droite une banderole, S. d.; un globe L. : *S Willelm van Aysa...* (B.).

**Branteghem** (Robert van) reçoit une rente sur l'espace de Bruces, pour une chapellenie, *legghende voer Onser Vrouwen te Deinsse* (Deuzie), *daer Branteghem, man zonne, nu ter tijt possessor altes*, 1448; un lion, l'épaulé chargée d'une étoile, et une bordure engrelée, L. un h. sur, sans mailles, renouée de droite l'écu. L. : *Rabb...* *Branteghem* (C. C. B., *Aequits de Lille*, 1, 401).

— (Jean van) fils de Robert, chapelain de la chapellenie de N. D., en l'église de Deuzie, 1454; ancien chapelain de ladite chapellenie, 1455; moure ven.





Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XXIX.

Fig. 1. Sceau de Louis de Beaujeu, chevalier, sgr. de *Brucy* (1295).

Fig. 2. Sceau de Gilles, sire de *Berlainmont* (1295).



**Brauwere**, voir **Brouwere**.

**Brauweiler**. *Rynga van Brauweiler*, li. de tief du Brabant, 1397; R. van Brauweiler, *Brauwildere*, *Brouweire*, *Brauweire*, reçoit, du Brabant, des accouptes, par sixièmes, sur une créance de 100 vieux écus (guerre de Gueldre); 1396, 7, 8: un crampon contourné, muni d'une traverse, L.:  $\clubsuit$  S *Rücein* *cau Brauweiler* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 609, et B.) (Fig. VIII).

— Herman, abbé de *Brauweiler*, se. un acte de l'archevêque de Cologne, 1393; type ogival; dans le champ du sceau, un prélat agenouillé; dans le bas, un écu à la fasces, surmonté à d. d'une croisée pattee (Duss., *Col.*, N° 1170).

**Brebant**, voir **Brabant**.

**Bréda** (*Ysabella, domina terre de*), fait de l'aveu de son mari, *dominus Arnoldus de Lorania, dominus de Breda*, une donation à l'hôpital d'Anvers, 1280; type equestre, à dextre; fort endommagé. Contre-seal: écu parti; au 1<sup>er</sup>, un lion et un lambel broché; au 2<sup>e</sup>, trois flanchis (Hôp. S.-Élis., *Builing.*, II).

Dans le *Grandes-voies* sur la page, ou lit, à propos du sire de Bréda: *Ense des sus mentionnés haults justes ordres signés de la main de . . . Van seigneur de la sainte-voies d'Anvers* (H., t. 2, 557-7).

— (Les échevins de), 1355; dans le champ du sceau, une tour, chargé d'un écu à trois flanchis (*Léon*, N° 12).

— (Godefroid van), bourgeois d'Anvers, jure félicité à Louis de Male, 1358; un buste de femme, pose de face, accompagné de trois capilles, L.: *Sigillum Godefridi dei de . . .* (Fl.) (voir **Gavre**, **Craon**).

**Brede**, et **Breide** (*Zeds* et *Zeits* van) reçoit, avec Jean van Eijkel, du Brabant, d'importantes indemnités du chef de la guerre de Flandre, 1357 et vers 1357; se. pour *Zethe van Karich*, qui reçoit, du Brabant, 37 vieux écus, au chef de ses services (même guerre), 1357; plain; au chef d'hermine; au tr.-q. a fagle épyvée (?), L.: *S Seids van Brède* (B., N° 1193, 1228, etc.) (voir **Eijk**).

**Bredeken** (Guillaume), échevin de Saint-Trond, 1354; un oiseau, surmonté à s. d'une étoile (S.-T., N° 398).

**Brederode** (Thierry, sire de), reçoit du Brabant, un compte sur sa créance, 13. 7; un lion et un lambel broché, C.; deux pieds de cheval adossés (B.) (voir **Boetzelaer**, **Flandre**, **Leiden**, **Polanen**, **Rensse**).

Le motif de la date est doctro.

— (Thierry, sire de), et Renaud, chev., son fils, donne au duc de Brabant quittance pour une rente

de 900 vieux écus, en se portant fort pour Guillaume et Waleran, leurs fils et frères respectifs; le sceau de Thierry est très endommagé. Renaud: un lion chargé d'un écus, fruste et un lambel broché, sur l'écu (B.).

**Brederode** (Renaud van), chev., reçoit de son parent (*neve*), Jean van Pollanen, sire de la *Lecke* et de Breda, 160 mont., pour deux chevaux usés avec lui, au service du duc de Brabant, dans l'expédition de *Chalancy* (Salency), 1363; un lion et un lambel broché, (fort endommagé).

— (Renaud van), sire de Genep, tient, du duc de Juliers, du chef de sa femme, Jeanne van Ghennip, *den hof ende des hoes ghedinghe te Lüse* (Lürz) *ende te Kitzbach*, et un vignoble à Lürz, 1370; se. en 1372; lesdits époux constituent à Jean Sarys van Erpe, pour 200 vieux écus, une rente de 30 vieux écus, sur leur moulin de Genep, 1378; même écu, L. (1378):  $\clubsuit$  Sig . . . Reyno . . . d'ant de *Brederode* et de *Ghennep* (Duss., *Jal-Berg*, N° 850 et 873; *Clèves-Mark*, N° 438).

L'acte de 1378 appelle les époux: Renaud, sgr. de *Brederode* et de *Genep*, et Jeanne, dame de ces lieux.

— Renaud van *Brederode*, sire de Genep, prouvé de leur compte, au duc et à la duchesse de Gueldre, des sommes qu'il recevait de Thierry van *Hoedenpyle*, *die gevange waert bi heren Willem van Brederode, onsen Wedere, in den stride tot Baswylre*, *die een des heren haut van Vijanen stert*, 1373; même écu, mais le lambel broché, en chef; le lion chargé d'un écus, au lion à la queue fourchée, L.: *S Reyn . . . de Brederode militis* (Duss., *Jal-Berg*, N° 806).

— (Guillaume van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabantonne, où il commanda un corps d'armée (*rot by hem selven*); à L.: 2150 mont., 1374; même écu, mais sans l'écus, et le lambel broché, sur l'épaule du lion. L.:  $\clubsuit$  S *Wilhelmu de . . . roede militis* (B.).

(Renaud, sgr. de), et de *Genp*, 1387; écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion et un lambel broché; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion cour., à la queue fourchée (*Holl.*).

— (Guillaume van), sgr. de *Stejn* et de la *Merweide*, frère de sire Waleran van B., décl., à *Gorchem*, le 17 janvier 1419 (s. d'Utrecht), avoir reçu du duc de Brabant, en récompense des fides services de guerre, rendus à la duchesse de Brabant, lemmé dudit prince, par ledit Waleran, lequel *doiron in groten last van schulden ende cost gecomen was*, 700 nobles d'ou d'Angleterre, prélevés sur la part des princes dans la rançon des prisonniers faits à la bataille de *Gorchem* (Gorchem), le jour de la Saint-Louis, il y a un an, et detenus à Utrecht; même écu, C.; deux pieds de cheval, S. du eq.;



mais un croissant, au lieu de l'étoile. Même T. L. : *S Jan van Branteghem* (Ibid., t. 401).

**Branteghem** (Adrien van), bailli et receveur de Jean van den Walle, dans sa seigneurie de *Monnebroew*, 1465 : un corbeau essorant, accompagné en pointe, a s., d'une étoile. L. : ..... *hem* (Ibid., t. 371).

— (Barthélemy van), prêtre, *costere van de uppercoesterie* de Sainte-Paralide, à Gand, 1475, 8 : trois meules formés, chacun, d'une tige, pointue en bas, terminée, au haut, par une pointe en losange, rangés en fasce. L. : . . . *tholomei de Brateghe*. (Ibid., t. 402, 416.)

**BRANTELGET** (*Adolphus de*) se porte fort pour *Agnes, domicella in Amelo*, 1338 : type scutiforme ; une crémaillère posée en bande. L. : \* *S Adolphi de Brantelget* (Duss., *Werdén*, N° 107).

**Brantin** (Jean), h. de fief du duc de Bourgogne, dans son bourg de Bruges, 1396, 8 : une croix nillée, surmontée d'un lambel. L. : *S Jan Brantin* (C. C. B., *Aquits de Lille*, t. 38).

— (*Ernol*), même qualité, 1397, 1405 : une croix acérée (?). S. s. ; un griffon accroupi (Ibid., t. 38).

— *Pauwels Pieter Brantins sone*, échevin de Middelbourg (Zé.), 1392 : a d. une demi-croix nillée, défailante a s., a s. une tour, surmontée d'une étoile et en pointe une fleur de lis (C. C. B., t. 80) (Pl. 5, fig. 103).

**Brants** (Jean), le vieux, maieur et tenancier de la cour de Waenrode et d'*Amors hoff*, 1589, 92, 3 : de . . . au pentalfa, surmonté d'un nœud, ou lacs d'amour. Le seau porte *Braents* (S.-T., t. c. 13).

— (Jean), le jeune, tenancier de la cour de Waenrode, 1592, 3 : dans le champ du seau, deux triangles, vides, le 2<sup>d</sup> renversés, entrelacés, formant une étoile, entourant une fleur de lis et accostés des lettres J B et de quatre besants, ou tourteaux, chacun chargé d'un petit besant ou tourteaux, 2 en chef, 2 en pointe (Ibid.).

**Brassars** (Nicolas), prêtre, chanoine de l'église Saint-Gery en Cambrai, reçoit de la ville de Tournai une rente viagère pour lui et *Regnart*, son fils, 1407, 8 : un chevron, accompagné de deux coquilles, 1 en chef à d., 1 en pointe, et d'une anille, en chef a s. L. : . . . . . *Brassardi pbr* (Tournai, Quitt.).

**Brassart** (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1506 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, une coquille ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix acérée ; au 4<sup>e</sup>, deux chevrons, le 2<sup>d</sup> renversé, entrelacés. S. s. : une hermine (B. R., C. G., Portet, 1919).

**Brau**, Pierre *Brau*, échevin de Bruxelles, 1485 : trois pals de vair ; au chef plain. T. : un ange. L. : *S P. ter Braer* (Brux.).

— (Pierre), échevin *illeg*, 1486, 91 : écartelé, aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois pals de vair ; au chef de quartier plain ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois feuilles de nœmphi ; au fr.-q. broch., chargé d'un lion. Gq. cour. C. : une tête et col de cygne. L. : *S Petri Braer* (Ibid., t. E. G., t. 357).

**Braun de Schmitburg** (Luthaire), grand-commandeur de l'Ordre Teutonique, lieutenant du roi de France, les sgrs foncières de Tennels et de Welien (diocèse de Trèves, comté de Cluivy), 1682 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une croix pattée (l'Ordre) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un crampon et un semé de billetes. L'écu surmonté d'un cour, a 7 perles, surmontées des lettres L B V S (C. C. B., pag. 45713).

Au 2<sup>e</sup> quartier, les billetes sont rangés par 5 (2, 1, 2) de chaque côté du crampon, au 3<sup>e</sup>, leur disposition est irrégulière. Il n'est pas exact de blasonner : neuf billetes.

**Braunsberg**, *Bruno, dominus de Brunsberg, fideius* sur dans un accord entre le comte de Berg et le sire de Heinsberg, 1268 : deux fasces. L. : \* *Sigilum Br . . . nis . . . senbure* (Duss., *Jul - Berg*, N° 52).

— *Johan van Brunsperch*, dit *Winnenberch*, constable, au mariage de Juliers, moyennant 50 petits florins, une rente de 5 fl., sur tous ses biens in *Meyscheyder kirspel*, 1338 : une fasce de trois anneaux, surmontée d'un lambel, a quatre pendants. L. : \* *S Johis de Prenisberg* (Ibid., N° 413) (Fig. 104).

— *Juucker Wilhelm, here van Brunsberg inl van Ysenbourgh*, se. des actes d'Everard Rudel van *Hedesdorp*, 1338, de Philippe d'Ensenberg, sire de Greutau, 1338, et de son parent (*maigh*), Gilles, sire de Daun, 1339 : deux fasces (Ibid., Nos 399, 411, 7).

— *Willelmus de Brunsbergh* s'inféode au duc de Brabant, du chef d'une rente de 70 livres tournois qu'il lui assigne sur ses alleux, 1339 : deux fasces. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : \* *S Wilhelmi de Brunsberch* (B., N° 533) (von *Wied*).

**Braunshorn**, Jean de *Braunshorne*, chev., 1299 : trois luchets. L. : \* *S Johannis domini de Brenishorno* (C. C. B.).

— *Gerlacus, dominus de Braunshorn*, ratifie l'inféodations *meorum nepotum de Hinnenberg*, 1361 : même écu (Duss., *Col.*, N° 845) (voir **Broeck, Winnenberg**).

**Brau** (Maitre Jean de), échevin de Rotterdam, 1618 : une tour, surmontée a d. d'un euss, a la fasce, accompagnée de trois (2, 1) croissants. Gq. cour. C. : une tête et col de cerf (t.).





deux léopards jaunes. L. : *Sigille Willems van Brederod* (B.).

Voir, d'après GARNE, le blason de son contemporain, *de heer van Brederode*, vassal de Hollande et or au lion de gueules, armé et lamp. d'azur, et au lambel du même, broch. Caprine de sable. C. : deux pieds de cheval d'argent, croches de sable, les sabots du même, ornés d'argent.

**Bree** (Renier van), prévôt de l'abbaye de Saint-Troude, 1145 : de . . . à neuf triangles; au fr. eq. chargé d'un coq (S.-T., t. 9).

**Breeden**. Gilles de le *Breede*, écuyer d'Opwijk, 1425 : une étoile à cinq rais et deux besants, au tourteau (2, 1), surmontés d'un lambel. L. : . . . *lis de B.* . . . (G. C. B., *Aquils de Lille*, t. 65-6).

— Gilles de le *Breede*, même qualité, 1427; G. van den *Breeden*, mar d'Elisabeth van den Branne, qui tient du château de Termonde . . . Lebbike, 1430; se. pour son lion sur l'écu de l'Asche, feudataire à Opwijk, 1430, et d'autres : 1430 : même écu, brisé en caru d'une cloche à six rats (Hof., t. 70, 71, et Fieds, N° 3928, 1430, 8, 9, 64).

— *Vandree van den Breen* se. pour Josse van den *Breeden* (et *Breen*) fils de Banne qui tient, dudit château, un fief à Opwijk, 1413; se. pour un autre, 1413 : deux roses en chef et un anneau en pointe (Hof., N° 4251, 60).

— Pierre van den *Breen*, écuyer d'Opwijk, 1430 : même écu. L. : . . . *eter vande . . . en / . . .* (Grèfes seab., *Mélanges*, A. G. B.).

— (Pierre van den), fils de Josse, tient des fiefs *illec*, 1376 : même écu (ibid., N° 4322-3).

**Breide**, voir *Brede*.

**Breijdel** (*Jan filius Jans filius Michiels*), écuyer de Bruges, 1335 : une (?) tête et col de cheval bridé (G. C. B., t. 107).

— Jacques *Breijdel*, . . . et de . . . de feu Audoine Ghijsselin, . . . sur . . . L. : . . . 1450, 2 . . . cols de . . . *S Jacop* . . . (Hof., t. 70, 71, et Fieds, N° 3928, 1430, 8, 9, 64).

— G. . . . pour Berna . . . *sch Ja* . . . (Fieques), un . . . fief de . . . et G. (la poignée de l'écu en dessous). L. : . . . (Hof., t. 380) . . . (Ghiselin, Hecke).

**Breiderbach**, voir *Monfin*.

**Breit**, voir *Walraven*.

**Breitenbend**. Werner van *Breitenbeint*, et *Breydenbeint*, et trois autres, tous chevaliers, arrières entre le duc de Joluis et Godfried, sire *du det*

*Heiden*, déclarent que comme il est transporté à celui-là son château de Heiden à titre d'*Offenhans*, 1369; ami et conseiller de la duchesse de Juliers, 1371; se. en 1375 et 6 : deux fasces, G. : un chapéau de tournoi fasce, garni d'un vol. Violet fasce L. :  $\frac{1}{4}$  S. *Wari de Bredebet nul* (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 835, 864, 912-3, 921) (voir *Arnoldus. Paland*).

**Brecht** (Jean van), jadis prisonnier à Hasweiler, sous la bannière de Godefrants; 4. L. : 2188 moult., 1371, 3, 6 : un lion et une cotice échiquetée, broch. L. : . . . *S' Iohans de Brecht* (B.).

— Gauthier *Brecht* (?), écuyer du metier d'Assenede, 1402 : une fasce fretée, accompagnée en chef à d. d'un corn, ou cornes, broch. T. : un li. sans, sans manse. L'écu accosté de deux têtes et col de léopard. L. : . . . *Brecht* (G. C. B., *Aquils de Lille*, t. 161).

— (Les écuyers del), 1426 : dans le champ du seau, un ange, à costé de deux ours : A. trois moles; au chef chargé de trois pals *Berghes*; B. deux fasces, accompagnées de huit (3, 2, 2, 1) merlettes *Cuijk*. (Hof., S.-Ehs., *Buteaug.*, 4).

— Jean van *Brecht*, écuyer de Liège, 1367 : un écu abaissé et alésé, surmonté d'une fleur de lis, et un écu abaissé et alésé, renversé, entrelacés. S. S. : un angle (Mal.).

— (Jacques de), écuyer de Bruxelles, 1394 : un lion et une bande échiquetée, broch. Gq. cour. C. : un lion iss. (E. G., t. 357).

**Bremsoen** (1) (*Johannes dictus*), miles, s'engage, moyennant 24 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum septem viris, uno nobiscum, probis et honestis, . . . cum galais armatis et . . . reptatis*, dans la presence d'Henri contre l'Angleterre et la France, 14 août 1429 : un lion. L. :  $\frac{1}{4}$  S. *Iohis* . . . (Hof., t. 70, 71, et Fieds, N° 3928, 1430, 8, 9, 64).

— (Bremsoens) (2), *alse geylore* le *Bremsoen*, 1358 : un lion (Hof., t. 36).

— (Bremsoens) (3), *alse geylore* le *Bremsoen*, 1358 : un lion (Hof., t. 36).

**Brempt**. *Thilmannus dictus de Bregmt*, miles, se., à Cologne, un acte de Gertrude, veuve de Roman, comte de Bentz, chev., 1292 fin. st. : un fasce et un smiton broch. L. : *S Th militis de Bre . . . is e . . .* (Arch. de la ville de Cologne).

— *Theodericus de Brempt*, felets domui de *He'vossberg*, se., un acte de Gertrude de Brempt, 1321 : un fasce, un baton en barre broch. et une cotice broch. en chef sur le tout (Hof., t. 36) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 269).



**Brempt.** *Johannes de Bremp, dictus Scuticrhe*, de l'aven de sa femme, *Aegdis*, inféodé, à Godfroid, sire de Heinsberg, ses allens *apud Bremp*, 1321 : un fasce et un bâton broché. (Ibid., N° 272).

— (*Arbado de*), armiger, inféodé au sire de Heinsberg, moyennant 30 marcs de deniers de Brabant, ses allens *apud Brempt*, savoir : 18 *ingera terra arabilis*, dont 3 se trouvent *penes domum de Brempt*, 1321 ; se. l'acte de *Johannes* prévôt, 1321 ; même écu. L. :  $\star$  S' *Robodonis de Brema* (Ibid., N° 280).

— Thierry van *Brempt* se. un acte de Thierry van Oplowen, 1375 : un fasce (Duss., *Col.*, N° 913).

— Titman van *Brempt* recut, par le receveur de Lambourz, une rente sur le fief de Ralduc, 1378, 9, 81 : trois pals ; au chef plain. L. : . . . *Tilmanni de Bre . . .* (B.).

— Arnould van *Brempt*, bon ami du comte de Moers, 1418 : même écu. L. : S' *Arnolt van Bremp* (Duss., *Orange-Moers*, N° 35).

— *Fulgen van Brempt*, se. un acte de Jean, comte de Neersua, bailli de Kempen et d'Oedt, 1439 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, plain ; au 2<sup>e</sup>, trois pals. G. : une boucle, somme de quatre épis (Duss., *Col.*, N° 938) (voir **Freialdenhoven**).

Comp. FAUSEL, *in* *Archiv.*, I, 50, *ad* vocem *Brempt*.

**Brenken** (Volmar von) donne *eigen alden unversegden huntrede Ludelen Westudde to haut mines heren des greven van den Berge, vier dage kantlichen vor up to seynde to Billevelde* (Bielefeld), *vor Frederiche von Patberg van deme Inghenhus und vor alle sive hulperen, und wert dat dusse frede frede irgen nide verbroken verde von Frederiche vorgeschreven . . . so sol ich und wil inviden to Polderbore in de stad und nicht dar nyt, de fredebrake en sy gericht*, 1372 : six (3, 2, 1) roses ; au chef chargé de trois pals. G. : deux cornes de bœuf, chacune garnie à l'extrémité de cinq dents de roue de moulin. L. : S' *Valmar de Brenken* (Duss., *Julbery*, N° 871).

F. OIK, II, 18, blasonne mal les armes de Brenken.

**Brenner** Jean) et Henri van *Helfensteyn* (son sceau est tombé), reçoivent du duc de Juliers, pour eux-mêmes, pour Jean van *Topach*, Guillaume van *Helfensteyn*, Hilger van *Langevaure*, tous chevaliers, et pour Frédéric Brenner, écuyer, 1200 *sacer gilden*, pour leurs pertes subies par la bataille de Basweiler, 1371 : une bande, chargée de huit besants, ou tourteaux. L. :  $\star$  S' *Johis Brenner militis* (Ibid., N° 865) (Pl. 5, fig. 105).

**Bressers** Jean), chevalier de *Bieldervelt* (Bielderveld), 1531 : un rabat et un léon, passés en sautoir. L. : S' *Jan Bresser* (Abb. d'Orient, t. 2 ; A. G. B.).

**Breux**, Henri de *Breux*, écuyer, h. de Wenceslas, duc de Luxembourg, 1336 : une croix ; au fr.-q. chargé de 1109 pals. L. : S' *Heuri de Breves* (Luz., t. IV, l. XVII, N° 9).

**Brialmont**, Gilbot van *Briamont*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oppyge ; i. l. : 350 mont., 1374 ; une fasce de cinq fusées ; au fr.-q. chargé d'un lion et d'un seme de besants, ou tourteaux. L. :  $\star$  S' *Giles de Briamont* (B.).

— Werotte van *Briamont*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la même bannière ; i. l. : 256 mont., 1374 ; se sert du sceau du précédent ; 1381 : une fasce de cinq fusées, celle du milieu chargée de deux fleurs de lis, rangées en pal. L. : S' *Werot de Briamont* (B.).

— Giley de *Briamont* se., avec *Johan de Eyes*, cousin de *Libgers*, fils *Johan d'Oleye*, marquis à *Dolhem* (Dalhem), une quittance pour une rente reçue du sénéchal de Fauquemont, 1386 : une fasce de cinq fusées . . . (assez fruste, mais sans fr.-q.) (B.).

**Briart**, voir **Baulduin**.

**Brijde** (Bandoum), échevn d'Ypres, 1425 : un chevron, accompagné de trois étoiles. Gq. cour. G. : un tourtesol (à entre un vol. S. ; deux griffons. L. : S' *Bo . . . . . de* (G. G. B., *Acquis-de Lille*, I, 191).

— Josse *Brijde*, « naguère » bailli d'Ypres, 1432 : même écu, mais le chevron chargé d'une mouche (ou d'hermine. Gq. cour. G. fruste. S. : deux léopards lionnés. L. : S' *Joos . . . .* (Ibid., I, 191).

**Briey** (Erard de), chev., et sa femme, *Aelis*, échangent des biens avec Asselin de Boultonville, bailli de Saint-Mihiel, 1281 : trois pals. L. :  $\star$  S' *Erard de Brie chevalier* (Lorr., *Briey*, B., 580, N° 530) (voir **Aprémont**).

— (La prévôté de), 1389, 1405 : dans le champ du sceau tend, un personnage (prévôt) assis sur un banc, accompagné à d. d'un écu à deux bars adossés, accompagnés de trois croisettes au pied fiché, à un point du chef, les 2 autres aux flancs. Ledit personnage accompagné à s. d'une croisette potencée, au pied fiché. L. :  $\star$  *Le seel de la protoestei de Briey* (Ibid., N° 42, et passim).

— (François de), chev., baron de Landres, sgr. de Ruelle-la-Grande, etc., remet au roi de France le dénombrement de cette sgr., 1681 : trois pals alésés, au pied fiché. G. : deux épis de blé, les tiges passées à travers le bord d'un chapeau cylindrique et soutenant celui-ci. S. : deux lions cour. L. : B D F *Andre de Landre* (sceau plaque de cuivre rouge). Il dit sceller de son propre sceau (G. G. B., 15713e).



**Briey.** Le même, chev., baron de Landres, et Gillon de *Trassignier*, chev., baron de Sully, assisté de Charles Malcorne, son tuteur, decl. tenir, du roi de France, les châteaux et seign. de Villenmont, avec ces huit villages et hameaux : Antigny, Hau, Poncef, La Haye, Bellefontaine, St Vincent, *Jansay* (Ansart) et Breu-vanne, 1682 ; même ecu, somme d'une cour, a 8 perles et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (Ibid.).

JACQUES FIELES, dans *Le Tournois de Chauvency* (1285), donne à Henri de Briey : *l'escu d'or à trois perles (ou) de perles* (v. 874), et, plus loin : *pale d'or et de gules* (v. 1072). Dans les armes de Briey, Fiequelmont, Fandois, etc., le 8 pailis se représente, mais pas toujours, au pied noble.

**Brielle** (Pierre van den) et **Briele** (se), pour Henri van den *Nutrenhove* (fils de Jousse), vassal du château de Termonde, a Opwijk, 1430, et pour Henri *Cruyplandt*, mari d'Elisabeth van den *Broucke*, qui tient, dudit château, un lief a Merchem, 1440 ; un sautoir et une fasce broché, chargée d'une corolle et accompagnée de deux roses, 1 en chef, 1 en pointe, S. ; un aigle (Fiefs, N.° 4174 et 4108).

**Brielle** Jean de *Bryelle*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1534 ; une étréille, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe . . . fruste, S. S. ; un griffon (Ibid., c. 933).

**Brien**, et **Brijn van Crainhem** (*Crayenhem*, etc.). *Brijn van Crayenhem* (sans prénom) reçoit, du Brabant, 255 vieux ecus, pour paifaire 285 vieux ecus, a lui dus (guerre de Flandre), 30 octobre 1358 ; un lion, chargé d'un ceuss., a la fasce de cinq fusées, L. :  $\frac{1}{2}$  S' Jois Bri . . . an, un militis (B., N.° 1682).

— (Jean), chev., se porte caution pour le duc de Brabant, envers Jean de *Bloys*, sire de *Schoenhoven* et de *la Goutte*, 1367 ; écoute de Bois-le-Duc, 1368 ; jadis prisonnier a Basweiler, ou il commanda un corps d'armée ; i. l. : 3020 mont., 1374 ; h. de hef de la duchesse de Brabant, 1381, 5 ; si se sert, depuis 1374, de ce secan ; un lion, chargé d'un ceuss., a la fasce de cinq fusées, L. :  $\star$  S' Jans Brien de *Kreim militis* (B.) (voir *Eijs, Cuijk, Rat*).

Sur la liste des armans de Bruxelles, figure Jean, dit *Brijn* (ou de *Crainhem*, en 1324 et 1356 (un seul personnage) (HEESE et WALTERS, *Histoire de Bruxelles*). *Her Brien* (anc' *Crainhem*), Brabançon, portant, d'après GELBE : d'azur au lion d'argent, armé et lampé de gueules, chargé d'un ceuss. d'argent a la fasce de cinq fusées de guules. Le sup. d'or. C. : une tête et col de cheval d'argent, langué de gueules, bridé de sable.

**Brienen** (Henri van) reçoit, du Brabant, un acompte de 80 vieux ecus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 2 août ; se, pour Jean van *Auslede*, qui reçoit un acompte de 120 ecus, pour ses services dans la même guerre ; même jour : une licorne saillante, L. : *S' Henrici d' Brinen* (B., N.° 1520, etc.).

**Brienen** Henri van) reçoit, du Brabant, une indemnité de 400 vieux ecus, pour ses trais et pertes (guerre de Flandre), 4 juin 1358 ; une licorne saillante, L. : . . . *nrw van Breen* (B., N.° 1629).

— Henri van *Brijenen*, fils de sire Thierry, écuyer, Arnould et Henri van *Brijenen*, frères et écuyers, promettent de rendre indemnité Jean de Blois, duc de Gueldre, etc., 1372 ; Henri, fils de Thierry ; une licorne saillante (fort endommagé) ; Arnould ; une licorne saillante, sur monter d'un lambel. Henri, son frère : une licorne saillante (fort endommagé) (Duss., *Jul.-Berg*, N.° 874).

— (Henri van), échevin de *Deijll* (Deil), 1558 ; une licorne saillante, G. cassé (*Geld., ad annum* 1546) (voir *Blitterswijk*).

**Brienne**, voir **Engghien, Luxembourg**.

**Brievonck** (Adrien), échevin de Sint-Geertruidenberg, 1473 ; une croix latine, potencée a sa base et étayée au bas par un petit chevron alésé, accostée de deux oiseaux, le lout en chef ; la pointe, assez fruste, semble n'être pas chargée de meuble (N.-D., *Amvers*, Chap., *capsa ver. extraord.*).

**Briffault**, voir **Croix**.

**Briffœuil**. Gillot van *Briffœilh*, jadis prisonnier a Basweiler, sous . . . dans l'armée brabançonne ; i. l. : 310 mont., 1374 ; de voir au sautoir, accompagné en chef a s. (lee canton) d'une étoile a cinq rais, L. : *S' Gilots a Brifo*.

D'après HEMBERTOERT, « *ly Briffouz* » sont issus des Dolleu (voir ceux-ci). — Voir, d'après GELBE, l'écu du *herc van Briffœul*, vassal du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : de gueules au lion d'argent et au lambel d'azur broché.

**Brigdamme**, voir **BRUGDAMME**.

**BRICKON** (Huwet de) (Bricon?), écuyer, prisonnier a Basweiler, sous . . . dans l'armée brabançonne ; i. l. : 240 mont., 1378 ; trois roses et un bâton broché, G. ; un vol, accosté des lettres m et h. L. : *S' Hect de Brecon* (B.).

**Bricquet** (Gilles), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1617 ; une tête et col de cerf, surmontée d'une étoile a cinq rais. G. ; on ne voit qu'une partie de l'aile d. d'un vol (Mons, H. de fief).

**Brimeux**. Guy de *Brimeu*, sgr. de Humbercourt, comte de Megen, 1475 : trois aigles. Cap. cour. G. : une aigle iss. S. ; deux lions leopardés, L. : . . . . . *Brineu* . . . . . de *Humbercourt* (Abb. de Postel).

— (Charles de), écuyer, gouverneur et bailli d'Engghien, 1614 ; trois aigles. Cap. cour. G. cassé (M. L. Mathieu) (voir *Hersel*).

*Die here van Brimeur*, h. du roi de France, blasonnant, d'après GELBE : d'argent a trois aigles de gueules bequées et membrées d'azur.



**Brymter van ROEDESHEIM**, et **Bryms-ser van Rudesheim** (*der feste Knecht Johan*) se. des actes du comte de Falkenstein et de *Mintzenberg*, 1395, et du duc de Berg, 1395 : six (3, 2, 1) fleurs de lis; au chef plain. L. : *S' Johan Brymter* (Duss., Col., N° 1179).

**Brynat** (Nicolas), n. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1617 : une tête de cerf, posée de face, le nez percé d'un anneau, accompagnée de trois étoiles, 1 en chef, 2 aux flancs. L. : *Seel Nicolas Brynat fils* (Ord.).

**Brine**, voir **Diest**.

**Brisart** (*Jayquemart*), *sergent des mortemains en la terre et prevoste de Bins* (Binche) 1184; *sergent des mortemains es meltes et cache de la terre et prevoste de Bins*, 1184 : une tête et col de bœuf. F. : un ange. L. : *S' Jacques Brisart* C. C. B., Acquis de Lille, I, 1688).

**BRISENUE**, et *Brusenhouwe* (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol, 1374 : une cotice (B.).

**Brisepot**, voir **Chastre**.

**Brisetête**, voir **Limelette**.

**Brisse** (Tassart), conseiller du duc de Bourgogne et son receveur général de Flandre, 1432, 33 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 1<sup>r</sup>, une rose; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce. F. : un moine assis, tenant l'écu devant lui. L. : *S' Tassart Brisse* (C. C. B., Acquis de Lille, I, 13-14, 55-6).

— Le même, 1434, 5 : même écu. G. : une tête et col de lévrier. L. : *Seel Tassart Brisse* (Ibid., I, 42, 80-1).

**Brix** (Paul) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1452 : une fleur de lis. L'écu surmonté d'une croix, à laquelle flotte un ruban. L. : *S' Parwels Bryx* (Ibid., I, 378).

**Brixis** (Jean), échevin de l'Écluse (Fl. zéland.), 1401, 5, 6 : un chevron, accompagné de deux roses en chef et d'un trèfle en pointe. L. : . . . . *iris* (Ibid., I, 78-9).

**Brodouls** (et **Brodoulx**) (Hogier), bourgeois de Cambrai, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes inscrites sur sa vie et celles de son frère *Thomas Brodoul* (?) et de Catherine de *Havraincourt*, *jadis ma femme*, 1402, 4 : un « R », surmonté d'une couronne, accostée de deux annelets. L. : *S' Hogier Brodoul* (Tournai, Quitt.).

**Broeder** (Guillaume), échevin de Bois-le-Duc, 1403 : une croix croisée, toutes les 12 extrémités terminées en boules, broch. sur une couronne. L. : . . . .

*helmus* . . . . . br. . . . (Duss., Commanderie de Biesen, N° 37).

**Broeder**, Guillaume *Broeder* reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 4 fl., à lui dû par le duc, du chef d'une maison avec jardin, sise rue du Parc, à Bruxelles, 1432 : dit sceller de son propre sceau : trois (2, 1) râteaux. L. : *S' Ich. . . de Biarmont* (B.).

Un autre acte, de 1432, cito : Guillaume *Broeders* et sa femme, *Vda de Mehlana*.

**Broeder Aerds sone** (*Aernout*), échevin d'Eeckeren, sous sire Francon de Borssele, 1372 : un arbre, mouvant de la pointe, somme de deux merlettes adossées. L. : *S' Aert Broed' Aerds sone* (S.-G.).

**Broechem** (Libert van), tenancier juré du prévôt de St-Lambert, dans sa cour de Gelinden, 1442 ; maire du prévôt de St-Trond, dans sa cour censale à Engelmaushoven, 1448 : un lion cour. (S.-F., c. 9).

— (Renier van), tenancier dans cette dernière cour, 1448 : un lion, surmonté d'un croissant (ou hucliet) (Ibid.).

— (Les échevins de), etc., vers 1650 : les armes complètes de Phil. le Roy, chev., s.r. illec, etc., (voir plus loin), tenues par deux Suisses, portant chacun une bannière, la 1<sup>re</sup> aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>, la 2<sup>e</sup> aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quartiers de l'écu. L. : *S' Phil le Roy eq de Broechem et Oeleym et scab ibid* (= *scabinorum ibidem*) (B<sup>on</sup> de Royer de Dour).

— (Les échevins de), pres d'Auvers, 1685 : écu cassé. Cap. cour. G. : un ange, en pied, tenant de la main droite un bourdon (**Colen**) (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

Les *Colen* portent : coupé, au 1<sup>er</sup>, de gueules à deux bourdons d'or, passés en sautoir; au 2<sup>e</sup>, d'azur à deux grelots d'or (ou plutôt un chef, au lieu d'un coupe, ce qui est conforme aux lettres-patentes de 1683) (Voir J.-H. de RAADI, *Not. histor. sur Broechem et ses seigneurs*).

— (Les échevins de), depuis 1786 : une fasce échiquetée, de trois tires, accompagnée de trois (2, 1) roses. Cour. de viconte. S. : deux lions (**Fraula**) (B<sup>on</sup> Hipp. de Royer de Dour).

**Broecheven**, voir **Lijscap**.

**Broeck'e]** **Broeucq**, **Broich**, **Broke**, **Bruech**, **Bruche**, etc. *Domnus Nicolaus de Broche*, miles, se. pour *Johannes de Luerlo* (Luerlo), qui jure de ne rien entreprendre contre la ville de Cologne, qui l'avait fait prisonnier à Worren-en, ni contre le duc de Brabant, les comtes de Berg, de Juliers et de Mark, 1288, 14 août : type seigneurial; un lion cour., l'épaulé chargé d'une fleur de lis. L. : *S' Sigllem Vredat d' Brocheje milit* (Ville de Cologne).





**Broeck** e] **Broeuq**, **Broïch**, **Broke**, **Bruech**, **Bruche**, etc. Mgr. Thierry, sire de *Brousch*, se. un acte de Jehan de *Braunser* (Braunshorn), sire de *Bilstejn*, 1299; se. pour Jean Vinkelin, chev., qui assigne a Henri, comte de Luxembourg, des redevances sur les vignobles allodiaux in *Chaussière*; cet acte l'appelle *nobilis vir dominus Theoricus de Bruche*, . . . *suo cuius iurisdictione . . . assignatio reddituum existit*, 1307; type uniforme; un bandé, L. : ✠ S' *Dederic* de *Broke* (Luv., c. 1, f. III; c. III, f. IX, N° 21).

— Guillaume van den *Broecke*, h. de Jean Berthout, sgr. de Madnes, 1304 (n. st.); une fasce (R., c. D).

— *Henricus de Palude*, écuyer de Saint-Trond, 1307; quatorze (1, 1, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux; au fr.-q. broch, d'hermine plain (Abd. d'Orient; A. G. R.).

— *Walterus de Broke*, écuyer du *byrang* de Liège, 1316, 8, 30; *Walterus dictus van den Broe]ke* alléguer un des actes a trait a une terre a *Vijvele* (Aversel), 1328, 52; trois chevrons, accompagnés en chef a d. d'une étoile et en pointe d'une fleur de lis, p. c. L. : ✠ S' *Walteri de Broeke* (Duss., *Jul-Berg*, N° 240, et N.).

— *Willames du Bruuch*, h. du comte de Flandre; celui-ci ayant fait *ardoir*, par son bailli de Cassel, *mes maisons que jou avoie en men manoir du Broech deles Cussel*, il renonce a toute revendication de ce chef; Cassel, 21 oct. 1318. une aigle, L. : ✠ S' *Willame de Broe*, c. (F), N° 1360).

*Les armes de BROUCQUE; d'argent, a aigle de sable, monté d'or* (COUS. GALLIARD, *L'Armée Noblesse de la comté de Flandres*, *Le seigneur de BROUCQUE; beses d'azur et d'argent de ses pieces* (Ibid.).

— Jean *Uenbruke*, *vir discretus*, écuyer de Saint-Trond, 1326; quatorze (1, 1, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux; au fr.-q. fruste (S.-T., c. 568).

— *Meis van Broeghe*, *burgman* du margrave de Juliers (*ap sine huise zu Broeghe*) (Broïch), 1315; plain; au chef chargé d'une étoile, L. : . . . erres . . . oij . . . va . . . . . Duss., *Jul-Berg*, N° 190).

— *Burghart*, *here van Brûke*, chev. parent (*mage*) du comte Frederic de Moers, 1346; de . . . a l'écuiss. plain, L. : . . . er ha . . . de Br . . . (Duss., *Orange-Moers*, N° 19).

— Gauthier van den *Broeke*, écuyer d'Anvers, 1352; trois croisants, surmontés d'un lambel (Hôp. S.-Élis., *Baileg.*, c. III).

— *Goeswijn*, *Jan Goeswijn's soene van den Broeke*, recolt. du Brabant, 15 vœux écus, pour un cheval perdu dans la partie de Flandre, 1357, 27 septembre; une bande, chargée d'une force renversée, L. : ✠ *Goss plu loh de Palude* (B., N° 1411).

**Broeck** e] **Broeuq**, **Broïch**, **Broke**, **Bruech**, **Bruche**, etc. *Willem van den Brûche*, *her Jordains soen*, se. un acte de *Jacob van Welts* (Wells), *knape van wapen*, déclarant avoir vendu, de l'aveu de *Goiswijn van Diependaede* (Diepenthal), son *sacieger herre*, et dudit *Willem*, des prairies a *Illartzhaeven* (Elshoven) a la Maison Teutonique d'Aix-la-Chapelle, 1362; trois maels, L. : ✠ S' *Willem van den Wier* pour *Wier*? (Duss., *Commanerie de Biesen*, N° 63).

— *Henricus ex Palude, senior, scabimus curie* . . . *conventus monasterii de Milen*, 1361; comme Jean, 1326. le fr.-q. chargé de deux mailles, L. en chef a d., 1 en pointe, et d'une rose en chef a s. (S.-T., c. 568 et 7).

— *Borgart van Brouke*, écuyer, se. un acte du sire de *Friemersheim*, 1366; de . . . a l'écuiss. plain, L. : ✠ S' *Berchard de Broke* (Duss., *Orange-Moers*, N° 29).

— *Dideric van Brouke*, écuyer, fils de ce dernier *Borgart*, 1366; même écu, L. : S' *Therici de Brecke* (Ibid.).

— Thierry van *Broïche* et sa femme, Catherine, inféodent au comte de *Berg*, *unse luys ind sloz zo Broïche*, *mit alle dem buwe ind getzammerde ind vestinge*, 1369; le mari; de . . . a l'écuiss. plain, L. : . . . *Herici de Broch* . . . La dame; dans le champ du *preit* sevan rond, dame debout, accostée de deux écus; A, de . . . a l'écuiss. plain; B, un cygne, L. : S' *Catrina* . . . . . au *Broïch* (Duss., *Jul-Berg*, N° 822).

D'après GELBE, *die here van den Brûge*, vassal du duc de *Berg*, portait; de gueules a l'écuiss. d'or. Volet de gueules, doublé d'azur, Cour. d'or, C. : un vol de gueules.

— Simon van den *Bruijch*, voué de *Sint-Ailbrecht*, reçoit une rente a *Rolduc*, 1371; une croix engrêlée, C. fruste, L. : ✠ S' *Nimonti* (?) de *Brech* (B.).

— *Regner* (et *Reguere*) van *Sint-Ailbrecht* (et *Olbrecht*), se. pour un autre une quittance pour le fief du *Brahant*, 1368; reçoit un paiement du receveur de *Limbourg*, 1370; jadis prisonnier a *Basweiler*, sous le burgrave de *Limbourg*; i. t. : 118 mont., 1375; une croix échancrée, accompagnée au 1er canton d'une étoile, L. : S' *Regner va. Sent Ald* . . . (B.).

La quittance de 1371 tronque son nom en *Regner* van *Teraelberghen*! D'après HERMOLDI (SALURAY, p. 58), une fille de sire Jean de Schoonvorst épousa « une Chevalier qui demorant al brocht deleis Ays (Aix), qui astoit de l'ynage de Ghuynus (Gymnich); d'argent a une croix dentee d'azur » . . .

— Jean van den *Bruijche* se porte fort pour le duc de *Brabant* envers *Renier* de *Schoonvorst*, chev., le jeune (voir *Bergen*), 1372; une croix échancrée; ecuss. en chef a la fasce (?) L. : . . . *ohan van* . . . *roïche* (B.).



**Broeck** [e] **Broeuq, Broich, Broke, Bruech.**

**Bruche**, etc. Jean van den *Brocke*, prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Lambour; i. t. : 196 mont., 1374 : une croix engrelée, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton de . . . (écuss, à la fasce?). L. :  $\spadesuit$  S *Iohannis de Brv.* (B.).

— Jean van den *Brocke*, prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorseleer, i. t. : 102 mont., 1374 : une étoile en chef a d. et deux croissants, l'en chef a s., l'en pointe, L. : S' *Ian van de Breke* (B.).

— Renaud van den *Brocke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gronsveld; i. t. : 4040 mont., 1374 : neuf (3, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux, L. :  $\spadesuit$  *Sijll Renalbes de Bruch* (B.).

— Jean van den *Brocke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Schoonvorst; i. t. : 256 mont., 1374 : 9 : quatorze (1, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux; au fr.-q. broch, d'hermine, chargé d'une couronne de feuillage, ornée de quatre roses, L. : *Sijllum Iohannes . . . . . ule (Palude)* (B.); 1379 : un semé de besants, ou tourteaux; au fr.-q. comme sur son sceau de 1374, L. :  $\spadesuit$  S *Iohan van den . . . . ch* (B.).

— Gilles *uten Broke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 446 mont., 1374 : un semé de besants, ou tourteaux; au fr.-q. d'hermine, chargé d'une coquille, L. : S' *Glaciüs ut den Broeke* (B.).

— Guillaume van den *Broeke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorseleer; i. t. : 78 mont., 1374, 8 : un fascé; au fr.-q. chargé de trois chevrons, L. : S *Willi de Breke de Halle* (B.).

— Arnould van den *Broek*, l'un des *comannen* (marchands), sc., à Louvain, une charte du receveur de Brabant, 1377 : trois (2, 1) billettes et une étoile à cinq rais en cœur. Le sceau porte : *de Palude* (B.).

— Franbach van den *Broeke*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, où il semble avoir commandé une rotte; i. t. : 1128 mont., 1374 : a regn, du duc et de la duchesse de Brabant, un moulin à *Huest* (Hassé), au pays de Sprimont, 1378 (u. st.) : neuf (3, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux, L. : S' *Franbach van den Broke ritter* (B.).

— *Walterus dictus de Palude*, échevin de Louvain, 1390, 1402 : même ecu qu'Arnould, 1377, L. :  $\spadesuit$  S *Walteri de Palude scabini locui* (S.-G.).

— Gérard van *deme Braegh* vend son *hoff zu dem Brughe*, près de Bedour, aux Augustins de ce lieu, 1390 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une étoile (Buss., Couv. de *Bedour*, N<sup>o</sup> 22).

**Broeck** [e] **Broeuq, Broich, Broke, Bruech.**

**Bruche**, etc. Henri van den *Broeke*, h. de fief de Rodolphe *uten Lijeminghe*, bourgeois de Louvain, 1365 : de van au baton (B.).

— Pierre van den *Broeke*, échevin de Terwarent, 1399 (u. st.) : trois fleurs de lis, p. c.; à la cotice, broch, sur la 1<sup>re</sup>, chargée de trois maillets, L. : . . . *Peter ua . . . . . e* (S.-G.).

— Jehan *de le Broec*, et van den *Bruecke*, h. de fief du comte de Flandre, 1422, 3 : un chevron, chargé d'une étoile (?) et à accompagné de trois cygnes, S. s. : un griffon assis, L. :  $\spadesuit$  S *Ian van . . . . .* (C. C. B., Aquits de Lille, t. 11).

— Guillaume van den *Broeke*, de Palle, h. de la cour ducale à Sauthoven, 1423 : trois chevrons; au fr.-q. chargé de trois étoiles; un lambel broch, sur le tout, L. : S' *Willen va den Broeke (Nazaret)*.

— Guillaume van den *Broeke*, échevin d'Anvers, 1435 : trois étoiles à cinq rais, C. : une 6<sup>te</sup> et col d'annul (Anvers, N.-D., Chapell., *capsas* 6-10, et M. Schuermaers).

— Gilles van den *Broke*, h. et *wijser* dans ladite cour, 1436 : trois chevrons; au fr.-q. fascé, L. : S *Glaciüs van den Broeke* (B.).

— *Ingelbrecht van den Broeke*, échevin de Bruxelles, 1439 : une croix (simple), accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'un lion, C. : une femme iss.; le haut casse (Mal.).

— Jean van den *Broeke* (voir **Bongart**), 1441 (u. st.) : une croix engrelée (B.).

— Antoine *Broec* donne, avec Antoine Lossehaerd, une quittance relative à une rente sur l'esper de Bruges, pour Antoine, fils d'Olivier de *le Banc* (bourgeois de Bruges), dont ils sont les tuteurs, 1446, 53 : une fasce, chargée de trois têtes de lion et accompagnée de trois (2, 1) coquilles, le tout surmonté d'un lambel, L. : une femme nue, iss. de l'encadrement du champ, L. : S' *Antonius Broeck* (C. C. B., Aquits de Lille, t. 378).

— *Jehane du Broeug*, veuve de Watier Hellin (à Tourna?), reçoit une rente viagère sur les domaines de Gourtran, 1445, 7, 8 : une tête de bétail, posée de face, L. :  $\spadesuit$  *Sect Jehanne du Broec* (Bibl., t. 391).

— Reiner van den *Broeck*, échevin de Graesen, 1448 : trois cotices, accompagnées au canton s. d'une étoile (Abb. d'Orient, c. 2; A. G. B.).

— *Imbrecht van den Broeke*, tenevier du chapitre de Saint-Pierre, à Amberlecht, 1446 : même ecu qu'Ingelbrecht (1439) (Ch. et doc. div., c. 1).





Fig. 1. [ ]



Fig. 2.

Pl. XXX.

Fig. 1. Sceau de Jean de Hennin, chevalier, sire de Boussu (1298).

Fig. 2. Sceau de Henri, comte de Salm  
(fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou commencement du XIV<sup>e</sup>).



**Broeck** [e] **Broeuq**, **Broich**, **Broke**, **Bruoch**, **Bruche**, etc. (Antoine van den), h. de la cour de Sauthaven, 1434 : trois chevrons; au fr.-q. chargé de trois roses (ou étoiles ?); un lambel broch, sur le tout (Mal.).

— *Gerardus ex Palude*, vassal de l'abbé de Saint-Trond, 1455 : quatorze (1, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux; au fr.-q. d'hermine chargé en chef d'un croissant. Le sceau porte : *van den Broecke* (S.-T., c. IV).

— Gérard van den *Broecke*, échevin d'Anvers, 1456 : ... (rasse); au chef chargé de trois merlettes. G. : une tête et col d'une (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsae* 11-15).

— Jean *don Bruccq* (et *Bruccque*), coutelier, bourgeois de Binche, reçoit, pour lui et sa fille, *Massette*, une rente viagère sur le domaine de Binche, 1473, 6, 7 : un croissant versé, accompagné de trois (2, 1) étoiles. L. : *S Jehan don Breue* (G. C. B., Acquis de Lille, 1, 1685).

— Jean van den *Broeck*, receveur de Bruxelles, 1488 : une fasce, chargée d'un croissant tourné et accompagnée de trois (2, 1) besants, ou tourteaux (E. G., 1, 340).

— Henri van den *Broecke*, lieutenant du château de Termonde, un fief à Dunderbelle, 1513 : trois roses (Fiefs, N° 3627).

— Jean van den *Brouche* tient, de Guillaume van Clærhout, sgr. de Pitthem, un fief *illec*, 1514 : un *Agnus Dei* (Fiefs, N° 10772).

— Jean van den *Broucke*, fils de Corneille, tient, de Jacques de Thionnes, dit de Lombise, chev., sgr. de Gaster, Rumbek, Clærhout, souverain bailli de Flandre, du chef de la sgr. de Clærhout, un fief à Pitthem, 1514 : trois oiseaux (Ibid., N° 10762).

— Rasse *utten Brouck*, écoute de l'abbé de Saint-Trond, 1518 : quatorze (1, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux; au fr.-q. d'hermine plain (Ord.).

— Rasse *utten Brouck*, recoute de Saint-Trond, 1519, 22 : quatorze (4, 4, 3, 3) besants, ou tourteaux; au fr.-q. d'hermine plain. G. : une tête et col d'animal (bouc ?) (S.-T., c. XI et XII).

Wapros paroissial ms. de Saint-Trond, une (autre ?) famille *van den Broeck*, porte, coupe, au 1<sup>er</sup> d'or, à la fleur de lys de zambes; au 2<sup>e</sup> d'argent à l'étoile de sable.

— Jean van den *Broucke*, h. de l'empereur à Pèrèghem, 1539 : une rose entre deux branches sèches, les bords intérieurs passés en sautoir. L. : *S Jan . . . . . roeke* (G. C. B., Acquis de Lille, 1, 159).

— Maître Antoine *du Breue*, poète, à Gand, tient,

des châtellenies de Flobecq et de Lessmes, un fief, près du *courtîl* de Guimotte du *Bruccq*, à Flobecq, 1546 : trois aigles. T. s. : un chevalier armé, cime d'un panache et brandissant un glaive de la main droite. Le sceau porte : *du Bruccq*. Signature du personnage : *A. de Palude* (Fiefs, N° 10312).

**Broeck** [e] **Broeuq**, **Broich**, **Broke**, **Bruoch**, **Bruche**, etc. Corneille van den *Broecke*, fils de Josse, sr. pour ses frères, Jean et Gilles qui tiennent, du château de Termonde, des liefs à Opwijk, 1549 : une lame de coutEAU, renversé, touchant le chef et la pointe de l'écu et accostée de deux maillets, aux flancs (Ibid., Nos 4303 et 4300).

— Paul van den *Broecke*, fils de Josse, tuteur, de par l'église, de Pierreine 's Glerec (bille de Gérard), qui tient, du sgr. de Laerne, de Masmy-Si-Pierre, etc., du chef de la sgr. de Rokembem, un fief à Berchem-lez-Audenaerde, 1555; il tient du damoiseau Georges de Maulde, une rente, arrière-fief de Jeanne de Gaverre, douairière de *Ribecourt*, 1571 : trois montons (Els.).

— Nicolas du *Broccq*, h. de nef du Hainaut et de la cour de Mons, 1572 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un treffe. S. s. : un lion (B. R., C. G., portef. 2220).

— Alexandre van den *Broeck*, échevin d'Anvers, 1637 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce et un sautoir broch.; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, quatre annelets et en cœur une étoile à cinq rais. G. cassé (Anvers; Arch. commun., *Goedenisbrieken der huizen de Groot Fortuin*, etc.) (voir *Bongart* (1410), **BRIELE**, **Holset**, **COSELAER**, **Loze**, **Lourdo**, **Ringoot**, **Zonnebeke**).

**Broekhuizen**, **Bruchausen**, etc. *Willelmus*, miles de *Brughusen*, inféode au comte de Juliers son dit aïeul, pres de *Venela* (Venlo), 1270; *Willelmus* de *Bruchusen*, miles, caution de Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, 1286 : plain; au chef d'hermine. L. : *S' Willemi de Breches militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 33; *Nam.*, N° 191).

— *Sygerus* de *Bruchausen* inféode au sire de Heinsberg, moyennant 50 marcs, *mansionem meam, dictam Ther Gonne*, et 20 journaux de terre arable, 1321; sr. des ardes de *Wygerus de Barle*, 1321, et de Jacques de *Mierlaer*, 1324 : même écu, le chef chargé à d. d'un lion leopardé. L. : *S' Zegher van Broechusen* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 271, 3, 297).

— *Johannes*, dominus de *Bruchusen*, sr. des ardes de son dit frere *germanus*, *Sygerus*, et de *Wygerus de Barle*, 1321 : plain; au chef d'hermine. L. : *S' Johis de Brechusen*, (Ibid., Nos 271, 3).

— Guillaume van *Bruchausen*, chev., et sa femme, *Uftrade*, hll. de sire Gérard van *Egghelstorp*,





chev., reçoit de Renaud, comte, et *Alanora* d'Angleterre, comtesse de Gueldre, *die borgh tot Wickrade . . . mitter reste ende mitten woningeu*, etc., 1338 : plain; au chef d'hermine chargé a d. d'une fleur de lis. L. :  $\star S' Wilhelmi de Broechusen militis$  (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 188).

**Broekhuizen, Bruchausen**, etc. Ladite *Alfrade*. 1338 : parti. au 1<sup>er</sup>, comme son dit mari; au 2<sup>d</sup>, une fasce, sommée d'un lion cour., iss. L. : . . . *o-mine Alveradis de Broechusen* (Ibid.).

— *Rutger van Broechusen* sc. pour Herman van *Wetselaër*, ayant combattu, jadis, pour le duc de Brabant, dans la guerre de Flandre, lequel Herman l'appelle *min geselle*, 1357; reçoit, du Brabant, lui-même, avec Othon van *Eeuwijc* (Ewijk), 169 vieux écus, pour leurs services et pertes dans la même guerre, 1357 : de . . . a l'écuiss. plain, surmonté de trois merlettes. L. : . . . *vlyh van Broechus* (B., N° 1004, 1278).

— Sire Jean van *Broechusen* reçoit avec Jean, sire de *Mere*, un acompte sur leurs services (guerre de Flandre), 1357; sc. pour *Zegher van Broechusen* qui reçoit (du même chef) un paiement du Brabant, 1357; pour Gérard de *Vet* (ou *Bel*?) van *Oploe* (Oploe), Henri Scudennowe, Gérard van der *Mazen* et *Brune van Lanc* (ou *Lant*), 1357 : trois (2, 1) croisettes patées, au pied fiché; au chef d'hermine, chargé a d. d'un anneau. L. :  $\star S' Johis de Broechuse miles$  (B., N° 1455, 9, 1464, 6).

— Jean van *Broechusen*, chev., fils de sire Guillaume, et Jean, sire de Meer, reçoivent, du Brabant, un paiement pour leurs services dans la guerre de Flandre, 1356, 7, 8; sc. pour Arnould van *Peflant* (Peellant?), *Zegher van Broechusen*, *Bruen van Landt*, Rogier (van) *Haren*, Jean van *Groesbeke*, *Helmine van Cambeke*, Henri de *Betoghe* (qui a perdu un cheval), Jean *Botke* (ssez : *Bocke*). sgr. de *Mere*, Henri van *Stevic* et Gauthier van *Deff* (ces deux derniers ont, chacun, perdu un cheval) (tous combattants de la même guerre) 1357; reçoit pour lui-même et ses compagnons, faits prisonniers a Malines, 949 vieux écus, 1357; reçoit, avec le chev. Jean van *Mere*, un acompte, pour eux et leurs compagnons, pour leurs services dans la guerre de Flandre, 1358; il reçoit, du comte de Berg, 77 vieux écus, pour un étalon, 1369 : neuf (1, 3, 2) croisettes; au chef d'hermine, chargé a d. d'un anneau. L. :  $\star S' Johannis de Broechusen$  (B., N°s 1170, 80, 1, 96, 1216, 25, 32, 82, 89, 1508, 1627, et *Duss.*, *Jul-Berg*, N° 832) (Pl. 5, fig. 106).

*Broechusen* et Jean de *Bock*, sgr. de Meer, ont du four-nu à Wenceslas une troupe importante, les a acomptés sur leur indomitable etant tres chevs . . . ils reçoivent, entre autres, le 26 avril 1357, 700 vieux écus, le 19 juillet, 1360 vieux écus, et, le 4 juin 1358, 3830 vieux écus.

**Broekhuizen, Bruchausen**, etc. *Zegher van Broechuse*, bastart, et *Brune van Lang* reçoivent, du Brabant, 270 1 2 vieux écus, du chef de la guerre de Flandre, 1357 : plain; au chef d'hermine, un baton broch. sur le tout. L. :  $\star S' Sigeri de Broechuse bastart$  (B.).

— Guillaume van *Broechusen*, dit *Hutschart*, ou *Hutschart* (*Hutzart*) van *Bronghusen*, *Bruchusen*, et van *Bruchusen*, tout court, reçoit une rente sur *Rolduc*, 1360, 70, 4, 5, 9 : trois pals et un croissant broch. en cœur (B.).

— Jean, sire de *Broichusen*, caution de Jean van *Moerse* et de Thierry, sire de *Broich*, envers le sire de *Schoonvorst*, 1370; sc. avec *Werner Inghenave* (voir celui-ci) un acte de *Frédéric*, sire de *Moers*, 1375 : plain; au chef d'hermine, C. : un boumet entre un vol (*Duss.*, *Clèves-Mark*, N°s 400, 421).

— Jean, sire de *Wickrade* (*Wickrath*), reconnu être payé, par le Brabant, pour lui-même et ses compagnons, de leurs services de guerre, 30 avril 1380 : huit (4, 3, 1) croisettes patées; au chef d'hermine. L. :  $\star S' Jan van Broechse dūs (?) de Wicrad$  (B.).

— Sire Guillaume van *Broichusen*, acte de même teneur que le précédent, 30 avril 1380; Guillaume, sire de *Broichusen*, reçoit, du Brabant, une rente, a *Bois-le-Duc*, 1381 : plain; au chef d'hermine. L. :  $\star S' Wilhē d' Broechusen militis$  (B.).

— Jean van *Broechusen*, *laape van wapen*, reçoit, du Brabant, une rente a *Rolduc*, 1381; dit sceller de son propre scel : trois pals et un croissant broch. en cœur. L. :  $\star S' Sanderi de Breyhesē$  (B.).

— *Gisbert van Broechusen*, écuyer, sc. le compromis des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : une bande. L. :  $\star S' Gisbert van Broech . . . n$  (Arnhem, *Rekenk.*).

— *Johan van Broichusen*, sgr. de *Waardenburg* et d'*Ammerzoden*, investit *Fije*, femme de *Gisbert Coc* van *Neerijnen*, de l'usufruit de terres a *Hier*, 1422; sc. en 1439 : de vair a trois pals de . . . (sic ?); au chef plain, C. : un vol (*Waardenburg*). T. d. : un ange; s. : cassé (*Geld.*).

— François van *Broeckhuysen*, évêquin de *Rotterdam*, 1636 : une croix échiquetée, C. : une tête et col d'aigle (?) (V.).

— *Wilt van Broekhuysen*, juge, bourgmestre de *Tyelle* (*Tiel*), député du quartier de *Ameene*, commissaire ordinaire des montres, sgr. d'*Eck*, et *Thierry v B.* sgr. de *Wiel*, partagent, 1639 : tons deux; d'hermine, a la champagne plain (?) C. : un vol de l'ent. La 1<sup>re</sup> se sert, comme contre-scel, d'une empreinte de bague; contre le 1<sup>er</sup> et 1<sup>er</sup>, comme a la face; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois pals de vair;



un chef de quartier chargé d'un lion iss. L'écu couronné (*Wassenar*) (voir **MEER, Renesse**).

Le sceau de Herman-Guillaume van *Broeckhuysen*, sgr. *tot den La-Inker*, témoin à cet acte, est tombé. Volet, d'après **GELÉE**, les blasons de quatre vassaux du duc de Geldre :

1° *Willem van Bruchasen* : de sinople, au chef d'hermine. Le eq. d'or. Capeline de sinople. C. : un vol coupé d'argent (blanc) et de sinople ;

2° *Her Jan van der Dowe* : même ecu. Le eq. d'or. Volet de sinople. C. : un chapeau de tournoi du même, retournée d'argent (blanc), soutenant un demi-vol d'hermine, sommé, au haut, d'une plume d'argent.

3° *Her Werner Vollen* : même ecu, brisé d'un lambel de gueules, à quatre pendants. Le eq. d'or. C. : un haut bonnet d'hermine, terminé en volet, doublé d'azur.

4° *Henric van Wierde* : même ecu, sans lambel (sans timbre).

**Broekstraet** (Heuri van), échevin de Malines, 1301, 8 : trois pals ; au chef chargé de trois . . . (probablement des gerbes). L. : *S' Henrici de Broeestrat* . . . (Mal.).

Mais non des tours, comme dans **A. VAN DEN EIJNDE**.

**Broggere**, voir **Berk**.

**Brognart**, *Jehan Brognart de Weis*, h. de fief de **REMBL**, 1291 : trois hamées. L. : *Jehan Brognart de Wov* . . . (*Nam.*, N° 263).

L'acte ne lui donne pas de prénom.

— Pierre, dit *Broingnart*, chev., sgr. de *Haynin* (Hainin) et de *Louveguies* (Louvignies), h. de fief du Hainaut, 1121 (a Valenciennes) : une croix engrelée. Cq. cour. C. : deux pattes de lion. S. : deux griffons. L. : *Secl Pierre de Hainin chr* (*Nam.*, 1354-6).

— Gracien *Brognart*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1516, 24 : un chevron, accompagné de trois têtes de lion, ou de chien braque. S. s. : un lion (Mons, St<sup>e</sup>-Waudru, c. H et Q., liasse *Quévy*).

— *Arthur Broingnart* tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief *ilite*, paroisse St<sup>e</sup>-Piaralle, 1538 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un fascé ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois lions contournés. L. : . . . *rs Broingnard* (Fiefs, N° 2798).

— Philippe *Brognart*, h. de fief du Hainaut, etc., 1574 : même ecu que Gracien, avec cette différence que le chevron et les têtes sont surmontés de cinq piles (Mons, H. de fief).

**BRONGNON** (Jehan du) (ou *Bronnyon*), h. de fief du Hainaut, 1481, a Binche : un oiseau essorant, le coin sup. a d. est cassé. L. : *S Jeh . . . . . gun* (C. C. B., Acquis de Lille, I, 1687).

**Brohl**, *Conradt und Conradt, heren zu Broele, die orte sine waren heren Conradt und heren Sg-arts, der cetera haden. heren van Broele*, invoquent a Guillaume, margrave de Juliers, *inse huyg zu Broele, turn und porze und vurburgh, mit deme*

*gerichte inme dale int unme die burgh*, 1338 : Conradt I : quatorze (1, 1, 3, 2, 1) besants, ou courtois. L. :  $\text{✠}$  *Conradt de Brole*, Conradt II : même ecu, brisé d'un lambel (ne brochant pas). L. :  $\text{✠}$  *S Jvan . oris Conradt de Broel* (Duss., *Jul-Berg*, N° 386).

**Brohl**, Conrad van *Broile*, ayant assisté, a la demande de l'archevêque, a une séance du conseil a l'Hôtel de ville de Cologne, donne, avec d'autres un *ritimus* d'un acte de Charles, empereur des Romains, 1475 : même ecu, sans lambel, mais une étoile a cinq rais a d. entre les deux rangées sup. de besants, ou courtois (Duss., *Col.*, N° 961).

— Sire Thierry et sire Conrad, seigneurs de *Brole*, 1495 ; Thierry : même blason, mais plain. C. : une tête et col d'aig. Conrad : le sceau est tombé (Ibid., N° 1123).

**Broye** (Henri de la), et *Broie*, reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, pour lui et sa femme, Catherine Blancpain, 1445, 8 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois roses. L. : *Secl Henry de la Broie* (C. C. B., Acquis de Lille, I, 391).

**Broigne**, Jean, abbé de l'église de *Broing*, 1386 : type ogival ; dans le champ du sceau, un prélat sans un dais ; au bas, un ecu, a trois macles et  $\bullet$  ou B en cœur (B.) (voir **Lambotins**).

**Broich**, voir **Broek**.

**Broquette** (Autoine), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1596 : un chevron, accompagné de trois étoiles. S. s. : un cheval (panthère?) assis (B. R., C. G., portefeuille, N° 1907).

**Bronkhorst**, *Willemus, dominus de Bronchorst miles*, caution pour Remaul, comte de Gueldre, etc., 1286 : un lion et un lambel a cinq pendants, broché. L. :  $\text{✠}$  *Willelm . . . lüs de . . . . . t* (*Nam.*, N° 191) (voir **Ardts. Baar, Baexen, Buren, Remen, Spruijt, Voort**).

— (Guillaume de), sgr. de **Batenburg**, 1317 : un sautoir, accompagné au chef d'un lion et d'un lambel, ne brochant que sur le lion, et dans chacun des trois autres cantons d'une force de tondeur, renversée. L. : . . . . . *mi de Bro . . . orst du de Batebo* . . . (Liège, chap. de St-Lambert).

— Sire Gislebert van **Bronchorst**, oncle du sire de Baar, 1342 : un lion et un lambel a cinq pendants, broché. L. :  $\text{✠}$  *S' Gyselbert de Bronchorst* (Aulhem, *Reken.*, N° 581).

— Sire Gislebert, sgr. de **Bronchorst**, parent (oncle) du sire de Baar, 1342 : un lion cour. L. :  $\text{✠}$  *S' domni Giseberti de Bronchorst militis* (Ibid.).



**Bronchorst** (Gisbert, sire de) *Bronchorst*, chev., se porte caution pour Renaud, comte de Gueldre, envers *Hille*, fille de Jourdain van *Rijnveren* (Reverden), femme de Jean van Wij[h]e, le jeune, chev., 1319 : un lion cour. (*Wassenaeer*).

L'acte, ainsi que les suivants de 1377-1517, donne l'orthographe : *bronchorst*, échi de 1541 : *Bronchorst*, *Die here van Bronchorst*, caudroids, portant, d'après *Gueldre* de gueules au lion d'argent, armé et cour. d'or. Le eq. d'or. Capeline d'argent. C. : deux membres de lion, d'argent, armés d'or, adossés, tenant, chacun, une boule de gueules (comme *Batenborg*).

— (Guillaume, sgr, de), caution de Jean de Moers, chev., envers le sgr. de Friemersheim, 1366 : un lion cour. L. : S *Willel* . . . . . *dn̄i de Bronchorst* (Duss., *Orange-Moers*, No 29).

— (Guillaume, sire de) reçoit une rente du Brabant, 1377, 83 : un lion cour. L'écu sommé d'un cygne. L. (1377) :  $\text{S}^{\text{S}}$  *Willelm̄i domini de Bronchorst* (R.).

— (Sire Roger van), *keppeler* et chanoine de la cathédrale de Cologne, 1396 : un lion cour. et un lambel broch. (Duss., *Col.*, No 1192).

— (Guillaume, sire de), échange des septs avec l'abbé de Werden, 1397 : donne un *riñaus* d'un acte d'Adolphe van den Spieghelbergh, abbé de Werden, 1402 : un lion cour. L'écu sommé d'un cygne et accompagné, au bas, d'un dragon. L. : *S' Willelmi domini de Brouchorst* (Duss., *Werden*, Nos 97-1-2 et 73).

— (Guillaume, sire de), et Othon van *Bronchorst*, sire de *Borkelo* (Borkelo), se. le compromis des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : Guillaume : un lion cour. C. : deux pattes de lion, tenant chacune une boule. L. : *Sigillu Willelmi h̄e van Bronchorst* ; Othon : un lion cour., l'épaule chargée d'un écu, fruste. Même C. L. : *S Otto van Bronchorst he to Borkelo* (Arnhem, *Rekenk.*).

— (Thierry van) et Gisbert van *Bronchorst* (ne sçelle pas), frères, donnent à Philippe, duc de Bourgogne, qu'ils sont désireux de servir, *een goede, vaste, stele, aldt ende volcomene zoene* au sujet de l'initié ou ils se sont trouvés, eux et leur valet, Ruclken Glijben, envers le duc Jean de Brabant, s'étant engagés, autrefois, par lettres scellées, vis-à-vis de leur *lieve Joncher cude nere*. Ten Jean van *Buereu*, prévôt d'Als-la-Chapelle, à l'aider contre ce prince, mais n'ayant, toutefois, commis aucun acte préjudiciable à celui-ci, ni au Brabant : 28 septembre 1429 : un lion. L. : *S Duce van Bronkorts* (sic!) (R.).

— (Elisabeth et Jean van), fils de *Marcelys*, vendent une rente, 1442 : Jean : un lion cour. (*Geld.*).

— (Thierry van), chevain de Namur, 1505 : un lion cour? C. : deux pattes de lion (s. l., c. 12)

**Bronchorst** (Henriette van), femme de Guillaume Inghendant, 1517 : un lion . . . (fruste) (*Geld.*).

— (Jean van) dote Anne van *Bronchorst*, a son mariage avec Thierry van Malburg, a *Zalt-Bommel*, 1541 : un lion cour. C. : deux pattes de lion (*Ibid.*).

**Broodsnijder** (?) *Eybertus Panscoida*, chevain de Nimegue, 1291 : une étoile. L. :  $\text{S}^{\text{S}}$  *Sigillum Eyberti* (sans autre nom) (Arnhem, *Rekenk.*, No 597).

**Broquet**. Jean *Broket*, h. de fief de l'église Sainte-Waudru, a Mous, 1353 : une fasce, accompagnée de six merlettes, 3 rangées en chef, 3 (2,1) en pointe. L. :  $\text{S}^{\text{S}}$  *S' J. han Brok* . . (Mous, Sainte-Waudru, fonds de Hal) (voir **BRUECQUET**).

— Albert du *Brocquet*, h. de fief du Hainaut, 1524 : écartelé : aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande frisée ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un échiqueté. G. fruste. L. : . . . . . *de Brocquet* (Mous, Gour téad., reg. H).

**BROQUIERE** (*Bertram* de la), sgr. de *Viefhastel* et *darquesnes* (Arquennes), conseiller du duc de Bourgogne et *haut guerrenier des Oostdukes* de Flandre, reçoit, par le bailli de Furnes, ses gages annuels, soit 24 livres parisis, 1455, 6 : écartelé : aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>, d'hermine ; au chef charge de quatre . . . (brochets, posés en pal?), rangés en fasce ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un animal rampant chat, chien, renard?, G. : une tête et col de loup (?) entre un vol. L. : *Se . . Bertram de la Broqu* . . . (G. C. B., Acquis de Lille, l. 95-6).

**BROUGNON**, voir **BRONGNON**.

**Broseken** (Everard), fils de Beatrix, *die Dileres wief van der Duce was*, vendent, au chapitre d'Emmerich, leur bien *op Schoeken verste*. 1363 : trois étoiles. L. :  $\text{S}^{\text{S}}$  *S' Everardi Brosekini* (Duss., *Emmerich*, No 49).

**Brouckere**. Baudouin *die Brockere*, chev., h. du comte de Flandre, se. un acte du bailli du métier de Bruges, 1285 : un échiqueté ; au fr.-q. plain, ou fruste. L. :  $\text{S}^{\text{S}}$  . . *Baldevini Brockere militis* (Nam., 176).

— Baudouin *die Brockere*, chevain du Franc de Bruges, 1295 : un échiquete ; au fr.-q. chargé d'une coquille. L. : *S Baud' die Brockere* (Fl., No 1489).

— *Baithins le Brouckere*, h. du comte de Flandre, 1329, a Bruges : un échiqueté ; au fr.-q. chargé d'une coquille. L. : *S Baud' die Brockere* (Fl., No 1489).

— Jacques de *Brouker*, chevain d'Ypres, 1417 : un chevron, accompagné de trois trefles. L'écu sommé de . . . . L. : *S Jacob die Brockere* (G. C. B., Acquis de Lille, l. 147).

— Jacques de?, h. du comte de Flandre, reçoit, du bailli de la Solle d'Ypres, une indemnité pour deux





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XXXI.

Fig. 1. Sceau de Jean, sgr. de Walincourt, etc. (1311).

Fig. 2. Sceau de Solier de Ringenberg (1247).

Fig. 3. Sceau de Léon, fils du châtelain de Bruxelles (1247).





jours passés, avec lui, à Courtrai, pour assister *daer mijn ghebuchte heer van Bourgouigne, grace van Vlaendren, gheerret was in Belle ende in Belle hanbocht* (Baillon et le métier de Baillon), 1421, 12<sup>e</sup> jour du *veuedemaend* (août?) : un chevron, accompagné de trois croisettes pommelées (chaque bras terminé en boucle). Cf. voir. C. cassé. L. : *S Jan* . . . . . (C. C. B., Acquis de Lille, I, 191).

**Brouckere.** Agnes *Brouckers*, veuve de Simon van der Banck, Banck, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1473 : parti ; au 1<sup>er</sup>, . . . ; au 2<sup>d</sup>, un échiqueté (assez fruste). T. : un ange (Ibid., I, 240).

**Brousaert** (Thierry) reçoit, du Brabant, des comptes, par sixièmes, sur 350 montons (guerre de Gueldre), 1395, 6, 7, 8 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, deux roses, surmontées d'un lambel ; au 2<sup>d</sup>, une rose, toutes à six feuilles (trois roses de l'un en l'autre?). L. : *S Thiri Brouzar* (B.).

**BROUSBERG**, voir **Samal**.

**Broustin** (Jacques), alleutier du Hainaut, 1463 : une rose à six feuilles (Tournai, Croisiers).

**Brouthières.** Jean de *Brouthières*, mari d'Agnes de *Fraisie*, fait, de concert avec Robert de Housse et consorts, un accord avec le gouverneur du duché de Bar, au sujet de la sgrie de Moranville, 1459 : quatre burelles. C. fruste. L. : *Jehan de Broutte* (Lorr., *Etan.* N° 45) (voir **Ancherin**).

**Brouwer[e], Brauwere, Br[e]uwere.** *Gerardus dictus Breuere*, échevin d'Aerschot, 1329 : dans le champ du sceau (sans écu), une fleur de lis, p. c., et un bâton alésé, broch. L. :  $\frac{1}{2}$  *S Ge de Breuere scabi arscot* (S.G.).

— *Paulus Bruere*, échevin d'Oosterwijk (Brab. sept.), 1334 : trois roses à six feuilles et une colice broch., chargée de trois mouchetures d'hermine. L. : . . . *vels de Br.* v . . . (S.G.).

— Hughes de *Brauere*, h. de fief de la châtellenie de Gand, 1387, 97. 1400, I, 6 : deux renards sautillants, affrontés. L. : *S H* . . . *e de Breuere* (Fiefs, N° 2672, et Acquis de Lille, I, 111, 405).

— Pierre de *Brouvere*, h. de fief de Sotteghem, 1414 : une bande, accompagnée au canton s. d'une étoile (Els.).

— *Jehan le Bruere*, religieux et pitancier de l'abbaye de Saint-Corneille, près Nimove, 1439 : un chevron, chargé de trois étoiles (à six rais) et accompagné en chef à d. d'une étoile à cinq rais (le com sup. de s. et la pointe plains) ; l'écu muni d'une bordure dentée. T. : un ange. L. : *S fris Iohannis de Bruver* (C. C. B., Acquis de Lille, I, 146).

**Brouwer[e], Brauwere, Br[e]uwere.** Jean de *Breuere*, dit de Har, tient un fief du clamoisenn Adrien van Rokeghem, du chef de sa sgrie de ter Douct, à Berchem-lez-Audenarde, 1503 : trois poissons, posés en fasce, rangés en pal. Le sceau porte : *de Brevere* (Els.).

— Henri de *Brauere*, échevin du comté de Flandre à *'s Gravenheneare*, 1519, 21 : une ramure de cerf, accompagnée en cœur d'une étoile, surmontée d'une petite boucle (*Deijuze*, K.).

— *Isbrant Arents; Brouwer*, échevin de Rotterdam, 1583 : trois oiseaux, mal ordonnés, le 1<sup>er</sup> essurant. C. : un vol (F.).

— *Adriaen Reijbrants; Brouwer*, échevin de Rotterdam, 1598 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois (2, 1) oiseaux ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois trefles. C. : un trefle, surmonté (!) d'une melette, entre un vol (F.).

**Broux** (Jacques de), mari de Catherine del Hutte (fille de Jean), qui tient, du Brabant, un fief à Puchart, sous Ollignies, 1531 : un fer à cheval (Av. et écu., N° 4276).

— (Guillaume de), h. de fief de Jauche, 1613, 4 : une demi-burelle, défaillante à d., accompagnée de trois losanges, 2 en chet, 1 en pointe à s. (Gr. scab., *Jauche*, c. 4363).

**Brouxelles**, voir **Bruxelles**.

**Bruchausen**, voir **Broekhuizen**.

**Brudeghoem** (Jean de), sacristain (*costre*) de Sainte-Pharalde, 1393 : une fasce ondée, accompagnée de trois (2, 1) coquilles (C. C. B., Acquis de Lille, I, 101).

**Bruden**, voir **Webbecom**.

**Brueder**, voir **Broeder**.

**Brukem** (Gilles van), prisonnier à Basweiler, dans maïsnie du duc de Brabant ; i. l. : 35 mont., 1374 : un chêne (non englanté), surmonté d'un lambel. L. : *S' Gillis va d* . . . *orrie* (B.).

**BRUECQUET** (Aubert du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1510 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une bande fretlée ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un échiqueté. C. cassé (Mons, Sainte-Waudru, c. 1) (voir **Broquet**).

**Bruel.** *Arnoldus de Brolio*, échevin de Malines, 1301 : une croix, chargée de cinq . . . et une bordure engrelée. L. : . . *Arnoldi d* . . . de . . . . . (Mal.).

D'après A. VAN DEN EUNDE, la croix serait chargée de cinq flambes. Les *de Brolio* seraient-ils une branche des Elewyt ? Voir à ce motif.



**BRUELE** (*Philippus de*), échevin d'Anvers, 1270 : une fasce échiquetée et un bâton en barre, broch. (Hap. S.-Elis., *Antwerp*, v. 1).

— Gishert van den repoit, du Brabant, un aigle sur une i. 1 de 10 mont., pour la descendance (*gylbeuert*) de Josse van Berlingen, son frère, tué à Basweiler, sous le sire de Bouchout, 1371 : une fasce échiquetée. L. : . . . *üsberti de Bre* . . . (B.).

— (Guillaume van den), échevin du duc d'Overijssche, 1384 : une croix latine, le bras inférieur terminé à s. par une petite tige, posée en barre (C. G. B., c. 107) (voir **Briele**).

**Bruëlis**, Jean van *Bruelis*, chev., bailli de Medemblik, 1357 : coupe ; au 1<sup>er</sup>, quatre lions (hainaut) ; au 2<sup>d</sup>, lionsoiseaux. L. : . . . . *han de Bre* . . . . (Holl.).

**BRUESBEKE**, voir **Veen**.

**Brufaut**, voir **WAESBERGHE**.

**BRUGDAMME**. *Bonden van Brugdamme* (voir **Poele**), 1292 : une fasce de trois fusées et une tranche broch. (estacade de trois *estaches*). L. : ✠ S . . . . *ni de Bruggdamme* (Fl.).

— (Simon van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Wedergate ; i. l. : 1000 mont., 1374 : (de sable) à la fasce (d'argent) dentée (de gueules), surmontée à d. d'une étoile (d'argent) (Volel d'argent, doublé d'azur, Gq. cour. (la cour, de sable). C. : deux têtes et cols d'oiseau (d'argent, becquées d'or), adossés. S. : deux sigles. L. : S' *Smou van Bruggedamme* (B.) (voir **Borssele**).

Les emaux de ces armes ont été empruntés à l'armorial de son contemporain GEBRE qui cite *Her Simon van Brugdamme* parmi les Flamands. Toutefois, sur le sceau, l'étoile est à six rais et le cimier est constitué par des têtes et cols de cygne, tandis que le bas donne deux têtes et cols d'angle et représente l'étoile à cinq rais.

— (Elisabeth van), veuve de *mer* (sire) *Lois* Seace, chev., sgr. *van den Hamme* et de *Scardan* (Scharidan), reçoit une route voyage, par le *centergrave* de Flandre, 1438, 9, 33 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un échiqueté (**Schaec**) ; au 2<sup>d</sup>, une fasce, chargée d'une tranche vivrée et surmontée à senestre d'une étoile à cinq rais. T. : un ange. L. : S *Lisbette van* . . . *dame* C. G. B., Acquisits de Lille, t. 235).

L'acte de 1438 la dit *dame van den Hamme* et appar-  
tenances.

*Le seigneur de BRUGDAMME* : de sable à la fasce emaux (cannelure) d'argent, à cinq point de queue, et un org sur mont. (vins, GUY LEBRE, *L'Antienne Noblesse de la Centre de Flandres*).

**Bruges** (*Lotius de*), sergent du comte de Flandre, 1289 (n. st.) : trois poquilles. L. : . . . *illeu Lotini de Bruges* (Fl., No 335).

**Bruges** (Gérard de), h. de fief de Renaix, assiste à l'acte de six parents de *Gillekin de Rosnais* (Renaix), déclarant que, pour acquitter ses dettes, il a vendu et cédé (à Pebeghem), *se tierre de Rosnays*, avec la sgr., à Guy, comte de Flandre, pour son fils, Guyot de Namur. 1293 : dans le champ du seau, une poule, surmontée d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ S' *Gierart de Breges* (Nam., No 265) (voir **Aa**).

— (Maître Guillaume de), conseiller de la duchesse de Brabant, témoin à l'acte par lequel Henri Pipenpoij, bourgeois de Bruxelles, décl. se soumettre à un arbitrage pour terminer la discorde surgie entre lui et les siens, d'une part, et Daniel de *Masmines* (Massemen), chev., d'autre part ; 1<sup>er</sup> janvier 1396 (n. st.) : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 1<sup>er</sup>, trois croissants et un semé de billettes ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion et un semé de billettes. T. : un ange. L. : S' *G' d' Wescsore in legib' libri* (B.).

**Brugg[h]e[n]**, Henri van der *Brugghe*, h. de Gilles van Bouchout, chev., 1330 : dans le champ du seau, sur une cote d'ou émergeant trois têtes de poisson, un pont à trois arches, sommé d'un dragon. L. : . . *Henrici de Ponte campor* . . (Brux.).

— Nicolas van der *Brugghe* et Jean van *Nederhem* reçoivent, du Brabant, 517 vieux écus qu'ils avaient dû payer à sire *Aernit van Sumpet* (Schümper), *die ons ghecungheu hadde, voer ghelt dat men hem seudlich was vtu dieust ende verliese van den orloghe jeghen Vlaendren, daer hi onder den greve van Loen (Looz) mede was*, et à déduire de la somme due au dit comte, 1358, 9 juin : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 1<sup>er</sup>, trois cotices ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois feuilles de néphar. L. : ✠ S' *Nicholaus de Ponte* (B.) (comp. les armes de **Nederheim**).

— Jean van der *Brugghe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotsclae ; 58 mont., 1374 : écarté ; aux 1<sup>er</sup> et 1<sup>er</sup>, trois fleurs de lis (complettes) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, six (3, 2, 1) besants, ou tourteaux. L. : ✠ S' *Ian van der Bruen* (B.).

— Renier *op de Brugghe*, échevin d'Aerschot, 1380 : un pont (une fasce voûtée, soutenue par des arches ogivales). L. : ✠ S' *Ren' supra pôle scabin arso* (S. G.).

— *Johannes de Ponte*, échevin de Louvain, 1389, 92, 8, 9 (n. st.), 1404, 3, 8, 12 : trois fleurs de lis, p. c., et un bâton broch. L. : ✠ S' *Iohannis de Ponte scabin luxaniën* (S. G., B. B., C. G., port-F. 1875).

— Jean van der *Bruggen*, échevin de Bruxelles, 1416, 7 : trois fleurs de lis, p. c., surmontées d'un lambel. Gq. cour. C. : une tête et col de cerf, S. : deux griffons. L. : 1416 : S *Ian va d' . . . gghen* : 1417 : . . . *han van der Bruggen* (E. G., t. 349, et Brux.).



**Brugg[h]e[n]**. *Johannes de Ponte*, échevin de Louvain, 1419, 20 : une scie de boulanger, posée en bande, accostée de deux roses. L. :  $\spadesuit$  *S' Iohis de Ponte scab lov* (S.-G.).

— *Henri op die Brugghe*, échevin d'Aerschoot, 1421 : trois fleurs de lis, p. c. (Mal.).

— *Henri op die Brugghe*, échevin d'Aerschoot, 1426 : trois fleurs de lis, p. c.; écus, en cœur à trois pals; ledit écu au chef chargé à d. d'un écus. (?) (Triste) L. :  $\spadesuit$  *S' Heiaric op de Bree (?) scab aerschoot* (S.-G.).

— *Henri van der Bruggen*, dit *melten Ghelde*, vassal de Jean, sgr. de Merode, etc., 1474 : une marque de marchand (Afflig.) (Fig. IX) (voir **Schimper**).

— *Gérard van der Bruggen*, échevin de Bous-le-Duc, 1509 : un lévrier passant, accompagné en cœur d'une petite boule et surmonté d'un lambel. L. : *... erardi van d Bru ... e scabi in Bu ...* (S.-G.).

**Bruggeneyen** (*Johan van der*), dit *Hasenkamp*, h. du comte de la Mark, 1118 : trois triangles, posés au centre de l'écu. C. : un vol. L. : *S' Iohan Breygeneyen* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 765) (voir **Hasenkamp**).

**Brugman** (*Jean*), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Rodelgen; i. C. : 49 mont., 1374, 9 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une merlette. L. : *S' Jan Breyman* (B.).

— *Herman Brayman*, échevin de Dusseldorf, 1391 : dans le champ du seau une marque de marchand, formée de deux crochets, passés en sautoir, reliés au bas par une traverse. L. : *S' Herman Brueman* (Duss., Chapitre de Dusseldorf, N° 61).

**Brubeze** (*Jean van*), et *Brubese*, etc., jadis prisonnier à Basweiler, sous Brien van Carinhen; i. L. : 630 mont., 1374, 9; échevin de Bois-le-Duc, 1376 : trois lincets contournés, accompagnés en cœur d'un fer de moulin versé. L. 1374 : *S' Iohannis de Breches ...* 1376 :  $\spadesuit$  *S' Iohis de Breves scabi in Bresco* (B.).

**Bruiant** (*Jérnoub*), h. du marquis de Namur, 1294 : de ... à l'écus, plain et au lambel broch. Le bouchier accosté, à d., des lettres VIG, gravées de bas en haut. et à s. des lettres L.O. gravées de haut en bas. L. :  $\spadesuit$  *S' Herveus de Rines bathis de (?) (= de Rhisne, bailli de Lové (?), ou de Vico (?)) (Nam., N° 268)*.

**Bruyère**, *Heleenans de la Bruyre de Gestyorelpont* (Geest-Gerompont), armiger terre *Gheldonensis* (Jodoigne), s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, dans la guerre déclarée entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : trois piles, la 1<sup>re</sup> chargée d'un losange. L. :  $\spadesuit$  *S' Heimot de Gest* (B., N° 507).

Et non : *Gestygeruspont*.

**Bruyère**, *Heleenans, et Hynemans de Gest*, échevin de Jean Hazard, de Dinant, dans sa cour à Villers-lez-Heest, 1359; maire et échevin du Fris, 1360 : plain; au chef denché, chargé à d. d'un losange. L. :  $\spadesuit$  *S' Heleenan ... est (Nam., N° 808 et 863)*.

— Charles-Albert de *Bruière*, h. de fief du Hamant et de *Crespin* (Crespin), nommé par le parlement de Tournai, 1626 : trois aigures, sans aises et un besant, ou tourteau, en cœur (M. L. Paris).

**Bruijn[e]**. *Egilius, plebanus ecclesie beate Gulde bruxellensis*, 1385; Gilles *Bruijn*, cure de ladite église, 1395, 6 : dans le champ du seau oval, sainte Gulde, sous un dais; au bas, un écu au sautoir, chargé en cœur d'une étoile et cantonné de quatre fleurs de lis. L. : *S' Egiliū Brune plebani ecce bte Gulde bruxellen* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 70-71, et B.).

— Michel de *Brujne*, mari de Marguerite van den Weerde, qui tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, 1430 : une bisee, chargée de trois tores d'échiquier et surmontée de trois oiseaux (Fiefs, N° 3924) (Pl. 5, fig. 107).

— Philippe de *Brujne*, h. de hef de Termonde, se. pour Jean de Jonghe (fils de Mathieu) et Pierre de Brujine (fils de Jean), feudataires, dudit château, à flamme, 1549 : un sautoir (Fiefs, Nos 2842 et 2850).

— Thomas de *Brujne*, tenancier juré héréditaire du Roi, dans sa chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1616 : un buste imberbe, posé, en pointe, de face, coiffé d'un turban, à quatre rubans flottants, surmonté de trois roses, rangées en chef. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S' Thomas de Breyne* (C. G. B., c. 47, 48).

— Thomas de *Brujne*, même qualité, 1637 : même écu. L'écu dans un cartouche. Sans timbre. Même L. (Ibid., l. 47).

Il est, selon les apparences, le même personnage que Thomas cité, ci-dessus, en 1616. N'étant pas gentilhomme, il aura été obligé, par les rois d'armes, de supprimer le timbre de ses armes, en vertu de l'ordonnance du 11 décembre 1646.

Voir des exemples analogues, aux noms de *Hautin*, *Mre*, *Polsjuel*.

— François de Brujine, même qualité, 1640, 2 : même écu. L. :  $\spadesuit$  *S' Francois de Breyne* (Ibid.).

— Martin le *Brujn*, allentier du Hamant, 1678 : deux fourches, passés en sautoir et un panier oval, sans aises, renversé, broch. en cœur, surmonté d'un besant, ou tourteau (Enghien) (voir **Bru[n]e**, **Laer**).

**Bruccq**, voir **Broeck**.

**Bruchausen**, voir **Broekhuizen**.

**Bruleet** (*Jean*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sac d'Oupeye; i. C. : 138 mont., 1374 : un lion. L. :  $\spadesuit$  *S' Jehans Brelet* (B.).



**Brumières.** *Kaerle van Brumieres*, chev., commandeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Rabaut, dcl seigneur de Chautraïne, 1307 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lambel, à cinq branches; encls d'un orle (simple); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix ancrée (?). L. : *S F Charles de* . . . . . (S.-G.).

Nous empruntons, sous réserve, la forme *Brumières* à *La Nobl. anc. et mod. tel. vison* Huppaya, par TARDUET WAELHES.

**Brun[e]**. Nicolas de *Brune*, échevin de Rotterdam, 1375 : une anquiere, accompagnée en pointe d'un goblet (V.) (voir **Trazegnies**).

— (Jean de), jadis prisonnier à Rasweiler, sous le sire de Voerselaer; l. l. : 142 mont., 1371, 8 : trois chevrons; le 1<sup>er</sup> chargé de trois roses broch. L. : *Seghel Ians Brunea* (R.).

— Jean le *Brune*, chev., h. de fief du duc de Bourgogne, au Franc de Buzes, 1409 : un chevron, chargé de trois roses, accompagné en chef a. d. d'un écus. fruste (le coin sup. de s. et la pointe plain). G. : un renard en arrêt entre un vol. T. : deux h. sans, sans massues. L. : . . . . . de *Brune* (G. C. B., Aquits de Lille).

*La maison sur un de Brune* : de sable, au chevron d'argent sur lequel trois quintes lucelles de gueules (COIN. GAILLARD, *L'Anchoise Noblesse de la comté de Hainaut*).

— (Jourdain), époux de d<sup>me</sup> Marie N., qui tient du château de Furnes, un fief à Staveld, 1421 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une merlette; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un échiqueté (Fiefs, c. 889, l. 862-81).

— Jean de *Brune*, h. de la châtellenie de Gand, 1442, 7 : deux fasces. T. : un auge. L. : *S Iau de* . . . . . (G. C. B., Aquits de Lille, l. 116, 157).

— Pierre de *Brune*, père de Jean, sc. une quittance par laquelle ce dernier et Guillaume de *Brune* décl. être payés, par le bailli d'Oudenbourg, pour avoir conduit celui-ci et d'autres personnes de Gand à Lille, 1444 : une pelle, le manche garni au haut d'une traverse, le fer en bas, en pal. L. : *Pieter d. . . . ne* (Ibid., l. 157).

— Jean de *Brune*, h. de la châtellenie de Gand, 1453 : deux fasces, surmontées d'une rose, mollette ou étoile, à cinq rais, et une bordure (simple). T. : un auge. L. : *S Iau de Brune* (Ibid., l. 401).

— Jehan le *Brune*, même qualité, 1456 : deux burelles, T. : un personnage. L. : *S I. . . . Brune* (Ibid., l. 113).

— *Eloys le Brune*, chev., échevin et *currier* du terroir de Furnes, 1458 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, chargé de . . . ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un sautoir de vair, de deux tires. Sur le tout, un écus, à la croix. G. cassé (Ibid., l. 95-6).

**Brun** (Jehan le), lic. en droit, conseiller du roi de France et lieutenant du bailli de Tournai, etc., 1477, 8 : un chevron, accompagné de trois meubles affectant la forme de battants de cloche (lunissoirs?). L. : *Seel Biarsete (?) Jehā le Brun* (Tournai, Chartrier).

Seel de Rochard et de Jean I

— (Gilles le), h. de fief d'Engbien, 1500 : parti; au 1<sup>er</sup>, un renard sautillant; au 2<sup>e</sup>, une fasce, accompagnée en chef d'une rose et en pointe de trois (? 1) besants, ou tourteaux. T. : un auge (Abb. de W. B., c. 3008).

— (Gaspard le), *clerc aux enquestes de la cour de Mons*, 1524 : une couronne; au chef chargé de trois étoiles. T. s. : un auge (Mons, St-Waudru, c. Q., l. *Quecy*, 11-50).

— (Antoine le), h. de fief de la s<sup>g</sup><sup>ie</sup> de Binche, 1549; du Hainaut et de la cour de Mons, 1579, 81, 2 : un cygne et une bordure engrêlée. Cq. sans G. (1) (Ibid., c. II et I) (voir **Patoul**).

L'acte de 1579 le qualifie aussi de *conseiller ordinaire du Roy*.

(1 Sur le sceau de 1549; sur les autres (1579, 81, 2), le haut est cassé.

**BRUNE**, voir **Diepenbroek**.

**Bruneau** (Eustache), h. de fief et avocat en la cour de Mons, 1524 : une hure de sanglier, surmontée d'une étoile à cinq rais et d'un gland (panelle?). T. s. : un auge, portant de la main droite un rameau (Ibid., c. Q., l. *Quecy*, 41-50).

— (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1616 : trois roses, accompagnées en cœur d'un croissant. G. : une aigle iss. (?) L. : *Seel Jean Bruneau* (M. A. de Latre du Bosqueau).

— (Jacques), même qualité, 1625 : un chevron, accompagné de trois étoiles; au chef coupé; au 1<sup>er</sup>, plain; au 2<sup>e</sup>, trois roses, rangées en fasce (B. R., G. G., portef. 2221) (voir **Piret**).

**Bruneel** (Jean), échevin de *Sgravenlieuare*, 1519 : un arbre (crêquier) (Deijne, c. K.).

**Bruninc** (Jacques), échevin du comté de Flandre, dans sa s<sup>g</sup><sup>ie</sup> de *ter Cruce*, à Wervicq, 1467 : un chevron, accompagné de deux roses en chef et d'un trelle en pointe. L. : *S Iu . . . . . ine* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 51-2).

— *Anceel Bruninc*, h. de la cour de Belle (Bailleul), 1475 : même écu, mais une coquille, au lieu du trelle. L. : *S Anc . . . . .* (Ibid., l. 391).

**Bruninchs** (Gilles), tenancier, à Brusthem, dans la cour censale du convent de St-Marie-ten-Trone, 1441; tenancier (*illeg*) du damoiseau Jean van Box-





mer, 1441 : deux fasces ; au fr.-q. fruste (au lion f). C. : un lion iss., appuyant ses pattes de devant sur le casque, entre un vol. T. : deux d'bes (S.-T., c. 9 et 10).

D'après l'armorial inv. de Saint-Trond, cette famille porte : d'or à deux fasces de gueules ; au fr.-q. d'argent à trois lions de sable.

**Brunincks** (Jean), échevin, à Zepperen, pour l'église S-Servais, de Maestricht, 1433 : un marteau, surmonté d'une couronne (S.-T., c. 9)

**Bruninx** (Jean), teneancier de l'église Saint-Jean l'Évangéliste, de Liège, à Goyer, 1591 : un moule (Ord.) (voir **Hoets**).

**Brunken** (Robert), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Lutet ; i. l. : 145 moult., 1374 : d'hermine à la fasce. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Robier Brunnis de Tis* (B.).

**Brunchorst**, voir **Eyckel**.

**Brunkin** (Jean), fils d'Etienne, tient, de la sgr<sup>me</sup> de Nevele, un fief à Aerseele, et, de Jacques de Thiennes, dit de Lombise, sgr. de Claehtout, un fief à Pitthem, 1502 : trois roses, accompagnées en cœur d'un treffe. Fiefs, Nos 1243 et 10810.

**Bruse**. *Heinricje Bruus zone* (voir **Poele**), 1292 : une croix, cantonnée de quatre étoiles. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Heine Bruse* (Fl.).

**BRUSENHOUWE**, voir **BRISENUE**.

**BRUSENOGHE** (Jean de) reçoit, du Brabant, 90 vieux écus, sur une indemnité de 181 1/2 vieux écus (guerre de Flandre) 1357, 7 sept. : une aigle. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Iehan . . . reh. . .* (B., 1380).

**Brusnel** (Jacques), h. de Philippe de Clèves et de la Mark, sgr. de Ravenstein, Enghien, Aulnoy-lez-Valeniennes, etc., dans sa sgr<sup>me</sup> d'Anhooy, 1501 : trois roses (fort endommagé) (V<sup>e</sup> Desmaisières).

**BRUSTEMME** (Louis de), chev., et Marie, sa femme, reçoivent ce qui est dû à celle-ci, par Guillaume comte de Namur, du chef de feu Henri Zoelminne, dit de Tret, échevin de Liège, jadis époux de Ladite, 1312 : plain ; au fr.-q. plain. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Ladrovicj de Castro militis* (Nam., No 659).

**Brusthem** (Franchise de la ville de), 1341 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une fasce échiquetée, de trois tires ; au 2<sup>d</sup>, sept (3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés. L. : S' *scabinorum . . . Brestem* (S.-T., c. 5<sup>bis</sup> et 7).

*Le Cartulaire de Saint-Trond* blasonne : *un écu ni-parti de la Mars le et mi-parti lozanor.*

— *Sigillum commune ville seu libertatis de Brusteme*, 1319 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une fasce échiquetée, de trois tires ; au 2<sup>d</sup>, un lion (Ibid.).

Les échevins de Brusthem sont dépourvus de sceaux personnels : *sigillis propriis carentis.*

**Brusthem** (Les échevins de), 1460 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois fleurs de lis et un bâton broché ; au 2<sup>d</sup>, écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>, un lion, rebui du 1<sup>er</sup> contournée ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce de cinq fusées (Ibid., c. 10).

— (Les échevins de l'évêque de Liège a), 1485 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois huchets ; au 2<sup>d</sup>, écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>, un lion, à la queue fourchée, rebui du 1<sup>er</sup> contournée ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce de cinq fusées. Derrière l'écu, émerge un Saint Laurent, patron de Br., appuyant son gril sur l'épaule droite ; le tout dans une rose gothique à huit feuilles. L. : *Sigill<sup>o</sup> scabinorum et libertatis brusthemensis* (S.-T., c. 10).

— (Les échevins de), 1512 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une fasce échiquetée, de trois tires, sommée d'un lion contourné iss. ; au 2<sup>d</sup>, écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>, un lion cour. ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce de cinq fusées. L. : *Sigilla scabinorum et . . .* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— (Les échevins de), 1527 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une fasce échiquetée de trois tires, sommée d'un lion contourné iss. ; au 2<sup>d</sup>, écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>, trois huchets ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce de cinq fusées (S.-T., c. 13).

**Brusch**, François *Bruus* reçoit une rente sur l'espier de Gand, 1439, 17, 51, 55 : une fasce échiquetée (de deux tires). S. s. : un griffon accroupi, au bec duquel est suspendu l'écu. L. : *S' François Bruesch* (C. G. B., Acquis de Lille, I. 501).

— (Pierre), échevin de l'Écluse (Flandre zél.), 1399 : une fasce vivrée. T. : un ange (Ibid.).

**Bruxelles** (Godefroid, châtelain de), 1215 : type équestre, a. d. ; le bouclier a un sautoir. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Godefrid castellan de Bruxelles* (Abb. d'Aywieres, A. G. B.).

— (Léon, châtelain de), 1231 : dans le champ du sceau, un lion contourné, l'épaule chargée d'un écu pyriforme, au sautoir. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Lion<sup>is</sup> castellan<sup>is</sup> de Breceella* (Ibid.).

— (Léon, fils de Léon, châtelain de), 1247 : un sautoir et un lambel à cinq pendants broché. L. :  $\frac{1}{2}$  *Sigillum Leonii filii castellan<sup>is</sup> bruxellen<sup>is</sup>* (Ibid.).

— (*dame Mahaut, castellaine de*), et noble damoisial *Gerart de Marbaix, fil a le dite castellaine*, desquels Solier de *Brainne*, chev., tient son fief de Semole, se. un acte de celui-ci, 1290 : Mahaut : dans le champ du sceau ogival, dame debout, accostée de deux écus, chacun au sautoir. Le sceau du fils est tombé (*Ninove*).

— Guillaume de *Brevelles*, h. de hof du Hainaut, 1320 : un poisson, posé en bande. S., a. d. : un griffon ; à s. : . . . Très cassé (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).



**Bruxelles.** Gérard de *Brouxelles*, h. de fief du duc de Bourgogne et de Brabant, comte de Hainaut, etc., 1110; un poisson, posé en bande, accompagné au canton s. d'une rose (Mons, Sainte-Waudru, c. 1).

— Paul de *Brouxelles*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1189; même écu, sans la rose, S. : un griffon et un léopard lionné (Ibid., c. 11).

Sur Raoul de *Brouxelles*, bourgeois de Mons, feudataire du Hainaut, 1110, voir Archives de Mons, *Cour feudale de Hainaut*, reg. de 1110, f. 174 et 182.

**Bruxken** (Gérard van), teneurier, à Brusthem, dans la cour du damoiseau Rasse van der Borch et dans celle de *van der Biesl*, 1196; trois fusées, rangées en fasce (non accolées), accompagnées en pointe d'un anellet. L. : *S Geert van Bruarken* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

Il existe un hameau de ce nom à Brusthem et, à Strüthen, un *hof van Bruarkene*.

**Bubbelart** voir, **Wilre**.

**Budberg, Boetberg, Boitberg, Botbergen, Buedberg**, etc. — *Henricus de Boitberg, miles*, 1288; plain; au chef denché (Duss., *Jul.-Berg*, N° 92).

— *Leo de Boitberg* promet de ne plus jamais commettre d'acte hostile contre les bourgeois de Cologne, qui l'ont fait prisonnier à Worringen, ni contre le duc de Brabant, les comtes de Berg, de Juliers et de Mark; 10 juillet 1288; type équestre; le bouclier de . . . a un écus, plain, accompagné de huit étoiles, en orle. Sur la housse du cheval se voient deux écus aux mêmes armes (très endommagé). G.-secl : un écu aux mêmes armes. L. : . . . *ill' dn̄ Lyf de B . . .* . . . (Ville de Cologne, N° 503).

— *Henricus de Boitberg, miles*, se. pour *Godefridus de Hulze, miles*, qui, fait prisonnier à Worringen par les bourgeois de Cologne, fait une promesse analogue; 9 août 1288; type scutiforme; un coupé-émanché de . . . et de . . . (plains). L. : *S. enrici de Botberg militis* (Ibid., N° 519).

— *Gobelinus de Boitberg, gener Gertrudis, relicte quondam domini Hermann, sculteti tuicensis*, (de Bent), *militis* 1292 (n. st.); plain; au chef denché. L. : *S' Godefridi de Botberg* (Ibid., t. 567).

— *Gobelinus ac Alceradii, coninges de Botbergen*, font, avec l'abbé de Werden, un compromis, au sujet d'arrérages de rentes dus du chef de leur *curtis de Budberg*, 1321; un sautoir, cantonné de douze croisées potenceés. L. : *S' Gobelini e Bo . . .* ge (Duss., *Werden*, N° 58).

— *Godefridus de Botbergen* se. l'acte du dit *Gobelinus*, 1821; plain; au chef denché. L. : *S' Godefridi de Botberg* (Ibid.).

**Budberg, Boetberg, Boitberg, Botbergen, Buedberg**, etc. — Werner van *Boetbergh, knape van wuyghe* (voir **Bongart**), 1379; plain; au chef chargé de trois merlettes. L. : *S' Verne . . .* *Boitberg* (Duss., *Commanderie de Biesen*, N° 75).

— Hermann van *Boetbergh*, bailli du pays de Clèves, 1392; plain; au chef chargé de trois merlettes. G. : une tête et col de loup (?). (Duss., N° 1146).

— Maria van *Boytbergh*, femme de Gérard van *Yssen*, 1406; même écu (Duss., *Clèves-Mark*, N° 466-7).

— Jean van *Boetberg*, écuyer, fils de sire Herman, se. le traité d'alliance des nobles et des villes de Gueldre, 1418; même écu. G. : une tête et col de loup. L. : *S' Iohanni, de . . .* (Arnhem, *Rekenk.*).

— Lubbert *Boitberch*, bourgeois de Hamum (Mark), 1419; une chaîne, posée en pal. L. : *S' Lebert Boitberch* (Ibid., N° 775).

— Henri van *Buetberg*, curé de Wankum, 1492; plain; au chef chargé de trois merlettes (*Geld.*)  
L'acte qu'il scelle est très important pour l'histoire des Spee.

— *De veste ind froemme Adrygaen van Boelberg*, se. un acte du comte de Moers, 1501; plain; au chef chargé de trois merlettes. G. : une tête et col de loup. L. : . . . *Boelberg* (Duss., *Orange-Muers*, N° 1081-2).

— Adrien van *Buelberg*, maréchal héréditaire, etc., parent (*nece*) des frères et sœurs van *Eyl*, 1555; coupé; au 1<sup>er</sup>, trois merlettes, rangées en fasce; au 2<sup>e</sup>, plain. Gq. cour. G. : une tête et col d'animal (cassé) (Ibid.).

**Budel** (Guillaume) reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons un acompte de 88 1/2 vieux écus (guerre de Flandre) 1357; reçoit un nouvel acompte de 100 vieux écus, sur 137 1/2 à lui dus et sur 60 vieux écus dus à lui et à Bernard van *Wischele*, 1357; se. pour Jacques de l'ère, qui reçoit, du Brabant, 30 vieux écus pour ses frais et dommages (guerre de Flandre), 1357; se. pour Bernard van *Wischele*, jadis combattant, avec ses compagnons, sous le duc Wenceslas, contre le comte de Flandre, 1357; trois colonnes (*zuilen*), surmontées d'un lambel. L. : *S' Wilhemi Brudcl* (B., N° 902, 1414, 1416, etc.) (voir **Wijnhorst**).

— (Thierry) reçoit, du Brabant, un acompte de 30 vieux écus, sur 80 vieux écus (guerre de Flandre), 29 sept. 1357; trois colonnes, accompagnées au point du chef d'une étoile à cinq rais. L. : . . . *heo-derici Bed . .* (B., N° 1423).

— (Thierry) reçoit, du Brabant, un acompte de 50 vieux écus, sur 80, pour ses frais et dommages



(guerre de Flandre), 1358; *Pastor Budel* et *Bernard van Wisschele* reçoivent 97 1/2 vieux écus, à compte sur 137 1/2, pour frais et pertes, 1358; se. une quittance analogue pour *Everard van Bingenarden*, 1358 — trois colonnes, 2 aux flancs, 1 en pointe, et une étoile à cinq rais en cœur. L. : *S Derich Budel* (B., N° 1654-6).

Ces deux derniers actes s'appellent *Pastor Budel*, à moins que ce ne soit un autre personnage qui ait employé le sceau de Thierry. Le sceau est mal grave.

**Budel** (*Johannes de*), chanoine de Saint-Martin, à Emmerich (dioc. d'Utrecht), 1389; dans le champ du sceau, trois (2, 1) cloches. L. :  $\frac{1}{4}$  *Stigillum Johannis de Budel presbit.* (Duss., *Emmerich*. N° 75).

**Büderich**, *Daneel van Boederijc, Maes van Egghere, Zegher van Bruechusen, Arnould van Egghere, Guillaume Boen* et *Thierry van Peelden* (Pelden) reçoivent, du Brabant, 376 1/2 vieux écus, pour leurs services et pertes dans la guerre de Flandre, 27 juillet 1357; une quartefeuille. L. : *S Da... ini de Bedriche* (B., N° 1280).

— *Dencken van Buderich* decl. avoir payé au comte de Moers 700 vieux écus, pour défendre et protéger les seigneurs et pays de *Friemersheim, ind roeff ind brant ind alle onrecht daer uyt weren ind keren*, 1379, le jour de la Saint-Martin, en hiver; une quartefeuille, non boutonnée. L. : *S' Denckini de Budek* (Duss., *Orange-Moers*, N° 43) (voir *Volmarstein*).

— *Bernt van Buerick* (ne scelle pas) et *Henri*, son frère, reçoivent, du duc et de la duchesse de Brabant, pour les pertes et dommages subis, à leur service, un capital de 200 écus de Holl. et une rente de 200 fl. de Holl., du chef de laquelle ils deviennent vassaux de ces princes; 8 février 1118-19, à Woudrichem; *Henri*; une quartefeuille (B.).

L'acte est daté en style de Brabant.

**Büdesheim** *Rodolph van Budisheim*, écuyer, vassal de l'abbaye de *Pruin*, 1368; cinq annelets et un filet abaissé, broch. sur le 3<sup>e</sup>. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Rolf van Bodesheim* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 809).

**Büdingen** (*Conrad von*), chev., se. un acte de *Henri*, sire d'Embar, et de sa femme, 1312; un bouc passant. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Conrad militis de Büding.* n (Ibid., N° 630).

**BUEBELINGHEN** (*Robert van*) la charte porte : *va Buevelinghen*, jadis prisonnier à Basweiler, parmi les seigneurs (*bedede*) du duc de Brabant; i, t., 136 mont., 1371; un ours naissant. L. : ... *de g'eres de Bobelinghen* (B.).

**BUEDEGHEM** (= *Bougem*) (*Arnould van*), h. de la dame de Termonde, 1334; deux faucilles affrontées, accompagnées de trois annelets, 1 dans chaque coin. L. : *S' Arnd van Biege.* (*Zwijveke*).

**Buedins**, voir *Christiaens*.

**Buekelair** (*Maitre Arnould*), échevin de Hensden (Itrab.), 1499; deux poissons (harengs) adossés. C. : deux poissons adossés, les têtes en bas. Le sceau porte : *Bokeler* (Mal.).

**Buekelere** (*Jean de*), échevin d'Anvers, 1478; un fer de moulin en chef à d. et deux miroirs ronds, 1 en chef à s., 1 en pointe. T. : un ange (Hôp. S.-Eliass., *Buitemy.*, c. 1).

— (*Arnould de*), même qualité, 1404, 1507; deux miroirs ronds en chef et un fer de moulin en pointe. C. : un chev. iss., armé de toutes pièces, coiffé d'un bassinnet et brandissant son glaive de la main droite (Ibid., I et III).

**BUECKEMARE**, voir *Halewijn*.

**Buele** (*Lagier de*) échevin de l'abbesse de *Zwijveke*, à Appels, 1374; trois besants, ou tourteaux. L. : *Zeghel van Lvgier de Brele* (*Zwijveke*).

**BUELSTORP**, voir *Wijer*.

**Buenelet**, ou *Buevelet* (*Wautelet*), h. de fief du Hainaut, 1473; un sautoir, chargé en cœur d'une étoile. S. s. : un griffon (M. E. Matthieu).

**Buesdal**, voir *Eijs*.

**Buevelet**, voir *Buenelet*.

**BUEVEMONT** (*Jehans de*), h. de fief de Renaix, 1251; dans le champ du sceau, un *Agnus Dei* regardant. L. : *S Jehan de Brevemont* (*Nouv.*, N° 265).

**Buffel**, *Henri Buffele*, chev., h. du comte de Hollande, de Zélande, etc., 1298; une croix fleurdelisée. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Henrici dei Buffels militis dñi de Toelne* (Tholen?) (Fl.).

— *Wernerus de Gusten*, miles, et *Nyt* de Birgel se. un acte de *Giselbertus de Bunde*, qui devient vassal du comte de Luxembourg et, en garantie, assigne à ce prince des alleux dans le marquisat de Juliers, 1341; d'hermine à la fasce, chargée d'une étoile. C. : un vol. L. : ... *W... militis de Gusten* (*Lux.*, c. III, l. XI, N° 30).

— (*Werner*), chev., ami de la duchesse de Juliers, 1371; trois annelets. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Her Werner Buffel vā Geste* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 864).

— (*Werner*), chev., vassal de *Gusten*, conseiller du duc de Gueldre et de Juliers, 1401; écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois annelets; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'hermine à la fasce (Duss., *Col.*, N° 1211).

**Buggenhout** *Jean van Buchenhout* tient, du château de Termonde, un fief à *Opwijck*, 1430; un massacre de bœuf, accompagné de trois (2, 1) étoiles (Fiefs, N° 4197).



**Buggenhout** (Les échevins de), dans le banc du sire de Grimberghe, 1562, 5 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une croix ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un sautoir (Aa). L. : *Sigillo scabinor' de Bry . . . . .* (Mal. et M. de Fiemmes).

Le rod d'armes CORN. GAILLIARD (VI<sup>e</sup> s.) donne au seigneur de *Buggenhout* : *d'argent à la fesse de gueulle à deux entrees recotees, en forme de sautoir, sur le tout, d'azur, et erge son nom.*

**BUHANGES**, voir **Waldackre**.

**Buydens** (Pierre), notaire au conseil de Hainaut, 1622 : un cœur, surmonté de deux roses (besants, tourteaux). S. s. : un griffon (Fiefs, N<sup>o</sup> 6708).

**Buic** (Jean), échevin de l'Ecluse (Shuijs, Flandre zéland.), 1323 : un sautoir, accompagné de deux merlettes, 1 en chef, 1 en pointe, et de deux croissants, aux flancs. L. : *S' Iacop Bye* (S<sup>te</sup> Pharaïde) (voir **Buux**).

**Buijck** (*Zijbrant*), *Jacobs zoon*, échevin d'Amsterdam, 1542, 4 : un contre-fascé de quatre pièces. Cq. cour. C. : une aigle iss. (N.-D., Anvers, Couv. des Chartreux de Saint-André *ter Salijgherhaven*, 653-8).

**Buijle** (Charles de), échevin de Malines, 1628, 30 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois lions ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois pals et un fr.-q. d'hermine (**Berthout-Duffel**). Sur le tout : un euss. à trois . . . (Mal.) (voir **Buele**).

**BUILLEMONT** (Rogier de), écuyer, allentier du Hainaut, 1398, 1400 : de . . . à l'écuss. plain et une cotice broch., chargée en chef d'une étoile à cinq rais, Cq. cour. C. : une tête et col de lion. S. : deux griffons. L. : *S Rogier de Buillenont* (Tournai, Chartrier).

L'acte qu'il scelle a trait à une terre à Beclers.

— (Arnoult de), h. de fief du Hainaut, 1606, à La Hamaide : un chevron, accompagné en chef de deux pignats affrontés et en pointe d'un renard passant. S. s. : un griffon. L. : . . . *Arnoel . . . Buillenont* (M. Hulin, à Gand).

**BUYMONT** (Guillaume de), huissier du parlement de Paris, 1395 : une croix ancrée et une bordure dentée (Tournai, *Péronne*).

— Guillaume de *Buimont*, huissier de parlement, donne une quittance à la ville de Tournai, 1103 : une croix ancrée et une bordure *eugrèlée*. C. : une tête et col d'aigle. S. : deux griffons. L. : *S Cillaume de Beymont* (Tournai, Chartrier).

**Buir**. *Ludekyn van Bugre et Fye*, sa femme, ayant reçu de Guill. de Juliers et d'Anne de Bavière, comte et comtesse de Berg et de Ravensberg, le bien dit *Eitzbreck*, renoué à tous les biens laissés par

Albert Ruter et tombés en le pouvoir desdits, 1376 ; le mari : une fasce frettée (Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 924).

**Buijs[se]**, **Bus**, **Buse**, **Buus**. *Jean Buse*, échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1350, 1, 3 : trois buses (oiseaux). L. : *S' Jan Buse* (*Zwijveke*).

— *Heyne die Bus*, reçoit, du Brabant, par site Thierry van Hodemijl, une rente pour d<sup>lle</sup> Jeanne van *Musen*, 1366 : un lion, accompagné de trois (2, 1) croissants (B.).

— Gislebert *Buus*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bouclout ; i. L. : 108 mont., 1374 : une aigle éployée, chargée en cœur d'une tour. L. : *S Ghüsbrecht va Bvogyic* (= Buijsingen, franc. : *Buisigny*, etc.) (B.).

Le cartulaire ms. de Septfontaines contient un acte de 1198, où est citée *Domocella Maria de Buisingen*, dicta *Buys*, fille de *Michel de Buisingen*, dictus *Buys* (Arch. génér. du roy., Bruxelles, *Cart. et ins.*, N<sup>o</sup> 139, f. 23).

— Arnould Buijs, 1402, 22 : *Reijnbout Jans Buijs zoon*, 1508, tous deux échevins de Heusden (Brab.) : trois huchets, accompagnés en cœur d'un fer de moulin (Mal.).

— Thomas *Buse*, h. du comte de Namur, sgr. de Bêthune, aux Quatre-Métiers, en Flandre, 1403 : un bateau à voile (Nam., N<sup>o</sup> 1312-3).

— Thomas *Buze*, échevin du métier de Hulst, 1409 : un bateau, muni aux deux extrémités d'une tour. L. : *S' To . . . . .* (C. C. B., Acquets de Lille, l. 130).

— Thierry Buijsse, échevin de Sint-Gertruidenberg, 1413 : une fasce frettée, accompagnée de dix billettes, 5 (3, 2) en chef à s., 5 (3, 2) en pointe ; au fr.-q. chargé d'un bateau (N.-D., Anvers, *Chap. capsar. extraord.*).

— Jean *Benijs*, h. de fief du château de *Bevre* (Beve[r]e[n]), appartenant au comte de Flandre, 1421 : une épée, la pointe en bas, accostée de quatre merlettes, 2 à d., 2 à s., rangées en pal. L. : *S Jan Byes filii . . . .* (Ibid., l. 238).

— Arnould *Buze*, tuteur de Catherine *ts Vriese*, *Mathcus Graevena wijf was*, qui tient, du château de Termonde, un fief à Saint-Gilles, 1430 : trois buses (oiseaux). Le sceau porte *Buse* (Fiefs, N<sup>o</sup> 4579).

— *Claes Buijs Willems soen, welyghboren man van Zuighollant in wijns ghenatichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe vierscayr van Zuighollant tot Dordrecht*, 1454 : trois blanchis, accompagnés en cœur d'un croissant contourné (Mal.).

— *Claes Buijs Henricx zoon*, échevin de Heusden (Brab.), 1529, 40, 8, 52, 3 : trois roses, accompagnés en cœur d'un c (Randelou, N<sup>o</sup> 6, et Mal.).







Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. XXXII.

Fig. 1. Sceau de Richard de Straten (1226).

Fig. 2. Sceau de Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre (1235).

Fig. 3. Sceau de Gauthier de Sijseele (1237).

Fig. 4. Sceau d'Arnould, sire de Cysong, *ber* de Flandre  
(1<sup>re</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> siècle).



**Buijs[se], Bus, Buse, Buus.** François *Buijs van Woeringen*, même qualité, 1560 : une roue, accompagnée de cinq billetes, rangées en orle (*Mal.*) (voir **Beek, Keijser**).

**BUISY**, voir **Rochefort**.

**Buijsingen.** Guillaume van *Buseghem*, 1303 : une aigle éployée (E. G., I. 338).

Tous ces personnages de nom de *Buijsingen* se, en qualité d'échevins de Bruxelles.

— *Johannes de Buissegghem*, 1332 : trois lions cour., accompagnés de quatre tours (portes), 1 au point du chef, 1 en cœur et 2 aux flancs. L. :  $\frac{1}{2}$  S *To . . . is de Br . . . . ghe* (Brux.).

— *Johannes de Buseghem*, 1318 : une aigle éployée, chargée en cœur d'une coquille. L. :  $\frac{1}{2}$  S *Johannis de Buseghe* (Ibid.).

— *Giselbertus de Buseghem*, 1390, 9, 1400 : une aigle éployée, chargée en cœur d'une étoile (?). L. : S *Giselberti de Buseghem* (Ibid. et Ch. et doc. div., c. 1).

— Jean van *Buseghem*, 1448 : une aigle éployée (E. G., I. 342).

— *Johannes de Buijssegghem*, ou *Buijsingen*, 1480, 6, 92, 7 : écartelé; aux 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup>, une aigle éployée; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois pals. Sur le tout : un écusson fruste. G. : un vol. T. d. : une d<sup>lle</sup>. L. : S *Jan van Buseghem* (E. G., I. 356, et Brux.).

— Jacques van *Buijssegem*, 1519 : même écu, mais sans fruste, en cœur. Même G. (Brux.) (voir **Buijs**).

**Buisseret** (*Franques Gibons del*), chevalier, et *Hustius Helius* (de Buisseret), de concert avec Bernard, sire de Bournival, chevalier (*1<sup>o</sup> loco*), se portent fort pour dam<sup>lle</sup> Julienne de Saint-Germain, veuve de Thierry de la Haye, envers le duc et la duchesse de Luxembourg, etc., et s'obligent à leur rembourser ce qu'elle recevait en trop sur 400 vieux écus et 9 livres de vieux gros, assignés sur les *maletoses* ou *assises* de Nivelles, 1357; *Franques* : trois besants, au tourteau; au fr.-q. coupé enclavé; au 1<sup>er</sup>, trois maillets penchés, rangés en face, au 2<sup>d</sup>, plain. Gq. cour. G. : une tête et col de levrier colleté. L. : S *Fra'k es Giba de Bvres' chl'*. *Hustius Helius* : même écu, brisé d'une bordure engrêlée. L. :  $\frac{1}{2}$  S *Hellein Hestria de Beis B.*, N<sup>o</sup> 1272).

— Quentin (sans de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1526, 27, 30, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 41 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une coquille. S. s. : un griffon (Mons, Sainte-Waudru, c. I. D).

— Georges, même qualité, 1538 : un chevron, accompagné de trois têtes de morue; au chef chargé

d'un saule, accosté de deux étoiles à cinq rais (**Saultx**). S. : un griffon. L. : S *G . . . . Brisseret* (Mons, Sainte-Waudru, Généralité).

Georges était frère consanguin de Quentin et issu du deuxième mariage de Colart, son père, avec Jacqueline de la Saultx. Il fut père de l'archevêque de Cambrai.

**Buisset** (Julien), bourgeois d'Ath, tient, des châtelaines de Flobecq et de Lessines, la s<sup>g</sup>ie de Lossignot, 1548 : un arbre arraché et une fasce broché, chargée de trois étoiles. T. cassé; la main droite tient un glaive (Piets, N<sup>o</sup> 10313).

**Buisson** (*Collart dou*), de *Pitey* (Pitot), écuyer, h. de fief de Jean, sire de Wesemael, dans sa s<sup>g</sup>ie de Fallais, 1395 : un lion cour. L. : S *Colar. d . . . . son* (C. G. B., c. 108).

— Jacques *Bouisson*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1498 : écartelé; aux 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup>, une coquille; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une étoile. T. : un ange (?). Le sceau porte *Brisson* (V<sup>ie</sup> Desmaisières).

— (Claude du), même qualité, 1589, à Feignies : un buisson, sur une terrasse, surmonté de deux fourches à trois dents, celles-ci reliées d'une tige transversale, lesdites fourches passées en sautoir. S. s. : un griffon. L. : S *Clarde de Brisson* (Mons, Gr. seab. de Feignies).

**Buchenau**, voir **BOEKENAU**.

**Buc**, voir **Boc**.

**Buchnas**, voir **Colen**.

**Buckele** (*Emundus dictus up den*), échevin de Neuss, 1294 : trois annelets (Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 118).

**BUCKHORST** (Guillaume et Antoine van) et Frédéric *Muyfert* (Mulert), agissant pour lui-même et pour sa mère, *Mijt van Buchhorst*, et Henri van *Poelrick*, le vieux, tout un accord au sujet des dignes appartenant à leurs biens sis près du Wahaal, 1531; Antoine : un lion cour. G. : un bouc en arrêt (*Geld.*) (voir **BOCKHORST**).

**Buckinc** (Nicolas), jadis prisonnier à Basweiler, reçoit un acompte sur une i. t. de 224 mont., à Bréda, 1375 : une fasce, chargée de trois étoiles et accompagnée en pointe d'une étoile (?). L. : S *Nicolai dicti Buc. inch* (B.).

Il combattit dans l'armée du duc Wenceslas, mais la quittance n'indique pas dans quelle route.

**Bulen** (*Gerungus*), échevin de Lierre, 1291 : dans le champ du sceau ogival, une fleur de lis florencée (Els.).

**BULLEGHEM** (Colard de) décl., avec le curé de Menin, sire Jean Jours, que le *fermier* de Menin a vendu des meules appartenant à la s<sup>g</sup>ie de Menin,



1409; maigre *fermier de l'avoir de Memm*, 1419 : d'Hermine au sautoir, G. : un chêne (non enflanté). L. : *S Colardé va Bulleyheem* (G. C. B., Acquis de Lille, I, 13, 14).

**Bullecoven** (Jean van), échevin de l'abbé d'Heijlsem, dans sa cour a Libertange, 1525 : un *Agnus Dei*, passant a s., regardant, surmonté de deux étoiles a cinq rais. L. : . . . *ohis de Bulle*[une ?] (*Heijl*).

— (Gérard van), même qualité, 1525 : un contre, posé en barre, la pointe en bas, le tranchant à d. L. : *S Gérard de Bullehoue* (*Ibid.*).

**Büllesheim**, voir **Isaack**.

**BULLESTRATE** (Henri van), h. de fief de Jean Lobbe, sgr. d'un hief a Haren, sous Evère, 1404 : un barcelé et une bande broché. (E. G., I, 348).

**Bulloe** (Gossuin), échevin du *Nijenbroeck*, sc. le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : une feuille de tilleul (nemphar), renversée, sans tige. L. : . . . *Gosen B* . . . . (Arnheim, *Rekenk.*).

**Bulte** (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mous, 1502, 5, 8, 73, 1 : un lion et une bordure semée de besants, ou tourteaux. C. : une femme, ou un h. iss., tenant un baton de la main droite (Mous, Sainte-Waudru, c. I, Q. II).

Sur quelques-uns de ces sceaux, le lion semble être couronné.

— (Laurent), même qualité, 1601 : mêmes écu (le lion non cour.) et C. (*Ibid.*, II).

**Bulteel** (Martin), échevin d'Ypres, 1593 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>, une bande et un semé de billettes ; au 3<sup>e</sup>, un chevron, soutenant une divise, surmontée de trois . . . (merlettes ?) ; au 4<sup>e</sup>, . . . (casse). L'écu dans un cartouche (M. Hulin, a Gand).

**Bunde**, voir **Hulsberg**.

**Bungart**, voir **Bongart**.

**Bunsbeek** (Les échevins de), 1512 : de vair ; au tr.-q. chargé de trois maillets (**Hautem**) (Gr. scal., Louvain, c. 4835).

**BUNSENDORP** (Albert van), jadis prisonnier a Basweiler, dans l'armée brabançonne, 1374 : un cygne. L. :  $\frac{1}{4}$  *S Albr* . . . *Brunsendorf armig* (B.) (voir **Kunstat**).

**BUNSTORP**, voir **Wolf**.

**Buntinx** (Léon), échevin de Saint-Trond, 1371, 5, 9, 80 : une croix resarcelée, accompagnée aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cantons d'un oiseau et au 4<sup>e</sup> d'une étoile a cinq rais. C. : un oiseau (Ord. et S.-L., c. 11) (Fig. 108).

D'après l'arnoutal ms. de Saint-Trond, *Buntinx* se porte : d'argent à la croix (simple) de sable, accompagnée aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cantons d'une merlette du même et au 4<sup>e</sup> d'une étoile (à 6 rais) de gueules.

Le même ms. cite encore deux autres blasons *Buntinx* : 1, coupe ; au 1<sup>er</sup> d'argent à trois merlettes, rangées en fasce, posées sur le coupe ; au 2<sup>e</sup>, d'argent à six *poles* flamboyantes, la 1<sup>re</sup> et la 6<sup>e</sup> mouvantes des bords de l'écu. II, coupe ; au 1<sup>er</sup> d'argent à trois merlettes de sable, rangées en fasce, en pointe ; au 2<sup>e</sup>, d'or à cinq *pointes* (3) flamboyantes de sable.

**BUNTVELT**, *Creyl van Bultvelt* sc. pour *Sevelken Horenaeke*, qui reçoit, du Brabant, un amplec lual de 12 vieux écus (guerre de Flandre), 5 juillet 1357, a Bruxelles : trois fleurs de lis, accompagnées en cœur d'une étoile a cinq rais. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Creuse de Buntvelt* (B., N° 1170).

**Burbach**, voir **Gleuel**.

**Burch**, voir **Borch**.

**Bureal**, **Burial**, etc. *Badrins Burrius de Noville*, h. du marquis de Namur, 1290 : trois (2, 1) losanges et six croisettes, 3 rangées en chef, 2 aux flancs et 1 en pointe. L. : . . . *Badrin Burial* (Nam., N° 223) (voir **Jupleux**, **Neuville**).

— Baudouin *Bureal*, sire du château de Bonelle, 1352 : trois losanges et une bande broché, chargée de . . . L. :  $\frac{1}{4}$  *B* . . . . . (*Ibid.*, N° 774).

— *Messire Baduin Bureal de Noville*, chev., h. du comte de Namur, 1355 (n. st.), 39 : trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile a cinq rais. L. : *S Baduins Berrius chevalier* (*Ibid.*, N° 789).

VOIR TABLES ET WAITLES, *La Belg. anc. et mod.*, canton de Perwez, ad vocem Noville-sur-Méhaigne, p. 176.

**Bureau** (Eustache), *licentès es drois et loir*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mous, 1398 : un chevron, accompagné de . . . (fruste) et d'une rose (?), en chef, et d'une étoile a huit rais en pointe. L. : *S Eustache Breve* (M. A. de Latre du Bosqueant).

**Buren**, **Büren** (Alard, sire de), et son fils, Othon, promettent de rendre indemne le sire de Malines, du chef de la garantie scellée, avec eux, a l'intention de Jean van *Mirabele* et de ses compagnons, 1315 : Alard : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : . . . *di domini de Beren*. Othon : un léopardonné et une fasce bretessée et contre-bretessée broché. L. : *S Othonis de Berca* (Buss., *Jul.-Berg*, N° 235) (voir **Bronkhorst**, **Druten**, **Egmond**, **Heuke**, **Reuschenberg**, **Ruijter**).

— Bertold, sire de Buren, sc. un acte de Hermann de Ludinghausen, qui l'appelle *anscu oem*, 1365 : un léopardonné, cour. L. :  $\frac{1}{4}$  *S Bertoldi nobilis du de B.* en (Buss., *Werden*, N° 111).

— *Alart*, sgr. de *Bueren* (Buren) et de *Businchem* (Reuschenem), et Elisabeth van Bronkhorst, dame de



dits lieux, promettent, *waert dat sake dat heren Walraven van Valkenborch, here van Borne, enijge sloet oft crotte aen den dorpe van Diechden met sine toebehoeren geveel, des wij heren Walraven vors. verrichten mochten met maningen der brieve die wij hem opgedragen hebben*, de lui prêter toujours aide et appui, 1373; *Mart* : une fasce bretessée et contre-bretessée (Duss., Clèves-Mark, Nos 414 et 417).

Par un autre acte de 1373, ils déclarent les officiers et les habitants de *Diechden* de leurs serments, pour qu'ils obéissent, à l'avenir, à sire Waleran de Fauquemont, et-lessus mentionné (Ibid., N° 417).

**Buren, Büren.** *Bertolt van Buren*, prévôt du monastère de Werden, 1382 : un lion cour. L. :  $\star$  *Secretum Bertoldi de Buren* (Duss., Orange-Moers, N° 41).

— (Othon van), écuyer, conseiller et ami du duc de Juliers et de Gueldre, 1410 : même écu qu'*Mart*, brisé en chef à d. d'une merlette. L. : *S' Otte* . . . . . *Büren* (Duss., Clèves-Mark, N° 687).

— (Othon van), h. du duc de Cleves, 1418 : même écu (avec merl.). L. : *S' Otte van* . . . . n (Ibid., N° 756).

— Gisbert van *Bueren*, fils d'*Mart*, fait, au sujet des dettes laissées par Remer van Wijhe, un accord avec Jeanne van Wijhe, sa sœur, tous deux enfants de d<sup>ne</sup> *Idle van Bueren*, 1482 : même écu, sans la merlette. S. s. : un aigle (*Wassenaer*).

— Ladite *Idle* : un lion (Ibid.).

— Sire Barthélémy van *Bueren*, curé de Baumalsen, se faict cité de Gisbert, 1482 : même écu que celui-ci, mais à la bordure engrêlée (Ibid.).

— Gisbert van *Bueren*, arbitre entre ses parents, Gisbert *die Kock*, le vieux, et Gisbert *die Kock*, le jeune, frères, 1509 : mêmes écu et S. que Gisbert en 1482. S. s. : un aigle (*Geldt*).

— Jacques van *Bueren*, échevin d'Anvers, 1650 : trois crémaillères. C. : une tête de cheval (licorne?) entre un vol (Anvers, Arch. comm., *Bescheiden van eigenkommen binnen Antw.*, 1).

Dans *De Griensche orloog*, on lit ainsi le blasonnement des armes de sire Conrad, sgr. de Buren : *Van helen, verstaet veel dit. Met ere vachten van selveren. | Deen in d'ander geasselseert* | (Voir p. 108).

Voici, d'après GALLE, les armes du *here van Buren*, Gueldrois : de gueules à la fasce bretessée et contre-bretessée d'argent. Capeline de sable. C. : deux trompes de pucelles, acrostées, les pavillons en haut, emphis de toutes de plumes grises.

**Burgau.** Louis van *Burchauwe*, chev., devient vassal de l'archevêque de Cologne, au chef d'un bel de 200 fl., 1391 : un lion (Duss., Col., N° 1143).

**BURGE.** Nicolas van *Borg*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Sponheim ; i. t. : 91 1 1

mout., 1371 : un sautoir, chargé de cinq besants, ou tourteaux. L. : *S' Nicolai de Berge* (B.).

**BURHEYM**, voir **Buschfeld**.

**Bury.** *Jehans, chevaliers, sires de Buri*, et sa femme, *Beatris*, ayant eu un différend avec l'abbaye de Bonne-Espérance qu'ils voulaient obliger de fournir un *clerc servant al autel de la chapelle de Hane-cieules*, fait avec ce convent un accord en ce sens que ce clerc sera fourni, durant la vie desdits époux, moyennant le paiement d'un demi-muid de blé, par an ; 1290, en mai ; le mari : un lion et un lambel à cinq pendants, broch. L. : . . . . . *mi* . . . . . *onio* . . . . . La femme : type ogival, ayant, sans doute, représenté une dame debout, accostée de deux écus, desquels il ne reste que le second : à la fasce (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

*Hane-cieules* est Anselme, dépendance d'Anderlues.

**Buridan** (Christophe), conseiller du duc de Bourgogne, et son receveur pour Bruges et le Franc, 1466, 8, 74, 5 : un chevron, accompagné de trois écrevisses. C. : deux pinces d'écrevisses. L. : *S' Apofle Buridan* (C. C. B., Acquis de Lille, 1, 35, 37, 44, 51, 52, 109, etc.).

**Buriet** (et **Buruet**) (Gérard), échevin de l'abbé d'Heijlissen, en sa cour de Pellaines, 1526, 7 : une truelle en barre, le fer à d. L. :  $\star$  *S' Gera Buruet* (*Heijl.*).

**Burillon** (Quentin), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1533 : un lion, accompagné en chef à s. d'une étoile. T. s. : un li, sauv., portant sa masse de la main gauche (Mons, *Sainte-Waulru*, c. II).

**Burch**, voir **Borgh**.

**Bursere** (*Henricus*), échevin de Bruxelles, 1319, 20, 6, 38 : un parti-émanché ; au franc-canton chargé d'une étoile à cinq rais. L. :  $\star$  *S' Henrici* (!) *Bersere* (Brux.).

**Burtscheid.** *Johannes de Burtzal*, miles, ayant été détenu, à Cologne, par les parents d'Othon de *Belle* qui, lui, a-nit été détenu par le sgr. de Fauquemont, se réconcilie avec la ville de Cologne et les parents dudit O. de *Belle*, 1275, in *vigilia beati Nicolai* : une croix engrêlée et un lambel à cinq pendants. L. :  $\star$  *S' Ioh'is de Porcheto militis* (Ville de Cologne, N° 411) (voir *Frenz*).

**Bus** (In). *Robbeert de Buys*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le duc Wenceslas ; i. t. : 176 mout., 1371 : de . . . à l'écuss. plan et à huit fleurs de lis, rangés en orle. L. :  $\star$  *Seel Robert dop Bus* (B.).

**Busbois** (Gilles), échevin de la haute cour de Train-gne (!), 1588 : une roue (B<sup>no</sup> de Jamblinne).





**Buse**, voir **Buijs**.

**BUZEGNIÉS** (Gilles de) tient, de la sgr<sup>e</sup> de Binche, la sgr<sup>e</sup> de Hauchin, 1332 : une bande bastillée, S. s. : un griffon (Fiefs, N° 10478).

— (Nicolas de), h. de fief du Hainaut, 1569 : même ecu, brisé d'un lambel. C. : un buste (Mons, Cour féod., reg. 5).

— (Philippe de), même qualité, 1572, à Mous : même ecu (au lambel; il semble y avoir eu une seconde brisure au flanc s. : une étoile?). C. : . . . . L. : S *Philippe (sic) de Buzegnies* (M. Hulin, Gaud).

**Busch**, voir **Bosch**.

**Busket** (*Amhys*, lombard, donne, au duc et à la duchesse de Brabant quittance pour 609 *petits montons* qu'ils lui devaient, à lui et aux autres lombards de la maison de Bruxelles, sur une somme de 5302 *petits montons* qu'ils avaient empruntée aux lombards de Bous-le-Duc, Berenthaïs, Lièrre, Bruxelles, Incourt, Italen, Maestricht, Hongaerde, Tirlemont et Wavre, 1373 : plain; au chef plain (pointillé) à la bande broch., chargée de trois étoiles à huit rais, l'écu sommé d'une tête d'enfant ou de femme. Supports deux léopards lionnés, L. : ✠ Sig. . . . *vm Miloni, Buscheti* (R.).

**Büschen** (?), voir **Belle**.

**Buschfeld**. *Arnoldus de Buschvel, miles*, h. du duc de Brabant, 1337; inféode au comte de Gueldre ses alleux *ante et retro castrum in Kunrisheym* (Conradheim) . . . et *in via que ducit de Kunrisheym versus Dirwartzheym* (Dirmerheim), 1338 : une fasce fretée, surmontée à d. d'une fleur de lis. L. : ✠ S' *Arnoldi de Berheym milli* (!) (R., N° 375; *Duss., Jul.-Berg*, N° 402; comp. N° 394).

L'acte de 1338 l'appelle *Arnoldus de Buschvel, miles*.

— Jean van *Buschvelt*, chev., h. de l'archevêque de Cologne, 1373 : une fasce fretée, surmontée à d. d'une étoile (*Duss., Col.*, N° 950).

— Guillaume van *Buschvelt*, chev., se. un acte de Jean Lobbe, écuyer, qui décl. tenir Elberfeld en fief de l'archevêque de Cologne, 1414 : une fasce fretée, Cp. cour. C. : une tête et col de dragon (*Ibid.*, N° 875 1/2).

EL HOU : une tête et col de chien (voir FARNÉ, *Coeln. Geschlechter*, I, p. 50).

**Buslar** (Göbel Loyl van), h. du comte de Loos, sgr. de Heinsberg, 1338 : une fasce et une bande engrelée broch. L. : . . . *Levonis de (M)ye . . . e. hus* . . . (*Duss., Jul.-Berg*, N° 414).

**Busleyden** (Jérôme de), prévôt d'Albe, protonotaire apostolique, camérier du pape, 1536 : une fasce, accompagnée en pointe d'une rose, l'ecu, dans un

cartouche, surmonté d'un chapeau de pègre, L. : *Ieronimus Besleiofus protonotarius ap* (Arlon, Reliefs et den. de fiefs).

**Busleyden** (M<sup>re</sup> Guillaume van, sgr. de *Glajersch* (Guisersch), lie. en droits, échevin de Bruxelles, 1566 : même ecu, brisé d'une bordure componée, C. : une tête et col de licorne, iss. d'une cuve, L. : *Wille van Besleiden* (Brux.) (voir *Kempt*).

**Busschere**, voir **Boschere**.

**BUSSUL** (Jacques, sgr. de), conseiller et maître d'hôtel du comte de Charolais, énumère les « *lots de tourbes* », fournis, en 1417, par Jean uten Hoye, *mourmaistre* de Flandre, pour les hôtels dudit comte et de la comtesse, à savoir *lostel de le Valle*, à Gand, et l'hôtel à Bruges, 1418 : un fascé, C. : une aigle iss. S. : un léopard lionné et un griffon, L. : *Seel Inques* . . . . . (C. C. B., Acquis de Lille, I, 113).

**But** (Barthélemy de) (hds de Gauthier), recouvert encore bailli et receveur du pays de Saffingen, reçoit le remboursement d'un prêt, 1439 : une pile (poisson), en pal T. : un ange L. : S. . . . *helm* . . . s de *Bo* . . . (C. C. B., Acquis de Lille, I, 51-52).

**Buterne** (Nicaise), h. de fief du Hainaut, à Braine-le-Comte, 1585, 1607 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux étoiles en chef et une coquille en pointe; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion, S. s. : un lion, L. : S *Ni . . . ise Beterne* (M. Hanon de Louvet).

— (André), même qualité, *illeg.*, 1587 : une sirene, tenant de la main droite un miroir (?) et de la gauche un chapel de roses, S. s. : un lion, L. : S *Andrius Beterne* (*Ibid.*) (voir *Douillet*).

Le sceau de Jean Buterne, père dudit André, et qui avait été apposé au même acte, du 15 sept. 1587, est tombé Thomas Hanon, demeurant à Braine-le-Comte, au lieu dit *La Croix*, y decé, av. été vendu à Philippe le Frouche, *christian du bois portant l'ensigne du Meroy*, « *illeg.* des terres héritées de sa nièce, Marie Hanon, fille unique de feu Gery H., son frere, et de Jeanne Hulin, M. l'abbé CLONGLET, dans son *Protaphor de Braine-le-Comte*, attribuée aux Buterne; de sable à la fasce, accompagnée en chef de trois étoiles et en pointe de deux coquilles, le tout d'argent (p. 30). Comp. (*Ibid.*, p. 42) les armes de Barbe Druet, femme de Jean Buterne.

— (Marc), même qualité, 1598, 1601, 7 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux étoiles en chef et un croissant en pointe; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion, S. s. : un lion, L. : S *Mar . . . verne* (Arch. des Hosp. à Sognies; Mons, H. de fief, et Mons, Hosp. de *Sognies*).

— (Maître Michel), licencés-boys, même qualité, 1607 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) lions, C. : un lion iss. (Mons, H. de fief).

Mons B. et M. Michel R. et leur frères.





Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XXXIII.

Fig. 1. Gauthier de Heppignies, chevalier (1251).  
Fig. 2. Sébastien de Heppignies, chevalier (1251).



**Buterne** (François), licencié-ès-lois, même qualité, 1640, 4, 8, à Soignies : une fasce, chargée de trois lions, accompagnée en chef de deux coquilles et en pointe d'un croissant. C. : une coquille. L. : *S. François Bv . . . e* (Mons, II de hef à Soignies, Hosp. de Soignies, et, à Soignies même, Arch. de l'Hosp.).

**Butkens** (Henri) échevin d'Anvers, 1506 : une plie (poisson), posée en bande. C. : un buste de more. L. : *S Henrici Butkin* (N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 42).

— (Henri), échevin d'Anvers, 1531 (le même!) : une bande, chargée de trois plies. Même C. L. : *S Henrici Butkens* (Ibid., *capsae* 44-45).

— (Henri), religieux, 1642 : même écu, brisé en chef à s. d'un croissant (sceau plaqué sur la genéol, de Helmond; chez M. le Baron Goust. de Borrekens, à Anvers) (voir *Edelkind*).

**Butoir** (Jean), h. du duc de Bourgogne, comte de Flandre, dans sa s<sup>g</sup>te de Guines, 1420 : deux étoiles, rangées en pal, au canton s., et un butor (oiseau), en pointe; au fr.-q. chargé de deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas (C. C. B., Acquis de Lille, I. 190) (voir *Bie, Haverskerque, Horion, Quaderebbe*).

**Butsel** *Johannes de Buel* [s]sel [l]e, échevin de Louvain, 1481, 90, I (n. st.), I, 9 (n. st.) : un sautoir; au chef chargé de deux étoiles. L. : \* *S Iohannis de Butsele swab lou* (S.-G.).

**Butzschard de Andernaco** (*Johannes dictus*).

*uiles et Mechthildis*, sa femme, donent au couvent de *comitis valle* (Graffenhal), sous ratification de leurs enfants : Jean, chevalier, Pierre, François et *Jutta, rivum seu fluvium per pratium nostrum iuxta W<sup>m</sup> busch, infra districtum opidi Synzoyge* (Sintz), 1330 : plain; au chef d'hermine. L. : . . . . . de *And . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 343).

**Buttinge** (Henier van der) (fils de Guillaume), h. du duc de Bourgogne, en Zélande, 1453 : une aigle et un lambel broch. C. : une aigle iss. (C. C. B., c. N<sup>o</sup> 113).

**Buurlo** (?), voir **BOIRLE**.

**Buusterman**, voir **Haesbaert**.

**Buux** (Catherine), veuve de messire Jehan de le Poele, chevalier, receit, pour son fils, Jehan de le Poele, une rente sur l'espier de Bruges, 1415 : parti; au 1<sup>er</sup>, une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de douze merlettes, rangées en pal; au 2<sup>d</sup>, un sautoir, accompagné de deux croissants. I en chef, I en pointe, et de deux merlettes, aux flans. L. : *Cateline vrove van Poele* (C. C. B., Acquis de Lille, I. 376) (voir **Buic**).

**Buxières** (Frère Pierre de), chanoine et religieux de la maison et hôpital de Saint-Antoine de Bar, de Toul, 1300 : une bande, chargée de trois (?) croisées pattées et accompagnée au canton s. d'un tau, ou béquille de Saint-Antoine. L. : *S Fris Petri de Breseris can S Anthonii* (Lorr., *Briey*, B., 591, N<sup>o</sup> 180).

La première croisée pattée est douteuse.

## C

Ainsi qu'il a été dit à la p. 27, nous rangeons le **C** sous la lettre **K**, lorsqu'il se prononce comme celle-ci, ces deux lettres se confondant constamment dans les textes anciens, tant dans les documents français que dans ceux rédigés dans les langues germaniques.

**Ca . . .**, voir tous les noms commençant ainsi sous la lettre **K**.

**Celen** (Arnould), *Govertssoenssoen*, échevin de Helmond, 1401, 18, 20 : trois fers de moulin; au fr.-q. chargé d'un coq (Helmond).

— (Gérard), même qualité, 1403 : trois annelets, accompagnés en cœur d'un petit anneau (Ibid.).

**Celis** (Thierry) tient de Martin van der Graecht, écuyer, s<sup>gr</sup>. de *Hough-Moschere* et de *Moscherambacht*, du chef de cette dernière s<sup>g</sup>ne, une rente seigneuriale, à Aelbeke, etc., 1502 : trois étoiles à cinq

rais, accompagnées en cœur d'un besant, ou fourreau (?) (Fiefs, N<sup>o</sup> 1235).

**Celkens**, voir **Hersel**.

**Celles**, *Clairembaut de Seilh*, h. du comte de Namur, 1316 : trois losanges (*Nam.*, N<sup>o</sup> 733).

— (Rasse de), chev., *Lambiers* de Rochefort et *Gierlard de Mongardin* (Montjardin), chetelain de Warremme (ne s'élève pas) déclare que la ville de Nivelles leur a payé 342 *vies florens ascut de fraiche*, pour dépenses faites, par eux et leurs rottes, durant un mois qu'ils y ont été en garnison, au service du duc



de Brabant, dans la guerre de Flandre, 1350, dimanche avant la Saint-André; il reçoit, du Brabant, 60 vieux écus, pour ses frais, pertes et dommages, horsmis de la somme de six rîns (120) escus . . . *por un coursier et un autre cheval, . . . et trente vies escus, pour lesquels il possède une obligation, en commun avec Lambert de Rochefort, 1360, 8 octobre; d'hermine à la bande, chargée en chef d'un écu à trois copilles, posé dans le sens de la bande, et cotoyée de deux filets. L. : \* Rose-lin . . . Chile* (B., Nos 810, 1720) (Fig. 109).

D'après HEMMICOÛRT, les *Chales* (Colles) portaient : *dyermine alle bande yermelle et vermelle et oriaient : Beator*. Ils sont de la même souche que les Goesens, Fallas et Beaufort (sur Meuse). Les Lov ers descendent des Colles (HEMICOÛRT).

**Celles** (Jacques, sire de) (et de *Celles*), reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 180 vieux écus pour ses frais et dommages (guerre de Flandre), et décl. n'avoir plus rien à leur demander, *hors mis de la plegrie dont ie suy obligiez pour yaus envers mess. Jaquē dainginout (d'Xainnot) et ce dont ie suy hors a yaus et tous cons et frais que deurement ai eut pour ce ou avoir poray, 1369, 8 octobre, à Bruxelles; chevalier, il reçoit une pension sur les revenus de Raismes, 1362; même écu, sans l'écuss. L. : \* S Jacobi dui de Elle millii' (B., Nos 1723, etc.).*

— *Gille de Chales, castellain de Goulesines* (Goulimé), h. du comte de Namur, 1381; trois losanges (Nam., 1168).

— (Jehan de), sire de *Libin[e]z* (Libines), vassal dudit comte, 1420; même écu; au fr.-q. bruch, chargé d'un chevron (Ibid., 1349, 1351) (voir **Anthoine**).

**Cens.** Lambert de *Chéjas*, jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Jean Brant; i. t. : 117 mont., 1374; un lion. L. : *Si Lambert d Cens* (B.).

— Lambert van *Chens* reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une indemnité de 600 francs (guerre de Gueldre), 1396, 7, 8; un lion, l'épaule chargée d'une rose. L. : \* *S' Lambeirs de Cheyn* (B.).

En 1397, il donne quittance pour la moitié de cette indemnité, soit 247 1/2 vieux écus (= à 300 francs).

**Centfonteynes**, voir **Saint-Fontaine** (Bottier).

**Centurion.** André *Senturion*, bourgeois de Damme, tient, de la Flandre, un fief à Boitshoncke, ammanie de Wulpen, 1410; une bande échiquetée, de trois tires. C. : une tête et col d'animal entre un vol (Fiefs, c. 889, Nos 1041-1106).

**Chabirant** (Jean), bourgeois de Bruges, mari de Catherine (fille de Jacques) Van den Vagheviere, recoit une rente sur l'espier de Bruges, 1443; un

lion (un peu fruste). C. : un h. sauv. (renard?), iss. entre un vol. C. C. B., Acquis de Lille, I, 113).

**Chabot** (Jacques), évêque de Liège, vers 1360; un losangé; au chef chargé à d. d'un écu, à la bande, surchargé d'un poisson. L. : . . . *acoli Chabot sobi lo* . . . (C. de B.).

— (Gilles), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Empève; i. t. : 3613 montons, 1374; se. pour Hubin *Tsabat*, prisonnier sous le même, i. t. : 248 mont., 1374; sept (3, 3, 1) losanges, aboutes, mais non accolés (losangé!); au chef chargé à d. d'un écu, à la bande. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *S Egiñi cabus militis scabini leod* (évêque de Liège) (B.).

— (Jacques), chev., souverain maître de Liège, 1410-7; un losangé; au chef plain; au fr.-q. fascé de vair et de . . . (**Floyon**?). Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier colleté. T. : deux d'ors, celle de d. accompagnée des lettres n n, rangées en pal, celle de s., des lettres m n, disposées de même. L. : *S . acque Chabot* . . . . . (C. de B.).

— (Eustache), sgr. d'Omezée, souverain maître de Liège, vers 1410; un losangé; au chef chargé à d. d'un écu, fruste. C. : un vol. L. : *Sigillum Stassin Chabot* (C. de B.).

SALOMAY, dans son édition de HEMICOÛRT, donne aussi armes : losangé d'argent et d'azur; au chef de queues, chargé à d. d'un écu, d'argent, à la bande de queues, chargée d'un poisson d'argent. L'écu, sans l'écusson, représente les armes de *Noe is ou Nonrice*, qui est *de Prez*, au chef de queues. Sur Gilles Chabot, voir SALOMAY, *Heurecourt*, p. 211 et 307.

**Chaligot** (Charles-René de), bailli du comté de Berlamont, commis par Philippe, comte d'Égmont et de Berlamont, etc., 1664, 7; écartelé; aux 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup>, une mouche, ou abeille, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion; au chef de quartier, chargé de trois étoiles à cinq rais. C. : une tête de bouf engoulant le cq. (?). L. : *S Charles lieue de Chaligot* (M. de Latre de Bosquean)

**Chalon** (Jean de), sire d'Arlay et prince d'Orange, ratifie l'achat fait par son cousin Jean de *Boiffremont* (Beaufremont), chev., fils aîné de sire Philibert, euevs son cousin Jean de *Blantmont*, de l'avoinerie de *Neufchastel* (Neufchâteau), mouvant de Montfaucon, appartenant à sa belle-fille Jeanne de Montbéliard, dame de Montfaucon, femme de Louis de *Chalon*, 1405; une bande, chargée en chef d'une rose. Au h. barbu iss. derrière l'écu. S. : deux léopards ligués. L. : . . . *oh d' Cu . . . one d'ai d'Arlato p'ncip' . ferraice* . . . (JARR., *Neufchâteau*, B., 8345, No 152).

— (Louis de), sgr. d'Arguel et de Montfaucon, décl. que son cousin, sire Jean de *Boiffremont*, lui a fait l'hommage de l'avoinerie de Neufchâteau, 1410; écartelé; aux 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande, chargée en chef





d'une rose; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un cor de chasse, muni au bas de deux glands. Un h. barbu iss. derrière l'écu. Mêmes S. L. : *S Loys de Chalou . . . d'Argul* (Ibid., N° 135).

**Chamart** (Baudouin), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1395; écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, chargé de cinq besants, au tourteau; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois têtes de lion G.; en chef (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, basse *Quégy*).

**Chambellan**, Quentin le *Cambellen*, h. du roi de France, se. des lettres de *His dis li Moîn[n]es*, prévôt de Saint-Quentin, à Gauthier Bardin, bailli de Vermandois, 1281, 3; dans le champ du seau, une aigle contournée, L. : *S Quentin le Cambellain* (Tournai, Chartrier).

*Ves des li Moines* — Guy le Moine

**Chambre**, voir **Camere**.

**Chamisso**, Louis de *Chamisay* (il signe : *De Chamisotz*), sire de Boullain, décl. tenir, du roi de France, une cense à Honfrijay (diocèse de Troyes), 1681; cinq (2, 1, 2) frelles en chef et deux mains renversées en pointe, brisé au point du chef d'un croissant. L'écu cour., accolé de deux palmes (cachet en encre rouge) (C. G. B., 157139).

**CHAMONT** (Jacques van), chev., reçoit, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur une créance de 500 vieux écus (guerre de Gueldre), 1396, 7, 8; 1396, 7; parti; au 1<sup>er</sup>, un lion, un fillet broch., et un maillet penché, broch., sur le filet et l'épaule du lion; au 2<sup>d</sup>, deux bandes. Sans eq. L. : *S Iacobi ra Chamot rridre*; 1398; même écu, mais le maillet penché, au lieu de se trouver sur l'épaule du lion, posé au haut sur la bande sup. du 2<sup>d</sup>, G.; une tête et col d'h. barbu, coiffe d'un chapeau légèrement pointu, muni d'une sorte de grand camail. L. : *S Iacobi de Chamout militis* (B.) (voir **Barre**).

— (Jehan de), maneur de l'abbé d'Heijlissen, en sa cour de Pellaines, 1526; une hache d'armes, contournée, L. : . . . *Jehan . . . . . (Heijl.)*.

**Champigny**, *Henris de Champigny*, chev. au roi de France, 1303, à Compiègne; un frellé; au chef chargé de trois molettes, L. : *S Henri Triran chevalier* (Fl.).

*Vois Invent. analyt.*, N° 1092.

**Champis** (*Peressons*, et *Pyrchaut* du), et *Champy*, écuyer, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. l. : 258 moult., 1374, 5; un lion chargé d'un écus, fruste; l'écu muni d'une bordure enroulée, L. : *S Pier . . . d . . . a . i .* (B.).

**Champs**, *Cholart des Chans*, frere de feu Jean des *Cans* (!) qui avait été fait prisonnier à Basweiler, sous le sire de Serain, se. une quittance de sa

belessour, Ide, veuve dudit, 1374; un coupé et un lion cour., broch., l'épaule chargée d'une coquille, L. : *S Colar Morel de Cham* (B.).

VOIR HEMICOURT, *Manoir des Nobles* (ed<sup>e</sup> SALBRAY, p. 151, 5, 159) qui dit : *del champ et del Champ de Vellevrons*.

**Champs**, Ide, veuve dudit Jean des *Cans*; i. l. du chef de la bataille de Basweiler; 309 moult., 1374; dans le champ du seau rond, dame debout, acrostée de deux écus; A, un lion cour., l'épaule chargée d'une fleur de lis, B, un lion et un seme de matreaux, L. : *S Ide damoiselle de Champ* (B.).

Comp. les armes du Cheve et Hailloy.

— (*Noble homme et saige messire le bailli de Chamont, Huguenin des*, sergent du Roy en la prévôté de Chamont, 1374; trois feuilles de houx (ou panelles); Gq. cour. G.; un arbre (?) issant d'une cuve. S.; deux léopards lionnés (Ch. de Lour., Neufchâteau, B., 833, N° 38) (voir **Velde**).

**Chance** (*Chauce* ?), voir **Revigny**.

**Changes**, Gérard des *Canges*, de *Kanges* ou de *Cambis*, écheviu de Liège, 1261; trois étoiles, L. : *S' Gerardi de Cambis* (C. de B. et Duss., *Ballei Altenbiesen*, N° 12) (voir **Cange**).

**CHANTEMERLE** (Jean) (sous de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Ompoye; 1. l. : 120 moult., 1374; un seme de fleurs de lis; au fr. q. chargé d'un lion, L. : *S Jehans de Ca . . . elle* (B.).

HEMICOURT dit : *de Chantemerle* (= Chantemelle). VOIR ed<sup>e</sup> SALBRAY, p. 22-23.

**Chapelle** (Martin de la), chevalier, reçoit, pour sa fille, d<sup>ne</sup> Jacqueline, une rente sur l'espier de Bruges, 1440, 1; deux poissons adossés et un seme de croissettes recroisettes, au pied fiché, brisé au point du chef d'un écus, fruste. Gq. cour. G.; deux poissons renversés, encaitant le eq. S.; deux griffons, L. : *Sigill . . . Mar . . . . .* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 378) (voir **Visch**).

**Chardelle**, voir **EUMIRINGEN**.

**Charlart** (Jacques), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1571, à Gondé; écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une bande, chargée de trois têtes d'aigle; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une tête et col de cerf, L. : *Siel Jacques . . . . .* (Mons, Grelles seab. de Gondé).

— (Jacques), même qualité, 1583, à Eughien; même écu, mais l'écartelle inverse, G. cassé (Baron de Royer de Bour).

**Charles** (Gaspard), écheviu de Malmes, 1599; une fasce, chargée d'une rose à six feuilles, et une bordure dentée, G.; la rose de l'écu entre un vol, L. : *S sca Gaspar Charles* (Mal.) (voir **Streijngaert**, **Wavre-Notre-Dame**).



**Charles** (Balthazar), même qualité, 1612, 3, 7, 21-4 : même écu, mais sans la bordure. Même G. (Ibid.).


— (Jean-Marie), échevin d'Anvers, 1637 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois merlettes ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois tours. C. : une merlette (Anvers, Arch. commun., *Goedenbrieven der huizen de Groote Fortuin*, etc.).

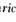
**Charlier, et Carlier** (Lolin le), échevin de la franche ville de Jauche, 1500, 8 : une roue. L. : . . . *Collin le* . . . . . (Ibid.).

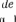
**Charliers** (Guillaume-Joseph), sgr. de Borggravenbroeck, tient, du Brabant, par le décès de son frère, Lambert, la rente d'un capital de 28 800 fl. de change (12.000 écus), sur la seigneurie de Trazegnies, 1753 : de sable au lion de . . . C. : un lion iss. (Av. et déu., N° 7339).

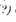
**Charneux**. *Ernoel de Charnoir*, chev., reçoit, du Brabant, 500 écus d'Anvers et 120 *royaul dor*, pour toutes choses, *couts, frais et damages* (guerre de Flandre), 6 juillet 1358; *Arnuls de Charnoir*, châtelain de Franchmont, chev., échevin de Liège, reçoit, du prieur de Bertrée, près de Hamut, 160 écus d'Anvers, sur 609 écus qui lui avaient été assignés sur ce prieuré, par le duc de Brabant, les villes de Louvain et de Bruxelles, 1360, 25 février (style de Liège ?); *Arnoldus de Charnoir*, miles, reçoit une rente sur Maestricht, 1363 : une croix échanerée; au fr.-q. burelé, chargé d'un lion broch. L. : . . . *Erno* . . . . . (B., Nos 1663, 1716, etc.).

Il est à remarquer que le franc-quartier est gravé en creux. Voir HENRICOURT, éd<sup>n</sup> *Saltroy*, *passim* surtout p. 192, 215.

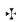
M. le chev. de Borman reproduit un sceau de cet échevin, de vers 1360, à l'écu décrit. L. :  *S' Arnol de Charnoir esteu de Lige* (voir, sur Charnoir, C. C. B., N° 17144, p. 66 v°).

— **Henri van Charnoit**, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oppy; i. t. : 46 mont., 1374 ; même écu. L. :  *S' Henrici* . . . *arneo* (B.).

— **Gilles van Charnoit**, chev., jadis prisonnier à B., sous la bannière de Montjardin ; i. t. : 1400 mont., 1374, 5, 6 ; trois sceaux, 1374, 6 : une croix échanerée, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'un lion cour. L. :  *S' Giles de Charnoir*; 1375 : une croix échanerée ; au fr.-q. burelé, chargé d'un lion broch. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : *S' Egibii de Charnoir uilitis*; 1374 : même écu ; sans timbre. L. : *S' Mesure Gile dov Carnoi* (B.).

— (Adolphe de), chev., échevin de Liège, vers 1375 : une croix engrêlée ; au fr.-q. burelé, au lion broch. L. :  *S' A. est (?) de Charnoir* (G. de H.).

— **Henricus de Charnoir (Zarnoïr)**, chanoine de Saint-Servais, à Maestricht, 1378 : même écu. L. :

 *S' Henrici de Charnoe* (B.) ; 1381. 90 : même écu. L. : *S' Henrici de Charnor* (B.) (voir NEUVICE).

**Charny** (Robert de) bailli de Vermandois, 1336 : un lion et un sautoir broch. (Tournai, *Chartrier*, Péronne).

**Charolles, voir Saint-Léger.**


**CHAZERON** (Oudart, sire de), chambellan du roi et de m. r. le duc de Bourgogne, 1392 : trois piles, la 2<sup>e</sup> chargée de . . . (besant, ou tourteau ?). C. : un dragon ailé, iss. L. : *Ordinet s' de . . . seron* (B.).

**Chassepierre, voir Rodemack.**


**Chastel, voir Château.**

**CHASTELET, voir BALDECH.**

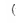
**Chastre**. *Bryspot van Chaerstres*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinek ; i. t. : 176 mont., 1374 ; de . . . à l'écuss., chargé en cœur d'un maillet penché et accompagné de six roses, rangées en orle. L. : *S' Willui dei de Cha . tre* (B.) (Fig. 110).

— *Rasses de Christres*, h. du Roman Pays du duché de Brabant, 1391 : reçoit du duché des comptes, par sixièmes, sur une indemnité de 126 vieux écus (guerre de Gueldre), 1395, 6, 7, 9 ; de . . . à l'écuss., chargé d'une merlette et accompagné de six roses, rangées en orle. L. :  *S' Rase de Chustre* (B.).

VOIR TABLIER et WAUWERS, *La Belg. anc. et mod.*, canton de Perwez, *ad vocem* : Chastee-Dame-Alerne (p. 57).

**Château, Castele, Chastel**. Guiart du Chastiel, h. du comte de Namur, 1346 : trois clefs, les paucetons en haut. L. :  *S' G . . . . . Cast'lo* (Nam., N° 733).

— **Arnould van den Castele**, héritier d'Enguerrand van den Viverre, tué à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinek ; i. t. : 34 mont., 1374 : une force renversée en chef à d. et deux losanges, 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : . . . . . *des de Castro* (B.).

— *Reijntsoen van den Castele*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le même ; i. t. : 68 mont., 1371 : trois losanges. L. :  *Renier de Cheto de Hupen* (= Huppaye) (B.).

— *Jaquemes dou Castiel* (= du Chastel), sires de le *Howarderie*, franc échevin des alleux du Tournésis, 1377 (n. st.) : un lion. C. : une tête et col de lion entre un vol (Tournai, *Chartrier*, X.).

— *Oudart du Castiel*, h. de lieff, à Aix-en-Pevele, de *Lyon du Chastel*, chev. (voir **Havaine**), 1482 : un sautoir resaccélé, alésé. L. : *S' Odart du Castiel* (Tournai, *Chartrier*).



**Château, Castele, Chastel.** Olivier du *Château*, h. de lief du Hainaut, 1571, à Condé : un château, le donjon couvert d'une haute toiture. L. : *Seel Ollivier du Chateau* (Mons, Gr. scab. de Condé).

— **Henri du Chateau**, h. de lief du Hainaut et de la cour de Mons, 1577 : un château, le donjon couvert d'une haute toiture, ledit château surmonté de deux étoiles (V<sup>e</sup> Desmaisières).

— **Hughes du Chateau**, h. de lief de la seigneurie de *Huncheignies* (Hussegnyies), 1... : un château, girouette de trois pièces, S. s. : un griffon. L. : *S' Hryghes de Chastear* (H<sup>on</sup> de Royer de Dour) (voir **BRUSTEMME**).

Au lieu de blasonner girouette, il serait plus juste de dire bannière ou banneroles, etc.

**Châteauvillain** (Gui, chev., fils de la dame de) et de *Luzy*, 1281 : un lion, un semé de billettes et un lambel à cinq pendants, broch. L. :  $\text{♣ S' Gvidonis militis filii dñi Castri Villani}$  (Fl.).

Voici, d'après l'Armorial du XIV<sup>e</sup> s., édité par DOUET D'ARNOU, l'écu du sire de *Châteauvillain* : de gueules à un lion d'or rampant, billetté d'or.

— **Symon, miles, filius nobilis viri domini Johannis domini Castri Villani et de Luxeis, militis**, 1282 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion et un semé de billettes ; au 2<sup>e</sup>, un bandé. L. : ... *imon de Chatv... lain* (Fl.).

— **Thomas dictus Cornutus de Castrovillano**, sc., 1283, *apud Barrum* : un lion et un semé de billettes. L. :  $\text{♣ S' Thome Cornuti d Castro Villan}$ . (Fl.).

Cette légende a été mal reproduite dans l'*Invent. ana-tolique* (N<sup>o</sup> 333).

**Chatelet.** Jean van *Chastellet* reçoit, du Brabant, 20 écus d'Anvers, sur une indemnité de 50 écus, 1357, 3 août ; il reçoit un acompte final de 30 écus d'Anvers, pour ses services dans la guerre de Flandre 1357, 7 septembre : une aigle. L. :  $\text{♣ S' Jehan dor Chatle}$  (B., N<sup>os</sup> 1371, 1377).

**Chatelineau.** Messire Michel, sires de *Chastelinial*, chev., h. du comte de Namur, 1327 (n. st.) : une fasces surmontée de trois merlettes. L. : *S' Secreti mei* (Nam., N<sup>o</sup> 470).

**Châtillon.** Guido de *Castellione*, mai 1223 : type équestre ; l'écu à trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel (?). L. :  $\text{♣ S' Gvidonis... it filii condit S'... arli}$ . C.-sc. : écu aux mêmes armes (chef indistinct). L. :  $\text{♣ Guido de Castelione}$  (Fl., N<sup>o</sup> 16) (voir **Rollencourt**).

Il cite sa mère : *comitissa Elisabeth Saneti Pauli*.

— Marie, comtesse de Blois et de Saint-Pol, femme de *Hues de Castellion*, comte de Saint-Pol et de Blois (son seau est tombé), 1238 : type ogival ; dame

debout, portant un faucon sur le poing gauche ; sans armoiries. L. : ... *Marie... t Sci Pav... C.-sc.* : un écu à trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants. L. :  $\text{♣ S' Marie... lesie}$  (Mons, Chartes de Hainaut).

**Châtillon** (Gui de), comte de Saint-Pol, 1282 : type équestre ; le bouclier et la housse à trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : *S' Gvidonis de Castellione comitis Sci Pauli* (Tournai, St-Martin).

— Gauthier de *Chateglon, sires de Creci* (Crécy), chev., écrit une lettre au duc de Lorraine, 1286 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc. à trois pals de vair ; au chef chargé d. d. d'une merlette. C. : un éventail (Lorr., *Neufchâteau*, B., 83 15, N<sup>o</sup> 159).

— **Jakemes de Chastillon**, sire de Louze et de Condé, h. du comte de Hainaut, 1295 : type équestre ; le bouclier et la housse à trois pals de vair ; au chef chargé d'une fleur de lis, iss. du champ. L. : ... *stellione domini de... C.-sc.* : a un écu à la bande (!). L. :  $\text{♣ Stras Jacobi de Chastellione}$  (Nam., N<sup>o</sup> 272).

— **Gauchiers de Chastillon, euens de Porciens et connestables de France**, 1315, 22, 3, 8 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'ailette à trois pals de vair ; au chef chargé d. d. d'une merlette, t. et ornement du chanfrein : un dragon, dans le champ du seau : quatre fleurs de lis. L. :  $\text{♣ S' Galch'i de Castellioe coitis Porciens costablarū France}$ , C.-sc. : écu, aux mêmes armes, accolé à deux fleurs de lis. L. :  $\text{♣ Secret Galch'i coitis Porciens}$  (Tournai, Chartrier).

— **Jehans de Castillon**, comte de Saint-Pol, fils de Marie, comtesse de Saint-Pol, 1317 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : ... *dh'is de Castillon comi... (Ibid.)*.

— **Jehans de Castellon, escuyers, sires de Dompierre, fils de noble homme monsieur Gauchier de Castellon**, 1322 : trois pals de vair ; au chef chargé de deux lions léopardés, affrontés. L. :  $\text{♣ S' Jehan de chate'l escuier}$  (Ibid.).

*Le Roman du Châtelain de Coucy et de la dame de Fayel* (XIII<sup>e</sup> s.) blasonne ainsi les armes de Gauchier de Châtillon : *Sex es us avoit le chief d'or, | Et sachés qu'il avoit eneor | Et chief une merle de sable, | ..... | Et de guelles estout le fons, | Si ot trois vaironnes bastons.*

Voici, d'après *De Grimbergische oorlog*, l'écu du heer *Juerb van Casteljoen* : *Van kelen, met drie stalen, wit | ende blau ghesceiert spone, | Met een hode, al sonder houe, | Van goude, ene merle daer in | Van sable... (I, v. 3757-61).*

GELLE DOMINÉ *à Her Huse van Tsaasteljoen*, de gueules à trois pals de vair, au chef d'or, chargé d. d. d'une



merlette de sable, et au *greve van Portsin*, tous deux *hommes du roi de France* : le même écu, mais, à la place de la merlette, un lion léopardé de sable, également à d.

**Ghauce (Chance?)**, voir **Revigny**.

**Chaudron**, voir **Chestruvin**.

**Chaumontel** (Nicolas de), chev. au roi de France, 1303, à Compiègne : écartelé de ... et de ... (plains). L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Colart de Chamotel cheval* (Fl., N° 1092).

**Chaussée**. Lambert *van der Caetsieden*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutnick; i. t. : 110 mont., 1374 : un étrier. L. : \* S' *Lambert del Cacie* (B.).

**Chauveny**, voir **Looz**.

**Chav[e]re**, voir **Ciavre**.

**Chaversson (Jehanne)**, *veste de feu seigneur Jehan Roucel, escuyer, que fut citainne de Mets (Metz), comme douairre et tutresse de Livyer, mon filz*, tient divers liefs du duc de Calabre, de Lorraine, etc., 1336 : de vair a trois pals de ... ; au chef chargé d'une étoile (?), accostée de deux besants, ou tourteaux, G. : deux cornes. L. : S' d'..... *Roucel* (Lorr., Briey, B., 592, N° 278).

**Chaves** (Philippiaux), échevin de Namur, 1326 : de ... a l'écuss, plain et au lambel broch., chacun des trois pendants chargé de trois coquilles (Nam., N° 469).

**Chavet** (Jean), h. de lief du comte de Namur, 1360, 2 : d'hermite a l'écuss, plain et au lambel broch. L. : S' *Jehan . . . avet* (Ibid., N° 925).

C'est à tort que l'inventaire imprimé l'appelle *Chaner*.

**Chavigny**, voir **Watronville**.

**Chavre**, voir **Ciavre**.

**Chenac** (Guillaume de), chanoine de Paris, 1310 : un fascé et un lion broch. L. : ..... *Chana* ..... (Fl.).

Voir *Invent. analyt.*, N° 1215.

**Chenard** (Jean), chev., décl. tenir, du roi de France, deux tiers de la seigneurie de Sohier, relevant de la cour de Laroche (comté de Chiny), 1683 : une bande, côtoyée de deux bâtons, G. : une tête et col de lévrier (?) (cachet plaqué sur hostie) (C. G. B., reg. 43713<sup>e</sup>).

**Chêne**. *Wallerans do Chainé*, h. du comte de Namur, 1340 : trois merlettes, G. : un panache de plumes de coq, iss. d'une cuve, chargée de trois merlettes. L. : S' *Wallerant dou Chainé* (Nam., N° 621).

**Chêne**. Cornelle du *Kaisne*, h. de lief, à Saintes, de mgr. Englebert d'Enghien, sgr. de Ramera, la Folie, Tubize, Saintes, 1430 : de vair, au chef chargé de deux faucilles affrontées et au point d'un étrier. L. : S' *Cornelle* (?) ..... (Abb. de W.-B., 4097) (comp. *Zuweels*).

— Jacques *de, et du Chesne*, échevin des franchises de la ville de Jodoigne, 1630 ; alleutier du roi, *illec*, 1633 : un arbre (chêne) arraché, accompagné de trois (2, 1) cœurs. Deux sceaux différents. L., 1630 ; *Jaques de Ch. . . .* ; 1633 : S' *Jaques de Chaise* (?) (*Heijl.* et C. G. B., c. 37).

— Jean-Othon du *Chesne* remet au roi de France un aven de lief, au nom des maieur, justiciers, etc. de la baronnie de Jamaigne, 1681 : de vair au sautoir ; écuss, en cœur a une merlette (?). Sans eq. ni cour. (C. G. B., 43713<sup>b</sup>).

**Chenois**. *Reniers dou Caisnoit*, h. du comte de Namur, 1294 : plain ; au chef donché, chargé a d. de ... L. : S' *Ri de Chano . .* (Nam., N° 262).

— *Reniers do Chainoit*, h. du marquis de Namur, 1290 : plain ; au chef donché, chargé a d. d'un lion naiss. L. : . . . *Renier Railliev de S (?) ori . .* (Nam., N° 223).

*Notes* : Un Chenois est dépendance de Sorinnes, province de Namur.

— Henri de *Chenoit*, échevin du Rêv. Pere, Mgr. l'évêque de Liège, en la ville de Spy, 1396 : un filet en croix, chargé en cœur d'une rose brochante et accompagné aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> cantons d'une merlette, et aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'un rencontre de bœuf. L. : . . . *Cheynevuit* (Nam., Salz. c., 516).

**Cheron** (Jehan le), échevin de Temploux, 1498 : un soc de charrue. L. : S' *Jehan . . . .* (Ibid., c. 517).

**Chestruvin**. *Jehans de Chestrevin*, h. de lief de Namur, 1289 (n. st.) ; trois chaudrons, L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Joh'is miht de Chestrevin* (Nam., N° 203).

— *Jehan Chadron*, et *Chadrons*, chev., et *Lambiart*, son frere, hommes de Gérard, sire de Thier et de Longueville, 1290 (n. st.) ; *Jehan* est le même personnage que *Jehans de Chestrevin* : même sceau. Lambert : même écu (Ibid., N° 218).

**Cheval** (Jean), h. de lief du Hainaut et de la cour de Mons, 1399 : une tête et col de cheval, A s. de l'écu, un saint Jean, tenant, sur un plat, un azeu-ne passal. L. : S' *Jean Chevalle* (Mons, Grefles scab. de La Flamengrie).

**Chichart**, voir **Roucel**.

**Chier** (*Myr. Gillion dou*), chev., h. du comte de Namur, 1330 : un fretté ; au chef plain (fort endommagé) (Ibid., N° 613).





**Chiercocq** (Jehan), *escuier descurière* du duc de Bourgogne et capitaine de son château de Namur, reçoit une rente viagère sur l'espier de Bergues (-Saint-Winnoc), 1115 : trois coqs, surmontés d'un lambel, C. cassé (C. G. B., Acquis de Lille, I. 373).

**Chimay.** *Alarbus de Cimaco* se, une charte du comte de Flandre et de Hainaut, 1200 : type équestre ; le bouclier à trois roses. L. : *Sigillum Alarbi de Cimaco* (Mons, Conseil de Hainaut).

Vu de côté, le bouclier se présente que deux des trois roses : une en chef une en pointe.

**Chynoixe** (Hubert) tient, du château de Furnes, un fief dans l'ammunie de Walpen, 1314 : une bande, accompagnée au canton s. d'une coquille. Le côté dextre de l'écu cassé (Piefs, c. 889, l. 1011-1106).

**Chisaires** (*Wibiers*) reçoit, du Brabant, un paiement, par le convent de N.-D. de Bonne-Espérance, 1381 (n. st.) : dans le champ du sceau, un casque ciné d'une étoile entre une ramure de cerf. L. : *S' Wibiert Chisaire* (B.).

— *Jakemars Cisaïres*, h. de fief du Hainaut, 1393 : une tête barbuë, le front orné d'une ramure de cerf, accompagnée d'une coquille entre les pointes de la ramure (Mons, H. de fief à Binche, reg.).

— *Pierars Cisaïres*, même qualité, 1394, à Binche : une tête barbuë, le front orné d'une ramure de cerf, accompagnée en chef de deux roses (Ibid.).

— *Jehan Cisaire*, même qualité, 1514, à Soignies : une ramure de cerf, T. : un saint Michel, portant de la main droite une lance, terminée par une croix, la pointe plongée dans la tête d'un dragon, placé au bas de l'écu (Arch. de l'Égl. St-Vincent, à Soignies) (voir *Daval*).

**Choisel** (*Johannes dictus*), miles, 1293 ; *Jehans Choyssiens*, chev. au roi de France, 1293 : une bande, accompagnée de sixours de lis, rangées en orle. L. : *Contras' Jolis Choisel* (Fl.).

Celui avec qui il donne le premier acte, n'est pas *Enguerrand du Treu, chevalier*, mais : *magister Ingerrannus de Tralato, canonius notuonien*, que le second acte de 1293 appelle : *maistre Ingerrans de Treu, ecclésiè de Amiens* (Comp. l'Invent. analyt.).

**Choiseul.** *Renars de Choiseul* chev., bailli et gouverneur de Lille, Douai, du Tournaisis et des frontières de Flandre, 1328 ; *Reynars de Choiseul*, chev., commissaire député, de par le roi, à *parfaire son chastel de Lille*, 1330 : une croix et un bâton broch., ; au 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> cantons, deux billettes, 1 en chef à s., 1 en pointe à d. ; au 2<sup>e</sup>, cinq billettes ; au 3<sup>e</sup>, quatre billettes, 1 en chef à s., les 3 autres côtoyant le bord de l'écu. L. : . . . . . *ar* . . . . . *nil* . . . . . (Tournai, Chartier).

**Choiseul.** Renier de *Coisiel*, sgr. de Pronvy, h. de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1366 : une croix, chargée en cœur d'une étoile à cinq rais et cantonnée de seize (5, 3, 3, 3) billettes. L. : . . . . . *nier* . . . . . *rov* . . . . . (Mons, Sainte-Waudru, c. Q., l. *Quévyl*).

— François de *Choiseul*, sgr. de *Clemont* (Clefmont ?), chev., se un acte de son cousin Louis de Lenoncourt, chev., sgr. de Gondrecourt-en-Woevre, 1539 (n. st.) : une croix, cantonnée de dix-huit billettes, cinq dans chacun des cantons supérieurs et quatre dans chacun des deux autres. C. : une femme iss. d'une cuve. T. : deux h. sauv., sans massues. Contrescel : une empreinte de bague, à l'écu de la face (Loir., *Briey*, B, 391, N° 123).

**Chonar** (*Reinchon*), échevin de Jodoigne, 1428 : trois forces renversées ; au fr.-q. broch., chargé d'une étoile à cinq rais (B.).

**Chos** (Marie de), veuve de Charles Mathelin, sgr. de Gommery, décl. tenu, avec ses enfants mineurs, du roi de France, ladite sgr<sup>ie</sup>, mouvant des châtellenies de Virton et de Saint-Mard, 1681 : écu en losange) trois épis feuillés, terrassés (cachet en cire rouge) (C. G. B., 45713b).

Les armoriaux Maumont, évidemment à tort *trois peupliers*.

— (Nicolas de), officier de la sgr<sup>e</sup> de Soy, remet au roi de France, pour Octave *Vingz*, d'Arrenberg, prince de Barbençon, comte d'Aigremont et de Laroche, chev. de la Toison d'Or, grand-fanonnier des Pays-Bas, gouverneur et capitaine général du comté de Namur, le dénombrement des sgr<sup>es</sup> de Soy et de *Riantrey* (Rianwer), du comté de Laroche, etc., 1683 : même écu. C. : un épi feuillé (cachet en cire noire) (Ibid., 45713c).

**CHRIMONT** (*Linars del*), échevin de Wavre, 1357 : une semelle pointue, posée en pal (Allig.).

**Chukant** (Nicaise), h. de fief du comte de Hainaut, 1397 (n. st.) : une rose, surmontée d'une couronne. T. : un ange (*Nam.*, N° 1263-4).

**Ciavre.** Nicolas *Cha'u p'èjre*, chambellan du duc et maître de ses monnaies, 1381 (n. st.) ; maître des monnaies de Brabant, se porte fort pour le duc, envers Barthélemy de Goutsmet, 1383 ; sans qualificatif, il se, un acte avec Jean van Aa, sire de Grimbergh et de *Gruithuse*, 1392 ; écuyer, 1393 : une chevre saillante. L. : *Sigillum Nicolai Ciavre* (B.).

M. GEORGES CYSOIR a reconstitué la biographie de ce personnage, dans une étude intitulée *Un officier monétaire au XIV<sup>e</sup> siècle* (*Gazette numismatique française*, Paris, 1897).

**Ciply** (*Johan de*) (et *Cipley*), alleutier du comté de Namur ; 147 ; échevin *delle court que vailhant et*



honoreit Johan de Hoesten, seigneur dudit Hoesten, tient véritablement de religieux pere de Dieu, seigneur myr, l'abbé Saint-Cornet dente (Saint-Cornette d'Inde) et son couvent, jurant a Ville-en-Hesbaye, 1475; allentier du duc de Bourgogne, il se, un acte du maire de Ville-en-Hesbaye, 1499; trois forces renversées, G. : un h., ou femme, iss., tenant de la main droite un bâton. L. : *S Johan de Cyppele* (G. C. B., c. 108).

**Cijs.** Rasse Sys, échevin de Tervuren, 1403 (n. st.) : trois (2, 1) chiens braques assis, accompagnés, au point du chef, d'une molette. L. : *S Race Cijs* (S.-G.).

**Cysoing** (Arnould de), ber de Flandre, 1<sup>re</sup> moitié du xiv<sup>e</sup> s. : un bandé et un lambel a cinq pendants. L. : *S Ernout seigneur de Cisoing*  $\square$  ber de Flandres (Arch. Nationales, a Paris).

— *Hellinus, dominus de Cysonio* (voir **Wavrin**), 1256 : un bandé. L. : *S Hellini dui de Cisonio* (Mons, Charles des comtes de Hainaut).

— (Jehans de), chev., assiste a la vente faite par *Ernons, sires de Cysoing*, chev., ber de Flandre, du chateau de Peleghem, au comte de Flandre et a sa femme Isabelle, comtesse de Namur, pour leur fils, Gunt de Namur, 1286 : un bandé et un lambel a cinq pendants broch. L. : *S Joh. is de Chisoing militis* (Nam., No 198).

— (Hellin de), h. du marquis de Namur, 1291 (n. st.) :

un bandé. L. : *S Hellins de Chisoing bers de Flandres* (Ibid., No 228).

**Cysoing** (*Hellins, sires de*), ber[s] de Flandres, 1275, 82 (le second des deux actes donné a *Toufflers* (Toufflers) *en no nutoir par devant no parle*) : (type équestre; le bouclier, la housse, l'ailette et l'écu du c.-se. a un bandé, G. : un éventail L. : *S Hellin . . . ni de Cisonio militis et baronis Flandr.* G.-s. : *S Secretum Hellini dui de Cisonio* (Tournai, Chartrier).

— (*Hellins, sires de*) et *bers de Flandres*, écrit une lettre au roi de France, 1289; de . . . a trois écus. . . chacun bandé de six pieces. L. : *S Hellin de Chisoing* (Ibid.).

— (*Hellin, signeur de*), baron de Flandres, 1291 : un bandé (de 6 p.). L. : *S Hellins . . . bers de Flandres* (Ibid.) (voir **Diest**, **Escamin**, **Werchin**).

*Le seigneur du pays de SYSOEYS, ber de Flandres, porte bandé d'or et d'azur de six pieces, et erge son nom "Sysoing" (').* COUS, GAUILLARD, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*

<b>Ci . . .</b>	} Voir tous les mots commençant ainsi sous la lettre <b>K</b> .
<b>Cn . . .</b>	
<b>Co . . .</b>	
<b>Cr . . .</b>	
<b>Cu . . .</b>	

## D

**Daasdonck.** Henri et Pierre van *Daesdonc*, freres, jadis prisonniers a Baswiler, dans l'armée brabançonne, touchent, a Bréda, un acompte sur une i 4, de 584 mont., 1375; Henri : d'hermine au sautoir. L. : *S Henric van Daesdonck*, Pierre brisé d'un lambel (broch). L. : *S Peter va Daesdonck* (B.).

**Dabben** (Thierry van), échevin de Heusden (Brab.), 1415 : trois (2, 1) erémaillères, surmontées de deux . . . et d'une étoile (Mal.).

**Dadizeele.** Pierre van *Dadizelle*, bailli et semoueur de d<sup>ne</sup> Marie, dame de *Dadizelle*, 1507 : dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés, T. d. : un h. sautoir, brandissant sa massue de la main droite (Fiefs, No 10399) (voir **Pattijn**).

*Le seigneur de Dadizelle . . . synople, à dix losanges d'azur et d'or.* COUS, GAUILLARD, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*

**Daelberghe** (Jacques van), fils de Jean, tient, du daimoiseau Guillaume van Glaerhout, sgr. de Pitthem, Ass. brouck, etc., un hef de la sgr<sup>e</sup> de Pitthem, 1514; une étoile, accompagnée de trois (2, 1) autres étoiles (Ibid., No 10820).

**Daelem.** Les échevins de *Daelhem*, 1335 : un châtean, le donjon payoisé de deux bannieres, chacune au lion, le 1<sup>er</sup> entourné (Léan, No 42) (voir **Dalhem**).

**Daelman** (Nicolas), h. de hief de la sgr<sup>e</sup> de Steenhault, appartenant a Louis de Celles, baron de ce lieu, 1399 : une fasce, accompagnée de deux étoiles a luit rais et d'un croisant, rangés en chef, et d'une rose en pointe G. : un enfant (h. iss. (En.)ien).

— (Louis) se., en la même qualité, le même acte, 1399 : une bande, accompagnée au canton s. d'une





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XXXIV.

Fig. 1. Sceau de Gilles le Brun, sire de Trazegnies,  
connétable de France (1256).

Fig. 2. Sceau de Gilles, sire de Wattripont, chevalier (1268).

Fig. 3. Sceau de Gauthier de Hondchoote, chevalier (1275).





étoile a huit rais. Le côté dextre de l'écu cassé. T. : un ange (Ibid.).

**Daelman** (François), h. de fief du Hanaut et de la cour de Mons, sc., a Enghien, 1638 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, un chevron, accompagné d'un croissant et d'une étoile en chef et d'une rose en pointe; aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, . . . . . (fruste). C. : une étoile (Ibid.).

Un Pierre Daelman, h. de fief du Hanaut, etc., sc., en 1665, d'un écu écartelé, devenu très fruste, mais dont les membres ne ressemblent en rien à ceux des trois blasons décrits ci-dessus. C. : trois plumes d'autruche.

**Daems** (Jean), tenancier juré du prince dans sa chambre des tonlieux, a Bruxelles, 1467 : trois marmites. T. : un ange (C. C. B., t. 107).

— Cornille **Daems**, échevin d'Anvers, 1585 : tres fruste; ou aperçoit une fasce bretessée et contre-bretessée (111 lettres scabin.).

— *Sijmon Daems soen, welygeboren man van Zuythollant in mijns gheandielts heeren* (Philippe le Bon) *hoghe vierscair van Zuythollant tot Dordrecht*, 1454 : une fasce échiquetée, accompagnée en pointe d'une rose. S. s. : un aigle (Mal.) (Fig. 111).

**Daen** (Pierre), échevin d'Anvers, 1239 : dans le champ du seau, une aigle éployée. L. :  $\star$  *Sigillum Petri Daen* (I.).

— (Jean), fils de Pierre, tient, du comte de Flandre, un fief à Lokeren, 1635 : deux oiseaux en chef. La pointe est cassé. C. : un oiseau essorant (Fiefs, t. 915, l. 6784-6825).

**Daengels** (Arnould), échevin de Wezeren, 1452 : un lion cour., accompagné de trois (2, 1) . . . (petits cônes renversés; « clochettes » de vair?), l'épaule du lion chargée d'un écusson, au lion. C. : un lion (cour.?), iss. d'une cuve. L. : S . . . . . *d. e pers* (?) (Abb. d'Orient; A. G. B.).

**Daet** (Martin le), « proviseur » des biens appartenant a la messe du Saint-Esprit, a Ninove, 1441 (n. st.) : une aigle, posée en bande (?). L. : . . . . . *ast* (t. C. B., Acquis de Lille, l. 116).

**Dagghe** (*Walterus dictus*), échevin d'Aerschot, 1316 : dans le champ du seau, une scie de boulanger, posée en fasce, les dents en bas, l'anneau a s., accompagnée de deux fleurs de lis (complètes), 1 en chef, 1 en pointe. L. : . . . *Walteri Daghe s. . . . .* (S.-G.).

**DAHIJN** (Jean van) (!) (d'Ahin), chanoine de Saint-Martin, a Liège, 1393 : un losangé; au chef chargé d'un lion léopardé. L. :  $\star$  *Sigill Iohan dahin* (I.).

**Dahlenbroeck**, voir **Heinsberg**.

**Dahlhausen**. Gouard van *Dalhusen*, cantion de Basoir van der Borneborgh, dit Guedart, 1375 : une fasce, chargée de trois merlettes (?) L. :  $\star$  *S' Conradi de Dalhusen* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 915).

**Dahlhausen**. Jean van *Dayhusen*, cantion de Hughes van der Horst, envers le chapitre d'Essen, 1384 : une fasce (Duss., *Essen*, N° 148) (voir **Starke**).

**Dach** (Guillaume de), gouverneur de la maladrerie de Courtrai, 1404 : trois croissants, surmontés d'un lambel. L. : S . . . . . *ch* (G. C. B., Acquis de Lille, l. 55-6).

**Dachverlies** (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1487 : sept (3, 3, 1) étoiles (Mal.).

**Dale**. *Henricus de Valle*, échevin de Malines 1263, 72, 99, 1300 : trois croissants. L. : 1263 :  $\star$  *S' Henrici de Valle scabi machinen* (Mal. et Duss., *Jul.-Berg*, Nos 132 et 139) (voir **Hofstaden**).

Un seul personnage ?

— *Hillebrandus de Dale* et d'autres Gueldrois sc. une obligation de *Godescalcus*, de Recklinghausen, a *Hanne*, sa fille, a Louis, de Munster, a *Godescalcus* et à sa sœur, *Hanne*, de Werden, et à *Rosa*, de *Berc*, (Rheinberg), juifs, 1347 : un pal retrait, soutenu par une fasce alésée, potencée, et une bordure, le pal faisant corps avec celle-ci. L. :  $\star$  *Hillebrandi de Dale* (*Geld.*) (fig. 112).

— *Johannes de Valle*, échevin de Malines, 1372, 3-7, 80, 1, 7, 92 : une bande, chargée de trois croissants (Mal.).

— (Francon van den), époux de dame (!) Marie de Bornival, un des plus proches héritiers de sire Jean, sire de Bornival, leur frere et oncle respectif, 1396 (n. st.), 7 : trois aigles, accompagnées en cœur d'une fleur de lis, p. c. L. :  $\star$  *S Franke delle V Val* (B.).

— (Zwart van den), échevin du duc de Bourgogne, dans sa 2<sup>de</sup> d'Harlebeke, 1416 : un fretté, brisé, dans l'interslice placé au point du chef, de quatre petits besants, ou tourteaux (?). L. : . . . . . *t va den* . . . . . (G. C. B., Acquis de Lille, l. 412).

— (Guillaume van den), même qualité, 1436, 7, 8 : même écu, mais brisé d'une croisette (simple), a la place des quatre besants, ou tourteaux (?) L. : *Willem van den Dale* (Ibid., l. 412).

— (Michel van den), h. de la châtellenie de Courtrai, 1437 : même écu, mais une étoile, a la place de la croisette. L. : *S M . . . chiel van d . . . . e* (Ibid., l. 57-8).

— (Pierre van den) tient, du château de Courtrai, un fief a Pitthem, 1502 : un fretté. T. s. : une delfe (Fiefs, N° 10731).

— (Paul van), échevin d'Anvers, au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle : coupe; au 1<sup>er</sup>, un h. sauv., iss. du coupé, la tel. ceinte de feuillage, tenant de la main droite une





- rondache et de la gauche sa massue; au 2<sup>e</sup>, trois étoiles a huit rais. C. : l'homme iss. de l'écu. L. : *S Paricels van Dale* (N.-D., Anvers, Chap.)
- Dale** (Pierre van den), échevin de Malines, 1340, 3, 5, 8 : une bande, chargée de trois croissants. Cq. cour. G. cassé (S.-T., c. 13, et Mal.).
- Dalhem, Daelem**, etc. Jean van *Dailhem*, otage pour le duc de Brabant, 1370; reçoit du fief du Brabant, une indemnité du dommage *as ic geleden mach hebben . . . om Adams wille van Honsen. die doot bleef om nijns heren ende vrue des heretogen ende der heretoginnnen voirs. strate ende geleids wille te behouden ende te vrijen tusschen Aken* (Aix-la-chapelle) *ende Tricht* (Maastricht), et d'autres pertes, 1376 : une croix échancrée; au franc-quartier plain. L. : *S Iohan de Dailheim* (B.).
- *Johannes de Dalem*, échevin de Bruxelles, 1413 : une bande, accostée de six coquilles, rangées en orle. Cq. cour. C. : une tête et col de griffon. L. : *S' Iohannis de Daelem* (Ch. et doc. div., c. 1, et B.).
- Henri van *Dalem*, échevin de Léon, 1323 : six (3, 2, 1) étoiles L. : *S Henrici de Dalim* (!) *scabini leicensis* (Abb. d'Orient, c. 2; A. G. B.).
- Renier van *Dalem* (*Dalum*), même qualité, 1336 : même écu. L. : *S' S' Reinier . . . . m scab leevr* (S.-G., et Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).
- Léonard van *Dalem* même qualité, 1394 : même écu (Ordanre).
- D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, van *Daelen* porte : de sable à six (3, 2, 1, étoiles d'or.
- Dam** (Jean van), *escuyer, capitaine entretenu du Roy catholique et de ses Altezes serenissimes*, bailli du comté de Berlaumont, constitué par Louis, comte d'Égmont et de Berlaumont, duc de Gueldre, etc., 1627 : coupé; au 1<sup>er</sup>, deux tours a trois étages; au 2<sup>e</sup>, une tour a trois étages. C. : une tour de l'écu entre un vol. L. : . . . *av de Iehan van Dam* (M. de Latre du Bosquet).
- (Florent van), écuyer, sgr. d'*Audegnies et Moreausar* (!), bailli dudit comté, 1637 (deux actes, l'un daté de Mons), se sert du se. dudit Jean, qu'il appelle « mon secl » (Ibid.).
- (Cornille van), échevin de Rotterdam, 1637 : une étoile a huit rais en chef a d. et un croissant en pointe a s. C. : un vol, l'aile dextre chargée des meubles de l'écu, rangés en bande (U.) (voir **Walraven**).
- Damaes** (Gilles), échevin d'Anvers, 1425 : trois roses a six feuilles. C. : un renard assis. T. d. : une dte (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, 1).
- Damas** (Damoiseau Claude) déf. que son frère,
- damoiseau Pierre, tient, du château de Termonde, comme héritier de leur mère, dte Adrienne van *Catz*, une rente sur la seigneurie de *Muelebeke* et *'t Hof ter Borch*, 1606 : une bande bretessée, alésée C. : un buste barbu, coiffé d'un bonnet pointu (Fiefs, N° 4131).
- Dambrine**, voir **Rullingen**.
- DAMERIES** (Christophe), h. de fief de mgr. Corneille de Gavre, sgr. de Lens, 1442 : une étoile. L. : *Secl Crestofle Damer* . . . (M. A. de Latre du Bosquet).
- Damesart** (Jean), échevin de Liège, vers 1430 : une bande, chargée en chef d'une rose. T. s. : une h. sauv., acamoullé derrière l'écu, élevant sa massue de la droite L. : *S' Iohan Damsaer* (C. de B.).
- Damhoudere** (Thierry de), tuteur de *Claikin* (!) van *Hallewonne* (fils de Guillaume, bailli de Middelbourg, en Flandre), qui tient un fief du comte de Flandre, 1439 : écu assez fruste : un échiqueté, ou bien : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>, un échiqueté; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trustees. T. : un ange (!) (Fiefs, c. 889, l. 897-969).
- Dammaerd**. Bandoïn *Damaerd*, échevin de l'Écluse (Flandre zéland.), 1324 : un chevron, accompagné de trois croissants. L. : *S . . . . . mards* (S<sup>te</sup>-Pharaïde).
- (Pierre), h. du duc de Bourgogne, dans son bourg de Bruges, 1424 : même écu (?); on ne voit que le chevron et le croissant s. du chef; le reste de l'écu est cassé. Cq. cour. G. cassé. S. : deux griffons (C. C. B., Acquets de Lille, l. 44).
- Damman** (Daniel), échevin de Termonde, 1337 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>, un grillage, formé de trois barreaux horizontaux et de trois barreaux verticaux, touchant tous les bords des quartiers (une herse, ou un échiqueté, mal gravé); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une étoile. L. : . . *niclis dicti Amman* . . (*Zwijeeke*).
- (Pierre), h. de fief des châtellenies de Gand et de Courtrai 1338 : trois roses et un bâton broch. sur la 1<sup>re</sup> (Fl.).
- (Henin), h. de fief du château et Vicux-Bourg de Gand, 1387 : une porte crénelée, accostée de deux chapels de fer, garnis de leurs lanieres, passées en sautoir (Fiefs, N° 2672) (Fig. 113).
- (Jean), h. de fief de la châtellenie de Gand, 1406 : plain; un chef plain. Sur le tout, un écus, au lion léopardé. Un bâton broch. sur le tout. L. : . . . *Damman* (C. C. B., Acquets de Lille, l. 444).
- (Liévin), tient, du château de Termonde, un fief a *Huesdene* (Hensden), 1440 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>, une porte crénelée; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois roses. C. : une tête et col de bouc. S. : deux léopards lionnés (Fiefs, N° 3883).



**Damman** (*Zeghere*), tient, du château de Termonde, une *hofstat*, *illec*, le *Craijeneu gheleghen jeghen de kerke ter Nuweborch*, 1430 : une porte crénelée, accostée de deux étoiles à cinq rais. S. : un aigle (ibid., N° 4140).

— (Gislebert), h. du château et Vieux-Bourg de Gand, 1436, 7, 46 : même écu que Jean, 1406. L'écu pendu au col d'un griffon. L. : *S Ghiselbrecht Damman* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 113, 229).

— (Liévin) (fils de Zegher), tuteur de *Zeghere den Amman* (?), son frère, tient, du château de Termonde, ledit fief de *Craijeneu*, s'étendant jusqu'à *Zwijcke*, 1440 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une porte crénelée; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, . . . C. : cassé. S. : deux lions (Fiefs, N° 4141).

— (Simon), h. de la châtellenie de Gand, 1477 : une porte crénelée, hersée. C. cassé. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Symon . . . m . .* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 116).

— (Jean), fils de Simon, tient, du château de Termonde, un fief à Heusden, 1514 (n. st.) : une porte crénelée. C. fruste (Fiefs, N° 3881).

— (Nicolas) et sa femme, Barbe 's Vos, décl. avoir fait certain achat de biens pour le convent de Sainte-Agnès, à Gand, 1516 : une porte crénelée, accostée de deux . . . (étoiles?). C. : cassé (Sainte-Agnes).

— (Jean) (fils de Liévin), h. de fief de la châtellenie de Gand, 1531 : une porte crénelée. S. s. : un griffon. L. : *Jan Daman . . . . .* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 118).

— (Jean), h. de fief du château de Gand, sc. pour son ami, sire Gilles Heijndriex, fils d'Olivier, curé (*oerfprochjaen*) de Lokeren, 1535 : une porte crénelée. S. s. : un griffon (ibid., N° 2748).

— (Jean), fils de Jean, sgr. d'Oumbergen, tuteur, de par l'église, de d<sup>lle</sup> Elisabeth de Baenst (fille de sire Antoine), qui tient, du château de Termonde, deux dunes à Zaamslag, 1554 : une porte crénelée, hersée. C. : une tête et col de bouc. S. : deux léopards lionnés (Fiefs, N° 4525) (voir **Beaufremez, Hooft, Melun, STOPPELEERE, Valleijen**).

*La maison surnommée Damman : de suite, ou chevron d'argent senéz, sur le sable, de croes croisee, pomelez, à princies fices d'argent* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène Noblesse de la conté de Flandres*).

**Damme** (bourgmestre, échevins et consailleurs de), 1321 : une terrasse (légèrement boubée au milieu : digue), surmontée (!) d'un chien braque passant. L. : *S . . . . l' comen . tatis . . . . .* (Fl.).

Anciennement, le nom de la commune de Damme, en Flandre, était : *Hontsdam*.

Le roi d'armes CORN. GAILLIARD (XVII<sup>e</sup> siècle) blasonne ainsi l'écu de la ville de DAM : *de gueulle, à la fosse d'argent, sargo de ung lion rier courant de gueulle, collane d'or*.

**Damme** (Simon van den), h. de fief du comte de Flandre, sc. un acte du bailli du pays de Waes, 1332 (n. st.) : une bande (Fl.).

— (Gilles van den), h. de fief d'Isabelle, dame d'Inghelmunster, et de noble sgr. Jean van *Ghistele*, dans leur bien de Vive, 1342 : une étoile à cinq rais; au chef chargé de trois pals (Els.).

— (Borre van den), échever, caution pour Renaud, duc de Gueldre, 1349 : une croix ancrée, chargée en cœur d'une étoile broch. L. : *S Willem d . . . van deme* (!) (Wassenaer).

D'après GEBRE, *her Henric van Damme*, Gueldrois, portait : d'or à la croix fourchetée de gueules. C. : une tête et col de cheval bridé (non colorié).

— (Pierre van den), échevin du prévôt de Wulfsdonck, à Moerbeke-Waes, 1377 : dans le champ du sceau, une ancre renversée. L. : . . . *Pieter van . . . Dam . . (Zwijcke)*.

— (Roger van den), écoute de sire Jean van *Halewinc*, dans sa *riescare van Hoghelede ende van den Zwinlande in 't Oost IJper ambocht*, 1388 : un semé de losanges; au fr.-q. chargé de trois merlettes. Un personnage émerge derrière l'écu, qui est accosté de deux léopards lionnés assis, adossés. L. : . . . *Itoe . . . van den Dam . .* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 188).

— (Gérard van den), h. de fief du sgr. de Termonde, 1410 : trois annelets. L. : . . . . . *rt van de Dam . .* (ibid., l. 70-71).

— (Roelof van den), bourgeois d'IJsselsteijn, 1416 : deux fascés, la 1<sup>re</sup> chargée de trois losanges, la 2<sup>de</sup> de deux, et un lambel à quatre pendants, broch. sur la 1<sup>re</sup>. L. : *S Roelof van den Damme (Holl.)*.

— (Jacques van den), bourgeois *illec*, 1416 : une fasce (!), accompagnée de cinq losanges, 3 rangés en chef, 2 en pointe. L. : *S Iaco . van den Dam . .* (ibid.).

— (Gilles van den), échevin de Lebbeke, 1428; tient, dudit château, un fief à Lebbeke, 1430; sc. pour Catherine Comans, veuve de Nicolas Blomme, vassale à Lebbeke, 1430 : trois annelets, accompagnés en pointe d'une petite étoile à cinq rais. L. : *S Gilles van den Damme (Zwijcke)* (Fiefs, N° 3937 et 3897).

— (Adam van den) tient, du château de Termonde, un fief à Saint-Gilles, 1430 : une fleur de lis, accompagnée en chef à s. d'une étoile à cinq rais et une bande engrêlée broch. (Fiefs, N° 4373).

— (Jean van den), fils de Josse, tient, dudit château, un fief à Lebbeke, 1517 : trois annelets (Fiefs, N° 4020).

D'après le roi d'armes CORN. GAILLIARD (XVII<sup>e</sup> siècle), *la maison surnome van den Damme*, portait : *coupé et*



*fesses d'argent et de sable, à l'escusson, sur le tout, d'or, au lyon léopard de sable, lampassé et armé de gueulle.*

*Aussy à une bande de gueulle, sur le tout, sargé de trois oncleins d'argent, et crye: Le noble Vitaeyn de Gand!*

**Damme** (Jean van den), fils de Josse, tient, dudit château, un fief à Opwijk, 1319 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une croix, accompagnée au 2<sup>e</sup> canton d'une rose ; au 2<sup>d</sup>, trois annelets (Ibid., N<sup>o</sup> 4306).

— (Pierre van), bourgmestre de la ville et métier d'Assenede, 1614 : trois besants, ou fourteaux. C. cassé. L. : *S Pieter van Damme* . . . . . (C. C. B., Acquis de Lille, I, 35-47) (voir **Breeden**).

**Dammeroude** (Thierry), h. de fief de l'abbé de Saint-Corneille-d'Inde, dans sa sgrie de Hoesden, 1171 ; échevin de la haute cour de Ville-en-Hesbaye, 1174, 5 : une force renversée en chef à s. et un étrier en pointe ; au fr.-q. chargé d'une fasce. L. : *Theri Dam* . . . . . (C. C. B., e. 408).

**Dammiseel**, voir **Honnecourt**.

**Damosial** (Gilles le), alleutier à Jodoigne, 1461 : une force renversée, posé à s. ; au fr.-q. chargé de trois meriettes. L. : . . . . . *damie* . . . . . (C. C. B., e. 36).

**Dampierre**. *Jehans de Dampiere, sires de Saint Disier* (Saint-Dizier), oncle du comte Guy de Flandre, 1281 ; *J., sires de Dampiere et de Saint Disier*, 1281, 92, 4 (n. st.) : type équestre ; le bouclier et la housse à un lion cour. et au lambel à cinq pendans broch. G. et ornement du chanfrein : un éventail. L. : *S' Iohannis domini de Dompna Petra*. G-se. : écu aux mêmes armes. L. : *S' Seerete meyn michi* (Fl. et Nam., N<sup>o</sup> 170).

— (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 146 2/3 mout., 1374 : une fasce et une bordure (simple). L. : *S Jehan de Dapierre* (H.).

**Daneels**. Jean *Daneelse*, échevin de Léau, 1375 (n. st.) : un chevron, chargé de trois maillets, les deux inférieurs penchés l'un vers l'autre. L. : *S' Iohis Daniel scab-leu* (B.).

— (Jean) reçoit, de la duchesse de Brabant, le remboursement de l'argent *dat si mi schuldich was op die meijerie van Leeuwe* (Léau), *di si mi bevolen hadle, ende van allen anderen saken*, 1390 : un chevron, chargé de trois maillets. L. : *S' Iohis Daniel* (B.).

— (Jean), clerc de la ville de Bruxelles, reçoit, du duc de Brabant, 40 *peters* d'or, pour cession d'un bonnier de bois dans la forêt de Watermael, 1432 : trois coquilles ; au fr.-q. broch., chargé d'un arbre arraché (chêne, non englanté). Un étroile broch. en

cœur sur l'écu. Un ange, agenouille derrière l'écu, tient celui-ci à d. L. : *S Iohis Daneels de Hoendale* (B.).

**Daneels** (Jean) se, un acte de Jean de Vos, sgr. de Lovredueghem, son bon ami, 1436 : un chevron, accompagné en pointe d'une étoile, et un lambel de cinq pendans broch. (Fiefs, N<sup>o</sup> 3307).

— (Damoiseau Dominique), échevin de Louvain, 1624 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 1<sup>e</sup>, deux fasces et une bande broch., chargée de trois écus. (frustes) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de trois pals. Sur le tout, un écus, à trois pals ; ledit écus. au chef chargé d'un sautoir engrêlé. C. : un écus, à trois pals, entre un vol. L. : *S doe (?) Dom* . . . . . s (S.-G.) (voir **Attenrode**, **Daengels**).

**Danemark**, voir **Rousel**.

**Dango** (*Colars*), h. de fief de l'église N.-D. de Bonne-Espérance, 1396 : trois rencontres de bouf ; au fr.-q. broch. chargé d'une anille. L. : *S' Ch'olart Danio* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance et Abb. d'Epinliu).

**Daniaul** (*Very*), alleutier du duc de Bourgogne, etc., à Hamut, 1478, 1184 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion ; au 2<sup>d</sup>, deux forces renversées, rangées en pal. L. : *S Weravt Dennea* (C. C. B., e. 36) (voir **Danneal**).

**Daniel** (Sohier), h. de fief de Renaix, 1294 : trois croisettes potencées, au pied fiché. L. : *S' Soi Daniel* (Nam., N<sup>o</sup> 265) (Fig. 114).

— (Laurent), h. de fief de la salle d'Ypres, 1400, 3, 4 (n. st.) : un croissant, accompagné en pointe de deux étoiles, à cinq rais, et surmonté d'un lambel. S. s. : un aigle. L. : *Laurentius* . . . . . (C. C. B., Acquis de Lille, I, 189).

**Danielsz** (*Meester Jacob*), échevin de Rotterdam, 1506 : une marque de marchand (U.) (Fig. X).

**Danins** (Vincent), échevin de la prieure et *graefnote* du grand hôpital de Lille, dans sa sgrie de Petegem, 1524 : un dragon contourné, accompagné à d. de deux étoiles, 1 en chef, 1 en pointe (*Deijnze*, e. L.).

**Danio**, voir **Dango**

**Dankaert** (*Maes*), « hostelier » à Bruges, 1324 (n. st.) : un sautoir, chargé de cinq coquilles. L. : *S' Maes Dankaert* (Fl.).

*L'Invent. analyt. l'appello, à tort : Dakaert.*

— Jean *Dankaert*, échevin de Caprijcke, 1500, 8 : trois roses, à six feuilles, accompagnées en cœur d'un trèfle. L. : *S Jan Dancart f Jacop* (C. C. B., Acquis de Lille, I, 51-2, 82-3).





Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XXXV.

Fig. 1. Sceau de Robert, chevalier de Maulde (1256).  
Fig. 2. Sceau d'Othon, sire de Contrecoeur (1264).





**Danckerts** (*Colin*), un des *wercheden van ons gheduchten heeren dike, etc., van zinen casteele van Saftlingen* (Saftlingen, château du comte de Flandre), 14... : un mouton passant, accompagné en chef a s. d'une étoile. L. : ..... *an* ..... (Ibid., l. 113) (voir **Tavernier**).

**Danneal** (*Werart*, alliers de la renerie de *Hannu* (Hannut) et de *Lingnet* (Ligny), 1474 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion ; au 2<sup>d</sup>, deux forces renversées, rangées en pal. L. : ... *eravt* ... *nea*. (C. C. B., N° 108) (voir **Daniaul**).

**Dansaert** (Jacques) déclare que noble seigneur Antoine de Grenet, seigneur de *Werp, Pitgan*, etc., gouverneur et capitaine de Maestricht, la femme de celui-ci, Charlotte de Zoete, dame de *Hautain* (fille héritière de feu Denis, sgr. de *Hautain*, et de dame Catherine de *Hannin*), et son frère, le damoiseau Denis de Zoete, tiennent un fief sous la *rierschaer* de Melsele, 1604 : un chevron, accompagné de trois étoiles, à cinq rais (Fiefs, c. 915, l. 690-66).

**Dappermont**, voir **Apremont**.

**Darchier**, voir **Cock**.

**Darschere** (Henry le) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, pour sa femme, Catherine, fille de Jacques Mœus, 1415, 6 : d'hermine au sautoir ; le côté d. et le bas de l'écu sont cassés. L. : S. .... *de Dar* ... *ere* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 376).

**Das** (Arnould), échevin de Louvain, 1458 : un blaireau rampant. L. : S. .... *scabini la anien'* (S.-G.).

**Dat** (*Loy*), amman du métier de Souergem, 1444 : un sautoir (C. C. B., Acquis de Lille, l. 157).

**Dattenberg**, voir **Rolmann**.

**DAULE**, voir **AULE**.

**DAULES**, voir **Dave**.

**DAUMERIES**, voir **DAMERIES**.

**Daun**, *Henricus de Dune*, reconnaît avoir reçu de W[al]eran, duc de Limbourg, comte de Luxembourg, et de sa femme, Erm[es]inde, à titre de fief héréditaire, le maréchalat (*marscalecium*) du comté de Luxembourg, 1223 : un fretté. L. : ✠ *Sigillum Henrici de Dune* (Lux., c. IV, l. XVI, N° 14).

— *Henricus dictus de Dune*, chev., 1286 : un fretté. L. : ✠ *Sigillum domini Henrici de Dune* (Duss. Col., N° 307).

— (Frédéric de), sgr. de *Domey* (?), constitue à Thierry de *Wishersheym*, pour 30 marcs, une rente de 18 sols, 1315 : type scutiforme ; un fretté et un lambel. L. : ..... *rici de Duna militis* (Lux., fonds Reinach).

**Daun**, *Ferris, sires de Doune*, se. un acte de réconciliation entre l'abbé de Stavelot et les églises de Stavelot et de Malmedy, d'une part, et Simon *Scaredreit*, les enfants de feu Renier de *Wegnes* (Weismes) et leurs amis, d'autre part, 1313 : type scutiforme ; un fretté. L. : ..... *ici de Duna* ..... (Duss., *Stavelot*, N° 75).

— *Johannes de Duna, comes silvestris*, se déclare vassal de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, 1321 : un lion cour. L. : ✠ *S loh' silvest comitis de Den* (Lux., c. III, l. IX, N° 52).

— *Gerardus de Duna, monachus stabulensis* (de Stavelot), *avunculus* de Gilles, sire de Daun, 1325 : type ogival, amorial ; un fretté. L. : *S' Gerardi de D...* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 365).

— *Egidius, dominus in Duna*, inféode à Gérard, comte de Juliers, moyennant 400 marcs, *domum nostram in Duna, que domus de Nannesteyn nominatur, de expresso consensu domine Coecondis de Vyrcenburgh, legitime nostre conthorulis, ad cuius dotallium ipsa domus spectat, et octo cairatas vini, de nostro meliori crenento apud Punere, supra Mosellam, annui et hereditarii redditus*, 1325 ; Gilles, sire de *Dune*, promet à Guillaume, margrave de Juliers, de tenir les engagements de ses ancêtres, d'être son *bourghuan* de *Hillisheym* (Hillesheim), du chef de 200 marcs, — pour lesquels il lui paiera annuellement 20 marcs — et de renoncer *up dat huis inde heirheyt ze Vreentze* (Frens, ou Frenz?) 1339 : un fretté. G. : 400 cygne essorant, iss. L. : *S' Egidii militis domini de Dune* (Ibid., N°s 305 et 417).

Le sceau de *domina Lucia, donata de Dune*, mère de Gilles, apposé à cet acte de 1325, est disparu.

— *Joannes, comes silvestris*, moyennant 151 livres de vieux gros, s'engage à suivre le duc de Brabant, avec 16 chevaliers et 24 écuyers, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 1338, 28 mai : un lion cour. L. : ✠ *S' Iohannis comitis de Denen* (B., N°s 394 et 395).

— *Henricus de Duno* (!), *marschaleus de Dynspurg* (Densborn), se. un acte de Henri de Kerpren, 1343 : mêmes écu et G. que *Egidius* (Lux., c. IV, l. XVI, N° 21).

— *Johan, wilde greve* (comte Sauvage) *van Dune*, inféode, moyennant 600 petits florins d'or, à Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, *onser hus halbis, genant Grunenbach*, 1345 : dans le champ du sceau, un casque, cimé d'une tête et col de lion entre un vol. L. : ✠ *S' S(!) Dai loh* ..... *t silvest de Dru*. (Ibid., c. III, l. IX, N° 52).

— *Pierre Loye*, et *Loyen*, chev., appelé aussi *Loyhen van Dune*, li. du duc de Luxembourg, 1362 : un fretté (Ibid., l. X, N° 2).



**Daun.** Richard, le maréchal, sire de *Duyne*, h. de l'abbé de Prüm, 1368 : un fretté. Même C. que Gilles, 1325, 39, L. :  $\text{✠ S' R' marschalci d' Dene}$  (Duss., *Jul.-Bery*, N° 809).

— Richard van *Duyn*, maréchal, chev., caution pour le duc et la duchesse de Brabant, 1372 : un fretté. Sans timbre. L. :  $\text{✠ S' R' Richart van Ten (B.)}$ .

— Thierry van *Duyn*, sire de *Bruche*, chev., caution des mêmes princes, cuyers Reuter de Schoonvorst, le jeune, 1372; Thierry van *Dun*, sire de *Broueh*, tient du duc de Luxembourg, le château de *Riettersdorf* (Rittersdorf), 1371 : un fretté et un lambel broch. L. :  $\text{✕ S' Theoderici de de (t) Dv. a (B., et Lur., c. IV, l. XVI, N° 23)}$ .

— Richard, le maréchal, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 402 moult., qualité de chevalier, il se, une quittance de Guillaume, sire de Malburg, relative à des indemnités payées, du chef de ladite bataille, à Arnould d'Erndorf, Gérard de *Gruenendale*, Henri de *Gaffenbergh*, Nicolas Walt de *Wildere*, Louis de *Wych*, 1374; sire Richard, le maréchal, sire de *Dune*, il se, un acte de Jean de Reiferscheid, 1377 : un fretté. C. : un cygne essorant iss. L. (1374) :  $\text{S' R' marschalci militis dui in Duna (B., et Lur., c. I, basse IV)}$ .

— Philippe van *Dune*, sire d'*Obersteigne*, est investi, par l'archevêque de Cologne, d'une rente de 40 fl., sur le péage de *Lyns* (Linz), 1400 : un fretté. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une boucle, soutenant un panache de plumes de coq (Duss., *Col.*, N° 1244).

— Thierry, sire de *Dune* et de *Broich*, 1403; il cite, en 1406, *Edellen here Huwart. here zu Elter, mynnen liden heren unil vader. dem Got gnade* : un fretté. C. : un cygne essorant, iss. T. : deux h. sauv., sans massues, iss. du cadre du champ. L. :  $\text{S' Theodici dui de Dena e d Bruche (Lur., c. IV, l. XVI, N° 72)}$  (voir **Braunsberg**, **Limburg**, **Virneburg**).

D'après GELBE, le *here van Don* portant : d'or frette de gueules. C. : une tête et col de cygne d'argent, bequée d'or, — terminé en volet, — entre un vol de sable; de *marssale van Deynberch* (Densborn), h. de l'évêque de Trèves : de gueules frette d'argent. Le 2<sup>e</sup> d'or. C. : une tête et col de cygne de gueules, bequée d'or, — terminée en volet, — entre un vol d'argent.

**Daunoit, dis Grignars** (*Jehans*), bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes viagères pour lui, *Pieret*, son fils, procréé avec Marie *Soelne* (*Soelne* ?), Marie et *Catron*, ses filles, 1407, 8 : un bandé et une bordure engrêlée. L. : *Seel Jehan . . . . esnoit dit Grignart* (Tournai, *Quittl.*).

**Dauvin** (Jean), évêque de Namur, 1617 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois fasces; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, plain; au

chef de quartier endenté. Sur le tout : un écusson à la croix de Lorraine. L'écu sommé d'un chapeau ecclésiastique (E. G., fonds *Reliques*, N° 111).

**Daval** (Jean), bourgeois de Binche, reçoit, pour *Hanette*, sa fille, procréée avec sa femme, Jeanne Chisare, une rente viagère sur le domaine de Binche, 1475, 6, 7; h. de fief du Hainaut, 1481 : une bande, chargée de trois croissants versés. T. s. : un ange agenouillé. L. : *S Jehan Daval* (C. C. B., *Aquits* de Lille, l. 1685, 1687).

— (Guillaume) (et *Davaul*), bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, 1475, 6; Guillaume *Davaul* reçoit deux pensions, sur ledit domaine, inscrites sur la vie d'*Ysabeaul* Mahuart, sa femme, Marguerite Mahuart, sœur de celle-ci, veuve de Jean Chisare, sur la vie de *Hannette* Gommeau, fille de Guillaume et de *Pasque Davaul*, nièce dudit Guillaume *Davaul*, 1481 : un buste d'homme barbu, posé de face, coiffé d'un turban, à deux rubans flottants à d., ledit buste en chef, et une rose en pointe. T. : une d<sup>lle</sup>. T. : *S Willarme Davar* (Ibid., l. 1685, 1687, 1688).

**Davanchis**, voir **Banck**.

**Dave**, *Messire Warniers*, sires de *Daules*, chev., h. du comte de Namur, 1329 : une bande et un lambel broch. L'écu sommé d'un dragon et accosté de deux autres dragons. L. : . . . *arnier sire de D. . . . .* (*Nam.*, N° 435-7).

— *Messire Thibaut de Daules*, chev., même qualité, 1327 (n. st.), 1339; sire d'*Erleses* (Elzée), 1346 : même écu, chacun des trois pendants du lambel chargé de trois besants, ou tourteaux. L. :  $\text{✠ S' Thibaut de Davles chevalier}$  (Ibid., N°s 470, 613, 725).

— Godefroid, sire de *Daules*, h. du comte de Namur, 1358 : même écu que *Warniers*, 1329. L. :  $\text{✠ S' Godefrois de Davles}$  (Ibid., N° 830).

— *Warniers*, seigneur de *Daules*, un des plus prochains amis de *Agnez*, fille légitime de *Robert de Heymünz*, escuyer jadis, 1390. L. : même écu (Ibid., N° 1292).

Un *Warnier*, sire de *Dave*, prit les armes de son oncle, le sire de *Hemicourt*, *de aules à une bande d'argent (à un lambel à trois pendans d'azur)*, et mist ses (abandonnant) les armes de *Erleses* (Elzée) que ses pères et ses frères de son mariage portèrent assavoir d'argent à un conable (chef) endenté de gueules . . . et cria *Davles* (lisez : *Davles*) qui n'at ne cry ne armes, sy qu'il at uz armes et à tous le langage fut grant tort (HEMICOURT, éd. SAUROU, p. 15 et 125).

— Robert de *Dave*, écuyer, sgr. de *Bodange* et de *Wisembach* (prévôté d'Arlon), tient du roi de France, les deux tiers de ces sgrs, 1681 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois losanges; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois cotices.



C. : deux oreilles d'âne (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 43713<sup>a</sup>).

Ces trois cotées doivent représenter : une bande, cotoyée de deux batons.

Comp. un sceau reproduit à la p. 86. Les oreilles d'âne, très nettes, du sceau de 1681, sont, apparemment, une corruption des deux cotées.

**Davensberg.** *Hermannus de Davenberg*, chev., reçoit de l'archevêque de Cologne cent mares de deniers de Munster et lui ouvre son *castrum* de *Davenberg*, le 2 octobre 1208 : type scutiforme ; plain ; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. L. :  $\frac{1}{4}$  S' *Hermann* de . . . *verberch*. C.-se. : même ecu. C. : deux cotées adossés. Dans le champ du c.-se. : cinq roses, 1 au-dessus du eq., 2 de chaque côté. L. : *S Hermann* de *Daverebergh* (Duss., *Col.*, N° 382).

**David** (Rogier) (et **Davit**), échevin de L'Ecluse (Flandre zél.), 1400, 1, 3 : une aigle (!). L. : . . . *gier Da* . . . (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 80-1).

— Rogier *Davijt*, h. de fief du duc de Bourgogne, à L'Ecluse, 1429, 34 : une aigle éployée (!) et une bande broch., chargée de trois roses. T. s. : une femme nue, iss. de l'encadrement du champ du sceau. L. : *Sigill'* . . . . . *Dauüt* (ibid., 1. 78-9, 82-3).

— Simon, échevin du duc de Bourgogne, dans sa seigneurie d'Harlebeke (*van buten*), 1455, 69, 76, 85 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Sinoen Davyt* (ibid., t. 412, 418 et 371).

**Dauids.** *Mathias Davijds*, échevin de Louvain, 1410 : trois . . . (frustes) ; au fr.-q. broch., chargée d'une harpe. L. : *S Mathie Davids scabini loc* . . . (S.-G.).

**Davipont** (Ulric de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Balhem ; i. t. : 85 mout., 1374 : une bande, chargée de trois fleurs de lis. L. :  $\star$  *S Jehan Davipont* (!) (B.).

**Debbaut** (Jean) (fils de Zegher), échevin du roi, au métier d'Assenede, 1535 : une croix pattée, alésée. L. : *S Jan Debbaut f' Seyghers* (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 236).

**Decker**, voir **Dek** . . . —

**Delaeler** (Jean van), tenancier de l'abbessee de Sainte-Marie-de-Nazareth, à Lierre, 1367 : deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir, et un semé de billettes. L. : *S Jan va . . . delaeler* (N.) (voir **Vertelaer**).

**Deerlijk.** Olivier van *Deerliq*, h. de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1523 : parti de . . . et de . . . au chevron, parti de . . . et d'hermine, broch., accompagné de dix billettes, six en chef, 3 (2, 1) de chaque côté, et quatre (1, 2, 1) en pointe, de ces

dernières, deux, le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>e</sup>, parties de . . . et de . . . C. : un buste (?) entre un vol. L. : *S Olu . . . de Ter . lick* (!) (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 229).

*Le seigneur de DEERLYQUE : d'azur, à trois pals charge d'or et de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la contrée de Flandres*, XVI<sup>e</sup> siècle).

**Deelen**, voir **Gestelen**.

**Deest** (Gisbert van), échevin d'Arnhem, 1482 : trois cors de chasse (N.-D., Anvers ; Chap., *capsa rer. extraord.*).

**Deftinge.** Liévin *Defstinghes* (sans particule !), bailli de la terre de *Boulers* (Boulaire) et de Schendelbeke, 1335 : deux lions, 1 en chef a s., 1 en pointe. Le chef cassé a d. L. : . . . *cie . . de . . .* (Fl.).

**Deijmaer**, voir **Gavre**.

**Deijn.** Jean de *Dijn*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaebeek ; i. t. : 132 mout., 1374, 8 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) besants, ou tourteaux. L. : *S Johannes de Dijn* (B.).

— Henri de *Dijn*, jadis prisonnier *illeg* ; i. t. : 120 mout., 1374, 8 : même ecu, brisé au point du chef d'une billette. L. : *S Heinec de Dijn* (B.) (Fig. 113) (voir **Gavre**).

**Deijnaert** (Jacques), tuteur d'*Adriaenkin Deijnaert*, son fils, tient du château de Vieux-Bourg, à Gand, *'t veer* entre *Wijnkel* (-Sainte-Croix) et *Mendonck*, 1550 : coupé d'hermine et de . . . (plain), à la fasce de trois losanges et de deux demi-losanges, ceux-ci mouvant des bords, broch. sur le coupé. C. cassé. L. : . . . . . *Deinae . .* (Fiefs, N° 3445) (voir **Beeck** ; comp. les armes de **Vanken**).

**Deijnse.** *Eulars, fieur Willame Gheilart de Deunse*, 1297 : un chevron, accompagné de trois coquilles. L. :  $\frac{1}{4}$  S' *Oylarert* (!) *de Deunse* (Fl., N° 915).

Voir sur lui l'*Écrit. analyt.*, par le BARON J. DE SAINT-GENOIS.

— Jehan de et van *Doijnse*, bailli de Rupelmonde, 1455, 6 : neuf (4, 2, 2, 1) billettes, accompagnées en cœur d'une rose. S. s. : une aigle. L. : *S Jan van . . . . . oers* (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 210).

[La ville de] **DEYNSE** : d'argent, à l'aigle à deux testes de sable et trois roses, l'une entres les testes, l'autre deux dessous les ailes, de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de Flandres*, XVI<sup>e</sup> siècle).

**Deijs** (*Jakemart* de), échevin et *cuerheer* de Furnes, 1427 : trois têtes et cols de baruf. L'écu posé sur une aigle (Tournai, Chartreux, 1).

**Deken**, voir **Sdeken**.

**Decker** (Martin de), h. de fief du château de Termonde, à Saint-Gilles (Dender-)Belle, Zwijveke, 1596 : deux roses en chef et un anneau en pointe (Els.) (Fig. 116) (voir **Walhorn**).



**Deckere** (Jean de) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un croix de 2 fl., à lui dû par le duc, du chef de son jardin, sis dans la rue du Parc, qui avait été englobé dans le parc de Bruxelles, 1432 : une échelle de couvreur, muni au haut d'un crochet (B.).

— (Josse de), fils de Jacques, reçoit une rente sur l'espièr de Bruges, 1481, 6 : un chevron accompagné en pointe d'une fleur (?) (glaneul, lis au naturel?). C. : un . . . entre un vol. L. : *S loos de Deckere* (C. G. B., Acquis de Lille, 1. 380).

— (Jean de), bourgeois de Bruges, 1488 : un chevron, accompagné de deux molettes en chef et de . . . en pointe (cassé). T. : un ange. L. : . . . . . *Deckere* (Ibid., 1. 374).

— (Cornélis) (sans de), h. du château de Termonde, 1507 : une marque de marchand, représentant une croix latine, à double traverse, ladite croix terminée au bas en un petit chevron. S. s. : un griffon accroupi. L. : . . . . . *nelis* . . . . . (Ibid., 1. 73).

— (Pierre-Pascal de), chev., sgr. de (la baronnie) de *Monteleone*, amman d'Anvers (nommé en 1674), fin du xvii<sup>e</sup> siècle : d'argent au cerf élané ; au chef d'azur, chargé de deux croissants. C. : un cerf iss. S. : deux lévriers colletés, bouclés. L. : *Hr Pr Pasi de Deckere ridder amptman* (Brux.).

Il mourut en 1691. Voir sur lui J.-Th. de Raadt, *Jacques le Roy, . . . historien brabançon et sa famille*.

**Delft**, *Godevert van Delf* transporté à *Wenemaer* (?), juge à *Tijle* (Tiel), au profit du duc de Brabant, une terre dans le *Wamelre broec*, sous *Wamel*, 1333 : une fasce, surmontée de deux losanges, ou macles (frustes). L. : *✠ S' Gadefride (!) de Delf* (B., N° 293).

Son frère, *Wouter van Delf*, cède une terre, au profit du même duc, 1333 ; le sceau est tombé (B., N° 294).

— (*Jehans de le*), receveur du comté de Flandre, 1336 : une fasce, surmontée de deux merlettes (?). L. : *S Jehan . . . e le Dilce* (Fl.).

— (Adrien van), échevin d'Anvers, 1474, 81, 96 : une fasce, surmontée de deux macles. Cq. cour. C. : un buste, coiffé de . . . (M. Dommet ; Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I, III).

— (Jean van) tient, du comte de Flandre, un fief à *Melsele*, 1313, 27 : même écu. C. fruste (Fiefs, c. 913, 1. 6826-6900).

— *Joest Ottenz* (sans nom de famille), échevin de *Hedel* (Gueldre), 1313 : trois losanges, le 2<sup>e</sup> chargé de . . . L. : *S Joest Ottenson va Delft* (*Geld.*, liasse : *na* 1600) (voir **Baarle**, **Broekhuizen**, **Doornik**, **Knuts**, **Somergem**)

Le seigneur de *BERTENE* : d'argent, à la fesse de gueulle, ou chief de r merlettes de sable, et vint surnomé VAN DER DELF ; (COHN, GAILLIARD, *L'Archevêque Noblesse de la conte de Flandres*, xvii<sup>e</sup> siècle).

**Delien** (Frère Jean), de l'ordre de Cîteaux, reçoit, du receveur de Termonde, une rente pour l'abbaye de Saint-Bernard sur l'Escant, 1424 : trois huchets. L. : . . . . . *Delien* (C. G. B., Acquis de Lille, 1. 70-71).

**Delloye**, voir **TROYEN**.

**Delz**, voir **Autel**

**Delwijnen**, voir **Cock**.

**Denain**, en Ostrevant (La sgr<sup>ve</sup> de), 1761 : une croix engrelée, l'écu, ovale, dans un cartouche, posé sur une crosse. L. : *Scel de la seigneur de Denain* (cachet en cire rouge) (M. A. de Latre du Bosquean).

**Denderbautem**, *Francho dictus Rattier de Hout-hem Tenere et Mayhtidis, eius uxor*, font don, à l'abbaye de Ninove, de 5 journaux et 19 verges de maris. *apud Lebeke*, 1282 : le mari porte : trois rats (Ninove).

**DENICOURT** (Robert de), *seigneur de loys* (h. de loi), a reçu, du comte de Flandre, 20 livres parisis, pour un pencion de cest present parlement, 1314 (h. st.) : une fasce, accompagnée de trois coquilles, rangées en chef, surmontées d'un lambel. L. : *Robertes (!)* (Fl., N° 1273).

**Denis** (Wautier), h. de fief du comte de Hainaut, etc., 1284 ; un Enghien ; une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une coquille (*Nam.*, N° 1174) (voir **Halewijn**).

— (Gauthier), h. de fief de la châtellenie de Courtrai, 1466 : un chevron, chargé de . . . (une étoile ?) et accompagné d'un croissant en pointe (fort endommagé) (C. G. B., Acquis de Lille, 1. 57-8).

Le coin sup. à s. est cassé.

— Guillaume *Denijs*, vassal de mgr. Louis d'Enghien, sgr. de *Rameru*, *Morialmé*, la *Folie*, *Tubize*, 1486 : écartelé ; aux 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup>, deux faucilles affrontées, accompagnées de trois étoiles, mal ordonnées ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de vair. T. : un ange. L. : *S Guillam Denis* (Abb. de W.-Br., e. 4007).

**DENISI**, voir **DEVISI**.

**DENISSEN** (*Hlencken van*), veuve de Jean van *Stepraide* (Steprath), fait un contrat de mariage avec *Wijnand Pannekoek*, 1560 : une poele (*Geld.*).

**Dennea**, voir **Daniaul**.

**Denremonde** (Termonde), voir **Slabbaerd**

**Dens**, Gauthier *Deens*, échevin du *bijvang* de *Lierre*, 1448 : trois étoiles. S. s. : un aigle. L. : *Sijffle Wouter Dens* (N.) (voir **Dijns**).

Dens à Bruxelles, porte : coupe ; au 1<sup>er</sup>, d'azur à un fer de moulin et une fleur de lis, le tout d'or, au 2<sup>e</sup>, de gueules à la rose d'argent, boutonnée d'or, feuillée de simple.





**Denterghem** (Josse de) (et *Dentrighem*), h. du duc de Bourgogne, dans sa salle d'Ypres, 1388, 91, 3, 5; trois fasces et une bande broch., chargée de ... (?). (C. G. B., Aequits de Lille, l. 188).

*Le seigneur de DENELLEHEM : de synople, à trois testes de lions, à pt yne juce d'or, lampasse de gueulle (Zijpe) (COHN, GAILLIARD, L'Antienne Noblesse de la conte de Flandre, XVI siècle).*

**Denville** (Everard de); i. t. : 224 mont., 1374, 80 : trois lions cour.; écus, en cœur au sautoir, chargé en cœur d'une étoile à cinq rais. L. :  $\star$  S' *Érard de Denville* (B.).

— (Jean van), i. t. : 1378 mont., 1374, 7 : même écu, mais sans l'étoile. L. :  $\star$  S' *Johan de Denvillh* (B.).

— (Gérard de), i. t. : 380 mont., 1374, 80 : même écu, mais les lions non cour. L. : S' *Icar de Denville* (B.).

— (Guillaume de), i. t. : 456 mont., 1374 : même écu que Gérard, mais le sautoir chargé en cœur d'une étoile. L. : S' *Wilha . . . . D . . vil . .* (B.).

Ces quatre *Denville* reçoivent, du Brabant, des indemnités, du chef de la bataille de Baisweiler, où ils avaient été faits prisonniers, sous Robert de Namur. Voir sur cette famille, e. a., HEMICOURT, *Miroir des nobles de Hasbaje*.

**Derbaix**, voir **Herbais**.

**Derby** (Henri, comte de), garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant; Bruxelles, 1339 : trois léopards, rangés en pal, et un bâton broch. L. :  $\star$  S' *Henrici de Lancastria comitis Derby* (B., N° 530).

**Derneden** (J.-Frédéric), prêtre et desservant de l'église de *Berle* (Perlé), au chapitre de Bastogne, 1787 : un lion, posé sur un mont pointu. Cf. sans C. (C. G. B., reg. 46381).

**Deschamps** (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1624, à Braine-le-Comte : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois fasces; aux 2<sup>e</sup>, un arbre arraché; au 3<sup>e</sup>, un lion (B<sup>on</sup> de Royer de Douv.).

**DEZE** (Deest ?). Lambert van *Deze*, *gherechts man*, sc. Pacte du bailli de Zalland (voir *Kriekenbeck*). 1388 : une croix recreelée. L. : S' *Lamberti . . Deze* (*U'recht*).

**Descamps** (Jean), avocat à la cour de Mons, 1475 : un chevron, accompagné en chef à s. d'un croissant. Le côté d. et la pointe cassés (Tournai, Chartrier).

— (Giliat), fils de Marguerite Bourdon, veuve de Jehan Descamps, avocat en la cour de Mons, 1481 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois croissants; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois bourdons, posés en bande et rangés en barre (*Bourdon*). T. s. : un

personnage (femme ?) (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

**Descamps** (Tassin), h. de fief du Hainaut, 1484 : un chevron, chargé d'un rose et accompagné en chef de deux trèfles. T. : un ange (Mons, S<sup>te</sup>-Waudru, c. II).

— (*Hanin*), même qualité, 1489 : une gerbe; au chef chargé de ... (cassé) (Mons, S<sup>te</sup>-Waudru, c. II).

— (Guillaume), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1494 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, un chevron, accompagné de trois fleurs de lis, p. c. Le reste cassé. T. : . . . . (*Afflig*).

— (Jean), même qualité, 1505 : une gerbe; au chef chargé de trois étoiles à cinq rais. T. s. : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. II).

— (Jean), même qual., 1524 : un chevron, accompagné en chef de deux croissants et en pointe d'une étoile (?). T. : une femme (un peu fruste) (Ibid., c. Q, liasse *Qévy*).

— (Guillaume), même qual., 1546, 50, 60, 5 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une gerbe. T. s. : une femme nue (Ibid. c. II, et I).

— (Florent), h. de fief de la sgr<sup>ie</sup> de Binche, 1548 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois trèfles; au 2<sup>e</sup>, une hure de sanglier; au 3<sup>e</sup>, un lion cour. T. : un ange (Piefs, N° 10525).

— (Guillaume), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1581 : même écu que Guillaume, 1546-65, les étoiles à cinq rais. C. : un panache de cinq plumes d'autruche ou épis (Mons, S<sup>te</sup>-Waudru, c. II).

**DESCOHARIES** (Simon), receveur de l'abbaye « *del honneire Nostre Dame* », pres de Flines 1599 : un lion, posé à s., accompagné au flanc d. d'un croissant; au fr.-q. chargé de trois hamades, surmontées de deux croissants. L. : *Seel Simon des . . . . .* (C. G. B., Aequits de Lille, l. 394).

Le croissant du champ fat, à n'en pas douter, partie des armes posées en franc-quartier; il aura été placé dans le champ, faute d'espace dans ce quartier.

**Deslers** (*Jehan*), h. de fief du comte de Hainaut et de Hollande, 1398 : une tête et col de licorne (?); au chef chargé de trois roses (H. B., C. G., portef. 2220).

**Desmaisières** (Jean), bailli de la sgr<sup>ie</sup> de *Frasne-sur-Escat* (Fresnes), appartenant à noble homme Jacques de Lille, chev., etc., 1528 : un lion (non cour.). C. : trois ramaux (Ibid., 2224).

— (Antoine), *licentié ès droix et loix*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1535 : un lion. C. cassé (V<sup>ie</sup> Desmaisières).



- Desmaisières** (Jacques-François), chev., sgr. de Trith, de Maing, du Vassal, 1673 : un lion cour. C. : un arbre S. : deux lions (Ibid.) (voir **Maisières**).  
Terres du Halbaut, les deux premières près de Valenciennes, la 3<sup>e</sup> près de Mons.
- Desmazures** (Nicolas), h. de fief du Hainaut, 1622, à Ath : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une coquille. C. : une étoile à cinq rais. L. : *Nicolas Desmasures* (M. Huln, à Gand).
- Desmoulin** (Michel), h. de fief du Hainaut, 1560, à Binche : un moulin à vent. T. : un ange (Mons, Cour féod., reg. IV).
- Desplanques** (Gauthier), h. de fief du Hainaut, sc. un acte relatif à un fief de Flobecq-Lessines, 1458 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) poissons étetés, posés en pal. T. s. : une sirène. Le haut du sceau est cassé (Fiefs, N° 10373).
- Despomereaux** (Luc), échevin d'Anvers, 1591 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois étrilles ; au chef chargé de trois oranges, ou pommes, tigées et feuillées, les tiges en haut ; au 2<sup>d</sup>, une fasce, accompagnée en chef de deux fers de moulin, et en pointe d'un lion. C. : un lion iss. (Hôp. S.-Elis., *Varia*).
- Desprez** (Heurion), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1516 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un poisson, posé en fasce. Le reste du sceau est cassé (Mons, Sainte-Waudru, c. II) (voir **Prés**).
- (Philippe), écuyer, sgr. de Beaumont-en-Cambrésis, de le Courbe, etc., même qualité, 1533-6, 8 ; coupé ; au 1<sup>er</sup>, trois bandes ; au 2<sup>d</sup>, plain. C. : un meuble ressemblant vaguement à une mitre (fruste). S. : deux lions (Ibid., c. I et Q.) (voir **Prés**).
- Desteldonck**. *Sijmon van Desteldonck*, chev., 1309 : un chevron, chargé de trois molettes. L. :  $\frac{1}{2}$  S *Simonis de Desseldonck militis* (Fl., N° 1200).  
Voir, sur lui, l'Invent. analyt., parle BARON J. DE SAINT-GENOIS.  
*Le seigneur de DESTELDONCK, d'or, au chevron de queue, sarmé de trois estoiles d'argent. La maison van der Couwerbourgh pareille. CORN. GAILLIARD, L'Ancheine Noblesse de la conte de Flandres, XVI<sup>e</sup> siècle.*
- Destenoy** (Jehan) (d'Assnois?) sc. un acte de Colla de Villette, lieutenant du prévôt de Longuion (Longuion) à Estaille (Etalle), acte qui le dit homme dudit lieu, 1480 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) merlettes. C. : une aigle iss. L. : *S Jehan destenoy* (C. C. B., c. 107) (voir **Assenois**).
- Destroen**, voir **Dour**.
- Deswez**, voir **Fervesti**.
- Deule** (Jacques de le), ayant été institué, de nouveau, par le duc de Brabant et de Limbourg, châtelain et gardien du *châtel et forteresse de Screin* (Saram), naquire échu aux enfants dudit prince, par le trépas du comte de Ligny et de Saint-Pol, jure de le garder loyalement et de le rendre à la première réquisition ; 1415, 23 juin : un croissant. L. : *S Laques de le D... He* (B.).
- Deurne**. Les échevins de *Doerne*, 1513, 50 : trois chevrons ; écus, en cour à l'arbre arraché (**Elst**) (Hôp. S.-Elis., *Bulteng.*, c. II) (voir **Doerne**).
- Deusinck** (Jacques), curé de Saint-Nicolas et doyen rural de Luxembourg, 1665 (cachet en cire rouge) : coupé ; au 1<sup>er</sup>, un calice, accosté de deux roses (sans tiges) ; au 2<sup>d</sup>, un calice, accosté de deux roses tiges, les tiges, recourbées, iss. du calice. L'écu sommé d'une fleur de lis, accostée des lettres I et D (Conseil d'Etat, c. 239 ; A. G. B.).
- Deutz**. Elger van *Duytze*, prévôt de Saint-Séverin, à Cologne, 1392 : type ogival ; dans le champ du sceau un Saint-Séverin, accompagné à d. d'un prêtre agenouillé ; dans le bas, un écus, à la porte crenelée. L. : *S Elgeri de Treycio ppi et . e sti severini colon* (Duss., *Col.*, N° 1146).
- Deux-Ponts**. Waleran, comte de *Doux Pons*, sc. un acte de Godefroid, sire de *Bohay* (Boulay), chev., 1305 : type scutiforme ; un lion, à la queue fourchée, et un lambel à quatre pendants broch. L. :  $\frac{1}{2}$  S *VV... anni co... s Gemini Pontis* (Lux., c. III, l. X, N° 29).
- *Friderich, grafe von Zweinbrücken und herre zu Bitsche* (Bitsche), 1376 : même écu, le lambel à trois pendants. L. : *S F... comitis de Swe...* (Loth., *Bitsche*, B., 370, N° 58).
- *Hanneman und Fryderich, gebroedre, greven von Zweinbrucken und herren zu Bytschen*, 1399 : Hanneman : un lion, à la queue fourchée. L. : *S Johis comiti (!) et Gemi pote et dmi Bitsche*. Frédéric : même écu, au lambel broch. L. : *S Friderici comet (!) de Zweibrcke* (Ibid., N° 12).
- *Friderich, greve von Zweinbrücken, custos des hohen stifts zu Strassburg*, 1418 : même écu (avec lambel). L. : *... ch de Bitz Selb. ic (?) ...* (Ibid., N° 13).
- *Friderich, Graff von Zweinbrucken und herre zu Bitsche*, 1441, 71 : même écu, sans lambel. C. : un lion assis entre deux queues de paon. L. : *S Fridrich greve (!) von Zweinbr herre zu Bitz* (Ibid., N° 16).
- *Reynhart, graff von Zweynbrucken und herre zu Bitsche*, 1500, 6, 10 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion, à la queue fourchée ; au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion et une



bordure. Même C. L. : *S Reinhart grove zu Zireinbrucken herre zu Bitsche vñ zu Lichtenberg* (Ibid., N<sup>o</sup> 18, 20-1).

**Deux-Ponts.** *Symon, Wæcker, grave zu Zuegn brucken, hern zu Bitsche unot zu Lichtenberg*, 1532 : un triple filet en croix, cantonné de quatre lions, à la queue fourchée. Même C. L. : *S Sivan (!) Wæck vñ iacob gebrider grō zvo Zivē Brvc her z Bit v Lichit* (Ibid., N<sup>o</sup> 23) (voir **Lichtenberg, Sultz**).

**Deventer** (Gérard van), 1443 : trois pals de vair ; au chef chargé de deux roses.

— (*Goderit van*), 1442 : même écu. C. : un vol ; 1448 : même écu, brisé au point du chef d'une billette. Même C.

— (*Hack van*), 1448 : même écu (avec billette).

Ces personnages du nom de *van Deventer* se. en qualité d'échevins de Heusden (Brab.) (Arch. de Malines).

**DEVISI** (*Ferris de*) (*Denisi ?*), chev., commissaire député, de par le roi de France, à *parfaire son chastel de Lille*, 1330 : trois bandes et une bordure (simple). L. : . . . . . *l Fe . . . . . d . . . . .* (Tournai, Chartreier).

**Devonshire.** *Hues, contes de Deuenschir*, garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant ; Bruxelles, 1339 : un lion. L. : *Sigillem . . . . . itis Devo . . . . . e* (B., N<sup>o</sup> 530).

GELRE donne ainsi l'écu d'un comte *van Deuensier* : d'or à trois tourteaux de gueules, surmontés d'un lambel d'azur.

**Deweken**, voir **Blankenberg**.

**Dhesius** (Damoiseau Octavio), sgr. d'Appelsvoorde, etc., conseiller du roi, auditeur de la Flandre Orientale, mari de . . . Schoorman, tient, du comté de Flandre, sadite sgrie d'A., 1631 : trois chevrons. C. : un lion rampant (entier !) (Fiefs, N<sup>o</sup> 7260).

Marie-Charlotte. Elle était fille de Charles Schoorman et de Marie de Ghisteltes. Née à Gand, le 22 juin 1607, elle épousa Octave de Hese, dit Hesus, qui succéda à son beau-père Soh. dans sa charge d'auditeur et fut aussi haut-échevin du pays de Waes (serment 13 mars 1654). Il mourut le 7 mars 1663. Elle lui survécut jusqu'au 29 avril 1676. Leur épitaphe se trouve à Thieffeu le (Waes). Le testament d'Octave H. est conservé aux Archives générales du royaume, à Bruxelles, fonds *Jésuites*, collége de Bruxelles N<sup>o</sup> 1882 et suiv.

**Dhuy.** *Noble home mon signour Libert Das*, conseiller du duc de Brabant, 1273 : de . . . à six burelles et à trois piles broch. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Liberti de Dres* (B.).

— *Mon signour Jehan de Dus*, chev., 1287 : de . . . à cinq burelles et à trois piles broch. L. : *S Domini Johanis de Drs* (Léau, N<sup>o</sup> 18).

L'inventaire imprime donne, de cet écu, le blasonnement

étrange que voici : « écu burele (3) à dix fauces (1) et édenté au chef de trois pièces ».

**Dhuy.** Mgr Godefroid, sire de *Duis*, h. du comte de Namur, 1329 (n. st.), 30 : un bureté et trois piles broch. L. : *S' Godefroi de Doris* (Nam., N<sup>o</sup> 497 et 514), 1333, 4 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une boule. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Gadefridi dñi de Dri . milit* (Ibid., N<sup>o</sup> 552 et 560).

— *La court de Duis*, 1335 : même écu (Nam., *Satz*).

— Le commun *seaul* de la haute cour de *Duis*, 1422 : un lion cour. S. : deux griffons (Ibid., c. 517).

**Diable**, voir **Issum**.

**Dibbout** (Jean), h. du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Courtrai, 1404, 5, 6 : deux pattes de lion, passées en sautoir. L'écu suspendu au col d'un griffon accroupi. L. : *S Ian Dibbout* (C. C. B., Acq.uits de Lille, l. 53-6, 280).

**Didden** (Jean), alleutier au quartier de Bruxelles, de Tervueren et de Vilvorde, 1472 : un échiqueté ; au chef chargé de trois merlettes. T. s. : une d<sup>lle</sup>. L. : *S Iohannis Didden* (Brux.).

**Diedenhofen.** Nicolas van *Diedenhove*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 224 1/3 mont., 1374 : diapré, à deux poissons adossés. L. :  $\frac{1}{4}$  *Niclas her u (d?) iño (d?) . . . . .* (B.).

**Diedolf** (Pierre), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Guines, 1420 : trois merlettes, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Pieter Diedolf f Ian* (C. C. B., Acq.uits de Lille, l. 490).

**Dieghem.** *Johannes de Diedeghem*, miles, s'engage, moyennant 27 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, *cum octo viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et decenter cum galis . . . armatis et equitatis*, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France ; 15 août 1338 : plain, diapré ; au chef plain. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux grèves. L. : *S' Iuhis de Diedeghe mlt* (B., N<sup>o</sup> 440).

Le continuateur de GELRE donne ainsi les armes de Dieghem, mais sans indication de nom : de sinople, au chef d'argent. Capeline de sinople. C. : deux grèves d'argent (voir **PRUSSIE**). Jean, sgr. de *Didighem*, dénonça ses fiefs, au comte de Flandre, en 1357 (*Brab. Jtesten*, Cod. dipl.).

— Jehan de *Diedeghem* (voir **Pipenpoij**), 1396 (n. st.) : plain ; au chef plain, diapré. C. : une tête et col de chevre, iss. d'une cuve. L. : *S Iohis de Diedeghem* (B.).

— *Johannes de Diedeghem*, échevin de Bruxelles, 1425 : plain ; au chef plain. Même C. L. : *S Ian van Diedeghem* (B.).



**Diepenbeek.** Louis van *Diepenbeke* désigne sire Renier *Egglaje*, chev., comme arbitre dans son différend avec *Joufrouwe (Margriete) wilen wij Jhans sone wyus heren Jhans wens van Raels-hoven*, qui, elle, choisit Gantiner van *Kockelberghe*, 1335; il se, en 1337; *Ludovicus, dominus de Diepenbeke*, s'engage, moyennant 99 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, *cum tribus militibus una nobiscum et viginti septem armaris*. 13 sept. 1338: un autre acte de 1338 le dit: *miles, fidelis du duc Jean*: sept losanges (3, 3, 1) (*non accolés, ni aboutés*) et un lambel broch. L.:  $\text{✠ S Loduici dñi de Diepenbeke}$  (B., Nos 359 et 465, et S.-T. e. 3bis) (Pl. 5, fig. 117).

*Chas Mess. Lozeys Sires de Dypenbeyge* (le même) fut a son temps réputés ly plus sage Chevalier de Braibant, ilk portoit bzenget d'or et de gueules et croist Steyne... (HEMICOURT, *Miroir des nobles de Hasbave*, édit. SALBRAY, p. 259).

GLÈRE attribuée au sgr. de *Dipenbee*, h. de l'évêque de Liège: de gueules à sept (3, 3, 1) losanges d'or, accolés et aboutés, touchant les bords de Peçu (un losangé).

— Henri, sire de *Diepenbeke*, avoué de Liège, tuteur de sa femme, dame Marie van *Quaderble*, fille de feu sire Henri, chev., qui avait été fait prisonnier à *Basweiler*; i. l.: 1155 mont., 1371: sept (3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés. Cq. cour., la cour. ornée d'annelets, en guise de fleurons. C.: une tête et col de chien braque colleté. L.: *S Henrici dñi de Diepenbeke* (B.).

— Jacques van *Diepenbeke*, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous sire Brien van *Crainhem*; i. l.: 120 mont., 1374: une fasce bretessée, surmontée d'un lambel, chargé de trois besants, ou tourteaux. L.: *S Jacop van Diepenbeke* (B.) (Pl. 5, fig. 118) (voir *Stein*).

**Diepenbroek.** Henri van *Diepenbroeck* se, un acte de Thierry de la Mark, sire d'*Arenberg*, etc., 1391: deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas. L.:  $\text{✠ S Henrici de Dipenbroke}$  (Duss., *Clèves-Mark*, No 379).

— Gérard van *Depenbroke* eet Gérard van *Welschelo* décl. qu'*Elzebe*, veuve de Gérard van *Brune*, a vendu, a son frère, Jean van *Wyschel* (*Wissel*), sa part dans les biens up *Wyscheler Herde*, 1396: même écu. L.: *S Gerardi de Depenbroc* (Ibid., No 592).

— *Jordan van Dijenbroeke* se, l'acte relatif aux armoiries de Gérard de Cleves et de la Mark, 1414: maréchal du comte Adolphe de Cleves, se. pour Herman *Toumken*, se déclarant indennisé, par le comte, du chef de rançon, pertes de chevaux, etc., 1413; se. pour Johan van *Beste*, dit *Paep*, 1411: même écu. L.: *S Jorle vā Diepenbroch* (Ibid., Nos 713, 19, 22).

**Diepenbroek.** Herman van *Dijpenbroke* fait un contrat de mariage avec *Ide*, fille de *Lubbert* van *Remen*, laquelle reçoit, comme dot, un capital de 600 fl. du Rhin, pour la moitié duquel son dit père lui cède le bien de *Berchusen*, a *Riede*, in *der burschlap Olerriede*, 1438, *ipsa die donauca qua cantatur ad missam letare Jerusalem*: même écu (*Geld*).

— Roger van *Dijpenbroke* se, ledit contrat, 1438: même écu (Ibid.) (voir *Haghe, Tenckinch*).

**Diepenthal**, voir *Broeck*.

**Dierijns** (*Josse*) (fils de Jean), vassal de la sgr<sup>e</sup> de *ten-Doorne*, a *Elzenem*, appartenant a *Adrien d'Aubremont*, sgr. de *Maisy*, *Elscghem*, etc., 1603: une fasce, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe de... (cassé, C.: un vol (Els)).

**Dierecks**, *Die de rix*, *Dircx*, etc. *Jan Diederijc zone* (voir *Poele*), 1292: quinze (5, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux. L.:  $\text{✠ S Johis filii Theoderici}$  (Fl.).

— *Eccardus, filius Theoderici*, échevin de *Zalt-Bommel*, 1341: un lion et une bordure enracée. L.:  $\text{✠ S Ecardi Diericks scali Savtboomel}$  (*Arnheim, Rekenk*: No 402, 701).

— *Bertholdus, filius Theoderici*, échevin de *Bois-le-Duc*, 1349: un échiquet; un chef chargé de trois merlettes. L.:... *Bertold fi*... (Els).

— *Jan Diercks soen*, échevin de *Rotterdam*, 1365: trois chefs, accompagnés en cœur d'une étoile a cinq rais (comp. H. *Wolfaerts sone*) (C.).

— *Jan Diederix*, jadis prisonnier a *Basweiler*, sous la bannière de *Wdre*; i. l.: 72 mont., 1371: une fleur de lis. L.: *S Jan Diederix rales* (van *Bus*) (B.).

— *Ghaderi Dideric Luben soen*, échevin de *Hensden* (*Brab*), 1380: une roue, accompagnée d'une étoile a cinq rais en chef a d. et de cinq billettes, 1 en chef a s., 2 aux flancs et 3 (2, 1) en pointe (*Mal*).

— *Leijnken Deric soijn*, échevin de *Velp* (*Velp, Brab. Sept.*), 1397: une étoile a cinq rais, accompagnée de trois (2, 1) triangles. L.:... *en Deric*... (Duss., *Clèves-Mark*, No 609).

— *Jean Dierlin de Brauvere* (le brasseur), tuteur de *Johanneke Roeyers Jows dochter*, reçoit une rente sur la sgr<sup>e</sup> de *Guingbeke*, 1418: parti; au 1<sup>er</sup>, un fasce (de 8 pièces); au 2<sup>d</sup>, plain. Un hiel en barre, potence au haut a d., de quatre pièces. L.: *S Jan Dier*... (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 63-6).

Cet écu présente évidemment les armes des brasseurs de Gand (comp. *FLEUR DE VIOLE, Recherches histo.* sur les coutumes civiles et militaires etc.).







Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. XXXVI.

- Fig. 1. Sceau de Herbord, comte de Dortmund (1265).  
Fig. 2. Sceau d'Englebert d'Enghien, châtelain de Mons,  
sire d'Iavré (1270).  
Fig. 3. Sceau de Hugues de Confans, chevalier (1281).  
Fig. 4. Sceau de Sohier d'Alpem (1283).



**Diercks, Die[de]rix, Diercx**, etc. Jacques *Diercx*, bourgeois de Gand, reçoit une rente sur la sgrie de Crujbeke, 1439, 43 : trois trefles. S. : un léopard lionné, émergant derrière l'écu et deux autres léopards lionnés, iss. du cadre du champ du seau. L. : *S Iacob Diederix* (Ibid., I. 63-6).

— Jacques *Dieric*, prêtre, tuteur de *Meerkene Dieric*, reçoit une rente sur ladite sgrie, 1439 (n. st.) : même écu, brisé en cœur d'une rose (?). T. : un ange. L. : *S her Iacob Dyede* . . . (Ibid., I. 67-8).

— *Henric Diercxzoen*, échevin d'Amsterdam, 1438 : une marque de marchand, S. sen. : un aigle (N.-D., Anvers, doc. du couv. des Chartreux de *S'-André* ter Saligherhaven, 653-8) (Fig. XII).

— Pierre *Diericx*, h. de lief de la châtellenie de Gand, 1496, 1313, coupé ; au 1<sup>er</sup>, un lion, iss. du coupé ; au 2<sup>d</sup>, une étoile. L., 1496 : *S Pie . . . Diericx* ; 1313 : *S. I P . . . Diericx* (C. G. B., Acquits de Lille, I. 157, 229).

— *Dirck Diercxsz*, échevin de Rotterdam, 1537 : une charvue, surmontée d'une étoile. C. : une étoile entre un vol (U.).

— *Justaes Dierkijns sone*, bailli et semonceur de l'église Saint-Bavon, à Gand, dans la cour de *W'evensale*, 1361 : une marque de marchand, accompagnée en pointe d'un huchet (Saint-Bavon) (Fig. XII).

**Diest** *Arnoldus, dominus de Distha*, 1232, 5 : type équestre ; le bouclier et l'écu du contre-scel à deux fasces (*Heijlissen*).

Il scelle, en 1232, avec Jean *Brine* de Diest, une charte de Gérard de Diest, fils de Gérard.

D'après *De Grimbergische oorlog*, le sgr. de Diest portait : *Van gouden, twee vaeschen daer in | Van sable, meer noch min ; | Alsoe was sine wapen al* (l. v. 406-10) ; et, d'après *GELRE* : d'or à deux fasces de sable. Volet de sable. C. : une tête barbue bruno, entre un vol d'or (à la suite du duc de Brabant).

— (Jean, dit *Brine* de), frère dudit Gérard de Diest, tons deux fils de Gérard, 1232 : type équestre ; le bouclier à deux fasces (un peu fruste ; aucune brisure perceptible). L. : *Sigillum Johis Bri . . . de Distha* (Ibid.).

— *Johannes, vir nobilis, dictus Briene, dominus de Neterlinter*, de l'aveu de sa mère, donne en présence du duc de Brabant et de ses hommes de tief, à l'abbesse du Val-des-Vierges (*Vallis Virginum*) la dme, *tam minutam quam grossam*, de *Neerlinter* — laquelle il tient dudit duc — et le patronat de l'église *illec*, 1236 : type équestre, à dextre ; le bouclier et la housse à deux fasces. L. : *✠ Sigillum Johis Brine de Distha*. C.-sc. : un écu, gravé en creux, à deux fasces. Sans L. (Cachet sur un pommeau d'épée?) (Abb. d'Ophinter, A. G. B.).

**Diest**. *Nobilis vir Johannes dictus Brien, dominus de Inferiori Lintere*, sc. un acte de *Gerardus de Binc-kem* (Binckom), *dominus de Lintere superiori*, 1272 (n. st.) : type scutiforme : deux fasces (Ibid.).

— *Aelis de Diestre, dame de Cysoing*, femme d'Hellin, sire de Cysoing, *ber* de Flandre, 1282 : dans le champ du seau ogival, femme debout, tenant un faucon sur la main droite, accostée de deux écus : A, une bande ; B, deux fasces. L. : *✠ S' Aelis de Diestre dame de Cisoing*. C.-sc. : écu parti ; au 1<sup>er</sup>, deux fasces ; au 2<sup>d</sup>, un bandé. L. ; *✠ S' secretvm meom* (?) (Tournai, Chartrier).

— (Arnould, sire de), 1286 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à deux fasces (S.-T., c. 3).

— Elisabeth, femme dudit Arnould, 1286 : fruste ; le contre-scel à un écu à deux fasces (Ibid.).

— (*Gerardus* de), *filius nobilis viri Arnoldi, domini de Diest, castellani antverpiensis, et nobilis matris Elyzabeth, uzoris sue*, 1286, 9 : deux fasces et un lambel à cinq pendants (S.-T., c. 3 et 2).

— (Elisabeth, dame de), 1296 : type équestre ; dame à cheval, passant à d., portant sur la main gauche un faucon. Sans armoiries. L. : *✠ Sigill' Elisabeth domine de Diestre* (Diest).

Elisabeth était une Mortagne. Son origine française explique la forme romane : *Diestre*, que l'on rencontre sur son seau.

— (Arnould de), dit *de Westphalie*, frères des chevaliers Thomas et Arnould de Diest, 1307 : deux fasces et un bâton broch. L. : *✠ S' Arnoldi de Dyst* (Diest, N° 9).

— (Gérard, sire de), chev., 1313 ; vicomte d'Anvers, 1320 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à deux fasces. Jean de Diest, prévôt de Cambrai : deux fasces et une bordure engrêlée (1). Thomas de Diest, sire de *Woudebergh* (Wanberg) : deux fasces et un lambel à cinq pendants broch. L. : *S' Thome de Dist militis* (2). Arnould de Diest, sire de Rumes : deux fasces et une bordure componée (3). Arnould de Diest, *die men heit van Westfalen* : deux fasces, surmontées à s. d'une étoile à cinq rais. Ces cinq personnages, tous frères, scellent une charte en 1320 (Duss., *Jul.-Berg*, N° 214, et Diest, N°s 21-30) (4).

(1) En 1307, ce Jean est chanoine de Cambrai : même écu (Diest, N° 9).

(2) En 1335, Thomas de Diest, sgr. de Zeelbem, chev., sc. un acte de son frère Jean, évêque d'Utrecht, sire de Diest et burgrave d'Anvers (Diest).

(3) Un acte de 1315 le qualifie *miles*. La seigneurie de Rumes est située près de Tournai.

(4) En 1315, ces frères, sauf Jean, figurent comme *adversarios* d'Isabelle d'Audenarde, dame de *Dossemer*. L'acte ne donne pas à Arnould, le jeune, le surnom de *Westphalie* (*Arnoldus ac Arnoldus*) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 232).



**Diest** (Jean de), évêque d'Utrecht, 1322 : dans le champ du sceau ogival, Saint-Martin, à cheval, fendant son manteau et se retournant vers un pauvre. Dans le bras, un prêtre agenouillé, accosté de deux écus : A, une croix (**Utrecht**); B, deux fasces et une bordure engrêlée. L. : *S' Iohas dei gracia electi traicten* (Diest, Nos 21-30).

— (Henri, sgr. de) et de Zeelhem, burgrave d'Anvers, 1360, 3 : deux fasces. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un panache de plumes de coq, enserré dans un anneau (Ibid., 31-40).

— Gauthier van *Dijste*, h. de Rasse van der Rivieren, sgr. de Neerlinter, 1361 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, deux billettes en chef et un oiseau en pointe; aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, a cinq (2, 2, 1) billettes (*Heijl.*) (Pl. 3, fig. 119).

— (Henri, sire de), jadis prisonnier à Basweiler, où il avait commandé une rotte; i. t. : 1350 mout., 1374 : dans le champ du sceau, un casque, cimé d'une tête barbue, coiffée d'un turban, entre un vol. L. : *S' Ilici dni d Dyest. d Zel. . castelai antw'p' ien* (châtelain d'Anvers) (B.).

— (Arnould de), chev., jadis prisonnier à Basweiler; i. t. : 1268 mout., 1374 : deux fasces et un lambel à cinq pendants, broch. L. : *S' Arnoldi de Dyest militis* (B.).

— (Thomas, sire de) et de Zeelhem, burgrave d'Anvers, 1393, 6 (n. st.); Thomas, sire de *Diestre* et de *Zichene*, conseiller du duc de Brabant, 1400, a Bruxelles : deux fasces. C. : une tête barbue entre un vol. S, du cq. : deux aigles. L. : *S Thome dni de Dyest de Zeelcm Z castelani antwepien* (B.).

HERMICOERT l'appelle : *tresoyal et tresgracieux Chevalier de noble Sene et de grande poissance.*

— (Sire Arnould de), oncle de Thomas, sire de D., 1393 : deux fasces et un lambel à cinq pendants broch. (Diest).

— (Jean de), frère de Thomas, sire de D., 1393; chev., 1393 : deux fasces, surmontées à d. d'une étoile à cinq rais (Ibid.).

— (Thomas, sgr. de) et de *Zichene*, conseiller du duc de Brabant, 1416 : dans le champ du sceau, un cq. ; C. : une tête barbue entre un vol. De chaque côté du cq. une lettre a et en-dessous du cq., les lettres i r. L. : *S' Thomas domini diest (?)* (B.).

— *Scepenen buten in den lande van Djeste*, 1434 : deux fasces (Ch. et doc. div., c. 1).

— (Jeanne van), femme de Jean de Heinsberg, dame et sgr. de Diest, Siehem, Zeelhem, 1437, 3 février (st. de Liège) : parti; A, écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, parti; a, un burelé; b, deux poissons adossés; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion cour., à la queue fourchée. Un

lambel à quatre pendants broch. sur les deux quartiers sup. Sur le tout : a écu. au lion. B, deux fasces. L. : *S Johann . . . a Diest va Zi . . e . . .* (B.).

**Diest**. La même, 1437, 15 mars (st. de Liège) : même écu, mais les deux poissons accompagnés de deux croisettes, 1 au point du chef, 1 en pointe. L. : *S Iohanna van Diest ioff zu Hensbgh* (B.).

— Arnould van *Dijste*, échevin de Malines, 1492 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce de cinq fusées; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois étoiles (P., c. III).

— (Arnould van), échevin de Malines, 1501 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce de cinq fusées; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais. C. : une tête barbue (?) entre un vol (?). L. : *S scabinat. Aert va Diest* (B.) (voir **Boxtel**, **Horn**, **Looz**, **Lummen**, **Mark**, **Rotselaer**, **Schoonhoven**, **Waenrode**).

**Dietz**. *Gerardus, comes de Dyze*, 1289 : type équestre; le bouclier à deux lions léopardés, ou léopards, rangés en pal (Duss., *Jul.-Berg*, No 97).

**Differdange**. Guillaume van *Dieferdinghen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 720 1/2 mout., 1374; sc. pour Conrad van *Gheerlinghe* (Guerlange), prisonnier sous le même; i. t. : 19 mout., 1374 : un lion. L. : *Wille va Diferdinghen* (B.).

**Dichier**. *Margriete Moedel Duchiers wijf wilen was*, lequel avait été tué à Basweiler; i. t. : 90 mout.; Bois-le-Duc, 1379 : un lion et une bordure dentée. L. : *S Merg . . . Moedels* (B.).

— (Henri) sc., de la part de l'abbé de Saint-Trond, un arbitrage entre celui-ci et Jean van *Rossem*, 1397 : trois fers de moulin. C. : un mouton à piloter (S.-T., c. 18).


— (*Johannes*), échevin de Bois-le-Duc, 1412 : trois moutons à piloter, accompagnés en cœur d'une roue (Mal.).

— (*Henricus*), *filius Godefridi*, même qualité, 1421 : trois moutons à piloter, accompagnés en cœur d'un petit ours passant (Duss., Commanderie de Biesen, No 57).

— (*Wilhelmus*) (*filius Henrici*), même qualité, 1437 : même écu, sans Pours, fort endommagé; cassé à d. en chef (S.-T., c. 6).

— (Henri), même qualité, 1410 : trois fers de moulin et un lambel (Ibid., c. 9).



**Dijck, Dijke, Dyck**, etc. *Gerardus, dominus de Dicka* (Dyck), jure de ne plus jamais rien entreprendre contre les bourgeois de Cologne, qui l'avaient fait prisonnier à Worringen, ni contre le duc de Brabant, ni les comtes de Berg, de Juliers et de la Mark; 1288, le 8 octobre; donne un acte analogue, 1289, 15 mars (n. st.) : type scutiforme; trois losanges. L. :  *Sigillum Gerardii de Dicke* (Ville de Cologne, Nos 528 et 542).

— *Henricus, dictus de Dike, mansionarius curie Sancti Trudonis* et échevin de Saint-Trond, 1320 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux; au fr.-q. broch. chargé de deux fasces bretessées et contre-bretessées (S.-T., c. 5<sup>bis</sup> et 7) (Pl. 5, fig. 120).

— Jean van den *Dike*, et *Dijke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Brjyn van Grainhem; i. t. : 150 mout., 1374, 9 : de ... a l'écuiss., chargé d'une aigle éployée. G. : une aigle iss. L. : *S' Iohannis de Aggere* (B.).

Arnould van den *Dijke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Schoonvorst; i. t. : 480 mout., 1371 : une fasce de cinq fusées, surmontée de quatre besants, ou tourteaux. G. : une tête et col de bélier. L. : *S Arnoldi ra de Dike scabi sc'i Titus* (= *scabini Sancti Trudonis*, Saint-Trond) (B.) (Pl. 6, fig. 121).

— *Johannes de Aggere*, échevin de Bois-le-Duc, 1388 : de ... a l'écuiss., chargé d'une aigle éployée. L. : *S Iohis de . . . . . scab . . . . .* (S.-G.).

— Gérard, sgr. *zu der Dicken* (Dyck), se. un acte de son frère, Arnould, sire de *Wachtendonck*, 1390; sgr. *zer Dicke*, est redevable audit Arnould, *mynen lieven bruder*, de 12,000 vieux écus, qu'il avait reçus du père de celui-ci, feu Arnould, sire de W., *mynen lieven oemen*, et lui veut, pour cette somme, son héritage futur du chef de dame *Aleyd van Schoonvorst*, dame *zer Dicke* et de *Wachtendonck*, sa mère, à savoir, les biens detaux que celle-ci a reçus, à son mariage avec sire Conrad, sgr. *zer Dicke*, son père, 1392, se. un acte des comtes de Moers et de Clèves, 1392 : trois losanges. L. : *S' Gerart here zer Dick'* (Duss., *Col.*, N° 1139, et *Clèves-Mark*, Nos 519 et 552).

Arnould, sire de *Wachtendonck*, frère de Gérard, sire de Dyck, aima à payer des rentes viagères à dame *Isabelle van Ende-torpe*, dame *zer Dicke* et de *Wickrode* (Wickrath), et à la sœur de Gérard, Catherine van der *Dicke*, dame d'*Alpen*.

Voir, d'après GELLE, les armes de *Gerart van der Dick*, h. du duc de Juliers : d'argent à trois losanges de gueules. Le eq. d'or. G. : une tête et col de chien braqué d'argent. Lanqué de gueules, entre un vol de sable.

— Les échevins de *Dicke* (Dyck), 1392 : même écu. T. : un ange. L. : *Dei (!) Scheffen van der Dik'* (Ibid., N° 519).

**Dijck, Dijke, Dyck**, etc. *Arnoldus de Dike* échevin de Saint-Trond, 1128 : mêmes écu et G. qu'Arnould 1371 (S.-T. c. 18).

— Bernard van den *Dijke* tient, comme hoir de d<sup>lle</sup> Annette van den *Dijke*, sa parente (*nichte*) des liefs du « Polder van Nauen », à Triniteit, dans le métier d'Axel, etc., 1347 : de ... a l'écuiss. a la bande, ledit écuiss. accompagné de treize coquilles, rangées en orle. G. : une tête et col de chien braqué entre un vol (Fiefs, Nos 10685, 7, 8) (voir **Schoonvorst**, **Struvin**, **Wachtendonck**).

**DIJCSTRATE** (Gilles), bourgeois d'Anvers, jure obéissance au comte de Flandre, 1358 : une tête humaine, posée de profil (Fl.).


**DICT** (sire Thierry van der), prêtre, tient du château de Termonde, un lief a flamme, 1430 : un lion (tres fruste) (Fiefs N° 3748).

— (Jean van der) tient une rente féodale à Elversele, 1527; se. pour Laurent Verhaghe (fils de Gilles), vassal de Catherine van der **Dict**, dans sa sgr<sup>te</sup> de *Vieere*, à Elversele, 1527 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un petit besant, ou tourteau (Ibid., Nos 6435 et 6441) (voir **Berke**, **Henricx**).

**Dilbeek**, Gauthier van *Dielbeke*, chev., sgr. de *Zanten*, 1374; prévôt de Lierre, 1376; se. des quintances pour son fils bâtard Jean, jadis prisonnier à Basweiler, dans la *maisine* du duc Wenceslas; i. t. : 98 mout. : trois fleurs de lis, p. c. : au fr.-q. broch., a la bande de cinq losanges. G. : deux lievres assis, accostés. L. : *S Notre un Dilbeke here ua Zante* (B.).

— Gisbert van *Dielbeke*, échevin du *bijcamp* de Lierre, 1424 : même écu, mais la bande de quatre losanges. G. : un animal (lievre), assis sur ses pattes de derrière (Mal.).

— Damoiseau Antoine-Frédéric van *Dilbeke*, sgr. d'*Attenhoven*, échevin de Louvain, 1639 : même écu que Gauthier (S.-G.).

**Dijft**. Godefroid van der *Delf*, fils de sire Godefroid, reçoit, de sire Jean van *Pollanen*, sgr. de la *Lecke* et de Brèda, 80 mout., *van enen swaren herxte dien ic bi hem afreet ende ic myns liefs heren marscale van Brabant leverde in der reijsen . . . voer den huse te Chalenyi* (Chaligny), 1363, 5 novembre : trois blancs, surmontés d'un lambel. L. :  *Sigillum Godefridi dicti de Dilf* (B., N° 1851).

— (Godefroid van der), chev., h. et conseiller de Henri<sup>i</sup> de Banterscm, et de sa femme, Marie, sgr. et dame de Berg-op-Zoom, etc., 1369 : trois blancs. Gq. cour. G. : une hure et col de sanglier (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.* 111).





**Dilft.** Sire Pierre van der *Dilft*, chevalier, déclare, devant les échevins d'Anvers, avoir composé « *van sulken gheselle alse gheveest heeft omme 't pacijment te nemen van sinen zamenroep die hi sinen live heeft binnen Antwerpen, alse van luijden, van boteren. van case ende van anderen coenwenscepen, daer hi briève af heeft, bezeyghel metter stat zeghele dat hi out ghelt seculck ware te heffene ende de corpde met anders ghegheven hebben dan vtaemsh ghelt . . .* 1388 : trois flanchis, surmontés d'un lambel. L. : *S Petri de Dilt militis* (B. c. 11) (voir **HORWINNEN, Steen[e]**).

— Waleran van der *Delft*, sgr. de *Borcheliet* (Burgvliet), se. avec Ivain van Cortenbach, commandeur de la Maison Teutonique, 1428 ; l'écu est très cassé ; on ne voit plus qu'un flanchis en chef, à s. Cq. cour. C. ; un sanglier iss. L. : . *Wal . . . . . van der Dilt . . . . .* (B.).

— (Jean van der), fils d'Erasmus, tient, du perron d'Alost, un fief à Erenbodegem, 1358 : trois flanchis. C. cassé (Fiefs, N° 4919).

**Dilct**, voir **Godevaerts**.

**Dillen** (Jean), échevin de la haute justice, 1565 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une marque de marchand ; au 2<sup>d</sup>, un lion (Ord.) (Fig. XIII).

Sans autre indication. Il s'agit probablement d'une localité aux alentours de Saint-Trond. L'acte a trait à une prairie sise *en de Laeretteghe*. D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Dillen* porte : parti ; au 1<sup>er</sup>, d'argent à la fasce de trois fusées, en chef ; au 2<sup>d</sup>, d'azur à trois roses d'or, boutonnées d'argent, mal ordonnées (Pl. 6, fig. 122).

**Dijlsem** (Pierre van), échevin de Nimègue, 1584 : deux roses en chef et un trefle en pointe. S. s. : un griffon (*Geld*).

**Dinant.** Baudouin de *Dynant*, échevin de Liège, 1307 : une fasce, chargée de trois étoiles à cinq rais, ladite fasce entre deux burelles. L. : *S Bauden de Dinat eschevin de Liege* (C. de B. et B., N° 169).

— *Gobers de Dynant*, citain de Liège, 1307 (n. st.) : même écu, la fasce non chargée, mais surmontée à d. d'une étoile à cinq rais. L. :  $\text{✠}$  *S' Gobert de Dynant* (B., N° 169).

**Dinjng** (André), h. de fief du duc de Bourgogne, dans la Salle d'Ypres, 1432, 5 : trois coquilles. L. : *S' Andries Dyeninc* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 190, 2).

**Dijns.** *Zegerus Gherardi Dins* (et *Dijns*), échevin de Zalt-Bommel, 1311, 2 : trois étoiles. L. :  $\text{✠}$  *S Seyt J Gherdi nis (sic) scabi J Zaltbonel* (Armorial C. C., N° 335-8, 582 et 721) (voir **Dens**).

**Dinslaken** (*Hejnrn van*), *Vrodris soen*, échevin de Bordrecht, 1375 : une Vierge, portant l'Enfant,

du bras gauche, contournée, accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis. L. : *S Heinric . . . . . lak Vrederixn* (Holl.).

La Vierge et les fleurs de lis se trouvent sur un écu.

**Dint** (Thierry de), mari de Jacqueline Pauwels, qui tient un fief du château de Furnes, 1403 : d'hermine à trois fleurs de lis, surmontées d'un lambel. L. : *S Dieleric de . . . . .* (Fiefs, N° 21).

— (Georges de) tient, dudit château, un fief à Steenkerke, 1405 : d'hermine à deux fleurs de lis en chef. La pointe est cassée (Ibid., c. 889, l. 807-069).

**Dinther.** *Theodricus dictus Flours de Dynter*, armiger, s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, à cheval, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France, 22 avril 1330 : trois quart-feuilles et une bande broch., chargée de cinq chevrons renversés. L. :  $\text{✠}$  *S' Diederich Flors* (B., N° 516) (Pl. 6, fig. 123).

Et non pas *Flours*.

— Rodolphe van *Dinter*, et *Dentere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Brien van Crainhem ; i. t. : 378 mout., 1374, 5, 6 : trois quart-feuilles, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : *S Roelof van Dinter* (B.).

— *Johannes de Dijnter*, échevin de Bois-le-Duc, 1382 : même écu, mais une merlette en cœur. L. : *S Iohannis de Dinter scabini buscoctucis* (S.-G.).

— Ambroise van *Dijnter*, h. de fief du duc de Brabant, 1437, maître A. van D., secrétaire de Philippe le Bon, 1446 : trois quart-feuilles ; au fr.-q. broch., chargé de deux fasces surmontées de trois merlettes. C. : une tête et col de dragon entre un vol. T. d. : une femme sauv. L. : *S' Ambrossi de Dynter* (*Heijlissen* et B.).

**Dirckx**, voir **Dierckx**.

**DISKEREN**, voir **Avernas**.

**Disternich**, voir **Verken**.

**DITEREN** (*Goysveinus de*) donne au sgr. de Heinsberg, *pro aliis bonis propriis*, les biens que *Tilmanus de Bremt* « de domo de Diteren servavit ratione omagii ex silva de Elmt » (Elmpt), 1320 : un lion. L. :  $\text{✠}$  *S' Gosriai de Diteren* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 260).

**Dixmude** (François van), échevin d'Ypres, 1412 : une fasce (de 6 pièces) et un bâton bretessé broch. Cq. cour. C. : une tête et col de dragon. L. : *S François . . . . .* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 417).

— (Jean van), même qualité, 1422 : même écu. C. fruste. L. : . . . . . *Dixmude* (Ibid., l. 417).





Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XXXVII.

Fig. 1. Sceau de *Henricus Karle de Ghetre*  
(le sceau porte : *de Gelren*), chevalier (1286).  
Fig. 2. Sceau de *Thierry, sire de Keppel* (1286).



**Dixmude** (Olivier van), même qualité, 1437 : un fascé de 8 pièces; au fr.-q. chargé d'un lion léopardé. C. cassé. S. : deux lions. L. : ..... *va Dixmo* . . (Ibid., l. 418).

— (Olivier van), même qualité, 1524 : un fascé de 8 pièces; au fr.-q. chargé d'un léopard, ou lion léopardé (?) (**Knibbe**?) Cq. cour. C. : une tête et col d'animal (Ibid., l. 191) (voir **Beveren**).

La ville de Dixmude, *fesses d'or et d'azur de huit pièces, à deux cotées, recouvertes en forme de sautoir de gueulle, sur le tout.*

Le chastelleyn, viconte et seigneur de DIXMUDE porte : *fesses d'or et d'azur de huit pièces, à deux cotées, au fletz, recouverte en forme de sautoir, sur le tout, de gueulle; leur surmon et orges fut : Heeres! Bevers!* (COEN. GAILLIARD, *L'Antienne Noblesse de la conté de Flandres*, XVI<sup>e</sup> siècle).

**Dobbe** (Helmich) *zum Vogelsangh*, 1580; qualifié *der Edel Ehrenteste*, se, un acte d'Othon-Philippe von Westrum *zum Guttacker*, fils aîné de feu Thierry et de Marguerite von der Hesse, vassal de l'abbé de Werden, 1584; une roue. C. : un chapeau, sommé d'une roue. L. : *S Helmich Dobbe* (Werden, N<sup>o</sup> 108).

**Dobbelaer** (Gaspard de), échevin du comté de Flandre, à Soumergem, 1550; une hache contournée. L. : ..... *obel . re f loes* (= fils de Josse) (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 118).

**Dobbelare** (Jean), échevin, à Tronchiennes, de la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1347; dans le champ du sceau, un dé qui présente la face du six (Els.).

La famille de (von) Dobbeler, originaire de Belgique, et établie en Allemagne, porte : d'argent à la bande ondulée d'azur, accompagnée de quatre glands de sinople, mouvant de la bande, 1 à d., 3 à s.

**Dodrimont** (R.), curé d'Amel (Aimblève), *decanus Ostlingiae*, 1788 : un fascé de quatre pièces (?) (indistinct); au chef chargé de trois merlettes, mal ordonnées (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46380).

Il se peut aussi qu'il faille blasonner : coupé; au 1<sup>er</sup>, trois merlettes, mal ordonnées, au 2<sup>e</sup>, un fascé de quatre pièces (?).

**Doedins, Doedijn**, etc. Pierre *Doedins*, procureur de *Jehan Escuyer*, sgr. *desquerdes*; on vend devant lui et les h. dudit *Jehan*, père de d<sup>ne</sup> *Ysabiaus*, femme d'*Yeble de Beth*, la dime de *Louvinghe*, 1313 : une aigle éployée, surmontée d'un lambel (Els.).

— Jean *Doedijn*, arbitre entre les chartreux de Sint-Gertruidenberg et le chapitre de cette ville, 1522 : trois roses ligées et feuillées. Le reste du sceau rassé (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsa rer. extraord.*).

— *Frans Dudijn Jans zoon*, échevin de Heusden (Brab.), 1569 : trois roses (héraldiques). C. : une rose entre un vol (Mal.).

**Doedins, Doedijn**, etc. *Antonhis Adriaen Dojdens zoon*, même qualité, 1530, 41, 52 : deux glaives, passés en sautoir, les poignées en haut, accompagnées en pointe d'une étoile (Mal.).

**Doellart** (Michel) tient un fief de la cour de *ten Berge*, à Haesdonck, appartenant à Jean van En[s]pæde, fils de Martin, 1527 : un *Agnus Dei*, regardant (Fiefs, N<sup>o</sup> 6573).

**Doelvoet** (Henri), témoin de Gishert Kock, au contrat de mariage de sa fille, Adrienne, 1431 : une aigle éployée *Geld.*

— (Henri) (fils de Jean), échevin de Tuil, 1439 : même écu. L. : *Sijllem Heinrici Doelvoet (Geld.)*.

**DOEMSDAEL**, voir **Mangelman**.

**DOENEN** (*Wilhelmus de*), échevin de Nimègue, 1421 : une burelle entée; au fr.-q. chargé de trois roses. T. d. : une d<sup>ne</sup> (*Geld.*).

**Doenraad**. Gossuin van *Dunroede*, et *Duijrade*, judis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Balheu; 1374 : une croix échancrée, chargée en cœur d'un écuiss. fascé. L. : *S Gheswin van . . . ro . .* (B.) (Pl. 6, fig. 124).

— Gilles van *Doenrade* tient, de la sgr<sup>ie</sup> de Fauquemont, la cour de tenanciers de *Reijnerstale* (Limbourg), 1537 : une croix engrelée (A<sup>v</sup>. et d<sup>n</sup>. N<sup>o</sup> 3425).

**Doerne, Dorne, Doorn**, etc. *Ghevardus de Dorne*, miles, s'engage, moyennant 36 (et non 30!) livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum undecim viris, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et decenter equitatis*, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France, 31 mars 1339 (après Pâques); trois tierces; au chef chargé de trois blanchis. L. : *S Ghevardi de Dorne militis* (B., N<sup>o</sup> 491).

— *Ghiselbertus de Spina*, échevin de Bois-le-Duc, 1533 : un rosier, boutoné de cinq pièces. L. :  $\text{✠}$  *S' Ghiselb'ti de Spin . . . bi s' Brscho* (S.-G.).

— Jean van *Duerne*, chev., décl. que certaine terre près de l'église de *Doerne* (Dourne) est un alleu de l'hôpital d'Anvers et qu'il a renoncé à l'usufruit de ce bien, 1354; jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II et III, et Fl.).

— Gérard van *Doerne*, judis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; l. t. : 52 mout., 1374 : trois tierces abaissées, surmontées de trois blanchis, et un bâton broché. L. : *S Gheirkien de Dorne* (B.).

— *Robbrecht van Doern*, *Spierings soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1432, 3 : trois pals de vair; au chef chargé d'un lambel (Mal.).



**Doerne, Dorne, Doorn**, etc. Guillaume van *Doerne*, dit van *Sompken*, échevin d'Anvers, 1469, 70, 5, 6 : trois chevrons ; au fr.-q. chargé de deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas. C. : un vol chargé d'un écuarré, aux armes de l'écu. T. : deux d<sup>tes</sup> (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

— Jean van *Doerne*, échevin de Tervueren, 1470 : trois (2, 1) macles, accompagnés d'un trèfle, sans lige, en cœur, et de deux roses aux flancs. L. : S \* *lan van Doerne* (S. G.).

— Corneille van *Doerne* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1481 : l'écu est cassé. C. : une aigle iss. L. : . *Cornelis* . . . . . (G. C. R., Aquits de Lille, t. 280).

— Charles van *Doerne*, dit van *Sompken*, échevin d'Anvers, 1526 : trois chevrons. C. cassé (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I).

— Adrien van *Doren*, échevin d'Anvers, 1530 : trois fers de moulin. C. cassé (114 lettres scab.).

— Frédéric van *Doern* se, un acte de son parent Thierry van Malburg, 1552 ; *dijkgraaf* du Bonnelerwaard, 1560 : un bandé. Cq. cour. C. : un oiseau (*Geld*).

— Thierry van *Doern* se, un acte de Jeanne van *Merriek* (Meerwijk), veuve de Thierry *Viegh* (Vijgh), qui engage a Gossum van *Stratelen*, bourgeois de Nimègue, une maison, *illec, in die Ridderstrait*, 1575 : deux (!) tierces ; au chef chargé de trois flanchis. C. : une tête et col de chien braque. L. : S *Direk van Doere* (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

— Thierry van *Daern* et Henrica van Hagenbeek (le sceau de celle-ci est tombé), époux, vendent une rente devant les emphytéotes du quartier de Nimègue, 1575 : deux (!) tierces ; au chef chargé de trois flanchis. C. : une tête et col de chien braque (*Geld*) (voir *Sompeke, Telders*).

**Does** (Hughes van der) (voir *Zijl*), 1341 : deux fasces de cinq losanges ; au fr.-q. chargé d'une croix. L. : S *Heghe va der Does* (*Holl*).

D'après *GELEBE, her Derte van Huyden* portait : d'argent à deux fasces, la 1<sup>re</sup> de cinq losanges, la 2<sup>de</sup> de quatre, de gueules ; et *Donsbrugghen* (au comté de Clèves), le même écu, aux émaux intervertis.

— (Mees van der), *welgeboren man in Zijthollant in mijns ghenadichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe rierscar van Zijthollant tot Dorrecht*, 1454 : un lion. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle (Mal.).

**Doetinghen** (Messire Pierre-Melechior de), licencié en droit, échevin de Bruxelles, 1773 : une croix ancrée. Cq. cour. C. : une demi-croix ancrée, posée en chevron inversé. S. : deux léopards hommes (Ord.).

**Doijers** (?), voir **Knibbe**.

**Doijman** (Jacques), jadis prisonnier à Hasweiler, sous la bannière de Bedelgem ; i. t. : 24 mout., 1374 : de . . . a cinq burelles et au chevron broch., la 1<sup>re</sup> burelle chargée à d. d'une étoile, la 2<sup>de</sup>, a d., d'une coquille et au milieu d'une autre coquille, et les trois autres, chargées, chacune, entre le chevron, d'une coquille. L. : S *Jacop Doiman* (B.).

**Doingt, Pierres, sires de Doing**, chev., 1345 : un sautoir, chargé de cinq besants, ou tourteaux, et accompagné en chef d'une merlette. L. : S *Siere* (!) (Tournai, Chartrier).

— *Pierres, sires de Doing*, chev., député du bailli de Vermandois aux assises de Péronne, 1326 : même écu, sans merlette (*Ibid.*).

**Doyroye**, voir **Beaumont**.

**Doijs, Willem Deus, Bastart sone Henric Deus**, jure de ne plus rien entreprendre contre le duc de Gueldre, 1392 : une croix et un bâton broch. L. : S *Willem Dors* (Arihem, *Rekenk.*, N° 417).

D'après *GELEBE, Steven Doyg*, vassal du duc de Gueldre, portait : de sinople à la croix d'or.

**Dole** (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*brude*) du duc de Brabant ; i. t. : 70 2 3 mout., 1374 : une tour, posée en pointe, sommée d'un lion. L. : S *John Dole* (R.) (Pl. 6, fig. 125).

Comp. les armes de *Bouquemont, Fontois, Tour, Vaux*, etc.

**DOLGUERES**, voir **OLGUERES**.

**Dollairt** (Henri), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, une aigle, iss. du coupé ; au 2<sup>d</sup>, trois (2, 1) losanges. C. : une aigle iss. L. : S *Henric Dollhubt* (!) *scabi aqre* (Duss., Commauderie de Biesen, N° 61).

**Dollendorf** (*Gerlacus, dominus de*) et *Cronenberch* (Cronenburg), fait, en 1281, hommage au comte de Luxembourg, ainsi que son père, *Gerlacus*, l'avait fait, en 1253 : une aigle. L. : S *Gerla . . . e Dollendor*. (*Lux.*, c. IV, t. XVI, N° 58) (voir *Cronenburg, Löwenburg*).

— *Gerlas, sires de Dollendorp*, tient de Henri, comte de Luxembourg, la maison de *Cronenberch* . . . *sauf ce que se li archevesques de Coloigne a lettres de nos ancessurs de la dite maison, elles lui vaillent, si avant que elles doivent valoir par droit*, 1293 ; G. de *Dollendorp*, chev., se, en 1299 ; *Gerlacus de Dollendorp, dominus de Cronenberch*, se, un acte de Jean, sgr. de Beifferscheid, et de Jean, sgr. de Wildenberg, 1306 : une aigle contournée. L. : S *Gerlaci domini de Dollendorp* (*Ibid.*, N° 58, C. 11, B. et *Lux.*, c. I, t. IV).





**Dollendorf.** *Henricus de Dollendorf*, miles, frater et amicus dilectus de Henri, sire de Lowenburz, dont il se. un acte, 1330 : un échiquet et un lambel a cinq pendans broch. ; au fr.-q. burelé, broch. sur le tout, L. : . . . *Henrici d' Leuweren* (!) milit. . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 343).

— Frédéric, sire de *Dollendorf*, et *Kunegunde van Seyne* (Sayn), sa femme, inféodent au margrave de Juliers leur *huys zu Dollendorf*, mit deme *zurburgh*, en en faisant son *offen huys*, pour l'aider contre quiconque, hormis l'archevêque de Cologne, 1338 : une aigle et un lambel a cinq pendans broch. L. : . . . *der . . . d'aus de Dollind* . . . (Ibid., N° 407). Il engage au même prince son château de Dollendorf (et ordonne a tous ses hommes, vassaux, échevins, etc., de rendre foi et hommage à celui-ci ; 2 actes), 1334 ; et, moyennant 100 écus d'or, *alle die man Daelheim* (Dahlem) *inde van Linzvelt*, *die zu der burch van Dollendorf gehoerent*, *usgescheden Tytkins van Hillesheim*, en stipulant qu'ils ne pourront être dégagés sans ledit château, ni que celui ne pourra l'être sans eux-la, 1346 : une aigle (sans lambel). L. : *S' Frederici de Dollendorpo* (Ibid., N° 465 et 498).

**Dolrechies** (Nicolas), conseiller de l'empereur et h. de fief du Hainaut, 1524 : une marque de marchand ; au chef chargé de trois étoiles, T. s. : . . . (Mons, *S<sup>te</sup>-Waudru*, C. Q. Quézy, l. 41-50) (Fig. XIV).

**Domaes zoen** (*Domaes*) (!), échevin du comte de Hollande, se. l'acte par lequel Guillaume et Wolphart van *Reijmerswale* vendent a leur frère Bauduin un bien a Lodijk, 1353 : une épée, posée en bande, accostée de deux étoiles (*Ninote*).

**Domborg.** Guillaume van *Domburgh* (voir **Poele**), 1292 : type scutiforme ; un château. L. : \* *S' Willem van Domborch* (Fl.).

— Baudouin van *Domborch* (fils de Jean), échevin de Middelbourg (*Zél.*), 1430 : une fasce, dentelée de . . . et de . . ., surmontée d'une tour, accompagnée à s. d'un croissant couronné (ou poisson recourbé ?). C. : une tête et col d'animal (C. C. B., c. 165).

— Francke van *Domburgh*, l'un des *keerslude*, se. un acte de Florent, sgr. de Borssele et de Soubury, 1435 : une fasce, dentée de . . . et de . . ., surmontée d'un cor-de-chasse (!), accompagné à d. d'un flanchis (Ibid., c. 113).

**DOMESDACH** (Jean), échevin à Middelbourg (*Zél.*), 1392 : trois pals ; au chef chargé de trois fleurs de lis, accompagnées à d. d'une étoile a cinq rais (Ibid., c. 80).

**Domis**, voir **Lennick-Saint-Quentin**.

**Dommartin.** *Pasqueat de Dompmartin*, rentier de Hainaut et de Liège, 1463 : trois fasces ; au fr.-q. chargé d'un sautoir (C. C. B., c. 108).

— Jehan de *Dompmartin*, même qualité, 1474 : même écu (Ibid., c. 108).

— Jehan de *Dompmartin*, lieutenant du rentier de Hainaut, 1478 : même écu. C. : un lion iss. (?) L. : *S' Jehan . . . Dompmartin* (Ibid., c. 36) (voir **Neuf-château**, **Seraing**, **Thilliesse**, **Warfussée**, **Wihogne**).

**Dommessent** (Jacques), bailli de mgr. Guillaume, sgr. de *Rabodenghes* (Rabodanges) et de *Bilque*, chev., conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, 1438 : une aigle (de ce sceau, il ne reste plus que l'écu) (Vie Desmaisières).

— (Louis), membre de la Chambre des Comptes, à Lille, 1456, 9, 60, 1, 3 : une fasce, chargée de trois triangles ondes et surmontée de trois merlettes. C. : une merlette entre un vol. T. d. : un ange. L. : *S' Loys Domessent* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 44).

— (Guillaume), même qualité, 1480, 1, 4, 6 : même écu, sans les triangles. C. : une tête et col de chevre. L. : *S' Guillaume Domessent* (Ibid., l. 45 et 134).

**DOMMO** (Watelet), jadis prisonnier a Basweiler, sous Robert de Namur ; i. l. : 96 mout., 1474 : une bande et un lambel alésé au canton s. ; au fr.-q. a la porte crénelée. L. : \* *S' Watelet de Fronville* (B.) (Pl. 6, fig. 126).

**Dongelberg.** Henri de *Dongelbert*, jadis prisonnier a Basweiler, sous Robert de Namur ; i. l. : 220 mout., 1378 : un lion et un bâton broch. Cq. cour. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S' Henrici de Dongelbiert* (B.).

— Louis van *Donghelberghe*, chev., jadis prisonnier illec, sous la même bannière ; i. l. : 1232 mout., 1374 : un lion et une cotice broch. Cq. cour. C. : une C. L. : *S' Ludovici de Dongelbiert* (B.).

*De Grumbergische vorloij* dit, à propos de heer Jan van *Dongelbergen* : *Den scilt vierde hy onshelighen | Van zu le ende an silere wit, | Wel geaen hi, verstaet mi dit, | Met enen leuwe rampant van goude, | Gekroent van heln, also hi woude* (II 508-52) (Voir p. 108). Cet écu fasce est quelque peu suspect. Voir aussi TAILLER et WAUTERS, *La Bely. anc. et mod.*, cant. de Jodoigne, ad vocem *Dongelberg*.

— Germain van *Dongelberghe*, échevin de Tirlemont, 1348 : un lion et un bâton broch. L. : \* *S' Germani Dogelberch* (!) *scabi then* (Heijl.).

— Jacques-Philippe van *Dongelberge*, sgr. de *Schaunberg* (Schaunberg?), échevin de Bruxelles, 1615 : même écu. Cq. cour. C. : un lion iss. entre un vol. S. : deux lions (Brux.).

— François van *Dongelberghe*, chev., sgr. de Herlaer, Zillebeke, etc., échevin de Bruxelles, 1617 : écartelé ;



aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, contre-écartelé; *a* et *d*, un semé de fleurs de lis et une bordure componée; *b* et *e*, un bandé et une bordure (simple) (**Bourgogne**); sur le tout des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un écu. au lion (**Flandre**). Un lambel broch, sur l'écu et un bâton broch, sur le tout. Cq, cour. C. : un lion iss, entre un vol. S. : deux lions. L. : . . . . .  
. . . . . *elbergh (du Zilbeca* (sic) (Gr. scab, Mélanges, A. G. B.) (voir **Abolens, Gronsveld**).

**Dongelbert**, voir **Haghe**.

**DONGROEDE, DONGHERODE**, etc. (Jean van) reçoit, du Brabant, une indemnité du chef de la guerre avec le sire de Heinsberg, où il fut vaincu (taut prisonnier), avec les gens du Duc, *op die Iture*, entre Wasenberg et Heinsberg, 1378; donne quittance à Frooulete de Bois-le-Duc, 1381 : trois têtes de lion cour. L. : *S' Johan van D. . . gherade* (B.) (voir **Asberg**).

— Thierry *Loeff van Donggerade*, juge, du comté de Clèves, à Müllingen, *in der Hetter* (Hettingen), 1394 : même écu, brisé en cœur d'une étoile (Duss., *Clèves-Mark*, N° 573).

Pour les armes, comp. *Smellinc, Varch, Hertael, etc. Johannes de Dongerode, miles, achète de Ricoldus den Kon : mans-ionem cum domus de Kessel* (compte S<sup>t</sup> Jean 1386-87; C. C. B., N° 17144, f° 207).

**Donin**, voir **Longpré**.

**Donck, Donct**. Henri van der *Donc*, échevin de Malines, 1305 : une rose. L. : \* *S' Jan van de Doenc* (Mal.).

— Jean van der *Donct*, chev., jadis prisonnier à Lasweiler, sous Robert de Namur, i. 1, : 2200 mont., 1374 : deux fasces bretessées et contre-bretessées et un filet broch. C. : une tête barbe, coiffée d'un chapeau. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis dans des niches, soutenant un dais. L. : *S' Iohannis de Donc militis* (B.).

— Danoïseau Jean van der *Donc* reçoit un acompte sur l'indemnité due, a son dit père, du chef de ladite bataille, 1386 : une fasce bretessée, broch, sur un bâton. L. : *S' Jan van der Donc* (B.) (Pl. 6, fig. 127).

— Jean van der *Donc*, échevin du duc de Bourgogne, au métier de Somergem, 1129, 14 : une croix millée. L. : *S' Ia . va der . . . .* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 112 et 157).

— Pierre van der *Donct* tient, du château de Termonde, un fief à Appels, 1430 : deux roses ligées (effilées) en chef et une rose, non ligée, en pointe, accompagnées en cœur d'un p (Fiefs, N° 3168-9).

— Paul van der *Donct*, receveur de Jean de Vos, sgr. de *Zomergem* (Somergem), 1453, 4; receveur du sgr. de *Zomergem*, 1466, 70 : une croix ancrée (?), accompagnée dans les deux coins sup. d'une étoile.

L. : *S Pauvels van der Donc* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 401, 402).

**Donck, Donct**. Olivier van der *Donct* (fils de Jean), h. servant de Troylus de Crijts (fils d'Olivier), qui tient du sgr. Laerne, ter-Huwen, etc., un fief à Berchem-lez-Andenaarde, 1506 : deux fasces et un sautoir broch. (Els.) (voir **Broseken, Ghellinck, Heede**).

*Le seigneur de LE DONC : fesses de gueule et d'or, de six pièces, au sautoir d'argent sur le tout* (COIN, GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la conte de Flandres*, XVI<sup>e</sup> siècle).

**Donckel** (Nicolas) et Jean van *Moelen, wopenturer* (écuyers), et *Beelgen van Hugelst*, chev. (*Lo loco*), reçoivent, du Brabant, 50 fr. d'or, par le drossard de Fauquemont, 1373 : un poisson, posé en bande. L. : \* *S Nicola . . . . . el* (B.).

**Doncker** (Jean de), à Bruxelles, possède un bien sis près du ruisseau dit Schierbeck, 1414 : une anille. L. : . . . . . *Doncker* (Cambre).

— Olivier de *Donckere*, échevin de Bruxelles, 1483, 90 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, un sautoir engrêlé, cantonné de quatre billettes; au 2<sup>e</sup>, un lion; au 3<sup>e</sup>, un sautoir engrêlé (sans billettes); au 4<sup>e</sup>, plain; au chef de quartier échiqueté. C. : une tête et col de coq entre un vol. L. : *S' Olivier de Donckere* (E. G., 350-7 et Brux.).

— (Jean de), le vieux, lieutenant des fiefs du sgr. de Goijck, 1621 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre billettes. C. : une aigle iss. (M. Donnet).

— (Balthasar) (sans l'article *de*), *gesworen van de dijckagie van Austruceel, Merxem, Eeckeren, Steenborgerweert, Wilmersdonck ende Oorderen*, 1651 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois feuilles de tilleul, ou choux, les tiges en haut; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une tour, sommée d'un h. iss., posée sur une eau (Hôp. S.-Elis., *Buteng.*, c. 1).

**Donckere** (Jean), échevin du duc de Bourgogne, au métier de Bouchaute, aux Quatre-Métiers, 1403 : un oiseau. L. : . . . . *hel fan Don . . . .* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 161).

**Donckerwolcke**, voir **Gouy, Snavel**.

**Donct**, voir **Donck**.

**Donse**. Jacques *Donse*, échevin et *cuertheer* de la châtellenie de Furnes, 1434 : une étrille, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L'écu posé sur un aigle regardant (C. C. B., Acquis de Lille, l. 93-4).

— (Jacques), secrétaire de la ville de Gand, 1434; h. de la châtellenie de Gand, 1457; conseiller du duc de Bourgogne et son receveur pour Gand, 1469, 70, 1, 2 : même écu, mais les étoiles à cinq rais. Deux dragons, le second contourne, l'un posé sur le bord sup. de l'écu, incliné à d., l'autre sur le haut du bord s. L. : *S Jacop Du che* (Ibid., l. 401, 113, 51 et 52).



**Donse** (Roland), échevin et *cuerheer* du terroir de Furnes, 1490 : même écu, mais les étoiles à six rais, le manche de l'étrille accosté, au bas, de deux croissants, S. s. : un aigle, L. : *S Roc . . . Do . se* (Ibid., I, 97-8).

— Jacques *Donche*, et *Donse* fils de Louis, tient, du château de Furnes, un fief à Avinghem, 1502 : une étrille, surmontée de deux étoiles à cinq rais et accostée en pointe de deux coquilles, S. s. : un aigle, L. : *S Jacob Do . . .* (Fiefs, N° 163).

Le même acte othographie le nom de ces deux manières.

**Doodenderg**. Henri van *Duedenbergh* se, un acte de Henri Vark, 1387 : une fleur de lis et un semé de billettes (Duss., *Bedbur*, N° 63).

**Doorn**, voir **Doerne**.

**Doornik**, **Dornick**. *Wouter van Dornije*, chev., parent des frères van *Delf*, 1333 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile à cinq rais ; au lambel broch, sur la fasce, L. :  $\text{✠}$  *S' Wolteri de Dornic mi* (I., N° 294).

— Jean van *Doernic*, juge à Clèves, donne un *vidimus* de trois chartes de Wenceslas et de Jeanne, duc et duchesse de Brabant, de 1336 et 1337 (n. st.), qui promettent, par la 1<sup>re</sup>, à Gauthier Smulline, 200 vieux écus, pour ses services et pertes de chevaux dans la guerre de Flandre, 1363 : une fasce, surmontée de deux merlettes, L. :  $\star$  *S . . . nais de Dornic* (I.) (voir **Bavière**, **Beaumont**).

C'est, peut-être, le même sceau que celui qui va être décrit, plus loin, sous l'année 1366.

— Thierry van *Dornac* reçoit du Brabant 113 vieux écus pour deux chevaux, perdus dans la guerre de Flandre, 1337, 22 juillet ; Thierry et Herman van *Dorneke*, frères, reçoivent du Brabant un acompte, de 130 vieux écus sur 762 1/2 qui leur sont dus, 1337, 13 octobre ; ils reçoivent un nouvel acompte de 327 vieux écus, le 6 juillet 1358 ; Thierry : une fasce, surmontée de deux merlettes contournées, S. : *S Diderre va Darni* (I.) (I., N°s 1279, 1463, 1664).

Herman ne seelle pas.

— *Gerlaec de Doernic*, *canonicus ecclesie reysensis* (Rees), *coloniensis diocesis*, fait des testaments, le 5 février 1339 et le 8 avril 1360 (v. st.) : une fasce, surmontée de deux merlettes, L. : *S' Gerlaci de Dorn . . .* (Duss., *Emmerich*, N° 92).

Il appelle *Gualbertus Veer*, bourgeois d'Emmerich, son *trater carnalis* (voir **Honnenberg**).

— Walter, chev., et Jean van *Dornick*, juge à Clèves, se, un acte de Nicolas Haever, bailli d'Orsoy, 1366 ; Walter : une fasce, surmontée de deux étoiles à cinq rais, C. : un chien assis, L. : . . . *illvm Wolteri de . . . . . lit . . .* ; Jean : une fasce, chargée d'une

étoile à cinq rais et surmonter de deux merlettes, L. :  $\star$  *S' Iohannus de Dornic* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 784).

Comp. le blason de Nicolas Haever avec celui de Jean van *Dornick*.

**Doornik**, **Dornick**. Bernard van *Doernic*, écuyer, promet de rendre indemne Jean de Blois, duc de Gueldre, comte de Clèves, son répondant, 1372 : une fasce, chargée d'un écus. fruste (Ibid., N° 873).

— Roger van *Doernick* (*Dajrnick*), tenant, du comte de Clèves, *synen wijnt toe Clere*, sera aussi son feudataire du chef d'un moulin à vent à y établir, 1383 ; négocié, pour le comte de Clèves, le mariage de Marguerite de Clèves avec le duc de Bavière, comte de Hainaut, 1391 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile, C. : un chien assis, T. : deux h. sauv., iss. d'écuelles qui supportent un dais (Duss., *Clèves-Mark*, N°s 172, 579-80).

Voici, d'après GELBE, le blason d'un *Rutger van Doerne*, Gueldrois : d'argent à la fasce de gueules, Le cap. d'or. Volet d'argent, C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, sommé d'un lévrier d'argent, en arrêt.

— Jean van *Dajrnick*, fils de sire Gauthier, se, un acte de Henri van *Waarhuizen*, 1391 ; h. du comte de Clèves, 1394 : une fasce (I.). L. : *S' Iohann van Daernick* (Ibid., N°s 457 et 576).

— Gauthier van *Doernick*, fils de Gertrude van *Zeve-naar*, et époux de Marie N., 1417 : une fasce (I.) (Duss., *Bedbur*, N° 73).

— Guillaume van *Doirnick*, échevin d'Arnhem, 1448 : une fasce (I.). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier en arrêt, T. : deux h. sauv., sans massues (N.-D., Anvers, *Chap. capsu rer. extraord.*).

— Wijnant van *Doornijck*, même qualité, 1543 : mêmes écu et C. (*Geld.*).

**Doorwerth**. Bernard van den *Dorenceerde*, chev., promet de rendre indemne Jean de Blois, duc de Gueldre, etc., son répondant, 1372 : une fasce, accompagnée de six billettes, 3 rangés en chef et 3 (2, 1) en pointe, L. : *S' Bru . . . . . Dore . . . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 873).

— Robert van *Doirwerd*, écuyer, caution de Guillaume, duc de Gueldre et de Juliers, 1395 : même écu (Duss., *Clèves-Mark*, N° 580).

*Robbert van Doirwarden*, Gueldrois, portait, d'après GELBE : d'or à la fasce, accompagnée de six billettes, 3 rangés en chef, 3 (2, 1) en pointe, le tout d'azur. Volet d'or, C. : un chapeau de tournoi d'az., retroussé d'azur, surmonté de deux cornes de boeuf d'or, chaque, d'une fasce d'azur et garnie de trois boules, deux d'or, une, celle du milieu, d'azur.

**Dop** (Gilles), reçoit une rente sur l'Espier de Bruges, 1401, 16, 7, 21, 3, 4, 5, 8, 9, 31 ; bourgeois de



- Bruges, reçoit une rente sur le tonlieu de Damme, pour son fils *Hannequin*, par le trépas de d<sup>uo</sup> Elisabeth *Seiths* (de Witte?), 1416 : une croix, cantonnée de seize billettes, 5 dans les cantons sup., et 4 (2, 1, 1) dans les cantons inf. T. : un h. sauv. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *Sigillum G. lis Dop* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 41, 65-6, 376-8, 391).
- Dop** (Pierre) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, pour son père Gilles, 1435, 7; sc. en 1438 : même écu, mais, dans chacun des cantons inf., trois billettes, en orle; écus, en cœur à la bande de deux maules. S. : deux griffons accroupis. L. : *S Pieter Dop f Gi. . . .* (Ibid., l. 42, 377).
- (Pierre), reçoit une rente sur ledit espier, 1440 : même écu que Gilles. S. : deux griffons. L. : *S Peter Dop* (Ibid., l. 378).
- *Gille, filz Pieter Dob* (Dop), bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur ledit espier, 1445, 6, 53, 6 : même écu, mais les quatre billettes des cantons inf., rangées 2, 2. Cimier : une femme (entière), accostée de deux lions assis, sur les têtes desquels elle pose les mains. L. : *S Gillis Do.* (Ibid., l. 378, 379).
- La quitteance de 1456 le dit : *hls de feu Pierre*. Elle est scellée par sa mère, ci-dessus.
- (Barbe), fille de feu Jehan le Vos, veuve de Pierre Dop et mère de Gilles Dop, reçoit une rente sur ledit espier, 1456, 62; reçoit une rente sur le tonlieu de Damme, à titre d'usufruit, rente dont Guillaume de *Vleuten* (Vloetem?) a la nu-propriété, 1458 : parti; au 1<sup>er</sup>, une croix cantonnée de seize billettes, cinq dans les cantons sup. et trois dans les cantons inf.; au 2<sup>d</sup>, un lion. T. : un ange. L. : *S Barber . . . . .* (Ibid., l. 51-2, 379).
- Dordrecht** (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez; i. t. : 486 mout., 1374, 9; échevin de Bois-le-Duc, 1388 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux fasces, surmontées de trois merlettes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois (2, 1) fers de moulin, posés en pal. L. : *S Johis de Dordrecht scb in busco* (B. et S.-G.).
- Doril zum Doril** (Conrad vom), *der Edell und Erenteste*, sc. un acte d'Antoine von Westerholt (fils de Heruann), qui, pour lui-même et ses frères et sœurs, tient un fief de l'abbé de Werden, 1576 : cinq (3, 2) roses. La pointe est cassée. C. fruste. L. : . . . *g Cordt van D. . . .* (Duss., *Werden*, N<sup>o</sup> 108).
- Dormael** (*Mon signour Libert de*), chev., 1287 : un chevron. L. : . . . *Liberti militis de . . . . .* (Leau, N<sup>o</sup> 18).
- L'insertaire imprimé blasonne, à tort : *écu écheconné*.
- *Godefroid de Dormale*, échevin de Louvain, 1325, 7 : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un croissant. L. : *S Godef de Dormale scab loe* (S.-G.).
- Dormael**, *Radulphus de Dormale*, échevin illec, 1329 (n. st.) : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, à d. et d'une feuille de tilleul renversée, sans tige, a. s. L. : *S Radulphi de Dormale scab loe* (S.-G.).
- (Les échevins de), 1355 : dans le champ du seau, un arbre, sommé d'un oiseau contourné (Leau, N<sup>o</sup> 42).
- *Nicholaus, dictus de Dormale*, même qualité, 1363 (n. st.), 67, 9 : un sautoir engrêlé; écus, en cœur à trois pals et au chef plain, *S Nicolai de Dormale scabini loxa* (S.-G.) (Pl. 6, fig. 128).
- Jean van *Dormale*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de *Wiltre*; i. t. : 68 mout., 1374 : un chevron. L. : *S Johan Har[?] . . . . . e* (B.).
- Gauthier van *Dormale* sc., a Louvain, parmi les marchands (*comannen*), un acte du receveur de Brabant, 1377 : trois pals; au chef chargé a. d. d'un écus, au sautoir engrêlé (B.).
- Gossuin van *Dormale, coman*, sc. la même charte, 1377 : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une feuille de tilleul, sans tige, renversée.
- *Nicholaus de Dormale*, échevin de Louvain, 1414 : même écu que *Radulphus* (1329, n. st.) (Mal.).
- *Augustinus de Dormale*, échevin illec, 1471 : même écu que Gossuin. L. : *S Augustini de Dormale scabini louanien* (Saint-Pierre, à Louvain; A. G. B.).
- (Nicolas van), échevin de la haute justice de Velm, 1529 : une anille, accostée de deux étoiles. L. : *S Claes van Dormale* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).
- *Nicolaus van Dormale*, échevin de Louvain, 1570 : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé. L. : *S Nicol a Dormale scab loe* (M. Delaere).
- (Nicolas van), échevin de Saint-Trond, 1587, 1601 : coupe; au 1<sup>er</sup>, trois piles; au 2<sup>d</sup>, une rose. T. : un h. sauv. (S.-T., c. 16).
- (Raphael van), écoute de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1608, 21 : trois fers de moulin, surmontés de trois piles flamboyantes. C. (un peu fruste) : une (?) pile (Ord.) (voir **WILTRE**).
- D'après l'arnorial ms. de S<sup>t</sup>-Trond, *Dormael* (?) porte : d'argent à trois anilles de sable, surmontées de trois piles flamboyantes de gueules.
- Dorne**, voir **Doerne**.
- Dorneburg**, *Rasoïr van der Dorneborgh*, dit *Quaedart*, jure de ne rien entreprendre contre le comte de Berg, 1375; sc. en 1376 : trois roses; au





chef chargé d'une broye couchée, les pointes à s. L. :  $\text{S}'$  *S' Rosir d' Dorne* . . . (Duss., *Jal.-Berg*, Nos 915, 8).

**Dorneburg**, Courard van den *Dorneborgh* sc., comme caution, l'acte dudit *Rasoir*, 1376 : même écu (assez fruste).

— Jean van der *Dorneborgh*, dit *Asschebruch*, et *Asschebroik* (Assenbruch), caution dudit *Rasoir*, 1375 ; conseiller du comte de la Mark, 1393 : même écu, mais, en 1393, les pointes de la broye à d. L. (1375) :  $\text{S}'$  *S' Iohannis d' Dorneborg* (Ibid. et Duss., *Col.*, No 1165).

— Henri van der *Dorneboirgh*, conseiller dudit comte, 1393 : même écu (Ibid.).

**Dornick**, voir **Doornik**.

**Dorp**, voir **Borch**.

**Dorpe** (Arnoold van den), échevin d'Aerschot, 1168 : une fasce, surmontée d'une étoile. L. : *S' Art van den Dorpe scab arscot* (S.-G.).

**Dors[s]elaer**, voir **Boëyé**.

**Dorselt** (Jean van), échevin du *bjvang* de Lierre, 1503 : un chevron, accompagné en pointe d'un coq (Mal.).

**Dorste** (Louis van) tient, du château d'Alost, un fief à Erenbodegen, 1565 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'une feuille de tilleul, la tige en haut. C. cassé (Fiefs, No 4926).

**Dorth**. *Dirc van Durrete* et *Seijne van Durrete*, son fils, écuyers, scellent le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 ; un seul seau : (d'hermine ? a) trois chevrons. L. fruste (Arluhen, *Rckenk.*) (voir **Verstegen**).

**Dortmund**, *Herbordus*, comes de *Tremonia* et *cas trensis in Alusin* (Ahusen), cède à l'archevêque de Cologne : *medietatem monete tremoniensis, medietatem fermenti ibidem et medietatem denarium cervisialium infra Tremoniam provenientium*, 1265 : de . . . à six cotices. L. : *S' Herbordi comitis de D* . . . . . (Duss., *Col.*, No 214).

**Douay** (*Jakemars de*), *panetiers a me dame de Flandres*, 1289 (n. st.) : un croissant. L. :  $\text{S}'$  *S' Jakemon* . . . . . etc (Fl.).

JACQUES BUETEX, dans *Li Tournois de Chauwenchi*, donne à Baudouin del Richecourt, qui *erie Douay* : de sinople, au chef d'hermine et à l'orte (bordure) endenté.

— André de *Douay*, receveur général de Flandre et d'Artois, 1407, 8 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois fêles imberbes (de more), avec cols, de profil, et une bordure engrêlée ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois chevrons. C. :

une tête et col de more, tortillée. Le eq. accosté de deux fragments de chaîne, à deux chaînons, en pal. L. : *S' Andrieu de Douay* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 13-14, 51-2, 55-6).

**Doublet** (*Maistre Jehan*), licencié en lois, prévôt de Saint-Aubin, à Namur, et h. de fief du comte, 1381 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre trefles (*Nam.*, No 1166).

**Douce**, voir **Hacourt**.

**Doudelet** (Jean), échevin de la franchise de Genappe, 1451 : trois roses, 1 en chef à s., 2 en pointe, accompagnées en cœur d'une étoile ; au fr.-q., broch. sur l'étoile, chargé de trois lions. T. : un ange. L. : *S' Jehan Doudelet* (B.).

**Douglas**, voir **Aubigny**.

**Douillet** (Pierre), h. de fief du Hainaut, à Braine-le-Comte, 1582 : un parti-émanché ; au chef chargé d'un chevron, accompagné de trois roses. T. d. : un h. sauv., la massue vers le bas. L. : *Seel Pierre Douillet* (M. Hanon de Louvet).

Par l'acte de 1582, François de Namur, usserrand de toile, décl. avoir cédé à Michel Hanon, à Braine-le-Comte, une terre, *empres de la chapelle le Pot*, entre Braine et Soignies.

— (Pierre), même qualité, *illec*, 1587 : mêmes écu (mais le chef moins haut) et T. L. : . . . *irp Douillet* (Ibid.).

— (François), même qualité, *illec*, 1603 ; h. de fief de Charles, baron de Trazequies et de Sully, pair de Hainaut, à cause de la *principauté des francoys fiefs de Rougnons*, 1609 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, un chevron (compas ?), accompagné de trois étoiles ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un sautoir, cantonné de quatre feuilles de tilleul, renversées, sans tiges ; au P. un parti-émanché. C. : deux plumes d'autruche. L. : *S' Francois Douillet 159* . (1593 ?) (Ibid.).

Par cet acte, du 28 décbr. 1603, *demoiselle* Agnès Nopces, veuve de Jean Buterne, partage un bien, sis à Braine, au lieu-dit *La Tillerie*, avec Gilles le Fossier, *clapoteur*, au même lieu-dit.

— Jean *Douillé*, h. de fief du Hainaut, à Braine-le-Comte, 1624 : mêmes écu (mais les roses, un peu frustes, douteuses) et T. que Pierre. L. : . . . *au Douillet* (Ibid.).

**Dour**, dit de **Wargny** (*Pierart de*), sc. pour *Ysabinus Destroen*, *darainement vesre de Lotart Blankart*, et qui reçoit une rente de la ville de Tournai, 1407 : trois clefs. L. : *S' Pierart* . . . . . (Tournai, *Quitt.*).

**DOUSBRUGGHEN**, voir **Does**.

**Douve** (*Jehans de le*), h. du marquis de Namur, 1290 : quatre chevrons et une bande bruch., chargée



de trois coquilles, L. :  $\text{✠ S'}$  . . . *an de le Dovic* (Nam., No 224).

**Douve.** Robert *del Douve* reçoit une rente viagère sur l'espie d'Ypres, *en cause de ma fame, fille au chastelain dyppere*, 1399; Robert *de le Douve* (et, plus rarement, *Douwe*) donne des quittances, pour cette rente, pour lui et sa femme, Marie d'Gultre, fille de feu messire Jean, jadis châtelain d'Ypres, 1401, 4, 7, 8, 9, 16, 9, 22 : quatre chevrons; écus. en cœur au chevron et (ledit écus.) à la bordure engrêlée. Cq. cour. C. : un vase contenant une fleur de lis, ledit vase entre deux cornes de bœuf, L. : *Robrecht va der Douwe* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 188, 317).

— *Victors de le Douve, dit de Rabèque* (Rabecque), chevalier, reçoit, du duc de Bourgogne, une rente, par le receveur et premier de la gorge et de lalenure (sur les portes et molins de la gorge), 1409, 10 : quatre chevrons; écus. en cœur fruste. C. : deux têtes et cols de chien braque, adossés, S. : deux léopards lionnés, L. : *Victoer de le Dovic* (Ibid., l. 1417).

*Le seigneur de le Douwe : d'or à quatre chevrons, le premier coupé, de sable* COEN, GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la conte de Flandres*.

**Douvrin** (Jean de), h. de lief de la salle d'Ypres, 1442 : plain; au chef chargé d'un lion léopardé, surmonté d'un lambel, C. cassé, S. : deux léopards lionnés, L. : *S Jan van* . . . . . (C. G. B., Acquits de Lille, l. 192).

— (Les tenanciers de Hughes de), à Capelle-Saint-Ulric, 1482 : plain; au chef chargé d'un léopard. L'écu posé sur une croisse, T. : un évêque, L. : *S' mansionar de Capella Sancti Ulrici* (Els.).

— Adolphe van *Douvrijn*, échevin de Bruxelles, 1357 : plain; au chef chargé d'un lion léopardé, C. : un buste(?) (Brux.) (voir **Noyelles**, **Wachelghem**).

**Douwe** (Guillaume), échevin d'Anvers, 1448, 53 : trois fleurs (marguerites?) (non ligées), Cq. cour. C. : une tête et col de coq, T. d. : une d<sup>ne</sup>, L. : *S Willem Douwe* (M. Schuermans et 114 lettres scab.).

**Doux.** Jehan *le Doux*, h. de lief du Hainaut, 1344 : un lion léopardé cour, L. : . . . *el Jehan li Doves* (B.).

— *Jehan le Doux, et li Douls*, h. de lief du Hainaut, 1351, 66; à Mons, 1368; bourgeois *illec*, reçoit, du Brabant, une rente viagère, 1374, 5 : une étoile à cinq rais en pointe; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux, L. :  $\text{✠ S Jehan le Doux}$  (Mons, Abb. d'Épinliet; Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quicy*, et B.) (Pl. 6, fig. 120).

— (Jean le), maître de la Chambre des Comptes, à Lille, 1456, 9, 60, 1, 70, 80, 1, 6 : écartelé; aux

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>, trois pignates; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois rencontres de faurraux, C. : une tête et col de faureau, T. d. : une d<sup>ne</sup>, L. : *Sed Jehan le Douz* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 14, 95-6 et 134).

**Doveren** (Gatthart van), échevin de Zulpich, 1369, 70 : une fasce brotessée et contre-brotessée, L. : *S Godefridi de Dover* (Duss., Commanderie de Bieusen, No 68).

**Dox** (Georges), tenancier de Sa Majesté dans sa cour de Gestile (Gestel), 1534 : une charrie, L. : *S Ioris Doex* (B.).

**Draeck**, voir **Drake**.

**Draijere** (Gilles de), échevin du duc à Overijssche, 1496 : un chaînon rond, ouvert au haut, ou fer à cheval renversé (C. G. B., c. 107).

**Drake** (Guillaume), échevin d'Anvers, 1335, 60, 80 : un dragon ailé (Hôp. S.-Élis., *Baileug.*, c. I et II).

— (Guillaume), fils de Simon, à Anvers, 1358 : même écu, L. :  $\text{✠ Sig' Willelms Drak}$  (Fl.).

Les six personnages du nom de *Drake*, mentionnés en 1358, rendent le serment d'obéissance et de fidélité à Louis de Male, comte de Flandre, devenu maître du marquisat d'Anvers (voir l'Inventaire du B<sup>e</sup> de SAINT-GENOIS).

— (Pierre), fils de Guillaume, 1358 : même écu, mais à la bordure engrêlée (Fl.).

— (Jean), fils de Simon, 1358 : un dragon ailé, L. :  $\text{✠ S Iohannis Drake}$  (Fl.).

(Guillaume) (fils de feu Guillaume), échevin d'Anvers, 1358 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un dragon ailé; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois chevrons, L. :  $\text{✠ Sigillum Willelmi dei Drake}$  (Fl.).

— (Simon), bourgeois d'Anvers, 1358 : un dragon ailé (Fl.).

— (Gauthier), bourgeois *illec*, 1358 : même écu; écus. en cœur fruste (Fl.).

— (*Godefridus, filius quondam Petri Drake, oppidantis antverpiensis* 1364 : un dragon ailé; écus. en cœur fruste (S.-T., c. 5<sup>bis</sup> et 7).

Godefried possède un frère aîné, Gérard, qui a scellé les deux mêmes actes; ses sceaux sont disparus.

— (Guillaume), jadis prisonnier à Basweiler, dans la *maison* du duc de Brabant; i. t. : 265 mout., 1374 : un dragon ailé et une bordure échiquetée de deux tires, L. : *Sigille' Willelmi Drake* (B.).

— (Jean), jadis prisonnier *illec*, sous la bannière de Raust; i. t. : 515 mout., 1374 : même écu que Guillaume, bis de feu Guillaume, 1358, mais au 2<sup>e</sup> (?) q. les trois chevrons sont accompagnés en chef a d. d'un besant, ou tourteau, L. : *S Iohannis Draconis* (B.).





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XXXVIII.

Fig. 1. Sceau de Thierry, voué de Ruremonde (1286).

Fig. 2. Sceau de Guillaume, sire de Strijen (1299).

Fig. 3. Sceau de Conrad de Rudesheim, chevalier (1321).



**Drake** (Jean), mari d'Agnès van *Eldert*, veuve de Florent van *Hassel* van der *Nuwerkerken*, lequel Fl. avait été fait prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest; i. l. : 392 mout., 1378 : une croix de vair, accompagnée aux 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup> cantons d'un écus, fruste. L. :  $\frac{1}{4}$  *S Iohan . . aken* (B.).

Le 1<sup>er</sup> écus, semble être semé de fleurs de lis : on n'en voit que trois (2, 1) en pointe; sur le 2<sup>e</sup>, je crois remarquer, en chef, un lambel. Voir, ci-dessous, le secou de Jean, 1447.

— (Simon) se., comme tuteur de Marguerite, fille de Zegher van Lalle, 1440; échevin d'Anvers, 1462 : un dragon ailé. C. : une tête et col de dragon. T. : un épêbe, vêtu d'une toge, et une d<sup>lle</sup> (*lv. et dén.*, N° 76, et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I et II).

— Arnould *Draeck*, échevin du banc de Sluse, 1447 : une croix de vair (Abb. d'Oriente, c. 2; A. G. B.).

— Jean *Draeck*, écoute dudit banc, 1447 : une croix de vair, accompagnée dans chacun des cantons sup. d'un écus, à trois fleurs de lis, p. c., ou croisettes, surmontées de trois piles. T. : une d<sup>lle</sup>. L. : *S Iohan Draken* (Ibid.).

— (Guillaume), échevin d'Anvers, 1391, 5 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un dragon ailé; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois chevrons. C. : une tête et col de dragon. T. d. : une d<sup>lle</sup>. L. : *S Willem Drake* (M. Schuermans et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. II).

— (Guillaume), échevin illec, 1507 : mêmes écu, C. et T., avec, pour S. s., un dragon (Ibid., c. II).

Guillaume Drake, non qualifié de chevalier, se., en 1527, comme échevin d'Anvers, des mêmes armes complètes (N.-D., Anvers, *Chap. capsae* 1-5).

— Guillaume *Draeck*, échevin illec, 1514, 31 : un dragon ailé. C. : une tête et col de dragon. T. : deux d<sup>lles</sup>. L. : *W'ill . . . . .* (M. Hulin, à Gand, et N.-D., Anvers, *Chap. capsae* 11-15).

— (Jean), échevin illec, vers 1540 : mêmes écu écartelé et C. que Guillaume, 1507. L. : *S Iohannes Draeck* (Ibid.) (voir *Cothen, Ranst*).

**Drachenfels**. *Godefridus in Drachenveltz* et *Johannes in Wolkyenburg*, burgraves, promettent à la dame de Heinsberg de ne plus autoriser personne à construire à *Hunphe* (Homel); sans date (1252?) : type scutoforme; un dragon ailé. L. : *fridi lv . . . . .* (*Duss., Jul.-Berg.*, N° 34).

— *Henricus de Draggenvels, burgravius, miles*, constitue à Guillaume, comte de Berg, pour 100 marcs, une rente de 10 marcs, *in curte mea de Begenrode . . . ac decima mea ibidem . . . in parrochia de Winterschet* (-scheid), 1299 : même écu. L. :  $\frac{1}{4}$  *S Henrici burgravi de Dragevels* (Ibid., N° 133).

**Drachenfels**. *Rutgerus, burgravius de Draggenvels*, 1308, 15 : même écu. L. : *S' Rutgeri burgravi d Drackivelz* (Ibid., N°s 185 et 233).

— Henri, burgrave de *Drachenveltz*, constitue au margrave de Juliers, une rente de 30 fl. *in mynquet zu Koggenbach* (Koeckenbach) . . . *ind yn eynen weingarden, die under Drachenveltz gelegen is, ind die heist der « Hilttensteyn »*, 1351 : même écu. C. cassé. L. : *rav de Draginvels* (Ibid., N° 549).

— Henri, burgrave in *Drachenveltz*, se. des actes de l'archevêque de Cologne, son suzerain, 1364, 73 : même écu (Duss., *Col.*, N°s 859, 950).

— *Goilart*, burgrave de *Drachenveltz*, chev., conseiller et ami de l'archevêque de Cologne, 1393 : même écu (Ibid., N° 1168).

— *Goedart*, sgr. de *Drachenveltz*, chev., bon ami du comte de Moers, 1418 : même écu. C. cassé (Duss., *Orange-Moers*, N° 55).

— Jean, sgr. de *Drachenveltz*, 1434 : même écu. C. : un dragon ailé iss. (Duss., *Col.*, N° 1182).

D'après GELBE, le burgrave de Drachenfels portait : de gueules au dragon ailé d'argent, la queue d'or, membré et lamp. du même. Le eq. d'or. C. : une tête et col de dragon de l'écu, entre un vol de gueules.

**Dreelijn** (Jean) (fils de *Boudery*), h. du duc de Bourgogne, dans sa salle d'Ypres, 1410 : un crois-sant; au chef chargé de trois coquilles. L'écu accosté de deux têtes et cols de léopard. L. : *Dre . . . . . linc*. (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 190).

**Drelijnc** (Jean), h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa sgrie du « Houtsche » (Flandre), 1402 : un chevron engrelé, accompagné de trois grelots. L'écu suspendu au bec d'un griffon. L. : *S Io . an . . Drelijnc* (Ibid., l. 125).

**Driel**. Alart van *Driell*, chev., se. un acte du duc de Gueldre, 1371 : coupé; au 1<sup>er</sup>, un fascé de quatre pièces; au 2<sup>d</sup> plain. C. : un bonnet entre deux trompes (?). Le haut est cassé. L. : *Driel miti . . .* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 401).

D'après GELBE, *Her Alart van Driell*, Gueldrois, portait : d'or; au chef fascé d'argent et de gueules de quatre pièces. Le eq. d'or. Volet d'argent, doublé de sinople. C. : un chapeau de tournol d'argent, retourné de gueules, garni de deux trompes de gueules, les pavillons en haut, accostés.

— Henri van *Drijell* (fils de Jean), échevin de *Drijell* (Driel), 1501 : une aigle éployée (*Geld.*).

— Arnt van *Triell*, beau-frère d'Olthon van Stade et de Josse van Randwijk, 1530 : une aigle (simple!) (Ibid.).

— (Nicolas van) (fils de Cornille), échevin de Rotter-





dam, 1368 : un poisson, posé en pal, accolé de deux grandes crémaillères, la 1<sup>re</sup> contournée. G. : un vol (U.).

**Driel** (Maître Jean van), échevin illec, 1642; parti; au 1<sup>er</sup>, trois poissons, posés en fasce, rangés en pal; au 2<sup>d</sup>, trois oiseaux (cour. ?). G. : une soumette, contenant trois poissons, la manche en bas (U.).

— (Aldert van), échevin illec, 1662 : trois poissons, posés en fasce, rangés en pal. G. : un poisson, en pal, entre un vol (U.) (voir **Poelgeest**, **Randwijk**).

**Driepond** (Pierre), échevin du duc de Bourgogne, dans sa sgr<sup>e</sup> d'Harlebeke (*van buten*), 1457 : un pentapla, accompagné en pointe d'une étoile. L. : ..... ont (G. C. B., Acquits de Lille, I, 401).

**Dries, Driessche**, etc. **Yvanus de Tresco**, échevin de Tirlenmont, 1334 : trois macles; au chef chargé de trois pals. L. : ♣ S' Yvani de . . . sco . . . . . (S.-G.).

— Jean van den **Driese**, bourgeois de Malines, 1356 : trois maillets penchés; au chef chargé de trois pals. Gq. cour. G. : une tête et col d'animal (Fl.).

— **Jacobus de Tresco**, échevin de Tirlenmont, 1363 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une bande de vair; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, plain; au chef de quartier chargé de trois pals (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— **Jan Sceyffen van den Driessche**, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg; i. t. : 60 moul., 1374 : une croix engrêlée. L. : ♣ S' Jan Sceyffen va de Dreis (B.).

La charte l'appelle *Sceyffen van den Driessche*, sans prénom.

— **Robijn van den Driessche**, échevin de Tirlenmont, 1391 : plain; au chef chargé de trois pals. L'écu chargé d'une bordure engrêlée (*Gr. scab.*, c. 3613).

— Guillaume **Dries**, échevin du *bijrang* de Liere, 1421 : trois feuilles de tilleul, les tiges en haut; au fr.-q. broch. a trois molettes (Mal.).

— Hildewart van den **Driessche** tient, du château de Termonde, un lief a Banane, 1430; sc. pour Jean van Wachelghem, fils de Jean, *nijnen zwaigher ende broeder*, vassal dudit château, a Saint-Gilles, 1430; six fermans ronds, rangés en orle; écus. en cour, au lion. G. : deux pieds de cerf. S. d. : un griffon (Fiefs, N<sup>o</sup> 3742 et 4371).

— Henri van den **Driessche** tient une rente du perron d'Alost, 1430 : une fasce, surmontée a d. d'une étoile et au point du chef d'une merlette (tres fruste) (Fiefs, N<sup>o</sup> 4638).

— Jean **Dries**, et **Drijes** (les deux orthographes dans le même acte), tient une rente, dudit perron, 1430; un oiseau (grue ?), posé sur une branche sèche, éoloyant le bord d. de l'écu (*Ibid.*, N<sup>o</sup> 4640).

**Dries, Driessche**, etc. *De erbaere Lambrecht van den Driessche*, lieutenant des liefs de Fauquemont, 1448 : un fascé; au fr.-q., chargé d'une fleur de lis (G. C. B., c. 111).

— *Jehan de le Driessche, docteur en decret et en lois*, conseiller du duc de Bourgogne, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, comme époux de Marguerite de Messen et comme administrateur des biens de Louis, fils de feu Daniel de *Theinseke* (Thenseke), 1452, 3, 4 : deux lions cour. en chef et un lion léopardé cour. en pointe; écus. en cour a la croix. G. : un . . . entre un vol d'hermine, iss. d'une cuve du même. L. : S Iohis . . . . . *Driessche vtrinq' fu do* . . . . . (G. C. B., Acquits de Lille, I, 378).

— Henri van den **Driessche**, échevin de Pierre de Luxembourg, comte de Brienne, burgrave de Méaux, etc., dans son ban de Melle, 1466 : une rose. L. : . . . *Heinderic va de Dries* . . . (M. Alph. de Vla-minck).

— Josse van den **Driessche**, receveur du convent de Sainte-Claire, a Peteghem (pres d'Audenarde), 1483 : cinq losanges, posés en barre et rangés en bande (non accolés), accompagnés au canton s. d'une étoile a cinq rais. G. : une tête et col d'animal. L. : ..... *van* . . . . . (G. C. B., Acquits de Lille, I, 221).

— Marc **Dries**, échevin de Malines, 1539 : un arbre terrassé, a deux cimes, l'une a d., l'autre a s., accolé de deux étoiles (Mal.) (voir **Borch**, **Herc-kenrode**, **Kimpe**, **Cusere**).

**Drinborn**. *Johannes de Drinburn, miles*, sc. un acte du duc de Juliers, 1367 : un lion et un bâton broch. L. : ♣ S' . . . . . *is de Driboirn mylt'* (Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 796).

**Drimmelen**. *Willelm van Driemilen, ambochtshere van Driemilen ende van Almonde* (voir **Besoijen**), 1388 : trois flanchis. L. : ♣ S Wille . . . . . *Drie* . . . . . (Holl.).

**Dringham**. Jacques de *Drincam*, h. du comte de Flandre, Ypres, 1312 (n. st.) : un échiquet, a la bordure componée. L. : ♣ S' *Jakemes de Drincham* (*Nam.*, N<sup>o</sup> 385).

— Jacques van *Drincgam* tient, du château domanial de Furnes, un lief a Bulscamp, 1502 : écu cassé. G. : un cygne essorant, iss. (Fiefs, c. 887, I, 151-201) (voir **Esnes**).

D'après GELRE, *Drinchem*, en Flandre, porte : échiqueté d'argent et d'azur, à la bordure de gueules (piant). Le eq. d'or. Vollet de sable. G. : un chapeau de rate, retourné de gueules, sommé de deux anneaux d'argent renversés, posés en chevron renversé, les deux convexes pendants et attachés au chapeau.

*Le seigneur de DRINCAM : d'argent à l'esquiver d'azur de douze pieces, a la bordure de guurle, et erge : Boudenbourg (Oudenbourg)*<sup>1</sup>



*La moeyson de Drynchan de gueulle, au chevron d'armes (Christolles), au premier canton, d'or au lyon de sable (Flandre), au canton senestre, sur le gueulle, l'escuyer de Luxembourg, fassé d'argent et d'azur de dix, au lyon de gueulle, à la queue mys en sautoir sur le tout, coroné, lampassé et armé d'or (CORN. GAILLIARD, L'Antienne Noblesse de la conte de Flandre).*

**Drion** (Jean), h. de lief a noble signeur signeur monsieur de Bersle (Beersel), en sa terre et signory gisant au lieu de Lynelette (Lünelette), touchant sa signory de Braye (Braine), 1512 : un contre (Gr. scab., arr. de Nivelles, c. 4777) (Pl. 6, fig. 130).

— (Philippe-Etienne-J.), bailli et *admodiateur* de la sgrie de Farciennes et de Terguée, 1793 : une anille, accompagnée de quatre étoiles, 2 en chef, 2 en pointe. C. : un arbre, S. : deux lévriers, regardants, tenant chacun une lanterne (Arch. comm. de Farciennes).

Adolphe-François-Camille Drion, à Gosselies, ancien membre de la Chambre des représentants, obtint, le 9 octobre 1886, du roi des Belges, concession de noblesse et le titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture, avec ces armoiries : d'azur à la fasce d'or, chargée de trois étoiles de gueules, à cinq rais, et accompagnée de trois (2, 1) besants d'or. C. : un griffon d'or iss. S. : deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules.

Il reprit, depuis, l'écu et le cimier anciens de sa famille, tels que nous venons de les décrire d'après le cachet de 1793, et fut autorisé, à les porter, par arrêté royal du 23 août 1807.

D'après un manuscrit du chanoine Kerekof (XVII<sup>e</sup> siècle), en possession de M. Gilliodts van Severen, furent enterrés, en l'église Saint-Sauveur, à Bruges : noble et vaillant homme Troussain Drifon *écuyer* (écuyer), mort, dans cette ville, au service de Sa Majesté Catholique, le 31 mars 1571, à l'âge de 61 ans, et sa femme, Jossine le Franc, fille de Colard, écuyer, du Cambésis, morte le 5 mai 1572.

Leur tombe fut ornée de ees armoiries : A : une aigle en chef, accompagnée en pointe de trois (2, 1) merlettes. C. : une aigle issante; B : parti, de Drion et de le Franc : un lion.

Ces époux laissèrent trois filles : Anne, *Cornelle* et Marie.

**Driscart** (Simon), h. de lief d'Enghien, 1692 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une fleur (?), tigée et feuillée, à s. d'un gland, tigé et feuillé, et en pointe d'une rose, ou feuille (M. Matthieu).

**Drivere** (Jehan le) (fils de Henri), « proviseur » des biens de la messe du Saint-Esprit à Nimove, 1432 : un rencontre de bœuf, accompagné au point du chef d'une rose. L'écu posé sur une aigle (C. C. B., Acquis de Lille, I. 146).

— (Ytier le), receveur de Pespier et du toulieu de Grammont, 1437 : trois merlettes; écus. en cœur au sautoir. C. : deux cornes de bœuf. T. d. : un h. sauv. (sans masse). L. : *S' Ytier de Drivere* (Ibid., I. 70-71).

**Droegenbroeck** (Jacques van), sous-amman de

Bruxelles, auparavant maneur d'Assche, reçoit de son successeur et ces dernières fonctions, Henri Loenjis, une somme qui était restée due à fen son père, Jean van D., sur son compte de la mairie d'Assche, clôturé en 1423; voir 1433; se. 1436, 9, comme lieutenant de l'amman de Bruxelles : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre coquilles. Tenant : un ange. L. : *S' Jacop va Droegenbroec* (B. et Brux.).

Henri Loenjs exerça les fonctions de maneur d'Assche du 18 avril 1455 (après Popmes) jusqu'au 23 janvier 1457-58 (voir ses comptes aux *Arch. génér. du roy.*, Chambre des Comptes, reg. N° 12692).

**Droeve** (Jean die), marchand du due de Brabant, dans sa chambre des tonlieux, à Louvain, 1423 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une anille; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une rose. L. : . . . . de *Droev* . . e (B.).

**DROYVE** (Etienne van) (Drove) se. un acte de son parent, Thierry Schyman (comp. les armes de celui-ci), chev., bailli *zu der Hart* (Hardt), 1351 : une fasce, surmontée à d. d'un lion rampant (Duss., Col., N° 851).

CELLE donne ainsi les armes de *Peter van Druceen*, h. du due de Juliers : d'argent à la fasce de sable, surmontée à d. d'un lion de gueules. Le eq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi de sable, retourné de gueules, sommé d'un sautoir à tige, d'argent.

**Drolijns** (Jean), fils de Simon, tient, du château de Termonde, un lief à Opwijk; se. pour un vassal a Berlaere, 1513 : deux alérions, ou merlettes essorantes, en chef, une merlette en pointe et un maillet en cœur. S. s. : un griffon. L. : *S' Ian Drolijns* (Fiefs, N°s 3537 et 4269).

**Drolshagen**. Henri van *Drolshaihen* reçoit une rente du comte de Berg et de Ravensberg, 1372 : une bande de trois losanges et une bordure engrêlée. L. : . . . . . de *rolshagen* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 882).

— Louis van *Drolshagen* reçoit, du Brabant, une indemnité, *van dien dat ic bij den here van Bollant tot Wassemberge neder lach ende gevangen wert*, 1377, 7 avril : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas. L. : *S' Lotewic va' Dronshaj'* (B.).

**Dromer** (Eloy le), échevin de Nieuport, 1403 : un poisson, posé en fasce, broch, sur un bâton, accompagné au canton s. d'une coquille. L'écu suspendu au bec d'un griffon. L. : . . . . . *illi. de . . . . .* (C. C. B., Acquis de Lille, I. 189).

**Drongelen** (Hessel van), vassal de Guillaume van *Bucstel* (Boxtel), chev., 1374 : trois pals de vair; au chef plain (S.-T., c. 18).

— *Jan Drongelen* (!) *heer tot Eten* (Ethen) *ende tot Medewen* (Meuwen), chev., 1416 : écartelé; dans chaque quartier une roue. C. : une roue. L. : *Ioh . . . e Drongelen milit' dui de Eten  $\Sigma$  Meive' (Holl.)*



**Drongelen** (Catherine van), dame de *Cronenborch*, débitrice de Thierry van Waardenburg, 1425 : une roue, posée à s. ; au fr.-q. chargé de quatre lions (*Geld.*).

**Droom** (Jean), h. du comte de Flandre, dans sa Salle d'Ypres, 1388, 93, 99 : un cor de chasse (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 188).

**Drove**, voir **DROYVE**.

**Druetz** (Jean), échevin de l'église collégiale de Notre-Dame de Huy, en sa cour de Lustin, 1471 : un soc de charrue, accompagné en chef d'une étoile à cinq rais et d'un croissant. L. : *Jehan Dru* (!) (Gr. scab., *Mélanges*, A. G. B.).

**Druet** (*Hainn*), h. de fief du Hainaut, 1458, 9 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un croissant. T. : un h. marin armé, heaume fermé, tourné à d., brandissant de la main droite une épée, la gauche, appuyée sur la hanche, portant l'écu. L. : *S le . . . uet* (Mons, *Cour féod.*, reg. I ; *Trésor. des chart. des comtes de Hainaut, ad annum 1260*).

— (Nicaise), bailli, à Saintes, de mgr. Englebert d'Enghien, sgr. de Hameru, la Folie, Saintes, Tubize, 1457 : une sirène, accompagnée de trois étoiles, 2 en chef, 1 en pointe à d., au chef chargé de trois lévriers sautillants, regardants. C. cassé. L. : . . . aise . . . . (Abb. de W.-B., c. 4007).

— (Salomon), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1597 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois étoiles. S. s. : un griffon (V<sup>te</sup> Desmaisières) (voir **Buterne**).

**Drueten**. *Heijmerick van Drueten*, écuyer, drossard, du pays de Juliers, reçoit, du Brabant, les arrérages de rentes, pendant treize années, sur les tonlieux de Fauquemont et de Rolduc, 1407 : une fasce. C. : une tête et col de lévrier. L. : *S Heymerich van Drueten* (B.).

— *Arnoldus de Drueten, filius Nicholay*, échevin de *Tyla* (Tiel) 1419 : *Arnt van Drueten, Claes soen*, parent d'Othon van Wijhe, 1420 : une fasce. C. : une tête et col de lévrier de l'écu (*Geld. et Wasse-naer*).

— Robert van *Drueten*, ayant été ennemi du duc de Brabant, dans le parti de Jean de Buren, prévôt d'Aix-la-Chapelle, décl. donner au duc Philippe de Brabant, *een ganse, stede soijn, voir mij ende mijn knecht, als mijt namen Peeter van Buren, Goedert van Mekerem (Meckeren), Johans sojn, Goedert van Mekerem, Gaederts soen, ende Gerit dije Man* ; 1428, *up unser liever Vrouwen arond nativitas* : une fasce, chargée d'un écus, à la bande. C. cassé. S. : deux griffons. L. : *S Robert . . . ructen* (B.).

**Drueten**, *Hermannus van Drueten*, femme de Herman van Wijhe, fils de Thierry, 1515 : une fasce (*Geld.*) (voir **Galen, IJzendoorn**).

D'après *GELDE, her Willem van Drueten*, *Gueeldros*, portait : d'argent à la fasce de sinople, chargé d'un écus, de sable à la bande d'or. Le eq. d'or. Volet d'argents. C. : un haut chapeau arrondi d'argent, au bord relevé de sinople (comp. le C. de Hornes).

**Druv|art**. *Pieret de Marscale van Marbaix*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutincek ; i. t. : 30 mont., 1374 ; un marteau penché et un fer en cheval, rangés en pal. L. : *S' Piret Drevert Marscal* (B.).

En 1384, *Pierre de Mairscale* (!) reçoit un acompte du chef de ladite bataille, avec *Jean van der Daisterien* et *Jean van der Fossen*, qui y avaient été faits également prisonniers : même écu. L. : . . . *iret Drevert* (B.).

**Duchewelx** (Jean), jadis prisonnier *illoc*, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 192 mont., 1374 : plain ; au chef chargé à d. d'une étoile. C. : un vol, aux armes de l'écu (!). L. : . . . *Jeh Duchewelx* (B.) (voir **Rodemack**).

L'acte l'appelle : *Jan Duytsch ende Walsch*. Gilles, sire de Rodemack, se, pour lui, en 1396, une quittance qui l'appelle : *Jehan Duytswelsch le giovane, Jehans Duytsch inde Weltseh* est échevin d'Arlon, en 1390 (B.).

**Dudeldorf**. *Jacobus, dominus de Dudillindorf, miles*, se, un acte d'*Ordulphus, dictus Scholere, magister scabinorum trevirensium*, 1337 : un lion cour. (Lux., c. I, l. III).

**Duden**, voir **Westerholt**.

**Dudzele**. *Jean van Dudzele*, échevin de Bruges, 1291 : trois clefs, les pannetous en haut. L. : *S' Iohannis de Dudzele* (Fl.).

— *Paul van Dudzele*, h. du comte de Flandre, 1318 ; se, un acte du bailli de Bruges, en 1333 : une croix échanerée. L., 1318 : *S P . . . . . Dudzele* (Arch. de la fam. Morel de Boucle-Saint-Denis et Fl.) (voir **Ghistelles**).

*GELDE* donne au *herc van Dudzele*, en Flandre : d'argent au chevron de gueules. L'Armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par *DOUET DARCO*, blasonne ainsi l'écu du sire de *Dugelle* (!) d'argent à un chevron de gueules ; le roi d'armes *CONN. GAILLIARD* (XV<sup>e</sup> siècle), l'écu du seigneur de *DUZELLE* : d'argent au chevron de gueulle.

**Duerwaerdere** (Guillaume de), échevin, à Denterghem, du damoiseau Adrien de Joigny, dit de Pamele, et de sa femme, Marguerite van der Zijpen, dame de Denterghem, 1523 : trois lions ; écus, en cœur fruste. T. s. : un h. sauv., brandissant sa massue de la main droite (*Dejnze*, c. L.).

**Duest**, voir **Duijst**.

**Duffel**. *Henricus dictus Bertout, dominus de Duffelle et de Gele* (Gheel), s'engage, moyennant 78 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, *cum tribus*





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.



Fig. 6.

Pl. XXXIX.

- Fig. 1. Henri de Bautersem, sire de Berg-op Zoom
- Fig. 2. Jean, sire de Bouchout, vicomte de Bruxelles
- Fig. 3. Jean Brien de *Crainhem*.
- Fig. 4. Ulric, sire de Fénétrange.
- Fig. 5. Pierre, sire de Cronenburg et de Neuerburg
- Fig. 6. *Iring von Kunst*

Tous chefs de rotte à la bataille de Bâsweiler (1371), dans l'armée brabançonne.

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.





*militibus, una nobiscum, et viginti armigeris, decem armatis et equitatis, . . .* dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France; 13 août 1338; *Henricus, dominus de Duffelle et de Ghele*, s'engage, moyennant 35 livres, à servir le duc de Brabant, dans ladite guerre, 15 mars 1339 (n. st.); trois pals; au fr.-q. d'hermine. L. : *S' Illr̄i dñi de Duffe et de Gele* (B., Nos 419 et 485).

**Duffel.** Sire Henri de Duffel et de Gheel se porte garant, avec Gérard van der Heiden, sgr. de Battersen, et Gérard, sire de Vorsseleer, vicomte de Jodoigne, envers Jean de Polanen, sgr. de la *Lecke* et de Bréda, pour le duc et la duchesse de Brabant, du chef d'une dette de 1000 vieux écus, 1355 : même écu (B.).

— *Heinric van Duffle, riddre*, vend, de l'aveu de ses père et mère, *her Jan van Duffle, riddere, et vrouwe Beatris*, à l'hôpital d'Anvers, un bien à Schooten, 1362; ils ont scellé tous les trois, mais il ne reste plus qu'un seul sceau, probablement celui du père : même écu (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. III).

Les mouchetures d'hermine affectent la forme de billetes (VOIR RALF VAN RETBERG-WETTERGEN, *Gesch. der deutschen Wappenb.*). D'après GELBE, voici les armes de *her Willem van Duffel*, Brabançon; d'or à trois pals de gueules, au fr.-q. d'hermine, chargé d'un besant de sable, Capeline de petit gris au naturel; sur un vol d'argent et de gueules, celui de gueules, présentant seul le flanc, chargé au milieu, en haut, du fr.-q. de l'écu (voir p. 75).

— Jacques van *Duffele*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant; i. t. : 800 mout., 1374 : trois pals; au fr.-q. d'hermine; brisé d'un lambel broché, sur le tout. C. : un vol. Deux corbeaux supportent le casque. L. : *S Jacobi d Duffel militis* (B.).

— Henri van *Duffele*, chev., jadis prisonnier *illegit.*, sous le sire de Vosseleer; i. t. : 950 mout., 1373 : trois pals, et une bordure échancrée; au fr.-q. d'hermine broché. L. : *S Her Heinderich van Duffele riddere* (B.) (Pl. 6, fig. 131).

Par erreur, sur notre dessin, la bordure a été représentée « engrêlée ».

— (Jean van) fait un accord, avec Jean van Schoonhoven, au sujet d'une terre, sous Aerschol, 1397 : même écu, sans bordure. C. : un vol, au fr.-q. d'hermine (S.-G., c. II, Nos 518-22).

— Guillaume de *Duffele*, chev., h. de fief du duc de Bourgogne, . . . sgr. de Malines, 1401 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois pals; au fr.-q. d'hermine; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trois fleurs de lis (complètes) (**Wesemaël**). C. : un vol, chargé au milieu, au haut, d'un fr.-q. aux armes de l'écu. S. : deux aigles. L. : . . . *illelmi de Duffele militis* (B.).

— (Les échevins de l'avouerie de), 1408, 1615 : type ogival; trois fleurs de lis (complètes) (**Wesemaël**). L'écu posé sur une crosse épiscopale (Mal.).

**Duffel** (Les échevins de la seigneurie de), 1128 : trois pals; au fr.-q. d'hermine. L'écu accosté de deux arbres (Mal.).

— *Egidius de Duffle*, échevin de Louvain, 1479, 80, 91 : trois pals, au fr.-q. senestre d'hermine, chargé d'un écus, à deux fascées. L. : *S Egidij de Duffle scabini lou* (S.-G.).

— Gauthier van *Duffle*, échevin de Malines, 1507, 19 : trois pals (!). C. : un vol. Deux matrices différentes. L., 1507 : *S scabini . . . Wa . . . . . Duffle*; 1519 : *S scabini* (S.-G.).

— *Jacobus de Duffle*, échevin de Louvain, 1510, trois pals; au fr.-q. (dextre) d'hermine, chargé d'un écus, à deux fascées. L. : *S Jacobi de Duffle scabini louan* (S.-G.).

— *Cornelius de Duffle*, même qualité, 1533 : trois pals; au fr.-q. d'hermine, chargé d'un écus, au sautoir (écliqueté? = **Steen?**). L. : *S Cornely de Duffle scabini louan* (S.-G.) (voir **Berthout, Buijle**).

**Dugue** (*Dreux Louis*) (sic!), chev., sgr. de Bagnols, conseiller d'Etat, maître des requêtes honoraire, procureur de justice, police, maître de la chambre du roi en Flandre et surintendant des monts-de-piété à établir dans les villes conquises et cédées par les traités des Pyrénées, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, 1692 : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles, la 3<sup>e</sup> surmontée d'une cour. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne (cachet en cire rouge). Il signe : *Dugue de Bagnols*, sans prénom (M. A. de Laire du Bosqueau).

**Duijfhuijse** (Jacques van den) (et *Duufhuijse*), doyen et chanoine de Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1397 : dans le champ du sceau ogival, sainte Gudule, sous un dais; dans le bas, un écu à trois colombes et au semé de trefles. Le sceau porte : *de Colubarario* (B.).

**Duijn** (Florent van der), 1397 : un lion et un lambel à cinq pendants, broché. (U.).

Tous les personnages des noms *van der Duijn* et *Duijn* scellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

— (Jacques van der), fils d'Evert, 1528 : même écu; le lambel à trois pendants (N.).

— (Jacques) (sans particule), fils de Nicolas, 1613 : trois croissants, le 3<sup>e</sup> accosté de deux besants, ou tourteaux, et accompagné en pointe d'un 3<sup>e</sup> besant, ou tourteau. C. : un croissant, surmonté d'un besant, ou tourteau, entre un vol (U.).

— (Jean van der), fils d'Allert, 1615 : coupé; au 1<sup>er</sup>, un lion léopardé; au 2<sup>d</sup>, trois roses. C. : un lion iss. (U.).



**Duirzant**, voir **Dürsant**.

**Duijse**, voir **Latteur**.

**Duijst** (Jean van), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais et accompagnée de trois (2, 1) lures de sanglier (Fl.) (voir **Stevens**).

— (Jean van) reçoit du Brabant un paiement pour Gerlache van *Bollant*, 1359 : dans le champ du sceau, un losange (B.).

— (Lambert van), Gossuin *die Dulsche*, Gisbert Feij (et *Feije*), Arnould de Ghijer, curé de Haaften, Boniface *Maurissen zoen* et Pierre nten Werde (son sceau est tombé) promettent que Jean uter Maet se trouvera, le dimanche après le jour de l'apôtre Saint-Jacques, vivant ou mort, à *Werdenberch* (Waardenburg) *op ten oversten hujs*, à la disposition du sgr. de Waardenburg ou de ses héritiers, et ne s'en ira pas, *hi en is ijrst besmeedt met hout ende met ijsen*, faute de quoi ils paieraient, audit château, dans les 28 jours, à partir dudit dimanche, 300 vieux écus, à Alard van *Werdenberch*, Gauthier van *Overrija* et Thierry de Roever, 1376 : trois vautours cour., accompagnés en cœur d'un croissant tourné (?) (*Geld.*).

Comp. les armes à celles de *Ghijer* et *Maurissen zoen*.

**Duysschebraeke**, voir **Neheim**.

**Duytsche van der Culen** (*Godart*) sc. un acte de Gérard Nagel, burgrave d'Odenkirchen, 1502 : coupé de . . . et de . . . C. : un buste barbu, coiffé d'un chapeau pyramidal (Duss., *Col.*, N° 1223).

FLAMME, *Coeln. Geschlecht.*, t. p. 77. blasonne : buste de more.

**Duytswelsch**, voir **Duchewelx**.

**DUYVEN** (Etienne van) et Jean, son fils, ont vendu un champ, devant les échevins d'Orsoy, à Marg. de *Nuvenar*, prieure du couvent de Ste-Barbe, à *Bereck* (Rheinberg), 1502 ; le père : une croix, chargée d'un lion. Cq. cour. C. : une colombe. L. : *S Steven van Duiven* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 676).

Le lion occupe le milieu et la partie inférieure de la croix.

— (Jean van), le fils, 1502 : une croix, chargée, en cœur, d'un lion. L. : *S Jean van Duuuen* (?) (voir **Duven**).

**Duivenvoorde**. Philippe van *Duvenvorde*, h. du comte de Hollande, 1303 : trois croissants. L. : *S' . . . . van Dvevorde* (Holl.).

— Guillaume van *Duvenvorde*, chambellan du comte de Hollande, 1327 : même écu, brisé d'un bâton. C. : un plumail iss. d'une cuve. L. : . . . . . *nvorde* (Ibid.) (voir **Voocht**).

Volet, d'après **GELBRE**, le blason de sire Guillaume van *Duivenvoorde*, h. du « duc » de Hollande : d'argent à trois croissants de sable ; au bâton de gueules broch. Le eq. d'or. Volet de sable, doublé de sinople. C. : un plumail de sable, iss. d'une cuve d'argent.

*Berie van Duvenvoorden*, h. dudit « duc » portait : d'or à trois croissants de sable. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retourné de gueules, garni de deux ailes de moulin à vent de gueules, accostées (**GELBRE**).

**Duc** (Philippe le), et *Duck*, h. de fief du Hainaut, 1344, 54 : trois (2, 1) fleches émoussées, renversées, et une bordure engrêlée. L'écu sommé d'un oiseau passant et accosté de deux autres oiseaux passants, montant sur les bords ; en-dessous de l'écu, une coquille. L. : *S' Philippi le Duc clericus* (B. et Mons, Abb. d'Épinlieu).

— *Phelippes li Dus* reçoit, du duc de Brabant, une pension annuelle de 30 écus *Philippus*, par Jean de *Raing*, châtellain de Raismes et d'Aymeries, 1363 : trois fleches (?) renversées, posées en bande et rangées en barre, et une bordure engrêlée. L'écu est accosté de deux oiseaux passants, montant sur les bords ; un 3<sup>e</sup> oiseau, essorant, perche sur l'écu. L. : *S' Philipi Borgier dit Dreis chei* (B., N° 1836).

— (Jean le), tisserand, masuir de la cour de Daniel de Gesves, chev., jadis sgr. de Gosne, 1463 (?) : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, trois étoiles à cinq rais ; au 2<sup>e</sup> une hache ; au 3<sup>e</sup>, trois losanges ; au 4<sup>e</sup>, une charruie (?) (Nam., *Satz.*, c. 317).

— (Jean le) tient, de Gilles Moriau, sgr. d'Iléripont, un fief à Ronquières, 1470 : trois lions, le 3<sup>e</sup> accosté de deux besants, ou tourteaux (?) (*Ar. et dén.*, 1878).

— (Nicolas le), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1569, 74 : écartelé ; au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois trèfles ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois flanchis. T. s. : un chev. marin, armé de toutes pièces, brandissant un glaive de la main libre, le casque cimé de trois plumes d'antruche (Mons, *Sainte-Waudru*, et Il. de fief).

— Jacques *le Ducq*, même qualité, 1620 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois trèfles ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois anneaux. C. : une merlette entre un vol (Ibid.).

— (Gilles le), même qualité, 1612 : une marque de marchand. S. s. : un lion (M. Paris) (Fig. XV) (voir **Craspournient**).

**Dükker**. *Ceries der Dükere* et Roger *der Dükere in der Beke* sc. un acte de Henri van *Munkenbeke*, 1373 ; *Ceries* : un burelé. Roger : même écu. L. : . . . . . *r . . . . . Dükere* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 888 1. 2).

Comp. les armes de *Munkenbeke* et de *Reyger*.

— *Wymener[e] Dukere*, caution pour Englebert, comte de la Marck, 1389 ; conseiller du comte, 1393 :



même écu. L. : *S' Wenemari Dukere* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 823, et *Col.*, N° 1165).

De nos jours, on blasonne : d'argent à cinq triangles d'azur.

**Dullaert** (Jacques) tient, du comte de Flandre, un fief à Thielrode, 1527 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, à d. un écu., chargé d'un chevron, et à s. une étoile à cinq rais ; au 2<sup>d</sup>, un croissant et une étoile à cinq rais. C. : une tête barbue, iss. d'une cuve (Fiefs, N° 7211) (voir **Anne, LEPPEVELDE**).

**Dullaerts** (Gérard), échevin de la cour censale dite *van der Biest*, à Brusthem, 1623 : trois merlettes, surmontées d'un peigne à un seul rang de dents, les dents en bas. C. cassé (S.-T., c. 16).

L'armorial ms. de Saint-Trond blasonne ainsi : coupé ; au 1<sup>er</sup>, de gueules au peigne, à un rang de dents, d'or, les dents en bas ; au 2<sup>d</sup>, d'argent à trois merlettes de sable.

**Dulle** (Pierre), échevin du métier de Bouchaute, 1520 : trois merlettes (*Deijnze*, c. K).

— (Jean), h. de fief de la sgrie du *Polder de Namen*, à Triniteit, 1543 : même écu (Fiefs, N° 10679).

**Dullen** (Guillaume), fils de Pierre, promet, à *Wouter Jans sone, tien jaer lanc up die hure te houdene als van een ghemete lants drie roeden*, 13 mars 1415 : une marque de marchand, formée d'une mince croix alésée, recroisetée, et d'un anneau, entourant la partie centrale. L. : *S' Willem Petri* (B.).

L'acte ne renseigne pas l'endroit où est située cette pièce de terre. La date indiquée, ci-dessus, est celle de l'acte ; nous ignorons le style employé dans ce document.

**Dulsch**, *Goeswijn die Dulsche* (voir **Duijst**) 1376 : deux fasces, surmontées à d. d'une ramure de cerf (?) (*Geld*).

— (**Herman**), *Gheraets soen*, échevin de Heusden (Itrab.), 1403, 21, 7 : deux fasces (assez frustes) (Mal.).

— **Adrien Duls**[ch] *Gerijts zoon*, échevin *illeg*, 1469, 73, 96 : deux fasces, surmontées d'une étoile (Mal.).

**Dungelen** (Hanneman van) sc. un acte relatif à l'abbaye de Werden, 1343 : une bande, chargée de trois losanges. L. : . . . . . *Dvngelen* (Duss., *Werden*, N° 118).

Sur les sceaux de 1343 et 1349, les losanges sont posés dans le sens de la bande ; sur ceux de 1357, ils sont debout. Sur aucun de ces sceaux, ils ne sont aboutés (Comp. les armes d'F'yoikel et d'F'essen).

D'après **GELKE, Jan van Dungelen**, h. du comte de la Mark, portait : d'argent à la bande de sable, chargée de trois losanges d'or, aboutés. Le cq. d'or. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de sable, somme d'un vol de l'écu.

— **Bernard van Dungele**, un des plus proches parents des enfants de Roger van der Horst in dem Bruche,

1349 : diapré, à la bande, chargée de trois losanges.

L. : *S' Bnhardi de Deyhele fily Arnoldi mil* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 525).

**Dungelen**. Jean van *Dunghelen* (*Donghelen*), dit *Molsenberg* et *van Malsenberch* (Malsberg ?), reçoit, du Brabant, un acompte de 215 vieux écus, pour les services rendus, avec ses compagnons, dans la guerre de Flandre, 1357, 24 avril, à Bruxelles ; reçoit, avec Henri van den *Knippenborch*, un acompte de 115 vieux écus, sur 215, 10 septembre 1357 ; Jean van *Dunghelen*, dit *Molsenberch*, et Henri van (!) *knippenborch*, donnent, au Brabant, quittance pour 215 vieux écus, pour leurs services, frais et pertes dans la guerre de Flandre, 21 novembre 1357 : une bande, chargée de trois losanges. L. : *S' Iohannis de Dnghelen* (B.).

**Dunkering** (*Julle*), *des horesschen dochter*, agrée l'investiture de son mari, Rodolphe van *Ostemealde*, du fief qu'elle et sa famille avaient tenu du comte de Clèves, 1372 : neuf besants, ou tourteaux, 3 (2, 1) en chef à s., 6 (3, 2, 1) en pointe ; au fr.-q. chargée de trois épis, rangés en fasce. L. : *S' Jette Dvnkering* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 411) (voir **Halle**).

**Durant** (Huart), bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, pour lui, sa femme, *Quinte de le Thour*, sa fille, Jeanne, femme de *Colart Hallet*, demeurant à Mons, et son autre fille, *Marghinon* Durant, 1481 : coupé-enclavé ; au 1<sup>er</sup>, trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2<sup>d</sup>, une rose. T. : un ange assis. L. : . . . . *Hu . . . Durant* (C. C. B., *Acquits de Lille*, 1. 1688).

— (**Pierot**), h. de fief du Hainaut, 1481, à Binche : même écu. T. : un ange debout. L. : *Seel Pierart Durant* (*Ibid.*).

— (Jean), h. de fief du Hainaut, 1605, à Soignies : une fasce, surmontée de trois coquilles. C. : une coquille. L. : *Seel Jean Dvrant* (Hosp. de Soignies, à Soignies).

**Duras** (Jean de), chev., 1367 : sept (3, 3, 1) fleurs de lis. C. : une tête et col de chien braque. L. : *S' Iohannis de Duras militis* (S.-T., c. 545).

Comme toujours, le *Cartulaire de Saint-Trond* a oublié le clavier.

— (Guillaume de), chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 1463 mort. 1376 : même écu, au lambel broché. C. : une tête et col de chien braque d'hermine. L. : *S' Vilelmi de Duras milit* (B.).

— **Jean de Duras**, échevin de la cour d'Etrar de *Jupleu, escuquier, seigneur de castle de Bonneffe, jugante a dit lieu*, 1409 : une fleur de lis (*Afflig.*).

Le z final du nom de Jean est douteux.



**Duras** (*Edele ende wel gheboren heer, her Willem van*), *anders gheheijten van Ordinghen*, propriétaire du *laethof op die tieghelrije, staende boven der nouwer kercken ende aldaer ontrent*, 1362 : un semé de fleurs de lis. C. : une tête et col de chien (S.-T., c. 13) (voir **Neufchâteau**, **Oijenbrughe**).

**Duren**. *Jan van Duren, dicmen hiet Waermont, Mathijs van Duren et Henken van Duren* reçoivent, du Brabant, 292 vieux écus, pour leurs services in *den orloghe jeghen Vlaenderen, daer wij ghesceypt ende ghebrant waren in Willems gheselschap van Salmen* (Salm), *daer hi briève af haalde dat men hene ende sinen ghesellen met sestiene glaviën uut den soute nijet scrieven en soude, si en waren betaelt*; 30 juillet 1357 : trois annelets. L. : † S *Iohan W'orment* (B., N° 1310).

Ladite somme comprend 24 vieux écus, perdus par Jean van Duren, *dat ghebrant was*.

— (**Bruze** van) reçoit, du Brabant, des indemnités, du chef de ses services et pertes dans la guerre contre la Flandre (voir **LOMARE**), 1357 : un renard passant, accompagné de trois (2, 1) feuilles de nœufpar. L. : † S *Breso de Derven* (B., N° 1361).

— (Herman van), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur, i. t. : 222 mout., 1374 : de vair à la fasce, chargée d'un lion rampant. L. : \* *S Hermann de H'idoje* (B.) (voir **Leeuw**).

Notons, pour la curiosité, que, sur le *secau*, la fasce, que les armoriaux blasonent d'or, est hachurée de diagonales croisées.

**Durendal**. Jean *Durendael*, jadis prisonnier *illec*, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 170 mout., 1374 ; trois fascés ; au fr.-q. chargé d'une coquille. L. : † *S' Jehan Durendal*.

**Dürfenthal**. *Christianus de Durfendail, armiger, fidelis domini de Heinsberg*, 1334 : un lion et un bâton broch. (Duss., *Jul.-Berg*, N° 375).

— *Christianus de Durfendayle*, de l'aveu de ses fils, Jean et Chrétien, constitue au comte de Looz, sgr. de Heinsberg, une rente sur son alleu de sept journaux de terre *apud pontem in territorio ville de Loysheym* (Loenheim), 1339 : un lion (ibid., N° 419).

— Chrétien van *Durfendayle*, chev., sc. un acte du duc de Juliers, 1361 : un lion, l'épaule chargée d'un maillet (Duss., *Col.*, N° 846).

**DUS**, voir **Dhuy**.

**DURMEZ** (Jacques de), conseiller du duc de Bourgogne et son receveur de Flandre, es parties de Gand, 1471, 2 : une croix, chargée en cœur d'une étoile, et un lambel broch. T. : un ange. L. : *Sigille la . . . . . Dermes* (C. C. R., Acquits de Lille, t. 221, 109).

**DURMEZ**. Le même, 1475 : même écu. C. cassé (ibid., t. 109).

— Le même, 1476, 7, 9 : même écu, mais sans l'étoile. T. : un ange. L. : *S Jacobi de Croix als Durmez* (ibid., t. 116, 224).

**Dürsant**. Herman *Dürsant*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1375 : une licorne saillante, accompagnée en chef a s. d'une étoile a cinq rais. L. : . . . *rmanni Ders . . . . . nsis* (= *scabini aquensis*) (Duss., Commanderie de Biesen, N° 72).

**Düsseldorf**. *Rutgerus, filius quondam Roperti*, échevin de Dusseldorf, 1348 : une ancre, l'anneau en haut. L. : † *S' Re . . . ers de Dersseldorp* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 23).

L'acte ne lui donne pas de nom de famille.

— *Der Eyrbare Ailff van Duysseldorp, wapensticker* et bourgeois de Cologne, sc. l'acte d'Everard van Middachten, 1446 : une marque de marchand. L. : *S Aylff van Dusseld . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2365) (voir **Sonntag**) (Fig. XVI).

**Dussen** (Arnold van der), chev., jadis prisonnier à Basweiler ; i. t. : 2725 1/3 mout., 1374 : de . . . au chef de . . . ; un saintoir échiqueté, broch. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux côtes et cols de dragon, affrontés. L. : *S Arnold de Dessen militis* (B., Pl. 6, fig. 132).

Sous la bannière de Biederode (?). Ce nom a été inscrit, au dos de l'acte, par une main moderne. Voici, d'après GELRE, l'écu de *her Arnt van der Dussen*, b. du « due » de Hollande : de sable au chef d'or ; au saintoir échiqueté de gueules et d'argent, broch.

— *Jehan de le Dusche, escuier descuierie* du duc de Brabant, prête serment, comme châtelain de Vilvorde, 29 oct. 1407 ; J. van der Dussen, châtelain de V., reconnu avoir reçu, du receveur de Vilvorde, le mobilier, armes à feu, arbalètes et munition du château *illec*, 12 février 1407-8 : un saintoir échiqueté et un lambel broch. (?). L. : *S Ian van der Dussen Ians zoen* (B.).

— (*Lijbrecht* van der), tenancier juré héréditaire en la chambre des tonlieux du roi, à Bruxelles, 1577 : coupé de . . . et de . . . ; un saintoir échiqueté broch. C. : un vol. L. : † *S Liberti vander Dessen* (C. C. B., c. 47).

— (Adrien van der), échevin de Rotterdam 1632 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, un chien braque passant ; au 2<sup>d</sup>, deux fascés bretessées et contre-bretessées ; au 3<sup>e</sup>, trois chevrons, accompagnés de trois besants, ou tourteaux ; au 4<sup>e</sup>, un saintoir et une fasce entée, ou bretessée et contre-bretessée, broch. C. : un chien braque passant, entre un vol (U.).

**DUSTERNAUWE** (Harprecht van) (voir **BANS-PAG**), 1361 : deux fascés (Duss., *Col.*, N° 816 1/2).





**DUSTERNAUWE**, Henri van *Dusternave* jure de ne jamais rien entreprendre contre Gérard de Clèves et de la Mark, 1417 : même écu, L. : *S' Heynrich van . . . er. au* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 731).

**DUTTENSTORP**, voir **Berg** (comtes).

**DUUZENKOVEN** (Winaud van), chev., s'inféode au comte de Luxembourg et, moyennant 200 petits florins, lui assigne une rente sur son alleu de 60 journaux, à *Duitzenkoven*, 1314 : deux fasces échiquetées, surmontées de trois étoiles, L. : . . . *naulî de Duitzinhovin milit'* (Lux., c. III, l. IX, N° 9).

**Duvel**, voir **Issum**.

**DUVEN** (Heuri van der) et Rolf van der *Honsburch* (et *Hondsborch*?) (ne scelle pas) reçoivent, du Brabant, un acompte de 85 vieux écus, pour leurs services de guerre (contre la Flandre), 8 juillet 1357, et un autre, de la même somme, par la ville de Hérentials, le 13 du même mois : trois oiseaux (colombes), accompagnés au flanc s. d'une lettre h, L. : *S' Henrici de Deven* (B., Nos 1211, 1244).

**Duven zoon** (Jan), échevin d'Amsterdam, 1347 : une marque de marchand, l'écu suspendu à un cheval galopant à d. (N.-D., Auvers, fonds *ter Saligherhaven*) (Fig. XVI).

## E

**Edam**, la ville d'*Edamme* se, une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : dans le champ du seau, un bœuf en arrêt, surmonté de trois étoiles, rangées en bande, L. : *S'igil . . . pidi de Edam* (Holl.).

**Edelbamt**, Maître Philippe van der *Eelbamt*, échevin de Saint-Trond, 1587 : une fasce, C. : une tête et col de bœuf (Ord.) (voir **Vilters**).

— (Jean van der), échevin *illec*, 1622, 7, 37 : mêmes écu et C., celui-ci chargé d'une fasce (Ord. et S.-T., c. 2).

— (Philippe van der), écoutète de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1633, 33 : une fasce, C. : une tête et col de bœuf (Ord. et S.-T., c. 13).

— (Georges van der), échevin *illec*, 1638, 53, 8 : mêmes écu et C. (Ord., et S.-T., c. 13).

— (Jean van der), échevin *illec*, 1633 : mêmes écu et C. (S.-T., c. 13).

D'après l'armorial de Saint-Trond, l'écu est d'argent, la fasce de sable, C'est à tort que SALBRAY (HENRICQUT, *Miroir des Nobles*, p. 65) attribue à Edelbamt : de gueules, semé de fleurs de lis d'or. C'est le blason des *Wotrange*, auxquels il donne, par contre, l'écu des Edelbamt.

**Edelhere** (Jean), échevin de Louvain, 1316, 8, 20 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un besant, ou tourteau, L. : *S' Iohis Edelhere scab lov* (M. Rouffart; St-Pierre, A. G. B., et Mal.).

— *Franco dictus Edelhere*, échevin de Louvain, 1338 (n. st.) : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., plain, L. : . . . *Franconis Ede* . . . . . (S.-G.).

— (Fréonoh), le jeune, échevin *illec*, 1354 (n. st.) : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de

trois pals ; au chef de quartier plain, L. : *S' Franconis Edelhe' iwnior . . . . . lovan'* (S.-G.).

**Edelhere** (Francon), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 330 2/3 mout., 1374 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. coupé ; au 1<sup>er</sup>, un sautoir engrêlé (?), accompagné en chef d'une feuille de tilleul, sans tige, renversée ; au 2<sup>d</sup>, trois pals, L. : *S' Franconis Edelhere* (B.) (Pl. 6, fig. 133) (voir **Putte**).

**Edelkind**, Jean *Edelkynt*, échevin de Cologne, se, le testament de *Mettelynn Butgens* (Butkens), 1498 : une fasce, chargée d'une tête tortillée, posée de face, ladite fasce accompagnée de trois (2, 1) annelets, C. : un buste d'enfant (Duss., *Testam. de Col.*, N° 1139).

— Jean *Edelkynndt*, greve de Cologne, 1513 : même écu, mais la tête de profil (Duss., *Col.*, 938).

**Ederen** (Adam van), chev., se, des actes de Jean van *Eylo*, 1349, et du duc de Juliers, 1361 : trois triangles C. : une tête et col d'homme barbu, coiffé d'un chapeau de tournoi, iss. d'une cuve, terminée en volet aux armes de l'écu, L., 1349 : *S . . . de Ederen milit'* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 35, et *Col.*, N° 846).

**Edwards, dit Trevor** (Thomas-Evrard), sgr de Santbergen et *Rennegelst* (Reninghelst?), échevin de Bruxelles, 1699 : taillé ; au lion broch. Cq. cour. C. fruste (M. Léon van der Elst).

**Ee** (Adrien van der) et Jean, sgr de *Wÿtham* (*1<sup>o</sup> loco*), décl. qu'un mariage a été *ondersproeken ende gesloten* entre Jean Meeux van Overijsehe et Marguerite van der Ee, parente (*nichte*) dudit



Adrien, 1439; maître Adrien van der Ee, secrétaire du duc de Brabant et conservateur de ses chartes et privilèges, 1439 : un chevron, accompagné de trois lettres E et un lambel broch. S. et T. : une licorne et une d<sup>lle</sup>. (J. C. B., c. 111); secrétaire dudit duc, 1446 : même écu, sans lambel. C. : une licorne iss. T. d. : une d<sup>lle</sup>. L. : S' *Adriani van der Ee* (B.) (voir *Wittem*).

**Ee** (Georges de) reçoit des rentes sur l'espier de Bruges, pour Jacques de *Winghene* (Wingene), sgr. de Coolecamp et d'Assebronck, 1452, puis pour *Eulaert de Clarout* (Clacrhout), sgr. des mêmes lieux, 1454, 6 : une bande ondée. L. : S' *Iooris van der Ee* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 278 et 379).

L'acte de 1454 porte cette orthographe : *Eulaerd de Claeroudt*.

**Eede** (Jehan de) et Nicolas van Bonem, commis par Thomas van *Scoenvelt*, bailli de Bruges, font l'inventaire des tonneaux de vin de Poitou, etc., jetés à la côte de l'île de Cadzand et provenant du naufrage d'une *barge*, appartenant à Lopez Fernandez, maître *marinier* espagnol, 1398; dit sceller de son propre scel : trois (2, 1) moutons, en arrêt, et une bordure engrêlée. L. : . . . . . *van den Bolsche (Bosche ?)* (Ibid., l. 38) (voir **Heede, CRAIJEN-BROUCK**).

**EEDWALLE** (Georges van), h. de fief de la Salle d'Ypres, 1481 : un chevron, accompagné d'une étoile, à cinq rais, à d., d'une fleur de lis renversée, posée en barre, mouvant du coin s., en chef, et d'un treffe en pointe (Ibid., l. 195).

**EEGHENE** (Marguerite de), abbesse de *Spermailgen* (Spermalie), 1441 : type ogival; fort endommagé, au bas, un écu chargé de trois merlettes, rangées en chef; le reste de l'écu est cassé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

**Eegenhoven**. Les échevins d'*Eijghenhoven*, 1358 : parti; au 1<sup>er</sup>, un sautoir; au 2<sup>d</sup>, trois lions et en cœur un écu. fruste. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *scabinorum de Eghenhoven* (S.-G.).

— Les échevins d'*Eghenhove*, 1376 : parti; au 1<sup>er</sup>, un sautoir; au 2<sup>d</sup>, cinq losanges, rangés en croix, les 3 rangés en fasce accolés, et un semé de croisettes. L. : *Sscabinorum de Eghenhoven* (S.-G.).

**EEGER[EN]**, voir **EGER[EN]**.

**Eechoute**. Corneille van *Eechout*, député de Poperinghe, 1344 : une bande, chargée de trois merlettes, et un semé de billettes. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Cornelii dicti de Echowte* (Arch. commun. d'Ypres) (voir *Inventaire*, par DIEGERICK, II, 134).

— Pierre *Eechout*, échevin de Termonde, 1439 : trois (?) glands (la pointe est cassé); au fr.-q. broch.,

chargé d'une fasce et d'un sautoir broch. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

**Eechoute** (Corneille van), vicomte de Roulers, époux de Catherine van *Halewijn*, reconnaît, envers Jean van *Halewijn*, une dette, hypothéquée sur le vicomté de Roulers, 1460 : une bande, chargée de trois merlettes, et un semé de billettes. C. : un oiseau entre un vol. T. d. du eq. : une d<sup>lle</sup>. L. : . . . . . *nelius va de* . . . . . (Gand, Fonds d'Hane de Steenhuijze).

— (Daniel uten), h. de Jacques de Glimes, sgr. de Grimbergh, 1482; échevin de Termonde, 1486 : trois glands; au fr.-q. broch., à la fasce et au sautoir broch. T. s. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite. L. : S' *Dancel uten Eecovte (Zwijveke et Gand, Varia du pays de Termonde)*.

— (Daniel uten), échevin de Termonde, 1486 (le même que le précédent?) : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) . . . (roses, étoiles?; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion. C. : une aigle iss. (?). L. : S' *Dancel ut* . . . . . (Gand, *Varia du pays de Termonde*).

— (Liévin uten), échevin de Termonde, 1499 : trois glands; au fr.-q. chargé d'un sautoir et d'une fasce broch. (?). T. s. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite (Ibid.).

— (Gilles van den) tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief *iltec*, 1502 : un sautoir. C. : deux cornes de bœuf. S. d. : un griffon (Fiefs, N° 2701).

— (Jacques van den), fils de Gilles, tient, de la sgrie de Wesseghem, un fief à Ursel, 1502 : un sautoir, chargé en cœur d'un besant, ou tourteau. C. cassé. S. d. : un griffon (Ibid., N° 10849).

— Englebert *Eechout*, échevin et feudataire de Termonde, 1521 : un sautoir et une fasce broch., accompagnés de deux glands, 1 en chef, 1 en pointe. C. : un écot, englanté d'une pièce (ou un personnage iss.) entre un vol. L. : S' *Inghelbrecht vte Eechavte* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 73).

— (Corneille uten) sc. pour son beau-père, Gilles de Clerck, mari d'Elisabeth Caliers, qui tient, du château de Termonde, un fief *uten der Steenpoorte, iltec*, 1540 : une fasce et un sautoir broch.; au chef chargé d'une rose, accostée de deux glands, le 1<sup>er</sup> posé en bande, le 2<sup>d</sup> en barre. T. : même que Daniel (Ibid., N° 4174).

— (Alaerd van den), receveur de Corneille van den Eechoute, dans la paroisse de Iteninghelst, 1 . . . : l'écu est cassé. C. : un chien en arrêt, entre un vol, semé de billettes. L. : . . . *Alaerd va de* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 394).



*La maison surnomée de HIECAUTE; d'argent, au sautoir de gueulle (?) et crye : Gramsberghe!*

(Serait-ce : Grimberghe ?)

*Le seigneur de HECHAUTE; d'azur, à la bende et dix-sept billetes d'or, ladicte bende surge de trois merlettes de gueulle (CORN. GAILLIARD, L'Ancienne Noblesse de la conté de Flandres).*

**Eeckman**, voir **Eijcman**.

**EELE**, voir **ELE**, **NEELE**.

**Eecke**, voir **Bosch**.

**Eekeren**, Jean van *Ekeren*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Quaderebbe; i. t. : 156 mout., 1374; sc. pour Arnould Neels, prisonnier sous le même; i. t. : 31 mout., 1374; trois têtes de femme, chaperonnées; au fr.-q. broch. chargé d'un chêne terrassé. L. : *S' Iohannis dei de Ekeren* (B.).

Il est ce *Johannes de Eheren*, maieur de *Capella* (-au-Bols) cité dans le compte de la *S' Jean-B.* 1370-1371 (C. C. B., N° 2357).

**Eem**, voir **Bot**, **Strijen**.

**Eemeren**, *Johannes dictus van den Emmere*, alleutier (l'acte a trait a une terre a *Vijrcel* = Viersel, canton de Santhoven), 1332; trois chevrons, accompagnés de trois croisettes, rangés en pal. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Ian . . . den Emme . . .* (N.).

— *Johannes dictus van den Emmere, censualis seu mansionarius* de l'abbesse de Nazareth, 1348; trois chevrons (?). L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Ian van den Emmere* (N.).

— *Gauthier van den Nemere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorseleer; i. t. : 159 mout., 1374, 8 : trois fascés; au fr.-q. chargé de trois chevrons. L. : *Wouter van de . Emer* (B.).

— Jean van den *Nemere[n]*, prisonnier *illeg*, sous le même; i. t. : 86 mout., 1374, 8 : même écu, les trois chevrons accompagnés en chef à d. de . . . L. : *. . Ian van den Emer . .* (B.).

— *Gauthier van den Emere*, h. de la cour de Santhoven et tenancier de l'abbé de Saint-Bernard (-sur-l'Escaut), 1399; trois fascés; au fr.-q. chargé de trois chevrons. L. :  $\star$  *Wouter van den Emer* (N.).

— (*Gauthier van den*), h. et tenancier du duc de Brabant, à Santhoven, 1446; trois fascés; au chef chargé à s. d'un oiseau; au fr.-q. chargé de trois chevrons. L. : *S' Wouter . . . . .* (N.).

— (Jean van) (!), h. de la cour de Santhoven, 1454; trois fascés; au chef chargé à s. d'une merlette; au fr.-q. chargé de trois chevrons (Mal.).

**EEMSKERK** (Georges van), bailli de la Hollande méridionale, 1454 : un poisson, posé en fasce, en chef, et un marteau en pointe. S. s. : un aigle (Mal.) (voir **Heemskerk**).

**Eerdbrugghen**, Jean van der *Erbrugghen*, échevin d'Anvers, 1374 : une bande, chargée de trois étoiles à cinq rais. Cq. cour. C. : une tête et col d'animal (Hôp S.-Eliis., *Buiteng.*, c. 1).

— (Gérard van der), fils de Guillaume, tient, du château de Termonde, un lieff à Opwijk, 1430 : une fasce, chargée d'un croissant, accompagnée en chef de trois merlettes et en pointe d'une rose. S. s. : un aigle (Fiefs, N° 4181) (voir **Crude**, **Loze**).

**Eerneghem**, Gilles van *Erneghem*, échevin du Franc de Bruges, 1292; parti; au 1<sup>er</sup>, une aigle; au 2<sup>d</sup>, un lion (*Oost-Eecloo*).

**Eersten soin** (*Willem*), échevin de *Tuel* (Tuil), 1471 : une colonne (*zuil*), posée en bande. L'écu appuyé contre une licorne, acroupie à d., qui le supporte de la gueule (*Geld.*).

**Eertrijck**, Gilles van *Ertrijke*, prêtre, alleutier au quartier de Tirmont, 1443; trois billetes, accompagnées en cœur d'une lettre  $\epsilon$ . L. : *S' Egidij . . Ertryke pbri* (S.-G.).

— Renier van *Ertrijke*, alleutier audit métier, 1443; trois billetes, accompagnées en cœur de . . . (étoile, besant, tourteau?) (S.-G.).

— *Goert van Eertrijke*, lieutenant du receveur audit métier (ou quartier), 1446; trois billetes, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais (*Heijl.*).

— (Maitre Gérard van), échevin de Léau, 1623; trois billetes, accompagnées au point du chef d'un besant, ou tourteau (*Heijl.*).

**Eesbeke**, dit van der *Hagen* (Antoine van), tenancier héréditaire du damoiseau Jean van *Loequeghem*, dans sa cour de *Cockelberghe* (Koekelberg), 1540 : un gironné de huit pièces, les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> chargées, chacune, de trois mouchetures d'hermine. S. s. : un griffon. L. : *S' Anthonis va Eesbeke* (Aff. Etrangères, à Bruxelles, Conseil héraldique).

— Marc-Etienne van *Eesbeek*, curé de Kerckxen, remet, en 1787, un état des biens de sa cure, en vertu de l'édit de l'empereur du 4 janv. 1787; gironné de sable et d'argent, de huit pièces, chaque giron de sable chargé de trois mouchetures d'hermine (C. C. B., reg. 46610) (voir **Haeghen**).

**EESSENS**, Bernard van *Esis*, emphytéote en Overbetuwe, 1549, 57 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) têtes d'âne, les deux supérieures, posées en pal, les oreilles en bas. L. : *S' Bernt van Eësens* (*Geld.*).

**Eessen**, Jean van *Esene*, h. du comte de Flandre, sc. un acte du bailli du métier de Bruges, 1285 : type scutiforme; un chevron et un lambel à cinq pendants, broch. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Ian van Esene* (*Nam.*, N° 176).



**Eessen.** Pierre van *Essine*, tuteur de *Hannekin* Bampoels, tient un hief, du château de Furnes, 1424 : une bande et un lambel à quatre pendants, broch. (Fiefs, c. 887, l. 219-234).

**Efferen.** *Johan* (son sceau est tombé) et *Sander van Efferen*, frères, amis du comte Guillaume de Limbourg, sc. un acte de Conrad van *Ruysschenberg*, 1418 : deux burelles en pointe, surmontées d'un lambel à cinq pendants. L. : *S' Sand . . . . . eren* (Duss., Saint-Pantaléon, No 332).

**EGER[EN].** *Henricus de Eger* (2<sup>o</sup> loco), *Gerhardus Proyt*, curé à *Bodberg* (Budberg) et à *Uerdingen*, et *Johannes Hasenrugh* scellent un acte de vente, relatif à des biens à *Birten* et passé devant les échevins de *Birten*, 1342, *ipso die beati Gregorii pape* : une bande, chargée d'un lion léopardé. L. : *S' Henrici de Eger* (Duss., Abbaye de Camp, No 437).

— *Henri van den Eger*, chevalier, fait, devant les échevins de *Rheinberg*, une convention, avec l'abbé de *Camp*, au sujet de la menue dime près de son bien de *Mekeldunc*, 1350, *des neesten daghes na sente Lucien daghe* : une bande, chargée d'un lion léopardé. L. : *S' Henrici de Eger militis* (Ibid., No 496).

— *Henricus de Eger*, échevin de *Wesel*, 1333 : trois pinces d'écrevisse. L. : *S' Henrici de Eger scabini* (Duss., *Stadt Wesel*, *Vicarien*, caps. 43).

— *Henricus de Eger*, échevin de *Wesel*, 1364; *Henricus de Eger* et sa femme *Hildegardis*, dotent, devant les échevins de *Wesel*, les pauvres lépreux de *Wesel*, d'un terrain sis vis-à-vis de la maison desdits pauvres; 1386, *die beati Laurentii martiris* : trois pinces d'écrevisse. L. : *Henrici de Eger* (!) (Duss., *Stadt Wesel*, *Spiritusarmen*, caps. 27; Duss., *Stadt Wesel*, *Leprosen*, caps. 19).

— *Arnould van den Eger* et d'autres déel, s'être faits hommes du comte de *Berg* et de *Ravensberg*, 1369 : une bande, chargée d'un lion léopardé. Cq. cour. C. : une tête et col de lion. L. : *Arnoldi de Egh . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, No 837).

Comp. les armes de *Glinde*, *Gruter* et *Steghen*.

— *Bertold van den Eger* reçoit, du *Brabant*, par l'écoutète de *Bois-le-Duc*, une indemnité pour un cheval, perdu à *Louvain*, 1383 : une chauve-souris. L. : *van den Ege* . (B.).

— *Elbert van den Eger* et sa femme, *Jutta*, vendent au comte *Adolphe* de *Clèves* leur *hof d'Egher*; *Etienne van den Eger* vend audit comte une rente annuelle de vingt muids d'orge qu'il possède à charge du même bien, 1393, *des manendages na andaghe des heiligen pinxtdages* : une chauve-souris,

L. : *S . . bert va . . . . .* (Duss., *Clèves-Mark*, No 467).

Un *Elbrecht van den Egere* inféode au comte *Jean de Clèves* sa maison (château) *d'Egere*, près *d'Apelderen* (Appeldorn), avec ses fossés, *corburg* et appartenances; 1368, *op den dinxtdagh nae den sonndagh in der vasten als men synghet Oculi mei*. Le sceau est tombé (Ibid., No 361).

**EGER[EN].** *Jutta*, susmentionnée, 1393 : parti; au 1<sup>er</sup>, une chauve-souris; au 2<sup>d</sup>, une croix échiquetée. L. : *S' Jvt . . van de Egher* (Ibid., No 467).

Sur ce sceau, la chauve-souris se trouve représentée sous une forme qui la fait ressembler à une aigle.

— *Etienne van den Egher*, susmentionné, 1393 : une chauve-souris. C. : un lévrier iss., terminée en volet, les deux pattes posées sur le casque. L. : *S' Steven van den Egher* (Ibid., l. 467).

— *Sander van den Egher* et *Gossuin van Hoenslaer* (Hoenselar) promettent de restituer à *Adolphe*, duc de *Clèves*, dans les dix ans, les fiefs qu'ils ont reçus de lui, pour qu'il puisse les donner à des vassaux de naissance, ledit *Gossuin* n'étant pas né vassal du duc, 1421, *des saterdaghes nae sunte Agaten dach* : *Stijn van den Egere* (elle scelle d'un cerf; *Issum* ?) et son fils, *Sander van den Egere*, fondent, devant le juge et les échevins de *Pont*, une messe au couvent des *Carmes*, à *Geldern*, pour *Etienne van den Egere*, leur mari et père respectif; 1421, *sdinsdags na quasimodo geniti* : une chauve-souris. Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier. L. : *S Sander va de Eger* (Duss., Ibid., *Suppl.*, No 133; Duss., *Carmes de Geldern*, No 79).

— *Sander van den Eger*, s'oblige à dégrever, dans les quatre ans, de toutes charges, les huit journaux de terre, sous la juridiction de *Wischelreicarde* (*Wisselward*), que lui et *Gossuin van Hoenselar*, fils de *Loef*, ont vendus à *Henri Ilaen*, et qui son hief de *Clèves*, 1428, *op den godesdach na dem heiligen Paischdach* : une chauve-souris. C. : un chien braque iss. L. : *Sigill Sander van [Y?]egher* (Duss., *Clèves-Mark*, No 906).

— *Sander van den Eger*, en qualité de suzerain, vend au couvent de femmes de *Nazareth*, à *Geldern*, le bien *opp der Buckstegen*, 1447. 26 juin : une chauve-souris. Cq. cour. C. : un chien braque iss. L. : *S Sander van Eeger* (Duss., Couvent de *Nazareth*, No 15).

— *Ghiso van Egher*, échevin de *Büderich*, 1450 : trois pinces d'écrevisse. L. : *S' Gisebert van Eger* (Duss., *Stadt Wesel*, *Süsterconvent*, caps. 7).

— *Sander van den Eger*, avoué et juge, donne un acte avec les échevins de l'avouerie de la *Guedre*, 1452 : une chauve-souris. C. : un chien braque iss. L. : *S Sander . . . . . Egher* (Duss., *Carmes de Geldern*).







Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.



Fig. 6.

Pl. XL.

Fig. 1. Guillaume de Namur

Fig. 2. Jean Oem

Fig. 3. Lambert, sire d'Oupaye

Fig. 4. Jean, sire de Septfontaines et de Cranendonck

Fig. 5. Renier, fils aîné du sire de Schoonvorst

Fig. 6. Othon, sire de Contrecoeur

Tous chefs de rotte,  
à la bataille de  
Bâsweiler (1371), dans  
l'armée brabançonne.

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



**EGGER[EN].** *Clais van den Egher* décl. ne pas avoir de droits sur les biens que le duc Jean de Cleves a confisqués à son père, *Sander*, 1472. 18 décembre : une chauve-souris. L. : *S Claes van Eggheren* (Duss., *Cleves-Mark*, No 1519).

— *Elbert van den Egher* reçoit, du couvent de Gaesdonk, le prix d'achat pour son *hof d'Evervelt*, paroisse de Wetten (*Weeze*), 1493, *op sante Lucien dach virginis et martiris* : une chauve-souris. C. : un chien braque iss. L. : *S' Elbert van Egher* (Duss., Couvent de Gaesdonk, No 2).

— *Loef van Egeren*, fils du feu drossard de Gueldre, décl. avoir été investi, par l'abbé de Siegburg, du *Kelremanshof*, sis dans la *Reekendonck*, 1553 : une chauve-souris. L. : . . . *Luif van Egeren* (Duss., Abb. de Siegburg, No 338).

*Loef van Egeren*, drossard de Gueldre, sc. le 8 avril 1529, un acte des frères Jean et Guillaume van *Horrum*, dict *Sraem* : même écu. C. : une tête et col d'animal. (FABRE, *Boholtz*, III, p. 99).

— *Reinard von Egeren zu Magerhorst*, colonel espagnol et gouverneur de la ville de Stralen, est investi du *Kellernanshof*, sis dans la *Reekendonck*, 1657, 29 août : une chauve-souris. Cq. cour. C. : un chien braque iss. (cachet). Sans L. (Ibid., No 338) (voir *Büderich*, *Harscheidt*).

**Eggerscheidt.** *Theodericus de Echersheyt, frater et amicus dilectus* de Henri, sgr. de Löwenburg, 1330; Th. van *Eckerscheidt*, chev., sc. un acte du même et de sa femme, Agnès, 1336 : un échiqueté et un lambel à quatre pendants; au fr.-q. broch., chargé de trois broyes. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Theoderici de Echersheyt* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 344, 384).

**Egghelin** (Jean), échevin de la châtellenie de Furnes, 1400 : une bande, chargée de trois mouchetures d'hermine, côtoyée de deux filets en bande, le tout accompagné en pointe d'une étoile. L'écu posé sur une aigle contournée. L. : *S Ihan . . . . liin* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 88).

— (Chrétien) tient, de la châtellenie de Furnes, un fief à *Wulpen*, 1405 : une merlette en chef et deux coquilles en pointe (Fiefs, c. 889, I. 1041-1106).

FABRE (*Coët. Geschlechter*), qui reproduit ce sceau donne, au lieu des trois broyes, un fer de moulin ! Le même blason et celui de Jean de Merhem ont été mal reproduits par ANDR. LAMEY, *Akadem. Beiträge zur Gulch-Berg. Gesch.*, III, 1781, Pl. I.

**Egglöj.** *Reinerus Egloj*, 1293; *Renerus Egloj*, 1309, échevin de Bruxelles : dans le champ du sceau rond, un ange debout, posé de face, aux ailes déployées, tenant, devant lui, une fleur de lis tigée. L. : *S' Reineri . . . . ei* (Brux.) (voir *Diepenbeek*, *Grimbergh*).

Elisabeth *Egglöj*, fille de Gauthier et femme de Daniel van Bouchout, reléve des fiefs à Bruxelles (compte Paques 1375-76, v. st.; C. C. B., No 12114, p. 47 v°).

**Egglöj.** *Renerus Egglöj*, échevin illec, 1313, 5, 21, 3, 9 : une fleur de lis, p. c., accostée de deux tours (portes). L. : *Sigill' Reneri Egloy* (Duss., *Jul.-Berg*, No 289, et Brux.).

— (*Franco*), échevin illec, 1325, 8 : trois fleurs de lis, p. c., surmontées d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois tours (portes). L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Franconis dicti Egloy* (Brux.).

— (*Walterus*), échevin illec, 1326, 35 : trois fleurs de lis p. c.; au fr.-q. chargé de trois tours (portes). L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Walteri dicti Egloi* (Brux.).

— Renier *Egloj*, chev., délégué de la ville de Bruxelles, 1335 (n. st.) : trois fleurs de lis, p. c., et un lambel broch. L. : *Sig' Reineri Eggeloy militis* (B., No 342).

— *Reijnerus Egloj, Willelmus Pipenpoij, Walterus Pipenpoij, Ghiselbertus* (son sceau est tombé), *Rodulfus Taij, fratres, Godefridus Rode et Willelmus, dictus Pipenpoij, filius quondam Reijneri Pipenpoij, armigeri, opidani bruxellenses*, s'engageant, moyennant 48 livres, à servir le duc de Brabant, *cum sedecim armigeris, una nobiscum septem*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 18 août 1338 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch., chargé d'une fasce et d'un sautoir broch. L. : . . . *in neri dicti . . . loy* (B., No 435).

Ce *Walterus Pipenpoij* a été omis dans *La formation d'une armée brabançonne du duc Jean III*.

— *Renerus dictus Egloj, miles*, échevin de Bruxelles, 1351 : trois fleurs de lis (complètes); au fr.-q. chargé d'une fasce et d'un sautoir broch. Cq. cour. C. : une fleur de lis, sans pied. L. : *Sigillum Reineri Egglöi militis* (Brux.).

— (Renier), chev., reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 22 vieux écus, pour dépenses de bouche, faites par lui-même et Gisbert Taije, à Bruxelles, *in de vroente, daer wij in laghen voer scout die wij sculdich waren van haren weghen met sepenen brieven van Bruesele*; 13 septembre 1357; sire Renier *Egghelöj*, h. de fief de *Zweder van Abcoude*, sgr. de *Gaesebeek*, 1360 : même sceau (B., No 1390<sup>bis</sup>, et *Ninove*).

— (*Walterus*), *miles*, échevin de Bruxelles, 1404, 12, 21 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch., chargé de trois tours, ou portes crénelées, accompagnées au point du chef d'un maillet penché. C. : une tête et col de héron entre un vol. S. : un griffon et un lion. E. : *S' Walteri dci Egloy mil'is* (B. et Brux.).

**Egmond.** *Willelmus de Egmunda* sc. un acte de l'évêque d'Utrecht ; accord entre le couvent d'Egmond et les paroissiens illec, 1264 (n. st.) : un chevromié. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Willelmi de Egmonda* (*Egmond*).



**Egmond.** *Willem van Egmonde*, chev., se, un acte de la comtesse Beatrix de Hollande, 1291; h. du comte de Hollande, 1299; même écu. L. : S . . . *lelni de Egmonda militis* (Holl. et Ste-Pharalide).

— (Jean, sgr. d'), non cité dans l'acte, 1361; même écu. L. : S' *Iohannis domini de Egmonda* (Holl.).

— *Aernout, here van Egmonde ende van Heselsteijne*, décl. chev., devant lui et ses hommes (c. a. sire *Willem van Egmonde et Gheriit van Egmonde*) a comparu *Wouter van Merensteijne, onse neve*, et, devant d'autres hommes, *Joufrou Alverait, onse nichte*, femme dudit *Wouter*, 1377; même écu. L. : S H . . . . . *gmond* (Ibid.).

— Gérard van *Egmonde*, chev., 1407; même écu, brisé d'un lambel. T. : un auge. L. : S *Gerardi de Egmond. mili.* (Ibid.).

— Jean van *Egmonde* permet à un vassal de vendre une terre à *Bordtje* (Boerdijk), 1413; même écu (avec lambel). T. : un auge. L. : . . *Jan va Egmond en va'd' W (M?)* . . . (Ibid.).

— *Willem, bastert van Egmonde*, bourgeois d'Isselstein, 1416; un chevronné et un bâton broch. L. : . . . *illam van Egmonde bas* . . . (Ibid.).

— *Gherijt, bastert van Egmonde*, bourgeois d'Isselstein, 1416; même écu (avec bâton) surbrisé d'un lambel. L. : S *Gherijt Gherijt (!) baster tva Egmond* (Ibid.).

D'après GELBE, *dit here van Egmont*, h. du « duc » de Hollande, portait : chevronné d'or et de gueules (de 12 pièces). Volet de sable, semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, d'argent, doublé d'azur. Cour. d'or : un plumail, en forme de pomme de pin, de sable. Le chevronné est toujours de douze pièces, sur les sceaux du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> s., que nous avons vus.

— (Florent d'), comte de Buren, se., comme tuteur de Philippe de Montmorency, sgr. de *Nevale*, Burcht, Zwijndrecht, etc., l'aveu relatif à ses fiefs a Zwijndrecht, Vliet, etc., 1536; écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 1<sup>e</sup>, six chevrons; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce bretessée et contre-bretessée (**Buren**). Cq. cour. Sur le tout : un écuiss., à la fasce et au sautoir, formé de quatre ailes de moulin à vent (!) broch. (**IJsselstein**). G. : un panache de plumes de coq, en forme de pomme de pin. S. : deux lions (Fiefs, N° 6902).

— (Maximilien d'), comte de Buren et de Leerdam, sgr. d'IJsselstein, Gronendonck, Sint-Martensdijk, Scherpenisse, etc., gouverneur de Frise, d'Overijssel, de Groningen, etc., Bois-le-Duc, 42 févr. 1542-3; même écu, mais cinq chevrons, au lieu de six, et un sautoir échiqueté, au lieu des ailes de moulin. Cq. cour. Même C. (C. C. B., c. 107) (voir **Ennetières**).

**Egnoije**, voir **Herotten**.

**Egrix** (Golars), receveur du sgr. d'Englien, reçoit pour celui-ci une rente sur le Ionien de Termonde, 1391; de vair, au sautoir, chargé en cœur d'une merlette. L. : . *Nicholai Eg* . . . (C. C. B., Acquis de Lille, t. 70-1).

— (Nicolas), receveur de *me dame de Hours*, veuve de Henri de *Label*, chev., 1428, 9; de vair au sautoir, chargé en cœur d'une rose brochante. L. : ♣ S' *Claus Egrix* (Mons, *Domaines de Hal*, 1).

Ivette, dame de *Hours*, veuve de messire Henry de *Labraut*, chev., tient un nef ample, à Hal (Mons, *Cour féod. du Hainaut*, Cartulaire de l'année 1419, p. 170).

Un *Claus Egrix* est homme de fief d'Englien, 1367 (Abb. de W.-B., c. 1068).

**Ehren.** *Strenaus vir Henricus de Honore, miles, civis coloniensis*, se, un acte de Constantin de *Lisekirchen*, vice-comes de Cologne, qui le dit *meus sororius*, 1349; plain; au chef chargé de trois annelets. G. : une corne de buff, garnie à s. de plumes de paon et de trois annelets, broch. sur les plumes. L. : S *Henrici de Onore milit* (B.).

— *Gobel van der Eren*, chev., h. de l'abbé de Saint-Pantaléon, illec, 1410; plain; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux, chacun enclos d'un annelet, les deux 1<sup>ers</sup> annelets surmontés d'un tau. L. : . . . . . *an der Eren* (Duss., *Emmerich*, N° 41).

— *Johan van (!) Eren*, juge, h. dudit abbé, 1432; plain; au chef chargé de trois miroirs ronds. G. cassé (Ibid.).

GELBE donne ainsi l'écu de *Henric van der Eren*, vassal de l'« évêque » de Cologne : palé d'or et de gueules (8 pièces); au chef d'azur, chargé de trois miroirs ronds d'argent, cerclés d'or.

**EYDEL** (Arnould van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol, i. t. 160 mont., 1374; trois lévriers élanés, rangés en pal. L. : ♣ S *Arnolt van Eydel* (B.).

— (Guillaume), prisonnier sous le même; i. t. : 353 mont., 1374; même écu. L. : S *Willem van Eydel* (B.).

L'acte ne lui donne pas la particule.

**Eijk**, voir **Eijck**.

**EIJKELHOVEN**, voir **EKELHOVEN**.

**Eijken**, voir **Eijcken**.

**EYCH** (Sire Paul van) se, un acte de Courard, sire d'Esch, 1340; un chêne, non englanté, feuillé de cinq pièces, mouvant de la pointe. L. : ♣ S' *Pach militis de Hevch* (pour *Heych?*) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 435).

— (Thierry van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous la banrière de Gronenburg; i. t. : 918 mont., 1374; écu fruste. G. : une crevisse entre deux cornes de taureau. L. : S *Theodorici de Aichhen* (!) (B.).



**EYCH** (Heuri van), sire d'*Oylbrucgen* (Olbrück), décl. que, connue ci-devant, son château de *Bettingen* (Bettange) sera *offenhuyts* de l'archevêque de Cologne, 1398 : un chêne, non englanté, mouvant de la pointe (Duss., *Col.*, N° 1218 1,2).

Le roi d'armes GEINE donne à son contemporain *her Peter van Eyck*, vassal de l'évêque de Trèves : d'argent au chêne de sable, feuillé de cinq pièces, non englanté, mouvant de la pointe. Le eq. d'or. C. : une tête et col de loup d'argent, lamp. de gueules, colleté de sable ; le collet affecte la forme d'une cour. d'épines.

**Eichen** (Joachim van) fait un contrat de mariage avec *Marij van Braickell* (Brakel), fille de Josse ; il reçoit de son père, Josse van *Eijchen*, une terre sous *Braickell*, 1539 : le sceau est tombé (*Geld.*) (voir **Brakel**).

**Eychorn[e]** (Conrad van den), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1357, 70 : trois pals ; au chef chargé d'un lion iss. L. : . . . . *radt de Eychhorn scabi aqn.* . . (Duss., Commanderie de Biesen, Nos 23 et 60).

**Eijck, Eijke.** *Arnolhus de Eijke, dictus van den Bossche, junior*, échevin de Bruxelles, 1432 (n. st.) : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un sautoir composé ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce et un lion broch. iss. du bord inf. de la fasce. C. : une tête et col de coq d'hermine, iss. d'une cuve du même, terminée en volet. L. : *S' Aert vā Eyke dicti vā den Bossche* (B.).

— Jean van *Eijke* reçoit, avec *Zeeds (Zeits) van Brede* (*Breide*), du fise du Brabant, d'importantes indemnités du chef de la guerre de Flandre, 1357 et vers 1357 (sans date) : une fleur de lis p. c., accompagnée en chef à s. d'une étoile à cinq rais. L. :  $\text{♣}$  *S' Iohannes de Eyke* (B., Nos 1228, 1474, 1505, 1500).

— Gérard van *Eyke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Brien van Crainhem ; i. t. : 324 mout. , 1374 : trois pals retraités et, en pointe, un fer de moulin. L. :  $\text{♣}$  *S' Gherardus de Eike* (B.).

— (Gérard van), h. d'armes, 1407 : un huchet, surmonté de trois pals retraités (Helmond).

— (Gérard van), échevin de Bois-le-Duc, 1471 : trois pals retraités (Ibid.).

— (Gérard van), échevin d'Auvers, 1474 : même écu. C. : un lévrier issant entre un vol (M. Donnet).

— (Gérard van) tient, du Brabant, un tref à Rosmalen, 1495 : même écu. C. cassé (Iv. et dén., N° 2626).

— *Adriaen Crijnen van Eijck*, échevin de Rotterdam, 1616 : un arbre terrassé, accosté de deux trêfles. C. : un arbre (C.) (voir **Brede, Eijk, Eijcken, Mechelen**).

**Eyckel.** Jean et Thierry van *Eyklo*, frères, cautions de Rasoir van der Dorneburg, dit Quaedart, 1375 :

tous deux : une bande, chargée de trois losanges, posés dans le sens de la bande (Duss., *Jul.-Berg*, N° 915).

Comp. les armes de Dungenen et d'Essen.

**Eyckel.** Rasoir van *Eyklo* sc. le même acte, 1375 : même écu. L. :  $\text{♣}$  *S' Ras. ri de Ecklo* (Ibid.).

— Thierry van *Ekele* sc. un acte de Jean van *Ekele*, propriétaire du *hoff* to *Ekele*, qui fait un échange de serfs avec Hermann *Brunchorst* (!), à Essen, 1380 : une barre (!), chargée de trois losanges, posés dans le sens de la barre (Duss., *Werden*, N° 974) (voir **Wernere**).

— Jean van *Eykel*, fils de Thierry et fermier du chapitre d'Essen, 1428 : même écu que Jean et Thierry, 1375 (Duss., *Essen*, N° 118).

— Thierry van *Eyckell thom Krarighe* tient des fermes, dudit chapitre, 1534 : même écu. Cq. cour. C. : la bande de l'écu entre deux cornes de bœuf (Ibid.).

**Eijcken.** Henri van der *Eijken*, échevin de Tervueren, 1344, 52 : un chêne arraché (non englanté) ; au chef chargé de trois étoiles à cinq rais. L. :  $\text{♣}$  *S' Henrici de Eike. scabini de Fera* (S.-G.).

— *Lois van der Eijken*, bourgeois de Louvain, reçoit, du Brabant, une indemnité de 90 vieux écus pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1358, 13 décembre : une coquille ; au chef chargé de deux autres coquilles. L. :  $\text{♣}$  *S' Loenis van der Eiken* (B., N° 1687).

— Gauthier van der *Eijken*, jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts, i. t. : 200 mout., 1374, 9 ; 1374 : une triangle, surmontée de trois maillets penchés, contournés. L. :  $\text{♣}$  *S' Vouters van der Eiken* ; 1379, disant employer son propre sceau : plain ; au chef chargé de trois maillets penchés (a. d.). L. :  $\text{♣}$  *Sig Frovve Lisebet van Qvaderebbe* (B.).

Au verso de l'acte de 1379, il est appelé : *Wouter van der Eijken van Campenhout*.

— Jacques van der *Eken* reçoit un paiement par le clerc de la duchesse de Brabant, 1386 : un gland ; accompagné en chef de deux étoiles. L. : *S' Iacop van der Eeke* (B.).

— Jean van der *Eijken*, échevin de Malines, 1411, 2, 4, 5, 8-20, 2-4 : trois glands et au point du chef une étoile à cinq rais ; au chef chargé de trois maillets penchés. S. : deux griffons. L. (1411) : *S' Iohannis van der Eyken* (Mal. et B.).

— Eustache van der *Eijken*, écouteur ou mæur (!) de Gorssum, 1411 : un lion et un seme de billettes ; au lambel broch. (S.-T., c. 10).





**Eijken.** Renier van der *Eijken*, échevin libre (*vriscapen*) du duc de Brabant, dans sa cour de Dormael, 1428 : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et d'une coquille en pointe. L. : ✠ S *Reineri van der Eiken* (S.-G.).

— Jean van der *Eeken*, fils de Jacques, tient, du château de Courtrai, le fief *ten Hoghen hove*, à Aversele, 1430 : une fasce de cinq fusées. T. : un ange (Fiefs, N° 1238).

— Simon van der *Eeken*, receveur et bon ami de Henri van Rotselaer, sgr. *van der Roest*, lequel tient, du chef de sa femme, Catherine Sersanders, du château de Termonde, un fief à Nieuw-Otene, au métier d'Axel, 1430 : un chêne (Ibid., N° 4134).

— Henri van der *Eeken*, prêtre, curé de *Grammine* (Grammène) et *stedehouwere* de la paroisse de Beijure, 1454, 5 : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et en pointe d'un gland, feuillé de deux pièces. L. : *S He* . . . . . (C. C. B., Acquis de Lille, l. 401).

— Godefroid van der *Eijken*, échevin de Tirlemont, 1469 : une marque de marchand (Gr. scab., arrond. de Louvain, e. 3645) (Fig. XVIII).

— Jean van der *Eijken*, échevin de Malines, 1484 : trois glands, feuillés, accompagnés au point du chef d'une ruse. L. : *S scabnat' Iohān vā d' Eik* . . (Mal., S.-G., B.).

— (François van der), échevin de Tirlemont, 1533 : un chêne, accosté des lettres F et E (Ord.).

— (Claude van der), échevin de Bruxelles, 1623 : plain ; au chef chargé de trois macles. C. cassé. L. : . . . *avliū van der Eycken* (Brux.) (voir **Eijcman, Louvain**).

**Eijcman** (Jean), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une bande, chargée de trois feuilles de chêne, chacune attachée à une petite branche. L. : ✠ S' *Iohān dē vā dē Eyken* (Fl.).

— Jean **Eijcman**[s], échevin de Helmond, 1413, 4, 8 : trois tierces, accompagnées d'un fer de moulin et de deux annelets, rangés en chef (Helmond).

— Herman **Eijcman**, échevin *illic*, 1435, 40 : trois tierces ; au chef chargé d'un fer de moulin accosté de deux meules (Ibid.).

**Eyll.** *Dominus Thelemannus de Eijle, miles*, se. un acte d'*Isbrandus dictus Proyt*. 1345 : une fleur de lis, accompagnée en chef à d. d'une lettre *d*, suivie d'un apostrophe. L. : . . . *il* . . . . . *Eyle nil* . . . . (Duss., *Orange-Moers*, N° 18).

— *Eijbrecht van Eijle*, chev., se. un acte de Jean, comte de Clèves, 1318 ; Elbert van *Eijle*, chev.,

reçoit de Jean van Arkel, évêque d'Utrecht, 750 *marke van ghuldener skilden* (à 21 groet), *die hi mi sculdich was van den huse te Laghe, met sinen toebehoren*, 1349 ; se. en 1350 : une fleur de lis. L. : ✠ S' *Eylberti de Eyle militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 509 ; *Utrecht* et Duss., *Emmerich*, N° 36).

**Eyll.** Jean van *Eijle*, chev., reçoit, du Brabant un acompte de 430 vieux écus, pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 24 avril 1337 : une fleur de lis, accompagnée au canton senestre (!) d'un I. L. : . . . *Ioh* . . . . *d. Eyl* (B., N° 987).

— Jean van *Eijle*, chev., se. pour *Reinnechaen van Wouschem* (Worchem?), chev., qui reçoit du Brabant, 150 vieux écus, pour ses services, frais, et pertes dans la guerre de Flandre, 13 août 1357 ; reçoit du Brabant, pour lui-même et Thierry van den Bergh, deux indemnités, à titre d'acompte, l'une de 9, l'autre de 50 vieux écus, (guerre de Flandre), 13 août 1357 : une fleur de lis, accompagnée en chef à d. (!) d'une lettre I. L. : ✠ S' *Iohannis de Eil* . (B., Nos 1338, 1339, 1344).

— (Herman van) tient, du comte de Clèves, *tot enen Zutphenschen leene, dat huus toe Zelem* (Zelhem), *mijt den oversten huus ende mijt den voerborchte*, 1377 : une fleur de lis et un lambel broch. en chef. C. : deux cornes, garnies, chacune, de trois boules. L. : ✠ S' *Hermann de Eyl* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 436).

— Bernard van *Eijle*, écuyer, se. avec les échevins de Rheinberg et de Menzelen, un vidimus de Faete d'Arnould van Alper, sgr. de Honnepel, et de sa femme, 1388 : une fleur de lis, accompagnée en chef à d. de . . . (Duss., *Col.*, N° 1118).

— Guillaume van *Eijle*, chev., se. un acte de Frédéric, comte de Moers, 1392 : une fleur de lis, accompagnée en chef à d. de . . . (Duss., *Clèves-Mark*, N° 532).

— (Herman van), h. du comte de Clèves, 1394 : une fleur de lis. C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules (Ibid., N° 576).

Voici d'après GELRE, les armes de deux de ses contemporains (XIV<sup>e</sup> s.) :

1° *Herman van Eyl*, h. du duc de Gueldre : d'azur à la fleur de lis d'or. C. : une tête et col de cerf de gueules, ramé d'argent, terminé en volet.

2° *Her Deric van Eyl*, h. du comte de Clèves : même ecu. Capeline d'azur. C. : deux cornes de bœuf d'azur, garnies, chacune, de trois boules d'argent.

— Elbert van *Eijle*, *Elberts soen*, a acheté, du comte de Clèves, un bien *ou der Boicholt*, 1406 : une fleur de lis, accompagnée en chef à d. d'un croissant tourné. L. : . . . *lbert va Eil* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 647).

— Elbert, fils du précédent, 1406 : même écu (Ibid.).





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. XLI.

- Fig. 1. Guillaume van der Aa, chevalier
- Fig. 2. Jean van den Assche
- Fig. 3. Pierre de Bailleul, maréchal de Flandre
- Fig. 4. Henri de Bastogne
- Fig. 5. Colaert van den Berghe de Grand-Hallet

} Combattant, tous, à  
 Bäsweiler, dans  
 l'armée brabançonne  
 (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



**Eyll** (Sybert van), chev., h. du comte de Moers, 1416 : une fleur de lis. C. : une tête et col de cerf. L. :  $\frac{1}{2}$  *S Sibert va E. l. . . tt. . . (= Ritter)* (Ibid., N° 738).

— Guillaume van *Eyll*, écouteur de Wetten, fait un contrat de mariage avec Sophie van *Boickholt*, fille de feu Arnould et de Marguerite (van *Hackfort*?), 1535 : même écu. C. : une tête et col de cerf (*Geld.*).

— Gaspard van *Eyll*, cousin dudit Guillaume, 1535 : mêmes écu et C. (Ibid.). voir **Alpen**, **Bocholz**, **Budberg**, **EYLO**, **Friemersheim**, **Hackfort**, **ISTEN**, **Linden**).

Arnould, Vincentia et Cornélie van *Eell*, enfants de Guillaume et de Sophie van *Bueholt*, sont cités dans un acte de 1555 (*Geld.*).

**EYLA**, voir **Bongart**.

**EYLO** (*Johan van*) décl. que la commanderie de Siersdorf, de l'Ordre Teutonique, pourra conserver tous les biens qu'elle tient de lui *illec* (à *Seystorp*) *ind velde*, comme par le passé, *zo eyne kermudin ind alsulghin reitte assi iairlichs nur ind minin erfven schuldich synt*, 1349 : quatre pals ; au fr.-q. chargé d'une tête et col de lion. L. :  $\frac{1}{2}$  *S' Iohans d'Illo* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 53).

**EYLRICHOVEN**, voir **Berk**.

**EIJLSWICK** (Jean van), h. du comte de Clèves, 1401, 5, 11 : un poisson, posé en bande, recourbé à d. L. :  $\star$  *S Jan . . . Isloh* (Duss., Clèves-Mark, N° 638).

**Eynatten** (Pierre van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 80 mout., 1374 : une croix gringolée, chargée en cœur d'une rose. L. : . . . *Peter . . . rvinmel* (B.).

Un Jean van Eynatten, prisonnier, sous la même banrière ; i. t. : 247 mout., 1374 : un sceau est tombé. Voir, sur les Crummel d'Eynatten, *Duul. de la Soc. d'art et d'hist. du doc. de Liège*, 1895.

— *Johan van Eynotten* (?), *knaepe van wapen*, caution de Renier de Hulsberg, 1415 : une cotice, accompagnée de six merlettes, rangées en orle ; un peu fruste. L. : *S Iohan van Ennatte* (B.).

**Eijnde** (Hebbeken van den), reçoit, du Brabant, une indemnité de 25 vieux écus pour ses frais et pertes, etc. (guerre de Flandre), 10 novembre 1357 : trois anilles, surmontées d'un lambel. L. :  $\star$  *S' Heinrich de Eisterbeke (Heisterbach* ?) (B., N° 1499).

— (Jlsebrant van den), échevin d'Anvers, 1533 (n. st.) : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux croissants, surmontés d'une étoile à cinq rais ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, deux fleurs de lis. C. : un animal iss. entre deux cornes de tourteau (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, III).

— (Gérard van den), échevin de Malines, 1557, 60 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un fer de moulin ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un oiseau (canard) (Mal.).

**Eijnde** (Urban van den), tenancier de la seigneurie de Moijswijck, sous *Hombek* (Hombek), dans le Petit Brabant, 1539 : trois merlettes (Ibid.).

— (Jean van den), échevin de Malines, 1587, 8, 1603 : même écu (Ibid.).

**EIJNDHOOTS** (Guillaume van) (fils de Herman), échevin de Helmond, 1414, 6, 7, 21, 4, 32, 4, 5, 9 : deux oiseaux, l'un chef à d., l'un en pointe, et une quatrefeuille en chef à s. (Helmond).

— (*Adrianus de*), échevin de Bois-le-Duc, 1534 : trois oiseaux (canards ?) (Ibid.).

— *Henricus de Eijndthouts*, échevin *illec*, 1538 : même écu, brisé en cœur d'un croissant, ou luchet (Mal.).

*Ludovicus de Enthout, filius Henrici Kelremans*, et son frère relèvent un hief à Sumeren (compte Pâques 1374-75 ; C. C. B., N° 1744, f. 41).

**Eyenberg**. *Hermannus de Eynenberg, consanguineus* de Henri, sgr. de Schinna, 1285 : une bande et un semé de billettes (Duss., *Jul.-Berg*, N° 78).

— *Hermannus de Eynenberg[h]*, miles, 1363 (n. st.), 4, 6 ; *Hermannus, dominus de Eynenberg*, 1365, reçoit, une rente, du receveur de Maestricht, de la part du duc de Brabant : une bande et un semé de billettes (les billettes posées en barre). L. : *S' Hermannii milii' de Eynberch* (B., Nos 1803, 1879, 1971, 2050).

— *Daniel van Eynenberghe*, jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant : i. t. : 600 mout., 1374 : même écu, la bande chargée en chef d'un anneau. L. :  $\frac{1}{2}$  *S' Danielis . . . enbergh* (B.).

— Guillaume van *Eynenberch*, chev., jadis prisonnier *illec*, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 326 mout., 1374 ; se. pour Pierre van *Bijessen*, prisonnier sous le même ; i. t. : 28 mout., 1371 : même écu, mais une étoile à cinq rais, au lieu de l'annelet. L. : . . . *Wylli de Eyneber' militis* (B.).

— Jean van *Eynenberch* reçoit une rente à Maestricht, 1384 : même écu, sans brisure (B.).

— Gérard van *Eynenberg*, sire de *Landscroenen*, se. un acte de Conrad van Schoeneck[e], dit *den Swartzen*, chev., qui décl. avoir reçu, de l'archevêque de Cologne, une rente viagère à laquelle sa femme, Lorette von Ulmen, et ses enfants n'auront aucun droit, 1389 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, comme Jean, 1384 ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une couronne (Duss., *Col.*, N° 1127 1/2).

— Jeanne van *Eynenberch*, veuve d'Henri *Voys* van Lechenich et femme de Thierry van *Ginnich*, chev., 1389. 94 : comme Jean, 1384 (Ibid., Nos 1129 et 1175).



**Eyneburg.** Gérard van *Eyenberg*, sire de *Landz-crone*, chev., sc. un acte de son parent, *Rickalt*, sire de *Merodé* et de *Frentz*, 1437 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une couronne; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, comme Jean, 1384. Cq. cour. C. : un panache de plumes de coq (Ibid., No 1143) (voir *Gymnich, Landescron*).

**Eijnouds zone** (Pieter) (voir *Poele*), 1292 : dans le champ du sceau, une aigle. L. : \* *S Pieter / Eimovds* (Fl.).

Le Baron J. DE SAINT-GENOIS (*Inv. analyt.*) l'appelle, à tort : *Pierre, fils d'Eynoud Katoeljn*. Rawelijn, sans nom de famille, est un nouveau personnage, qui déclare n'avoir pas de sceau.

**EINTBROECK** (Jean van), échevin juré de la franchise de *Brusthem*, 1354 : une fasce de cinq fusées, chargée d'un bâton abaissé et surmontée de trois merlettes mal ordonnées (Ord.) (Pl. 6, fig. 134).

— Jean van *lentbroeck*, échevin de la cour censale de Liège, à *Brusthem*, 1355 : même écu, sans le bâton (Ibid.) (voir *Entbroeck*).

**Eijnthout.** *Walterus de Endout*, échevin de Malines, 1344 : trois croissants et une cotice broch. (Mal.).

**Eijs.** Gilles van *Eijs* reçoit une rente du Brabant, 1361 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'un chapeau de fer, garni de sa mentonnière. L. : \* *S Gillis* . . . . . (B.).

— Jean van der *Eese*, reçoit un paiement de sire *Brijn van Cragenem* écoute de Bois-le-Duc, 1368 : une croix (assez fruste). S. : deux léopards (B.).

— Arnould van *Heijse*, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous le sire de *Witthem*; i. t. : 459 mout., 1374 : même écu que Gilles, 1361, mais sans la mentonnière. L. : *S Arnolt van* . . . s. (B.).

La terre d'Eijs est située près de *Wittem*, dans la province de Limbourg néerlandaise.

— Jean van *Eise*, jadis prisonnier, sous la même bannière; i. t. : 440 mout., 1374 : même écu qu'Arnould, le chapeau de fer étant fort aplati, au point de ressembler à un couvercle, muni, au haut, d'une pointe. L. : *S Johan van Eise* (B.).

— *Herebrecht van Eijse*, dit *Buesdal*, sgr. de *Brusthem*, 1352 : une croix. C. : un . . . entre deux cornes de bœuf (S.-T., c. 13) (voir *Schiffelart*).

**Eijsden.** Simon van *Eisde*, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous l'écoute de *Maestricht*; i. t. : 400 mout., 1377 : une fleur à quatre feuilles, tigée et feuillée. L. : *S Simon . . . van Esden* (B.).

**Eisenbach.** Henri van *Eysinbach* (*Esenbach* et *Eysenbach*) doit au comte de *Looz* une rente de 20 mares de Col., de *curia mea sita in nemoribus dictus « des Erbe », prope villam Visporn* (Fisch-

born), 1340; sc. des actes d'*Hermann van Bokinhove* et de *Thierry van Elbene*, 1340 : un château. L. : \* *S Heynrici de Eysinbach* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 429, 32, 3).

**Eyschen** (Nicolas), sgr. de *Niederpallen*, tient, du roi de France, ladite sgrie et la mairie de *Redange* (comté de *Chiny*), 1681 : une croix, dont la traverse est posée en bande (ou : un sautoir, posé en bande), accompagnée, aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> cantons, d'une étoile, au 2<sup>e</sup>, d'un anneau, au 3<sup>e</sup>, de cinq besants ou tourteaux. C. : une étoile (cachet en cire rouge) (C. G. B., No 45713b).

**EISTERBEKE**, voir *Eijnde*.

**Ecaussines.** *Gerars de Escaussines, bailiuls des bos ens le conte de Haynau*, 1339, à Valenciennes : trois lions, au lambel broch. L. : \* *S Gerart decaussines* (B., No 333).

— *Aelman van Scauchinis* (*Scachinez*), chev., reçoit, du Brabant, des indemnités, par sixièmes, sur une créance de 52 1/2 vieux écus (guerre de *Geldre*), 1397, 8 : trois lions. C. : un buste de femme, garni d'un long voile. L. : *S Jehan descaussines* (B.).

SALUBRAY, dans son édition du *Miroir des nobles d'HEMERICOURT* (p. 72), intervertit les armes d'*Escaussines* et de *Spontin*.

— *Meurans descaussines, dis de Mignaul*, h. du comte de *Itinault*, 1398 : une bande, chargée de trois marteaux. T. : un ange (Nam., No 1281).

— *Jehans descaussines, dis de Mignaul*, même qualité, 1398 : même écu, brisé en chef à s. d'une étoile à cinq rais (Ibid.).

— *Otte descaussines* et *Gherart descaussines*, chevaliers, ce dernier marié à *Jehanne de Gavre* (4), déclarent avoir pris un arrangement avec le duc Jean IV de Brabant, qui, à cause du feu duc Antoine, son père, devait à feu messire *Allenant descaussines*, chev., leur frère, son maître d'hôtel, 353 livres, 4 sols, 11 den. (de 40 gros de Brabant) et 100 couronnes, pour chevaux perdus au service du défunt prince et pour prêt d'argent, et si perdy le dessus nomme mess. *Alemant* (!), nostre frere, tout quantes il avoit sur lui a la douloreuse journee nagaires tenue par les francois et les englois a Aizincourt . . . et en outtre fut prins ay celle journee Jehan descaussines, bâtard dudit *Otte*, et qui fit, de ce chef, une perte de plus de 100 cour. de France, pour harnais, raçon, etc., et pour lequel ils se font fort; Louvain, 29 avril 1417; *Otte* : trois lions. C. : un buste imberbe (de femme), tortillé, aux longs rubans flottants. L. : \* *S Ostes de* . . . . . nes (B.).

(1) Il résulte encore, de cet acte, que ces époux tiennent, de l'abbaye de *Bonne-Espérance*, la maison de *Courrières* (Courrière), à ferme ou à cense, leur vie durant.





**Ecaussines.** *Gherart descaussines*, ci-dessus, 1417 : trois lions, accompagnés en cœur d'une roue. C. : un buste de femme eucapuchonnée, au long voile flottant. L. : *S Gerart descaussignes seigneur de Tassaigneres* (Tachenières).

— **Maieur** et échevin d'Ecaussine-Saint-Rémi, 1641 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois bouelles, au lion broché ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, deux pals. Sur le tout, un écu, gironné de dix pièces. L. : *S eschal de la s'rie de la Folie en . caus.* (M. Hanon de Louvet).

**EKELHOVEN** (*Johannes de*), échevin d'Aerschot, 1374 : trois fleurs de lis. p. c. ; au fr.-q. broché, chargé de cinq (3, 2) glands. L'écu entouré de trois glands feuillés. L. : *S Ioh'is de Ekelho . . . . .* (S.-G.).

**ECHOVE.** *Walterus de Echove*, 1278 ; échevin de Malines, 1283 ; *Walterus de Echove*, miles, et *Beatrice, eius uxor*, sc. une donation de biens, tenus de ladite dame, en faveur de l'hôpital d'Auvers, 1287 ; le mari : trois croissants L., 1283 ; *S Walteri de Niecore milit* (Hôp. S.-Elis., II, 1, et Mal).

— **Gérard** van den *Echove*, bourgeois de Malines, 1356 : même écu (Fl.).

GELRE s'est trompé probablement en attribuant à *Jan van den Echout*, Brabançon : de sable à trois croissants d'argent. Nul doute qu'il ne faille lire : *Echove*.

**Echteld**, voir **Baexen, Malburg**.

**Echternach** (?). *Gauthier van Achternaken*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Saint-Pol ; i. t. : 220 mout., 1374 : un crampon potencé, contourné, accompagné en chef à d. d'une étoile à sept rais. L. : *Walteri Der . . .* (B.) (Pl. 6, fig. 135).

**Eck**, voir **Weelderen**.

**Eckelrade.** *Ulric van Ankelrade*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont ; i. t. : 310 mout., 1378 : une fasce, surmontée de trois merlettes contournées. L. : *S Oylrich van Eckelr . . e* (B.).

**ECKENRODE**, voir **BERK**.

**ECKIN**, voir **Juliers**.

**Ecluse** (Sceau de la ville de l'), 1332 (n. st.) : deux fasces ondées. S. : deux léopards hennés, tournant le dos à l'écu, qui est sommé d'un dragon. Contrescel : même écu (Fl.).

**Ecouvies.** Jacques (son sceau est cassé) et Jean *descourtes*, chevaliers, h. du duc de Luxembourg, 1366 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion ; au 2<sup>d</sup>, plain. L. : *Iohan de . orveides* (Lux., c. IV, l. XVI, N<sup>o</sup> 9).

HEESTAP blasonne *Ecouviers* (?) : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion ; au 2<sup>e</sup>, une étoile au point du chef.

**ELBENE** (*Theodericus de*), miles, doit au comte de Loos une rente de 20 marcs de Cologne, de *mea maiore curia in villa dicta Obirvorschuze* (Obirvorschtz), *prope Gulenberg sita*, 1310 : type scutiforme ; une demi-ramure de cerf, à quatre cors, chacun terminé en fleur de lis, ladite demi-ramure posée en bande (ou bien une branche sèche, fleurie de quatre fleurs de lis, posée en bande) L. : . . . *oder . . . de Elb . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 433).

**Elberfeld**, voir **Elverfeld**.

**Elburg** (Les échevins d'), 1418 : un lion cour., à la queue fourchée, accompagné en pointe d'une étoile. L. : *Sigilum opidi elburgensis* (Arnhem, *Rekenk.*).

**Elderen.** *Jean van Eldert*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 760 mout., 1374 : cinq losanges en chef, accolés en fasce (alésée). L. : *S Ians van Eldre* (B.) (Pl. 6, fig. 136).

— **Guillaume** van *Eldert*, chev. sc. pour sa sœur naturelle Agnès, femme de Jean Drake et auparavant veuve de Florent *van Hassel van der Nuwerkerken*, 1378 : une fasce de cinq fusées. C. : une tête et col de bélière (d'hermine ?) (B.).

D'après GELRE, *die here van Eldren*, h. de l'évêque de Liège, portait : de gueules à la fasce de cinq fusées d'argent. Le cu. d'or. C. : une tête et col de clévre de sable, acornée d'or.

— (**Arnould** van), tenancier, à Brusthem, dans la cour censale de damoiseau Basse van der Borch et dans celle de *van der Biest*, 1496 : de vair à la fasce, chargée d'un écuiss., à la fasce de cinq fusées. L. : *Sigillum Aert van Elderen* (Abb. d'Orient, A. G. B.).

— (**Anne** van), femme de *Gauthier van Honselar*, 1538 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, une fasce de cinq fusées ; au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois bandes. Sur le tout, un écuiss. à huit (3, 3, 2) fleurs de lis (*Geld.*) (voir **Drake, Honselar, Koris**).

**ELDINGHE** (*Baudouin* van) reçoit une rente sur l'espièr de Bruges, 1481 : un chevron, accompagné de trois roses. Sans L. Caehet, plaqué (C. G. B., *Aequits de Lille*, 1. 380).

**ELE** (*Johannes de*), échevin d'Oisterwijk (Brab. sept.), 1353 : une rencontre de cerf. L. : *S Iohis de Ele scabi* (S.-G.) (voir **Elen**).

**Ele . . . .**, ou **Elc . . . .** (*Jehan de*) ; son sceau figure parmi ceux d'hommes de fief de Flandre, à une charte du bailli de Bruges, laquelle ne le cite pas, 1284 : échiqueté de . . . et d'hermine (*Namur*, N<sup>o</sup> 171).

**Elegem** (*Jean* van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Redelgen ; i. t. : 107 mout., 1374 : un sautoir, chargé en cœur d'un maillet



penché. G. : une tête barbue, coiffée d'un bécrot. L. : *S lohns dei d Ellyhem* (B.).

**Elen.** Jean van *Ele* reçoit, du Brabant, un acompte de 73 vieux écus, pour ses services (guerre de Flandre), 1357, 4 juillet : un lion cour., l'épaule chargée d'un écu, à la croix engrêlée. L. :  $\frac{1}{4}$  *S Jan van Nelen* (B., N° 1165).

— Jean van *Nelen*, reçoit, du Brabant, un acompte de 20 écus, pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1358 (n. st.), 24 mars : un lion cour. (sans l'écu). L. : . . . *Ian van Neellen* (B., N° 1587).

— (Arnould van), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les hommes (*bede*) du duc de Brabant ; i. t. : 50 mout., 1374 : un lion. L. : *Si Arvt . . . elen* (B.).

**Elesmes.** *Alovs, fuis et hoers Rogier deslemmes, ratifié toutes les convenances et tous les marches que Rogiers, mes peres, fist et fait a le glize de Bonnesperanche, . . . soit en dymes, en terres, en manoirs, etc., et promet de ne rien réclamer à cette église, 1282, en mai : un croissant et un semé de billetes. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Alovs fuis Rogier . . . . . es* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).*

— (Les échevins d'). 1586, 1605, 21 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois piles ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'hermine plain. L. : *S esche . . nalle . . . . . Elesme* (Mons, Gr. scab. d'Elesmes) (voir **Apremont**).

**Elewijt.** *Wilhelmus de Heleuete*, échevin de Malines, 1300, 1 : une croix, chargée de cinq sautoirs potencés. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Will' i de . eleuete* (Mal.) (voir **Bruel**).

A. VAN DEN EIJNDE l'appelle à tort : *de Helwege*.

**Elfringhausen.** Evtard van *Elverinchusen*, conseiller du comte de la Mark, 1393 : une crénaillère, posée en bande (Duss., *Jul.-Berg*, N° 1165).

**Elias**, voir **Illias**.

**ELLE** (Jean van den), chev., reçoit, du Brabant, 50 vieux écus pour ses débours à Malines, ou il avait été prisonnier, 1357, 2 juillet : une croix, cantonnée de dix-huit billetes, 5 aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cantons, 4 aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>. Ecu. en cœur, au lion. L. : *S' Iohannis de Elle* (B.) (Pl. 6, lig. 137).

**Ellenbende** (*Leonhart van den*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1526 : une fasce, accompagnée de trois molettes à six rais, rangées en chef. C. : une tête et col de bœuf (Duss., Commanderie de Biesen N° 72).

**Eller.** *Theodericus senior et Theodericus junior de Elner, milites*, font, avec le comte de Berg, un accord au sujet du patronat de l'église de Dusseldorf, 1303 : tous deux seutiformes ; l'aîné : un

gironné de douze pièces ; à l'écu. plain broch. et un lambel à quatre pendants, broch. sur le tout. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Theoderici m . . . . . e* ; le cadet : le même écu, sans lambel, et l'écu. en cœur chargé de . . . (une étoile?) L. :  $\frac{1}{4}$  *S . . . oederici . . . . . tere m . . . . . tis* (Duss., Chap. de Dusseldorf).

**Eller.** Arnould van *Elner*, chev., figure avec Godefroid, sire de Heinsberg et de Blankenberg (*1<sup>o</sup> loco*), comme, *gekirin overmeistere over aylude*, 1320-30 (sans date) ; *Arnoldus de Elner, miles*, vient, dudit sire de H., 20 journaux, sis *juxta villam de Mirkinstein* (Merkstein) et 10 autres, *juxta curiam nostram de Strefele* (Streifeld), 1321 : un gironné de douze pièces, chargé d'un écu. plain. L. 1321 :  $\frac{1}{4}$  *S' Arnoldi de Elne milit'* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 348 et 273).

— *Cecilia, quondam relicta Henrici militis de Elner*, 1349 : même écu, mais l'écu. chargé d'une demi-étoile, défailtante à s. L. :  $\frac{1}{4}$  *S' d . . . . . ilie de Elner* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 24).

Ces mots : *quondam relicta* indiquent que cette dame était mariée.

— Conrad van *Elnar*, écuyer de bouche (*kuygenmeister*) du comte de Berg et de Ravensberg, se porte garant pour Gossuin van Bergh, 1350 : même écu, mais, au lieu d'une demi-étoile, l'écu. chargé d'une merlette (?) L. :  $\frac{1}{4}$  *S' Cenra . . . . . Elner* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 55).

— Conrad van *Ellener*, chev., caution de Jean van Elverfeld et de sa femme. *Neyse* (van Eller), 1366 ; h. du comte de Berg, 1368 : même écu ; l'écu. plain. L. : *Sigillum Conradi de Elnare* (Ibid., N°s 786 et 820).

— *Neyse* (van *Ellener*), femme de Jean van Elverfeld, 1366 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un burelé ; au fr.-q. d'hermine ; au 2<sup>d</sup>, un gironné de six pièces et un demi-écu. plain (ou fruste), mouvant du parti. L.  $\frac{1}{4}$  *S' Agnet' de Elvervelde* (Ibid., N° 786).

— Conrad van *Ellenner*, écuyer, caution desdits époux, 1366 : même écu qu'Arnould, 1321. L. : . . . *onr . . . e Elner* (Ibid.).

— *Gumpert* (et *Gumprecht*) van *Ellenner* (et *Elner*), écuyer, même qualité, 1366 ; sc. l'acte de soumission de Pierre van Hulte, 1370 : même écu ; l'écu. en cœur au lion. L. (1370) : *Sigillum Gv . . . . . rt de Elner* (Ibid. et N° 848).

Sur le sceau de 1366, l'écusson en cœur est fruste. Dans l'éloge de *Her Dietherich van Elnaer*, GELNE lui donne : gironné d'or et d'azur, de douze pièces, à l'écu. de gueules, chargé d'un croissant tourné d'or. Volet de gueules. C. : un vol de l'écu. D'après GELNE, *her Deric van Neller*, h. du comte de Berg, portait le même écu, sans le croissant. C. : un buste barbu de gueules (?), coiffé d'un chapeau pyramidal, *palé d'or et d'azur*, retroussé d'argent, sommé d'une boucle du même.



Thierry van *Elnar*, chev., et Conrad van E., écuyer, démissionnent au comté de Flandre leurs fiefs, en 1357 (*Brab. IJestten*, Col. dipl.).

**Eler.** Conrad van *Elnar*, chev., et *Greta*, sa femme, donnent à ferme *den hoff, erve ind gyt genant Niengyn* (Nievenheim), 1378; il se, un acte de *Huykin* van Benscherg, 1373; même écu, l'écuss. plain. L. : *Sig . . . n Conradi de Eluere* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 51 et 48).

— Roger van *Elnar* (*Elnar*), chev., se, un acte d'Adolphe *van deme Vorste*, 1392, et un autre de l'abbaye de Gorresheim, 1393; Roger van *Elnar*, chev., Catherine, sa femme, Thierry, Henri, Roger, *Borchart*, Guillaume et Robert, frères dudit Roger, vendent à des bourgeois de Dusseldorf leur dime allodiale de *Flingeren*, 1401; Roger van *Elnar*, chev., qualité parent (*neve*) de Conrad van *Elnar*, 1402; même écu. L. : *S' Retg va Elnar ritter* (Ibid., N° 66, 74, 101, 105).

— Thierry, Roger et Henri van *Elnar*, frères, ci-dessus, 1401; Thierry; même écu, brisé d'un lambel broch. L. : . . . *derich van Ellene* . . . Roger; même écu, sans lambel, l'écuss. chargé d'un croissant. L. : . . . *tygher van Ellene* . . . Henri; même écu, mais une étoile, à la place du croissant. L. : . . . *urich van Ellana* . . . (Ibid., N° 101).

— Conrad van *Elnar* — fils de sire Arnould, chev. — a vendu des terres au chapitre de Dusseldorf, 1402; même écu, l'écuss. chargé de . . . L. : *S Con . . van Ellenere* (Ibid., N° 105).

— Conrad van *Elnar*, *wapener* (écuyer), a vendu *myn holtgewalt ind eyn vyrdeyl van eyner gewalt in bilker marke* (Bilk), *vry Ritter geyd*, 1402; Conrad et Johan van *Elnar*, frères, vendent *den hoff van Ngenheim* (Nievenheim), *gelegen in dem Hamme*, 1401; ces deux frères vendent des rentes, en 1399 et 1401; Conrad; même écu, l'écuss. chargé d'un croissant tourné. L. : *S Conrat van Elnar* (Ibid., N° 102).

— Johan van *Elnar*, ci-dessus, 1399, 1401; même écu, mais une merlette, à la place du croissant tourné. L. : *S Johan von Elnar* (Ibid.) (voir **Elverfeld**).

Dans l'un des deux actes de 1401, Johan figure en premier lieu, dans l'autre, et dans celui de 1399, son frère Conrad est cité avant lui.

**Ellevot** (Francon), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 106 2/3 mout., 1374; un sautoir, chargé en cœur d'une coquille broch. et accompagné en chef d'une étoile. L'écu sommé d'une tête d'homme sauvage et accosté de deux têtes et cols de léopard, iss. du cadre du champ du sceau. L. : *S Francischi Ellevot* (!) (B.).

**Elmpt.** *Theodericus de Helmpt, fidelis domini de Heijusberg*, se, des actes de *Rabodo de Brempt* et de *Johannes de Bremt, dictus Scadvinke*, 1321; une fleur de lis, sommée de deux oiseaux et surmontée d'un lambel à cinq pendans. L. : . . . *Ime* . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 269 et 272) (Pl. 6, fig. 138).

— (Jean van), chev., et Guillaume van Elmpt se, un acte de Thierry van Ophoven, 1373; une fleur de lis, sommée de deux corbeaux (Duss., *Col.*, N° 943) (comp. **Ophoven**).

**ELPENSTEIN** (*Wilhelmus, dominus de*) (Heldenstein?) se, un acte de la ville de Cologne, 1278; type scutiforme; deux fasces vivrées. L. : *✠ Sigill Wil . . . . . tpe . . . in* (Ville de Cologne, N° 437).

**Elreborn.** Gérard *Elreboirn*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496; une fasce, accompagnée de douze billetes couchées, sept (4, 3) en chef, cinq (3, 2) en pointe. C. : une tête et col de more (non tortillé) entre un vol. L. : *S Geradi Elrebo scabi aqve* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 61).

— (Jean), même qualité, 1526; écu cassé. C. : un buste de more entre un vol (Ibid., N° 72).

**Elroyde**, voir **Harf**.

**Elz.** *Wilhelmus de Elze*, de l'aveu de son frère Thierry et des fils de celui-ci, inféode à Guillaume, comte de Juliers, son tiers du château d'Elze, 1268; type équestre, a d., module moyen; le bouclier et la housse à ces armes : plain; au chef chargé d'un lion iss. du champ. C. : un vol. L. : *✠ Sigillum Willelmi de Elze* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 53).

— Thierry, susmentionné, 1268; type armorial; même écu; le champ diapré. L. : *✠ S' . . . . . odevic* . . . . . (Ibid.) (voir **Autel**).

**Elsbroek.** *Johannes de Elsbroec*, échevin d'Aerschot, 1365; un lion (!). L. : *✠ S' Io de Elsbroec scabini arse* (S.-G.).

— *Johannes de Elsbroec*, échevin d'Aerschot, 1370; trois lions; au fr.-q. broch., chargé de trois pals. L. : *S Iohs de Elsbroec scab arscot* (S.-G.).

— (Jean van) reçoit des acomptes de la duchesse de Brabant, 1396, 7, 8 (guerre de Gueldre); h. de nef de la sgrie de Malines, 1401; un fascé; au fr.-q. chargé de trois pals. L., 1396-8 : *S Ian van Elsbroeck* (B.).

Son indemnité totale s'élève à 200 vieux écus.

**Elzée.** *Rans dygezees*, h. du comte de Namur, 1332; une bande, chargée en chef d'une étoile et un lambel broch., chacun des trois pendans chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : . . *Rasse de lesée* (Nam., N° 77 f) (voir **Dave**).



**Elzée.** Thibaut van *Helyzeyes*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 1371 mont.; 1374, 5 : une bande et un lambel broch. L. : *S' Tibaut delesie cheval* (B.).

**Elsig.** Godefroid *Moir van Eylsich*, chev., inféode à Gérard de Juliers, comte de Berg, etc., *son hoif zoe Eysich*, avec 100 journaux de terre, comprenant des vignobles, etc., 1331 : deux pals; au fr.-q. chargé d'un senestrochère (non mouvant du bord), paré d'une manche à sac, tenant une bague, L. : *S' dni Goelcis de Elzich* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 541).

Comp. les armes de *Geertzin*.

**Elsaer** (Jean) (sans van), h. de fief de mgr. Louis d'Enghien, sgr. de Ramer, Morialmé, Briffeuil, Tubize, du chef de sa cour de Tubize, 1464 : une fasce, chargée de trois coquilles et surmontée de trois merlettes, S. s. : un griffon (aigle?). L. : *S lean van* . . . . . (*Abb. de H.-B.*, c. 4007).

**ELSLOO** (*Jan Vrederics van*), jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, 1388 : un fascé; au fr.-q. chargé d'un lion. L. : . . . *Johan v . . Elss o* (B.) (voir **Born**).

**Elsmeer.** Gauthier van *Elsmere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Wilre; i. t. : 80 mont., 1374 : trois pals retraités, alésés, accompagnés entre les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> d'une étoile. L. : *S' W'orter van d' Elsmere*n (B.).

**Elspe** (Guillaume, Conrad et Godefroid, vœus d'), reçoivent un paiement de Gérard, duc de Juliers et de Berg, 1446; tous trois : parti de . . . et de . . . (plains). Conrad : C. cassé; les deux autres : sans timbre. L. 1<sup>o</sup> : *S' Willem woget*; 2<sup>o</sup> : . . . *Conra* . . . . . 3<sup>o</sup> : *Sigillu Gort d . . .* (Duss. *Jul.-Berg*, N° 2365).

**Elsrack** (Arnould van), échevin de Duras, 1590, 1601; échevin de Gorssum, 1601 : deux chevrons; au fr.-q. chargé d'un cygne. Cq. cour. C. : un cygne (entier) (Ord. et S.-T., c. 16).

L'armorial ms. de Saint-Trond blasonne : d'argent à deux chevrons de gueules; au fr.-q. d'azur chargé d'un cygne d'argent, cour. d'or.

**Elst.** Guillaume van der *Helst*, h. du comte de Flandre, au pays de Waes, 1330 : dans le champ du seau, un rameau, feuillé de trois pièces (Fl.).

— (Guillaume van der *Helst*), h. de fief de Flandre, sc. des actes du bailli du pays de Waes, etc., 1330, 2; appelé *del Aunoy*, 1335 : trois fleurs d'aune. L. : *S' Willem va d Helst* (Fl.) (Pl. 6, fig. 139).

*Els* = aune; *aunoy* = aunale.

— (Jean van der), délégué de la ville d'Anvers, 1335 (n. st.) : trois chevrons. L. : *Sigillm Iohannis de Elst* (B., N° 312).

**Elst** (Gérard van der), d'Anvers, reçoit du Brabant, 999 1-2 vieux écus, pour argent prêt, pertes et frais faits par lui, dans la guerre de Flandre, *in den tite dat ic scouthet was landwerpen*, 1337, 10 septembre : trois chevrons; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. e. C. : une tête et col de cerf. L. : *Sigillum Ger . . . . . e Elst* (B., N° 1383).

— (Guillaume van der), reçoit, du sire de la Lee et de Bréda, 90 moutons d'or, pour chevaux usés, en sa compagnie, au service du duc de Brabant, dans l'expédition en Lorraine (*in der reisen van Loreijn*), 1364, 23 novembre : deux arbres arrachés en chef et . . . en pointe (cassée). L. : . . . *l . . . . . El . .* (B., N° 1928).

— (Jean van der), h. du comte de Flandre, sc. des actes du bailli d'Alost, 1354, 63 : plain; au chef chargé de trois maillets penchés (*Ninove et Afflighem*).

— (Jean van der), échevin du pays de Nevele, 1373 : une fasce, chargée de trois feuilles d'aune. L. : *S' Jan van der Elst* (Ville de Gand).

— (Jean van der), héritier de feu son père, sire Gérard, chev., qui avait été fait prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez; i. t. : 275 mont., 1374; sc. pour *Cole Claes* (i. t. : 25 mont.) et Arnould Scinkel (i. t. : 94 mont.), prisonniers *illec*, sous la même bannière, 1374 : trois chevrons; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. e. C. : une tête et col de cerf. L. : *S Iohannis de Elst* (B.).

— (Renier et Gérard van der), frères, héritiers dudit sire Gérard, leur père, reçoivent un acompte du chef de ladite bataille, en vertu du serment prêté par leur frère Jean, 1379; Renier : même écu, au lambel broch. sur l'écu. L. : . . . . . *ere van der Elst*, Gérard : même écu, que Jean, mais un anneau en cœur, broch. sur le fr.-q. L. : *S Ghert van der Elst* (B.).

Sire Jean, Renier, Philippe et Gérard, fils de feu sire Gérard van der Elst, reçoivent du duché de Brabant une rente viagère, d'après un acte de 1384 (B.).

— (Renier van der) chev., échevin d'Anvers, 1388 : même écu que Renier 1379 (au lambel). C. : une tête et col de cerf, iss. de flammes. L. : *Sigillum Reinieri de Elst* (B.).

— (Philippe van der) sc., pour les maîtres de la mense du Saint-Esprit, à Schelle, une quittance pour une rente sur le tonlieu de Rupelmonde, 1388 : trois chevrons; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. e. Une étoile à cinq rais, en cœur, broch. sur le fr.-q. C. : une tête et col de cerf, iss. de flammes. L. : *Sigil . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

— (Philippe van der), chev., fils de feu Philippe, Jean,





Renier, chevaliers, Gérard, écuyer, tous trois frères dudit feu Philippe, et Henri van *Caelhem*, chev., leur parent (*neve*), décl. que, à la demande de la duchesse de Luxembourg, etc., ils se soumettront à un arbitrage de cette princesse et de quatre de ses conseillers, au sujet de la discorde surgie du chef de l'homicide commis sur la personne dudit feu Philippe, leur père, frère et oncle respectif, 20 décembre 1402 : mêmes écu et C. que Philippe (1388). L. : *Sigillum Philippi de Elst* (B.).

**Elst** (Jean van der), chev., ci-dessus, 1402 : même écu, mais sans l'étoile. Même C., mais sans les flammes. L. : *S Johannis de Elst* (B.).

— (Renier van der), chev., ci-dessus, 1402 : même écu, brisé d'un lambel. C. : une tête et col de cerf, iss. d'une cuve. L. : *Sigillum Reineri de Elst* (B.).

— (Gérard van der), écuyer, ci-dessus, 1402 : même écu, sans lambel, brisé d'un anneau en orure, broch. sur le fr.-q. C. : même C., sans la cuve. L. : *S' Ghert van der Elst* (B.).

VOIR J.-TH. DE RAADT, Une « *Puz* du sang » relative au meurtre de Philippe van der Elst (1402) (Malmes, 1897).

— (Jean van der), maieur et semonceur de l'abbesse de Zwijveke, à Appels, 1403 : trois arbres (aunes) ; an fr.-q. broch., chargé d'une aigle. L. : . . . *lans van der Elst* (Zwijveke).

— (Nicolas van der), échevin d'Anvers, 1406, 17, 24 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un arbre terrassé ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois chevrons. C. : un vol de l'écu. T. : deux d<sup>ies</sup>. (N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 6-10, et Hôp. S.-Elis., *Buiteug.*, c. II).

— (Jean van der), receveur du duc de Brabant, à Bruxelles, 1414, 6 : les lettres I O, surmontées d'un trait d'abréviation ; au chef chargé de trois maillets penchés. S. : un aigle. L. : *S Johans van der Elst* (Cambre et B.).

— (Jean de le), h. de la cour de Termonde, 1427 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une aigle ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois . . . (?). C. : un arbre entre deux cornes de bœuf. L. : deux griffons. L. : *S' Johannis van der Elst* (C. C. B., Acquis de Lille, I. 70-71).

— Jean van der *Helst* tient, du château d'Alost, un fief dans la paroisse *van der Alff* (Half, dépend. d'Aspelare t), grevé d'une rente en faveur de Jean van der Elst (?), fils de Francon, 1430 : plain (hauchuré) ; au chef chargé de trois maillets. C. : un vol (Fiefs, N° 4820).

— (Mathieu van der), échevin d'Anvers, 1435 : même écu (écartelé) que Nicolas, 1406. C. : un écu. (?) de l'écu (N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 6-10).

— (Thomas van der), échevin *illec*, 1441 : trois chevrons. C. : un vol de l'écu. T. d. : une d<sup>ie</sup>. (Hôp. S.-Elis., *Buiteug.*, I, II).

**Elst** (Nicolas van der), échevin *illec*, 1445, 8, 52 : même écu, au lambel broch. C. : un vol de l'écu (?). T. d. : une d<sup>ie</sup> (Ibid., c. II ; N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 1-5, et M. Schermans).

— (Jean van der), échevin *illec*, 1492, 1514 : trois chevrons. C. : un vol de l'écu. T. d. : une d<sup>ie</sup> (Hôp. S.-Elis., *Buiteug.*, I, II).

— (Martin van der), « proviseur » des biens du Saint-Esprit, à Ninove, 1443 ; Martin van der *Helst*, gouverneur de l'église paroissiale *illec*, 1454 : une marque de marchand, composée d'une croix latine, la traverse légèrement oblique (dans le sens de la bande), et d'un anneau fixé à la branche inf., laquelle le dépasse jusqu'à son centre, lequel anneau enveloppe une toute petite boule, ladite marque de marchand accompagnée au blanc d'une rose et en chef à s. d'un besant, ou tourteau. T. : un ange. L. : *S Martin van der Elst* (C. C. B., Acquis de Lille, I. 146).

— (Jacques van der), bailli et semonceur dans la cour de Jean van *Siccle*, à Vracene, 1517 : un arbre arraché. T. : un ange (*Ste-Agnès*).

— (André van der) tient, du château d'Alost, un fief à Eremodeghen, 1546 : deux écots, passés en sautoir, cantonnés de quatre roses. Le sceau porte : *van der Helst* (Fiefs, N° 4913).

— (Jean van der) (et *Helst*), fils de Jean, tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, 1549 ; se. pour Antoine T Kint (fils d'Arnould), mari de Jossine van der *Helst* (bille de Jean), feudataire de Termonde, et pour un autre, 1549 : un arbuste, mouvant de la pointe (Ibid., Nos 4026, 3644 et 4477).

— (Jacques van der), h. du comte de Flandre, dans la cour de Waes, se. l'aveu de Philippe de Latteur, tuteur de Servais de Latteur, fils de Jean, lequel Servais tient la cour de Cooleghem, à Sinaj, 1605 ; greffier de la cour de Waes, se. pour Josse Anne (bille de Josse), qui tient un fief à Kemseke 1606 ; se. en 1607 : un chevron, chargé de trois roses et accompagné en pointe d'un arbre arraché. C. : un arbre. Il y a des sceaux sans C. (Ibid., c. 915bis, N° 7079 ; I. 7129-91 ; N° 7240 ; c. 914, N° 6700) (voir *Deurne, Creeminck*).

Le seigneur de LE HEELST : d'azur à trois aigles d'argent, membres de gueulle (CORN. GAILLIARD, L'ancienne noblesse de la comté de Flandres).

**ELTER**, voir **Autel, Daun**.

**ELVENICH**, voir **LEFVINICH**.

**Elverfeld** (Sire Thierry van), beau-frère de Jean et oncle d'Arnould van *Hescheyde* (Hohscheid), 1352 : un burelé et un lambel à cinq pendans. C. : deux cornes de bœuf affrontées, chacune garnie de huit plumes de paon, sans tiges. L. : *S Theoderici de Evervelde* (?) (Duss., *Jur.-Berg.* N° 534).



Dans les actes que j'ai eus sous les yeux, le nom de cette famille est orthographié *van Elvervelde*. GELUE attribue à *her Conraet van Elvervelde*, h. du comte de Berg : un burelé d'or et de gueules ; au fr.-q. d'hermine. Le eq. d'or. C. : une tête et col de more (non tortillé), terminé en volet, entre deux cornes de bœuf d'hermine ; et à *her Conraet van Elvervelde*, h. de l'évêque de Munster : le même écu, sans le fr.-q. Volet non colorié. C. : un chapeau de tournoi (non colorié), soutenant une courte tige, terminée en boule, de sable, sommée d'un plumail (non colorié).

**Elverfeld** (Jean van), chev., du consentement de Neyse (van Eller), sa femme, et de Thierry et Henri, leur fils, et de tous leurs hoirs, vendent à Englebert Zobbe, chev., la sgrie d'Elverfeld, 1366 ; le même Jean et Neyse, sa femme, décl. avoir reçu dudit E. Zobbe, chev., 2500 vieux écus d'or, prix d'achat de ladite sgrie, 1366 : un burelé ; au fr.-q. d'hermine. L. : ✠ S' *Iohannis de Elvervelde milit* (ibid., N° 786).

— (Thierry van), fils aîné de Jean ci-dessus, 1366 : six burelles ; au franc-canton chargé d'une coquille. L. : ✠ S' *Dederici de Oelvervelde* (ibid.).

Un autre acte de 1366 le dit : *an aïdeste son*. Il avait donc eu un frère aîné.

— (Henri van), fils dudit Jean, 1366 : un burelé ; au franc-canton chargé d'une merlette. L. : S' *Henrici de Elvervelde* (ibid.).

— (Henri van), écuyer, caution dudit Jean et de sa femme, envers E. Zobbe, 1366 ; sc. pour Guillaume van den Hulsen, qui vend un bien *150 den Halsen*, a *Heylden* (Hilden), 1369 : un burelé et un lambel à cinq pendants. L. : ✠ S' *Henrici de Elvervelt* (ibid., Nos 786 et 828).

— (Craft van), écuyer, est investi, en suite de la mort de son père, Thierry, chev., de biens a *Hajn* (Hahn) et à *Hilden*, 1372 ; le même, écuyer, doit à l'archevêque de Cologne des arrérages de rente et de fermage *as van synre hoewe ind gude weigen 150 Heilden ind 150 Haen* (Hahn), 1395 : un burelé et un lambel à six (!) pendants (Duss., *Col.*, N° 933 et 1181).

— (Conrad van), conseiller du comte de la Mark, 1393 : un burelé (ibid., N° 1165).

— *Dye eyrsame lude, her Gerard Kracht van Elvervelde, ritter, ind Aleff van dem Vorste, knecht*, sc. pour Borchart, Guillaume et Robert d'Eller, dépourvus de seaux, 1401 : un burelé (de dix pièces) ; au chef plain, chargé d'un lambel à six pendants, broch. sur le champ. L. : . . . *rardt de . . . reel.* (Duss., Chap. de Dusseldorf, 101) (voir **Eller**, **Höhscheid**, **Quade**, **Sobbe**).

**ELWITE** (=Elewijt) (Guillaume van), échevin de Malines, 1381 : un sautoir (Mal.).

A. VAN DEN EIJNDE représente le sautoir, à tort, alésé.

**Emines** (*Jaquemes d'*), chev., h. de lief de Namur, 1289 (n. st.) : plain ; au chef chargé à d. d'un lion, iss. du champ. L. : ✠ S' *Iacobi dee . . . . . litis* (Nam., N° 203).

— (Guillaume d'), h. du comte de Namur, 1327 (n. st.) : même écu, mais le lion iss. au milieu du chef. L. : ✠ S' *Wiliame demines* (ibid., N° 470).

**EMME** (*Meis van*) se fait *burgman* du margrave de Juliers, *ap sine luise zu Broeghe* (Broiche), 1345 : une croix, chargée en cœur d'une étoile. L. : . . *Mev . . . . . mme* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 490).

**Emmerich** (Seean secret de la ville d'), 1341, 50, 3, 96 : un seau, l'anse dressée. S. : *Sijlle secretv in Emrica* (Duss., *Emmerich*, N° 26, et *Cleves-Mark*, N° 390).

— *Heuric, præst van Embric*, caution pour Renand, duc de Gueldre, 1342 : un poisson, posé en bande, recourbé à d., accompagné au canton senestre d'une lettre h contournée (!) L. : *Secretv Henrici prepositi embricensis* (Arnhem, *Itekenk.*, N° 436).

— *Conradus de Embrica, rector ecclesie de Netterden*, est nommé exécuteur testamentaire par Gerlach van Doernic, 1359 : un seau, l'anse dressée. L. : ✠ S' *Conradi d Embrica* (Duss., *Emmerich*, N° 92).

— Thierry *Emerick*, drossard de Ravenstein, conseiller du duc de Gueldre et de Juliers, 1443 : plain, diapré ; au chef chargé de trois roses (S.-T., c. 8) (voir **Hennenberg**).

**Emmikhoven**. Adrien van *Emmechoven*, chev., récemment encore maneur de Tirlenmont, donne quittance au duc de Bourgogne, *van allen alsulken dienste als ic mijnen voirs . . . . . leven genettigen heere in den lande van Vlaenderen ende elswoir gedaen mach hebben ende oc van alsulken hondert vranrijesche croenen van wedden als ic in den selden dienste ende orlogen van Vlaenderen mach verdielt hebben*, 8 janvier 1459-60 : deux poissons adossés. C. : deux poissons adossés, les têtes en bas. S. d. : un lion, ou chien braque. L. : S' . . . . . *van Emm . . . . . e* (H.) (voir **Gronsveld**).

**Emont** (Henri) reçoit, du bailli du Brabant wallon, 261 mout., *van der feesten van vastelavont, die nu naest voere leden es*, 1378 : trois étoiles ; au fr.-q. broch. fruste (H.).

**Empel**, voir **Hönnepel**.

**Empereur**. *Johans Leupereur de Huy*, h. de lief du château de Fallais, 1418 : trois écriers, accompagnés en cœur d'un petit lion. T. : un ange, l'évêc acroste de deux léopards lions assis. L. : . . *chan leupereur* (C. G. B., c. 108).





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.



Fig. 6.

Pl. XLII.

Fig. 1. Gérard de Berkel

Fig. 2. Jean Bernage, chevalier, sire de *Mouden*

Fig. 3. Chrétien van der Biest

Fig. 4. Jean de Bouquemont

Fig. 5. Francon Boutalle

Fig. 6. Gillot de Briffœuil

} Combattant, tous,  
à Bäsweiler, dans  
l'armée brabançonne  
(1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



**Ende** (Thierry *Anghen*), écuyer, de l'aveu de sa femme, *Belie*, inféode à l'archevêque de Cologne, *myn huys Buysen, an Xancten* (Xanten) *gelegen, mit allen synen vestenynnen*, 1389; de . . . à l'écuss. plain et au lambel broch. (Duss., *Col.*, N° 1127).

**ENDELSDORP** (probablement **Engelsdorf**) (Sire Gérard van) se. un acte de Guillaume van Brakel, dit *Bezel*, 1337; *Gerardus de Endelsdorp, strenuus miles*, témoin d'Arnould de Buschfeld, 1338; qualité de sire de *Gripenchoven* (Griepkoven), h. du comte de Looz, sire de Heinsberg, 1338; *Gerardus de Endelsdorpe, baro*, reçoit, du duc de Brabant 25 livres de vieux gros, à valoir sur 125 livres, du chef desquelles ce prince s'est obligé envers lui pour le mariage de Juliers, 1338; se disant *dominus de Griepchoven*, il inféode à Thierry, comte de Looz, etc., 50 journaux de terre arable *agri nostri, penes Endelsdorp siti, dicti « l'p Wilre »*, 1339; une fasce, sommée d'un lion cour., iss. L.;  $\frac{1}{4}$  *S' d'ni Gerardii de Endelsdorp* (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 394, 402, 14, 21, et B., N° 472).

— *Nese van Endelstorp*, dame de Rheydt, femme de Jean, sire de Rheydt, en 1348; parti; au 1<sup>er</sup>, un burelé et un lambel à cinq pendants; au 2<sup>d</sup>, une fasce, sommée d'un lion, à la queue fourchée, iss. L.; *S' domine Nese de Reide* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 511).

— (*Emont* van), chev., un acte des frères de Kintzweiler, 1370; même écu que Gérard, 1337-9, mais le lion à la queue fourchée. L.;  $\frac{1}{4}$  *Sigilvyn . . . . . ndelsdorp* (ibid., N° 849) (voir **Broekhuizen, Dyck, Rheydt**).

Le roi d'armes GELLE blasonne ainsi les armes de son contemporain, *her Emont van Endelstorp*, h. du duc de Juliers; d'argent à la fasce de sable, sommée d'un lion de gueules, à la queue fourchée, iss. Le eq. d'or, Capeline coupée de sable et d'argent. C. : une boule d'argent, garnie d'un vol de gueules. Comp. les armes de Wolff van *Ghetymbach*.

**Engh.** *Aeff uijten Enghe*, femme de Thierry van der Lawick, 1511; trois losanges (*Geld.*) (voir **Lawick**).

GELLE donne ainsi les armes de *Melis uten Enghe*, h. de l'évêque d'Utrecht; d'argent à trois losanges de gueules et au lambel broch. d'azur. Haute capeline blanche, garnie d'un vol d'azur, chaque demi-vol iss. d'une boule de gueules.

**Engbertsz** (*Jan*), *gerichtzman*, se. un acte du juge d'Overbetuwe, 1497; une aigle éployée. L.; *S' Ioh Engbersoen* (*Geld.*).

**Engelen.** Jean van *Enghelen*, et *Inghelen*, prisonnier Baswiler, sous sire Godenarts; i. l. : 534 mont., 1374, 9; trois fers de moulin; au fr.-q. broch. chargé d'un lion. L.; *S' Jan van Enghelen* (B.) (voir **Boëyé**).

**Engelsdorf**, voir **ENDELSDORP**.

**Engherant** (*Hoste*), h. de fief du Hainaut, 1475, a linche; un chevron, accompagné de trois têtes et cols d'aigle. T. : un ange. L.; *Seel Hoste Engherant* (C. C. B., *Acquits de Lille*, 1 1685).

**Engiel**, voir **Lam**.

**Enghien.** *Engillebertus, dominus de Aingien*, décl. que Henri, fils de sire Gilles, chev. de Braine, a reconnu n'avoir pas de droit sur la dime de Wauthier-Braine qui appartient à l'église de Cambron, 19 janvier 1230-31, *apud Resbeche* (Rebecq); type équestre; le bouclier et l'écu du contre-scel à un gironné de huit pièces et à l'écuss. plain, broch. L.; *Sigill Engelb . . . . . Aiengen*. L. du contre-scel;  $\frac{1}{4}$  *Secretum Engelberti* (Abb. de W.-B., chartes) (Pl. 6, fig. 140).

Sans croisettes. Voilà donc, probablement, les armes primitives des sires d'Enghien. Le roi d'armes GELLE donne pour blason au *herc van Adingen*: gironné d'argent et de sable, de dix pièces, les pièces de sable chargées, chacune, de trois croisettes recroisétées (au pied non lié) d'or, de position irrégulière (donc un semé). Le eq. d'or. Volet d'argent, doublé de gueules. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de sable, garni d'un vol d'argent, chaque demi-vol iss. d'une boule de sable.

Volet, d'après l'Armorial du 14<sup>e</sup> s., publié par DOUT DANCQ, les armes du sire d'Anghien et du comte de Conversen : *gueronné d'or* (?) et de noir à *croisettes d'argent sur le noir, recroisétées au pied long*.

*De Grinbergache oortog* (voir p. 107) blasonne ainsi la bannière, le tabbar et le bouclier du *herc van Edinghen* : *Van selvere, van sabelen stucken tien*; *In ele stuc van sabelen waren t' sien*; *Van goude gesuit cruykine* (II, v. 2103-8).

Dans le *Vol Rentier* d'Audenarde (ms. du 13<sup>e</sup> s., à la Bihl. royale de Bruxelles), l'écu d'Enghien est : gironné de sable et d'argent, de huit pièces, celles de sable chargées, chacune, de trois croisettes recroisétées d'argent.

— (Jacques d'), chev., approuve en mars 1268, un accord intervenu entre son père Sobier et le comte de St-Corneille-Inde, en avril 1231; type équestre; le bouclier et la housse à un gironné de dix pièces, cinq pièces plaines, alternant avec cinq pièces, chargées, chacune, d'un semé de croisettes. L.;  $\frac{1}{4}$  *Sigillu Iacobii de Aingien militis* (Nam.).

— (Englebert d'), châtelain de Mons, sgr. d'Ilavré, 1270; même gironné, mais au lieu d'un semé de croisettes simples, deux croisettes recroisétées (!), et brisé d'un lambel. L.;  $\frac{1}{4}$  *S Engle . . . rt de (An?) . . . . .* (Mons, Abb. d'Épinlieu).

GELLE donne au *herc van Haverets*, h. du « duc » de Hollande, (de Hainaut, etc.), gironné d'or et de gueules, de dix pièces, les pièces de gueules chargées, chacune, d'un semé de croisettes recroisétées d'argent. Capeline d'hermine. C. : deux cornes de bœuf, la 1<sup>re</sup> de gueules, garnie de trois boules d'argent, la 2<sup>e</sup> d'argent, garnie de trois boules de gueules (voir, ci-dessous, 1339 et 1421). L'Armorial du 14<sup>e</sup> s., publié par DOUT DANCQ, Ma-





sonné l'écu du sire de *Hameresch* (?); *giromné d'or et de gueules à croisettes d'argent sur les gueules recroisettes*.

**Enghien.** *Walters, sires daenghien*, h. du comte de Hainaut, 1295 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à un giromné de dix pièces, cinq pièces plaines, alternant avec cinq pièces dont chacune est chargée d'une croisette (simple) au pied fiché. C. et ornement du chanfrein : un éreau échancré, chaque pointe garnie d'une boule. L. :  $\frac{1}{4}$  S ..... m *Walteri domini de Anghien* (Nam., N° 272).

— *Sohiers, castellains de Havrech* (Havrè), h. du comte de Hainaut, 1295 : même écu, mais, au lieu d'une croisette, au pied fiché, trois croisettes, non au pied fiché, et au lambel à quatre pendants broch. L'écu sommé d'un dragon et accosté de deux autres dragons, contournés. L. :  $\frac{1}{4}$  S' So ... r *daingien* ..... as ..... de Mons (châtelain de Mons) (Ibid.).

— *Ernous daenghien*, sire de Blaton, h. dudit comte, 1295 : même écu (avec le même lambel). L. :  $\frac{1}{4}$  S' *ternovl daingien chevalier si* ..... on (Ibid.).

— *Gerars denghien, sires de Havrech* (Havrè) et *chastelains de Mons*, 1339, à Valenciennes : type équestre, petit module; le bouclier à un giromné de dix pièces, cinq pièces plaines alternant avec cinq pièces dont chacune est chargée de deux croisettes. La housse aux mêmes armes, mais les croisettes recroisettes, au pied fiché. C. : un chapeau de tournoi, soutenant deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. Le volet semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. Ornement du chanfrein : un éventail. L. : S' *Gerardi de* ..... *castellani d'Motib' dni d'Havrehe* (B., N° 535 et 532).

— *Sohiers, sires dainghien*, donne un ordre à *no maieur et a nos eskievins de la ville de Castres* (Castre), 1345 : même écu que *Sohiers*, 1295, mais sans lambel. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant un vol. L. : .. *Sigher* ..... (Abb. de W.-B., chartes).

— (Jean d') comte de *Liche*, reçoit les arrérages de 18 aimes de vin du Rhin que lui doivent, annuellement, le duc et la duchesse de Luxembourg, etc., pour la ville de Goy, comme manibours de *Wattier dainghien*, no nevent, 1366, 31 mai; reçoit, des mêmes, pour no fief de le dessus Goy, 108 flor. d'or au mouton; à Enghien, 1367 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'Enghien (croisettes simples); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion et un semé de billetes. L. :  $\frac{1}{4}$  *Secre* ..... *nus* ..... *comitis Licü*, C.-sc., 1366 : dans le champ du sceau : un eq. cimé d'un haut chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant, chacune, un demi-vol. L. : *Comes Licü* (bague) (B.).

**Enghien** (Gauthier, sgr. d'), comte de Brienne, 1377 : giromné de dix pièces, cinq pièces plaines, alternant avec cinq pièces, chargées, chacune, de trois croisettes recroisettes, au pied fiché. L. : *Sigill' VValteri domini de Anghien* (Mons, Hainaut).

— Englebert d'Anghien, sire de *Ramerut, dele Folle* et de *Tubize*, reçoit, du Brabant, pour ses frais devant *Louwaing*, une assignation de 400 francs sur les biens brabançons du couvent de N.-D. de Bonne-Espérance, 1387 : mêmes écu et C. que *Sohiers*, 1345, mais les croisettes recroisettes (!). L. : S *Engleber* ... *nghi* ... *gniev'r d' Ramerut d' le Folie* Z' d' *Therbise* (B.).

— (Mgr. Gérard d'), chev., sire de *Havrech* et de *Bievre*, châtelain de Mons, 1421 (à Valenciennes) : même écu (les croisettes recroisettes) C. : deux cornes de bœuf, chacune garnie de trois boules. L. : S *Gerart danghien* ..... (Nam., 1354-6).

— (Vailhan homme *Guillaume, bastard d'*), se. pour *Henriet del Fosse, Pieret del Court* et *Hannaet le Faute* (voir **Hordin**), 1428 : même écu, mais, les croisettes simples, et brisé d'un filet en barre. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant, chacune, un demi-vol. L. : S *Willawne le basstart denghien* (B.).

— *Jean van Edinghen*, dit *van Kestergate*, amman de Bruxelles, 1444 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. d'Enghien. C. : un vol. T. d. : une d<sup>ne</sup> (E. G., I. 352).

— (Louis d'), sgr. de *Rameru, Morialmez* (-mé), la Folie, Tubize, etc., 1496 : même écu que Gérard (1421). C. : un vol. S. : deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière, la 1<sup>re</sup>, aux points équipollés (un échiquet?); la 2<sup>e</sup>, au lion (Abb. de W.-B., c. 4007).

— (Antoine d'), sgr. de *Saintes* et du Pont, 1487 : même écu que *Sohiers*, 1295, mais sans lambel. C. : un vol. L. : deux lions. L. : *Scel Anth* ... *denghien* (Ibid.).

— *Hercules van Edingen*, sgr. de *Kestergathe*, échevin de Bruxelles, 1547 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'Enghien (croisettes simples); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un croissant (**Oisy**). C. : un vol. L. : S *Hercules denghë sy de Kestergate* (C. G. B. c. 37) (voir **Braine, Hordin, Rijswijk, Sottegem**)

**Enghuizen.** *Egghbrecht (Egbert) van Engheluzen* reçoit, du Brabant, des acomptes de 165 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 24 avril, et de 194 vieux écus, 1357, 5 août; il scelle, pour *Jucaen van Vanderlicke* (Vandrich), qui reçoit, du Brabant, un acompte de 325 vieux écus, pour ses



services dans la même guerre, 1357, 16 juillet : quatre losanges, rangés en fasce (non accolés), surmontés d'un lambel. L. :  $\text{✠ S' Ecberti de Ighersen}$  (B., Nos 1007, 1263, 1330).

**Enghuizen.** Herman van *Enghuysen* sc. l'acte relatif aux armoiries de Gérard de Cleves et de la Mark, 1414 : une fasce de quatre losanges. L. : ..... *Enghusen* (Duss., *Clèves-Mark*, No 713).

GELNE donne à *Herman van Enghusen*, Gueldrois : d'argent à la fasce de quatre fusées (?) de gueules.

**ENGLEMARES** (*Charons d'*), chev., et franc-échevin des alleux tournaisiens, 1291 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile. L. :  $\text{✠ S. .... m Karon de Engle . . . es militis}$  (*Nam.*, No 231).

L'inventaire imprimé dit à tort : *Englemarcs*.

**Enhebert** (Louis), h. de fief du Hainaut, sc. un acte relatif aux Chartreux de Tournai, 1513 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une rose ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande (Tournai, Chartreux, II).

**Enckevoirt** (Godefroid van), chev., érchevin d'Anvers, 1548 : trois aigles. Cq. cour. C. : une aigle (114 lettres scab.).

**Ennetières.** Jérôme *Dennetieres*, prévôt de Tournai, 1306 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois écus., chargés, chacun, d'une étoile à cinq rais ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois coqs. C. : une étoile à cinq rais entre un vol. S. : deux léopards lionnés. L. : *Seel Jerome* ..... *res* (Tournai, Chartrier).

— (Messire Charles-Philippe d'), chev., sgr. de Croix-au-Mont, bailli des terres et sgrs. de la Hamalde, comtesques, au profit de Sa Majesté, par le Grand Conseil de Malines, sur Louis, comte d'Egmont, 1644, à Lessines : de . . . a trois écus., chargés, chacun, d'une étoile à six rais. C. : un léopard lionné, iss. entre un vol. S. s. : un léopard lionné. L. : ..... *Phle Dennetieres s d* ..... (M. Amé De Meuldre, à Soignies).

**ENSE** (Antoine van), 1298 : type scutiforme ; une broye, posée en bande. L. :  $\text{✠ Sigillum Anthonii de Enze}$  (Duss., *Col.*, No 363).

**ENSELTHEM** (Simon von), écuyer, 1357 : une fasce et une escarboucle broch. L. :  $\text{✠ S' Simen (!) von Enseltheim}$  (ibid., No 794).

**Ensijnck** (Thierry), emphytéote à Groesbeck 1534 : trois annelets (*Geld.*).

**Enscherange**, voir **Bost Moulin**.

**ENTBROECK** (Lambert van), échevin de Saint-Troud, 1447 : trois lions. G. : une tête et col d'animal (S.-T., c. 9).

**ENTBROECK** (Thierry van), échevin de Seppereu, 1490 : une fasce de cinq fusées ; au fr.-q. chargé de trois coqs. T. : un auge. (ibid., c. 10).

D'après l'armorial ms. de Saint-Troud, l'écu est d'argent, la fasce de fusées de gueules, le fr.-q. d'or ; les coqs sont de gueules.

— (Thomas van), échevin de Saint-Troud, 1541 : une marque de marchand. T. : un auge (ibid., c. 13) (Fig. XIX).

**E[s]peis de MARQUETTES** (*Jehan dit d'*) (*Marquette*) sergent de la cour de Mons, h. de fief du comte de Hainaut, 1421 : un croissant, accompagné de neuf billettes, 5 (4, 1) en chef de 4 en pointe, celles-ci rangées en orle. C. : une tête et col de lévrier. S. : deux léopards lionnés (*Nam.*, Nos 1334-6) (voir *Marquette*).

**Eppe**, voir **Hameide**.

**Eppeghem.** *Johannes de Eppe[n]ghe[c]m*, échevin de Malines, 1367, 8, 78 91 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais, sommée d'un lion iss. et accompagnée en pointe de trois (2, 1) roses (Mal.).

— (Jacques van), même qualité, 1426, 30-2, 5, 9 : une fasce et un lion broch., iss. du bord inférieur de la fasce, l'épaule chargée d'un écus., a trois pals (?). Cq. cour. C. : un lion iss. entre un vol. T. s. : une d<sup>lle</sup>. L. : *S Iacop van Eppeghe[n]* (Mal.).

A. VAN DEN EUNDE donne de ce Jacques van Eppeghem un s'ceau sans C. ni T.

**EPENART**, voir **Neuburg**.

**Eppinghofen.** Herman van *Ebbinchaven* sc. pour Marguerite Pieck, femme d'Othon van Bellinkhoven, 1390 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : *S' Henrici de Ep . . . hove* (Duss., *Clèves-Mark*, Nos 557 et 592).

**ERDENBORCH** (*Godefridus dictus de*), échevin de Sichen (*zichensis*), 1367 : un rencontre de cerf, soutenant une petite bannière, contournée. L. :  $\text{✠ S' Go de Erdenborch scabi siche}$  (St-Pierre, à Louvain, e. I. A. G. B.).

**Erdorf**, voir **Dann**.

**Ere** (Gilles d') chev., promet d'indemniser les échevins de Bruille, à Tournai, de la dette assumée par eux, pour sire Arnould, sire de Mortagne et châtelain de Tournai, envers Jean Verdere, bourgeois d'Arras, 1263 : trois pals et une fasce d'hermine broch. (Tournai, Chartrier).

— *Jehans, sires dere*, 1274 : de . . . a trois écus., chacun à trois pals et à la fasce d'hermine broch. L. :  $\text{✠ Sciel Jehan dere}$  (ibid.) (Pl. 6., fig. 141).

— Mgr. *Jehans dere*, chev., sc. un acte de Marie, dame de Mortagne, *mere al hoir de Mortagne*, cas-



*telaine de Tournai*, 1289 (n. st.); donne un acte avec les doyen etc. de N.-D., à Tournai, 1292 : même écu que Gilles (1265). L. : ♣ S *Iehan seigneur dere chevalier* (Ibid.) (voir **Haverskerque**).

**Erembodegem**, *Gerardus de Erenbaldinghen* sc., avec les échevins de ce lieu, un acte de vente, 1282 : un lion et une cotice broch. (*Ninove*).

— Daniel van *Erenbodeghem*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Gilles Rike : i. t. : 112 moult., 1374 : trois pals ; au chef coupé ; au 1<sup>er</sup>, deux étoiles à cinq rais ; au 2<sup>d</sup>, plain. L. : ♣ S *Danielis de Erenbodegheem* (B.).

*Le seigneur et comte de HERMBOEGHEM : d'argent, à deux fesses d'asur, à deux cotyses recotysées, en forme de sautoir de gueulle, sur le tout, et erge : Herboeyghem Herboeyghem!*

**Eren**, voir **Ehren**.

**Erenbout** (Guillaume), h. du comte de Flandre, à l'Écluse, 1464 : deux glaives, acostés, les pointes en bas. S. s. : un aigle (griffon?) (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 82, 83).

**ERKE** (Jean van) tient, du château de Termonde, un fief à Hamme ; sc. comme tuteur de Marguerite Laurent (fille de Daniel), feudataire *illeg*, 1514 (n. st.) : une étoile (Eiefs, Nos 3801-2).

**ERKELEY** (*Girar d'*) (Arcoley ?), feudataire du comte de Namur, 1397 : une bande, côtoyée de deux cotices, et un lambel broch., le 1<sup>er</sup> pendant chargé d'une étoile à cinq rais (*Nam.*, No 1267).

**Erkenswick** (Jean), juge de la ville de *Dursten* (Dorsten), décl. que sa fille, Claire, tient, par succession de Mathilde Erkenswick, mère dudit Jean, un fief de l'abbé de Werden, 1504 : un cor de chasse entouré. L. : S *Iohan Erckenswick* (Duss., *Werdten*, No 108).

**ERMEGEM**, *Antonius van Ermebeghem*, échevin de Louvain, 1541, 5 : trois pals ; au chef chargé d'un sautoir engrêlé. L. : S *Antho van Ermege scabi lou* (S.-G.).

**Ernault** (Paul), licencié-ès-médecine, bailli *portatif* de la cour féodale d'Enghien, 1602 : une chèvre saillante, posée sur une terrasse (?) (le bas est assez fruste). C. : une chèvre iss. (M. Matthieu).

**Erp** (Gauthier van), chev., sc. un acte de Renier Muelstroe van Erp (ci-dessous), 1347 : une cotice onquée. L. : S . . . al . . . . . Erpe militis (Duss., *Jul.-Berg*, No 499).

— (Renier *Muelstroe van*) inféode à sire Jean de Montjoie, de Fauquemont et de Berg-op-Zoom, 10 journaux de terre *in den acker van Erp* (près d'Euskirchen), 1347 : un lion cour. L. : ♣ S *Reinardi de Erpe* (Ibid.).

**Erp**, *Gherlyc van Erpe* (Brabant), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Brien van Crainhem ; i. t. : 509 moult., 1374, 9 : un sautoir composé, chargé en cœur d'une étoile. L. : ♣ S *Gherleec va Erp* (B.).

— *Wouter Loenijis* (sans nom de famille), mari de Marguerite van *Heluwe*, héritière de son mari antérieur, Herman van den Bosche, qui fut jadis fait prisonnier à Basweiler, dans la maison du duc de Brabant ; i. t. : 1020 moult., 1379 : un sautoir composé, accompagné en chef d'un huchet. L. : ♣ S *Wolteri de Erp* (B.).

— (Jean van), échevin de Bois-le-Duc, 1377 : un sautoir composé et un lambel broch. (Helmond).

— *Leonus de Erpe*, échevin de Bois-le-Duc, 1386 : un sautoir composé ; écus. en cœur à trois huchets (Helmond).

— Jean van *Erpe*, fils de Luc, sc., de la part de l'abbé de Saint-Trond, un arbitrage entre celui-ci et Jean van Rossem, 1397 : même écu que Jean, 1377 (S.-T., c. 18).

— *Theodericus de Erpe, investitus parochialis ecclesie de Nederdormael*, 1420 : un sautoir composé. L. : S *Theoderici de Erpe pbr* (S.-G.).

— (*Godart van*), *bastart wilen Aerts soen van Middegael*, jure de ne jamais rien entreprendre contre le damoiseau Jean van Schoonvorst, burgrave de Montjoie, sgr. de Cranendonck et de Diepenbeek, ni contre ses terres, ni ses sujets, et promet d'obtenir de son cousin Baudouin van *Bynderen* la cessation de ses hostilités contre ledit damoiseau et les habitants de Woensel et d'Eindhoven, 20 décbr. 1423 : un sautoir composé. L. : S *Goeiaert van Erpe Aerts soen* (S.-G.).

— (Luc van), fils de *Gheerlyc*, 1423 : même écu. Cq. cour. C. : une tête et col de loup (dragon?).

— (Henri van), fils de Roger, 1423 : même écu, brisé en chef d'un fer de moulin. L. : . . . . . ric van Erp.

— *Godart, Aert et Lonijis, gebroeders, Jans kijnder van Middegael*, 1423, scellent tous d'un sautoir composé, blason qu'ils brisent en chef ainsi : *Godart* : d'une coquille. L. : . . . . . vert *Ians son van Erpe* ; *Aert* : d'une merlette ; L. : . . . . . v . . . *Middegael* ; *Lonijis* : d'une moucheture d'hermine. L. : S *Lonis van Erp Jans soen*.

Ces cinq personnages : Luc et Henri van Erp, *Godart, Aert* et *Lonis van Middegael*, ou van Erp, apposent leurs sceaux à l'acte, ci-dessus analysé, de *Godart van Erp*, qui les appelle *mijn neven*.

— *Johannes de Erpe*, fils de *Leonus*, sc. avec Ivain de Cortenbach, commandeur du bailliage d'Altenhiesen, 1428 : un sautoir composé, accompagné en chef d'une fleur de lis, p. c. Cq. cour. C. : une tête et col de dragon. L. : S *Jan van Erpe Loenis soen* (B.).





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.



Fig. 6.

Pl. XLIII.

- Fig. 1. Renier van *Sint-Aelbrecht*
- Fig. 2. Guillaume van den Broecke
- Fig. 3. Gisbert van den Bruete
- Fig. 4. Richard, sire de Daun, chevalier
- Fig. 5. Guillaume Drake
- Fig. 6. Laurent de Fikere

} Combattant, tous,  
à Basweiler, dans  
l'armée brabançonne  
(1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.





**Erp. Johannes de Erpe**, échevin de Bois-le-Duc, 1519 : un sautoir composé (Mal.).

— (Robert van), témoin de Joachim van Eichen, à son contrat antémplial, 1539 : échevin de *Deijl* (Deil), 1536 : même écu, Cq. cour. C. : deux soufflets, posés en chevron renversé, les tubes en bas (*Geld.*).

— (Godefroid van), témoin dudit Joachim, 1539 : même écu. Cq. cour. C. : une tête et col de dragon (Ibid.) (voir **Brederode**, **Keldonk**, **Middegaa**).

**Erpe** (Flandre). *Gozuinus, dominus de Erpa*, fait un accord avec l'abbé d'Abblighem, 1226 : trois lions, à la queue fourchée ; au fr.-q. broch., chargé d'un annelet (*Afflig.*). (Pl. 6, fig. 132).

— (Philippe, sire d'), chev., sc. un acte du bailli d'Alost, 1365 : un lion et une bordure engrêlée (Ibid.).

— (Philippe, sire d'), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant ; i. t. : 4175 mout., 1374 ; qualifié chevalier, il sc. pour Jean van der *Noville*, prisonnier *illeg*, sous sire Oste van Wedergrate ; i. t. : 30 mout., 1374 : un lion cour. et une bordure engrêlée. Cq. cour. C. : une tête et col de lion (non cour.) entre un vol. L. L., sur le 1<sup>er</sup> sceau de 1374 :  $\text{✠ S Philips here van Erpe}$  ; sur le 2<sup>d</sup> :  $\text{✠ S Philips van Erpe}$  (B.) (voir **Artevelde**, **Couderborch**, **Wespelaer**).

**ERPE** donne au *here van Erp*, en Flandre : d'argent au lion de gueules, cour. d'azur, à la bordure échaerée de sable. Le cu. d'or. C. : une tête et col de lion de l'écu, lamp. d'azur, entre un vol (ou deux grandes plumes) d'argent, à la bordure engrêlée de sable.

Le roi d'armes CORN. GAILLIARD blasonne ainsi l'écu du seigneur de **ERPE** : d'argent, au lion de gueulle, couronné, lampassé et armé, tout d'azur, à la bordure dentelée de sable, et erpe son nom.

**Erpent. Pirechon d'Yerpens**, h. du comte de Namur, 1336 : trois étoiles à cinq rais, accompagnées au point du chef d'un besant, un tourteau, et une bordure ; écus. en cœur à la fasce entre deux burelles. L. :  $\text{XX S Pi. . . ech. . . . en (Nam., N° 814)}$  Pl. 6, fig. 143) (voir **Naninnes**).

**Erps. Johannes de Erpse**, échevin de Louvain, 1328 : trois pals ; au chef chargé d'un croissant, accolé de deux étoiles. L. :  $\text{✠ S Iohis de E. . . . scab lov}$  (Saint-Pierre, c. 1 ; A. G. B.).

— **Franco de Erpse**, même qualité, 1330, 3 (n. st.), 43,4 (n. st.) : même écu. L. :  $\text{✠ S Francois de Erpse scab lov}$  (S.-G.).

**Erps et Querbs** (Les échevins des archiducs dans les villages d'), 1614 : écartelé ; dans chaque quartier un lion (E. G. I. 368).

**ERRENERGHE** (Jean van), allentier au métier

de Tirlemout, 1432 ; échevin de Tirlemout, 1444 (n. st.) : plain ; au chef chargé de trois pals. L., 1432 : *S tan . . . . . berghe* (S.-G. ; Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

**Ertborch** (*Johannes de*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1341, 3 : une croix engrêlée ; au fr.-q. chargé d'un demi-vol versé. L. : *S Ioh de Ertberg scab i ay . . .* (Duss, Commanderie de Biesen, Nos 49 et 37).

**Esbeemde** (Michel van), échevin d'Anvers, 1511 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, un lion léopardé ; au 2<sup>d</sup>, plain. Cq. sans C. (114 lettres scab.).

**Eze** (Frédéric van der), chev., sc. un acte de Béatrice, dame de Keppel, 1354 : une croix (*Geld.*).

**Esel** (Arnould der) chev., reçoit une rente du comte de Berg, par le pécager de Kaiserswerth, 1365 : un fascé (Duss., *Jut-Berg* N° 781).

**ESERE** (*Rennerus de*), échevin d'Aerschot, 1368 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de . . . (gerbe, pot, . . . ?) L. :  $\text{✠ S Renneri de Esere scabini arse}$  (S.-G.).

**Escaille**, voir **Hannequart**.

**Escammeflot** (Jean), h. du fief du sire d'*Escamaing* (Escamin), à Baisieux, 1431 : une anille, accompagnée de quatre étoiles, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe (Tournai, Chartreux, c. 10). \*

**Escamin. Bietrix descamaing** reçoit une rente viagère sur la ville de Tournai, 1398 : trois cors de chasse contournés. T. : un ange L. :  $\text{✠ Bietris descamaing}$  (Tournai, Chartrier).

— Gilles *descamaing*, bailli, à Calonne, de Jean, sgr. de ce lieu, chev., 1403 : trois cors de chasse ; écus. en cœur au léopard (**Calonne**). C. et le reste du sceau cassés (Ibid., Chartreux, c. 1).

— Jean, sgr. *descamaing*, bailli, pour la sgr<sup>ie</sup> de Templemars, de la sénéchale de Hainaut, *baronnesse* de Flandre, dame de Cysaing, etc., 1418 ; Jean, sgr. d'E., sc. un acte de Jean de Noyelle, son feudataire, 1432 ; sc. comme seigneur, 1441 ; h. de fief du Hainaut, 1443 : trois cors de chasse, contournés. C. : une hure et col de sanglier entre un vol. T. : deux h. sauv., sans massues (Ibid., c. 1 et 2, et Tournai, Chartrier).

— Rogier *descamaing* sc. un acte de Jean Maret, bailli du monastère de Saint-André-lez-Tournai, 1454 : même écu, à l'écuss. en cœur . . . (fruste). C. : une tête et col de licorne. S. : deux léopards lionnés (Tournai, Chartreux, c. 3).

VOIR LE COMTE DE CHASTEL DE JA H., *Essai de filiation sur la famille des seigneurs de Calonne-lez-Tournai et sur quelques-unes de ses branches* (1895).

**Escassinne**, voir **Escaussinnes**.



**Esch** (Robert d'), 1241 : type scutiforme ; un burelé de 10 pièces, les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> diaprés. L. :  $\frac{1}{4}$  S' mon signor Robert d... e (Lux., Arch. commun.).

Ermesinde, comtesse de Luxembourg confirme à l'abbaye de Hemmerode des droits accordés à celle-ci par Robn d'Esch et sa femme, Ermengarde, 1235 (BERTHOLET, *Hist. du duché de Lux.*, IV, preuves). BRETEX, *Li tournois de Chauweney* (XIII<sup>e</sup> s.) dit, à propos de *Geoffroi d'Aure* (Esch), en 1285 : *Dargent de guesles baroels. [ Sen avoit cuevrechies et cote, l'crestre sur haume assez mignote, l'houce, esu et alerons (al-lottes), l'Autreux fa ses unquetons, l'Garlandar, he tout contrevail, l'Et couvertures a son cheval (v. 3295 etc.)*.

— (Conrad, sire d') chev., constitue au margrave de Juliers, moyennant 300 petits flor. de France, une rente de 30 fl. sur son alleu à *Melche* (Mellich), *so uie der hofy geleyen is, unde einen halven hofy zu Bengele* (Hengel, 1340 : de vair ; au chef chargé d'un lion iss. du champ. G. : une tête et col de lion entre un vol. L. : S' *Coradi dni* . . . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 435).

— (Thierry van), chev., se. une quittance d'Ulric, sgr. de Fénétrange, qui reçoit, du Brabant, un compte de 325 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, et qui l'appelle *onse ridder*, 1358 (n. st.), 7 mars : même écu. C. : un vol (?). L. : S' *dni Theoderici dns i Esch* (B., N° 1577).

— (Sire Thierry van), bon ami de Conrad van Lusenich, 1362 : même écu. G. cour. G. : deux touffes de plumes de paon. L. : S' *h Dyed* . . . . . *Esch* (Lux., c. III, l. X, N° 2).

D'après GELRE, *her Coenra van Esch*, h. de l'évêque de Trèves, portait : de vair ; au chef de gueules, chargé d'un lion d'or, iss. du champ. Violet de sable. C. : un chapeau de tournoi de sable, sommé d'une boule d'argent, soutenant un plumail de sable.

— (Joachim van), échevin d'Oisterwijk (Brabant septentrional) 1336 : deux étoiles en chef et une rose en pointe. L. :  $\frac{1}{4}$  S' *Lochen v* . . . . . (S.-G.) (voir **Bauduche**).

**Esche**. Renier van den *Ysche*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont ; i. t. : 3256 mout., 1374 : un sautoir, chargé en cœur d'une lettre r. L. : *Sigillum Reyneri de Esche* (B.) (voir **Essche**).

**Escholay**, voir **Iscolay**.

**Eschweiler**. Marguerite van *Eschweire*, femme de Paul van Huchelhoven, chev., 1337 : dans le champ du sceau, dame debout, accostée de deux écus ; A, une fasce, surmontée à d. d'une tête humaine (?) ; B, cinq coquilles, rangées en croix. L. : . . . . *greta* (l) de *Eiszeil* . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 391) (voir **Hüchelhoven**).

Volei, d'après GELRE, le blason de *her Henric van Es-*

*weire*, h. du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable, surmontée d'une tête de more (non tortillée). Lo esp. d'or. C. : une tête et col de more de l'écu, terminée en volet d'argent, entre deux banderoles d'argent, aux hampes du même.

**Escolle** (Huart de l') h. de fief, à Tubize, de mgr. Englebert d'Enghien, sgr. de Rameru, etc., 1436, 60 : un gironné de huit pièces de . . . et d'hermine, chargé en cœur d'une rose (?). T. s. : une d<sup>lle</sup>. L. : *S' Huart de lescolle* (Abb. de W.-Br., c. 4007).

**Escornaix**. Robert van *Scors* (flam. = Schoorisse), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeck ; i. t. : 834 mout., 1374 : un trèchour, fleuroné et contre-fleuronné, et un chevron broch., chargé en chef de . . . et au bâton broch. sur le tout, chargé de trois . . . L. :  $\frac{1}{4}$  S' . . . . . *van Scoer* . . se (B.).

D'après GELRE, *dite here van Scors*, vassal de Flandre, portait : d'or au double trèchour fleuroné de sinople et au chevron de gueules broch. Violet d'argent. C. : deux oreilles d'âne, la 1<sup>re</sup> à l'ext. de sable et à l'int. de gueules, la 2<sup>e</sup>, à l'ext. d'argent et à l'int. de gueules. Voici, d'après l'Armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par DUCER DARCQ, l'écu du sire *descornes* : *d'or a l. quevron de gueules a l. double trancheur vert fleury*.

Enho, le rol d'armes GAILLIARD (XVI<sup>e</sup> siècle) donne au *seigneur du pays d'ESCORNAEY* : *d'or au double trèchour de sinople, et quevron de gueulle sur le tout et cry : tianete*.

— Marguerite *descornay*, abbesse de Nivelles, 1443 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un double trèchour, fleuroné et contre-fleuronné, et un chevron broch. ; au 2<sup>d</sup>, un chevron d'hermine (**Ghistelles**), accompagné en chef à d. d'un écus, au lion (peu distinct ; **Luxembourg** ?). T. : deux anges. L. : *Sigille Margarete descornay abbatisse niellen* (B.) (voir **Fierens**).

**Escuyer** (l'). *Lambiers li skuïers de Weilhin* (Weillen), échevin de la cour d'Anhée, 1342 : deux avant-bras, mouvant de la pointe, les mains jointes, accostés de six besants, ou tourteaux, 3 de chaque côté, rangés en pals. L. : S' *Labier li Scui* . . (Nam., N° 606) (voir **Doedins, Gorcey**).

**Esnes**. *Gerart dit Sausset daysne*, h. de fief du Hainaut, 1340 : dix losanges (3, 3, 3, 1), accolés et abotés ; au lambel à quatre pendants, broch., chaque pendant chargé de trois besants, ou tourteaux. L. :  $\frac{1}{4}$  *Seiel Sausait dainnes* (B., N° 586).

— *Ameyl d'Esne*, écuyer, mari de d<sup>lle</sup> Françoise van *Vlaentre*, dite *van Druham*, qui tient, du comte de Flandre, à Steenkerke, 1515 : dix losanges (3, 3, 3, 1) (ni accolés, ni abotés). C. cassé (Fiefs, c. 880, l. 897-969) (voir **Dringham**).

**Esneux**, voir **Avionpuits**

**Espaigne** (Jean-Bapt. d'), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, se. un acte de Martin Bonchart, prévôt de Quévrain, 1651 : une fasce, accompagnée



en chef d'une rose et d'une étoile et en pointe d'un dauphin. S. s. : un griffon (Baron de Loe) (voir **Melin**).

**Espaignars**, voir **BLIZE**.

**Espen** (Jacques van) sc. pour *Thibaut de Marischal*, d'Abolens, qui tient, du Brabant, un fief *illec*, 1331 : un sautoir engrêlé. S. s. : un griffon (Av. et d'én., N° 4168) (voir **Bercx**, **Cole**).

**ESPESE** (*Jehan del*) (Espierres?) et d'autres décl. que la comtesse de Namur et son fils, Guillaume, ont payé à *Jehan de le Pile*, bourgeois d'Audenarde, en la *grant cambre en bas du castel de Vieville*, la somme qu'ils lui devaient, 1339 (n. st.) : une croix, chargée en cœur d'une rose à huit feuilles (*Nam.*, N° 600).

**Espiennes** (*Jehan d'*) (**Spiennes**), écuyer, bailli et châtelain de la baronnie de Leuze, 1379 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois trèfles ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois roses. C. cassé (H<sup>on</sup> de Royer de Dour) (voir **Spiennes**).

**Espierres**. *Roelandt despierre*, religieux de Corbie prévôt *Dusse* (d'Us?), reçoit, pour l'abbaye de Corbie, une rente sur l'espier de Bruges, 1454 : plain, diapré ; au fr.-q. chargé une croix. L. : *S Johannis . . . . . despierre* (C. C. H., Acquis de Lille, l. 378).

— *Denis de lespiere*, h. de lief de la châtellenie de Courtrai, 1465 (n. st.) : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une merlette et au 2<sup>d</sup> de trois (2, 1) roses. Les deux cantons inf. plains. S. s. : un griffon accraupé. L. : *S Denys . . . . . espieren* (*Ibid.*, l. 57-58) (voir **ESPESE**).

D'après **GELRE**, *die here van Espiers*, en Flandre, portait : de gueules à la croix d'argent.

*Le seigneur d'ESPIERE* : de gueulle à la croies d'argent, et crié : Mortaingne (COIN. GAILLIARD, *L'Ancheine Noblesse de la conte de Flandres*).

**Espine** (Guillaume de l'), huissier de parlement, donne une quittance à la ville de Tournai, 1403 : un lion accompagné . . . (?) indistinct. C. : un arbre. S. : un chien braque et un léopard lionné (Tournai, Chartrier).

**Espinois**. *Hues sires despinoit et dantoing*, 1280 : type équestre, petit module ; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc. à un lion et un semé de croisettes poténées. L. :  $\text{✠ S' Hvo} . . . . . \text{et} . . . . . \text{L. du c.-sc. : } \text{✠} . . . . . \text{ecreti}$  (Tournai, Chartrier).

*Le seigneur d'ESPINOY* : d'asur à l'aigle d'argent membre d'or, l'este baroigne est érygée en conté (COIN. GAILLIARD, *L'Ancheine Noblesse de la conté de Flandres*).

**Espoir** (Ursmer l'), h. de lief du Hainaut et de la cour de Mons, sc., à Binche, 1619 : un chevron,

accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une coquille. L'écu suspendu à un arbre arraché, posé à s. et accompagné à s. d'un oiseau (canard?). Son frère, Jean sc. le même acte ; écu fort endommagé ; on n'aperçoit que le haut du chevron et à d. une étoile (Mons, H. de lief de Binche).

**ESQUELIN** (*Thomas de*), h. de lief du roi de Bohême, sc. un acte du prévôt d'Aymeries, 1326 : une gerbe. L. : . . . *Thema . . . . .* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (voir **Aubry**).

**Essars**. *Martin des Eschars*, conseiller du roi de France, 1332 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre croissants. L. :  $\text{✠ Seel} . . . \text{artin des Essars}$  (*Nam.*, N° 534) (Pl. 6, fig. 144).

**Esselen** (*Ludovicus*), échevin de Bruxelles, 1335 : un lion et un semé de coquilles. L. :  $\text{✠ Sigillum Ludovic Esselen}$  (Brux.).

— *Johannes, prepositus ecclesie beati Petri Iovamen-sis* (sans nom de famille) s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quinque viris, una nobiscum, bene et decenter cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France ; 14 août 1338 : un lion et une cotice broch., chargée de trois coquilles. L. :  $\text{✠ Sigillum Johan} . . . . . \text{selyn}$  (B., N° 422).

En 1326, le duc Jean de Brabant donne *praeposituram, vacantem per mortem Johannis de Caye, Joanni Esselen, fratri nostro naturali* (DE RAS, *Johannis Molani . . . historica locutiensium libri XIV*, T. I, p. 129 ; 1861). Sa mère était probablement une Esselen. Comp. les armes des membres de cette famille.

— *Ludovicus Esslen*, échevin de Bruxelles 1345 : un lion et un semé de coquilles. L. :  $\text{✠ S} . . . . . \text{dorici d'Esselen}$  (Brux.).

— (*Henricus*), échevin *illec*, 1346 : cinq coquilles, rangées en croix ; au fr.-q. broch., chargée de huit (3, 2, 3) billettes. L. :  $\text{✠ S' Herici d'ri Esselen}$  (Brux.).

— (Jean), échevin de Bruxelles, 1363, 4 ; jadis prisonnier à Baswiler, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 748 mout., 1374 : cinq coquilles, rangées en croix, accompagnées au canton s. d'une rose ; au fr.-q. broch. chargée de onze (4, 3, 4) billettes. L. 1374 :  $\text{✠ S Johannis dicti Esselens}$  (Brux., E. G., l. 132 et B.).

— (*Johannes dictus*), échevin de Bruxelles, 1373, 9, 85 ; même écu (avec la rose), mois dix (3, 4, 3) billettes. L. :  $\text{✠ S' Johannis dicti Esselens}$  (Brux. et B.).

— (Jean), échevin *illec*, 1406, 7 ; même écu, mais au canton s., au lieu de la rose, un louchet, et au fr.-q. huit (3, 2, 3) billettes. L. : *S' Johannis Essellen* (E. G., l. 190, P., c. 3, et Brux.).



**Esselen** (Jean), échevin illec, 1439 : même écu, mais sous le buchet. C. : un plumet rond (?), iss. d'une cuve. S. d. : un aigle. L. : *Sig' Iohannis Esselens* (Brux.).

— (Jean), apothicaire à Trèves, tient, du roi de France, une rente sur les dîmes de Mettendorf, 1683 : deux roses en chef et une marque de marchand en pointe, a d., marque affectant la forme d'un X, fermé au haut et au bas, posé en bande, la traverse inf. et la diagonale placées en bande allongées, de façon à former un angle aigu. C. : une rose (?) (rachel) (C. C. B., 457139).

**Essen** (*Henricus dei*), niles, fait, avec d'autres Gueldrois, une obligation à des juifs, 1347 : une bande, chargée de trois losanges, posés dans le sens de la bande (*Geld.*).

Comp. les armes de Dungenen, Eyckel.

— (Gérard van) se. le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1118 : même écu, les losanges aboutés. L. : *Sigill . . . ardi de Essen* (Arnhem, *Rekenk.*).

**Essenstein**, voir **Esschesteijn**.

**Essche** (Jean van den), reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, 1444, 5 : une arbre (frêne, stylisé comme le créquier des Crèquy). L. : . . . *van den Essche* (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 391).

— (Jean van), conseiller de l'archiduc Philippe, au Conseil de Hollande, tient, du Brabant, la *gruyte de Draijnen* (Drunen), 1500 : trois lambels à cinq pendants, rangés en pal. C. cassé (Av. et dén., N° 2561<sup>bis</sup>) (voir **Esche**).

**Esscherix** (Adrien), échevin de Malines, 1581 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une pie essorante ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois carreaux (?). L. : *Si sca Adriani Esscherix* (Mal.).

**ESSCHESTEIJN** (**Essenstein**) (Zweder van), arbitre entre Gilsbert die Kock, le vieux, et Gilsbert die Kock, le jeune, ses parents, 1509 : aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois colonnes (*zuilen*) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion, à la queue fourchée. L'écu muni d'une bordure engrêlée. C. : une tête et col d'âne (*Geld.*).

**Est** (Henri van), écuyer, et Gilsbert de Koc, prévôt de la cathédrale d'Utrecht (*1<sup>o</sup> loco*), décl. que, s'ils venaient à mourir avant Marie de Brabant, duchesse de Gueldre, etc., l'hypothèque de 8000 vieux écus qu'elle leur avait constituée sur le château et sgrie d'Oijen et de Gornick (*Goruick?*), serait annulée, 1383 (n. st.) : deux fasces bretessées et contre-bretessées, accompagnées au point du chef d'une roue. L. : *Sigillum Henri . . de Est* (B.).

**Estassart** (Julien), h. de fief de Flobecq et de Les

sines, 1351 : trois croissants. C. : une tête et col de cerf (Fiefs, N° 10450).

**ESTATIERE** (*Willame del*), receveur de Hainaut, 1356 : trois coquilles. L. : *S' Willavme de la Statie . .* (Mons, Abb. d'Épinlieu).

Sur le bord de la charte, près de la queue de parchemin portant le sceau, se lit : *Willé delestature*.

**Estienne** (Constant), h. de fief du sire de Boersel, en sa terre et signory gisant au lieu de Lyncelette (Limelette), touchant sa signory de Braye (Braïne), 1512 : une hache (Gr. scab., *Nivelles*, c. 4777).

**Estievenars, dis dou Cange** (*Willames*), receveur du Hainaut, 1112 (n. st.), 21 : une mouette volante ; à la champagne fasceé-ondée de quatre pièces. L. : . . . *Willame Est . . . . .* (Mons, *Domaines de Hal*, 1, et *Baillage de Hal*).

**Estievenart** (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1599 : un lévrier, passant sur une terrasse. S. s. : un griffon. L. : *Seel Iehan Estievenart* (Mons, Gr. scab. de la Flandre).

— (Amand), même qualité, se. une charte du bailli de Sotteville, 1672 : une rose (peut-être tige et feuillée ; le bas de l'écu et le reste du sceau sont cassés) (Baron de Loe).

**Estinghausen**, voir **Berninghausen**.

**Estor** (*Henricus dictus*) (et *Esdoren*), niles, échevin Bruxelles, 1362, 75 ; a rachelé des bourgeois de Tournai, envoyés par cette ville, en Angleterre, comme otages, pour feu le roi de France, moyennant la somme de 660 ll., dits nobles d'or, 1372 : trois châteaux, ou portes à trois tourelles ; au fr.-q. broch. chargé d'un maillet en chef a d. et de deux fleurs de lis, p. e., 1 en chef a s., 1 en pointe. L. : *★ S' Henrici dicti Estore ms.* (Brux. et Tournai, Chartrier).

*Her Henric Estoren*, Brabanton, portait, d'après GELBE : d'or à trois portes crénelées, sommées d'une tourelle, de gueules, ouvertes d'azur ; au fr.-q. broch. d'azur (inachevé).

— (*Henricus*), échevin de Bruxelles, 1477 : trois pals. C. : un vol, iss. d'une cuve. T. d. : une d<sup>lle</sup>. S. s. : un griffon. L. : *S' Henrici . . . .* (Brux.).

— (Henri), sgr. de Bigard, 1518 : trois pals. C. : un vol. T. d. : une d<sup>lle</sup>. S. s. : un griffon (Els.).

— (Gilles), bâtard, h. de fief dudit Henri, 1518 : trois pals et un bâton broch. C. et le reste du sceau sont cassés (Els.).

**Estrix**, voir **Esscherix**.

**Estuve** (Guillaume del), échevin de Bruges, 1430 (n. st.) : un maillet et un bâton broch. (Fl.).





**Estuvenin.** *Maistre Nicole lestuvenn*, bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère pour lui et sa femme, *Jehanne le Carliere*, 1474, 7 : une bande, chargée de trois roses à six feuilles. T. s. : une d<sup>me</sup>. L. : . . . . . *lestuven* . . (C. C. B. Aquits de Lille, 1, 1683).

**Etalie.** *Henriquel destaucle* (la queue du sceau porte *Destaucle*), écuyer, h. de Wenceslas, duc de Luxembourg, 1366 : une bande (*Lux.*, c. IV, l. XVI, N° 9).

— *Jean des Tauels*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de S<sup>-</sup>Pol, i. t. : 242 mout., sans date (1373) : une bande. L. :  $\text{✠ S' Jehan destalle}$  (B.).

— *Henri van Tauels*, jadis prisonnier illec, sous le même; i. t. : 208 mout., 1374 : une bande, chargée d'une grande fleur de lis, posée dans le sens de la bande. C. : un buste imberbe, aux cheveux flottants. L. : *S Henri detavle* (B.) (voir *Salm*).

*Jean et Henri destaut*\*, frères, écuyer, se., en 1378 (n. st.), à Arlon, une quittance relative à un accord sur leur indemnité du chef de la bataille de B. Le sceau de Jean comme tel-dessus, celui de Henri, indistinct.

**Etten, et Eethen** *Jean van Ethen* partage des terres avec l'abbé de Saint-Trond, 1373 : une rose (S.-T., c. 18).

— *Robbrecht van Ethen*, sœur dudit *Jean (zuster Jans roiser.)*, 1373 : une rose, surmontée d'un lambel (Hid.).

— *Henri van Etten*, échevin d'Anvers, 1564, 1614 : trois tours. C. fruste (114 lettres scab. et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, 1).

Probablement deux personnages. Le sceau de 1614 est fort endommagé.

**Ettendorf.** *Joetha, domina de Etendorf*, sa sœur, *Suzanna, domina de Petra*, et ses frères, *Hugo et Symon, fratres, donini Parve Petre* (Petite-Pierre, ou, en allemand, Lutzelstein), vendent à Henri, sire de Blâmont, leurs biens in *villa de Amenoncoth* (Amenoncourt), 1254 : type triangulaire; une aigle. L. :  $\text{✠ S Pette ravor icnioris de Elcedorf}$  (Lorr., Blâmont, B, 374, N° 28).

**Eu** (Raoul, comte d') et de Guines, connétable de France, 1332 : type équestre; le bouclier, palette et la housse, au lion et au semé de billetes. L. : . . . . . *France* (fort endommagé). Contre-scel : un écu plain, à la bordure engrêlée. L. :  $\text{✠ Otreseel Raoul conte deu Onestable d' France}$  (*Nam.*, N° 535).

**EUMIRINGEN** (Jean) (tout court; il signe : *J. von Eumringen*), grand-père de Jean-Ferry de Chardelle, sgr. de Frisange, remet, pour ce dernier, au roi de France, le dénombrement de Frisange, mouvant de Puttelange, 1681 : un cerf (couché?). C. : un cerf iss. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713<sup>a</sup>).

**Eupen.** *Jean van Oijpen*, jadis prisonnier de Basweiler, sous le burgrave de Limbourg; i. t. : 500 mout., 1374 : une croix écharcée et un lambel broch. L. :  $\text{✠ S' Johan veon (!) Oijpen}$  (B.).

**Eure** (*Renars de*), *vestis de Welien*, se. un acte avec le doyen de l'église Saint-Remacle, à Stavelot, 1326 : trois roses. L. :  $\text{✠ S' R' invest' d' Vri}$  (Duss., *Stavelot*, N° 80).

— (*Maitre Guillaume d'*), (chanoine) h. du comte de Namur, 1329 : de . . . au chef de . . . ; au sautoir broch. et à la bordure engrêlée. L. : . . . . . *de Ère can*  $\sum$  *swol* . . . . . (*Nam.*, N° 495, 7) (Pl. G, fig. 145).

**Euskirchen.** *Aelbrecht (!) van Oeskerke*, reçoit, du Brabant, 67 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357; se. pour *Symon Hulveshe* et *Jean van Palmister*, qui reçoivent, du Brabant, 134 vieux écus, du chef de la même guerre, *daer wij af ghesceupt ende ghebrant waren in der gheselschap Willems ende Coenwerts van Salmen*, 1357 : trois fleurs de lis, surmontées d'un lambel. L. :  $\text{✠ S' Abel van Eskerkerken}$  (B., N° 1303-4).

**Eve** (Jacques d'), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 156 mout., 1374 : une fascé, chargée d'une rose. L. *S' Iakemius deve* (B.) (voir **MARCHIN**).

**Eveloghe.** *Walterus dictus Eveloeghe*, échevin de Louvain, 1309 : trois pals; au chef chargé de trois losanges (!). L. :  $\text{✠ S' Walteri Eveloghe scab lov}$  (S.-G.).

— *Franco dictus Eveloeghe*, même qualité, 1339 : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un macle. L. :  $\text{✠ S' Franco-nis . . loghe scab-i lov}$  (Saint-Pierre, c. I, A. G. B).

— *Walterus dictus Eveloeghe*, même qualité, 1345 (n. st.), 45 : trois pals; au chef chargé de trois macles (!). L. :  $\text{✠ S' Walteri Eveloghe scab lov}$  . . (S.-G.).

— (*Walterus dictus*), même qualité, 1351, 2, 3, 8, 9, 64, 6 : même écu. L. :  $\text{✠ S' Walteri dei Eveloghe scabiu locani}$  (S.-G. et M. Rouffart).

— (Gérard), h. de fief de Rodolphe *uten Lijemingen*, bourgeois de Louvain, 1393 : trois pals; au chef plain; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis, p. c. L. : . . . . . *Evelog* . . (B.).

— *Francon Oeveloeghe* (?), marchand du duc dans sa chambre des tonlieux de Louvain, 1416, 7 (n. st.) : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un anneau (macle). L. :  $\text{✠ S' Franconis Eveloghe}$  (B.).

**Even**, voir **IJEUWEN**.



**EVER** (Renier de), chev., jadis prisonnier à Basweiler sous la bannière de Brederode; i. t. : 1832 mont., 1374 : un lion naiss. L. : *S Renier de Eve'* (B.).

**Everaerdt** (Jean), conseiller et homme en la chambre de Flandre, 1521 : plain; au chef chargé de trois roses (miolettes?), chacune encluse d'un macle, les trois macles accolés en fasce, touchant à tous les bords du chef, C. : un buste tarbauné. L. : *Iohannis Everard* (Duss., Clères-Mark, No 679).

**Everaerts** (Guillaume), échevin d'Aerschot, 1432, 6 : trois fleurs de lis, p. e.; au fr.-q. chargé d'une aigle. L. : 1436 : *S Willem Everaert scab arscot* (Diest, *hasse : Echevnyages et bancs divers*, No 1; S.-G.).

**Ev|e|rart, Ev|e|rard**, Gilles *Everard*, échevin de Bruges, 1329 : un poisson, posé en fasce, et un sanglier passant, rangés en pal (Fl.).

— Ferry *Everart*, sergent d'armes du roi de France, recolt, du dur de Brabant, des paiements, par le receveur de sa terre de Vailly, 1375, 6 : une croix engrelée, cantonnée de quatre annelets. L. : *S Ferri Eter* . . . . . (B.).

— Maître Jean *Everart*, fils d'Elieune, tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1541, 9 : coupé; au 1<sup>er</sup>, trois pals; au 2<sup>d</sup>, un trelle, posé sur une terrasse, C. : une tête et col d'aigle (Fiefs, No 3544, 3553).

— Frédéric *Everard*, h. de fief de Mons, 1612 : deux branches, passées en sautoir et surmontées des lettres F E. S. S. : un lion (Mons, H. de fief).

— André *Everard*, h. de fief du Hainaut, 1647, à Soignies : une fasce, chargée de trois roues, accompagnée au chef d'une tête et col de cerf et en pointe d'une rose à six feuilles, accostée de deux étoiles. C. : une tête et col de cerf. L. : *S Andre Everard* (Mons, Hosp. de Soignies).

**Everboud** (Pierre), échevin de Caprijcke, 1446 : plain; au chef chargé à s. d'une étoile à cinq rais; une cotice broch. sur l'écu. L. : . . . . . *Everbout* (C. G. B., Aquits de Lille, 1 82-83).

**Everbouc** (Josse), h. de fief du bourg de Bruges, 1513 : un sanglier passant. L. : *S Joes Everbove* (Fiefs, No 11225).

**Everdeij** (Jean), h. de la chàtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1123, 1 : un sanglier étancé, accompagné en chef à d. d'une étoile à cinq rais. L. : *Sigillo Ian Heverdei* (C. G. B., Aquits de Lille, 1 112, 394, 401).

— (Laurent), fils de Jean, tient du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Gand, 1547 : deux

étoiles à cinq rais en chef et une hure de sanglier en pointe, C. : une hure et col de sanglier entre un vol (Ibid., No 2769).

**Everden** (Pierre), échevin de Termonde et feudataire du château *illec*, 1529 : sept (3, 3, 1) besants, ou tourteaux, surmontés d'un glaive, posé en fasce, la pointe à d. S. s. : un griffon. L. : *S Pieter* . . . . . (C. G. B., Aquits de Lille, 1 73).

**Everdingen**, sire Hubert van *Everdinghen*, chev., 1287; se. un acte du comte de Hollande, 1293; promet de servir le comte de Hollande (voir **Abcoude**), 1298 : un baudé. L. : *S' Heberti d'Everdinge militis* (Mons, Hainaut, et Holl.).

D'après GEUR, *Henric van Everdingen* portait : un bande de sable et d'or.

— (Herman van) se. pour Elisabeth van Bronkhorst, 1442 : une bande; au fr.-q. chargé de trois aigles. S. s. : un lion (*Geld.*).

**Evergem**, voir **Koekelberg**.

*Le seigneur de HEVERGHEM : d'or, au sanglier de sautoir passant, denté d'argent* (COEN, GAILLIARD, *L'Anchoine noblesse de la comté de Flandres*).

*La mayson su nomé d'EVERGHEM : d'or, à trois fesses de gueulle* (Ibid.).

**Everlange** (Salomon d'), écuyer, tient, du roi de France, la moitié de la sgr<sup>ie</sup> foncière de Hollange et la moitié du fief d'Obange, à Bercheux (tous deux dans la prévôté de Bastogne), 1681 : une fasce, accompagnée de deux étoiles à huit rais, 1 en chef, 1 en pointe, C. : un h. iss., les bras retranchés au milieu, le ventre chargé d'une étoile à six rais (cachet en cire rouge) (C. G. B., 45713b).

— (Ferdinand d'), écuyer, tient, du roi de France, un quart de la sgr<sup>ie</sup> du Chêne, sauf 1/12; la moitié du fief d'Obange, à Bercheux, la moitié du fief de Vaux-lez-Chêne, etc., 1681 : mêmes écu et C. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

— (Jean-Bernard d'), écuyer, tient, du roi de France, la sgr<sup>ie</sup> de Witry, au comté de Chiny, 1681 : même écu. Cq. cour, C. : un h. iss., les bras retranchés au milieu, accostés des lettres J. B. (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713c).

— (Nicolas d'), écuyer, sgr. de *Falkestain*, tient, du roi de France, les château et sgr<sup>ie</sup> de Falkenstein, au comté de Chiny, 1683 : une base, accompagnée de six étoiles à huit rais, 3 rangées en chef, 3 (2, 1) en pointe, C. : deux tiges accostées, à chacune desquelles se trouvent attachés trois croissants (2 fleurs-tigées?) (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713a) (voir **Veider**).

**EVERSBERGHE**, voir **Louvain**.



**Everwijn** (*Seyhere*), h. de lief de la châtellenie de Gand, 1100 : une hure de sanglier, accostée de deux demi-ramures de cerf, la 1<sup>re</sup> renversée. L. : S... her *Everwijn* (G. C. B., *Acquits de Lille*, t. 111).

— (Rogier), même qualité, 1470 (n. st.) : une hure de sanglier entre une ramure de cerf (accompagnée au canton s. d'une étoile). S. s. : un sanglier debout (*Ibid.*, t. 116).

**Evesque** (Eustache l'), écuyer, sgr. de Thiessies, prévôt de la baronnie de Quévrain, commis par le prince Charles-Eugène, duc d'Arenberg, d'Aerschot et de Croÿ, prince de Porcéan et de Rebecq, ... baron de Quévrain, 1682 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un croissant (Baron de Loë) (voir **MONSTRY**).

**Evrard, Evrart**, voir **Everart**.

**Evreux**. *Homme noble et poissans, fil de roy de Franche, comte de Evreux*, qualifié par le duc Jean de Brabant : *nostre chier seigneur et pere*, 1313 : type équestre ; le bouclier, l'ailette, la housse et l'écu du contre-escu, à un semé de fleurs de lis et à la bande componée broch. C. : un dragon. Sur le chautrain, un écran échauffé, chaque des sept pointes garnie d'une rose (Duss, *Jul.-Berg*, N° 214).

L'auteur d'un article intitulé : *Bibliographie héraldique. Armorial universel du XVI<sup>e</sup> siècle* (Bibliothèque Belge, 1883), s'efforce de prouver cette chose impossible qu'un roi de France aurait brisé, au moyen-âge, France ancien (d'azur semé de fleurs de lis d'or) d'un lambel de gueules. L'armorial qui forme l'épave de cette étude donnerait ce blason, avec la légende : *Regnum Ceallie*. L'auteur, y voyant, sans doute, le *Royaume de la Gaule*, a traduit par France ce nom latin, si singulier-

rement étrange et qu'il faut lire *Regnum Cællie* : Le Royaume de Sicile. Les armes en question sont celles de la maison d'Anjou.

**Ewijk**. Guillaume van *Ewick*, témoin au contrat de mariage de Chr. van Rossum ; 1563 : une palette. C. : une tête et col de cygne. L. : S *Villem van Ewick* (S -G) (voir **Broekhuizen**).

**Exaerde** (Jean van), échevin de Saint-Nicolas (Waes) 1421 : plain ; au fr.-q. chargé d'une bande, accompagnée d'un semé de losanges, ceux du chef posés dans le sens de la barre, ceux de la pointe dans le sens de la bande. L. : . . . an *Esarde* (B<sup>no</sup> de Maere d'Artrijcke).

— (Jean van), fils de Jean, tient, du comte de Flandre, la cour de Ten Bergh, avec 40 bonniers de terre, à Haesdonck, Melsele, Waesmunster, 1550 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, six (2, 1, 2, 1) losanges ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, cinq (2, 1, 2) étoiles. C. cassé (Fiefs, N° 6606).

— (Servais van), grillier de Sinaj et de Becele, se. pour Paul Saman, fils de Baulouin, n'ayant pas encore de sceau, et qui tient du comte un heff sous Sinaj, qu'il a hérité de son dit père, fils de Jean, 1604 : une étoile au canton s. ; au fr.-q. chargé d'une fasce, accompagnée de six (3, 3) besants, ou tourteaux. L. : . *Servae . . . n Exaer . .* (*Ibid.*, N° 7175) (voir **Doella** [ert, Gruter, Rijke]).

*Le seigneur de ENAERDE : de queue, à trois lions d'or, lampasse et arme d'argent.*

*Le seigneur d'ENSTUUDI : pareilles, et erge : Lydequerque ! Lydequerque* (COUS. GAILLIARD, *L'Ancheuse Noblesse de la comté de Flandres*).

**Expoel** (Rogier van), échevin de Malines, 1518 : une fasce surmontée de trois maillets (Mal.).

## F

**Faeijsen** (Gauthier), échevin de Rotterdam, 1451 : six étoiles ; au fr.-q. broch, chargé d'une merlette (U.).

**FAGNUELLES** (*Hues de*), chevaliers, sires de Wège, décl. avoir rendu une rente au comte d'Épinliou, 1319 : un double trécheur, fleuronné et contre-fleuronné, et un sautoir broch. (De ce sceau, fort endommagé, l'écu seul subsiste) (Mons, Abb. d'Épinliou).

D'après l'armorial de la fin du XIV<sup>e</sup> s., publié par DOUET DARCQ, le sire d'*Esmyelles* (mauvaise leçon) portait : *d'or à une fosse d'azur à un scuteur de gueules à un trainheur vert fleury* (sic).

**Faijenhoven** (Antoine van) (fils de Henri), échevin de Heusden (Brab.), 1300, 3, 1302 : un lion (Mal.).

**Faille** (Georges della), bailli du Vieux-Bourg à Gand,

tient, du château d'Illec, la seigneurie de *Ruede*, à *Maijghem* (Meijren), 1616 : un chevron, chargé de trois fleurs de lis, accompagné en chef de deux têtes de lion affrontées et en pointe d'une tête de léopard bouclée. C. : un croissant, soutenant une fleur de lis (Fiefs, N° 3215) (voir **Nevele**).

**Faille** (Jean della), échevin d'Anvers 1619 : mêmes écu et C. (114 lettres scab.).

**Faily** (Ferry de), sgr. de ce lieu, d'*Aultreycourt* (Autrécourt), d'*Espiece* (Espiez), etc., demeurant à Marville, se. un acte de son cousin Hubert de *Moytrey*, 1573 : un houx et une bordure dentée. C. : le houx. L. : *S Ferry de Falli* (Lorr., *Brieg*, B, 593, N°s 31-60) (voir **Cocquiel**).

**Faines**, voir **FERME**.



**Faing** (Jean du), écuyer, sgr. de Dampicourt, en partie (prévôté de Virton), remet au roi de France le dénombrement de ce fief, 1681 : une aigle. L'écu cour. et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) C. C. B., 45713<sup>a</sup>).

— (Mathieu du), écuyer, sgr. d'Aigremont, Mathen, Houdrigny, Rouvroy, remet au roi de France de dénombrement de ces fiefs, 1681 : une aigle. L'écu, ovale, sommé d'une cour, à 9 perles et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713<sup>b</sup>).

— (Charles-Philippe du), comte de *Hasselt*, baron de Jamoigne, tient, du roi de France, un château au lieu dit *le Faing* (district de Chiny, diocèse de Trèves), le titre de baron et la baronnie de Jamoigne, s'étendant aux villages du Faing, de Valansart, Prouvy, Romponcel et des Bulles, 1681 : une aigle. Le haut du cachet, en cire rouge, indistinct (Ibid.).

— (Georges-Florent du), écuyer, sgr. en partie de Termes, Frenoy et du Meuil, et *sieur* des fiefs de Florenville, de Pin (prévôté de Chiny) et du fief de Torvny (prévôté de Saint-Mard), remet au roi de France, le dénombrement de ses dits fiefs, 1681 : une aigle. Cq. cour. C. indistinct (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713<sup>c</sup>).

— (Marie Aldegonde du), dame de la *seigneurie tresfoncière* de Flamisoul (prévôté de Baslogne), dont elle remet le dénombrement audit roi, 1683 : une aigle. Cq. cour. C. : une main ouverte (!) (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713<sup>a</sup>).

**FAIT** (*Thoma de*), *armiger terre Gheldoniensis*, s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : trois piles, chargées, chacune, d'une merlette. L. : ★ *S' Thomas de Fayt* (B., N° 507) (Pl. 6, fig. 146).

*Terra gheldoniensis* = terroir de Jodoigne.

— Henri du *Fayt*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1399 : une étoile. T. : un aigle. L. : ★ *Henry d . . .* (Mons, Gr. scab. de La Flamengrie).

**Facuwez**. Gérard de *Faucuwez*, h. de fief, à Tubize, de mgr. Englebert d'Enguien, sgr. de Rameru, la Folie, Tubize, 1453, 4 : un lion, l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais. L. : *S Gerart de Faque* (Abb. de W.-R., c. 4007).

— Jean de *Faques*, sc. pour son frère, Etienne, qui tient un fief du comte de Saint-Pol, connétable de France, du chef de sa terre de Bornival, 1470 : un lion (Av. et dën., reg. 576).

**Falize**. *Liebert delle Fallize*, h. de Gérard, sire de Thier et de Longueville, 1290 : trois lions naiss., surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S' Lieber de le Fallisci* (Nam., N° 218).

**Falize**. Laurent *van der Falizien*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 20 mont., 1374 : une croix engrelée, chargée en cœur d'une étoile, au fr.-q. (gravé en creux), chargé de quatre huchets contournés. L. : ★ *S Loren del Falise* (B.) (Pl. 6, fig. 147).

**Falkenstein**. *Cune von Valkensteyn, dumprabst und furmunder* de l'évêché de Mayence, 1352 : plain ; au chef chargé à d. de . . . C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un chien braque assis, accosté de chaque côté de deux bannières adossées. L'écu accompagné à d. d'un dragon contourné. L. : ✠ *S' sec Crnois jvois d' Valk' dni i mizeb* (junioris) (Duss., *Jul-Berg*, N° 554<sup>e</sup>).

— (Philippe, sire de) et de *Mintzenberg* (Menzenberg ?), et sa femme, Marguerite van der *Margke* (Mark), fille du comte Englebert, 1395 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une roue ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, plain ; au chef de quartier plain. C. : un chapeau de tournoi, entouré d'une couronne et sommé d'un chien braque assis, entre deux (!) bannières, la 1<sup>re</sup> à la roue, la 2<sup>de</sup>, à un plain ; au chef plain. L. : *Sig Phil dni in Valkes et Mintzenb'g* (Duss., *Col.*, N° 1179) (voir *Pijlijzer*).

D'après GELRE, de *here van Valkensteyn*, h. de l'évêque de Trèves, portait : d'or au chef de gueules. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'hermine, sommé d'une cour. d'or et d'un chien braque d'argent, langué de gueules, assis entre deux bannières, la 1<sup>re</sup>, d'azur à la roue de . . . (achevé). la 2<sup>de</sup> de l'écu.

**Falcon** (Godefroid del), échevin de Liège, 1280 (*Goffin li Oveiz*, parmi les hommes *delle cise Dieu*, 1269) : d'hermine au léopard en arrêt. L. : *S Godefridi dei Loreit scabini leod* (C. de B.) (voir *Fexhe*).

**Fallais**. Adrien van *Phalys*, échevin de Gorssum, 1673 : trois chevrons, accompagnés en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une fleur de lis. C. : une fleur de lis (Ord.) (voir *Celles*, *Peveraal*).

**FALLOISE** (Jean delle), échevin de Liège, vers 1465 : deux léopards, 1 en chef à d., 1 en pointe ; au fr.-q. sen., chargé d'un lion. C. : une tête et col de coq. L. : *S lo . . . . . Fallo . .* (C. de B.)

**Familleus**. *Le saial segnor Nicholon dou Famelleus rues, chevalier*, est appendu à un arbitrage entre celui-ci et l'abbaye de Bonne-Espérance, 1245 : un coupé-enclavé ; au 1<sup>er</sup> chargé de trois maillets penchés, rangés en fasces ; au 2<sup>d</sup>, plain. L. : ✠ *S' Domini Nichol . . . . . Bos* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Colars dou Famil[eu]s* (Familleux) décl. n'avoir nul droit de *faire chemin ne voie ne devise . . . ou terroit de Courrières* (Courrière) et veut que l'abbaye de Bonne-Espérance jouisse paisiblement des chemins et voies *illec*, 1276 : trois (2, 1) mar-







Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.



Fig. 6.

Pl. XLIV.

Fig. 1. Guillaume de Glimes de Jodoigne-Souveraine

Fig. 2. Daniel Grijf

Fig. 3. Guillaume de Grimberghen

Fig. 4. Gérard de Hannut

Fig. 5. Robert de *Harnelty* (*Harnilhy*) (?)

Fig. 6. Gaytier de Hazebrouck

Combattant, tous,  
à Bâsweiler, dans  
l'armée brabançonne  
(1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



teaux. L. : ✠ S' Colart le Familleus (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

**Familleus.** *Nicholes, sires dou Famill[us] Rues*, donne un acte analogue, 1276; *Nicholes, chevaliers, sires dou Familleus Rues*, avec *Nicholes*, son fils aîné, donne un acte en faveur de ladite abbaye, 1281 : un coupé-enclavé; au 1<sup>er</sup>, chargé de trois maillets penchés, rangés en fasce; au 2<sup>d</sup>, plain. L. : ✠ S' Nicholai li Famill' militis (Ibid.).

— *Nicholes li Fameleus, chevaliers, sires de Fameleus Rues*, 1295 : même écu, brisé d'un bâton, le 1<sup>er</sup> maillet penché broch, sur le bâton. L. : ✠ S' Nicolai le Famillers milit (Fl., N° 761).

— (Gérard le), *Famelheuz et Famelleuz*, échevin de Jodoigne, 1369; jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinek; i. l. : 82 mout., 1374 : même écu, mais sans le bâton, le 2<sup>d</sup> brisé en cœur d'une étoile. L. : ★ S' Geraet li Famillers (Mons, Abb. d'Epulieu et B.) (voir **Familleureux**).

HENRICOURT cite un *Chevalier de Hotteberge nommez ly Famelleureus* (Éd. SALDRAY, p. 136). Les F. semblent donc être des Huldenberg; comp. les armes.

**Familleureux.** *Colart van Famelleroes*, chev., prisonnier à Basweiler, sous Ose de Wedergrate; i. l. : 730 mout., 1374 : même écu, mais sans l'étoile. Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier, colleté. L. : S' Colart sires dou Familleus Reels (B.) (voir **Bois, Boule, Familleus et Huldenberg**).

— Gérard *van Famelleureux*, dit *van Geldenaken* (Jodoigne), tient, du Brabant, un fief à Duysbourg, 1440 : plain; au chef enclavé, chargé de trois maillets penchés. Cq. cour. C. cassé. T. d. : une d<sup>te</sup> (Av. et dém., reg. 560).

**Fanson.** *Hubin van Fanchon*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur; i. l. : 1719 mout., 1374; reçoit, avec Basse de Waroux, chev., une indemnité pour Marie de Warnant, veuve de sire Arnould de Warnant, chev., du chef de la même bataille, 1374 : un burelé, chargé en chef d. d. d'un écu, fascé et de deux manches mal taillées, 1 en chef à s., 1 en pointe. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête de Midas, barbue. L. : S' Hebins de Fanchon militis (B.) (Pl. 6, fig. 148).

Ces deux personnages se. aussi, en 1374, pour Jean de Loge, une quittance relative à ladite bataille; Hubin se., seul, en 1374, un acte analogue pour *Suzette*, veuve d'Amour de Warnant, remariée à Arnould van Guuzoven (B.).

— Jean le *Fanchon* (?), prisonnier *illec*, sous la bannière de Warnant; i. l. : 69 mout., 1374 : un fascé et un cranclun, posé en barre, broch. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un panache de plumes de coq. L. : S' Johans de Fanchon (B.).

**Fanson.** *Hennekan*, le bâtard de *Fanchon*, prisonnier *illec*, sous Louis de Namur; i. l. : 81 mout., 1374 : plain; au fr.-q. burelé, chargé d'une manche mal taillée broch. et d'un bâton broch, sur le quartier. L. : ✠ S' Hankin de Fanchon (B.).

— *Hubions*, et *Hubins de Fanchons*, chev., échevin de Huy, 1381 : un burelé, chargé de trois manches mal taillées, broch. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un buste imberbe, vêtu d'hermine, coiffé d'un chapeau, garni de deux longues plumes. L. : S' Hebin de Fanson chr (B.).

— Gilles de *Fanchon*, échevin de Liège, vers 1450 : de . . . à trois fascés et au cranclun, posé en bande, broch. C. : un vol. S. : deux griffons. L. : S' Gilles de Fanchon (G. de B.).

Voir HENRICOURT, *Miroir des Nobles de Hasbaye*.

**Farchis** (*Lambiers les*), échevin de Namur, 1392; écuyer, vassal du comte de Namur, 1396, 7; *maires établis de part Massart Colle, maires et eskevin* de Namur, 1399 : un lion naiss. en chef à d. et deux buchetts couronnés, 1 en chef à s., 1 en pointe. Ecu. en cœur, à trois aiguères (Nam., N° 1220, 1262, 7, 91) (Pl. 6, fig. 149).

**Farcy** (Jacques), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1583, 4, 5, 6, 1620 : deux demi-membres d'aigle, passés en sautoir, les serres en haut. S. s. : un griffon. Le sceau porte : *Farcy* (Mons, H<sup>er</sup> de fief).

**Farciennes.** *Thieris de Faurechines* figure parmi les *franc home et gentil et aloier* du Hainaut, 1278 n. st.) : une aigle et un lambel, à cinq pendans, broch. L. : ✠ S' Tierri de Walencourt chevalier . . . . . C.-sc. : même écu. L. : ✠ *Contre scel Tierri* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (voir **Roeuix, Walcourt**).

**Faucompierre.** Arnould, sire de *Faconpiere* et de *Noufchastel*, tient, du comte de Luxembourg, *man chastel Faconpiere, le fourbouch, la ville et toutes les appendices*, 1278 : trois pals; au chef d'hermine. L. : ✠ S' Arnoldi de Male : R. (?) (Lux., c. II, l. VII, N° 20).

— Jean, sire de *Faukonpierre*, se. un acte de Ferry de Cronenburg, écuyer, 1332; Jean, sire de *Falkenstein*, chev., témoin à l'échange de Jean, sire de Reifferscheid, et du roi de Bohême, 1341; se. un acquit de Gérard, voué de Hunolstein, pour le même roi, 1341; *Nobilis et strenuus vir dominus Johannes de Valkensteyn* se. un acte de Conrad, sire de Schleiden, 1342 : d'hermine à Pécu. plain. L. 1342 : ✠ S' Johans de Falkinsten (Ibid., c. IV, l. XVI, N° 67; c. I, l. IV; c. II, l. VIII, N° 10; c. IV, l. XVI, N° 20).

**Faucon** (*Jehan dou*), h. de fief du Hainaut, 1397 : trois mains droites ouvertes, accompagnées de sept



croisettes, rangées en orle, et un bâton broch. (*Nam.* N° 1263) (voir **Falcon**, **Fexhe**).

**Fauconnier**. *Henri li Fauconiers*, échevin de *Goudelines* (Gözzine), 1383 (n. st.) : un faucon (*Nam.*, N° 1175).

— (*Jehan* le), fils de Louis, h. de fief d'Enghien, 1457 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion, la queue passée par-dessus la tête ; au 2<sup>d</sup>, une anille en chef et une demi-anille, mouvant du parti, en pointe. C. : une tête et col de lion entre un vol, T. d. : une d<sup>ne</sup>, L. : *S' Jehan le F. . . nier* (Abb. de W.-B. c. 4008).

— Jean le *Faulconnier*, h. de fief de Charles, baron de Trazequies et de Silly, pair de Hainaut, etc., à cause de la *principauté des frons fiefs de Rougnons*, 1609 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion cour., au 2<sup>d</sup>, une fasce, accompagnée d'une demi-anille, mouvant du parti, et d'une anille entière, rangées en chef, et d'une croisette ancrée, accompagnée de trois (2, 1) étoiles, en pointe. L. : *S' Ian le Faulconnier* (M. Fern. Hanon de Louvet).

**FAULS** (Henri de) (Faulx-les-Tombes?), h. du comte de Namur, 1362 : trois lames de faux, l'une en pointe, le tranchant en bas, posée en fasce, soutenant les 2 autres, posées en pal, les tranchants à d., accompagnées en cœur d'une coquille. L. : \* *II . . . on de Fars* (*Nam.*, N° 926) (Pl. 6, fig. 130).

**Fauquemont**. *Vir nobilis Walramus, dominus de Monioie* (Montjoie) et de *Valkenborch*, se. un acte de *Henricus dictus de Schenne*, qui vend, à *Renerus dictus Hut, miles, sa curia de Suekhausen*, avec les maissionnaires, 66 bonniers de terre et une forêt, 1208 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à un lion cour., à la queue fourchée. C. : un éventail (endommagé). L. : *S' V. . . rami dni de Monioie et de Valkenborg* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 9).

— *Walramus, dominus de Falkenberg* (*Valkenburg, Valkenberg*), arbitre entre Henri, sire de Montfort, jadis évêque de Liège, et Thierry, sire de Heinsberg, 1276 ; sgr. de Fauquemont et Montjoie, 1276 : un lion entouré (queue simple) et un semé de billetes. L. : \* *S' Wallerani filii dni de Faconmont* (Duss., *Ibid.*, N° 71, 72 ; Duss., *Ballei Altenbiesen*, N° 15).

— *Philippa*, femme dudit *Walramus*, 1276 : type équestre, à s. ; la dame, portant sur le poing gauche un faucon, accostée, dans le haut, de deux petits écus, un peu frustes, chacun à un lion ; un chien passant dans le bas du scer. L. : \* *S' Philippe dne de Valkenborg et de Monioie* (Duss., *Bailliage d'Altenbiesen*, N° 15).

— Waleran, sire de *Fauquemont* et de *Mon[ti]joie*, est investi, par Gui, comte de Flandre, et marquis de

Namur, de biens *qui estoient nos frans alues*, 1283 (n. st.) : type équestre ; le bouclier et la housse, au lion, à la queue fourchée (qui semble être couronné sur l'écu du contre-scel). C. et sur le chanfrein : un écran échauré (*Nam.*, N° 161).

**Fauquemont**. *Renardus, dominus de Monjoien et de Falkenberg*, 1306 : un lion cour., à la queue fourchée (Duss., *Jul.-Berg*, N° 170).

— *Reynoldus, dominus de Monjoie et de Falkenborgh*, 1309 : type équestre ; petit module, le bouclier et la housse aux mêmes armes. C. : un écran, fruste (*Ibid.*, N° 193).

— *Johannes de Valkenberg* se. un acte de Godefroid, sire de Heinsberg, 1326 : un lion cour., au lambel broch. C. : une tête et col de cygne. L. : *Sig' seer . . . mei* (*Ibid.*, N° 314).

— (Thierry, sire de Montjoie et de), 1342 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse, au lion cour., à la queue fourchée. C. : un dragon entre deux plumes. Sur le chanfrein : un dragon (sans les plumes). L. : *Sigillum Theoderici domini . . . . . enborch* (*Ibid.*, N° 451).

— (Sire Jean de), oncle de Thierry, sire de Montjoie, etc., 1342 ; Jean de F., sire de *Borne* (Born) et de *Zyltart* (Sittard), chev., parent (*noëve*) et tuteur de Mathilde de Guedre, dame de Malines et de Maes-eijek, 1347 : un lion cour., à la queue fourchée, et un lambel broch. L. : *S' . . . in Iah' de Valkebech dni d- Borne*  $\sum$  . . . . . (*Ibid.*, Nos 454 et 500).

— (Jean de), sire de *Bo[e]dekenbach* (Butgenbach) se. un acte dudit Thierry, 1342 : même écu que Jean susdit (avec lambel). Volet d'hermine. C. : une tête de lievre. L. : *S' Ioh de Valkenborch dni de Brtjg-bah* (*Ibid.*, N° 454).

— (Waleran de), sire de Harpen, promet de rendre indemne Godefroid de *Dalenbroich* (Dahlenbroek), chev., du chef d'une obligation, 1350 : même écu (avec lambel). L. : *S' Dni Walr de . . . . . primogeniti* (*Ibid.* N° 532).

— (Philippine, dame de Montjoie et de), femme de Henri de Flandre, 1353 : dans le champ du scer, deux écus, suspendus à un arbre ; A, un lion et une cotice broch., chargée de quatre besants, ou tourteaux ; B, un lion cour., à la queue fourchée. L. : *. . . helippe dame de Monioie et de Fa . . . . .* (*Ibid.*, N° 360).

La cotice, chargée de quatre besants, ou tourteaux, doit, sans doute, représenter une cotice *comrade*. Camp. le scer de Henri de Flandre.

— (Michel, bâtard de) et Francon van *Leiden*, prêtre, reçoivent, du Brabant, un acompte pour le sire de Brederode (du chef de la guerre de Flandre), 1357 :



un lion cour., à la queue fourchée, et un bâton broch., chargé en cœur d'un losange, posé dans le sens de la bande. L. : . *Michaël* . . . . . ver . (B., N° 1501).

**Fauquemont.** Conrard van *Valkenborch*, jadis prisonnier à Basweiler, dans la maison du duc de Brabant; i. t. : 179 mout., 1374 : un lion cour., à la queue fourchée, et un filet broch. L. : . . . o . . . t . . *Valkenborch* (B.).

— (Renaud de), sire de *Borne* et de *Zillert*, 1378; reçoit des paiements de la duchesse de Brabant, 1390, 4, 6 (n. st.); reçoit du comte Adolphe de Clèves un acompte sur les 7000 flor. de Holl., dot de sa femme Elisabeth, fille dudit comte, 1394; reçoit de ladite duchesse une somme *van dat wij met onsen ghesellen hare nu ghe dient hebben in den orloghe ieghen den hertoghe van Gelre, van dat wij laghen met tweehondert ene ghelave, elke met twee perden, vive ende veertich daghe lanc ende met achtentwintech scutteren tseventech daghe lanc over Mase*, 13 . . : un lion cour., à la queue fourchée. L., 1378 : *S' Reini d' Valkenborg dni de Born Z de Sittar* (B.; Duss., *Clèves-Mark*, N° 578, et B.).

— *Schepenen ende wethouders der stat Valkenburch*, 1349 : un lion, à la queue fourchée. T. : une femme et un h. (fruste) (*Afflig.*) (voir **Buren**, **Salm**).

Voici, d'après **GELRE**, les armes du *here van Valkenborch*, h. du duc de Brabant : d'argent au lion de gueules, à la queue fourchée, cour. du même, lamp. d'azur. Le cq. d'or. Volet d'argent, doublé d'azur. C. : un lion léopardé de l'écu (entier), posé devant un écran arrondi, d'argent, bordé de deux tires d'yeux de plumes de paon. Ce sont ces armes que **GELRE** a peintes aussi dans l'éloge de *Rynout van Valkenboirch*.

*Die here van Borne*, h. dudit duc, portait : d'après **GELRE** . d'argent au lion de gueules, à la queue fourchée. Le cq. d'or. Volet de l'écu. Cour. de gueules. C. : une tête et col de cygne d'argent, becqué de gueules, le col garni de deux tires d'yeux de plumes de paon.

**FAUZ** (*Corbeaux de*) reçoit, du Brabant, une indemnité de 100 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 28 juillet : trois lions, surmontés d'un lambel. L. : *S Tomas Corbia* [ *rsnelva?* ] (B., N° 1307).

— *Corbaut van Faus*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 690 mout., 1374 : trois lions et un lambel broch. L. :  $\text{✠}$  *S' Tomas Corbia* (B.).

**Faust d'Aschaffenburg** (Philippe-Jacques), sgr. foncier de Döckendorf (prévôté de Bitburg), pour un quart, dont il remet de dénombrement au roi de France, 1683 : un poing. Cq. cour. C. : un aigle iss., chaque aile chargée d'un poing. Le cq. accosté des lettres : P I F et V A (cachet en encre rouge) (C. C. B., 45713a) (voir **Warsberg**).

**Fauve**, Gilles *le Fauve*, et *Gillion le Valewe*, h. de fief du comte de Flandre, 1331 : trois losanges. L. :  $\text{✠}$  *S' Gillis le Valewe* (Fl.) (voir **Valve**).

*L'Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre* (N° 1651) l'appelle, à tort : *de Valeweer*.

**Fauvius** (Gilles), h. de fief de Jehan Sausseis, sire de Boussoit, 1303 : une croix achrée et un bâton broch. L. :  $\text{✠}$  *S' Gilles Fauviav* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

**Favarcque** (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1660, à **Lens** : un cœur, percé de deux flèches, passées en sautoir, les pointes en bas. S. s. : un griffon. L. : *S Jean Favarcque* (M. A. de Latre du Bosqueau).

**Fave** (Parent) « bailli de l'eau », en Flandre, 1435 : une échelle, accostée de deux étoiles. C. : une étoile. L. : *S' Parent Fave* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 80-81).

**Favelly** (Jean), échevin de Namur, 1549 : trois faucilles dentelées, les deux premières affrontées, et en cœur une tête de mouton, posée de face. C. : une tête et col de mouton (Mélanges, 156).

**Febure**, voir **Fevre**.

**Fechères**. Jean van *Flekiere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 32 mout., 1374 : une aigle, chargée en cœur d'un anneau. L. :  $\star$  *S' Johan de Fechire* (B.).

**Feele** (Henri van den), vassal d'Adrien van Rokeghem, sgr. de ter Donct, etc. du chef de la sgrie de ter Ruwen, à Berchem-lez-Audenarde, 1503 : une rose (Els.).

**Feij[e]** (Gishert) (voir **Duijst**) 1376 : trois fleurs de lis, chacune enclose d'un anneau; au fr.-q. broch., chargé d'un poisson, posé en bande (**Moliaert?**) (*Geld.*).

**Feijcop** (Baudouin), échevin du métier de Hulst, 1396 : un chevron, accompagné de trois feuilles de tilleul, les tiges en haut (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 161).

**FEYT** (**Feix?**) (*Cholet du*), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 86 mout., 1374 : de vair au sautoir, accompagné de deux petites roses, l'une entre les deux bras supérieurs, l'autre entre les deux bras inférieurs, toutes deux à sen. L. : . . . *Colet Drif?* . . . (B.).

**FEIX** (**Fexhe**) (*Ryggant van*) reçoit du Brabant, un acompte du chef de son frère *Masschereel van F.*, tué à Basweiler, sous Jacques de Bourbon; i. t. : 160 mout., 1374 : neuf (3, 3, 2, 1) besants ou tourteaux, et une bordure. L. :  $\text{✠}$  *Si Rica . . . e Fexhe* (B.) (voir **Fexhe**, **Masschereel**) (Pl. 7, fig. 151).

Comp. HENRICOURT, éd. SALBRAY, p. 47.





**Fecht** (Hubert van der) jadis prisonnier *illegitimus*, sous Robert de Namur; i. t. : 180 moult., 1374 : de vair en pal, au bâton, accompagné en chef à s. d'un œuss. plain, au chef plain. L. :  $\text{♣}$  S *Irbarris* H<sup>i</sup>. *embarstasretlore* (?); au dessus de l'écu : o. e. a. d., de l'écu : un e. a. s. : un h (*quid* ?) (B.) (Pl. 7, fig. 152).

**Fellen**, voir **Vaucherois**.

**Feller** (Suzanne) tient, du roi de France, la *mairie foncière de Hellinghen* (Helling), relevant de Rodemack, 1681 : une fasce, soutenant une vergette, accostée de deux étoiles, ladite fasce accompagnée en pointe d'un croissant. C. : une étoile (?) (cachet en cire rouge) (C. G. B., 45713b).

**Felleries** (Charles de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc., à Tournai, 1672 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles. Le bas de l'écu et le reste du sciau sont cassés (Baron de Loc).

**Fellignies** (La seigneurie de), en Neufvilles, près de Soignies, 1672; la seigneurie de Fellignies et de Godimont, 1681 : un lion; à la bordure chargée de douze étoiles. C. : un lion iss. entre un vol (**Steenhault**). L. : *Seel* . . . . . o. t. . . . . *Noetfalle* (Hosp. de Soignies, à Soignies).

**Feltz** (van der), voir **Rochette**.

**Feluy**, Godefroid, sgr. de *Fellui*, chev., prend, avec l'abbaye de Bonne-Espérance, un arrangement au sujet de la juridiction sur les biens qu'elle possède à Feluy, 1273 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une molette. L. : . . . . *defridi militis dni de Felvo*, (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Annee de Felluy*, dame de *Verteyn* (Vertain) et de *Remeries* (Romerics), reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 2170 vieux écus, sur la somme de 3189, que *feu nous sire et cuthoral sire Anseau de la Haye* avoit deservie en leur guerres *encontre le conte de Flandres*, 1258, 31 mai : parti; au 1<sup>er</sup>, une croix et un lambel broch. (**Bousies-Vertain**); au 2<sup>d</sup>, une bande de six losanges. L. : *S Anies de Felvi dame d. . . . rie* . . . (B., N° 1610).

— (Noble homme Jean, sgr. de) (voir **Arquennes**), 1318 : une bande de cinq losanges. L. :  $\text{♣}$  S . . . . . *de Felvy* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (Les échevins de), trois sceaux; P, du temps de René de Renesse, viconte de Montenaken, fin du xv<sup>e</sup> s. : parti; A, écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion (sic! qui représente **Renesse**); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce de cinq fusées (**Hamal**). Sur le tout : un œuss. à trois chevrons (**Masny**); B, une croix (**Bousies**). L. :  $\text{♣}$  *Soel eschevinal de Felvy 1548*. H<sup>o</sup>, xviii<sup>e</sup> s. : ecu ovale, coupe. A, parti; au 1<sup>er</sup>, un lion (le champ

hachuré de lignes horizontales); au 2<sup>d</sup>, d'or à trois pals de gueules; B, de sinople à trois macles. S. : deux lions regardants, Manteau, sommé d'une cour, à cinq fleurons (**Berghes**). L. : *Cachet eschevinal de Felvy*. H<sup>o</sup>, du temps de Henriette-Sophie-Joséphine, comtesse d'Uzendoorn à Blois, fin du xviii<sup>e</sup> s. : de gueules à trois pals de vair; au chef d'or. L'écu, ovale, sommé d'une cour, à cinq fleurons et entouré de feuillage et d'ornements. L. : *Cachet eschevinal de Felvy* (M. de Lalioux, à Brux.).

**Fenal**, Henri de *Fenaul*, échevin de Feix, 1331 : plain; au chef denché, chargé d'un lambel (?). L. :  $\text{♣}$  S *Henris de Fenaul* (Nam., N° 523).

— Henri de *Fenaul*, h. du comte de Namur, 1338, 52; échevin de Namur, 1354, 3, 6 : plain; au chef denché, chargé de trois coquilles. L. : *S' Henrici de Fenal* (Ibid., N°s 591, 774, 787, 9, 810).

— (Henri de), échevin de Namur, 1392; vassal dudit comte, 1396, 7 : trois piles, la 1<sup>re</sup> chargée d'un oiseau (Ibid., N°s 1220, 1262 et 7).

**Fénétrange**. *Nobilis vir Hugelmannus, dominus in Vinstinga*, sc. un acte d'Agnes de Lichtenberg, comtesse de Deux-Ponts, 1339 : une fasce (Lorr., *Bitche*, B., 570, N° 8).

— Ulric, sire de *Finstinghen*, chev. (et *Ulrec van Veinsteringhen*), reçoit, du *Brabant*, des comptes de 1000 et de 3112 1/2 vieux écus, pour ses services dans la guerre entre le comte de Flandre, 23 avril et 15 juillet 1357; deux sceaux différents : A, une fasce. C. : une tête et col de chien braque de l'écu. L. : *S' Ul . . . dni de Vinstinga*. B, même écu sans timbre. L. : *S' Ulrici . . . in Vinstinga* (B., N°s 984 et 1256).

Voici, d'après GELBE, les armes d'un (N. von) *Vinstingen*, h. de l'évêque de Cologne : d'azur à la fasce d'argent. Le eq. d'or. C. : une tête et col de chien braque de l'écu, langué de gueules.

— Ulric, sire de *Fenestrang*, reçoit, du *Brabant*, une indemnité de 11069 moult., du chef de la bataille de Basweiler, pour lui-même, ses compagnons, respectivement les héritiers de ceux-ci, 1374; noble homme sire Ulric de *Fenestrang* sc. un acte de Thiery *Huysman van dem Vytnchoyve*, 1376 : mêmes écu et C. qu'en 1357. L. 1374 : *S' Olrici dmi de Vinstinga* (B. et Duss., *Col.*, N° 977).

— Jean, sire de *Fenestrang*, maréchal de Lorraine, sc. pour Marquet de Baldech, 1448 : une fasce. C. : un cygne essorant, iss. S. : deux léopards (Lorr., *Neufchâteau*, B., 833, N° 61) (voir **Esch**, **Petanges**).

**Fenno** (André), échevin de Fumal, 1356 : dans le champ du sciau, une force renversée, accostée de deux étoiles (Nam., N° 805).





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. XLV.

- Fig. 1. Jean Heijms
- Fig. 2. Godefroid van den Hove
- Fig. 3. Thomas van den Hove
- Fig. 4. Henri van Hofstade
- Fig. 5. Jean de Julémont

Combattant,  
tous, à Basweiler,  
dans l'armée  
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1371 ou des années suivantes.



**Feraguc.** *Gerardus Farraguc*, h. de Robert de Grimberghe, sgr. d'Assche, 1296; dans le champ du seau, un lion. L. : *S' Gerard' Feraguc* (B., N° 131).

**Ferdin** (Guillaume), religieux, « procureur » de l'abbaye de Corbie, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1114 : écartelé; aux 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup>, une rose; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés, aboutés, et au lambel broch. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43).

**FERME** (Guillaume de) (= **Faines**), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 650 mout., 1374 : un croissant, accompagné de sept (3, 3) mouchetures d'hermine (champ d'hermine). L. : *S' Villeame de Ferme* (B.) (voir **Poullet**).  
VOIR SUR LES FERME, HEMICOURT, *Miroir des nobles de Hasbaye*.

**Fermont**, voir **FIERMONT**.

**Fernandez**, voir **Eede**.

**Fernelmont**. Thibaut de *Frenemont*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 37 mout., 1378 : plain; au chef dencché, chargé à d. d'une rose. L. : *S' Tibav de Loncan* (Longchamps) (B.).

**Ferooz.** *Wilhames de Ferou*[t], h. du marquis de Namur, 1290 : une fasce, sommée d'un lion iss. L. : *S' Wilhi militis de Bozee* (Nam., N° 223).

*Buzee* = Beuzet, province de Namur, localité dont **Ferooz** constitue un des hameaux.

— **Libert van Ferout**, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 165 mout., 1374 : une fasce et un lion broch., iss. du bord inférieur de la fasce. L. : *S' Libiert vo[r]te[r] et de Fo* (voué de **Ferooz**?) (B.).

— **Guillaume van Feerout**, fils dudit feu **Libert**, reçoit, du Brabant, une indemnité du chef de son père (Basweiler), 1378 : une fasce, sommée d'un lion iss. L. : *S' Vilam . . . . . de Fero* (B.).

**Ferquenoit** (Janin du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1536 (n. st.) : un cerf élané, surmonté à s. d'une étoile à cinq rais. S. : un aigle (Mons, Ste-Waudru, c. II).

**Ferrière** (ou **Frayère**?). *Col[la]rt de Frieres* reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, 1476. 93, 94 : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une étoile. T. : un ange agenouillé. L. : *S' Colart de Frieres* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1688).

L'acte de 1493 le dit résidant à *Merbes le Castiel*, celui de 1494 à *Merbez* (Merbes-le-Château). Dans le premier de ces deux documents, il déclare recevoir la rente pour lui, *Guillaume et Colinet*, ses fils, dans la seconde quittance, pour lui et son fils *Guillaume*.

**FERRIERES** (*Henris de*), chev., garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant, 1339, à Bruxelles; se. une obligation du roi au duc, à *Espin-leu*, près de Mons, 1339 : sept (3, 3, 1) macles. L. : *Sigillum Henrici de Ferris* (B., Nos 530 et 545).

**Ferté** (Jean van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 219 1/3 mout., 1374 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Jehan . . . . . Fer . . .* (B.).

— (Jean-Bapt. de le), h. de fief du Hainaut de la cour de Mons, nommé par le parlement de Tournai, 1696 : un chevron, accompagné en chef d'une étoile et d'une rose et en pointe d'un arbre terrassé (M. Paris).

**FERTIN** (Jehan de) (et *Fretin*; serait-ce *Fréthun*?), écuyer, 1437; écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, 1438; écuyer, huissier d'armes, dudit duc 1436, 43; capitaine de Tournehem, 1454-1467, reçoit, avec sa femme, dudit duc, une pension annuelle de 150 livres, sur l'espier de Furnes : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) roses. C. : un oiseau (corbeau, faucon?) entre un vol. L. : *Seel Jehan de Fertin* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 95, 96, 377, 359, 301) (voir **PRELLES**).

DES ACTES DE 1436, 7, 8, 44, 5, 56, 67, appellent sa femme : *Jeanne la Mareesse, la et le Maireesse*; d'autres, de 1416, 54, 5, 60, etc. : *MARIE la Mareesse*.

**Fervesti** (Guillaume), bourgeois de Tournai, reçoit, du domaine de Courtrai, des rentes viagères pour lui, sa femme, Jeanne de Thouart, son beau-frère, Jérôme de Thouart, Catherine Fervesti, sa fille, et Jean Deswez, 1 . . . : une tête de more. C. cassé. S. : deux léopards lionnés. L. : . . . . . *Fe . . . . .* (Ibid., l. 391) (voir **Cot[ri]el**).

**Festiaus** (Jean), h. de fief du comte de Hainaut, 1366 : un oiseau essorant, regardant. L. : *Jehan Fest . . . . .* (Mons, Abb. d'Épinliu).

**Festraets** (Maître Guillaume), licencié-es-logs, échevin de Tirlemont, 1649 : écartelé; tous les quartiers plains; une coquille broch. en cœur sur le tout. C. : une coquille (Gr. scab., c. 5645).

**Feuillette**, voir **LOROIT**.

**Fevre.** *Stievenc li Fevres*, h. de fief de Renaix, 1294 : dans le champ du seau, a s., une échelle, surmontée (!) d'un fer à cheval, renversé, et accompagnée à d. d'un dextrochère, tenant un marteau et mouvant de l'encadrement (*Nam.*, N° 295).

— **Jean li Fevres**, prêtre, receveur du chapitre de Notre-Dame, à Termonde, 1390 : un sautoir, chargé en cœur d'un anneau et accompagné de deux marteaux, l'en chef, l'en pointe, de . . . (une merlette



contournée, surmontée d'un besant, ou tourteau?). au flanc d., et de . . . (cassé) au flanc s. (C. G. B., Acquis de Lille, t. 70-71).

**Fevre** (Jean le), h. de la châtellenie de Gand, 1397 : deux cotices engrêlés, accompagnés au canton s. d'un écuiss., chargé d'un marteau, lesdites cotices accompagnées en pointe a d. d'une coquille (Ibid., t. 111).

— (Marguerite, veuve de *Colaerd* le), bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur l'espieu de cette ville, 1443, 5 : parti; au 1<sup>er</sup>, un glaive, posé en barre, la pointe en haut, accompagné de deux aigles; au 2<sup>d</sup>, d'hermine a la bande, T. : un ange, L. : . . . . . *verts Fevers* (Ibid., t. 113 et 378).

— (Jean le), dit *Males*, h. de fief du Hainaut, se, un acte relatif aux chartreux du Mont-S.-André-lez-Tournai, 1465 : une aigle éployée, accostée en chef de deux massues et accompagnée en pointe d'une 3<sup>e</sup> massue, accostée de deux étoiles, C. : une tête et col d'éléphant (Tournai, Chartreux, c. IV).

— (Benoit le), tient un fief du sgr. de Braine-l'Alleud, 1470 : un équerre contournée, montant du bord s. et de la pointe (As. et déu., N° 1710).

— (Roland le), conseiller du duc d'Autriche, de Bourgogne, etc., receveur général de Flandre et d'Artois, 1480, 2 : une croix ancrée, Cq. cour. C. : un oiseau, L. : *S Roland le Feure* (C. G. B., Acquis de Lille, t. 137, 224).

— (Roland le), conseiller du duc, etc., receveur général de Flandre, 1482 : un glaive, posé en bande, la pointe en bas, accompagné de deux (?) aigles (celle de d. est cassé), C. : une aigle, iss. d'un panier, L. : *S Roland . . . eure* (Ibid., t. 391).

— (Jean le), dit *Boussart*, h. de fief d'Enghien, 1500 : une marteau accostée de deux étoiles, L. : . . . . . *le Feure* (Abb. de W.-B., c. 4008).

— (Jean le), même qualité, 1500 : un chevron, S. s. : un lion accroupi, L. : . . . . . *le Feure* (Ibid.).

— Jacques le *Febure*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1500, 2 : un arbre, accosté de deux coquilles, S. s. : un griffon (Mons, H. de fief).

— (Jacques le) h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1580 : une branche à trois rameaux secs, celui du milieu sommé d'un gland (feuille ?), accostée en chef de deux croissettes potencées, ladite branche posée sur une terrasse (Mons, S<sup>te</sup>-Waudru, c. 1).

— Adrien le *Febure*, même qualité, 1591 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois roses, S. s. : un lion (Mons, H. de fief).

**Fevre**, Jean le *Febure*, demeurant à Bruxelles, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1597 : un chevron, accompagné de trois têtes et col de licorne contournés, S. d. : une licorne saillante, L. : *S Jan le Febvre* (Gr. scab. de Bruxelles, A. G. B.).

— Jean-Gilles le *Febure*, tenancier juré héréditaire dans la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1693, 8, 1704, 5 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un marteau, l'un entouré d'un cartouche, Sans L. (C. G. B., c. 53) (voir **Knibbe, Looz**).

**Fexhe** (Abraham de), dit de *Falcon*, échevin de Liège, vers 1450 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un croissant, surmonté d'une étoile; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande, chargée de trois coquilles, T. : un ange, L. : *S Abraham de Fexhe* (C. de B.) (voir **FEIX**).

**Fief** (Jean da), même qualité, 1602 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une tête et col de bouc, surmontée d'une étoile et accostée en pointe de deux autres étoiles; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une barre, chargée de trois croissettes, C. : une étoile (Mons, H. de fief).

**Fiefve** (Grégoire) (Fiefvé = Fievét?), a Flobecq, tient, par achat de Jean le Clercq, fils de feu Jean, un fief du château de Flobecq, 1562 : un cor de chasse contourné, surmonté de deux quartefeuilles (Fefs, N° 10335).

**FIENLLES** (Fiennes?) (*Willame sires de*), chevaliers, 1293 : type équestre; le bouclier et la housse a un lion, Ornement du chanfrein : un éventail, L. : . . *Gwillermi domini de Fienl. militis*, C.-se. : écu au lion, L. : *✠ Sigillum secreti mei* (Fl.) (voir **Fiennes, Haverskerque, LYAUNE, PLANCHE**).

Voir *Invent. analyt.*, N° 700.

**Fiennes** (Robert, sire de), connétable de France, 1366 : un lion, C. : une tête et col de cerf, S. : deux griffons accroupis, L. : . . . . . *ri sire de Fien* . . . (Arch. commun. a Gand) (voir **FIENLLES, Luxembourg**).

Dans l'Inventaire, par MM. Pr. Van DUYSE et E. DE BLESSCHER, il est appelé, abusivement; sire de FIEULES. D'après l'Armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par DOUTET DARCO, le sire de Fiennes portait : *d'argent a un lion noir rampant*.

**Fierens**, etc. *Walter Fierijns*, échevin d'Anvers, 1398 : trois pals; au chef chargé d'une aigle (N.-D.), Anvers, *Chap., capsae* 6-10) (voir **Otte**).

— Nicolas *Fierin* reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtra, héritée de feu sa mère, veuve de Jacques [de?] Zwertvagher, rente inscrite sur la vie de Madeleine, femme de Jean van Scoreese (Escornaix), chev., sgr. de *Huisseue*, et sur la vie de Marguerite, femme de Nicolas *uten Hove*, toutes





deux filles de feu Georges *Fierin* et sœurs dudit Nicolas, 1462; écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux crocs (?), adossés, passés en sautoir, et un semé de billettes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion. C. : un poisson engoulant le eq. L. : *S Claeis Fierins* (C. C. B., Acquits de Lille, t. 391).

**Fierens**, etc. Simon *Fierins*, amman et géolier (*vangheneshaudere*) du duc de Bourgogne, au métier de Somergem, 1471; coupé; au 1<sup>er</sup>, cinq pointes damboyantes (flammes), iss. du coupé; au 2<sup>d</sup>, plain. L. : ..... *Fierins* (*ibid.*, t. 137).

— Guillaume *Fierens*, lieutenant de la cour féodale du damoiseau Jean *van Bailleth*, a Neerlinter, 1524; un lion (assez fruste) (Diest, liasse de Neerlinter).

**Fierlant** (Ferdinand-François de), écuyer, licencié-ès-droits, échevin de Bruxelles, 1753, 65, 73; parti d'argent et de gueules, à la rase broché, de l'un en l'autre. C. : une rose entre une ramure de cerf (E. G., 326; M. van der Elst et Ord.).

**FIERMONT** (Fermont?) (Nicolas van et dou), recoit, du Brabant, des comptes, par sixièmes, sur une créance de 226 francs (guerre de Gueldre), 1396, 7, 8; trois roses à six feuilles. L. : *S Colart dajermont* (B.).

Par suite d'une erreur du scribe, une des quittances, relative au deuxième sixième, est datée du 20 août 1366; lisez : 1396.

En 1397, il recoit le troisième sixième, qui parfait la moitié des 226 francs; cette moitié s'élève à 93 vieux écus et 15 gros de Flandre.

**FYES** (Fy?) (*Johan de*), cousin de *Libyers*, *fius Johan d'Otey*, manans à *Dolhem* (Dalhem) sc., pour celui-ci, avec *Giley de Bryamont*, pour une rente qu'il recoit du sénéchal de Fauquemont, 1386; une fasce de vair de deux tires (assez fruste) (B.).

— Jean *Fijes*, et *Fijts*, échevin de la haute justice de Verte (a St-Trond), 1524; tenancier de Jean van Hinmisdael, dans sa cour de Burlo, 1534; un chevron, accompagné en pointe d'une étoile (Ord. et S.-T., c. 13).

**Fievét**. Nicaise *le Fivet*, h. de fief de l'abbaye de Wauthier-Braine, 1472; un arbre terrassé. L. : *S Ni*. . . . *le Fievét* (Abb. de W.-B., c. 4009).

— Jacques *Fiefvet*, h. de fief de Flobecq et Lessines, 1546; une herse de labour triangulaire. S. s. : un griffon (Fiefs, N° 10282).

— Nicolas *Fievét*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1548; un chevron, chargé d'une étoile à cinq rais et accompagné en chef de deux roses. Le bas de l'écu et le C. sont cassés (Mons, Sainte-Waudru, c. 1).

— Philippe *le Fiefvet*, même qualité, 1550; un chevron d'hermine, accompagné en chef de deux trolles et en

pointe d'une étoile à cinq rais. T. : un saint, portant de la main droite un glaive (?) et de la gauche un livre ouvert (Fiefs, N° 10468).

**Fievét**. Jacques *Fiefvet*, même qualité, 1585; sc. a Avesnes, 1592; trois roses à six feuilles, accompagnées en cœur d'une abeille. T. s. : un h. sauv., tenant sa massue de la main gauche. L. : *S Jacques Fiefvet* (Mons, H. de fief, et Mons, Gr. scab. d'Avesnes) (voir **Fiefve**, **Lourdo**, **MAREZ**).

**Fikere** (Laurent de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez; i. t. : 431 mont., 1374; une fasce échiquetée, surmontée a d. d'une étoile, et un lambel. L. : *S Laurentii Fikere* (B.).

— (Nicolas de), prisonnier *illeg*, sous la bannière de Redelgem; i. t. : 232 mont. et un gros de Fl., 1374; diapré, a la fasce échiquetée, surmontée a d. d'une étoile à cinq rais. L. : *S Nicolaus (!) de Fikere* (B.).

Il est probablement ce *Cole Fiker* que le compte de la Saint-Jean 1570-la Saint-Jean 1571 mentionne comme maireur de Campenhout (C. C. B., N° 2357).

**Fijck** (*Boudijn*) (fils d'Adrien), échevin de Rotterdam, 1476; trois feuilles de tilleul, sans lige, renversées, accompagnées en cœur d'une étoile. C. : un vol (L.).

— (Adrien) *van Hove*, échevin *illeg*, 1490; même écu. C. cassé (L.).

— (Josse et Adrien), tous deux fils de Thierry et échevins *illeg*, 1538, respectivement 1541; trois feuilles de tilleul, les tiges en haut. C. de Josse : une aigle iss. C. d'Adrien cassé (L.) (voir **Birgel**).

**Fimal**, voir **Coene**.

**Fines** (Jehan de), maireur de Mons, h. de fief de la cour d'*illeg*, 1523; une gerbe; au chef chargé d'une rose. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief).

**Finet** (Luc), tenancier juré héréditaire dans la chambre des tonlieux, a Bruxelles, 1597; cinq losanges, aboutés, accolés, en croix. L. : *S Lucas Finet 1597 [1?]* (C. C. B., c. 48).

— (Luc), même qualité, 1627, 9, 32; écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois houpes; au chef de quartier chargé d'un renard élané; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, cinq losanges, aboutés, accolés, en croix. C. : un buste imberbe, coiffé d'un bonnet. L. : *S Lucas Finet* (C. C. B., c. 47 et 48) (voir **Cuijermans**, **Robeerts**).

**Fiquemont** (Robert de) tient du roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou et de Bar, du chef de la châtellenie de Brier, un fief a Fiquemont, etc., 1456; trois pals. C. : deux cornes de bœuf (Lorr., *Brier*, B., 592, N° 232).

— *Waultrin de Fiquemont*, écuyer, prévôt de Brier, tient du duc de Lorraine, etc., du chef de la châtellenie



lenie de Briey, la moitié de la seigneurie de Remonville-les-Villers, *decanat Rombay*, dont Nicole Roussel (Roucel), chev., citain de Metz, tient l'autre moitié etc., 1534 : trois pals, au pied fiché. Même C. L. : *S' Watri de Fighuot* (Ibid., B., 593, Nos 68, 71, 76).

**Fiquelmont.** *Honoré seigneur Robert de Fiquelmont*, écuyer, sgr. d'Andreny (Anderny), en partie, sc. un acte de Nicolas des Amcherins, écuyer, sgr. de Jandreville, en partie, 1536 : coupé, au 1<sup>er</sup>, un loup passant; au 2<sup>e</sup>, trois pals. Même C. L. : *Robert de Fiquemont* (Ibid., N° 75) (voir **Clémery, Landres, VIENNE**).

**Fisenne.** *Asent de Fiesines*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 90 mont. et 6 vieux gros, 1374 : une aigle, accompagnée de trois (2, 1) roses. L. :  $\text{✠ S Ansil de Fisine}$  (B.).

— *Pierart van Phesimes*, prisonnier illec, sous Robert de Namur; i. t. : 64 1/3 mont., 1374 : une aigle, un bâton en barre broché, et un lambel, broché, en cœur sur le tout. L. :  $\text{✠ S Pirar de Fassin}$  (B.).

**Fischbach.** Jean van Visbach (fils de Georges), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Cronenburg; i. t. : 480 mont., 1374 : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une croisette, au pied fiché. G. : deux poissons, couchés l'un sur l'autre, sommés d'un plumet (formé d'un panache de plumes de coq, attaché sur une boule, soutenue d'une tige). L. : *S' Iuhann van Uisbach* (B.).

— *Robijn van Vispach*, jadis prisonnier illec, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 170 2/3 mont., 1374 : deux poissons adossés, accompagnés de huit croisettes, au pied fiché, rangés en pals, 2, 3, 2. L. : *S' Robyn van isbach* (B.).

**Fischenich.** *Winricus de Vischenich et Winricus, filius eius, milites*, se portent cautions, envers la ville de Cologne, pour *dominus Henricus de Ossendorp* (Ossendorf), *miles de Bunna*, ainsi qu'ils l'ont dit dans un acte spécial; 16 août 1288; sceau du père : un semé de fleurs de lis et une fasce broché. L. :  $\text{✠ S' W' . . . . de Visschenich milit'}$  (Ville de Cologne, N° 523).

Ossendorf avait été fait prisonnier, à Worringen, par ceux de Cologne, d'après un autre acte, du 20 du même mois (Ibid., N° 524).

— *Coyntzo de Vysschenich, filius quondam domini Coyntzonis de V., militis*, tient, de l'église de Cologne, *castrum seu mansionem in Vysschenich*, dont *Goydchim de Byntsfelt*, sa mère, possède l'usufruit, 1371 : une fasce, surmontée à d. d'un poisson, posé en croissant versé. L. :  $\text{✠ S' Coyntzo van Visschenich}$  (Duss., Col., N° 914).

**Fischmarkt**, voir **COLEN**.

**Flameng** (Jean le), bourgeois de Tournai, reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, rente inscrite sur sa vie et celle de *Haquinet de Touwart*, 1463 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois lions; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fleur de lis fleurcée (**Aubremont** ?) Très cassé; l'écu, seul, est resté intact) (C. C. B., Acquis de Lille, I, 391).

— Jean le *Flameng* reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, rente inscrite sur sa vie et celle de *Haquinet de Touwart*, son frère, 1477 : trois écus, frustes, accompagnés au point du chef d'un anneau, et un bâton en barre (non broché). L. : *I seel Jehan le Flamen* (Ibid., I, 391).

— *Maistre Guillaume le Flameng*, licencié-ès-droits, sgr. de Houtain (le-Mont) et de *Noefvilles-les-Sougnies* (Neufvilles-les-Soignies), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1530 : un chevron, accompagné de trois roses. C. : une rose entre un vol (V<sup>o</sup>-Desmaisières) (voir **Hulio**).

— Pierre *Flameng* (sic !), h. de fief du Hainaut, 1573, à Bayay : un *agnus Dei*, regardant, passant sur une terrasse. T. s. : une femme nue, agenouillée. L. : *Piere le Flameng* (Mons, Gr. scab. de Bayay) (voir **Flamens**).

*La mayson surnomé le FLAMENG : d'azur, au sautoir d'or, semé sur l'azur de croces crozées, pomelés u pointes lycés tout d'or.*

*La mayson surnomé le FLAMENG DE GAND : d'or, à trois bandes d'azur, u la bordure de gueulle, et crye : Sysoing !* (COEN, GALLIARD, *L'Ancienne noblesse de la conté de Flandres*).

**Flamengrie** (Les échevins de la), 1560, 74 : un bandé (**Roisin**). L'écu entouré d'une guirlande de raisins et de pampres. L. :  $\text{✠ S' eschal de la ville de Flamengrie}$  (Mons, Gr. scab. de La Flamengrie).

**Flamens** (*Reniers li*), changeur et bourgeois de Paris, 1289 (n. st.) : une bande, accompagnée de trois croisettes ancrées, 1 en chef à s., 2 à d., celles-ci rangées en bande. L. :  $\text{✠ Ren . . . . .}$  (Fl.) (voir **Flameng**).


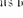
Voir *Incent. analyt.*, N° 480.

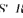

**Flandre** (Philippe, comte de), 1162 : type équestre : l'écu à un lion. Le comte est coiffé d'un chapeau de fer cylindrique, à nasal; sur le côté latéral de ce chapeau figure un lion naissant. L. :  $\text{✠ Sigillum Philippi comitis Flandrie}$ . C.-sc. : type équestre, à dextre; l'écu et la bannière, barlongue, à un lion. Chapeau avec lion naissant comme sur le grand sceau. L. :  $\text{✠ et Viromandie}$  (= Vermandois) (grand Sécuaire de Bruges; Abb. des Dunes).

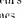
C'est là le sceau armorié le plus ancien connu.

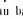
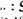
— Robert, fils aîné du comte de Flandre, avoué d'Arras, sire de Béthune et de Termonde, 1272 : type équestre; le bouclier à un lion et à un lambel



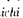
a cinq pendants. L. :  *S' Roberti primogeniti comitis . . . . . ndrie*. C.-sc. a l'écu au lion et au lambel à cinq pendants broch. L. :  *Secretum Roberti de Flandria*.

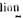
**Flandre**. *Robertus, primogenitus comitis flandrensis, comes niuernensis, dominus Belunie et Termonde*, 1275; assiste, comme pair du sire de Gisoing, lors de la cession, au comte de Flandre, du château de Peteghem, 1286; type équestre; le bouclier et la housse au lion et au lambel à trois pendants broch. Sans C. Ornement du chanfrein : un écran échancré. L. :  *S' Roberti primogeniti comitis Flandrie comitis niuernensis*. C.-sc. : écu au lion et au lambel à cinq pendants broch. L. :  *Secretum Roberti comitis niuernensis* (Fl. et Nam., N° 198).

— *Philippe, chevaliers. jus monsieur Guy, conte de Flandres*, 1284; type équestre; le bouclier, la housse et l'ailette au lion et au bâton broch., chargé de trois coquilles. C. et ornement du chanfrein : un éventail garni de fleurs de lis (très cassé). C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. :  *Secretum Philippi filii comitis Flandrie* (Fl.).

— *Willaumes de Flandres*, fils du comte Guy, chev., 1285, 6; type équestre; le bouclier et la housse au lion et au bâton broch. L. :  *Sigillum . . . . . mitis Flan . . . . .* C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. :  *S' G filii comitis . . Flandrie* (Baudeloo; Nam., N° 198).

— Le même, 1291 (n. st.) : type armorial; même écu (Ibid., N° 220).

— *Baudouins de Flandres*, chev., fils du comte Guy, 1285; type équestre; le bouclier et la housse au lion et à la bordure engrêlée. C. et ornement du chanfrein : un éventail. L. : *S' Baldv . . . filii . . . is Flantrie*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. :  *Secretum meum michi* (Baudeloo).

— (Isabelle, comtesse de) et de Namur, 1291 (n. st.) : dans le champ du sceau, oiseau, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant de la main droite une fleur de lis et accostée deux écus; A, un lion; B, un burelé et un lion cour. broch. L. :  *S' Elizabeth comitisse namuensis*. Contre-scel : un écu au lion (Nam., N° 220).

— (*Noble homme me sire Guys de*), chev., frere a men signeur le conte (Jean de Namur), 1300; type équestre, petit module; le bouclier, la housse, la bannière et l'écu du contre-scel, au lion et au bâton engrêlé broch. C. cassé. Sur le chanfrein : un écran échancré. L. : *S' Geidonis fillii (!) comitis Flan . . . .* (Ibid., N° 305).

— *Mahus, fille au conte de Flandres*, 1314; un lion. L'écu entouré de quatre petits écus, chacun à trois bandes et à la bordure engrêlée, ces écus en-

tourés de branches de chêne. Sans L. (Fl., N° 1291, 5, 6, 9).

**Flandre**. *Jehans de Flandres, seigneur de Nele et de Termonde*, donne qu'il lance au sire de Malines, 1324; type équestre; le bouclier, l'ailette et l'écu du contre-scel, au lion et à la cotice broch. C. et sur le chanfrein : un lion assis. L. : *S' Iohas de Flandri milit dni de Nigella z de Crepi . . . .* (Duss., *Jul-Berg.*, N° 292).

— (La comtesse de), 1361; parti; A, un lion; B, écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion cour., à la queue fourchée (**Brabant-Limbourg**). Sans légende (B.).

— (Henri de) et Philippine, sgr. et dame de Montjoie et de Fauquemont, charpent sire Renier de *Schoynouwen*, sgr. de *Schoynorst*, de garder Butgenbach, Sanct-Vith et Euskirchen, *ind in dem selven slossen* (sic!) *amplade ze setzen ind untzetzen*, et de négocier *mit unsen susteren, der abtissen van Mabulte* (Maubeuge), *der vrouwen van Breylerode, der vrouwen van Schoyneghen* (Schonecken) *ind mit unser suster van Riginsteyne*, 1353 (le sceau de Henri est tombé); il se, un traité entre Wenceslas et Jeanne de Brabant et Louis de Male et sa femme (ces deux derniers l'appellent : *onse lieve nere*), 1361; un lion cour. et une cotice composée, broch. Cq. cour. C. : une tête et col de lion entre un vol. S. : deux léopards lionnés accroupis, chacun monté par un h. sauv., brandissant un fleau. Sans légende (Duss., *Jul-Berg.*, N° 360, et B.).

Comp. H. GNOTE, *Stammatafeln*, p. 267. Cette vaste compilation généalogique confectionnée, d'ailleurs, sans prétentions scientifiques, ne doit être consultée qu'avec la plus grande circonspection.

GUIL. GUIART, *Branche des royaux lignages* (comm. du XIV<sup>e</sup> s.) blasonne Flandre :

*De fin entolà à or semblable* | A un lion rampant de sable (v. 8074-5).

Volet, d'après GELBRE, le blason de *her Henric van Vlaenderen*, h. du roi de France; d'or au lion de sable, armé, lamp. et cour. de gueules; au bâton, composé d'argent et de gueules, broch. Volet d'argent. Cour. de sable. C. : une tête et col de lion d'argent (non colorié) lamp. de gueules, entre un vol de sable.

GELBRE donne ainsi les armes d'un vassal brabançon, nommé *die Haze van Vlaenderen* : d'argent plain, au fr.-q. d'or, chargé d'un lion de sable. Le eq. d'or. Volet d'argent. Cour. d'azur. C. : une tête et col de lièvre d'argent entre un vol d'azur, semé de feuilles de tilleul renversées, sans tiges, d'argent.

Il attribue, enfin, à *Lodewyc die bastert*, sans indication de nom de famille, ni de nationalité; le même écu qu'audit *Haze*, le lion lamp. de gueules. Volet d'argent. Cour. de gueules. C. : un esghe (entier) d'argent, becqué de gueules, entre un vol d'azur.

— (Suz Gertrude, fille naturelle de messire Baudouin, bâtard de), religieuse au couvent de *Nueflos*, ou *Niewen Bosche*, près de Gand, reçoit une rente viagère sur le domaine de Termonde, 1390, 1408, 24; plain; au fr.-q. chargé d'un lion (C. C. B., Acquis de Lille, l. 70, 71).



**Flandre** (Guy, fils de messire Guy, bâtard de), reçoit une rente annuelle de 300 livres parisis, sur les *briefs* d'Assenede, 1390, 1 : même écu. T. : un personnage (indistinct) (Ibid., 1. 222).

— (Guillaume de), comte de Namur, sire de Béthune, 1392 : un lion cour. Le volet semé de feuilles de tilleul, sans tiges, renversées. C. : un vol. Le timbre accompagné de cinq feuilles dentelées, l'une au-dessus et deux de chaque côté, rangées en fasce, ces dernières quatre accompagnées de quatre lettres *c*, deux de chaque côté, l'une au-dessus, l'autre au-dessous (Nan., N° 1219).

— (Marguerite, fille de messire Guy, fils de messire Guy, jadis bâtard de), femme de Louis de *Theimseke*, reçoit une rente sur les *briefs* d'Assenede, 1401 : plain ; au fr.-q. chargé d'un lion. L. : *Margriet van Temseke* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 222).

— (Guy, fils de messire Guy de), 1409 (n. st.), 13, 20, 22, 3 : même écu. C. : un vol, chargé d'une croix. L. : *Sigillum Ghy* . . . . . (Ibid., 1. 222).

L'acte de 1409 (n. st.) le dit fils de messire Guy de Flandre, fils de messire Guy, bâtard de Flandre. En 1413, il figure comme second tuteur de Daniel de *Theimseke*, fils de Louis; le premier est Michel de *Theimseke* (Ibid.).

— Le même, 1424 : mêmes écu et C. S. : un lion à d. et un . . . (cassé) à s. L. : . . . . . [*de Voes?*] . . . . . (Ibid., 1. 222).

— (Louis de), écuyer, conseiller du duc de Bourgogne et son bailli du pays de Waes, 1453 : même écu, un bâton broch. sur le fr.-q. Cq. cour. C. : une tête et col de lion (?) entre un vol semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. S. du cq. : deux léopards lionnés. L. : *S Loys de Flanders b* (= bâtard) (Ibid., 1. 240).

— (Louis de), sgr. de Praet, époux de Jossine van Praet, tient, de la sgr<sup>ie</sup> de Wesseghem, six liefs à Knesselaere, 1517 : très fruste ; un chevron . . . C. : un vol (Fiefs, N° 10881).

— (Josse de), écuyer, dit de Praet, sgr. de *Oenlede* (Onlede), Beveren, etc., se. un acte, à Bruges, 1523 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion à la queue fourchée. Sur le tout ; parti ; a, un chevron ; b, . . . C. : un buste entre un vol (*Deijnze*, c. L.).

Voir sur lui aux noms de *Hulstere*, *Capelle*, *Ostin*, *Zuudt*, *Tornout*.

— (Philippe de) tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un lief à Nazareth, 1584 : un lion (cour. ?) (Fiefs, N° 3219) (voir **Bauwens**, **Béthune**, **Bortoen**, **Bourgogne**, **Dongelberg**, **Dringham**, **Esnes**, **Fauquemont**, **Gueldre**, **Hautem**, **Croy**, **Vos**).

**Flandroy** (Jérôme), h. de lief du Hainaut, 1505, à Braine-le-Comte : un chevron, chargé d'un point, ou petite boule, et accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une lettre *q*. T. : un auge. L. : *S Jerome Flandroy* (Braine-le-Comte, Arch. de Prég.).

**Flecken** (?) voir **Harscheidt**.

**Flecko** (*Henricus dictus*), miles, h. de Guillaume, comte de Berg, 1305 : une fasce bretessée et contre-bretessée (Duss., *Jul.-Berg*, N° 154) (voir **Schinnen**).

**Flémalle** (Thierry de), souverain maître de Liège, 1265 : une fasce de cinq fusées. L. : *S Theoderici de lemalle vili . . . eodiensis* (G. de B.).

— (Guillaume de), échevin illec, vers 1320 : un sautoir, accompagné en chef d'une étoile. L. : *S Wilhi domcelli S . . . . . leod* (Ibid.).

— Goswin de *Flenale*, un des hommes *delle cyese Dieu*, appelez *allueus*, *jugant entre Sainte Marie et Saint Lambert*, églises de Liège, 1391 : un sautoir, accompagné en chef d'un macla. L. : *S Goscin* . . . . . (Duss., *Stav.-Malm*, N° 105).

Voir **HERRIQUET**, *Miroir des Nobles de Hasbauge*.

**Flenques** (Jehan de), h. de la châtellenie de Courtrai, 1421, G. 37 : une bande, chargée de trois . . . (coquilles ?) et accompagnée de six roses, rangées en orle. S. : deux griffons. L. : *S Jan . . . lenken* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 53, 6, 7, 8).

**Fléron** (Thierry de) reçoit de la duchesse de Brabant des acomptes sur sa créance de 200 ll. de Holl. (guerre de Gueldre), 1396 (2 actes) : un burlet et un lion cour. broch. L. : *S Tiri de Fleron* (B.).

Voir **HERRIQUET**, *Miroir des Nobles de Hasbauge*.

Un tiers de ces 200 ll. s'éleva à 41 vieux écus, 2 escalins, 9 deniers, 1 *unghels* de Flandre.

**Flerzheim**. *Jacob von Flerzheim, eyn wolygeborn knecht*, déclare avoir été fait homme du comté de Luxembourg, par Charles, roi des Romains, de Bohême, etc., 1349 : une fasce, surmontée à senestre d'une étoile. L. : *S Jacobi armigi v Flersh* (!) (Lux., c. II, l. VIII, N° 7).

**Fleurs** (Jean), appelé, dans un autre acte : *Jan Lemssoene*, échevin de Kieldrecht, 1416 : une ancre. L. : *S Jan Lems . ene* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 93-4).

**Fliesteden** *Raboyte der Scheyle van Vlysteyden*, chev., fait savoir que *her Johan, vanne here zu Riverscheit, anige heren Johans, nu des heren van Riverscheit*, a reçu en lief, de Gérard, comte de Juliers, *dat varburgyhe van der bourg zu Beilbur* (Bellbur), *in den zyden dat id gennicht wart*, 1311 :





un fascé de six pièces, la 2<sup>e</sup> chargée à d. d'une étoile. L. :  $\text{S Rob} \dots \text{de alde} \dots \text{militis}$  (Duss., *Jul.-Bery*, N° 410).

**Flingern.** *Hayc de Vlingherin* vend une reute à l'église Saint-Lambert, à Dusseldorf, 1353; *Haik van Vlyngeren* et *Ayleyt*, sa femme, ont vendu à un homme discret (*eme bescheiden manne*) *Ailo Brugmans soyne*, bourgeois de Dusseldorf, une reute sur un bien situé hors la porte de Ratingen, 1365; il scelle en 1377 : deux crocs, passés en sautoir, munis au bas de poignées en guise d'anneaux. L. : *S Hak van W'irien* (!) (Duss., Chap. de Dusseldorf, N°s 30, 38, 50).

— *Godert Haeck van Vlyngeren* décl. avoir été satisfait, par *Gobel eycler*, en ce qui concerne un bien *sis tussehen der waldmoelen ind myr*, 1393; même écu, mais les crocs arrondis, et brisé au point du chef d'une étoile. L. :  $\star S' Golar$  *Hack van VVlynmryn* (ibid., N° 75<sup>bis</sup>).

**Floers**, voir **Dinther**.

**Floyon** (Mgr. Jean, sgr. de), chev., h. de fief de la comtesse de Hainaut, 1334; fascé de vair et de . . . de six pièces, les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> chargées de sept, respectivement 3, 3 et 1 coquilles. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux lions (entiers) affrontés. L. : . . . . *Jehan* . . . . (Mons, Abb. d'Épinlieu).

— (Jean, sgr. de) et de *Thier-le-Chastel*, et sa femme, *Philippé de Werchin*, dame desdits lieux, ratifient une donation, faite, il y a environ un an, par leur *sœur*, Jeanne de Werchin, sénéchale de Hainaut et *baronnesse de Flandre*, aux Chartreux de Mont-Saint-André-lez-Tournai, 1428; fascé de vair et de . . . de six pièces, la 2<sup>e</sup> chargée de deux coquilles (Tournai, Chartreux, c. 1) (voir **Werchin**).

VOIR HENRICQERT, *Le Miroir des Nobles de Hasbaye*.

D'après GELBRE, *die here van Floyon*, h. du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.), portait : fascé de vair et de gueules de six pièces, les pièces de gueules chargées de six (3, 2, 1) coquilles d'or.

L'armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par DOUET DARCY, *M. (MUR.) de Floyon* portait : *fesse de vi pièces de vair et de gueules sur les fesses ij coquilles d'or* (sic<sup>9</sup>).

**Flokias** (*Couinars*), écuyer de Namur, 1354; h. du comte, 1356 : trois losanges; au fr.-q. broch., plain; au chef de quartier demché L. :  $\star S Covnar$  *Flokia* (Nam., N°s 787 et 814).

**Flocket**, voir **Oupeye**.

**Florange.** Philippe, sire de *Floryanges*, chev., donne un acte à l'abbé d'*Orvaux* (Orval), 1280 : un lion et une bordure (simple). L. : . . . *Philip* . . . . *d* . . . . *en* . . . . (Lorr., *Briey*, B, 590, N° 57).

Cet acte fut scellé par *Colars de Floryanges*, sires de *Virey*, chev.; son sceau est tombé.

**Florence** (Gérard de) sergent et receveur du comte de Flandre, 1292 (n. st.), 92; disparé à un chat passant L. : *S Gherart* . . . *Florence* recevev . . . *nte de Fl* . . . . (Fl., N°s 618 et 617) (voir **Rennesse**).

**Florens** (Arnould), h. de fief de Jean van *Kerckem* (l'acte a trait à un cens a *Hochscheem* = Hovcu), 1374 : d'hermine, au chef chargé de trois pals. L. :  $\star S' A' nold$  . . *filius Walteri* (!) (S.-G.).

**Florenville** (Gérard de), écuyer, h. de Wenceslas, duc de Luxembourg, 1366 : trois bandes et une bordure engrêlée. T. d. : un chevalier, armé, appuyant son glaive sur l'épaule droite, le casque cimé de deux pattes de lion, ledit chevalier iss. derrière un léopard couché. L. : . . . *art de Florenville* (Lux., c. IV, l. XVIII, N° 9).

— (Rasse de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. l. : 143 1/3 mont., 1374 : un bandé et une bordure engrêlée. C. : une tête de léopard entre deux pattes de lion recourbés, affrontées. L. : *S Rasse de Floreincille* (B.).

Sire Jean van *Orgo* garantit l'authenticité de son sceau, envoyé à Bruxelles *ad hoc*.

— (Gérard de), reçoit, de la duchesse de Brabant, etc., un acompte sur 600 francs (guerre de Gueldre), 1396 : un barré et une bordure engrêlée. T. d. : un chev., iss. derrière un lion couché, tenant son glaive de la main droite, le casque cimé de deux pattes de lion. L. : *S Gerart de Floreincille* (B.) (Pl. 7, fig. 153).

Un barré, et non trois barres, comme sur la planche.

— (Noble seigneur René de) écuyer, sgr. de Fains, se. un acte de Nicole Roucel, sgr. de *Marcey*, 1499 : un lion et trois bandes broch. (bordure ?) C. : deux pattes de lion, en chevron renversé. L. : *S Rene de Flor* . . . *vile* (Lorr., *Briey*, B, 593, N° 25) (voir **Henekeo**, **Trazegnies**).

Le lion est fortement en relief. Ce n'est pas une « ombre » de lion.

**Floridas**, voir **Lannoy**.

**Florin** (Jean), h. de fief de Jean, sgr. de Calonne, 1403 : une croix ancrée (Tournai, Chartreux, c. IV).

**Flormanni.** *Godefridus, filius Vloirmanni*, écuyer de Maastricht, 1287 : une croix de dix besants, on tourteaux. L. :  $\text{S' Godefridi Flormanni scab traict}$  (Duss., Bailliage d'Altenbiesen, N° 25).

**Florzée.** Everard van *Florezege*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur, i. l. : 732 mont., 1374 : une fasce, chargée d'un anneau et accompagnée de trois (2, 1) losanges. L. : *S Ev* . . . *rd de Flor* . . . (B.).

**Flöverich.** Johan van *Vloverke*, chev., se. un acte de Jean van dem Forst, 1345 : un lion et un lambel broch. Cq. cour. C. : un membre d'aigle, la serre



en haut. L. : ✠ *S' Iohannis d' Yloverich milix* (!) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 489).

**FOEL** (Folx ?) (Jean de) (fils de Robert), appelé aussi Jean *Mayhijns* (fils de Robert), jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutine ; i. t. : 60 mout., 1374, 3 : un losange, chargé d'une étoile à cinq rais, en chef à d., et deux merlettes, 1 en chef à s., 4 en pointe. L. : *S' Iehans li fis Robier Magr* (B.) (Pl. 7, fig. 134).

**Foet** (Jean), échevin de Tirlemont, 1418 ; alleutier du quartier de Tirlemont, 1421 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une bande ; au 2<sup>d</sup>, trois maillets penchés et un chef chargé de trois pals. L., 1421 : ✠ *Sigillum Iohannis Foet* (Gr. scab., *Louvain*, e. 5643, et S.-G.) (Pl. 7, fig. 135).

**Fogelwayder** (Maître Jean-Bapt.), échevin de Bruxelles, 1627 : une bande, chargée de quatre étoiles. Cq. cour. C. : un homme iss. (?) (Brux.).

**Focaert** (Henri), échevin de Terveneren, 1353 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' H . . . . . i dē Fokaert* (S.-G.).

— (Jean), échevin *illec*, 1353, 8, 63 : même écu. L. : ✠ *Sigil' Iohannis dē Fokaert* (S.-G.).

**Fol** (Jean le), bailli de *Broucbourc* (Bourbourg), donne une charte, avec les h. de fief de Cassel, 1397 : trois roses. L. : *S' I . . . de Fol* (C. C. B., *Aequits de Lille*, 188).

**Folie** (*Raulins*, et *Rauvelin* de la), écuyer (*van der Folien*), jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 84 mout., 1374, 8 ; 2 seaux ; 1374 : plain ; au chef chargé de trois annelets, celui du milieu entourant une rose, les deux autres, chacun, un annelet. L. : ✠ *S Mahiev de War . . . (gini ?)* (Pl. 7, fig. 136) ; 1378 : plain ; au chef chargé de trois annelets (!). L. : ✠ *Ravlin de V . . . .* (B.).

Italien de la Folie, tout en disant sceller de son propre sceau, se sert donc, en 1374, du sceau d'un autre, sans doute un de ses plus proches parents (son père ?).

**Follebarbe** (Frère Thomas), commandeur de Chantraine, reçoit un acompte du chef de Jean *Velrous*, luc à Basweiler, dans la troupe de la commanderie de Chantraine ; i. t. : 98 mout., 1374 : une croix. L. : ✠ *S frere Thomas Follebarbe* (B.).

**Follers** (Gauthier), échevin de l'empereur, dans sa cour de Landen, 1529 : un mortier, à deux anses carrées. L. : . . . . . *Follers* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

**Folmariet** (Jehan dit), h. de fief de la comtesse de Hainaut, 1354 : trois (2, 1) hures de sanglier et trois maillets, posés en fasce et rangés en pal, 1 en chef, 1 en cœur, 1 en pointe. L. : ✠ *Sauel Jehan . . . m. ries* (Mons, Abb. d'Épinlieux).

**Fologne**, voir **BOLOGNE**, **Velroux**.

**Folx**. Scel ordinaire de la cour de *Foulr*, 1721 : un chevron, accompagné de trois coqs, les 2 du chef affrontés (*Cottereau*). L'écu sommé d'une couronne et entouré de deux palmes, les tiges passées en sautoir. L. : *Iavehe et Mont a Iavehe* (Gr. scab. *Jauche*, N° 4363) (voir **FOEL**).

**Fons**, voir **Boneffe**.

**Fontaine** (Gauthier de), h. du comte de Flandre et de Hainaut, 1213 ; *Walterus, dominus de Fontanis*, décl. avoir donné à l'abbaye de Bonne-Espérance : *totam eam decimam quam contra Godefridum de Requennies (Requinnies) in parrochia de Forcies (Forchies, canton de Fontaine-l'Évêque) tenebam*, 1213 ; *Walters, sires de Fontn*, 1227 : une aigle et une cotice broch. L. : ✠ *S Walteri de Fontanis*, C.-sc., 1227 : même écu. L. : ✠ *Clavis sigilli* (Mons, Sainte-Waudru ; Abb. de Bonne-Espérance ; Fl.).

— *Bauduins, sires de Fontaines*, h. du comte de Hainaut, 1295 ; type equestre, le bouclier et la housse à la bande (fort endommagé) (*Nam.*, N° 272).

— Mgr. Baulouin de *Fontain*[n]es, *sires de Sebourck* (Sebourg), se. pour *tierclart de Mongardin* (Montjardin), châtelain de Waremmé (voir *Celles*) ; 1356 ; sire de *Sebourck*, chev., reçoit de la ville de Nivelles, un paiement pour les dépenses qu'il y avait faites pendant la guerre du duc de Brabant contre le comte de Flandre, 1356, le lundi, avant la Saint-Thomas ; sire de *Sebourck* et de *la Morche*, reçoit du Brabant, une rente sur Bois-le-Duc, 1361, 5 ; B. *van Fonteignes*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Montigny ; i. t. : 3096 mout., 1374 ; se. pour *Casijn Morijs*, prisonnier, sous la même bannière ; i. t. : 186 2/3 mout., 1374 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, une bande, chargée d'une merlette, posée dans le sens de la bande ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un burelé et un lion cour., broch. ; au 4<sup>e</sup>, une bande (haclurée de traits verticaux). L. : *S Baulouin de Fontaines* (B., Nos 810, 836, 1929, 1931, 1982, etc.) (Pl. 7, fig. 137).

— *Mon seigneur Bauduins, sires de Fontaines, de Sebourck, de Melin* (Mellet) et de *la March* et *advoc* de *Souvery* (Souvret), et *Bauduins, ses aînés jus, chevaliers*, se. un acte de l'église N.-D. de Bonne-Espérance, 1396 ; écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une bande, chargée d'une merlette, posée dans le sens de la bande (?) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un burelé et un lion cour., broch. Volet aux armes des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quartiers de l'écu. Cq. cour. C. : un léopard henné, cour., en arrê. L. : *S Balduini de Fontaines ddi de Seborck* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Bauduin, seigneur de Fontaines et de Melent* (Mellet), a joui, de par ses prédécesseurs, de temps





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. XLVI.

- Fig. 1. Godefroid de Jupieux
- Fig. 2. Arnould Cache de Nivelles
- Fig. 3. Jean van den Calsteren, chevalier
- Fig. 4. Guillaume die Closser
- Fig. 5. Ivain de Cortils

Combattant,  
tous, à Basweiler,  
dans l'armée  
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



immémorial, de toute tel haulteur, justice, seignourie, terre, rentes, possessions, droitures et revenues que je ay et puis avoir en le ville et terre de Souvrey, comme sires et hauls voes dicelle, sans de ce avoir fait aucun relief a men tres redoubte seigneur . . . le duc de Brabant; en 1413, sire Ikuri de Berghes, sénéchal de Brabant, a voulu le contraindre a seriches et droitures, du chef de Souvry, au même titre que les autres villes du Brabant, sans prétexte que lui et ses prédécesseurs l'avaient fourrelee et soustraite hors doult pays de Brabant, et a saisi Souvry et la sgr<sup>ie</sup> de Melen; alors, Bauduin a exhibé, devant ledit sénéchal et le conseil du duc, des lettres anciennes en datte de sys vings ans et plus, établissant comment ladite terre a été et doit être tenue; après enquête du sénéchal, le conseil ordonna main-levée; mais, depuis, cette sentence a été mise à néant, parni tant que devens le jours de pasques communiaux prochain ensuivant apries celui appointment qui fu fais en fevrier mil quatre cens et quinze je seroie tenu de le dite terre de Souvrey relever a men . . . seigneur . . . de Brabant. En conséquence de quoi, il décl. l'avoir relevé, ce jour, date de l'acte, et en tenir reserret ce que je en tienq dou pays de Haynnav; le dimanche, vingt deussyne jour dou mons de march, 1415: même écu, la bande non chargée. Cq. cour. C.: une tête et col de lion cour. S.: deux griffons acroupis. L.: S Bavdrin seigneur de Fo . . . . . Melent (B.).

HENRICOURT cite: Mons, Bodevien Saingnar de Fontaines et delle Marche en Haynav (édition SALDRAY p. 71).

Voici, d'après GELRE, le blason de Her Boudewijn de Fonteynis, h. du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.): écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de gueules à la bande d'or; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, fasce d'argent et d'azur (de 8 pièces), au lion de gueules, cour. d'or, broch.

**Fontaine** (Philippe-François, chevalier, vicomte de la) et de Harnoucourt, remet au roi de France le donombrement de ces fiefs; a ledit vicomté, terre et sgr<sup>ie</sup> de Harnoucourt et des fiefs de Grier et Radru, dépendances dudit Harnoucourt, relevant, « de toute ancienneté » de la châtellenie de Virton, 1681: deux bourdons, passés en sautoir, accompagnés en chef d'une coquille. L'écu sommé d'une cour. à 9 perles et acosté de deux palmes (caché en cire rouge) (C. C. B., 45713b).

Il signe: *Philippe François vicomte de La Fontaine*. Voir: HUBERT GRAY d'HARNOUCOURT JUNIOR, *Gesam. Nachr. über die Familie der Grafen de la F.-d'H. - Unerzagt* (Vicogne, 1914).

**Fontanelles-lez-Valenciennes** (Hélène, abbesse de l'église N.-D. de), 1351: deux bandes, acostant deux étoiles à cinq rais, 1 en chef à d., 1 en pointe à s. (et un petit besaut, ou tourteau, en cœur?). L'écu posé sur une crosse (Tournai, Quitt.).

**FONTENIERS**. Guillaume de(!) Fonteniers, marcur

de l'abbé d'Heijlissen, dans ses cours de Nodwez, 1342, 4, et de Pellaines, 1349: trois forces (les pointes en haut); au fr.-q. broch. chargé d'un étrier. L.: S William Fonteniers (Heijl.).

**Fontoy** (Evrard de), chev., jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (beede) du duc de Brabant; i. t.: 3799 1/3 mont., 1374; sire de Fontoy, se. un acte avec Gilles, sire de Rodemack, et Hughes, sire d'Autl, 1374: trois tours. C.: un vol de l'écu. L.: S Er. i. de Fôtoiz s'd Mokiti(?) (B.) (Pl. 7, fig. 158).

Les tours sont représentées absolument comme celles des armes de Bouquemont, Dole, Tour, La Vaulx, Vicin.

**Footz**. H'autier de Footz, vassal du comte de Namur, 1120: trois losanges, accompagnés en cœur d'une rose. Cq. cour. C. fruste (Nam., N° 1349).

— Gilles de Foul, a Mehagne, vend un bien au couvent de Salzime, 1381: même écu, brisé en cœur d'une étoile à cinq rais (Nam., Sals., c. 316).

**FORAMINE** (Mathias de), échevin de Saint-Trond, 1350, 1: un chevron, accompagné de trois étoiles (S.-T., c. 3bis et 7).

**Fordes** (Guillaume de), 1330: trois lions; au fr.-q. broch., chargé d'une molette. L.: S' Willelmi de Fordes militis (Mons, Hainaut).

D'après l'Armorial de la fin du XIV<sup>e</sup> s., publié par DOUZY DARCY, Mgr. Guill. de Foire portait: d'argent à III lioncheurs de queues rampans à l., lambel de gueules.

**Foreeste** (Adrien van den), h. de fief de la châtellenie de Gand, 1319, 22: écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un bâton, accompagné de six roses, rangées en orle; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, quatre chevrons. C.: une queue de paon. S.: deux lions. L.: . . . . . van de Foreeste (C. C. B., Arquits de Lille, l. 417).

D'après GELRE, Willem van Foreest, vassal du « duc » de Hollande, portait: d'argent à la fasce vivrée de gueules.

**Forge** (Germain de le), h. de fief du Hainaut, 1359, a Conlé: une échelle, accompagnée en chef de deux marteaux et en pointe . . . (cassé). C.: une jambe humaine, le pied en bas. L.: S Germain de le Forge (Mons, Gr. seab. de Conlé).

**Forges** (Jean de), écuier, jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (beede) du duc de Brabant; i. t.: 663 1/3 mont., 1374: un lion cour. Cq. cour. C.: un lion cour., iss. L.: S Jehan de Fories (B.).

Il reçoit un acompte par le lieutenant du duc de Luxembourg.

**FORO** (Henricus de), échevin de Saint-Trond, 1263: trois roses (S.-T., c. 3).

**Forron** (P.), échevin d'Arion, 1790: un senestochère (non mouvant du bord), la main brandissant une





épée, accompagné de trois (2, 1) roses. C. : le semestrochere de l'écu (cachet en cire rouge) (Acquits de Brabant, N° 2987, A. G. B.).

**Forst et Vorst.** *Hermannus de Vorste, miles, sc.* l'acte de *Theodericus, advocatus de Ruremunde, miles*, qui se réconcilie avec ceux de Cologne, *propter conflictum qui accidit apud Warine* (Worringen), où il avait été fait prisonnier; 1288, 21 juin : type sentiforme; trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, surmontées d'un lambel à cinq pendants. L. :  $\frac{1}{2}$  S *Hermann militis de Foresto* (Ville de Cologne, N° 500).

— *Johan van deyn Vorste* décl. tenir de Guillaume, margrave de Juliers, le château de *Luytsheyn* (Luxheim), 1343; il lui inféode son bien d'*Aldenhuven*, 1345 : une aigle, chargée en cœur d'une étoile. C. : une aigle iss. L. : S' *Johannis de Foresto* (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 489 et 492).

— Jean van den Vorste est nommé, par l'archevêque de Cologne, bailli *zu der Hart* (Haardt), 1364; sc. un acte dudit, 1364; chev., vassal de l'abbé de Prum, 1368; sc. des actes du duc de Juliers (1) et d'Adam de Hussen (Hausen), 1374 : une aigle, chargée en cœur d'une étoile. L. (1368) :  $\frac{1}{2}$  S' *Johannis de Foresto milit* (Duss., *Col.*, N°s 851, 9; *Jul.-Berg*, N° 809; *Col.*, N°s 899, 940) (2).

(1) Cette charte est très importante pour l'histoire des *Boban von Tholne* (*Col.*, N° 899).

(2) Deux personnages distincts.

— *Hermann van dem Voerste* reçoit une rente du comte de Berg, 1373 : un gironné de douze pièces; écuiss. en cœur plain. L. : S' *He* . . . . . *Vorste* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 808).

GENRE donne aux *Vuerste*, h. du duc de Berg : gironné d'or et de gueules de douze pièces; à l'écuss. en cœur de sable plain.

— *Jilj van deme Vorste* et Catherine, sa femme, cèdent au duc et à la duchesse de Berg leur maison *zum Vorste*, avec appartenances, en échange du *huys zo Molelehoiven* et du *huiff zor Straißen*, à *Gerresheim*, 1392; *Alef van dem Vorste, knecht* (voir *Elverfeld*), 1401 : plain; au chef chargé à d. d'un poisson, posé en bande. L. : S' *Adolfi de Foresto* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N°s 66 et 101).

— *Bernt van der Voirst* se déclare indemnisé, par le comte de Cleves et de la Mark, du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1415 : plain, à la bordure componée. L. : *Sigillum Bernardis* (!) *de Voerste* (Duss., *Cleves-Mark*, N° 732).

— *Herman van den Voerste*, drossard de *Huerde* (Horde) (Mark), 1417; *H. van den Voirste*, h. du comte de la Mark, 1418 : même écu qu'Herman, 1373. L. : S' *Hermani de Vorste* (Ibid., N° 746 et 765).

**Forst et Vorst.** *Bernard van den Vorst* sc. un acte de Thierry de Limbourg, 1423 : un gironné de dix pièces; écuiss. en cœur plain (Duss., *Werden*, N° 165).

— *Jean van der Vorst*, abbé de Saint-Paulfalon, à Cologne, 1449, 51 : dans le champ du sceau, rond, sous un dais, un prélat, en pied, tenant de la main droite un livre et de la gauche une crosse; dans le bas, un écu comme celui d'Hermann, 1373 (Duss., *Emmerich*, N° 41).

— *Der eyrbaire Tylman van der Vorst*, échevin *zer Banck* (in *Lande zur Heyden*), 1456 : une croix et un lambel broch. L. : . . . . . *Vorst* (!) (Duss., Commanderie de Biesen, N° 50) (voir *Roimann*).

**Forstbach.** *Othon van Vorsbach* (!) reçoit, de *Gohel van Homborch* (de la part du duc de Brabant), 25 moutons, pour un cheval usé (au service du duc), et 10 florins pour frais, 1363; donne décharge au receveur du Brabant, 1365 : un sautoir et un lambel broch.; écuiss. en cœur chargé de trois annelets. L. :  $\frac{1}{2}$  S *Otte van Vorsbach* (B., N°s 1788, 1967).

Dans l'acte de 1365, le nom est orthographié abusivement : *oan Vorsberch*.

— *Ri\_ej\_kolt van Voerstbach* reçoit, du Brabant, une rente, par le receveur de Limbourg, 1377, 9; 1377 : un sautoir; écuiss. en cœur, à trois annelets. L. : . . . *Rikalt van . . . sbach*; 1379 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un sautoir; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois annelets. L. : . . . *Rikalt van* . . . . . (B.).

**Forstum.** *Paul van Voirstheim* sc. un acte d'*Ailart van Gruinsselt*, 1377 : d'hermine (?) à la bande. L. : . . *Pavucelst van Vo* . . . . . (B.).

Il est possible que ce que je blasonne « d'hermine » doive représenter un semé de billettes. S'il en est ainsi, je ferai remarquer que les billettes sont pointues vers la base et, en partie, légèrement recourbées vers la dextre.

— *Henri van Vorstheim*, écuyer, ayant été fait prisonnier devant Cologne, au service du duc de Luxembourg, etc., reçoit, par Jean, sgr. de Gronsveld, 65 *surere gulden*, pour sa rançon, etc., 1377 : une bande, chargée en cœur d'une étoile et accostée d'un semé de billettes. L. : . . . *eyndrich van Vors* . . . . . (B.).

Son frère, *Paul van Vorstheim*, sc. le même acte, le sceau est tombé.

**Fortin de LOBES (Lobbes)** (*Jehan, dit*), allier du Hainaut, 1443 : une couronne de feuillage, fleurie de quatre roses (Enghien).

**Forvie.** *Scotsart* (*Scotsart*) de *Fourry*, chev., h. de l'ief de la duchesse de Brabant, 1391 (n. st.), 5 : dix (3, 3, 3, 1) losanges, aboutés en pals. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Scotsar de Farves* (B.).

HENRIQUET etc : *dame Johanne sreur de Monss.*



*Stochair de Forvie*... et on ancien et waitant escurier nommé *Stochair de Forvie*, dont il fut mess. *Stochair de Forvie*... mort sans heirs. De celui-ci, il fait un pompeux éloge (édition SATINAY, p. 18 et 83).

**FORVIE** (Heuri de), bailli de Wassignes, h. du comte de Namur, 1410 : même écu, les losanges accolés, G. : un chapeau de tournoi, garni de deux oreilles d'âne. Le sceau porte : *Forries (Nam., No 1392)*.

L'inventaire imprimé fait de *Henry de Forvie baillif* : « *Henri de Forville* », en supprimant sa qualité de bailli de Wassignes.

— Jacques de *Forve*, échevin de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liège, dans sa cour à Merdorp, 1533 : dix (3, 3, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés); écus, en cœur plain, au chef denché. Même C. L. : *S Ia... de Forvie (Heijl.)*.

— François de *Foreye*, même qualité, 1533 : même écu, sans l'écuss. en cœur, les losanges surmontés d'un lambel. Même C. L. : *S Franch... de Forvie (Ibid.)*.

**FOSSE** (Henri de le), h. de fief de Renaix, 1294 : dans le champ du sceau, un dextrochère, mouvant de l'encadrement, la main, gantée, soutenant un faneau contourné, ledit dextrochère surmonté à d. d'une étoile. L. : . . . . *i del Fosse (Nam., No 263)*.

— Henri van der *Fossen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 20 mont., 1374, 81 (tombé); 1374 : une fasce, accompagnée en chef de trois coquilles, surmontées d'un lambel, et un bâton broch. L. : *S Jehan de le Fose (B.)* (voir **Druv**[art, note]).

**Fosserouille**, voir **Villers**.

**FOSSET** (Jean du), h. de Philippe de Glevés et de la Marcq, sgr. de Ravenstein, Enguien, Aulnoy-lez-Valenciennes, etc., dans la sgr. d'*Asnoit* (Aulnoy), 1501 : une ancre, accostée de deux poissons, celui de d. posé en bande, celui de s. en barre, T. : un ange. L. : *Seel Jehan du Fosse (Vie Desmânières)*.

— (Jean de?), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1562, 76; grether des *massars* de la ville de Mons, 1585, 6 : un *Agnus Dei*, avec auréole, regardant, T. : un ange (Mons, II, de fief).

— (Jean du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1591 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une hure de sanglier; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un chevron, accompagne en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant. C. : un h. iss., tenant de la main droite une masse à picotons (?) (il y a une tige légèrement courbée, sommée d'une étoile à cinq rais, appuyée sur l'épaule gauche (Ibid.)).

— (Nicolas du), même qualité, 1591 : un chevron, accompagné en chef d'une étoile et d'un croissant et en pointe d'une hure de sanglier, T. s. : un h. sauv., tenant sa massue dans le bras gauche (Ibid.).

Nicolas et Jean du Fosse, 1591, sont frères et fils de Jean du Fosse, qui seella la même charte, mais dont le sceau est tombé.

**FOSSET** (Charles et Gilles du), frères, même qualité, 1618; le sceau de Gilles est tombé; Charles : une hure de sanglier. Le bas de l'écu est cassé; il ne semble, toutefois, pas que la hure ait été accompagnée en pointe d'un autre meuble. T. : un ange (?), portant de la main gauche un rameau (palme) (Ibid.).

**Fossex**, *Ilsenbeele van Fossex*, femme de *Lode-wijc van Reinghersvliete, heere van den lande van Buelaer ende van Scenelbeke*, 1390 : parti; au 1<sup>er</sup>, une croix engrêlée (**Reigersvliet**); au 2<sup>e</sup>, trois jumelles (*Ninore*).

— (Jean, sgr. de) et du pays de Nevele, 1395, 1407 : trois jumelles, C. : une tête et col de chevre. L. 1407 : *S Jehan sgr d Fossex* (Els. et C. G. B., Acquis de Lille, I, 111) (voir **Hembise**).

— (Baudouin de), prévôt de Papingloo, 1443, 5, 6 : trois jumelles T. : un ange. L. : *S sier Bardevin de Fossex* (C. G. B., Acquis de Lille, I, 43, 378).

**Fossier**, voir **Douillet**.

**Fou** (Lambert le), échevin de Liège, 1268, 70 : un léopard cour. L. : *S Lambert scabini leodiensis* (C. de B.).

**Foubert** (Jean), bailli de l'abbaye de Messines, dans sa sgr. de *Deuvelsmont*, 1417 : un **A**, surmonté d'une étoile, L. : . . . . *Foube*... (C. G. B., Acquis de Lille, I, 91-2).

— (Guillaume), échevin de ladite abbaye, 1417 : même écu, L. : *S Willeme Foubert (Ibid.)*.

**Fouy** (Jean du), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1617 : deux rosses en chef; le reste fruste. T. : un ange (Mons, II, de fief).

**Foucart** (Jacques), même qualité, 1552 : une bande, chargée de trois étoiles, S. s. : un aigle (Mons, Abb. de Ghislengien, 5804).

**Foul**, voir **Pontillas**.

**Foukant**, voir **François**.

**FOULLOY** (*Robers de*), *clerc monsr. de Saint Pol*, sc. du sceau de son *capelain*, 1506 : une rose; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : *S Jolis de Ma... Ro dei de Gan... iwo (quid?) pbi* (Tournai, Chartrier).

**Foulon** (le), voir **Volder**.

**Fourbisseur** (Nicaise), bourgeois de Lessines, tient un fief des châtellenies de Flobecq et de Lessines, 1579; h. de fief d'icelles, 1583, 5; h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. un acte relatif



au lieu de *Ghameraiges*, à Floheca, 1584 : une fasce, accompagnée en chef de deux roses et en pointe d'une étoile à cinq rais. S. s. : un griffon (Fiefs, Nos 10313, 10408, 10456-7).

**Fourmens**, voir **Toillier**[s].

**Fourment** (Josse), h. de la baronnie de Silly, 1661 : un chevron, accompagné de trois épis. S. s. : un griffon. L. : *S loo[ssè] Forment* (M. A. de Latre du Bosqueau).

**Fourneau** (Jean), clerc du bailliage de Hainaut et h. de lieu de la cour de Mons, 1495 : un chevron, accompagné en chef de deux . . . (têtes de lion affrontées?) et en pointe d'un membre d'aigle, la serre en bas. T. d. : un chev. marin, brandissant son glaive de la main droite (Mons, Sainte-Waudru, c. Q., liasse *Quéry*).

— (Jean), chev., sgr. de *Bagenrieu* (Bajenrieux), h. de lieu de Hainaut et de la cour de Mons, 1562, 3 : même écu, en chef deux têtes de lion affrontées. G. : un membre d'aigle entre un vol (Ibid., c. I et II).

— (Philippe), échevin de Malines, 1586 : même écu (Mal.) (voir **Bajenrieux**).

**Fournier** (Jean), procureur du roi de France, au bailliage de Tournai, etc., 1470, 2, 7, 83 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une étoile à cinq rais. G. : un vol. T. d. : un h. sauv., sans massue. L. : *S Iehan Fournier* (Tournai, Chartier).

**Fouron**, voir **Voeren**.

**Fraen** (*Jan Willems zoen die men heijt*), juge à *Meduwen* (Meeuwen), 1468 : trois cors de chasse, accompagnés en cœur d'une rose (Mal.).

**Fraijbaert** (Jean), échevin de Bruxelles, 1348, 9 : trois fleurs de lis, p. e.; écus. en cœur à trois maillets penchés. Cq. cour. C. : deux queues de poisson en chevron inversé. L. : *Sigi Iohanes dict Fraijbaerts* (Brux.).

— (*Johannes dictus*), *filius quondam Francisci dicti Fraijbaert*, même qualité, 1365 : une cotice ondée, chargée en chef de . . . et un semé de billettes. L. : *✠ S Iohannis Fraibaert* (Brux.).

— *Henricus dictus Fraijba[er]t*, (*Fraibart*), même qualité, 1396, 76, 84, 90 : même écu, la cotice non chargée. Cq. cour. C. : une tête et col d'autruche, tenant du bec un fer à cheval. L. : *S Henrici dei Fraibaert* (Brux., B. et Mal.) (voir **Koekelberg**).

**Fraije** (Jacques de), maître-charpentier de la ville d'Ypres, 1457 : une bande, chargée de trois roses et accompagnée de six croisettes, rangées en orle. L. : *S' Jacob . . . . . le* (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 192).

**Fraijenhoven** (Antoine van) (fils de Henri), échevin de Heusden (Brab.), 1490, 3, 1503 : un lion (Mal.).

**Frayère** (?), voir **Ferrière**.

**Fraipont** (Jacques de), chev., reçoit une rente par le receveur de Limbourg, 1361, 3, 6 (n. st.); *Jakemes de Fraipont*, chev.; le duc de Brabant étant redevable, du chef du siège de *Schalgny* (Chaligny), de diverses sommes à lui-même et à plusieurs autres *qui avec moy furent en siege devantdit*, entre autres, de 83 moutons, *envers homme hon[norable] messire Henry, seigneur de Halendas*, reconnaît que celui-ci a été indemnisé; 1365, 15 novembre : un lion (l'épaulé chargée d'une étoile?) et un semé de billettes. L. : *✠ S' Iacomini d' Frepvn* (?) (B.).

— Guillaume van *Frepont*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Dalhem; i. t. : 786 mont, 1374 : même écu, l'épaulé du lion chargée d'une rose. L. : *✠ S' Wilheame de Frepon* (B.).  
VOIR HEMICOURT, *Miroir des Nobles*, *passim*.

— Tristrau, sgr. de *Frepont*, chev., fait sa soumission au duc de Brabant, du chef d'un méfait commis contre sa juridiction et jure de ne jamais lui occasionner de dommage par son château de *Frepont*, qui sera *ouvert à ce prince*; 18 octobre 1316, à Bruxelles : un lion et un semé de croisettes (?). G. : une tête et col de lion, terminé en *volet*, celui-ci semé de croisettes. L. : . . . *ristran de Frapon*. . . . . (B.).

**Frays**, voir **Colpach**.

**FRAISNE**, voir **Brouthières**.

**Fraiture** (*Jakemins de*), *maistre varles de la bonne ville de Huy et borgoy*, 1383 : une aigle et un lambel broch. L. : *✠ S Jacobi de Frai . . . e* (B.).

**Frambalch** (*Hynmarus dictus*), *miles, strenuus vir*, se. un acte d'*Andreas de Molendino*, *miles*, 1346 : une fasce bretessée et contre-bretessée (*Lur.*, c. III, l. XI, No 22).

**Frameries** (*Hues de*), h. de lieu de chapitre de Ste-Waudru, à Mons, 1322 : une cotice, accostée de six merlettes, rangées en orle. L. : *✠ S' Hvon de Frameries* (Mons, St-Waudru, fonds de *Hal*).

**Frammel**, voir **Birgel**.

**France**, voir **Evreux**.

**FRANCIA** (*Paulus de*), échevin de Zalt-Bommel, 1324 : trois pals de vair; au chef chargée d'une aigle éployée, iss. (Mal.).

**François**. *Andrieus Franchois*, h. du comté de Namur, 1337; échevin de Namor, 1338, 9 (n. st.), 40 : un cor de chasse en chef à d. et deux lions naiss., 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : . . *Andrinn* (!) *François* (Nam., No 583, 91, 3, 6, 604, 13).





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. XLVII.

- Fig. 1. Gérard *Maelgrapp* de Cortils
- Fig. 2. Arnould de Cramhem, chevalier
- Fig. 3. Jean de Cuijk
- Fig. 4. Pierre von der Leyen, chevalier
- Fig. 5. *Forchy* de Longavesnes

} Combattant,  
tous, à Basweiler,  
dans l'armée  
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1371 ou des années suivantes.





**François.** *Willaumes François*, h. de fief du Hainaut, 1388, a Mons : une trangle engrêlée, surmontée de deux aigles et soutenue d'un chevron, accompagné en pointe d'une molette. L. : S' *Will. . . ne Foukaut* (Mons, Chap. de Saint-Vincent, a Soignies).

— *Pierart François*, échevin du duc de Bourgogne, dans sa franchise de Genappe, 1452, 3 : de . . . a l'écus. plain, surmonté d'un lambel ; au fr.-q. broch., chargé d'une tête de more (non tortillée). L. : S' *Pirart François* (B.).

— *Nicolle Fransoy*, abbé de Saint-Vincent, a Melz, se. un acte de Jean Pappere), 1468 : un losangé ; au chef chargé de trois roses (Lorr., *Brieg*, B, 592, N° 251).

— Jean *François*, proviseur de la confrérie de N.-D. au convent des Récollets, a Bruxelles, 1454 : trois roses et un lambel (E. G., I, 224).

— (Jean), receveur d'Arlon, 1538 : trois étoiles. L. : *Johan François* (Abb. de Clairfontaine).

— Pierre *François*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1611 : une grappe de raisin, sans feuilles. T. s. : un chev. marin, brandissant son glaive de la main droite (Mons, H. de fief).

— Charles *François*, lieutenant du prévôt des fiefs de Gommegnies, appartenant a noble homme Philippe *Frasneau*, baron de Gommegnies, sgr. de Hyon, Blarvignes, *Noefville* (Neufvilles), des Sartis, 1661 : une grappe de raisin, pamprée de deux pièces, accompagnée de trois étoiles, 1 au point du chef, deux en pointe. L'écu dans un cartouche. L. : S' *Charles Francho . . .* (M. de Latre du Bosqueau).

**Franeau** (Claude), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1560-2, 4, 6-8, 70-21 qualifié maître, 1564, et seigneur de *Gaillart* (Gaillard), 1568, 70, 2 : un frère terrassé. S. s. : une licorne, émergeant derrière l'écu (Mons, H. de fief).

— (Jean), fils dudit Claude, se. un acte avec son père, 1561 : une licorne assise. C. : une corne de licorne (Ibid.).

— (Adrien), 1567, 8 : une licorne assise, portant a la corne un fragment de chaîne, de deux chaînons. C. : une tête et col de licorne (Ibid.).

— (Hermès), 1567, 71 : une licorne assise et une bordure engrêlée. C. : une tête et col de licorne entre un vol (Ibid.).

Adrien, 1567-b, et Hermès Franeau sont frères de Jean et fils de Claude susmentionnés. Tous, ils scellent en qualité d'hommes de fief.

Voilà donc des fils qui scellent d'autres blasons que leur père ! Comp. l'article *Franeau*, dans *La Belgique héraldique*, par Ch. POULMONT, où on lit (T. IV., p. 278) : « Les armes de Franeau, . . . n'ont jamais varié.

Telles qu'elles étaient dans le principe, telles sont elles encore. » La valeur de cette vaste compilation généalogique est suffisamment caractérisée par cette citation — la seule que nous lui empruntons. Voir, sur les Franeau, *Annales du Cercle archéol. de Mons*, 1896, p. 259 et suiv.

**Franeau** (Adrien), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1626 : une licorne assise, surmontée à s. d'une étoile a cinq rais, et une bordure (composée?). C. : une licorne iss. (Baron de Loe) (voir **François**).

**Franens**, voir **Janssone**.

**Franc**, voir **Drion**, **Franck**, **Francq**.

**Frankenberg.** Jean van *Frankenberch*, et *Frankenberg*, reçoit du Brabant une rente sur Rolduc, 1363, 71 ; deux sceaux (?), 1363 : une croix engrêlée, chargée en cœur d'une rose (?), et un lambel broch. ; 1371 : même écu, mais en cœur une molette a sept rais. L., 1371 : S' *Johannis de Frankenberch* (B.) (voir **Merode**).

**Franchomme**, voir **Hognoul**.

**Franck** (Wolff), échevin de Helmond, 1588 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) croissants (Helmond).

**Frankrijk** (?), voir **FRANCIA**.

**Francq** (Colart le), avocat en la cour de Mons, h. de fief du Hainaut, 1495 : quatre colliers ; au fr.-q. chargé d'un lion. T. s. : un ange (Mons, Sainte-Wandru, c. Q., liasse *Quivy*).

— (Hombert le), 1533 : trois bandes ; au fr.-q. *senestre*, chargé d'un lion. S. s. : un grillon (Ibid., c. II).

— (Louis le), 1530, 60-6, 8, 70-2, 5, 6, 9, 81 : mêmes écu et S. s. (Ibid., I, II et II. de fief).

— (Jean le), fils dudit Louis, 1561-3, 7, 8, 71, 5, 6, 9, 83, 4 : trois bandes, accompagnées en chef à s. d'un croissant ; au fr.-q. (*dectxe*) chargé d'un lion. Même S. s. : (Mons, H. de fief).

— (François le), 1575, 6 : même écu que ledit Jean, son frère, mais une étoile à la place du croissant. T. s. : un chev. marin, le haume ciné d'un panache de plumes d'autruche, brandissant son glaive de la main droite (Ibid.).

Hombert, Louis, Jean et François le Franq se. en qualité d'hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons.

— (Jacques DE), écuyer, sgr. de Rouvrois, pour 1-4, de Gommery, pour 1-36, et d'un fief a Lamorteau, en remet le dénombrement au roi de France, 1681 : une fasce frettée, accompagnée de 6 croisettes irrégulières, au pied fiché, 3 en chef, 3 en pointe, posées en bande et rangées en fasce. C. cassé (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713<sup>b</sup>).



**Francq** (Pierre François le), lieucien-ès-lois, h. de fief du Hainaut et de Crépin, nommé par le parlement de Tournai, 1696 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une ruche. C. : un lion iss. (M. L. Paris).

— (Jean-Charles le), licencié en médecine, se. avec le précédent; même qualité, 1696 : même écu, mais le chevron abaissé, et les étoiles à six rais. Même C. L. : *S Charles le Francq* (Ibid.).

Le Vicomte Alb. Desmalières possède un acte donné, à Valenciennes, en 1692, et scellé par les deux mêmes personnages cités en dernier lieu. Cette chartre ne donne au second que le prénom de Charles.

**FRANOY** (*Gerardin* de), h. de Wenceslas, duc de Luxembourg, etc., 1366 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une étoile; les 3 autres cassés ou frustes (*Lux.*, t. IV, l. XVII, N<sup>o</sup> 9) (voir **Frasnoy**).

**Frankenée**. *Johaans de Frankengnies, escuier*, échevin de la cour d'Évran de Juplev, *escuier, seigneur de castle de Bonneffe, jugante a dit lieu*, 1409 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une rose; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> frustes (*Afflig.*).

— *Gobinet, le bastar de Frankengnies*, échevin de ladite cour, 1409 : trois roses et un bâton broch. (Ibid.).

**Fransman** (Christophe), bailli et semoneur du duc de Bourgogne, dans sa seigneurie de Beaufort, à *Baerscle* (Basel), au pays de Waes, 1438 : un chevron, accompagné de trois corniches. C. : une aigle (corniche essorante?) iss. S. : deux lions. L. : *S Kerstoffel* . . . . . *mutu* comp. les armes de **Cauwere**) (Baron de Maere d'Aertrijke).

**Frasnes** *Scabinii oppidi de Frane*. 1292 : une fasce (*Afflig.*).

**Frasnoy** (Les échevins de la ville de), 1333, 96 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un éléphant contourné, soulevant de ses défenses un tronc d'arbre arraché; au 2<sup>e</sup>, une cotice écotée en bande; au 3<sup>e</sup>, une cotice écotée en barre. L. : *S escherimal* (sic) *de Frasno* . (Mons. Gr. seab. de Frasnoy) (voir **FRANOY**).

**Fraula**, voir **Broechem**.

**Frederix**. *Jacob haren (heren) Vredrae soen*, bourgeois d'Utrecht, se. un acte du comte de Hollande, 1293 : un fascé de huit pièces, les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> chargées de dix (4, 3, 2, 1) fleurs de lis. L. : . . . . . *1 fl Frederict* (Holl.).

**Fregon**, voir **Bombaye**.

**Frei**. *Herman Vrye van Pafenaue, et Paffinange*, débiteur du duc de Luxembourg, 1381 : de menu vair à la fasce. C. : une boucle entre deux cornes de bouff, adossées. L. : *S Hermanni Frie van Pafinu* (*Lux.*, t. III, l. X, N<sup>o</sup> 25) (voir **Knebil**).

**Freialdenhoven**. *Theodericus, filius quondam Bertrani, militis de Vridenaltenhoven, felix recordationis, nobilis viri*, décl. avoir donné une dime *in agro et campo de Vridinaldinhoven, in quinquaginta quatuor iurnahbus, et la dime in agro et curia de Ungershausen, aux Frères de l'Hôpital de Sainte-Marie, de la Maison Teutonique à Seyrstorpf* (Siersdorf), pour le salut de son âme et à cause de l'amitié particulière qu'ils lui ont montrée, en la personne de son oncle, *dominus Rucherus, miles de Brenth* (Brempt), frère de leur ordre, 1277 : une fasce, surmontée de trois oiseaux. L. : *S Theoderici de . . . . . enhoven* (Duss., Commanderie de Biesen, N<sup>o</sup> 22).

**Freiheit** *Gobelinus dictus Vriheit, miles*, échevin d'Andernach, 1353 : plain; au chef chargé de deux merlettes et au point du chef d'une étoile. L. : . . *Gobelin* . . . . . (Duss., *Stavelot*, N<sup>o</sup> 82).

— *Jacob Fryheit van Scheven, Ritter*, échevin *illic*, 1386 : plain; au chef chargé de deux oiseaux (Ibid.).

Le sceau de son frère, *Gobelin Fryheit van Scheven*, également échevin d'Andernach, est tombe.

— *Jacob Vryheit van Scheyven, chev.*, greve de Cologne, 1390 : coupé; au 1<sup>er</sup>, deux merlettes; au 2<sup>e</sup>, plain (Duss., *Col.*, N<sup>o</sup> 1134).

**Frechen**, voir **Merode**.

**Frelenberg**. *Vir discretus, noster consanguineus, dominus Gerardus de Vrelinberg, miles*, se. un acte d'Arnould d'Eller, 1321 : trois pals; au fr.-q. plain. L. :  $\frac{1}{2}$  *S G de Vrelenberg milii* (Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 273).

**Fremault**. *Lottart Fremault*, le fils, changeur à Lille, 1419; membre de la Chambre des Comptes, *illic*, 1428, 30 : trois fermaux ronds, accompagnés au point du chef d'un maillet et en cour d'un écus, à la fasce. C. : une tête et col de cerf. S. : deux griffons. L. : *S Lotart Framau[t]* (C. C. B., *Acquis de Lille*, l. 13-14, 53-56, 91-92).

**Frenier** (*Imbrecht*), échevin de Bruxelles, 1490, 6, 7, 1501 : une bande, chargée de trois chevrons. C. : une aigle iss. (?) L., 1496 : *S Imbrecht Frenier* (E. G., l. 357, *Afflig.* et Brux.).

**Frens**. *Dominus Wircus de Vrenze* se. un acte de Jean de Burtseid, qui l'appelle : *avunculus neus*, 1275; se. un acte de Guillaume de Frenz, ci-dessous, 1277 : un lion et un semé de billetes; au lambel à cinq pendans, broch., et à la bordure (simple). L. :  $\frac{1}{2}$  *S Wirci de Frenchse* (Ville de Cologne, N<sup>o</sup> 411 et 434).

— *Wilhelmus de Vrenze, filius quondam domini Wilhelmi de Vrenze et Sophie, uxoris sue, de Hukeuswage* (Huckeswagen), reçoit, de la ville de



Cologne, le capital d'une rente qu'il avait héritée de ses parents, seigneurs de Frens (*progenitores nostri, domini castri de Vrenze*), 1277, en aoit : type équestre ; le bouclier au lion et au semé de billettes. L. :  $\text{S}^{\text{r}}$  *Wilhelmi dñi de Vrenze* (Ibid., N° 134).

Il eusent au rachat de cette rente sur le conseil dudit *dominus Willelmus de Vrenze, patruus noster*, et de *domina Sophia, mater nostra*.

**Frens.** Ladite dame Sophie, 1277 : type ogival ; dame debout, au manteau doublé de vair, portant, sur la main gauche, un faucon, sans armoiries, sous un dais. L. : *Stigille Sophie domine d' Frenz[e]* (Ibid.).

**Frentzen (Bruen)**, écoutele d'Adolphe, comte de Cleves, a Duisburg, 1387 : une église. L. : *S' Breno* . . . . . en (Duss., *Cleves-Mark*, N° 497).

**Frères.** *Maistre Johan de Freres*, h. de lief de mgr. *Loutz*, sgr. de Seve (Saives), 1346 : une fasce, chargée d'un écu, au lion ; l'écu muni d'une bordure dentée. L. :  $\text{S}^{\text{r}}$  *Ian van . . . eren* (B.).

— Baudouin de *Frere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. l. : 400 mont., 1371 : un sautoir ; écu, en cœur au sautoir, cantonné de quatre cloches. L. : *S' Baden de Freres* (B.) (Pl. 7, fig. 139).

— (Jean de), échevin de Liège, vers 1385 : un lambel a cinq pendans et une bordure (simple) L. :  $\text{S}^{\text{r}}$  *Iohan de . . . eris* (C. de B.).

Cette bordure a été oubliée, à la p. 232, dans l'ouvrage qui reproduit ce sceau.

**Freseken** Jean et Guillaume *Freysheyn*, écuyers, décollés, s'être faits varlets (*knechte*) de Guillaume de Juliers, comte de Berg, etc., qui ne leur doit plus rien, et promettent de le servir fidèlement *zo Blancheken syn orlogen*, 1366 ; tous deux : un renard sautoirant. L., 1<sup>o</sup> :  $\text{S}^{\text{r}}$  *Johannis Freseken* ; 2<sup>o</sup> . . . *illemij Freschin* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 790).

— (Guillaume), prévôt de Munster (Westph.), 1389 ; chanoine illec, conseiller de l'archevêque de Cologne, 1394 ; prévôt de l'église des Saints-Apôtres, 1395 : un renard sautoirant. L. L., 1389 : *S' Wilhelmi Freseken ppositi ecce monastium* ; 1391 : *S' Wilhelmi Fresek can ecce mon* (Duss., *Col.*, N°s 1131, 1174, 1183).

**Fresin.** Robert van *Fresin*, jadis prisonnier a Basweiler, sous Robert de Namur ; i. l. : 516 mont., 1371 : deux fasces d'hermine. L. : *S' Robert de Frechen* (le T du prénom est renversé : L) (B.).

— Josse van *Veersen*, écoutele de l'évêque de Liège, a Saint-Trond, 1514 : même écu. L. : un renard as-is (Ord.).

— Adam van *Verssen*, échevin du convent du Val-

Sainte-Lucie, dans sa cour a *Wilre* (Wilderen), hors de Saint-Trond, 1529 : mêmes écu et C. L. : . . . . . *van Vorssen* (Abb. d'Orient, A. G. B.).

**Fresin.** Adam van *Vorssen*, échevin de sire Jean van Oijenbrugge, sgr. de Duras, Gorssum, etc. 1519 ; échevin de Saint-Trond, 1379-81 : mêmes écu et C. Le sceau porte : *van Vossen* (S.-T., c. 11 et 13).

Deux personnages l'ont vu dans l'armorial manuscrit de Saint-Trond, le champ de l'écu est de gueules.

— Sire Adam van *Vorssen*, docteur ès deux droits, lieutenant des liefs d'Hubert Germeijs, abbé de Saint-Trond, 1637 : même écu, C. : on voit une partie d'un vol (S.-T., c. 14) (voir *Pincart, Vossem*).

**Fresne**, voir *Sainte-Livière*.

**FRETIN**, voir **FERTIN**.

**Friart** (Adrien), h. de lief de la baronnie de Sully, 1668 : un panier de brasseur, renversé, broch. sur deux fourches de brasseur, passées en sautoir (M. A. de Latre du Bosqueau)

**Friemersheim.** *Domicellus dictus Bove to Vrymershem* se. un acte de son *consanguineus* Thierry Bake, 1336 : trois étoiles a cinq rais ; au chef chargé d'un lion léopardé. L. :  $\text{S}^{\text{r}}$  *Bobonis de Friemersheym* (Duss., *Werden*, N° 104).

Comp. les armes de la famille Bake.

— *Domimus Wilhelmus, dictus Pastor de Vrymershem, et Suederus de Vrymershem, frater eius*, se. un acte de leur *consanguineus* Th. Bake, 1336 ; tous deux : même écu que le précédent. L., 1<sup>o</sup> :  $\text{S}^{\text{r}}$  *Vilhelmi de Vrymershem* ; 2<sup>o</sup>  $\text{S}^{\text{r}}$  *Sire . . . va Vrymershem* (Ibid.).

— (Les échivins de), 1336, 68, 81, 1448 : une rose. L. : *S' scabinorem de Vrymersheym* (Ibid., N°s 104, 147, et *Orange-Moers*, N° 29).

— *Bove* (et *Bove*), sgr. de *Vrymersheym*, chev., fait des obligations a Jean de Moers, 1367, 71 ; *Boero*, sgr. de *Vrymersheim*, chev., ayant, jadis, engagé a Jean de Moers, chev., *sluss ind heerlicheit van Vrymersheim, umb kenlicher noede willen, dair mede ich beladen ind bevangen was*, cependant, avec cette réserve que ledit Moers ne pourrait y exécuter *gheynen buw noch zimmeringe*, dont la valeur dépasserait 200 vieux écus, et comme, par cette restriction, le château pourrait subir des dommages, il abolit cette clause et autorise Moers a faire faire toutes les constructions nécessaires, 1368 : un léopard (?) en chef et trois (2, 1) roses en pointe. L'écu accolé de deux léopards, assis, adossés, un 3<sup>e</sup> léopard émergeant derrière l'écu. L. : *S' Boconis . . Vrymershem mls* (Duss., *Orange-Moers*, N°s 29 et 30).

D'après GELBE, *Her Bove van Vrymersen*, h. du duc de Berg, portait : d'azur a trois roses d'argent, bouton-



nées de gueules; au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules, armé d'azur et d'argent, lampassé d'azur. Capeline d'azur, chargée de roses de fêcu (2 visibles). T. : un lion léopardé de gueules, en arrêt, entre un vol d'or.

**Friemersheim.** Henri van *Friemersheim*, frère de sire *Bove*, décl., sous forme de promesse, que, s'il ne peut racheter *dat guet in Zeelst*, au pays de Moers, et d'autres biens, vendus par lui à *Ysbrand in ghen have*, sire Jean van *Muerse*, chev., les rachetera; 1368, le jour de Sainte-Lucie; trois roses; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : .. *Hinrici . . Friemense . .* (Ibid., No 30b).

— Guillaume van *Friemersheim*, fils de *Sueder*, décl. que Jean de Moers, chev., a racheté sa rente de 9 mares sur *Friemersheim*, 1370; Guillaume van *Frymersheim*, caution (de sa parente) Hedvige, veuve de Jean *Bucke*, 1374; Guillaume van *Frymersheim* et Sophie, sa femme, décl. que le damoiseau comte Frédéric de Moers, sgr. de Baar, leur a donné, pour douze ans, une prairie, de 10 journaux, pres d'*Oylcort* (Clfort), pour 132 mares, d'argent courant à Moers, a eux dus du chef d'arrérages d'une rente sur la sgr. de *Friemersheim* et de prêts, 1375. un lion léopardé, accompagné en pointe de trois (2, 1) roses. L. : ♣ S *Willem de Friemersheim* (Ibid., Nos 31 et 41, et Duss., *Werden*, No 147).

— Henri van *Frymershem*, fils de sire *Bove*, sgr. de ce lieu, cède au comte de Moers ses droits sur certains vassaux (*ennuche horiche lute*) que feu son pere avait vendus à celui-ci ou qu'il lui avait cédés à titre d'échange, 1375; un lion léopardé en chef et trois (2, 1) roses en pointe. L. : ★ S *Heinrich van Frimzeim* (Duss., *Orange-Moers*, No 39).

— Jean van *Frymershem*, fils de *Sueder*, décl. avoir vendu au comte Frédéric de Moers, sgr. de Baar, ses droits sur le fossé op *Frymershem werder*, hérités de Guillaume van *Frymershem*, son frere, qui le tenait du comte de Moers, 1384; même ècu. L. : ♣ . . . n de . . *imersheim* (Ibid., No 45).

— Henri van *Frymershem*, fils de sire *Bove*, prie l'abbé de *Werden* d'investir le comte Frédéric de Moers de sa part de *Friemersheim* qu'il lui a cédée (acte sans date); il décl. avoir cédé cette part, avec tous les droits, juridictions et les hommes suivants: sire *Wilhem van Eyle* (Eyll), chev., *Werner* et *Isbrand inghen have*, *Johan van Merwick* (*Merwbeck*), *Johan van Barle* (*Barl*), *Rutger Tecger*, *Johan Kerle*, *Jacopp Kreytz soen van Crevelt* (*Crefeld*), *Godertz soen ter Neypen*, *Arn van We-cort*, *Henrich van Galen*, *Herman van Hattorp*; 1392, le jour de la Saint-Martin; décl. avoir reçu, dudit comte, 50 fl. sur 300 fl. qu'il lui devait *van der erpisse der herscap van Frymershem*, 1393; trois roses; au chef chargé d'un lion léopardé. L. :

S *Henrich va Frymersheim* (Ibid., Nos 46 et 31) (voir *Berghe*).

**FRIERES**, voir *Ferrière*.

**Friesheim.** Hermann, chevalier, vassé de *Frysheim*, et sa femme, *Nese*, inféodé au margrave de *Juliers* leur château de *Friesheim*, avec ses fossés et le *vurburchge*, 1342; le mari: trois coquilles. La femme: parti; au 1<sup>er</sup>, trois coquilles; au 2<sup>d</sup>, un lion cour., à la queue fourchée, et un lambel à cinq pendans broch. L. : ✠ *Sigillum Neysa* (!) (Duss., *Jul.-Berg*, No 452) (Pl. 7, fig. 160) (voir *Wichterich*).

**Frison**, voir *IJsebrant*.

*Un mayson surnome FRISON: de sable, au chef d'argent à trois merlettes d'azur, et crye son nom: Fryson! Fryson! V'glaeyn à vandt!* (CORN. GAILLIARD, *L'Antienne noblesse de la conté de Flandres*).

**Frognet**, voir *Polarde*

**Froid**, voir *Frois*.

**Froidchapelle.** *Jehans de Froicappielle*, h. de fief du Hainaut, 1388, a Mons: trois chevrons et une bordure engrêlée. L. : S *Jehan de Froika . . . . .* (Mons, Chap. de Saint-Vincent, a Soignies).

**Froidcourt.** Henri van *Froitcourt*, jagis prisonnier à *Basweiler*, sous Robert de Namur; i. l. : 166 moult., 1374: une bande, chargée en chef d'un buchet, et un lambel broch. L. : ★ S *Henri de Froidceer* (H.) (Pl. 7, fig. 161).

HENRICQUIT cite: *Gaffen de Froidcourt en Ardenne, qui portoit les armes de Vileerdeles Juppelle* (Villers-Évêque), assavoir d'or a une bande de yeules a un oïré (oulet = bordure) de yeules (édition SALBRAY, p. 170).

**Froidmont.** *Grart de Fromont*, demeurant à *Bas-silly*, tient, du château de *Termonde*, un fief à *Hamme*, 1430: trois étoiles a cinq rais (Fiefs, No 3739).

— *Georget de Froimont*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1533: une étrille (?), arçostée en pointe de deux lieurs de lis; au chef chargé de trois étoiles a cinq rais (Mons, Sainte-Waudru, e. II).

— Jacques de *Froymont*, h. de fief du Hainaut, 1602: les lettres I et F, accompagnées de trois coquilles, 1 en chef à d., à la s. de l'1, 2 à s., dont l'une au flanc, l'autre en pointe. T. : un pelerin, portant son bourdon de la main droite. L. : S *Jaqes de Froimont*. G.-scel: mie intaille antique, représentant une tête barbare, coiffée d'un casque, couronnée (Hosp. de Soignies, a Soignies) (voir *Patoul*).

**Froijere** (Arnould de), reçoit un paiement de la duchesse de Brabant, 1386; propre scel: trois aigles. L. : S *Gerelm dicti Froijere* (H.).





**Froijere** (*Johannes de*), échevin de Bruxelles, 1412, 20, 8, 33; reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 1 1 1 fl. sur un jardin, englobé, naguère, dans le parc ducal, 5 sept. 1432; trois aigles; érus, en cœur à la fasce et au lion broché, iss. du bord inf. de la fasce, C. : une aigle, iss. d'une cuve, T. : un h. sauv., portant sa massue de la main droite, et une femme sauv. L. : *S Iohānis dēi de Froijere* (Brux., B. et Ch. et doc. div., c. 1).

— (Henri de) reçoit, du receveur de Bruxelles, le capital d'un cens de 1/2 fl. du Rhin, à lui dû, par le duc de Brabant, du chef d'une maison englobée dans le parc ducal à Bruxelles, 1432; trois aigles, au bâton broché. L. : *S Henrici dēi . . . Froijere* (B.).

— (Nicolas de), représentant la messe des pauvres de la paroisse Saint-Géry, à Bruxelles, 1432; trois aigles, la 1<sup>re</sup> (seule) chargée d'un fragment de chaîne de deux chaînons. L. : *S' Claes de Froijere* (B.) (voir **Abcoude, Milburg**).

**FROIGHTEN** (*Roerich van*), échevin d'Andernach, 1360; trois crampons; au chef plain (?) (cassé à d.). L. : *S' Ror . . . . .* (Duss., *Stavelot*, N° 82).

**Frois** (*Leonars li*), h. de fief du duché de Brabant, au *Roman Pays*, 1364; trois meules, un pen aplatis, colonnes au rocs d'échiquier (?). L. : *S' Lionar li Froi* (B., N° 1892).

**Froyten Scoete** (*Godfridus*), échevin de Léau, 1353; écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois besants, ou tourteaux (S.-T., c. 5<sup>bis</sup>).

**Froitzheim**, Mathieu van *Vroitzheim* reçoit, du Brabant, une rente sur Rolduc, 1379; de . . . à l'écus. plain, accompagné en chef à d. d'une merlette (?). C. : une tête barbu, coiffée d'un casque. L. : *S This van Vroirheim* (?). (B.).

**Procourt**, Jean *Ridelet van Froitcourt*, jadis prisonnier à Hasweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 264 mont., 1374; un losange en chef à d. et deux roses, 1 en chef à s., 1 en pointe, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : *S Jeh . . . Riidel . . . rr* (B.) (voir **Rideal**).

La charte ne lui donne pas de prénom. Un *Johannes Ridelet de Froitcourt* relève, par suite d'achat, une rente de blé sur des biens sous Petit-Leez (compte de la S<sup>te</sup>-Jean-B., 1386-87; C. C. B., N° 17141, f. 207).

— *Noble homme messire Jehans Rideauls de Froicour*, vassal du comte de Namur, 1397; trois roses. C. : une tête et col de chien braque, colleté (*Nam.*, N° 1267).

**Fromelles**, *Symoen van Formelis*, conseiller du duc de Bourgogne (Conseil de Flandre), 1409; coupé; au 1<sup>er</sup>, un échiqueté; au 2<sup>d</sup>, plain, l'écu muni d'une

bordure engrêlée, S. : deux lions (Arch. de la fam. Morel de Boucle-Saint-Denis).

*Le seigneur de FORMELLES: bonte d'argent et de gueulle, de six piéces (GONS. GAILLIARD, l'Ancheine noblesse de la conte de Flandres).*

**Fronville**, voir **Dommo**.

**Fruijtens** (Renier), échevin de Léau, 1486, 93 un lion et un bâton broché. L. : *S Reynei Fruijtens scabini leven* (M. Donnet et Heijl.)

— (Renier), même qualité, 1546; un lion et une rotée broché. L. : . . . *eyneri Froijtens scab levee* . . . (Conseil hérald., Ministère des Aff. Etrang., à Bruxelles).

**Fruitier** (Merlin le), h. de fief du bourg de Bruges, 1513; un arbre, fruité de six piéces, surmonté à s. d'une étoile (Fiefs, N° 11225).

**Fuyant** (Jean), bourgeois de Tournai, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, 1447, 61; trois croissants et une bordure engrêlée, C. cassé, S. : deux griffons (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 391).

D'après la quittance de 1447, cette rente était inscrite sur la vie de Jean Fuyant et sur la vie de sa femme, Catherine Cauliez.

**Fuchs**, *Fuchs van Rudensheim* (Hudensheim), chev., devient h. du duc de Luxembourg, du chef de 200 fl. de Mayence, assignés *off myne hofe Epsheid*, . . . *by myner burge Luckemalon*, 1375, à *Rudensheim* : un demi-vol renversé, C. : *S' Seybert Fes Ritter von Rudes* . . . (*Luz.*, c. III, l. X, N° 8).

La charte ne lui donne pas de prénom.

— *Sander Vouss van Lechgenich* (Lechenich), *den men spricht Moynch*, bon ami de Baudouin de Birgel, 1448; deux fleches, passées en sautoir. Cq. cour. C. : une tête et col de renard (Duss., *Regulierherren d'Aix-la-Chapelle*, N° 9) (voir **Gymnich**).

**Fumal**, *Jehans de Fumale*, h. du comte de Namur, 1354, 8; cinq chevrons. L. : *S' Ioh<sup>te</sup> chestele de Fymal* (châtelain) (*Nam.*, Nos 784 et 830).

— (Guillaume de), échevin de Vieux-Walleffe, près de Fallais, 1499; un lion en chef à s., une force, flanchis ou rac d'échiquier (?) en pointe, accompagné d'un autre meuble analogue à d., placé un peu plus haut; au fr.-q. chargé d'un étrier. L. : *S Willam de Fu. malle* (C. C. B., c. 108).

**Fuschi d'AUTEM** (Holtum?) *Jan Vos van Houtheijm* et Léon van *Erpe* décl. que leur maître, le sire de Born, a dépensé au service du Brabant, dans la dernière guerre, 687 vieux écus, *die he verlaght ind betaelt heeft, overmits onse aenbrenghen*; 28 septembre 1357; *Jan die Vos van Houthem* reçoit, dudit pays, 330 vieux écus, pour lui-même, et 50 vieux écus, pour Gisbert *Hack[en]*, soldes de



comptes, 14 mars 1362 (n. st.) : trois besants, ou tourteaux, le 3<sup>e</sup> surmonté d'un animal (renard?) (sans queue) iss. L. :  $\text{✠ S' [H]annes Feschi d'artem (B., Nos 1417, 1738) (Pl. 7, fig. 162).$

**Fuss**, voir **Bettenbourg**.

**Fust** (Jean). Son sceau est appendu à une charte de Robert, le jeune, comte palatin du Rhin, sur une

queue de parchemin portant le nom de *Dam Knebel*, chev., dont le sceau manque; Bacharach, 1368; de... à l'écuiss. plain, accompagné au canton s. d'un anneau. L. :  $\text{✠ S' Iohannis dei Fust (Duss., Jul.-Berg, N° 820).$

C'est, peut-être, le sceau d'un Jean *Kamerer* (le chambellan F), chev., qui pourrait avoir apposé son sceau à une queue de parchemin destiné à un autre sceau.

## G

**Gaesbeek**, voir **Abcoude**, **Borch**, **Heetvelde**, **Louvain**, **Putte**.

Voici comment s'exprime *De Grimbergsche corlog* (voir ci-dessus, p. 307) : *Die here van Gaesbeke ende sijn broeder, | Al enes gewapent van sable boude, | Met een yeconden leuwe van goude, | Die jonckie broeder, Henric, | Droech een molette ribelic | Vore's leuens borst van lusuere (II, v. 2187-92).* Mais GELKE, dans les armes du sgr. de Gaesbeek, blasonne le lion d'argent, cour. d'or, ce qui est le plus correct.

**GAFFENBERG**, voir **Daun**.

**Gay** (Pierre le), h. de lief de la Salle d'Ypres, 1394 : un sautoir, chargé en cœur d'un croissant et cantonné de quatre coquilles. L. : ... *Pie* ..... (C. C. B., Acquis de Lille, I, 188).

**Gaiffier** (*Gillekin*), échevin de Namur, 1429 : une hallebarde en chef à d. et deux faucilles, 1 en chef à s., 1 en pointe; écuiss. en cœur fruste (plain?, au chef plain?). C. : une gerbe entre deux faucilles affrontées (*Nam.*, N° 1370).

— (Jean), échevin de Namur, 1483, et de la haute cour du Frix, 1494 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une hallebarde, accostée de deux étoiles; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une aigle éployée, accostée de deux faucilles et une 3<sup>e</sup> faucille en pointe. Cq. cour. C. : un panache de plumes (?). L. : *S Jehan Goeffier (Nam., Pauvres, 1019, 1022-3).*

— (*Godefroy*), lieutenant de noble et puissant sgr. Mgr. de Bergues, etc., gouverneur et souverain bailli du comté de Namur, 1525 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une pique, accostée de deux étoiles à cinq rais; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois aiguillères, rangées en fasce, en pointe, surmontées de trois piles. Cq. cour. C. frustée; un meuble conique (?). L. : ... *ro* ..... (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

L'aete a trait à un bien à Spy.

**Gaijline**, voir **Ghellinck**.

**Gaill[i]ard**. Gérard *Gaillars*, à Cambrai, époux de Julienne de *Havrincourt*, fille de feu Jean, 1408 :

trois lions. C. : une tête et col de lévrier (?). L. : *S Gverart Gailla . . (Tournai, Qmtt.).*

Une quittance, de 1407, l'appelle *Grans Gaillars, demourant u Grandcourt (Grandcourt), maris et espar de Julienne de Havrincourt*, fille de feu Jean, judis bourgeois de Tournai; même sceau. C. cassé (*Ibid.*).

**Gaill[i]ard**. Jehan *Gaillart*, h. de lief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1635 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, un chevron, accompagné de trois étoiles; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, frustes; au 4<sup>e</sup>, trois grappes de raisin. C. : une étoile (Mons, Sainte-Waudru, c. Q., I. Quevy, 11-12).

— Arnould *Gaillart*, fils, même qualité, 1635 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une étoile à cinq rais et en pointe d'une merlette. S. s. : un aigle (*Ibid.*).

*Le seigneur de WAERTHEM : de sable, à la fesse et troes besans d'argent; leur surnom fut Gaelltaerd (Gaillart), et erge : Waerthem*

Le roi d'armes Corn. Gailliard portait : de sable à trois besans d'argent et à la bordure engrêlée d'or. Lambrequins : d'hermine et de sable. Cour. d'or. C. : une tête et col d'ours de sable, collété de gueules, le collier bordé d'or, la tête soutenant un écuiss. d'argent à la croix de Jerusalem de gueules (CORN. GAILLIARD, *L'Archevêque Noblesse de la comté de Flandres*).

**Gal** (*Benedic* du), marchand, à Paris, reçoit un paiement, du duc de Brabant, par le receveur de sa ville et terre de Coulommiers-en-Brie, 1383 : trois coqs. C. : un coq. S. : deux léopards. L. :  $\text{✠ S' Benedieti de Gallo (B.).}$

Un acte de 1396 (n. st.) l'appelle : *a honorable homme et sage sire Benedic du Gal, general maistre des monnoyes du Roy* (B.).

**Galehaut**, voir **Morchies**.

**Galen** (Alexandre et Weneclas van), frères, parmi les plus proches parents de Roger van der Horst in *dem Bruche*, 1549; les deux frères se. en 1552; Alex. : trois crampons, les 2 du chef contournés. L. :  $\times S' Santeri de Galen$ , Wenecl. : trois crampons, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> contournés. L. : *S' Wesselii de Galen* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 525 et 561).



**Galen** (Bernard van), chev., caution de Renaud, duc de Gueldre, 1349 : trois crampons, surmontés d'un lambel (*Wassenaer*).

— (Henri van) est convenu avec le comte de Clèves de lui céder, moyennant 600 vngt écus, le bien à *Wysgel* (Wissel), *dat to deser tyt Dideric van den Hovel bouwet*, le moulin d'*Apeldoren* (Appeldorn), *die even tienden, der eyn in Kierslaeck end die ander in Apeldorender Broeck gelegen* . . . , qu'il a reçus de feu le comte Jean et dudit comte Adolphe; ni lui, ni ses hoirs, ni sa femme *Jutte* n'y auront plus de droits, après ce paiement; 1370 : trois crampons, le 2<sup>e</sup> entourné. L. : . . . *nrici de G* . . . . (Duss., *Clèves-Mark*, N<sup>o</sup> 390).

— (*Wessel*, Jean et Roger van), frères, parents de *Wessel van den Boetelaer*, du côté de son père, 1397; tous les trois : trois crampons (*Ibid.*, N<sup>o</sup> 596).

— (Roger van), fils de *Sander*, et *Sander*, son fils, tènement, de l'abbé de Werden, une ferme à *Herten*, 1407; le sceau de Roger est tombé; le fils : trois crampons. L. : . . . . . *vn Sanderi* . . . . . (Duss., *Werden*, N<sup>o</sup> 108).

— (Bernard van) sc., le contrat de mariage de Guillaume van *Drueten*, fils d'*Heijmeric*, avec *Guedelt*, fille de feu sire *Steeffen van Brakel*, 1412; témoin et arbitre pour sa parente, Jeanne van Groesbeek, dame de Wijhe, au compromis qu'elle fait avec Othon van Wijhe, 1420 : trois crampons (*Wassenaer*).

— (Lubbert van), a été indemnisé par le comte de Clèves, etc., du chef de rançon, pertes de chevaux, etc., 1413; *coekeneister* du duc de Clèves, 1418, 9 : même écu. L., 1413 : *S Lubbert van Galen* (Duss., *Clèves-Mark*, Nos 722, 715-6, 773).

— (Johan van) a été indemnisé par le comte de Clèves, etc., du chef de rançon, pertes de chevaux, etc., 1413; h. du duc de Clèves, 1418 : même écu. L. : *Sigillum Iohannis de Galen* (*Ibid.*, 749, 56, 65).

— (Johan van), dressard de Bochum (Mark), 1417 : même écu. L. : *Sigillum Iohan de Galen* (*Ibid.*, N<sup>o</sup> 746).

— (Jean van), fils de Jean, tient, de l'abbaye de Werden, un fief à Recklinghausen, 1421 : trois crampons contournés (Duss., *Werden*, N<sup>o</sup> 108).

— (Roger van), dit Halstwich, juge à Essen, 1462 : trois crampons contournés (Duss., *Essen*, N<sup>o</sup> 148).

— (Henri van), échevin de Nîmègue, 1503 : trois crampons, Cq. cour. C. cassé (S.-T., c. 12).

— (Jean van), échevin *illegit.*, 1518 : même écu. Cq. cour. C. : un vol (*Geld*).

**Galen** (Corneille van), échevin de St-Geertruidenberg, 1552 : même écu, brisé en cœur d'un C (N.-D., *Anvers, Chap., capsu rer. extraord.*) (voir *Friemersheim*).

Volet, d'après *GELRE*, les armes de trois Galen : 1<sup>o</sup> *Jan oan Galen* h. du duc de Gueldre : de gueules à trois crampons d'argent. Le eq. d'or. Volet de gueules, doublé d'azur. C. : un chapeau de tournoi de gu., retourné d'arg., chargé<sup>(1)</sup> d'un crampon de l'écu et garni d'un vol de gu., chaque demi-vol chargé d'un crampon de l'écu. 2<sup>o</sup> *Bernt van Gael*, h. de l'évêque de Munster : d'or à trois crampons de gueules. 3<sup>o</sup> *Steen van Gael* (sans indication de nationalité; même écu.

**Galifort**. Jean van *Galivoert*, échevin du couvent de Tongerlo, 1425 : trois chevrons, accompagnés de trois (2, 1) étoiles à cinq rais (Mal.).

**Gallant** (Philippe), échevin de Loo (Flandre occid.), 1468 : un avant-bras, iss. d'une tige, montant du chef à s., la main tenant une hache, posée en bande. S. s. : un lion. L. : . . . . . *Gallant* (C. C. B., *Acquis de Lille*, t. 132).

**Galle** (Guillaume) tient, du château de Furnes, un fief à Aversingham, 1422 : un échiqueté; au chef chargé d'un lambel. T. : un ange. L. : *S Willelm Galle* (Viefs, c. 887, N<sup>o</sup> 92).

Il semble y avoir, à d., en-dessous du lambel, un meuble (poisson, posé en bande, ou une merlette ?).

— (Louis) tient un fief de d<sup>lle</sup> Catherine <sup>s</sup> Vos, du chef de sa sgrie de Wijngene, relevant, elle, d'Harlebeke, 1513 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un m. L. : *S Lodew . . . Gall* (*Ibid.*, N<sup>o</sup> 10613) (Pl. 7, fig. 163).

La mayson surnome GALLE : de table à troes croissans d'argent (COEN. GAILLIARD, *L'Archieve Noblesse de la conte de Flandres*).

**Gallet** (Simon), sgr. de *Rengyesdonne*, sc. un acte relatif aux Chartreux du Mont-Saint-André-lez-Tournai, 1348 : écartelé (?); au 1<sup>er</sup>, une couronne, accompagnée de trois (2, 1) étoiles à cinq rais; au 2<sup>e</sup>, trois merlettes. Le bas est cassé. S. s. : un lévrier colleté, la tête sommée d'un bourlet, soutenant une étoile entre un vol (Tournai, Chartreux, c. IV).

**Gallicus** (= *Walsche* ?) (*Gerardus dictus, scultetus in opido tungrensi* (Tongres), 1283 : de vair à la fasce, sommée d'un lion iss. L. : . . *G. rar . . d-penige . ma . . . . .* (?) (Duss., *Bailliage de Vieuv-Jones*, N<sup>o</sup> 22).

**Gallo**, voir *Salamanca*.

**Galois** (*Willem opten*) sc. un acte d'André Pruijs, qui reçoit le capital d'un cens à lui dû, par le duc de Brabant, du chef d'un bien englobé dans le duc ducal, à Bruxelles, 1432 : une bande onnée, accompagnée au canton s. d'une étoile à cinq rais. L. : *S Willelm van [W a ?] sele* (B.) (voir *Ghinderover*).



**Galon.** *Jean Gallon*, père de Marie, dame d'Augre et de Ressaix, veuve de *Briegen de Montignies*, garantit, au Brabant, que sa dite fille ne soulèvera plus de réclamations du chef de la bataille de Basweiler, 1374 : une bande, chargée de trois lions et accompagnée d'un semé de billettes. L. : *S' Johan tîs Galon* (B.) (Pl. 7, fig. 163) (voir **Sart**).

**Galopin** (*Ghy*), h. de lief du Hainaut et de la cour de Mons, 1606 : un chevron, chargé de trois gobellets et accompagné de trois tortues (B<sup>m</sup> de Royer de Dour).

— (Jean), fils de Jean, même qualité, 1617 : même écu (Mons, H. de lief).

— (Jean), fils de *Ghys*, 1617, sc., avec le précédent, la même charte, 1617 : même écu, brisé, sous la 3<sup>e</sup> tortue, d'une étoile à cinq rais (lib.).

*Signeur Jehan Gallopin*, prêtre, et *Jakobart de le Tour*, exécutant, sous Godefroid de le Tour, l'office de receveur de Binche, sont cités dans un acte du 28 janvier 1376 (v. st.) (B.).

**Galoppe.** *Wijnken van Gulpen* reçoit des rentes sur les tonlieux de Rolduc et de Galoppe, 1366, 71 ; propre scel : une ancre renversée. L. : *S Willem van der Halle* (B.) (Pl. 7, fig. 165) (voir **Halle**).

— Lambert van *Gulpen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Wittem ; i. t. : 114 moult., 1374 ; scelle du même sceau que le précédent, sans constatation d'emprunt (B.).

— Nicolas van *Gulpen*, jadis prisonnier *illeg*, sous le burgrave de Limbourg ; i. l. : 108 moult., 1374 : une croix échaurée, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Clais va Gulpen* (B.).

**Gambier** (*Jehan le*), varlet de chambre et garde des vaisselle et tapiserie du duc de Bourgogne, 1399 : un calice, accolé en chef de deux faucons affrontés, buvant dans le calice. L. : *S Joha* . . . . . (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 80-81).

**Gand.** *Hugo, castellanus Gandensis, dominus de Hosten* (Hensden), 1229 : type équestre ; le bouchier ; plain ; au chef plain (fort endommagé). G.-sc. : écu aux mêmes armes, posé sur une aigle. L. : *Secret* . . . . . ca (Fl., N<sup>o</sup> 35).

— *Sigerus, miles de Gandavo*, 1234 : parti ; au 1<sup>er</sup>, deux demi-léopards, rangés en pal, la partie antérieure moult. du parti ; au 2<sup>d</sup>, trois demi- . . . , mouvant du parti et un . . . (entier), au flanc s. Un lambel, à sept pendants, broch. sur l'écu. L. : *S' Sigilv* . . . . . ro (Fl., N<sup>o</sup> 49).

Cet écu constitue la réunion de deux écus : le 1<sup>er</sup>, à deux (ou trois) léopards, le 2<sup>d</sup>, à cinq . . . , rangés en . . . . . Ces derniers moultes affectent, plus ou moins, la forme de gerbes (!) (roump. p. 98).

**Gand.** *Johannes de Gandavo, miles*, 1238, à Bruges ; plain ; au chef plain ; à la colice broch. sur l'écu. L. : *S' Sigillem Johannis* . . . andavo (Fl.).

VOIR, SUR CES TROIS PERSONNAGES, l'Invent. analyt., par le BARON J. DE SAIN T-GENOIS.

Le viconte de GANDT : de sable au chief d'argent. Leur surnom fut *Vilvoeyn*, et leur crye à la bataille : *Vilain le noble a Gandt* et le noble *Vylvoeyn de Gandt* et a présent sont vicontes de Gandt sous de Meluyn.

La maison surnom de GANDT : de sable, au chief d'argent à troes estoiles de guacelle, et crye : *Vilvoeyn de Gandt le noble*! (CORN. MAILLIARD, L'Ancheine Noblesse de la comté de Flandres).

— (Les échevins et conseillers de la ville de), 1374 : dans le champ du sceau, un lion cour., colleté, l'épaule chargée d'une étoile à cinq rais (B.).

— (François de), doyen de l'église N.-D. de Courtrai, 1445 : une trangle vivrée, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. T. : un ange agenouillé. L. : *S Francis de Gandavo* (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 378) (voir **Gent**, **Vifain**).

**Gan . ino** (?) (de), voir **FOULLOY**.

**Ganne**, voir **Corff**.

**Garavin**, voir **Hyon**.

**Garcias.** *Johannes Garcias, sanctae Romanae ecclesiae presbyter cardinalis*, 1609 : type armorial ; écartelé ; au 1<sup>er</sup>, une aigle cour., au 2<sup>d</sup>, . . . ; au 3<sup>e</sup>, un dragon ; au 4<sup>e</sup>, deux fasces ; au chef de quartier plain. L'écu sommé d'une croix de saint Lazare, soutenant le chapeau ecclésiastique (S.-T., c. 14).

Jean Garcias Mellin, Romain, archevêque de Rhodes, prêtre, cardinal du titre des quatre saints couronnés, puis de Saint-Laurent in Lucina, évêque d'Imola et de Frascati (MORLET, *Grand dictionn. histor.*, 1740, II, p. 139 ; voir ad vocem Mellin).

**Gardin**, voir **Jardin**.

**Garet.** *Richardus, lombardus, opidanus in Zyburg* (Siegburg), 1308 : cinq trangles vivrés. L'écu tenu a d. par un saint, à la droite duquel est agenouillé un moine couronné. L. : *S' Ricar Garet* (Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 186).

**Gargatte** (Jean), commissaire du roi pour recevoir les contrats, etc., qui se font, à Tournai, sous le scel royal, 1367 : un semé de fleurs de lis et un bâton broch. C. : un h. iss., tenant un chapelet des deux mains (Tournai, Chartrier).

**GARC**, voir **MAELGHEVE**.

**Garnier**, voir **Soillot**.

**Garsilles** (*Colins*), h. du comte de Namur, 1337 ; échevin de Namur, 1340 : trois étriers et un bâton broch. L. : . . . *Colins Garsil* . . . (Nam., N<sup>os</sup> 583 et 622).







Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. XLVIII.

- Fig. 1. Guillaume, sire de Malberg
- Fig. 2. Jean van Marselaer
- Fig. 3. Henri van der Meerem
- Fig. 4. Rigaud de Melen
- Fig. 5. Henri Mergant (Margant)

Combattant,  
tous, à Bäsweiler,  
dans l'armée  
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1371 ou des années suivantes.



**Garzweiler** (Les échevins de). 1311 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion ; au 2<sup>d</sup>, une tour, à la toiture aigue. L. : ✠ *S' scabinor de Garzweiler* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 433).

— Henri van *Gharsweiler* reçoit, du Brabant, pour ses services et pertes dans la guerre de Flandre, 13 vieux écus, à lui dus suivant l'obligation délivrée, par le duc, à *Floerken van Sichte* (Sechtenu) et à *Jerut van me Steyne* (Stein), 1357, 26 août : une fasces, surmontée de deux étoiles. L. : ✠ *Heinrec van Garstwilere* (B., 1358).

**Gaspard** (Claude) décl. tenir, du roi de France : « quelque part et portion dans la terre et sgrie foncière de Gommery et un fief dit le Verly » (prévôté de Virton), 1681 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un cor de chasse ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion. C. : un lion iss. (sur un fond rouge) (C. C. B., 45713b).

**Gassel** (?). *Lettres de zoon van Gazel*, échevin de St-Gertrundenberg, 1662 : trois (2, 1) têtes humaines, posées de front, la 3<sup>e</sup> surmontée des lettres *f A* (Anvers, *Chap. cap. rer. extrajud.*)

**Gast**, voir **Saint-Mauris**.

**Gastmolen**. *Maes Gastmolders zoen*, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 39 1 2 mont., 1374 : une croix engrêlée et un bâton broch., muni de cinq viroles (composé?). L. : ✠ *S Moïis Gastmole*. (?) ; Thomas *Gastmolen* reçoit une indemnité, du chef de ladite bataille, pour lui-même et son père, Guillaume G., du temps que celui-ci était écuyer de Bois-le-Duc, 1388 (n. st.) : une croix engrêlée et une aile de moulin à vent, broch., posée en bande, touchant aux bords de l'écu. L. : ✠ *S' Moïis Gastmolen* (B.).

**Gaucheret** (Jean-Baptiste), tenancier juré de la Chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1701, 3, 4, 5 : sept étoiles, trois (2, 1) au canton s. et quatre (3, 1) en pointe (semé) ; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis (complètes). L. : *Stigillum I Baptista Garcheret 1695* (C. C. B., c. 53).

**Gauldour** (Maitre Simon), prêtre, *curé propriétaire de le Croix empres Rouvroy* (Croix-lez-Rouvroy), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1537 : un soleil, accompagné de trois (2, 1) étoiles à cinq rais. T. s. : un ange (Fiefs, N° 10530).

**Gaultier** (Jehan), prêtre, chapelain, receveur de l'obédience de Saint-Donat, à Bruges, 1434, 5 : un chevron, chargé de trois... (?) et accompagné en pointe d'une rose (coquille?) L. : *S . . . . . Gaulti* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 377).

**Gauselle**, voir **Pliche**.

**GAUWE** Tilman van, receveur de Zulpich, 1369, 70 : trois faucons (aigles au naturel?), accompagnés

au point du chef d'une étoile. L. : . . . *Tilmanni scabini tulpelen* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 68).

**Gauwere**. *Hughe de Gaure, reddre*, 1309 : quatre burelles ondées, au lambel, à cinq pendants, broch. sur la 1<sup>re</sup> L. : ✠ *S' Hlygh Gauwere de Covdekerke milit'* (Fl., N°s 1200, 1).

— *Arnoud (de Gaure)*, fils dudit chev. Hughes, 1309 : trois triangles ondées, au bâton broch. L. : *S' Arnoldi de Covdekerke* (ibid.).

Voir, sur eux, l'*Assent. analyt.*, du BARON DE SAINT-GENOIS, N°s 1200 et 1201.

**GAVIAUMES** (Gilles de), h. de fief du comte de Hainaut, 1327 : plain ; au chef bandé de six pièces, les 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> chargées de cinq coquilles, respectivement 1, 2 et 2. L. : ✠ *S' Gilles de Ghaviuemes* (Mons, Abb. d'Épinlieu).

**Gavre** (Jean de), chev., 1279 : type sculiforme ; un lion cour. et une bordure engrêlée. L. : ✠ *Secret Joh'is de Gavera milit'* (Prieuré d'Oignies).

— *Rasses, sires de Boulers* (Boulaere), h. du comte de Flandre, pair du sire de Cysyng, lors de la vente du château de Peteghem, 1286 ; *Raso, dominus de Boenlar, filius domini Rasonis (de Gavera), maior natu*, ratifié un acte (ci-dessous de son père, 1289) ; *Rasse van Liedekerke*, sgr. de *Bouleer*, chev., 1297 (n. st.) : trois lions et un bâton (?) broch. L. (1286) : ✠ *S Rasonis filii dni de Lideker . . . prinogeniti* (Nam., N° 198 ; Ninove et Els.).

— *Me sires Rasses de Gavera, sires de Liedekerke*, 1270, 80 ; *Raso de Gavera*, sire de Liedekerke et de Bréda, décl. qu'*Arnoldus, miles de Lombecca Castellani* (Borch-Lombeek), et sa femme, *Machtildis*, ont fait une donation à l'abbaye de Ninove, 1289 ; *Rasso de Gavera, nobilis vir*, 1289 : type équestre ; le bachelier et la housse ornés de trois lions. L. (1270) : ✠ *S Rasonis de Gavre dni de Lie, e. erke*. Contre-seel, 1270, 80 : écu à trois lions. L., 1280 : ✠ *Secret Rason dni d' Liedekerke* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 56 ; Mons, *Hainaut* ; Ninove ; P., c. III).

— *Rase*, sire de *Lidekerke*, de *Boular* et de Bréda et dame *Allise*, sa femme, vendent une terre à l'abbaye de Ninove, 1290 ; le mari : type équestre ; le bachelier à trois lions, la housse semée de lions, C. et ornement du chanfrein : un éventail. Contre-seel : écu parti ; au 1<sup>er</sup>, trois lions ; au 2<sup>d</sup>, trois flanchis (**Bréda**). La dame : dans le champ sur le seau, ogival, dame debout, portant un faucon sur la main gauche, accostée de deux écus ; A, de . . . à l'écuss. plain ; B, trois lions (*Ninove*).

D'après *Les sceaux de la famille de Gavre, par le COMTE DE LIMBURG-STURM* (Bruxelles, 1891), le 1<sup>er</sup> écu du sceau de la dame présente le blason de Harnes.



**Gavre** (*Jehan de*), sgr. de Hermeis (Hermetz), h. du marquis de Namur, 1291 (n. st.) : un lion cour. et une bordure engrêlée. L'écu, entouré de huit dragons ailes, dans une rose à huit feuilles. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Ioh' is de Gavvera (!) dni de Herimes militis* (Nam., No 228).

— (*Rasses sires de*), h. du comte de Flandre, 1291 (n. st.) : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scol, à trois lions cour. G. et ornement du chausse-pied ; un éventail. Le cavalier accosté au haut des lettres  $\mathfrak{A}$  (Cri?). L. : *Sigillum* . . . . . de *Gavere*. L'écu du c.-se. accosté des lettres  $\mathfrak{A}$ . L. du c.-se. :  $\frac{1}{2}$  *Secretv Rasonis de Gavere* (Nam., No 238).

— Base van *Gavere*, sgr. de Liedekerke et de Brèda, Jean van Liedekerke, sgr. van den *Eijghen*, Florent van *Barsele*, Jean, sgr. de *Crainighe*, Rasse van *Barsele*, chevaliers, Gérard van Liedekerke, écuyer, cautions envers Jean, comte de Hollande, et Jean d'Avènes, comte de Hainaut, pour sire Jean van *Barsele* et pour Pierre, fils dudit Florent, en s'engageant à ramener ceux-ci, morts ou vivants, à la St-Jean le *nible zomere* prochaine, au plus tard, dans leur prison actuelle, faute de quoi ils s'y rendraient eux-mêmes, pour y rester jusqu'à leur arrivée ; 26 sept. 1299 : trois lions. L. :  $\frac{1}{2}$  *Secretv Rasonis dñi d' Lidekerke a. Breda (Zel.)* (voir *Borssele*).

— *Ernoultz de Gavres*, sires de *Gages*, chev., h. de fief du Hainaut, 1339, à Valenciennes ; *Myr. Ernoel de Gavre*, *singneur de Gage* (Gages), chev., 1330 : un lion cour. et une bordure engrêlée. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Ernoel de Geavre (!)* (B., No 533 et 506).

— (Jean de), sgr. d'Ayshove, 1339 : même écu. L. :  $\frac{1}{2}$  S' *Iohannis de Gavera dni de Ayshove* (Fl.)

— (*Ernoel de*), *signeur de Raessegem* (Raessegem), de *Lens* et de *Liedekerke*, reçoit une rente de *Wattier le Dün* (= de D[e]ijjn), bailli et receveur du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de *Grujibeke*, 1407, 12 (n. st.) : même écu. G. : un chapeau de tournoi, garni de deux faucres. T. : une d<sup>lle</sup> et un h. sans., sans massue, iss. tous deux de l'encadrement du champ du sceau. L. : . . . . . kerke (C. C. B., *Acquits de Lille*, I. 65-66).

— (Philippe de), sgr. de *Lens* et de *Liedekerke*, reçoit une rente sur la sgrie de *Grujibeke*, 1411 : même écu. Gq. cour. G. : une tête et col de lion cour. entre un vol. L. : S' *Philips van Gaver* . . . . . (Ibid.).

— *Arend van Gavere* — et *Arend van Gavere*, *gheseyt Deijmaer* — sgr. de *Raessgheem* et de *Liedekerke*, reçoit une rente sur *Grujibeke*, 1417 : même écu, brisé d'un lambel broch. L. : S' *Aert* . . . . . e die me heet *Deijmaer* (Ibid.).

— Guillaume van den *Gavere*, échevin d'Anvers,

1418 : un fasces d'hermine et de . . . ; au fr.-q. chargé de trois queues de poissons, réunies en paire. L. : S' *Willem vā den Gavere* (B.).

**Gavre** (*Arend van*), *de men noemt Deijmaer*, sgr. de *Raessgheem* et de *Liedekerke*, 1421 (n. st.), 3 : un lion cour. et une bordure engrêlée (sans lambel). Gq. cour. G. : une tête et col de lion entre un vol. S. d. : un léopard henné accroupi. L. : . . . . . va . . . . . re hen vā *Raessgheem* cū vā *Liedekerke* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I. 65-66).

— *Jehan du Gavere*, bailli de la Salle d'Ypres, d<sup>cl</sup>, avoir été dispensé, par *Jehan de le Zippe*, écuyer, bailli de Gand, en vertu de lettres patentes du duc de Bourgogne, de 10 livres de gros de Flandre, auxquelles il avait été condamné, par les échevins de Gand, pour certains mesus (abus) de justice qu'il disoit par moi avoir esté faitz ; 1440, 20 février (n. st.) : une bande et un semé de croisettes. G. : une tête et col de chien braque, colleté, entre un vol. S. : deux lions. L. : S' *Ian van den Gavere* (Ibid., I. 113).

— (*Jehan du*), h. de la châtellenie de Courtrai, 1467 : un sautoir, accompagné d'un croissant en chef, de deux étoiles aux flancs, et de . . . (une coquille?) en pointe. T. s. : un ange agenouillé (Ibid., I. 57-58).

— (Jacques de), sgr. de Fresin, d'Olligney (Ollignies) etc., tient, du Brabant, la sgrie de *Mont-s-Jauche*, 1497 : un lion cour. et une bordure échancrée. G. cassé. T. d. : une d<sup>lle</sup> (Av. et d<sup>cl</sup>, No 2741).

— (Jean van), évêque de Cambrai, sgr. de *Reesgheem* et de *Liedekerke*, 1537 (n. st.), in *onsen castele te Liedekerke* ; 1538 : dans le champ du sceau, rond, la Vierge, tenant l'Enfant, accostée de deux saints, tous trois iss. ; dans le bas, un prélat, agenouillé, couronné, accosté de deux écus ; A, trois lions (Cambrai) ; B, un lion cour. et une bordure engrêlée. L. : S' *Iohis dei gra epi camaresis Z comit* (Ibid., I. 65-66).

— (Charles de), sgr. de Fresin, chev., 1571 : un lion cour. et une bordure engrêlée. G. : un chapeau de tournoi, sommé(?) de deux gantelets. L. : S' *Charles de* . . . . . aron sr de *Fre* . . . . . ssain . *Engies* (Mons, S<sup>te</sup>-Waudru) (voir *Berlo*, *Braine*, *Broeck*, *Ecaussinnes*, *Escoirnaix*, *Gheersdale*, *Clerc*, *Liedekerke*, *Lombeek*, *Piers*, *Poie*, *Zijpen*, *Schelden*).

D'après *GILBRE*, le sgr. de *Lens*, h. du comte de Flandre, portait : d'or au lion de gueules, armé, lampassé et cour. d'azur ; à la bordure échancrée de sable. Volé d'or, doublé de sinople. G. : un chapeau de tournoi d'or, treuissée de gueules, garni de deux faucres d'argent, accostés. Dans le vol *Beauce* d'Audenarde (1483), on trouve, sous une inscription relative à *Janne l'abe* de *l'ours-elle*, un écu d'or, au lion de gueules, cour. d'azur, à la bordure engrêlée de sable. *Bibl. royale à Bruxelles*.

L'Armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par DOUET DARCO, donne



- au sire de Gavre (trouqué par l'éditour en *Gavee*) de *gucules à III lions d'argent rampanz*.  
Le seigneur de GAVRE : de *gucule à trois ligons d'argent, coroné, lampusé et armé d'or, et erge son non : Gavre!*  
Le moine de GAVRE : d'or au double tresor fleur-de-lys de synople, et erie : *Gavere! Gavere!* (CORN. GAILLIARD, L'Antienne Noblesse de la conté de Flandres).
- Geeben** (Jean), échevin d'Aerschot, 1534 : cinq étoiles, celle du milieu accostée des lettres I et G. L. : *S Ioh<sup>o</sup> anes Gygeben* (S.-G.).
- Gheel**, Jean van *ghele*, échevin du *bijrang* de Lièree, 1379 : trois feuilles de nymphaire; au fr.-q. broch., chargé de trois pals. L. : *Sigill . . Joh de Ghele* (N.).
- (*Egilius de*), échevin de Bois-le-Duc, 1405 : trois fers de moulin (Duss., Commanderie de Biesen, N° 45).
- (*Arnoldus de*), *filius Lambertii*, échevin illec, 1441, 7 : un sautoie, cantonné de quatre forces de tondeur, renversées; écus, en cœur, au lion. L. : *S Arnoldi de Gheel filij Lambt i scabi in Busco d* (S.-G.).  
Sur le sceau de 1441, l'écusson en cœur est fruste.
- (*Simon de*), échevin illec, 1457 : un lion cour. L. : *S . . . . . abt buscoduc* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 45).
- Barthélemy van *Ghele*, échevin d'Aerschot, 1467, 9 : trois fleurs de lis, p. e. : au fr.-q. chargé de trois trèfles. L. : *S B'tolmei de Ghele scab arscot* (S.-G.).
- Gheenen sone** (*Stefphaen*), échevin d'Eminisse (Eummes), 1339 : une fleur de lis, accompagnée en chef a s. d'un losange. L. : *S Steven Genen sone* (*Holl.*).
- Geeraert[s]**, **Gheerds**, **Gherijts**, etc., etc. *Hejnicr, meester theraets soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1362 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une tête de bœuf; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, deux fasces (Mal.).
- Arnould *Gheerts*, Jean *Gheerts*, Arnould van den *Cruyse*, Jean *Laurijns* et leurs compagnons (*ghesellen*) ont reçu du Brabant, 37 1/2 petits florins, van des *greden weyghen van Nassouwe*, 13 janvier 1366 (n. st.); Arnould *Gheerts* scelle seul : deux étoiles en chef et une fleur de lis en pointe. L. : *S Arnoldi Gerardi* (R., N° 2020).
- *Jacob Gheeraert*, échevin de Furnes, 1400 : trois têtes imberbes, chaperonnées, accompagnées au point du chef d'une coquille. L. : *S Iaco . . . . .* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 88).
- *Pieter, filius Gheeraerts*, échevin du métier de Hulst, 1404 : un blairau rampant. L. : *S Pieter . . . . .* (*Ibid.*, l. 101).

**Geeraert[s]**, **Gheerds**, **Gherijts**, etc., etc. *Jaque Gheeraert*, échevin de Furnes, 1404 : même écu qu'en 1400, mais posé sur une aigle (éployée?). L. : . . . . . er . . . . . (*Ibid.*, l. 88).

- *Wouter Gheract* *Wouters soens soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1404, 7, 15, 22 : trois pals de vair; au chef chargé d'un lion iss. (Mal.).
- Jean *Gheerts*, échevin de Louvain, 1413, 3 (n. st.) : une feuille de houx, la tige en haut; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : *S Iohannis Ghe . . . . . scabin lovan* (B. R., C. G., portef. 1875, et S.-G.).
- *Willem Gherijts sone*, échevin de St-Geertruidenberg, 1416 : une croix latine, soutenue par un petit chevron, accostée de deux étoiles (N.-D., Anvers, *Chap., caps. rer. extraord.*) (Pl. 7, fig. 166).
- Barthélemy *Gerarts*, échevin de Saint-Trond, 1436, 55, 60, 1, 9 : un chevron, accompagné en chef a d. d'une merlette. T. : un ange (S.-T., e, 6 et 9).
- Michel *Gheerds*, échevin de Malines, 1447, 55 : quatre pattes d'ours, réunies en sautoir, les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> renversées, accompagnées au point du chef d'une étoile. L. 1447 : *S scabinatus Machielis Gheerds* (*Ibid.*, e. 13, et Mal.).
- *Harper Gherijtsz*, échevin de Rotterdam, 1456 : une fasce vivrée, surmontée a d. d'une étoile, S. s. : un aigle (U.).
- Josse *Gheeraerts*, échevin d'Ecloo, 1468 : un triangle (C. C. B., Acquis de Lille, l. 82-83).
- *Willem, filius Gheeraerts*, échevin de Saftingen, 1470 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) quart-feuilles. L. : *S Wille Scheep . . . . .* (*Ibid.*, l. 51-2).
- *Adrien Gheerds*, et *Gheerts*, échevin d'Anvers, 1481, 2 : trois chevrons; au fr.-q. chargé d'un bœvier passant. S. s. : un griffon accroupi (114 lettres scab, et Hôp. S.-Eli., *Buiteng.*, II).
- Luc *Gheeraert* tient, du château de Furnes, un lief a Bulscamp, 1502 : deux mouchetures d'hermine en chef et une étoile et un cœur en pointe. T. d. : un h. sauv. (Eiefs, e. 887, N°s 151-201) (Pl. 7, fig. 167).
- *Maes Geritz*, échevin de Hedel (Gueldee), 1515 : trois feuilles de tilleul, les tiges en haut (*Geld.*, liasse : *a na 1600* \*).
- François *Gheerts*, échevin de Tirlemont, 1519 : trois oiseaux entourés. L. : *S Franciscus G . . . . . the (Heijlissen)* (voir *Gérard*).
- Gheerboud**, voir *Gherbout*.
- Gheerems** (Balthazar), tenancier de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1559, 60 : six (3, 2, 1)





étoiles. L. : *S Baltasari* . . . er . . . (Elsghem et C. C. B., c. 17).

Au bord supérieur de l'écu, on aperçoit une bordure dentée. Le sceau est mal gravé.

**Geerincx** (Jean), aussi : *Ghe(e)rinckx*, échevin de Saint-Trond, qualifié, parfois, *maître*, 1476, 81, 3 : deux glaives, les pointes en bas, passés en sautoir, accompagnés en pointe d'une rose (S.-T., c. 6, 8, 9) (voir **Tack**).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, le champ est de gueules, les glaives sont d'argent, garnis d'or, et la rose est d'argent.

— Augustin *Gherinx*, écoutele et échevin du damoiseau Basse de Guijoven, dans sa sgrie de Gorssum, 1501 : même écu (Ibid., et c. 11).

— Augustin *Gherinx*, maieur de la cour de Val-Sainte-Lucie, hors Saint-Trond, à *Wiltre* (Wilderen), 1529 : même écu. G. : une tête et col de chien braque. L. : *S Augustin Gherin* . (Abb. d'Orient, c. 3, A. G. B.).

— (Jérôme), échevin de Saint-Trond, 1512, 9 : même écu, mais trois roses, 2 en chef, 1 en pointe. G. : une tête et col d'animal (chien ?) (Ibid., c. 11).

— Jérôme *Gheerincx*, échevin de l'église Saint-Servais, à Maestricht, dans sa cour de Zeppenren, 1588 : même écu, une seule rose, en pointe. G. : une tête et col de chien braque, colleté. L. : *S Ieronimi Gherinx scabi Sci Tridon* (Ibid., c. 13).

**GHEERLINGHE**, voir **DIFFERDANGE**.

**Gheerlief**, voir **Gerlof**.

**Gheerlac** (*Godefridus dictus*), échevin de Louvain, 1361 : trois roses ; au chef chargé de trois pals. L. :  $\text{†} S' \text{Godefridi Gherlac scabi lov}$  (S.-G.).

**GHEERSDALE**. Jacques van *Gheesdale*, tuteur de son fils Jacques, qui tient, du damoiseau Adrien van Boksgem, sgr. de ter Donet, etc., un fief, du chef de sa sgrie de ter Ruwen, 1512 : une rose en chef à d. et deux merlettes, 1 en chef à s., 1 en pointe, accompagnées en cœur d'une étoile (Els.).

— (Pierre van), père de *Hanneken*, qui, par la mort de sa mère, d<sup>lle</sup> Catherine Losscharts, dite Lettewerex, tient, d'Adrien de Gaverre, chev., sgr. de Masuuy-Saint-Pierre, etc., un fief relevant de la sgrie de ten Doorne et sis à Elsghem, 1556 : deux merlettes en chef. Le bas et le G. sont cassés (Els.) (voir **Werniers**).

**Gheerts**, voir **Geeraert**(s).

**Geertzin** (*Emerich van*), chev., se, un acte de Godefroid Mohr van Elsig, 1351 : un senestrochere (non mouvant), par d'une large manche, tenant une bague. L. :  $\text{†} S' \text{Americi militis d' Bvrlisheyn}$  (Budesheim) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 511).

Comp. les armes d'*Elrig* (Mohr van).

**Geest**, Guillaume van der *Gheest*, drossard de Henri de Boutersem et de sa femme Marie, sgr. et dame de Berg-op-Zoom et de *Wessel*, 1369 : trois (2, 1) flanchis et en cœur un mont (?) (Hâp. S.-Els., *Buiteng.*, c. III) (voir **Bruyère**).

— (Jean van der), échevin de Eierre, 1635 : un rencontre de cert. C. : deux pattes de cerf, en chevron renversé (Mal.).

**Gheete** (Adrien van der), et *Gheet*, *Gheijt*, échevin de Saint-Trond, 1519, 33, 42, 58, 9 : trois paires de ciseaux, ouvertes, les pointes en haut. T. : un ange. Le sceau porte : *de Jacea* (Jauche) (S.-T., c. 11, 12, et Ord.) (voir **Gheijt**, **Gheten**, **Jauche**).

D'après l'armorial de Saint-Trond, van der *Geeten* portant : de sinople au chevron de . . . , accompagné de trois paires de ciseaux, ouvertes, de . . . , les pointes en haut.

**GEETSEM** (Guillaume van), figure parmi les conseillers et *amplitude* du duc de Bourgogne, 1397 : trois chèvres passantes. L'écu suspendu au col d'une chèvre, posée à s. de l'écu. L. : *S Guithini de Geetsen* (B.).

**Gheeus** (Laurent), échevin d'Ecloo, 1466 : un sautoir, accompagné en chef de . . . et en pointe d'une étoile (*Sainte-Agnès*).

**Geffen** (Jacques van), échevin de Bois-le-Duc, 1434 : trois quartefeilles (S.-T., c. 6).

**Gheijlaert**, voir **Deijnze**, **Woelmont**.

*Walterus Gheijlaert dictus Loenys, filius quondam Henrici dicti Gheijlaert, pour lui et pour sa sœur, Catherine Gheijlaerts, dite Loenys, eede, le 31 aout 1429, un domistadium, à Bruxelles, en vico da teleya steen stretthen, inter bona Willemi Loenys dicti van Coudenberge, etc.* (B.).

**Geilenkirchen**. *Theodericus de Geilinkirchen*, miles, arbitre entre Guillaume, fils aîné du comte de Juliers, et Waleran de Fauquemont, 1277 : trois (?) pals et une fasce brach. (Duss., *Jul.-Berg*, N° 73).

— *Rutgerus, miles de Geylenkirghen*, se, des actes de *Renardus Roysch de Hoynghet* et de *Harpurys Mule de Lovinbergh*, 1323 : même écu. L. :  $\text{†} S' \text{Rutgeri de Geylekirken milit}$  (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 285 et 293).

— Jean van *Geillekirchen* reçoit, du burgrave de Balhem, 40 mont., pour un cheval perdu à Basweiler, 1376 : deux poissons (?), passés en sautoir (tout aplatis) (B.).

HENRICQI cite : « *Monss. Johan de Gelehercke . . . manant à Treit* » (Maestricht) et « *Johan de Gheylkerke le poene, a père de quatre filles, dont les trois aînees sont peitennant vuest de consorte de leurs amis . . . »* 1<sup>re</sup> Edition de SALERAI leur attribue : d'azur à quatre pals d'azur et à la fasce de gueules brach.





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. XLIX.

- Fig. 1. Jean van Mersch
- Fig. 2. Arnould de Morialsart, chevalier
- Fig. 3. Guillaume van der Motten
- Fig. 4. Rycwyn de Mullenheim
- Fig. 5. Seeijvaert van Musschenbroek, chevalier

Combattant,  
tous, à Basweiler,  
dans l'armée  
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



tandis que GELRE donne aux *Geylenkerke*, hommes de l'« évêque » de Cologne : d'argent à trois pals d'azur et à la fasce de gueules, broch.

**Gheijmaer** (Jean), échevin de Léau, 1376 : d'hermine, au chef denché, chargé a d. de . . . L. : . . . *his Geymar s. . . . .* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— (*Robinus*), même qualité, 1317 (n. st.) : d'hermine a trois piles, celle du milieu chargée d'une étoile. L. : . . . . . *eymar scab. . . . .* (Abb. d'Op-linter, A. G. B.)

**Geysn**, voir **Opheim**.

**Gheijs** (Gaspard), h. de fief de la châtellenie de Courtrai, 1331 : un chevron, accompagné de trois molettes, celle de la pointe surmontant un croissant. T. : un ange. L. : *S Iasp . . . . Ghoeyts* (C. C. B., Acquis de Lille, t. 61) (voir **Ghijis**, **HERTBOSCHE**).

**GEYSBUSSCHE** (*Roilman vanne*) se. un acte de Henri de Moers, 1423 : sept (1, 3) losanges (non accolés). C. : une tête et col de chèvre. L. : *S Roilman va Geibus* (Duss., *Orange-Moers*, N° 59).

**Geysen** (Jean-Bapt.), curé d'Alzingen, *Bezirk* d'Espéringen et Mersch, diocèse de Trèves, 1788 (écu ovale) : un monton passant, sur une terrasse, tenant du museau un trefle. C. : un vol (cachet) (C. C. B., reg. 46580).

**Gheijt** (Nicolas van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 212 mout., 1374 : une croix échancrée, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une merlette. L. : *★ S Cl. . . s de . . . c. ivre (?)* (B.) (voir **Gheete**).

**Geijter**, Clément de *Gheijtre*, 1436, 9, 42, 4, 7 : trois têtes de chèvre ; écus, en cœur a six (3, 2, 1) croissants. C. : une tête barbue. Le eq. accosté des lettres g et m. L. : *S Clement de Ghe . tre* (C. C. B., Acquis de Lille, t. 65-66).

— Jacques de *Gheijtre*, 1459 (n. st.) : trois têtes de chèvre ; écus, en cœur plain, au chef plain. Même C. T. d. : une d<sup>ne</sup>. L. : *S . . . . de Ghejtre* (Ibid., t. 67-68).

Les deux personnages scellent des quittances relatives à une rente sur la sgr<sup>te</sup> de Craijbeke.

**Geldnaken**, voir **Jodoigne**.

**Geldrop**, Jean van *Gheldorp*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez ; i. t. : 510 mout., 1374 ; se. pour Jean, le bâtard de *Gheldorp*, prisonnier sous la même bannière ; i. t. : 130 mout., 1374 : un chevron. L. : *✠ S' Johis dñi de Geldorp militis* (B.).

— (*Rutgerus* de), échevin de Bois-le-Duc, 1433 : un chevron, accompagné en pointe d'un ours passant (S.-F., c. 6 et 8).

**Geldrop** (Philippe, sgr. de), 1447 : un chevron. C. : un vol (Helmond).

**Geldulphi** (*Henricus, filius*), 1285 ; *filius quondam Geldulphi*, échevin de Bruxelles, 1299, 1300, 1, 8 : trois roses. L. : *✠ S' Henrici filii Geldulphi* (E. G., t. 137, et BRUX.).

**Gelens**, voir **Boëyé**.

**GHELIN** (Ghlin?) (Antoine de), *chairrier* de Namur, échevin du monastère de Géronsart, dans sa cour a Erpent, 1529 : trois têtes de bœuf. C. : une tête et col de bœuf (Mélanges, c. 136) (voir **Ghlin**).

**Gelinden**, sire Robert van *Ghelinden* scelle pour Herman van *Here*, qui reçoit, du Brabant, 16 vieux écus, accompli sur une indemnité pour ses services (dans la guerre contre le comte de Flandre), 1357, 11 juillet : un lion cour., l'épaule chargée d'une étoile a cinq rais. L. : *✠ S Roberti de Gelinden (!) milit'* (B., N° 1236).

— Arnould, le bâtard de *Ghelinden*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Chantraîne ; i. t. : 100 mout., 1374 : un lion cour., un bâton broch. et une coquille en cœur, broch. sur le tout. L. : *✠ S Aert van Gelendé* (B.).

— Jean Bolle, bâtard de Gelinden, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Chantraîne ; i. t. : 38 mout., 1374 : un lion cour., une cotice broch. et une étoile a cinq rais en cœur, broch. sur le tout. L. : *✠ S Jan Bolle* (B.) (voir **NECKERTINGHEN**).

Dans la charte, il figure sans prénom : *Delle de bastoert van Ghelinden*.

**Gellick**, André van *Gelke*, échevin de la cour de *Lenculen* (pres de Maestricht), 1432 : plain ; au chef chargé de deux roses. L. : *S' Andries van Gelck* (B.).

**Ghellinck** (1). *Der* (2) *Claus Gajilnc*, h. de Rasse de Lielekerke, sire de Boulaere, 1297 (n. st.) : trois chevrons (Els.) (voir **Hac**).

(1) Je réunis, au nom de Ghellinck, des personnages appelés *Gajilnc* et *Gheylnc* (?), mais je n'entends nullement affirmer qu'ils appartiennent, tous ou en partie, à la famille de Ghellinck, bien que ce soit probable.

(2) *Ler*, contraction de *s de heer* = sire.

— Jean *Gajilnc*, h. du même, 1297 (n. st.) : trois chevrons et un lambel broch. (Ibid.).

— Gérard *Gajilnc*, même qualité, 1297 (n. st.) : fort endommagé ; on ne voit plus qu'un petit chevron, en pointe (Ibid.).

Les trois personnages cités scellent le même acte.

— Jean *Gajilnc* (fils de feu Jean), bourgeois de Grammont, 1333 : une bande, chargée de trois chevrons (?) et accompagnée au canton s. de . . . (fruste et cassé) (Ibid.).



**Ghellinck.** Jean *Gheijnc*, h. de lief de Simon Souwen, dans sa s<sup>gr</sup>ie de ten Bronke, a Lierde-S<sup>t</sup>-Martiu, 1419 : une bande, chargée de trois chevrons et accompagnée au canton s. de . . . C. : deux cornes de chèvre, soutenant ensemble un éventail de sept plumes de coq. T. : deux d<sup>ms</sup>. L. : *S Iohannis theilinch* (Ibid.).

— Jean *Gheijnick* sc. pour Michel van der Donet (fils de Corneille), prêtre, qui tient, du château de Termonde, un lief a Appels, 1513 (n. st.) : un meuble sous forme d'un triangle, dont la base est broch. sur une tige verticale, potencée au bas (lutrin?). S. : un aigle, assis sur le coin s. supérieur de l'écu, fortement penché (Fiefs, N° 3473) (voir **Massemen**).

Comp. le blason de Jean *Haec* (1562).

**GHELMEN** (Henri van), échevin de Léau, 1390, 1618 : (d'or) à trois quartefeuilles (de gueules, boutonnées d'or) ; au chef (d'argent) chargé d'un lion léopardé (de sable, lampassé de gueules), contourné (Ord.).

L'armorial ms. de S<sup>t</sup>-Trond, d'après lequel j'ai rempli les v<sup>aux</sup> de ce blason, représente un lion léopardé passant à dextre.

**Gheluwe.** Godefroid van *Geluvel* reçoit un paiement du receveur de Limbourg, 1379 : un sautoir. L. : *S Godert van Geluwe* (B.).

— Gilles van *Gheluwe*, échevin du duc de Bourgogne, a *Roeselaere* (Roulers) *up de Hazel*, 1425, 35 : une lettre G. L. : . . . . . *Gheleiv*. (C. C. B., Acquis de Lille, t. 191).

**Gembloux.** *Colars de Gemblues*, bourgeois de Mons et bailli du chapitre de Sainte-Waudru, 1411 : trois merlettes (Mons, Sainte-Waudru, fonds de Hal).

**Gemen.** Herman van *Ghemem*, chev., sire d'Aenolt (Anholt), donne un acte en faveur du chapitre d'Emmerich, 1385 : une fasce, chargée de trois pals. L. : *S Hermani de Gemen militis* (Duss., *Emmerich*, N° 30).

— (Herman van), chev., sgr. d'Anholt, déel. avoir reçu, du duc de Gueldre, 500 vieux écus, *van synen wijmpel dat he mij bevalen hadde in der tijt dat he irst var Gennep lach* ; 1386, *op sente Pouwels dach conversio* : même écu. L. : . . *her Herman van Gene* . . (Arnhem, *Rekenk.*, N° 609).

— Henri, sgr. de *Ghemene*, chev., se. un acte de Guillaume de Juliers, duc de Gueldre, 1388 : même écu (Duss., *Col.*, N° 1118).

— Goswin van *Ghemem*, dit van *Praistinck*, h. du comte de Clèves et de la Mark, 1414 : même écu. L. : *S Goswini de Ghemem* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 719).

**Gemen.** Jean, sgr. de *Ghemem*, se. le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : même écu. C. : un vol. L. : *Sigl Jan lonker te Ghemem* (Arnhem, *Rekenk.*).

— Jean, sgr. de *Ghemem*, se. un acte de Guillaume de Juliers, dit de Wachtendonck, et de sa femme, qui l'appellent leur cher beau-frère, 1439 ; devient, pour l'archevêque de Cologne, bailli d'*Oede* (Oedt). a charge d'administrer les château, bailliage et pays d'Oedt, 1441 : même écu. C. : un vol. L., 1439 : *Sigillum Johan heer* . . . . . (Duss., *Clèves-Mark*, N° 549, et *Col.*, N° 938).

— Henri, sgr. de *Ghemem*, et Anne van Wevelinghofen, sa femme, ayant emprunté de l'argent sur leur engagere a *Berk* (Rheinberg) et *Lievendail*, promettent obéissance a l'archevêque de Cologne, quoique leur dite engagere ait été portée au nom des créanciers, 1462 : mêmes écu et C. (Duss., *Col.*, N° 1182) (voir **Pael**).

D'après *GELRE, die here van Ghemem*, h. de l'évêque de Munster, portait : d'ur à la fasce de gueules, chargée de trois pals d'argent. Le ca. d'or. Capeline de sable. C. un vol. coupé d'argent et de sable.

**Gemert.** Jean van *Ghemert*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Cranendonck ; i. t. : 652 mout., 1379 : trois coqs. L. : *Sigillum Iohannis . . . mert* (B.).

— Henri van *Ghemert*, échevin de Heusden (Brab.), 1404, 7 : trois fers de moulin ; écus. en cœur a deux feuilles de tilleul, sans tiges, renversées, posées en chef (Mal.) (voir **Pelser**).

Une famille van Gemert porte trois de ces feuilles (2, 1).

— (*Geerloch* van), écuyer, caution de Gauthier van *Ghent*, 1418 : trois coqs. L. : *Sigi* . . . . . *va Ghemert* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 770).

**Genappe** (?). *Cholaert Jan Abris sone van Genapie*, jadis prisonnier a Basweiler, sous Jacques de Bourbon, i. t. : 150 mout., 1374 de vair a trois pals ; au fr.-q. chargé de trois lions. L. : *S Colars Abris* (B.) (comp. le blason de **Hérialmont**).

**Ghenard**, voir **Chenard**.

**Gendringen**, voir **Hennenberg**.

**Genen soen**, voir **Gheenen sone**.

**Genly.** *Fastreyt*, et *Fastret van Genlle*, et de Genly, jadis prisonnier a Basweiler, sous Allemand, bâtard de Hainaut ; i. t. : 230 mout., 1374, 5, 6 : diapré a la bande échiquetée. L'écu entouré de quatre dragons, non ailés. L. : *S Fastret de Genli* (B.).

**Gennep.** *Henricus, dominus de Genneppe, miles*, se porte fort pour Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, 1286 ; *Henricus, dominus de Ghenpia*, inféode au comte Adolphe de Berg des alleux *aput villam dictam Heylen* . . . et *aput villam dictam*





*Ufel*, 1288; écu pyramide à un sautoir, cantonné de quatre forces de tondeur, renversées. L. : 1286 : ✠ *Sigill' Henrici de Genepe* (*Nam.*, N° 191, et *Duss.*, *Jul-Berg*, N° 89).

**Gennep.** Marguerite, dame de Lienden, femme de Jean, sgr. de ce lieu, 1373; parti; au 1<sup>er</sup>, une croix; au 2<sup>d</sup>, comme Henri, 1286. T. : deux h. sauv. assis. L'écu sommé d'un léopard. L. : *S' Margarete de Ghen . . . dñ . . . e.* (*Duss.*, *Jul-Berg*, N° 894).

— (Jeanne, dame de), femme de Renaud, sire de Brederode, 1378; deux écus accolés; A, un lion et un fauvel broch.; enss. en cœur, broch. sur le tout, à un lion (!); B, parti; au 1<sup>er</sup>, comme Henri, 1286; au 2<sup>d</sup>, trois piles (poissons) (**Bot**?). T. : un ange. L'écu acosté de deux léopards lionnés assis, adossés et regardants (*Duss.*, *Clèves-Mark*, N° 438) (voir **Brederode**, **Linden**, **Polanen**).

D'après **GELBE**, *die here van Gennip*, h. du duc de Gueldre, portait : d'or au sautoir, cantonné de quatre forces (!) renversées, le tout de gueules. Volet d'argent. Cour. de gueules. C. : un huchet d'argent, enguché de gueules, virilé et haurelé d'or, nom. à d. (e.-à-d. à sa partie inférieure) d'une crête de sable, pose en pal.

**Ghens.** Jean *Giens*, h. de fief du bourg de Bruges, 1517, 24; trois piles, accompagnées en pointe d'un croissant. T. s. : un h. d'armes agenouillé. L. : *S Ian Ghens* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 46).

**Gent.** Gauthier van *Ghent*, chev., échevin du Franc de Bruges, 1292; un chevron (*Oost-Ecclou*).

— Henri van *Ghent*, chef-homme du métier des courtiers, à Bruges, 1321 (n. st.) : une croix nillée, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une étoile à cinq rais et dans chacun de trois autres cantons d'une rose. L. : ✠ *S' Henri de Gant lostelier* (Fl.) (voir **Handzaeme**).

— *Henri die (le) Ghent*, h. de fief du comte de Flandre, 1330, 5; un canard (Fl.).

— Gauthier van *Ghent*, chev., h. de fief dudit comte, 1331; un chevron (Fl.).

— *Johannes dictus van Ghent, censualis seu mansionarius* de l'abbaye de S'-Bernard (sur-l'Escaut), de l'ordre de Cîteaux, 1344; un chevron, accompagné de trois étoiles. L. : ✠ *S' Iohannis dei de Gandayo* (sic) (N.).

L'acte a trait à un bien à Nijlen.

— Guillaume van *Ghent*, chev., se. un acte du comte de Clèves, 1348; une fasce frettée. L. : . . . *Wil . . . mi d' Ghenc (!) mi . . .* (*Duss.*, *Jul-Berg*, N° 300).

Volet, d'après **GELBE**, le blason de *her Willen van Ghent*, h. du duc de Gueldre; d'argent à la fasce de gueules, frettée d'or. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'argent, sommé d'un lévrier d'argent, langue de gueules, en arrêt.

**Gent.** Jean van *Ghent* a assisté, jadis, à la renonciation d'Elisabeth de Clèves, à tous les biens d'Adolphe, comte de Clèves, avant son mariage avec Renaud de Fauquemont, 1393; même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé de . . . (*Duss.*, *Clèves-Mark*, N° 370).

— Nicolas de *Gand* décl. avoir obtenu, du duc de Bourgogne, la rémission d'une amende de 60 livres parisis, à laquelle il avait été condamné pour avoir enlevé plusieurs meubles et *cateulx*, à lui appartenant, saisis par l'écoute de Courtrai, 1407; un chevron, chargé d'une coquille (?) et accompagné de trois étoiles. S. : deux aigles. L. : *S Clais va . . .* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 53-56).

— Guillaume de *Gand*, sgr. de Meerwijk, chev., écoute de Bois-le-Duc, 1416; caution de Gauthier van *Ghent*, 1418; même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier en arrêt. S. d. : un lion accroupi, coiffe du eq. cimé comme ci-dessus. L. : *S Wilhelmi de Ghent milit' dus de Merwïc* (*Duss.*, *Clèves-Mark*, N° 770, et B.).

— Gauthier van *Ghent*, fermier des tonlieux du duc de Clèves, 1418; même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier. L. : *Sigillu Wolteri de Ghent* (*Duss.*, *Clèves-Mark*, N° 770).

— Jean van *Ghent*, bailli d'Oudenbourg, 1430; un chevron, accompagné en chef à d. d'une rose. C. : deux têtes et cols de cygne, entrelacés. L. : *S Jan van Ghent* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 157) (comp. les armes de **Bonem**).

— *Vrou Gerit van Herlar van Ghent* et son fils, Guillaume van *Ghent*, doivent à Bertold van *Ghent*, sgr. de Loenen, 238 couronnes, 1437; la mère : parti; au 1<sup>er</sup>, une fasce frettée; au 2<sup>d</sup>, une fasce bretessée et contre-bretessée (**Herlaer**); le fils : une fasce frettée (*Geld.*).

— Martin de *Ghent*, clerc du *sang*, en la ville de Gand, 1440, 1, 2, 3; écartelé; au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une croix ancrée; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois lions (**Vaerne-wijck**). C. : un lion iss. entre un vol. T. d. : un h. sauv., tenant sa massue de la main droite. S. s. : un léopard lionné. L. : *S Martini de Gheent* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 113).

— Guillaume van *Gen[d]t*, et *Gheijnt*, échevin de Heusden (Brab.), 1470, 80, 1508; une roue, accompagnée en chef à d. d'un flancuis (Mal.).

— Cornuille de *Ghe'ent*, mari de Catherine van der *Mote* (Motte) (fille de Gilles), qui tient, du damoiseau Adrien van Bokergem, du chef de sa sgr<sup>e</sup> de ter Rowen, un fief à Berchem-lez-Audenarde, 1502; écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix ancrée (**Gen**); aux 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, trois lions (**Vaerne-wijck**). Cq. cour. C. : une plume de paon entre deux têtes et cols de cygne, adossés (Els.).



**Gent** (Bertold van), sgr. de Loenen, bailli d'Overbetuwe, 1503 : une fasce frettée (*Geld.*).

— Henri van *Gendt*, sgr. de Gent, chambellan héréditaire de la principauté (!) de Gueldre, bailli, Juge et dijkgrave d'Overbetuwe, 1554 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier assis. T. s. : une d<sup>ne</sup> (*Geld.*).

— *Joncheere Phelips de Gheendt*, bourgmestre du roi, au métier de Bouchaute, 1560 : une croix ancrée. Cq. cour. C. : . . . L. : S *Phil* . . . . . *G. e. n* . . . (C. G. B., Aquits de Lille, t. 35-37).

— Henri van *Genth*, témoin au contrat de mariage de son frère (voir **Rossum**), 1503 : une fasce frettée. L. :  $\frac{1}{2}$  S *Henrick van Gent* (S.-G.).

— Guillaume van *Ghendt*, sgr. de Loijnen, et Marguerite Leij, sa femme, vendent un bien à Herveld, 1565 : deux burelles vivrées entrelacées. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier assis (*Ibid.*).  
Brisure? Ou bien le graveur aurait-il simplement oublié la fasce? Les deux burelles vivrées, posées sur une fasce, représenteraient, en effet, une fasce frettée Comp. le blason du fils, ci-dessous.

— *Bartholt van Ghendt*, emphytéote et *gerichtsmān* en Overbetuwe, fils de Guillaume, sgr. de Loenen, et de Marg. Leij, 1565 : une fasce frettée. C. : comme son père (*Ibid.*) (voir **Gand, Leij, Vilain, VOERENSTEREN**).

**Gentil** (Claude), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc., à Eughien, 1579 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois coquilles. C. cassé (Eughien).

**George** (Albert), h. de fief du Hainaut, 1609 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un pal de trois losanges ; au 2<sup>d</sup>, une marque de marchand-monogramme, formée d'une sorte de A, la traverse terminée à s. en croisette potencée, un G broch. sur la tige verticale doublé J, laquelle tige est soutenue d'un A, sommé d'une tige horizontale potencée. C. : une tête et col de dragon. L. : S *Albert George filz* (M. A. de Latre du Bosqueau).

**Gerard**, *Gerardus* (sans nom de famille), échevin de Tongres, 1283 : de vair, à la fasce, chargée de trois coquilles (Duss., Bailliage d'Altenbiesen, N<sup>o</sup> 22).

— *Johans Gerar*, alleutier de la « ville » de Jandrain-le-Grand, 1171 : trois macles, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais et surmontés d'un lambel. L. : . . . . . *Jehan Gera*. (S.-G.).

— *Jehan Gerart*, échevin de la franche ville de Jauche, 1508 : une rose à six feuilles et une masse renversée (ou un battant de cloche?), accostées. L. : . . *Jehan Gerart* (M. Vannerus) (voir **Geeraert[s]**).

**Gerbehaye** (Ernest de), à Haversin, décl. tenir, du roi de France, « certains héritages », à Vereune (prévôté de Marche), et relevant du comté de Laroche, etc., 1683 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>r</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, indistincts (de vair, d'hermine, ou un semé de billettes?). C. indistinct (cachet en cirrouge) (C. G. B., 45713c).

**Gherbode** (Jean) donne une quittance au bailli de la Salle d'Ypres, 1394, 1404 : une trangle vivrée, accompagnée de trois têtes d'aigle. T. : un ange. L'écu accosté de deux léopards lionnés (C. G. B., Aquits de Lille, t. 189, 190).

— (Pierre), bailli de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1399, 1400, 1, 4 : même écu. C. : une aigle iss. L. : S *Pieter Gherbode* (*Ibid.*, t. 78-9; 80-1).

Ce sont bien des têtes d'aigle, et non des têtes de griffon.

**Gherbout**, Alard *Ghe[er]boud*, concierge de l'hôtel du duc de Bourgogne, en sa ville de Bruges, 1396, 8, 9, 1401, 5, 6 : un chevron, chargé de trois roses. L. : S' *Alaert Gherbout* (*Ibid.*, t. 38 et 401).

**Gerbrantsz** (*Cornelis*), échevin de Rotterdam, 1410 : une marque de marchand (U.) (Fig. XX).

**Gerelmi** (*Johannes, filius quondam*), 1265 ; *filius Gerelmi*, 1272, 97, échevin de Bruxelles : dans le champ du seau, un lion, accompagné de trois roses, 1 à d, en pointe, 2 à s., 1 au flanc, 1 en pointe. L., 1292-7 :  $\frac{1}{2}$  S' *Johis filii Gerelmi* (Brux.) (voir **Gheerems**).

Et non : *Gerelini*.

**Gerimal** (Catherine), fille de Renier et femme de Jean Geude, tient de mgr. de Heersel, du chef de sa sgr<sup>e</sup> de Braine-l'Allend, un fief *illec*, 1470 : plain ; au chef chargé de deux roses (Av. et déu., N<sup>o</sup> 576).

La légende est cassée. Je suis tenté de voir dans ces armoiries celles de Geude, et non pas l'écu de Gerimal. Comp. **Gheude**.

**Gerimaux** (Renier), alleutier du duc de Bourgogne, 1365 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais (C. G. B., c. 36).

**Gherin[c]x**, voir **Gheerincx**.

**Gherijts**, voir **Geeraert[s]**.

**Gherlac**, voir **Gheerlac**.

**Gerlache**, voir **Anthisnes**.

**Gerlande** (Jean van den), conseiller du duc de Bourgogne, 1406, à Audenarde : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas, au lambel broch. C. cassé. L. : . . *au van de Gerlande* (C. G. B., Aquits de Lille, t. 177).

**Gerlof**, *Jean Gherloof*, échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1341 : un chevron, accompagné de trois étoiles. L. : . . *han Ghe . . o . .* (*Nam.*, N<sup>o</sup> 652).



**Gerlof, Jean Gheerlof**, jadis prisonnier à Basweiler sous le sire de *Gruthuise*; i. l. : 884 mont., 1374 : même écu, mais les étoiles a cinq rais. L. :  $\text{♣ S' lan Gherlof (B.)}$ .

— Jean *Gherlof*, échevin de L'Ecluse, 1406 : même écu, mais le chevron coté de deux filets en chevron. C. : . . . (tête barbue) (C. C. B., Acquis de Lille, l. 78-79).

**Germain**, voir **Middelborch**.

**Germea**, voir **Hannut**.

**Germes**, Baudouin de *Giermes*, et *Germez*, h. de fief du Hainaut, 1306, 8 : trois coquilles, surmontées d'un lambel L. : . . . . . *ns de Gie* . . . (Mons, Abb. d'Épinieu et Sainte-Waudru, c. Q., l. *Quévy*)

**GERMINE**, voir **Revigny**.

**Germijs** (Hubert), abbé et sgr. de Saint-Trond, 1620, 34 : dans le bas du sceau, ogival, fort endommagé, un écu à la croix alésée, les bras découpés aux extrémités en forme de cœur, chargée d'un cœur en abîme; 1630 : type armorial, même écu, posé sur une crosse et surmonté d. d. d'une mitre (S-T., c. 14) (Pl. 7, fig. 168).

**Ghernaij** (Gilles), tuteur de Jeannette Roegiers (fille de Josse), reçoit une rente sur la seigneurie de Grujbeke, 1418 : une bande, accompagnée au canton s. d'une anille et à d. de trois trèfles, coté de la bord de l'écu. L. : *S Gillis Grinaij (!)* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 65, 66).

— Gilles *Ghernaij*, tuteur de Jeannette Roegiers (Roegiers) (fille de Josse), reçoit une rente sur la seigneurie de Grujbeke, 1420, 3 : une anille en cœur, accompagnée de trois (2, 1) trèfles. L. : *S Gi* . . . . *Ghernaij* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 65-66).

**Gerner**, Albert van *Gherner* et Thierry, son frère, ont vendu au duc de Gueldre une serve et ses six enfants, 1382; Albert : un gouffou. Thierry : même écu, brisé en pointe d'une étoile. L. : . . . *Dirk* . . . . . (Arnhem, *Rekenk.*, N° 385).

**Gernoet** (*Johannes*), *vir discretus*, échevin de Saint-Trond, 1326 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion cour.; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, cinq besants, ou tonneaux (S-T., c. 5<sup>bis</sup>) (Comp. les armes de **Biest**)

**Gherolf, Jan, filius Gherolfs**, h. de fief du comte de Flandre, 1322 : une erois aillée, accompagnée au canton d'un oiseau. L. :  $\text{♣ S I . . . f Gherolfs}$  (Fl., N° 139 f).

Il semble y avoir encore un oiseau au 2<sup>e</sup> canton. Les cantons inférieurs sont blancs.

— (Jacques), échevin du métier d'Assenede, 1361 : dans le champ du sceau, une coquille (Saint-Bavon, fonds *van Lakeren*).

**Gherolf, Clais Gheerolf**, échevin du métier de Hulst, 1409 : trois crampons couronnés, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : . . . . . *Gherol* . . . (C. C. B., Acquis de Lille, l. 190).

— Daniel *Gheerolf*, h. de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1460 : deux bandes, chargées, chacune, de trois billettes vidées, et accompagnées au canton s. d'un écusson, un peu fruste (une fasce et un lion iss., ou un lion entier?). C. : une tête et col de cheval bridé. T. d. : une d<sup>lle</sup>, coiffée d'un bonnet pointu (C. C. B., Acquis de Lille, l. 44) (voir **Henricx**).

**GEROLTZECKE**, Volmar, sire de *Groltzecke*, décl. n'avoir plus rien à réclamer au duc de Luxembourg, du chef de ses dommages, 1382 : un lion cour., à la queue fourchée, et un semé de billettes. L. :  $\text{♣ S' Volmari de Geroltzecke}$  (Lux., c. III, l. X, N° 18).

**Gherot**, voir **Bosch**.

**Gersie**, voir **Péronnes**.

**Gersmeutere** (André van den), tenancier juré de la Chambre des tonlieux à Bruxelles, 1633, 4, 6 : parti; au 1<sup>er</sup>, une fleur de lis (complète); au 2<sup>e</sup>, un cygne. C. : une fleur de lis. L. : *Andries van den Gersmeutere* (C. C. B., c. 47, 48).

**GERSTORP**, voir **Berk**.

**Gervais** (Antoine), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1449 : un chêne englanté. L. : *S Athoe Giervais* (Tournai, Chartroux, c. X).

**Gerwen** (Gérard van) (fils de Mathieu), échevin de Heusden (Hrab.), 1559 : un fascé; au franc-canton chargé d'un fer de moulin (Mal.).

— Jean van *Gherreen*, échevin de Rotterdam, 1668 : même écu. C. cassé (V.).

**Gheselle** (Jean de), échevin du roi d'Angleterre, dans la seigneurie d'Harlebeke (*van butten*) (Flandre), 1557 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une étoile, à s. de . . . (indistinct) et en pointe d'un croissant. L. : *S I de Gheselle* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 413).

**Gestel, Willelmus de Ghestelle, armiger**, s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum, probis, bellicosus et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France, 16 août 1338 : trois pals et un lambel à quatre pendants broché. L. :  $\text{♣ S' Willemi dic' de Gestele}$  (B., N° 452).

Et non : de *Chastelle*.



**Gestel.** Francon van *Ghestelle* et Arnould van *Ose* [n] (1<sup>o</sup> loco) reçoivent, du duc et de la duchesse du Brabant, pour eux-mêmes et leurs compagnons, 236 d'autes œus qui leur reveuaient, pour chevaux usés et d'autres pertes, subies dans la guerre de Flandre-voer Assche, voer *Bruesselle ende anderswaer*, 8 janvier 1359 (n. st.) : trois lions, au lambel broch. L. :  $\star S'$  *Frankonis de Gestel* (B., N<sup>o</sup> 1693).

— Jean van *Ghestel*, échevin de Bois-le-Duc, 1353 : trois coqs (Helmond) (comp. **Gemert**).

— Guillaume van *Ghestelle*, échevin de Malines, 1419, 21, 3, 7, 8, 32, 7 : trois pals. L. :  $\star S'$  *Willems van Ghestelle* (Mal.).

— Arnould van *Ghestel*, prêtre et chapelain de Saint-Pierre, à Anderlecht, (tenancier de Henri Tsmeyjs, dit van *Holenbeke*, 1423 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une tour, munie d'une tourelle crénelée ; au 2<sup>d</sup>, deux hures de sanglier, rangées en pal. L. :  $\star S'$  *Aert van Ghestelle p* (Brux.).

— (Pierre van), échevin de Bois-le-Duc, 1614 : trois lions (Helmond).

**Gestelen** (Arnould et Everard van), fils de feu Jean et d'Ide van *Heese* (Heeze), 1393 ; Arnould : une fleur de lis, accompagnée de quatre piles et de deux pointes, toutes flamboyantes, Everard : une fleur de lis, sommée à d. d'une croisettes et surmontée d'un lambel à quatre pendants (Duss., *Clères-Mark*, N<sup>o</sup> 562).

— (*Harman van*) donne à Hermanna van Heerde l'usufruit d'un fief, à Didam, dont il avait investi son mari, Cornelle van *Delen* (Deelen), 1512 : une fleur de lis (*Geld.*).

**Gesves.** *Jehans de Geves*, échevin du Feix, 1344 : une bande, chargée de trois coquilles et accostée de deux roses. L. : . . . *Iohan de . . .* (*Nam.*, N<sup>o</sup> 637).

— Daniel van *Gevis*, ci-devant combattant sous Wenecstas, dans la guerre de Flandre, reçoit, de ce chef, un acompte de 34 vieux œus, 28 juillet 1357 : une croix, cantonnée de douze croisettes potencées, au pied fiché ; écus, en cœur à la fasce de cinq fusées. L. :  $\star S'$  *Danea de Gevee* (B., N<sup>o</sup> 1208).

— Henri van *Jeve* reçoit, du Brabant, du chef de feu sire Jean van *Goule* (Goesnes), son beau-père (*zweer*), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur, un acompte sur une i. t. de 960 mont., *alse sijn naeste oer ende erfghename van mijns wijfs weghen, sijne dochter*, 1374 : même écu, mais les croisettes patées, sans l'écuss, en cœur et brisé d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. L. :  $\star S'$  *Henri de Geewe* (B.).

**Gesves.** *Juliane de Gere*, aussi de *Jarenes*, veuve d'Erard de *Boudant*, écuyer, reçoit, du Brabant, une pension de 100 livres tournois, sur *Banche*, 1374, 6, 8 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une fasce de trois (?) fusées, surmontée de deux merlettes ; au 2<sup>d</sup>, une croix, cantonnée de vingt croisettes. L. :  $\star S'$  *Damoiselle Jehnu (?) de Jere* (B.).

Voir **HEMBOUCOURT**, *passim*, et, plus haut, au nom de **BOLLAND**.

— Noble homme messires *Willeame, sires de Geyves*, h. du comte de Namur, 1384 : une croix, un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché, et un lambel broch., le 3<sup>e</sup> pendant chargé de . . . (*Nam.*, N<sup>o</sup> 1168).

— *Jehan de Geyves, pl messire Daneal de Geyves, seigneur de Gounes* (Goesnes), feudataire du comte de Namur, 1420 : une croix, cantonnée de vingt croisettes recroisetées, au pied fiché, et un lambel broch. (Ibid., N<sup>o</sup> 1339) (voir **Goesnes, Warisoulx**).

**Gheten** (Denis van der), échevin de Léau, 1493 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une merlette, au 2<sup>d</sup>, plain, au chef émanché, chargé à d. d'une étoile. L. : *S' Dyonisij de . . . scabi leven* (*Heijl.*).

**Gheude** (Renier), h. de fief d'Enguien, 1500 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : . . . *Renier Ghe . . .* (Abb. de W.-B., c. 4008) (voir **Gerimal**).

**Ghevaert**, voir **Pauwels**.

**GEVER** (Guillaume van), échevin de Heensden (Brab.), 1489 : une roue, surmontée à d. de . . . (Mal.).

**Gevere** (Jean), échevin de Lierre, 1291 : dans le champ du sceau, une poule essorante (Eis.).

**Ghibbin** (Pierre), h. du comte de Flandre, au métier de Furnes, 1296 : un échiqueté ; au chef . . . (fruste) (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 88).

**GIBECOURT** (*Joffrois de*), écuyer, fait une déclaration, devant les officiaux de la cour de Vordam : il est père de *lle Nicole*, femme de Rogier de *Balercourt*, écuyer, laquelle « *fait veve et dame de Ley* », étant tutrice de ses enfants : *Jehan, Joffroy, Othelin, Jacquemin, Jehanne* et Marguerite, et qui tient, de Wenecstas, duc de Luxembourg, *la maison de Balercourt* (au dos de la charte : *de castro de Bellecourt*, 1355 : une fasce, surmontée de trois fermaux ronds (*Lux.*, c. IV, l. XVI, N<sup>o</sup> 1).

— *Jehans dis li camus*, frere dudit *Joffrois de Gibecourt*, 1355 : petit sceau octogone ; même écu, la fasce chargée à d. d'un lion léopardé. L. : *S' Jehans de Gibecourt* (?) (Ibid.).





**Gibecq.** Jean de *Gibecque*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1545 : une arbalète, accompagnée de trois merlettes rangées en chef, T. : un ange (Mons, St-Waudru, r. Q, l. *Quèry*, 41-50) (voir **Ardembourg**).

**Ghijben**, voir **Bronkhorst**.

**Gibons**, voir **Buisseret**.

**Giens**, voir **Ghens**.

**Ghyer** (Arnould de), curé de Haaffen (voir **Duijst**), 1376 : trois vautours cour. (*Geld.*) (comp. les armes de **Duijst** et **Maurissen zoen**).

**Giesendorf.** Henri van *Giesendorp* se, un acte de Hildebrand van *Berendorp* (Barendorf), qui a reçu, du chapitre Essen, pour 12 ans, *den hof to Cutsde*, au pays de Juliers, 1376 : une fasce, surmontée de trois merlettes (Duss., *Essen*, N° 148).

**Giessen.** Josse van *Gijessen*, fils aîné de *Marij* van Brakell, Jossine van *Gijessen*, sœur dudit, consentent à ce que Gisbert, fils puîné (*middleste soene*) de ladite *Marij*, reçoive les dîmes de Vuren, relevant de Waardenburg, etc. : 1564 ; *Josse* : deux poissons adossés, accompagnés de quatre croisettes, rangées en pal, au milieu de l'écu. C. : deux poissons, renversés, posés en chevron renversé. Jossine et une de ses sœurs cadettes, non citée nommément dans l'acte : deux poissons adossés, accompagnés de neuf croisettes potencées (!), au pied fiché, rangées en pals (3, 3, 3). Ladite sœur porte sur son sceau : *Joffer Dierck v Ghiesse (!)* (*Geld.*)

— *Huges van Ghijessen*, témoin audit acte, 1564 : même écu que Jossine et Thierrette, mais les neuf croisettes *simples* (*Ibid.*).

**GILBECOURT**, voir **GIBECOURT**.

**Gilbert** (Jehan), h. de fief de Wgr. Englebert d'Engelien, sgr. de Rameru, la Folie, etc., dans sa cour de Tuhize, 1436 : un bâton vivré, accompagné au canton s. d'une étoile ; au fr.-q. chargé d'une croix accrée. L. : *S Jehan Gillebert* (Abb. de W.-B., r. 4007) (Pl. 7, fig. 169) (voir **Ghillebert**).

**Gillefoirt**, voir **Sainte-Livière**.

**Gillard.** *Jehans Gillars*, h. de la comtesse de Hainaut, 1346, à Mons : un lion et un chevron abaissé, brochant, la cime chargée d'un écus. fruste. L. : .. *Jehan . . illars* (Mons, Abb. d'Épinieul).

— *Jehanne Gillarde* ; son sceau est employé, sans constatation d'emprunt, par Amaury le Herut, et van *Heruyt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Allemand, bâtard de Hainaut ; i. t. : 600 mont., 1374, 3 : même écu, mais la cime du chevron chargée d'une rose (?). L. : *S Jehanne Gillarde* (B.) (voir **Biertrans**, **Hannequart**).

**Ghillebert** (*Pierart*) reçoit une rente viagère sur les domaines de Courtrai, 1445 : une hore de sanglier, accompagnée en chef à d. d'une étoile. L. : *Seel* ..... (C. C. B., Acquis de Lille, l. 391) (voir **Gilbert**).

**Gillemans** (*Jehans*), citain de Liège, 1307 (n. st.) : dans le champ du sceau, un château. L. : *S Jehan li fis Gillekat* (B., N° 169).

— (*Giles*), citain *illec*, 1307 (n. st.) : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, et un filet brochant. L. : ... *Gilleman* . . (*Ibid.*).

**Gilles, Gillis, Gilijs, etc.** *Hughe Gillis Daens sone* et sa femme, Catherine van den *Wincle*, vendent à Jacques van *Bliagjes* une terre dans la paroisse de *Steelant* (Steenland) (Flandre), 1361 : une étoile ; au chef chargé de deux chevrons, l'un renversé, entrelacés, renfermant une coquille (Saint-Bavon) (Pl. 7, fig. 170).

— Nicolas *Gilijs*, jadis prisonnier à Basweiler ; i. t. : 68 mont., 1374 : un fermail en losange ; au chef plain. L. : *S' Clais Gilijs* \* *soen* (B.).

— Guillaume *Gieljs van Nelerwinde* (Neerwinden), jadis prisonnier *illec* ; i. t. : 130 mont., 1374 ; Guill. *Gieljs*, seffe une quitance pour son fils, Ganthier *Gieljs*, jadis prisonnier *illec* ; i. t. : 113 mont., 1374 : un chevron abaissé et un lambel brçh. L. : *S Willem Gihl* . s (B.).

Les trois *Gilys* et *Gielys* qui assistèrent à la bataille de Basweiler combattirent parmi les vens (*bede*) du duc de Brabant.

— Jan *Gillijs Wouters zons zone*, sgr. en *Vrasenen* (Vracene), 1403 : un chevron, chargé de deux rameaux et accompagné de deux étoiles en chef et d'un rameau en pointe (Sainte Agnes).

Ce blason rappelle celui des barons Gillés de Péchevy qui portent : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>es</sup>, d'azur au chevron, accompagné de trois glands, tigés et feuilles, le tout d'or ; aux 2<sup>es</sup> et 3<sup>es</sup>, de sinople à la fasce d'argent, accompagnée de trois roses d'or, tigées et feuilles de sable, les deux en chef affrontés.

— *Gilijs Gilijs* (!), échevin de la franchise de Landen, 1406 : un chevron et un lambel broch. L. : . . . . *el* . . . . *is scabini de La* . . . (S.-G.).

— *Wouter Gillis*, prêtre, receveur de la prévôté de N.-D., à Bruges, 1419, 20, 4 : trois étoiles ; au chef chargé de trois roses. L. : *S Walter f Gi . . . s presbatri* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 412, 391, 376).

— *Wolhart Gillis zoen*, échevin de Middelbourg (ZéL.), 1430 : trois fasces ondées abaissées, surmontées d'un lambel. C. fruste (C. C. B., r. 163).

— *Cornelis Gillissone*, échevin de Saftingen, 1468 : un grand trèfle, attaché à un tronc d'arbre, mouvant



de la pointe. L. : *S Cornelis Gielies sone* (C. C. B., Acquits de Lille, 51, 52).

**Gilles, Gillis, Gilijs**, etc. *Herman Gielis zoon*, échevin de Heusden (Brab.), 1480, 1504 : trois têtes de loup tournées, la 2<sup>e</sup> surmontée d'une étoile. Sur un sceau de 1506, cette étoile semble faire défaut (Mal.).

— *Adriaen Gillis*, échevin de S'-Annaland, 1494 : trois triangles ondulés, abaissés, accompagnés en chef de trois pals retraités et en pointe d'une étoile. C. : trois pattes de lion. L. : *S Adriaen Gillis* (C. C. B., c. 463).

— *Henri Gilles*, bailli d'Enghien, établi par Henri, roi de Navarre, sgr. souverain de Béarn, etc., sgr. d'Enghien, 1374 : une fasce échiquetée, accompagnée en chef d'une étoile, accostée de deux roses et en pointe d'une étoile. C. cassé et fruste (Enghien) (voir **Coudenberg, Pleke**).

**Gillien** (Gilles), échevin de Furnes, 1397 : un chevron, accompagné de deux coquilles en chef et d'un poisson, posé en fasce, en pointe. L. : *S Gillys illien* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 88).

**Gillon**. *Wouter Gilloen*, échevin d'Ypres, 1440 ; h. de fief de la Salle d'Ypres, 1446 : deux lions adossés (cassé et indistinct). C. : un léopard assis. S. : deux aigles. L. : *S Wouter Gilloen* (ibid., 1. 192-3).

— (Jean-Philippe le) tient, du Brabant, par la mort de son père, Jean-Philippe, un fief à Petit-Levez, 1754 : de gueules à deux lions adossés, les queues entrelacées. C. : un lion iss. (Av. et dén., N<sup>o</sup> 7358) (voir **Berghe, Halewijn, Leene**).

*La mayson surnomé GILLYON : de gueulle, à deux Lyons adossés, les queues en sautoir, d'or, lampassé et armé d'asur* (COHN. GARLIER, *L'Archieve Noblesse de la conte de Flandres*).

**G[h]ilsen** (Jean), échevin de Saint-Trond, 1478, 90 : une croix engrêlée, cantonnée de quatre coquilles. S. s. : un léopard lionné accroupi (S.-T., c. 9, et Ord.).

D'après l'armorial de Saint-Trond, le champ est d'or, la croix de sable ; les coquilles sont de gueules.

— *Jean Ghilsen*, échevin du chapitre de Saint-Servais, à Maestricht, dans sa cour à Zeppen, 1569 : même écu (S.-T., c. 13).

**Gymnich**. *Dominus Winemarus de Gimeniy, consanguineus* de Jean de Burtscheid, 1275 ; dit sceller de son propre sceau : type scutiforme ; une croix échancrée. L. :  $\clubsuit$  *S Wille* . . . . . *Gremigin* (!) (Ville de Cologne, N<sup>o</sup> 414).

— *Arnoldus de Gimenich, consanguineus* de Henri, sgr. de *Schinna*, 1285 : une croix engrêlée (Duss., *Jul.-Berg*. N<sup>o</sup> 78).

**Gymnich**. *Arnoldus de Ghymmenich* Gent de Godfroid, sire de Heinsberg et de Blankenberg, *curiam meam, sitam in Boghe iuxta Nidegghen* (Nidegghen), 1307 : une croix échancrée. L. : . . . *Arnoldi de Gimenich* (ibid., N<sup>o</sup> 176).

— *Vir discretus Arnoldus de Ghymmenigh, miles*, témoin à l'acte dudit Arnould, 1307 : même écu. L. :  $\clubsuit$  *S Ar de Gimeniy militis* (ibid.).

— Sire Arnould *der Paffe van Gymnich*, ami et parent d'Arnould, sire de Bachem, 1326 : une croix engrêlée. L. : . . . *igi* . . . *Arnawl* . . . . . (ibid., N<sup>o</sup> 316 l. 2).

— Arnould van *Gymmenich*, chev., reçoit, du Brabant, pour lui-même et ses compagnons, un acompte de 63 vieux écus sur son indemnité du chef de la guerre de Flandre, 1357, 24 avril : une croix engrêlée. C. : deux cornes de bouc, chacune garnie à l'extérieur de trois boules. L. :  $\clubsuit$  *S Arnoldi de Gimenich milit* (B., N<sup>o</sup> 986).

— Pierre van *Gymmenich*, chev., arbitre entre l'archevêque de Trèves et le duc de Juliers, 1368 : même écu, brisé d'un lambel. L. :  $\clubsuit$  *S Petri de Gimenich milit* (ibid., N<sup>o</sup> 815).

— Arnould van *Gemenyche*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans la maison du duc de Brabant ; i. t. : 1902 mont., 1374 : mêmes écu et C. qu'Arnould, 1357. L. : *S Arnoldi de Gymnich* (B.).

— *Wennaer van Ghemnich*, jadis prisonnier illec, dans la maison du duc Wenceslas ; i. t. : 3100 l/3 mont., 1374 : mêmes écu et C. L. :  $\clubsuit$  *S Wynmar de Gimenich* (B.).

— Thierry van *Gymmenich*, chev., et Jeanne van *Eymenberg*, sa femme, ont à réclamer à l'archevêque de Cologne, du chef de feu Henri Voys van *Lechenich*, jadis mari de ladite Jeanne, 4000 fl., pour laquelle somme il a engagé le château, ville et bailliage d'Ire, dont Thierry a été nommé bailli, après que Gérard van *Eygenberg*, chev., l'avait été pendant quelque temps, du chef de sa dite parente. 1389 ; chev., conseiller et ami de l'archevêque, 1393 ; figure dans un acte avec sa dite femme, antérieurement mariée à Henri Voys van *Lechnich*, 1394 : une croix engrêlée et une bordure (Duss., *Col.*, N<sup>o</sup> 1129, 1168 et 1175) (Pl. 7, fig. 171) (voir **Fuchs**).

— Guillaume *Beyssel van Gymmenich*, et *Gymnich*, chev., ami et conseiller dudit archevêque, 1393 ; qualifié *uns lieven nevnen int swaiger*, il se. des actes desdits époux Thierry de *Gymnich* et Jeanne, 1394, et de l'archevêque, 1395 : une croix engrêlée et un lambel broch. Le sceau de 1393 sans timbre. C. 1391-5 : un chapeau de tournoi, sommé d'un canard,





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. L.

Fig. 1. Gauthier van der Quaderbrugghen, chevalier

Fig. 2. Jean van Ranst, chevalier

Fig. 3. Rasse van Rivieren, sire de [Neer-]Linter (1)

Fig. 4. Gilles, sire de Rodemack, lieutenant du duché  
de Luxembourg

Fig. 5. Thierry die Rover

Combattant,  
tous, à Basweiler,  
dans l'armée  
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1371 ou des années suivantes.

(1) Le sire de [Neer-]Linter commanda une flotte à Basweiler.



posé devant un pauc de plumes de coq, soutenu d'un manche (Duss., *Col.*, Nos 1168, 75, 83) (voir **Broeck**, note, **Eynenburg**).

**FAHNE**, *Coeln. Geschlechter*, renseigne comme premier : un cimier entouré de jones de sable (*in schwarzen Schiff*). Voies, d'après **GELBE**, le blason des van *Gymnenghe* : d'argent à la croix engrêlée d'azur. Ca. d'or. Capeline d'argent, doublée de pourpre. C. : deux cornes de bouc d'argent, adossées, garnies, chacune, de trois boules de gueules.

**Ghinderhoven** (Nicolas van), dit Cole, reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, dû, par le duc de Brabant, aux chapelains ordinaires de Sainte-Gudule, du chef d'une maison *achter den Ketel, buten sinte Goedelen poorte* (maison récemment englobée dans le parc ducal), 1432 : trois maeles, accompagnés en cœur d'une merlette. L. : *S' Nycholai de Ghinderhoven* (B.).

**Ginderbuijten**. Othon van *Ginderbuten* sc. un acte de Francon van Kersbeek, 1339 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois maeles ; au chef de quartier chargé de trois pals ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de vair. L. : *S' Otte van Ginderbuten* (B., No 498).

**Ghinderover** (Robert van), échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1395 ; meureur et semencœur de sire Jean van *Massemine*, chev., dit le *Ghaloijs*, 1396 (n. st.) : un diapre, chargé en cœur d'une étoile, ou rose (quintefeuille). L. : ... *obrecht va Ghind'ove*. (sceau mal gravé) (*Zwijveke*).

**G[h]inderta[el]en** (Jean van) ; son sceau est appendu à plusieurs actes, sans constatation d'emprunt, par Luc Finet, teneucier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1616 : une fasce, chargée d'un blanchis, accompagnée en chef d'une étoile, accostée de deux roses, et en pointe d'une tour, accostée de deux losanges. L. : *S Ian van Gindertale* (C. C. B., c. 47, 48).

— (Maitre Jean van), échevin de Bruxelles, 1622 : cinq (3, 2) maeles ; au chef chargé d'une rose, accostée de deux étoiles. C. : une étoile (Ch. et dac. div., c. I).

— (Barbe van), célibataire, fait un testament olographe, 1639 : cinq losanges, rangés en croix, accompagnés en chef à d. d'une étoile ; au chef chargé d'une rose, accostée de deux étoiles. C. : une étoile (Fonds des Jésuites, Collège de Bruxelles, No 913-4).

Elle était fille de Lancelot van Gindertalen et d'Agnès de Hertozhe (renseignement du A. M. le Baron C. de Berreken).

— (François van), licencié-ès-lois, échevin de Bruxelles, 1699 : un château, accosté de deux losanges et surmonté d'une étoile, accostée de deux roses ; la pointe de l'un est cassé. C. : un château (M. van der Lijst).

**Gyr**, voir **Berg**.

**Ghys** (Gauthier) reçoit, du Brabant, un acompte de 60 vieux écus, sur 260 (guerre de Flandre), 1357, 20 août ; selle pour Jean van *Velaer*, qui reçoit, du Brabant, 247 1/2 vieux écus, à lui dus, pour solde, sur 302 1/2, du chef de ses services et pertes (dans ladite guerre), à l'exception de deux chevaux usés et de 42 écus, pour lesquels il n'a pas encore reçu d'obligation, 1358, 8 juin ; il reçoit, lui-même, 200 vieux écus, pour le solde de ses pertes, etc., 1358, 4 juin : une fasce, surmontée de trois maillets penchés. L. : *S Wouter Gūsen* (B., No 1346, 1628, 1632).

— (Jacques), bourgmestre de *Lombardje*, 1414 ; a reçu de Pierre Ghys, son fils, 200 livres parisis, en remboursement d'un prêt fait au duc de Bourgogne, *up die officie van der bailli van zierer stede van Lombardje*, 1429 : trois roses, à six feuilles, accompagnées en cœur d'un oiseau. L. : *Sigille Jacop Ghys* (C. C. B., Acquits de Lille, 1.131) (voir **Gheijs**).

**Gijsbertsz. Gijsbrechts, Gisberts, etc. Willem Ghisebrechts soen**, échevin de Rotterdam, 1367 : une tête et col d'aigle, surmontée à d. d'une rose (?) et à s. d'un oiseau (U.).

— *Jan Gijsbrechtszoen*, receveur du duc de Brabant, à Bois-le-Duc, 1374 : deux fasces, surmontées à d. de . . . (une étoile ?) (S.-T., No 5bis).

— *Wigger Gijsberts sojn*, échevin de Ravestein, 1397 : trois fasces et un lion cour., à la queue fourchée, broch. L. : *S' Wigger Gisberts* (Duss., *Clèves-Mark*, No 609).

— *Claes Ghysbrechts soen, welgheboren man van Zuithollant in mijns genadichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe vierseair van Zuithollant tot Dordrecht*, 1454 : à d. une rose ; à s. . . (fruste). S. s. : un aigle (Mal.).

— *Jacob Gijsbrechtsz*, échevin de Rotterdam, 1475 : une étoile à huit rais, surmontée d'un lambel. S. s. : un aigle (U.) (voir **Alphen**).

— *Pieter Ghysbrechtsz*, échevin de Rotterdam, 1500 : une marque de marchand. C. : un vol (U.) (Fig. XXI).

— *Jacob Ghysbrechts*, échevin de *St-Geertruidenberg*, 1501 : trois merlettes ; au chef chargé d'un marteau cour. (?). T. s. : un h. sauv., agenouillé, appuyant sa massue sur le sein gauche (N.-D., Anvers, *Chap., capsu rer. extraord.*).

Une famille *Ghysbrechts* portait, d'après l'armorial ms. de *St-Trond* : d'argent à trois fleurs de lis de gueules, accompagnées en cœur d'un fer de moulin à saules.

— *Willem Ghysbertsz*, écoute de Sloten et d'Osdorp, 1501 : un animal (mouton ?) passant. S. s. : un aigle (ibid., fonds des Chartreux de *ter Salgherhaven*).





**Gijbsbertsz. Gijbsbrechts. Gisberts**, etc. (*Cornelis Gijbsbertsz.*, échevin de Zuijlichem, 1592 : trois pals de vair ; au chef . . . (cassé). L. : . . . . . *soen* (Arnhem, *Rekenk.*, 2161).

— **Antonis Gijbsbertsz.**, échevin *illeg.*, 1612 : une rose, accompagnée de cinq billettes, deux aux cantons et trois (2, 1) en pointe. L. : *S' Antonis Gijbsbertso* (Ibid., N° 2667) (voir *Putzeijs*).

**Gijsegem. Jehan de Ghiseghem**, échevin de Termonde, 1408 : un chevron, chargé d'une coquille et accompagné de trois roses. L. : *S' Ian van Ghiseghem* (G. C. B., Acquis de Lille, l. 70-71).

— Jean van *Ghiseghem*, h. de la cour de Termonde, 1416 : même écu, sans la coquille (Ibid., l. 394).

— Pierre van *Ghiseghem* tient, du château de Termonde, un fief à Saint-Gilles, 1430 ; sc. pour son fils Daniel, feudataire, du même château, à Appels, 1430 ; trois têtes et cols d'oiseau (Fiefs, N°s 3466 et 4374) (voir *Kale*).

— Pierre de *Ghizeghem*, échevin de Termonde, 1439 : même écu. T. : un ange. L. : *S' Pieter van Ghiseghem* (G. C. B., Acquis de Lille, l. 70, 71).

Ces deux derniers sceaux sont assez mal gravés. Les têtes d'oiseau ne ressemblent guère à des têtes de coq ; ce sont plutôt des têtes de bœuf.

— Edouard van *Ghiseghem*, fils de Godelfroid, tient, dudit château, un fief à Termonde, appelé *Craijenem* et s'étendant jusqu'à Zwijveke, 1513 ; écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois têtes et cols d'oiseau, accompagnés en cœur d'un croissant ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix, accompagnée de douze merlettes, rangées en orle. C. : on voit une partie d'un vol (Fiefs, N° 4143).

**G[h]iselin. Pierar Guisselins**, h. du comte de Namur, 1254, 5 (n. st.) : dix billettes, rangées en orle, et une coquille en cœur. L. : *Si Pierar Giselin* (*Nam.*, N°s 784, 9).

— Jacques *Ghiselin*, échevin d'Ostende, 1398 : une coquille, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef. L. : *S' Iacop Ghiselin* (G. C. B., Acquis de Lille, l. 38).

— Antoine *Ghis[s]elin* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1452, 4, 6, 7, 42, 3, 4, 5 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'une rose. T. : un ange. L. : *S' Anthonis Ghiselin* (Ibid., l. 43, 377 et 378).

— Claire *Ghiselin*, fille d'Antoine et veuve de Jacques Breijdel, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1474 : même écu. L. : *S' Clare Ghiselins* (Ibid., l. 379) (voir *Breijdel*).

— Gérard *Ghiselin*, échevin de la haute cour du Feix, 1468 : trois faucilles ; ceuss, en cœur, à l'aigle employé, chargée d'un ceuss, à trois piles (**Bossimé**). Gq. cour. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S' Girart Ghiselin* (*Nam.*, Pauvres, 1018).

**G[h]iselin. Thierry Ghiselin**, fils de Jean, tient un fief du château de Furnes, 1123 (n. st.) : une bande, accompagnée (?) de trois coquilles, 2 en chef à s., accostées, 1 en pointe à d. C. : deux pattes d'ours (Fiefs, c. 887, l. 219-31).

**Ghisels, dit van Liere** (Jean), tient, du Brabant, un fief à *Craendonk*, 1497 (n. st.) : trois huchets, accompagnés en cœur d'une rose, et une bordure composée. C. : une tête et col de paon. Le sceau porte : *Gisels* (Av. et d'én., N° 2546).

**Ghisen. Marie Estienne**, veuve du sieur *Perpette* Jacquemin, dame de *Daverdit* (Daverdisse) et de *Vervoz*, pour un quart et demi, remet au roi de France, le dénombrement de ces fiefs, relevant du comté de Chiny ; elle signe : « Marie Ghisen » ; 1682 : trois fers à cheval. Gq. sans C. (cachet en cire rouge) (G. C. B., 45713<sup>a</sup>).

**Ghislain**, voir **G[h]iselin**.

**Ghislenghien**, voir **Zwarte, Vilain**.

**Ghijsselen** (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1590 : un animal (chevre saillante ?), accompagné au canton s. d'une étoile (Mal.).

**Ghistelles. W[alterus] de Ghistella** sc. un acte, *apud Ghistellam*, 1229 : type équestre ; fort cassé. C.-sc. : un écu au chevron. L. : . . . . . *etm meum* (Fl., N° 34).

— **Johans de Ghistele, chevaliers, sire de Formenseles** (Voormezele), 1259 : type équestre ; le bouclier à un chevron. L. : . . . . . *dmj For* . . . . . C.-sc. : un écu au chevron (Fl., N° 405).

— **Jehans de Ghistiele, sires de la Wastine**, chev., h. du comte de Flandre, 1285 : type équestre ; le bouclier et la housse à un chevron d'hermine. Une couverture flottante, attachée au haut du eq. Ornement du chaurifren : un éventail. L. :  $\text{✠}$  *S' Iohis de Ghistell' dui . Formisella . de Gastina . . . . . tis*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. :  $\text{✠}$  *Contrasigillum credendum* (Baudeloo).

— **Rogiers de Ghistiele**, chev., frere dudit Jean, 1285 : type équestre ; le bouclier et la housse à un chevron d'hermine et au lambel broché. L. :  $\text{✠}$  *Sigill . . . . . histella militis*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. :  $\text{✠}$  *Contra sigillum Rogeri de Ghist'la* (Ibid.).

— **Rogier de Ghistiele**, chev., h. du comte de Flandre, 1294 (n. st.) : un chevron d'hermine et un lambel broché. (*Nam.*, N° 220).

— Marguerite (de Ghistelles ?), femme de Robert, chev., sire de Nevelde et châtelain de Courtrai, 1314 : type ogival ; dame debout, tenant un faucon



sur la main gauche et accolée de deux écus : A, une croix (Nevele); B, un chevron d'hermine. L. : *Margar . . . . . et castellani cvrtrac* (!) (Ibid., N° 41).

**Ghistelles.** *Jehan de Ghistelle*, chev., fait une promesse au comte de Flandre, 1335 : un chevron d'hermine (Fl., N° 1673).

— *Ghemene zeghel van der poort van Ghistele*, 1353 (n. st.) : dans le champ du sceau, un lion a d., accompagné a s. d'un écu au chevron d'hermine. L. :  $\star$  *Sigillum ville de Ghistella* (Fl.).

— *Jaquemars de Gnistelle*, chanoine de Saint-Aubain, a Namur, h. du comte, 1359 : une fasce bretessée et contre-bretessée. G. : un bonnet d'hermine. T. : deux êtres chimériques, formés du dessus d'un corps de femme, aux cheveux flottants, et du dessous d'un lion ailé. L. : *S . . . . . e Gistella* (Nam., N° 839).

— *Oulfars de Ghistelle*, chev., reçoit une pension par le châtelain de Raismes, 1366; sire de *Wan[u]t-dunpragel*, 1371 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron d'hermine; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un burelé et un lion (cour. ?) broché. (Luxembourg). L. :  $\star$  *Sigillum W. . . . di de Gistela* (B.).

M. le comte DE LIMBOURG-STIRUM, dans *Le chambellan de Flandre et les seigneurs de Ghistelles* (p. 125), dit *Wauwinprael*. Ignore la forme courante de ce nom.

— *Marie van Ghistele*, dame de Lilloo, reçoit un paiement de la duchesse de Brabant, par l'abbé de Tongerlo, 1385; Marie de *Ghistelle*, dame de Lillo, et *Jehan de Halen*, chev., son fils, déclarent avoir acquis, de la duchesse de Bourgogne, une rente sur le toulier de Bruges, 1404 : parti; au 1<sup>er</sup>, un lion cour. (Halen); au 2<sup>e</sup>, un chevron d'hermine. Derrière l'écu émerge un h. sav. S. : deux griffons cour. En dessous de l'écu, deux léopards lions, acroupis, adossés. L., 1385 :  $\star$  *Sigillum Marie de Ghistelle . . . . de Lillo* (B. et C. G. B., Acquets de Lille, I, 39).

Sur sa fiche relative au sceau de 1404, je n'ai pas annoté les deux griffons cour. comme supports. Serait-ce un oubli ? L., 1401 :  $\star$  *Sigillum Marie de Ghistelle . . . . .*

— *Louis de Ghistelle*, écuyer, reçoit, du Brabant, une rente sur Aymeries et Raismes, 1386; même écu écartelé qu'*Oulfars*, 1386. L'écu posé sur une aigle, coiffée d'un casque, cimé de deux cornes de buff. L. : *S' Loys de Ghistelle* (B.).

— *Lays de Ghistelle*, chev., sgr. de *Wulfnele*, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, reçoit une pension annuelle de 300 francs sur les brevets d'Assenede et des Quatre-Métiers, 1413, 4, 5 : un chevron d'hermine et un lambel broché. Cq. cour. G. : une tête et col de . . . (animal) entre un vol. S. : deux griffons. L. : *S Loys de Ghistele s de Wulfnele* (C. G. B., Acquets de Lille, I, 222).

**Ghistelles.** *Jean van Ghistele*, sgr. de Dudzele et de Straten, reçoit une rente sur la sgr. de Guines, 1420 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron d'hermine, accompagné en chef a d. d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige (?) (un peu fruste); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un chevron (Dudzele). G. : une tête et col de chèvre entre un vol. L. : *S' Jan van Ghistele ruddere* (Ibid., I, 190).

— *Gui van Ghistele*, chev., sgr. d'*Azele* (Avel) et de *Wachaël*, fendantaire, du château de Termonde, a Schellebelle et Wanzele, 1430 : un chevron d'hermine, accompagné au canton s. d'un écus. au lion. G. cassé; on ne voit qu'une tête de chèvre (Fiefs, N° 4436).

— (Isabelle, dame de) et d'Ingehuuster, etc., tient, du Bourg de Bruges, un lief a Varsseuere, 1430 : parti; A, écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce (Béthune); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un fascé de vair et de . . . (Cocuy); B, écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron d'hermine (Ghistelles); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix engrêlée (Reigersvliet). T. : un auge (fort endommagé) (Ibid., N° 11174).

Isabelle de G. était femme de Robert de Béthune, vicomte de Meaux, dont la mère était une Cocuy.

— (Damoiseau Jacques de) (fils de sire Arthus), sgr. d'*Appelsforde* (= vooorde), haut-échevin du pays de Waes, 1638 : un chevron d'hermine. Cq. cour. C. : un bouc iss. (Ibid., N° 7253) (voir Barré, Damme, Dhesius, Dringham, Dudzele, Escornaix, Massemen, Wallaert).

D'après GELRE, *die here van Gistele*, h. du comte de Flandre, portait : de gueules au chevron d'hermine. Le cq. d'or. C. : une tête et col de chèvre d'hermine, languée de gueules, accornée d'or, entre un vol d'hermine. GELRE donne à *her-Jan van Gistelles*, h. du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de gueules au chevron d'hermine; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, fasce d'argent et d'azur (3 pièces), au lion de gueules, cour. d'or, broché. (LUXEMBOURG). Le cq. d'or. Volet parti d'argent et de gris. C. : un chapeau de tournoi, parti d'argent et de gris, retourné de gueules, garni de deux cornes de bouc, la 1<sup>re</sup> d'arg., la 2<sup>e</sup> grise. Répétant, vers la fin de son armorial, le blason de Jean de Ghistelles, GELRE a omis le lion des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quartiers et peint en sable les parties du volet et du C. colorées. d'abord, en gris. Il donne ainsi *Feru d'Hehelsbeec* (Ghistelles, sgr. d'Esquelbecq) : de gueules au chevron d'hermine, accompagné de trois étoiles à cinq rais d'argent (ou d'or ?) (sans eq.). L'Armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par DOUET D'ANCO, attribue au sire de Ghistelle (?) : de gueule à 1. chevron d'ermine.

La ville de Ghistelles porte : de queue, ou chevron d'ermynes (COUS. GALLIARD), *L'Ancienne Noblesse de la comté de Namur*.

Le seigneur de Ghistelles : le même écu, et erge son nom (Ibid.).

**Givet.** *Nos jures de Givet* scellent un acte d'Everard de la *March*, comte de Rochefort et de Montaigny, sgr. d'Agimont et de Durbuy, haut-voué héréditaire de Durbuy, 1520 : dans le champ du sceau, une porte



de ville, hersée, accostée de deux écus, tous deux à un burelé et au lambel broché. (Looz d'Agimont). L. : ✠ *Sigillum irvati de Givito*, C.-sc. : un écu comme ceux de la face. L. : ✠ *Contra sigillum* (Arlon, Abb. de Saint Hubert).

**Glaadt**, voir **CRONENBURG**.

**GLABBAY** (Henri van), *Henry de Gleway*, écuyer ; devient vassal du duc de Luxembourg, du chef de ses allens à *Lynieres* (Linger) *deleis Chernaize* (Charage), prévôte de Luxembourg, 1381 ; tient de Wenceslas, duc de Luxembourg, *alles daz gut daz ich haldende bin zu Linre* (Linger) *by Petingen* (Pétange) *in der präbisten van Luccembourg*, à titre de *burchlehen* . . . , *urrrende van der Burgh van Arle* (Arlon), 13 . 3 ; un lion. C. : deux cornes de boeuf, chacune garnie à l'extrémité de trois boules. L. : *S' Hanrich v . . . . .* (Lux., c. III, l. X, Nos 19 et 9).

La charte porte l'année 1303, ce qui est une erreur de scribe. Le duc Wenceslas I<sup>er</sup> régna dans le Luxembourg de 1353 à 1383. L'acte est probablement de 1383.

**Glabbeek**, voir **Berchman**.

**Glabdach**, voir **Vurre**.

**Glaive** (Jean), échevin de Malines, 1300, 9 : dans le champ du sceau, un épieu de chasse, muni, près de l'extrémité postérieure, d'une petite traverse, et accosté d'une quartefeuille et d'une croisetie pattée. L. : *S' Iohannis . . . . .* (Mal.).

Ce sceau a été reproduit peu exactement par A. VAN DEN EIJNDE.

**Glarges** (Pierre de), h. de lief du Hainaut et de la cour de Mons, 1563 : un burelé ; au fr.-q. chargé d'une tête et col de hélier. C. : une tête et col d'oiseau (coq?) entre un vol (Mons, II, de tief).

**Glenel**. *Conrardus, plebanus de Gluele*, sc. pour Werner de Burbach, qui se réconcilie avec les bourgeois de Cologne, *propter confictum qui accidit apud Wuranc* (Worringen), *in quo captus fuit e. parte civium predictorum* ; 1288, 15 juin ; dans le champ du sceau : une aigle. L. : ✠ *S' Conr' plebani i Gluele* (Ville de Cologne, N<sup>o</sup> 495).

**GLEWAY**, voir **GLABBAY**.

**Glimbach**, voir **Bongart, Wolf**.

**Glimes** (*Johannes, dominus de*), miles, s'engage, moyennant 12 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum tribus viris, una nobiscum, prolos et honestis, bene et honeste cum galis armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 : un lion et un bâton broché, chargé de trois losanges. L. : ✠ *S' Iohannis Cordelen militis* (B., N<sup>o</sup> 412).

**Glimes**, Jean van *Glymes*, et *Ghelimis*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans la maisonie du duc de Brabant ; i. t. : 966 mout., 1374 ; héritier de Colard van *Molebaya*, tué *illec*, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinek ; i. t. : 80 mout., 1374 ; sc. pour Lambert van der *Wastinen*, prisonnier *illec*, sous ledit bailli ; i. t. : 12 mout., 1374 ; pour *Henneken*, bâtard de *Glymes*, et Lambert Stockoec, tous deux prisonniers, dans la maisonie du duc, 1374 : un lion et un bâton broché ; écus. en cœur, à la bande ondée, accostée de trois billettes, 2 en chef à s., 1 en pointe à d. L. : ✠ *S' Iohannis dei de Glims* (B.).

— Gauthier van *Oppheldenaken* (Jodogne-Souveraine), prisonnier *illec*, sous la bannière d'Agimont ; i. t. : 190 mout., 1374 : une bande, chargée en chef d'un étrier, posé dans le sens de la bande, et accompagnée d'un semé de billettes. L. : ✠ *S' Watier de Glimes* (B.).

— *Jakemijn van Ghelimes*, prisonnier *illec*, dans la maisonie du duc Wenceslas ; i. t. : 240 mout., 1374 : un lion, chargé d'un écus, à la bande et à six billettes, rangées en orle. L. : ✠ *S' Iakemien de Glimes* (B.).

— Guillaume van *Ghelimis van Oppheldenaken* (et *Ghelimis*, tout court), chev., prisonnier *illec*, sous le sire de Boutersem ; i. t. : 1578 mout., 1374 : une bande accostée de six billettes, rangées en orle (sans lion). L. : *S' Wilham de Glymes* (B.).

— Jean van *Glymes* sc. un acte Tristram, sgr. de Fraipont, 1416 : un lion et un bâton broché ; écus. en cœur à la bande, accompagnée de deux billettes, en chef à s. (un semé?). Cq. cour. Cq. C. : deux cuissards. L. : *S' Iohis de Glim . .* (B.).

— Philippe van *Glijmes*, sgr. de *Grijnbergen*, devenu majeur, ratifie une quittance, de 1439, relative à un rachat de rente sur le Brabant, scellée, avec son frère aîné Jean, sgr. de Berg-op-Zoom et de *Glymes* (qui l'appelle son *joncxste broeder*), 8 mai 1443 : trois macles ; au chef chargé à s. de trois pals ; au fr.-q. broché, à un lion. L'écu muni d'une bordure (simple). Cq. cour. C. : une tête et col d'âne entre deux cuissards. S. : un léopard lionné accroupi et un h. sauv., sans massue. L. : *S' Philippe de tilmes dui de Grimbeghe* (B.).

— Philippe de *Glymes*, chev., sgr. de Grimberzhe, fait, par l'intervention de Philippe le Bon, avec Jean, comte de Nassau, un accord relatif au différend qu'ils ont eu, comme coseigneurs de Grimberzhe, 1436 : trois macles ; au chef chargé à s. de trois pals ; au fr.-q. broché, chargé d'un lion. L'écu muni d'une bordure. Cq. cour. C. : une tête et col d'âne entre deux cuissards. S. d. : un leopard lionné. I. s. : un





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LI.

Fig. 1. Thibaut Semal, sire de *Brousbey*

Fig. 2. Hugues de Schönberg

Fig. 3. Henri van Soetern

Fig. 4. Godefroid van den Torre, chevalier

Fig. 5. Othon de Trazegnies, le jeune, chevalier (1)

Combattant,  
tous, a Basweiler,  
dans l'armée  
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

(1) L'ombre de lion, gravée très finement, n'apparaît pas sur la reproduction, ci-dessus, du sceau d'Othon.





h. sauv., sans massue. L. : *S Phlippi de Glines dui de Grimbegh'e (B.)*.

**Glimes.** Jacques de *Glymes*, échevin de Jodoigne, 1461 : une bande et un semé de billettes. Cq. cour. C. : deux contres, à l'état normal, adossés (voir p. 82-8). L. : *Sigillu Iaco* . . . . . (C. C. B., c. 36) (voir **Berghes, Boule, Nassau, Putte, Willebroeck**).

VOIR **TARLIER** et **WALTERS**, *La Belgique anc. et mod., ad vocem Jodoigne, Glimes, etc.*

Les comtes de Glymes, en Belgique, portent : d'azur à la bande d'argent, accompagnée d'un semé de billettes d'or.

**Gblin.** Simon de *Ghel[lin]*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1366, 8 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une demi-aigle, mouvant du parti ; au 2<sup>d</sup>, un lambel. Un filet broch. sur l'écu. L. : *S Si . . . . . e Gelin* (Mons, Abb. d'Épinlieu et Ste-Waudru, c. Q, 1. Quévy) (voir **GHELIN**).

**Glinde** (Gérard et Godefroid van den), et d'autres, décl. s'être faits hommes du comte de Berg et de Ravensberg, 1369 ; Gérard : une barre. L. : . . . *eyrart van den Glin* . . . ; Godefroid : une bande, accompagnée à s. d'une rose (?) L. : . . . *Golfr . . . . . Glin* . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 837) (Comp. les armes d'**EGHER, Gruter** et **Stegen**).

**Gliseulle.** Hues de le *Glisuele*, *escuiers*, prévôt de Beaumont, 1331 : plain ; au fr.-q. chargé d'une rose. L. : \* *S Hues . . . . . tzele* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Huart de Glisuelle*, h. de fief du comte de Namur, 1379 : plain ; au chef chargé à d. d'une coquille (*Nam.*, N° 1128-9).

— *Colart de le Glisolle*, *escuier*, prête, au duc de Brabant, le serment de fidélité, en qualité de prévôt et « garde » de sa ville et forteresse de Beaumont, fonctions auxquelles ce prince l'a nommé le même jour, 1422, 29 novbr : même écu. C. : une tête de more. L. : *S Colart del Glisuelle (B.)*.

**Glocester**, voir **Hordin**.

**Gluel** (Godefroid) reçoit un paiement du Brabant, 1386 : un sautoir. L. : . . . . *Gluel* (B.).

**Gobelin**, voir **Sanders**.

**Goben** (*Govert*), échevin de Helmond, 1386 : trois terres abaissés, surmontés d'une roue, accostée de deux annelets (Helmond).

**Gobers** (et **Gobiert**) (Amand), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. un acte relatif à un bien à Rogies, 1349 ; seelle en 1441 : de . . . à quatre burelles et au chevron broch. (Tournai, Chartreux, c. 1 et II).

**Gocheles**, voir **Vinalmont**.

**Godar** (François), l'un des *hommes delle cyese Dieu*, *appeleis alluens*, *jugant entre Sainte Marie et Saint Lambert*, *eigheses de Liege*, 1373 : une croix (Duss., *Stav.-Malmédy*, N° 105).

VOIR **ADOLF WOHLWILL**, *Die Anfänge der landständischen Verfassung im Bisthume Lüttich* (1867, p. 176-181).

**Godefridi** (*Johannes*), échevin d'Oisterwijk (Brabant sept.), 1334 : deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir. L. : . . . . . *filii G. . . . .* (S.-G.).

**Godefridus** (sans autre nom), échevin de Tongres, 1283 : trois coquilles. L. : . . . *God . . . . . tog* (Duss., *Bailliage d'Allenbiesen*, N° 22).

**Gof[e]defrijt** (et **Godefrit**) (*Berndt*), écoute de Moers, 1473, 82 : une scie. L. : *S Bernt G. . . . er* (Duss., *Orange-Moers*).

**Ghodef[roy]** (Robert), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc., à Beaumont, 1581 : un chevron, chargé de trois, ou cinq meules (Trustes), dont celui de la cime est un crois-ant, et accompagné de trois croisettes. C. cassé (Mons, II. de fief de Beaumont).

**Godefroy** (Georges), sgr. Ioncier de Roy, *Geuhey* (?) et *Ouvriette* et sgr. engagé de Journal, remet au roi de France le dénombrement de ces liefs, 1681 ; déclare seller du cachet de ses armes, mais se sert de celui de Louis Gougeon : trois lis au naturel, tigés et feuillés. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713e).

**Godefroid**, Michel *Godeffroit*, h. de fief du Hainaut, 1399, à Avesnes : une fasce, accompagnée en chef de deux molettes et en pointe d'une croisette. L. : . . *Michi . . Godefroid* (Mons, Gr. scab. d'Avesnes).

**Godekin.** *Goffart Gheudekin* (*Gheutekin*), échevin de la ville et franchise de *Gres* (Grez-Doiceau), 1455, 60, 1 : une tourche, accostée de quatre roses, deux aux cantons, deux aux flancs. L. : *S Goffa . le fye Godekyn* (C. C. B., c. 36).

**Godelief** (Salomon), h. du comte de Flandre, dans la sgr<sup>ie</sup> de Guines, 1420 (n. st.) : une fasce, accompagnée de six étoiles, trois rangées en chef, trois (2, 1) en pointe, et d'un croissant, entre les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étoiles. L. : *S. Salemoen . . delief* (C. C. B. *Acquits de Lille*, I, 190).

**Ghodemart** (Pierre), h. de fief du Hainaut, 1537, 8, 47, 9, 53, 62 ; h. de fief de la sgr<sup>ie</sup> de Binche, 1547, 51 ; conseiller ordinaire du roi dans le Hainaut, 1555 ; coupé ; au 1<sup>er</sup>, une aigle ; au 2<sup>d</sup>, plain. C. : une aigle iss. (Mons, Sainte-Waudru, c. I et II ; Fiefs, N° 10491, 7, 9) (voir **Patoul**).



**Godenards.** *Henricus dictus Godenardi*, échevin de Louvain, 1305 : un sautoir engrelé, cantonné de quatre étoiles. L. : *S Henrici Godenardi scabini* (L. . . . .) (S.-G.).

— *Symon Godenardi*, échevin illec, 1331 : un sautoir engrelé. L. : *S Symonis Godenar* . . . . . lov (S.-G.).

— *Dominus Symon Godenardi, miles*, échevin illec, 1333 : même écu. L. : . . . . . on' *Godenard* (!) *mil scab lov* (S.-G.).

— Simon *Godenaert*, chev., délégué de la ville de Louvain, un acte du 1<sup>er</sup> février 1335 (n. st.) : un sautoir engrelé. C. : deux cornes de bœuf. L. : *Sigi' Symonis Godenard militis* (B., Nos 342 et 343).

— Jean *Godenaerts*, chev., et *Lodic uten Lijminghen*, le jeune, reçoivent, du Brabant, 250 vieux écus (guerre de Flandre), 1357, 18 octobre; *J. Godenarts*, chev., reçoit, de la ville d'Aerschot, *alse van der taxation weghen die ghelaten is in den lande van Brabant*, 250 guldenes *penninghe mitten seilde*, 16 novembre 1357; se porte caution, pour le duc Wenceslas, envers Jean de Blois, sgr. de Schoonhoven et de la *Goude*, 1367 (n. st.) : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux oreilles d'âne, d'hermine à l'int. L. : *S' Ioh'is Godenaert militis* (!) (B., Nos 1478 et 1508).

— Jean *Godenards*, chev., un des chefs de l'armée brabantine, à la bataille de Basweiler, où il avait été fait prisonnier; i. t. : 3646 moult., 1374 : même écu. L. : *S' Iohannis Godenaerts milit* (B.).

Il était sénéchal du Brabant. GELRE a laissé en blanc l'écu de *her Jan Godenaerts*; il lui donne un cq. d'or, recouvert d'une capeline de sable et cimé de deux oreilles d'âne d'hermine. Tous les auteurs qui ont cité ce personnage ont tronqué son nom en *Godewaerts*, etc. Jean *Godenards*, chev., drossard de Brabant, transporte, devant Jean, sire de Rutscloer, et ses hommes, un bief, de 6 1/2 bonniers et 1 journal, à Werchter, entre de *eusele dit de Yeldone* et de *eusel* de Catherine *Seynmalera*, et le reçoit de nouveau à cens; cette formalité accomplie, il cède ce bien au couvent de S<sup>te</sup>-Gertrude, à Louvain, le 9 novembre 1366 (S. G.).

**Godenrot**, voir **Cronenburg**.

**Godertoij** (Jean), échevin de Louvain, 1339, 46, 8, 51, 8, 60, 1407 : une aigle (l'écu non parti). L. : 1339 : \* *S' Iohis Godertoij* . . . . . lov; 1346 : \* *S' Iohi's Godertoy scab' lov* L. : 1351, 8, 60, 1407 : \* *S' Iohis dei Gutertoy scabini lovanien'* (S.-G. et M. Rouffart).

Plusieurs personnages distincts.

Dans les actes, ce nom est orthographié aussi : *Goedertoij*, *Godertoij*, etc.

**Godewaerts, Goderts**, etc. *Sijmoen Ghodevaerts soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1382 : un lion et une bordure engrelée (Mal.).

**Godewaerts, Goderts**, etc. *Henricus, filius Goderadi*, échevin de Tyla (Tirol), 1448 : une quartefeuille (*geld*).

— *Jacop Goderts zoon*, échevin de Heusden (Brab.), 1515 : une roue, surmontée d'un lambel. S. s. : un aigle (Mal.).

— Gilles *Goewarts*, vassal de d<sup>me</sup> Catherine van der Dylet, dans sa sgrie de *Vivere*, à Elversele, 1527 : une étoile en chef à d. et un trelle en pointe. Le chef est cassé à s. (Piets, No 6422).

— *Haubrecht Govarts*, écoulète de l'abbé de Saint-Trond, 1638 : trois macles. C. : un h. sauv., iss., brandissant sa massue de la main gauche (Ord.) (voir **Miggherode**).

M. le commandant Gaetan Heug, à Bruxelles, possède un livre intitulé : *Nr. Machiavelli Florentini | Principes | Editio nova prioribus | Emendatorius* (Lede, chez Jérôme de Vogel, 1643), dans une reliure en plein veau, sur laquelle on voit, au repoussé, dans un ovale, ce blason : un écu à trois macles. C. : un h. sauv. iss., appuyant sa massue sur l'épaule droite, et tenant, de la main gauche, une rondache aux armes de l'écu. Légende : *HUBERTVS GOVAERTVS ICTVS (= jurisconsultus)* (XVII<sup>e</sup> siècle).

**Gödesheim**, voir **Reel**.

**Godgoels** (Jean), échevin de Rosoux (*Hoest*), 1533 : une charrue, surmontée d'une étoile à cinq rais (Ordange).

**Godijn** (Jean), échevin de Bruxelles, 1344 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. chargé d'un lion. Gq. cour. C. : une tête et cul d'oïseau, à long bec pointu. L. : *Sigillu Iohannis dei Godini* (Brux.).

— (Gauthier), reçoit du Brabant 1505 livres, 5 escalins, 6 deniers, pour *coste ende there ghedaen bi den ghenen die klysten binven onser herberghe. op de scout diemen den porteren van Bruesele seuldich was* (guerre de Flandre?), 25 novembre 1357 : même écu, le lion cour., et accompagné de cinq maillets (semé). L. : *S' Walteri Godine* (B., No 1317).

**Godons** (Jean), échevin de Liège, 1261, 8, 70 : une fleur de lis. L. : *S Iohas' Godos eskevis de Liege* (C. de B.).

**Goedehere**, voir **Boinsire**

**Goedecost**, voir **Calsteren**.

**Goegnies**, voir **Lattefeur**.

**Goedereede** (Guillaume van), fils d'Adrien, 1574 : une licorne, posée sur une terrasse et accompagnée de trois (?) trèfles, 1 en chef à d., 1 en pointe; celui du chef à s., est cassé. C. cassé (L.).

— (Docteur Pierre van) (fils de Guillaume), 1623 : une licorne. C. : une licorne saillante (entière), entre un vol. Le scutif porte : *Goerce* (L.).



**Goedereede** Guillaume van *Goeree*, 1646 : une licorne, accompagnée de trois trefles. C. : une licorne iss. entre un vol (U.).

— Pierre van *Goeree*, 1639 : même écu, mais la licorne posée sur une terrasse. Même G. (U.).

Les quatre Goedereede seellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

**Goedersheim**, voir **Bongart**.

**G[h]oey** (Jean de), h. du comte de Namur, 1327 (n. st.), 1329 (n. st.) ; mambour de Richard d'Alrive, 1337 : trois chevrons et une bordure engrelée. L. :  $\text{♣} S' \text{Iehans de G[hoey] (Nam., Nos 470, 497, 583)}$ .

**Ghoeijs**, voir **Gheijs**.

**Goër** = **Goor**; **Gohr**, etc. Daniel de *Gore*, miles, se. pour *Albertus dictus Kineken, filius domini Henrici dicti Murlepas (?) militis*, qui a reçu un paiement du duc de Brabant, 1299 : deux huchets en chef et un cor de chasse en pointe, surmontés d'un lambel. L. : . . . *anielis de . . . re milil . . .* (B., N° 137).

— *Godefridus de Ghore, vir honestus, miles, coheres de Agnes, domnicella in Almelo, et de ses enfants*, 1338 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un fascé de six pièces, les 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, chargés de 2 1/2, 2, resp. 4 1/2 losanges, les demi-losanges mouvant du parti ; au 2<sup>d</sup>, un lion cour., à la queue fourchée. L. :  $\text{♣} S' \text{Godefridi de Gore militis}$  (Duss., *Werden*, N° 107).

Comp. les armes d'Almelo et de *Grijmbergh*.

— Daniel van *Gore* (Goor), chev., h. du sire de Fanquenont, se. un acte de Mathilde de Gueldre, dame de Malines et de Maesjck, 1347 : trois huchets contournés, surmontés d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un huchet (?). L. : *Suyll Danclt (?) de Gore militis* (Duss., *Jul-Berg*, N° 500).

Un « *Ghoor* » (aux huchets), dont parle HEMRICOURT, était « *bon Chevalier* » bin *Gentil-homme* cuzien ut *Suzgnor de Horne, se demorant a Ghore en la t'm pane*.

— *Hugho, dictus van me Goyre* (Gohre?), *famulus*, se. un acte de *Johannes de Valenoye*, 1348 : une pointe (hachurée). L. :  $\text{♣} S' \text{Hugonis de Gare (?)}$  (Duss., *Werden*, N° 124).

— Lambert van *Goer* convient avec Mathilde de Gueldre, comtesse de Clèves, *dat ich vermybaren sal aen oeren hujs tot Schinne* (Schinnen?) *als aen borghliken bouwe vijfhondert alte scilde*, 1367 : trois huchets, surmontés d'un lambel (Duss., *Jul-Berg*, N° 800).

— Daniel van *Goer* (sgr. de *Goer*), chev., frère dudit Lambert, 1367 : même écu, sans lambel. L. : . . . *Danielis dni de Gore mili* (ibid.).

**Goër** — **Goor**; **Gohr**, etc. Guillaume van *Woufrade* (Wolfrath?) se. l'acte dudit Lambert, 1367 : même écu, avec lambel. L. : . . . *W . . . de Gore* (ibid., N° 800).

— Arnould van *Gore*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez ; i. t. : 972 mont., 1374 : reçoit, au nom et à cause de Mathieu van *Kessele*, prisonnier *illec*, un acompte sur une i. t. de 520 mont., 1371 : même écu, sans lambel, brisé en cœur d'une étoile. L. :  $\text{♣} S' \text{Her Arnolt van Gor}$  (B.).

— Jean van *Go[e]re*, jadis prisonnier *illec*, sous la bannière de Cuijk ; i. t. : 852 mont., 1374, 9 (n. st.) : trois huchets contournés et une bordure dentée. L. :  $\text{♣} S' \text{Johannis de Maloes}$  (B.).

— Florent van den *Staden* (*Scaden?*), jadis prisonnier *illec*, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 1120 mont., 1374 : même écu, brisé en cœur d'une merlette. L. : *S' Florens van de Ghore* (B.) (Pl. 7, fig. 172).

— Thierry van den *Gore*, conseiller du comte de la Mark, 1393 : même écu que *Hugho*, 1348 (Duss., *Col.*, N° 1465) (voir **Boholz**, **Gronsveld**, **Hülhoven**).

**Goesnes**. Lambert van *Goule*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 592 mont., 1374 ; se. une quittance de Henri de Gesves, 1374 : une bande entre deux filets et un lambel broché, le 1<sup>er</sup> pendant chargé d'une étoile. L. :  $\text{♣} S' \text{Lambt' de Goves chr}$  (B.).

— Lambert van *Goule*, écuver, jadis prisonnier *illec*, sous le même ; i. t. : 392 mont., 1374 : même écu. L. : *Sigilvm Lambert de Gorne* (B.) ; voir **Celles**, **Gesves**, **GONE**).

D'après HEMRICOLET, le *Saignor de Gouines* . . . *issit don des freres de Beaufort et portait : d'argent alle bende gornelle et vermeille de geules* ; il crist : *Beufor*.

**Goeswijns** (*Zeger*), échevin de Hensden (Brab.), 1464 : trois crabes (Mal.).

**GOESWIJNTORNE** (Jean van den), échevin de l'abbé de Corbie, dans sa cour (*vroenthoff*) à Monteaeken, 1465 : une fleur de lis. L. : *S Ian Houts ten G . . . s toren* (Abb. d'Orient, c. 2 ; A. G. B.).

**Goetghebuër**. Bernardine, abbesse du couvent de Sainte-Marguerite *an den groenen briel*, à Gand, 1503 : trois trefles feuillés, penchés. L'écu posé sur une crose en pal. L. : *Bnardin Goetghebs abbatisse de nouo claustro* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 73).

— (Gérard), fils de Pierre, donne quittance au couvent de Sainte-Marguerite, à Deijnze, pour la vente d'un demi-hommier de terre, sis près de sa propriété



(*nijnen love*), 1526 (n. st.) : une aigle éployée (*Dejnse*, c. l.).

**Goethals** (Baudouin), échevin (de Gand?), 1328 (n. st.) ; dans le champ du sceau : une fleur de lis fleuronnée. L. : . . . . . *oethals* (Fl. N° 1428).

— (Baudouin), h. de la châtellenie de Gand, 1397, 1402, 4, 6 : trois têtes et cols de femme, posés de fasce. T. : un h. sauv., sans massue. S. : deux léopards lionnés, iss. du cadre du champ du sceau. L. : *S Boudin Goetals* (C. C. B., Aequits de Lille, l. 157, 116, 391 et 391).

— (Paul), un des quatre sergents à masse, qui servent mgr. le duc (de Bourgogne) en sa ville de Gand, reçoit, du bailli de Gand, pour lui et ses compagnons, 29 livres 13 sols de gages annuels, 1438 : une fleur de lis, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L'écu posé sur une aigle. L. : *S Pauvels Goetals* (Ibid., l. 113).

— (Gilles), tuteur d'*Anneken* Goethals, qui tient, du château de Gand, un fief à Tronchiennes, 1502 : trois (2, 1) têtes et cols de femme, posés de fasce, accompagnés en cœur d'un fer à cheval (Fiefs, N° 11347).

— (Jacques) (fils de Jacques), tuteur de Pierre Goethals (fils de son frère Pierre), qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Wondelgem, 1527 : en chef a s., une tête et col de femme, posée de fasce. Le reste du sceau est cassé (Ibid., N° 3127).

— (Luc), fils de Josse, tient de la sgrne de Schipdonck, un fief à Somergem, 1537 : une anule. Le haut du sceau est cassé. L. : . . . . . *oetals* (Ibid., N° 11351).

Ernest-Marie-Antoine-Ghislain Goethals, né à Gand, qui obtint, du roi des Belges, concession de noblesse, le 28 février 1893, porte : de gueules à la tête de femme de carnation, de profil, tortillée d'or ; au chef d'argent chargé de trois roses de gueules, boutonnées d'or, barbées de sinople. C. : la tête de femme de l'écu. Devise : *En tout bien et tout droit*.

Les deux fils de Louis-Charles-Marie Goethals, anoblis, le 22 avril 1897, par le même monarque, portent : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'azur au cor de chasse d'or, lié de gueules, surmonté de deux étoiles d'or ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'argent, au chef de quartier émanché en fasce d'or et d'azur. C. : une tête et col de cerf au naturel entre un vol d'azur et d'or. Devise : *Per venetas justitiae*.

**Goethem**, voir **Boëye**.

**GOETHUIJSEN** (Florent van) reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur 250 vieux écus et 19 fl. de Holl. (guerre de Gueldre), 1395, 6, 9 : deux fascés, surmontées de trois croisettes. C. : un animal (levrier, porc), iss. d'une cuve. L. : *S Florys vā Goethusen* (B.).

— Gérard van den *Goethuysse*, h. de fief du sgr. de Budingen (au Mehlert), 1133 : un fascé de six

pièces, la 1<sup>re</sup> chargée de trois étoiles à cinq rais. C. : un animal (sans queue), iss. L. : *S Ger . . . . . Goethorsen* (S.-G.).

**GOETHUIJSEN** (*Stas* = Eustache van), échevin de Léau, 1449 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé d'une oie. L. : *S Eu . . . . . i de . . . thuse seabi leven* (*Heijlissen*).

— (Florent van), même qualité, 1455 : deux fascés, surmontées de trois étoiles. L. : *S Florencey Go . . . . . abi leven* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— (*Gerardus van*), même qualité, 1459 : même écu. L. : . . . . . *Goethuyse seabi . . .* (Ibid.).

— (Gérard van), même qualité, 1523 : même écu. L. : . . . i de *Goethu . sen s . . . . .* (Ibid.).

Gérard van *trheijthausen* (?) et Albert van *Goethusen* reçoivent, en 1371, un premier acompte sur les indemnités du chef de la bataille de Bisweiler, où ils avaient été faits prisonniers, dans la route du sire de [Neer-]Linter.

L'indemnité totale du premier s'élève à 434 mout., celle du second à 87 (B.).

**Goetknecht**, voir **Bonvarlet**.

**Goffart** (Gérard), échevin de Jodoigne, 1432 : une herse de labour triangulaire, accompagnée de trois roses. L. : *Sigillum Gerardii Goffart* (B.).

**Goffet** (Gauthier), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 177 mout., 1374 : un griffon. L. : . . . *Wat . . . . .* (B.).

— (Gérard), maire et échevin de la cour dite de *Perwees* (Perwez), jugeant à *Evernas le Baduyn* (Avernas-le-Bauduin), 1510 : une étoile en chef a s. et deux forces renversées en pointe, au fr.-q. chargé d'une manche mal-taillée, renversée. T. un ange. L. : *S . . . . . d Goffet* (*Heijlissen*).

**Gohr**, voir **Goër**.

**Goy** (Jacques de), bourgeois de Donai, 1341 : un fascé-vivré et une bordure, chargée de onze besants, ou tourteaux (Tournai, Chartrier) (Pl. 7, fig. 173).

**Goidtsnoven**, etc., voir **Gossoncourt**.

**Goyer**, voir **Jueck**.

**Goirle**, Gauthier van *Goerle*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Coijk ; i. t. : 283 mout., 1374 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée d'un lambel. L. : *S Wouter van Ghoerle* (B.).

**Ghoisset** (*Herman*), h. de fief du Hainaut, 1184 : une bande, accostée de deux étoiles à cinq rais ; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. T. s. : un h. sauv., sans massue. L. : . . . . . *ant Ghoisset* (Mons, S<sup>re</sup>-Wandru, Chirographes, c. II).





**Goch** (Henri van), bourgmestre de Dusseldorf, 1529 : un fer à cheval, percé d'un grand clou. L. : *Hinrich von Goch* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 108).

— (Jacques van) (fils d'André), échevin de Rotterdam, 1623 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) roses ; au 2<sup>d</sup>, un chevron renversé (un chaussé ?). C. : une rose entre un vol (U.).

— (Henri van), échevin *iller*, 1640 : une fasce, accompagnée de trois roses. Même C. (U.).

**Golardin**, voir **Waroux**.

**Golle** (*Gelden*), *consmaekere*, reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 3 ll. sur un jardin, *metten wijngaerde daer opstaende* (revenu englobé dans le parc ducal), 1432 : une bande ondulée, chargée au haut d'une étoile à cinq rais et accostée de deux poissons recourbés, posés dans le sens de la bande. L. : *S Gelden Gols* (B.).

**Golnaen**, voir **Nicools**.

**Gommaers** (Jean), échevin de Malines, 1617 : trois fers de moulin ; au fr.-q. broch., chargé d'un lion (Mal.).

Deux sceaux, dont l'un a été apposé par l'échevin Guillaume de Zomere, sans constatation de l'emprunt.

**Gommegnies**, voir **Jauche**.

**Gommer**, Jean *Gommeir*, l'aîné (voir **Paeldinc**), 1460 : une fasce, accompagnée de douze billetes, sept (4, 3) en chef, cinq (3, 2) en pointe. C. : une tête et col de chevre. T. du cq. : deux d<sup>bles</sup>. L. : *S Jehan Gommer* (?) (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 418).

— (Jean), écuyer, licencié-ès-lois, sgr. des Planques, conseiller de l'empereur et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai, etc., 1527 (u. st.) : une fasce, accompagnée de quatorze billetes, 7 (4, 3) en chef et 7 (4, 3) en pointe. C. cassé. T. : deux d<sup>bles</sup> (St<sup>e</sup>-Agnes).

*La mayson surnome Gommer : de sable, à la fasce et dix huit billetes tout d'or* (GONS. GALLIARD, *L'ancienne Noblesse de la conté de Flandres*).

**Gondelange**, voir **Messancy**.

**GONDERSTORFF**, *Damme van Gunderstorff* reçoit une rente sur Bastogne, 1503 : deux fascées, chargées de trois, respectivement de deux besants, ou tourteaux. C. : un vol (un peu fruste). L. : . . . *m van G. derstor* . (sceau sur hostie) (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 2049bis).

— (François-Christophe de), sgr. de Lunster, *marfoft* de Diekirch, 1598 : même écu. C. : un vol de l'écu (sceau sur hostie) (C. C. B., 13293).

— (Marie-Madeleine de), douairière de *Halley*, décl.

teur, du roi de France, en vertu d'une engageure accordée, par l'infante Isabelle, en 1633, la sgr<sup>e</sup> d'Erpeldange (prévôté de Diekirch), 1682 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois forces renversées (**Hallet**) ; au 2<sup>d</sup>, deux fascées, chargées de trois, respectivement de deux besants, ou tourteaux. L'écu, ovale, four. (cachet en cire noire) (C. C. B., 45713<sup>a</sup>).

**GONDONCOURT** (*Cuniyon, vesve de feu Guiot de*), *damoiselle* (!) reçoit, de la reine de Jerusalem et de Sicile, une indemnité du chef de son mari, tué dans la bataille de Bulgnéville, au service du roi de Jerusalem, etc., pour pertes de chevaux, harnais, rançon de ses hommes, etc., 1411 : petit sceau rond ; dame debout, tenant deux écus ; A, trois barres ; au chef chargé d'un lion issant ; B, une croix et un lambel brochant. L. : . *Ctenegonde Collot* (Lorr., *Neufchâteau*, B., 833, N° 53).

**GONE** (*Huwet van*) (Goesnes ?) jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur, i. t. : 18 moult., 1374 : un cygne, accompagné de trois (2, 1) roses. L. : *S Ilveus de . . . ne* (B.) (voir **Goesnes**).

**Ghontier** (Louis), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1590 : une bande, chargée de trois roses (Mons, H. de fief).

**Gooi**, *Ghijsebrecht van den Goje*, chev., (voir **Abcoude**), 1298 : un fascé de vair et de . . . (Holl.) (voir **Vianen**).

**Goor**, voir **Goër**.

**Goetegem**, Jean van *Goeteghem*, h. de fief de la Flandre, se. un acte du bailli d'Allost, 1365 : un arbre arraché, accompagné de trois étoiles, rangées en chef. L. : *Seyhel Ian va Goeteghe* (11ftty.).

**G[h]ootens** (Grégoire), échevin de Malines, 1610, 3, 4, 9, 20, 3, 37 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, un soleil ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois pals ; au fr.-q. chargé d'un trèfle ; au 4<sup>e</sup> fruste ; on ne voit qu'une bordure engrêlée. C. : une merlette entre un vol (Mal.).

**Gorcy**, Gérard de *Goutssy*, écuyer, sgr. de Ville-sur-Iron et de Thumcréville, en partie, 1534 : quatre burelles, surmontées de trois annelets et accompagnées de six (3, 2, 1) demi-mouchetures d'hermine, défailiantes au haut. L. : *Gerard de Gorcy* (Lorr., *Briey*, B., 590, N° 34).

— Jean de *Grozey*, écuyer, archer du corps du duc de Calabre, de Lorraine, etc., tient, de ce prince, à cause de la châtellenie de Briey, pour sa femme, d<sup>ble</sup> Marguerite l'Escuyer, et comme *procureur* de noble homme Gérard l'Escuyer, écuyer, et protonotaire de l'évêque de Metz, son beau-frère, ainsi que comme tuteur de Didier d'Ouche et d'Agnes d'Ouche, frère et sœur de ladite Marguerite l'Escuyer, la moitié de l'avouerie d'Abouey (Auboué)



etc., 1536 : d'hermine à trois annelets, rangés en chef, G. : deux cornes de bœuf, L. : *S Jehan de Gorcy*, Jean de Gorcy, écuyer, sgr. dudit lieu, se. un acte de Claude des Armoises, sgr. de Fléville, 1551 : même seau (Ibid., B., 593, N<sup>os</sup> 81 et 98) (Pl. 7, fig. 174).

**Gorcy**, (Arnoold de), écuyer, sgr. de Gorcy, en partie, prévôt et receveur de Longuyon, se. un acte de son cousin Thomas de Croix, écuyer, sgr. de *Norbey* (Sorbey) et de Bazoilles, en partie, 1536 : d'hermine, au chef chargé de trois annelets (?). L. : *S Arnou de Goss* . . . (Ibid., N<sup>o</sup> 74).

Les comtes de *Gourcy* descendent de cette famille.

Voici les armes des *Gourcy-Longuyon* : d'hermine, au chef de gueules, chargé de trois annelets d'or. Devise : *Mab'naori quam vedari*.

D'autres branches ont adopté : d'hermine à trois fasces de gueules ; au chef du même, chargé de trois annelets d'or, armoiries que les comtes de *Gourcy-Seraucourt* ont tenues parties de *Seraucourt* : d'argent à la bande de gueules, chargée de trois quartefeuilles d'or.

**Ghorem**, voir **Raimbaut**.

**GORGES** (Antoine de) (fils de feu François), marchand de draps de soie, à Mons, fait dénombrement d'un hief, 1565 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une bande, chargée de trois . . . (têtes d'aigle ?) ; au 2<sup>e</sup>, gironné de dix pièces ; au 3<sup>e</sup>, bandé de six pièces (Mons, Cour féod., reg. IV).

**Gorinchem** (Thierry van), clerc du duc et de la duchesse de Brabant (voir **R. Clutinck**), 1363 : un lion et une bordure engrêlée, L. : *S Theoderici de Gorinchem* (B., N<sup>o</sup> 1841).

L'acte l'appelle : *Diddē die clere*, sans nom de famille. L'épaulle du lion chargée d'une étoile.

— *Diddē van Ghorinckē*, clerc du receveur du Brabant, 1367 (n. st.) : même écu (un peu fruste), L. : *S Theoderici dicti de Ghorinckē* (B., N<sup>o</sup> 2100).

**Gorins**, Jean de *Ghorain*, franc alleutier à Hal, 1508 (n. st.) : gironné d'hermine (semé de croisettes ?) et de . . . de huit pièces, G. : une gerbe, L. : *Seel Jehan de Ghorain* (Abb. de W.-B., N<sup>o</sup> 4008).

— Itenier de *Ghorain*, h. de lief du Hainaut et de la cour de Mons, 1511 : une croix pattée (gironnée ?), accompagnée en chef de deux . . . Le bas de l'écu est cassé. Même G. (Mons, H. de lief).

**Gorijis** (Maitre Jean), *ghescoren molensclaygher* de Bruxelles, 1429 (n. st.) : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un fer de moulin ; au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une cognée, L. : *S Ian* . . . . . Mons, Domaines de Hal, 1).

— (Pierre) (et *Goeris*), échevin de Tirmont, 1411, 6 : plain ; au fr.-q. chargé d'une feuille de tilleul renversée (*Heijlissen* et Gr. scab., Louvain, c. 5645).

— Melchior Ghoris, h. de lief du Hainaut, à Soignies,

1605 : les lettres M et G, en monogramme, accompagnées de deux étoiles, à cinq rais, 1 en chef à d., 1 en pointe, S. s. : un lion, L. : *S Melchior G . . . rs* (Hosp. de Soignies, à Soignies).

**GORSEMEROEL** (Henri van), échevin de Gorssum, 1411 : trois chevrons ; au fr.-q. chargé d'un fer de moulin, Le seau porte : *van Gorsemerol* (S.-T., c. N.).

**Gorssum**, *Walterus de Gorssen*, échevin de Saint-Trond, 1318 : trois chevrons, accompagnés de neuf (2, 3, 3, 1) merlettes (Ibid., c. 5<sup>o</sup>s) (Pl. 7, fig. 175).

**Gort** (*Cholard le*), échevin de Bruges, 1329, 30 : dans le champ du seau, une marque de marchand (Fl.) (Fig. XXII).

**Gorttere** (Adam de), échevin de Malines, 1399, 1402, 3, 6 : trois chevrons et un lambel broch. G. : une tête et col de licorne, S. du eq. : deux aigles, L. : . . . *yill' Adam de Gortte* (Mal. et B.).

**Ghosseau** (Jean), h. de lief du Hainaut, 1566, à Bayay : trois cosses tigées, S. s. : un griffon, L. : *Jehan Ghosseau* (Mons, Gr. scab. de Bayay).

**Gosseel** (Olivier), receveur de la messe du St-Esprit, à Courtrai, 1403 : un chevron, chargé de trois croisants et accompagné de trois totes de lion, L. : . . . . . *Go* . . . . . (G. C. B., Acquis de Lille, l. 3546).

**Gosselies**, *Giles, sire de Gocelliks*, 1246 : écu assez fruste ; on ne voit qu'une fasce haussée (*Affigij*).

**GOSSY** (Jean van), h. du bourg de Bruges, 1517, 23 : trois aigles éployées, accompagnées en cur d'une molette, C. : une tête et col d'animal (chien ?) entre un vol, L., 1517 : *S Jan van Gossi* : 1523 : . . . *van Gossy* (G. C. B., Acquis de Lille, l. 16 et 17).

**Gossoncourt**, Gosuin, sgr. de *Goetsencurt*, 1235 : un sautoir échiqueté (*Heijlissen*, N<sup>o</sup> 107) (voir **Monferrant, Schellekens**).

Les Gossoncourt au sautoir sont de la localité de ce nom près de Tirmont ; ceux au lion, de Gossoncourt-lez-Looz. Voir HENRICOURT.

— *Goescius et Golefridus de Goetsenhoven, fratres, milites*, s'engagent, moyennant 24 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum sex ciris, una nobiscum ambobus, . . . cum galeis armatis et decenter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 5 juin 1339; Gosuin : un sautoir, L. : *✠ S Gos'ni d' Goetsenove milii*. Godefroid : même écu, brisé d'un lambel, C. : un chapeau de tournoi, garni de deux cornes de bœuf, affrontées, et somme d'une touffe de plumes de coq, L. : *S Godefridi de Goss* . . . . . (B., N<sup>o</sup> 527).



**Gossoncourt.** *Wautiers de Gossoncourt* donne quit-tance au duc de Brabant, pour 20 montons d'or, 3 mai 1366 : un sautoir, L. :  $\text{✠ S' W'}$  . . . . .  
 . . . on . . . . . (R., N<sup>o</sup> 2016).

— Jean van *Gu[e]ltscoen*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*beede*) du duc Wenecslas ; i. C. : 364 mont., 1374 ; se. pour Albert de Vologme (i. t. : 1943 mont.) et Jean de Russon (i. t. : 22 mont.), tous deux, prisonniers *illec*, parmi les gens (*beede*) du duc, sous Broderode, 1374 ; deux sceaux ; A : un lion, l'épaule chargée d'un annelet, G. : une tête et col de lion (d'hermine?) L. : *S' Joh de Goetchoone milît castellaî lou* (châtelain de Louvain), B : dans le champ du sceau, un eq., emé d'une tête et col de lion, L. : *S' Joh de Goetscho . . . milît castellaî lou* (B.).

— Les échevins de *Goetsenhoven*, 1438 : un sautoir échiqueté (*Heijhssem*).

— Jan van *Goetshoven*, sgr. de Fologne (*Volena*), 1440 : un lion, G. : une tête et col d'animal (lion?) T. : deux d<sup>bles</sup> (?) (*L'œu*, N<sup>o</sup> 83).

— Mathieu van *Goessenhoven*, échevin de St-Trond, 1476 : trois lions, 1 au 2<sup>e</sup> quartier, 2 en pointe ; au fr.-q. chargé d'un lion, G. : un lion iss. (S.-T., c. 9).

**GHOTE** (*Abraham de*), échevin de St-Trond, 1340, 7 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, un lion ; aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, plains. Un lambel broch. sur l'écu (*Ibid.*, c. 3<sup>94</sup> et 7).

**Gothem** (Jacques de), chev., échevin de Liège, vers 1425 : plain ; au chef plain, G. : une poignée de crosse épiscopale (?). T. : deux d<sup>bles</sup>, L. : *S' Iacobi de Gothen . . . . . militis* (G. de B.).

— Charles van *Guten*, échevin de St-Trond, 1490, 9 : plain ; au chef plain, G. cassé (Ord. et S.-T. c. X).

**Goten** (Gérard van der) reçoit une rente sur l'espier d'Alost, 1428, 31 : trois coqs, accompagnés en cœur d'une lettre h (C. C. B., Arçquits de Lille, l. 371).

— (Gérard van der), âgé d'environ 66 ans, reçoit une rente sur ledit espier, 1468, 71 : trois merlettes (sic). T. : un ange, L. : *S' Gheert van der* . . . . . (*Ibid.*, l. 371 et 372).

— Jacques van der *Gote*, h. de lief du bourg de Bruges, 1503 : une bande, S. s. : un griffon acronipi. L. : *S' . . . op vader Gho* . . . . . (*Ibid.*, l. 46) (voir **Cou-denbergh**).

**Gothem.** Everard van *Gothem*, h. du comte de Flandre, 1355, 8 : trois étoiles à cinq rais et un bâton broch. (Fl., N<sup>o</sup> 1723).

— Jacques van *Gothem*, échevin du comte dans sa

*rierschaer* de Vraene et de Saint-Gilles (Waes), 1328 : dans le champ du sceau, une fleur de lis fleurecée, L. : *S' Iacop vâ Goetten fr' Gillis* (S<sup>rs</sup> Agnès).

**Götterswick.** *Here Everwyn van Goetswyge*, chev., se. un acte du sgr. de Friemersheim, 1366 ; sire *Everwyn*, sgr. de *Götterswick*, se. un acte de Thiery de Broiche, 1369 : vairé plain, L. :  $\text{✠ S' Eerwînd de Goetswic. militis}$  (Duss., *Orange-Moers*, N<sup>o</sup> 29, et *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 822).

Voir, d'après GEURE, le blason de *her Everwin van Goteswic*, h. de l'évêque de Munster : deux fleurs de gueules et d'or, Capeline de Fœu. C. deux cornes de bouc d'argent, adossées.

— Arnould, écuyer, fils du précédent, 1369 : même écu, L. : . . . *ruuldi de Goetswyge* (Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 822).

**Gottignies** (Jean van), échevin d'Anvers, 1514 : trois maillets penchés ; au fr.-q. broch., écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce (**Béthune**) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, . . . (fascé de vair et de . . . ? — **Coucy**). Un lambel broch. sur l'écu, G. cassé, L. : *S' Jan van Go* . . . . . (M. Holin, à Gand).

— (Lancelot van), échevin de Malines, 1519 : trois maillets penchés ; au fr.-q. broch., écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, frustes (Mal.).

Sauf celle de 1598, les chartes contiennent les orthographes : *Gottignys* et *Gottignys*.

— (Adrien van), échevin *illec*, 1573 : même écu ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> du fr.-q., fascé de vair et de . . . (**Coucy**). Un lambel broch. sur l'écu, G. fruste (Mal.).

— Damoiseau Antoine van *Gottignyen*, sgr. de Neer-Ilsche, Machelen, etc., échevin de Bruxelles, 1598 : trois maillets penchés, C. fruste, T. d. : un h. sans.. armé d'une massue, appuyée sur l'épaule ; le côté s. du sceau est cassé (E. G., l. 367, et Brox.).

— (Lancelot van), échevin de Malines, 1603, 4, 5, 11 : trois maillets penchés, G. : une gerbe iss. d'une cuve (Mal.).

Et non : un panache de plumes de coq, émer-donné par **RIEISFAP**.

— (Les échevins de Lancelot-Ignace-Joseph, baron de), du Saint-Empire et de Gojck, sgr. de Gestel, etc., dans sa baronnie de Gojck, 1752 : trois maillets penchés, l'écu, dans un cartouche, cour. T. : deux hommes sauvages, appuyant leur massue sur l'épaule extérieure, L. : . . . . *scabinorum baronatus de Go* . . . . (M. Henri Cordemans, à Bruxelles).

**Gottschalk.** **Goitzschalek**, cure de Friemersheim, 1368 : d'hermine à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles (Duss., *Orange-Moers*, N<sup>o</sup> 309).



**Goudacker.** Renier *Gouda* [c]k[ere], échevin de Léau, 1430, 47 : parti; au 1<sup>er</sup>, trois piles; au 2<sup>d</sup>, six (2, 1, 2, 1) roses. L., 1430 : . S R . . . . *Gou* . . . . . m levren . . ; 1447 : S Renier *Goudacker* se . . . . *euen* (Abb. d'Oplinter et Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— Renier *Goutacker*, h. de fief de Libert, sgr. de Meldert, Badingen, etc., à Badingen, 1433 : parti; au 1<sup>er</sup>, coupe-émanché; au 2<sup>d</sup>, six (2, 1, 2, 1) roses. L. : ♣ S Reiners *Goutacke* (*Hejl.*).

— Henri *Goutacker*, même qualité, 1433 : même écu, mais le 1<sup>er</sup> : plain, au chef émanché. L. : ♣ S Henrici dicti *Goutacker* (*Ibid.*).

— (Henri), échevin de Léau, 1433 : même écu. L. : S Henrici *Goutacker* *scab* *leven* (*Ibid.*).

— Renier *Goudackere*, échevin de Léau, 1517 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois piles; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois roses. L. : . . . . *neri* . . . . a . k . . . . s . . . . *leve* . (*Ibid.*).

**Ghouden** (Jean van der) (fils de Pierre), h. du comté de Flandre, au pays de Waes, 1433 : une marque de marchand, formée d'un crampon et d'une traverse. L. : S Jan van der *Gouden* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 239).

D'après GELNE, Jan van der *Goude*, h. du « due » de Hollande, portait : de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de six étoiles d'or, trois rangées en chef, trois (2, D) en pointe.

**Gouderic** (*Jakemes*), échevin de Bruges, 1329, 30 (n. st.) : un lion couronné. L. : . . . . . *deric* (Fl.).

— *Gossin Goederic* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1416 : un lion couronné. C. : une tête et col de léopard lionné, couronné. S. : deux griffons regardants. L. : S *Go* . . . . . *reds* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 376).

**Gougeon** (Louis), officier de la Chambre royale à Metz, 1681, 2 : trois lis au naturel, tigés et feuillés. Cq. sans C. (plusieurs cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 43713 a, b et c).

**Gouy.** Guillaume de *Goye*, *tanulus* de sire Nicolas, sgr. d'Aeyne (*Aleyne?*), reçoit, pour celui-ci, du Brabant, un paiement (guerre de Flandre), 1338, 16 octobre : un lion et un bâton brach., chargé de quatre coquilles (ou étoiles). L. : ♣ S *Villarme* de Gori (B., N° 1681).

— Renier (?) (Gauthier ?) de *Gout*; son sceau est apposé, sans constatation de l'emprunt, à un acte, de 1387, par un h. de fief de Gertrude Douckerwolcke, dans dans sa cour féodale de *ten Sprit*, au pays de Grimbergha : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) trelles. L. : . . . . *eri* . . . de Gori (Elsegheim).

**Gouy.** Arnould de *Goy*, sgr. d'*Ami* (Auby), conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, grand-bailli de Gand, 1434 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, contre-écartelé de . . . et de . . . , un bâton ençablé brach. (**Lens?**); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une aigle éployée. C. : une aigle iss. T. d. : une d<sup>ne</sup>, coiffée d'un haut bonnet pointu. L. : . . . . . *Guy* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 109).

**Goullart** (Guy dit), sgr. de *Moy* et de *Chin*, chev., chambellan et conseiller du roi de France, grand-maître d'hôtel de la reine, 1429 : un fretté. C. : une tête et col de chien braque, colleté, entre un vol. S. : deux griffons. L. : *Svel Guy de Moni chr* (Tournai, Chartrier).

*Goullart* pourrait être un autre prénom de Guy, sgr. de *Moy*.

**Gouneau**, voir **Daval**.

**Gourey**, voir **Gorcy**. **Roly**.

**Gourdine** (Gilles), échevin (?) de Tournai, 1298 (sc., un acte du chapitre N.-D., *illeg*) : un chevron et une bordure dentée. L. : ♣ S *Egid* (?) *Gordine* (*Ibid.*).

**Goussy**, voir **Gossy**. **Pillart**.

**Goutdor**, voir **Bosquet**.

**Goutsmet.** *Johannes Arrifaber*, échevin de Bruxelles, 1337 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion et un semé de billetes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois coupes couvertes. L. : ♣ S *Johannes dei Arrifaber* (!).

Et non : trois *bars* ! Les trois coupes sont aussi les armes de la corporation des orfèvres de Bruxelles.

— (Jean de), échevin de Bruxelles, 1373, 6 : un lion cour., l'épaule chargée d'une toue, au porte crénelé, et accompagnée entre les pattes de devant d'une billette. L. : S *Johannes Arrifaber* (!) (Brux. et B.).

— Barthélemy de *Goudtsmet* reçoit un paiement de sire Thierry van Gorinchem, clerc de la duchesse de Brabant, 1387 : un lion cour. et un semé de billetes. C. : une coupe couverte (B.).

Le 30 sept. 1383, le duc Wenceslas et ses cautions, Jean, sire de Bouchout, Aléonore de Bruxelles, Jean Cluete, sire, son maréchal d'hôtel, *Christijn* van Rinst et Nicolas *Cluete* (Cluete), maître des monnaies de Brabant, reconnaissent devoir à Barthélemy de Goutsmet 3000 deniers d'or, dits *paters*, de la monnaie de Louvain (B.).

— (Jean de), échevin de Bruxelles, 1383 : un lion cour. (rien autre chose). L. : S *Johannes Arrifaber* (Brux.) (voir **Ciavre**).

**GOUVY** (Laurent van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luyvenberg; l. l. : 230 moult. 1374 : une croix, chargée en cœur d'une étoile et cantonnée de douze trelles. L. : S *Lauren* . . . . *vy* s (B.) (Pl. 7, fig. 176).







Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LII.

Fig. 1. Pierlot de Vinalmont

Fig. 2. Julio de Waha

Fig. 3. Gérard van Wesembeek

Fig. 4. Antoine van der Weteringhen, chevalier

Fig. 5. Gilles van den Wouwere

} Combattant,  
tous, à Bâsweller,  
dans l'armée  
brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



**Gouvion** (Fastret), *canbicr*, bourgeois de Mons, reçoit des rentes viagères sur le domaine de Biouche, 1174, 6 : deux poissons adossés, accompagnés en chef d'une coquille et en pointe d'une étoile à cinq rais. L. : S . . . . . *Goveyo* (C. G. B., Acquits de Lille, I, 1685).

— Guillaume *Ghouvion* reçoit des rentes viagères, sur le domaine de Binche, pour sa mère, d<sup>lle</sup> Jeanne Bomarde, veuve de Fastret *Ghouvion*, sa sœur, Jeanne *Ghouvion*, et son frère, *Ghuïs* (*Ghuys*), enfants de ladite d<sup>lle</sup>, 1493, I, 5 : deux poissons adossés, accompagnés en chef d'une coquille. T. : un ange. L. : S . . . . . *Gouio* (!) (Ibid., I, 1688).

— (*Ghuy*), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1536 (n. st.) : deux poissons adossés. T. s. : un h. . . . (endommagé) (Mons, H. de fief et Sainte-Waudru).

— André Gouvion, même qualité, 1570, I : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, mêmes armes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une ramure de cerf. T. s. : un saint André debout, portant de la main gauche un livre ouvert et broch. sur une grande croix de Saint-André (Ibid.).

— (Nicolas), même qualité, 1586, a Mons : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une tête et col d'aigle. C. : une aigle essorante, iss. L. : S *Nicolas Gouvion* (M. Huln, a Gand).

**Gouwe** (Nicolas), échevin de Lille, ou bien échevin de l'abbaye du *Repos Notre Dame de Marquette*, en toutes ses terres et sgr<sup>ies</sup>, 1365 : une paire de ciseaux, ouverte, les pointes en haut (V<sup>te</sup> Desmalesières).

**Goux**, voir **Pierre**.

**Govaert**[s]. Antoine *Govaerts*, tenancier juré de la chambre des tonlieux, a Bruxelles, 1637, 9, 40, 52, 60 : un heron; au chef parti; au 1<sup>er</sup>, deux pals; au 2<sup>e</sup>, trois (2, 1) roses, ligées et feuillées. Cq. sans C. L. : S *Anthony Govaerts* (C. G. B., c. 47, 48) (voir **Godevaerts**).

— Jean *Gajvoerts* (?), échevin de Tervueren, 1509 (n. st.) : un couteau. L. : *Ian Goyvaers* (S.-G.).

**Grace**. *Coluiez de Graz*, maire de Liège, 1261 : plain; au chef chargé de trois losanges. L. :  $\frac{1}{4}$  S *Nicolaï de Gras villici leud* (Duss., Bailliage d'Allenbiesen, N<sup>o</sup> 12).

— *Wyricus dictus de Graze*, *Johannes dictus de Canen* (H. *Arnoldus* et *Walterus de Turceberghen*), *fratres*, *filii quondam Godefridi de Reust* (Riempst), *cives trajectenses* (de Maestricht), *armigeri*. S'enrôlèrent, chacun moyennant 3 livres de vieux gros, a servi le duc de Brabant, a cheval, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 8 mai 1339 : un

losangé; au chef chargé d'un léopard. L. :  $\frac{1}{4}$  S *Wiere van . . . as* (B., N<sup>o</sup> 522) (H., 7, fig. 177).

(I) Et non : *Comen*.

**Grace**. Guillaume de *Graz*, changeur a Liège, se porte caution pour le comte de Namur, 1338 : même en; l'épaule du léopard chargée d'une étoile. L. :  $\frac{1}{4}$  S *Wilhemote de Graz* (Nam., N<sup>o</sup> 826).

Un Guillaume van *Graes* (Grace) fut fait prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; quittance de 1374, le seau est tombé (B.). *Ly ainsee des filhes de Mons*. *Wery de Preit* (Prez), dit HELMICOURET, fut meire de Mons. *Wery de Graz* cheu. qui prist les armes depart sadite meire, ussavour lozangiet d'argent et dazure a un comble (chef) de geules a un Lupar d'or passant en comble, et de ce Lupar ilh brisat depart son pere, quy estoit de linage de Graz deleis montengberge ussavour de Vellerous delle coiste des Allemans (édit. SALDRAY, p. 322).

**GRADU** (*Johannes, dictus de*) (**Stappen**, ou **Trappen** ?), échevin de Louvain, 1343 (n. st.), 9, 50 (n. st.), 7, 8 (n. st.) : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'une feuille de tilleul, sans lige, renversée. L. :  $\frac{1}{4}$  S *Iohis dicti de Grad' scab' lov* : 1357, 8 :  $\frac{1}{4}$  S *Iohis dei de Grad' scab' lov* (S.-G. et B., N<sup>o</sup> 1573, etc.).

**Graeff** (Guillaume van der), échevin de Rotterdam, 1610 : deux burelles, la première sommée de trois oiseaux, et accompagnées en cour d'une étoile. C. : un oiseau essorant (V.).

— Mathieu van der *Graef*, échevin illec, 1652 : coupé; au 1<sup>er</sup>, un lion léopardé; au 2<sup>e</sup>, deux clefs, passées en sautoir, accostées de deux . . . et accompagnées en pointe d'un . . . C. : un lion iss. (V.).

**GRAESDORPE**, voir **Culenburg**.

**GRAESEN**, voir **GROSEN**.

**Graeven**[n]. Henri *die Gree*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Schoonvorst; i. l. : 232 mont., 1371, 5, 6 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un arbre (?) (tres mal grave); au 2<sup>e</sup>, une étoile; au 3<sup>e</sup>, plain. L. :  $\frac{1}{4}$  S *Heinricus Graeven* (B.).

**Grafenschaft**. *Strenuus vir Heynricus de Grafscap*, miles, témoin d'Everard de Lünburg, chev., 1335 : un lion et un lambel a cinq pendants, broch. L. :  $\frac{1}{4}$  S *Heynrici militis de Grafscap* (Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 379).

— *Her Jhan van Graescap*, *rüdder*, se. un acte de son parent (*maghe*), Berthout, sgr. de *Buren* (*Buren*) et de *Daverenberch* (*Daveusberch*), chev., 1340 : deux pals. L. :  $\frac{1}{4}$  S . . . . . *nobilis fñi de Grafscaph* (Arnhem, *Rekenk.*, N<sup>o</sup> 418).

— *Henricus de Graschaph*, miles, *strenuus* vir, se. un acte d'Andreas de Molendmo, miles, 1346 : type scutiforme; un lion cour., a la queue fourchée, et



un lambel broch. L. : *S' Heurici de Gra. sca. militis* (Luc., c. III, l. XI, N° 22).

**Graillier**, voir **Clerc**.

**Graindor** (Yves), h. de lief du Hainaut et de la cour de Mons, 1345 : un chevron, accompagné de trois panelles (?). S. s. : un lion (V<sup>e</sup> Desmaisières).

**Gracht**. *Willelmus dictus de Fossa*, échevin de Vilvorde, 1329 : une anille, accompagnée de trois étoiles, 2 aux flancs, 1 en pointe L. :  $\frac{1}{2}$  S *Willelma der Gracht* (!) (Brux.) (voir **Coijghem**, **Liedekerke**, **Rokegem**, **Rutsche**, **Steen[e]**, 1102).

— (Jean van der) reçoit, du Brabant, 400 écus d'Anvers, aux quatre lions, *die her Jan de Boc van Mere ende her Jan van Broeckhusen in mire herberghen verteerden*, 1357, 2 septembre; 786 livres, 16 escalins, 6 deniers, *paijments : van coste ende van there ghedaen bi den ghenen de leijsten binnen onsser herberghen, op de scout die men den porteren van Bruesele sculdich was* (guerre de Flandre), 1357, 25 novembre : trois chevrons, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> faillés à s., le 2<sup>e</sup> failli à d. C. : un chapeau élevé, sommé d'un corbeau. L. : *S' Iohis dēi de Fossa* (B., N°s 1306 et 1346).

— Henri van der *Gracht* donne une quittance à Gilles de Rike, maire de Louvain, 1368 : deux maels en chef et une étoile en pointe; au chef chargé de trois pals. L. : . . . nrich v . . . r Grach. (B., N° 2201) (voir **Coeman**).

— Gérard van der *Gracht*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Guesbeck; l. t. : 170 moult., 1374 : une croix; écus, en cœur, bandé de six pièces, les 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> coupées. L. :  $\frac{1}{2}$  S *Ghebraert v . . . . Gracht* (B.) (Pl. 7, fig. 178).

— Olivier, sire de *Fosse*, chevalier, *tagon* (aieul) et *advoc* (tuteur) de *Jehan de Harzele*, fils de dame *Perrone de le Gracht*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1415, 6 : un chevron, accompagné de trois merlettes. C. : deux hures et cols de sanglier, adossés. L. : . . . . vander . . . . va . . . . e-beke (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

— (Roland van der), échevin de Menin, 1423 : un chevron, chargé de trois aigles éployées et accompagné de trois merlettes (Ibid., l. 13-14).

— *Gildolf*, sgr. de *le Fosse*, reçoit, pour *Jehan de Herselle*, une rente sur l'espier de Bruges, 1423, 4, 5, 8 : un chevron, accompagné de trois merlettes. C. : comme Olivier. L. : *S' Ghi . . . . van der Gracht* (Ibid., l. 376).

— (Gerard *reter*) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, dû, par le due de Brabant,

du chef d'un bien récemment englobé dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 : une croix; écus, en cœur bandé, ledit écus, muni d'une bordure componée (B.).

**Gracht**. *Ghildol* (!), sgr. de *le Fosse* (et du *Fosset*), chev., reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1433, 5, 6, 7, 8, 9, 40 : un chevron, accompagné de trois merlettes. C. : deux têtes et col de dragon (!). T. d. : une d<sup>ne</sup>. L. : *S' Ghildol, h va de, Gracht* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 377-8; 42 et 43) (comp. les armes de **Steen[e]**, 1402).

— *Willelmus uter Gracht*, échevin de Bruxelles, 1437, 41; *senior*, 1461 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un bandé et une bordure componée; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois fleurs de lis, p. c. C. : une tête et col de lion. S. : un léopard henné et un griffon accroupi. L. : *S' Willelmi dei Vtergracht* (Brux.).

Ces armes ressemblent beaucoup à celles de Bourgogne. Comp. les sceaux de 1371 et de 1432.

— (Olivier van der), échevin du Franc de Bruges, 1449 : un chevron, chargé d'un écus, au sautoir, surchargé de cinq coquilles, ledit chevron accompagné de trois merlettes. C. : deux hures et cols de sanglier, adossés. T. d. : une d<sup>ne</sup>. L. : *S' Olivier va der Gracht* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 132).

— (Damoiseau Martin van der), sgr. de *Mosschere*, *Moscherambacht* et *Laerne*, époux de Jeanne van der *Oustreve* (fille de *Josso*), qui tient, du château de Termonde, les château et sgr<sup>ie</sup> de *Laerne*, 1513 : écartelé; au 1<sup>er</sup> fruste; au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, coupé; a, trois pals; b, plain; au 4<sup>e</sup>, un chevron, accompagné . . . (fruste). C. cassé (Piefs, N° 3894).

— (Damoiseau François van der), sgr. de *la Maeltede*, tient un lief du château et Vieux-Bourg de Gand, 1546 : écu cassé. C. : deux hures et cols de sanglier, adossés. Il signe : *Franchois de le Gracht* (Ibid., N° 2768).

— (Damoiseau Gauthier van der) tient, desdits château et Vieux-Bourg, le lief de *la Maeltede*, 1553 : un chevron, accompagné de trois merlettes. Cf. cour. C. : deux hures et cols de sanglier, adossés. S. : deux griffons (Ibid., N° 2782).

**Gramez**, voir **Kerchove**.

**Gramme** (Pierre), échevin d'Anvers, 1481, 2 : une fleur de lis. S. s. : un aigle (Hâp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. II).

**Grammene** (**Grammines**) (Eustache de), 1220 : type équestre; le boucher fascé. L. : *S' Estachii de Grammines camerarii Flandrie*. C.-sc : écu fascé (P.).

— *Eustachius, Flandrie camerarius, miles, dominus de Oudenborch* (-burg). 1258 : type équestre; le



bouclier et la housse, a un échiquet. L. : . . . . .  
 . . . . . de Merken (Mercken). C. se. : écu  
 échiqueté. L. : *Secretum meern* (!) (P., c. III).

Voir sur lui : TH. COMTE DE LIMBURG STIRUM, *Le chaubellon de Flandre*, etc., et J.-Th. DE RAADT, *Egide Berthout P., dit A-la-Harbe*.

Le seigneur de GRUYANNE (liex : GRAMMINE) pres  
 Deynze : d'argent, a quatre chevrons de gueulle, le  
 premier coupé, a l'ombree du lyon sur le tout, et erge  
 Quinghien! Quinghien le Courtrengien (Quinghien  
 = Coughien!) (CON. GAILLIARD, *L'Antienne Noblesse  
 de la conté de Flandres*).

**Grammont.** Les échevins et toute la communauté  
 de la ville de *Grammont*, 1287 : un lion. L'écu  
 sommé d'une croix de calvaire (les quatre marches  
 formées de grands moellons) et accosté, au bas, de  
 deux gros boutons de rose, tigés. L. : S *commen-  
 tatis G . . . di montis* (Fl., N° 460).

GRANDMONT (ville fermée) : de gueulle, à une monte de  
 tous costez de quatre degrez, et ysant hors ladicte  
 monte, un croc pasné au chief, tout d'argent (CON.  
 GAILLIARD, *L'Antienne Noblesse de la conté de Lan-  
 dres*).

Le seigneur de GRANDMONT : d'argent au double croc  
 de gueulle, point arrivant, et erge son nom (Ibid.).

— (Claude-François de), baron de Chauvry, colonel  
 de cavalerie haut-allemande, 1644 : écartelé; aux  
 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un sautoir; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une aigle cour.  
 Sur le tout : un écus, a trois bustes de femme cour.,  
 posés de fasce. L'écu sommé d'une couronne a lantique,  
 a cinq pointes (Secrétairerie d'Etat allem.,  
 Arch. génér. du roy., a BRUX., N° 273, IV) (voir  
**GRANTMONT**).

**Grancey** (*Eudes, sires de*) (et **Grancy**) se., avec  
 la reine de Bohême, une charte du fils de celle-ci,  
 le duc Wenceslas du Luxembourg, 1351; reçoit, de  
 Wenceslas, des paiements *a cause de la cense  
 du douaire de nostre tres chiere et tres amee suer  
 la royne de Boesue, sa mere*, 1370; l'appelle :  
*nostre tres chiere et amee suer et compaignie la  
 royne de Boesue*, 1371, 3, 4; *la royne de Boesue,  
 nostre femme*, 1374; se qualifie : *sire de Grancey  
 et de Creel* (Creil), 1373, 4; se. en 1375, 9; 1376 :  
 type équestre; le boursier et la housse, au lion, G. :  
 un vol. L. : *Se . . . . id . . . . s de Grancey ch . . .*  
 Deux sceaux, type armorial; dans le champ, un lion  
 assis, portant au col un écu au lion, et coiffé d'un  
 casque, cimé d'un vol. L., 1<sup>o</sup> : *S Eudes sire de  
 Grancey*; 2<sup>o</sup> *S Eude sire de Granci* (B.).

**Grand.** *Badurins li Grans, citain de Liège*, 1307  
 (n. sc.) : une fasce, entre deux burelles, surmontée  
 de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tigés.  
 L. :  $\text{✠}$  *S Badri de Scō S'vatio* (B., N° 169) (voir  
**Saint-Servais**).

— *Jehans li Grans*, h. de fief du comte de Flandre,  
 1329 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, trois poissons, posés en  
 bande et rangés en barre; aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, plains  
 (Fl.).

**Grand.** Jean le *Grant*, brasseur de *Solempnes* (*Solempnes*?), reçoit, de la ville de Tournai, une rente  
 inscrite sur sa vie et celle de sa sœur, Agnes le  
*Grande*, 1407, 8 : un *Ignis Dei*, passant a s.  
 (Tournai, Quitt.).

— *Hoste le Grant*, h. de fief du Hainaut, 1475, a  
 Binche : trois faucons (aigles au naturel?), accom-  
 pagnés au point du chef d'une étoile (a six rais), et  
 une bordure engrêlée. L. : *S Os . . . Gran*. (C. G.  
 B., Acquis de Lille, I, 1685.)

— Michel le *Grant*, meme qualité, a Binche, 1481, 2 :  
 trois merlettes (!), accompagnées en cœur d'une  
 étoile a cinq rais, et une bordure engrêlée. T. d. : un  
 saint Michel, brandissant une longue épée, terrassant  
 le démon. L. : *S Michiel le Grant* (Ibid.,  
 I, 1688).

**Grandpré.** Gerard de *Grant Prey, sires de Roucy*  
 (Roussy), a reçu, du roi de Bohême, comte de Luxem-  
 bourg, pour sa fille *Maha, femme jaidit messire  
 Simonphilippe*, 4000 livres de tournois, pour le  
 rachat de la terre de *Lomprey* (Lomprenz), que ce  
 monarque avait engagée a son dit gendre et a *Maha*,  
 1341 : un burelé et un lion cour. broch. L'écu posé  
 sur une aigle. L. :  $\text{✠}$  *S Gerart de Grant Pre chlr  
 sires de Rocchi* (Luc., c. IV, l. XVI, N° 73).

Dans le même acte, le mari de *Maha* est aussi appelé :  
*Simonphilippe*.

Jean, roi de Bohême, etc., donne en fief à *nostre chier et  
 feable chevalier Simon Ph<sup>m</sup> de Pistoie*, pour des ser-  
 vices rendus à son père, l'empereur Henri, le château  
 de *Lone Prot*, avec diverses mairies et des villes dans  
 la prévôté de Poitvahe, 1324 (Luc., Ibid., N° 73).

**Grange** (Jacques de le), h. de fief du Hainaut et de  
 la cour de Mons, 1383 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois  
 croissants; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, deux poissons adossés. S.  
 s. : un aigle (griffon?) (Mons, H. de fief).

**Graniart** (*Lambertus dictus*), miles : une ramure de  
 cerf et un lambel broch. L. :  $\text{✠}$  *S Lamb'ti Griniart  
 milit* (Duss., Bailliage d'Attenbieson, N° 25).

**Granier**, voir **Grenier**.

**GRANTMONT** (Jean de), h. de fief du Hainaut et  
 de la cour de Mons, 1634 : un écu plain. S. s. : un  
 lion (B<sup>se</sup> de Royer de Dour).

**Granvelle** (le cardinal de), archevêque de Malines,  
 1573 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion cour., enlos  
 d'un double frescheur fleuroné et contre-fleuronné;  
 aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois bandes; au chef de quartier,  
 chargé d'une aigle éployée. L'écu posé sur une croix  
 archiépiscopale, fleuroné, soutenant le chapeau de  
 cardinal. Sous l'écu, sur un listel, la devise :  
*Derate*. Le bas de l'écu accosté des lettres L O.  
 L. : *S Antonii Perrenoti S R E presb' carli Gran-  
 vellani archiepi mechinien* (E. G.).





**GRART** (*Damp* Guillaume de), abbé de St-Pierre, à Broigne, reçoit une terre sur le domaine de Binche, 1481, 3 : dans le champ du seran, ogival, l'abbé sous un dais; au bas, cet écu : une crose d'abbé, contournée, et une bande broch., chargée de trois clefs, les panetons en haut, posées dans le sens de la bande. L. : S *Wll* . . . . . *ecclie et* . . . . . *tri bronniensis* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 1687, 1688).

Le *Monasticon Belge* (1809) l'appelle Guillaume de Graux et le dit être mort en 1483.

**Grauw** (Romhaut de), échevin de Malines, 1638 : un fascé (Mal.).

— (François de), échevin illec, 1646 : un bout passant (Mal.) (voir **Duijs**).

**Grauwel** (Gérard), échevin de Tirlemont, 1391 : une fasce, accompagnée de deux (trois ?) coquilles, 1 en chef à s., 1 en pointe. Le canton d. cassé (Gr. scab., Louvain, e. 3643).

**Graux** (Jean de), échevin de la cour de St-Lambert, de Liège, jugeant à Flavinne, près de Namur, 1486 : trois ériers; au fr.-q. brochait chargé de cinq fleurs de lis. C. : un vol. L. : S *Jehan de Gra* (Nam., Pauvres, 1026) (voir **GRART**).

**Grave** (Nicolas de) tient, du château de Courtrai, un fief à Belleghem, 1430 : trois trolles, accompagnés au point du chef d'un anneau (Fiefs, N° 1265).

— (Cornelle le), mari et tuteur de *Belote*, fille naturelle de feu maître David Bousse, conseiller et premier maître des comptes du duc de Bourgogne, à Lille, 1439 : un chevron, chargé de deux filets vivrés en chevron et accompagné en chef à d. d'un cor de chasse. T. : un ange. L. : S *Cornelij* . . . . . (C. C. B., Acquis de Lille, l. 395).

— (Pierre de), *mournaep* du duc de Bourgogne, dans ses marais (tourbieres = *moure*), en Flandre, 1434, 3 : un fer de pelle, la pointe en haut. L. : S *Pieter de Graue* (Ibid., l. 235) (voir **Graeve**, **Greve**).

**Grave[n]** = **Greuz**. Gilbert van *Graven*, chev., h. du duc de Brabant, 1335 (n. st.) : un fascé. C. : un éventail (B., N° 342).

D'après *Græne, die here van Grace*, h. du duc de Brabant, portait : fascé de gueules et d'argent. Le eq. d'or. Volet de l'écu. C. : deux cuissards adossés, le 1<sup>er</sup> de sable, double d'argent, garni de deux lamelles du même, le 2<sup>d</sup> d'argent.

— Rasse de *Greuz*, sgr. de Liuter, 1339 : un fascé et un lambel broch. C. : deux jambières (grèves). L. : S *Rassois de Graven miltre* (Fl.).

— Rasse de *Greuz*, sgr. de Maleves, prêtre, au duc de Limbourg, serment comme châtelain de Louvain, 22 juillet 1406 : un fascé, la 2<sup>e</sup> pièce chargée d'un

annelet. C. : deux cuissards (ou grèves). T. : deux d<sup>bles</sup>. L. : S *Rassis de Grario dni de Ma* . . . . . (B.).

**Grave[n]** = **Greuz**. Rasse de *Greuz*, sgr. de Maleves, conseiller du duc de Brabant, 1416 : même écu, sans l'annelet. Mêmes C. et T. L. : S *Rassis de Grario dni de Malcrien* (B.).

— Raso de *Gravio*, échevin de Louvain, 1110, 20, 4 : un fascé; la 2<sup>e</sup> pièce chargée d'un anneau. L. : S *Rassis de Grario scabi* . . . . . (S.-G. et *Afflig.*).

— *Baldwinus de Gravio*, échevin illec, 1426, 7, 36 : même écu, mais l'annelet chargeant la 2<sup>e</sup> pièce à d. L. : S *Balvini de Grario scabini* (B. et S.-G.).

— Rasse van *Graven*, sgr. d'Ilévelerlé et de Maleves, chambellan héréditaire de Brabant, 1433 : un fascé. C. : deux cuissards. T. : deux d<sup>bles</sup>. L. : S *Raso* . . . . . *dni de Ma* . . . . . (S.-G.).

— *Engelbijn van Graven*, h. de fief dudit Rasse, 1433 : un fascé, brisé d'un bâton (S.-G.).

— (Nicolas van), échevin de Louvain, 1508 : un fascé, la 4<sup>e</sup> pièce chargée à s. d'un anneau (besant, tourteau ?) (E. G., l. 358).

— *Nicolaus de Gravio* (van *Grave*), échevin illec, 1509 (n. st.), 10, 2, 3, 37 : un fascé. L., 1509-13 : S *Nicolaus de Gravio scabi louan* (St-Pierre, A. G. B., c. II, et M. Dommet).

— Cornelle van *Grave*, même qualité, 1553 : un fascé, la 1<sup>re</sup> pièce chargée à d. d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige. L. : S *Corelij (!) de Gravio scabi lovani* (S.-G.).

Une famille de *Greuz* (Brab. sept.), anoblée en 1841, porte : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, fascé de gueules et d'argent; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'azur à la fleur de lis d'argent. *Ingen-Houssz*. Cp. cour. C. : une tête et col de lévrier, collette, bouclé, entre un vol. S. d. ; un lion. T. s. : un h. sauv., armé d'une massue. Devise : *Ut nam catus*. Une autre branche de cette famille, incorporée dans la noblesse néerlandaise, en 1850, porte : fascé de gueules et d'argent. C. : une tête et col de lévrier, collette, entre un vol. S. d. ; un lion regardant. T. s. : une d<sup>re</sup>, coiffée d'un bonnet pointu.

**GRAVEN** (*Gerlach der Junche van dem*) (voir **BANSFAG**), 1361 : un demi-vol renversé (Duss., *Col.*, N° 816 1-2).

**GRAVENDRIESSCHE** (Daniel van den), échevin de Saint-Trond, 1405 : un lion, l'épaule chargée d'un écu. fruste (S.-A., c. 9).

**Gravenwesel** (Les échevins de 's), 1522 : parti; au 1<sup>er</sup>, trois chevrons; au 2<sup>d</sup>, coupé; au 3<sup>e</sup>, écartelé; les quatre quartiers pleins; b. plain (Hop. S.-Els., *Buteng.*, c. 1).





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LIII.

Fig. 1. Guillaume de Jamblinne

Fig. 2. Gilles de Jamblinne

Fig. 3. *Hunstineel* de Jamblinne

Fig. 4. *Pierlot* de Thynes

Fig. 5. Gérard, le bâtard (de Thynes *l*), varlet dudit  
*Pierlot* de Thynes

Combattant, tous,  
à Basweiler, dans  
l'armée brabançonne  
(1371).

Tous ces sceux datent de l'année 1374.



**Gravenwesel** (Les échivins de 's), 1732 ; écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois têtes et col d'animal ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une roue. G. fruste (Hid.).

**Greifensteio** (kraft de), chev., 1299 : type scutiforme ; deux fasces et un lambel à cinq pendants broch. L. : ✠ *Sigillum Craftoms de Grifensteio* (G. C. B.).

— *Johan van Grifenstein* vend à Godefroid de Juliers, sire de Berghain, *myn gericht 2<sup>e</sup> Verkenhoven*, sous réserve de rachat, 1333 : même écu. L. : ✠ *S' Johannis de Gryfstejn* (Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 369) (voir **Callmuth**, **Renneberg**).

**Grembergen**, voir **Grimbergh** en.

**Grenet** (Jean-François), h. de fief d'Enghien, 1692 : trois gerbes. G. : un cygne iss. (M. Matthieu) (voir **Dansaert**)

**Grenier**. *Colars Greniers*, h. du comte de Namur, 1553 ; *Colars Grenier*, chanoine et chantre de Saint-Jean, à Liège, 1558 ; maître d'hôtel du comte de Namur, 1360 ; un semestrichère, paré d'une large manche, mouvant du bord s. et accompagné au point du chef d'une étoile. L. : ✠ *S' Nicolai Grenier* (Nam., N<sup>os</sup> 780, 826, 899).

**Grensau**. Thierry van *Grensauwe*, chev., a été investi, avec son parent (aïeul) Conrad *Hulch van Lutzinck*, par le duc et la duchesse de Juliers, du lieu, à Sinzig, que tenait son sire Jean *der Gode*, 1374 : trois fusées, rangées en fasce. G. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol de l'écu, mais les tusées accolées. L. : *S' . . . . . de Gressou* (Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 887).

FAMNE, *Veeln. Geschl.*, II, p. 49, donne de ce blason une variante, d'après le registre des vaisseaux de Cologne.

**GREPPE** (Alard de le), échevin de l'Écluse (Flandre zéland.), 1404 ; *Alart le Moisse*, échevin illec, 1497 : trois lions et une bordure (simple) ; éuss, en cœur à la fasce bretessée et contre-bretessée. L'écu posé sur une aigle. L. : *S' Alaer . . . . .* (G. C. B., *Acquits de Lille*, t. 80-81).

**GRETIMONT** (*Girars de*), échevin de Jodoigne, 1342 : une fasce, chargée de trois étoiles à cinq rais, et une bordure dentée. Le sceau porte : *de Gretimont* (Afflig.).

**Greve**. *Johannes. filius quondam Hermannii Comitis*, échevin de Cologne, 1278, 85 ; deux fasces, chargées de quatre, respectivement trois lanuzes et surmontées d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Johannis filii comitis* (Ville de Cologne, N<sup>os</sup> 458 et 480) (voir **Razo**, **SALICE**, **Schwarz**).

— (*W'alter*), échevin de Saint-Trond, 1317, 21 : un lion (S.-T., c. 5<sup>bis</sup>).

**Greve** (*Arnoldus*), *vir discretus*, échevin illec, 1332, 3, 4. plain ; au chef plain ; une bande broch., chargée de trois coquilles (S.-T., c. 5<sup>bis</sup> et 7).

— (Arnould), échevin illec, 1367, 8 : plain ; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : *S' Arnoldi Greve scabi Sci Trod'* (Hid., et c. 18).

— *Lernate de le (la) Greve*, ecuyer, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean d'Azmont ; i. t. : 285 à 3 mont., 1374 : d'hermine à trois pals, le 1<sup>er</sup> chargé en chef d'une étoile (?). L. : *S' Lermite d la Ge. e* (B.).

— (Gauthier) (Graaf), jadis prisonnier illec, sous le sire de Duest ; i. t. : 252 mont., 1374 : trois roses à six feuilles et une bordure engrêlée. L. : *S' . . . teri Comes* (?) (B.).

— (Arnould), échevin de Saint-Trond, 1422 ; échevin de la cour de finances de Renier van Brede, prévôt de Saint-Trond, 1425 ; vassal du château de Duras, 1425 ; même écu qu'Arnould, 1367-8. Volé de l'écu. G. : un vol (S.-T., c. 9).

— (*Johan*), échevin, de Wesel (Prov. Rhén.), 1416 ; une croix tressée, cantonnée de quatre tresses. L. : *Syillum Johannis Greven* (Duss., *Cleves-Mark*, N<sup>o</sup> 736).

— (Jean die), échevin d'Aerschot, 1434 : trois fleurs de lis, p. e. ; au fr.-q. broch., chargé d'une lettre i. L. : . *Joh<sup>n</sup> de Greve seab* (S.-G.) (voir **Graeve**, **Grave**, **Looz**, **Quatermart**).

— (*France de*), échevin de Malines, 1550 : trois macles, au fr.-q. broch. chargé d'un lion (S.-T., c. 13).

— (Garnelle die), échevin illec, 1553 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un renard flanqué (Mal.).

**GREVENSTEIN**, voir **Lenhausen**.

**Greze**, voir **Grave** n].

**GRIEKEN** (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Lander ; i. t. : 140 mont., 1374 : trois pals retraités, chacun chargé d'une coquille. L. : ✠ *S' Jan va : Griene : berge* (B.).

**Griethuizen**, voir **Grujthuijs** (note).

**Grifj** (Daniel), jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Balhuc ; i. t. : 411 à 2 mont., 1374 : un lion, l'épaule chargée d'une patte de lion (membre de guillon, c.-a.-d. d'angle?) et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Danielis Griffe* (B.).

— *Andries Grifjff*, *grietenan*, pour Sa Majesté, dans la *grietenre de Wingerdael* (Hingetadeel), dans la Frise Occidentale, 1550 : un guillon regardant. G. : une tête et col de guillon contournée, entre un vol. L. : *S' Andraee Gryphi* (Frise).



**Griffon.** Henri *Griffons*, chev., h. du comte de Flandre, Ypres, 1312 (n. st.) : un lion, L. : *S' Henri Griffon chevalier* (Nam., N° 383) (voir **Masnny**).

**Grignart**, voir **Pecq**, **Daunoit**.

**Grimberg**, h[e]n]. *Oda de Grimbergis, quondam uxor viri nobilis domini Walteri de A*, dote l'abbaye de Zwijske, 1236 ; sc. en 1235 : type équestre, a dextre, la dame portant sur la main gauche un épervier, L. : *S' Ode domine de A et de Pollar (Pol-laere)*, C.-sc. : un écu au sautoir (Aa), L. :  $\frac{1}{2}$  *Secretem nevm nichl* (Zwijske).

— *Godefridus, dominus de Grimbergis et de Pireweis* (Perwez), 1240 : type équestre ; le bouclier et l'écu du contre-scel : a la fasce, *Aleidis, uxor eius*, 1240 : contre-scel, écu a la fasce (*Afflig.*).

— *Domnus Willelmus de Grenberghe*, garant de *Leonius de A*, 1256 ; sc. l'acte analysé au nom de **Wavrin** (Robert), 1256 : type équestre ; Irès cassé ; le bouclier et la henné a une fasce et au sautoir broch. L. : *S' Will' ni* . . . . . *Asscha*, C.-sc. : un écu aux mêmes armes, L. :  $\frac{1}{2}$  *Secrete Will' i dui de Asscha* (Zwijske) et Irès, des chartes des comtes de Hainaut.

— *Godefridus, dominus de Perweis, et Gerardus, filius eius primogenitus*, 1257 ; Godefroid : mêmes sceau et c.-sc. ; Gérard : une fasce ; e.-sc. : écu a la fasce (*Ibid.*).

— *Gerardus, dominus de Grimbergis*, 1257 : une fasce (*Ibid.*).

— *Robertus de Grimbergis, dominus de Asscha*, dote sa fille Isabelle et son mari, Renier, fils de Renier Egloij, de terres a Assche, a tenir de lui en fief, 9 nov. 1296 ; le sceau est tombé (B., N° 131).

Parmi ses hommes de fiefs, il cite : *Johannes [de Asscha], dominus de Molnem* (Molhem), *nostr acunculus*, et *Henricus de Morsche* (Moerzeke), *nostr consanguineus, militis*.

— *Egbertus de Grijmberghe, famulus, coheres d'Agnes, domicella in Almelo*, 1338 : parti ; au 1<sup>er</sup>, comme le 1<sup>er</sup> de l'écu de cette dernière ; au 2<sup>d</sup>, une demi-rose, mouvante du parti, L. :  $\frac{1}{2}$  *S' Egberti de Grimberghe* (Duss., *Werden*, N° 107) (Pl. 7, fig. 179) (voir **Almelo**).

*Grimberg*, en Over-Issel. Comp. les armes d'Almelo et Goer (*Gore*), 1338.

— Jean van *Grenberghe*, sgr. d'Assche, chev., h. de fief du comte de Flandre, 1353 : une fasce et un sautoir broch. C. : un vol, l'écu accosté de deux arbres (Fl.).

— Guillaume van *Grimberghe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. 1. : 86 mont., 1374 : de vair a la fasce, chargée de trois besants, ou tourteaux, L. : *S' Will' de Grimberghe* (B.).

**Grimberg** [h'e]n]. Sire Jean van *Grimbergen*, prêtre, et *Meijt*, sa sœur, *hercu Philips kinder, van Voorburch* (Voorburg), transportent une rente, devant l'évêché de Wateringen, 1375 : deux croissants en chef, une étoile en pointe et un bâton sur lequel brochent le 1<sup>er</sup> croissant et l'étoile, l'écu accosté de deux léopards lionnés assis, L. : *S' Iohis de Grimberghe psbr* (Holl.).

— Jean van *Grijnbergen*, sgr. d'Assche, chev., h. du duc de Brabant, 1411 : une fasce et un sautoir broch. C. ; deux pieds de cerf d'hermine, S. : deux chiens braques, L. : *S' Ioh' is de Gribergh dui de Asscha milit'* (B.).

— *Costen van Grenberghe, heere tot Aa ende te Hooghesteene*, etc., 1429 : un sautoir, C. cassé (Ch. et doc. div., c. 1)

L'acte a trait à la vente d'un cens sur une terre sous Kesterbeck et Sollemberg et d'une terre à Huÿssinghen.

— *Jehan de Grynbergues*, sgr. d'Assche, mambour de son tres chier neveu damoiseau *Jaques, seigneur de Jausche, de Hierges et de Bouil*, 1465 : dans le champ du sceau, a dl., un écu a la fasce et au sautoir broch. C. : une tête de cheval, accompagnée a s. d'un listel montant, portant des lettres . . . (eri?) ; a s., un homme appuyant la main gauche sur le pommeau de son glaive et tenant de la droite une bannière, écartelée, chaque quartier à un lion, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> a la queue fourchée (**Brabant**), L. : *S' . . . s de Grynbergis dui de Asscha et de Hamme* (Gr. sc., *Jauche*, c. 4333).

Les sires d'Assche étaient guldons du duché de Brabant.

— Antoine van *Grijnbergen*, dit van *Assche*, échevin de Bruxelles, 1492 : même écu C fruste (*Afflig.*).

— Jacques van *Grimberghe*, fils de Thierry, tient, du château de Termonde, des liefs de Lebbeke, 1513, 39 : un gland (Fiefs N°s 3980 et 4030).

*Grimbergen*, près de Termonde.

*Le seigneur de GRAEMSBERGE-LEZ-TERMONDE : de gualle au sautoir d'argent, et orge Helpt synt Jan Graensbergh' (GON. GAILLIARD, L'Ancheine Noblesse de la conte de Flandres).*

— Antoine van *Grimbergen*, dit van *Assche*, chev., échevin de Bruxelles, 1530 : une fasce et un sautoir broch. C. : une tête d'aigle engoulant le eq. L. : *S' Antony de Gri . . . . . dui de A . . . . .* (Brux.)

— (Le vicomte de), sgr. de Borghl, Ter-Fonmen, etc., 1729 : parti ; au 1<sup>er</sup>, fascé de huit pièces, la 1<sup>re</sup> chargée d'un lion léopardé (**Dijcke**) ; au 2<sup>d</sup>, trois coqs (**Kerrenbroeck**). L'écu sommé d'une cour, a 9 perles, S. : deux lions (?), tenant, chacun, une bannière, la 1<sup>re</sup> aux armes du 1<sup>er</sup>, la 2<sup>de</sup> fruste (M. van der Elst) (voir **Aa**, **Blicke**, **Eechoute**, **Grijssperre**, **Limburg**, **Zelck**).





**Grimde** (Everard van), Rodolphe uten *Lijeminghe* (*In loco*; son sceau est tombé) et Haneman, le jeune, tous bourgeois de Louvain, reçoivent, du Brabant, 615 vieux écus, qu'ils ont dû payer à sire Everard *sher Claus* ('*Serclars*), chev., *als van coste dieu hi ende noch sijn ghesellen ghedaen hadden te Brusselle op den greve van Loen (Loon) bi ghebreke van haerre liftochten, voer de welcke vors . coste de greve van Loen vors . ons, Bolof, Everardt ende Hanemann ende noch andere ghesellen porteren van Loevne tot drie ende twintich persoenen toe ghevanghen hielt boven de effeninghe die min here ende min vrouwe van Brabant metten vors . greve van Loen ghemaect hadden*; 26 décembre 1358 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écus, à trois pals, ledit écus, au chef chargé de deux étoiles (Pl. 7, lig. 180) (voir **HAN-|JEMAN, Limminghen**).

**Grijm|maer (-air)**, Thierry *Gr<sup>m</sup>maer*, bourgeois de Malines, 1356 : deux léopards lionnés adossés, les queues entrelacées, n'ayant, ensemble, qu'une seule tête (Fl.).

— (Louis), échevin *illec*, 1395, 6, 9, 1403, 4, 11, 2 : même écu, le 1<sup>er</sup> des deux léopards lionnés chargé d'un écus, à trois pals S. : deux griffons accroupis. L. : *Sigil Ludovici Grimmaer* (Mal.).

A. VAN DEN EUNDE reproduit un sceau de Louis « *Grummaer* », de 1395, sans FEUSS, à trois pals.  
Votr aussi *Monatblatt der K.-K. herald. Ges. « ADLER »*, Vienne I, p. 46 : *Ein heraldisches T-nenn*.

**Griuai, voir Gheraij.**

**GRINDBERG**, voir **Altenbochum**.

**Griuiart, voir Graniart.**

**Grinsven** (Roger van), échevin de Bois-le-Duc, 1608 : trois lions (Mal.).

**Grijpskerke** (Adrien, fils de Henri van), h. du comte de Zelande, 1453 : neuf (3, 3, 2, 1) étoiles. S. s. : un lion (C. B., c. 113).

— Jacques van *Grijpskercke* (fils de Guillaume), même qualité, 1487 : neuf (3, 3, 3) fleurs de lis. C. cassé (Ibid.).

— Jean van *Grijpskercke* (fils de Simon), même qualité, 1504 : même écu qu'Adrien, 1453. C. : une tête et col d'aigle (Ibid., c. 107).

**Grijpsperre**. Jean van *Grijpspe|re*, chev., reçoit une rente pour sa femme, Marguerite de Grijpsperre (*Grijpspeer*), fille de Guillaume *Langhe Ghevaerts*, 1415, 16 ; reçoit, pour sa fille, Jacqueline, une rente sur la sgr<sup>ie</sup> de Guines, rente à elle échu par son frere Jean, 1420 ; sc. en 1425 : trois chevrons. C. : une hure et col de sanglier entre un vol. L. :

**S Iehan de Grijpsperre** (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190, 376).

Voici, d'après GELDE, l'écu de *her Jan Grijpsperen*, h. du comte de Flandre : d'argent à trois chevrons de sable. *Le seigneur de GRIYSPERRE et de HEGHEM* (Egghem) d'argent, à trois chevrons de sable, et leur surnom est de GRIYSPERRE (COLIN. GAULIARD, *L'Archevêque Noblesse de la comte de Flandres*).

— Jacqueline de *Grijpsperre*, dame de *Baseroode*, veuve de messire Gérard van Maldeghem, reçoit une rente sur l'espie de Bruges, 1429 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une croix, cantonnée de douze merlettes contournées, rangées en pal (**Maldeghem**) ; écus, en cœur à la fasce et au sautoir broch. (**Moerzeke-Grimberghe**) ; au 2<sup>d</sup>, trois chevrons. T. : un ange. L. : *S lakemine van Grijpsperre vrouwe van Scoude* (Ibid., l. 378).

M. ALPH. DE VLAMINCK, *La seigneurie de Moerzeke* (Anvers, 1895), cite ce Gérard de Maldeghem comme sgr. de Scoude et de Basroode, sans mentionner son alliance.

— (Josse de), sergent et serviteur à masse du duc de Bourgogne, à Gand, 1453, 6, 7, 8, 60, 4 : trois chevrons et un bâton broch. C. : comme Jean. T. d. : une d<sup>lle</sup>. L. : *Joos van Grijpspeer* (Ibid., l. 109, 116, 113).

— Guillaume van *Grijpsperre* (fils de messire Guillaume) tient de Boland, sgr. de Poucques, du chef de sa sgr<sup>ie</sup> de Wijngene, dite *Sinte Anausche* (relevant de l'abbaye de St-Amand, à *Pevete*), une *vierscare*, avec hailli et sept échelons, à *Heedeghem* (Eeghem), 1502 ; chevalier, sgr. de *Heedeghem*, tient, de Jacques de Thiennes, dit de Lombe, la sgr<sup>ie</sup> de *Strijpuwersch*, à Pithem, 1514 : trois chevrons, accompagnés en chef à s. d'une coquille. C. : une hure et col de sanglier entre un vol. S. d. : un lion (Fiefs, N<sup>o</sup> 10530 et 10631).

— (Arnould van), fils de Guillaume, tient, du château et Vieux-Bourg, à Gand, le bien de *ten Rije* (21 bonniers), à Meijghem, 1550 : trois chevrons. C. : une hure de sanglier entre un vol (Ibid., N<sup>o</sup> 3203).

**GRO|E|NENDAEL**. *Reynout Hol van Gruenedale* et *Willem van Kelchen* reçoivent, du Brabant, 61 vieux écus, pour leurs services dans la guerre de Flandre, 11 avril 1357 de . . . à six brelles ; au fr.-q. (dextre) chargé d'une étoile à cinq rais. L. : *Reinoet . . . Groenē d . . .* (B., N<sup>o</sup> 976) (voir **LEFVINICH**).

— *Art der Hol van Gronendale* reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons, un acompte de 147 vieux écus, pour leurs services dans la guerre de Flandre, 24 avril 1357, à Bruxelles : un burelé de douze pièces, la 3<sup>e</sup> chargee en cœur de . . . (une coquille ?) ; au fr.-q. senestre chargé d'une étoile à cinq rais (B., N<sup>o</sup> 10045).



**Groeneveld**, *Philys van Groeneveld*, écuyer, se. un acte du comte de Hollande, 1293; Ph. van *Groeneveld* decl. : *dat ic hebbe gewonnen dat huus ter Hurst* (Hors), par la volonte de l'évêque d'Utrecht, *des maerseule ic bin*, pour garder ce château au profit de Florent, comte de Hollande et de Zélande, jusqu'à ce que celui-ci soit remboursé de 2000 livres qu'il a prêtées audit prélat, 1296; type sculpté; trois croissants, L. :  $\text{♣}$  S. *Philipi de Groenvelt* (Holl., et Utrecht).

*Her Jan van Groenvelt*, h. du «due» de Hollande, portait, d'après GELBE, de sinople à trois croissants d'argent.

**Groenewoud**, Guillaume van *Groenewoud*, reçoit, du chef de la bataille de Basweiler, un compte sur une i. l. de 340 mout., 1380; trois oiseaux, accompagnés au point du chef d'une couronne, L. :  $\text{♣}$  S. *Willa van Groenewoud* (B.).

Volet, d'après GELBE, le blason de *Jacop van Groenewoud*, h. de l'évêque d'Utrecht : d'or à trois coqs (1), entés et barlés de gueules. Volet de de sable. Cour. d'argent. C. : une tête et col du coq de l'écu, entre deux oreilles d'ane, de gueules à l'ent. d'or à l'est.

— Jacques van *Groenewoud*, arbitre entre Arnould van *Cleve* et consorts et le duc de Gueldre, 1400; trois coqs, Gq. cour. C. : un coq iss., essorant, S. : deux léopards humés, L. : . . . . . *Groenewoud* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 797).

**Groenhout** (Adrien van) (fils de Gosuin), échevin de Rotterdam, 1511 : une croix et un lambel broché, C. cassé (U.).

— (Gosuin van) (fils d'Adrien), même qualité, 1579 : même écu, C. : une croix (U.).

**Groeninix**, Catherine *Groeninix*, veuve de *Jakeman le Bateur*, demeurant à Lille, reçoit une rente viagère du duc de Bourgogne, 1461, 2 : une triangle, surmontée de deux merlettes, L. : S. *Cateline Groeninix* (G. C. B., *Aquits de Lille*, t. 391).

**Groeninix** (Gilles) (fils de Marin), 1615, et Marin Gr. 1666, échevins de Rotterdam; tous deux : trois olives, tigrées et feuillées, G. : une olive de l'écu entre un vol (U.).

**Groesbeek** (Jean van) (*-beke*) reçoit une indemnité pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1558, 7 août : une fasce ondée (?), surmontée d'un lambel, L. :  $\text{♣}$  S. *Ioh de Groesbeke* (B., N° 1676).

Il avait 137 1 2 vieux deus qui lui étaient dus pour deux obligations, l'une de 112 1 2 vieux ceus, l'autre de 25

— *Tylmannus de Gruijsbeke*, échevin de Nimegue, 1382 : une fasce entée (*Geld*).

— Segher van *Groesbeke*, sgr. de *Hoemen* (Hemmen), chev., se. un acte du duc de Gueldre et de Juliers, 1365 : même écu, C. : une tête et col de chien braque de l'écu (Duss., *Cleres-Mark*, N° 580).

**Groesbeek** (Dame Jeanne van) (*-beek*), dame de Wijhe, fait un compromis avec Othon van Wijhe, au sujet de lieux en *Nederbetuwe*, à lui échus par la mort de sa sœur, dñe Agnes van Wijhe, 1420; parti; au 1<sup>er</sup>, un lion cour. maiss. (**Wijhe**); au 2<sup>d</sup>, une fasce entée (*Wassenaar*).

— (Jean van) (*-beek*), chev., mambour de ladite dame Jeanne, 1420 : mêmes écu et C. que Segher (1365). S. : deux chiens braques colletés (Holl.).

— (Rodolphe van) (*-beke*), batarde, juge à Groesbeek, 1431 : même écu, brisé d'un filet en barre, broché (*Geld*).

— Gérard de *Groesbeek*, évêque de Liège, duc de Bouillon, comte de Loos, etc., 1574 : type ogival, fortement endommagé; au bas, un écu, à la fasce entée (S.-T., c. 13).

— Noble et honnorez seigneur Jan de *Groesbeek*, *chevalier*, gouverneur du château de Huy, 1601 : même écu, C. casse (Holl., t. 16) (comp. les armes de Hautart, *Lawick*; voir *Broekhuizen*, *Galen*, *Hautart*, *IJzendoorn*, *Kessel*).

Comp. *tielt rseche Volks-saannak*, 1888, p. 112.

Volet d'après GELBE, le blason de *her Lezer van Groesbeke*, h. du duc de Gueldre : d'argent à la fasce entée de gueules. Le eq. d'or, C. : une tête et col de chien (oup) d'argent, lamp. de gueules, le col chargé d'une fasce entre de gueules.

**GROESJEN, GROESSEL**, voir **GROSEN**

**Groll** (Herman van), chanoine de Xanten, 1393 (n. st.) : une fasce, chargée de trois coquilles et accompagnée de trois (2, 1) billetes (Duss., *Cleres-Mark*, N° 566) (voir Pl. 8, fig. 181).

**Gronsveld**, *Henrics de Vronsele* (!), miles, s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, avec quatre écuyers montés, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 10 août 1338 : trois tourteaux, L. :  $\text{♣}$  S. *Henrici dñi de Grösel miles* (!) (N° 416).

*Gronsveld en la terre de Lembech*, dit HEMMICOURT.

D'après GELBE, le sgr. de Gronsveld, h. du duc de Brabant, portait d'argent à trois tourteaux de gueules. Cq. d'or. Volet d'argent, C. : un chapeau de tournoi d'argent, retourné de gueules, sommé d'une grosse boule de gueules.

— Henri van *Gronsveld*, chev., se. un acte de son parent (meere), Lambert van Goer, 1307; se porte caution pour le duc de Brabant, 1371 : même écu L. (1307) :  $\text{♣}$  S. *Henrici de Gronsveld* (!) *militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 800, et B.).

— Jean van *Gronsveld*, chev., promet de rendre indemne le sgr. de Heinsberg, son répondant, 1369; reçoit du Brabant une rente sur Fauquenot, 1373 4; trois tourteaux, surmontés d'un lambel, L. : S. *Her Johan van Gronsveld* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 824, et B.).



**Gronsveld.** Henri, sgr. de *Gronsselt*, chev., dressard de Limbourg, se. une obligation du duc de Brabant, 1371 : trois tourteaux. L. :  $\text{♁}$  S' *Henrici de Gres... militis* (B.).

— Jean van *Gronsselt*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Gronsveld ; i. l. : 1600 moult. 1371 : trois tourteaux, surmontés d'un lambel. L. :  $\text{♁}$  S' *Dni Iohis et Gronsselt militis* (B.).

— Jean, sire de *Gronsselt*, promet de restituer au duc de Brabant le château (*slot*), ville et pays de Wassenberg, avec le château (*borcht*) d'Elshem (Elsum), qu'il lui avait cédés, sa vie durant, aussitôt qu'il lui en fera la demande, et après remboursement de sa créance et des frais de construction qu'il pourrait y faire, 24 mars 1376 (n. st.) : trois tourteaux. L. : S' *Ian here te Gronsselt* (B.).

— Henri van *Gronsselt*, chev., sgr. de *Rencherch* (Rumberg), reçoit du Brabant une rente sur Rolduc, 1381 : même écu, brisé en cœur d'une étoile à cinq rais (B.).

VOIE E. RICHARDSON, *Geschichte der Familie Merode*, II, p. 179, etc.

— Henri, sire de *Gronsselt* et de la *Heyden*, et Marguerite van *Merode*, dame de *Gronsselt*, veuve de sire Jean, sire de ce lieu, décl. que la duchesse de Luxembourg, etc., a donné à Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, l'autorisation de racheter d'eux le château, ville et pays de Limbourg et de Rolduc que feu Jean van Gr., frère dudit Henri, avait reçus en gage, de ladite princesse, pour 15294 vieux écus, et les château et pays de Wassenberg, engagés au même, pour 425 doubles moutons. Ils cèdent au duc de Bourgogne ces biens et le château de *Spremont* (Sprimont), 26 mai 1387 ; il reçoit une rente sur *Maestricht*, 1388 : trois tourteaux. L. 1387 : S' *Henrici dni de Gronsselt* (B.).

— Henri, sgr. de *Gronsselt* et de *Herstall*, prête serment de fidélité, au duc de Brabant, en qualité de châtelain, dressard, semeur et receveur de ses château, ville et pays de Limbourg, 1429, 8 août : même écu. L. : S' *Henric v... Gronsselt* (B.).

Il prête ce serment entre les mains de maître *Gilleen van der Sart*, doyen de S'-Denis, à Liège, chancelier, de frère *Enant van Engvoen* (Ennikhoven), maître de Chantraîne, de l'ordre de Rhodes, et du sire de *Donglebert* (Dongleberg), chev.

— Henri, sgr. de *Gronsselt*, *Ringberch* et *Harstel*, burgrave et dressard de Limbourg, h. du dur de Brabant, 1431 : même écu (B.).

— (Henri, sire de) et de *Ryneberg*, 1446 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une boucle (Duss., *Jul.-Herz*, N° 2363).

— Henri van *Gronsselt*, écuyer, se. un acte parlant

d'un moulin à eau, à *Robbe*, qu'il a pris en amodiation de Maximilien et Marie, duc et duchesse de Brabant, 1479 : mêmes écu et C. (C. G. B., r. 107).

**Gronsveld.** Roland van *Gronsselt*, bailli de Wijenedale (Flandre), 1534 : un tourteau au flanc s., surmonté d'un lambel ; le flanc d., et la pointe cassés. C. cassé. L. : ..... *Gronsselt* (M. Morel de Ronche-Saint-Denis) (voir **GRUINSEL**, **Geldre**, **Heijden**).

**Groot.** Henri die *Grote*, échevin du Franc de Bruges, 1205 : une croix, accompagnée de douze merlettes, rangées en orle (*Oost-Ecluse*).

La mayeur a surnommé de *GROOTE* : d'après, à la er et et de uze merlettes à l'ouellet tout d'argent. COLS. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*.

— *Walter le Grant*, échevin de l'Ecluse (Flandre zéland.), 1399 : une aigle éployée et une bordure (simple). L'écu sommé d'un léopard couché et accosté de deux léopards adossés. L. : *Sig... out* ..... (C. G. B., *Acquits de Lille*, I, 80-81).

— Philippe de *Grote*, *ahvoe* (tuteur) de Wulf, fils de Jean Snibbel, reçoit une rente sur l'Espier de Bruges, 1423, 5, 8, 32, 4, 5 : même écu, mais sans bordure. Cq. cour. C. : une aigle (simple) iss. S. : deux aigles. L. : *Syllum Philippi de Grote* (ibid., I, 376, 377 et 378).

— *Gautier le Grand*, 1432 ; *Wouter de Grote*, 1434, h. du duc de Bourgogne, à l'Ecluse : même écu, mais avec bordure (simple). C. cassé (on voit une partie d'un vol). L. : ..... *e Gruet f [Jan ?]* (ibid., I, 80 et 81).

— Jean de *Grote*, lieurié-es-lois, conseiller du duc de Brabant, 1446 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion ; aux 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, une croix ancrée, cantonnée de huit billettes, 4 en cœur, 4 dans les coins. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle. L. : S' *Iohannis de Grote* (B.).

— (Henri die), receveur du roi, se. un acte de Thierry van Mallorch, fils d'Ofhon, 1560 : un lion et une fasce broché. Cq. cour. C. : un lion iss. (*Geld*).

— Paul de *Groote*, h. de l'éc du Hainaut et de la cour de Mons, 1622, à Ath : trois croissants, surmontés, chacun, d'une étoile à cinq rais. L. : ..... *de ro* ..... (M. Hulst, à Gand).

Volet, d'après GARDIE, le blason d'*Vicen die Groot*, *Guel-drois* de gueules à trois pals de vair, au chef d'or, chargé d'un fleur de lis de gu., issante. Volet de gu. Cour. d'or. C. : une tête et col de lion de gueules, muni de deux oreilles d'âne.

**Grootloo** (Les échevins de) (hameau de Schrieck), 1436, 96, 1502, 32 : trois pals (Mal.).



**Gros** (Jeanne de), dame de *Maiugny* (Magny), tient, du Brabant, des fiefs à Jauche et à Wallhain, 1330 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) blanchis (Av. et dén., N° 4226).

**GROSEN**, Jean van *Groes[s]en*, *Groessel*, *Graesen*, reçoit, du Brabant, des indemnités pour ses services, frais et peites, dans la guerre de Flandre, 1357, 8 : trois dagues. L. :  $\text{♣ S' Johannes}$  (?) de *Graesen* (B., Nos 906, 907, 1302, 1311) (Pl. 8, fig. 182) (voir **Woude**).

Il reçoit les acomptes suivants : le 24 avril 1357, 628 vieux écus; le 25 juillet suivant, 305 1/2 vieux écus; le 30 du même mois, 25 vieux écus. Enfin, le 25 juillet 1358, on lui paie 815 vieux écus : *van allen zaken, roste, scade ende verlies*.

Jean van *Gros[s]en* se. pour Jean van der Woude, qui reçoit, pour lui et ses compagnons, un acompte de 142 1/2 vieux écus, pour ses services dans la même guerre; 24 avril 1357 (B., N° 907).

**Gross**, Everard, dit *Groisse van Racharach*, h. de l'archevêque de Cologne, 1371 : une bande, accostée de deux bâtons (Duss., *Col.*, N° 913).

**GROSTEIN** (Nicolas van), chev., voué (*landfoeld*) d'Alsace, 1381 : dans le champ du seau, un casque, cimé d'un buste barbu, coiffé d'un chapeau, sommé d'une boule. Ledit casque accosté de deux écus, chacun : au chevron, chargé de trois aigles. L. : *S Nicolai de Groste mit scetli arya* (écrite de Strasbourg) (B.).

Voir J. KINDLER von KNOBLICH, *Das goldene Buch von Strassburg* (*Jahrbuch der K.-K. herold. Ges.*, « ADLER » in Wien, 1884).

**Grotart**, voir **Os**.

**Grottraeck** (Thiuan van den), échevin de Zeppe-  
ren, 1490 : un dragon contourné (S.-F., c. X).

**Groul** (Sohier), bourgeois de Tournai, reçoit, de la ville, une rente inscrite sur sa vie et celles de Jaquette Hupilonne (fille de feu Jean), de *Sohélet* au Toupet et de Jeanne au Toupet, femme dudit Sohier Groul, 1407 : un chevron, accompagné de trois trelles. T. : un h. sauv.; l'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : .. *Sohier Grot* . . (Tournai, Quitt.).

**Groullart**, voir **Waha**.

**Grove** (*Bernardus*) se. un acte de Wenemar de *Liethen*, 1348 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : .. *Bernardi die* . . . . . *ven* (Duss., *Werden*, N° 122).

— *Arnold den Grove, dey Jonge*, reçoit en fief, du comte Adolphe de Clèves, etc., son aïen : *myn hus geheien ter Hassele*, dont le comte pourra s'aider contre ses ennemis, sauf contre l'archevêque de Cologne, 1409 : cinq roses, 3 en chef, 2 en pointe. L. : *S' . . . . . dicti Grove* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 681).

**GRUENENDALE**, voir **Daun**, **GRO[E]-  
NENDAEL**.

**GRUINSELT** (*Lilart van*), écuyer, ayant été fait prisonnier, au service du duc de Luxembourg, au siège de Cologne (voir **Coelne**), reçoit par Jean, sire de Gronsveld, 40 *swaire gulden*, pour sa rançon, 1377 : écartele; au 1<sup>er</sup>, une merlette; aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, plaines. L. : *S Ollaf van G. [e]llift. (?)* (B.).

**Gruijthuijs** (Henri van den) se. un acte du comte de Clèves, 1338 : une fasce, surmontée de trois fetes d'aigle (Duss., *Jul.-Berg*, N° 509).

— Othon van den *Gruijthuse*, chev., témoin à l'acte de l'héritier van den Bergh, relatif à son mariage avec Elisabeth de Friesersheim, 1363 : même ecu (Duss., *Orange-Moers*, N° 26).

— Jean *Gruithuis*, le vieux, h. de l'ief du duc de Brabant, dans sa seigneurie de Fampemont, 1453 : un lion (G. C. B., N° 113) (voir **Aa**, **MONEMENT**).

*Une van den Gruithuse*, h. du comte de Clèves, portaient, d'après TALLEY; d'argent à la fasce, surmontée de trois fetes et cols d'aigle, le tout de gueules. GELBRE donne ainsi le blason d'*Arnout van Gruithuse*, Gueldrois; d'argent à l'aigle de gueules, becquée et membre d'azur, chargée d'un écus. d'argent, à la fasce d'azur. Le sig. d'or. C. : une aigle iss. de l'écu (*Gruithuiszenn*). *Le seigneur de LA GRUITHUSE, a Bruges d'or, à la croix de sable, et sont surmonte de Brugs, gysyngs loers la noble MARIE des chariteans de Bruges; mais, n'est point, il porte écartele de gueulle au sautoir d'argent et orge à la bataille - Bruges la noble de saint Mauryt; (GREN. GALLIARD, L'Ancheue Noblesse de la conte de Flandres.)*

**Grumeau** (Jacques), h. de l'ief du Hainant et de la cour de Mons, 1570 : une grue avec sa vigilance. T. s. : un pélerin, portant de la main gauche son bourdon et sa besace (Mons, Sainte-Waudru, c. II).

**Grum[m]elscheid**, Godefroid van *Gruemelscheyt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. l. : 288 mont., 1374 : de . . . a l'ecuss, chargé d'une aigle. L. :  $\text{♣ S Goidevert de . . . or}$  (B.).

— *Giltz van Grymmelscheyt* prête serment au duc Antoine de Brabant, comme burgrave et *amptman* de son château et pays de *Boulongien*, 23 avril 1415 : une aigle (fruste). L. :  $\text{♣ S Eydlu . . . . . melscheyt}$  (B.).

**Grünewald**, Gerlach *Gronewald*, 1390 : trois arches, sur une terrasse. L. : *S Giralch Gröinwald* (Duss., Chap. de Dusseldorf).

— *Johannes Gronewald*, 1490 : même ecu. L. : *S Johannes . . . nwald* (Ibid., N° 100).

— *Hannes Grönewald*, 1420 : même ecu. L. : *Sijlben Iohanes Grönewald* (Ibid., N° 101).

Ces peçonnages se trouvent en qualité d'échevins de Dusseldorf.





**Grutepot** (Jean), échevin de *Stuys* (Shuys) — L'Écluse, dans la Flandre zéland., 1391 : une croix, chargée en cœur de . . . (une étoile?), accompagnée, aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> cantons, d'un pot à pause arrondie, et aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'une coquille (C. C. B., Acquits de Lille, I, 78, 79).

**Gruter e], Grueter[e], Gruutere, etc.** *Jehans li Grutres*, bourgeois à Gand, 1294 : trois jumelles et un bâton broch. L. : ✠ *S Ian de Gruter* (Fl.).

— *Jehan li Grutres, li jouens*, bourgeois de Gand, prochain ami, du côté maternel, de *Gillekin de Rosnaer* (Renaix), 1294 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois jumelles ; au 2<sup>e</sup>, trois annelets, rangés en pal. L. : ✠ *S Jehan li Grutres* (Nam., No 263) (Pl. 8, fig. 183).

— *Henri le Grutere*, h. de fief du comte de Flandre, 1331 : trois jumelles et un lambel broch. L. : ✠ *S Henrici dicti Grutere* (Fl.).

— *Gherardus Gruter* fait avec *Thierry, sgr. de Voorst*, et d'autres, une obligation à des juifs, 1347 : une rose en chef à d., et deux colonnes (*zuilen*), 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : ✠ *Sigillum Ger. . . . Gruter* (Geld.).

— *Goderoit die Gruter*, et d'autres, déel, s'être faits hommes du comte de Berg et de Ravensberg, 1369 : une bande, accompagnée au canton s. d'un meuble affectant quelque peu la forme d'une manche mal taillée (Duss., *Jul.-Berg*, No 837) (Comp. les armes d'EGHER, Glinde et Steghen).

— *Jean de Grutere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la hannere de Rike, 1374 : trois pals ; au chef chargé de trois fleurs de chardou (?) L. : ✠ *S Iohis det. . . . e* (B.).

— *Gerardus dictus Grutere*, échevin de Louvain, 1379, 88, 1400 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, trois pals ; au 2<sup>e</sup>, un mortier, à deux anses carrées. L. : ✠ *S Gerardi dei Grutere scabi lovan* (M. Rouffart, B. et S.-G., ad annum 1367).

— *Steven Gruter* transporte à Adolphe, comte de Clèves, *alsulche husinge ind erfyns gheiten dat Tollues, gelegen ter Huessen* (Huissen) *op der stat nuren op den Rijn*, 1409 : même écu que *Gherardus* (1347). L. : *S Steph. . . . Gruter* (Duss., *Clèves-Mark*, No 680).

— *Gérard de Grujtere*, marchand de la duchesse de Brabant, dans la chambre des tonlieux, à Louvain, 1422 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, trois pals ; au 2<sup>e</sup>, un motier, à deux anses carrées. L. : ✠ *Sigillum Gerardi dei Grutere* (B.).

— *Thierry Gruutere*, échevin de la cour de financiers de Renie van Breda, prévôt de Saint-Trond, 1425, 39 : un léopard. C. : un lion assis, de face (S.-T., c. 9, 10).

**Gruter, e], Grueter[e], Gruutere, etc.** *Thierry Gruter, de Bruygen*, se. un acte avec *Arud Speede* (voir *Spee*), 1427 : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas, surmontés de quatre (2, 2) billettes (?). L. : *S Diederik Gruter* (Duss., *Orange-Moers*, No 60).

— *Liévin de Grutere* tient, du château de Termonde, un fief à Haume, 1430 : trois jumelles, surmontées à d. d'un annelet. C. : un buste iss. d'une cuve. T. : deux d<sup>les</sup> (Fiefs, No 3752).

— *Libert Grujters*, échevin de Saint-Trond, 1436, 52, 8 : un chevron, chargé de trois merlettes et accompagné de trois forces renversées. S. s. : un griffon accroupi. L. : . . . . . *ers* (Abb. d'Orient A. G. B. ; Ord. et S.-T., c. 10).

— *Jean de Grutere*, h. du château de Gand, 1477 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois jumelles ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois lions (**Vaernewijck**). Sur le tout, un écu. fruste. C. : . . . . S. du eq. : . . . . L. : *S Ieha. . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 1477).

— *Henri de Grujtere*, échevin de Tirlemont, 1492 : trois têtes de taureau, de profil ; au fr.-q. broch., chargé de trois buclats. Un lambel broch. sur l'écu. L. : *Henrici de Gruter scabi thie. . . . .* (S.-G.).

— *Jean de Grujtere*, même qualité, 1498 : même écu, mais les buclats contournés. L. : *. . . ohis de Gruter se. . . . thenen* (S.-G.).

— *Henri de Grujtere*, même qualité, 1505 : même écu. L. : *S Henrici de Gruter scabi thienen* (S.-G.).

— *Jean Grujter*, échevin d'Arnhem, 1506 : deux colonnes (*zuilen*), 1 en chef à d., 1 en pointe, et une rose en chef à s. C. : une bourse (N.-D., Anvers, *Chap., Capsa rer. extraord.*).

— *Henri de Grutere*, échevin de Tirlemont, 1518 : même écu que *Henri*, en 1492. L. : *S Henrici de Grutere scabi thie* (*Heijlissen*).

— *Jean de Gruntheere*, dit van Exaerde, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief *bij den hove van Vaernewijc*, etc., 1529 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, trois jumelles ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois lions (**Vaernewijck**) ; au 4<sup>e</sup>, cassé. Sur le tout, un écu. (?). C. : un buste, chargé d'un sautoir (Fiefs, No 3338).

— *Jean de Grutere*, h. de fief de la châtellenie de Gand, 1543 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois jumelles ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois lions (**Vaernewijck**). Sur le tout, un écu. fruste. C. : un buste, chargé d'un sautoir, iss. d'une cuve, garnie d'un vol. S. : une licorne et un hon. L. : *S Ian de Grutere f loos* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 118).

— *Jean de Grutere* (fils de Giselbert), tuteur de dame Gertrude van *Heleyghem*, veuve de sire Giselbert de



Grutere, la quelle tient 13 de la grande dune d'Alost, dont les autres tiers appartiennent aux convents d'Allichien et de Forest, 1536 : trois jumelles, surmontées a d. d'une rose (Ibid., N° 4736) (vo. **Cortewille**).

Les barons de Grutere d'Iddeghem portent : de sable 4 trois jumelles d'or.

**Grutersen**, voir **Zwane**.

**GRUUTHUSE**, voir **Aa, Gruijthuis**

**Gruwel** (Jean), jadis prisonnier a Basweiler, sous sire Godenarts ; i. l. : 120 moult, 1371 : dit savoir de son propre seel : trois pals ; au chef chargé a d. d'un écus., coupé ; au 1<sup>er</sup>, trois pals ; au 2<sup>d</sup>, plain, L. : *Sig Simonis dicti Gruwe* (!) (B.).

**Guedens** (Jean), échevin d'Aerschot, 1493 : un e-pelle de boulangier, accostée de deux grands hérons, L. : *S Iohis Guens* (!) *scab̄ arscotē* (S.-G.).

**Guegnies**, voir **GUIGNIES**.

**Gueldre**, *otto, comes gelrensis*, 1247 : type équestre ; le bouclier et la bannière, a un lion (queue simple?) et a un semé de billettes. Le c.-sc. est semblable a la face, mais d'un plus petit module, et le comte y tient de la droite un glaive, au lion de la bannière (Duss., *Jul.-Berg*, N° 27).

— (Henri de) se porte fort pour Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, 1285 : un lion (queue simple), un semé de billettes et une cotice broch. L. : *✠ S' Henrici militis fris comitis gelrensis*. C.-se. : même écu (*Nam.*, N° 191).

— *Henricus Karle de Ghelre*, chev., caution pour Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, quant a l'exécution des conventions faites a l'occasion de son mariage avec Marguerite, fille du comte Gui de Flandre, 1286 : plain, diapré ; au chef chargé de trois merlettes, L. : *✠ S' Henrici militis de Gelren* (*Nam.*, N° 191).

— (Renaud, comte de) se. un acte de *Gyselbertus, dominus de Brunchorst*, qui tient de l'abbé de Werden, une *curtis a Halle*, 1294 : type équestre a dextre ; le bouclier, la housse, la bannière et l'écu du c.-se., au lion (queue simple) et au semé de billettes (Duss., *Werdē*, N° 73).

— (Marguerite, comtesse de), 1309 : type ogival : dame debout, accostée de deux écus ; A, un lion et un semé de billettes, B, un lion (**Flandre**) (B.).

— (Renaud, comte de) et de Zutphen, 1332 : type équestre ; le bouclier, palette et la housse, au lion (queue simple) et au semé de billettes, C, et ornement du chautreïn ; un écran semi-circulaire, au lion couronné, iss. de la pointe, et au semé de bil-

lettes, ledit écran garni de plumes de paon, C.-se. : type équestre, petit module, semblable a la face (*Nam.*, Nos 535 et 9).

**Gueldre** (Marguerite, fille aimée de Renaud, comte de), 1335 : dans le champ du seau, ogival, la d<sup>re</sup> debout, tenant deux écus ; A, un lion (!) et un semé de billettes ; B, trois pals (**Berthout**). L. . . . *Margareta primog . . . . . tis ghelren et s . . . . .* (B.).

— (Renaud, duc de), comte de Zutphen, 1339 : un lion cour., a la queue fourchée (sans billettes), L. : *✠ S' Reynaldi dei grā ducis g . . . . . et comitis z . . . . . en* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 121).

— (Mathilde de), dame de Malines et de *Eyke op die Mase* (Marsrijk), reconnaît, devant son parent (neveu), Jean, sire de Montjoie, Fauquemont, etc., avoir reçu l'investiture de *Chuy*, 1347 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion (cour.?) a la queue fourchée ; au 2<sup>d</sup>, trois pals (**Berthout**). L. : . . . *Mechtelidis de Ghelria dñe de Mechonia et de E . . . .* (Ibid., N° 500).

— (Renaud, duc de), comte de Zutphen, 1356 : un lion cour., a la queue fourchée (B.).

— (Edmond, duc de), comte de Zutphen, 1367 : même écu, L. : *✠ S' Edwardi dei gra' duc' ghelren' et comit' zelpphan'* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 802).

— Mathilde de Gueldre, comtesse de Clèves, dame du pays de Malines, 1371 : type ogival ; dame debout, sous un édicule, accostée de deux écus ; A, de . . . a l'écus., plain et a l'escarboucle broch. (**Clèves**) ; B, parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion cour., a la queue fourchée ; au 2<sup>d</sup>, trois pals. Chacun des deux écus tenu par un li. barbu et, chacun, accompagné en pointe d'un aigle essorant, le 2<sup>d</sup> contourné (Duss., *Clèves-Mark*, N° 401).

— Mathilde, duchesse de Gueldre, comtesse de Clèves et de Zutphen, 1372 : parti ; au 1<sup>er</sup>, de . . . a l'écus., plain et a l'escarboucle broch. ; au 2<sup>d</sup>, coupé ; a, un lion cour., a la queue fourchée ; b, trois pals (B.).

— Mathilde, duchesse de Gueldre, comtesse de Blois et de Zutphen, 1374 : parti ; au 1<sup>er</sup>, coupé ; a, trois pals de vair ; au chef plain (**Blois**) ; b, quatre lions et un lambel broch. (**Hainaut**) ; au 2<sup>d</sup>, un lion cour., a la queue fourchée, L. (1374) : . . *Mechtilid dei gra' ducis gelr' z comitissa* (!) *zelp* . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 804).

— (Guillaume de Juliers, duc de), comte de Zutphen, décl. a sa chère cousine, la duchesse de Brabant, que les représentants de celle-ci, sire Henri, sire de Gronsveld, et sire Jean, sire de Wiffem, ont remis, le jour de la Saint-Séverin, a ses chers cousins et conseillers, sire Henri van Steenberghe,



prévôt d'Aldemuster, à Utrecht, et sire Jean van den Velde, chevalier, 12000 vieux écus d'or et 2000 francs que la duchesse lui devait, 1390 : un lion (cour. ?) à la queue fourchée (B.).

**Gueldre.** *Johan van Gelre, bastart, curé de Boistlar*, parent (*nièce*), conseiller et ami du duc de Juliers et de Renaud de Gueldre, etc., 1410 : un lion cour., à la queue fourchée, et un filet broch. L. : *Sigillum lan* . . . . . (Duss., *Clèves-Mark*, N° 687).

*Boistlar* semble être Boslar, au pays de Juliers.

— *Johan van Gelre*, bâtard, varlet (*knecht*) du pays de la Veluwe, se. le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : écu cassé. C. : deux pattes de lion. L. : . . . . . *ca* (Arnhem, *Rekenk.*).

— (Arnoold, duc de) et de Juliers, comte de Zutphen, 1446 : dans le champ du sceau, rond, deux blasons affrontés : 1, un lion, à la queue fourchée, entouré. Cq. cour. C. : un écran rond, orné de plumes de paon. H, un lion. C. : une tête de lévrier, colleté, entre un vol (B.).

— La duchesse de Gueldre et de Juliers, comtesse de Zutphen, etc. (Catherine de Clèves), 1456 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion cour., à la queue fourchée, et un lion (simple), le col entouré d'une cour., acrostés ; au 2<sup>d</sup>, coupé ; a, un écus, et une escarbone broch., b, une fasce échiquetée, de trois tires. T. : un ange. L. : *S Kat* . . . . . *deuxsa Gelrie* . . . . . *emliss Ju* (Duss., *Orange-Moers*, N° 75) (voir Angleterre, Beeck, Berthout, Brabant, Fauquemont, Juliers).

**Guerlange**, voir **Differdange**.

**Gueux.** Baudouin van *Gouys*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur, i. l. : 778 mont., 1374 : trois manches mal taillées et un bâton broch. C. : une tête et col d'homme barbu. S : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Baudon de Gueux* (B.).

**Guydechon**, voir **Sneppe**.

**GUIGNIES (Guegnies)** (Pierre de), chev., decl. avoir donné à sa *sœur Hedart*, à son mariage, vingt livres de tournois, sur la moitié des prés, pâturages, aunaies, jardins, rentes, et du manoir qu'il tient, du sire de Mortagne, à *Hueneraing* (Honnexvain), *dehuers lel pont de le Mote*, 1262 : de vair ; au chef plain (Tournai, Chartrier, B.).

**Guijoven.** Arnoold van *Guehoven* se. pour sa femme, *Juvelte*, jadis femme d'*Anelijis* de Warnant, qui avait été fait prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Warnant ; i. l. : 1600 mont., 1374 : une fasce ; écus, en cœur, broch., à la bande. L. : \* . . . . . *vdelore* (B.).

**Guijoven.** *Arnoold de Guehoven*, escuier, sires de *Merres*, renonce à la restitution de toutes pertes, du chef de l'édite bataille, pour sa femme, *Juvelte*, auparavant femme à honorable escuier *Ameile*, jadis *fis à monseigneur Arnoold de Warnant*, chevalier, et déel, qu'en vertu du testament dudit *Ameile* le remboursement devra se faire à honorable dame *na chière et ameue rusine dame Maroie de Haute-penne*, veuve dudit chev. Arnoold et exécutrice du testament dudit *Ameile*, 1385 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande. C. : un léopard en arret. L. : *S' Arnooldi de Guedeyhoeten* (B.) (voir **Bollis**, **Fanson**, **Cole**, **Sanders**).

Comp. **HEMICOURT**, *Miroir des nobles de Hasbauge*.

**Guillaume** (H . . .), curé de *Bras* (Bras), terre de Saint-Hubert, paroisse composée de la *Haute et Basse-Bras* et du village de Seviscomt, 178 : parti ; au 1<sup>er</sup>, coupé ; a, de gueules à une rose à six feuilles ; b, de sinople à une merlette ; au 2<sup>d</sup>, d'argent au lion (écu ovale). C. : une rose à six feuilles. Dans le haut du cachet, les lettres : H G, dans le bas, les lettres : C B (deux cachets) (C. C. B., reg. N° 46581).

**Guillemoix de Thouelalon** (*Jehans*), écuyer, reçoit, de Thierry Jehel, prévôt du duc de Brabant, à *Troix*, 80 francs de France, pour une *grise hayunce*, vendue à sire Clingnet de Brabant, chev., 1371 ; J. Guillemoix (tout cour.), jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabantonne, 1371 ; le prévôt de Montmédy se. pour lui une quintance y relative, 1378 ; le sceau est tombé ; 1374 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une merlette. L. : *Seel Jehans Guilmois* (B.).

**Guillemot** (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1620 : un cerf saillant. T. s. : un saint Jean, tenant une croix de la main gauche, accompagné à s. d'un agneau regardant, passant à s. (Mons, H. de fief).

**GUJRZE**, voir **GURZE**.

**Guirsch.** Jean van *Ghyers*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. l. : 128 mont., 1374 : un lion cour., contourné. L. : . . . *Johan von* . . . (B.).

**Guispeau** (Jacques), fils d'Antoine, tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1590 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois buchetts, ou croissants ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix. C. : un vol. Le sceau porte : *Coespeau* (Fiefs, N° 3590) (voir **Cospeau**).

**Gulpen**, voir **Galoppe**.

**Gunter[e]**, Jean *die Guntere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de *Rike* ; i. l. : 243 mont., 1374, 9 : trois pals ; au chef chargé de trois têtes de léopard (?). L. : \* *S Iohas die Guntere* (B.).



**GU[Y]RZE** (Simon van), chev., se. un acte de Herman van Bokanove, 1340 : deux bandes crénelées. L. :  $\frac{1}{4}$  S' *Simonis de Slidese dicti de Gerz* (Diss., *Jul.-Berg*, N° 429) (Pl. 8, fig. 181) (voir **BOEKE-NAU**).

**Gürzenich**, voir **Vinke**.

**GHUSE** (Pierre van), échevin de Termonde, 1371 : une hure de sanglier, accompagnée de trois étoiles à cinq rais, rangées en chef. L. :  $\frac{1}{4}$  S' *Pieter* . . . . . (*Zwijcke*).

**Ghuste** (*Jehan de le*), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, se. un acte relatif aux chartreux du Mont-Saint-André, pres de Tournai, 1551 : un chevron, accompagné de trois étoiles et sommé d'une

divise, soutenant trois barres. S. d. : un griffon (Tournai, Chartreux, c. IV).

**Güsten**, voir **Buffel**.

**Gut**, voir **Grensau**.

**Guttehoven**. *Johannes de Gultichoven, dictus de Bergen*, sgr. de Stavele et de Droogenbosch, échevin de Bruxelles, 1462 : une croix alésée, les bras terminés, chacun, en deux têtes de dragon (!) C. : deux têtes de dragon, aux cols allongés, accostées (Brux.).

On blasonne généralement : d'azur à la croix gringolée d'or.

**GUTTERSUIJCK**, voir **Götterswick**.





# CODICE HÉRALDIQUE

---

## PLANCHES

DE

MARQUES DE MARCHAND

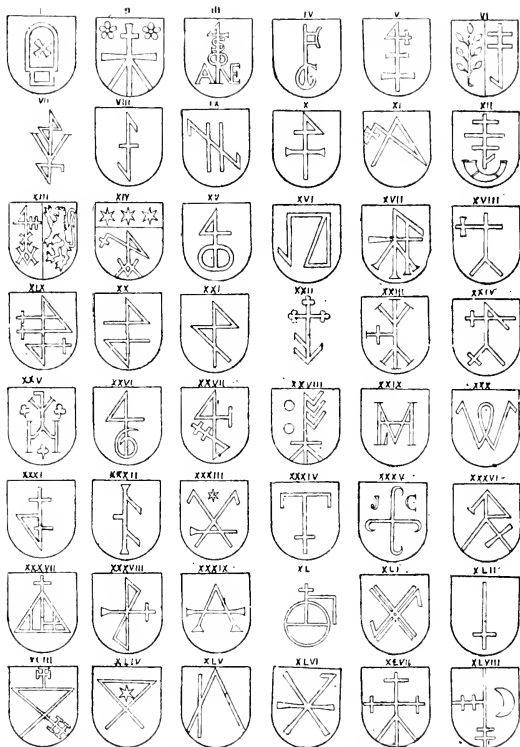
ET

D'ARMOIRIES D'APRÈS LES SCEAUX

Marques de Marchand : planches 1 et 2.

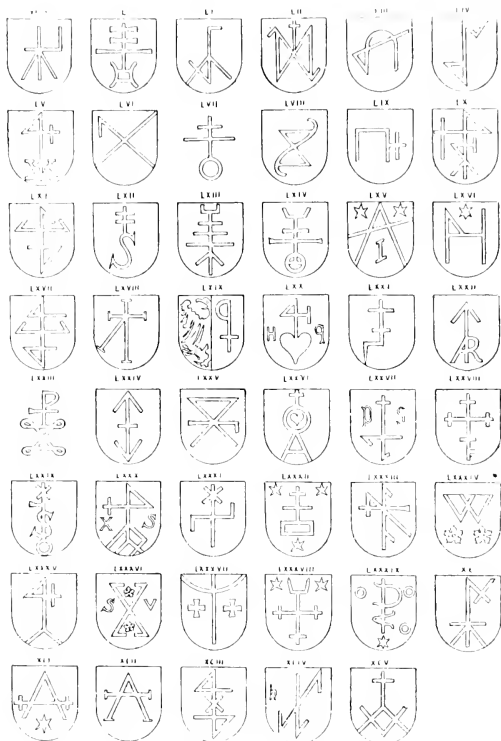
Armoiries d'après les sceaux : planches 1 à 14.





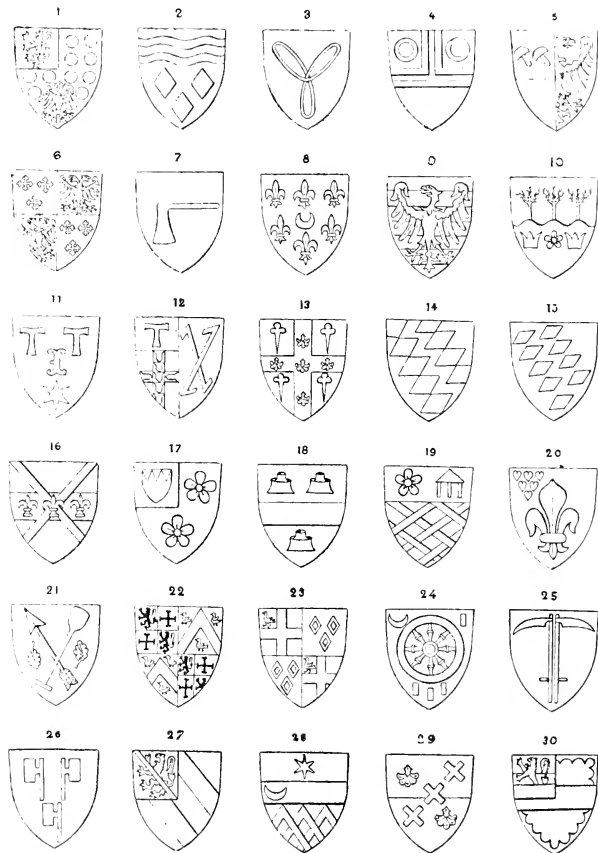
- I. Aecken (1553). II. Achterline (1428). III. Anne (1618). IV. Berckman (1472). V. Bisshop (1515). VI. Boom (1430). VII. Bortel (1626). VIII. Brauweiler (1397). IX. Bruggen, dit Melten Ghelde (1474). X. *Danielsz* (1504). XI. *Dircx zoen* (1458). XII. *Dierkijns zoon* (1361). XIII. Dillen (1565). XIV. Dolreches (1524). XV. Duc (1612). XVI. Dusseldorf (1416). XVII. *Dunen zoon* (1547). XVIII. Eijken (1469). XIX. ENTBROECK (1541). XX. *Gerbrantz* (1410). XXI. *Ghijlsbrechtsz* (1500). XXII. Gort (1329). XXIII. Haenewijk (1377). XXIV. Haren (1535). XXV. Hecke (1638). XXVI. Hellenfort (1549). XXVII. Hove (1607). XXVIII. Hofstaden (1440). XXIX. Huerne (1545). XXX. Immerseel (1587). XXXI. *Jacobs zoen* (1458). XXXII. *Jan Hugen zoon* (1454). XXXIII. *Jansz* (1457). XXXIV. Jordens (1533). XXXV. Cambé (1600). XXXVI. Kanis (1598). XXXVII. Kegel (1482). XXXVIII. Coortbeemde (1490). XXXIX. *Corvelis zoon* (1547). XL. Costere (1488). XLI. Couvreur (1529). XLII. LEEUWE (1457). XLIII. Leijdecker (1575). XLIV. Lemmens (1421). XLV. of XLVI. Loujck (1515 et 1531). XLVII. Male (1430). XLVIII. Markkijer (1529).





XLIX. Maertins. L. Meeren. (Pierre van) (1610). LI. *Meeus zoon* (1538). LII. Moens (Henri) (1517). LIII. Moleman. LIV. Moortere. LV. Moortere. LVI. Musschensele. LVII. *Nicholas*. LVIII. Oekel. LIX. Opeman. LX. Ondermaecoc. LXI. Paesschen (Gauthier van) (1454). LXII. Pansaertz. LXIII. Pape (Adrien de) (1514). LXIV. Pape (Jean de) (1533). LXV. Pape (Jean de) (1541). LXVI. *Pieter soen (Arent)* (1502). LXVII. Persant. LXVIII. Proveneers. LXIX. Putte (Henri van den) (1356). LXX. Quessnoit (Henri du) (1587). LXXI. Queval. LXXII. Raemaeker. LXXIII. *Rougehuyts (Jakemes du)* (1329). LXXIV. Sidenhaer. LXXV. *Sijmons z (Heinric)* (1430). LXXVI. Schlechtendail. LXXVII. Schore (Paul van) (1509). LXXVIII. Smed (Laurent) (1437). LXXIX. Smet (Josse de) (1559). LXXX. *steenssele*. LXXXI. Stollen. LXXXII. Straten (Henri van der) (1426). LXXXIII. *Susersz (Dirc)* (1469). LXXXIV. Tjucken. LXXXV. Tramasure. LXXXVI. Ulens (Stas) (1589). LXXXVII. Vekene (1404). LXXXVIII. Vetteken. LXXXIX. Vos (Pierre de) (1514). XC. Waerden. XCI. Walbeek. XCII. Walle (Josse van den) (1570). XCIII. *Willemsz (meester Cornelis)* (1329). XCIV. Willemaerts, dit Conijn. XCV. Wouters (Georges) (1502).

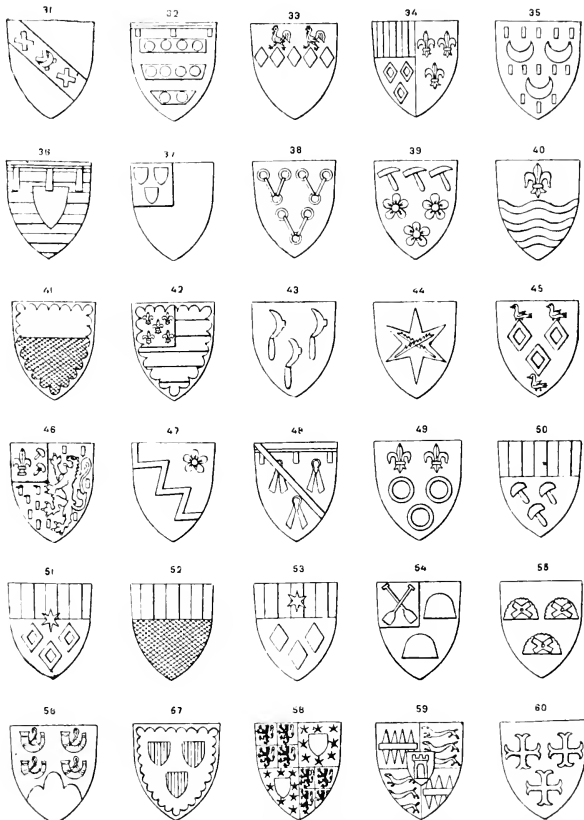




1. Ab(b)ertijns (Adam). 2. *Aernts sone* (Pieter). 3. d'Aix (Gérard). 4. Alistoc (*Bettin*). 5. Allemans  
6. Amendeau (Henri). 7. Amelreex. 8. *Andries sone* (Gillis) (1420). 9. Anglais (L.). 10. Anseau  
Jehan (1566). 11. Anthoine (Josse). 12. Anthony. 13. Argenteau (1339). 11 et 15. Asbeck. 16. Assche  
(1309). 17. Assesse. 18. Bachelier (Gillon). 19. Badrion. 20. Bake (1357). 21. Bake (Bæck) (1484).  
22. Baecart (1640). 23. Balet (1513). 24. Balingen. 25. Bannoise (Banvoise), 26. Barlone. 27. Barro  
(Jean de la) (1371). 28. Barre (1571). 29. Baten. 30. Battel (1371).

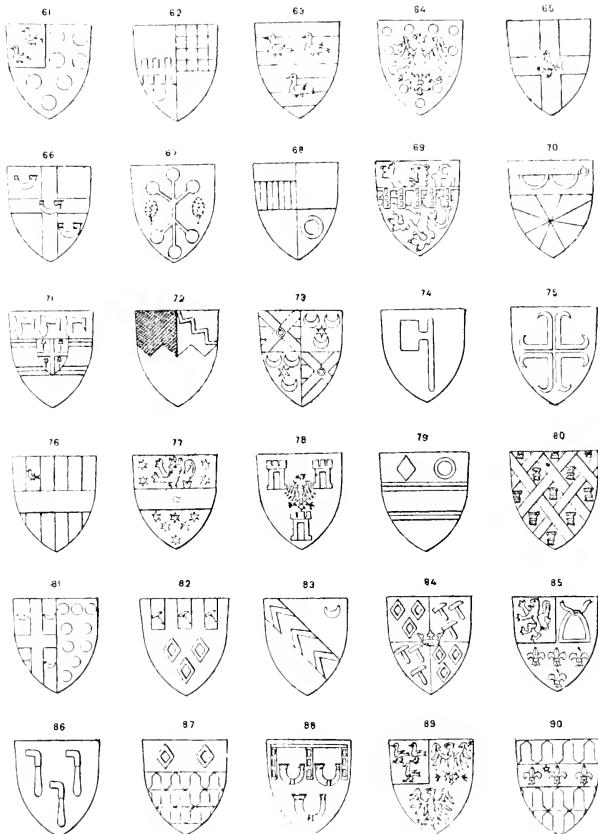






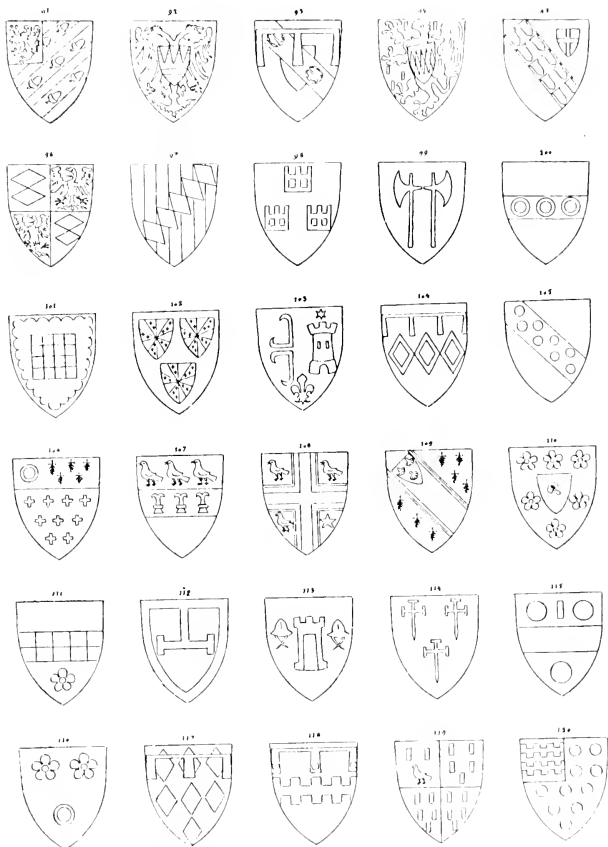
31. Ban (Arnould) (1374). 32. Baudrenghien (Charles de) (1516). 33. BAUZELE (1339). 34. Bautersem-Wesemaël (1369). 35. BEAUDIGNIES (1421). 36. Beaufeux (1291). 37. Beaufort (Jacques de) (1381, n. s.). 38. Beel (1374). 39. Beek (*Franco de Rivo*, 1342). 40. Beek (Godefroid van *Beke*, 1374). 41. Beerte (1388). 42. Behault (1499). 43. Belart (1374). 44. BELVA (1374). 45. Belvaux, (1418). 46. Berghe (Ghy van den) (1379). 47. Berghe (Hughes de la Roche) (1374). 48. Berghe de Hallet (Jean van den) (1374). 49. Berge (Jean van den) (1556). 50. Berg[h]en (*Henricus de*) (1339). 51. Berg[h]en (Gérard van) (1372). 52. Bergen (-op-Zoom) (Henri, sire de) (1374). 53. Berg[h]en (Gérard van) (1374). 54. Berg[h]en (Guillaume van) (1373). 55. Berg[h]en (Jean van) (1374). 56. Berg[h]en (Gérard van) (1642). 57. Berchem (Gilles van) (1311). 58. Bernaert (1374). 59. Berthem (1518). 60. Berthout (Gauthier) (1335).





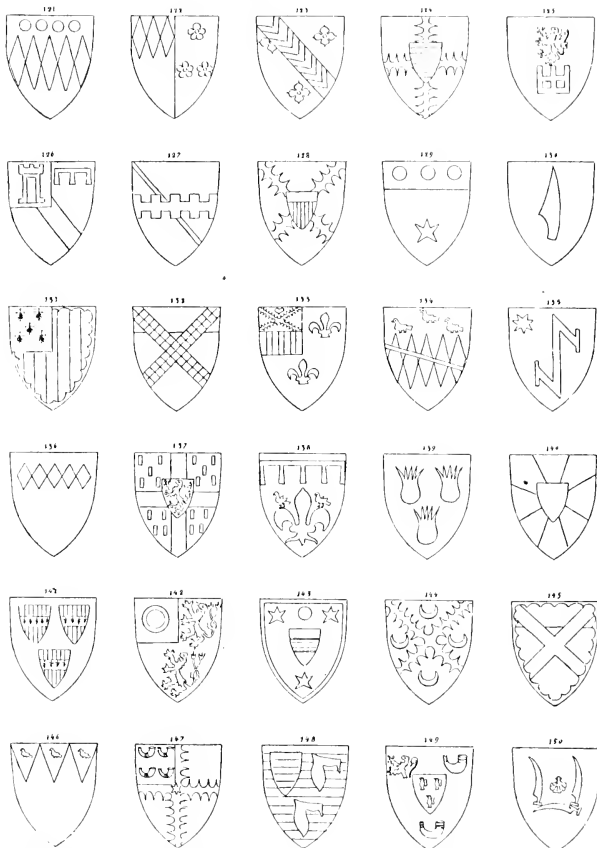
61. Bevere 62. Bje (Jan de) (1180-2). 63. *Biecht* 64. Biest (Chrétien van der) (1374). 65. Bijlandt (Thierry van) (1360). 66. Bijlandt (Jean van) (1417). 67. Bisschop (1425). 68. Blancart (1365). 69. Blankenheim (Gérard, sire de) (1313). 70. Blankenstein (1365). 71. Blehen (Jean de) (1374). 72. Blitterswijk (Henri van) (1374). 73. Bloc dit Coman (Jean de) (1330). 74. Block (1422). 75. *Boijegheem*. 76. Bofelkel (1383). 77. Bombye (Renier de) (1374). 78. Bogaerden (Arnould van) (1378). 79. Boneffe (1409). 80. Bontu (Lambert) (1331). 81. Bont (Jacques de) (1385). 82. Borch (Gérard van der) (1374). 83. Borch (Gommaire van der) (1467). 84. Borchoven (Gauthier van) (1374). 85. Borlez (Jean de) (1458). 86. Bornecolve (Paul) (1282-1311). 87. Bornival (Roland de) (1374). 88. *Bosch* (*Gerloeus de*) (1321) (voir Bosch). 89. Bossche (Guillaume van den) (1374). 90. Bossche (Guillaume van den) (1380).





91. Bossche (Arnould van den) (1452). 92. Bossimé (Jacques de) (1338). 93. Bossut (1374). 94. Bottaert. 95. Bottier. 96. Bouchout, dit *Lauwereis* (Hughes de) (1429). 97. Boulange. 98. Boucquemont. 99. Boutellier. 100. Boville. 101. Braem (1392). 102. Braine (1290). 103. Brantin[s] (1392). 104. Brannsborg. 105. Brenner. 106. Broekhuizen (1357). 107. Bruijne (1430). 108. Buntinex. 109. Celles (1360). 110. Chastre. 111. *Davens soen*. 112. Dale (1347). 113. Damman (1387). 114. Daniel (1294). 115. Deijn (Henri de) (1374). 116. Decker (Martin de) (1596). 117. Diepenboek (Louis, sgr. de) (1338). 118. Diepenbeke (Jacques van) (1374). 119. Diest (Gauthier van) (1361). 120. *Dike* (*Henricus dictus de*) (1320).

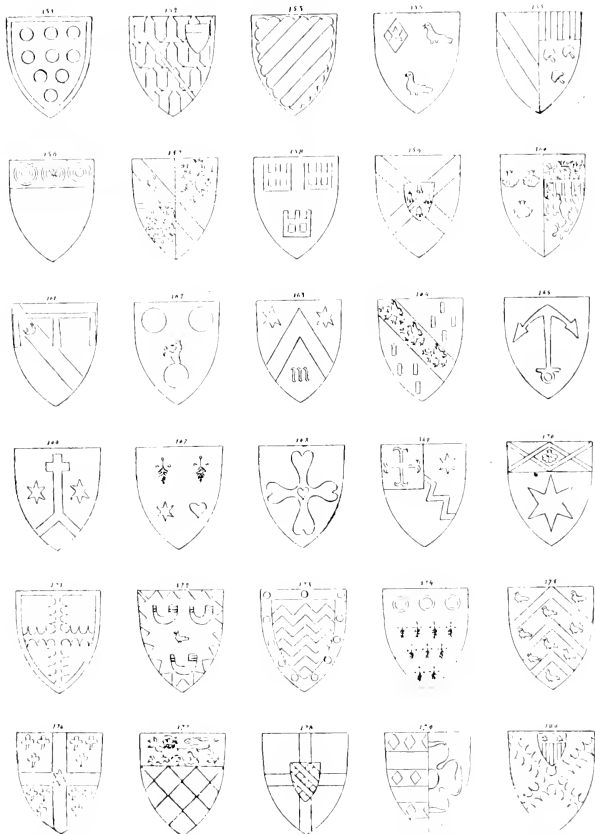




121. *Dijke* (Arnould van den) (1374). 122. *Dillen*. 123. *Dinther* (Thierry Floers, dit de) (1339). 124. *Doenraad* (Gossuin van) (1374). 125. *Dole*. 126. *Dommo*. 127. *Donc* (Jean van der) (1386). 128. *Dormael* (Nicolas van) (1363). 129. *Doux* (Jean le) (1354). 130. *Drion* (Jean) (1512). 131. *Dullel* (Henri van) (1374). 132. *Dussen* (Arnould van der) (1374). 133. *Edelhere* (Francon) (1374). 134. *Endbroeck*. 135. *Echternach*. 136. *Elderen* (Jean van) (1374). 137. *Elle*. 138. *Elmpt*. 139. *Elst* (Guillaume van der) (1330). 140. *Enghien* (Englebert, seigneur de) (1230). 141. *Ere* (Jean, sire d') (1271). 142. *Erpe* (Gossuin, sire d') (1296). 143. *Erpent*. 144. *Essars*. 145. *Eure* (Guillaume d') (1329). 146. *Fait* (Thoma de) (1339). 147. *Falize*. 148. *Fanson* (Hubin de) (1374). 149. *Farchis* (*Lambiers tes*) (1392). 150. *Fauls* (Henri de) (1362).







151. *Feix*. 152. *Fecht*. 153. *Florenville (Gérard de) (1396)*. 154. *Foet*. 155. *Foet*. 156. *Folie*. 157. *Fontaine (Baudouin de) (1374)*. 158. *Fontoy*. 159. *Frères*. 160. *Friesheim (Nese, femme de Herman, voué de) (1342)*. 161. *Froidecour*. 162. *Faschi d'Autem (Jean) (1357)*. 163. *Galle*. 164. *Galon*. 165. *Galoppe (Wijnken de) (1366)*. 166. *Geeraert[s] (Willem Gherijts sone) (1416)*. 167. *Gheeraert (Luc) (1502)*. 168. *Germijs*. 169. *Gilbert*. 170. *Giltis Daens soene (Hughe) (1361)*. 171. *Gymnich (Thierry van) (1389)*. 172. *Goer (Florent van) (1374)*. 173. *Goy*. 174. *Gorey (Jean de) (1536)*. 175. *Gorssum*. 176. *Gouvy*. 177. *Grace*. 178. *Gracht (Gérard van der) (1374)*. 179. *Grimberg (Egbert de) (1338)*. 180. *Grimde*.



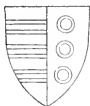
181



182



183



184



185



186



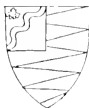
187



188



189



190\*



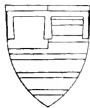
191



192



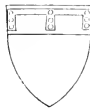
193



194



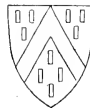
195



196



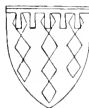
197



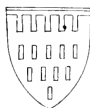
198



199



200



201



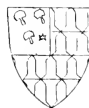
202



203



204



205



206



207



208



209

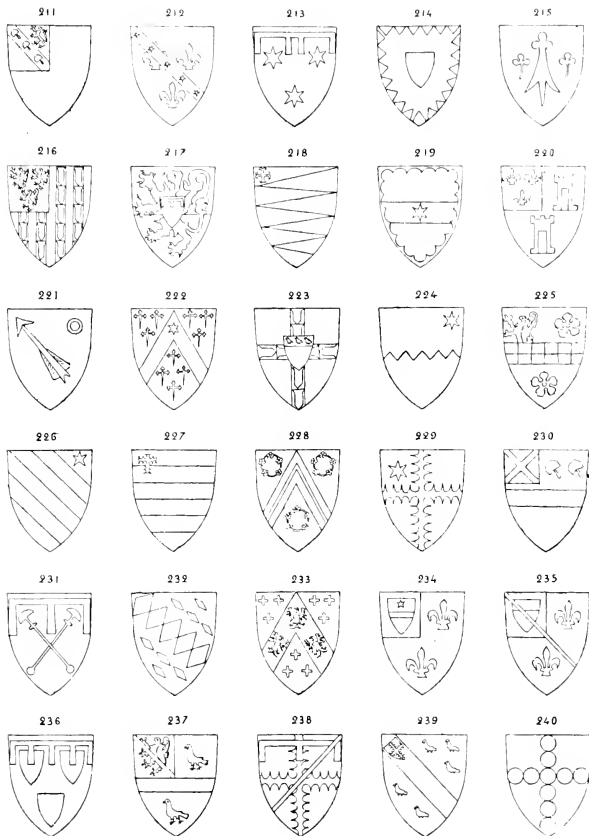


210



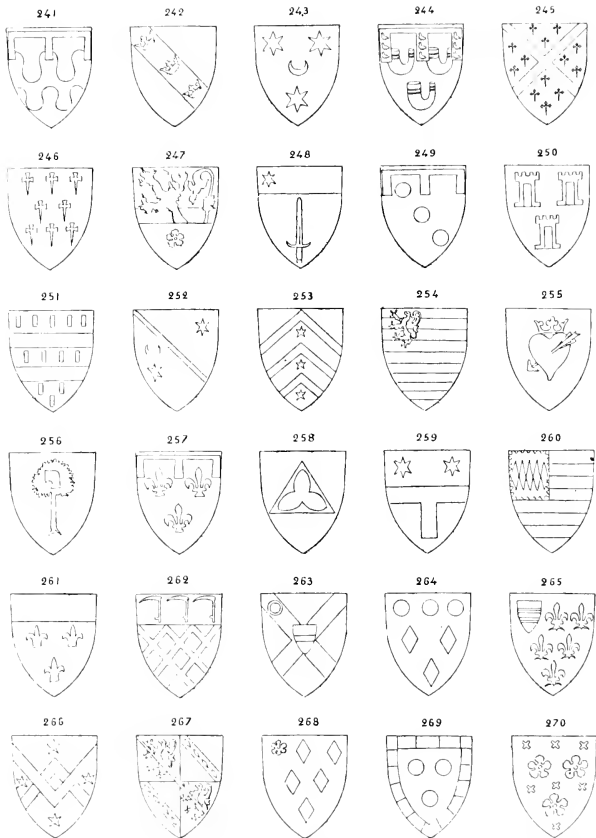
181. Groll. 182. Grösen. 183. Grutere (*Jehans li Grutres*) (1294). 184. *Gudywze*. 185. Haardt. 186. Haye (*Jehans de le*) (1286). 187. Haghen (Adam van der) (1374). 188. Haec (Jean) (1562). 189. Halhuys (Guillaume) (1357). 190. Haljing. 191. Hamers. 192. Hannesche (*Jehans de Hanech*) (1354). 193. Harchies. 194. Haren (Gérard van) (1374). 195. Harf (Rover de) (1370). 196. Haze (Henri de) (1480). 197. Hasselholz. 198. Hasselt (Arnould van) (1474). 199. Haudion (Mgr. Jean de) (1289). 200. Handion (Mathieu de) (1306). 201. *Hauchery*. 202. Haulchin (Les échevins de) (1592). 203. Hautepenne (Lambert, batard de) (1374). 204. Hantem (Renier van *Honthem*) (1374). 205. Heer (Jean van *Hese*) (1374). 206. Hees (Gerard van *Hese*) (1357). 207. Heetvelde (Zeger van den) (1378). 208. Heijden (Jean van der) (1371). 209. Heijden (Jean van der) (1390). 210. Heijvaert (Jean) (1540).





211. Hellebeck (Jean van) (1371). 212. Hellicht (Louis uter) (1374). 213. Hen le. 214. Hennenberg. 215. Henriex (Jean) (1549). 216. Hériamont. 217. Hermée. 218. Herteken (Jean) (1364). 219. Herten (*Zijlman* van) (1369). 220. Hertoghe (Jean de) (1437). 221. Heusch (Simon de) (1417). 222. Hierlant. 223. Hinnisdael (Robert van) (1482). 224. *Hynnen*. 225. Hoboken (Nicolas van) (1325). 226. Hodenpijl (Thierry van) (1374). 227. *Hodiere, dit du Chateau*. 228. Hoedemakere. 229. Hove (André van den) (1374). 230. Hove (Francon van den) (1374). 231. Hoven (Jean van) (1379). 232. Hova (François de le) (1521). 233. Hoffjstede (Jean van) (1331). 234. Holstade (Francon van) (1371). 235. Hofstad (Jean van der) (1422). 236. Hote (Gérard der) (1344). 237. Hollant (Renier) (1374). 238. Holset (Macaire van) (1374). 239. Holset (Marcelle van) (1505). 240. Holzheim (*Heithin* van) (1395).





241. Homoet (Henri van) (1365). 242. Hooze (Jean de Hooghe) (1430). 243. Hoop (Jacques de) (152).  
 244. Hornes (Godelroid de) (1350). 245. Horrig (Renier van den) (1384). 246. Houffalize (Henri  
 Baudissin de) (1374). 247. Houz. 248. *Huge zone (Willem)* (1484). 249. Hulsberg (Jean van) (1380)  
 250. Hingres. 251. Hunolstein (Jean, voué de) (1311). 252. *Hurtfale*. 253. *Jenoven*. 254. Hiren.  
 255. Hlas. 256. Ymer. 257. Immerseel (Guillaume van) (1524). 258. Hupe. 259. Ingebram. 260. Izoren  
 (*Herbers d'*) (1374). 261. *Jancrobe*. 262. Jambline (Guillaume de) (1374). 263. Jauche (Gérard le  
 Borgoe de) (1374). 264. Jauche (*Gilson van Ghete*) (1374). 265. Jemeppe. 266. Jemmont (Jean de)  
 (1555). 267. Jodogne (Jean de) (1374). 268. Jonghe (*Hei rich Jonghe Jans sone*) (1378). 269. *Jewck*  
 (= Goyer) (Robert van) (1594). 270. Juliers (Henri van *Gülke*) (1371).





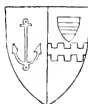
271



272



273



274



275



276



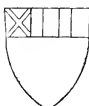
277



278



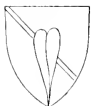
279



280



281



282



283



284



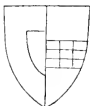
285



286



287



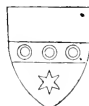
288



289



290



291



292



293



294



295



296



297



298



299



300



271. Jupleux (Godefroid de) (1374). 272. Cache (Arnould) (1374). 273. Cant (Adrien) (1502). 274. Cappaert. 275. *Carlewijch*. 276. Catthem (Nicolas de) (1431). 277. Kegel (Jean de) (1374). 278. Keijser (Adam de) (1430). 279. Kelbergen. 280. Kete. 281. Kemp (Godefroid die) (1374). 282. *Kerblie* (Corbütz?). 283. Kerchove (Renier van den) (1371). 284. Cleijem (Guillaume van) (1331). 285. Clercq (Adrien de) (1572). 286. Clermont (Henri de) (1374). 287. Clèves (Thierry de) (1302). 288. Clockier (*Gilhou* le) (1374). 289. Clockier (Guillaume le) (1458). 290. Klopper (Thierry) (1481). 291. Closser (Guillaume die) (1374). 292. *Colyroce* (= *Wilhelmus d'icus de*) (1338). 293. *Celrets* (Jean van) (1374). 295. Colen (*Domnus Johannes de Colonia, dictus de Foro Piscium*) (1350). 296. Colbrant (Guillaume) (1474). 297. Colignon. 298. Cohn (Jean) (1441). 299. Colle (*Coltus*) (1326). 300. Colle (Henri) (1408).



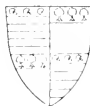
301



302



303



304



305



306



307



308



309



310



311



312



313



314



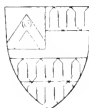
315



316



317



318



319



320



321



322



323



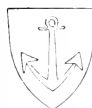
324



325



326



327



328



329

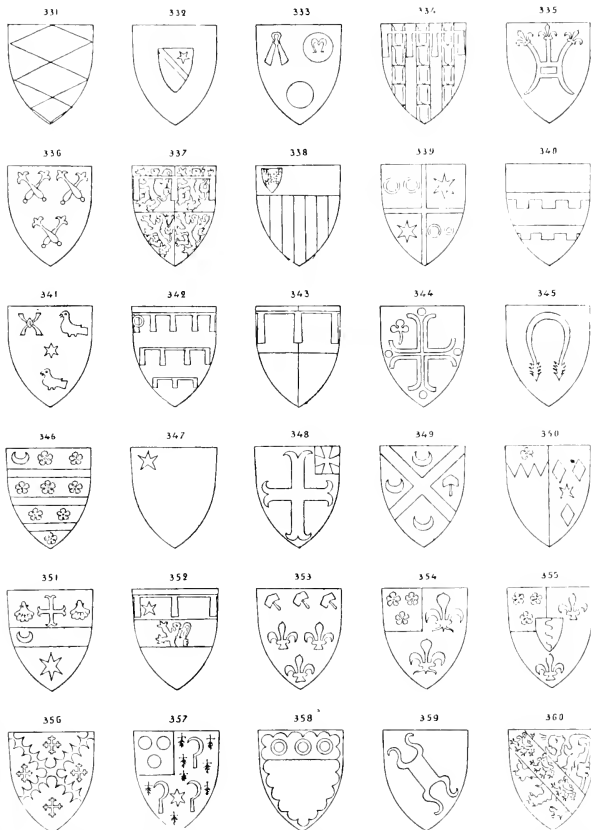


330



301. Conine (Gérard de) (1376). 302. Koningsloo (Henri van) (1470). 303. *Coelem* (Houri van) (1374) (voir *Coethem*). 304. Coppins (Nicaise) (1502). 305. Coppin (Antoine) (1556). 306. *Corvât* (Jean du) (1458). 307. *Cosselaer* (Francon van) (1357). 308. Custore (*Dijghet de*) (1374) (voir *Coster(e)*). 309. Cottriel (Jacques) (1197). 310. Coudenhoove (Guillaume van) (1347). 311. Cousin (Jacques) (1374). 312. Cramhem, chevalier (Léon de) (1335). 313. Craspouraient (Jean) (1374). 314. Creelt (Jean van den) (1384). 315. Creemincq. 316. Krop (Thierry) (1336) (voir *Croep*). 317. Cronme (Jean) (1374). 318. Cronenburg (Antoine van) (1374). 319. Crotte (*Henekars de*) (1354). 320. Crude (Daniel van den) (1400). 321. Cru[uj]ce (Guillaume van den) (1374). 322. Cru[uj]pelant (Golefroid) (1339). 323. Cru[uj]pelant (Jean) (1357). 324. Cuijk (*Otto dictus de Mierhope*) (1367). 325. Cuijk (Jean van) (1366). 326. *Laho* (Jean de) (1179). 327. *Lusa-kone* (1371). 328. Lathuy. 329. Lateur (Nicolas le) (1546). 330. Leds (Gauthier van) (1374).

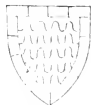




331. Ledeberg (1267). 332. *Leijs* (1374). 333. Lens (*Pierlot de*) (1374). 334. Lent (*Thierry van*) (1349). 335. *Lierke* (1488). 336. Lieten (1351). 337. Limbourg (*Henri de*) (1385). 338. Limminghen (*Godefroid uten*) (1374). 339. *Lijnen* (*Gauthier van*) (1397). 340. *Lippe* (*Jean et Reyneken van der*) (1446). 341. Lijscap van Helmond (1371). 342. *Lyskirchen* (*Constantin van*) (1382) (n. st.). 343. List (*Arnould van der*) (1167). 344. *Lulorici* (*Wolterus, filius*) (1372) (voir *Lodewijcx*). 345. Loë (*Henri van dem*) (1411). 346. Loherams, dit de Blaton (*Jean*) (1467). 347. Loyers (*Gauthier de*) (1289). 348. Lombek (*Jean van*) (1374). 349. Lomel (*Jean de*) (1451). 350. Longchamps (*Agnès de*) (1375). 351. Longhet. 352. *Lonoet*. 353. Loen (*Adam de*) (1371) (voir *Looz*). 354. Loze (*Gilles de*) (1372). 355. Loze (*Gilles de*) (1386). 356. Loste (*Colart*) (1470). 357. Louvignies (1405). 358. Luzy (*Guillaume de*) (1374). 359. *Lustat*. 360. Magherman, chevalier (*Jean*) (1338).



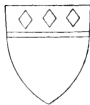
361



362



363



364



365



366



367



368



369



370



371



372



373



374



375



376



377



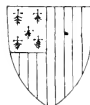
378



379



380



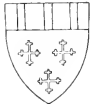
381



382



383



384



385



386



387



388



389



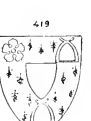
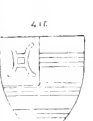
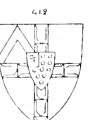
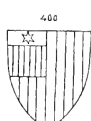
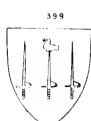
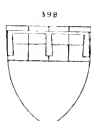
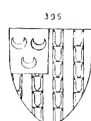
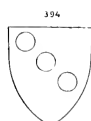
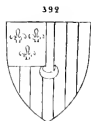
390



361. Mailly. 362. *Maysieres* (Thierry de) (1374). 363. Malden. 364. Malfait. 365. Malgherappe  
 366. Marche (*Bernechon* de) (1377). 367. *Lambines* (*Lambier*) (1374) (voir *Marchin*). 368. Marselaer  
 (Jean van) (1374). 369. Marscale, chevalier (Robert de) (1374). 370. Marisal (Jean le) (1403) (voir  
*Marschalk*). 371. Marteau, chevalier (Henri) (1374). 372-375. Martre (Philippe du) (1412, 1415, 1419,  
 1423). 376. Masen (Guillaume van der) (1385). 377. Masson (Maitre Guillaume) (1360). 378. Mathieu  
 (*Jaquemijn*) (1468). 379. Maulde (Marie de) (1445). 380. Mausbach, chevalier (Guillaume de) (1376).  
 381. Meeckeren (*Ude* van) (1342). 382. Moensel (Henri van) (1374). 383. Meeren (Jean van der) (1489)  
 384. Meerren (Jean van der) (1557). 385. Meerhout (Henri van) (1374). 386. Meerten (Guillaume van,  
 1519). 387. Meesens. 388. Meester-Willems (Guillaume) (1274). 389. Mejdoghen (Hughes) (1375, n.  
 st.). 390. Meijere (Pierre de) (1387).







391. Meijer (Guillaume) (1374). 392. Mechelen (Henri van) (1507). 393. Meldert (Henri van) (1374). 394. Meldert (Les échevins de) (1665). 395. *Melijn*, chevalier (Arnould van) (1374). 396. Melun, chevalier (Henri de) (1392). 397. *Membrechoen (Despeer van)* (1374). 398. Mennen (Gilles) (1374). 399. Merlio (*Ghion*, dit Pierre) (1373). 400. Rimbürg (Gérard, sgr. de) (1338) (voir Merode). 401. Rimbürg (Aleydis, dame de) (1377). 402. Merode (Guillaume van) (1391). 403. Mertens (Jean) (1389, n. st.). 404. Meteren (Guillaume van) (1597). 405. Metten Erve (Henri) (1461). 406. Middachten (Everard van) (1446). 407. Govaert, dit van *Mig[he]vode*. 408. Mignon. 409. Michiel (Jean) (1366). 410. Milburg (Jean, sgr. de) (1305). 411. Minnemoen (Simon) (1377). 412. Mobbe. 413. Moenen (Hugues) (1348, n. st.). 414. *Moytrey* (Hubert de) (1573). 415. Mol (Rodolphe de) (1314). 416. *Molendino (Baldovinus de)* (1268). 417. Mo[e]len (Arnould van der) (1358). 418. Molen (Gauthier van der) (1451). 419. Molembais (Jean de) (1338). 420. Molenbeek (Arnould van) (1374).

6203 1







